

UNIVERSITÉ DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

ÉCOLE DOCTORALE CULTURES, ORGANISATIONS, LÉGISLATIONS

CENTRE D'HISTOIRE CULTURELLE DES SOCIÉTÉS CONTEMPORAINES

Thèse pour l'obtention du grade de docteur en histoire contemporaine  
de l'Université de Versailles-Saint Quentin-en-Yvelines

présentée et soutenue publiquement

par

Claire Sécaïl

*Le Fait-divers criminel à la télévision française*

*(1950-2006).*

*Étude de la fabrique et de la mise en scène du récit.*

sous la direction du professeur Christian DELPORTE

Volume I

Octobre 2007

Jury :

M. Jérôme BOURDON, professeur à l'Université de Tel-Aviv

M. Jean-Noël JEANNENEY, professeur à Sciences po

M. Dominique KALIFA, professeur à l'Université Paris I-Panthéon Sorbonne

M. Marc LITS, professeur à l'Université catholique de Louvain

## INTRODUCTION GENERALE

Les philosophes des Lumières avaient commis de beaux ouvrages pour y expliquer le crime et le châtement à leurs lettrés contemporains. À travers leur réflexion sur la catégorisation et la hiérarchisation des peines, ils révélaient au lecteur les caractéristiques d'une criminalité française bien trop marquée selon eux par l'obscurantisme religieux persistant au XVIII<sup>e</sup> siècle. Quelle « tyrannie », dénonçait ainsi Montesquieu, se dissimule derrière « la peine du feu » promptement appliquée pour punir « la magie, l'hérésie et le crime contre nature »<sup>1</sup> ! Mais la criminalité est « une hydre dont les têtes ne cessent de repousser » et qui offre aux opinions ses « mille visages changeants »<sup>2</sup>. Dans le sillage de la réforme pénale, s'installe donc une criminalité plus domestique, désormais appréhendée sous l'angle d'une loi certes rationalisée mais non moins moralisatrice. « Ouvrez nos codes, vous verrez l'adultère justement mis au rang des crimes punissables » suggérait ainsi à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle le *Grand Dictionnaire Universel* de Pierre Larousse au curieux qui désirait connaître les mœurs criminelles de sa contrée et de son époque<sup>3</sup>.

À cette date, pourtant, nul besoin d'interroger toute cette littérature savante pour y découvrir une autre forme d'intelligibilité des comportements criminels, plus accessible au commun des lecteurs. En effet, à la une des quotidiens, vitrine d'une presse écrite florissante, prospère déjà une rubrique tout entière destinée à l'inventaire du vice et de la vertu : la chronique des faits-divers. Au discours savant sur le crime succède donc le récit criminel triomphant de la Belle Époque qui charrie avec lui une multitude de figures inquiétantes, émouvantes et fascinantes. L'Apache, le voleur vagabond, la femme infidèle ou encore l'enfant martyr peuple en effet tous les articles et vient nourrir les imaginaires sociaux en offrant en spectacle aux nombreux lecteurs le panorama de leurs angoisses collectives.

À chaque époque ses crimes et ses peines, donc ; mais à chaque époque son média, ajouterait-on alors que nous songeons déjà à nous aventurer jusqu'au siècle suivant, à l'âge où un petit écran émergeant s'apprête à conquérir l'intimité des Français en faisant directement pénétrer le spectacle du monde au cœur de leur salon. Et si on allumait la télévision, donc,

---

<sup>1</sup> MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, Livre XII, Chapitre VI, [Genève, Barillot, 1748].

<sup>2</sup> AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Crimes et délits. Une histoire de la violence de la Belle Époque à nos jours*, Paris, Nouveau monde éditions, 2006, p. 7.

<sup>3</sup> *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Larousse, 1872, [Réed. Lacour, 1990, p. 523], Article « Crime ».

quels crimes y verrait-on ? Quels imaginaires des marges, des normes sociales et des affects collectifs autour de la figure criminelle seraient portés à l'écran ? Quel visage notre criminalité contemporaine présenterait à travers le mouvement des images ? La force de l'image télévisuelle, c'est de rendre immédiatement accessible à nos consciences les réalités perçues des événements. L'importance acquise par ce média dans la société au cours de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, son enracinement dans les pratiques culturelles, l'affirmation de son statut d'industrie culturelle et sa capacité à produire à son tour une véritable culture de masse ou « médiaculture »<sup>4</sup>, sont autant de motivations impérieuses venues justifier qu'une étude, soucieuse de considérer l'image comme un matériau essentiel, lui soit donc entièrement consacrée. Reste que, avouons-le, l'historien des images de télévision n'étant pas totalement mauvais public, l'opportunité de réunir le crime et l'écran ne manquait pas de piquer résolument notre curiosité...

## **Fait-divers et télévision : définition du sujet**

### *L'espace du fait-divers*

Objet difficile à cerner, le fait-divers semble résister à toute entreprise de définition. « Sous cette rubrique, les journaux groupent avec art et publient régulièrement les nouvelles de toutes sortes qui courent le monde : petits scandales, accidents de voiture, crimes épouvantables, suicide d'amour, couvreurs tombant d'un cinquième étage, vols à main armée, pluie de sauterelle ou de crapauds, naufrages, incendies, inondations, aventures cocasses, enlèvements mystérieux [...] »<sup>5</sup> : suspendons-là l'inventaire proposé par *Le Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle* de Pierre Larousse car il nous suffit déjà à mesurer le caractère insaisissable de notre objet. Plusieurs éléments attirent toutefois notre attention et viennent nous aider à délimiter l'espace du fait-divers qui sera ici étudié.

---

<sup>4</sup> MAIGRET Éric, MACÉ Éric, *Penser les médiacultures. Nouvelles pratiques et nouvelles approches de la représentation du monde*, Paris, INA / Armand Colin, 2005, 186 p. Les auteurs ont introduit le terme de « médiaculture » pour compléter celui de « culture de masse » qui « ne voulait rien dire d'autre que l'absence de culture médiatique ». Contre les dénominations chargées de « préjugés sur la vacuité supposée des univers audiovisuels » (comme « sous culture, culture populaire, culture commune »), ils ont ainsi manifesté leur volonté de réhabiliter un média télévisuel au contraire producteur « de valeurs partagées, donnant accès à des mondes multiples, développant une économie originale de la création » (p. 10).

<sup>5</sup> *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Larousse, 1872, [Réed. Genève Paris, Slatkine, 1982, p. 58], Article « Fait ».

D'abord, le fait-divers est présenté comme une « rubrique », c'est-à-dire qu'il est constitutif d'un journal et relève par conséquent de l'information. S'il entretient certes une relation de « concurrence et de connivence »<sup>6</sup> avec la littérature, qui le fictionnalise, l'ennoblit et l'esthétise, le récit fait-diversier, né sous sa forme moderne dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle avec l'émergence d'une presse de masse, doit avant tout se concevoir comme un récit journalistique. Quand la littérature apporte parfois un caractère métaphorique ou mythique au fait-divers, la rubrique journalistique est au contraire ancrée dans un réel ordinaire et quotidien précisément chamboulé par l'irruption d'événements tragiques ou réjouissants. C'est donc avant tout comme chronique du réel rapporté dans le cadre d'une activité journalistique que nous situerons notre récit fait-diversier.

Dans son inventaire pittoresque, le *Grand dictionnaire* relève ensuite un ensemble disparate d'événements qui appartiennent à des registres distincts, obéissent à des logiques très hétérogènes ne renvoyant ces faits-divers à aucune fonction événementielle partagée. Les « accidents de voitures » et les « inondations » convoquent ainsi la figure de la Providence, cette force supérieure qui agit sur l'ordre de la nature selon un bon vouloir fatal pour les hommes ; les « pluies de sauterelles » placent le fait-divers dans un univers emprunté de considérations divines et fantastiques tandis que les « aventures cocasses » allègent au contraire le poids de cette fatalité en révélant aux hommes qu'elle peut parfois se moquer d'eux ; enfin les « petits scandales », les « crimes épouvantables », les « vols à mains armées » introduisent dans les imaginaires un danger à dimension humaine, révélateur de la noirceur des hommes : la figure de la Menace criminelle. C'est à travers cette dernière, seulement, que nous choisirons d'appréhender ce fait-divers tout au long de notre étude.

La figure de la menace criminelle apparaît en effet tout à la fois plus riche et plus complexe que les autres parce qu'elle nous fait directement pénétrer au cœur de l'organisation des sociétés humaines, soulignant leurs fragilités juridiques et leur (in)capacité à adapter leurs institutions. On supposera encore que cette figure criminelle se conforme mieux à une deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle qui a connu le recul des pratiques religieuses, la perte d'influence de l'Eglise sur la société et avec elle, donc, l'affaiblissement du récit de la providence qui faisait intervenir le divin pour expliquer tel incendie ou tel ouragan. Enfin, le fait-divers criminel a confirmé son hégémonie sur les autres récits en devenant la matière première de publications spécialisées : les inondations et les éruptions volcaniques n'ont en effet jamais eu leur *Œil de la police* ou leur *Détective...* Car à la clé du succès du récit criminel

---

<sup>6</sup> ÉVRARD Franck, *Fait-divers et littérature*, Paris, Nathan, 1997, p. 6.

se trouvent les attentes curieuses des publics, la fascination des lecteurs pour les crimes sordides et les meurtres crapuleux, leur indignation au sujet des erreurs judiciaires... Bref, tout un éventail d'états émotionnels qu'il nous intriguait de découvrir à l'écran, des passions collectives qui allaient nous permettre de cerner l'état d'une société telle qu'elle se représente et est représentée.

Pour affiner l'espace de notre objet, il conviendrait peut-être d'expliquer en dernier lieu ce que le fait-divers n'est pas. « Voici un assassinat : s'il est politique, c'est une information ; s'il ne l'est pas, c'est un fait-divers » résumait Roland Barthes à ce sujet<sup>7</sup>. Pour être « divers », le fait doit ainsi révéler son « immanence », c'est-à-dire qu'il doit contenir en lui tout son savoir nécessaire à sa compréhension, poursuit l'auteur. À la lecture d'un fait-divers, il n'est nul besoin de posséder un bagage de connaissances préalables pour comprendre le récit. Il ne sera donc pas – ou très peu – question dans cette étude de grand banditisme, de trafic de drogues, d'attentats terroristes, de meurtres d'Etat, car tous supposent l'existence d'organisations criminelles ramifiées et complexes et renvoient nécessairement le lecteur à l'acquisition d'un savoir qui dépasse le cadre du récit fait-diversier (relations internationale, politique intérieure, etc.).

Cette délimitation spatiale du sujet répond tout autant à une curiosité théorique sur le fait-divers qu'elle ne prépare, plus empiriquement pour l'historien, le champ d'application de son sujet pour lui faciliter comme nous le verrons sa confrontation et son travail à partir des sources elles-mêmes.

### *Le temps du média*

Cette histoire du fait-divers criminel à la télévision est d'abord définie chronologiquement par le média lui-même. Celui-ci est appréhendé non pas depuis sa création, officialisée par Georges Mandel le 17 avril 1935, mais à partir de sa constitution comme média d'information, puisque, on vient de le voir, c'est sous ce genre que s'observera le récit criminel. Nous ne prétendons pas retracer ici toute l'histoire du journal télévisé, puisque celle-ci a déjà fait l'objet de publications essentielles<sup>8</sup>, mais il nous faut cependant poser brièvement les jalons de cette information télévisée afin d'éclairer le contexte dans lequel s'inscrit notre recherche.

---

<sup>7</sup> BARTHES Roland, *Essais critiques*, Paris, Seuil, 1981, [1<sup>ère</sup> édition : 1964], p. 195.

<sup>8</sup> BOURDON Jérôme, *Haute fidélité. Pouvoir et télévision (1935-1993)*, Paris, Seuil, 1993, 374 p. ; BOURDON Jérôme, *et al.*, *La grande aventure du petit écran. La télévision française 1935-1975*, Paris, BDIC/INA, 1997, 320 p. ; BOURDON Jérôme, *Histoire de la télévision sous de Gaulle*, Paris, INA / Anthropos, 1990, 360 p. ;

Nous ouvrons donc notre étude avec l'année 1949, qui voit la création du premier journal télévisé. Fondé par Pierre Sabbagh avec le soutien de Jean d'Arcy, réalisé par une poignée d'intrépides venus pour la plupart de la radio ou formés dans les écoles de cinéma, le journal télévisé est expérimenté dès le 29 juin 1949, à l'occasion du Tour de France. Sa naissance officielle intervient cependant quelques mois plus tard, le 2 octobre 1949. Mais s'il trouve désormais une respiration régulière, le « JT » reste pour l'heure quasiment sans public : à peine 4000 postes de télévision sont recensés en France en 1950<sup>9</sup>. Ce premier journal naît donc dans l'indifférence voire l'ironie<sup>10</sup> et doit surmonter d'importantes difficultés techniques, matérielles, financières et humaines.

L'année 1954 marque pourtant une étape décisive avec l'introduction du premier présentateur<sup>11</sup>. La rupture avec le format des actualités cinématographiques, qui enchaînent les commentaires sur fond d'images, est en partie consommée. À cette date, le journal télévisé commence à devenir une véritable institution, trouve ses marques en étant diffusé à 20h, inaugure des magazines, tandis que le public commence à jeter un regard curieux et intéressé du côté de cette « étrange lucarne ». Ils sont près de 1% de Français à détenir désormais un poste de télévision. Ce taux est certes confidentiel mais il augmente vite : 6,1% en 1957, 13,1% en 1960, 23,1% en 1962, 45,6% en 1965, 58% en 1967... En 1970, avec un taux d'équipement des ménages de 70,4%, la télévision s'est imposée comme le média de masse de cette seconde moitié du siècle. Si ce succès populaire repose sur une adhésion du public pour une grande variété de programmes, l'information, représentée par le journal télévisé et quelques magazines de reportages, figure, indépendamment de leurs ajustements, comme le genre le plus « sérieux », stable et institutionnalisé à l'écran.

Au fil des ans, le journal télévisé se professionnalise, expérimente quelques nouvelles formules, modifie son habillage et inaugure au cours des années 1970 le présentateur unique, « homme-tronc » de l'information destiné à fidéliser les téléspectateurs. Car à cette date, il n'y a plus un mais deux journaux télévisés depuis la création de deux unités autonomes en septembre 1969. Placés en situation de concurrence, les JT allongent et multiplient leurs éditions, bouleversent les hiérarchies éditoriales, intègrent de plus en plus d'images, imposent leurs présentateurs vedettes afin de séduire un large public. Mais ce sont surtout au cours des

---

MERCIER Arnaud, *Le journal télévisé. Politique de l'information et information politique*, Paris, Presses de Sciences po, 1996, 346 p.

<sup>9</sup> JEANNENEY Jean-Noël (dir.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littératures, Arte éditions, La cinquième édition, 2001, [1<sup>ère</sup> édition : 1999.], p. 724.

<sup>10</sup> BOURDON Jérôme, *Haute fidélité. Pouvoir et télévision (1935-1993)*, Paris, Seuil, 1993, p. 35.

<sup>11</sup> MERCIER Arnaud, *Le journal télévisé. Politique de l'information et information politique*, Paris, Presses de Sciences po, 1996, 346 p.

années 1980-1990 que l'on perçoit un renforcement du climat concurrentiel entre les différentes chaînes. FR3 ayant inauguré son journal national à la fin des années 1970, l'information est désormais présente sur trois chaînes. La décennie qui s'ouvre est marquée par de profondes mutations économiques et politiques dans le domaine de l'audiovisuel : alors qu'apparaissent les premières chaînes privées, les journaux télévisés, qui avaient jusqu'alors subi le monopole ou la tutelle de l'Etat font l'apprentissage d'une liberté nouvelle à l'égard du pouvoir. Si les influences et les passerelles demeurent, elles ne passent plus désormais par des canaux institutionnels.

À la date où s'arrête cette étude, en 2006, le paysage audiovisuel connaît de profondes et rapides transformations. La télévision française est entrée dans une phase de transition qui la verra bientôt abandonner le signal analogique pour le signal numérique (2011). La télévision numérique terrestre (TNT), lancée le 31 mars 2005, a entraîné une augmentation du nombre de chaînes accessibles gratuitement, et par conséquent des offres de programmes. À la TNT, il faut ajouter le développement du câble et de bouquets satellites, l'irruption de la IPTV ou « télévision par ADSL », de la VoD (*Video on Demand*), etc. Cette nouvelle donne n'est pas seulement une révolution technologique : elle a un impact direct sur les comportements des publics, de plus en plus fragmentés, elle inaugure de nouvelles pratiques et de nouveaux comportements culturels, qui eux-mêmes influencent les choix des programmeurs qui réorientent des contenus plus ciblés. Bien qu'il soit trop tôt aux yeux de l'historien pour apprécier la valeur et l'ampleur de ces changements, et bien qu'elle ait été posée arbitrairement par les limites d'une histoire d'un temps présent (l'histoire de notre recherche rencontrant son propre objet), la première moitié des années 2000 comporte un certain nombre de ruptures majeures qui nous laisse envisager que cette borne chronologique a un sens, à défaut d'être davantage justifiée.

Au fond, nous avons résolument limité un espace du fait-divers pour pouvoir l'envisager à travers une analyse chère à l'historien d'un temps long.

### *Historiographie d'un espace-temps*

Objets de la culture populaire, produits des industries culturelles, le fait-divers comme la télévision ont en commun d'avoir longtemps suscité l'hostilité aussi bien dans le monde des élites intellectuelles que dans les milieux populaires, qui les considèrent les uns comme des instruments de subversion du peuple, les autres, comme les outils de l'aliénation de publics

passifs<sup>12</sup>. La double critique est sans doute aujourd'hui moins clivée par une lecture binaire héritée de la lutte des classes et l'on perçoit ces arguments chez de nombreux contemporains, indépendamment de leur milieu socio-culturel. Reste que ces accusations sont bien vivaces et dévoilent les tentations récurrentes du procès en légitimité qui entoure nos deux objets. Et il faut reconnaître de ce point de vue qu'une persistante indifférence a longtemps retardé l'intégration du fait-divers et de la télévision dans le champ de la recherche historique.

Le fait-divers est le premier à avoir éveillé la curiosité des intellectuels dès le début des années 1950, abordé par des philosophes comme Jean Paulhan<sup>13</sup> ou Maurice Merleau-Ponty<sup>14</sup>, puis étudié plus attentivement la décennie suivante sous l'angle de la structure du récit par Roland Barthes<sup>15</sup> et de sa dimension anthropologique par Georges Auclair<sup>16</sup>. Si le système de significations sur lesquelles repose le récit de fait-divers est chez l'auteur des *Essais critiques* comme chez celui du *Mana quotidien* salutairement disséqué, le fait-divers n'est jamais posé comme un objet historique à part entière. Dans le sillage mais en rupture avec l'analyse structuraliste, littéraires, sociologues et spécialistes de l'information et communications n'ont quant à eux cessé de renouveler l'analyse du fait-divers perçu avant tout comme un récit « transmédiatique »<sup>17</sup>.

Après l'intérêt précurseur mais isolé de Jean-Pierre Seguin pour les « canards » du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup> en 1959, il faut donc attendre le début des années 1980 pour que le fait-divers devienne un « fait d'histoire » et que les premiers historiens, Marc Ferro et Michelle Perrot, appellent leurs confrères, à la faveur d'une réflexion sur la notion d'événement ou de « non-événement », à considérer cet objet avec une plus légitime attention. Dans l'article fondateur paru en 1983 dans les *Annales*, Marc Ferro regrettait ainsi que « le fait-divers [soit] demeuré hors du champ d'analyse des historiens parce que ceux-ci, pendant longtemps, ont cherché tantôt à ressusciter le passé « comme si on y était », tantôt à rendre intelligibles les normes du fonctionnement des sociétés. Dans un cas comme dans l'autre, le fait-divers était hors-jeu ; il était exclu parce qu'il était à la fois un sous-événement et un écart à ces normes »<sup>19</sup>. Michelle Perrot, pour sa part,

---

<sup>12</sup> KALIFA Dominique, *L'encre et le sang. Récits de crime et société à la Belle Époque*, Paris, Fayard, 1995, p. 9-10.

<sup>13</sup> PAULHAN Jean, *Entretiens sur les faits-divers*, Paris, Gallimard, 1945, 160 p.

<sup>14</sup> MERLEAU-PONTY Maurice, « Sur les faits-divers », in *Signes*, Paris, Gallimard, 1954, p. 389-391.

<sup>15</sup> BARTHES Roland, « Structure du fait-divers », in *Essais critiques*, Paris, Seuil, Points Essais, 2000, [1<sup>ère</sup> édition : 1964], p. 194-204.

<sup>16</sup> AUCLAIR Georges, *Le Mana quotidien. Structures et fonctions de la chronique des faits-divers*, Paris, Anthropos, 2<sup>ème</sup> éd., 1982, [1970], 302 p.

<sup>17</sup> DUBIED Annik, LITS Marc, *Le fait-divers*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1999, 127 p.

<sup>18</sup> SEGUIN Jean-Pierre, *Nouvelles à sensation. Canards du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 1959, 228 p.

<sup>19</sup> FERRO Marc, « Fait divers, fait d'histoire. Présentation », *Annales ESC*, 38<sup>ème</sup> année, n° 4, juillet-août 1983, p. 821-825-919.



proposait d'emblée dans le même numéro une expérimentation de ce nouveau champ de réflexion à travers l'analyse de l'affaire Troppmann<sup>20</sup>. Il est aujourd'hui une évidence que la bonne compréhension historique des sociétés contemporaines passe par l'étude des normes qui les régulent autant que par l'analyse de la transgression de ces normes, à laquelle appartient le fait-divers. Les travaux de Michel Foucault<sup>21</sup>, de Michelle Perrot ou d'Arlette Farge<sup>22</sup> sur les marges de la société, ces « ombres de l'histoire »<sup>23</sup> (prisonniers, criminels, fous), ont de ce point de vue profondément renouvelé la réflexion historique.

Curieusement, on remarque que la télévision a commencé à se départir du « mépris des savants » encore dénoncé par Marc Ferro<sup>24</sup> à peu près au même moment. Le séminaire de Jean-Noël Jeanneney et Monique Sauvage, créé à la fin des années 1970 à Sciences Po, a amorcé cette réhabilitation du petit écran et impulsé, dans le sillage de l'histoire naissante des médias<sup>25</sup>, de nombreux travaux sur la télévision désormais considérée comme un objet historique à part entière<sup>26</sup>. C'est toutefois d'abord sous l'angle d'une histoire institutionnelle et politique que s'est menée la réflexion<sup>27</sup>. Si la télévision « n'est plus une terre vierge de la recherche »<sup>28</sup>, l'image de télévision elle-même reste encore largement négligée par la recherche académique. Depuis la thèse de sciences politiques soutenue en 1997 par Isabelle Veyrat-Masson sur « L'histoire à la télévision », la mise en perspective des images télévisuelles à l'échelle du long terme est restée bien silencieuse. Ce retard est déjà en passe d'être comblé par une recherche universitaire aujourd'hui particulièrement dynamique dans ce domaine (mémoires de masters, thèses en cours...). Nous avons conscience, de ce point de vue, d'incarner avec d'autres jeunes chercheurs<sup>29</sup> ce recentrage de la réflexion historique sur les images et leurs contenus.

---

<sup>20</sup> PERROT Michelle, « Fait-divers et histoire au XIX<sup>e</sup> siècle », in « Fait-divers, fait d'histoire », *Annales ESC*, 38<sup>ème</sup> année, n° 4, juillet-août 1983, p. 911-919. L'auteur avait toutefois déjà publié deux ans auparavant un article sur ce sujet dans *L'Histoire*, n° 30, janvier 1981, p. 28-30.

<sup>21</sup> FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, 318 p. ; FOUCAULT Michel, *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 1994, [1<sup>ère</sup> édition : 1973], 424 p.

<sup>22</sup> FARGE Arlette, *Dire et mal dire*, Paris, Seuil, 1992, 317 p.

<sup>23</sup> PERROT Michelle, *Les ombres de l'histoire. Crime et châtement au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 2001, 428 p.

<sup>24</sup> VEYRAT-MASSON Isabelle, *Quand la télévision explore le temps. L'histoire au petit écran*, Paris, Fayard, 2000, p. 8. Voir note page 467.

<sup>25</sup> JEANNENEY Jean-Noël, *Une histoire des médias. Des origines à nos jours*, Paris, Seuil, 1996, 374 p.

<sup>26</sup> JEANNENEY Jean-Noël, SAUVAGE Monique (dir.), *Télévision, nouvelle mémoire. Les magazines de grands reportage*, Paris, Seuil/INA, 1982, 250 p.

<sup>27</sup> Citons encore BOURDON Jérôme, *Haute... op. cit.* ; CHAUVEAU Agnès, *L'audiovisuel en liberté ? Histoire de la Haute Autorité*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997, 544 p. ; MERCIER Arnaud, *Le journal télévisé... op. cit.*

<sup>28</sup> BOURDON Jérôme, *Haute... op. cit.*, p. 12

<sup>29</sup> Nous mentionnerons par exemple la thèse qu'achève Alexandre Borrell sur « Le JT de 20 heures et la construction d'une question de société : le "problème des banlieues", des années 1960 à 2002 » sous la direction de Jean Garrigues à l'Université d'Orléans.

Il restait enfin à réunir ces deux objets incontournables de la culture populaire contemporaine que sont le fait-divers et la télévision. Avant les historiens de l'audiovisuel, ce sont ceux de la presse écrite qui ont les premiers observés la chronique. Étudié à partir des sources imprimées, le fait-divers est ainsi venu enrichir dans les années 1990 la recherche en histoire sociale (Marine M'Sili<sup>30</sup>), littéraire (Maurice Lever<sup>31</sup>) et surtout culturelle. Les travaux de Dominique Kalifa<sup>32</sup> et d'Anne-Claude Ambroise Rendu<sup>33</sup> ont ici apporté un éclairage précieux sur les imaginaires véhiculés dans ces récits. Nous aurons l'occasion de souligner tout au long de notre étude à quel point ils ont compté pour notre réflexion.

Dans le domaine de l'audiovisuel, pourtant, la réflexion se présentait jusqu'alors sous une forme plus éclatée. Il n'a certes pas manqué d'études de cas – articles, mémoires ou publications – pour venir mettre en lumière le traitement d'un fait-divers spécifique par les médias audiovisuels. On citera par exemple l'article de Christian Delporte sur l'affaire Patrick Henry<sup>34</sup> ou l'ouvrage de Bruno Bertherat sur la mort de Jacques Mesrine le 2 novembre 1979<sup>35</sup>. Mais la recherche historique s'était révélée jusqu'alors plus aisément synchronique et n'avait guère pu introduire la perspective du long terme dans la réflexion. De ce point de vue, l'appel formulé par Bruno Bertherat à la fin de son étude sur « l'ennemi public numéro un » résonnait comme un encouragement et plaçait l'historien devant le défi d'une double confrontation à cet objet insaisissable porté par un média au flux incessant : « A l'heure qu'on espère prochaine des grandes synthèses sur le fait-divers de ces décennies audiovisuelles... »<sup>36</sup>. C'est à cette tâche que nous avons donc entrepris ici de nous consacrer.

---

<sup>30</sup> M'SILI Marine, *Le fait-divers en République. Histoire sociale de 1870 à nos jours*, Paris, CNRS-Éditions, 2000, 312 p.

<sup>31</sup> LEVER Maurice, *Canards sanglants. Naissance du fait-divers*, Paris, Fayard, 1993, 520 p.

<sup>32</sup> KALIFA Dominique, *L'encre et le sang... op. cit.* ; KALIFA Dominique, « Les tâcherons de l'information : petits reporters et faits-divers à la Belle Époque », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, octobre-décembre 1993, p. 578-603.

<sup>33</sup> AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Les faits-divers dans la presse française de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Étude de la mise en récits d'une réalité quotidienne (1870-1910)*, thèse de doctorat d'histoire, Université Paris I, dir. Alain Corbin, 1997, 674 p. + annexes, (dact.) ; AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Peur privées,angoisses publiques*, Paris, Larousse, 2001, 192 p. ; AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Petits récits des désordres ordinaires. Les faits-divers dans la presse française des débuts de la III<sup>e</sup> République à la Grande Guerre*, Paris, Éditions Seli Arslan, 2004, 332 p. ; AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Crimes et délits. Une histoire de la violence de la Belle Époque à nos jours*, Paris, nouveau monde éditions, 2006, 382 p.

<sup>34</sup> DELPORTE Christian, « De l'affaire Philippe Bertrand à l'affaire Patrick Henry. Un fait-divers dans l'engrenage médiatique », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 58, avril-juin 1998, p. 127-143.

<sup>35</sup> BERTHERAT Bruno, *La mort de l'ennemi public numéro un : Jacques Mesrine. Fait-divers et médias audiovisuels*, Paris, Découvrir, 1995, 281 p.

<sup>36</sup> BERTHERAT Bruno, *Fait-divers et médias audiovisuels. La mort de l'ennemi public n°1*, Mémoire de DEA d'Histoire, (dir. Jean-Noël Jeanneney), IEP, 1994, p. 204.

## Sources et méthode : L'image et ses contraintes

Si nous avons voulu placer l'image de télévision au cœur de notre réflexion, il faut reconnaître que, face à ce matériau exigeant et chronophage, l'historien est amené à résoudre et surmonter de nombreuses difficultés et, en premier lieu, celle de la compatibilité entre la terminologie et les critères du chercheur et ceux des documentalistes qui enrichissent chaque jour *Hyperbase*, la base de données de l'Inathèque qui référence les archives audiovisuelles. C'est à travers cette interface que les chercheurs peuvent accéder aux notices descriptives de chaque document dans un premier temps, et aux images dans un second temps – lorsqu'elles sont évidemment accessibles. On comprend, donc, la difficulté quand, parti de sa propre définition du sujet, l'historien doit finalement s'adapter à la logique de cet outil. Dans notre cas, il était d'autant plus délicat que nous manipulions un fait « divers », c'est-à-dire un objet flou mal identifié comme rubrique journalistique par les documentalistes et plus volontiers désigné à travers sa nature événementielle (« crime », « viol », « agression » etc.). Ainsi, ce que nous entendions par fait-divers n'était pas conçu comme tel par la base de données. Il fallait donc manipuler un vocabulaire plus détaillé des événements faits-diversiers et l'on comprend mieux, ici, l'obligation de définir clairement l'espace de cet objet. Pourtant, malgré la grande diversité des mots-clés, il nous paraissait trop aléatoire de mener une étude quantitative solide à partir de la base de données.

Une autre difficulté consistait à pallier l'absence d'images (jusqu'aux années 1980) ou à en gérer le trop-plein (plus particulièrement après la date du dépôt légal). Heureusement, les notices descriptives sont dans le premier cas d'une grande aide, même si elles recèlent quelques zones d'ombres et risquent de ne pas répondre à toutes les questions envisagées. Dans le second cas, il n'y avait d'alternative que de nous placer sur un « mode économique » qui nous a fait par exemple préféré – sauf bien sûr lorsque cela s'avérait justifié – une édition de 20h à une édition de 13h, la première étant jugée plus importante parce qu'elle réunissait une plus large audience.

Afin de résoudre ces deux principaux problèmes rencontrés à travers notre approche des archives télévisuelles, - il y en aurait d'autres mais nous ne voulons pas entrer dans les détails trop techniques – il fallait procéder au croisement des sources en abordant les images sur trois fronts : l'échantillonnage, la sélection des faits-divers, la sélection de programmes.

## *L'échantillonnage*

Étudier le fait-divers à la télévision passe d'abord par une indispensable appréciation quantitative de cet objet. Et puisqu'il est trop incertain sur ce point de se fier aux seuls critères de la base de données ou impossible d'espérer obtenir un corpus homogène d'images quand celles-ci manquent à l'appel, il nous fallait choisir une autre source : les conducteurs d'actualité. L'historien de l'image sait combien cette archive écrite est précieuse pour étudier sur le long terme les journaux télévisés. En effet, le conducteur d'actualité, rédigé par les scriptes qui assistent ou enregistrent les décisions prises par les journalistes pendant les conférences de rédaction, sert de menu du JT : y apparaissent dans l'ordre de diffusion les sujets qui seront présentés à l'antenne avec, en complément, des indications sur leur durée, les journalistes concernés, l'origine des images, etc. De plus, annotés tout au long de la journée jusqu'à l'heure de diffusion, ils sont quelquefois modifiés et nous permettent de retracer ainsi le processus de fabrication de l'information, les changements apportés au fur et à mesure de la journée en fonction de l'actualité, bref, de confronter l'image aux intentionnalités qui la façonnent.

Nous avons donc dans un premier temps, sans accéder aux images, voulu apprécier le volume du récit criminel en procédant à cet échantillonnage des JT des quatre principales chaînes hertziennes : la première depuis 1954, puis la seconde à partir de 1970, FR3 dès 1980 et enfin, grâce au dépôt légal, M6 en 1995. L'année 1954 inaugure cet échantillonnage car, nous l'avons vu, c'est à cette date que le journal télévisé commence à trouver son identité, change de forme et qu'il sort de l'obscurité pour devenir peu à peu une institution. L'année 2002 le clôt plus arbitrairement, déterminée par l'histoire même de notre recherche. Entre ces deux dates, qui permettent de couvrir près d'un demi-siècle d'information télévisée, il nous a paru plus clair de choisir les années « rondes » tous les cinq ans, sachant qu'il nous faudrait assurément raisonner aussi à travers leurs intervalles. En dehors de leurs extrémités, ces dates sont purement arbitraires, ne sont déterminées par aucune actualité particulière, car elles doivent avant tout permettre d'identifier la « normalité » de l'information et d'évaluer la place qu'y prend le récit criminel dans ce flux quotidien.

Compte tenu du volume représenté, chaque date renvoie à l'analyse exhaustive non pas des 365 journaux télévisés de l'année mais de 61 diffusés durant les mois de janvier et juin. Le choix de ces deux mois particuliers s'explique par une volonté d'homogénéiser le corpus : en

effet, nous avons pu observer<sup>37</sup> que les faits-divers catastrophiques épousaient plus ou moins le rythme des saisons (inondations hivernales, orages estivaux...) et ce faisant étaient nécessairement surreprésentés à certaines époques de l'année tandis que les faits-divers criminels présentaient une plus grande autonomie et régularité. En choisissant deux mois répartis sur l'année, il nous était possible d'apprécier la chronique sans crainte d'une survalorisation de l'une de ses sous-catégories particulières en matière de catastrophes naturelles qui, supposait-on, viendrait directement faire de l'ombre aux autres catégories de faits-divers. Un mois de printemps et un mois d'hiver nous ont ainsi semblé plus « représentatifs » de l'information télévisuelle annuelle en matière de fait-divers.

Au total, notre appréciation quantitative du récit criminel repose sur l'observation de 1647 conducteurs d'actualités, répartis de la façon suivante :

Chaîne	1954	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2002	TOTAUX
<b>1</b>	61	61	61	61	61	61	61	61	61	61	61	<b>671</b>
<b>2</b>	-	-	-	61	61	61	61	61	61	61	61	<b>488</b>
<b>3</b>	-	-	-	-	-	61	61	61	61	-	61	<b>305</b>
<b>6</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	61	61	61	<b>183</b>
												<b>1647</b>

Une grève de la rédaction de France 3 en 2000 explique l'impossibilité de procéder en 2000 à l'échantillonnage.

À partir de cette première étape, il devenait possible de proposer un profil du récit criminel : d'apprécier l'évolution de son volume mais également les thématiques qui s'en dégagent.

### *Le choix des faits-divers*

Pour travailler directement sur les images, il a fallu ensuite sélectionner plusieurs affaires criminelles. Sur le demi-siècle de notre étude, nous en avons ainsi retenu dix : l'affaire Dominici (1952-1954), l'affaire Marie Besnard (1952-1961), l'affaire Jaccoud (1958-1960), l'affaire Lucien Léger (1964-1966), l'affaire de Bruay-en-Artois (1972-1974), l'affaire Ranucci (1974-1976), l'affaire Sagawa (1981), l'affaire Grégory (1984-1994), l'affaire Omar Raddad (1991-1994) et l'affaire Guy Georges (1997-2001). Pourquoi ce choix ? D'une part parce que

<sup>37</sup> En travaillant dans le cadre de notre DEA sur le fait-divers à la télévision au sens large, criminel et catastrophique.

ces affaires criminelles, échelonnées dans le temps, permettaient de couvrir avec régularité toute la période. D'autre part, parce qu'elles étaient représentatives des temps forts de l'histoire criminelle française, soit qu'elles avaient fait l'objet d'une forte médiatisation, soit qu'elle ait révélé un caractère ou une figure originale de cette criminalité. Pour chaque fait-divers, nous avons mené un recensement exhaustif et cherché à visionner le plus de documents quant ceux-ci n'étaient pas trop nombreux, ou sélectionné les plus pertinents d'entre eux lorsque leur volume était trop important. Le résultat de cette méthode est présenté dans le tableau suivant.

	<b>Nbre de documents recensés</b>	<b>Nbre de documents visionnés</b>	<b>Pourcentage de documents visionnés</b>	<b>Temps de documents visionnés</b>
Affaire Besnard	67	32	48 %	8h45
Affaire Dominici	56	32	57 %	11h00
Affaire Jaccoud	32	3	9 %	2h00
Affaire Lucien Léger	20	1	5 %	2h00
Affaire de Bruay-en-Artois	192	18	9 %	7h15
Affaire Ranucci	55	36	65 %	9h15
Affaire Sagawa	17	14	82 %	4h15
Affaire Grégory	473	269	57 %	20h00
Affaire Raddad	150	128	85 %	22h30
Affaire Guy Georges	149	128	86 %	24h15
<b>TOTAUX</b>	<b>1211</b>	<b>659</b>	<b>54 %</b>	<b>111h15</b>

Les affaires Ranucci et Grégory ont en outre été complétées par des fonds régionaux dans la perspective de comparer la dimension de l'événement criminel, sa médiatisation sur les lieux même du drame, en région, avec son retentissement à l'échelle nationale. INA Marseille a ainsi enrichi le corpus de l'affaire Ranucci de 7 documents (15 mn de documents visionnés) tandis qu'INA Nancy a nourri celui de l'affaire Grégory de 29 documents (soit 56 minutes).

### *Le choix des programmes*

Parce que la mise en scène du réel dépend du genre télévisuel qui se l'approprié<sup>38</sup>, il nous fallait compléter ce corpus en construisant des séries à partir d'autres programmes télévisés. Si le journal télévisé reste le genre phare pour y étudier la scénarisation du réel, le magazine d'information vient troubler la relation au réel<sup>39</sup> par l'insertion de sons ajoutés, de musique, le découpage narratif. Ainsi, le récit criminel est-il appelé à s'enrichir en se

<sup>38</sup> FLAGEUL Alain, « Bons et mauvais genres », in *Les Dossiers de l'audiovisuel*, « Le réel à l'épreuve des écrans », n° 109, mai-juin 2003, p. 11-14.

<sup>39</sup> *Ibid.*

métamorphosant pour s'adapter aux autres logiques narratives et fonctions discursives. Trois magazines d'information (*Cinq colonnes à la une*, *Envoyé spécial* et *Sept à huit*) et cinq programmes documentaires ou de divertissements (*En votre âme et conscience*, *Faites entrer l'accusé*, *Chocs*, *Témoin numéro un* et *Faites entrer l'accusé*) présentaient un intérêt dans cette étude.

Programmes	Nbre de documents recensés	Nbre de documents visionnés	Temps de documents visionnés
<b>Magazines d'information</b>			
<i>Cinq colonnes à la une</i>	763	31	9h00
<i>Envoyé Spécial</i>	1455	24	13h30
<i>Sept à huit</i>	110	-	0h00
<b>Autres</b>			
<i>En votre âme et conscience</i>	64	3	4h30
<i>Messieurs les jurés</i>	45	6	11h30
<i>Témoin numéro un</i>	27	2	3h30
<i>Chocs</i>	33	2	1h45
<i>Faites entrer l'accusé</i>	58	20	18h00
<b>TOTAUX</b>	<b>2555</b>	<b>88</b>	<b>61h15</b>

Au total, si l'on résume par quelques chiffres cette recherche, notre histoire du fait-divers criminel à la télévision repose sur 5413 documents recensés (dont 1647 conducteurs d'actualités) ; 747 d'entre eux ont fait l'objet d'un visionnage ; soit 172 heures et 30 minutes de visionnage. D'autres sources écrites sont venues compléter celles-ci afin de pouvoir embrasser l'ensemble de notre problématique (voir Source et bibliographie).

## **Quelle histoire du fait-divers criminel à la télévision ? Problématiques**

Il est temps à présent de venir clarifier les problématiques de notre étude du fait-divers criminel à la télévision et de préciser les champs historiques dans lesquels cette recherche entend se situer. Ils seront doubles, nous guidant d'un même élan sur le terrain de l'histoire du journalisme et de celle des représentations.

### *La chronique et ses profils journalistiques*

« Le public a certainement remarqué que les journaux avaient coutume de grouper les principaux faits qui se produisent régulièrement chaque jour sous des titres qu'il lit tous les matins à peu près à la même place. Ce sont : les « Échos », le « Parlement », « l'Étranger », le

« Conseil municipal », les « Faits divers », les « Tribunaux » [...]. Chacune de ces parties d'un journal s'appelle « rubrique » et ces rubriques sont tenues par des rédacteurs dont l'ensemble, avec les reporters, le chef des informations et le secrétaire de rédaction constitue à proprement parler la rédaction du journal »<sup>40</sup>. Ces propos, que l'on pouvait lire dans *La grande encyclopédie* en 1901, sont certes d'une grande banalité mais ils ont le mérite d'exposer très clairement le lien entre la morphologie du journal et l'organisation de la rédaction qui le produit.

Cinquante ans plus tard, le journal télévisé ne procède pas différemment : l'enchaînement des sujets dans les conducteurs d'actualité permet en filigrane à l'observateur d'apprécier la diversité des profils journalistiques, de mesurer la répartition des tâches attribuées à chacun dans le seul souci, au fond, de restituer aux publics une information claire et intelligible en la faisant reposer sur des compétences journalistiques spécifiques. De ce point de vue, quels que soient le siècle et le média, le rubriquage est l'indice d'une indéniable construction et affirmation des identités professionnelles. Certes, les rubriques ont pu changer depuis l'inventaire proposé par les auteurs de *La grande encyclopédie* : certaines ont disparu ou ont été reformulées ; d'autres ont émergé au gré des évolutions de l'actualité, elle-même soumise aux changements de la société. Quelques-unes se sont au contraire perpétuées, révélant en creux l'enracinement d'un profil particulier dans les pratiques et les mythologies professionnelles. Mais quel que soit son intitulé, il reste que le rubriquage de l'information facilite très certainement la familiarisation des publics avec la signature ou le visage d'un reporter. Ce phénomène, on suppose que la télévision n'a fait que le renforcer en raison de sa capacité à personnaliser l'information par l'image : si dans cette cour de la « grand-messe », l'homme-tronc règne en maître à la présentation, gravitent également autour de lui des personnalités qui, du grand reporter au journaliste sportif, parviennent au gré des événements à s'incarner sur les écrans. Dès lors, à la faveur de cette surexposition devant un public tantôt séduit par le talent du journaliste, tantôt agacé par son ton ou ses propos, le professionnel n'était plus seulement le légitime représentant d'une rubrique de l'information mais pouvait devenir une véritable personnalité médiatique, dont on se souciait au-delà même des événements qu'il rapportait.

L'événement criminel qui nous intéresse ici réunit donc deux de ces figures : le fait-diversier et le chroniqueur judiciaire, chacun se situant aux deux extrémités temporelles du récit criminel puisque le premier est chargé de l'introduire au moment de l'enquête, le seconde

---

<sup>40</sup> *La grande encyclopédie. Inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts* par une Société de savants et de gens de lettres. Tome XXVII, 1901. Article « Presse », p. 591.



de le clore sur la dramaturgie du procès. L'un comme l'autre semble avoir résisté au temps : leur existence paraît solidement ancrée dans les pratiques à la Belle Époque, comme en témoignent les auteurs de la *Grande encyclopédie*. Nous concentrerons donc notre attention tout au long de cette étude à ces deux profils particuliers, attaché non seulement à retracer leur histoire propre au média télévisuel, mais également soucieux de les considérer au regard de l'héritage de la Belle Époque. Les travaux déjà cités de Dominique Kalifa et Anne-Claude Ambroise-Rendu, mais également ceux de Christian Delporte<sup>41</sup> et Marc Martin<sup>42</sup> se sont avérés de ce point de vue indispensables.

La première figure est donc celle de ces « faits-diversiers [qui] se mettent en chasse, rivalisant de flair, d'activité et d'habileté [et qui] sur tel crime ou tel attentat [...] arrivent à se documenter mieux que la police elle-même »<sup>43</sup>. Accusés par leurs détracteurs de sensationnalisme, souffrant d'une réputation souvent détestable, les faits-diversiers exercent au contraire aux yeux des plus bienveillants « un métier si difficile, si délicat, et quelquefois si dangereux, [qui] ne rapporte que d'assez maigres appointements à ceux qui l'exercent »<sup>44</sup>. L'amplitude des fantasmes autour de cette figure journalistique, on le voit, est donc bien large. Si ces contours professionnels du fait-diversier ont déjà été bien étudiés pour la période de la Belle Époque, il nous faudra, reprenant le fil historique déjà tissé, mettre en lumière un profil plus contemporain de ce petit reporter arpenteur du crime. Ainsi inscrite dans une continuité, notre étude devra souligner la spécificité que le média audiovisuel introduit dans le champ des pratiques faits-diversières.

Le chroniqueur judiciaire, tel qu'il nous est hérité de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, paraît en revanche moins transportable en l'état d'un siècle à l'autre, moins capable de refléter un demi-siècle plus tard les réalités professionnelles nouvelles issues de la Libération. En effet, en 1901, ce « tribunalier » était « presque toujours avocat » qui, faute de temps, « plaide rarement » grinçait la *Société de savants et de gens de lettres*. Si la rubrique se situe donc encore au croisement du journalisme et du métier de juriste, elle s'est bien plus que le petit monde des faits-diversiers, solidement ancrés dans des pratiques de sociabilité. Il nous faudra ici encore

---

<sup>41</sup> DELPORTE Christian, *Histoire du journalisme et des journalistes en France*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1995, 128 p. ; DELPORTE Christian, *Les journalistes en France, 1880-1950. Naissance et construction d'une profession*, Paris, Seuil, 1999, 450 p.

<sup>42</sup> MARTIN Marc, *Médias et journalistes de la République*, Paris, Ed. Odile Jacob, 1997, 494 p.

<sup>43</sup> *La grande encyclopédie. Inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts par une Société de savants et de gens de lettres*. Tome XXVII, 1901. Article « Presse », p. 591.

<sup>44</sup> *Ibid.*

dresser le portrait plus contemporain de ce chroniqueur, esquissé à travers quelques articles<sup>45</sup>. Quels noms ont-ils marqués ce journalisme judiciaire dans le cas de la télévision ?

L'image n'est pas différente de ces outils et proverbes qu'observait Michel de Certeau et qui, « marqués par des usages [...] présentent à l'analyse les empreintes d'actes, [...] signifient les opérations dont ils ont été l'objet [...] indiquent une historicité sociale dans laquelle les systèmes de représentations ou les procédés de fabrication n'apparaissent plus seulement comme des cadres normatifs mais comme des outils manipulés par les utilisateurs »<sup>46</sup>. À travers les « empreintes » que sont les images, nous avons nous aussi cherché à remonter leur fil et observer non pas ceux qui les observent, ces « utilisateurs », mais ceux qui les « fabriquent », les journalistes, qui véhiculent tout autant des imaginaires professionnelles, des valeurs, des codes, des règles déontologiques, des formes de sociabilité etc. Cette histoire du fait-divers criminel à la télévision, nous l'avons voulue *incarnée* de ces reporters, hommes et femmes, que concernait d'une façon ou d'une autre l'événement criminel. Comment s'organisent-ils au sein de la rédaction ? À quels services sont-ils rattachés et comment ceux-ci ont-ils été créés et se sont-ils développés ?

Car si l'image invite à l'analyse des contenus et autorise l'exploration des imaginaires sociaux, il appartient à l'historien de ne pas oublier qu'elle est aussi le résultat d'un processus de fabrication, que sa diffusion sur les petits écrans suppose en amont toute une activité journalistique et que l'événement criminel en particulier met en scène des profils professionnels distincts et singuliers. « Peut-on considérer un produit, fût-il intellectuel, en négligeant les producteurs, le mode de production [...] ? » interrogeait Christian Delporte en faisant le « troublant constat [...] que la presse [avait] fait l'objet de recherches multiples à l'époque contemporaine [...] mais que l'on [savait] encore peu de choses sur ceux qui la bâtissaient quotidiennement »<sup>47</sup>. Si ce champ est occupé par des sociologues et des spécialistes de l'information et de la communication<sup>48</sup>, il manque encore les grandes synthèses historiques pour venir mettre en perspective l'espace occupé par toute la profession, souligne l'auteur en venant pour sa part apporter un précieux éclairage sur la période fondamentale qui couvre les

---

<sup>45</sup> JAMES Francis, « Cinq petites scènes de la chronique judiciaire à la télévision », *Les Cahiers du comité d'histoire de la Télévision*, n° 6, juin 2003, p. 71-90. ; ROUQUETTE Sébastien, « Les prétoires télévisés (1956-2000) », *Les Cahiers du comité d'histoire de la Télévision*, n° 6, juin 2003, p. 91-124.

<sup>46</sup> DE CERTEAU Michel, *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, éd. présentée par Luce Giard, Paris, Gallimard, Folio, 1990, [1<sup>ère</sup> édition, 1980], p. 40-41.

<sup>47</sup> DELPORTE Christian, *Les journalistes... op. cit.*, p. 10-11.

<sup>48</sup> RIEFFEL Rémy, *L'élite des journalistes. Les héritiers de l'information*, Paris, PUF, 2000, [1<sup>ère</sup> édition : 1984]. ; RUELLAN Denis, *Le professionnalisme du flou : identité et savoir-faire des journalistes français*, Grenoble, PUG, 1993, 240 p. ; LEMIEUX Cyril, *Mauvaise presse. Une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*, Paris, Métailié, 2000, 468 p. ; SIRACUSA Jacques, *Le JT, machine à décrire. Sociologie du travail des reporters à la télévision*, Bry-sur-Marne, Paris, Bruxelles, INA/De Boeck Université, 2001, 304 p.

années 1880 jusqu'à la Libération. Espérons pour notre part que nous contribuerons à cette œuvre en écrivant ici une histoire du journalisme judiciaire et fait-diversier audiovisuel.

*Image, récit et réel : une étude des représentations*

Le récit criminel suppose la construction et la valorisation d'un relief discursif. Il n'avait pas échappé aux yeux de l'estimable *Société de savants et de gens de lettres* en 1901 que « l'article sensationnel » devait avoir « de l'œil », c'est-à-dire présenter un aspect visuel « agréable », obéir à une organisation narrative dynamique et vivante, introduite par un titre ni « trop fort [ni] trop maigre »<sup>49</sup>. Dans la même perspective, le *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle* avait présenté le fait-divers comme l'ingrédient indispensable d'une bonne cuisine journalistique, une « sorte de beurre et de radis [...] du repas quotidien », c'est-à-dire tout à la fois un met peu nourrissant, « un peu fade » certes, mais stratégiquement incontournable. Apéritif et croquant, l'aliment attendait du narrateur le « piment » qui devait lui permettre de raviver l'intérêt des « lecteurs passablement blasés et ennuyés »<sup>50</sup>, préconisait ainsi Pierre Larousse dans un souci tout diététique du lectorat. Même écrit et imprimé sur le papier, le récit devait donc d'abord se donner à *voir*, avant d'être *lu*.

Il en va différemment de l'image télévisuelle qui, par essence, n'a évidemment pas besoin de démontrer sa *visualité*. Pourtant celle-ci mérite d'être interrogée et ne pas se contenter d'être posée comme un principe évident. L'image de télévision puise sa force de sa capacité à restituer une immédiateté du réel, à l'intégrer dans un flux temporel qui épouse le rythme même du vivant puisqu'il est celui de l'œil : un « 24 images par seconde » suffisait à faire croire à cette saisie d'une pure réalité et de son innocente restitution. Évidemment, il n'en est rien : « l'image [...] forme souvent un double »<sup>51</sup> de ce réel, « elle le véhicule autrement, de même que le regard happe à sa manière une scène, vécue différemment par chacun de ceux qui y assistent »<sup>52</sup>. Cette capacité d'illusion du réel est quoi qu'il en soit un véritable défi lancé à l'imaginaire qui imprègne le récit criminel. La mise en récit de l'événement criminel, parce qu'elle nécessite « de la couleur et du style », parce qu'elle encourage le reporter à se montrer

---

<sup>49</sup> *La grande encyclopédie. Inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts* par une Société de savants et de gens de lettres. Tome XXVII, 1901. Article « Presse », p. 591.

<sup>50</sup> *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Larousse, 1872, [Réed. Genève Paris, Slatkine, 1982, p. 58], Article « Fait ».

<sup>51</sup> GERVEREAU Laurent, *Les images qui mentent*, Paris, Seuil, 2000, p. 10.

<sup>52</sup> *Ibid.*

infidèle aux faits « maigres »<sup>53</sup> en réclamant de lui une habilité à la broderie narrative, vient finalement se heurter aux prétentions d'un petit écran qui n'a cessé d'affirmer dès sa naissance son souci du réalisme, de l'image « vérité »<sup>54</sup>. Quel lien ce réel restitué à l'écran entretient-il avec l'imaginaire du crime ?

On entend dire fréquemment que l'écran de télévision est saturé de violences, qu'il regorge de crimes, qu'il ne renvoie du monde que le triste spectacle de rapports conflictuels et agressifs entre les individus. D'où vient donc l'impression qui nous fait au contraire penser que le récit criminel est un récit de la dérobade visuelle, de l'évitement narratif et, finalement peut-être, de l'euphémisation événementielle ? « Par définition, et sauf exception, la photographie de fait-divers est une photographie d'après-coup, une photographie qui intervient après le déroulement de l'événement »<sup>55</sup>. Le handicap de la photographie annonce celui de la télévision et révèle l'avantage de la presse écrite qui, avec le dessin et l'illustration, exploite et amplifie au contraire les imaginaires du crime, brise les temporalités en resserrant par exemple sur un même visuel différentes phases du crime, réunit des personnages séparés et, surtout, restitue une vision de l'instant fatal du drame, son climax dramaturgique devant lequel tout public retiendra sa respiration. Allons plus loin : cet imaginaire télévisuel du crime est-il seulement possible ? La question, préalable à toute exploration des représentations détaillées de cet imaginaire supposé, doit immanquablement guider cette recherche basée sur les contenus télévisuels.

Cela dit, riche ou pauvre, un imaginaire existe nécessairement dès lors que l'on s'aventure sur le terrain des représentations et il nous faudra bien pénétrer cet univers télévisuel du crime en cherchant à en dégager les figures saillantes, nouvelles ou récurrentes qui le nourrissent. L'enjeu, on l'a dit, de cette histoire narrative, de cette étude de la mise en scène à l'écran qui complète celle de la fabrique des images, est de permettre l'analyse fine du tissu social, sinon réel du moins réellement appréhendé, fabriqué et reçu par l'ensemble des acteurs concernés. Conçue comme un « indice », une clé d'accès aux imaginaires collectifs, la figure criminelle devra d'abord permettre de comprendre les angoisses du siècle, les peurs sociales qui se redéfinissent avec l'évolution et la modernisation des sociétés. L'émotion a sa logique dans le fait-divers, nous rappelait Georges Auclair<sup>56</sup> et cette logique est une chance pour l'historien qui a décelé la force du lien unissant ces récits anecdotiques au contexte social et

---

<sup>53</sup> *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Larousse, 1872, [Réed. Genève Paris, Slatkine, 1982, p. 58], Article « Fait ».

<sup>54</sup> BRUSINI Hervé, JAMES Francis, *Voir la vérité : le journalisme de télévision*, Paris, PUF, 1982, 194 p.

<sup>55</sup> DUBIED Annik, LITS Marc, *Le fait-divers*, *op. cit.*, p. 46.

<sup>56</sup> AUCLAIR Georges, *Le mana... op. cit.*, p. 39.

culturel qui les produit. Ils sont « un témoignage capital de civilisation » reconnaissait finalement Roland Barthes<sup>57</sup>.

Mais il faudra également l'interroger en tant que tel, cette figure criminelle, chercher à identifier plus précisément ses contours, définir les thèmes principaux et souligner les temps forts qui motivent son apparition à l'écran, d'explorer l'ensemble de figures, d'objets, de lieux qui composent ces récits et façonnent un imaginaire du crime. Si un imaginaire social se dessine, il n'intervient pas, précisons-le comme Jérôme Bourdon, dans la « transparence »<sup>58</sup>, c'est-à-dire d'une part que la télévision « fait des choix, dans un possible agencement de dispositifs, d'émissions, de thèmes selon des ressources techniques, sociales, selon les caractéristiques des personnels » ; mais que d'autre part ces choix sont aussi le produit modelé par les évolutions de la société, ses transformations autant que ses crispations et ses rigidités « On nous parle toujours de montrer le vrai visage de la violence, d'informer, de faire la lumière sur les événements, mais la violence qui est montrée dans les médias est seulement celle qui est montrable aux conditions où elle est retransmise » fait remarquer Yves Michaud<sup>59</sup>. Autrement dit, au-delà de ce qu'elles représentent, ces images trahissent un ensemble complexe de valeurs morales et culturelles, de règles sociales qui les conditionnent, leur permettent d'accéder à la visibilité de l'écran ou au contraire – car il faudra bien étudier également ce que ce récit criminel ne montre pas – de les retrancher dans un invisible et un indicible maladroit mais révélateurs des tabous et des interdits sociaux d'une époque donnée.

Au travers de ce questionnement articulé entre le visuel et sa fabrication, l'image télévisuelle possède ainsi une écologie propre, c'est-à-dire qu'elle nous incite à l'étude de son milieu et des êtres vivants auxquels elle doit son existence. Nous tenterons donc finalement cette gymnastique intellectuelle qui consiste à nous placer à la fois devant (les imaginaires du crime et leur mise en scène) et derrière les petits écrans (la fabrique du récit), en précisant ici d'emblée que notre recherche ne pouvait relever le défi d'une étude de réception à part entière, au sens où il s'agirait d'observer pleinement par exemple le processus d'appropriation du récit par les téléspectateurs, la nature de l'investissement émotionnel qu'il manifestait à la lecture visuelle de ces drames humains.

---

<sup>57</sup> BARTHES Roland, *op.cit.*, p. 201.

<sup>58</sup> BOURDON Jérôme, « L'archaïque et la post-moderne. Éléments pour l'histoire d'un peu de télévision », in BOURDON Jérôme, JOST François, *Penser la télévision. Actes du colloque de Cerisy*, Paris, Nathan / INA, 1998, p. 15-28.

<sup>59</sup> MICHAUD Yves, *Changements dans la violence. Essai sur la bienveillance universelle et la peur*, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 92.

Toutefois, pour deux raisons, ce public reste très présent tout au long de cette étude. D'abord, parce qu'il lui est arrivé de réagir, de s'exprimer, d'adresser publiquement ou personnellement des reproches et des félicitations à ceux qui lui inspiraient cette prise de parole. Quelques « empreintes » de ce public existent donc, et nous avons veillé à en tenir compte. Ensuite, s'agissant de la culture de masse à laquelle appartient le fait-divers, le public est finalement constitutif des imaginaires des producteurs et des journalistes qui fabriquent et mettent en scène le récit criminel, dont le discours est en effet modelé par l'articulation entre leurs représentations propres et celles qu'ils se font de leur audience. Les téléspectateurs ne sont donc pas seulement devant leur écran, ils apparaissent aussi quelque part en filigrane à l'image. À l'échelle du long terme, c'est donc une apparence de dialogue qui s'instaure puisque l'on supposera que si l'épanouissement des faits-divers se confirme sur plus de cinquante années, ce public imaginé, même caricaturé, était globalement conforme à la réalité insaisissable des publics. Un objet même populaire comme le fait-divers, aurait vite disparu des écrans s'il n'avait été supporté, encouragé voire plébiscité par les téléspectateurs.

Achevons cette introduction sur deux remarques qu'il nous fallait garder en permanence à l'esprit.

D'abord, à trop vouloir se concentrer sur un média en particulier, le risque était grand de surestimer quelquefois sa portée. Si importante qu'elle soit dans le paysage médiatique, la télévision n'est pas isolée de la radio et de la presse écrite, reliée à elles en amont par l'attention qu'observent les professionnels de l'information et les programmeurs sur les pratiques et les discours de leurs confrères, et en aval par les publics hétérogènes qui sont autant et à la fois lecteurs, auditeurs et téléspectateurs. C'est pourquoi il nous fallait intégrer le petit écran dans un « champ intermédiatique »<sup>60</sup> d'autant plus nécessaire après tout que, rappelons-le, le fait-divers se définissait lui-même comme un genre « transmédiatique ». Dans la mesure du possible, cette étude du fait-divers à la télévision a donc lancé quelques passerelles en direction de la radio et de la presse écrite.

Reste qu'au-delà des pratiques journalistiques et des imaginaires qu'il nourrit, le fait-divers, nous ne l'ignorons pas, possède une véritable valeur marchande, dont l'importance s'est révélée dès l'émergence des premières industries culturelles à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La prospérité de la presse populaire et la floraison de titres doivent beaucoup, on le sait, à la rubrique du vice et de la vertu, aux récits des « beaux crimes » et des « chiens écrasés ». Quel rôle ce fait-divers a-t-il eu dans le cas de la télévision ? Sortie de l'anonymat et des

---

<sup>60</sup> BOURDON Jérôme, « L'archaïque et la post-moderne. Éléments pour l'histoire d'un peu de télévision », in BOURDON Jérôme, JOST François, *op. cit.*, p. 15-28.

balbutiements, celle-ci est parvenue à conquérir et satisfaire dès la fin des années 1960 un vaste public, accédant ainsi à son tour au rang d'industrie culturelle productrice de valeurs, de normes et de pratiques consuméristes. Le récit criminel a-t-il contribué à ce succès ?

Le choix du découpage historique nous paraissait le plus apte à embrasser toutes ces problématiques, et seule l'approche historique nous permettait de mettre en lumière les permanences et les continuités propres à toute recherche menée sur le long terme, qu'il s'agisse des pratiques journalistiques ou du champ des représentations. Notre étude se découpera donc en trois temps.

La première période s'ouvre sans surprise en 1949 avec la naissance du journal télévisé et cette interrogation sous-jacente : l'émergence de l'information coïncide-t-elle avec l'émergence d'une image fait-diversière ? C'est cette genèse, qui pose la question centrale de la légitimité du média comme celle de la rubrique, qu'il faut d'abord chercher à éclairer. Quel profil la télévision réserve-t-elle à la figure criminelle à l'heure où la morale et la rigueur sont érigées en bouclier pour protéger une société fragile, encore marquée par les divisions et les privations de l'Occupation. Quelles figures professionnelles peuvent s'imposer à l'heure où l'on cherche moins à faire du journalisme qu'à produire chaque jour un journal en surmontant les difficultés budgétaires, techniques et le manque de personnel. Le criminel ne pouvait donc être l'un de ces personnages qui font leur entrée fracassante sur scène.

Après une irruption discrète et quelques répliques choisies, vient le temps de la reconnaissance et de l'ouverture du récit criminel sur des réalités sociales marquées par une montée des violences. La seconde partie s'ouvre donc sur la « prise de parole »<sup>61</sup> que représente Mai 68, césure suffisamment puissante dans l'histoire sociale et culturelle pour influencer sur l'évolution institutionnelle, les contenus télévisuels ainsi que la sociologie et les pratiques journalistiques. À la faveur de la mise en concurrence des chaînes de télévision et du souci de ces dernières de fidéliser leurs publics en se montrant à l'écoute de leurs préoccupations, la figure criminelle pouvait devenir alors plus familière aux yeux des téléspectateurs et présenter même une capacité à soulever les grands débats de société.

Sa légitimité définitivement acquise et son utilité même affirmée, le récit criminel devient finalement triomphant. La troisième période qui commence au milieu des années 1980 est donc celle d'un âge d'or du fait-divers criminel, de son épanouissement non seulement dans les journaux télévisés, mais également son appropriation sous d'autres genres et d'autres genres et formats télévisuels. Au troisième acte de notre étude, le fait-divers criminel est devenu un

---

<sup>61</sup> DE CERTEAU Michel, *La prise de parole et autres écrits politiques*, Paris, Seuil, 1994, 278 p.

acteur central, qui a prouvé sa capacité à attirer le public et assurer à lui seul une bonne partie du spectacle médiatique.

Ni réductible à une histoire de la télévision, ni véritable histoire du fait-divers contemporain, cette recherche les englobe pour en écrire une troisième, née de leur rencontre. Au-delà des perspectives de recherches envisagées, de l'apport de cette histoire du fait-divers criminel à la télévision dans le champ de l'histoire du journalisme (étude de la fabrique) et des représentations (étude de la mise en scène), il paraît important de rappeler que cette étude prétend avant tout apporter une contribution à cette nécessaire histoire des images, qui, pour le cas de la télévision, fait encore trop défaut.





*Première partie*

**La lente émergence  
du récit criminel  
(1949 - 1968)**



## Introduction de la première partie

La Seconde Guerre mondiale et l'Occupation avaient brutalement fait disparaître les faits-divers des quotidiens<sup>62</sup>, quand ce n'était pas le quotidien lui-même<sup>63</sup>. La chronique, qui avait pourtant largement contribué au succès fulgurant d'une nouvelle presse populaire à la fin du Second Empire (*Le Petit Journal*, *Le Petit Parisien*), si prospère et renouvelée par la photographie sous la III<sup>e</sup> République (*Paris-Soir*), se tait dès 1939. Il n'y a effectivement plus de place pour raconter l'anecdotique et le sordide quand l'information manque, que les journaux paraissent avec difficulté et que les Français n'attendent que l'essentiel, c'est-à-dire des nouvelles du front et des prisonniers, des informations sur le STO ou les restrictions alimentaires. Si la France occupée s'autorise quelques divertissements dans les salles de cinéma et de théâtre<sup>64</sup>, le récit criminel, lui, n'est plus l'attraction des foules, comme à l'heure de la criée<sup>65</sup>, quand les promesses d'une révélation au sujet du dernier feuilleton criminel faisaient disparaître les piles de journaux des kiosques en quelques minutes. Cet « opium du peuple », ainsi considéré par les élites, est en effet devenu indésirable alors que s'imposent les valeurs conservatrices de la Révolution nationale et que se succèdent les images de l'exemplarité (le courageux soldat, le fier patriote, la bonne mère, l'épouse fidèle...). Le fait-divers, symbole de la déchéance des mœurs sous la III<sup>e</sup> République, ne sert plus qu'à alimenter la propagande antirépublicaine. On comprend alors pourquoi, à la Libération, la presse écrite semble rejeter prudemment ces faits-divers encombrants, soucieuse de ne pas replonger dans les errements dont elle était accusée avant la guerre : sensationnalisme, appât du gain, vénalité...

C'est dans ce contexte qu'émerge un nouveau média : la télévision. Dès juin 1949, le petit écran se lance dans l'aventure de l'information en créant le premier journal télévisé à l'occasion du Tour de France. Alors que les quotidiens, contraints de reconquérir un public qui ne fait pas tant de scrupules à lire les crimes et catastrophes du moment, abandonnent déjà le rigorisme moral en réintégrant peu à peu la chronique des faits-divers, la télévision, média

---

<sup>62</sup> M'SILI Marine, *Le fait-divers en République. Histoire sociale de 1870 à nos jours*, Paris, CNRS-Éditions, 2000, 312 p.

<sup>63</sup> DELPORTE Christian, *Les journalistes en France*, Paris, Seuil, 1999, p. 325-365.

<sup>64</sup> RIOUX Jean-Pierre, « Ambivalences culturelles, 1940-1941 » in AZÉMA Jean-Pierre, BÉDARIDA François, *La France des années noires, Tome 1 : de la défaite à Vichy*, Paris, Seuil, 1993, p. 515-536. RIOUX Jean-Pierre, *La vie culturelle sous Vichy*, Bruxelles, Complexe, 1990, 412 p. CORCY Stéphanie, *La vie culturelle sous l'Occupation*, Paris, Perrin, 2005, 408 p.

<sup>65</sup> MOLLIER Jean-Yves, *Le camelot et la rue. Politique et démocratie au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 2004, 366 p.

encore balbutiant, fait l'apprentissage du son et de l'image devant un public encore très confidentiel.

Une interrogation se dessine alors : de la même façon que *Le Petit Journal* avait profité de l'affaire Troppmann en 1869 pour décupler son lectorat, les pionniers du journal télévisé vont-ils faire la promotion du fait-divers afin de conquérir une large audience et imposer la télévision comme média de masse ? Le récit criminel est-il la clé de la popularité conquise dans les années 1950 et 1960 et définitivement acquise en 1970, quand 70,4% des ménages français possèdent désormais un téléviseur ? Que l'on ne s'y trompe pas : cette question dépasse largement les seuls enjeux médiatiques pour nous entraîner sur le terrain des imaginaires collectifs. À travers l'événement criminel et sa mise en scène, une société entière offre le spectacle d'elle-même, de ses inquiétudes, de ses angoisses, de ses dysfonctionnements, de sa capacité à réagir face à la menace ou de se dérober face aux peurs. Il s'agit de poser le fait-divers criminel au cœur de notre réflexion afin de mieux interroger les acteurs et les structures professionnelles, politiques, sociales, culturelles qui gravitent autour, toute variation du récit criminel renvoyant aux propres mutations du corps social.

Il importe donc de s'attarder sur cette première période qui, allant du début des années 1950 à la fin des années 1960, voit l'émergence du récit criminel sur les écrans d'un média naissant et, à cette fin, d'en saisir les traits saillants à la lumière de facteurs historiques.

Une première partie tentera d'abord de dresser la morphologie de la rubrique des faits-divers dans le journal télévisé. Les éléments de mesures généraux obtenus à partir de l'étude de journaux échantillonnés devront aider à dégager les principales caractéristiques de la chronique : son importance et son évolution au cours de la période ; la terminologie utilisée par les hommes du journal télévisé qui, on le verra, oblige à distinguer le fait-divers du récit criminel ; la hiérarchisation de l'événement dans le corps du journal télévisé ainsi que la question, propre à la télévision, de l'origine des images utilisées dans la mise en récit de l'événement ; ou encore les thématiques principales qui se dégagent à la lecture de ces récits criminels, aidant ici à mieux cerner les menaces criminelles, réelles ou imaginaires, qui pèsent sur la société française des années 1950-1960.

Mais l'œuvre de moralisation de la société française voulue par les élites est en cours dans les années 1950 et 1960. La télévision, dont le pouvoir sous-estime l'intérêt tout en craignant l'influence, n'est pas épargnée par les assauts des critiques. La dignité et l'unité d'une nation restaurée après l'humiliante période de la Collaboration sont au cœur des enjeux et doivent être véhiculées par tous les pores de la société. L'image télévisée, au service de ce projet, devra donc montrer le juste et le vertueux. Et par conséquent cacher le vice et

l'immoralité. Une deuxième partie essaiera donc d'expliquer comment ce contexte a contribué et entretenu la marginalisation du récit criminel à la télévision.

Néanmoins, encore peu audibles et visibles, les faits-divers demeurent une composante de l'activité journalistique. Appréhendé dans son processus de fabrication, l'événement criminel conduira, en troisième lieu, à poser la question du travail, non seulement des journalistes mais également des preneurs de vue et des techniciens, indispensables à l'élaboration d'un journalisme proprement audiovisuel. Alors que se professionnalise le journal télévisé au tournant des années 1960, on voit ces hommes commencer à s'organiser autour d'un service, maison-mère du fait-divers : le service des informations générales. Il convient d'en retracer ici la genèse.

Malgré tout, le récit criminel semble toujours souffrir d'un manque de légitimité au sein de l'actualité télévisée. À la fin des années 1950, pourtant, deux facteurs viennent modifier la donne et assurer une plus grande visibilité au récit criminel. D'une part, l'arrivée du premier chroniqueur judiciaire à la télévision Frédéric Pottecher, qui permettra de poser les jalons d'un journalisme judiciaire à travers l'inauguration du compte rendu. D'autres part, nous verrons, en dernier lieu, comment l'influence de l'émission *Cinq colonnes à la une*, voulue par Pierre Lazareff comme une version télévisée de *France-Soir*, permettra au récit criminel de se développer grâce au format narratif plus confortable offert par le magazine, ouvrant ainsi une focale plus grande sur la société française telle qu'elle se présente et se représente au cours des années 1960.



Lire un fait-divers dans la presse écrite, signifie pour le lecteur avoir entre les mains un journal dont il aura d'abord feuilleté les pages, parcouru les titres, lu quelques articles avant de tomber sur une brève relatant le dernier rebondissement au sujet d'une affaire criminelle qui rappellera peut-être un reportage entendu la veille à la radio. Dans le cas du petit écran, le fait-divers ne laisse aucun choix au téléspectateur : le même crime ne sera évoqué qu'une fois, à l'heure du journal télévisé, vers 20h13, entre le compte rendu d'un procès politique et un sujet sur l'analphabétisme chez les jeunes. Dès lors, comprendre, mesurer, analyser, quantifier le fait-divers, c'est d'abord replacer celui-ci dans son environnement familier : le journal télévisé. La restitution du cadre autorise une compréhension plus juste de la portée d'un événement, ici le fait-divers criminel.

### **1.1. Le fait-divers criminel, rebus de l'actualité télévisée**

L'analyse des échantillons de soixante conducteurs de journaux télévisés par an, prélevés tous les cinq ans, livre des données fiables sur l'évolution du récit criminel, sans désolidariser celui-ci du journal télévisé qui le produit. En effet, les conducteurs d'actualités, documents précieux pour les historiens de la télévision, permettent d'étudier en détail l'organisation et le contenu des journaux télévisés tout en ayant un aperçu du processus de fabrication même du journal télévisé. Rappelons que, rédigés par des scriptes au moment des conférences de rédactions, les conducteurs servent de feuilles de route aux responsables des éditions. On y note l'ordre des sujets, leur durée, les reporters chargés de les traiter, la provenance des images, le rubriquage, etc. Autre intérêt pour les historiens : les conducteurs sont corrigés au fur et à mesure de la journée, des conférences de rédaction à la diffusion du sujet. On peut donc à travers les ratures, reconstituer les étapes d'une réflexion éditoriale, tel sujet ayant été déplacé, rallongé ou au contraire annulé.

Dans une première approche générale, nous avons donc cherché à mesurer l'importance du fait-divers dans les éditions de 20h au cours de cette première période : comment s'intègre-t-il dans la morphologie générale des journaux télévisés entre 1949 et 1970 ? Quelles sont les rubriques qui dominent l'information ? L'analyse des conducteurs d'actualités le prouve en tout cas clairement : le récit criminel reste très marginalisé jusqu'à la fin des années 1960. Les tableaux 1.1, 1.2 et le graphique 1.3., qui répartissent les sujets du journal télévisé selon les



différentes catégories d'informations, donnent des détails plus précis. Nous avons distingué les faits-divers catastrophiques (colonne « catastrophes »), inscrit dans une autre logique, des faits-divers criminels (« crimes - délits »).

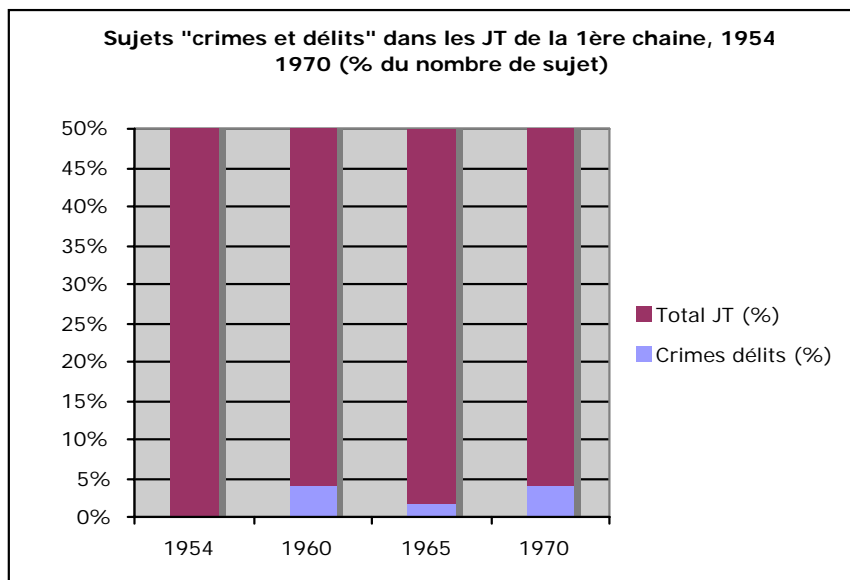
**Tableau 1.1 : Répartition des sujets du JT 20h par catégorie d'information, 1954-1970 (nombre)**

	France	Monde	Société	Catastrophes	Crimes Délits	Sciences Techniques	Culture Médias	Sport	Insolite Quotidien	Totaux
<b>1954</b>	73	66	19	10	0	23	57	108	36	392
<b>1960</b>	79	157	22	67	25	33	95	103	18	599
<b>1965</b>	43	172	26	37	7	35	39	48	24	431
<b>1970</b>	88	195	83	27	27	32	48	102	15	617

**Tableau 1.2 : Répartition des sujets du JT 20h par catégorie d'information, 1954-1970 (pourcentage)**

	France	Monde	Société	Catastrophes	Crimes Délits	Sciences Techniques	Culture Médias	Sport	Insolite Quotidien
<b>1954</b>	18,6	16,8	4,8	2,6	0	5,9	14,5	27,6	9,2
<b>1960</b>	13,2	26,2	3,7	11,2	4,1	5,5	15,9	17,2	3
<b>1965</b>	10	39,9	6	8,6	1,7	8,1	9	11,1	5,6
<b>1970</b>	14,3	31,6	13,5	4,3	4,3	5,2	7,8	16,5	2,5

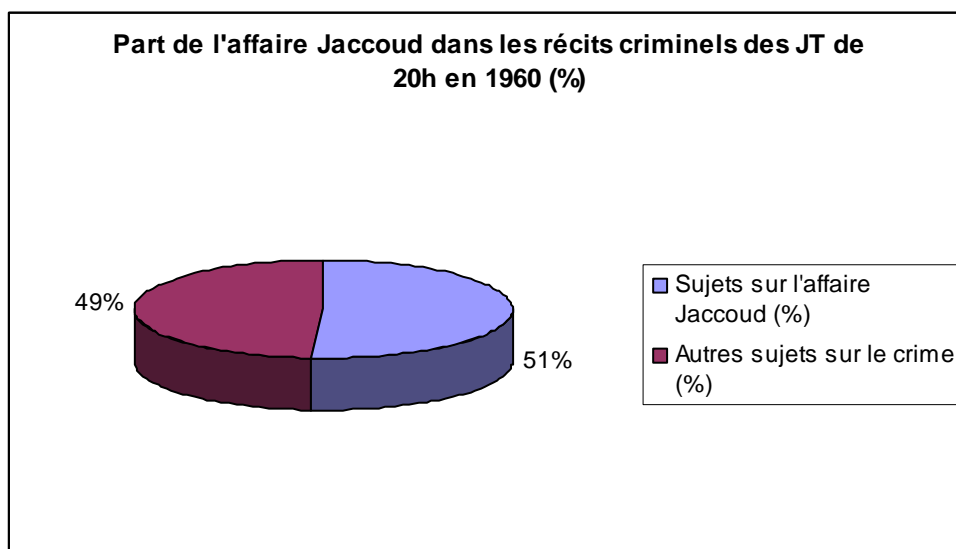
**Graphique 1.3**



Le journal fournit donc en moyenne 510 sujets pour chaque échantillon bimestriel. En 1954, sur les 392 sujets, on ne relève pourtant aucun sujet mettant en scène la figure criminelle. En 1960, le récit criminel fait une percée avec un nombre de 25 sujets sur un total de 599 (soit 4,1%). En 1965, le taux retombe à 1,7% (7 sujets), avant d'atteindre à nouveau en 1970 le seuil de 4,3% (27 sujets).

En réalité, l'évolution en « dents-de-scie » du récit criminel est plus homogène qu'il n'y paraît. Car l'échantillon de 1960 est trompeur et le taux de 4,1%, bien qu'il soit modeste, amplifie de façon exceptionnelle l'importance du récit criminel dans le JT. La raison en est le retentissant procès Jaccoud qui, du 17 janvier au 4 février 1960, monopolise le journal télévisé. Chaque soir, en effet, les téléspectateurs ont droit aux longs comptes rendus du premier chroniqueur judiciaire du petit écran, Frédéric Pottecher, envoyé à Genève pour suivre le procès de ce bâtonnier suisse, Pierre Jaccoud, accusé du meurtre de l'artisan Zumbach<sup>66</sup>. Il faut donc, pour dégager une évolution plus représentative, tenir compte du caractère particulier de cet échantillon. L'affaire Jaccoud, comme le montre le graphique 1.4 occupe 51 % des sujets en 1960.

Graphique 1.4



Autrement dit, lorsque l'on isole l'affaire des conducteurs d'actualité, le nombre de sujets passe logiquement de 25 à 12 et le pourcentage de 4,1 à 2. Cette observation nous confirme le caractère accidentel de la médiatisation d'une affaire criminelle au cours de cette période : on ne peut doubler la part d'une rubrique (le fait-divers criminel) que si, à la base, celle-ci n'occupe en moyenne qu'une faible place dans l'ensemble du journal télévisé. Car le temps d'antenne n'est pas extensible et les journalistes du JT doivent, dans le temps imparti, pouvoir faire le tour du monde de l'actualité.

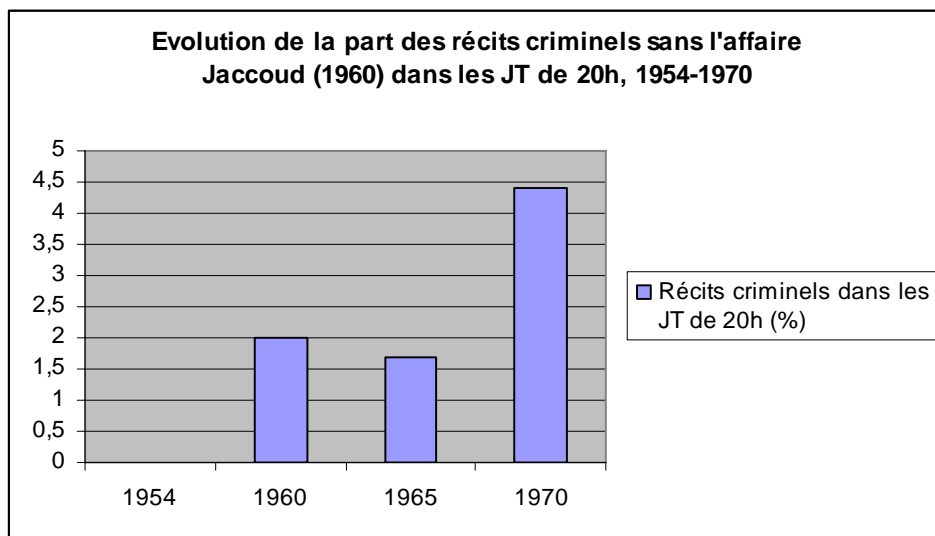
En 1960, il n'y a donc pas *plus de récits criminels* mais *un récit criminel plus développé*, et « ennobli » par la chronique judiciaire, nous le verrons plus tard. En valeur

<sup>66</sup> Zumbach, au courant de la relation extraconjugale du batonnier avec une élégante jeune femme, Linda Baud, aurait tenter de faire chanter Jaccoud. Nous reviendrons plus en détail sur ce fait-divers.

absolue, le téléspectateur assidu, assis devant son poste chaque soir à 20 heures, voit donc bien plus de sujets cette année-là (25 en janvier et juin) mais un sujet sur deux est consacré à la *même* affaire. Sans l'affaire Jaccoud, on analyse une présence du récit criminel similaire à celle de 1965 (cette année-là, d'ailleurs, aucune affaire majeure ne vient « gonfler » les données).

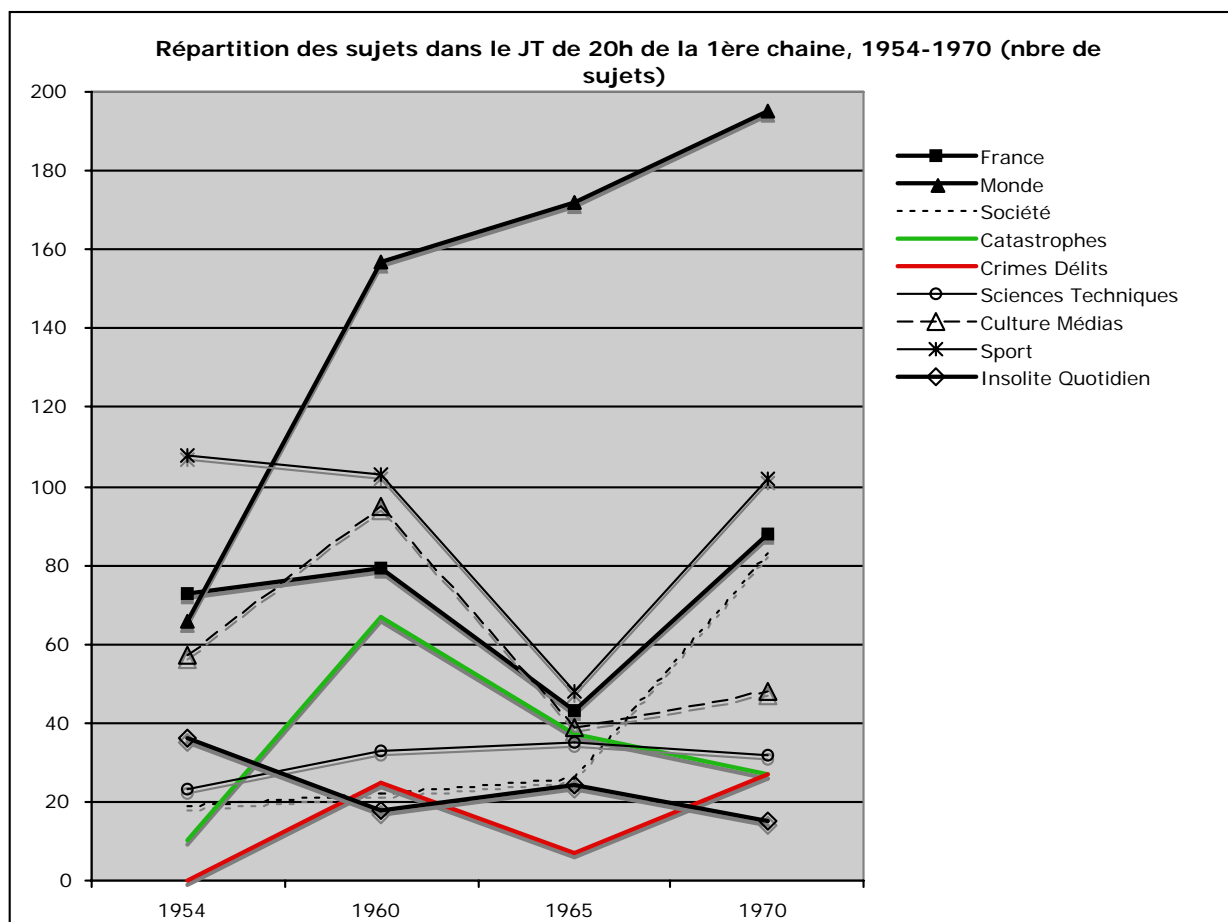
Cette nuance faite, on peut proposer finalement l'évolution générale suivante, illustrée par le graphique 1.5 : quasi-inexistant au cours des années 1950, le récit criminel se stabilise à près de 2 % des sujets des journaux télévisés de 20 heures au cours des années 1960. Le début des années 1970, qui voit doubler ce pourcentage, amorce bel et bien une nouvelle phase que nous aborderons plus loin.

Graphique 1.5



Cette place confidentielle des faits-divers criminels est d'abord le résultat d'une politique éditoriale et d'une hiérarchisation de l'information par les hommes du journal télévisé. Le récit criminel doit alors se comprendre au regard des rubriques qui lui font ombre. Le graphique 1.6. récapitule l'évolution des différentes catégories de sujets dans les journaux télévisés de 20h.

Graphique 1.6



Le journal télévisé des années 1950-1960, repose essentiellement sur quatre types d'information : la politique française, l'actualité étrangère, le sport et les événements culturels et artistiques qui, combinés, représentent entre 70 et 78 % du JT selon les années.

Si l'on ne trouve pas de récits criminels en 1954, le fait-divers n'en est pourtant pas moins présent, mais de nature « catastrophique » : 10 sujets, soit 2,6 % des JT sont ainsi consacrés aux inondations, incendies, accidents ou tremblements de terre qui secouent la planète. Cette catégorie de faits-divers tend d'ailleurs à suivre la même évolution, dans des proportions plus élevées, que le récit criminel : l'hiver 1960, particulièrement rude, inspire au mois de janvier un nombre plus important de sujets sur les tempêtes et inondations qui secouent la Hollande, l'Angleterre etc. On note un pic de 67 sujets (11,2 % du JT) cette année-là.

Une autre évolution mérite d'être soulignée : la brutale augmentation des « sujets de société » en 1970. Peu présentes en 1954, 1960 et 1965 (avec respectivement 19, 22 et 26 sujets, soit 4,8, 3,7 et 6 % des sujets du JT), les interrogations et les mises en scène de la société atteignent près de 14 % en 1970 (83 sujets sur les deux mois de notre échantillon). Il est

intéressant de remarquer qu'au même moment se développe plus sensiblement le récit criminel. Dès que l'on s'interroge davantage sur les mutations du corps social, ce que traduit l'augmentation des sujets de société, il semble logique d'en ausculter simultanément les signes, auxquels renvoie par exemple la mise en scène de la figure du criminel.

## 1.2. Terminologie et rubriquage

Une analyse exhaustive des conducteurs d'actualités des JT de 20h entre 1949 et 1959 affine notre analyse de la mise en scène de l'événement criminel. L'enjeu, d'abord, est de comprendre ce qu'il convient d'appeler un fait-divers aux yeux des journalistes. Que signifie cette notion pour ceux qui fabriquent l'information ? Comment les hommes du journal télévisé abordent-ils cette rubrique journalistique ? Et quelle est l'évolution de cette conception ?

La constitution du fait-divers en tant que rubrique est bien antérieure à l'émergence de la télévision. Les prémisses de la chronique remonteraient, selon Gilles Feyel<sup>67</sup>, au XVII<sup>e</sup> siècle : même si elle refuse d'en publier, la *Gazette* de Renaudot distingue déjà ce genre d'information. Tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, les lecteurs doivent pourtant se procurer les gazettes françaises de Hollande pour espérer y voir raconter crimes et catastrophes du moment. La multiplication des titres de presse sous la Révolution Française ne profite pas à la chronique de fait-divers : les nouvelles feuilles sont bien trop préoccupées par les enjeux politiques pour vouloir traiter une information mineure. Si le Directoire fait progressivement oublier les crimes révolutionnaires au profit des crimes plus « ordinaires » du quotidien, la percée reste timide.

Il faut donc attendre la Monarchie de Juillet pour que le fait-divers devienne réellement une rubrique journalistique et s'épanouisse dans différents titres de presse (et pas exclusivement la presse populaire de Girardin). Toutefois, les faits-divers n'obtiennent pas l'exclusivité d'une rubrique, côtoyant souvent des brèves politiques, des nouvelles des spectacles ou des nominations officielles. Plus précoces, apparaissent distinctement des rubriques « Chronique judiciaire », « Tribunaux », « Police correctionnelle » ou « Cours et tribunaux ». Une épisodique page « Faits divers » émerge néanmoins dans *Le Constitutionnel* fin 1833, et dans *La Gazette de France* deux ans plus tard. Si son utilisation est au début instable, c'est pourtant bien au cours des années 1830 que se précisent les contours et se définit

---

<sup>67</sup> FEYEL Gilles, « Prémices et épanouissement de la rubrique de faits-divers (1631-1848) », *Les Cahiers du journalisme*, n°14, Printemps-Été 2005, pp. 18-29.

le contenu de la rubrique « Fait-divers ». Les crimes et les délits constituent l'essentiel de la rubrique dès la fin de la Monarchie de Juillet.

Il est intéressant de comparer cette évolution de la rubrique « Fait-divers » dans la presse écrite avec le cas de la télévision. Lorsque l'on analyse les conducteurs d'actualité de 1949 à 1958, on s'aperçoit que tous les sujets sont étiquetés du nom d'une rubrique. Il est donc facile de suivre l'évolution de celle des « faits-divers » en relevant dans tous les conducteurs sur dix ans la fréquence de la rubrique. Le tableau 1.7 montre le résultat de ce recensement :

**Tableau 1.7 : Évolution de la rubrique « Faits-divers » de 1949 à 1959 (nbre de sujets)**

	"Faits-divers"
<b>1949</b>	1
<b>1950</b>	14
<b>1951</b>	15
<b>1952</b>	11
<b>1953</b>	4
<b>1954</b>	2
<b>1955</b>	2
<b>1956</b>	9
<b>1957</b>	7
<b>1958</b>	10
<b>1959</b>	-*

\* Le rubriquage des sujets s'arrête en 1959

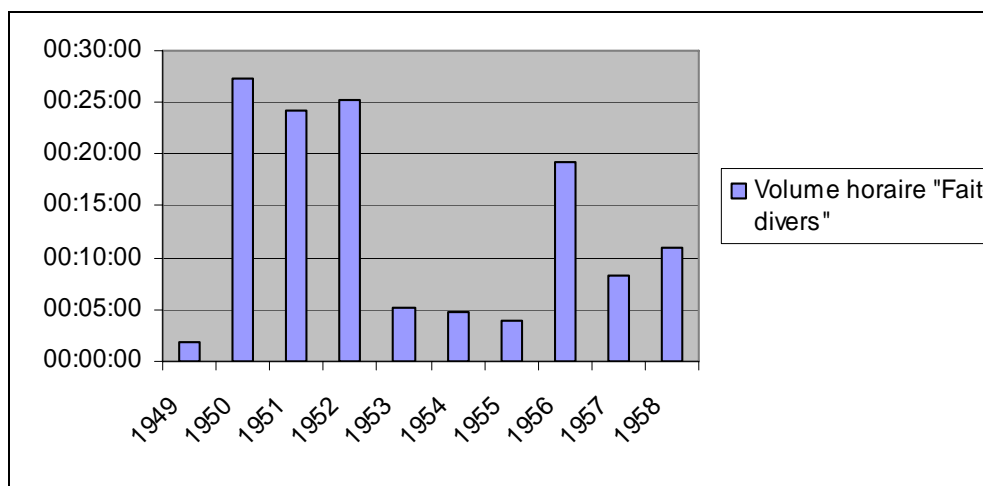
On observe que l'utilisation de cette rubrique est assez inégale au cours de la décennie. Présente dès 1949 avec un sujet consacré à « La crise de l'eau à New-York » (27 décembre 1949), elle s'épanouit ensuite à plus de 10 sujets par an les trois années suivantes, avant de connaître un repli de 1953 à 1955, puis un nouveau développement plus modéré que le premier, de 1956 à 1958. Au total, la rubrique fait-divers cumule 72 sujets diffusés entre 1949 et 1958 (auxquels on peut ajouter 3 sujets non diffusés si l'on veut prendre en compte les simples intentions éditoriales). Avec une moyenne de deux faits-divers tous les trois mois, on ne peut guère douter du caractère très marginal de la rubrique au cours de la période.

Traduit en volume horaire, ce constat n'en est que plus évident : le téléspectateur qui n'aura manqué aucun journal télévisé du soir de 1949 à 1958 n'aura pu voir que 2h11mn de faits-divers cumulés en dix ans, avec une pointe record de 27 minutes en 1950 (tableau 1.8 et graphique 1.9).

**Tableau 1.8 : Durée cumulée des sujets de la rubrique « Fait-divers » dans le JT de 1949 à 1958 (hh:mm:ss)**

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958
<b>Volume horaire "Fait-divers"</b>	00:01:50	00:27:15	00:24:10	00:25:15	00:05:15	00:04:45	00:03:50	00:19:15	00:08:20	00:10:55

**Graphique 1.9 : Volume horaire des sujets « Faits-divers » dans le JT, 1949-1958 (hh:mm:ss)**

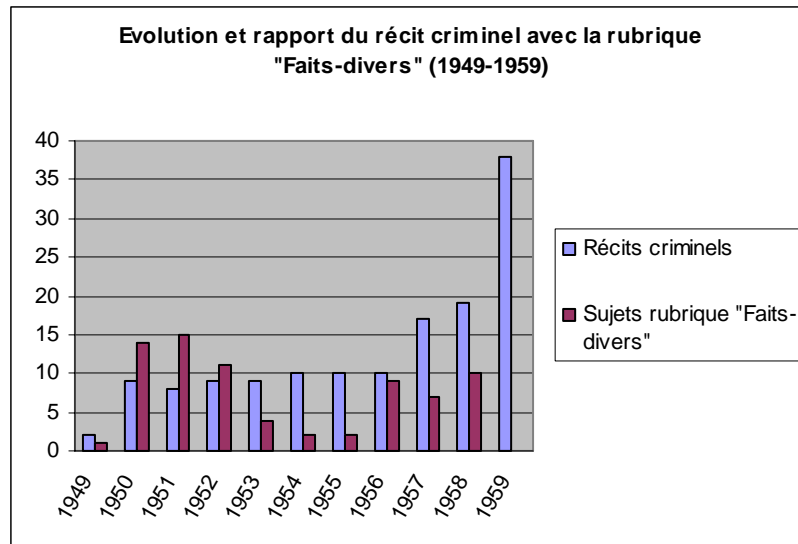


Mais la seule analyse de la rubrique « Fait-divers » ne permet pas de saisir la mesure et l'évolution du récit criminel. Car le rubriquage est une conception journalistique, utilisée de façon aléatoire et variable, on le voit, par les hommes du journal télévisé qui, chaque jour, redéfinissent les événements sans se soucier d'une cohérence sur le long terme. « Fait-divers » et « récit criminel » sont en réalité loin de se confondre. Les faits-divers ne relatent pas forcément les crimes tandis que le récit criminel ne se réduit pas strictement à la rubrique fait-divers. Par « récit criminel », il faut donc entendre tout ce qui, fait-divers ou non, met en scène la figure criminelle sous ses différents aspects : le crime du parc de Saint-Cloud évidemment, mais également l'adoption d'un texte de loi relatif à la délinquance, un sujet de société sur les incivilités des « blousons noirs » ou la remise du prix littéraire du Quai des Orfèvres, par exemple, sont autant d'angles permettant d'aborder la figure criminelle. Cette définition est donc jugée plus pertinente si l'on cherche, comme c'est le cas ici, à mieux évaluer l'importance du récit criminel. Le tableau 1.10 et le graphique 1.11 montrent ainsi le décalage entre le nombre de faits-divers et de récits criminels relevés au cours de la période.

**Tableau 1.10 : Évolution du récit criminel de 1949 à 1959 (nombre de sujets)**

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	Total
<b>Récits criminels</b>	2	9	8	9	9	10	10	10	17	19	38	141

**Graphique 1.11**

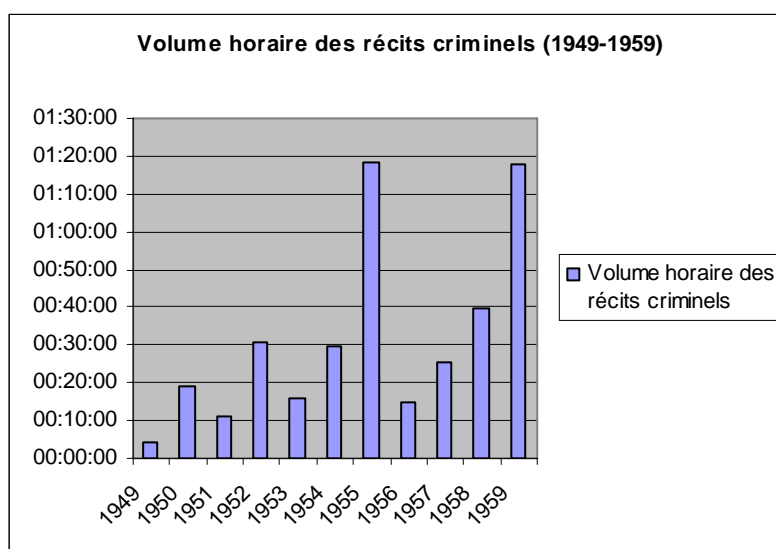


On le voit d'emblée : le récit criminel « déborde » de la rubrique fait-divers puisqu'elle concentre le double de sujets (141 dont 9 non diffusés), soit environ 12 sujets par an ou 1 sujet par mois. En volume horaire (voir graphique 1.12 et le tableau 1.13), le récit criminel totalise près de 5h30 de temps d'antenne cumulé de 1949 à 1959 (avec une pointe record de 1h18mn en 1955, grâce notamment aux longs résumés de Frédéric Pottecher, le chroniqueur judiciaire de la radio, interviewé par les présentateurs du JT à l'occasion du procès Dupriez<sup>68</sup>).

<sup>68</sup> Gérard Dupriez a été condamné à mort en 1955 pour le meurtre de ses parents. Son geste, sans motivation apparente, a soulevé de grandes interrogations dans l'opinion publique. Roland Barthes a consacré un chapitre à cette affaire dans *Mythologies*, afin d'illustrer l'incompréhension institutionnelle (magistrats, experts psychologues...) face à l'absence de raison du meurtrier.



**Graphique 1.12**



**Tableau 1.13 : Durée cumulée du récit criminel dans le JT de 1949 à 1958 (hh:mm:ss)**

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
<b>Volume horaire Récit criminel</b>	00:04:05	00:19:15	00:11:00	00:30:55	00:15:40	00:29:30	01:18:20	00:14:35	00:25:25	00:39:55	01:17:47

Si l'on supprime à nouveau cette « excroissance » exceptionnelle liée à l'affaire Dupriez, on s'aperçoit que le récit criminel augmente régulièrement tout au long de la décennie, avant de connaître un brusque essor en 1959. Cette année-là, les 38 sujets de récits criminels ne s'apparentent à aucune « grosse affaire » en particulier. Il s'agit bel et bien d'une tendance générale. Nous reviendrons sur ce point (chapitre 4).

Que nous révèle ce décalage entre le « Fait-divers » et le « récit criminel » ? D'un côté, la rubrique « Fait-divers » ne devient en réalité que 33 fois sur 72 un récit criminel (soit près de 46 %) : aux côtés des sujets sur « La reconstitution du crime de Buisson » (8 février 1952), un « rebondissement de l'affaire Sez nec » (16 février 1954) ou « l'arrestation du dynamiteur fou » (24 janvier 1957), la rubrique fourmille en effet de faits-divers catastrophiques (« Explosion d'une mine en Angleterre », 8 novembre 1951 ; « Orage sur Saint-Prix », 22 juillet 1955 ; « Éboulement à Clamart », 18 octobre 1956), d'exploits insolites (« Un géant de 2m43 se promène à Paris », 21 janvier 1950 ; « On fête une centenaire à Rambouillet », 22 juin 1950 ; « Okamoto, peintre de 4 ans expose à Paris », 13 janvier 1951) ou d'événements plus ou moins « people » (« On rase la barbe de Michel Simon », 5 avril 1950 ; « La conférence de presse de Marilyn Monroe », 17 juillet 1956 ; « Une martiniquaise (et ses enfants) déçue par son

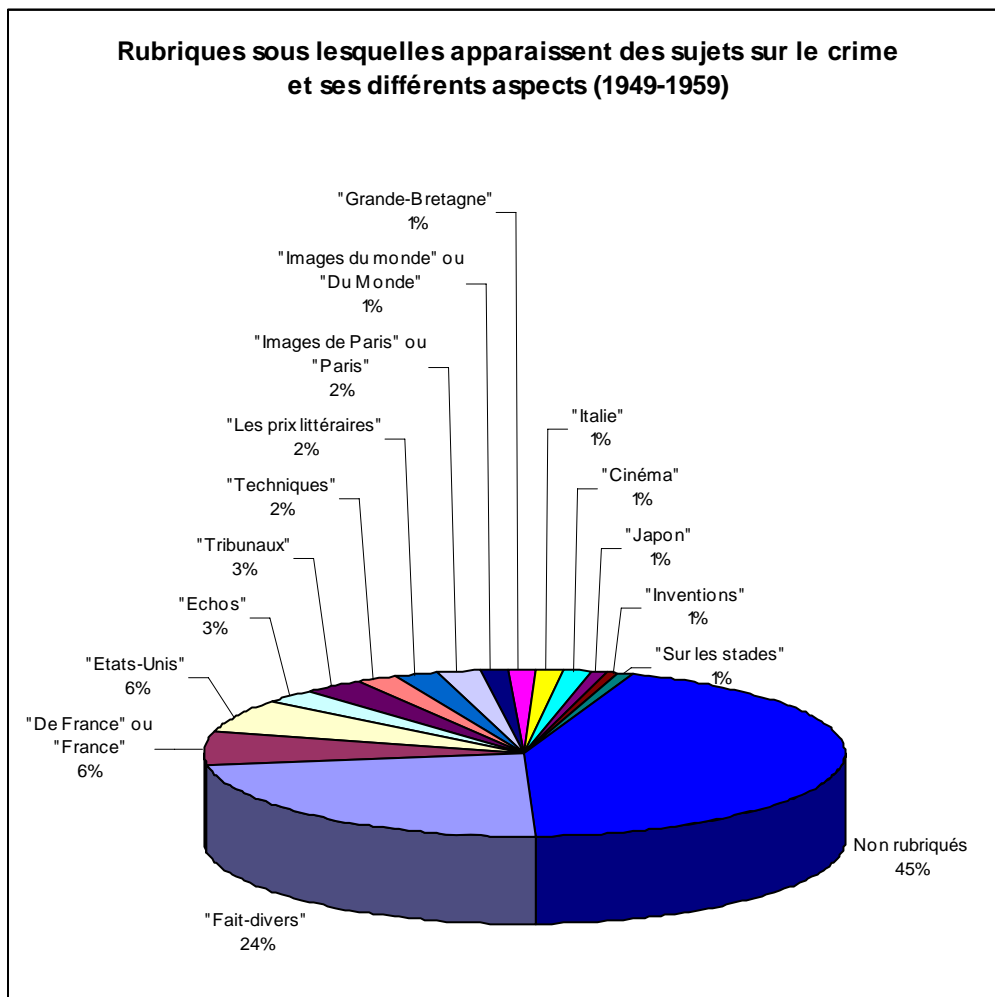
amoureux », 9 octobre 1956). Au total, comme sous la monarchie de Juillet, la thématique criminelle constitue rapidement l'essentiel de la rubrique.

De l'autre côté, le récit criminel s'avère quant à lui bien dispersé dans le rubriquage de l'information télévisée. Ainsi, lorsque l'on relève les « étiquettes » des sujets, on obtient la répartition suivante (tableau 1.14 et graphique 1.15) :

Rubriques	Nbre sujets
"Fait-divers"	33
"De France" ou "France"	9
"États-Unis"	9
"Échos"	4
"Tribunaux"	4
"Techniques"	3
"Les prix littéraires"	3
"Images de Paris" ou "Paris"	3
"Images du monde" ou "Du Monde"	2
"Grande-Bretagne"	2
"Italie"	2
"Cinéma"	2
"Japon"	1
"Inventions"	1
"Sur les stades"	1
Non rubriqués	62

**Tableau 1.14 : Rubriques sous lesquelles apparaît le récit criminel, 1949-1959 (nombre de sujets)**

**Graphique 1.15**



Si la rubrique « Faits-divers » représente - exception faite des 46 % de sujets non rubriqués - encore la majorité des sujets avec 24 %, on s'aperçoit que les 31 % apparaissent sous d'autres rubriques.

Ainsi, le récit criminel est-il souvent défini, dans les rubriques, en fonction de son appartenance géographique : internationale (« Du monde » : 1 %, « États-Unis » : 6 %, « Grande-Bretagne » : 1 %, « Italie » : 1 %, « Japon » : 1 %), nationale (« De France » : 6%) ou bien encore locale (« Images de Paris » : 2 %). Dans une moindre mesure, il se caractérise également par sa dimension culturelle (« Les prix littéraires » : 2 %, « Cinéma » : 1 %), technique (« Techniques » : 2 %, « Inventions » : 1 %) ou sportive (« Sur les stades » : 1 %). N'oublions pas de mentionner le microcosme de prédilection du récit criminel, l'enceinte judiciaire, qui légitime à lui seul une rubrique autonome (« Tribunaux » : 3 %). Enfin, derrière la rubrique « Échos » (3 %), se cache une rubrique fourre-tout dans laquelle ont paresseusement été glissés des sujets très variés : « Attribution du Grand Prix de la Littérature policière » (19 mai 1953), « Chiens policiers à Cologne » (22 juillet 1953), « Dominici dans sa prison » (31 octobre 1957).

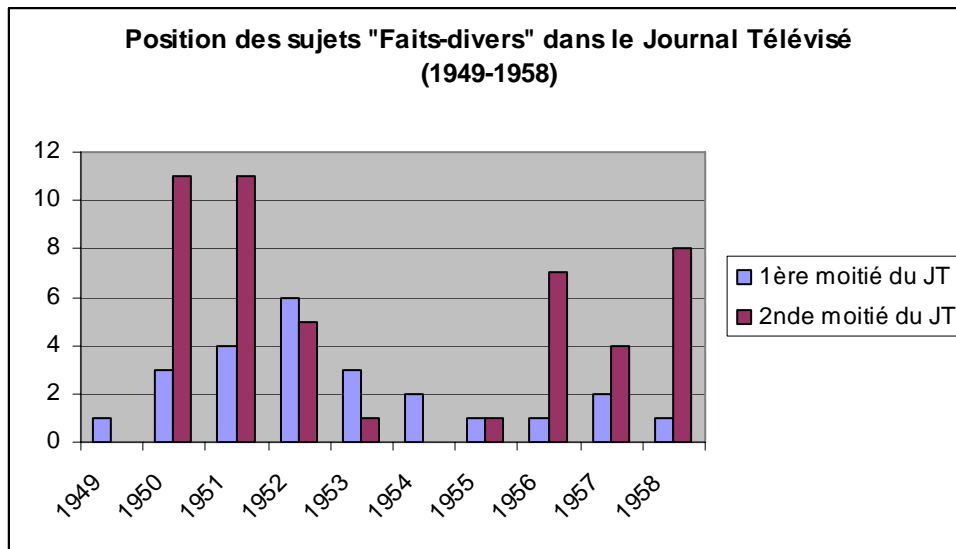
La véritable rupture entre le récit criminel et la rubrique « Fait-divers » se situe en 1953 : à partir de cette date, l'écart se creuse entre une rubrique qui s'amenuise tandis que se développe le récit criminel jusqu'à atteindre, en 1959, le nombre de 38 sujets. Mais ne nous y trompons pas : il s'agit plus d'un déclin du rubriquage dans les conducteurs d'actualité (qui s'arrête effectivement en 1958) que d'un véritable recul du fait-divers en tant qu'événement traité dans l'actualité. L'utilisation de la rubrique, inégale et aléatoire, ne paraît pas réellement fixée dans les années 1950. Sans doute l'affirmation de son autonomie, depuis longtemps acquise dans les imaginaires et les pratiques journalistiques, n'est-elle pas une priorité des responsables du journal télévisé. Quand l'étude de la rubrique « fait-divers » nous permet d'appréhender la conception journalistique de l'événement, la notion de « récit criminel », dont la distinction vient d'être faite, s'avère quant à elle plus pertinente pour saisir les multiples formes que prend ce récit. On s'aperçoit alors : le récit criminel émerge au-delà du cadre traditionnellement établi pour lui par les professionnels.

### **1.3. Hiérarchie**

L'analyse de l'ordre des sujets dans les conducteurs apporte un autre éclairage sur la valeur du récit criminel. Comment celui-ci se place-t-il dans la hiérarchie des événements traités chaque soir par le journal télévisé ? L'événement criminel fait-il souvent la une du JT ?

Pour le savoir, on a cherché de manière exhaustive à relever l'emplacement du sujet concerné en fonction du nombre total de sujets sur chaque conducteur d'actualité, afin de déterminer si le récit criminel occupe la une, la première ou la seconde moitié du journal. Le graphique 1.16 et le tableau 1.17 apportent les résultats suivants pour le « fait-divers » :

**Graphique 1.16**



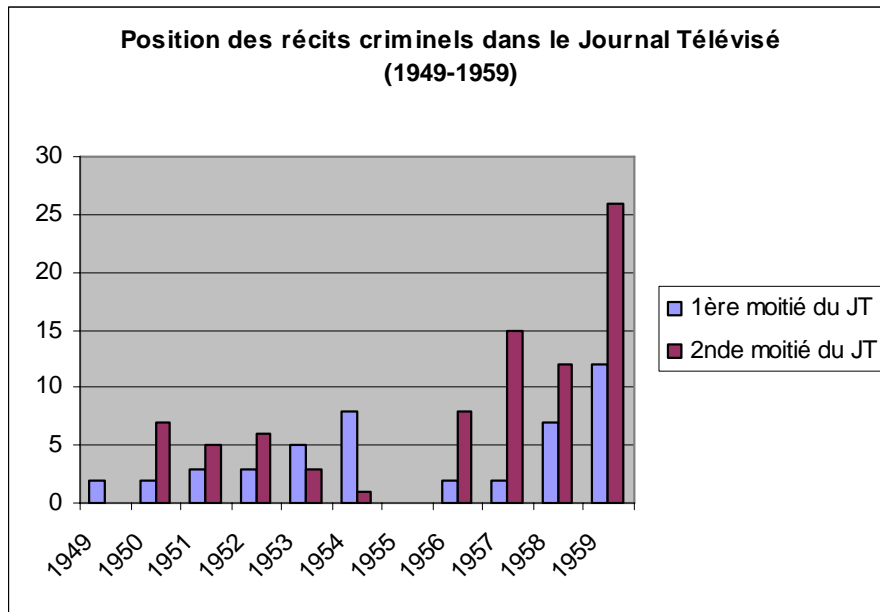
**Tableau 1.17 : Hiérarchie des sujets de la rubrique « Faits-divers » dans le JT (nbre de sujets)**

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	Total
<b>1ère moitié du JT</b>	1	3	4	6	3	2	1	1	2	1	<b>24</b>
<b>2nde moitié du JT</b>	0	11	11	5	1	0	1	7	4	8	<b>48</b>

Le fait-divers n'a donc guère le loisir de faire souvent la une du Journal télévisé. Si un tiers des 72 sujets trouve sa place dans la première moitié du JT, les deux autres tiers sont en effet relégués dans la seconde moitié, servant souvent à combler ou alléger une actualité dense et trop diplomatique. Seul l'année 1954 marque une claire promotion du fait-divers : il n'y a certes que deux fait-divers cette année-là mais tous deux s'avèrent d'importance aux yeux de la rédaction : la mort de Seznec, d'une part, qui entraîne une rétrospective de 2mn30 commentée par Claude Darget et occupe la deuxième place du JT du 16 février ; d'autre part l'arrestation de deux bandits rue Vaneau, le 13 mars, qui, bien que l'événement ne soit pas en lui-même exceptionnel, se voit accéder également à la deuxième place du JT en raison de l'exploit technique que constitue cette médiatisation par la jeune télévision. Nous y reviendrons plus loin (1.7).

La hiérarchisation du récit criminel (graphique 1.18 et tableau 1.19) évolue quant à elle de façon similaire, allant du simple au double : 46 sujets se trouvent dans la première moitié du JT contre 82 dans la seconde. La même année 1954 se dégage clairement : fait-divers et récit criminel se rejoignent, tous deux valorisés dans la hiérarchie de l'information.

**Graphique 1.18**



**Tableau 1.19 : Hiérarchie des récits criminels dans le JT, 1949-1959 (nbre de sujets)**

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	Total
<b>1ère moitié du JT</b>	2	2	3	3	5	8	-*	2	2	7	12	46
<b>2nde moitié du JT</b>	0	7	5	6	3	1	-*	8	15	12	26	82

\* Donnée impossible à obtenir

Ainsi, s'il n'est pas exclu que le fait-divers ou le récit criminel soit parfois jugé suffisamment intéressant pour être traité dans la première partie du journal télévisé, leur place traditionnelle reste celle qu'occupe une actualité secondaire, voire anecdotique, reléguée généralement à la fin du JT.

#### 1.4. Quelles images ?

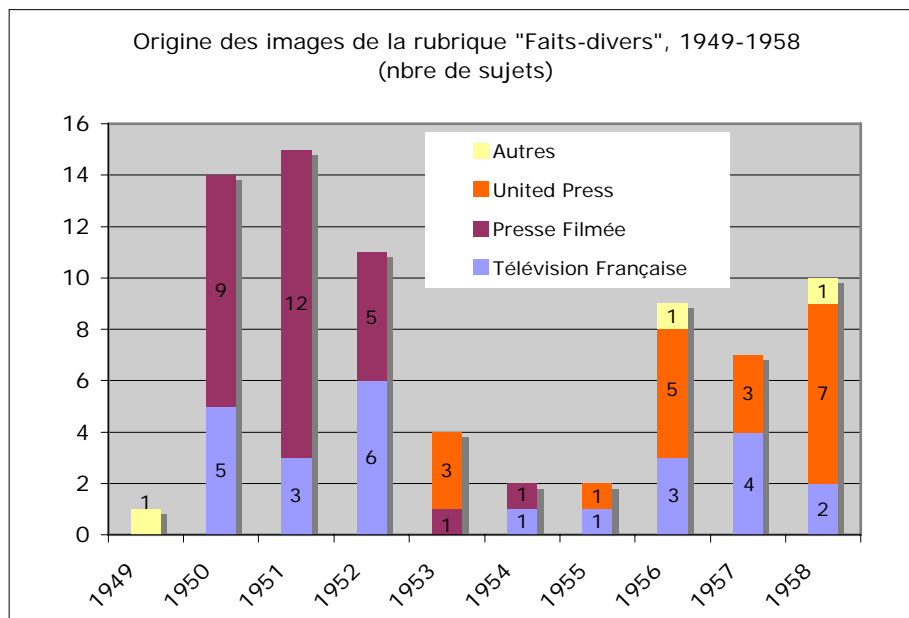
Mais la télévision se nourrit d'images. Dans les années 1950, celles-ci sont encore difficiles à obtenir : chères à acheter, rares à pouvoir être tournées. Car les moyens techniques (quelques caméras muettes 16mm et des Bell-Howell) sont si lourds et volumineux qu'ils ne

permettent guère d'aller filmer un événement éloigné. Pourtant, les hommes du journal télévisé ont à cœur de proposer une mise en image de l'actualité. Pour compléter les rares sujets originaux, Pierre Sabbagh parvient donc à se procurer les bobines que les actualités cinématographiques ont refusées<sup>69</sup>. Ces « rebuts », toutefois, ne présentent qu'un intérêt informationnel médiocre. On peut dès lors se demander, quand les commentaires des faits-divers portent bien la signature des reporters du JT, s'il en est de même des images qu'ils mettent en scène ? Le petit écran a-t-il la maîtrise complète de l'alphabet télévisuel, complexe mélange d'images fixes et animées, de commentaires parlés ou filmés, de montages sonores ou musicaux... ? On a donc cherché à savoir, à travers les conducteurs, quelle était l'origine des images diffusées dans les sujets. Dans un premier temps, ceux de la rubrique « faits-divers » (tableau 1.20 et graphique 1.21) :

**Tableau 1.20 : Origine des images des sujets de la rubrique « Faits-divers » 1949-1958 (nbre de sujets)**

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	Total
<b>Télévision Française</b>	0	5	3	6	0	1	1	3	4	2	<b>25</b>
<b>Presse Filmée</b>	0	9	12	5	1	1	0	0	0	0	<b>28</b>
<b>United Press</b>	0	0	0	0	3	0	1	5	3	7	<b>19</b>
<b>Autre</b>	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	<b>3</b>

**Graphique 1.21**



<sup>69</sup> D'ALMEIDA Fabrice, DELPORTE Christian, *Histoire des médias en France de la Grande Guerre à nos jours*, Paris, Flammarion, 2003, p. 354-357.

On le mesure à travers les résultats obtenus : la télévision française ne réalise elle-même qu'un tiers de la rubrique, soit 25 sujets sur 75 entre 1949 et 1958. Les deux tiers restant étant partagés entre la presse filmée (28) et l'agence américaine United Press (19).

Pour autant, on s'aperçoit que la réputation d'une télévision tributaire de la presse filmée n'est pas fondée, du moins pour la seconde moitié des années 1950. Car s'il est vrai que la presse filmée fournit la majorité des images de faits-divers entre 1950 et 1954, la dépendance cesse dès 1955. À partir de cette date, effectivement, le journal télévisé va essentiellement se procurer des images chez son partenaire privilégié l'agence américaine UP. En 1957, *Télé Magazine* explique ainsi aux téléspectateurs le fonctionnement de ce nouveau partenariat à l'aide d'un court photoreportage<sup>70</sup> intitulé « L'actualité suit ce chemin ». On y voit le motocycliste d'UP partir de l'agence à 8h, se rendre à Orly pour récupérer la pellicule arrivée de New-York à 9h30, revenir au siège parisien d'UP où il remet les bobines au rédacteur en chef Claude Hippeau. À 11h15, le même motard repart en direction de la RTF avec les images sélectionnées pour le journal télévisé, qu'il remet au monteur Jacques Anjubault. Le commentaire précise alors que la RTF a passé un contrat avec l'agence américaine qui doit, en retour, « lui adresser toute sa production »<sup>71</sup> : une vingtaine de sujets sont donc quotidiennement proposés aux rédacteurs du journal télévisé. On le voit dans notre graphique, cette collaboration prend bel et bien effet dans la deuxième moitié des années 1950 en ce qui concerne la rubrique fait-divers.

Malgré tout, les images animées viennent parfois à manquer dans le journal télévisé. Aussi, quand, en janvier 1960, le directeur de l'AFP contacte le directeur de l'information de la RTF, René Thibault, en lui formulant ainsi les termes d'un accord... :

« Nous vous indiquons que nous sommes toujours à votre disposition pour conclure avec la RTF un accord touchant l'utilisation de notre service photographique par le Journal Télévisé et qui pourrait fixer les bases suivantes pour notre collaboration :

- fourniture de la totalité de notre courrier photographique quotidien, avec droit de reproduction par le JT, au prix de 750 NF par mois ;
- fourniture de toute photographie d'archives pouvant vous intéresser, au prix de 24 NF la photo (chaque commande faisant alors l'objet d'un bon d'achat). »<sup>72</sup>

---

<sup>70</sup> *Télé Magazine*, n° 123, 2-8 mars 1958, p. 48-49.

<sup>71</sup> *Ibid.*

<sup>72</sup> AN, Direction des informations 1280/i, Cote CAC : 1983/274, *Émissions ou fonctionnement 1951-1963*.

... Pierre Sabbagh, qui veut lutter contre la réputation « de bavard » qu'a son journal télévisé, jugé ainsi par les téléspectateurs et certains journalistes<sup>73</sup>, y voit donc l'opportunité de pallier le manque d'images animées, à condition, bien sûr, que l'AFP fasse parvenir à temps ses photos :

« Il est certain que les propositions sont intéressantes et assez peu onéreuses, mais il convient de savoir ce que comporte le service photo et surtout les délais de livraison par rapport à l'événement. En effet, si nous avons le service radio-photo et le service photo de United Press, c'est en raison de la rapidité, car les photos tirées sur papier nous arrivent presque en même temps que les films d'agences. Nous pouvons évidemment faire un accord pour les photos d'archives, photos que nous employons assez peu, mais qu'il est quelquefois nécessaire d'inclure dans une page. »<sup>74</sup>

Il est évident qu'en matière de fait-divers, par exemple, le recours aux photos d'archives peut s'avérer très important dans les cas où le JT choisit de consacrer un sujet à des affaires antérieures à sa naissance et pour lesquelles il n'existe pas d'images filmées.

Cette analyse faite pour les images de fait-divers est en partie valable lorsque l'on observe les récits criminels. Si l'on reprend l'analyse des 141 récits criminels relevés entre 1949 et 1959, le tableau 1.22 et le graphique 1.23 proposent la répartition suivante :

**Tableau 1.22 : Origine des images des récit criminel, 1949-1959 (nbre de sujets)**

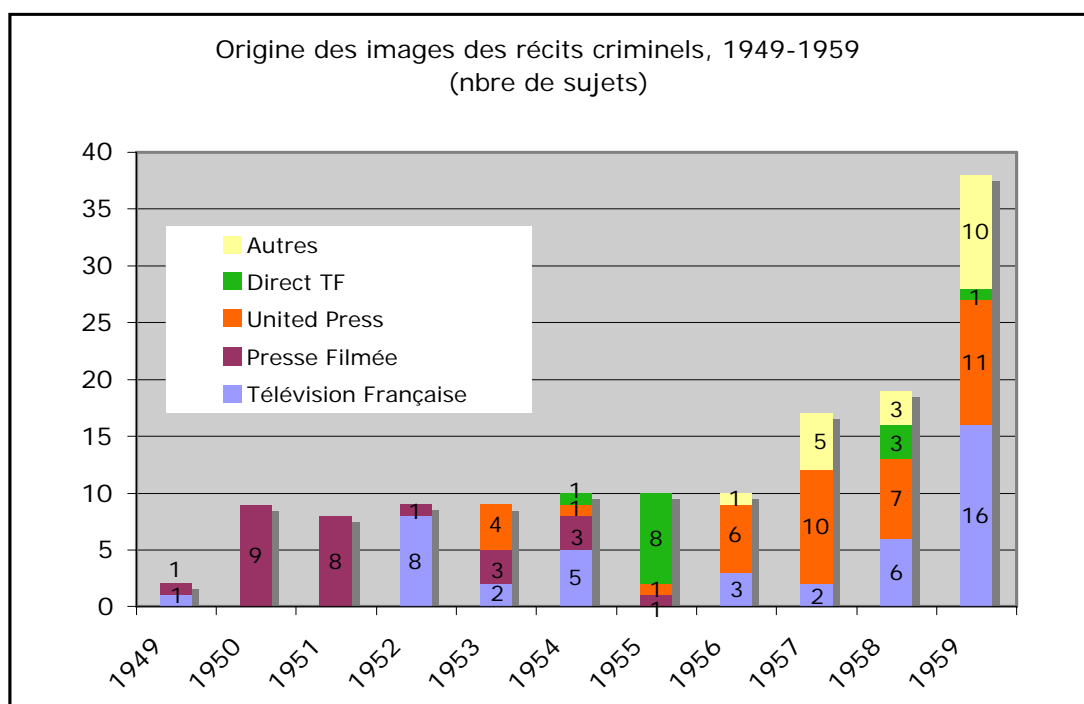
	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	Total
<b>Télévision Française</b>	1	0	0	8	2	5	0	3	2	6	16	<b>43</b>
<b>Presse Filmée</b>	1	9	8	1	3	3	1	0	0	0	0	<b>26</b>
<b>United Press</b>	0	0	0	0	4	1	1	6	10	7	11	<b>40</b>
<b>Direct TF</b>	0	0	0	0	0	1	8	0	0	3	1	<b>13</b>
<b>Autres</b>	0	0	0	0	0	0	0	1	5	3	10	<b>19</b>

<sup>73</sup> Interview de Georges de Caunes in BOURDON Jérôme, *et al.*, *La grande aventure du petit écran. La télévision française 1935-1975*, Paris, BDIC/INA, 1997, p. 134-135.

<sup>74</sup> AN, Direction des informations 1280/i, Cote CAC : 1983/274, *Émissions ou fonctionnement 1951-1963*.



**Graphique 1.23**



On retrouve donc la présence fluctuante mais néanmoins répartie sur toute la décennie des images réalisées par la Télévision Française. Celle-ci assure effectivement au total 43 des 141 sujets (30,5 %). On constate à nouveau l'importance de la presse filmée de 1949 à 1954 et son recul dès 1955, au moment où s'imposent sensiblement les images produites par l'agence UP.

Il est néanmoins un domaine dans lequel le récit criminel se distingue du fait-divers : le direct. Ainsi, 13 des 141 sujets (9,2 % des récits criminels) sont des directs réalisés par la télévision française (ce qui élève sa production à 56 sujets, soit 39,7 % des récits criminels). L'année 1955 concentre d'ailleurs à elle seule 8 directs : là encore, ce record doit en partie être attribués aux interventions de Frédéric Pottecher, interviewé par Claude Joubert et Jacques Donot à l'occasion du procès Dupriez. Interviennent également le directeur général de la Police Judiciaire, M. Roche, l'avocat Maître Isorni...

Le direct, rappelons-le, constitue l'originalité essentielle de la télévision. Dans les années cinquante, ce genre est surtout représenté par les dramatiques qui, diffusées le mardi soir (jour de relâche des théâtres)<sup>75</sup>, permettent aux téléspectateurs de s'appropriier les grands auteurs du répertoire classique (Molière, Racine, Shakespeare...). L'information, née sous le

<sup>75</sup> BOURDON Jérôme, « Les programmes : sous le signe du service public », in BOURDON Jérôme *et al. op. cit.*, p. 108.

signe du direct<sup>76</sup>, s’y essaie régulièrement avec succès, le plus mémorable direct télévisuel des années cinquante demeurant la retransmission du couronnement de la reine Élisabeth II, en juin 1953. Une émission entièrement basée sur le direct est conçue également, faisant découvrir au public des lieux inattendus : « En direct du fond de la mine » (Igor Barrère, avril 1955), « En direct du Pic du Midi » etc.

Reste que, en matière de faits-divers comme de récits criminels, la télévision française ne réalise qu’une minorité des images qu’elle met en scène et commente. Cette donnée, qui s’explique évidemment en raison des faibles moyens techniques, matériels et humains dont dispose l’équipe du journal télévisé au cours des années 1950, nous conduit à formuler cette interrogation : le récit criminel, étant produit dans une large mesure par une agence américaine qui dispose de bureaux à Londres, New-York, Rome, Munich etc., ne donnerait-il pas une vision essentiellement étrangère de la figure criminelle ?

### 1.5. Espace et angle des récits criminels : la distanciation de la menace

Des images étrangères impliqueraient-elles un « crime étranger » ? On peut le penser lorsque l’on s’intéresse d’un peu plus près à la dimension géographique des récits criminels. Chaque récit criminel à cette fois été analysé en fonction de ce critère : le crime est-il hexagonal ou extériorise-t-il en dehors des frontières la menace criminelle ?

Tableau 1.24 : Géographie des récits criminels dans le JT, 1949-1959 (nbre et %)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	Total (%)
Crimes de France	1	6	5	9	3	9	9	3	4	9	15	73 (55,3 %)
Crimes de l'étranger	1	3	3	0	5	0	1	6	9	8	23	59 (44,7 %)

Sur les 132 récits criminels relevés au cours des années 1950<sup>77</sup> (tableau 1.24), 73 sujets, soit un peu plus de la moitié (55,3 %), mettent en scène une figure criminelle hexagonale. Les 59 autres se déroulent en dehors des frontières nationales et reprennent le rubriquage par pays déjà évoqué : « La police *italienne* a réussi à découvrir et à abattre Giuliano » (11 juillet 1950), « À *Westminster*, on a volé la Pierre du Couronnement » (2 janvier 1951), « Chiens policiers à

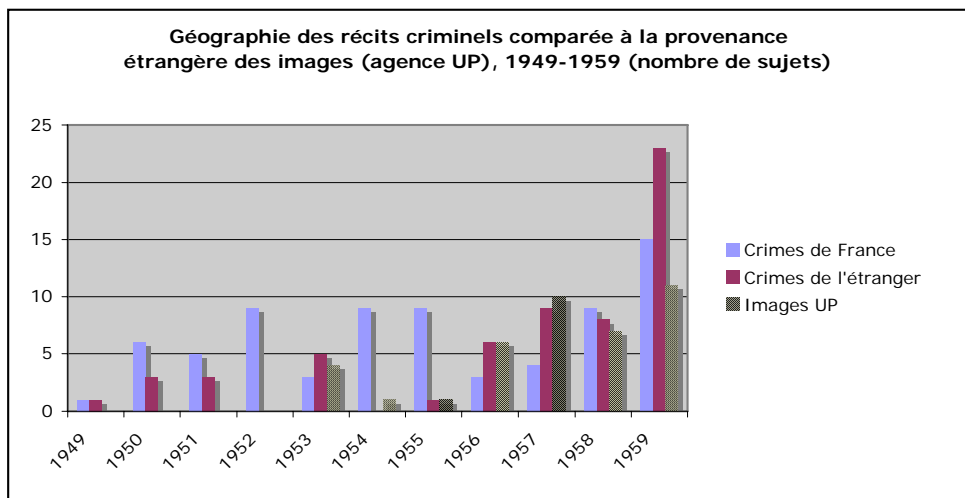
<sup>76</sup> Le 25 juillet 1948, l’arrivée du Tour de France était vécue en direct du Parc des Princes, commentée par Jacques Sallebert.

<sup>77</sup> 9 des 141 précédemment examinés dans nos statistiques n’ont en réalité pas été diffusés. Il semble plus pertinent, alors que nous tentons ici d’abord la question de la réception en proposant une interprétation des effets de la distanciation du récit criminel, de les écarter.

*Cologne* » (22 juillet 1953), « Le procès des assassins du petit *Bobby Greenlease* » (23 novembre 1953), « Arrestation des auteurs d'un hold-up *aux USA* » (16 janvier 1956), « Une femme attaquée par les *ségrégationnistes* » (8 avril 1958), « Pasteur noir poignardé *aux États-Unis* » (23 septembre 1958), « Jeune noir retrouvé lynché » (6 mai 1959)...

On s'aperçoit, en analysant le graphique 1.25, que l'évolution de la géographie du crime concorde à peu près avec l'évolution de la provenance des images : c'est après 1955, alors que les images produites par United Press se font plus présentes à l'écran, que s'affirme une actualité criminelle extra-hexagonale.

**Graphique 1.25**



Est-ce grâce à cette collaboration avec United Press qu'émergent des aspects de la criminalité complètement étranger à la société française ? Dès la deuxième moitié des années 1950, en tout cas, la télévision française semble fascinée par les mouvements de lutte pour faire avancer les droits civiques des noirs aux États-Unis. Après la seconde guerre mondiale, en effet, le pays connaît d'importantes mutations au sujet de la question raciale. En 1954, la Cour Suprême juge ainsi à l'unanimité l'illégalité des établissements séparant l'enseignement (arrêt *Brown*). Cette mesure entraîne une prise de conscience de la communauté afro-américaine. La lutte prend parfois la forme symbolique, comme le geste de Rosa Parks qui, le 1<sup>er</sup> décembre 1955, refuse de céder sa place à un passager blanc, dans un bus de Montgomery (Alabama). D'autres événements sont plus sanglants. C'est cet angle que choisit la télévision française pour traiter, à partir d'images américaines, ce sujet très sensible aux États-Unis. Quasiment tous les sujets consacrés aux États-Unis développent cette problématique sous l'angle des crimes racistes, des lynchages, des révoltes violentes... Si le phénomène de société captive une France qui voit elle aussi, dans un autre contexte, augmenter les violences et les revendications en Algérie, son traitement médiatique reste pourtant événementiel et ne permet pas au public

français d'appréhender tous les enjeux politiques, culturels et sociaux de ces bouleversements de la nation américaine.

Quel effet produit cette large visibilité du « crime étranger » sur le téléspectateur ? Il est évidemment difficile d'apporter des conclusions sur ce point. Néanmoins, on peut discerner là un phénomène de distanciation, une sorte de loi de proximité inversée : plus le crime se déroule en dehors des frontières nationales, plus la menace qui pèse sur l'ensemble de la société française est faible. Le journal télévisé des années 1950, en accordant autant de place au crime de l'étranger, donne ainsi, par défaut, une vision plus atténuée, voire rassurante de la criminalité en France. Le téléspectateur peut effectivement avoir l'impression que le territoire français est, sinon épargné, du moins « normalement agité » par des désordres sociaux qui, après tout, concernent toutes les grandes puissances. Cette impression est d'autant plus rassurante que, lorsqu'ils se déroulent sur le territoire français, c'est souvent sous l'angle des institutions que les crimes sont abordés. Le rôle de la police est à ce titre particulièrement valorisé dans les intitulés des sujets : ainsi, Jacques Sallebert, le 13 mars 1950 va-t-il expliquer au téléspectateur « Comment la police découvre le revolver qui a tué », ou Jean-Marie Coldefy, après avoir consacré un sujet aux enquêteurs « À la recherche du bandit Kervinio dans la région de Saumur », le 18 septembre 1952, s'empresse dès le lendemain d'assurer que « La police poursuit toujours Kervinio dans la région de Saumur ». Certes les policiers montrent qu'ils agissent, mais le sujet, ici, sous-entend aussi qu'ils sont impuissants à mettre la main sur le bandit !

Mais cette affaire semble être une exception car c'est souvent au moment de l'arrestation d'un voleur ou d'un criminel que le téléspectateur prend connaissance du vol ou du crime en question (qu'il aura probablement appris dans la presse écrite bien avant). La télévision française des années 1950 assure ainsi le triomphe des policiers : « On a arrêté les voleurs de bijoux de la Béguin » (24 janvier 1950), « Arrestation du tueur de Prat » (8 mars 1950), « Arrestation du boxeur Turpin à New-York » (6 novembre 1953), « Arrestation de deux bandits rue Vaneau » (13 mars 1954), « Arrestation des auteurs d'un hold-up aux USA » (16 janvier 1956), « Arrestation des assassins du bois de Saint-Cloud » (16 janvier 1957), « Arrestation du dynamiteur fou » (24 janvier 1957), « Arrestation d'un gangster » (12 mars 1959) etc... Ainsi, la télévision consent donc à montrer les désordres des sociétés au moment où tout rentre dans l'ordre, c'est-à-dire au moment de l'épilogue moralisateur du fait-divers : l'auteur du crime a été arrêté et pourra être jugé.

Nuançons tout de même cette « pilule digestive » qu'est le petit écran en matière de récit criminel. Car après tout, le téléspectateur du JT est aussi un lecteur de presse écrite et de

magazines qui, s'il peut se rassurer en regardant la télévision, ne manquera pas de s'inquiéter à la lecture, en particulier, des journaux régionaux ou des magazines *Détective*, *Paris-Match*, etc... tous généreusement alimentés de faits-divers.

## 1.6. Thématiques

Le récit criminel traverse un vaste ensemble de thématiques, chacune ayant une histoire et des caractéristiques propres. Si un crime passionnel, un braquage ou un viol n'alimente pas le débat public ni les représentations collectives de la même façon, ils reflètent néanmoins les préoccupations d'un individu ou d'une société qui se sent fragilisé. En distinguant les thèmes contenues dans les récits criminels, on met donc en lumière les menaces principales, réelles ou non, qui prennent corps dans les imaginaires collectifs. Il ne s'agit pas, ici, de mener une étude de réception autour du récit criminel. Mais partageant avec Anne-Claude Ambroise-Rendu l'idée que l'effet de masse, observé par Marc Angenot<sup>78</sup>, « crédite d'un impact supplémentaire les récits dont la récurrence est forte, les thèmes les plus fréquents et les plus prégnants. »<sup>79</sup>, nous considérons qu'il importe d'intégrer le récit de fait-divers isolé dans une longue temporalité afin de le relier à d'autres récits du même type. Ainsi voit-on naître ces « modes », ces récurrences qui traduisent, bien souvent, moins une réalité criminelle qu'une réelle crispation sociale. La « loi des séries » qui semble régir l'effet de répétition ne s'affranchit pourtant nullement de la remise en perspective historique. Quelques précisions sur la typologie de la figure criminelle adoptée est nécessaire au préalable.

### 1.6.1. Méthode

#### *a. Fait-divers / Fait de société*

Il faut tout d'abord distinguer deux dimensions discursives : le fait-divers et le fait de société.

1. *Le fait-divers*. Nous plongeons ici dans la narration événementielle, concentrée sur une affaire criminelle en particulier et éventuellement sur ses conséquences et ses répercussions immédiates dans la société.

---

<sup>78</sup> ANGENOT Marc, *1889, un état du discours social*, Québec, Éd. Le Préambule, Coll. L'univers des discours, 1989, p. 17.

<sup>79</sup> AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Les faits divers dans la presse française de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Étude de la mise en récits d'une réalité quotidienne (1870-1910)*, thèse de d'histoire de l'université Paris I, sous la direction d'Alain Corbin, 1997, p. 33.

2. *Le fait de société*. Une affaire criminelle, en raison de son impact médiatique, de l'intérêt qu'elle suscite auprès de l'opinion publique, de la problématique qu'elle soulève au sein d'une société ou encore des acteurs politiques et institutionnels qu'elle met en scène, peut échapper à sa dimension factuelle. Elle cesse de s'inscrire dans le singulier en intégrant la sphère du genre (par exemple : un fait-divers sur le « Suicide d'une adolescente après une rupture amoureuse » pourra devenir un fait de société sur « Le suicide chez les jeunes »). Mais le fait de société peut être autonome à l'égard d'un fait-divers et émaner directement de la parole institutionnelle (politique, policière, judiciaire, associative, syndicale, médicale, carcérale...) lorsqu'elle convoque la figure criminelle (par exemple le vote d'une loi sur la délinquance juvénile, une enquête parlementaire sur la détention en prison, un manifeste sur les violences conjugales, etc.). Un fait-divers peut certes avoir motivé et obligé les institutions à prendre la parole, mais cette parole n'est pas réductible au fait-divers qui l'a provoqué et s'adresse désormais à l'ensemble de la société.

*b. Approche juridique / Approche médiatique*

Afin de mieux évaluer la « menace criminelle », il convient également, dans notre typologie, de distinguer ce qui relève du « crime » de ce qui relève du « délit ». La définition juridique ne peut ici suffire puisque n'est défini comme crime ou délit que ce qui entraîne une action judiciaire. Les actes criminels sont appréhendés en fonction des peines définies par le Code Pénal. Le crime, infraction grave, sera ainsi traduit devant une cour d'assise et peut être passible d'une lourde peine de prison et d'une amende élevée tandis que le délit, infraction mineure, échouera devant un tribunal correctionnel et ne pourra engendrer qu'une détention courte et une amende légère. Mais on voit l'inadéquation de cette approche : au moment où on les rencontre dans nos échantillons, les récits criminels n'ont pas forcément une définition juridique claire et précise. Un reportage sur la disparition d'un enfant peut, par exemple, autant relever du rapt que de la fugue. Il en est de même des crimes sans cadavre, des accusations sans preuve, qui n'ont que peu de chance d'aboutir sur un procès et de se voir ainsi attribuer un statut de « crime » ou de « délit ». Il faut donc s'inspirer de la définition juridique tout en restant dans la réalité médiatique, c'est-à-dire considérer le fait non pas *a posteriori* en fonction d'un jugement basé sur le Code Pénal, mais en avoir une approche évolutive, basée sur ce que sait le journaliste au moment où il rapporte les faits. Car ce qui peut être dans son discours un

récit convoquant une menace criminelle potentielle (le ravisseur d'un enfant) peut s'avérer tout à fait « bénin » le lendemain (l'enfant retrouvé aura avoué avoir fait une fugue).

*c. Menace sur la personne / Menace sur les biens*

Définir la menace, c'est aussi l'évaluer selon qu'elle pèse sur la/les personne(s) ou sur le(s) bien(s). On peut ainsi différencier quatre catégories de crimes et quatre catégories de délits.

**Le crime**, plus grave par définition, va donc directement impliquer une menace sur la personne :

1. *Le corps identifié*. Concerne tous les crimes qui impliquent la volonté, de la part du criminel, de supprimer une personne pour différentes motivations (crimes passionnels, sexuels, crapuleux...).
2. *Le corps symbole*. Concerne les crimes où le criminel n'a pas cherché à viser une personne en particulier mais s'en être pris à son statut où à ce qu'elle représente (violences sociales, fusillades, pédophilie)
3. *Le corps disparu*. Concerne les cas de disparitions constatées, d'enlèvements, de prises d'otages où la figure criminelle, à défaut d'être clairement validée, est implicitement évoquée.
4. *Le corps suicidé*. Concerne les cas de « crime contre soi » et les actes d'euthanasie, qui, au vu, des autorités (Justice, Religion...) peuvent être perçues comme des crimes contre la personne humaine.

**Le délit**, quant à lui, peut faire peser une menace moins grave sur la personne ou concerner toutes les atteintes faites aux biens :

1. *Le corps dégradé*. Concerne les cas d'agressions mineures, les affaires de mœurs, les attouchements, les diffamations ou atteintes à l'honneur et également certaines affaires de drogues lorsqu'il apparaît dans le traitement médiatique que la prise de drogue est une dégradation que la personne s'inflige elle-même.
2. *Le corps dérobé*. Concerne les évasions et les abandons. L'auteur du délit est ainsi invoqué à travers son absence.
3. *Le bien détruit*. Concerne tous les actes de vandalisme, les incendies volontaires...
4. *Le bien dérobé*. Concerne les affaires de vols, hold-up ou d'escroqueries.

Le tableau 1.26 récapitule toutes ces distinctions.

Tableau 1.26 : Typologie du récit criminel

Fait-divers (factuel)				Fait de société			
Crime				Délit			
<b>Le corps identifié</b> <i>Crime ad hominem</i>	Crimes passionnels, familiaux, sexuels...	Crimes d'intérêts, règlements de comptes...		<b>Le corps dégradé</b>  Violence faite à une personne (ou animal) relevant du tribunal correctionnel	Délits sexuels, affaires de mœurs (viols, « tournante », pédophilie, attouchements)	Diffamation, atteinte à l'intégrité, à l'image d'une personne, esclavage...  Intoxication, Usage drogue	<p align="center"><b>Le crime maîtrisé</b></p> <p>Parole institutionnelle et associative qui convoque la figure criminelle dans sa dimension sociale, autonome du fait-divers (factuel) :</p> <p><i>Corps institutionnels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-discours politique</li> <li>-discours médical</li> <li>-discours policier</li> <li>-discours judiciaire</li> <li>-discours carcéral</li> <li>-discours journalistique</li> </ul> <p><i>Corps social</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-discours associatif</li> </ul>
<b>Le corps symbole</b> Crime générique  Violence (cas mortel ou non) faite à une personne (ou animal) relevant de la cour d'assises	Fusillades, massacres, tueries	Violences sociales (incidents, bagarres, émeutes, coups et blessures...)	Violences sexuelles (viols graves, pédophilie...)	<b>Le corps dérobé</b>  Évasions	Abandons		
<b>Le corps disparu</b> Cas de disparition causée ou constatée d'une personne	Disparition constatée (mystère)	Rapt – Enlèvement – Prise d'otage (disparition identifiée)		<b>Le bien détruit</b>  Vandalisme, dégradation de biens...	Incendies volontaires		
<b>Le corps suicidé</b>  Victime(s) = ou ≈ « criminel »	Suicide	Euthanasie		<b>Le bien dérobé</b>  Hold-up, vols, cambriolages	Escroqueries, arnaques, fraude, trafic,		



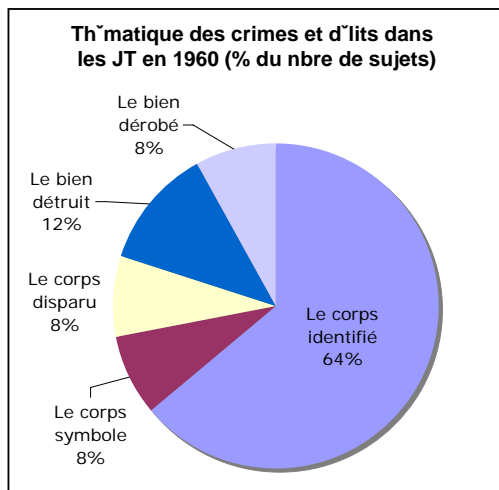
### 1.6.2. Résultats

L'analyse des échantillons à la lumière de ces thématiques nous permet d'obtenir les résultats en nombre et en pourcentage récapitulés dans les tableaux 1.27 ainsi que les graphiques 1.28 et 1.30.

**Tableau 1.27 : Thématique du récit criminel dans le JT de la 1<sup>ère</sup> chaîne, 1954-1970 (Nbre de sujets)**

	Crimes				Délits				Institutions	Résultats
	Le corps identifié	Le corps symbole	Le corps disparu	Le corps suicidé	Le corps dégradé	Le corps dérobé	Le bien détruit	Le bien dérobé	Le crime maîtrisé	
1954	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1960	16	2	2	0	0	0	3	2	0	25
1965	0	0	0	0	1	0	1	5	0	7
1970	10	10	3	2	0	0	0	2	5	32

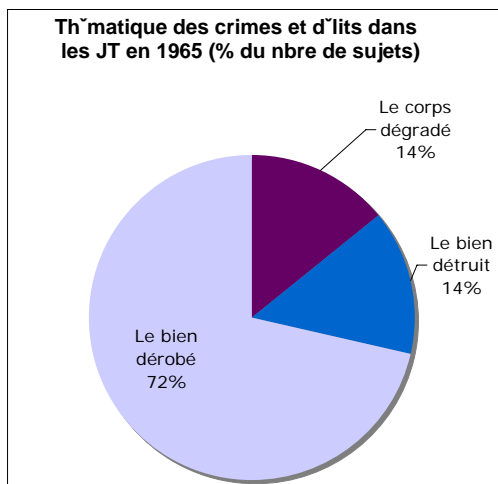
**Graphiques 1.28**



On s'aperçoit dans un premier temps que les crimes ont, plus que les délits, la faveur des journalistes : 20 des 25 sujets en 1960 (80 %), et 25 des 32 sujets en 1970 (78,1 %) relèvent des infractions pénales graves et mettent ainsi en scène une figure criminelle plus menaçante. Soit au total 45 des 64 récits criminels (70,3 %) prélevés au cours de cette période. On peut supposer qu'à une époque où le récit criminel se fait rare à la

télévision, il faut effectivement que l'affaire soit particulièrement grave pour intéresser les journalistes du JT.

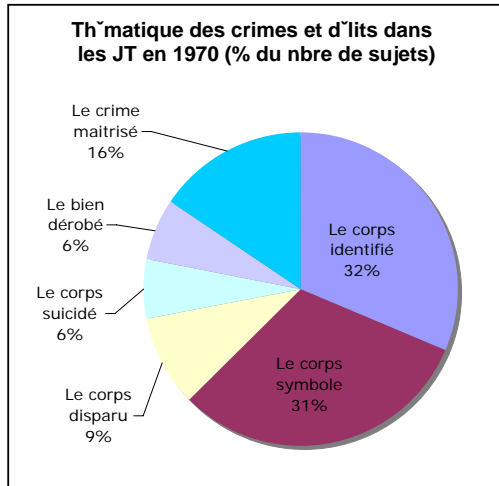
**Graphique 1.29 et 1.30**



Mais on relève que ces crimes, dans les années 1960, concernent essentiellement la catégorie des « corps identifiés », c'est-à-dire des crimes passionnels ou crapuleux qui n'invoquent pas une menace pesant sur l'ensemble de la société mais restent au contraire clos sur eux-mêmes. C'est le cas par exemple de l'affaire Jaccoud qui réunit à elle seule, on l'a vu, 12 sujets en 1960. L'histoire du bâtonnier suisse n'a pas,

effectivement, lieu d'inquiéter le téléspectateur français qui peut donc savourer sans crainte ce roman à l'eau de rose qui tourne au noir.

En 1970, cependant, l'augmentation des sujets de la catégorie « corps symbole » bondit d'une moyenne de 4 % dans les années 1960 à 31,2 % : doit-on y voir le signe d'une



augmentation de la violence sociale ? En effet, sur fond de revendications politiques, les manifestations étudiantes qui éclatent cette année-là à Lille, Nanterre et Grenoble se voient perturbées par de violents incidents (tortures, bagarres, suicide d'un lycéen...) qui attirent l'attention des journalistes de télévision. Au journal télévisé, la société commence à s'interroger sur ses dysfonctionnements.

Autre symptôme de cette évolution : la prise de parole des institutions en 1970. Il s'agit, là encore de traduire une prise de conscience par les institutions (au premier rang desquelles les journalistes, évidemment, qui vont prendre l'initiative d'aller recueillir cette parole) des nouvelles évolutions de la société française. Ainsi, le 20 janvier 1970, après le suicide d'un jeune manifestant, un reporter va par exemple interviewer un médecin au sujet des suicides par le feu, pratique militante particulièrement impressionnante et en vogue depuis l'immolation de Jan Pallach à Prague, en janvier 1969.

Sur ce chapitre, une comparaison avec la presse écrite s'avère très intéressante. Dans son étude de cas sur le quotidien régional *Le Provençal*, Marine M'Sili<sup>80</sup> constate en effet que le thème du suicide, faiblement représenté dans les pages du journal depuis sa création en 1944 (pas plus de 5 suicides en moyennes chaque semaine), connaît une brutale progression en 1970 (le chiffre est doublé avec 10 articles par semaine). Ces récits se traduisent également par une plus grande visibilité (première page, surface moyenne des articles) et proviennent désormais en plus grand nombre de l'étranger (16 %). En 1969-1970, *Le Provençal* s'intéresse tout particulièrement aux immolations par le feu : trois articles dans la dernière semaine de janvier 1969, neuf un an plus tard. Ainsi, comme la presse écrite, la télévision - dans une moindre proportion cependant - reflèterait l'émergence d'une interrogation sur cette forme de protestation fortement politique.

<sup>80</sup> M'SILI Marine, *op. cit.*, p. 227-231.

Les cas de délits, plus rares, n'en sont pas moins, quant à eux, le revers de la société matérialiste des « Trente Glorieuses » : afficher sa fortune et ses biens, c'est prendre le risque de nourrir des jalousies et susciter des convoitises. Ainsi, l'année 1965 réunit-elle par exemple à elle seule 5 sujets dans la catégorie du « bien dérobé » (71,4 % des sujets cette année-là). Un vol de fourrure, des cleptomanes à Tours, un faux châtelain à Angers, une escroquerie à la galerie Drouart et un hold-up : le luxe et la richesse n'en finissent pas d'inspirer des actes de délinquance à l'heure où s'affiche allègrement une société de consommation dans laquelle acquérir et posséder toujours plus de biens déterminent, croit-on, la valeur des individus et la place de chacun dans la société.

Mais il faut aussi voir là le reflet des agitations sociales de l'époque. On ne vole pas simplement par cupidité ou par manque : on s'en prend aux riches, ceux qui étalent leur richesse et se rendent coupables par cette image d'opulence insupportable qu'ils renvoient aux yeux de ceux qui ne vivent qu'avec difficulté et privations. Dès 1950, on l'a vu, les journalistes de télévision s'étaient emparés du rocambolesque vol des bijoux de la Béguin, un faste qui représentait alors une part de rêve pour tous les Français qui connaissaient encore les pénuries de l'après-guerre. La télévision, pourtant avare de faits-divers, consacre pour l'occasion pas moins de deux sujets à cette affaire. Un an plus tard, c'est le vol de la pierre du Couronnement en Grande-Bretagne qui fascine. Deux semaines plus tard, Pierre Dumayet rebondit et joue les conseillers en rappelant « Les précautions à prendre contre le hold-up de plus en plus à la mode ». Certes, il n'est pas besoin d'être une tête couronnée pour être victime d'un phénomène de délinquance en hausse, nous indique l'intitulé du sujet. En 1954, ce sont encore nos deux malfaiteurs de la rue Vaneau qui font parler d'eux. Un sujet rubriqué « Invention », réalisé en septembre 1957, va enfin pouvoir apporter la solution, croit-on, aux téléspectateurs en leur expliquant le fonctionnement d'un véritable « Piège photographique contre les cambrioleurs ». Malheureusement, le sujet est déprogrammé à la dernière minute, jugé peut être trop anecdotique. Cette invention aurait pourtant bien intéressé les victimes du « Vol de bijoux » que rapporte Michel Péricard, le 13 octobre 1959. Enfin, pour clore cette décennie de vols télévisés, François Barnole présente aux téléspectateurs le gros poisson repêché par la police allemande tout au fond d'un lac : un trésor de fausse monnaie anglaise.

La presse écrite connaît là une évolution similaire. Marine M'Sili constate en effet que « si les années trente [ont fait du vol] le résultat d'un dysfonctionnement de l'organisation économique », la période des Trente Glorieuses voit émerger l'image d'une « organisation

structurée de la délinquance économique »<sup>81</sup> : les petits vols insignifiants disparaissent peu à peu des pages du *Provençal* tandis que sont rendus plus visibles les vols impliquant de fortes sommes d'argent, mettant en scène des notables, de riches banquiers, des affaires d'escroqueries réclamant l'intervention de « cambrioleurs spécialistes ». Le *Provençal* aussi s'intéresse à ce titre aux bijoux de la Bégum et ne manque pas de raconter en long et en large toute l'ingéniosité et l'organisation méticuleuse de la bande de cambrioleurs. Les petits cambrioleurs de greniers ont de mauvais jours médiatiques devant eux. À la fin des années 1960, la délinquance économique organisée s'est imposée. En 1970, c'est sur le gang marseillais des frères Guérini que les journalistes du JT ont jeté leur dévolu, leur consacrant cinq sujets début janvier, au moment de leur procès. Mais en abordant la faune du Milieu, nous atteignons les limites du fait-divers, par définition contraire à toute structure organisée.

### **1.7. Rapporter l'événement criminel : exaltation de l'exploit technique**

Si les faits-divers sont rares et en règle générale discrètement évoqués dans le journal télévisé, il existe cependant quelques contre-exemples qui montrent l'empressement du média à se saisir parfois d'un événement criminel pour le valoriser dans le journal télévisé. Il s'agit surtout, en réalité, de valoriser le journal télévisé lui-même. En mettant en scène un fait-divers, le JT, dans les années 1950, veut au fond prouver sa capacité de réaction face à l'événement imprévisible. Car il doit encore gagner sa crédibilité aux yeux du public et des confrères. Aussi ne résiste-t-il pas à promouvoir les « scoops » lorsqu'il en maîtrise l'exclusivité. L'arrestation des deux bandits de la rue Vaneau, diffusée sur les écrans dans le JT de 20h, le 13 mars 1954, lui offre ainsi l'occasion d'une belle campagne de promotion.

À 16h22, ce 13 mars, Nicolas Marinesco (25 ans) et René Buca (28 ans) s'introduisent dans un appartement du 1 bis rue Vaneau, afin de cambrioler l'appartement d'une femme seule, repéré quelques temps auparavant. Ils assomment d'abord la gouvernante, Jeanne Frey, qui réussit quand même à s'échapper et prévenir la police. Une demi-heure plus tard, les policiers sont sur les lieux et l'assaut commence, sous les yeux du préfet de police M. Baylot, qui a déployé pour l'occasion de grands moyens. Vers 17h10, de nouveaux renforts arrivent, équipés de fusils, bazooka, grenades lacrymogènes... Deux cents hommes cernent la maison dans laquelle se barricadent les deux cambrioleurs ! À 17h20, des flammes s'échappent du toit : Marinesco et Buca ont mis le feu à l'appartement. Nouveau rebondissement avec

---

<sup>81</sup> *Ibid.*, p. 250-252.

l'arrivée des pompiers de la caserne du Vieux-Colombier qui montent alors sur le toit (et le caméraman avec pour filmer la scène !) et tentent d'empêcher l'incendie de se propager dans tout l'immeuble. À 17h30, les policiers parviennent enfin à pénétrer dans l'appartement et trouvent les deux bandits étendus sur le parquet : Marinesco souffre de graves brûlures et est blessé d'une balle à la tête. Il est aussitôt transféré vers l'Hôtel-Dieu, mais meurt dans l'ambulance sans avoir repris connaissance. De son côté, Buca est déjà mort et emporté sur une civière. Explication donnée : Marinesco aurait tué son complice avant de retourner l'arme contre lui.

*Paris-Match* applaudit aussitôt l'exploit télévisuel sous le titre « Baylot a offert à la TV son premier fait divers : la maison d'André Gide en état de siège » (document 1.31) :

« Une heure a suffi à la Télévision française, samedi dernier, pour prouver qu'elle pouvait être plus rapide que la presse. À 19 heures, l'opérateur Michel Wakhevitch rapportait rue Cognacq-Jay le film qu'il venait de tourner pendant le cambriolage tragique de la maison où mourut André Gide, rue Vaneau. À 19h30, le film était développé. En un quart d'heure, trois monteurs tirèrent des 60 mètres, équivalant à six minutes de projection, une bobine de 22 mètres (deux minutes de projection) que les téléspectateurs virent sur les écrans à 20h05, au Journal télévisé. Le préfet de police Baylot fut la vedette du premier grand fait-divers de la Télévision qui restituait l'atmosphère visuelle et sonore d'un film policier. »<sup>82</sup>

L'hebdomadaire raconte ensuite en détail la chronologie des événements à travers un photogramme publié sur deux pages. On y voit les images impressionnantes du caméraman Michel Wakhevitch, qui a suivi les policiers et les pompiers pendant toute l'opération, montant avec eux dans l'immeuble de la rue Vaneau, filmant la scène soit du toit, soit à partir d'un appartement le surplombant. Le téléspectateur aperçoit même la civière recouverte d'un drap blanc sur laquelle gît le cadavre de Buca. En tout cas, il n'aura certainement pas raté le « cerveau » de cette opération, le préfet de police Baylot.

---

<sup>82</sup> *Paris-Match*, n° 260, 20-27 mars 1954, p. 62-63.

## Baylot a offert à la TV son premier fait divers la maison d'André Gide en état de siège

Une heure a suffi à la Télévision française, samedi dernier, pour montrer qu'elle pouvait être plus rapide que la presse. A 19 heures, l'opérateur Michel Wakstein rapportait rue Lagrange le film qu'il venait de tourner pendant le

complotage tragique de la maison où vivait André Gide, rue Vaneau. A 19 h. 30 le film était développé. En un quart d'heure, trois monteurs tirèrent des 80 mètres équivalant à six minutes de projection, une bobine de 22 mètres (deux minutes

de projection) que les télespectateurs virent sur leurs écrans à 20 h. 5, sur journal télévisé. Le préfet de police Baylot fut le vedette du premier grand fait divers de la Télévision qui restituait l'atmosphère visuelle et sonore d'un lieu policier.



16 h. 22. Nicolas Marinico (27 ans) et René Bouché (18 ans), venus pour cambrioler l'appartement de Mme Georges Kérisson, 1 bis, rue Vaneau, accompagnent le propriétaire de cet hôtel, Jeanne Fier (60 ans), qui réussit à s'échapper et à prévenir la police.



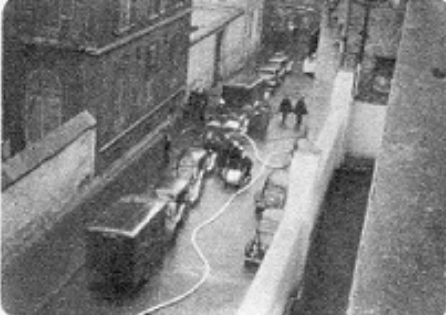
17 heures. Les deux malfaiteurs crient sur tous les policiers qui tentent d'approcher. Devant leur résistance, M. Baylot, préfet de police, met en action de grands moyens et vient lui-même sur les lieux avec les directeurs des polices judiciaire et municipale.



17 h. 10. Les premiers policiers s'étant retirés que de nombreux Chassepots sont arrivés bientôt. Ils sont armés de fusils (notre photo), d'un bazouche et de grandes lacrimogènes. Le suspect est maintenant entouré par plus de deux cents hommes.



17 h. 12. Charles en essayant avec tout des malfaiteurs s'adresser par les fûts, les policiers leur versent un de leurs chiens, Xosus. Mais ce n'est qu'une fausse alerte. Personne ne tente de s'échapper de ce que la presse a baptisé « un nouveau fort Chabouat ».



17 h. 20. Un étage de l'immeuble jadis tout à coup d'une lecture. Plus au page, les bandits ont mis le feu à l'appartement situé au quatrième étage. Les policiers de la caserne de Vieux-Columbière, aussitôt alertés, arrivent rue Vaneau et tentent sans succès.



17 h. 25. Inutilité dans le coin de l'immeuble, les policiers arrêtent l'appartement par les fenêtres. Mais la famille continue à partir en masse. Une quinzaine de pompiers dévalent alors de hauteur sur le toit de l'immeuble et espèrent l'entraîner de violence.



17 h. 20. Pendant une heure surveillant l'apparition, deux groupes de policiers, protégés par des coups de feu lancés spontanément, se précipitent dans l'immeuble. Le milieu groupé par l'entrée principale, éclairé. Le second groupe a pénétré par l'entrée de service. Au bout d'un long combat, les policiers ont tué une voleuse et la sont là. Ne faut pas. C'est tout. - C'est Auguste Babin, 75 ans, demeurant de Mairie d'Annonay. Éclairé sur site d'abord. Les policiers ont tué la voleuse et trouvé les deux malintentionnés dans un paquet.



18 heures. L'air. Nicolas Marceau est silencieusement fêté et félicité à son retour à la rue. Quatre heures. L'opérateur Jean-Luc Estrope qui le conduit à l'19000. Dans l'habitacle, il y avait quelques minutes plus tard pour avoir vu les malintentionnés.



18 h. 5. Son complice, René Bouché est tué. Alors que son collègue se précipite à son tour à son tour dans le bâtiment. Les malintentionnés n'ont pu fuir qu'à l'issue de la lutte. Ils ont été tués par les policiers.

Chacun peut se féliciter de la réussite de cette opération de communication. D'abord, le préfet de police Baylot qui a, dès 17h, fait prévenir Cognacq-Jay qu'une intervention de ses hommes devait avoir lieu rue Vaneau à propos d'un simple cambriolage, voyant ici l'occasion de prouver par l'image aux téléspectateurs que la police veille et agit. Les pompiers, ensuite, qui, embarqués dans l'histoire pour venir en aide aux côtés des policiers, ont également profité de cette exposition médiatique pour promouvoir l'uniforme. Et enfin, bien sûr, les journalistes de télévision (le cameraman Michel Wakhevitch, le commentateur Pierre Tchernia) mais également les techniciens (monteurs) et le chauffeur, qui ont pu démontrer au reste de la presse leur professionnalisme et leur capacité de réaction face à l'événement. À

travers eux, le journal télévisé vient de consolider une crédibilité qu'il entend gagner auprès du public et aux yeux des confrères. *Paris-Match* n'a pas manqué de saluer l'exploit technique qui a prouvé que la télévision « pouvait être plus rapide que la presse ».

Au fond, le banal fait-divers et ses deux anti-héros n'ont que peu d'importance. Seules les images tournées du drame ont pu lui apporter son intérêt et sa valeur. Le public et la critique ne s'y sont pas trompés en applaudissant le média avant même de condamner les coupables. Car la morale est sauve : les vilains ont été punis, les policiers et les pompiers ont fait figure de héros tandis que les journalistes sont passés pour des champions de l'information.

En 1957, *Télé-Magazine* se souvient encore de l'événement et le classe parmi les grands moments du Journal télévisé :

« Quand les cameramen du « Journal Télévisé » sortent... ils rapportent des images :

- Un président du Conseil apporte sa démission au Président de la République. Tourné à 19h45, diffusé à 20h30.
- Le sultan du Maroc quitte son palais pour partir en exil. Tourné à 9h, expédié par avion une heure plus tard, diffusé à 20h30.
- Deux gangsters se barricadent dans un appartement, rue Vaneau, à Paris. La police et les pompiers sont mobilisés. Grenades lacrymogènes, coups de feu. Tourné vers 19h, diffusé à 20h30. »<sup>83</sup>

Le ton nostalgique et déçu de l'article nous révèle bien sûr que ces « scoops » télévisuels sont d'autant plus remarquables qu'ils se font rares.

En janvier 1957, c'est au tour de Léon Treich, critique pour *L'Aurore*, de saluer une autre prouesse technique à propos d'une autre affaire criminelle :

« Le « Journal télévisé » a passé, dès sa première édition, à 20h15, quelques images sur l'arrestation dans la journée, de Vivier, un des deux assassins de Saint-Cloud. Un beau tour de force. »<sup>84</sup>

Une nouvelle fois, ce sont les images de Michel Wakhevitch, commentées par Claude Darget, qui ont fait sensation. Signe que le reportage est important : il est diffusé en deuxième position dans le JT du 16 janvier.

---

<sup>83</sup> *Télé-Magazine*, n°101, 29 septembre-5 octobre 1957, p. 3-7.

<sup>84</sup> *Télé Magazine*, n°66, 27 janvier-2 février 1957, p.34. Rubrique « Revue des critiques de la presse ».



## Conclusion

Les différentes mesures du fait-divers, objet appréhendé ici dans son environnement, concordent finalement vers une même conclusion : le récit criminel demeure bel et bien un élément marginal du journal télévisé entre 1950 et la fin des années 1960.

D'abord en raison de sa rareté : on compte un seul récit criminel par mois en moyenne au cours des années 1950, guère plus la décennie suivante. Ensuite parce qu'on relève son caractère anecdotique, le récit criminel étant généralement relégué, sauf exception, en fin du Journal télévisé. Mettre en image un récit criminel est également un exercice peu habituel pour les caméramans en particulier qui ne tournent eux-mêmes qu'une minorité des images de ces récits. En raison de l'éloignement géographique du fait-divers ou de l'angle institutionnel plus sécurisant utilisé pour aborder le sujet, le récit criminel se retrouve encore marginalisé à travers cette forme d'euphémisation de l'événement qui rend finalement plus distante la menace criminelle. Enfin, on peut relever une dernière caractéristique de la marginalité des récits à travers leur imperméabilité à refléter la complexité du réel dans le journal télévisé. Car les thèmes privilégiés au cours de la période répondent encore davantage au goût du public pour les romans policiers. Les premières années du rubriquage de l'information révèle la persistance d'une catégorisation héritée de la fin du XIX<sup>e</sup> (« Echos », « Tribunal »...). Si le téléspectateur se fascine pour une histoire parfois feuilletonesque, il reste pourtant un observateur étranger de ces récits qui ne le renvoient pas à son propre vécu et aux questionnements d'une société capable de considérer ses dysfonctionnements. Il faut attendre la fin de la période pour voir émerger ces nouvelles interrogations.

Mais, bien que plus discret, le récit criminel télévisé n'évolue pas dans une sphère médiatique isolée : on l'a vu, les diverses thématiques illustrées dans les reportages se retrouvent au même moment dans les pages des journaux de presse écrite. Et lorsque le petit écran apporte la preuve de sa capacité à faire face à l'événement imprévisible, le reste des médias ne peut que constater la crédibilité grandissante du dernier-né.

Mais le travail des journalistes du JT reste difficile, précaire. Et il ne semble pas que le manque de moyens techniques soit seul à l'origine des vicissitudes professionnelles et de l'atonie du récit criminel. Il est un outil bien plus efficace de la marginalisation de la figure criminelle : la morale.

Dans les années 1950 et 1960, le fait-divers, n'a donc pas – ou peu, de légitimité télévisuelle. Les récits criminels ne s'accordent guère, effectivement, avec le discours politique attaché à rétablir l'ordre dans la société d'après-guerre et défendre des valeurs morales étrangères au fait-divers. Il s'agit de lutter contre le plaisir coupable que peut provoquer la lecture d'un crime passionnel ou crapuleux afin de ne pas entraîner sur la pente décadente une collectivité entière.

Parce qu'elle s'introduit directement dans les foyers, la télévision suscite, elle, inquiétudes et crispations. L'usage que l'on en fait échappe au contrôle politique : comment réagit le téléspectateur ? Comment interprète-t-il ce qu'il voit à l'écran ? Ce discours ne va-t-il pas plus fortement l'influencer parce qu'il intervient dans son univers quotidien, rassurant et semble s'adresser à sa personne unique et isolée ?

Lorsqu'on réunit ces deux objets populaires, faits-divers et télévision, la menace n'en est que plus forte. Un système gradué se met alors en place autour de l'image télévisuelle pour la préserver de toute souillure. À la source, on peut d'abord parler d'autocensure, si l'on considère qu'il existe une volonté interne, parmi ceux qui font la télévision - et malgré leur grande diversité sociologique et hiérarchique, de ne pas montrer et donner à entendre des histoires sordides, impropres au média lui-même. Dans un second cercle, la censure politique vient à la rescousse d'un cadre législatif désormais inadapté au nouveau paysage médiatique : au nom de la défense des institutions, les parlementaires réussissent à marginaliser l'image. Et pour les cas où la législation n'a pu faire barrage à la diffusion de ces images, on peut compter sur la vigilance des mêmes parlementaires, prompts à monter à la tribune et désigner l'image fautive. Dans l'idée, peut-être, que de nouvelles lois plus restrictives soient adoptées. Finalement, le fait-divers télévisuel des années 1950 et 1960 se caractérise davantage par les non-dits et l'absence d'images. Ce silence, pesant au regard d'autres médias plus ouverts sur les réalités sociales, méritait d'être étudié à travers un cas.

On mesure ici, à tous les niveaux de réflexion, le caractère consubstantiel de l'image et de la morale : chez les journalistes, on défend une image qui, par son contenu, véhiculera des valeurs morales ; chez les hommes politiques, il s'agit plutôt de mettre l'image de télévision au service d'un discours moralisateur qui doit être plus largement propagé dans la société, quel que soit le vecteur.

## 2.1. « Pas de sang à la une » : l'immaculée télévision

La période de la Libération, et plus précisément ce que l'on a appelé les « ordonnances de 1944 », a profondément renouvelé le paysage de la presse française. Les journaux « traîtres » avaient fait l'objet d'une interdiction de parution, d'un séquestre – puis d'une expropriation - de leur matériel et de leurs locaux, permettant à de nouveaux titres de paraître sans mise de fonds<sup>85</sup>. Les journalistes collaborateurs, eux, s'étaient succédés devant les tribunaux pénaux et professionnels<sup>86</sup>. À cet assainissement correspondaient deux objectifs principaux : libérer la presse du grand capital et moraliser les pratiques journalistiques ainsi que les contenus des journaux. Comme le souligne Marine M'Sili<sup>87</sup>, ce contexte historique unique a eu un effet déterminant sur la place du fait-divers dans les journaux de l'immédiat après-guerre. Un rappel préalable qui ne concerne en 1945 que la presse écrite est indispensable à la compréhension de l'esprit qui, quelques années plus tard, entourera l'émergence de la télévision.

### 2.1.1. Anticapitalisme et moralisation de la presse à la Libération

Le premier objet de la volonté de rupture avec les pratiques professionnelles « anciennes » concerne le rapport entre la presse et l'argent<sup>88</sup>. La III<sup>e</sup> République marque l'essor extraordinaire de la presse populaire, la rencontre entre un public nombreux, alphabétisé et aux revenus modestes, avec un journal bon marché, tiré à grande échelle pour s'adapter à cette nouvelle demande. Cette entrée dans le monde industriel réclamait de lourds investissements de la part des journaux. Aussi, le monde de la presse et les milieux d'affaires s'étaient-ils rapprochés, dans le but commun de séduire toujours plus de lecteurs. Dans cette logique, on sait le rôle attracteur du fait-divers criminel, le plus célèbre exemple étant celui de l'affaire Troppmann qui, en quelques jours en 1869, a fait passer le tirage du *Petit Journal* de 30.000 à 300.000 exemplaires<sup>89</sup>.

---

<sup>85</sup> MARTIN Marc, *Médias et journalistes de la République*, Paris, Éd. Odile Jacob, 1997, p. 271-287.

<sup>86</sup> DELPORTE Christian, *Les journalistes en France*, Paris, Seuil, 1999, p. 384-400.

<sup>87</sup> M'SILI Marine, *op. cit.*, p. 211 et suiv.

<sup>88</sup> Voir à ce sujet l'ouvrage de ÉVENO Patrick, *L'argent de la presse française des années 1820 à nos jours*, Paris, CTHS, 2003, 236 p.

<sup>89</sup> AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Peur privées,angoisses publiques*, Paris, Larousse, 2001, p. 118. PERROT Michelle, « L'affaire Troppmann », *L'Histoire*, janvier 1981, p. 28-36. PERROT Michelle, « Fait divers et histoire au XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales ESC*, 38<sup>ème</sup> année, n° 4, juillet-août 1983, p. 911-919.

Dans sa thèse<sup>90</sup>, Anne-Claude Ambroise-Rendu analyse plus spécialement la forte augmentation, entre 1870 et 1910, des récits de faits-divers dans quatre quotidiens d'information : *La Dépêche*, *Le Petit Journal*, *Le Figaro* et *Le Courrier de la Montagne*. Toutes thématiques confondues, le nombre de récits passe en moyenne de moins de cinq par jour au début des années 1870 à près de 10 dans *Le Figaro* en 1910, 15 dans *le Courrier de la Montagne*, 20 dans *La Dépêche* et, plus attendu mais tout aussi spectaculaire, près de 35 dans *Le Petit Journal* ! Mais lorsque l'on compare les thématiques de ces faits-divers, le constat est sans appel. Avec plus de 50 % des récits en moyenne, le thème de la criminalité et de la délinquance est de loin le plus traité. Viennent ensuite les accidents (30%), les suicides (6%) et d'inclassables « divers » (15%). Les deux quotidiens nationaux, *Le Petit Journal* et *Le Figaro*, donnent largement la suprématie aux attaques contre les personnes (deux tiers des récits) tandis que *La Dépêche* et *Le Courrier* répartissent de façon plus équilibrée leurs récits entre attaques contre les personnes et attaques contre les biens. Assassins, meurtres, agressions l'emportent quantitativement par rapports aux crimes passionnels qui eux, en revanche, sont privilégiés sur le plan rédactionnel par de plus longs développements narratifs.

Mais cette institutionnalisation du fait-divers inquiète les contemporains. Ils sont nombreux à monter au créneau pour dénoncer la dangereuse dérive d'une presse dont le principal objectif serait d'enrichir ses investisseurs, analysant le fait-divers comme « le symptôme criant de la soumission de la presse à la loi du plus grand nombre et au capitalisme »<sup>91</sup>. Ce thème de la corruption de la presse trouve un écho retentissant en 1923-24, au moment de la publication pamphlétaire, dans les pages de *L'Humanité*, de la correspondance entre l'économiste russe immigré à Paris, Arthur Raffalovitch, et le ministre russe des Finances. On doit au communiste Boris Souvarine l'initiative de cette série d'articles réunis sous le titre *L'abominable vénalité de la presse française*. Ces lettres mettent en évidence l'avitissement des grands quotidiens français dans l'affaire des emprunts russes et cristallisent, en pleine période électorale, le rejet de cette « presse bourgeoise » qui ne profère que mensonges au nom du grand capital<sup>92</sup>.

C'est précisément cette relation incestueuse avec les puissances de l'argent qui a précipité, analysera-t-on dès 1944, la presse dans la voie de la Collaboration et de Vichy. « L'appétit de l'argent et l'indifférence aux choses de la grandeur avaient opéré en même temps pour donner à la France une presse qui, à de rares exceptions près, n'avait d'autre but

---

<sup>90</sup> AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Les faits divers... op. cit.*

<sup>91</sup> M'SILI Marine, *op. cit.*, p. 213.

<sup>92</sup> MARTIN Marc, *Médias et journalistes de la République*, Paris, Éd. Odile Jacob, 1997, p. 166-167.

que de grandir la puissance de quelques-uns et d'autre effet que d'avilir la moralité de tous. Il n'a donc pas été difficile à cette presse de devenir ce qu'elle a été de 1940 à 1944, c'est-à-dire la honte de ce pays » écrivait Camus dans son éditorial du 2 septembre 1944<sup>93</sup>.

Afin de remédier à ce premier mal, les mesures se mettent progressivement en place à la Libération : le 26 août 1944, une ordonnance impose le principe de transparence des entreprises de presse à l'égard des lecteurs ; oblige la publication des tirages, des comptes d'exploitation et des noms des actionnaires ; et interdit à un propriétaire de posséder ou diriger plus d'un titre dont le tirage dépasserait 10.000 exemplaires. Aucun partenaire étranger ne peut désormais exercer de contrôle sur les entreprises de presse françaises.

Mais on note aussi à travers les propos d'Albert Camus qu'à l'anticapitalisme largement répandu s'ajoute des considérations morales sur la profession. Car le second crime du fait-divers est d'avoir détourné les lecteurs et les journalistes des sujets nobles et de la politique, pour mieux les plonger dans le sordide et le voyeurisme. À ce titre, le retour en force, en 1944-1945, d'une presse d'opinion fortement politisée dans ses structures et ses contenus, peut donc se comprendre conjointement au spectaculaire déclin du fait-divers dans la presse de la Libération.

Marine M'Sili met à jour cette évolution à travers le cas du *Provençal*<sup>94</sup>. À la fin du mois d'août 1944, une poignée de journalistes « patriotes socialistes et républicains » investissent les locaux du *Petit Provençal* et se mettent à la tâche. Le 23 août paraît donc le premier numéro d'un journal qui va porter haut et fort les valeurs de la Résistance et les idées socialistes. À la tête de cette société anonyme, on retrouve l'avocat Gaston Defferre, le président du Comité Départemental de la Libération (CDL) Francis Leenhardt, l'ancien rédacteur en chef du *Petit Marseillais* Léon Bancal... Tous ont en tête de proposer aux lecteurs de la région Sud-est un « grand quotidien d'information », un journal nouveau, n'ayant de rapport avec l'ancien que l'identité « provençale » du titre. Et, dans cette perspective, la rubrique fait-divers s'en trouve profondément bouleversée.

En janvier 1945, Marine M'Sili compte sept faits-divers par semaine, le reste du journal étant consacré à la progression des Alliés, à la libération du territoire, au ravitaillement etc. Pourtant, dès 1947, le fait-divers reprend ses aises : on en compte désormais une soixantaine dans la dernière semaine de janvier. Le journal, entre temps, est passé d'une demi-page à quatre pages et est publié à 130.000 exemplaires. Une rubrique « Fait-divers » réapparaît définitivement en 1950, même si elle ne réunit d'abord que 25% des

---

<sup>93</sup> *Combat*, 2 septembre 1944. Cité dans MARTIN Marc, *ibid.*, p. 285.

<sup>94</sup> M'SILI Marine, *op. cit.*, p. 217-226.

faits-divers recensés et dispersés en fait sur l'ensemble des pages. Tout au long des années 1950, on compte en moyenne près de 120 faits-divers par semaine. Marine M'Sili note enfin une évolution intéressante : contrairement au principe enseigné par la fameuse loi de proximité, ce sont les faits-divers de l'étranger qui assurent la plus forte progression. Alors qu'ils représentaient en moyenne 11% des nouvelles venant de l'étranger entre 1947 et 1957, la proportion atteint 24 % entre 1967 et 1971.

Ainsi, on le voit, le rejet du fait-divers, unanime dans la profession journalistique à la Libération, a finalement été de courte durée. Très vite, la nécessité de vendre du papier l'emporte sur les nobles conceptions du journalisme et le fait-divers reprend, dès les années 1950, sa place à la une des journaux. Les thèmes n'ont pas changé : meurtres, vols et accidents demeurent les mieux lotis dans les colonnes et les illustrations. Mais cet abandon rapide des principes défendus à la Libération correspond en réalité aux vœux même du lectorat, comme le souligne un sondage effectué auprès de la jeunesse et publié dans *Paris-Presse* le 7 août 1949. Interrogés sur les articles qu'ils lisent en premier dans les journaux, les jeunes sondés formulent une réponse claire : ce sont d'abord les faits-divers qui attirent leur attention (35 %), puis les articles sportifs (32 %), les comptes rendus artistiques (18 %), et loin derrière, la politique (9 %) et les annonces (6 %) <sup>95</sup>. Finalement, le grand public a tranché, mettant fin à une brève abstinence. Mais la télévision naissante va-t-elle pour autant bénéficier de cette réhabilitation du fait-divers ?

### 2.1.2. Et la télévision ?

Ce bref détour par la presse écrite ne nous éloigne finalement guère de la télévision. En 1945, elle est quasi-inexistante : aucune volonté de rupture avec les pratiques « anciennes », telle que constatée dans le monde de la presse écrite, ne peut donc la toucher. Mais l'empreinte laissée par le climat de la Libération la concerne en réalité directement.

Il y a plusieurs raisons à cela. D'abord, les pionniers du petit écran sont souvent des transfuges de la radio qui, elle, a « payé le prix du passé » en devenant monopole d'État. Face à l'image propagandiste de la radio dans les régimes totalitaires des années 1930, le monopole d'État sur la radio était en effet perçu comme la plus solide garantie de la fidélité à la nation et du républicanisme du média. Avec l'abolition de la concurrence entre stations privées et publiques, la parole médiatique cesse désormais d'être cacophonique et porte aux oreilles des

---

<sup>95</sup> *Paris-Presse*, 7 août 1949. Cité par Marine M'Sili, *op. cit.*, p. 226.

auditeurs la voix officielle du pouvoir en place. La jeune génération de journalistes qui arrive à la RDF en 1945 apprend, avec plus ou moins de bonheur, à être perméable et docile vis-à-vis des milieux politiques. Il lui appartient d'être la caisse de résonance de l'État et d'en propager les valeurs défendues aux seins des assemblées et des ministères. L'adoption du décret transformant, en février 1949, la RDF en RTF ne fait que confirmer le lien organique qui unit les deux médias et leurs journalistes. Même à retardement, la télévision s'imprègne donc des valeurs héritées de la Libération.

La deuxième raison concerne plus directement la notion de « monopole d'État ». On l'a vu, le fait-divers doit sa rapide réhabilitation dans la presse écrite à la volonté des directeurs de presse de séduire toujours plus de lecteurs. Le monopole d'État, en abolissant toute notion de concurrence, protège donc les journalistes de radio et de télévision de ces considérations économiques. Ainsi, au moment où la presse écrite assouplit son attitude à l'égard du fait-divers en lui ouvrant à nouveau ses colonnes, la fièvre anticapitaliste et la défense des valeurs morales animent encore fortement la jeune télévision. C'est en tout cas précisément la position qu'exprime le directeur du Journal Télévisé, Pierre Sabbagh, au journaliste qui l'interroge sur la fabrication de l'information à la télévision, le 5 juillet 1953 :

*Journaliste* : « Est-il moral... est-il possible d'attirer l'audience par des images chocs... c'est-à-dire « le sang à la une » ? Pierre Sabbagh, quelle est la solution française ? »

*Pierre Sabbagh* : « Eh ! bien, je crois qu'il n'y a pas de solutions françaises car en général en France... et même en Europe... dès qu'on met le sang à la une, c'est dans un but bien précis : c'est qu'on a quelque chose à vendre... comme vous l'avez dit, « les images-chocs », on veut choquer mais dans un but précis. Et en général, c'est la vente. Or, à la télévision française, nous n'avons rien à vendre. Je ne vois pas pourquoi nous mettrions du sang à la une. »<sup>96</sup>

Le ton du directeur du journal télévisé est ici particulièrement ferme et accusatoire. En entourant le petit écran d'un voile de virginité, il réaffirme très clairement la distinction entre « son » média et les autres, en particulier la presse écrite *illustrée* qui, elle, commet quotidiennement le crime « d'avoir quelque chose à vendre ». Le propos est anticapitaliste, le ton est moralisateur. La télévision, en 1953, demeure bel et bien cette héritière posthume des valeurs de la Libération.

Le rejet du fait-divers est donc d'abord, à la télévision, une volonté professionnelle : les journalistes de la télévision, en pleine expérimentation du discours télévisuel, composent

---

<sup>96</sup> INA, RTF, 5 juillet 1953, 16mn.

souvent, à partir des images filmées ou reçues de la presse filmée, des commentaires plutôt légers, parfois humoristiques. Dans cette humeur bon enfant qui anime généralement l'équipe du journal télévisé, le fait-divers, pour des raisons morales et éditoriales, apparaît comme incongru, malvenu. Il faut vraiment l'ampleur d'une affaire Dominici pour attirer l'attention des « messieurs de la télévision » se souvient le caméraman Jean-Marie Coldefy. Celui qui, à la Libération, voulait se lancer dans le cinéma mais a rejoint en fait très rapidement l'équipe de Pierre Sabbagh, témoigne du climat général rue Cognacq-Jay. Il avance une donnée sociologique pour expliquer la forte volonté de préserver la morale et l'imperméabilité de la télévision au fait-divers.

**Jean-Marie Coldefy** : « Il y avait peu de fait-divers. C'était une question de morale. À l'époque, on traitait peu le fait-divers, ou on ne le traitait pas de la même façon. Il était traité dans les journaux mais la radio, qui était la mère originelle de la télévision, était une maison avec des gens intellectuellement très solides et qui étaient peu attirés par le fait-divers. [...] »<sup>97</sup>

Ainsi, sous-entend-il, la Radio Télévision Française, composée d'hommes et de femmes cultivés, attachés à éveiller le public aux expériences culturelles et artistiques parfois pointues, nourrissent à l'égard du fait-divers un mépris propre aux élites intellectuelles à l'égard des objets populaires. Un mépris, voire une hostilité, renchérit Aimé Chabrier autre caméraman pionnier du journal télévisé :

« Les gens [*de la RTF*] étaient hostiles au fait-divers, ne voulaient pas que l'on parle trop de la réalité de la vie, des affaires criminelles »<sup>98</sup>

Il assure même avoir reçu des directives de la part de ses supérieurs pour ne pas traiter de faits-divers criminels. Derrière l'argumentation moralisatrice, pointe la volonté, parmi les cadres de la RTF membres de l'élite française, de ne pas raviver les signes d'une société de classe à travers la médiatisation des faits-divers, de ne pas entretenir, au moment où se reconstruit tant bien que mal une société pacifiée, la jalousie et l'envie du bien d'autrui, sous-jacentes dans les affaires de vol et de crimes crapuleux. La volonté de reconstruire l'ordre dans la société est inconciliable avec la mise en scène des désordres de cette même société.

Ainsi, la première raison de la quasi-absence du fait-divers à la télévision dans les années 1950 (et dans une moindre mesure dans les années 1960) s'explique par cette forme

---

<sup>97</sup> Entretien avec l'auteur, 16 octobre 2002, 2h.

<sup>98</sup> Entretien avec l'auteur, 6 mai 2003, 3h.



d'autocensure assumée chez les journalistes et leurs supérieurs, qui puise ses sources dans le climat professionnel particulier de la Libération. Non sans fierté, la télévision s'inscrit, dès sa naissance, en marge par rapport aux autres médias. Par ce qu'il est originel et n'a pas l'artificialité d'un mouvement basé sur une rupture brutale à l'égard de pratiques passées, cet esprit imprègne durablement le petit écran.

Mais si les journalistes de télévision ne s'offusquent guère de bannir eux-mêmes le fait-divers et les « images-chocs », les milieux politiques considèrent, pour leur part, que cette barrière de l'autocensure est bien trop fragile. Au nom de la défense et du respect des institutions, il leur appartient de consolider plus énergiquement l'arsenal juridique afin d'empêcher que des « images-chocs » n'arrivent au regard d'un public influençable. Le second cercle de la censure est franchi.

## **2.2. La loi du 8 décembre 1954**

Parce qu'avec le pouvoir exécutif et législatif elle incarne la parole de l'État français, la Justice est l'une des institutions les plus protégées de la nation. En 1945, elle avait aidé à la restauration de la République en traduisant devant ses représentants les criminels et collaborateurs des années noires. Et parce qu'ils sont les lieux d'exercice de son pouvoir, tribunaux et cours de justice représentent des sanctuaires républicains qu'il faut préserver de toute perturbation. Et à ce titre, la presse n'est pas la dernière sur la liste des risques. C'est en tout cas un point de vue largement partagé chez les parlementaires français. Et alors qu'émergent de nouveaux médias dans les années 1950, l'urgence d'une protection renforcée va pousser les députés à l'action et aboutir, après deux ans de navette parlementaire, à l'adoption de la loi du 8 décembre 1954.

### **2.2.1. Débats et adoption de la loi**

Le 23 janvier 1953, le député socialiste Jean Minjoz<sup>99</sup>, au nom de son groupe parlementaire et de la Commission de la justice et législation qu'il préside, présente une proposition de loi « tendant à interdire la radiodiffusion, la télévision et la photographie des

---

<sup>99</sup> Élu député du Doubs en juin 1951, il est, entre autres, nommé membre de la Commission de la justice et de la législation, puis Procureur général de la Haute-Cour de justice le 28 août 1951. Le 22 janvier 1953, il devient Président de la Commission de la justice et de la législation. Le 4 décembre 1952, il avait déjà présenté un projet de loi visant à interdire le compte rendu de tout procès en diffamations ou en injures.

débats judiciaires ». Il justifie ainsi sa démarche dans l'exposé des motifs qu'il adresse à ses collègues parlementaires :

« [...] Des procès récents ont appelé l'attention sur les graves inconvénients que présente, pour la sérénité de la justice et même pour la défense des accusés et des prévenus, la présence dans les salles d'audience de photographes et la prise de photographies au cours des débats. La présence des appareils photographiques et les prises de vues troublent également l'ordre de l'audience et font d'un procès un spectacle nuisible à la sérénité et à la dignité des débats et de la justice. La reproduction de ces photographies dans la presse alimente une curiosité malsaine et donne à des criminels et des délinquants une publicité de mauvais aloi. Si l'on objecte que la présence de photographes, et bientôt peut-être d'appareils de télévision et de radiodiffusion est une conséquence du principe de la publicité de l'audience et des débats, il importe de remarquer que cette publicité est suffisamment assurée par la présence du public dans la salle d'audience [...]. On doit rappeler que toute la sociologie moderne dénonce les conséquences qu'entraîne la publicité des procès criminels, notamment pour la jeunesse. [...] Dans ces conditions, nous vous soumettons la présente proposition qui a pour objet d'interdire les photographies d'audience et d'interdire d'ores et déjà, en prévision de ce qui ne manquerait pas de se produire avec le développement de la télévision, de téléviser et de radiodiffuser les débats. »<sup>100</sup>

Jean Minjoz entrevoit toutefois la possibilité que le Garde des Sceaux puisse autoriser l'enregistrement des débats « en raison de l'intérêt historique que peuvent présenter certains procès »<sup>101</sup>. Le 11 février 1954, il remet le rapport de sa Commission et réitère son exposé des motifs devant ses collègues de l'Assemblée Nationale en précisant que la Commission qu'il représente a adopté le texte proposé par 22 voix et 7 abstentions. La proposition de loi ne contient plus cette fois qu'un seul article épuré :

« Article unique – Il est inséré dans l'article 39 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse un avant-dernier alinéa ainsi conçu :

« Sauf l'autorisation donnée par le garde des Sceaux, ministre de la Justice, il est interdit de prendre des photographies à l'intérieur d'une salle d'audience pendant le cours des audiences des tribunaux de l'ordre administratif ou judiciaire. Il est également interdit, dans les mêmes conditions, de radiodiffuser, de téléviser tout ou partie des débats de ces audiences, ou de procéder à leur enregistrement sonore. »<sup>102</sup>

---

<sup>100</sup> Assemblée Nationale, Documents parlementaires, Séance du 23 janvier 1953, Annexe n° 5353, p. 53.

<sup>101</sup> *Ibid.*

<sup>102</sup> Assemblée Nationale, Documents parlementaires, Séance du 11 février 1954, Annexe n° 7728, p. 139.

Le 2 mars 1954, la proposition de loi est adoptée sans heurt ni débat par l'Assemblée nationale. Le 29 juin 1954, elle passe devant le Conseil de la République. Son rapporteur, Pierre Marcilhacy, membre de la Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, en défend à son tour devant ses « chers collègues » l'esprit et les objectifs d'un texte qui « saurait être considéré avec défaveur du fait de ses ambitions modérées puisque, aussi bien, il a pour objectif une meilleure administration de la justice »<sup>103</sup> :

« Nous sommes un certain nombre à avoir remarqué, dans les salles d'audience, le trouble qui était apporté par l'emploi intempestif d'appareils photographiques, et notamment du flash. Nous avons également constaté que l'utilisation de caméras de cinéma ou de télévision ou encore d'appareils d'enregistrement sonore ne pouvait pas, sans nuire au bon développement du débat judiciaire, être admise dans les salles d'audience. [...] Nous ne travaillons jamais trop à rétablir dans le cadre de nos enceintes judiciaires le climat de sérénité et de dignité sans lequel aucun débat, si mince soit-il, ne saurait se dérouler. »<sup>104</sup>

Il s'agit finalement de renverser la pratique en cours en faisant de l'interdiction une règle. Jusqu'alors, interdire l'usage des appareils photographiques et cinématographiques est un droit relevant du président du tribunal. Inversement, c'est la levée de l'interdiction qui deviendra un droit. La seule modification du texte, proposée aux conseillers de la République, porte justement sur le détenteur de ce droit : le conseiller Pierre Marcilhacy « ne voulant pas suivre l'Assemblée nationale qui avait confié ce pouvoir au garde des Sceaux. »<sup>105</sup>, propose que la prérogative reste entre les mains du président du tribunal. Enfin, sous les applaudissements répétés, Pierre Marcilhacy profite de sa double expérience professionnelle pour justifier les fondements moraux du texte. En effet, le conseiller qui fut autrefois un « jeune avocat », dit avoir été « très choqué, dans les débats graves où la tête des hommes était un jeu, par ces passions malsaines qui viennent assaillir les salles d'audience »<sup>106</sup> et, soucieux d'honorer l'autorité des hommes de loi, déclare :

« Nous ne voulons pas empêcher que les débats soient publics, car il faut qu'ils le soient, sinon c'en est fini de la liberté et de la justice. Mais nous devons lutter pour que ces appétits malsains ne soient pas largement ravitaillés par une certaine presse qui ne vit que de scandales. C'est là la besogne à laquelle nous voulons vous convier (*Applaudissements*). »<sup>107</sup>

---

<sup>103</sup> Conseil de la République, séance du 29 juin 1954, p. 1181.

<sup>104</sup> *Ibid.*

<sup>105</sup> *Ibid.*

<sup>106</sup> *Ibid.*

<sup>107</sup> *Ibid.*

Mais celui qui fut également journaliste à *Paris-Soir* tient également à rassurer des « camarades de la presse » afin qu'ils « ne soient pas émus par le texte que nous présentons » qui « en réalité, [...] ne changera rien car les photographies seront prises dans les conditions où elles l'étaient, sur autorisation du président ». Il n'y aura donc pas plus de difficultés pratiques à couvrir les débats mais « un peu plus de moralité dans [la] diffusion des procès ». En diffusant les sanctions, la justice « devra servir à moraliser un monde qui en a bien besoin ». Mais cet encadrement n'est pas un obstacle pour les « vrais journalistes », ceux qui « ne sont jamais les complices de l'immoralité de la fraude et du crime » et qui, « par conséquent [...] ne seront nullement gênés par le jeu du texte »<sup>108</sup> soumis. Pierre Marcilhacy considère-t-il les hommes du journal télévisé comme de « vrais journalistes » ? A priori non, si l'on en juge cette remontrance aussitôt ajoutée :

« Quant à la radiodiffusion, la télévision et le cinéma, je dirais simplement qu'ils ont mieux à faire que de prendre leurs vedettes parmi les assassins. (*Applaudissements au centre, à droite et sur certains bancs à gauche*). »<sup>109</sup>

La parole est ensuite donnée à Léo Hamon, rapporteur pour avis de la Commission de la presse, de la radio et du cinéma qui exprime à son tour sa satisfaction devant le texte présenté par son collègue Pierre Marcilhacy. Rappelant que « la publicité des audiences est en France une garantie pour l'accusé et non pas une aubaine pour les amateurs de sensations », il dénonce cet « usage déplorable [...] greffé sur la vie judiciaire [...] qui consiste à photographier, par l'usage de flashes et autres procédés attentatoires et à la dignité de l'audience, et au calme que l'accusé doit pouvoir conserver »<sup>110</sup>. Il avoue privilégier « l'innovation » qui tend à « scinder les procédés de reproduction, à interdire purement et simplement la caméra, la radiodiffusion et tout ce qui, fort heureusement, n'est pas encore entré dans les mœurs, pour permettre l'autorisation, qui deviendra exceptionnelle, pour une reproduction photographique qui, elle, en fait est déjà entrée dans les mœurs ». Certes, la « liberté de l'information est sacrée » mais elle ne doit en aucun cas entraver « ce droit à l'indépendance absolue [...] des magistrats jurés ou juges professionnels » :

---

<sup>108</sup> *Ibid.*

<sup>109</sup> *Ibid.*

<sup>110</sup> *Ibid.*

« C'est fausser quelque chose de cette très grande responsabilité que de prétendre, par des mouvements d'opinion, par des campagnes de presse, suggérer aux magistrats un verdict dont on voudrait faire croire qu'il manquerait aux vœux de l'opinion s'ils ne le rendaient tel que la presse le présente. [...] C'est dans cet esprit que nous vous demandons d'adopter une proposition de loi qui [...] doit faire partie de l'effort de dignité et de tenue par lequel l'ensemble de la Nation redeviendra elle-même en se ressaisissant. (*Applaudissements*). »<sup>111</sup>

Après lecture des deux articles, le Conseil de la République adopte aussitôt la proposition de loi visant à l'interdire la photographie, la radiodiffusion et la télévision des débats judiciaires.

Le texte revient donc en deuxième lecture à l'Assemblée nationale le 1<sup>er</sup> décembre 1954, en débat restreint. Albert Maton, représentant du groupe communiste, est chargé, dans la forme, d'incarner la contradiction. Mais, sur le fond, il approuve sans réserve les fondements moraux du texte de loi, les communistes étant « d'accord avec tous [leurs] collègues [...] pour considérer que la justice doit être rendue dans une indispensable atmosphère de respect et de sérénité »<sup>112</sup> :

« Nous estimons également condamnable le caractère spectaculaire donné à certains procès où l'accusé, qui répond de crimes répugnants, fait figure de vedette ou de personnage extraordinaire. [...] Ces journaux ou revues, qui laissent de côté toute morale publique, obéissent moins à un souci d'informer qu'à des intérêts commerciaux sordides. »<sup>113</sup>

Toutefois, soucieux des libertés syndicales et méfiant à l'égard de l'ingérence de l'exécutif, il ne peut s'empêcher de manifester une inquiétude quant aux dérives de l'application de la loi, craignant que les procès politiques intentés à ceux qui auraient « affirmé leur attachement à la paix ou aux libertés démocratiques et syndicales »<sup>114</sup> ne se multiplient en raison de la discrétion médiatique qu'entraînerait la loi. Les revendications d'un syndicaliste ne doivent pas faire l'objet d'un étouffement car elles ne mettent pas la morale publique en danger, comme le ferait la publicité faite des actions d'un criminel de droit commun. Aussi Albert Maton soutient-il sans réserve la position du Conseil de la République qui avait modifié le texte de façon à donner le pouvoir au président du tribunal - et non au garde des Sceaux - l'autorisation de photographier tout débat judiciaire.

---

<sup>111</sup> *Ibid.*

<sup>112</sup> Assemblée Nationale, Séance du 1<sup>er</sup> décembre 1954, p. 5637.

<sup>113</sup> *Ibid.*

<sup>114</sup> *Ibid.*

Puis le rapporteur et initiateur de la proposition de loi Jean Minjoz revient à la tribune et se lance dans une longue citation du maître du barreau Maurice Garçon (avocat des écrivains Simenon, Nicolas Genka<sup>115</sup>...), afin de mieux convaincre ses collègues - s'il y avait encore à le faire – de la nécessité du texte de loi :

« Je rappelais à ce propos ce qu'écrivait récemment Me Maurice Garçon : « ... Ce ne sont qu'éclairs éblouissants au grand détriment de la dignité de l'audience. Alors que le journaliste note silencieusement ce qu'il voit et ce qu'il entend, le photographe jette la perturbation là où il y a besoin de calme et de sérénité. L'accusé présumé innocent, et qui a besoin d'être en possession de tous ses moyens pour se défendre, est continuellement gêné. [...] Peu habitués, pour la plupart, à évoluer au milieu de l'appareil de la justice, [les témoins] perdent contenance et bredouillent. Ils font souvent figure de bête traquée... L'audience dégénère en salle de spectacle. ». Je pourrais citer en faveur de notre proposition de loi un procès tout récent qui s'est déroulé loin de la capitale, où l'on a vu quelle publicité a été faite des débats ! »<sup>116</sup>

Enfin, la parole est donnée au garde des Sceaux Jean-Michel Guérin de Beaumont, qui marque son désaccord avec la position adoptée par le Conseil de la République : « tout prêt à autoriser les présidents de cours d'assises de donner eux-mêmes cette autorisation », il s'est « aperçu [...] tout dernièrement, que celle-ci avait été accordée trop largement, parfois même de façon indécente ». C'est donc à la Chancellerie qu'il appartiendra de statuer sur ce point afin de ne pas « laisser, en la matière, une initiative trop large à des magistrats, certes soucieux de la dignité des débats, mais qui ne peuvent, sur place, assumer aisément cette responsabilité » achève-t-il sous les applaudissements<sup>117</sup>. Seul le communiste Albert Maton tente bien une dernière fois de s'élever contre cette ingérence de l'exécutif mais ses protestations ne sont pas recevables, aucun amendement ne pouvant être, en matière de débat restreint, soumis à la discussion publique sans avoir été auparavant examiné par la commission. La proposition de loi est finalement adoptée.

Le 8 décembre 1954 est donc publié dans le Journal Officiel le texte de loi n° 54-1218 du 6 décembre 1954 en vue d'interdire la photographie, la radiodiffusion et la télévision des débats judiciaires :

---

<sup>115</sup> Simenon a été accusé en 1934 par une hôtelière de Libreville d'avoir utilisé son personnage dans son roman *Coup de Lune*. Il est acquitté grâce à la plaidoirie de Maurice Garçon, défendant « le droit du romancier de puiser dans la vérité ». Nicolas Genka est lui victime de la loi de 1949 sur les publications destinées à la jeunesse lorsque, en 1964, il publie son *Jeanne la pudeur* : le livre est interdit de publicité et d'affichage. L'auteur bénéficie d'un non-lieu mais sa carrière d'écrivain en souffre cruellement.

<sup>116</sup> Assemblée Nationale, Séance du 1<sup>er</sup> décembre 1954, p. 5638.

<sup>117</sup> *Ibid.*

« [...] Art. 1<sup>er</sup> – Il est inséré dans l’article 39 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, un avant-dernier alinéa ainsi conçu :

« Pendant le cours des débats et à l’intérieur des salles d’audience des tribunaux administratifs ou judiciaires, l’emploi de tout appareil d’enregistrement sonore, caméra de télévision ou de cinéma est interdit. Sauf autorisation donnée, à titre exceptionnel par le garde des Sceaux, ministre de la Justice, la même interdiction est applicable à l’emploi des appareils photographiques. »

Art. 2 – La présente loi est applicable à l’Algérie, aux territoires d’Outre-mer, ainsi qu’au Togo et au Cameroun.

La présente loi sera exécutée comme loi de l’État. »<sup>118</sup>

Sont apposées les signatures du président de la République René Coty, du président du Conseil des Ministres Pierre Mendès-France, du garde des Sceaux et ministre de la Justice Guérin de Braumont, du ministre de l’Intérieur François Mitterrand et du ministre de la France d’Outre-mer Robert Buron.

## 2.2.2. L’image de télévision dans les argumentaires des débats

### *a. Défense et protection de l’institution judiciaire : le consensus politique*

Il importe de souligner, d’abord, le consensus politique général qui a accompagné l’adoption du texte de loi portant sur l’interdiction de photographier, radiodiffuser et téléviser les débats judiciaires. Les parlementaires, quelle que soit leur place au sein des deux hémicycles, ont convergé dans une belle unanimité sur un point : la nécessité d’interdire l’intrusion des médias dans les salles d’audience. Même Léo Hamon, rapporteur de la Commission de la presse, de la radio et du cinéma au Conseil de la République, et que l’on aurait pu supposer plus réfractaire à un texte restreignant la loi de 1881 sur la liberté de la presse, s’est empressé d’exprimer son « assentiment »<sup>119</sup> à la proposition de loi. Tous avancent un principal argument basé sur l’idée de rénovation de l’institution judiciaire.

Ainsi, le socialiste Jean Minjoz, initiateur de la loi, est le premier à condamner tout ce qui fait « d’un procès un spectacle nuisible à la sérénité et à la dignité des débats et de la justice »<sup>120</sup> ; l’indépendant Pierre Marcihacy réclame, lui, la « faveur » de ses collègues pour

<sup>118</sup> *JO*, 8 décembre 1954, p. 11445.

<sup>119</sup> Conseil de la République, séance du 29 juin 1954, p. 1181.

<sup>120</sup> Assemblée Nationale, Documents parlementaires, Séance du 23 janvier 1953, Annexe n° 5353, p. 53.

voter un texte qui « a pour objectif une meilleure administration de la justice »<sup>121</sup> ; le MRP Léo Hamon invoque le « respect des droits individuels et la dignité de la justice »<sup>122</sup> ; le communiste Albert Maton exprime d'emblée son « accord avec tous [ses] collègues pour considérer que la justice doit être rendue dans une indispensable atmosphère de respect et de sérénité »<sup>123</sup> ; enfin, le garde des Sceaux, le radical Jean-Michel Guérin de Beaumont, préfère s'attribuer le droit de décider lui-même les cas où une publicité exceptionnelle des audiences ne nuirait pas à « la dignité des débats »<sup>124</sup>. Quant aux autres parlementaires, leur accord résonne à travers les nombreux applaudissements qui ont ponctué les discussions ou leur silence à la question d'un président de l'assemblée : « Il n'y a pas d'opposition ? »...

Bref, en 1954, la réaffirmation unanime des principes du bon fonctionnement de la Justice traduit, chez tous les politiciens, une large méfiance à l'égard des médias, d'abord perçus comme un obstacle au « redressement d'une nation » plutôt que comme une garantie démocratique.

#### *b. La hiérarchie des risques*

Mais il apparaît, au travers des débats parlementaires que la vision des médias n'est pas unitaire. Les députés font une hiérarchie de la nocivité et des dangers que représente chacun des médias. Ainsi, la presse écrite, qui n'exige que papier et crayon, est-elle épargnée par les critiques des députés. En revanche, les photographes, les journalistes de radio et leurs confrères de la télévision, parce qu'ils sont bruyants, volumineux et perturbateurs, sont hautement plus néfastes à cette « dignité de la Justice ». Il est vrai que les exemples que fournit l'actualité ne manquent pas et les rapporteurs successifs ne se privent pas d'évoquer, sans les nommer, « certains procès »<sup>125</sup> qu'aucun des parlementaires ne peut ignorer. Il y a d'abord le premier procès de Marie Besnard qui éclabousse la justice poitevine entre le 20 et le 25 février 1952 à Poitiers et inspirera sans doute en partie la proposition de loi de Jean Minjoz onze mois plus tard. Puis, le deuxième – et fracassant - procès de l'Empoisonneuse de Loudun, qui s'ouvre cette fois devant la cour d'assises de Bordeaux le 15 mars 1954, c'est-à-dire treize jours après l'adoption, en première lecture de la proposition de loi par l'Assemblée Nationale. Enfin, malgré la célérité des parlementaires, le texte n'est adopté en deuxième

---

<sup>121</sup> Conseil de la République, séance du 29 juin 1954, p. 1181.

<sup>122</sup> *Ibid.*

<sup>123</sup> Assemblée Nationale, Séance du 1<sup>er</sup> décembre 1954, p. 5637.

<sup>124</sup> Assemblée Nationale, Séance du 1<sup>er</sup> décembre 1954, p. 5638.

<sup>125</sup> Assemblée Nationale, Séance du 1<sup>er</sup> décembre 1954, p. 5637.



lecture que le 1<sup>er</sup> décembre 1954 (et publié dans le Journal Officiel une semaine plus tard), soit trois jours après la condamnation à mort de Gaston Dominici.

Le procès du vieux Dominici, accusé du crime de Lurs, a en effet particulièrement échaudé les esprits des députés, indignés par la traque médiatique autour de l'accusé, choqués par la vision de la petite cour de justice de Digne envahie par plus de deux cents journalistes et par les crépitements incessants des flashes des photographes durant l'audience. « Je pourrais citer en faveur de notre proposition de loi un procès tout récent qui s'est déroulé loin de la capitale, où l'on a vu quelle publicité a été faite des débats ! » avait lancé Jean Minjoz<sup>126</sup>. Mais nul besoin, en ce 1<sup>er</sup> décembre, d'en prononcer davantage pour rallier à sa cause l'ensemble des députés.

Et lorsqu'une « certaine presse » écrite est condamnée<sup>127</sup>, il s'agit essentiellement des quotidiens et magazines abondamment *illustrés*. L'image contient assurément plus de nuisance que les mots dans l'esprit des parlementaires, inquiets de son pouvoir et de son influence. Par exemple au moment du procès de Gaston Dominici, en novembre 1954 : les députés n'apprécient guère, en effet, de voir *Paris-Match* et *Détective* consacrer régulièrement leur une et publier chaque semaine d'abondants reportages photographiques montrant un (futur) condamné à mort sous tous les angles. Comme si, à la veille de l'adoption d'une loi interdisant la publicité des débats judiciaires, journalistes et photographes avaient voulu profiter de l'occasion en réalisant, une dernière fois, un long roman-photo judiciaire. Dans les pages de *Paris-Match*, l'effet d'accumulation des nombreuses photos du vieillard à la barre des accusés - tour à tour indifférent, attentif, résigné, accablé, menaçant..., donne d'ailleurs au lecteur l'impression d'un film en mouvement. Le procès de Gaston Dominici, dernier grand procès montré « de l'intérieur », porte ainsi en germe le règne de l'image animée.

### *c. Télévision : la mesure préventive*

Mais ne nous y trompons pas : en 1954, il s'agit surtout, de limiter les dérives liées à la photographie et aux caméras de la presse filmée, la télévision ne constituant encore qu'une pratique journalistique marginale. C'est bel et bien le sens des propos des parlementaires, exprimés à travers l'appel de Jean Minjoz (« nous vous soumettons la présente proposition qui a pour objet d'interdire les photographies d'audience et d'interdire *d'ores et déjà, en prévision de ce qui ne manquerait pas de se produire avec le développement de la télévision, de*

---

<sup>126</sup> *Ibid.*

<sup>127</sup> Pierre Marcihacy au Conseil de la République, séance du 29 juin 1954, p. 1181.

téléviser et de radiodiffuser les débats »<sup>128</sup>) ou de Léo Hamon (« La seconde innovation prise par la commission de la justice à laquelle nous donnons notre assentiment, c'est celle qui tend à scinder les procédés de reproduction, à interdire purement et simplement la caméra, la radiodiffusion *et tout ce qui, fort heureusement, n'est pas encore entré dans les mœurs*, pour permettre l'autorisation, qui deviendra exceptionnelle, pour une reproduction photographique qui, elle, *en fait est déjà entré dans les mœurs* »<sup>129</sup>). Et parce qu'il n'est encore que supposé, le pouvoir de la télévision est considéré par les députés avec particulièrement d'inquiétude. Là encore, la nuance apportée par Léo Hamon illustre bien à quel point l'image animée, même en devenir, concentre la méfiance des hommes politiques. L'influence de l'image fixe étant, suppose-t-on, finalement plus limitée. Aussi sont proposés deux remèdes gradués : tandis qu'une autorisation exceptionnelle pourra lever l'interdiction pesant sur la photographie, presse filmée et télévision se voient, elles, purement et simplement frappées d'une interdiction non négociable. Une interdiction qui, répétons-le, est purement préventive dans le cas de la télévision.

#### *d. Conséquences sur l'exercice de la chronique judiciaire*

On imagine combien ce cadre législatif a pu peser sur le format même de la chronique judiciaire télévisée : ne pouvant accéder directement à l'événement judiciaire, le petit écran se voyait contraint d'utiliser la médiation d'un témoin journalistique, le chroniqueur judiciaire, pour donner à connaître la teneur des débats. Dès lors, l'événement criminel était appelé à paraître plus distancié, et ce faisant moins influent, sur le téléspectateur. Ni l'image ni la voix du meurtrier ne pourraient être capturés par les caméramans du Journal télévisé et la réalité criminelle, à travers le compte rendu journalistique, semblerait maîtrisée par l'Institution. Il n'est pas anodin de remarquer – même si la pratique est courante à cette date, que la télévision a eu recours à un journaliste de radio pour assurer l'exercice de la chronique judiciaire. Un journaliste, comme nous le verrons plus tard (chapitre 4), peu friand d'images (assurant *l'image* à lui tout seul) et particulièrement bavard. Pour Frédéric Pottecher, en effet, il ne semble pas que ce cadre législatif très restrictif ait été un obstacle à la chronique judiciaire télévisée. Au contraire...

---

<sup>128</sup> Assemblée Nationale, Documents parlementaires, Séance du 23 janvier 1953, Annexe n° 5353, p. 53.

<sup>129</sup> Conseil de la République, séance du 29 juin 1954, p. 1181.

Cette crispation des parlementaires autour de la publicité – particulièrement filmée et enregistrée - des débats judiciaires et cet attachement à la défense des institutions cachent mal un objectif principal : la moralisation de la société. Pour préserver les bonnes mœurs, une société se doit de limiter les comportements déviants. Mais nous sommes dans le domaine des représentations : à défaut de contenir la criminalité, il est plus aisé d'en contrôler la médiatisation. On note à ce sujet que les députés effectuent un rapide glissement dans leur raisonnement, glissement que l'on peut résumer à travers le syllogisme fallacieux : (1) le comportement criminel est immoral et malsain ; or (2) les médias rendent compte des comportements criminels ; donc (3) les pratiques médiatiques sont immorales et malsaines. Il appartient alors aux députés d'œuvrer au rétablissement de la morale par la limitation de la médiatisation de l'événement criminel.

Et quand la « rénovation d'une nation » (Pierre Marcilhacy) est en jeu, une catégorie de public est particulièrement visée : la jeunesse. Jean Minjoz invoque ici la « sociologie moderne [qui] dénonce les conséquences qu'entraîne la publicité des procès criminels, notamment pour la jeunesse »<sup>130</sup>. En 1954, ce climat moralisateur n'est pas nouveau et s'inscrit directement dans la période, impulsée par la Libération, où dominait la volonté de rompre avec les mauvaises mœurs sociales, politiques, journalistiques, qui avait gangrenées une III<sup>e</sup> République fragilisée. L'épuration avait cherché une légitimité à travers des conceptions morales. Plus tard, le 16 juillet 1949, la loi sur les publications destinées à la jeunesse avait déjà tenté de soustraire le jeune public à la mauvaise influence que constituaient les récits ou illustrations « présentant sous un jour favorable le banditisme, le mensonge, le vol, la paresse, la lâcheté, la haine, la débauche ou tous crimes ou délits de nature à démoraliser la jeunesse. »<sup>131</sup>. Il s'agissait de reconstituer les valeurs morales du pays en se concentrant sur les forces « régénératrice ». La loi de 1954 sur l'interdiction de photographier, radiodiffuser ou téléviser les débats judiciaires s'inscrit dans le même esprit et, même si la portée du texte vise le public français en général, les débats sur le texte de loi nous permettent de relever les fortes sensibilités des parlementaires à l'égard de la jeunesse. Paradoxalement, les députés ne font-ils pas une erreur de jugement en étouffant la

---

<sup>130</sup> Assemblée Nationale, Documents parlementaires, Séance du 23 janvier 1953, Annexe n° 5353, p. 53.

<sup>131</sup> *JO*, 19 juillet 1949. Le 1<sup>er</sup> décembre 1954, jour même de l'adoption de la proposition de loi visant à l'interdiction de photographier, radiodiffuser et téléviser les débats judiciaires, une modification renforçant la loi de 1949 sur les publications destinées à la jeunesse était publiée au *Journal Officiel*. Lire CRÉPIN Thierry, *Haro sur le gangster ! » La moralisation de la presse enfantine 1934-1954*, CNRS éditions, 2002, 493 p.

médiatisation du débat judiciaire ? Car après tout, le temps du procès d'un criminel permet justement de laisser la parole judiciaire dominer l'acte criminel et fait prendre conscience au public des conséquences que peut avoir un tel comportement.

Mais l'adoption d'une loi interdisant la publicité des débats judiciaires ne peut rassurer pleinement les craintes des députés : elle s'applique à un espace public trop restreint pour empêcher la médiatisation, sur d'autres terrains moins gardés, d'une affaire criminelle. Quand elle ne peut se faire préventive et prohibitive, la voix parlementaire ne peut que condamner, *a posteriori*, les pratiques « condamnables » des journalistes de télévision.

## 2.3. Morale et censure politique

### 2.3.1. Les assauts parlementaires

Si l'arsenal législatif calme un temps les députés qui, de toute façon, n'ont pas grand-chose à redouter d'une télévision où le fait-divers n'est qu'accidentel, la situation change au début des années 1960. On l'a vu, alors qu'ils ne représentaient que 2,6 % des sujets du journal télévisé en 1954, les faits-divers (catastrophiques *et* criminels) atteignent la proportion de 15,3 % en 1960, avant de chuter légèrement à 10,3 % en 1965, et 8,6 % en 1970. Mais dans la rubrique même, les sujets sur les crimes restent largement minoritaires jusqu'en 1965 : 0 % en 1954, 4,1 en 1960, 1,7 % en 1965, comme le rappelle le tableau 1.32.

**Tableau 1.32 : Part des faits-divers « catastrophes » et « crimes » dans le JT, 1954-1970**  
(% du nombre total de sujets dans le JT)

<b>Années</b>	<b>FD Catastrophes</b> (% par rapport au nbre de sujets du JT)	<b>FD Crimes</b> (% par rapport au nbre de sujets du JT)	<b>FD Totaux</b> (% par rapport au nbre de sujets du JT)
1954	2,6	0	2,6
1960	11,2	4,1	15,3
1965	8,6	1,7	10,3
1970	4,3	4,3	8,6

Ce sursaut constaté en 1960, lié à la professionnalisation du journal télévisé et l'arrivée de la chronique judiciaire, suffit à réveiller la vigilance des parlementaires. Il n'est pas rare, désormais, de voir monter des députés à la tribune pour exprimer leur indignation après la diffusion jugée excessive ou indécente d'une affaire criminelle.

Ainsi, en 1960, le sénateur Pierre Marcihacy, encore, interpelle le ministre de l'Information Louis Terrenoire à propos de la libération de Gaston Dominici et lui demande... :

« [...] S'il lui paraît correct de mettre les antennes de la RTF à la disposition d'un condamné à mort bénéficiant de la grâce présidentielle, et si une telle publicité ne risque pas de donner à la nation une idée fautive sur la qualité des décisions de la Justice française. »<sup>132</sup>

L'affaire arrive rapidement sur le bureau du directeur de l'Information René Thibault qui renvoie au directeur général M. Latreille, le 20 septembre 1960, une note apportant les éléments de réponse à la question du sénateur :

« La RTF, comme tous les organismes d'information et de presse, a fait état de la libération de Gaston Dominici, il y a quelques mois. En particulier, le Journal Télévisé a montré quelques images prises au moment du retour de ce personnage dans sa ferme de la Grand-Terre. Mais en aucun cas, le micro n'a été prêté à Gaston Dominici dont la voix n'a pas été entendue sur les antennes de la RTF. »<sup>133</sup>

Ainsi, la télévision semble étrangement s'obstiner à ne pas faire du journalisme de télévision pour se justifier : elle se défend de tout sensationnalisme puisque lorsqu'elle commente une affaire criminelle, elle est souvent privée d'images et lorsqu'elle montre des images, elle ne diffuse pas le son ! Sans la combinaison image/son propre au journalisme de télévision, la morale est sauve. Le criminel est resté muet ou sans visage : son crime ne peut donc plus exercer son pouvoir d'influence sur les téléspectateurs, en particulier le jeune public.

Trois mois plus tard, une nouvelle plainte émanant cette fois directement du cabinet du ministre de l'Information<sup>134</sup> termine sa chute hiérarchique entre les mains de Pierre Sabbagh. Il s'agit cette fois du cas d'un enfant abandonné auquel s'était intéressé le reporter Maurice Séveno. Le sujet portait le titre « Enfant en garde chez M. et Mme Roques à Sarcelles » et avait suscité une vague d'émotion : les appels téléphoniques de téléspectateurs voulant adopter l'enfant ou faire des dons pour son éducation s'étaient multipliés. D'où l'inquiétude

---

<sup>132</sup> AN, Direction des informations 1280/i, Cote CAC : 1983/273, *Émissions ou fonctionnement 1951-1963*. Propos rapporté dans la note de René Thibault à l'attention du directeur général M. Latreille (20 septembre 1960).

<sup>133</sup> *Ibid.*

<sup>134</sup> Bordereau 8528 du 14 novembre 1960. AN, Archives de Pierre Sabbagh, RTF-ORTF, 1953-1968, Cote CAC : 950256. Carton 8. Note de Pierre Sabbagh au Directeur général de la RTF M. Janot (24 novembre 1960).

du ministère : le journal télévisé n'a-t-il pas cherché à profiter financièrement de la collecte d'argent ou à intervenir sur la procédure d'adoption ? Pierre Sabbagh se défend bien d'avoir été animé par de si basses considérations :

« Je précise que nous n'avons fait aucun appel visant à l'envoi de dons mais, aux personnes qui nous le demandaient, nous avons donné l'adresse de M. et Mme Roques, qui avaient à ce moment recueilli l'enfant. Le reportage visait à retrouver la mère de cet enfant abandonné. Nous avons pleinement réussi puisque trois jours après, la mère s'est fait connaître. Elle est venue à la télévision, s'est prêtée à une interview et a déclaré qu'elle allait reprendre son enfant... Pour nous, l'affaire était terminée et je me permettrai de dire, bien terminée. »<sup>135</sup>

En fait, lorsque la vie d'un enfant est en jeu, la télévision s'autorise exceptionnellement à sortir de son strict rôle d'information pour devenir un média amplificateur en espérant que ce phénomène même d'amplification aidera à trouver la solution. Information ou sensationnalisme, le bien-être d'un enfant dépasse ce genre de considération. Mais Pierre Sabbagh n'entend pour autant pas multiplier ces interventions humanitaires dans le journal télévisé. Lorsqu'il reçoit, en 1969, l'indignation désespérée d'Yvette Tournier, mère d'une jeune fille de 19 ans disparue depuis plusieurs jours... :

« Je vous envoie cette lettre pour vous exprimer mon mécontentement au sujet d'un avis de recherche que vos employés n'ont pas voulu nous prendre. [...] On nous a répondu que les avis de recherche ne concernent que les enfants de 10 à 14 ans. Or j'ai vu à la télé des avis de recherche pour personnes majeures. Pourquoi n'a-t-on pas voulu le mien ? [...] L'avis de recherche est passé à Montpellier aux actualités régionales, mais je ne pense pas qu'elle soit restée dans la région. [...] Je pense qu'on paye assez d'impôts pour pouvoir tout de même être satisfait, surtout pour des choses graves comme celles-ci. [...] PS : Ci-joint le certificat d'avis de recherche établi par le commissaire principal. »<sup>136</sup>

... il met en garde sa direction :

« Que doit-on faire ? Si on en accepte 1 nous en aurons 1000 !!! »<sup>137</sup>

---

<sup>135</sup> AN, Archives de Pierre Sabbagh, RTF-ORTF, 1953-1968, Cote CAC : 950256. Carton 8. Note de Pierre Sabbagh au Directeur général de la RTF M. Janot (24 novembre 1960).

<sup>136</sup> AN, Direction de l'information de la 2<sup>ème</sup> chaîne de télévision 1280/t2a, Cote CAC : 1993/149, *Émissions 1968-1971*. Lettre de Madame Tournier Yvette (Béziers) à « monsieur le Directeur » (22 octobre 1969).

<sup>137</sup> *Ibid.*, Fiche de transmission de Pierre Sabbagh à A. François du 24 octobre 1969.

Son indécision est la preuve même que ce rôle de suppléant ou palliatif aux forces d'investigations reste rare à la télévision tout au long des années 1960. Et finalement, le directeur André François enjoint Yvette Tournier à se tourner vers une oreille plus disponible :

« J'ai le regret de devoir vous confirmer les informations qui vous ont été données téléphoniquement à ce sujet. Il n'entre pas en effet dans la mission de la télévision de publier de tels avis à l'échelon national. Je pense que la Radio, dont les heures d'antenne sont plus nombreuses, est plus à même d'accueillir de telles demandes. Elle en diffuse d'ailleurs régulièrement. »<sup>138</sup>

Le 18 janvier 1961, en tout cas, c'est au tour d'un autre sénateur, André Fosset, de s'indigner au sujet de reportages où « le souci de l'information fait place à la recherche de sensationnel ». Après avoir enquêté auprès de ses services, Pierre Sabbagh envoie, le 8 février 1961, le résultat de ses recherches internes à René Thibault, qui lui-même se tourne vers le directeur général afin de contrer la vague accusation du sénateur :

« Le journal télévisé n'a pas trouvé de traces d'interviews des enfants de la victime d'un assassinat ou de l'auteur d'un homicide involontaire. Sans doute M. Fosset a-t-il visé dans sa question les deux séquences suivantes diffusées [...] par le Journal télévisé :

a) Interview de la veuve d'un homme blessé dans une rixe et mort avant d'arriver à l'hôpital [...]. Cette affaire a été, à l'époque, abondamment commentée par toute la presse. La veuve de la victime [...] a été appelée à en donner sa version. Ses déclarations ont été suivies d'une mise au point demandée par le Journal Télévisé au directeur général de l'Assistance Publique. Il ne s'agissait pas de rechercher du sensationnel à tout prix mais bien d'exposer au public les éléments d'une affaire qui, à l'époque, a fait grand bruit.

b) Interview du père d'un jeune garçon mort noyé dans une bouche d'égouts non protégée. Le Journal télévisé a interviewé les deux maires qui se renvoyaient les responsabilités de la non protection de l'égout, et le père de l'enfant qui demandait que la sécurité soit assurée de jour et de nuit par les services municipaux. Il est incontestable que le spectacle du père de la victime a été extrêmement pénible et aurait pu être évité. Le Directeur de l'Information de la RTF en a fait immédiatement la remarque aux responsables du Journal télévisé. Sans qu'on puisse dire que ces derniers ont eu dessein de jeter en pâture au public les sentiments intimes d'une personne éprouvée par de cruelles douleurs, il leur a été demandé de veiller à ce que des cas de ce genre, du reste fort rare, ne se reproduisent plus. »<sup>139</sup>

---

<sup>138</sup> *Ibid.*, Lettre d'André François à Madame Yvette Tournier (30 octobre 1969).

<sup>139</sup> AN, Archives de Pierre Sabbagh, RTF-ORTF, 1953-1968, Cote CAC : 950256. Carton 8. Note de René Thibault au directeur général (1<sup>er</sup> mars 1961).

Cette fois, le plaideur adopte une stratégie plus pertinente. Dans le premier cas, il légitime l'intervention *réactive* de la télévision : le journal télévisé a traité d'un sujet dont s'était largement emparée la presse écrite et qui avait « *fait grand bruit* » auprès du lectorat. Dans le second cas, tout en reconnaissant que la détresse du père aurait pu être épargné au téléspectateur, il s'agissait de *provoquer justement un bruit* autour de cette affaire et d'agir de manière *préventive* en interpellant les organismes municipaux sur la détérioration de la voirie. Aucune considération sensationnaliste ne se cache donc derrière ces nobles missions du média que sont le droit à l'information et la mission de sécurité publique.

Mais l'affaire qui entraîne les plus nombreux allers-retours de notes entre les différents services parlementaires, ministériels et administratifs de la RTF a lieu au printemps 1960. Le 12 avril, Jean-Pierre Peugeot, PDG de la célèbre marque automobile, s'adonne à son sport favori, le golf, dans le parc de Saint-Cloud et laisse sous la responsabilité de la nourrice ses deux petits-enfants, Éric, âgé de quatre ans et demi, et Jean-Philippe, sept ans. Mais en fin d'après-midi, on s'aperçoit de la disparition d'Éric. Une petite fille qui jouait avec lui dit l'avoir vu partir « avec un monsieur ». La famille est affolée : une demande de rançon est découverte par le chauffeur qui avait conduit le grand-père et ses petits-enfants. Les ravisseurs, bien informés sur la fortune du grand-père, réclament une somme de 50 millions pour la libération de l'enfant<sup>140</sup>. Les parents discutent alors de la stratégie à adopter avec les policiers chargés de l'enquête et, finalement, le soir même, à 20 h 15, Roland Peugeot, père d'Éric et riche héritier, fait cette déclaration au journal télévisé :

« C'est un père à qui on vient de prendre son enfant qui s'adresse à vous. Tous ceux qui ont des enfants et qui les aiment me comprendront, j'en suis sûr. Mon seul souci est de le retrouver sain et sauf le plus tôt possible. Je n'ai pas déposé plainte. Je prends l'engagement formel de demander que le ravisseur ne soit pas poursuivi »<sup>141</sup>

Le lendemain, Roland Peugeot remet la rançon à l'endroit indiqué par les ravisseurs. Dans un grand soulagement général, l'enfant est récupéré le soir même par ses parents. Le journal télévisé diffuse alors un second reportage de 4'30 sur « Les témoins qui ont retrouvé

---

<sup>140</sup> Il est intéressant de remarquer que dans leur lettre de rançon, les ravisseurs, envisageant la portée médiatique de l'événement, ne donnent aucun rôle à la télévision : « Cher monsieur Peugeot / Voilà ce qu'on pourra lire dans les journaux si jamais vous nous faites marron. »... Ils prennent ensuite soin de rédiger eux-mêmes le fait-divers dont ils sont les auteurs à la place des faits-diversiers : « Le jeune Peugeot, âgé de 6 ans, est mort après avoir subi d'horribles tortures parce que ses bons parents ont refusés d'allonger 50 millions (500.000 NF) de rançon, ou alors parce qu'ils ont été trop bavards avec la police. ». Le document est publié dans *Paris-Match* quelques jours après l'arrestation des ravisseurs. *Paris-Match*, n°623, 18 mars 1961, p. 55.

<sup>141</sup> INA, Journal télévisé, 12 avril 1960, 20h, 4mn.



Éric ». Claude-Henri Salerne en fait le commentaire sur des images d'Aimé Chabrierie. Le journaliste se souvient :

« L'enlèvement d'Éric Peugeot a pu être suivi à chaud parce qu'il s'est étalé sur plusieurs jours. Les ravisseurs demandaient une rançon, des rendez-vous étaient pris et on attendait toujours qu'il se passe quelque chose. On a essayé, sur ce sujet, avec un copain journaliste chevronné qui travaillait pour *L'Express*, Jacques Derogy, de jouer les Tintins et les Rouletabilles pour essayer de trouver la trace des ravisseurs. On a fait comme ça nos petites enquêtes : on se faisait passer pour des employés du gaz ! Finalement, on a su grâce au bistrot qui nous a téléphoné, que le garçon avait été déposé dans un café du XVI<sup>e</sup> arrondissement. En ce qui me concerne, c'est le seul truc à chaud que l'on a pu faire. C'était un très gros sujet, beaucoup plus long que d'habitude. »<sup>142</sup>

Pendant ce temps, l'enquête continue pour retrouver les auteurs du rapt. En vain. Au mois de novembre 1960, pourtant, les événements se précipitent : deux individus au train de vie tapageur, Larché et Rolland, sont remarqués par les services d'Interpol. Il faudra néanmoins attendre le mois de mars 1961 pour que la police arrête les suspects et que ceux-ci passent aux aveux. Larché avoue s'être inspiré d'un polar de la Série Noire, *Rapt*, de Lionel White pour concevoir le crime. À l'occasion de l'arrestation des deux suspects, le journal télévisé réalise un nouveau reportage largement monté à partir d'interviews : ce sont d'abord deux représentants du ministère de l'Intérieur qui prennent la parole, M. Verdier, directeur de la Sûreté et M. Hacq (?) ; puis le commissaire Denis, chargé de l'enquête ; enfin, les journalistes rapportent les propos du grand-père Jean-Pierre Peugeot, qui exprime sa joie de voir les ravisseurs de son petit-fils arrêtés.

Le procès, qui s'ouvre en octobre 1961 à Versailles, voit les deux accusés se rejeter la responsabilité du crime pour sauver leur tête, celle de Larché étant défendue par maître Floriot et de Rolland par maître Tixier-Vignancourt. Finalement, les accusés sont tous les deux condamnés à vingt ans de réclusion criminelle<sup>143</sup>.

Quoi qu'il en soit, l'exaspération autour de cette affaire à rebondissements arrive à retardement à la tribune parlementaire. Plus d'un an après l'enlèvement du petit Éric, le 9 mai 1961, le député de Seine-Maritime Raymond Carter (UNR) envoie une question écrite au ministre de l'Information Louis Terrenoire, lequel, pour formuler une réponse, lance la

---

<sup>142</sup> Entretien avec l'auteur, 10 avril 2003, 2h.

<sup>143</sup> Rolland est remis en liberté après douze ans d'incarcération : il finit par enseigner le droit. Larché purge quatorze années et se réinsère professionnellement dans le monde de l'édition.

navette de notes entre les différents services concernés. La démarche prend une tournure officielle le 23 juin, lorsque la question est oralement posée au Ministre lors de la séance de questions au gouvernement :

« 10191. M. Carter appelle à l'attention de M. le Ministre de l'Information sur le rôle pour ou moins inhabituel tenu par la télévision française dans l'instruction de certaines affaires criminelles récentes. Il paraît étonnant en effet, à l'auteur de la présente question, qui croit se souvenir qu'il y a quelques mois est intervenue une réforme de la procédure de l'instruction criminelle en vue de mieux garantir le secret et donc l'efficacité, que des accusés, leurs complices ou même leurs victimes, puissent, au cours d'interviews généreusement accordées, soit nous gratifier de leurs confessions, soit, plus gravement encore formuler en public des accusations ou des dénégations sur des points précis constituant ou pouvant constituer des chefs d'inculpation. Il lui demande de lui faire connaître si de telles émissions ont reçu l'accord du ministre de la justice et lui fait part de l'étonnement de nombreux téléspectateurs qui estiment que l'action de la justice s'accommode mal de semblables initiatives. Il est à souligner, au demeurant, que l'habileté ou la maladresse du présentateur peuvent contribuer à créer des courants d'opinion à tort favorables ou défavorables aux personnes interviewées, ce qui ne peut que gêner par la suite les tribunaux, seuls compétents pour le prononcé d'une peine. »<sup>144</sup>

Une nouvelle fois, l'indignation du parlementaire reste dans le vague, traduisant davantage un sentiment général qu'elle ne se base sur l'exposé de faits précis. La classe politique, qui semble pourtant se montrer très attentive aux faits et gestes du petit écran, se refuse à citer un reportage ou un journaliste particulier : il s'agit moins de poser le débat des pratiques journalistiques à travers la désignation d'un cas que de réaffirmer, là où ils tendraient à s'estomper, les principes moraux qui doivent animer une société et transpirer de tous les vecteurs de l'État. Notamment la télévision.

En tout cas, ce flou accusatoire oblige Pierre Sabbagh à rechercher ce qui pourrait avoir motivé de tels propos. Le 17 mai, il envoie donc une note au directeur de l'Information René Thibault lui rapportant les détails de deux affaires pouvant être à l'origine de la question écrite du député Carter : l'affaire Peugeot et l'affaire Émonet<sup>145</sup>. Le 7 juin, René Thibault rédige alors une réponse destinée au ministère de l'Information et prend soin d'en envoyer une copie à Pierre Sabbagh, lui demandant de « considérer que le dernier paragraphe de cette

---

<sup>144</sup> AN, Archives de Pierre Sabbagh, RTF-ORTF, 1953-1968, Cote CAC : 950256, Carton 8. Cité dans la note de René Thibault à Pierre Sabbagh (7 juin 1961).

<sup>145</sup> Mme Émonet, mise en liberté provisoire alors qu'elle se trouvait accusée d'avoir empoisonné la fille de Mme Pennec, avait été interviewée en présence de ses avocats. Pierre Sabbagh précise que l'accusatrice, Mme Pennec, a elle-même été interviewée avec ses avocats par les reporters.

note constitue une instruction impérative »<sup>146</sup>. En voici les termes qui, très instructifs, résument particulièrement bien la position du petit écran à l'égard des faits-divers criminels :

« En règle générale, je considère qu'il ne convient pas de rendre compte par l'image des affaires criminelles, sauf de celles qui revêtiraient une importance exceptionnelle. De toute façon, il conviendrait avant tout reportage sur des affaires de ce genre de prendre l'accord du Directeur. Je saisis cette occasion de vous dire que j'ai personnellement trouvé assez inconvenante la longue séquence de François Barnole sur l'affaire Lannelongue. À mon avis, le Journal télévisé aurait parfaitement pu s'en dispenser. »<sup>147</sup>

Cinq jours plus tard, l'injonction arrive sur le bureau de Maurice-Robert Bataille, responsable du service des Informations générales. Elle résume parfaitement la politique des hommes de télévision, journalistes ou non, à l'égard du fait-divers criminels dans les années 1950-1960. Premièrement, le rejet du fait-divers est bel et bien une question de « convenance » (« il ne convient pas ») et de référence aux normes sociales et morales. L'image de télévision, supposée dotée d'une plus grande influence sur le public qu'un article de presse écrite ou des sons radiophoniques, concentre ensuite toutes les inquiétudes des cadres de la RTF. Toutefois, l'existence même de cette note à caractère exceptionnel prouve troisièmement que, d'une manière générale, les initiatives des journalistes sont rares et qu'ils ne manifestent pas d'empressement à traiter eux-mêmes des affaires criminelles. Dans sa question orale du 23 juin 1961, le député Carter avait d'ailleurs souligné « le rôle *pour le moins inhabituel* tenu par la télévision française dans l'instruction de certaines affaires criminelles récentes ». On perçoit, encore, quatrièmement, la nature réactive du petit écran qui attend que la presse écrite et la radio donnent, à travers leur couverture de l'événement, une « importance exceptionnelle » à un fait-divers avant d'en consacrer lui-même un ou plusieurs reportages. Enfin – mais la chose est banale – on mesure parfaitement le caractère de subordination des journalistes à l'égard de la hiérarchie administrative et, lorsque l'on considère le destinataire initial de ces lignes, la subordination de cette hiérarchie administrative à l'égard même du pouvoir politique. Il n'est pas difficile d'imaginer les conséquences de ces lourdeurs sur le travail des journalistes et la capacité de réaction à l'événement du média.

---

<sup>146</sup> AN, Archives de Pierre Sabbagh, RTF-ORTF, 1953-1968, Cote CAC : 950256, Carton 8. Note de René Thibault à Pierre Sabbagh (7 juin 1961).

<sup>147</sup> *Ibid.*

Finalement, les propos de René Thibault sont répercutés au sein de l'Assemblée nationale par la voix de Louis Terrenoire qui fait cette réponse au député Carter, le 23 juin 1961 :

« Réponse. Le caractère général de la question posée par l'honorable parlementaire n'a pas permis de trouver trace d'une manière précise des émissions visées par lui. Les griefs formulés ne semblent pas, en effet, pouvoir s'appliquer aux deux seules affaires criminelles récentes auxquelles le journal télévisé ait consacré des séquences comportant des interviews : en effet, à l'occasion d'un rapt d'enfant, les seules personnalités interviewées ont été de hauts fonctionnaires du ministère de l'intérieur et le grand-père qui exprimait sa joie de l'arrestation des ravisseurs. À l'occasion d'une autre affaire qui a eu un grand retentissement dans la presse, un reporter a recueilli, sans porter de jugement personnel, les déclarations, d'une part de la mère de la victime. Des parties, en présence de leurs avocats, se sont limitées à l'exposé de leurs thèses contradictoires. Rien dans ce reportage n'a été dit qui n'ait déjà été du domaine public et on ne peut considérer que la RTF ait violé le secret de l'instruction. En tout état de cause, des instructions ont été données au service de l'actualité télévisée pour que les reportages, déjà fort rares, sur les affaires criminelles ne soient faits qu'exceptionnellement et que, dans tous les cas où il apparaîtrait nécessaire de rendre compte de faits-divers importants, les plus grandes précautions soient prises pour que les émissions ne puissent donner lieu à aucune objection du point de vue de la légalité. »<sup>148</sup>

Ainsi le ministre de l'Information prend-il la défense du petit écran. D'une part en raison de la faiblesse et de l'imprécision des arguments du député Carter ; d'autre part, juge-t-il, parce le désir d'équilibre et d'honnêteté semble avoir motivé le travail des journalistes et que rien n'a été fait à l'encontre du secret de l'instruction réaffirmé en 1958 avec l'adoption du nouveau Code de procédure pénale (article 11). Le ministre souligne également lui-même le « caractère fort rare » des reportages télévisés consacrés aux affaires criminelles.

Pourtant, le climat n'a guère changé un an après lorsqu'un autre député, le gaulliste René Hostache, interpelle le nouveau secrétaire d'État chargé de l'Information, Alain Peyrefitte, sur le même refrain. Radio et télévision sont cette fois ensemble sur le banc des accusés, défendues par la direction de la RTF :

---

<sup>148</sup> JO, n° 31, 23 juin 1961, p. 1270.

« Le secrétaire d'État auprès du Premier Ministre chargé de l'Information partage les préoccupations de l'Honorable parlementaire en ce qui concerne les précautions qui doivent être prises par les journaux parlés et télévisés de la RTF quant à l'importance donnée dans ces journaux à des crimes de droit commun et à leurs suites judiciaires.

Il attire cependant l'attention de monsieur Hostache sur le fait que les journaux parlés et télévisés de la RTF ont reçu des instructions – généralement respectées – pour que le fait divers, le crime, le vol, ne fassent l'objet d'aucune publicité susceptible d'avoir une influence néfaste sur la jeunesse.

Il convient cependant de souligner que lorsque certains faits doivent être exposés, ils le sont généralement avec brièveté et de manière telle qu'on ne saurait établir de comparaison entre les comptes rendus ou informations donnés par les journaux parlés et télévisés et les longs reportages, enquêtes, etc., publiés par certaines feuilles à sensation.

Quelques jours avant que l'Honorable parlementaire ne formule sa question, les journaux de la RTF avaient – le cas est cité à titre d'exemple – délibérément ignoré le douloureux procès d'euthanasie qui s'était déroulé devant les Assises de la Seine le 11 juillet.

Le secrétaire d'État auprès du Premier Ministre chargé de l'Information tient à donner à M. Hostache l'assurance que les instructions valables en permanence et qui doivent fixer le comportement des journaux de la RTF en matière de faits-divers et de crimes de droit commun seront à nouveau rappelées aux services intéressés. »<sup>149</sup>

Et l'on retrouve l'argumentation désormais bien rodée : on rassure d'abord « l'Honorable parlementaire » en lui garantissant que les hauts fonctionnaires de la RTF veillent puisqu'ils ont donné des « instructions » ; mais on précise aussitôt que la publicité faite à une affaire criminelle est rare à la télévision et de toute façon brève et honnête ; un professionnalisme audiovisuel que l'on ne manque d'ailleurs pas de comparer avec le sensationnalisme de « certaines feuilles » ; et l'on cite un cas récent où la télévision n'a pas succombé à la tentation pour faire la preuve de sa bonne foi ; finalement, on termine sur la promesse, bien que le parlementaire ait eu tort de mettre en cause la morale des journalistes de la RTF, de jouer les sermonneurs auprès des reporters.

### 2.3.2. Les résurgences de la Guerre d'Algérie

Mais la visibilité croissante du fait-divers au début des années 1960 ne monopolise pas toute la vigilance des députés à l'égard du petit écran. Les « événements » d'Algérie sont, eux aussi, scrutés à la loupe. Il appartient au présentateur de particulièrement soigner ses

---

<sup>149</sup> AN, Direction des informations 1280/i, Cote CAC : 1983/276, *Émissions ou fonctionnement 1951-1963*. Projet de réponse du Journal Parlé à la question écrite n° 16470 du 16 juillet 1962 du député gaulliste M. René Hostache (5 septembre 1962).

lancements lorsqu'il passe d'un sujet à l'autre, c'est-à-dire peser ses mots, user d'une terminologie précise, faire preuve de pédagogie et de clarté et surtout ne pas faire de commentaires ni d'amalgames. Mais tous les présentateurs du Journal télévisé n'ont pas cette docilité. C'est le cas, le 19 janvier 1960, de l'insoumis Claude Darget qui, en introduisant les sujets des journalistes par des remarques personnelles, finit par établir une comparaison peu appréciée entre l'affaire Massu et l'affaire Jaccoud, entre le fait politique et le fait-divers. Cette légèreté provoque la colère de René Thibault qui n'a guère envie, une nouvelle fois, d'être accablé de reproches par les députés d'un côté, les téléspectateurs de l'autre. Il réagit aussitôt et lance un avertissement à son présentateur :

« La désinvolture avec laquelle M. Claude Darget présente le journal télévisé n'est pas toujours de mise. Les informations sérieuses, surtout si elles intéressent le sort même du pays, doivent être traitées avec sérieux. La manière dont M. Darget, dans sa présentation du Journal télévisé de mardi soir 19 janvier, a rapproché « l'affaire Massu » de « l'affaire Jaccoud » a été sévèrement appréciée par de nombreux téléspectateurs et, en particulier par moi-même. M. Darget aurait dû s'en tenir, en ce qui concerne l'incident provoqué par la publication de propos du général Massu plus ou moins exactement rapportés, au texte approuvé par vous-même et par le chef du service politique. »<sup>150</sup>

Fait-divers et fait politique ne figurent certainement pas dans la même catégorie et l'un ne saurait être envisagé sous l'angle de l'autre.

Le 23 novembre 1960, le député Djebbour, membre du comité « Unité pour la République » prônant le maintien de l'Algérie française, interpelle Louis Terrenoire à propos du procès des barricades et de sa couverture par la RTF :

« M. Djebbour expose à M. le Ministre de l'Information les faits suivants : 1°/ à l'occasion de la mise en liberté provisoire de M. Pierre Lagaillarde, le chroniqueur judiciaire de la RTF a cru pouvoir apporter ce commentaire : « Moi, ça me laisse froid » ; 2°/ le même jour, dans le journal parlé de 22h10, figurait cette phrase « Moins heureux que Pierre Lagaillarde, l'escroc Joanovici n'a pu obtenir sa mise en liberté provisoire ». En conséquence, il lui demande si ces réflexions pour le moins déplacées et le rapprochement injurieux entre un escroc de haut vol et un parlementaire français dont le patriotisme n'est pas discuté, ont été approuvés par les dirigeants d'une administration placée sous l'autorité de l'État ; et dans le cas où il en irait autrement, de lui faire connaître les sanctions ou observations qui ont été prises ou faites aux responsables de ces émissions. »<sup>151</sup>

---

<sup>150</sup> AN, Archives de Pierre Sabbagh, RTF-ORTF, 1953-1968, Cote CAC : 950256, Carton 8. Note de René Thibault à Pierre Sabbagh (21 janvier 1960).

<sup>151</sup> JO, n° 92, 24 novembre 1960, p. 4021.

Dans l'esprit du défenseur de l'Algérie Française, un « patriote » comme Pierre Lagaille ne saurait être rapproché d'un « escroc » comme Joseph Joanovici. Cette fois, le secrétaire général de la direction des Informations René Thibault prend la défense de son chroniqueur judiciaire Frédéric Pottecher... :

« 1°/ Le premier point de la question de M. Djebbour concerne le compte rendu du procès dit des barricades fait à la télévision par M. Frédéric Pottecher le 16 novembre dernier, jour de la mise en liberté provisoire de M. Lagaille. Il est exact que ce compte rendu, qui revêtait la forme d'un dialogue entre M. Pottecher et le présentateur du Journal Télévisé, s'est terminé par les mots : « Moi, ça me laisse froid ». Ce commentaire n'avait nullement trait à la mise en liberté de M. Lagaille, mais aux manifestations qui, dans la salle d'audience, ont accompagné l'annonce de la décision du tribunal. Il traduisait le sentiment d'un chroniqueur judiciaire chevronné, qui, si je puis dire, en a vu bien d'autres, devant certains mouvements du public. Je ne crois pas, pour ma part, qu'en prononçant les mots qui lui sont reprochés, M. Pottecher a outrepassé son rôle. »<sup>152</sup>

... mais se montre moins indulgent à l'égard du journaliste de France II, auteur « d'un de ces "enchaînements" aussi arbitraires qu'inutiles dont les journalistes de radio se rendent trop souvent coupables »<sup>153</sup>. Le journaliste en question a fait l'objet d'un avertissement écrit, « sanction prévue par le statut des journalistes de la RTF » : « s'agissant d'une négligence » et « non d'un rapprochement volontaire » entre les accusés Pierre Lagaille et Joanovici, « il n'y a pas lieu de prendre une sanction plus sévère »<sup>154</sup>.

René Thibault se refuse ici à évoquer la dimension politique de l'affaire pour ne juger que le dérapage journalistique : depuis septembre 1959, l'heure est au principe de l'autodétermination de l'Algérie et il s'agit de ne pas montrer trop de complaisance à l'égard des éléments les plus réfractaires à la nouvelle orientation politique du général de Gaulle. En tout cas, si rapporter un fait-divers criminel est déjà un exercice délicat, le fait politique, au moment de la guerre d'Algérie est un terrain bien plus périlleux et miné encore.

Mais il est des silences moins politiques qu'économiques : lorsque s'ouvre, au début de l'année 1961, le procès d'un groupe d'ultras originaires de Marseille, meurtriers d'un

---

<sup>152</sup> AN, Direction des informations 1280/i, Cote CAC : 1983/275, *Émissions ou fonctionnement 1951-1963*. Note de René Thibault au directeur général de la RTF (2 décembre 1960).

<sup>153</sup> *Ibid.*

<sup>154</sup> *Ibid.* Lors de l'édition de 22h10 du Journal parlé, le journaliste avait déclaré : « Moins heureux que Pierre Lagaille, l'escroc Joanovici n'a pas pu obtenir sa mise en liberté provisoire ».

manœuvre tunisien, Lucien Renault invite les responsables du Journal parlé MM. Fromentin et Teitgen à prendre quelques précautions :

« À propos du procès d'Aix-en-Provence – Meurtre d'un manœuvre tunisien par des ultras de Marseille – l'un des inculpés était employé dans cette ville par la Compagnie nationale Air France. Son activité criminelle n'ayant pas de rapport avec son activité professionnelle, Air France nous demande de ne pas mentionner son appartenance à la Compagnie. Je crois que nous pouvons donner satisfaction à cette requête d'autant plus que ce procès d'ailleurs ne sera pas particulièrement suivi. »<sup>155</sup>

Ainsi la compagnie Air France, qui a passé des accords avec la RTF pour que celle-ci envoie à coûts réduits ses journalistes à travers le monde, peut compter sur la discrétion de la radio française. L'image de l'entreprise ne sera pas éclaboussée par ce sordide fait-divers. On remarque en tout cas que Lucien Renault, confiant, n'a même pas pris la peine de contacter le directeur du journal télévisé : cette affaire, qui porte pourtant en toile de fond les tensions qui ensanglantent la région méditerranéenne, demeurera un fait-divers local et ne risquera pas de distraire les journalistes de télévision qui ont sans doute bien d'autres choses à faire !

La vigilance parlementaire, on le voit, ne faiblit pas. Mais ces assauts d'indignation et de condamnation ne doivent pas être l'arbre cachant la forêt : au-delà de ces éclabousses, le journal télévisé des années 1950-1960 reste majoritairement muet et aveugle face à la réalité criminelle en France.

#### **2.4. Analyse d'un silence télévisuel : le crime d'Uruffe (1956-1958)**

Puisque la télévision des années 1950-1960 se distingue davantage par la marginalisation, voire la négation, de l'événement criminel, il n'est pas inintéressant d'observer, à travers les conducteurs des journaux télévisés, l'un de ces « silences télévisuels ». Un crime particulièrement impressionnant et qui n'a pas manqué de mobiliser les rédactions de presse écrite nous en fournit l'occasion.

Au soir du 3 décembre 1956, Guy Desnoyers, curé d'Uruffe (Meurthe-et-Moselle), donne rendez-vous à une jeune ouvrière de 19 ans, Régine Fays. La jeune femme, enceinte de huit mois, se rend alors discrètement à l'endroit indiqué afin de ne pas nuire à la réputation de l'homme d'église qui est également le père de l'enfant qu'elle porte. Régine avait choisi de

---

<sup>155</sup> AN, Direction des informations 1280/i, Cote CAC : 1983/272, *Émissions ou fonctionnement 1951-1963*. Note de Lucien Renault, secrétaire général p.i. et sous-directeur du Journal Parlé à MM. Fromentin et Teitgen (1<sup>er</sup> février 1961).



mener à terme sa grossesse et d'élever cet enfant avec amour, en dépit de tous les ragots. Mais cette décision est loin de plaire au jeune curé de 35 ans qui ne peut supporter l'idée de perdre sa réputation si le secret de sa liaison venait à être dévoilé. Il forge alors le projet de supprimer radicalement le double objet de ses angoisses : ce 3 décembre, sur une petite route de Meurthe-et-Moselle, après une vive discussion, il sort un revolver 6.35 de sa voiture et tue la jeune femme d'une balle dans le crâne. Puis, avec son canif, il lui ouvre le ventre, en sort un enfant viable - une petite fille – qu'il poignarde avant de lui défigurer le visage. Afin, diront les journalistes, de n'avoir pas à supporter la conséquence de ses actes et constater des traits de ressemblance avec le nouveau-né. Très rapidement, Guy Desnoyers est soupçonné et finit par passer aux aveux. Tout de suite, la presse locale s'empare de l'affaire, suivie de la presse nationale. Mais la télévision, elle, reste aveugle et muette, comme le montre les conducteurs des journaux télévisés de la semaine du mardi 4 au mardi 11 décembre 1956 (Tableau 1.33) :

**Tableau 1.33 : Conducteurs d'actualités des JT du soir, semaine du 4 au 11 décembre 1956**

<b>Mardi 4 déc. 1956</b>	<b>Mer. 5 déc. 1956</b>	<b>Jeudi 6 déc. 1956</b>	<b>Ven. 7 déc. 1956</b>
<p><i>Météo</i></p> <p><i>Égypte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bateaux coulés Suez</li> <li>- Sinaï évacué</li> <li>- Relève par les Danois</li> </ul> <p><i>Pays-Bas :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reine Juliana reçoit réfugiés hongrois</li> <li>- Pénurie d'essence</li> <li>- Canal de Suez</li> </ul> <p><i>Italie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inondations</li> </ul> <p><i>Algérie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Salon de la TV à Alger</li> <li>- Passation de pouvoir</li> </ul> <p><i>Paris :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accord commercial franco-polonais</li> </ul> <p><i>Boxe :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Combat Loi/Chiecca</li> </ul> <p><i>Variétés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plus petite chapelle du monde</li> <li>- Maison de papier aux É-U</li> </ul>	<p><i>Météo</i></p> <p><i>New-York :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exposition à Brooklyn</li> </ul> <p><i>Nous avons visité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les silicones dans l'industrie</li> </ul> <p><i>Échos :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelle consigne bagage</li> </ul> <p><i>Grande-Bretagne :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procès du docteur Adams</li> </ul> <p><i>Cinéma :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prix Volpi à Bourvil</li> </ul> <p><i>Ski :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Slalom à Bugspitre</li> </ul> <p><i>Musique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fête inca du soleil</li> <li>- Pêche au canard au harpon</li> </ul> <p><i>De Londres :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Direct Sallebert</li> </ul>	<p><i>Météo</i></p> <p><i>Du Monde :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Emprunt de guerre Israël</li> <li>- Entraînement militaire Damas</li> </ul> <p><i>Paris :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déjeuner de la presse diplomatique</li> </ul> <p><i>Automobile :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prix de la Prévention Routière pour Jeunes</li> </ul> <p><i>Inondations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Singapour</li> </ul> <p><i>Grande-Bretagne :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élisabeth visite appartements Reine victoria</li> </ul> <p><i>Explorations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Expédition russe Montag Ata</li> </ul> <p><i>Échos :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élection Melle Vins de France</li> </ul> <p><i>De Londres :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Direct Sallebert</li> </ul>	<p><i>Météo</i></p> <p><i>Du Monde :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manifestation Tel Aviv</li> <li>- Israéliens expulsés d'Égypte</li> <li>- Retrait troupes israéliennes Sinaï</li> <li>- Forces yougoslaves Canal</li> </ul> <p><i>À l'Élysée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remise timbres de la Croix-Rouge au président Coty</li> </ul> <p><i>Anniversaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cérémonie Mermoz</li> </ul> <p><i>Techniques nouvelles :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Perceuse de béton Allemagne</li> </ul> <p><i>États-Unis :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rugby américain Armée/Marine</li> </ul> <p><i>Jeux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rodéo de camions à Détroit</li> </ul>

<b>Sam. 8 déc. 1956</b>	<b>Dim. 9 déc. 1956</b>	<b>Lundi 10 déc. 1956</b>	<b>Mardi 11 déc. 1956</b>
<p><i>Météo</i></p> <p><i>Du Monde :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entrevue Burns / Dayan</li> <li>- Scènes de rues Port-Saïd</li> </ul> <p><i>Nous avons visité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Usine pour aveugles</li> </ul> <p><i>Algérie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hélicoptères à réaction</li> </ul> <p><i>États-Unis :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquête explosion Brooklyn</li> </ul> <p><i>Échos :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fin de l'année Mozart</li> </ul> <p><i>France :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Barrage de Serre-Ponçon</li> <li>- Usine Marémotrice</li> </ul> <p><i>Allemagne :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fête de l'Avent en Bavière</li> </ul> <p><i>Paris :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réception équipe Basket-ball</li> </ul>	<p><i>Paris :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrivée Dulles à Orly</li> </ul> <p><i>ONU :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élections des Philippines au Conseil de sécurité</li> </ul> <p><i>Accident :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- G47 américain tombé</li> </ul> <p><i>Japon :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite de grottes</li> </ul> <p><i>Automobile :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Salon de l'auto à New-York</li> </ul> <p><i>Incendie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Métro à Chicago</li> </ul> <p><i>Images :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pêche aux Cormorans au Japon</li> </ul> <p><i>Noël :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jouets de Noël à New-York</li> </ul>	<p><i>Météo</i></p> <p><i>Conférences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion du Conseil UEC</li> <li>- Entretiens Pineau-Dulles</li> </ul> <p><i>Grande-Bretagne :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour d'Égypte de troupes anglaises</li> </ul> <p><i>Voyages :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président Gronchi en Allemagne</li> </ul> <p><i>Prix littéraires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prix Intérallié</li> </ul> <p><i>Allemagne :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement dirigeable</li> </ul> <p><i>Échos :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remises disques au Conservatoire</li> </ul> <p><i>Images :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du bois plus dur que l'acier</li> </ul> <p><i>Paris :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interview ministre canadien immigration</li> </ul> <p><i>De Marseille :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inauguration émetteur Pic de l'Ours</li> </ul>	<p><i>Météo</i></p> <p><i>Conférences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion Conseil de l'Otan</li> </ul> <p><i>Égypte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déballement du Canal de Suez</li> </ul> <p><i>Techniques nouvelles :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Wagons surbaissés SNCF</li> </ul> <p><i>Nous avons visité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trentenaire de l'École dentaire</li> </ul> <p><i>Grande-Bretagne :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mine de charbon individuelle</li> </ul> <p><i>Cinéma :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 25 ans de cinéma de Noël Noël</li> </ul> <p><i>Paris :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Auriol et campagne de solidarité Israël</li> </ul>

**Tableau 1.34 : Répartition des sujets par catégorie d'informations, 4 au 11 décembre 1956 (nbre et %)**

	<b>France</b>	<b>Étranger</b>	<b>Technique</b>	<b>Société</b>	<b>Sport</b>	<b>Faits-divers</b>	<b>Culture / Vie mondaine</b>	<b>Insolite</b>	<b>Météo</b>	<b>Totaux</b>
<b>1956</b>	5	25	8	7	6	6	10	6	5	78
	6,4 %	32 %	10,3 %	9 %	7,7 %	7,7%	12,8 %	7,7%	6,4%	

Il est vrai que le journal dure en moyenne une vingtaine de minutes et que l'actualité internationale, en ce début décembre 1956, est particulièrement chargée (tableau 1.34) : sur les 78 sujets recensés, 25 (32%) sont consacrés aux événements internationaux (crise de Suez, tensions Israël/Égypte, ONU, OTAN...). Puis viennent les aspects culturels et mondains (12,8 %), les sujets mettant à l'honneur les performances techniques et industrielles (10,3 %), les événements touchant à la société française (9 %). Arrivent ensuite les faits-divers, ex-aequo avec les sujets sportifs ou « insolites » (7,7 %). L'actualité politique française (6,4 %) est, cette semaine, bien réduite en raison de l'importance des événements internationaux.

On le voit, l'affaire d'Uruffe est complètement ignorée. Sur les six faits-divers recensés, cinq concernent des accidents ou des catastrophes (inondations en Italie, explosion à Brooklyn, incendie dans le métro de New-York, inondations à Singapour, crash d'un G47 américain) et un seul convoque une figure criminelle, en la personne du Dr. John Adams,

accusé du meurtre d'au moins deux de ses patientes<sup>156</sup>. Finalement, les téléspectateurs français n'ont, du 4 au 11 décembre 1956, aucune raison de se sentir menacés par les individus criminels – encore moins ceux qui portent la soutane - en sortant de chez eux : non seulement le petit écran les évoque au compte-goutte, mais en plus, ils ne sont même pas français ! Ni crime, ni incendie, ni inondation ne peuvent survenir dans l'Hexagone.

Même scénario quelques mois plus tard, lorsque s'ouvre le procès de Guy Desnoyers devant la cour d'assises de Meurthe-et-Moselle, le 24 janvier 1958. Cette fois, l'événement est depuis longtemps inscrit sur « l'agenda » des rédactions d'information et l'équipe du journal télévisé ne peut donc arguer avoir été prise de court. Pourtant, aucun reporter de télévision n'a fait le voyage Paris-Nancy, alors que les plus prestigieuses plumes de la chronique judiciaire (Madeleine Jacob pour *Libération*, Jean-Marc Théolleyre pour *Paris-Journal*, René Héricotte pour *Le Parisien libéré*, Bertrand Poirot-Delpech pour *Le Monde*...) sont présentes au palais de justice.

La couverture par la presse écrite est encore plus importante qu'en 1956 et les titres s'étalent à grand renfort de superlatifs. Dès le 7 janvier, en guise de prologue au procès, *Libération* publie sous la plume de Madeleine Jacob un feuilleton racontant le crime en cinq épisodes : « I. Le prêtre assassin d'Uruffe répondra de son double crime » (07.01.1958), « II. La peur du scandale était le cher souci de l'abbé Desnoyers » (08.01.1958), « III. Le Dom Juan en soutane » (09.01.1958), « IV. Le dernier rendez-vous » (10.01.1958), « V. Et l'abbé joua une ultime comédie » (11.01.1958). Puis les autres quotidiens entrent dans la surenchère : « Le terrible curé d'Uruffe répond d'un crime d'une horreur totale », titre *Combat* (13.01.1958), « Guy Desnoyers répondra de l'horrible drame d'Uruffe » lit-on dans *Le Parisien libéré* (20.01.1958), « Guy Desnoyers rendra compte d'un effroyable crime qui a plongé dans la stupéfaction les autorités de l'Église, de la magistrature et de la psychiatrie », (*L'Aurore*, 20.01.1958), « Pour que son évêque ne sache pas qu'il lui avait menti, Guy Desnoyers a tué une femme et un enfant » (*L'Aurore*, 21.01.1958), « Le crime monstrueux du curé d'Uruffe » (*Libération*, 24.01.1958), « Pour l'arrivée de son nouveau curé, le conseil municipal d'Uruffe a fait blanchir à la chaux le presbytère du malheur » (*L'Aurore*, 24.01.1958), « L'atroce tragédie d'Uruffe devant les assises » (*Le Parisien libéré*, 25.01.1958)... Pendant ce temps, la télévision ignore à nouveau l'événement (tableau 1.35) :

---

<sup>156</sup> Il avait obtenu de ses patientes Mrs. Édith Morrell et Gertrude Hullet de faire modifier leurs testaments en sa faveur, avant de leur prescrire des doses mortelles d'héroïne et de morphine. Son procès s'ouvre en mars 1957 mais l'absence de preuves évidentes oblige la Cour de justice à prononcer l'innocence du Dr. Adams. Il démissionne néanmoins de l'ordre des médecins et est condamné quelques temps plus tard pour escroquerie. Il meurt en 1983 à l'âge de 84 ans, en laissant à ses héritiers une belle fortune mystérieusement acquise.

Tableau 1.35 : Conducteurs d'actualités des JT du soir, semaine du 21 au 28 janvier 1958

Mardi 21 jan. 1958	Mer. 22 jan. 1958	Jeudi 23 jan. 1958	Ven. 24 jan. 1958
<p><i>Météo</i></p> <p><i>Conférences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conférence OCRS</li> </ul> <p><i>Échos :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prix du cercle architectural</li> </ul> <p><i>Pays-Bas :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Famille radio-active en Hollande</li> </ul> <p><i>Algérie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Salon de la TV à Alger</li> <li>- Passation de pouvoir</li> </ul> <p><i>Images :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les classes de neige sont ouvertes</li> </ul> <p><i>Paris :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prix de la Ville / Deux Magots / Prosper Montagné</li> </ul> <p><i>Natation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>er</sup> record du monde de Konrads</li> </ul> <p><i>Automobile :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparatifs rallye Monte Carlo</li> </ul> <p><i>Spectacle :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>ère</sup> de Rendez-vous manqué</li> </ul> <p><i>De Lyon :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Slalom féminin</li> </ul>	<p><i>Météo</i></p> <p><i>Conférences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion Ministres de la DN à Bonn</li> </ul> <p><i>Norvège :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture parlement</li> </ul> <p><i>Aujourd'hui :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inauguration statue</li> </ul> <p><i>France :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement vedette à Cherbourg</li> <li>- Lancement tonnier Dieppe</li> </ul> <p><i>Réceptions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communauté radio francophone</li> </ul> <p><i>Théâtre :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prix mise en scène</li> </ul> <p><i>Automobile :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Départ rallye Monte Carlo</li> </ul> <p><i>Athlétisme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion Boston</li> </ul> <p><i>Jeux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre Bowling</li> </ul> <p><i>Paris :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 20 ans de cinéma Decoin</li> <li>- Gala vedettes RTF</li> <li>- 20 ans de music-hall de Trénet</li> </ul>	<p><i>Météo</i></p> <p><i>Afrique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction point d'appui Sahara</li> </ul> <p><i>États-Unis :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ku Klux Klan contre Indiens</li> </ul> <p><i>Automobile :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prix de la Prévention Routière pour Jeunes</li> </ul> <p><i>Du Monde :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dr Fuchs au Pôle Sud</li> </ul> <p><i>Football :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Armées française / hollandaise</li> </ul> <p><i>Ski :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grand Prix Morzine</li> </ul> <p><i>Automobile :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grand Prix d'Argentine</li> </ul> <p><i>Sur les routes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rallye Monte Carlo</li> </ul> <p><i>Fêtes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Carnaval Viareggio</li> </ul> <p><i>De Lille / Lyon :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rallye Monte Carlo</li> </ul>	<p><i>Météo</i></p> <p><i>Du Monde :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dr Fuchs au Pôle Sud</li> </ul> <p><i>À l'entraînement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- École de survie de la RAF</li> </ul> <p><i>Allemagne :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Machine à outils géante</li> </ul> <p><i>Italie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fête des jumeaux à Rome</li> </ul> <p><i>Football :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre armée française / armée hollandaise</li> </ul> <p><i>Ski :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grand Prix Morzine</li> </ul> <p><i>Automobile :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grand Prix d'Argentine</li> </ul>
Sam. 25 jan. 1958	Dim. 26 jan. 1958	Lundi 27 jan. 1958	Mardi 28 jan. 1958
<p><i>Météo</i></p> <p><i>Grande-Bretagne :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installations de Harwell</li> </ul> <p><i>Algérie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Armes saisies à bord du « Slovenija »</li> </ul> <p><i>Aujourd'hui :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pavillon italien à la cité universitaire</li> </ul> <p><i>Incendies :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Incendie du marché de Londres</li> </ul> <p><i>Grands travaux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre des industries et techniques</li> </ul> <p><i>Jeux à XIII :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Celtic/Villefranche à Vincennes</li> </ul> <p><i>Anniversaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 centenaires dans l'Ain</li> </ul> <p><i>De Marseille :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rallye de Monte-Carlo</li> </ul>	<p><i>Météo</i></p> <p><i>Conférences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion du Marché Commun</li> </ul> <p><i>États-Unis :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement fusée Thor</li> </ul> <p><i>Conflits :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Après insurrection de Caracas</li> </ul> <p><i>Chypre :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Obsèques mouvementées</li> </ul> <p><i>En mer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Navire norvégien en difficulté</li> </ul> <p><i>France :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Crue de la Petite Seine</li> </ul> <p><i>Espagne :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élevage de saumons</li> </ul> <p><i>Échos :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ski en hélicoptère</li> </ul> <p><i>Allemagne :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fête de la police allemande</li> </ul>	<p><i>Météo</i></p> <p><i>Conférences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avant conférence de Bagdad</li> </ul> <p><i>Amérique Latine :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Après insurrection de Caracas</li> </ul> <p><i>Nous avons visité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite du Harwell américain</li> </ul> <p><i>Aujourd'hui :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Gaillard au déjeuner des agences de presse</li> </ul> <p><i>France :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bourges Mounoury à St-Malo</li> </ul> <p><i>Cérémonies :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intronisation de l'Aga Khan</li> </ul> <p><i>Explorations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrivée de Hillary au Pôle Sud</li> </ul> <p><i>Sports d'hiver :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compétition curling</li> </ul> <p><i>Cross country :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cross de Saint-Sébastien</li> </ul>	<p><i>Météo</i></p> <p><i>Inde :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 8<sup>ème</sup> anniversaire République indienne</li> </ul> <p><i>Incendies :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marché et entrepôt de caoutchouc</li> </ul> <p><i>Grande-Bretagne :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Radars contre fous de la route</li> </ul> <p><i>Allemagne :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grève des textiles en Allemagne</li> </ul> <p><i>Grèce :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La neige en Grèce</li> </ul> <p><i>France :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dernier voyage des tramways nantais</li> </ul> <p><i>Fêtes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fête des vigneron</li> </ul> <p><i>Sports d'hiver :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Championnat bobsleigh sur route</li> </ul> <p><i>Italie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un ? offert à une petite fille</li> </ul>

**Tableau 1.36 : Répartition des sujets par catégorie d'informations, 4 au 11 décembre 1956 (nbre et %)**

	France	Étranger	Technique	Société	Sport	Faits-divers	Culture / Vie mondaine	Insolite	Météo	Totaux
<b>1958</b>	6	20	3	8	21	4	10	3	6	81
	7,4 %	24,7 %	3,7 %	9,9 %	26 %	4,9 %	12,34 %	3,7 %	7,4 %	

Le tableau 1.36 montre qu'en 1958, ce sont les événements sportifs - partagés entre les championnats de ski et les grands prix automobile - qui prennent le dessus (26 %) sur l'actualité étrangère (24,7 %). Puis viennent les événements culturels ou mondains (12,34 %), les sujets de société (9,9 %), la politique française à égalité avec la météo (7,4 %). Les faits-divers, eux, ne constituent que 4,9 % de l'échantillon, c'est-à-dire légèrement plus que la performance technique ou la dose d'insolite qu'offrent la nature et les sociétés humaines (3,7 %). Et contrairement à l'échantillon de 1956, aucun crime n'est commis cette semaine aux yeux des téléspectateurs. Les faits-divers se résument à une crue (de la « *petite* » Seine, pas la « *grande* »), deux incendies (un à *Londres*, l'autre *non localisé* sur le conducteur) et un échouage (le bateau est *norvégien*). Encore une fois, la menace ne frappe pas à la porte.

Mais le téléspectateur insouciant est aussi un lecteur averti : en publiant les résultats de son enquête sur la qualité du journal télévisé, *Télé Magazine* se fait l'écho des critiques des téléspectateurs qui ne sont pas dupes de ces aveuglements et silences du petit écran. Car ils sont nombreux, en effet, à s'étonner de ne jamais voir figurer au menu du « Journal » les sujets pourtant abondamment traités par la presse écrite. En l'occurrence ici, le procès du curé d'Uruffe :

« Trop de visites officielles : Il n'est pas un ministre ou un médaillé qui n'ait eu son petit bout de pellicule.

*Pourquoi ? Ce sont quelques-uns des sujets imposés, de ces obligations qui interdisent, par ailleurs, que d'autres sujets d'actualités (procès du curé d'Uruffe, bombardement de Sakiet) figurent au « Journal ». »<sup>157</sup>*

Malgré la justesse générale du propos, l'analyse de la répartition des sujets nous montre que, dans ce cas précis, la faute est pour une fois moins imputable aux « ministres » et « médaillés » français qu'aux turpitudes de l'actualité internationale.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce silence assourdissant.

<sup>157</sup> *Télé Magazine*, n°123, 2-8 mars 1958, p.47-49.

*Raison circonstancielle.* On l'a vu, l'actualité internationale est particulièrement chargée, en décembre 1956 comme en janvier 1958. Les vingt minutes que dure le journal obligent donc à une sélection drastique des événements. Dans les années 1950 et 1960, l'actualité internationale, politique et sportive ont l'avantage sur le reste, considéré comme plus léger ou anecdotique. On remarque toutefois qu'en 1956 et 1958, la prééminence de l'international n'empêche pas les habituels sujets aussi indispensables que récurrents : une maison de papiers aux États-Unis (04.12.1956), la pêche aux canards au harpon (05.12.1956), ou celle aux cormorans au Japon (09.12.1956), une fête des jumeaux en Italie (24.01.1958) ou un autre élevage de saumons en Espagne (26.01.1958). Le fait-divers d'Uruffe aurait donc pu tout à fait trouver sa place dans un conducteur d'actualité, même chargé.

*Raison pratique et technique.* En 1956, les moyens du journal télévisé sont dramatiquement insuffisants, le paralysant complètement dans sa capacité de réaction à l'événement. Pas assez d'hommes, de caméras, de camions de tournage... Indépendamment de sa volonté à ne pas couvrir le fait-divers, il semble très plausible qu'à l'annonce du crime d'Uruffe, l'équipe du journal télévisé n'ait eu aucun moyen technique et humain à disposition. Deux ans plus tard, la situation ne s'est guère améliorée. Mais cette fois, on l'a dit, le procès du curé était depuis longtemps prévu sur l'agenda judiciaire. Ce silence répond donc bien à une volonté éditoriale.

*Raison morale.* L'affaire est plus qu'inopportune. Quelques jours avant Noël et les célébrations chaleureuses autour de la naissance de l'enfant Jésus, voilà qu'un curé a le mauvais goût d'ouvrir le ventre d'une jeune fille et transpercer de coups de couteau son enfant. Ce crime ne peut légitimement côtoyer dans le même journal un reportage sur « Les fêtes de l'Avent en Bavière » (08.12.1956), ou « Les jouets de Noël à New-York » (09.12.1956). Et l'on sait, de toute façon, l'hostilité des rédacteurs et journalistes à l'égard de pratiques journalistiques sensationnalistes. Ce crime-là n'a décidément pas sa place sur le petit écran.

*Raison religieuse.* Mais le silence autour du crime d'Uruffe cache peut-être un malaise plus culturel et politique au sein de la rédaction : ne s'agirait-il pas, en 1956, d'éviter à tout prix d'ébranler l'Église ? On sait qu'en matière de respect et défense des institutions de la société française, le discours du petit écran est particulièrement surveillé et contrôlé. L'Église, comme la Justice, a ses défenseurs au Parlement. Et l'affaire du curé d'Uruffe est plus qu'embarrassante pour la hiérarchie ecclésiastique. La presse écrite, en tout cas, ne se prive pas de faire l'écho de cet embarras. Le 20 janvier 1958, *Le Parisien libéré* et *L'Aurore* citent les propos de l'évêque de Nancy, Mgr. Piroolley, exprimant une « peine inexprimable » :

« Un procès, le plus douloureux qu'on puisse imaginer pour la conscience chrétienne, à plus forte raison pour la conscience sacerdotale, s'ouvrira dans quelques jours à Nancy. La presse et la radio l'ont annoncé avec tact d'ailleurs, sauf de rares exceptions. [...] La justice humaine rendra son verdict. Mais s'il est admis que ne sauraient être diminués l'honneur et le prestige d'un corps social ou d'une corporation par les fautes d'un de ses membres, moins encore par la chute d'un homme, fut-il prêtre, ne sauraient être atteints ni le caractère divin de la mission de l'Église, ni la valeur surnaturelle et sanctifiante de son enseignement, ni la grandeur du sacerdoce catholique, ni le mérite de tous ceux qui le vivent dans sa pleine exigence. »<sup>158</sup>

Si Mgr. Pirolley peut souligner le « tact » de la presse et de la radio, il peut remercier la plus grande délicatesse encore de la télévision qui n'a pas voulu risquer de poser un sujet brûlant et pourtant réclamé par l'opinion publique - à en croire le reste de la presse - sur la valeur et la pratique du sacerdoce au moment où l'Église perd progressivement son emprise sur la société française. Face au danger du débat public, la télévision invite au silence et l'évêché à la prière :

« Devant des actes qui dépassent l'imagination humaine, les Chrétiens, cependant, ne sont pas démunis. Il nous reste devant Dieu et devant les hommes, le réconfort d'une prière confiante pour la victime et notre propre expiation pour le coupable. »<sup>159</sup>

Il s'agit surtout de réduire ce crime à la folie d'un homme et ne pas poser la responsabilité du milieu sacerdotal que l'on pourrait juger inadapté aux évolutions de la société française. La docile télévision se fait, plus ou moins volontairement, une alliée du retour à l'ordre et de la déférence à l'égard des autorités.

## **Conclusion**

Finalement, la télévision apparaît dans l'ensemble comme une « bonne élève » aux yeux du pouvoir en matière de couverture de l'actualité criminelle. D'abord parce que, sa naissance coïncidant avec le renforcement d'un discours politique moralisateur hérité de la Libération, elle est, dès les années 1950 et tout au long des années 1960, l'un des vecteurs et propagateurs les plus efficaces de ces valeurs morales auprès de la société française. Bien sûr, on ne peut manquer de souligner que cette discipline est plus fréquemment le fait des

---

<sup>158</sup> *L'Aurore* et *Le Parisien Libéré*, 20 janvier 1958.

<sup>159</sup> *L'Aurore*, 20 janvier 1958.

hiérarques de l'information que des journalistes mêmes, certains ayant pu ressentir la frustration de ne pouvoir couvrir un événement criminel pourtant légitimé par la presse écrite et magazine. Mais la télévision donne cette impression d'être dans la situation d'un enfant qui regarde, avec curiosité mais sans envie, ses camarades croquer des friandises : la marginalisation du fait-divers criminel semble finalement aller de soi, le récit des bassesses du monde étant mal assorti avec l'ironie et les jeux de mots des pionniers du journal télévisé.

De toute façon, la loi est là pour mettre des barrières autour de la cour où jouent les « gosses », pour reprendre la formule prêtée au secrétaire d'État à l'information François Mitterrand et adressée Wladimir Porché, directeur de la RDF, en 1948<sup>160</sup>. Et lorsqu'il s'agit de protéger les plus dignes institutions de la Nation, les farouches défenseurs de la liberté de la presse doivent faire quelques concessions. L'image étant la première victime de la loi de 1954 sur l'interdiction de téléviser les débats judiciaires, il appartiendra aux responsables du journal télévisé de combler cette cécité par une personnalité *imagée*, en la personne du premier chroniqueur judiciaire de la télévision, Frédéric Pottecher (voir chapitre 4).

En tant que « bon élève », donc, le petit écran n'a guère besoin de sermons. Les tentatives des députés pour le placer sur le banc des accusés sont un semi-échec. D'abord parce que les accusations sont maladroites, faibles sur le plan de l'argumentation, parfois erronées sur les faits. Néanmoins, ces assauts parlementaires réussissent à entretenir, concernant le fait-divers, le climat de suspicion du milieu journalistique. Autocensure et censure finissant par coexister étrangement...

Malgré une percée au début des années 1960, le fait-divers criminel n'a donc pas trouvé, à cette date, sa légitimité au sein du journal télévisé. Mais au-delà des raisons morales à l'origine de bien des silences télévisuels, il faut maintenant revenir au cœur de la fabrique du récit criminel et s'intéresser d'abord à l'émergence d'une rédaction structurée en différents services, avant d'analyser plus particulièrement l'un d'entre eux, foyer du fait-divers : le service des Informations générales.

---

<sup>160</sup> « Laissez les gosses jouer dans la cour et qu'ils nous fichent la paix ! ». Anecdote rapportée par René Blanckeman, *Le roman vécu de la télévision française*, France-Empire, Paris, 1961, p. 165. Cité par DELPORTE Christian, « Le journalisme de télévision 1949-1959 : dix glorieuses ou années zéro ? », in BOURDON Jérôme, *et al.*, *La grande aventure du petit écran. La télévision française 1935-1975*, Paris, BDIC/INA, 1997, p. 117-123.





Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et l'essor fulgurant de la presse populaire, les grands journaux parisiens avaient reconnu la nécessité de développer un service propre à l'information générale, maison-mère du fait-divers. C'est en 1887, par exemple, que la rédaction du *Petit Journal* se dote d'une telle structure - soit dix-huit ans après le retentissement de l'affaire Troppmann qui a décuplé les ventes du quotidien. Ce nouveau service des informations générales, note Dominique Kalifa<sup>161</sup>, se subdivise alors en sous-services hiérarchisés (grand reportage, petit reportage et fait-divers), entraînant une diversification des statuts des journalistes eux-mêmes. D'un côté les grands reporters forment une « véritable aristocratie » des informations générales : expérimentés, ils sont les limiers de l'enquête, capables de découvrir et mettre à jour des affaires obscures ou complexes. De l'autre s'activent les « petits reporters » ou « faits diversiers », délégués au quotidien de l'information, c'est-à-dire « l'ensemble des petites nouvelles, accidents, crimes ou délits »<sup>162</sup>. On le voit, la perspective d'un large lectorat rallié au journal *via* les faits-divers encourage les directeurs et rédacteurs de presse à ouvrir davantage leurs colonnes à l'information générale. Cette nouvelle inflexion de l'information qui est à l'origine même des ajustements rédactionnels de la presse écrite à la Belle Époque. Mais qu'en est-il du journal télévisé dans les années 1950 ? Dans la mesure où, on l'a vu, le fait-divers demeure une catégorie contenue de l'information télévisée, on peut supposer que le besoin d'une telle structure rédactionnelle ne s'est pas fait sentir immédiatement et que l'équipe du journal télévisé a tardé, indépendamment des conditions matérielles, à se doter d'un service des informations générales. Contrairement à la presse écrite au XIX<sup>e</sup> siècle, l'émergence des « infos génés télévisées » serait donc moins une conséquence inévitable, liée à l'évolution du contenu de l'information, qu'une démarche volontaire de la part des dirigeants du journal télévisés : en calquant une organisation rédactionnelle désormais acquise dans l'imaginaire et les pratiques journalistiques, ceux-ci ont surtout cherché à professionnaliser le JT et le rendre plus crédible aux yeux des confrères et des téléspectateurs.

---

<sup>161</sup> KALIFA Dominique, *L'encre et le sang. Récits de crime et société à la Belle Époque*, Paris, Fayard, 1995, p. 82-87.

<sup>162</sup> *La Grande Encyclopédie*, t. XXVII, p. 591.

### 3.1. Émergence et structuration d'un service

On aurait tort de vouloir dater précisément la création d'un « service des Informations générales » à la télévision. Aucune structure de la sorte n'existe réellement avant l'automne 1959, date à laquelle Pierre Sabbagh nomme Maurice-Robert Bataille responsable de la rubrique des « Informations générales ». Sous l'autorité de ce dernier, quelques journalistes, ayant pour la plupart rejoint le journal télévisé vers 1955, vont donc incarner les premières « Infos génés » télévisées. Mais avant d'être un service à part entière au sein de la rédaction, les « informations générales » sont d'abord une catégorie de l'information présente dans les conducteurs d'actualités avant 1959.

#### 3.1.1. Apparition des « Informations générales » dans le Journal télévisé (1949-1959)

Jusqu'en 1956, l'information est davantage traitée « au singulier » : l'analyse des conducteurs d'actualité révèle que chaque sujet s'enchaîne individuellement sous une étiquette récurrente (« Du Monde », « De Paris », « Inauguration », « Technique »...). Or, les « informations générales » impliquent un pluriel, c'est-à-dire un regroupement d'un certain nombre de sujets autour d'une même catégorie d'information. Il faudrait donc que soient réunies, dans une partie distincte au sein du journal, les informations relevant des « infos génés » alors éparpillées tout au long du JT. Ainsi, s'effaceraient par exemple les étiquettes « Faits-divers », « Tribunaux », « De France »... puisque seraient regroupés sous le bandeau « Informations générales » les sujets concernés.

Pourtant, on peut supposer qu'au début des années 1950, les journalistes venus de la radio ou de la presse écrite ont bel et bien en tête l'organisation en différents services alors en cours dans leurs rédactions d'origine. Si un service des « Informations générales » au sein de la rédaction ou même une « rubrique Informations générales » dans le menu du JT n'existent donc pas officiellement, du moins l'idée de ces « infos génés » n'est-elle pas totalement étrangère dans l'esprit de ceux qui construisent l'information du journal télévisé. Le preneur de vues Jean-Jacques Rebuffat confirme :

« On s'inspirait de l'organisation des rédactions de presse écrite mais pendant un certain temps, cela n'a pas été possible d'avoir différents services réellement spécialisés. On n'avait pas un sou. Sabbagh était obligé d'aller réclamer de l'argent au Ministre des Finances. Vous savez ce qui était marqué au début sur ma fiche de paye ? « Musicien » !

Parce que « Journaliste » n’existait pas encore. On allait chercher notre paye à la Trésorerie Générale. »<sup>163</sup>

Pour l’heure, donc, un tel journal, « fait de bric et de broc »<sup>164</sup> au jour le jour, n’autorise guère les hommes de télévision à perdre leur temps en rationalisant la structure rédactionnelle ou les conducteurs d’actualités. Jean-Marie Coldefy<sup>165</sup>, journaliste du JT depuis son origine, résume cette époque :

« On ne faisait pas de journalisme : on faisait des *journaux*. »<sup>166</sup>

Il faut donc attendre la deuxième moitié des années 1950 pour observer la percée de cette notion journalistique à la télévision, lorsqu’est inaugurée, en novembre 1956, une nouvelle formule du JT. Le journal est désormais grossièrement découpé autour des principaux événements, chacun d’entre eux étant présenté par un journaliste. À travers la présence de ces journalistes, le téléspectateur peut déjà davantage identifier la nature de l’information : actualité internationale, intérieure, informations générales. Le 6 novembre 1956, c’est par exemple à Claude-Henri Salerne que revient la tâche de présenter quelques sujets « d’informations générales » sur la France et l’étranger<sup>167</sup>. Mais le journal n’est pas chapitré par de grands ensembles : il s’agit toujours d’une succession d’informations linéaires.

C’est à l’automne 1957 que la direction fait part à Vital Gayman et Roger Debouzy de son « désir [...] de voir renouveler la présentation actuelle du journal télévisé ». Le directeur des Informations et le rédacteur en chef du journal télévisé lui font donc, dans une note du 22 octobre 1957, quelques propositions visant « à donner plus de rigueur » au journal télévisé :

« Il semble que le journal télévisé gagnerait à être divisé en 4 parties assez nettement déterminées. 1/ Informations de politique intérieure et extérieure présentées en direct avec, à chaque fois que cela est possible, films, photos, cartes, illustration graphique. Cette séquence devrait en principe avoir une durée de 7 à 8’.

---

<sup>163</sup> Entretien avec l’auteur, 10 avril 2003, 2h.

<sup>164</sup> Entretien avec l’auteur, 16 octobre 2002, 2h.

<sup>165</sup> Résistant sous l’Occupation, il fait ses armes dans la presse clandestine en province avant de devenir officiellement journaliste à la Libération en qualité de correspondant de guerre (jusqu’à la capitulation allemande en mai 1945). De retour à Paris, il fréquente Saint-Germain-des-Prés et se lie avec Prévert qui lui déconseille le cinéma et l’oriente vers la télévision. Il se présente alors devant le directeur des programmes avec un projet de fiction, le « 13<sup>ème</sup> juré » : il s’agit, en partant d’un fait-divers reconstitué et joué en direct, de faire intervenir les téléspectateurs en leur donnant le rôle du treizième juré : appelés par téléphone, ils devaient donner leur « intime conviction ». Le verdict était donné lors de l’épisode suivant. Son projet, trop ambitieux, est refusé, mais Jean-Marie Coldefy est accepté et propulsé au journal télévisé. Il y reste jusqu’en 1955 puis devient indépendant, se consacrant désormais à la réalisation.

<sup>166</sup> Entretien avec l’auteur, 16 octobre 2002, 2h.

<sup>167</sup> LUSTIÈRE Colette, « Le JT. Évolution des techniques et des dispositifs », in LÉVY Marie-Françoise (dir.), *La télévision dans la République. Les années 50*, Paris, Complexe / IHTP / CNRS, 1999, p. 55.

2/ Informations d'actualité générale, essentiellement filmées. Durée : 4 à 5'.

3/ Informations sportives, film et direct. Durée : 2 à 4'.

4/ Enfin, les autres sujets filmés du Journal Télévisé, ayant plus spécialement le caractère « Magazine », qu'il s'agisse d'événements d'ordre technique, artistique, culturel, de variétés ou tout simplement spectaculaires pour quelque raison que ce soit, seraient groupés et présentés en bloc par le « meneur de jeu », durée 4 à 5'. On éviterait ainsi de paraître faire un sort particulier à des images d'intérêt secondaire, de les mettre sur le même plan que les événements importants [*sic*] d'ordre intérieur ou international. Si leur présentation dans le corps du Journal Télévisé semble intéressante afin de conserver à ce journal la variété qu'apprécie la plupart des téléspectateurs, il convient en effet de faire nettement la démarcation entre l'essentiel et l'accessoire. On devrait pouvoir y parvenir par la mise en application de cette formule, sans pour autant la systématiser absolument. »<sup>168</sup>

On note donc, en 1957, la volonté de rendre plus visible et cohérente la hiérarchie de l'information. L'« information d'actualité générale » - non « Informations générales » - y est définie par défaut, regroupant tout ce qui ne relève pas de la politique intérieure ou étrangère et de l'actualité sportive. Néanmoins, c'est bien dans le journal et non dans la partie « Magazine » qu'elle trouvera sa place. De plus, si l'image, réduite à une fonction illustrative, est secondaire en matière de politique intérieure et extérieure, elle devra au contraire constituer la nature même de l'information d'actualité générale.

En septembre 1959, une note du sous-directeur de l'Actualité Télévisée, Philippe Raguenu, propose d'étoffer les conducteurs, passant de quatre à six catégories d'information :

« Il appartient aux rédacteurs en chef de répartir les 35 minutes qui leur sont, trois fois par jour, imparties, entre :

1/ Politique intérieure – Algérie – Communauté

2/ Politique étrangère

3/ Économie et Technique

4/ Informations générales

5/ Sports

6/ Arts et spectacles.

Et cela, selon les exigences de l'actualité et compte tenu de la valeur comparée des documents filmés qu'ils détiennent. [...] »<sup>169</sup>

Cette nouvelle organisation de l'information reflète mieux les enjeux qui concernent désormais la nation et la société françaises : l'enlisement du conflit en Algérie conduit à

<sup>168</sup> AN, Archives de Pierre Sabbagh, RTF-ORTF, 1953-1968, Cote CAC : 950256, Carton 8.

<sup>169</sup> AN, Archives de Pierre Sabbagh, RTF-ORTF, 1953-1968, Cote CAC : 950256, Carton 7.

préciser l'entité « politique intérieure » tandis que le dynamisme des « Trente Glorieuses », la construction de l'Europe industrielle et l'affirmation de la puissance nucléaire française encouragent la création d'une entité indépendante, dite « Économie et Technique ». Si les informations générales conservent une place secondaire, Philippe Raguenu émet l'hypothèse qu'elles soient avancées dans le conducteur en fonction de l'intérêt des images. Ainsi l'image soutient-elle la valorisation des informations générales.

En 1959, on encourage également la spécialisation des journalistes : s'ils ne sont pas encore des « faits-diversiers », limités à ne fréquenter que les préfectures de police, les gendarmeries ou les tribunaux, du moins pourront-ils être des « infos généralistes », c'est-à-dire des professionnels capables de maîtriser un journalisme de petit reportage, à l'affût des événements du quotidien dont les faits-divers ne sont qu'une composante. Mais Philippe Raguenu, en suggérant cette idée, envisage déjà les limites :

« Les journalistes du Journal Télévisé sont spécialisés ou doivent se spécialiser, à la fois pour répondre aux vœux des téléspectateurs et pour tendre à un maximum d'efficacité dans la compétence. [...] Toutefois, les nécessités du moment (maladie, vacances, missions extérieures...) peuvent amener les rédacteurs en chef à faire passer un journaliste d'une spécialité « 1 » à une spécialité « 2 ». Les spécialités qui peuvent être ainsi jumelées sont :  
Politique intérieure – Algérie – Communauté / Politique étrangère  
Économie et Technique / Informations générales  
Informations générales / Arts et spectacles »<sup>170</sup>

Il est intéressant de relever que si sont naturellement envisagés les couples « Économie et Technique / Informations générales » ou « Informations générales / Arts et spectacles », la direction ne souhaite guère voir la politique intérieure ou étrangère être traitée par un spécialiste des « Informations générales ». Comme au XIX<sup>e</sup> siècle, l'organisation de la rédaction en différentes « spécialités » laisse apparaître une hiérarchie imperméable des journalistes<sup>171</sup>. Un rubricard des « chiens écrasés » n'a assurément pas le prestige d'un journaliste parlementaire ou d'un correspondant étranger. De ce point de vue, la télévision ne fait qu'entretenir les imaginaires socio-professionnels du siècle passé.

Mais le « souci de l'efficacité et de la compétence », cher à Philippe Raguenu en 1959, intervient désormais dans un contexte plus favorable. À cette date, l'information télévisée s'impose de plus en plus auprès des téléspectateurs, eux-mêmes chaque jour plus

---

<sup>170</sup> *Ibid.*

<sup>171</sup> KALIFA Dominique, *op.cit.*, p. 83.

nombreux à s'équiper en postes de télévision. Pour pouvoir mieux répondre à cette responsabilité, la rédaction cherche à adopter une forme professionnelle à l'image de n'importe quelle grande rédaction de presse écrite ou radio. Une structuration en différents services s'impose. C'est à cette tâche, entre autres, que s'attelle Pierre Sabbagh dès sa nomination, en novembre 1959, à la direction du Journal télévisé.

### 3.1.2. Création du service des Informations générales (1959)

Peu de sources nous renseignent précisément sur la création du service des Informations Générales. Seul Claude-Henri Salerne, journaliste de télévision depuis l'été 1955, semble catégorique : ce premier service des « Infos génés » télévisées a été créé et construit par Maurice-Robert Bataille sur une idée de Pierre Sabbagh, en novembre 1959. Le thème lancé par celui-ci était : « Écouter, Voir ». Mais, poursuit le journaliste :

« C'était beaucoup plus de l'ordre du magazine que du sujet d'actualité. Et cela passait en général à la fin du journal. L'information générale ponctuelle, alors là, cela ne pouvait pas du tout être traité comme ça l'est maintenant [2003] tout simplement parce que la technologie dont on disposait ne le permettait pas. Il n'y avait que très rarement des événements suivis « à chaud ». »<sup>172</sup>

Sous la direction de Maurice-Robert Bataille, journaliste consciencieux et respecté par ses pairs, une véritable « information générale » va donc s'imposer au sein de la rédaction. Mais le développement d'un tel service reste, en 1959, bien fragile et chaotique. Arrêtons-nous sur les premières années de l'« info géné » télévisée pour mieux en cerner l'organisation et en comprendre le fonctionnement.

## 3.2. Composition, organisation, fonctionnement (1959-1961)

Au début de l'année 1960, Maurice-Robert Bataille, chef du service des Informations générales du journal télévisé, reçoit l'instruction de lister, chaque mois, les activités de son nouveau service. Sans doute afin que la direction puisse diagnostiquer les besoins financiers de chaque service et mieux contrôler le budget du journal télévisé. De novembre 1959 – l'effet étant rétroactif - à juillet 1960, Maurice-Robert Bataille envoie donc à Pierre Sabbagh

---

<sup>172</sup> Entretien avec l'auteur, 10 avril 2003, 2h.

ses rapports, précisant le nombre de sujets mensuels, leurs titres, le nom des auteurs (journaliste(s) et preneur(s) de vue) et enfin la durée de chacun de ces sujets<sup>173</sup>.

Ainsi, ces documents infiniment précieux nous permettent d'ausculter en détail la composition, l'organisation et le fonctionnement pendant quelques mois de ce service incontournable en matière de faits-divers.

### 3.2.1. Approche générale

**Tableau 1.37 : Activité du service des Informations générales (novembre 1959 – juillet 1960)**

	nov-59		déc-59		janv-60		févr-60		mars-60	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
<b>Sujets Infos Génés</b>	<b>40</b>	<b>-</b>	<b>33</b>	<b>-</b>	<b>30</b>	<b>-</b>	<b>39</b>	<b>-</b>	<b>41</b>	<b>-</b>
dont "Faits-divers criminels"	2	5	0	0	2	6,7	2	5,1	0	0
dont "Crime institutionnalisé"	3	7,5	1	3	0	0	0	0	0	0
<b>Total Figures du crime (%)</b>	<b>5</b>	<b>12,5</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>6,7</b>	<b>2</b>	<b>5,1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Sujets Infos Génés en mn</b>	<b>02:15:00</b>		<b>01:58:28</b>		<b>01:40:44</b>		<b>02:36:03</b>		<b>02:46:26</b>	
dont "Faits-divers criminels"	00:09:20	6,8	00:00:00	0	00:11:15	11,1	00:07:35	4,7	00:00:00	0
dont "Crime institutionnalisé"	00:10:10	7,5	00:03:35	2,8	00:00:00	0	00:00:00	0	00:00:00	0
<b>Total Figures du crime (mn)</b>	<b>00:19:30</b>	<b>14,3</b>	<b>00:03:35</b>	<b>2,8</b>	<b>00:11:15</b>	<b>11,1</b>	<b>00:07:35</b>	<b>4,7</b>	<b>00:00:00</b>	<b>0</b>
<b>Durée totale estimée JT*</b>	<b>12:30:00</b>	<b>-</b>	<b>12:55:00</b>	<b>-</b>	<b>12:55:00</b>	<b>-</b>	<b>11:40:00</b>	<b>-</b>	<b>12:55:00</b>	<b>-</b>
<b>Part des Infos génés / JT (%)*</b>	<b>-</b>	<b>18</b>	<b>-</b>	<b>15,3</b>	<b>-</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>22,3</b>	<b>-</b>	<b>21,5</b>
<b>Part du crime / JT (%)*</b>	<b>-</b>	<b>2,6</b>	<b>-</b>	<b>0,5</b>	<b>-</b>	<b>1,4</b>	<b>-</b>	<b>1,1</b>	<b>-</b>	<b>0</b>

	avr-60		mai-60		juin-60		juil-60		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
<b>Sujets Infos Génés</b>	<b>44</b>		<b>31</b>		<b>34</b>		<b>35</b>		<b>327</b>	
dont "Faits-divers criminels"	5	11,4	2	6,4	2	5,9	1	2,9	16	4,9
dont "Crime institutionnalisé"	0	0	0	0	0	0	0	0	4	1,2
<b>Total Figures du crime (%)</b>	<b>5</b>	<b>11,4</b>	<b>2</b>	<b>6,4</b>	<b>2</b>	<b>5,9</b>	<b>1</b>	<b>2,9</b>	<b>20</b>	<b>6,1</b>
<b>Sujets Infos Génés en mn</b>	<b>02:57:30</b>		<b>02:14:11</b>		<b>02:41:27</b>		<b>02:37:58</b>		<b>19:35:02</b>	
dont "Faits-divers criminels"	00:23:18	13	00:09:27	6,9	00:07:53	4,7	00:04:25	2,7	01:13:13	6,2
dont "Crime institutionnalisé"	00:00:00	0	00:00:00	0	00:00:00	0	00:00:00	0	00:13:45	1,1
<b>Total Figures du crime (mn)</b>	<b>00:23:18</b>	<b>13</b>	<b>00:09:27</b>	<b>6,9</b>	<b>00:07:53</b>	<b>4,7</b>	<b>00:04:25</b>	<b>2,7</b>	<b>01:26:58</b>	<b>7,3</b>
<b>Durée totale estimée JT*</b>	<b>12:30:00</b>	<b>-</b>	<b>12:55:00</b>	<b>-</b>	<b>12:30:00</b>	<b>-</b>	<b>12:55:00</b>	<b>-</b>	<b>113:45:00</b>	<b>-</b>
<b>Part des Infos génés / JT (%)*</b>	<b>-</b>	<b>23,7</b>	<b>-</b>	<b>17,3</b>	<b>-</b>	<b>21,5</b>	<b>-</b>	<b>20,4</b>	<b>-</b>	<b>17,2</b>
<b>Part du crime / JT (%)*</b>	<b>-</b>	<b>3,1</b>	<b>-</b>	<b>1,2</b>	<b>-</b>	<b>1,1</b>	<b>-</b>	<b>0,6</b>	<b>-</b>	<b>1,3</b>

\* Calculée à partir d'une durée moyenne de 25mn par journal télévisé (édition de 20h)

Source : AN, Archives de Pierre Sabbagh.

<sup>173</sup> AN, Archives de Pierre Sabbagh, RTF-ORTF, 1953-1968, Cote CAC : 950256, Carton 8.



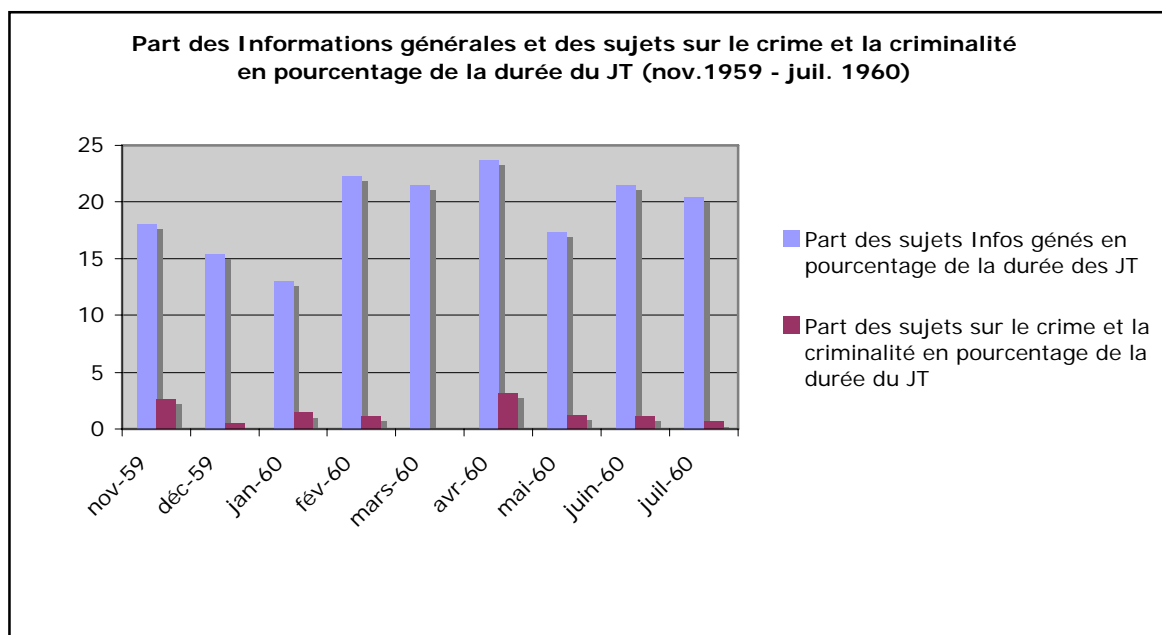
a. Les « Infos génés » au sein du journal télévisé

De novembre 1959 à juillet 1960, selon le tableau 1.37, le service des Informations générales réalise 327 sujets pour le journal télévisé, soit une moyenne de 36 par mois ou encore un peu plus d'un par jour. Entre le mois le plus creux (janvier, 30 sujets) et le mois le plus intense (avril, 44 sujets), l'amplitude reste modérée. On peut donc d'ores-et-déjà souligner la présence discrète mais néanmoins régulière des informations générales au sein du journal télévisé.

Si l'on prend en compte leur durée totale, les sujets « Infos génés » cumulés représentent 19 heures 35 minutes en temps d'antenne sur la période observée, soit une moyenne mensuelle de 2 heures 13 minutes. Janvier et avril étant, à nouveau, les deux extrémités de l'échantillon (respectivement 1h40 et 2h57).

Mais pour mesurer réellement la valeur de ces données absolues, il faut maintenant les rapprocher de données générales sur le journal télévisé (graphique 1.38).

Graphique 1.38



Ainsi, on retient que les reportages fournis par le service des Informations générales occupent chaque mois 17,2 % en moyenne du temps d'antenne des journaux télévisés de 20h (ce calcul se faisant sur la base d'une durée moyenne de 25 minutes par JT de 20h). On note à nouveau le creux de janvier 1960 avec 13 % de la durée des JT et la pointe en avril avec 23,7 %. Mais ce creux de janvier peut s'expliquer par la non prise en compte des sujets réalisés à

l'occasion du procès Jaccoud (17 janvier - 3 février) : en effet le chroniqueur judiciaire Frédéric Pottecher, électron libre au sein de la rédaction, ne relève pas directement du service des informations générales. On constate même en réalité au mois de janvier une surreprésentation du fait-divers criminel lorsque sont réunis les reportages des Informations générales et les chroniques judiciaires de Frédéric Pottecher.

Si l'on considère la durée cumulée des reportages, le service des Informations générales pèse donc près d'1/6<sup>ème</sup> du journal télévisé.

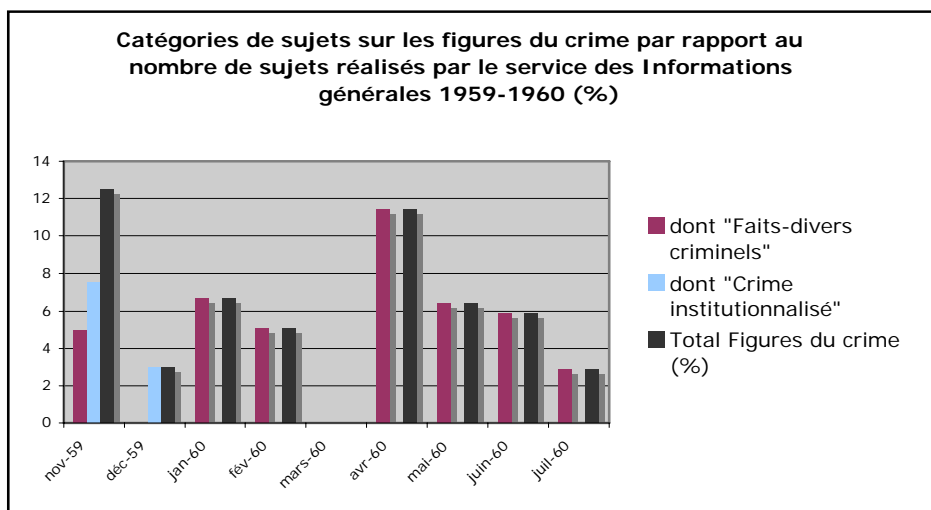
*b. Les sujets sur le crime et la criminalité*

Mais qu'en est-il de la place du fait-divers criminel au sein du service des Informations générales ? Les rapports de Maurice-Robert Bataille nous montrent qu'il est largement minoritaire : en novembre 1959, avec 5 reportages sur 40, les faits-divers criminels représentent 12,5 % des sujets « Infos génés ». Il s'agit là du maximum observé : en mars 1960, on ne relève par exemple aucun sujet mettant en scène les figures du crime. Au total, la moyenne mensuelle de ces sujets ne dépasse pas 6,1 % des activités du service des Informations générales. Entre novembre 1959 et juillet 1960, on compte un total de 20 récits criminels sur les 327 sujets réalisés par les Informations générales, soit à peine 1 heure 30 d'antenne cumulée. Si l'on interroge la place du fait-divers criminel dans l'ensemble du journal télévisé, il y apparaît encore plus inaudible et invisible. Mesurés en temps d'antenne, les sujets consacrés au crime et à la criminalité ne représentent plus en moyenne qu'1,3 % de la durée du journal télévisé chaque mois.

*c. Récit criminel et discours institutionnel*

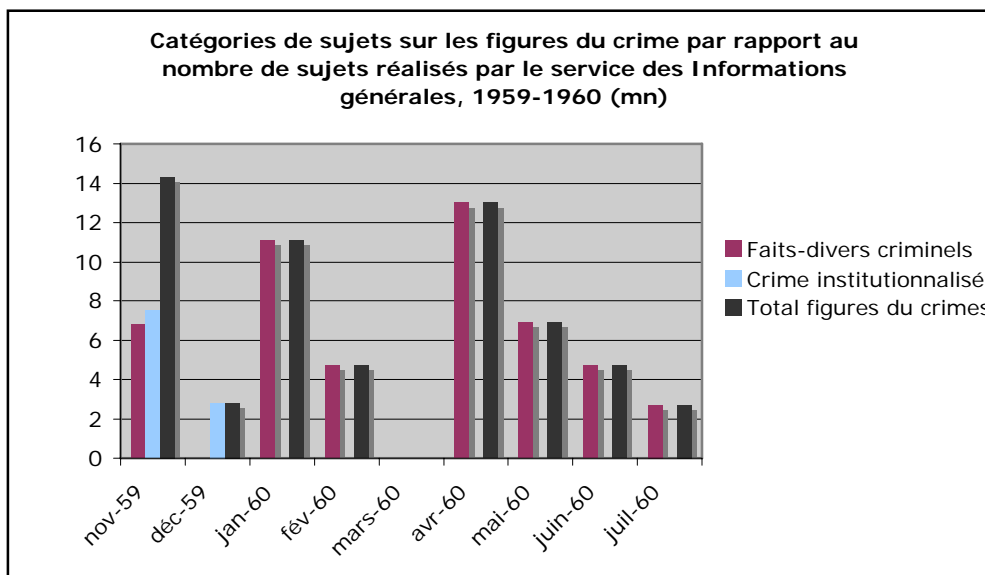
Mais il faut apporter une nuance en caractérisant plus précisément le discours emprunté par les journalistes, selon qu'il relève du « récit criminel », c'est-à-dire consacré à la mise en scène d'un événement criminel, ou du « crime institutionnalisé », c'est-à-dire qui, soit met en scène le message d'une institution sur un aspect de la criminalité, soit aborde le crime sous un angle culturel (« Prix quai des Orfèvres ») ou technique (« Machine à détecter le mensonge »).

**Graphique 1.39**



On note à cet égard l'hégémonie, à travers le graphique 1.39, du premier sur le second, avec 16 sujets de faits-divers événementiels contre 4 reportages sur le « crime institutionnalisé » (3 d'entre eux étant concentrés en novembre 1959). Le fait-divers criminel, allégé de l'enveloppe rassurante que représente ce discours institutionnalisé, ne pèse donc plus que 4,9 % des sujets produits par le service des informations générales.

**Graphique 1.40**



Si l'on inscrit la figure du crime dans la durée des sujets cumulés réalisés par les Informations générales (graphique 1.40), les faits-divers occupent 1 heure 13 minutes de novembre 1959 à juillet 1960, soit 6,2 % de la durée des sujets étiquetés « infos génés ». La

parole des institutions politiques, sociales ou culturelles ne dure au total pas plus de 14 minutes, soit une durée de 1,1 % au sein du service.

#### *d. Conclusion*

Trois conclusions se dessinent à travers l'analyse des rapports de service de Maurice-Robert Bataille. Parce qu'il occupe en moyenne 17,2 % du temps d'antenne du journal télévisé, le service des informations générales apparaît premièrement comme un service secondaire mais incontournable. Son activité, régulière tout au long de la période observée, alimente quotidiennement les éditions du JT. Mais il s'agit davantage de combler les « trous » dans les conducteurs que de fournir les grands titres qui seront développés au début du journal. Au sein des « Infos génés », la marginalisation du fait-divers criminel est ensuite évidente (6,1 des sujets réalisés par le service) et cette tendance ne fait que se confirmer à l'échelle du journal télévisé (1,3 % du temps d'antenne) d'une part, on le sait, parce que le fait-divers n'est que peu traité par les journalistes et, d'autre part, parce qu'il arrive qu'on le retrouve ailleurs, au sein de la chronique judiciaire, par exemple. Ainsi, en 1959-1960, le service des Informations générales est bien loin d'être assimilé à la rubrique des « chiens écrasés » ou du « sang à la une ». Enfin, Au début des années 1960, on le voit, le journal télévisé plonge au cœur de l'événement criminel, délaissant le discours des institutions politiques, culturelles et techniques qui enrobert le crime. Grâce au développement de leurs moyens techniques, les reporters ont effectivement davantage l'opportunité de « réagir » plus rapidement à l'actualité et de proposer un angle plus narratif, concentré sur une histoire.

#### 3.2.2. Les journalistes

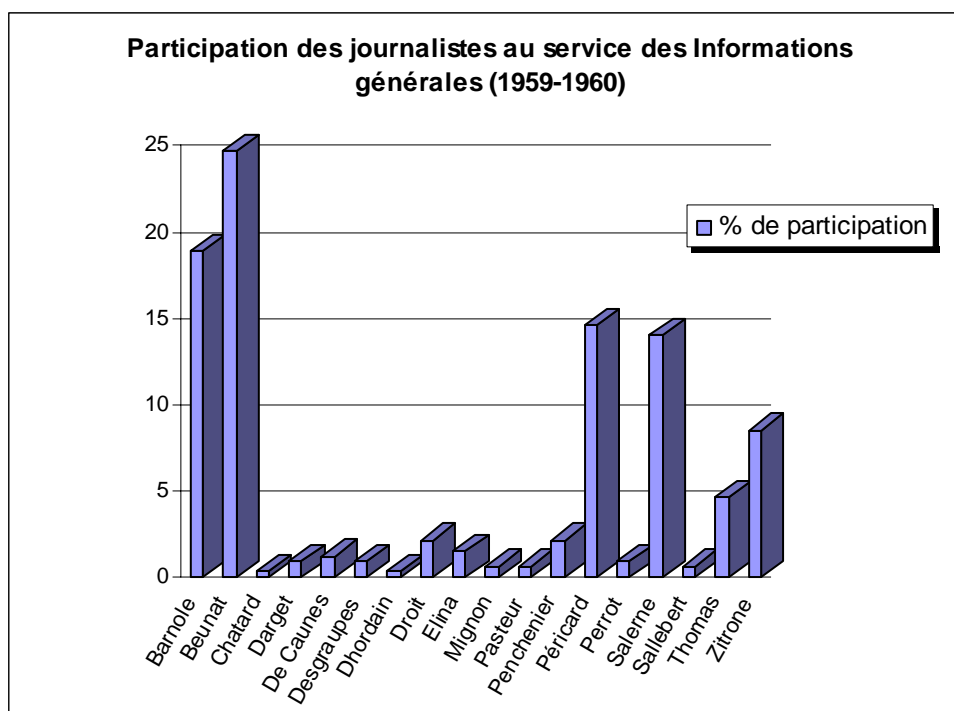
Qui sont finalement les journalistes du service des Informations générales ? Là encore, les rapports de service de Maurice-Robert Bataille apportent un éclairage précieux sur la composition et la dynamique professionnelle au sein des « Infos génés » (tableau 1. et graphique 1) .

Tableau 1.41 : Répartition des sujets par journaliste

Journalistes	nov-59		déc-59		janv-60		févr-60		mars-60	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Barnole	13	32,5	8	24,2	4	13,3	6	15,4	3	7,3
Beunat	0	0	2	6,1	8	26,7	10	25,5	16	39,1
Chatard	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2,4
Darget	2	5	1	3	0	0	0	0	0	0
De Caunes	2	5	0	0	1	3,3	0	0	0	0
Desgraupes	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2,4
Dhordain	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Droit	1	2,5	2	6,1	1	3,3	3	7,7	0	0
Élina	0	0	0	0	0	0	1	2,6	0	0
Mignon	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pasteur	0	0	0	0	0	0	0	0	2	4,9
Penchenier	5	12,5	1	3	0	0	1	2,6	0	0
Péricard	8	20	6	18,2	4	13,3	6	15,4	9	22,1
Perrot	2	5	1	3	0	0	0	0	0	0
Salerne	1	2,5	4	12,1	4	13,3	8	20,5	3	7,3
Sallebert	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2,4
Thomas	0	0	2	6,1	2	6,7	3	7,7	3	7,3
Zitrone	5	12,5	6	18,2	6	20	0	0	1	2,4
Autre – sans précision	1	2,5	0	0	0	0	1	2,6	1	2,4
<b>Totaux</b>	<b>56</b>	<b>100</b>	<b>42</b>	<b>100</b>	<b>36</b>	<b>100</b>	<b>53</b>	<b>100</b>	<b>53</b>	<b>100</b>

Journalistes	avr-60		mai-60		juin-60		juil-60		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Barnole	15	34,1	2	6,5	4	11,8	7	20	<b>62</b>	<b>18,9</b>
Beunat	15	34,1	11	35,5	8	23,5	11	31,5	<b>81</b>	<b>24,7</b>
Chatard	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>1</b>	<b>0,3</b>
Darget	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>3</b>	<b>0,9</b>
De Caunes	1	2,3	0	0	0	0	0	0	<b>4</b>	<b>1,2</b>
Desgraupes	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>1</b>	<b>0,9</b>
Dhordain	1	2,3	0	0	0	0	0	0	<b>1</b>	<b>0,3</b>
Droit	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>7</b>	<b>2,1</b>
Élina	0	0	0	0	2	5,9	2	5,7	<b>5</b>	<b>1,5</b>
Mignon	0	0	0	0	2	5,9	0	0	<b>2</b>	<b>0,6</b>
Pasteur	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>2</b>	<b>0,6</b>
Penchenier	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>7</b>	<b>2,1</b>
Péricard	0	0	8	25,7	5	14,7	2	5,7	<b>48</b>	<b>14,6</b>
Perrot	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>3</b>	<b>0,9</b>
Salerne	10	22,7	1	3,2	9	26,5	6	17,1	<b>46</b>	<b>14</b>
Sallebert	0	0	1	3,2	0	0	0	0	<b>2</b>	<b>0,6</b>
Thomas	0	0	0	0	3	8,8	2	5,7	<b>15</b>	<b>4,6</b>
Zitrone	0	0	6	19,4	1	2,9	3	8,6	<b>28</b>	<b>8,5</b>
Autre - sans précision	2	4,5	2	6,5	0	0	2	5,7	<b>9</b>	<b>2,7</b>
<b>Totaux</b>	<b>60</b>	<b>99,8</b>	<b>41</b>	<b>99,9</b>	<b>44</b>	<b>100</b>	<b>39</b>	<b>100,1</b>	<b>424</b>	<b>100</b>

Graphique 1.42



*a. Un service sans autonomie*

Lorsque l'on observe la participation mensuelle des journalistes aux activités du service des Informations générales sur l'ensemble de la période, on ne relève pas moins de 18 noms ! Officiellement, pourtant, ils ne sont que six, en novembre 1959, à être placés sous l'autorité de Maurice-Robert Bataille : François Barnole, Jacques Perrot, Georges Penchenier, Michel Péricard, Georges de Caunes et Claude-Henri Salerno<sup>174</sup>. Mais les rapports du chef de service nous montrent une réalité différente. S'il apparaît que le bon fonctionnement des Informations générales repose bien essentiellement sur les épaules de six journalistes, les noms, en revanche, ne sont plus les mêmes :

1. Mario Beunat, arrivé au journal télévisé à la fin novembre 1959, et qui devient vite le « champion » des « Infos génés » avec 81 sujets réalisés au cours de la période. Il assure ainsi 24,7 % de l'activité du service.
2. François Barnole, 28 ans en 1960, arrivé au journal télévisé au moment de la « deuxième vague » en 1955. Il réalise un travail constant entre novembre 1959 et juillet 1960 avec 62 sujets (18,2 % de l'activité du service). C'est un amoureux des « infos génés » : « Moi, je vois les choses avec mon ventre. Il faut qu'un sujet me

<sup>174</sup> AN, Archives de Pierre Sabbagh, RTF-ORTF, 1953-1968, Cote CAC : 950256, Carton 8.

passionné, que je puisse m'identifier à mes personnages, au point de regretter de ne pas être à leur place ! » déclare-t-il en 1963<sup>175</sup>. En dehors du journal télévisé, il réalise des sujets pour le magazine « Sept jour du monde » ou le Magazine agricole. Lorsqu'il réalise un documentaire sur le soulèvement des cheminots en juillet 1944 ou sur la locomotive du « Mistral »<sup>176</sup>, il constate que ce travail « a réveillé en [lui] une passion des trains » qui le pousse aussitôt à renouveler l'expérience. Chacun, à la rédaction, apprécie ses qualités humaines.

3. Michel Péricard, autre familier des Informations générales arrivé en même temps que François Barnole et Claude-Henri Salerne, réalise 48 sujets (14,6 %). Né le 15 septembre 1929 à Saint-Germain-en-Laye, il n'a pas trente ans quand il entre au journal télévisé en 1954, bientôt rattaché au service des Informations générales. Passionné de politique, il commence simultanément une carrière d'élus local, dans sa ville natale, en 1959. Puis gaulliste convaincu, devient député de la circonscription des Yvelines à partir de 1978. Il sera nommé Chevalier de l'Ordre National du Mérite en 1968<sup>177</sup>. En 1972, il devient rédacteur en chef sur la deuxième chaîne. Il meurt le 4 mars 2006.
4. Claude-Henri Salerne, journaliste du JT depuis août 1955, réalise 46 sujets (14 %). Après les maquis du Vercors et du Grésivaudan, il travaille à la RDF à la Libération. Parti au Maroc en 1950 pour faire de la radio, il participe en 1954 à la naissance de la télévision marocaine. Il y reste jusqu'à la fin de l'expérience l'année suivante, alors que le Maroc retrouve sa souveraineté, puis rentre en France en juillet 1955. Il cherche d'abord du travail à la radio, puis au *Monde*, dont l'envoyé spécial au Maroc vient d'être blessé. Mais il passe simultanément un entretien à la télévision : il est embauché le soir même ! Il est d'abord rattaché au service des Informations générales, mais s'intéresse de plus en plus à la politique étrangère. Il part en 1964-1965 comme délégué correspondant en Allemagne et y reste pendant deux ans.
5. Plus loin, on retrouve Léon Zitrone, engagé par Pierre Sabbagh en 1956 : à 42 ans, il est l'un des plus âgés de l'équipe. Passionné des courses, il ne dédaigne pas collaborer avec le service des Informations générales (28 sujets, 8,5 % de l'activité du service) en réalisant quelques sujets pittoresques : « Arrivée de femmes fortes

---

<sup>175</sup> *Télé Magazine*, n° 43, 21-27 septembre 1963, p. 52-53.

<sup>176</sup> *Ibid.*

<sup>177</sup> AN, Direction de l'information de la 2<sup>ème</sup> chaîne de télévision 1280/t2a, Cote CAC : 1993/149, *Émissions (1968-1971)*.

anglaises » (mai 1960), « Un cavalier autrichien traverse la France » (juillet 1960)... Il est choisi pour présenter en alternance le journal télévisé en 1961, devenant rapidement une véritable vedette aux yeux des téléspectateurs. Il meurt le 25 novembre 1995.

6. Enfin, Claude Thomas, dont le travail irrégulier – il collabore parfois au magazine *Cinq colonnes à la une*, représentent néanmoins 4,6 % de l'activité du service (15 sujets).

Quant aux deux derniers journalistes officiels des « Infos génés », ils brillent par leur absence : Georges Penchenier devance d'une courte tête (7 sujets / 2,1 % de l'activité du service) Georges de Caunes (4 sujets / 1,2 %). Nous en reparlerons.

Les autres journalistes, occupant d'autres fonctions, « prêtent » occasionnellement leurs services, en fonction de leur disponibilité ou, parfois, de leur domaine de compétence. C'est le cas par exemple en mai 1960, de Jacques Sallebert, ancien correspondant à Londres, qui est chargé de couvrir l'affaire du condamné à mort Caryl Chessman sans doute parce qu'il maîtrise bien l'anglais et possède un bon réseau de contacts avec les médias anglophones (CBS).

Quoi qu'il en soit, cette première observation est la preuve évidente du manque de moyens humains du service, obligé de compter sur les autres journalistes de la rédaction pour assurer sa production régulière de sujets. C'est donc un service sans complète autonomie puisqu'il repose à 23,6 % sur les épaules de renforts – et non les moindres : Pierre Desgraupes, les présentateurs Claude Darget, Jacques Sallebert et Michel Droit, le rédacteur en chef politique Jacques Donot, le journaliste politique Joseph Pasteur...

#### *b. Un service pour les débutants ?*

Le service des Informations générales a la réputation tenace d'être le service des « débutants », sommés de se faire les crocs avec la rubrique des « chiens écrasés » avant de pouvoir accéder à la noblesse du métier : le journalisme politique ou international. Dominique Kalifa décrit déjà, pour la Belle Époque, le caractère « aléatoire » du recrutement des faits-diversiers : il n'existe aucune réelle formation au métier de fait-diversier. Les débutants qui rejoignent le service doivent se « former par instinct »<sup>178</sup>. On ne leur demande même pas de

---

<sup>178</sup> POTTIER Paul, « Les journalistes », *L'Action populaire*, 143, 1907, p. 31. Cité par KALIFA Dominique, *op. cit.*, p. 87.



connaître l'orthographe puisqu'un correcteur est chargé de relire les articles avant impression. Être recruté par un grand journal parisien reste toutefois plus difficile et il est quasiment impossible d'être engagé à l'essai sans recommandation. Le débutant, s'il ne connaît donc pas encore le métier, devra au moins connaître ceux qui le font.

Ce profil du fait-diversier débutant s'est-il reproduit et entretenu au fil du temps et des médias ? En ce qui concerne la Radio Télévision Française en 1960, les sources manquent car il nécessiterait, pour répondre pertinemment, d'avoir une vision d'ensemble de la rédaction du journal télévisé. À défaut, quelques indices permettent de supposer que la réputation d'un « service des débutants » n'est pas totalement infondée : le parcours de Mario Beunat, par exemple, ne semble guère éloigné des pratiques de recrutements décrites pour la Belle Époque.

Le 2 novembre 1959, alors que le service des Informations générales repose sur l'abnégation du trio François Barnole, Michel Péricard et Claude-Henri Salerne, la direction consent à remédier à la situation alarmante. Le directeur adjoint des programmes de télévision, Philippe Raguenu, annonce lui-même la bonne nouvelle à Pierre Sabbagh :

« Je vous transmets, mon cher Pierre, la candidature de Monsieur Mario Beunat à un poste de journaliste à la pige. Il nous est recommandé par monsieur Colas de la Direction Générale. »<sup>179</sup>

En réalité, Mario Beunat n'est pas exactement un débutant. Car outre l'appui de la direction, le jeune Mario Beunat a également quelques qualités professionnelles à faire valoir avec ses neuf années d'expérience dans le journalisme. Né en 1928, il commence ainsi sa carrière à Radio Monte Carlo en juillet 1950 en qualité de speaker et reporter d'actualités sportives. Il couvre à ce titre cinq Tours de France et de nombreux championnats de football. À partir de novembre 1954, il collabore simultanément à différentes émissions de Télé Monte Carlo (TMC), nouvellement créée, et réalise ses premiers reportages télévisés dans les domaines de l'actualité sportive et cinématographique. Il lui faut trois ans avant de devenir rédacteur en chef adjoint de la chaîne, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1957. La loi ne l'autorisant pas à travailler pour deux sociétés différentes, il démissionne finalement de Radio Monte Carlo avant de s'offrir une petite parenthèse en devenant, pour un an, le correspondant d'Europe 1 sur la Côte d'Azur. Mais il est licencié de Télé Monte Carlo en juillet 1959, suite

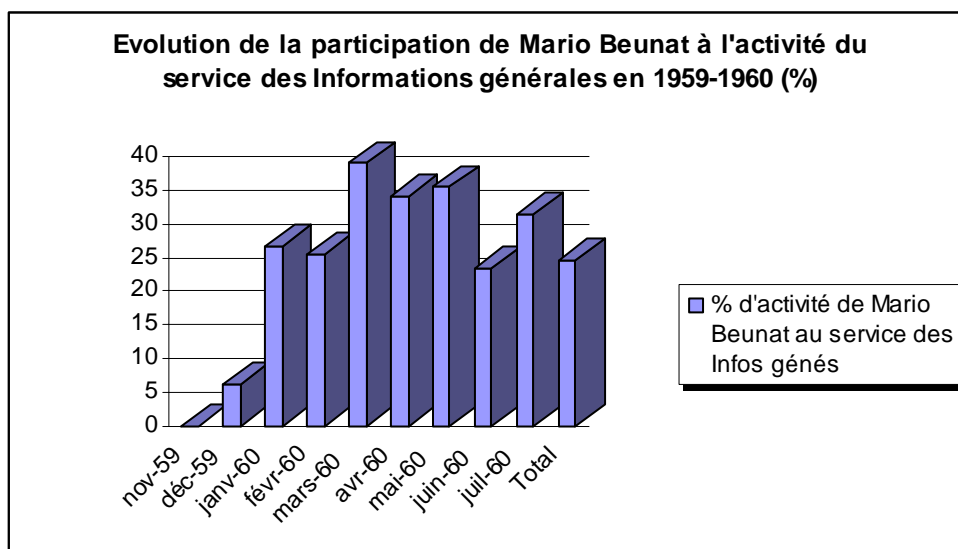
---

<sup>179</sup> AN, Archives de Pierre Sabbagh, RTF-ORTF, 1953-1968, Cote CAC : 950256, Carton 8.

à une compression de personnel décidée par le Conseil d'Administration. C'est avec une certaine amertume qu'il envoie donc, le 1<sup>er</sup> août 1959, sa lettre de motivation rue Cognacq-Jay. Quelques mois plus tard, il quitte le soleil de Monte Carlo pour la grisaille de la capitale.

Le jeune pigiste ne perd pas de temps : encore absent des rapports de Maurice-Robert Bataille en novembre, il se met en jambe en décembre en réalisant deux sujets (6,1 % de l'activité du service ce mois-ci). Mais c'est en janvier 1960 que le « débutant » devient d'un seul coup le « pilier » des Informations générales en portant sur ses épaules 26,7 % de l'activité du service (8 sujets), soit le double de ses confrères Barnole, Péricard et Salerne (4 sujets chacun, 13,3 %). A une exception près en juin 1960, il reste par la suite le journaliste le plus productif du service en n'assurant jamais moins du quart de l'activité du service en pourcentage de sujets réalisés (graphique 1.43).

Graphique 1.43



L'image du « petit reporter » du XIX<sup>e</sup> siècle n'a donc rien perdu de sa pertinence à la RTF. Le débutant est un besogneux, un « lignard » : aussitôt recruté, il est envoyé sur tous les fronts pour rapporter de l'information et nourrir l'un des services les plus voraces de la rédaction. Mais à la différence du « petit reporter » de la Belle Époque, le fait-diversier du journal télévisé est sorti de l'anonymat : quand, dans la grande majorité des cas, le premier rédigeait ses lignes sans les signer ni même apposer ses initiales, le second voit systématiquement son nom associé au reportage dans les conducteurs d'actualité, voire cité par le présentateur au moment du lancement du sujet. Sur ce point, fait-diversier et journalistes politiques sont traités de façon identique.

Pour accréditer le rôle initiateur des Informations générales dans la carrière des journalistes, on peut également mentionner un cas qui n'apparaît pas sur les rapports du chef de service : celui de Maurice Séveno, journaliste radio depuis 1944, entré au journal télévisé le 15 octobre 1960 à l'âge de 35 ans en qualité de reporter 1<sup>ère</sup> catégorie avec un salaire mensuel de 1000 francs nouveau<sup>180</sup>. Un mois plus tard, son salaire est doublé par la direction. Dès janvier 1961, lui aussi rejoint le « quarteron » Beunat-Barnole-Péricard-Salerne, journalistes chevronnés des « Infos génés », et se voit confier de nombreuses missions pour le compte du service.

Les journalistes des Informations générales les plus actifs sont généralement de jeunes trentenaires. En 1960, François Barnole a 28 ans, Michel Péricard 31 ans, Mario Beunat 32 ans. Ils sont donc un peu plus jeunes que Maurice Séveno (35 ans) et Claude-Henri Salerne (37 ans). Mais les plus âgés sont également ceux qui s'apprêtent à quitter le service pour d'autres tâches : Georges de Caunes et Georges Penchenier ont 41 ans, Léon Zitrone 46 ans.

Tout porte donc à croire que le service des Informations générales est bien le passage quasiment incontournable pour les reporters qui, débutants ou non, veulent entrer à la RTF. Il s'agit de leur apprendre à pouvoir traiter tous les types de sujets, d'acquérir une expérience de « terrain » tout en se départissant de leurs connaissances théoriques<sup>181</sup>. Ensuite, s'ils le désirent et s'ils en ont la compétence, ils pourront espérer accéder au service-roi de la rédaction, le service politique. En effet, pour les « anciens », les « infos génés » sont perçues comme un simple tremplin, voire une perte de temps. Pour eux, l'arrivée des « nouveaux » doit servir à remettre en marche l'ascenseur professionnel afin de combler leurs ambitions. Les deux « Arlésiennes » du service nous en donne l'illustration : d'un côté Georges Penchenier, qui n'aspire qu'au journalisme politique<sup>182</sup> et de l'autre un Georges de Caunes qui ne rêve que d'aller simples pour les contrées lointaines de la planète et se dit fatigué des « bavardages » de la télévision depuis « l'arrivée massive des gens de radios » après 1958<sup>183</sup>.

### *c. Conclusion*

Travailler au service des Informations générales du journal télévisé en 1959-1960, c'est d'abord avoir le sentiment d'appartenir à un service dont l'identité reste à définir.

---

<sup>180</sup> AN, Direction des informations 1280/i, Cote CAC : 1983/275, *Émissions ou fonctionnement 1951-1963*.

<sup>181</sup> SIRACUSA Jacques, *Le JT, machine à écrire. Sociologie du travail des reporters à la télévision*, Bruxelles, INA/De Boeck, Coll. Médias Recherches, p. 39.

<sup>182</sup> Il suivra dans les années 1960 l'actualité étrangère : le 15 février 1964, il est enlevé au Viet-nam, libéré par le Viet-Cong le 3 mars. Il est licencié en 1968.

<sup>183</sup> Entretien avec Georges de Caunes. In BOURDON Jérôme, *et al., op.cit.*, p. 134-135.

Excepté les trois ou quatre « piliers » des infos génés, il ne s'agit aucunement d'un service de spécialistes du fait-divers puisque tout journaliste de l'équipe du journal est susceptible d'y collaborer et que le fait-divers y est de toute façon marginalisé. Maurice-Robert Bataille n'exerce donc pas une entière autorité professionnelle sur la production de son service et sur ses hommes, certains étant rattachés à d'autres services ou exerçant d'autres fonctions. Le temps où les chefs de services, tel Mahus au *Petit Parisien*<sup>184</sup>, régnaient de façon autoritaires sur leurs journalistes, distribuant les tâches de chacun le matin et le soir, ne vaut pas pour le journal télévisé en 1960. La bonne santé budgétaire de ce dernier est encore trop instable pour permettre une organisation de la rédaction en structures réellement autonomes, sous la seule autorité d'un chef de service. Travailler au service des Informations générales, c'est également avoir conscience, en raison des graves manquements humains, matériels et financiers, que la tâche réclamera beaucoup d'abnégation et de sacrifices. Mais quel journaliste de la RTF n'est, à l'époque, pas soumis à cette réalité ? Et c'est enfin accepter l'idée de travailler dans un service qui demeure, par tradition, le « vilain petit canard » de la rédaction : d'abord parce que le fait-divers souffre d'un manque de légitimité ; ensuite parce qu'il apparaît que l'« information générale » reste, sauf exception, une étape inévitable dans la carrière d'un journaliste de la RTF, un tremplin qui lui permettra d'atteindre enfin, après avoir fait ses preuves, le service de son choix.

### 3.2.3. Les preneurs de vue

Un fait-divers télévisuel, contrairement aux nouvelles en trois lignes publiées dans la presse écrite, s'écrit au moins à quatre mains : celles du journaliste et du caméraman. Quel rapport les hommes d'images entretiennent-ils avec le service des Informations générales ? En 1959, les preneurs de vue sont regroupés et forment un service à part entière, appelé « Service Prises de vues », qui collabore avec l'ensemble des autres services de la rédaction. En octobre 1959, un recensement de l'équipe du journal nous indique que la direction de l'information télévisée emploie 17 reporters-cameramen contractuels et 9 reporters-cameramen pigistes<sup>185</sup> (tableau 1.44).

---

<sup>184</sup> FENESTRIER Charles, *La vie des Frelons. Histoire d'un journaliste*, Éd. de la Société Nouvelle, 1908, p. 85-86, p. 152. Cité par KALIFA Dominique, *op. cit.*, p. 84-85.

<sup>185</sup> AN, Archives de Pierre Sabbagh, RTF-ORTF, 1953-1968, Cote CAC : 950256, Carton 8.

**Tableau 1.44 : Le service « Prises de vues » du JT en octobre 1959**

<b>Cameramen contractuels</b>	<b>Cameramen pigistes</b>
Serge Acker (Paris, 12 <sup>ème</sup> )	Yves Bonsergent (Paris, 18 <sup>ème</sup> )
Jacques Aubertin (Marly)	Serge Griboff (Paris, 16 <sup>ème</sup> )
Jean Barberousse (Paris, 14 <sup>ème</sup> )	Roger Kirschner (Marly)
Jean Bertaud (Paris, 6 <sup>ème</sup> )	Hubert Nivet (Paris, 16 <sup>ème</sup> )
<i>Henri Cabrières (Colombes), chef du service</i>	Arthur Raimondo (Paris, 14 <sup>ème</sup> )
Aimé Chabrierie (Aulnay-sous-Bois)	Christian Richard (Paris, 18 <sup>ème</sup> )
Adolphe Dhrey (Paris, 17 <sup>ème</sup> )	Émile Salle (Paris, 8 <sup>ème</sup> )
Claude Fayard (Paris, 15 <sup>ème</sup> )	Charles Santini (Paris, 8 <sup>ème</sup> )
Jacques Hervé (Maisons-Alfort)	Jean Villa (Marly)
Gilbert Larriaga (Paris, 13 <sup>ème</sup> )	
Pierre Luguët (Paris, 7 <sup>ème</sup> )	
André Michel (Paris, 17 <sup>ème</sup> )	
Marc Pasquette (Paris, 1 <sup>er</sup> )	
Robert Prioux (Orly)	
Philippe Réal (Malakoff)	
Jean-Jacques Rebuffat (Paris, 15 <sup>ème</sup> )	
Michel Wakhevitch (Paris, 16 <sup>ème</sup> )	

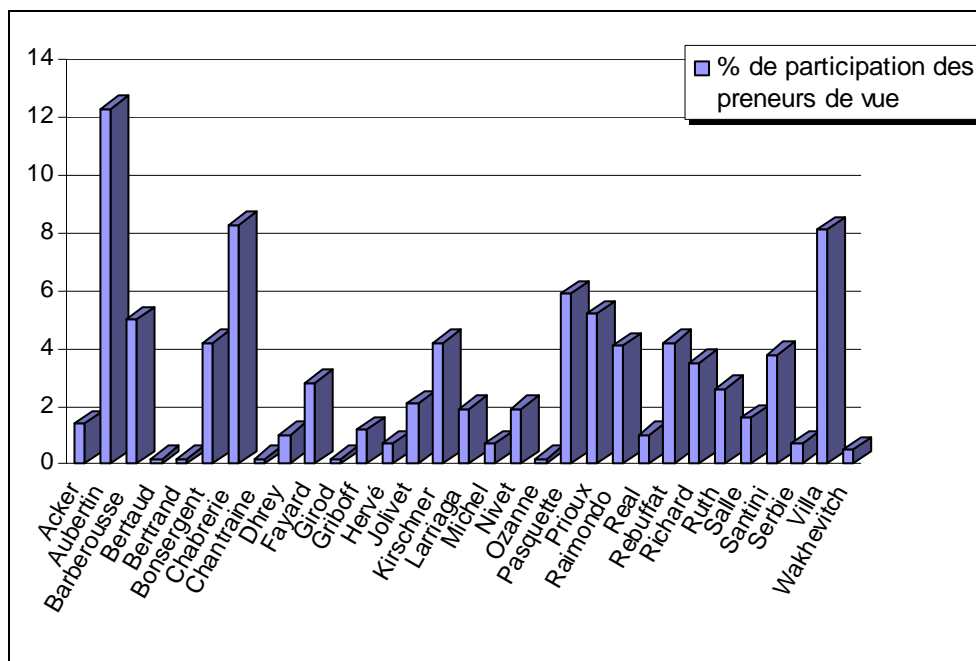
Les rapports de Maurice-Robert Bataille fournissent à l'endroit des preneurs de vues les résultats suivants :

**Tableau 1.45 : Répartition des sujets par preneurs de vues (nov. 1959 – juil. 1960)**

Preneurs de vue	Total sujets		Preneurs de vue	Total sujets	
	Nbre	%		Nbre	%
Acker	6	1,4	Michel	3	0,7
Aubertin	52	12,3	Nivet	8	1,9
Barberousse	21	5	Ozanne	1	0,2
Bertaud	1	0,2	Pasquette	25	5,9
Bertrand	1	0,2	Prioux	22	5,2
Bonsergent	18	4,2	Raimondo	17	4,1
Chabrierie	35	8,3	Real	4	1
Chantraine	1	0,2	Rebuffat	18	4,2
Dhrey	4	1	Richard	15	3,5
Fayard	12	2,8	Ruth	11	2,6
Girod	1	0,2	Salle	7	1,6
Griboff	5	1,2	Santini	16	3,8
Hervé	3	0,7	Serbie	3	0,7
Jolivet	9	2,1	Villa	34	8,1
Kirschner	18	4,2	Wakhevitch	2	0,5
Larriaga	8	1,9	Autre - sans précision	43	10,1
			<b>Totaux</b>	<b>424</b>	<b>100</b>

Graphique 1.46 :

Participation des preneurs de vues au service des Informations générales, 1959-1960 (%)



Le tableau 1.45 et le graphique 1.46 apportent plusieurs indications.

Entre novembre 1959 et juillet 1960, on relève d'abord que 31 caméramans ont travaillé pour le service des Informations générales pour un total cumulé de 424 collaborations. Pour le même nombre, « seuls » 18 journalistes ont été réquisitionnés. Première conclusion : l'image réclame plus de moyens humains que le commentaire et il n'est pas rare que les reportages se fassent en trinôme (un journaliste pour deux caméramans).

On observe ensuite que la répartition générale de l'activité est plus homogène chez les preneurs de vues que chez les journalistes. Certes un trio de tête se dégage : Jacques Aubertin, d'abord, avec 52 sujets, est responsable de 12,3 % des prises de vues des Informations générales. Le suivent Aimé Chabrierie et Jean Villa, avec respectivement 35 et 34 sujets (8,3 % et 8,1 %). Mais au-delà, la participation des caméramans ne traduit pas de grandes disparités et au total, l'amplitude entre les « piliers » et les « occasionnels » est moitié moindre chez les preneurs de vue que chez les journalistes : 12,1 contre 24,4 %.

Enfin, collaborer au service des Informations générales n'est pas, chez les caméramans, nécessairement perçu comme une tâche avilissante réservée aux débutants et aux pigistes. Sur les 31 preneurs de vues, 15 sont contractuels. Et certains figurent parmi les pionniers du journal télévisé. À leurs yeux, les Informations générales représentent en effet un environnement plus propice et ouvert au langage de l'image. C'est en tout cas le point de vue

d'Aimé Chabrierie, preneur de vues dès 1946 et qui a vu naître le JT de Pierre Sabbagh, ou de Jean-Jacques Rebuffat, entré à la RTF en 1950 après avoir passé cinq ans chez Paramount<sup>186</sup>.

Aimé Chabrierie, né en 1921, entre après son baccalauréat à l'École Française de Radio-électricité et obtient un double diplôme d'ingénieur électricien des PTT et d'officier radio de la marine marchande. En 1939, il travaille d'abord pour la Compagnie Parisienne d'électricité puis, sous l'Occupation, afin d'échapper au STO, rejoint le centre de radio de Limours. En 1943, il se rend rue de Grenelle, dans les studios de Paris PTT Vision et rencontre l'ingénieur Stéphane Mallein qui l'engage bientôt comme opérateur de prises de vue pour les nouveaux studios du Magic City<sup>187</sup>. Il s'occupe de la lumière et du son des émissions destinées en priorité aux publics allemands jusqu'en août 1944. À la Libération, il participe à la reconstruction des studios de la nouvelle Télévision Française qui retrouve une programmation régulière à partir d'octobre 1947, malgré l'absence de budget. Passionné de télévision, il réalise l'un des premiers documentaires, « L'écriture en liberté », consacré à la mise en images du patrimoine culturel, puis un divertissement produit par Jean Thévenot, « La danse de la robe de plumes », avant de participer au télé-journal hebdomadaire. Son épouse Josette, âgée de 20 ans, devient brièvement l'une des premières « speakerines ». Aimé Chabrierie rencontre Pierre Sabbagh sur les conseils de Vital Gayman et, lorsque le Journal télévisé succède au télé-journal, il rejoint naturellement les pionniers du JT, chargé de la rubrique « Reflet de Paris ». En 1955, il entre à Europe 1 avec Pierre Sabbagh avant de retrouver le journal télévisé en 1959, au moment où Pierre Sabbagh en devient le directeur. En 1963, il devient responsable du service opérateur de prises de vues.

Né en 1920, Jean-Jacques Rebuffat est quant à lui formé par le Service Cinématographique des Armées (SCA), puis engagé par la Paramount comme reporter-caméraman en 1946. Son premier sujet : les funérailles de Patton (il en revient paralysé, temporairement, du visage à cause de l'exposition au vent pendant qu'il filmait d'une voiture !). Il reste cinq ans à la Paramount avant d'entrer en 1950 à la télévision et rejoindre

---

<sup>186</sup> Entretiens avec l'auteur : Aimé Chabrierie, 6 mai 2003, 3h / Jean-Jacques Rebuffat, 10 avril 2003, 2h.

<sup>187</sup> Le 20 mai 1942, le général Thiele, commandant supérieur de la Wehrmacht, charge le francophile Kurt Hintzmann, mobilisé à Paris, de créer, dans le cadre d'une coopération franco-allemande, une télévision dans la capitale. Pour abriter les studios, Hintzmann choisit alors l'ancien music-hall de la rue de l'Université, le Magic City. « Fernsehsender Paris » commence à émettre le 7 mai 1943. L'inauguration officielle se déroule le 30 septembre 1943. Les programmes sont surtout des divertissements (spectacles, concerts) offerts aux soldats allemands ou aux blessés dans les hôpitaux. La grande majorité des 120 membres du personnel est française. Hintzmann a même fait libérer des ingénieurs français des camps de prisonniers pour les embaucher, les préservant du STO en leur signant des ausweis. Fernsehsender Paris cesse d'émettre le 16 août 1944. À lire sur le sujet, KÜBLER Thierry, « Avoue Cognacq-Jay. La télévision sous l'Occupation », in BOURDON Jérôme, *et al.*, *La grande aventure du petit écran. La télévision française 1935-1975*, Paris, BDIC/INA, 1997, p. 50-53, et l'entretien avec Kurt Hintzmann dans le même ouvrage aux pages 54-55.

l'équipe du journal télévisé de Pierre Sabbagh qui comptait alors 4-5 caméramans : « Vient avec nous », lui avait conseillé ce dernier, « les Actualités, c'est foutu ! »<sup>188</sup>. Jean-Jacques Rebuffat raconte :

« On travaillait avec de la ficelle, du Chatterton et des bouts de cartons. On découvrait le matériel en découvrant la façon de travailler »<sup>189</sup>

Grâce à Jacques Sallebert, correspondant à Londres, les caméramans du JT parviennent à obtenir quelques caméras Bell-Howell, complexes mais performantes.

Le parcours de Gilbert Larriaga prouve également qu'un caméraman au parcours prestigieux, présent sur le terrain des conflits ou de la politique internationale, ne rechigne pas à mettre en images des faits-divers. Né en 1926, formé à l'École de Photo de la rue de Vaugirard, Gilbert Larriaga devient reporter photographe à Mondial Photo Presse avant de se consacrer, de 1942 à 1944, à la réalisation de sujets pour « France Libre Actualités » et « Monde Libre Actualités », à Londres. Blessé, emprisonné et condamné à mort par les Allemands en 1944, il entre à Gaumont en 1946. Larriaga devient alors correspondant de guerre en Palestine en 1948. Au côté de l'équipe de Pierre Sabbagh dès 1949, il est en Égypte au moment de la chute du roi Farouk, en 1951, puis à Suez en 1956 ou encore à Alger le 13 mai 1958. Mais cette expérience de l'actualité internationale ne l'empêche pas de réaliser pour le journal télévisé des sujets de faits-divers : il tourne d'abord quelques images sur le crime de Lurs avant que ne s'ouvre le procès de Gaston Dominici en décembre 1954, puis réalise en novembre 1959 un sujet sur l'affaire Lacour-Lacaze avec Michel Péricard ou encore peu de temps après sur l'histoire d'un « Corbeau » à Mesnil-Ambois.

Les caméramans du journal télévisé sont finalement pour la plupart issus des actualités filmées : outre Rebuffat et Larriaga, Claude Fayard, après avoir été assistant sur plusieurs films, a par exemple travaillé pour le Pathé-Journal en 1952 avant de rejoindre le journal télévisé l'année suivante.

Les contractuels assurent au total 51,1 % des sujets contre 38,8 pour les pigistes (10,1 % des sujets restant anonymes dans les rapports de Bataille). Chez les pigistes, tous n'appartiennent pas à la rédaction parisienne. C'est le cas par exemple de Guy Jolivet, reporter et opérateur de prises de vues qui, après avoir fait, en janvier-février 1960, son stage

---

<sup>188</sup> Entretien avec l'auteur, 10 avril 2003, 2h.

<sup>189</sup> *Ibid.*



de caméraman au sein de l'équipe de Sabbagh - et « satisfait »<sup>190</sup> ce dernier, se voit embaucher par la RTF en qualité de correspondant à Bordeaux, et placé sous l'autorité administrative du directeur régional à Bordeaux, M. Merlet. Fils d'officier, né en 1920 à Marennes, le jeune Jolivet suit son père réquisitionné tour à tour au Liban, en Syrie, au Maroc puis en Rhénanie. Il a dix ans lorsqu'il retourne en France pour y continuer ses études dans un lycée de Bordeaux. À 19 ans, il envisage une carrière de pilote de l'air, de médecin ou de journaliste quand la guerre éclate. Il est finalement reçu au concours d'entrée de l'Institut de chimie de Bordeaux, où les Allemands viennent le chercher pour l'envoyer travailler à Magdebourg dans une huilerie. Il s'évade en 1944 et, en octobre, retourne à Bordeaux où la direction de son Institut lui offre « dans une pochette-surprise l'examen de fin de troisième année et [son] diplôme d'ingénieur »<sup>191</sup>. Il enchaîne les petits boulots avant d'obtenir un poste de correspondant dans le Sud de la France pour *L'Illustré de Lausanne*. En juillet 1958, il fait la connaissance de son « aimable voisine »<sup>192</sup> Marina Grey<sup>193</sup>, qui l'aide à entrer à la RTF en 1960 comme caméraman et correspondant du JT pour le grand Sud-Ouest hexagonal, l'Espagne et une partie de l'Algérie.

« J'ai beaucoup travaillé dans des conditions assez dures, car j'étais mon chauffeur, dans ma voiture, et sans assistant »<sup>194</sup>

Il parvient néanmoins à créer un premier journal régional de dix minutes. En 1962, il obtient son contrat et sa carte de presse et devient deux ans plus tard rédacteur en chef adjoint à Bordeaux, puis rédacteur en chef à Amiens en 1967 et à Rennes en 1969. Voulant rompre avec la routine provinciale, il postule en 1973 pour devenir le délégué permanent de l'ORTF en Asie du Sud-Est. Seul candidat, il obtient le poste sans peine. Il retourne en France fin 1975 et se retrouve rédacteur en chef de la plus importante station régionale : Marseille. Sa carrière est alors bloquée par Valéry Giscard d'Estaing. Lors d'une interview durant laquelle Guy Jolivet se permet en effet quelques « questions pertinentes », il s'attire cette remarque cinglante présidentielle : « Monsieur, je n'aime pas votre vocabulaire ! »<sup>195</sup>. Pour ne pas avoir

---

<sup>190</sup> AN, Archives de Pierre Sabbagh, RTF-ORTF, 1953-1968, Cote CAC : 950256, Carton 7.

<sup>191</sup> Entretiens épistolaires avec l'auteur, 2001.

<sup>192</sup> *Ibid.*

<sup>193</sup> Écrivain née en Russie en 1919, elle est la fille du général Dénikine qui s'est illustré dans son opposition aux révolutionnaires de Février. Sa famille s'installe en France en 1920. Marina Grey est le pseudonyme sous lequel Marina Denikine publie ses nombreux romans historiques. Elle est la femme de l'historien controversé Jean-François Chiappe (neveu du préfet Jean Chiappe) qui a, en 1963, rejoint Alain Decaux et André Castelot à la réalisation de l'émission *La Tribune de l'Histoire*. Décédée le 18 novembre 2005.

<sup>194</sup> Entretiens épistolaires avec l'auteur, 2001.

<sup>195</sup> *Ibid.*

coupé la phrase au montage, il se voit convoqué chez le directeur général qui lui réclame aussitôt sa demande de mutation pour Nice. Il refuse, préférant retourner à Bordeaux, même en tant que journaliste de base. Mais le *Canard Enchaîné* lui apporte son soutien en dévoilant l'affaire. Guy Jolivet obtient finalement un poste créé sur mesure, celui de directeur régional à Bayonne, où son « autorité s'étendait non pas sur une région entière, mais sur la moitié du département des Pyrénées-Atlantiques ». Il termine sa carrière dans « ce placard doré » et en, 1982, prend sa préretraite. Au départ caméraman, le statut de correspondant régional, donc complètement isolé du reste de l'équipe, a ainsi obligé Guy Jolivet à devenir journaliste à part entière, franchissant chaotiquement les échelons d'une carrière provinciale en raison d'un caractère bien trempé.

Les caméramans sont généralement un peu plus âgés que leurs confrères-journalistes du service des informations générales, tournant davantage autour de la quarantaine. En 1960, Gilbert Larriaga a en effet 36 ans, Aimé Chabrierie 39 ans, Jean-Jacques Rebuffat et Guy Jolivet 40 ans.

Au-delà de cette approche sectorielle, il nous faut à présent plonger au cœur de l'activité journalistique afin de mieux comprendre la dynamique sur laquelle repose le service des Informations générales et l'environnement dans lequel émergent les faits-divers qui nous intéressent.

### 3.2.4. L'information générale : un journalisme de « missions »

#### *a. Principe et fonctionnement*

En mars 1961, Maurice-Robert Bataille envoie cette note à Pierre Sabbagh, motivé encore par les préoccupations budgétaires de son service :

« Vous voudrez bien trouver ci-joint le relevé, pour Janvier et Février, des reportages effectués par mes collaborateurs au cours de leurs missions en France et à l'étranger. »<sup>196</sup>

Sont donc jointes deux listes mentionnant, pour chaque mois, le nom des journalistes et cameramen partis en « missions », la durée du déplacement effectué, la destination ainsi que tous les titres des sujets réalisés à cette occasion.

---

<sup>196</sup> AN, Archives de Pierre Sabbagh, RTF-ORTF, 1953-1968, Cote CAC : 950256, Carton 8.

Ces documents, conservés par Pierre Sabbagh jusqu'en juillet 1961, nous apportent un nouvel éclairage très précieux quant au fonctionnement ordinaire du service des Informations générales en 1960-1961. Nous comprenons avec eux la façon dont sont construits les reportages et dont est alimentée la rubrique des infos génés.

Exemples pour les mois de janvier et février 1961 de ce que rapportent les « missionnaires » des Informations générales :

**Tableau 1.47 : Missions des reporters du service des Informations générales (janv-févr. 1961)**

**a. Janvier 1961**

François Barnole Jean Villa	Du 14 au 20 janvier – Hendaye et ses environs
	<i>Bateau pilote (fin) – Laboratoire piscicole de Biarritz – Sous-marin anglais à St-Sébastien</i>
Mario Beunat Robert Prioux	Du 10 au 20 janvier – Côte d'Azur
	<i>Affaire des studios de la Victorine – Changement de nom du département des Alpes-Maritimes – Mur de la chaleur vaincu à Vallauris – Le dernier carnavalier – Naissance fils Dominguin – L'oiseau footballeur – Ouvrier et collectionneurs de tableaux – L'épicier Muller invité par Kennedy</i>
Gilbert Lauzun Jacques Aubertin	Du 18 au 26 janvier – Toulouse et ses environs
	<i>Développement ultra moderne de Toulouse – Toulouse et blousons noirs – Le shériff de Luchon – Des lions dans une ferme – Darrigade à Bagnères – Nouvelle méthode pour enseigner les mathématiques</i>
Louis Roland Neil Yves Bonsergent	Du 23 janvier au 1 <sup>er</sup> février – Savoie
	<i>Le barrage du Chambon – Le dernier batteur d'or français – Garde champêtre à cheval – Église abstraite – Les St-Bernard du Lautaret – Un avion se pose à 2500m</i>

**b. Février 1961**

Maurice Séveno Robert Prioux	Du 3 au 13 février – Suisse / France
	<i>Mario Brennod, l'affaire d'Espine – Troupe théâtrale interprète Durenmatt – Bourguiba arrive en Suisse – Un garage souterrain à Genève – Le fils de Conan Doyle – La sœur de J.P. Peugeot</i>
Gilbert Lauzun Jacques Delarue	Du 4 au 12 février – Côte d'Azur
	<i>Les pickpockets du Carnaval – Le pas de la mort – L'autoroute de l'Esterel – Isolée dans la neige à 74 ans – Serviteurs à la française au Negresco</i>
Michel Péricard Yves Bonsergent	Du 17 au 26 février – Lot
	<i>Chiens et gendarmes – Restauration d'un château – Village abandonné – Fabriquant de bougies</i>
C-Henri Salerne Adolphe Dhrey	Du 13 au 27 février – Allemagne
	<i>L'Allemagne avant le procès Eichmann – Tschesvilli, prix Staline réfugié en Allemagne</i>
François Barnole Acker / Jolivet	Du 20 au 25 février – Limoges et région
	<i>Le crime de Bourganeuf – Oradour-sur-Glane inaugure une salle des fêtes</i>
François Barnole Acker / Jolivet	Du 7 au 12 février – Bordeaux et région
	<i>Pétrole à Cazeaux – Village Schweitzer</i>

La dynamique qui se dégage de ces rapports s'accommode difficilement avec le principe selon lequel l'événement motive et légitime la démarche journalistique.

Ainsi, en 1960-1961, l'information générale ne consiste pas, dans la grande majorité des cas, à suivre l'actualité « chaude » et réagir aux événements pouvant survenir à « x » endroit et à « t » moment. Il en va tout autrement : on fait du journalisme de « missions », pas de « réaction ». C'est-à-dire que le service planifie à l'avance, en fonction de ses moyens budgétaires, un certain nombre de déplacements mensuels. Un binôme (un journaliste / un cameraman), quelquefois un trinôme (un journaliste / deux cameramen ; plus rarement l'inverse), sont ensuite chargés de couvrir, sur une durée variant de 2 à 15 jours, une zone géographique définie et rapporter un maximum de sujets, glanés au cours du voyage. On remarque ici que certains partenariats se répètent régulièrement : Maurice Séveno et Robert Prioux, Gilbert Lauzun et Jacques Delarue... On peut effectivement supposer que des affinités professionnelles et amicales se soient créées entre certains journalistes et caméramans, facilitant plus ou moins formellement la composition des équipes.

Un événement, prévu ou prévisible, peut suggérer l'idée d'une mission, mission qui donnera ensuite l'occasion de butiner quelques reportages locaux. Par exemple celle de Claude-Henri Salerne et Adolphe Dhrey, partis en Allemagne du 13 au 27 février 1961 afin de dresser le portrait d'une société marquée par le second conflit mondial à quelques semaines de l'ouverture du procès Eichmann. Ils profitent alors de ce séjour pour rencontrer Tschesvilli, le lauréat du prix Staline réfugié en Allemagne<sup>197</sup>. Autre mission « fourre-tout » : celle de Mario Beunat et Robert Prioux, du 10 au 20 janvier 1961 sur la Côte d'Azur. Chargés de faire le point sur « L'affaire des studios de la Victorine », ils profitent de la douceur hivernale pour informer les téléspectateurs du « changement de nom du département des Alpes-Maritimes », leur présenter un insolite « oiseau footballeur » ou un tout aussi original ouvrier ayant l'étrange idée d'être également « collectionneur de tableaux »<sup>198</sup>... Bref, autant de sujets sélectionnés en raison de la présence des journalistes dans la région plus que pour leur intérêt informatif.

On mesure ici la préoccupation principale du service des Informations générales : il s'agit de fournir des images et des reportages afin d'« aérer » un journal télévisé que l'on juge à l'époque trop « bavard ». Moins de remplir le besoin d'information du téléspectateur. Et comment produire beaucoup d'images avec peu de moyens humains, techniques et financiers ? En fonctionnant sur l'économe principe des missions.

On comprendra, dans cette logique, que les faits-divers criminels, par définition imprévisibles, ne figurent pas sur les agendas de la rédaction et passent ainsi aisément entre

---

<sup>197</sup> AN, Archives de Pierre Sabbagh, RTF-ORTF, 1953-1968, Cote CAC : 950256, Carton 8.

<sup>198</sup> *Ibid.*

les mailles du filet des « missionnaires ». Il faut, encore une fois, qu'une affaire ait d'abord fait du bruit dans la presse pour motiver l'envoi d'une mission. Mais les journalistes des Informations générales sont soucieux de ne pas abreuer le téléspectateur de ces non-



événements pittoresques qui foisonnent dans les éditions du JT (« Les St-Bernard du col du Lautaret » (janvier 1961), « Les pigeons de Nice vont être dispersés » (mars 1961), « Les mouettes et l'aérodrome de Nice » (avril 1961), etc.). Aussi, cherchent-ils parfois à prendre une affaire en cours, au risque d'être largement distancés par la presse écrite et radio. C'est le cas du « crime de Bourgneuf », qui mobilise François Barnole, Serge Acker et Guy Jolivet du 20 au 25 février 1961, alors que, depuis le 17, *Détective* a déjà raconté en détail « Toute la vie secrète de l'assassin de Bourgneuf »<sup>199</sup> (document 1.48).

**Document 1.48**

*b. Géographie des missions*

On peut s'attarder encore, à partir des rapports de missions des journalistes des Informations générales, sur la question de la destination géographique des missions (tableau 1.49).

**Tableau 1.49 : Destination des missions de janvier à juin 1960**

France		Étranger	
Côte d'Azur (6 missions)	60 jours	Suisse (2 missions)	12 jours
Bordeaux et sa région (5)	35	Angleterre / Écosse (2)	12
Normandie (2)	12	Italie (2)	15
Lot (1)	9	Allemagne (1)	14
Limoges et sa région (1)	5	Autriche (1)	11
Toulouse et environs (1)	8		
Savoie (1)	8		
Hautes-Alpes (1)	11		
Perpignan et sa région (1)	7		
La Baule (1)	3		
Bretagne (1)	14		
Le Mans (1)	3		
Argenton (1)	3		

<sup>199</sup> *Détective*, n° 764, 17 février 1961.

La France est, sans surprise, le terrain privilégié des « missionnaires » : 23 sur un total de 31 missions. Les raisons sont évidentes : moins loin, moins cher et une multitude de sujets susceptibles d'intéresser une collectivité nationale qui part à la découverte d'elle-même<sup>200</sup>. Mêmes les déplacements à l'étranger servent de prétexte pour mesurer le rayonnement de la France : « Les Français à Cinecitta », « Comment vit une Française en Angleterre », « Mise en service des premiers radio-taxis dauphines à Londres »<sup>201</sup>. Mais si on part moins souvent à l'étranger (seuls les pays frontaliers sont concernés), on y part plus longtemps : rarement moins de dix jours.

Aux yeux de journalistes parisiens, on peut comprendre que le sud du pays soit également plus attractif que les autres régions (14 des 23 missions françaises). La Côte d'Azur est d'ailleurs la destination favorite des journalistes, particulièrement réconfortante durant les longs mois d'hiver : chaque mois, une mission y est envoyée, soit un total de 6 missions (60 jours cumulés). Avec 5 missions (35 jours), Bordeaux et ses environs sont loin d'être boudés par la rédaction nationale qui peut compter sur son réseau de stations régionales pour l'aider à la préparation et réalisation des reportages (ici Guy Jolivet, par exemple). Pour le reste, se sont les régions côtières ou montagnardes qui se répartissent les missions : la Normandie et son Débarquement, les Alpes et ses barrages, ses cols, la Bretagne et ses îles. Le Centre, le Nord et l'Est du pays semblent en revanche totalement ignorés des journalistes parisiens, du moins entre janvier et juin 1961. Pourtant, Lille possède un émetteur depuis 1950 et l'est de la France est bien couverte également : Metz, Nancy, Strasbourg et Mulhouse émettent en direction des téléspectateurs de l'est hexagonal, qui ont, en retour, assez peu l'occasion de voir leur région illustrée au journal télévisé.

Ainsi, le principe du journalisme de missions place le service des Informations générales en totale contradiction avec la logique de l'information-événement, celle qui réclame une réaction rapide à l'actualité la plus imprévisible. Ce n'est pas l'information qui motive mais les conditions matérielles, humaines et financières de la rédaction du Journal télévisé. Après avoir mis en lumière la dynamique interne du service, il convient à présent de s'interroger sur la relation des Informations générales avec leur environnement, c'est-à-dire, en matière de fait-divers criminels, les corps institutionnels qui constituent d'importantes sources d'information.

---

<sup>200</sup> En avril 1957 avait été lancé « À la découverte des Français », émission produite par Jean-Claude Bergeret et réalisée par Jacques Krier.

<sup>201</sup> La Dauphine est un modèle de voiture de la marque Renault. Notamment utilisé par la police française dans les années 1960 et appelée « voiture-pie » en raison de son revêtement bicolore noir et blanc.

### 3.2.5. Le service des Informations générales et les corps institutionnels

Dans les années 1950-1960, le discours journalistique télévisuel se fait abondamment l'écho de la parole gouvernementale. La RTF, elle-même institution publique au service du pouvoir, sert souvent, on l'a vu, à valoriser l'action, renforcer le prestige et l'autorité des autres corps institutionnels du pays. Deux de ces corps, parce qu'ils sont une source incontournable pour le fait-diversier, concernent étroitement l'activité du service des informations générales : la police et la justice.

#### *a. La police*

Dans les rédactions des journaux de la Belle Époque, le bon fait-diversier se distingue en partie par une fréquentation assidue des commissariats et de la Préfecture de police (un « préfectorier » est officialisé) et le nombre de ses bons contacts parmi les fonctionnaires de police, certains étant moins avarés d'informations que d'autres et moins enclins à respecter les règles de précautions. Faute de quoi le reporter aura peu de chance de dénicher un scoop à partir des seules informations distillées chaque jour à 11h et 15h par le service de communication à la presse de la Préfecture de police. Chacun tente alors de surmonter l'incompatibilité des modes de fonctionnement unissant logiquement ceux qui veulent en dire le plus possible à ceux qui entourent leurs recherches du secret de l'instruction. Il s'agit par conséquent moins d'une relation institutionnelle que de rapports interpersonnels entre policiers et journalistes.

On remarque toutefois que la défiance du corps policier à l'égard de la presse précède largement l'essor des récits de crimes dans les journaux populaires à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : dès 1836, le préfet de police Gisquet attendait de ses commissaires qu'ils ne donnent aucun renseignement aux journalistes afin de ne pas compromettre le bon déroulement des enquêtes<sup>202</sup>. La généralisation des circulaires de cet ordre dans d'autres préfectures est la preuve même de l'existence de tensions régulières entre policiers et journalistes. Plus tard, la multiplication des titres de presse et le développement d'un journalisme de reportage à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ne font qu'accroître les risques d'entraves à l'action des forces de police judiciaire. Preuve que les circulaires préfectorales ne sont pas toujours respectées, Clemenceau prend lui-même des mesures dès son arrivée au ministère de l'Intérieur : le 10

---

<sup>202</sup> KALIFA Dominique, *op. cit.*, p. 200.

septembre 1906, une nouvelle circulaire menace les commissaires de poursuites en cas de divulgation d'informations relatives aux enquêtes en cours d'instruction.

En réalité, les reporters ne sont que rarement à l'origine de l'échec d'une enquête policière. Les policiers reconnaissent même parfois l'utilité et la qualité des journalistes d'investigation, tel l'ancien chef de la Sûreté Goron, qui avoue dans ses *Mémoires* (1897) que les articles des faits-diversiers ont constitué un « précieux auxiliaire » au moment des affaires Pranzini ou Gouffé<sup>203</sup>. La défiance du corps policier à l'égard de la presse se nourrit donc moins de la crainte de compromettre une enquête par quelque indiscretion que du souci de voir être révélés publiquement certains dysfonctionnements de l'institution. La police républicaine souhaite garder la maîtrise de son image et contrôler toute publication pouvant porter atteinte à son autorité.

Les enjeux demeurent inchangés une cinquantaine d'années plus tard. Et c'est exactement dans ce registre que se situe la télévision française des années 1950. Si elle entretient des relations avec les différents corps de police, il s'agit moins de soutirer des informations relatives aux enquêtes, alors susceptibles d'alimenter le journal télévisé en fait-divers - puisque tel n'est pas la politique éditoriale - que de contribuer à soigner l'image de l'institution auprès du public. Le journal télévisé attendra de toute façon qu'un fait-divers soit révélé dans la presse écrite et qu'il prenne une envergure médiatique suffisamment importante pour le traiter. Alors qu'il fallait envisager les liens interpersonnels pour comprendre les rapports police/presse à la Belle Époque, on peut davantage parler de rapports institutionnels en ce qui concerne la télévision : aucun journaliste du service des informations générales n'est un régulier des commissariats et gendarmeries.

En 1956, pourtant, les autorités n'ayant pas encore bien perçu le potentiel d'un petit écran au public encore très réduit<sup>204</sup>, c'est surtout le média qui est demandeur. Le 5 juillet 1956, par exemple, Pierre Sabbagh, après avoir eu l'idée d'un reportage au cœur de l'institution policière parisienne, se met aussitôt en contact avec le directeur adjoint du cabinet du Préfet de police, M. Gandouin :

---

<sup>203</sup> *Ibid.* Pranzini, né en 1856, ancien employé des postes, se retrouve sans travail et sans domicile. Il est condamné le 13 juillet 1887 pour le meurtre d'une courtisane, Claudine-Marie Regnault et exécuté le 31 août 1887. Gouffé est un huissier de justice dont le cadavre est retrouvé le 13 août 1889. L'auteur du meurtre est son amant Michel Eyraud, qui a attiré Gouffé dans un piège avec la complicité de Gabrielle Bompard, afin de voler les 250 Frs, la montre et la chaîne en or de la victime. Eyraud est condamné et exécuté le 3 janvier 1891. Gabrielle Bompard, condamnée à 20 ans de travaux forcés, est libérée en 1903.

<sup>204</sup> En 1957, le taux d'équipement des ménages n'est que de 6,1 %. Il sera de 13,1 % en 1960 et 23,1 % en 1962.



« Le Journal télévisé souhaiterait réaliser le plus rapidement possible une séquence relative à la nouvelle salle d'opérations de la Préfecture de police. Nous avons déjà pris contact avec le commissaire Bollanger et envisageons de commencer le tournage dès que vous aurez bien voulu nous accorder l'autorisation nécessaire. Dans l'attente d'une réponse affirmative... »<sup>205</sup>

Les intérêts sont partagés : d'un côté, le journal télévisé trouve une occasion facile de réaliser des sujets et alimenter ses éditions en images ; de l'autre, la police, en ouvrant ses portes aux caméras, y voit l'occasion de montrer au public la preuve de sa modernité et de son efficacité sans craindre de compromettre une affaire en particulier. Elle a besoin de faire savoir qu'elle obtient des résultats. Il faut peu de temps pour que les sollicitations s'inversent et que les avances se succèdent sur le bureau de Pierre Sabbagh. Ou qu'elles se discutent autour d'un cocktail dans les salons des ministères, comme le prouve une lettre de Pierre Épaud, inspecteur général adjoint de l'administration et directeur central de la Police Judiciaire, adressée à Pierre Sabbagh le 27 janvier 1969.

« Lors de la réception chez le Ministre de l'Intérieur au cours de laquelle j'ai eu le plaisir de vous rencontrer avec mon ami et collègue André François, j'ai attiré votre attention sur le projet d'émission présenté par Madame Meriko. Je tiens à nouveau à vous dire l'intérêt que ce projet présente pour la Direction centrale de la Police Judiciaire. Celle-ci y trouve l'occasion de voir exposer, dans des conditions voisines de la réalité, son activité et les méthodes de ses fonctionnaires. D'ailleurs, le projet de Madame Meriko a été travaillé en collaboration avec la Brigade centrale de documentation et de recherches criminelles, dite Brigade Anti-gang, ce qui est de nature à diminuer la part de fiction dans l'émission projetée. Personnellement, je serais très heureux que vous-même et M. François puissiez donner suite à ce projet. [...] »<sup>206</sup>

Les requêtes dépassent parfois largement le cadre du Journal télévisé, comme l'illustre celle de G. Barjonet, secrétaire général du Comité d'Étude et de Liaison pour la Défense de la Fonction Publique, s'adressant directement, le 10 novembre 1959, au directeur de la RTF Albert Ollivier pour lui proposer rien moins qu'un débat et une série documentaire fort divertissante :

---

<sup>205</sup> AN, Archives de Pierre Sabbagh, RTF-ORTF, 1953-1968, Cote CAC : 950256, Carton 8.

<sup>206</sup> AN, Direction de l'information de la 2<sup>ème</sup> chaîne de télévision 1280/t2a, Cote CAC : 1993/189, *Correspondance de Pierre Sabbagh 1963-1971*.

« Cette délégation [*du Comité, reçue par le directeur de la RTF*] vous avait entretenu d'un projet consistant à organiser un débat télévisé sur les grands problèmes de la Fonction Publique. [...] Notre Comité, soucieux de donner à l'émission envisagée un caractère sérieux et attrayant tout à la fois, a estimé qu'il serait peut-être souhaitable, avant d'organiser un débat dans le style habituel, de prévoir une série d'émissions documentaires sur un nombre d'administrations publiques. À titre d'exemples, on pourrait citer le Conseil d'État, la Cour des Comptes, l'Enseignement, la Police [...] »<sup>207</sup>

Par malheur, le responsable de la section « Tribunes et débats », Pierre Corval, venant d'être nommé directeur au Liban, Pierre Sabbagh a fait suspendre toutes les émissions de la section jusqu'à la nomination d'un nouveau responsable. Il conseille donc à Barjonet de patienter un peu...

Dans la concurrence entre uniformes qui se dessine très vite, les pompiers ne sont pas en reste. En mai 1961, c'est au tour du représentant du Centre National de Prévention et de Protection, Jacques Alexandre, de contacter son « ami » Pierre Sabbagh à l'occasion des « Journées Nationales du Feu » des 11, 12 et 13 mai 1961, afin de mettre à l'honneur celui des pompiers de France :

« Il s'agit de toucher toutes les couches de la population pour démontrer d'une part comment éviter, dans bien des cas, l'incendie et d'autre part comment lutter contre un début d'incendie. [...] M. Fredeau [*président d'une commission de l'information créée à cette occasion*] serait très heureux qu'un journaliste de la Télé participe à cette commission afin de nous éclairer de ses conseils. Il m'a donc demandé de t'écrire afin que tu puisses nommer le journaliste compétent. »<sup>208</sup>

Un journaliste « conseiller » : la télévision est perçue comme le prolongement du service de communication de l'armée.

Les institutions de Santé se mettent à rivaliser avec les services de police et des armées afin d'attirer l'attention du service des informations générales. L'administrateur du groupe hospitalier de la Seine a très bien compris, le 17 avril 1961, ce qui intéresse généralement le journal télévisé. Il fait une tentative directement auprès du directeur de la RTF :

« Je tiens à vous signaler qu'une petite cérémonie aura lieu dans mon établissement le 4 mai prochain à 11h30 pour fêter le 105<sup>ème</sup> de Mme Munier, qui est l'une de nos

---

<sup>207</sup> AN, Archives de Pierre Sabbagh, RTF-ORTF, 1953-1968, Cote CAC : 950256, Carton 7.

<sup>208</sup> AN, Archives de Pierre Sabbagh, RTF-ORTF, 1953-1968, Cote CAC : 950256, Carton 8.

pensionnaires à l'Hospice Paul Brousse. Si ce fait divers est susceptible d'intéresser le Journal télévisé, je me tiendrai à votre disposition. [...] »<sup>209</sup>

Pourtant, le journal télévisé a parfois à son tour l'allure d'une institution soucieuse de valoriser son image, comme l'avait déjà prouvé en 1954 l'arrestation des bandits de la rue Vaneau. La direction de la rédaction se montre alors très réceptive aux projets pouvant valoriser le travail de ses journalistes. Ainsi, en octobre 1960, lorsque la société de production Pavox-films réclame à Pierre Sabbagh le droit « d'emprunter » le présentateur-vedette du JT, Léon Zitron, pour faire de la figuration dans un film réalisé par Paul Paviot intitulé « Portrait-Robot », le directeur du journal télévisé accepte sans réserve. Mais le réalisateur Paul Paviot veut aller plus loin dans les effets de réel : en plus du présentateur-vedette, le réalisateur s'adresse à Michel Péricard pour jouer le rôle d'un journaliste interviewant un inspecteur. Qui d'autre qu'un journaliste des « infos génés » pouvait apporter autant de réalisme au scénario ? Michel Péricard informe officiellement Pierre Sabbagh par une note le 11 octobre 1960 :

« Comme je vous en ai informé verbalement, je vous confirme que Monsieur Paviot, metteur en scène de cinéma, m'a demandé de participer à son film « Portrait-Robot », en cours de tournage. Il s'agit d'interviewer pour un Journal Télévisé fictif l'inspecteur chargé d'une enquête policière sur les lieux de la reconstitution du crime. Ce tournage aura lieu le 12/10/60. »<sup>210</sup>

En page 20 du script du film<sup>211</sup>, le passage mettant en scène les vrais journalistes d'un faux journal :

« Sur l'écran, Zitron parle du crime de Meudon :

- « La police vient d'établir que ce n'est pas la première fois que le maniaque tue... Un autre crime a été commis de la même façon, voilà trois semaines, à Saint-Germain-en-Laye. L'inspecteur Toussaint, désigné pour suivre l'enquête s'est déplacé à Meudon où nos reporters ont pu... »

L'image change. Nous sommes dans une clairière en grisaille. On voit des silhouettes se glisser dans les arbres. Deux policiers, courbés, mesurent le terrain mètre après mètre. La

---

<sup>209</sup> *Ibid.*

<sup>210</sup> *Ibid.*

<sup>211</sup> Le 6 octobre 1960, Madeleine Casanova-Rodriguez, directrice de la société Pavox-Films, envoie un courrier à Pierre Sabbagh accompagné d'un résumé du sujet de « Portrait-Robot » ainsi que « les deux passages intéressant la Télévision », le premier en page 20 du script, le second en page 63. AN, Archives de Pierre Sabbagh, RTF-ORTF, 1953-1968, Cote CAC : 950256, Carton 8.

figure de l'inspecteur Toussaint apparaît devant nous pour la première fois : un policier moderne : ni trop Maigret ni trop flic, qui répond avec une sèche courtoisie aux questions du reporter de TV.

Zitrone revient sur l'écran :

- « La victime, Denise Masson, était bien connue à Saint-Germain-des-Prés sous le sobriquet de Miss Tilt, en raison de sa passion pour les appareils à sous. »<sup>212</sup>

La fiction dépasse ici la réalité journalistique en offrant au spectateur en salle ce qu'il ne peut que rarement voir devant son petit écran au journal télévisé : un fait-diversier sur le terrain.

### *b. La justice*

De toutes les institutions, la Justice est sans doute la plus rétive face à la presse. Les textes juridiques (huis-clos, secret des délibérés...) qui encadrent l'activité des magistrats du siège et du parquet sont davantage hostiles aux intrusions de la presse, plus efficace que le « secret de l'instruction » si fréquemment détourné en pratique. Aucun intérêt ne pousse les magistrats à vouloir communiquer avec les médias. L'enceinte judiciaire reste une institution entourée de sacré. Depuis que les caméras de télévision n'ont plus le droit de pénétrer les cours de justice pour filmer les audiences, le service des informations générales ne cherche plus vraiment à couvrir la phase judiciaire des faits-divers<sup>213</sup>, laissant cette prérogative au chroniqueur judiciaire, électron libre de la rédaction. Pas plus qu'il n'a de « préfectorier », le service des infos gérés ne dispose de « tribunalier » chargé de récolter les bonnes histoires jugées en correctionnelles ou aux assises. Le journal télévisé n'entend couvrir que les procès importants et envoyer pour cela son chroniqueur attitré. Pas question donc de « fait-diversier » la vie judiciaire.

Mais comme la police, la justice n'est pas un corps monolithique. Elle regroupe une multitude de professions aux intérêts différents, voire divergents. Ainsi les avocats n'ont-ils pas les mêmes réticences que les magistrats du siège et du parquet à côtoyer les journalistes : d'une part parce que la presse peut parfois servir la défense de leur client en agissant sur l'opinion publique, voire le jury. D'autre part parce qu'il s'agit pour eux de satisfaire des ambitions personnelles quand tel chroniqueur souligne la pertinence de leurs interrogatoires

---

<sup>212</sup> *Ibid.*

<sup>213</sup> Le caméraman Gilbert Larriaga avait été envoyé, en décembre 1954, au procès de Gaston Dominici à Dignes pour tourner des images. Ce sont finalement celles des Actualités filmées, dont le Journal télévisé est alors encore très dépendant, qui ont été montrées à la télévision. On peut imaginer que les rushes de Larriaga n'ont pas pu être envoyés à temps à Paris.

ou le brio de leurs plaidoiries. Le chroniqueur judiciaire du petit écran Frédéric Pottecher, en tout cas, ne se prive pas pour applaudir les talents d'un Me Gautrat, Hayot ou Garçon. Aussi entretient-il généralement d'excellents rapports personnels avec les avocats (Voir chapitre 4).

Au-delà des stratégies particulières, les avocats forment néanmoins un corps professionnel soucieux de défendre son image auprès du public. Ainsi, le 28 octobre 1960, le représentant de l'Ordre du Barreau et bâtonnier Paul Arrighi formule pompeusement auprès du directeur de l'Information « Marcel » [sic.] Thibault un ambitieux projet :

« Le Barreau de Paris fêtera le samedi 10 décembre au Palais de Justice à 14h45, par une cérémonie dont le faste, voudrait-il, le disputera à l'autorité, le cent-cinquantième du décret Napoléonien qui rétablit en France l'Ordre des Avocats qu'un décret de 1790 avait supprimé. J'ai l'honneur de vous demander s'il ne vous serait pas possible de consacrer quatre ou cinq émissions avant le 10 décembre, aux Barreau de France. »<sup>214</sup>

Sollicitant de façon un peu autoritaire un entretien avec « Marcel » Thibault, il suggère lui-même un plan en cinq parties :

« On pourrait envisager :

- 1/ un tableau des Avocats à travers les âges
- 2/ la moralité de l'Avocat
- 3/ l'Avocat à la Barre
- 4/ l'Avocat, Conseil des Sociétés
- 5/ la Cérémonie du 10 décembre 1960.

Nous pourrions faire participer à cette émission quelques grandes figures du Barreau de Paris. »<sup>215</sup>

Un publicitaire n'aurait pas mieux vanté son produit. Avisé au sujet du projet, Pierre Sabbagh n'a semble-t-il pas donné suite à une proposition qui n'aurait pas manqué de mobiliser au-delà du service des informations générales.

Police, Justice, Télévision : ces courtisannies institutionnelles soulèvent en tout cas quelques remarques. On relève que les hommes du service des Informations générales, même s'il leur incombera la tâche de réaliser le reportage, ne sont jamais sollicités directement. Tout se passe à un niveau plus élevé de la hiérarchie (directeur de l'information, directeur du journal télévisé) et conforte l'image d'un service dont l'autonomie et l'autorité fait défaut. On

---

<sup>214</sup> AN, Archives de Pierre Sabbagh, RTF-ORTF, 1953-1968, Cote CAC : 950256, Carton 8.

<sup>215</sup> *Ibid.*

note à nouveau le poids de « l'agenda » dans la démarche journalistique. La RTF, puis ORTF, raffole encore des commémorations, prix, journées... Les institutions ne se trompent pas en légitimant leur démarche à l'occasion d'un « Cent-cinquantième du décret Napoléonien » ou des « Journées nationales du Feu ».

Si l'analyse des précieux documents de Maurice-Robert Bataille aide à mieux comprendre le fonctionnement du service des Informations générales en 1959-1961, elle permet également de cerner les faiblesses du service, ses dysfonctionnements et les difficultés quotidiennes rencontrées par les journalistes.

### **3.3. Dysfonctionnements du service**

Trois domaines principaux révèlent les dysfonctionnements qui ralentissent ou paralysent le service des Informations générales en 1960-1961 : le manque de moyens techniques et financiers, la faiblesse des effectifs humains et l'absence de soutien et de reconnaissance au sein du réseau de la RTF.

#### **3.3.1. Manque de moyens techniques et financiers**

Le premier signe de l'impuissance du service des Informations générales se remarque à la minceur des enveloppes budgétaires. On a vu que le choix d'un journalisme de missions permettait de réaliser quelques économies. Malgré cela, les services financiers s'inquiètent des dépenses des Informations générales et ne manquent pas de rappeler fréquemment à l'ordre les journalistes. Le 7 mars 1961, M. Rosario, administrateur de l'Information télévisée, interpelle ainsi Pierre Sabbagh au sujet d'un dépassement de 590,20 Frs des frais de missions à l'étranger pour le mois de février 1961 :

« On peut constater qu'il convient de réduire assez sensiblement les missions à l'étranger du Service des Informations générales, qui sont une des causes essentielles du dépassement, d'une part, et d'autre part qu'il convient de restreindre assez nettement les missions en France, aussi bien du Journal que des Sports et Magazines. »<sup>216</sup>

---

<sup>216</sup> AN, Direction des informations 1280/i, Cote CAC : 1982/410, *Généralités*, s.d.

Par cette note, tout le bon fonctionnement du service se trouve remis en cause. Il est vrai que les frais de missions représentent un important investissement. Le 31 mai 1960, une note du chef de service Maurice-Robert Bataille à l'attention de Pierre Sabbagh nous apporte plus de précisions<sup>217</sup>. Premièrement, une mission ne consiste pas seulement à envoyer un journaliste et son caméraman : il faut aussi prévoir un preneur de son, un électricien et un chauffeur, soit au minimum cinq personnes. Il faut ensuite assurer évidemment l'hébergement de ces cinq personnes pendant toute la durée du séjour.

Maurice-Robert Bataille alerte son directeur de la nécessité de réévaluer les frais de missions en cours. En proposant une somme forfaitaire de 5000 francs (50 NF) par journaliste et par jour, il nous indique par là que la base des frais de mission alors appliquée est clairement inférieure<sup>218</sup>. Il prévoit, pour la période des vacances estivales, un investissement de 1.365.000 francs (13.650 NF)<sup>219</sup>. Ce qui représente 7 missions de 15 jours, soit 105 journées. Bataille relativise :

« Soit, comme prix de revient, moins de deux « Journal Télévisé ». Je me permets d'espérer une réponse aussi diligente que favorable. »

Dans cette logique de restrictions budgétaires, il n'est pas surprenant que la hiérarchie de l'information détermine spontanément les priorités d'investissements et par conséquent que le fait-divers, dernier dans l'ordre d'importance des événements, ne récolte que les miettes.

À ces indigences financières s'ajoutent de graves paralysies techniques. Dans une interview publiée par *Télé Magazine* en septembre 1958, le directeur de l'Information Louis Terrenoire faisait ses comptes, déplorant ne pouvoir disposer que de douze opérateurs de prise de vues (il lui en faudrait dix-huit, « avec dix-huit chauffeurs »), d'un ingénieur du son et un électricien (il en faudrait deux de chaque), huit monteurs « dont deux sont encore inexpérimentés » (douze serait le minimum)<sup>220</sup>. Avant d'achever ce tableau dramatique :

« Nous avons en principe quinze journalistes qui, insuffisamment payés, ne peuvent se consacrer entièrement au journal. Il en faudrait dix-huit en permanence à notre disposition. Ces quinze journalistes ont six machines à écrire et pas de locaux. Ils sont tous « logés »

---

<sup>217</sup> AN, Archives de Pierre Sabbagh, RTF-ORTF, 1953-1968, Cote CAC : 950256, Carton 8.

<sup>218</sup> À titre indicatif, le journaliste Maurice-Henri Séveno, reporter 1<sup>ère</sup> catégorie, entré à la RTF en octobre 1960, gagne 2000 NF par mois durant le premier semestre 1961.

<sup>219</sup> Soit 115.110 Francs en 2001.

<sup>220</sup> *Télé Magazine*, n° 153, 28 septembre-4 octobre 1958, p. 6-7.

dans deux pièces trop étroites. [...] Nous n'avons pas de moyens, pas d'argent, pas d'autorité, aucun pouvoir. »<sup>221</sup>

« Pleinement conscient[t] » de la situation, le responsable de l'actualité télévisée Albert Ollivier manifestait son « espoir » [« d'obtenir ces moyens jusqu'à présent absents »] et une inquiétude [quant à l'incertitude de l'attente]. Saluant au passage « Jacques Anjubault, Jacques Donot [*rédacteurs en chef*], les journalistes, les techniciens et les reporters-cinéastes [qui] se dépensent sans compter [et] font un travail remarquable », il tente une intimidation à destination des ministères sourds : « Tiendront-ils longtemps dans ces conditions ? »<sup>222</sup>. En 1960, malgré l'augmentation des effectifs, des caméras et des cars de tournage, les besoins matériels sont encore criants. Le journal télévisé, on l'a vu, repose toujours sur le dévouement des journalistes.

Ignorante des besoins humains et matériels que nécessite un reportage, la direction interprète à sa façon la cause de toutes les difficultés des journalistes. Dans une note adressée à Pierre Sabbagh et datée du 20 février 1960, le directeur générale de la RTF, M. Chavanon, sous-entend en bon technocrate qu'il s'agit moins d'un manque de moyens que de leur mauvaise utilisation :

« La correspondance de la presse du 20 février publie un article du *Haut-Marnais Républicain* sur une mission que nous aurions donnée à 6 techniciens pour filmer un chien. Qu'en est-il ? Il faudrait, le cas échéant, pouvoir démentir. »<sup>223</sup>

Pierre Sabbagh se sent obligé d'apporter quelques précisions à cette déformation tout en prenant la défense de ses journalistes :

« Je comprends fort bien que le *Haut-Marnais Républicain* n'est [*sic*] pas été totalement satisfait du reportage que nous avons effectué à Langres. Voici l'histoire : Un homme est mort en laissant sa fortune à la ville, à charge par celle-ci de loger et nourrir sa vieille bonne et son chien jusqu'à leur mort... C'est amusant... C'est émouvant. Le maire a refusé de recevoir nos caméras. Il en fut de même auprès des conseillers municipaux, notaires et avoués. Le reporter François Barnole a rendu visite à la vieille bonne qui lui a dit que, en exécution du testament de son patron, elle recevait pour elle 18.000 Frs par mois et 1000 Frs pour le chien [*soit respectivement 1566 et 87 francs 2001. Source INSEE*] et ce après que les autorités aient été se renseigner sur le prix d'une journée dans un asile de

---

<sup>221</sup> *Télé Magazine*, n° 153, 28 septembre-4 octobre 1958, p. 6-7.

<sup>222</sup> *Ibid.*

<sup>223</sup> AN, Archives de Pierre Sabbagh, RTF-ORTF, 1953-1968, Cote CAC : 950256, Carton 8.



vieillard... Et cette pauvre femme a ajouté : « La ville n'est pas riche ». François Barnole nous a alors montré une ville parfaitement entretenue, plutôt belle et que dominait Diderot... Il s'est gardé de conclure, mais a offert au chien, au nom du Journal Télévisé, un bifteck et un os, qu'il a d'ailleurs payé de sa poche. L'équipe qui a tourné ce reportage en sonore était composée comme d'habitude d'un reporter, d'un cameraman, d'un preneur de son, d'un électricien et d'un chauffeur. Ils ne sont pas très fiers. Ils le seront encore moins dans les jours qui viennent car, à ma connaissance, *Paris-Match* et *Paris-Presse* ont pris le relais. François Barnole a réalisé, à cette occasion, un excellent reportage. »<sup>224</sup>

Les journalistes du service des informations générales ne se contentent pas de rapporter l'information : ils ont à cœur de dénoncer les injustices et d'apporter parfois, sans inquiéter davantage les comptables de la RTF, un peu de réconfort auprès des hommes et des animaux.

Mais le service des Informations générales, en 1961, n'est pas le seul à souffrir des enveloppes faméliques versées par l'administration et du manque de moyens techniques. Au service des émissions documentaires, que dirige Roger Debouzy, ce n'est pas d'idées que l'on manque :

« J'ai l'honneur de vous confirmer les termes de notre conversation téléphonique de ce jour, relative à votre projet de réaliser une série de films de court métrage sur le thème « Les grandes enquêtes de la Gendarmerie Française ». [...] Un obstacle majeur me paraît s'opposer actuellement à la réalisation de ces films par les services de la télévision : l'indigence de nos moyens techniques. [...] Ces moyens techniques étant trop réduits, il ne se passe pas de mois qu'une ou plusieurs séquences d'émissions, sinon des émissions entières, ne soient reportées ou même supprimées, faute d'équipe de tournage. Dans, ces conditions, il me paraît, pour le moment, matériellement impossible d'ajouter aux émissions existantes une nouvelle série entièrement filmée. »<sup>225</sup>

L'uniforme de la Gendarmerie devra donc attendre encore quelques temps avant que le petit écran ne se charge de rappeler ses heures de gloire.

---

<sup>224</sup> *Ibid.*

<sup>225</sup> AN, Archives de Pierre Sabbagh, RTF-ORTF, 1953-1968, Cote CAC : 950256, Carton 6. Note de Roger Debouzy du 12 juin 1961.

### 3.3.2. Manque de moyens humains et tensions

À la Belle Époque, le service des informations générales est le service « phare » des rédactions. Considérablement développé dans les années 1890, il se subdivise en sous-services hiérarchisés : grand reportage, petit reportage, fait-divers. Ce dernier mobilise par exemple à lui seul jusqu'à huit personnes au *Matin* ou au *Petit Parisien*, ce qui permet de mettre en place deux équipes : une le matin, l'autre le soir.<sup>226</sup>

En 1960, à la télévision, le service des Informations générales entier ne peut compter que sur quatre des six journalistes placés officiellement sous l'autorité de Maurice-Robert Bataille. On se souvient comment Mario Beunat avait été embauché dans l'urgence en novembre 1959. Mais son arrivée, si elle soulage l'équipe, ne résout pas le problème du manque d'effectifs. Le ressentiment à l'égard des « absents » n'en est que plus vif. Claude Villedieu, chef du service politique, s'en fait le porte-parole auprès de Pierre Sabbagh dans une note collective du 5 mars 1960. Deux jours plus tard, Pierre Sabbagh répercute ces propos sur le bureau du directeur de l'information René Thibault. Il dresse d'abord un tableau alarmiste... :

« Plusieurs fois, déjà, je vous ai entretenu du manque de personnel journalistique à l'Actualité Télévisé. [...] Si un recrutement n'est pas possible, les mois qui nous attendent vont être catastrophiques car je n'arriverai pas à faire face aux besoins. [...] La situation des Informations générales n'est pas plus brillante [*que le service Politique*], au contraire. En principe, nous avons sept journalistes et, à l'usage, je me suis aperçu qu'il y en avait trois qui travaillaient ou qui pouvaient travailler qui sont : François Barnole, Michel Péricard et Claude-Henri Salerne. On m'a autorisé le recrutement de Mario Beunat comme pigiste occasionnel, ce qui porte l'effectif à quatre. »<sup>227</sup>

... avant de prononcer des mots durs à l'endroit de ceux qui, par leur absence, sont aussi responsables de la situation... :

« Comme vous le savez, comme je vous l'ai dit, Georges Penchenier, peu enclin aux servitudes des Informations Générales, ne rend pratiquement aucun service. Il se croit le grand journaliste politique qui manque à la Télévision Française. Ce n'est pas mon avis. Je crois que ce n'est pas le vôtre non plus. [...] Jacques Perrot voit son temps totalement absorbé par les Sports ou par les différentes éditions du Magazine du Temps Passé.

---

<sup>226</sup> KALIFA Dominique, *op. cit.*, p. 83.

<sup>227</sup> AN, Archives de Pierre Sabbagh, RTF-ORTF, 1953-1968, Cote CAC : 950256, Carton 8.

Georges de Caunes, si mes souvenirs sont exacts a fait 2 piges en 4 mois. Quant à Claude Thomas, c'est un mythe. On le voit quand il veut, encore heureux lorsqu'il fait un travail qu'il ne l'abandonne pas [*sic.*] en cours d'exécution. »<sup>228</sup>

... et de conclure sur l'urgence d'une solution :

« Cette rubrique des Informations Générales est d'autre part, extrêmement sollicitée pour les reportages directs, les magazines et particulièrement *5 Colonnes à la une*, à qui il arrive de me prendre 2 reporters, chacun une semaine par mois. [...] Je me permet pour terminer d'insister sur l'urgence de ces mesures car, non seulement, nous ne pourrons pas faire face aux travaux qui nous attendent, mais encore les journalistes étant très fatigués par le travail que je leur impose, la qualité des émissions s'en ressent grandement. »<sup>229</sup>

Et peut-être est-ce cette pression qui est à l'origine des dérapages malheureux de certains journalistes surmenés. Le 27 janvier 1961, Pierre Sabbagh réprimande ainsi vertement Claude-Henri Salerne :

« Vos rires sur antenne au cours du Journal Télévisé d'hier soir. Je vous l'ai déjà dit, cette fois je vous l'écris. Quelles que puissent être vos excuses, c'est inadmissible. Inadmissible vis-à-vis de vous-même, de votre profession, et de vos collègues. Inadmissible vis-à-vis des téléspectateurs qui doivent avoir confiance en vous et qui ne le peuvent pas. Inadmissible vis-à-vis des cadres de la RTF qui considèrent bien trop souvent votre travail comme une rigolade. Inadmissible, enfin, vis-à-vis de moi qui vous ai fait confiance, j'espère à raison. [...] Je pourrais évidemment terminer par des menaces et des blâmes, ce serait ridicule, car ce n'est pas pour moi une question de discipline mais beaucoup plus un problème de respect de la profession que nous exerçons. »<sup>230</sup>

Pierre Sabbagh le rappelle ici implicitement : le journal télévisé est un travail d'équipe. Malgré les difficiles conditions de réalisation, il attend de ses journalistes qu'ils fassent preuve de solidarité et de confraternité. Et pour « éviter entre eux toute friction et préserver l'esprit d'équipe », il va même jusqu'à « aligner les 7 reporters d'informations générales au même tarif »<sup>231</sup>, soit 2000 NF pour MM. Lauzin, Neil, Séveno, Barnole, Péricard, Salerne et Beunat.

Alors que... :

---

<sup>228</sup> *Ibid.*

<sup>229</sup> *Ibid.*

<sup>230</sup> *Ibid.*

<sup>231</sup> AN, Direction des informations 1280/i, Cote CAC : 1982/410, *Généralités, s.d.*

« [...] En vérité, en tenant compte de la seule qualité et du volume de travail, j'aurais dû proposer Lauzin, Neil, Séveno, Barnole à 2200 NF et Péricard, Salerne, Beunat à 2000 NF. »<sup>232</sup>

Mais de quel modèle professionnel s'inspirer quand le chef de service lui-même ne peut plus contenir ses élans d'humeur, portant ainsi un coup fatal à l'esprit d'équipe qui devrait animer la rédaction ? Car il est de notoriété publique, à Cognacq-Jay, que Maurice-Robert Bataille ne goûte guère l'humour du présentateur Claude Darget. Il décide d'ailleurs d'officialiser la rupture professionnelle avec le « cas Darget » par une note adressée à Pierre Sabbagh, le 27 mai 1960. Deux jours auparavant, l'équipe des Informations générales avait effectivement voulu marquer la Journée des Paralysés en diffusant un reportage de François Barnole et Jean Villa sur « Le centre de paralytique de *La Grillonnais* » et en invitant Bernard Chenot, ministre de la Santé publique et de la Population, à réagir sur le plateau. Mais au moment de l'arrivée du ministre à l'antenne, Darget avait refusé d'occuper son siège de présentateur pour l'accueillir et le ministre avait dû commencer à parler à côté d'un fauteuil vide. Heureusement, les cadres avaient eu la présence d'esprit de serrer le cadrage afin de limiter les dégâts. Une impolitesse qui a donc provoqué la fureur du chef de service :

« Tout ceci, qui n'est sans doute pas grave, est cependant assez discourtois à l'égard d'un invité et m'incline à vous informer qu'à compter de ce jour, je laisserai Monsieur Darget seul responsable de « son journal ». En conséquence, ce présentateur ne devra plus dorénavant compter sur moi. »<sup>233</sup>

Bref, on le voit, il est parfois difficile de travailler en bonne harmonie au journal télévisé en général, et aux « Infos génés » en particulier. Surtout quand les conditions matérielles de travail sont mauvaises et que les journalistes constatent, avec amertume, que leurs efforts ne sont pas toujours appréciés.

---

<sup>232</sup> *Ibid.*

<sup>233</sup> AN, Archives de Pierre Sabbagh, RTF-ORTF, 1953-1968, Cote CAC : 950256, Carton 8.

### 3.3.3. Manque de soutien et de coopération : les stations régionales

Parce que le fait-divers est à l'origine une rubrique locale et provinciale, il faut terminer le tableau de ces dysfonctionnements en mentionnant une disparité : l'indifférence, voire le mépris, bien souvent manifestés par l'équipe nationale à l'égard des stations régionales. En réalité, le constat est ancien et ne vaut pas uniquement pour la télévision. Les grands journaux parisiens de la Belle Époque faisaient déjà appel à leurs « localiers » en province pour récolter quelques nouvelles ou faits-divers. Mais la méfiance et le dédain régnait souvent chez les responsables parisiens comme André Baillon, secrétaire de rédaction du *Petit Journal*, qui les qualifiait de « carottiers » : « Ils ratent des informations. Il faut qu'on les surveille »<sup>234</sup>. Dans la mesure du possible, les quotidiens préfèrent donc envoyer leur propre envoyé spécial.

Si les rapports de missions de Maurice-Robert Bataille nous prouvent que les journalistes en mission réclament parfois l'aide de l'équipe régionale sur place, en règle générale, chacun travaille dans son coin.

D'un côté, à Cognacq-Jay, on ne peut pas se permettre d'avoir des informateurs en province : « Nous ne pouvons pas les payer ! » avait prévenu Louis Terrenoire en 1958<sup>235</sup>. De ce fait, « nous hésitons à prendre les contacts qui pourraient nous servir »<sup>236</sup>. Soit. Mais il n'est pas non plus dans la culture professionnelle de l'équipe parisienne de travailler en étroite collaboration avec les journalistes de province. Détachés administrativement de l'équipe parisienne, ces derniers ne sont pas, dans l'esprit des journalistes de la capitale, membres à part entière de leur équipe. Ils forment plutôt une troupe parallèle à laquelle on s'adresse principalement à travers des liens interpersonnels. Le résultat ? Le téléspectateur se voit finalement toujours proposer une information très parisienne de la province.

Du côté des stations régionales, on a déjà tant de mal à faire fonctionner techniquement la station où tout est encore à construire que les besoins de l'équipe nationale ne sont pas une priorité. Pourtant on regrette l'absence d'un réseau national/régional efficace et coordonné. Quelques voix s'en offusquent à l'occasion, tel Max Nicolas, secrétaire de rédaction de la station régionale lyonnaise, collaborateur occasionnel du journal parlé et télévisé, qui, en mars 1961, exprime sa rancœur au patron du JT.

---

<sup>234</sup> BAILLON André, *Par fil spécial. Carnets d'un secrétaire de rédaction*, Rieder et Cie, 1924, p. 87-88. Cité par KALIFA Dominique, *op. cit.*, p. 85.

<sup>235</sup> *Télé Magazine*, n° 153, 28 septembre-4 octobre 1958, p. 6.

<sup>236</sup> *Ibid.*

L'affaire concerne une nouvelle fois le rapt d'Éric Peugeot dont le dénouement – l'arrestation des bandits le 5 mars 1961 – met en état d'alerte toutes les rédactions de presse. Le dimanche 5 mars 1961, à 7h30 du matin, la police fait donc irruption dans le chalet que les suspects se sont offerts dans la très huppée station de sports d'hiver de Megève. Seul Rolland s'y trouve, avec son amie, une ex-miss Danemark. Larcher, déjà en route vers Paris, sera rapidement intercepté à Bourg-en-Bresse dans la journée. Les services des Informations générales des Journaux parlé et télévisé sont aussitôt demandeurs et, pour l'occasion, contactent vers 17h30 les journalistes de la station lyonnaise Max Nicolas et Louis Baissat. Aussitôt, Max Nicolas, se met à l'œuvre et tente de découvrir où les opérations des enquêteurs se déroulent afin de s'y rendre. Grâce à ses « connaissances de la police », il s'oriente vers Annecy et fournit, dès 19h15, un direct pour France I. Louis Baissat le rejoint vers minuit, fait à son tour une intervention pour France I et repart dès 5 heures le lendemain matin afin de pouvoir fournir un premier reportage enregistré à la radio.

Le service des Informations générales du journal parlé a, entre-temps, informé Max Nicolas qu'un circuit permanent entre Annecy et Paris avait été commandé afin de permettre l'envoi du document enregistré. Mais lorsque Louis Baissat arrive à Annecy, il a la mauvaise surprise de constater qu'aucun circuit n'a été mis en place et que l'envoi de son interview de l'inspecteur chargé de l'enquête est impossible. Au même moment Europe 1 « avait fait le nécessaire ». La RTF, par sa lenteur de réaction, vient de se faire « griller ». Les services techniques étant indisponible les samedis après-midi, les dimanches et les jours fériés, « dans le dessein de faire [leur] métier », les journalistes doivent-ils « enfreindre les usages en cours à la RTF » ? interroge Max Nicolas<sup>237</sup>, amer d'avoir eu à attendre le lundi matin pour relayer ses informations. Mais c'est à l'ingrate télévision que le journaliste adresse ses plus vifs reproches :

« Pour répondre également aux désir du Journal Télévisé, j'ai pu joindre un cameraman pigiste [*Yves Bonsergent*] dont Louis Baissat a dû assurer le transport. Pour être envoyées dans les délais à Paris, les images des premières scènes de cette affaire ont été acheminées d'Annecy à Lyon grâce à la gendarmerie, à laquelle, après discussion, j'ai pu faire parvenir un bon d'essence compensateur. Les images ont été amperées et utilisées au JT de 20h le lundi 6 mars. La même opération s'est renouvelée le lendemain et nous avons couvert le sujet jusqu'au bout. Cependant, nos images n'ont pas été utilisées le mardi 7 mars. Je n'ai pas pu en connaître la raison. Nous avons, Louis Baissat et moi-même, fait le maximum

---

<sup>237</sup> AN, Archives de Pierre Sabbagh, RTF-ORTF, 1953-1968, Cote CAC : 950256, Carton 7.

pour que cette opération soit payante pour la RTF. Les piètres résultats obtenus sont pour nous déconcertants, voire même décourageants. »<sup>238</sup>

Effectivement, un seul reportage, signé Louis Roland Neil et Yves Bonsergent, apparaît dans les conducteurs. Pour répondre aux interrogations de Max Nicolas, on peut supposer que la direction du journal télévisé a pris la décision de limiter le retentissement médiatique de cette affaire afin de ne pas s'attirer les foudres du pouvoir. La précaution est inutile puisque le député Carter, on l'a vu, n'a pas eu besoin du deuxième reportage pour monter à la tribune parlementaire (chapitre 2.3.1).

Max Nicolas achève néanmoins son courrier par quelques suggestions constructives : placer des équipes permanentes de techniciens en province, autoriser les journalistes à utiliser leur véhicule moyennant une indemnisation kilométrique, mettre en place un service de coordination entre les différents services... Mais dix ans plus tard, à l'occasion de l'élaboration du budget 1972 de l'ORTF, le comité d'entreprise s'interroge encore sur ces questions, en particulier l'absence de collaboration entre les services « centraux » et « régionaux » :

« Question n° 78 : Pourquoi les services centraux (actualité – sport – production) n'utilisent-ils pas plus fréquemment les services régionaux aux lieux et places d'équipes privées très souvent envoyées en régions pour effectuer des tournages ? »<sup>239</sup>

La direction riposte que les régions sont interrogées sur leur disponibilité pour la journée après chaque conférence du matin, après qu'il ait été décidé des tournages à effectuer. C'est d'abord une équipe parisienne, pouvant « comporter éventuellement des agents de sociétés privées », qui sera envoyée en cas d'impossibilité de la station régionale. Le recours aux équipes privées se justifie davantage dans le cas des magazines, aucune station ne pouvant dégager de moyens suffisants pour un tournage de plusieurs jours. Même si les équipes de l'ORTF sont alors réquisitionnées, dans les faits, se sont surtout les équipes privées qui finissent par assurer ces prestations.

Et les journalistes de province ont vite fait de conclure, à travers le manque de collaboration, à l'arrogance et au mépris des journalistes parisiens. Dans ce contexte, on réalise que lorsqu'un fait-divers local parvient jusqu'à la rédaction nationale, c'est moins le

---

<sup>238</sup> *Ibid.*

<sup>239</sup> AN, Direction de l'information de la 2<sup>ème</sup> chaîne de télévision 1280/t2a, Cote CAC : 1993/154, *Émissions 1968-1971*.

fruit d'une « remontée » de l'information via le réseau de la RTF que le retentissement de l'événement dans la presse écrite et magazine.

Mais il est une personne que ces dysfonctionnements de l'information télévisée mécontente particulièrement, une personne influente que les cadres de la RTF écoutent avec attention et qu'ils essaient de satisfaire, une personne, enfin, qui, par ses critiques, pourra aider le journal télévisé à s'améliorer : le téléspectateur.

### 3.4. Pressions de la critique et des téléspectateurs

Dans la deuxième moitié des années 1950, le journal télévisé, après une première période d'expérimentation, cherche à se professionnaliser. Les changements de formules se multiplient alors : apparition des journalistes sur le plateau en 1954, apparition du présentateur... En 1957-1958, on cherche encore à rendre le dispositif plus vivant et on peine à donner une véritable identité télévisuelle à l'information. Dans ce contexte, la presse de télévision va jouer un rôle non négligeable : d'une part en faisant pression sur les responsables du JT à travers des enquêtes partisans expliquant, par exemple, « Pourquoi le journal télévisé ne remplit pas son rôle d'information »<sup>240</sup> ; d'autre part, parce qu'elle se fait l'écho des critiques des téléspectateurs soumis aux changements incessants de formules. Ces critiques peuvent se résumer en trois points : plus d'images, moins de manifestations officielles et politiques et plus de faits-divers. Le téléspectateur serait-il donc à l'origine d'un changement de regard sur le fait-divers ? Amorcerait-t-il un processus de légitimation de la rubrique à la télévision ? Reprenons les principaux points.

#### 3.4.1. « Plus d'images »

En mars 1957, *Télé Magazine* publie les résultats d'un sondage effectué auprès des téléspectateurs. Il s'agissait de recueillir leur avis et de les amener à juger le journal télévisé<sup>241</sup>. Il en ressort un premier vœu quasiment unanime : le journal télévisé doit montrer plus d'images. *Télé Magazine* relève que la proportion moyenne des images dans le journal télévisé ne dépasse alors pas 60 %. Seuls 7 % des téléspectateurs jugent cette part suffisante (ils sont quand même 9 % à vouloir la réduire jusqu'à 30 % !). Mais la grande majorité (72 %)

---

<sup>240</sup> *Télé Magazine*, n° 100, 22-28 septembre 1957.

<sup>241</sup> *Télé Magazine*, n° 73, 17-23 mars 1957, p. 8-11.



considère qu'il faut élever la proportion jusqu'à 80 %. Une minorité (6 %), enfin, réclame même un journal totalement en images. L'appel est clair.

Mais l'image coûte cher et c'est justement le problème. *Télé Magazine*, en publiant le jugement des téléspectateurs, enfonce une porte ouverte. Car ils sont nombreux, les journalistes du JT, à regretter eux-mêmes de ne pas avoir les moyens de réaliser plus de reportages en images et de n'avoir à proposer aux téléspectateurs que des « bavardages ». En 1959, *Télé Magazine* leur donne la parole en leur demandant de définir un « journal idéal »<sup>242</sup>. Leurs réponses font directement écho à celles des téléspectateurs publiées deux ans plus auparavant. Ainsi, pour le journaliste politique Jacques Bortoli, le journal télévisé « idéal » serait « entièrement conçu avec des images d'actualité ». Pour Jacques Perrot, il se résume à « cinq minutes d'information parlée (les faits essentiels du jour) et vingt-cinq minutes d'illustrations, la plupart filmées. ». Selon François de la Grange, « spécialiste des questions d'outre-mer », il s'agirait d'un journal « où le verbe doit se confondre avec l'image afin que le téléspectateur ait l'impression de voir lorsqu'il entend. ». Claude Villedieu surenchérit : « Le journal télévisé idéal ? Celui où l'image remplace le verbe, mais où le verbe s'impose quand il n'y a pas d'images. »

À la télévision, l'image précède donc le fait-divers. Sous-entendu : on ne peut imaginer de fait-divers sans images. Et lorsque l'image manque, le fait-divers télévisuel ne peut logiquement trouver son épanouissement narratif. Une nouvelle fois, *Télé Magazine*, mène l'enquête<sup>243</sup> : à l'occasion d'un fait-divers - le déraillement d'un train de voyageurs près de Valence, il va expliquer comment les lourdeurs du journal télévisé, encore, ont empêché que soient réalisées dans un court délai des images de l'événement et comment, de cette façon, le fait-divers a raté sa médiatisation. Heure par heure, il dissèque le fiasco et en éclaire les raisons :

1. L'accident se produit à 23h38 et la dépêche tombe sur les téléspectateurs à minuit. Les rédactions de presse écrite, qui disposent d'un rédacteur assurant la permanence de nuit, réagissent aussitôt. Au journal télévisé ? Seul un pompier de service est présent pour assurer la sécurité. Le téléspectateur tourne dans le vide.

2. À 9h du matin, enfin, alors que les journalistes de presse écrite sont déjà sur les lieux du drame, un opérateur de prises de vues tourne en rond dans les bureaux de Cognacq-Jay : il attend l'autorisation de partir en mission. Si elle est acceptée, il lui faudra « remplir des ordres de mission, les faire signer, contresigner, enregistrer, tamponner etc. ». Sinon, il

---

<sup>242</sup> *Télé Magazine*, n° 185, 10-16 mai 1959, p. 70-71.

<sup>243</sup> *Télé Magazine*, n° 100, 22-28 septembre 1957.

devra alerter les centres de Lyon ou Marseille pour qu'un cameraman parte tourner des images et les renvoie à Paris. On a vu, avec le cas de Max Nicolas sur l'affaire Peugeot, combien la solution est hasardeuse.

3. 12h : la première édition des journaux du soir titre l'événement en une. Au journal télévisé, personne n'est envoyé sur les lieux et on tente en vain de recycler des bandes « magazines » pour servir d'illustration. Résultat : le commentateur devra se résigner à lire une dépêche en montrant à l'antenne les unes de la presse écrite. Même scénario le soir puisqu'aucune solution n'a pu être trouvée dans l'après-midi.

Un an plus tard, en mars 1958, *Télé Magazine* revient à la charge<sup>244</sup>. Tout en saluant « l'évidente bonne volonté des nouveaux responsables du Journal Jacques Perrot et Jacques Anjubault, qui semblent être pleinement conscients de ce que les téléspectateurs attendent d'eux », il fait le procès, point par point, de ce « règlement [qui] fait la chasse aux images » :

« Les présentateurs – ou commentateurs, parlent trop. Pour un sujet filmé d'une minute, ils palabrent quarante-cinq secondes durant. On a le sentiment qu'ils veulent à tout prix se montrer. [...] Ce genre de présentation coupe le rythme du journal. Un responsable d'actualités filmées nous confiait dernièrement : « Aux actualités, nous sommes les successeurs du muet et c'est l'image qui domine le texte. » À la TV, héritière de la radio, c'est au contraire la parole qui a priorité sur l'image. Deux raisons à cet état de fait : 1/ Les commentateurs [...] sont des vedettes. Et la qualité essentielle des vedettes est de se faire remarquer, de se faire voir. 2/ Ces journalistes viennent pour la plupart de la radio. Les meilleurs ont acquis une certaine habileté dans l'art de parler au micro. Ils en font usage. »<sup>245</sup>

Il en est un, selon François Brigneau, qui excelle justement dans l'art du remplissage. Dans sa chronique du 14 juin 1959, intitulée « Le journal télévisé ? Une histoire de fous, pleine de vide et de torpeur, racontée par des idiots à des gens que l'on voudrait prendre pour des imbéciles », le critique de télévision dresse un portrait grinçant du présentateur Roland Dordhain. Ce « bavard » de haute voltige a eu effectivement le don, tout au long du journal, d'exciter la curiosité du téléspectateur en lui promettant les palpitantes images des aveux de « M. Bill », meurtrier notoire d'une jeune femme entraînée du Sans-souci. Quelle ne fut pas la frustration du critique – et par extension celle du téléspectateur, furieux de voir ce qui devait être le « bouquet final » du JT être réduit à un malheureux pétard mouillé, ce dernier

---

<sup>244</sup> *Télé Magazine*, n° 123, 2-8 mars 1958, p. 47-49.

<sup>245</sup> *Ibid.*

faisant néanmoins deux victimes : le téléspectateur et le fait-divers. Quand la presse de télévision n'en finit pas d'évoquer les images qui *auraient dû être* et qui *n'ont pas été* :

« Mais l'actualité n'est pas que politique, s'écria [Roland Dordhain] en s'appliquant à retrouver une souriante assurance. Aujourd'hui, vous le savez peut-être, elle était policière. En effet, le fameux M. Bill, suspecté d'avoir tué Dominique, l'entraîneuse du Sans-souci, a avoué. Naturellement, nos caméras étaient au Palais de Justice et... »<sup>246</sup>

En entendant cette prometteuse entrée en matière, les yeux du chroniqueur de *Télé magazine* « s'allumèrent », et avec lui ceux des « trois ou quatre millions de paires [...] devant leur poste récepteurs » intriguées par « ce crime qui jetait comme un coup de projecteur sur la vie secrète des villes ». Et si un téléspectateur juge qu'il n'y a pas là « en effet un grand sujet d'actualité », l'événement « méritait que l'on s'y arrêtât [au moins] pour signaler les succès remportés ces derniers temps par la police française »<sup>247</sup> argumente l'ironique François Brigneau. Mais une première déception vient vite ternir la flamme de tous ces regards :

« ... Malheureusement, reprit monsieur Dordhain, étant donné l'heure tardive à laquelle l'assassin a reconnu son crime, le film est encore au montage. Mais nous vous le présenterons également en fin de Journal. »<sup>248</sup>

L'intérêt du critique retombe donc dans la torpeur habituelle du JT, non sans relever le fait curieux que « depuis quelque temps, le journal télévisé se complait visiblement sur les tombes, s'attarde volontiers dans les cimetières, trouve de graves satisfactions à nous montrer des gerbes et des couronnes de différentes tailles, grosseurs, formes et modèles ». Les téléspectateurs savent qu'ils doivent remercier ce « Monsieur Ollivier [qui] a de la lecture et sait pertinemment qu'une nation comme la nôtre est composée de plus de morts que de vivants » raille François Brigneau en critiquant la propension du petit écran à célébrer les grands hommes et commémorer leurs actions, en particulier lorsqu'il s'agit d'un chef de l'État historique et de son appel non moins mythique prononcé bientôt dix-neuf ans auparavant.

Après le « divertissement funéraire quotidien », il y eu donc « la robe Machin, l'avion Truc, le coureur Chose et après monsieur Debré, aperçu en vue plongeante<sup>249</sup>, nous arrivâmes

---

<sup>246</sup> *Télé Magazine*, n°190, 14-20 juin 1959, p.12-13.

<sup>247</sup> *Ibid.*

<sup>248</sup> *Ibid.*

enfin à monsieur Bill, clou de ce merveilleux numéro du journal télévisé ». Malheureusement pour l'œil qui pétillait de nouveau...

« Sur l'écran apparut un gendarme courroucé qui ouvrit une grille, deux personnages entrèrent dans une voiture par la porte arrière, et le mot fin apparut tandis qu'éclataient les trompettes de la renommée. »<sup>250</sup>

La frustration du chroniqueur rejoint celle du téléspectateur, qui n'a pas forcément besoin d'un intermédiaire pour exprimer ses remontrances. Ainsi, les lettres s'accumulent-elle sur le bureau de Pierre Sabbagh à chaque changement de formule du journal télévisé, telle celle du 20 octobre 1960 envoyée par Madame Mérieux, habitant 11 rue de l'Échelle (Paris 1<sup>er</sup>), résumant clairement le problème :

« Ce que nous voulons – car beaucoup de gens sont de mon avis – ce sont des images, l'actualité et non un journaliste, si sympathique soit-il, parlant pendant X minutes... autant mettre notre poste de radio. »<sup>251</sup>

« Un fidèle » abonde le 23 octobre 1960 :

« Ce qu'il fallait, c'était rendre l'ancien journal plus vivant, avec plus de fait-divers et d'images. »<sup>252</sup>

Il est bien difficile d'affirmer, qu'en 1959, le récit de fait-divers a trouvé son mode narratif quand fait autant défaut l'image, alphabet du langage télévisuel. Plus d'images au journal télévisé favoriserait donc l'émergence du fait-divers. Mais cela ne suffit pas : le temps d'antenne n'étant pas élastique, encore faudrait-il que le journal consacre moins de temps à certains sujets. Là encore, le téléspectateur a son avis sur la question.

---

<sup>249</sup> Michel Debré a prononcé le jour même un discours devant la Chambre des députés. François Brigneau juge la prestation : « M. Michel Debré est certainement un excellent ministre, compétent, travailleur, intègre, dévoué au bien public, mais c'est un orateur ennuyeux. Conséquence logique du nouveau régime qui fait du Président du Conseil l'ombre du Président de la République : il manque de présence. À la Chambre des députés, cela n'a pas d'importance : mieux vaut dire des choses intelligentes mais ennuyeuses que des fariboles amusantes, d'autant que les députés sont payés pour écouter. Mais à la télévision, ou nous payons pour écouter, nous préférons l'intelligence quand elle a l'œil vif, le minois joli et la réplique pointue. » *Télé Magazine*, n°190, 14-20 juin 1959, p.12-13.

<sup>250</sup> *Télé Magazine*, n°190, 14-20 juin 1959, p.12-13.

<sup>251</sup> AN, Archives de Pierre Sabbagh, RTF-ORTF, 1953-1968, Cote CAC : 950256, Carton 9.

<sup>252</sup> *Ibid.*

### 3.4.2. « Moins de manifestations officielles et politiques »

Dans le sondage de *Télé Magazine* de 1957<sup>253</sup>, une autre exigence émerge sans ambiguïté : même si 30 % des téléspectateurs réclament autant voire plus de nouvelles politiques à condition qu'elles ne soient pas orientées, ils sont « 70 % à se prononcer en faveur d'une diminution des faits politiques, inaugurations officielles, départs en avions, réceptions, expositions, banquets, discours, distributions de prix, propagande, publicité déguisée ou non etc. ». Idéalement, le journal télévisé devrait comporter 10 à 15 % de synthèse politique. À la direction de la RTF, on est très conscient de ces critiques, comme l'atteste une note du directeur général Gabriel Delaunay, à l'attention du directeur de l'Information Vital Gayman, du directeur des programmes Jean d'Arcy et du directeur du journal télévisé Pierre Sabbagh, le 12 novembre 1957 :

« Un des reproches les plus fréquemment exprimés à l'égard du journal télévisé [...] est l'excès de reportages de manifestations officielles. [Ces] manifestations (revues, prises d'armes, inaugurations, réceptions, etc...) ne devront jamais dépasser (fêtes nationales mises à part) 20% de la durée totale du Journal, sauf demande contraire de Monsieur le Président du Conseil ou Monsieur le Secrétaire d'État à l'information. [...] Certaines doivent être très limitées en nombre et en durée. Ce sont celles qui témoignent des aspects futiles ou factices de la vie parisienne. Les cocktails et réceptions mondaines doivent être réduits à leur juste place dans une Nation ayant le devoir de mettre le travail à l'honneur. Les manifestations concernant la RTF [...] doivent être limitées en nombre et en durée et n'avoir d'autre souci que de défendre notre organisme et montrer son développement. »<sup>254</sup>

Dans un entretien publié en novembre 1957 par *Télé Magazine* sous le titre « Des responsables, des économies et des images : en attendant le statut, M. Delaunay fait triompher le bon sens », le directeur de la RTF donnait déjà au téléspectateur la preuve qu'un an après le début de son mandat, il avait toujours l'oreille attentive :

« La tare du journal télévisé est d'avoir à présenter trop de manifestations officielles. Désormais, et ce sera une règle absolue sur les vingt-cinq minutes d'émission, il n'y aura jamais plus de cinq minutes d'inauguration et plus du tout de remises de décorations. Peut-être deux ou trois minutes supplémentaires pourront-elles être accordées le dimanche. Mais ces reportages devront avoir un caractère d'intérêt national, car la publicité personnelle est intolérable. »<sup>255</sup>

---

<sup>253</sup> *Télé Magazine*, n° 73, 17-23 mars 1957, p. 8-11.

<sup>254</sup> AN, Archives de Pierre Sabbagh, RTF-ORTF, 1953-1968, Cote CAC : 950256, Carton 8.

<sup>255</sup> *Télé Magazine*, n° 107, 10-16 novembre 1957, p. 40-41.

Il ne reste plus au fait-divers, dans ce contexte d'ouverture et de bonnes résolutions, qu'à s'infiltrer dans la brèche afin de trouver une plus grande visibilité à l'écran. Encore faut-il qu'il soit lui-même plébiscité.

### 3.4.3. « Plus de faits-divers »

Lorsque que l'on reprend le sondage de *Télé Magazine* de 1957, une troisième exigence des téléspectateurs émerge : le journal télévisé devrait pouvoir leur proposer « une rubrique de « faits-divers » très étoffée, avec participation de la province »<sup>256</sup>. Dans leur « journal idéal », cette rubrique représenterait 55 à 80 % du journal. On imagine alors le degré d'insatisfaction des téléspectateurs en 1957 au regard de la place réelle de cette rubrique<sup>257</sup>.

On le voit à travers la formulation du sondage, fait-divers et province sont intrinsèquement liés. Car le fait-divers obéit à la loi de proximité, chère à la presse populaire : un fait-divers, c'est d'abord une affaire locale et provinciale qui, si elle s'avère digne d'intérêt, peut éventuellement accéder à la scène médiatique nationale. Les téléspectateurs sont très clairs sur ce point : 95 % d'entre eux réclament une plus grande participation des émetteurs régionaux, critiquant ainsi implicitement le caractère trop « parisien » ou « international » du journal télévisé.

« On nous a montré, dit l'un d'eux, un incendie à Frisco mais pourquoi avoir dédaigné un sinistre identique à Saint-Étienne (70 millions de dégâts) ? »<sup>258</sup>

Toutefois, la publication du sondage ne manque pas de soulever quelques réactions contrariées parmi la minorité des téléspectateurs peu amateurs de faits-divers. *Télé Magazine* relance donc le débat la semaine suivante en apportant quelques précisions à ses analyses. Cette fois, le magazine choisit son camp et se lance dans une plaidoirie pour le fait-divers, dans son acception la plus noble :

« Il est injuste de comprendre par « fait-divers » les chiens écrasés ou l'habituel « sang à la une » de la presse écrite. Le domaine en est bien plus étendu et ne comporte pas seulement ce que quelques correspondants imaginatifs qualifient de faits divers à caractère

---

<sup>256</sup> *Télé Magazine*, n° 73, 17-23 mars 1957, p. 8-11.

<sup>257</sup> Rappel : 2,6 % de faits-divers « catastrophes » en 1954, aucun fait-divers criminel la même année dans nos échantillons. En 1957, la rubrique « fait-divers » observées dans les conducteurs d'actualité sur toute l'année ne relève que 7 sujets.

<sup>258</sup> *Télé Magazine*, n° 73, 17-23 mars 1957, p. 8-11.

d'épouvante. L'actualité est chaque jour assez riche pour fournir un choix d'images très variées. Même injustice en ce qui concerne les « images de province », en donnant comme exemples : le veau à cinq pattes, la « patate » de trois livres ou le bal du canton. La province nous a fourni et nous fournit encore des faits divers dont la presse écrite fait ses titres de « une ». Les téléspectateurs demandent simplement que, chaque fois que l'actualité le commande, cette participation de la province soit effective. »<sup>259</sup>

Le magazine appuie son propos en allant recueillir l'avis de Roger Debouzy, rédacteur en chef du Journal Télévisé. Celui-ci, voyant sans doute là l'occasion d'alerter indirectement sa direction, ne cache pas les difficultés :

« Je suis tout à fait d'accord, nous a-t-il dit, avec la plupart des souhaits exprimés par vos lecteurs. Pour donner un aperçu complet de l'actualité, il faut aller de l'événement politique international au fait-divers. Nous savons qu'il nous reste beaucoup à faire mais, croyez-moi, nous utilisons au maximum tous les moyens dont nous disposons. Au cours d'un voyage en Italie, j'ai pu me rendre compte que le journal télévisé italien disposait de 12 cameramen à Rome, autant à Milan et 50 correspondants répartis dans toute l'Italie. Nous sommes très loin du compte. Si nous avions les mêmes possibilités, nous pourrions donner un Journal Télévisé très proche de celui que souhaitent vos lecteurs et qui me paraît judicieux. Vous avez cité par exemple le cas de l'incendie de Saint-Étienne qui fit 70 millions de dégâts et que nous aurions pu passer à la place de celui de Frisco. Mais nous n'avons pas eu d'images de Saint-Étienne. »<sup>260</sup>

Malgré la pression que représente cette série d'articles au printemps 1957, les choses n'évoluent guère. Un an plus tard, on l'a vu, *Télé Magazine* revient à la charge. Il change de ton et d'argumentation, se faisant plus accusateur : si le journal télévisé ne diffuse pas de faits-divers, ce n'est pas parce qu'il ne le peut pas, mais parce qu'il ne le *veut* pas :

« Absence de fait-divers : Les Faits divers ne sont pas traités au journal. Pourquoi ? Pas souhaités – sinon interdits – par la direction, ils « galvauderaient », parait-il, un journal qui se veut avant tout politique. »<sup>261</sup>

Le critique de télévision François Brigneau entre dans la danse le 20 avril. Intitulée « Ce que le journal télévisé aurait pu vous montrer le 11 avril », sa chronique de la semaine

---

<sup>259</sup> *Télé Magazine*, n° 74, 24-30 mars 1957, p. 26-27.

<sup>260</sup> *Ibid.*

<sup>261</sup> *Télé Magazine*, n° 123, 2-8 mars 1958, p. 47-49.

revient sur la relation Fait-divers / Information à travers un nouveau cas. Après l'incendie de Saint-Étienne, la rupture du barrage de Cannes-Écluse... :

« Jeudi soir, Claude Joubert nous a dit avec beaucoup de raison que la TV répugnait au fait-divers. Mais la rupture du barrage de Cannes-Écluse, à 80 kilomètres de Paris, était un fait-divers que l'on pouvait traiter. Il eut été le reportage-enquête qui manque toujours au Journal Télévisé car c'était l'occasion d'une évocation de la vie des canaux, des écluses, des marinières. L'aller et retour se faisait en trois heures : ce n'était pas un reportage coûteux. Il était possible, j'en suis persuadé, de rapporter des images violentes et dures de ce petit peuple de l'eau, un des plus attachants qui soient.

C'était un sujet grave.

Il en était de légers. »<sup>262</sup>

Et pour mieux convaincre les dirigeants de la RTF de l'utilité publique de la médiatisation des faits-divers, *Télé Magazine* n'hésite pas à souligner et applaudir le rôle bénéfique de la télévision dans certaines enquêtes criminelles. En prenant, faute de mieux, l'exemple du journal télévisé... suisse :

« Un meurtrier suisse arrêté grâce à la TV

Recherché pour le meurtre de sa femme et de ses trois enfants, l'ingénieur suisse Emil Gander a été arrêté la semaine dernière à Thal grâce à la télévision. La photographie du meurtrier avait été, en effet, diffusée sur les petits écrans suisses et les téléspectateurs avaient signalé à la police sa présence dans la région où il s'était réfugié. »<sup>263</sup>

Ces pressions de la critique et des téléspectateurs permettent de formuler quelques observations. Tout d'abord, il faut souligner le rôle et le ton particuliers de *Télé Magazine*. L'hebdomadaire, en effet, s'est montré, depuis sa création en 1955, particulièrement sévère à l'égard du journal télévisé. Jacques Mauxion en est le principal détracteur à travers ses enquêtes assassines (« Voici pourquoi le journal télévisé ne remplit pas son rôle d'informateur », « Toute la vérité sur le journal télévisé », ou, plus constructive, « Voici comment peut être amélioré le journal télévisé »). Christian Bretagne n'est pas non plus un tendre, comme aime à se féliciter *Télé Magazine* dans ses propres pages (!) en évoquant l'accueil fait à l'un de ses journalistes :

---

<sup>262</sup> *Télé Magazine*, n° 130, 20-26 avril 1958, p. 30-31, 42.

<sup>263</sup> *Télé Magazine*, n° 176, 8-14 mars 1959, p. 24.



« Pendant qu'un de nos collaborateurs bavardait avec Jean Quittard dans un couloir, un sombre visage fondit sur lui :

- Vous êtes de « Télé Magazine » ? demanda Jean Rabaut (c'était lui).
- Oui.
- Vous ne vous appelez pas Christian Bretagne ?
- Non.
- Eh bien vous en avez de la chance !

Ouf ! »<sup>264</sup>

Plus attendu dans son rôle de critique, François Brigneau achève de donner au magazine une réputation de polémiste. À la même époque, les commentaires de *Télé 7 jours*, par exemple, sont beaucoup plus conciliants à l'égard du journal télévisé.

Pour quelle raison *Télé Magazine* multiplie-t-il ces attaques ? L'hebdomadaire adopte en réalité la sévérité du maître qui voit son plus brillant élève gaspiller son potentiel par d'immatures égarements. L'introduction de l'enquête sur le ratage du déraillement du train de voyageur, en septembre 1957, nous en fournit la preuve :

« Ils sont légion les téléspectateurs déçus, découragés, anxieux. Si le Journal Télévisé ne supporte pas seul la responsabilité de nos désillusions, il pose malgré tout un grave problème car, à lui tout seul, il représente une grande part de la télévision. Naguère excellent – alors qu'il ne disposait que de moyens de fortune – il fait penser aujourd'hui – où il dispose de moyens techniques importants – à une réunion tenue au café du coin par quelques « clients sérieux » qui liraient leurs journaux à haute voix. Est-ce cela la télévision ? N'est-on pas en droit de voir les images de l'actualité en France et dans le monde ? Admettons que la télévision soit encore dans son enfance ! Admettons qu'elle doive attendre de nouveaux progrès techniques et poursuivre des expériences. Mais le journal télévisé, lui, ne peut rester dans l'expectative. Il doit au contraire, par ses exigences, stimuler et activer les recherches, profiter des plus récentes découvertes. Car dans son rôle d'informateur, il peut servir de banc d'essai vraiment probant, puisque jamais une émission théâtrale ou de variétés n'aura besoin d'être réalisée dans les mêmes conditions de rapidité. »<sup>265</sup>

Ainsi, au moment où certains hommes politiques et cadres de la RTF eux-mêmes observent encore avec paternalisme les journalistes de télévision « jouer dans la cour », un magazine de presse prend très au sérieux le rôle du journal télévisé dans sa mission de « découvreur du monde » auprès du téléspectateur.

---

<sup>264</sup> *Télé Magazine*, n° 74, 24-30 mars 1957, p. 26.

<sup>265</sup> *Télé Magazine*, n° 100, 22-28 septembre 1957.

On remarque également que, dans ce concert de louanges à l'égard du fait-divers, ce ne sont pas les crimes qui sont plébiscités. Si une catastrophe (déraillement, incendie, rupture de barrage, inondation...) doit être médiatisée, c'est parce que, bien souvent, elle révèle une responsabilité des pouvoirs publics (manque de sécurisation d'un lieu, défaut de logistique, retard de décisions...). Même si la vision d'un accident met parfois mal à l'aise le téléspectateur, l'information doit avoir sa place sur le petit écran. Le 17 mai 1963, quand une téléspectatrice, Madame de Lapasse, formule son mécontentement auprès du directeur adjoint des journaux à propos d'un accident que la télévision aurait mieux fait de taire. La réponse de Lucien Renault montre qu'au début des années 1960, la légitimité du fait-divers « catastrophe » est acquise dans l'esprit des hommes qui font la télévision :

« Un journal comme le nôtre est dans l'obligation de rendre compte des grands faits-divers et de s'associer à l'action des Pouvoirs publics pour essayer de réduire le nombre des accidents. En règle générale, nous ne donnons jamais le nom des victimes tant que nous n'avons pas la certitude que les familles ont été informées d'un accident ayant entraîné la mort. Par contre, lorsqu'un accident n'a pas de conséquences graves mais peut avoir une valeur d'exemple nous n'hésitons pas à donner le nom des protagonistes. »<sup>266</sup>

Mais que peut bien révéler la médiatisation du crime et du criminel ? Rares sont ceux, encore, qui adoptent le regard sociologique d'un François Brigneau curieux de ces « coup[s] de projecteur sur la vie secrète des villes » (le crime urbain contre le crime rural ; les poisons de la femme criminelle contre les bâtons du meurtrier...). En effet, exposer le crime, c'est encore et toujours, croit-on largement, influencer le public en érigeant des comportements condamnables en exemple. Et le public lui-même n'est pas prêt à tolérer une violence dont la médiatisation serait injustifiée et qui pourrait faire tort aux institutions policières et judiciaires.

---

<sup>266</sup> AN, Direction des informations 1280/i, Cote CAC : 1983/276, *Émissions ou fonctionnement 1951-1963*.

## Conclusion

Dans le cas du petit écran, l'image d'un service des Informations générales « foyer » du fait-divers ne résiste finalement pas à l'analyse. D'abord parce que le fait-divers préexiste au service des Informations générales. Ensuite, parce qu'à sa création, dès 1959, le service des Informations Générales ne semble de toute façon guère s'intéresser au fait-divers qui s'y trouve donc largement marginalisé. Le fonctionnement même du service des « infos génés » en journalisme de mission contredit de manière flagrante le caractère imprévisible du fait-divers. Un journalisme de mission adopté, d'ailleurs, pour mieux cacher l'indigence des moyens et la lenteur de réaction du JT face à l'événement. *Télé Magazine* l'avait affirmé : « Journalisme et administration sont incompatibles ! »<sup>267</sup>.

Pourtant, c'est bel et bien à partir de la création de ce service que s'amorce un processus de légitimation de la rubrique des « chiens écrasés » au journal télévisé. Pierre Sabbagh, d'abord, puis Maurice-Robert Bataille et ses journalistes « infos génés », portent la signature de cette ouverture. Malgré les difficultés qui paralysent encore le journal télévisé, ils ont à cœur de professionnaliser leur journal et de le rendre chaque jour plus crédible aux yeux des téléspectateurs. La création d'un service plus autonome peut donc être perçue comme une volonté d'améliorer la qualité de l'information. Même si cette autonomie reste encore à conquérir. Les téléspectateurs, quant à eux, en applaudissant parfois, en râlant souvent, plébiscitent une « lucarne » plus ouverte sur la société à laquelle ils appartiennent et se réfèrent.

Une brèche s'est ainsi ouverte en faveur du fait-divers criminel à la fin des années 1950. Une brèche dans laquelle n'a plus qu'à s'engouffrer Frédéric Pottecher en incarnant, pour la première fois à la télévision, la « voix de la justice ». La chronique judiciaire télévisée est née.

---

<sup>267</sup> *Télé Magazine*, n° 123, 2-8 mars 1958, p. 49.

Si le visage de Frédéric Pottecher demeure encore inconnu des téléspectateurs lorsqu'il s'installe officiellement sur le petit écran au printemps 1958, sa voix sonne déjà, elle, familière aux auditeurs du journal parlé. Car en 1958, Pottecher a déjà cinquante-trois ans, vingt-huit ans d'expérience dans le milieu de la presse, dont vingt-et-un à la radio. Et c'est précisément à la radio qu'il s'épanouit professionnellement en s'imposant rapidement comme chroniqueur judiciaire dès 1947, lorsque Vital Gayman, directeur du journal parlé, l'intronise « chroniqueur judiciaire de la Radio d'État ». Et c'est encore Vital Gayman qui, en 1958, va lancer le chroniqueur désormais chevronné et respecté dans l'aventure du petit écran. Pour la première fois, la chronique judiciaire trouve une incarnation à la télévision. Frédéric Pottecher y règnera sans partage jusqu'en Mai 68. Mais les origines familiales de l'homme ne sont pas sans expliquer le parcours et les caractéristiques professionnelles du chroniqueur, qui, à lui seul, représente une large partie du récit criminel à la télévision durant cette première période.

#### **4.1. Une famille vosgienne (1905-1930)**

Frédéric Pottecher est issu d'une famille vosgienne, une région qui, selon lui, entretient « un certain goût du drame » et dont les habitants vivent « dans l'intimité du fantastique »<sup>268</sup>. Avant même d'être une influence majeure dans la carrière du chroniqueur, cet enracinement territorial est déterminant dans l'histoire de toute la famille Pottecher. Le grand-père, Benjamin Pottecher, en est la première illustration. Cet homme à poigne, athée, anticlérical, rapidement dreyfusard, entrepreneur soucieux de la « chose publique » et d'abord prospère industriel, devient un maire de Bussang dynamique, tout attaché à sa grande mission : réaliser la « percée des Vosges ». C'est-à-dire la modernisation de la région grâce à l'implantation du chemin de fer. Il multiplie alors les démarches auprès des Chemins de fer de l'Est et du gouvernement pour faire admettre le projet de prolonger la ligne Épinal-Saint-Maurice jusqu'à Bussang, dans l'idée de rapprocher un peu plus les Vosgiens des Alsaciens « fidèles à la France et séparés [des Français] depuis la défaite de 1870 ! »<sup>269</sup>. Jules Ferry, battu en 1889 aux élections législatives à Saint-Dié, devient sénateur des Vosges deux ans plus tard. Il se montre alors très réceptif aux projets de son ami Benjamin Pottecher, chez

---

<sup>268</sup> POTTECHER Frédéric, *À voix haute*, Paris, J-Cl. Lattès, 1977, p.11.

<sup>269</sup> *Ibid.*, p. 16.

lequel il lui arrive de séjourner. Le 18 octobre 1891, donc, l'inauguration de la nouvelle gare de Bussang est célébrée en grande pompe par son maire et ses invités : le sénateur Jules Ferry, le préfet des Vosges Chrysostome Eugène Fosse, le député Jules Méline, ainsi que le ministre des Travaux publics Yves Guyot. Le rayonnement de Bussang ne fait que commencer.

Car l'expansion économique et commerciale du territoire n'est pas le seul objectif des Pottecher. Déjà, en qualité d'entrepreneur, le grand-père Benjamin Pottecher s'était attaché à défendre et appliquer les idées d'une société progressiste : il fait construire pour ses ouvriers des maisons dont la valeur leur permet d'accéder facilement à la propriété ; il est l'un des premiers, selon son petit-fils, à instaurer la journée de huit heures de travail ; en qualité de maire, il fait construire un hôpital-hospice pour vieillards et en confie la direction à des religieuses, qu'il respecte - malgré sa répulsion des « cornettes » - pour leur compétence et leur humanité. Le jeune Frédéric se rappelle :

« Monsieur Benjamin, disaient-elles, a un caractère difficile... C'est un athée, un incroyant, mais nous prions pour lui parce qu'il est aussi le meilleur des chrétiens. »<sup>270</sup>

Mais c'est à Maurice Pottecher, aîné des deux fils de Benjamin et oncle de Frédéric, que revient la paternité du projet qui fait encore aujourd'hui la réputation de Bussang : son Théâtre du Peuple. Vers 1892, en effet, Maurice, dont « la vocation poétique » s'est manifestée précocement aux yeux des parents, a l'idée de fonder à Bussang un lieu de sociabilité artistique et populaire. En 1895, naît ainsi le Théâtre du Peuple, « théâtre de caractère populaire s'intégrant à la nature vosgienne »<sup>271</sup>. En effet, le bâtiment a la particularité d'être de construction légère, en bois orné d'écorces et à ciel ouvert (jusqu'en 1921). Il peut contenir 2000 personnes et le fond du décor s'ouvre sur la nature. Toutes les représentations sont jouées par des acteurs amateurs (habitants de Bussang, ouvriers, artisans, petits commerçants, écoliers, lycéens, instituteurs, conseillers municipaux...) qui n'ont bien souvent jamais eu l'occasion de voir une pièce de théâtre et dont certains sont parfois illettrés. Dans ses mémoires, Frédéric Pottecher insiste sur la vocation et l'essence même de ce théâtre qui a marqué son enfance et, plus tard, sa carrière de chroniqueur.

« [...] Dès 1895, on pouvait lire à gauche de la scène les mots « Par l'art » et « Pour l'Humanité ». Aujourd'hui, m'a-t-on dit, ces quatre mots n'ont plus beaucoup de signification. Je veux bien. À l'époque où ils furent inscrits au fronton du théâtre, ils

---

<sup>270</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>271</sup> *Ibid.*, p. 44.

n'étaient pas une simple déclaration d'intention, ou l'expression ramassée d'un idéal ; ils constituaient une véritable profession de foi. Qui donc, dans nos campagnes éloignées de toute animation intellectuelle, qui donc parlait de l'Art et de l'Humanité ? Personne. »<sup>272</sup>

Si la démarche est essentiellement artistique pour Maurice, qui voit ainsi l'occasion de mettre en scène ses propres compositions dramatiques, le principe du théâtre du peuple correspond surtout aux visions sociales et républicaines de son père Benjamin, comme le souligne Frédéric Pottecher :

« Pour lui, ce théâtre devait être une tribune [...] où les ouvriers et les bûcherons trouveraient la force de s'élever au-dessus de leur triste condition ; où enfin les Alsaciens séparés du reste de la communauté par la nouvelle frontière toute proche trouveraient la preuve que la fraternité nationale n'étaient pas rompue. »<sup>273</sup>

Et on peut compter sur la femme de Maurice, une comédienne professionnelle parisienne du nom de Camm, pour encadrer énergiquement et former les acteurs amateurs afin que Bussang fasse l'événement théâtral chaque été. La première édition de ces représentations estivales, en 1895 – une pièce en 3 actes de Maurice Pottecher, *Le diable marchand de gouttes* – est un franc succès dans la région. Mais la naissance d'un « Théâtre du Peuple » ne manque pas d'intriguer « les princes de la culture parisienne », comme s'offusque le fier chroniqueur dont la fibre régionaliste se nourrit autant de l'amour de la province française que d'un certain anti-parisianisme :

« Le premier journal parisien qui publia un reportage à peu près exact, c'est *l'Illustration*, en 1896. Le texte est aimable, amusé, sceptique. On y sent une volonté de ne pas décourager des villageois et un désir bien parisien de montrer qu'on n'y croit pas. »<sup>274</sup>

Mais ni le scepticisme ni le mépris n'empêche Bussang d'acquérir une excellente réputation auprès des comédiens et artistes de la capitale : Jules Renard, Romain Rolland, Lucien Descaves, André Suarès, Henri Bauer etc...., intrigués et séduits, viennent rapidement fouler les planches du théâtre afin de prêter main-forte, aider à la mise en scène de leurs propres pièces (*L'Héritage*, *Poil de Carotte* de Jules Renard en 1901...). Même Léon Tolstoï, de sa lointaine Russie tsariste de 1902, fait part de son admiration à Maurice Pottecher pour

---

<sup>272</sup> *Ibid.*, p. 52.

<sup>273</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>274</sup> *Ibid.*, p. 53.

son œuvre, persuadé de voir dans la démarche du théâtre populaire le remède contre la décadence bourgeoise et l'arme d'une révolution sociale et culturelle...

C'est donc dans une région où le nom des Pottecher est prononcé non sans crainte mais toujours avec respect et reconnaissance à l'égard de cette famille qui a largement contribué au rayonnement industriel et culturel des Vosges que voit le jour, le 11 juin 1905, Frédéric Pottecher. Son enfance est immédiatement héritière de tous ces grands changements. Dans ses mémoires, il se souvient ainsi de l'excitation qu'il ressentait au moment de partir accueillir en charrette ses cousins et cousines venus de Paris sur le quai de la nouvelle gare de Bussang. Mais c'est bien l'autre « perle » de Bussang qui a sa préférence :

« Mes cousins [...], mes frères, ma sœur et moi avons eu notre enfance illuminée par le théâtre. »<sup>275</sup>

En 1896, une jeune Alsacienne nommée Geneviève Wapler rencontre, au cours d'une réception mondaine, un homme discret et courtois : Georges, fils cadet de Benjamin Pottecher. Les fiançailles sont célébrées un an plus tard. La jeune fille, pourtant issue d'une bourgeoisie ruinée et proche des milieux catholiques d'extrême-droite, n'a aucun mal à se faire accepter des ardents républicains de gauche que sont les Pottecher, trouvant peut-être chez le fils Georges la dose de modération nécessaire à l'établissement des passerelles entre bonnes familles. Et très vite, elle se retrouve embarquée elle aussi dans l'aventure théâtrale. Quand Georges joue en pleine lumière, Geneviève souffle dans l'ombre, raconte Frédéric Pottecher en lui rendant hommage :

« Ma mère ne voulait pas « s'exhiber » sur la scène du Théâtre du Peuple – ce qui aurait peut-être choqué les siens – mais elle ne voulait pas non plus déplaire à son mari. Elle décida donc de devenir souffleur. Elle le fut à merveille pendant plus de vingt ans. »<sup>276</sup>

Avant d'avoir atteint l'âge de dix ans, quand le jeune Frédéric voit avec envie ses deux frères aînés obtenir déjà de petits rôles sur scène, il manifeste déjà sa fierté de contribuer à l'effort familial en acceptant la dangereuse mission de planter les clous servant à fixer les décors. Plus tard, il apprend l'excitation des coulisses et surtout le grand frisson : l'apparition devant le public. Il décrit ce moment, non sans évoquer implicitement ses sensations de chroniqueur judiciaire au moment de la prise d'antenne :

---

<sup>275</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>276</sup> *Ibid.*, p. 75.

« Avant le jour de la représentation, ma tante [Camm] nous faisait essayer nos costumes et répéter nos répliques... Puis, dans une loge d'acteur, on nous maquillait, c'était solennel et angoissant. On entendait le bourdonnement des spectateurs déjà assis... Et enfin, le grand moment de paraître devant le public arrivait. Quelle émotion, mais aussi quelle fierté ! »<sup>277</sup>

Le jeune Frédéric se révèle être un élève médiocre, peu intéressé par les études. Chaque rentrée scolaire est pour lui une « période de souffrance et de chagrin »<sup>278</sup> à laquelle il se résigne pour le seul plaisir de la voir s'achever, en juillet, afin de retrouver l'atmosphère des représentations du petit théâtre de Bussang.

La première guerre mondiale qui éclate assombrit cette enfance dans l'est de la France : en 1915, le grand-père Benjamin, dont la santé avait sérieusement décliné, s'éteint. La même année, le frère aîné de Frédéric, Michel, meurt des suites d'une mauvaise fièvre attrapée alors qu'il soignait des militaires blessés avec sa mère. En 1916, à l'âge de 11 ans, Frédéric Pottecher est envoyé poursuivre ses études dans l'École Alsacienne de la capitale. Il en profite pour fréquenter assidûment les théâtres parisiens : il découvre Réjane en *Madame Sans-Gêne* à l'Odéon, Sarah Bernhardt dans la pièce de Louis Verneuil *Daniel*, Max dans le rôle d'Oreste au Café de la Régence... À ce dernier, Geneviève Pottecher, qui venait voir son fils de plus en plus gagné par la solitude, se permet un geste audacieux en allant le présenter : « Il rêve de faire du théâtre. » Le tragédien promet alors poliment un vague rendez-vous qui ne viendra pas... L'année 1917 plonge l'adolescent dans une « véritable maladie de langueur »<sup>279</sup> : il finit par retourner à Bussang soigner une anémie approximativement identifiée. Il garde de cette fin de guerre l'image des soldats américains occupant brièvement mais bruyamment le Théâtre du Peuple.

Celui-ci est d'ailleurs à reconstruire et la famille s'y attelle avec acharnement... Maurice reçoit le soutien financier de son ami et acteur Pierre Richard-Willm qui rejoindra bientôt Bussang en qualité de décorateur, metteur en scène et costumier. En 1921, le théâtre est rénové : désormais couvert, il ne compte plus que 1200 places. La troupe du Vieux-Colombier fait alors le déplacement pour la réouverture du théâtre en venant jouer *Les Fourberies de Scapin*. À seize ans, Frédéric fait une rencontre déterminante avec l'illustre Géronte du moment :

---

<sup>277</sup> *Ibid.*, p. 76.

<sup>278</sup> *Ibid.*, p. 80.

<sup>279</sup> *Ibid.*, p. 94.



« Pour le collégien pas très vigoureux que j'étais, l'année 1921 est marquée par l'apparition de Jouvey (avec un y) dans ma vie à Bussang, dans « mon ciel ». [...] Ce Jouvet-là m'a médusé. Il amenait avec lui une façon de vivre le théâtre absolument nouvelle et j'y entrais de plain-pied comme si cette manière de représenter les choses, de les parler et de les sentir avait été inventée par moi. À partir de ce jour, je n'ai eu qu'une seule pensée solide dans ma tête encore assez fragile : devenir acteur et faire de Jouvet mon maître. »<sup>280</sup>

Si, de 1921 à 1926, Frédéric joue tous les étés sur les planches, il doit pour autant continuer ses études et retourne à Paris où le directeur de l'École alsacienne, ancien disciple de Bergson, lui apprend à clarifier, synthétiser ses idées et l'oriente vers le droit et les sciences politiques. Inscrit sans conviction en droit, le discours froid des codes et des lois ne suscite guère son enthousiasme. Justice et théâtre sont alors dans son esprit en totale contradiction, la première étant complètement vidée de cette passion qui anime le second. Il accorde néanmoins à ses professeurs des qualités involontaires pour la comédie :

« Il m'est arrivé de ne pas prendre certains savants au sérieux. J'avais l'impression qu'ils étaient en représentation et que ce qu'ils disaient visait beaucoup plus à étaler leur savoir qu'à enrichir le mien »<sup>281</sup>

Étudiant autoqualifié d' « oisif », le théâtre ne le quitte pas et le pousse à fréquenter avec assiduité les milieux artistiques et dévorer les classiques. Il finit par se présenter à Jouvet en lui disant : « Je veux faire du théâtre ». Nouvelle impasse pour celui qui se cherche un rôle : Jouvet encourage davantage ses timides tentatives d'écriture et l'invite à persévérer. Il surmonte cet échec en écrivant quelques pièces. Mais pour vivre, il doit se contenter d'endosser l'habit du démarcheur en assurance, travail vite interrompu en raison de ses obligations militaires.

Persévérant, il retourne cependant voir Jouvet qui le fait engager dans la compagnie Pitoëff durant l'année 1926-1927. Mais ce dernier ne l'embauche pas pour la tournée européenne. Vers 1928, Frédéric Pottecher se lance dans le commerce d'automobile (sa réussite financière lui permet même d'acquérir rapidement une 5CV d'occasion).

---

<sup>280</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>281</sup> *Ibid.*, p. 81.

## 4.2. Émergence d'une figure journalistique (1930-1958)

En 1930, après ses tentatives décevantes avec le théâtre et le droit, Frédéric Pottecher s'oriente timidement dans une nouvelle direction : le journalisme. Il entre d'abord à *L'Oeuvre* pour une période d'essai :

« J'ai rédigé un reportage complètement inventé sur une catastrophe minière qui avait eu lieu deux ans avant dans la Sarre. Je connaissais le pays, je savais comment ça se passait [...]. J'ai fait trois papiers, comme si c'était actuel. Avec un toupet fantastique, je suis allé au journal *L'œuvre* avec le mot de mon oncle qui connaissait bien Jean Piot, Victor Snell et autres. [...] [Jean Piot] m'a regardé, il a lu la lettre et il m' a dit : « Ah ! Si c'est ton oncle, je te prends à l'essai. » Puis il a lu mon « reportage ». Il m'a demandé si j'avais vu ce que j'avais écrit : « Non ! Je ne l'ai pas vu. » « Ah, si c'est inventé, c'est bien. » J'étais ravi. On m'a engagé à *L'Oeuvre*. »<sup>282</sup>

Le rédacteur en chef, Victor Snell, l'envoie immédiatement au service des Informations générales et lui confie la rédaction des « nouvelles en trois lignes », avant de lui proposer quelques « chiens écrasés », menu quotidien du jeune journaliste débutant. Il devient alors fait-diversier et la couverture de son premier crime « important » lui vaut de se faire remarquer par le rédacteur en chef politique, Jean Piot. Promptement arrivé sur les lieux du crime de « la rentière du XVII<sup>e</sup>, rue Lamarck », Frédéric Pottecher se présente comme un « nouveau » face au commissaire Diguët, prend quelques notes de la scène du crime puis remet son papier à Jean Piot. Sceptique, celui-ci s'étonne de ne voir aucune évocation de scène sanglante : « Il faut toujours parler de sang... Il faut penser aux lecteurs... »<sup>283</sup>. Et le jeune fait-diversier de se justifier : le cadavre de la victime ne comportait effectivement aucune trace de sang. Le caractère intrigant du fait emporte l'adhésion du rédacteur en chef :

« Oh, Oh ! Dites donc, c'est excellent ça ! Pas de sang ! Excellent ! Je crois que vous avez de l'étoffe, mon jeune ami ! »<sup>284</sup>

Mais sans qu'il lui soit expliqué les raisons de cette décision, Frédéric Pottecher se voit remercier, peu de temps après, par ce patron qui l'avait pris en affection et qui se trouvait

---

<sup>282</sup> MELLA Agathe, *Les archives du Comité d'Histoire de la Radio*, Paris, Éditions Henri Veyrier, 1985, p. 209-210.

<sup>283</sup> *Ibid.*, p. 144.

<sup>284</sup> *Ibid.*

bien au regret d'exécuter « des ordres venus d'en haut »<sup>285</sup>. Cette brutale éviction est une prise de conscience : il quitte *L'Oeuvre* avec la conviction « que le métier de journaliste était [son] métier »<sup>286</sup>.

À la suite d'un hasard, il fait la connaissance de Gabriel Boissy, rédacteur en chef de *Comoedia* (1907), quotidien consacré au théâtre, aux lettres, aux arts, orienté politiquement à droite et dont le tirage avoisine les 55.000 exemplaires. Engagé, le jeune acteur frustré se voit désormais payé pour assister aux générales et interviewer des vedettes de la scène, des intellectuels (François Mauriac), des administratifs (le directeur de la Comédie-Française Édouard Bourdet)... ! Frédéric Pottecher traverse ces années 1930 avec un sentiment ambivalent : d'un côté le jeune journaliste s'épanouit professionnellement dans l'environnement culturel qui l'a toujours attiré ; mais de l'autre, la montée des tensions internationales suscite en lui « une très vague anxiété d'être »<sup>287</sup> qu'il croit surmonter en se lançant dans le grand reportage, afin de combler sa curiosité « d'y aller voir ».

Il propose alors un projet de reportage qui soulève l'enthousiasme de Gabriel Boissy : « Une capitale par jour ». À ce rythme soutenu et rendu possible grâce au partenariat avec la Compagnie internationale de navigation aérienne (CIDNA, rebaptisée Air France en août 1933), il part à la découverte des grandes capitales européennes et relate ses impressions de voyage : Prague, Vienne, Budapest, Belgrade, Bucarest, Istanbul. De plus en plus concerné par la situation nationale et internationale, il fait l'expérience des déchirements humains dont les années 1930 sont fécondes. Ainsi, alors qu'il avait admiré la compagnie et été ébloui par la culture musicale de son ami Lucien Rebatet, rencontré en 1930, il décide de mettre un terme à cette relation amicale lorsqu'il découvre les articles nationalistes, antisémites et anticomunistes que publie le futur auteur des *Décombres* (1942). Rupture d'autant plus inévitable à ses yeux que Frédéric fréquente lui-même une jeune russe juive, Sonia.

En 1937, alors que Prouvost rachète un *Comoedia* dont le lectorat est en perdition, Frédéric Pottecher cherche des sujets plus « modernes » pour rajeunir le quotidien et se charge de la couverture de l'Exposition Universelle où se pressent de nombreuses personnalités (H.G. Wells, Jean-Louis Barrault...). Il fait alors la connaissance de Georges Pioch, responsable du service radio ondes courtes de Paris-Mondial et expérimente ainsi pour la première fois ce nouveau média où, comme au théâtre, la voix le relie à son public. Un public invisible et imaginé, certes, mais massif et à l'écoute partout autour du globe.

---

<sup>285</sup> *Ibid.*, p. 145.

<sup>286</sup> *Ibid.*, p. 146.

<sup>287</sup> *Ibid.*, p. 164.

« La radio, art nouveau, m'imposait une nouvelle façon de concevoir mon métier. Les microphones étaient gros comme des pendules ! On vous recommandait de parler bien en face et bien distinctement. On était comme vissé à la table d'émission. Le magnétophone n'existait pas. Mon travail consistait à me rendre chez les personnes que je devais interroger et à rédiger un compte rendu de la conversation. C'est ce compte rendu que je devais écrire dans un style à la fois nouveau et *parlé* [*souligné dans le texte*], que je lisais aussi bien que possible devant le gros micro. »<sup>288</sup>

Frédéric Pottecher ne tourne pour autant pas le dos à la presse écrite, et les faits-divers continuent de nourrir son activité journalistique. Mais c'est désormais en qualité de pigiste au *Paris-Soir* de Pierre Lazareff. C'est ainsi qu'il a l'occasion de suivre l'affaire Weidmann en novembre 1937, avant de couvrir son procès, à l'automne 1938 (Weidmann restera dans l'histoire criminelle pour être le dernier cas d'exécution publique).

Durant l'été 1938, il parcourt à nouveau l'Europe avec Sonia. En Tchécoslovaquie, il rencontre le ministre des affaires étrangères Krofta, à Prague. Attristé, il constate la dégradation de la situation internationale et manifeste des sentiments antimunichois. À cette date, son identité politique, bien que toujours en retrait de l'amoureux des lettres et des arts qu'il est, oscille en faveur du mouvement trotskiste.

Le deuxième conflit mondial de son existence le précipite dans la tristesse : son père s'éteint au début de l'année 1939, quelques mois seulement avant sa mère. Il a à peine le temps de surmonter ces deuils que la mobilisation arrive, en septembre 1939. Les événements s'enchaînent alors sans répit. Fait prisonnier en juin 1940, il est envoyé dans un Stalag près de Tannenberg (Prusse Orientale) jusqu'en juin 1941. D'abord rapatrié à Lyon, il est de retour à Paris où il retrouve Sonia. Le couple va vivre à Bussang avant de revenir à Paris en mai 1942 – où le mariage est célébré. Il a l'idée de rejoindre de Gaulle, mais les jeunes mariés se décident finalement à partir pour Marseille, avant de rejoindre la Corse.

Les activités journalistiques de l'avant-guerre rattrapent alors Frédéric Pottecher sur l'île de Beauté de deux façons. D'abord, il apprend que l'un de ses voisins n'est autre que le célèbre avocat pénaliste Me Vincent de Moro-Giafferi, que le jeune fait-diversier avait déjà rencontré au moment de l'enquête sur l'assassinat des frères Rosselli, en juin 1937. Il lui

---

<sup>288</sup> *Ibid.*, p. 200.

arrive ainsi de discuter avec ce maître du barreau parisien, « exilé » en Corse pour avoir montré trop de sympathie envers les juifs<sup>289</sup>.

Mais surtout, dans la « guerre des ondes », on ne pouvait manquer d'exploiter les services de celui qui avait fait l'expérience, peu de temps auparavant, du radiojournalisme : de son petit hameau corse, Frédéric Pottecher se voit donc rapidement en charge du relais radio, apprend à coder et décoder les messages, et rédige simultanément des articles pour le journal local *Le Patriote*, attentivement surveillé par les services de censure de l'État-major du général Giraud.

En novembre 1943, il part pour Alger, puis Beyrouth, en vue de créer un journal de langue française, *La Nation*. Mais au lieu de cela, c'est la radio qu'il retrouve. La guerre lui permet alors de perfectionner la technique de ce média qu'il aime tant.

« Jean Gaulmier, qui organisa avec les moyens du bord les services d'informations de la France combattante à Beyrouth, me proposa d'animer la radio, car il existait un émetteur relativement puissant au Grand Sérail. [...] Chaque jour je rédigeais un éditorial dans le meilleur esprit gaulliste de ce temps ; souvent je disais leurs quatre vérités aux Anglais. J'ai compris bientôt que le métier d'éditorialiste politique était beaucoup plus facile que celui de « fait diversier », de critique dramatique, de critique d'art ou de chroniqueur judiciaire. Et puis, je le reconnais bien volontiers, j'aime la radio. Sans doute avais-je déjà appris à me servir correctement d'un micro – du moins je l'espère ! Ma voix se *plaçait* – comme disent les chanteurs – et mes intonations « modulaient » mon texte sans que je m'en doute. Est-ce cela le métier ? Je le pense. L'accord entre le style, entre l'écriture du texte et le timbre, le ton, la modulation de la voix se fait spontanément. C'est la transposition théâtrale, dramatique, telle que la font les acteurs à partir d'un texte ; j'ajoute cependant que les acteurs portent à la scène des textes écrits par d'autres qu'eux-mêmes tandis que le journaliste de radio écrit lui-même des textes qu'il porte grâce au micro au niveau des auditeurs. [...]. »<sup>290</sup>

En juillet 1944, il repart à Alger. Le couple revient à Paris à la Libération, fin septembre. La radio d'État lui propose alors une section d'émission en français pour le Moyen-Orient. Il suit les procès de la Libération de l'été 1945 « non en qualité de chroniqueur judiciaire mais de chef de la section des émissions en français vers le Moyen-Orient »<sup>291</sup>. Néanmoins, il préfère ne pas s'attarder à ce poste qui, dira-t-il, n'a servi qu'à lui faire

---

<sup>289</sup> Moro-Giafferi avait pris la défense du jeune juif Herschel Grynszpan, auteur du meurtre d'un conseiller de l'ambassade d'Allemagne à Paris, Ernst von Rath, le 7 novembre 1938. Ce crime donnera le prétexte à Hitler et Goebbels d'ordonner, deux jours plus tard, les pogroms de la « Nuit de Cristal ».

<sup>290</sup> POTTECHER Frédéric, *op. cit.*, p. 261-262.

<sup>291</sup> *Ibid.*, p. 278.

« découvrir les grandeurs et les servitudes de la fonction publique »<sup>292</sup> et n'a pas grand-chose à voir avec le journalisme.

Intervient alors un homme dont le rôle sera par deux fois déterminant dans les orientations de carrière de Frédéric Pottecher. Vital Gayman, directeur du Journal Parlé, a effectivement l'idée de récupérer le démissionnaire des émissions vers l'étranger en le poussant vers la chronique judiciaire. Les procès de la Libération ont fortement alimenté les cours de justice et, par conséquent, la chronique judiciaire a le vent en poupe. Pottecher est donc intronisé « chroniqueur judiciaire de la radio d'État »<sup>293</sup> à l'occasion du procès de l'ancien ambassadeur de Vichy à Paris Fernand de Brinon, du 4 au 7 mars 1947. Il aiguise sa vision du journalisme et trouve « son style ».

« On n'avait pas eu le temps de le ramener dans les couloirs de cette infecte « souricière » qu'il [Fernand de Brinon] avait déjà retiré sa Légion d'honneur. Les photographes se précipitèrent et jetèrent sur cet homme très pâle et désormais voué à la mort des centaines de flashes. Quel affreux spectacle ! [...] Après mon deuxième compte rendu du procès de Fernand de Brinon, j'étais devenu réellement le chroniqueur judiciaire de la radio d'État. Je m'étais aller, je ne sais pourquoi, ce jour-là, à donner un certain ton à mon papier, je citais les phrases prononcées par le procureur, l'accusé, le président et l'avocat, en leur donnant le caractère dramatique ou comique adéquat. En même temps, je m'efforçais de ne pas trahir la vérité. [...] Je me souviens d'avoir, dans ma chronique radio, analysé et « imagé » autant que je le pouvais le ton, le style, le rythme de Floriot. Une telle transposition de la réalité ne s'était jamais faite et je me suis demandé après coup si Gayman tolérerait cette manière de « dramatiser » mes comptes rendus. J'ai eu peur qu'il ne prenne la chose très mal ; or il la prit bien et me renvoya assister à d'autres procès sans me faire la moindre observation. Par la suite, j'ai perfectionné mes interventions devant le micro, me laissant aller à mon penchant pour le théâtre tout en m'obligeant à rédiger mes chroniques aussi objectivement et honnêtement que possible. »<sup>294</sup>

L'adolescent-acteur du Théâtre du peuple, l'étudiant déterminé qui frappait sans succès aux portes des compagnies parisiennes vient de trouver son théâtre : la chronique judiciaire radio. Et il ne tarde pas à s'imposer auprès du public comme auprès de ses collègues et de ses supérieurs. En 1951, son salaire à la RTF est l'un des plus élevés parmi les pigistes réguliers du service des reportages : il est le seul, avec Pierre Ichac et un certain Pierre Desgraupes à gagner 55.000 francs (7040 francs en 2001) (et voir, en octobre 1951, son

---

<sup>292</sup> *Ibid.*

<sup>293</sup> *Ibid.*, p. 280.

<sup>294</sup> *Ibid.*, p. 280-281.

salaires) <sup>295</sup> quand le salaire moyen des 23 salariés est de 37.173 francs (4758 francs en 2001).

La même année, le chroniqueur du Journal Parlé reçoit également le prestigieux prix Maurice Bourdet, récompensant tous les ans les meilleurs journalistes radio. C'est l'occasion pour le lauréat d'apparaître pour la première fois à la télévision ! <sup>296</sup> Certes, les prises de vue de Michel Wakhevitch sont furtives et l'on distingue vaguement le chroniqueur judiciaire encore muet parmi les nombreux invités de la soirée mondaine de remise des récompenses, mais pour la première fois, la « voix de la justice » à la radio a, ce 10 février 1951, montré son visage au téléspectateur. Il tempère dans ses mémoires la « gloire » causée par cette exposition :

« [...] La télévision n'avait pas encore opéré sa fascination sur le public et le pouvoir. On nous entendait, on ne nous voyait pas. On ne nous considérait pas comme des étoiles de cinéma ou des champions de l'information. Nous ne faisons pas de déclarations à la presse ; nous n'avions pas de « politique de l'actualité ». Bref, je crois que nous étions encore modestes, ce qui ne signifie pas que nous n'étions pas indépendants. Pour ma part, en tout cas, j'étais parfaitement libre et j'exerçais mon métier sans subir de Vital Gayman la moindre pression. » <sup>297</sup>

Jusqu'en 1954, Frédéric se consacre entièrement à la radio. La télévision, qui ne s'intéresse pas aux faits-divers criminels - et donc à leurs suites judiciaires, qui manque sans cesse de financements et de personnel, ne manifeste pas le besoin et n'a pas les moyens de détacher un journaliste « spécialisé » pour la couverture des procès. En revanche, elle ne rechigne pas, quand l'information le réclame, à solliciter les services du « chroniqueur de la Radio d'État ». Et l'occasion se présente le 29 novembre 1954 alors que le retentissant procès de Gaston Dominici s'achève. En ce lundi soir, l'actualité judiciaire occupe la troisième place après le bulletin météo et le voyage de François Mitterrand dans l'Aurès. Vient donc ensuite la rubrique « Tribunaux » composée d'abord d'un reportage sur la fin du procès du vieil homme accusé du meurtre de la famille Drummond en août 1952, puis d'une interview, en direct, de Frédéric Pottecher par Claude Darget (en plateau). Le conducteur d'actualité ne précise pas si l'interview a lieu juste après le reportage ou seulement à la fin du journal.

---

<sup>295</sup> AN, Direction des informations 1280/i, Cote CAC : 1983/269-278, *Émissions ou fonctionnement 1951-1963*.

<sup>296</sup> INA, Journal télévisé 20h, 10 février 1951, 2'45. Sujet « Frédéric Pottecher reçoit le prix Maurice Bourdet 1951 », commentaire Claude Loursais.

<sup>297</sup> POTTECHER Frédéric, *op. cit.* p. 282.

Dès sa première collaboration à la télévision (toujours en qualité de journaliste de radio), Frédéric Pottecher impose sa présence d'une façon qui ne manquera pas, tout au long des années 1960, de susciter l'exaspération des responsables du journal télévisé pour qui le chronomètre est tout sauf élastique. Car Frédéric Pottecher parle... pendant 9mn20 ! Certes, le verdict du procès qui a vu la cour de Digne condamner le vieux Gaston à la peine de mort a délié les langues bridées des journalistes. Mais, c'est bel et bien le tempérament de Frédéric Pottecher qui est principalement en cause : trop heureux de s'adresser à un public, le « chroniqueur » se consacre sans compter à ses tirades et monopolise les planches !

Jusqu'en 1958, la collaboration du chroniqueur pour la télévision ne se réitère qu'une seule fois, lorsque, le 12 mai 1955, il est de nouveau interviewé par Jacques Donot et Claude Joubert au sujet de l'affaire Dupriez<sup>298</sup>... et bat son record avec 9mn50 ! Jusqu'en 1958, le chroniqueur judiciaire reste donc exclusivement un journaliste radio : depuis la création du journal télévisé en 1949, il ne compte en effet que trois apparitions à l'écran (une en tant que « sujet », deux en qualité de « journaliste de la radio *interviewé* »). Mais le directeur de la RTF, Vital Gayman, a bientôt d'autres projets pour lui.

### **4.3. Règne du premier chroniqueur judiciaire de la télévision (1958-1968)**

#### 4.3.1. L'apprentissage de l'écran

Au début de l'année 1958, alors que le journal télévisé se professionnalise et cherche à améliorer sa formule éditoriale, Vital Gayman, on l'a vu, décide d'augmenter la présence des journalistes « spécialisés ». L'actualité judiciaire fait justement partie de ces spécialisations qui réclament des journalistes un savoir spécifique, un carnet d'adresse bien garni et une présence intensive dans les salles d'audience ou à la permanence de l'association confraternelle de la presse judiciaire (APJ), au cœur même du palais de justice de Paris. Cette dernière, très élitiste, réunissant les grandes plumes de la chronique judiciaire, ne tolère pas l'amateurisme. Le premier représentant du média télévisuel ne saurait être un débutant, inconnu dans le milieu et ignorant de la « culture » du métier.

Louis Terrenoire, donc, directeur des informations de la Radio-Télévision, le répètera aux journalistes de *Télé-Magazine* qui l'interrogeront quelques mois plus tard, en septembre 1958 :

---

<sup>298</sup> INA, Journal télévisé 20h, 12 mai 1955, 9'50. « Interview Frédéric Pottecher sur l'affaire Dupriez ».



« Chaque fois qu'une actualité particulière intervient, il faut naturellement faire appel [aux spécialistes]. »<sup>299</sup>

Depuis quelques temps, déjà, le contexte était favorable à cette professionnalisation du Journal télévisé. Mais pourquoi réclamer la collaboration d'un journaliste de radio comme Frédéric Pottecher ? Le Directeur Général de la RTF, M. Delaunay, fournit un élément de réponse dans une note à l'attention du Directeur des Informations, le 16 juillet 1957 :

« À la suite d'une visite du Syndicat des journalistes venus me signaler que pour certains reportages, on faisait appel à des producteurs plutôt qu'à des journalistes de la RTF. [Le directeur des Programmes de la Télévision] m'a dit ne pas souvent avoir le choix quantitativement et qualitativement. [...] J'estime que dans le cadre [...] de l'interpénétration nécessaire Radio-Télévision – qu'il y a lieu de profiter des vacances pour essayer de nouveaux journalistes au Journal Télévisé. Je vous demande d'entreprendre systématiquement cette politique d'essai en vous laissant totalement le choix des hommes dont vous connaissez mieux que moi les aptitudes. »<sup>300</sup>

Cette rationalisation du personnel de la RTF cache mal la pénurie de moyens du journal télévisé. Car Vital Gayman, vu le budget limité, n'envisage pas d'embaucher un autre chroniqueur judiciaire spécialement rattaché au petit écran. Radio et télévision devront donc se partager les services du chroniqueur de la radio d'État. C'est ainsi que Frédéric Pottecher rejoint officiellement l'équipe du journal télévisé en 1958. Pendant dix ans, il incarnera le premier chroniqueur judiciaire de la télévision sans jamais avoir été un « journaliste de télévision ». Mais au sein même de la rédaction, il demeure l'« électron libre » que lui confère le statut de chroniqueur judiciaire. Au XIX<sup>e</sup> siècle, déjà, la chronique judiciaire était un exercice autonome au sein des rédactions de presse écrite<sup>301</sup>. S'il prolonge le travail du fait-diversier en couvrant la dernière partie de l'affaire criminelle – sa phase judiciaire – le chroniqueur judiciaire bénéficie en effet d'un statut autrement plus prestigieux. Il est celui dont l'aura professionnel est imprégné du caractère sacré de l'une des plus importantes institutions françaises : la Justice. Il en côtoie les représentants quotidiennement et ses articles sont autant lus et attendus par le public que par les magistrats et avocats. Le chroniqueur judiciaire fait bel et bien partie de l'élite journalistique.

---

<sup>299</sup> *Télé Magazine*, n° 153, 28 septembre-4 octobre 1958, p. 6-7.

<sup>300</sup> AN, Direction des informations 1280/i, Cote CAC : 1982/410, *Généralités (s.d.)*.

<sup>301</sup> KALIFA Dominique, *op. cit.*, p. 84.

Frédéric Pottecher se lance d'abord le 20 mars 1958, chargé de faire le simple commentaire en cabine du procès des assassins de Saint-Cloud<sup>302</sup>. Les téléspectateurs, après le bulletin météo et un sujet sur un centre de transfusion sanguine pour les soldats d'Algérie, découvrent ainsi les images du caméraman Gilbert Larriaga : le palais de justice, la foule, une salle d'audience presque vide qui se remplit (l'interdiction de filmer les procès, en vigueur depuis décembre 1954, suggère que les images ont probablement été tournées avant l'ouverture de l'audience), des piles de dossiers sur un bureau... Les dessins, signés « Bib », prennent le relais de la caméra : ils « croquent » l'avocat Me Floriot, les accusés, les familles... Obligé de respecter les 2mn15 imparties, Frédéric Pottecher bouscule ses habitudes et rechigne à écrire un texte qui s'apparente plus au reportage qu'à la chronique judiciaire.

Un mois plus tard, le voici enfin apparaître réellement à l'écran pour raconter un crime crapuleux sur fond de sorcellerie à Orléans<sup>303</sup>. Pendant 5mn10, le 23 avril 1958, il révèle donc un peu plus ses talents de conteur, dressant probablement<sup>304</sup> un portrait malicieux du pauvre Riffet, marié à une magnétiseuse et assassiné par son associé Barrot. Il ne manque sans doute pas de faire sourire son public à l'évocation de cette femme qui n'aurait pas seulement envoûté son mari, abusant de ses charmes et de son pouvoir sur le malheureux Barrot. Quelques images plantent le décor : la statue de Jeanne d'Arc sur la place du Martroi, symbole de la ville, inscrit ce drame local dans l'identité et l'histoire d'une ville médiévale française. Un drame provincial comme les aime le chroniqueur, ainsi directement rattaché à l'obscur Moyen Age et tous ses procès en sorcellerie. Seules de brèves images conclusives des deux accusés sortant du palais de justice menottés et escortés par des gendarmes ramènent le public à la réalité judiciaire et mettent fin au récit du chroniqueur.

Mais le premier « grand » procès de Frédéric Pottecher à la télévision a lieu quelques semaines plus tard. C'est Gayman, une nouvelle fois, qui le lance en plateau extérieur à l'occasion du procès de Robert Avril, début mai 1958 – ce n'est donc pas la toute première chronique de Frédéric comme il le prétend dans ses mémoires.

Robert Avril était accusé du viol et du meurtre d'une institutrice anglaise, Janet Marshall, qui visitait la France à bicyclette. Le corps de la jeune femme avait été retrouvé sur une route départementale de la Somme, le 16 août 1955. Malgré un important déploiement de la police (sans doute en raison de la nationalité de la jeune fille) le crime était resté sans

---

<sup>302</sup> INA, Journal télévisé, 20h, 20 mars 1958, 2'15 (notice). « Procès des assassins de Saint-Cloud ».

<sup>303</sup> INA, Journal télévisé, 23h, 23 avril 1958, 5'10 (notice). « Le procès d'Orléans ».

<sup>304</sup> Nous n'avons pu accéder qu'à la notice descriptive du sujet.

coupable. En 1957, un meurtre similaire mettait les gendarmes sur la piste d'un certain Robert Avril, homme fruste qui se cachait dans une cabane de cantonnier à quelques kilomètres de Paris. Arrêté, il avait reconnu le viol et le meurtre de la jeune Anglaise deux ans plus tôt. « Ce procès passionne la télévision »<sup>305</sup> avait dit Gayman à Frédéric Pottecher. Il envoie donc son chroniqueur suivre les audiences à Amiens pour la radio *et* la télévision. Pottecher se met alors en contact avec « des messieurs de la télévision qui ignoraient naturellement ce [qu'il] faisai[t] à la radio... »<sup>306</sup>. Cette fois, le fier chroniqueur entend bien imposer ses volontés, c'est-à-dire faire une chronique judiciaire au sens traditionnel du terme et surtout ne pas alimenter la rubrique des « chiens écrasés ». Il renoue là, finalement, avec une conception élitiste de la chronique forgée dès son affirmation sous la Monarchie de Juillet, quand la rubrique ne faisait pas encore l'objet de lectures populaires. La chronique judiciaire, au milieu du XIX<sup>e</sup>, est en effet uniquement publiée dans la presse spécialisée, lue par les notables curieux de suivre l'actualité judiciaire, non par un lectorat populaire qui n'a de toute façon pas les moyens d'assurer le coût d'un abonnement. Pottecher s'en explique donc auprès des caméramans, surpris :

« [Les] messieurs de la télévision qui m'attendaient à Amiens [...] me déclarèrent qu'ils se préparaient à filmer l'endroit où l'Anglaise avait été assassinée. « Moi, leur dis-je, cela ne m'intéresse pas car je suis chroniqueur judiciaire et pas Rouletabille »... [...] Le soir, vers 17 heures, en vue du journal télévisé de 20 heures [...], je leur ai dit que je pouvais enregistrer une séquence de trois minutes. Ils m'ont rigolé au nez et m'ont demandé : « Quelle séquence ? » Je leur ai répondu que j'allais raconter tout ce qu'il s'était passé à l'audience. Ils étaient tout à fait étonnés, mais m'ont laissé faire. Ensuite, ils sont partis [...] et sont arrivés à Paris avant 20 heures. Ils ont développé très vite et ils ont passé au journal télévisé du soir la séquence en question. Je pense que l'émission a été très réussie, non pas parce que j'avais fait un bon compte rendu, mais parce que les faits que je rapportais étaient très curieux. »<sup>307</sup>

Ainsi, chaque jour, Frédéric Pottecher quitte la capitale à l'aube pour prendre le train qui l'emmène à Amiens. Il suit les audiences jusqu'en fin d'après-midi, enregistre sa chronique avant de reprendre le chemin pour Paris en attrapant le train de 18h30. Une heure et demie plus tard, il est chez lui auprès de sa femme. Cette nouvelle expérience professionnelle aurait sans doute été un grand moment de bonheur si elle n'avait pas coïncidé avec une période difficile dans la vie personnelle du chroniqueur : fragile du cœur, la santé de Sonia

---

<sup>305</sup> POTTECHER Frédéric, *op. cit.*, p. 304.

<sup>306</sup> *Ibid.*

<sup>307</sup> *Ibid.*

Pottecher se détériore rapidement. Un nouvel infarctus l'emporte en février 1959, plongeant le chroniqueur dans la solitude et le chagrin (et expliquant en partie la raison pour laquelle il ne fera aucune chronique pour la télévision cette année-là)<sup>308</sup>.

En 1958, le dispositif de la chronique judiciaire télévisée est simple et ne changera guère au cours des années 1960 : Frédéric Pottecher, dont la réputation déjà affirmée s'est imposée dans toutes les cours de justice françaises, bénéficie généralement - lorsqu'il ne choisit pas directement le décor de la salle d'audience une fois la séance terminée - d'une salle mise gracieusement à sa disposition par le palais de justice concerné (sa collaboration pour la télévision ne fait que conforter cette autorité). Le chroniqueur s'installe ensuite devant un fond neutre – une plante verte ou un tableau habille parfois le décor, et, tantôt debout, tantôt assis, il commence la lecture de son papier en regardant de temps à autre la caméra. Dans les premiers temps, il semble d'ailleurs ignorer la spécificité du journalisme télévisuel et ne laisse guère la caméra influencer ses méthodes de travail.

« Je voyais ma collaboration à la télévision exactement comme je la voyais à la radio, c'est-à-dire que je voulais rendre compte d'un procès devant la caméra comme je le faisais devant un micro. »<sup>309</sup>



C'est donc un chroniqueur au style « très radio » que découvrent les téléspectateurs : yeux baissés sur ses feuillets, concentré à la lecture de ses notes, il ne se rend pas compte que la *vision* d'un journalisme radiophonique le distance de son public. La voix habituellement enjouée et vivante de Pottecher sur *Inter Actualités* perd tout son relief avec l'image de ce corps qui ne communique pas avec le téléspectateur, via l'œil de la caméra. Il reste désormais à Frédéric Pottecher, comme à ses confrères du petit écran souvent issus du journalisme radio, à faire l'apprentissage de l'image. Mais il ne lui faut pas longtemps pour apprivoiser la caméra. Très

<sup>308</sup> Pour l'aider à se remettre de cette épreuve, Henri Sadorge, du journal parlé, croit bon de l'envoyer passer quelques semaines à New-York pour lui « changer les idées ». Outre sa découverte du système judiciaire états-unien, le chroniqueur en profite pour rédiger, en mai 1959, le projet d'une œuvre radiophonique « Un piéton à New-York ». Il envoie son synopsis à Albert Ollivier qui donne alors son accord pour que le projet soit présenté au Prix Italia 1959 [créé en 1948, le Prix Italia récompense chaque année les meilleurs programmes radiophoniques et télévisés] et fait débloquer 50.000 francs pour sa réalisation. Sélectionné pour faire partie de la quarantaine de candidats, « Un piéton à New-York » ne figurera pas dans le palmarès. AN, Direction des informations 1280/i, Cote CAC : 1983/269-278, *Émissions ou fonctionnement 1951-1963*.

<sup>309</sup> POTTECHER Frédéric, *op. cit.*, p. 304.

vite, la télévision enrichit même son jeu et le libère de son angoisse de l'improvisation. Obligé de regarder la caméra, il ne peut plus se contenter de lire son papier devant le micro :

« Pour moi, je le dis ici sans la moindre fausse modestie, je ne me suis jamais considéré comme un bon improvisateur. Si je l'ai été parfois, à la télévision surtout, c'est que j'avais bien « prémédité » mes improvisations. J'ai enfin constaté que, même soigneusement « préméditées », mes improvisations sont plus heureuses à la télévision qu'à la radio. Cela tient au fait que j'apprehende la caméra devant laquelle *on ne peut pas lire*, ce qui force à savoir presque par cœur ce que l'on se propose d'énoncer. »<sup>310</sup>

Généralement seul face à la caméra, il lui arrive d'être accompagné par un dessinateur, Bib (voir photogramme plus haut, sans date)<sup>311</sup>, qui, à ses côtés, dessine quelques croquis pendant que Frédéric Pottecher lit sa chronique. Des bancs-titres de ces dessins sont ensuite insérés au fur et à mesure que sont évoqués les différents épisodes de l'histoire.

On le voit, si la télévision qui jusqu'alors privilégiait l'image animée, le reportage, inaugure l'exercice de la chronique judiciaire avec Frédéric Pottecher, le style même de ces chroniques s'inscrit bien dans la continuité d'une carrière, radiophonique d'abord, puis radiophonique *et* télévisuelle à partir de 1958. Si rupture il y a donc, c'est bien du côté du journalisme de télévision plus que du journaliste lui-même.

#### 4.3.2. Le style « Pottecher »

Mais qu'est-ce qui caractérise le talent que beaucoup, parlant d'un véritable « style Pottecher », s'accordent à reconnaître chez ce chroniqueur ? Cinq traits principaux semblent le définir.

##### *a. Le sens de la théâtralisation*

Frédéric Pottecher possède d'abord indéniablement le sens de la théâtralisation. On mesure à quel point, ici, la jeunesse du chroniqueur à Bussang, puis ses malheureuses expériences des compagnies parisiennes, ont été déterminantes pour son identité

---

<sup>310</sup> *Ibid.*, p. 261-262.

<sup>311</sup> Le journal télévisé n'a pas « croqueur judiciaire » attitré. Il semble que les collaborations soient variables, au gré des procès et des disponibilités. En mai 1962, ce sont par exemple les dessins d'André Galland qui viennent illustrer les chroniques de Frédéric Pottecher au moment du procès du général Salan.

journalistique. Car sa présence à l'écran, une fois la caméra apprivoisée, relève réellement de la prestation théâtrale : une voix puissante, des effets de relief, d'accumulations, d'emphase, des ruptures de tons, des citations, des imitations de voix... Il exploite toutes ces techniques de mise en scène pour établir un contact et captiver le public qu'il doit, lui, se contenter d'imaginer. Évoquant ses chroniques au moment de l'affaire Avril, il se souvient :

« J'ai tout simplement fait mon compte rendu télévisé, banalement, comme je l'aurais fait pour la radio, mais en m'adaptant à la télévision tout de même, en me souvenant qu'il fallait donner un portrait du bonhomme, qu'il fallait essayer de le montrer. Et j'ai donné certaines répliques exactes de l'accusé, du président, de l'avocat général et de l'avocat. »<sup>312</sup>

L'introduction du portrait qu'il fait de l'accusé Robert Avril, le 3 mai 1958, tout en relief, en crescendo et avec un sens aigu du rythme et du phrasé, rompt avec le ton monotone du journal de 20h :

« L'affaire Avril est une affaire simple mais l'accusé est *étrange*... Avril n'est pas un rustaud : c'est un trimardeur... un chapardeur... devenu un voleur... C'est aussi un obsédé. »<sup>313</sup>

Les téléspectateurs sont tout de suite happés par le mystère du personnage qu'arrive à restituer les formules narratives du chroniqueur. La chronique judiciaire télévisée devient alors le lieu où s'exerce une nouvelle dramaturgie du réel.

Expérimenté, on l'a vu, dès ses premières chroniques radios, ce sens de la dramatisation, chez Frédéric Pottecher, ne fait que se renforcer avec sa collaboration pour la télévision car, cette fois, il peut y travailler sa gestuelle, aidé par un physique imposant.

Ainsi, en janvier 1960, le voit-on accompagner de mimiques incessantes le récit d'un épisode particulièrement chargé d'émotion du procès de Pierre Jaccoud. Ce digne bâtonnier suisse, issu de la bonne bourgeoisie genevoise, était accusé d'avoir tué un artisan du nom de Charles Zumbach, qui était lié de façon obscure à la maîtresse de ce bâtonnier Jaccoud, Linda Baud. Le mobile du crime aurait donc été la volonté farouche, chez Jaccoud, de protéger sa réputation et d'éliminer un maître-chanteur potentiel. Dans cette logique, le bâtonnier avait également pris la décision de mettre un terme à sa relation extraconjugale, brisant le cœur de sa jeune et très amoureuse maîtresse. C'est le moment de cette rupture, évoquée dans la

---

<sup>312</sup> *Ibid.*, p. 305-306.

<sup>313</sup> INA, Journal télévisé, 20h, 3 mai 1958, 5'. « Le procès de Robert Avril à Amiens ». Extrait diffusé dans la série documentaire en trois épisodes consacrée à Frédéric Pottecher. INA, *Quel roman que ma vie*, COSTELLE Daniel (réalisation, production), TF1, 24 février, 2 et 9 mars 1984, (3x52').

journée par la cour de Genève, que raconte ici Frédéric Pottecher en duplex avec le présentateur du journal télévisé (Michel Droit ou Claude Darget) :



**Frédéric Pottecher :** Euh, y'a eu un moment *extrêmement* émouvant... Moi j'n'ai *jamais* vu ça de ma vie !...

**Voix journaliste plateau :** Oui... qu'est-ce que c'était ?

**Frédéric Pottecher :** Euh... Il était question de... de... il était question d'interroger... les sur-experts... et le procureur général a fini par leur dire ceci... [*lisant*] « Messieurs... est-ce que Jaccoud voit *clair* en lui ? »... Réponse des experts... [*lisant*] « *Non*... Il ne voit *même* pas les *causes* de ses maladies physiques ! » ... Le procureur général... [*plus vif*] « J'ai toujours dit que Jaccoud était un homme *supérieur* !... Je l'connais... Mais *si* il a commis ce crime... je veux arriver à *comprendre* pourquoi ! »... Les experts... « Mais il y a ces lettres, monsieur l'procureur général !... Il y a cette *rupture* avec Linda, il y a *mille* choses !... Le procureur général... « Oui, je sais !... Il y a ces projets de *mariage* avec Mademoiselle Linda Baud ! »... Alors à c'moment nous avons vu Jaccoud se *dresser*... *tendre* les mains... et *crier*... [*criant*] « Je *proteste* ! Je *proteste* !... Ces propositions d'mariage n'ont pas été faites par *moi*... Je vous en *prie* monsieur l'procureur général ! »... Et le procureur général répond ceci... « Je cherche la vérité, Pierre Jaccoud... Permet-*moi* de continuer à la chercher... *si-tu-veux-bien* ! »

**Voix journaliste plateau :** Il le tutoyait ?

**Frédéric Pottecher :** Il le *tutoyait*... Ça a été quelque chose *d'extraordinaire* !... Moi, personnellement, j'n'ai *jamais* vu un procureur... et surtout *un procureur général*... tutoyer un accusé !... Je n'sais pas si vous voyez c'qu'y a derrière ces mots... toute cette espèce *d'amitié* qui a existé entre le procureur Cornu et Jaccoud... Mais tout c'la est *res-sorti* aujourd'hui... Je vous assure que ça a été *terrible* !... Jaccoud est euh... a pris son mouchoir... a *pleuré*... Enfin, ça a été *extrêmement* dramatique !... Et c'est sur cette *impression-là*... sur ce moment *pénible* et *douloureux*... que s'est terminé... ou à peu près... se sont terminés les débats d'ce jour... »<sup>314</sup>

Là encore, Frédéric Pottecher, en jouant sur l'*ethos* (sa façon de s'incarner à l'écran) et le *pathos* (le contenu émotionnel de son discours) réussit aisément à faire passer une intensité dramatique au téléspectateur. Côté critique, on applaudit en tout cas le style. Tel *Télé 7 Jours*

<sup>314</sup> Le procès Jaccoud se déroule du 18 janvier 1960 au 4 février 1960. L'extrait est non daté. Cité dans le documentaire *Quel roman que ma vie, op. cit.*

qui, en avril 1960, au moment du procès de « Monsieur Bill », souligne l'endurance du chroniqueur :

« 'M. Bill', tragédie sordide en deux meurtres et un procès, c'est lui qui vous l'a racontée au fil des répliques, vous l'a ressuscitée de rebondissement en rebondissement. Pour vous, sur votre écran, Frédéric Pottecher a été l'homme-orchestre qui a traduit les faits controversés, les sentiments contradictoires, les intentions adverses. Avec sa seule voix et la seule éloquence de sa conscience, il a incarné une foule de personnages aux situations multiples et aux positions extrêmes ou nuancées : victimes, accusé, témoins, parents, président, procureur, avocats. Chaque jour de ces représentations éprouvantes, aux approches du Palais de Justice, une « Dauphine » noire immatriculée 5200 GP 75 accumulait les avis de contravention sur son pare-brise. Elle était mal rangée, aux points de stationnement les plus inattendus, mais c'était nécessaire : après l'audience, Frédéric Pottecher devait la trouver immédiatement ; il n'avait que le temps de bondir au volant et foncer vers l'Étoile, au besoin en brûlant les feux. Car, qu'elle que soit l'heure de la clôture des débats, il avait à se trouver à 19h15 au 118 des Champs-Élysées, dans l'immeuble du journal parlé de la RTF. Devant la porte, il récoltait un autre papillon, parce que, à ce moment de la journée, il était obligé de laisser sa voiture en double file ; et il arrivait essoufflé devant le micro de « Paris vous parle ». Il lui fallait grimper quatre à quatre jusqu'au quatrième étage, l'ascenseur de la radio étant presque continuellement en panne. Le temps de lire, haletant, un article qu'il avait griffonné pendant l'audience, il reprenait l'escalier en sens inverse. De nouveau, la voiture, et de nouveau un papillon. Cette fois devant le 15 de la rue Cognacq-Jay, pour le Journal télévisé de 20h. Les maquilleuses... et les caméras. »<sup>315</sup>

En mai 1966, à l'occasion du procès de l'Étrangleur Lucien Léger<sup>316</sup>, c'est au tour de *Centre-Presse* de saluer la performance de « Frédéric » :

« Frédéric, le meilleur ! Le meilleur moment de la soirée fut, sans doute, « Télé-Soir » et, plus précisément, le commentaire de Frédéric Pottecher sur l'affaire de « L'Étrangleur ». Sobre, mais efficace, il sut - en excellent journaliste - recréer l'atmosphère de la fin du procès et dire ce que fut ce coup de théâtre à propos duquel ce n'est pas fini d'épiloguer. Mieux, il reprit l'antenne pour deux minutes en fin d'émission et le véritable interrogatoire qu'il fit subir aux parents de Léger et à M. Taron fut un modèle du genre, les images mises à part. »<sup>317</sup>

---

<sup>315</sup> *Télé 7 Jours*, 2-8 avril 1960, p. 16-17.

<sup>316</sup> Lucien Léger est jugé en mai 1966 et condamné à la réclusion à perpétuité pour l'enlèvement et le meurtre du petit Luc Taron en 1964.

<sup>317</sup> *Centre-Presse*, 9 mai 1966.



... puis *France-Soir*, à propos de la même affaire :

« Aux « Actualités », bel effort de Frédéric Pottecher et des reporters, samedi soir, qui ont réussi à présenter des interviews dramatiques des parents et de l'avocat de Léger à l'issue du procès. »<sup>318</sup>

Mais on peut aussi, comme *L'Aurore*, violemment rejeter cette mise en scène trop dramatisante :

« Frédéric Pottecher a parlé au JT de 20h du procès Pouillon. Pourquoi le réalisateur de l'émission avait-il installé ce chroniqueur à une barre en tout point pareille à celle devant laquelle déposent en justice les témoins ? Mise en scène absurde ! »<sup>319</sup>

Faute de goût pour *L'Aurore*, ce souci de la mise en scène et du décor n'est-il pas l'illustration de l'emprise de l'univers théâtral sur l'identité journalistique du chroniqueur ?

#### *b. Le sens de la narration*

La contrainte de la caméra qui pousse Frédéric Pottecher à « imager » le plus possible ses chroniques va contribuer à aiguïser ses talents de conteur. Et c'est la deuxième caractéristique du chroniqueur : le style narratif. Indéniablement, Frédéric Pottecher est de la trempe des grands conteurs. Mais ce talent, encore une fois, est héritier des multiples influences littéraires et artistiques dont le chroniqueur s'est nourri depuis son plus jeune âge. À commencer par les grands classiques de la littérature. De Balzac, par exemple, il retient le sens du détail, l'art de mettre en scène les personnages, et surtout de les faire évoluer dans un microcosme dans lequel émerge souvent l'antagonisme Paris-Province, l'opposition entre campagne, petite villes et grandes villes. Ainsi, en décembre 1961, au cœur de l'interminable – et troisième – procès de Marie Besnard, se lance-t-il dans l'évocation de la ville qui a vu naître Théophraste Renaudot et brûler Urbain Grandier avant de subir la mauvaise publicité que lui valut la médiatisation de « L'Empoisonneuse de Loudun » :

---

<sup>318</sup> *France-Soir*, 10 mai 1966.

<sup>319</sup> *L'Aurore*, 3 mai 1963.



« Loudun... où nous revivons euh... des *jours* deuhhh... Loudun... *absolument* extraordinaires ! *Personne* ne pourrait penser... que dans cette petite ville... il a pu se produire *tant* de petits faits... que *tant* de ragots ont pu circuler... que *tant* de personnes ont pu être mises en cause pour des faits de rien... ou, au contraire, des faits d'une *extrême* gravité. *Ça*... c'est la province... française... C'est Balzac... et c'est quelque fois *passionnant*... mais... ce n'est pas toujours *gai*. »<sup>320</sup>  
(Voir CD Extrait 4)

On comprend bien qu'un Frédéric Pottecher affichant lui-même fièrement son origine vosgienne, ait pu se laisser aller, au fil de ses voyages dans la France criminelle, à développer un discours fortement imprégné de déterminisme territorial. À ses yeux, de la bonne compréhension de ces « pays » de l'intérieur dépendait effectivement la compréhension de l'événement criminel. Ainsi, dans l'affaire Dominici (1952-54), le caractère fruste et le silence buté des paysans bas-alpins expliquait-il en partie le crime de Lurs. Au contraire, à Loudun, il s'agissait de montrer à quel point la rumeur et une certaine aura de sorcellerie avait pu engendrer la navrante affaire Marie Besnard (1952-1961). Plus tard, à l'heure de la retraite, le chroniqueur judiciaire est invité sur le plateau de l'émission *Aujourd'hui la vie* du 2 décembre 1985, dont le thème « Médias et Justice » est directement inspiré des dérapages journalistiques autour de l'affaire Villemin (1984). L'occasion est ainsi donnée au vétéran de la chronique judiciaire d'évoquer sa région natale, les Vosges. Plus qu'un décor de crime, la région est pleinement actrice du drame :

« Mais il ne faut pas oublier que ces affaires se déroulent dans des milieux *complètement* différents... Chez moi, à Lépanges, c'est le granite... Ils ont la tête dure, ils sont travailleurs, ils sont honnêtes, ils sont rivaux... Laroche et Villemin sont des rivaux qui travaillent comme des fous pour avoir une maison, parce que l'hiver est dur, parce qu'il faut se chauffer, parce que la terre ne produit presque rien... que des pommes de terre, des cochons et des sapins... Et ça influe sur le caractère des gens... Ce n'est pas possible que certains journalistes ne l'aient pas compris ! »<sup>321</sup> (Voir CD Extrait 18)

À ce discours provincial balzacien s'ajoutent d'autres caractéristiques narratives, renvoyant elles-mêmes à d'autres influences littéraires : le goût de dresser des portraits moraux à la façon des *Caractères* de La Bruyère ou, comme chez Zola, celui d'expliquer les drames humains en fonction d'un environnement social difficile. Il en ressort, tout au long des

<sup>320</sup> INA, Journal télévisé, 20h, 6 décembre 1961, « Procès de Marie Besnard », 2'30.

<sup>321</sup> INA, « Médias et Justice », *Aujourd'hui la vie*, A2, 2 décembre 1985, 50'.

chroniques judiciaires, une volonté de toujours prendre parti pour le faible contre le puissant, de défendre les valeurs vertueuses de la terre et du travail contre celles, corruptrices, de la ville ou de l'argent. Ainsi fait-il le portrait de Marie Besnard, « femme de la Terre », le 21 novembre 1961 :

« Eh bien oui ! J'ai retrouvé Marie Besnard telle que nous l'avions laissée en 1954. Elle est arrivée au Palais, dans son manteau de fourrure... avec un petit col de fourrure plus clair... très correcte, très nette, très polie, très précise... avec cette espèce de petite voix d'enfant... et avec ce teint terreux, ce teint gris... Marie Besnard est véritablement le *type même* de la femme de la terre... C'est la *femme* de la campagne ! [...] Si ce n'est pas une femme très intelligente, c'est une femme de tête, de caractère !... Elle a une petite voix fluette, elle a l'air de n'avoir aucune résistance... Détrompez-vous ! C'est une femme qui a une résistance prodigieuse. Elle est résistante comme la *terre*... est résistante. »<sup>322</sup> (Voir CD Extrait 1)

Chez Frédéric Pottecher, l'événement criminel est autant un exercice narratif auquel adore se livrer le chroniqueur, qu'un prétexte pour évoquer une société de classes qui produit des injustices, des inégalités. Son nouveau « théâtre du peuple » n'est pas accusatoire : il est curieux, ouvert sur le monde. S'il n'excuse pas l'acte criminel, du moins Pottecher essaie-t-il de le comprendre et de s'aventurer, prudemment, sur la question de la responsabilité sociale au-delà de celle de l'individu. Ainsi, au deuxième jour du procès Avril, développe-t-il un portrait humaniste, non dénué d'humour, de l'accusé :



« ... le *fi*ls... que les jurés de la Somme vont avoir à juger... ne vaut certainement pas mieux qu'son père. Mais ce n'est pas une brute épaisse... il ne faut pas vous y tromper. Il n'a pourtant pas dû se... aller

souvent à l'école car il n'a même pas son certificat d'études primaires... Pourtant, il s'exprime fort correctement... Il *est* intelligent... Je dirais même qu'il est *fin*... Il a été, pendant plusieurs années, un excellent ouvrier agricole... Il connaît à merveille le secret des champs et des vergers... Il a aussi été un excellent ouvrier d'usine... On l'a vu aussi travailler dans plusieurs chantiers... et partout, il a recueilli d'assez bonnes notes... Seulement, il n'a jamais d'argent. Et comme il a la passion du voyage, que c'est un homme qui ne peut pas tenir en place, alors il *vole*. Il *vole* des bicyclettes... et des vélomoteurs – ce qui lui vaudra plusieurs condamnations en correctionnelle... Et puis, il a une autre

<sup>322</sup> INA, Journal télévisé, 20h, 21 novembre 1961, « Procès de Marie Besnard », 3'34.

obsession – et celle-là est beaucoup plus grave : il a l'obsession des *femmes* à bicyclette... »<sup>323</sup>

Le chroniqueur donne ici un bel échantillon de ses portraits impressionnistes où la figure de l'accusé émerge peu à peu, à travers l'évocation « par touches » de détails et d'anecdotes sur sa vie. De cette façon, le chroniqueur judiciaire s'éloigne paradoxalement de la réalité criminelle la plus crue et monstrueuse (le viol et le meurtre d'une jeune femme), repousse l'assassin Robert Avril pour mieux s'attarder sur un stéréotype (l'« excellent ouvrier » qui n'a jamais d'argent et qui vole des bicyclettes pour voyager, donc échapper à sa condition). Un stéréotype qui laisse davantage la place au conte, à l'interprétation, à la morale et au spectacle. Car cette plongée dans le genre humain reste bel et bien, dans sa mise en scène, au service de la narration et de la prestation médiatique. Et c'est cette emprise de la narration dans le discours journalistique qui a pour conséquence de donner la sensation au téléspectateur que les faits criminels eux-mêmes sont secondaires, voire inexistants. On se souvient que le jeune Pottecher, fait-diversier débutant, avait apprécié la pureté d'une scène de crime non souillée de sang au point d'en faire l'angle de son papier. Plus tard, on l'a vu, il s'était justement refusé à faire du fait-divers, à ne pas se complaire avec la scène du crime de l'anglaise Janet Marshall et donc être obligé de raconter les détails les plus sordides. Une indéniable répulsion pour le sensationnalisme et le macabre imprègne son discours journalistique. La chronique judiciaire, à ses yeux, ne relève pas de ce « journalisme de caniveau ». C'est au contraire un exercice noble qui ne peut succomber à l'obscène et doit mobiliser la culture générale du chroniqueur. Et à ce titre, un savoir littéraire s'avère bien plus utile que des connaissances juridiques pour la bonne appréhension du procès et l'exercice de vulgarisation auprès du téléspectateur.

On peut en tout cas relever une conséquence à cette distanciation de la réalité criminelle même dans le discours journalistique du chroniqueur : en délaissant le crime et la crudité des faits, Pottecher se retrouve en rupture avec l'événement pour ne s'intéresser qu'au procès, au spectacle judiciaire qui sacre l'éloquence et concentre les émotions. Cette omission du sordide laisse alors le champ libre à plus de légèreté narrative. Aussi Frédéric Pottecher ne se prive-t-il pas de composer des chroniques chargées d'humour et d'ironie, comme ici celle de Robert Avril, cet « obsédé » des bicyclettes, des femmes... et des femmes à bicyclettes !

---

<sup>323</sup> Chronique de Frédéric Pottecher non datée (probablement diffusée la veille ou le jour de l'ouverture du procès de Robert Avril, le 3 mai 1958). Extrait de *Quel roman que ma vie, op. cit.*

Une troisième marque du style Pottecher est à rechercher dans le rôle que s'est attribué le chroniqueur auprès de son public. Un procès donne certes l'occasion de raconter d'intenses moments d'émotions, mais c'est aussi l'opportunité d'expliquer l'organisation et le fonctionnement de l'institution judiciaire, du rôle de chacun des hommes de loi, etc.... Mais la vulgarisation a ses limites car, il faut le reconnaître, cette mission pédagogique du journaliste se remarque surtout les jours où l'audience a été pauvre en rebondissements. C'est ainsi que pour rendre compte d'une première audience sans grand intérêt du long procès de Pierre Jaccoud, Frédéric Pottecher se livre en 4 minutes à un petit exercice comparatiste entre les justices suisse, britannique et française :



**Voix de  
Sallebert en  
plateau :**

Frédéric

Pottecher... Que s'est-il passé... aujourd'hui... à cette première audience ?

**Frédéric Pottecher :** Eh bien les débats se sont ouverts à neuf heures... après que la foule des journalistes et... des photographes... et puis aussi de ceux qui devaient assister à l'audience parce qu'ils étaient témoins... eut été placés dans la salle... Ça s'est assez bien passé... contrairement à ce que nous *pensions* !...

**Voix Sallebert :** Bon !... Mais vous qui avez l'habitude de toutes les cours d'assises... aussi bien en France qu'à l'étranger...

**Frédéric Pottecher :** Oui.

**Voix Sallebert :** ... Pouvez-vous comparer un peu l'ambiance d'une cour d'assises en... Suisse... avec c'que vous avez connu à Hall Baley, à Londres ou à Paris ?

**Frédéric Pottecher :** Ah !... Je vous r'trouve, mon cher Sallebert !... Oui, eh bien ! C'est tentant de faire cette comparaison... Euh... Ce qu'il y a c'est qu'ici... les choses se passent dans le même ordre qu'en Angleterre... avec la *même* méticulosité... la *même* sérénité... Mais je trouve qu'en Suisse on va tout d'même un peu plus vite qu'en Angleterre.

**Voix Sallebert :** Mais la justice suisse n'est pas en perruque ?

**Frédéric Pottecher :** Ah ! Pas du tout !... Tout l'monde est en civil... Le président... l'avocat général... les avocats sont... en jaquette... Il n'y a que deux robes dans ce prétoire... bondé... ce sont celles de Me Floriot... et de son collaborateur Me Jacquet... Alors vous voyez ! »<sup>324</sup>

<sup>324</sup> INA, Journal télévisé, 20h, 18 janvier 1960, « Procès Jaccoud », 4'25.

On le voit, qu'il soit conteur ou vulgarisateur, le chroniqueur – et le présentateur – puise, entretient, renouvelle, banalise et popularise allègrement le réservoir des stéréotypes nationaux. Un an plus tard, au moment du troisième procès de Marie Besnard en novembre-décembre 1961, l'expert judiciaire juge cette fois l'expertise scientifique. Là encore, le recours à l'étrange et l'inexplicable a raison du rôle pédagogique et clarifiant du chroniqueur.



« C'est ainsi que nous avons eu l'occasion d'entendre le docteur Ollivier, monsieur Le Peintre... que nous allons entendre... et monsieur Truffert. Il est intéressant de r'tenir ce qu'a dit notamment le docteur Ollivier... C'est que euh... *l'imprégnation arsenicale* est... euh... conditionnée par toutes sortes de phénomènes que nous ne connaissons pas très bien... Interviennent les *anaérobies* et les *érobies*... interviennent aussi les *mystères* du sous-sol... car on ne sait pas très bien ce qui se passe dans le sous-sol, c'est-à-dire à la hauteur... au niveau des cadavres enterrés dans le cimetière de Loudun, de Saint-Pierre-de-Maillé et des Trois-Moutiers... Heu... Que se passe-t-il là ?... Des choses par exemple curieuses... Dans une seule tombe qui contient trois cadavres, on constate des imprégnations arsenicales tout à fait différentes... bon... Et ce que j'peux dire... moi... en ce qui me concerne... c'est que si j'étais juré... je s'rais bien anxieux... Car euh... si on peut admettre très simplement... et tout à fait tranquillement... sans trouble de conscience... que du moment qu'on trouve de l'arsenic dans un cadavre, et bien... c'est que Marie Besnard l'y a mis... Euh... On peut avoir l'esprit beaucoup plus *troublé* et beaucoup plus *angoissé* quand on a écouté le docteur Ollivier et monsieur Le Peintre... et quand on entend aussi monsieur Truffert... Car il n'y a *pas* de doutes... *Il y a un mystère de l'arsénicisme*... Nul ne sait comment les choses se passent... ni dans le corps, ni dans la terre. »<sup>325</sup>

À défaut d'avoir renseigné les téléspectateurs sur l'arsénicisme, Frédéric Pottecher s'est fait le porte-parole efficace du procès de la parole des experts qui a jalonné toute l'affaire Besnard.

#### *d. Objectivité ou honnêteté ?*

Qu'en est-il justement de l'implication du chroniqueur à l'égard de ses « personnages » ? Le goût du récit dramatique n'est-il pas sans danger pour la vérité judiciaire ? On l'a vu, Frédéric Pottecher, en se défendant de tout sensationnalisme, n'en trahit pas moins d'une certaine façon la vérité en euphémisant les faits criminels trop réalistes.

<sup>325</sup> INA, Journal télévisé, 20h, 29 novembre 1961, « Procès Marie Besnard », 3'20.

Mais surtout, son empathie pour l'accusé ou la victime ne risque-t-elle pas de l'entraîner sur le terrain de la partialité au risque que la parole journalistique, en précédant la parole judiciaire, n'interfère sur le jury – voire les magistrats - et l'arrêt de jugement ? La visibilité accrue que confère le petit écran ne faisant qu'accentuer ce risque. Dès ses premières chroniques pour la télévision, le chroniqueur s'interroge :

« L'affaire Avril provoquait de nombreux commentaires. Mon premier compte rendu télévisé y avait contribué. D'aucuns estimaient que de telles émissions faisaient pression sur les jurés. Devais-je continuer ? Je le dis au téléphone à Gayman qui me répondit : « T'occupe pas de ce qu'on raconte, refais le même coup demain. » Le lendemain, j'ai recommencé. »<sup>326</sup>

Et il pouvait recommencer sans se formaliser puisque sa qualité de « chroniqueur », tel que le définit un projet de tableau des fonctions destiné à la Direction des Informations et de l'Actualité Télévisée, daté du 4 juin 1959<sup>327</sup>, autorise justement le caractère « engagé » des interventions. Ainsi, alors que l'« informateur spécialisé » (niveau G) est défini comme un...

« Journaliste spécialiste, d'un domaine de l'actualité (politique, économique, social, culturel etc...) capable, par ses connaissances et ses contacts, de recueillir des informations originales et de coopérer à la préparation, à la présentation et à la réalisation d'une émission. »<sup>328</sup>

... le « chroniqueur » (niveau H) répond, lui, à la fonction suivante :

« Ce journaliste est capable de concevoir, de rédiger et d'enregistrer des textes de caractère personnel sur des sujets d'actualité, ou d'organiser des éléments sonores ou filmés pour contribuer à la préparation, à la présentation et à la réalisation d'une émission. »<sup>329</sup>

Ainsi, le « caractère personnel » des textes du chroniqueur est-il intrinsèquement lié à sa fonction. Pour peu qu'il respecte une équité de parole entre les différentes parties du procès, le chroniqueur peut laisser transparaître son intime conviction (on pourra observer l'une de ses prises de positions dans l'extrait 2 du CD). Le compte rendu devra seulement être fidèle, de bonne foi et n'offenser ni l'ordre public, ni les bonnes mœurs. Mais si la réputation

---

<sup>326</sup> POTTECHER Frédéric, *op. cit.*, p. 305.

<sup>327</sup> AN, Direction des informations 1280/i, Cote CAC : 1983/269-278, *Émissions ou fonctionnement 1951-1963*.

<sup>328</sup> *Ibid.*

<sup>329</sup> *Ibid.*

assurée de Frédéric Pottecher le protège des critiques, il suffit qu'un occasionnel chroniqueur judiciaire, tel Jacques Février au moment de « l'affaire Bill »<sup>330</sup>, prenne quelque liberté de ton pour être vivement rappelé à l'ordre par sa direction, confortant au passage Frédéric Pottecher dans sa position de chroniqueur incontesté :

« L'intervention de Jacques Février sur l'affaire « Bill » dépasse les droits permis au commentateur et il est manifeste que Jacques Février est intervenu au micro sans avoir écrit de papier, comme je l'avais pourtant expressément demandé. Je vous serais obligé de bien vouloir veiller à ce que monsieur Février n'ait plus à commenter de sujet d'ordre judiciaire sur une affaire en cours, sauf s'il s'agit d'une chronique approuvée par Monsieur Frédéric Pottecher. »<sup>331</sup>

Frédéric Pottecher règne donc sans partage sur la chronique judiciaire radiotélévisée. Pigiste permanent depuis ses débuts à la chronique judiciaire en 1946, il est enfin régularisé en 1962 (avec effet rétroactif à partir de 1960) et se retrouve rattaché, bien que conservant un statut indépendant, au « Service des informations Générales et des Reportages » pour « assurer la rubrique judiciaire et les comptes rendus des grands procès pour les journaux parlés et télévisés »<sup>332</sup>.

Mais surtout, depuis son élection à la présidence de la Presse judiciaire (il en est membre depuis 1953), Pottecher est quasiment devenu intouchable. Comme l'illustre la réponse de Lucien Renault à une observation de mécontentement d'un auditeur concernant la couverture du procès Eichmann, en avril 1961. Le secrétaire général de la direction du journal parlé plaide pour son chroniqueur en ces mots :

« Nous nous bornons à rendre compte d'un procès qui a justifié la venue à Jérusalem de 500 journalistes du monde entier. Parmi eux, l'envoyé de la RTF est Monsieur Frédéric Pottecher, Président de la Presse judiciaire, ce qui le qualifie sans doute pour faire un compte rendu objectif, généralement approuvé de l'ensemble des auditeurs. »<sup>333</sup>

Plus honnête qu'objectif, il est néanmoins indéniable que Frédéric Pottecher bénéficie d'une protection dont ne peuvent se prévaloir de nombreux journalistes de la RTF. Son

---

<sup>330</sup> Rappel : Georges Rapin, dit « M. Bill », né le 31 août 1936, est condamné à mort pour le meurtre d'une entraîneuse et d'un pompiste. Il refuse la grâce présidentielle et est exécuté le 26 juillet 1960.

<sup>331</sup> AN, Direction des informations 1280/i, Cote CAC : 1983/272, *Émissions ou fonctionnement 1951-1963*. Note du secrétaire général de la Direction des Informations de l'Actualité Télévisée à M. Hutin (?), 29 mars 1960.

<sup>332</sup> AN, Direction des informations 1280/i, Cote CAC : 1983/275, *Émissions ou fonctionnement 1951-1963*. Note du sous directeur du journal parlé Lucien Renault à l'Inspection générale, 3 mai 1962.

<sup>333</sup> AN, Direction des informations 1280/i, Cote CAC : 1982/409, *Minutier (1961-1962). Fonctionnement, émissions 1957-1962*.



excellente réputation professionnelle lui vaut même d'être approché par sa direction, au printemps 1963, pour tenir un autre rôle, comme le révèle une indiscretion de *L'Express*, le 2 mai 1963 :

« Pour tenir le rôle du « meneur de jeu » du nouveau journal télévisé, actuellement dévolu à Léon Zitronne et Georges de Caunes, Raymond Marcillac a songé à Frédéric Pottecher, chroniqueur judiciaire n° 1 de la RTF. Pottecher a décliné l'invitation et Marcillac devra chercher ailleurs pour remplacer Zitronne à partir de juin, c'est-à-dire lorsque « Intervilles » reprendra la route. [...] »<sup>334</sup>

Mais l'amoureux du théâtre judiciaire n'est pas prêt à quitter la scène, malgré la rumeur qui court en septembre 1960 et qui vaut cette réponse du secrétariat de l'information à la lettre d'un auditeur inquiet, pensant avoir appris la mort du chroniqueur :

« Nous avons le plaisir de vous informer que la nouvelle que vous avez entendue était fautive en ce qui concerne notre collaborateur Frédéric Pottecher. Il s'agissait de l'oncle de Monsieur Pottecher. »<sup>335</sup>

Maurice Pottecher, créateur du Théâtre du Peuple de Bussang, s'est donc éteint dans l'ombre de son illustre neveu...

*e. Un chroniqueur logorrhéique*

La dernière caractéristique du style Pottecher est la longueur de ses interventions. En observant les conducteurs d'actualités même incomplets des journaux télévisés, on peut faire ce constat : les interventions font quelquefois plus de huit minutes, rarement moins de quatre. Car il lui faut du temps pour décrire ce que le téléspectateur n'a pas vu, raconter ce qu'il n'a pas entendu. Et si le public apprécie généralement, il n'en va pas de même dans les bureaux de la direction de l'information. Les premières collaborations de Pottecher pour la radio avaient déjà fait l'objet de vives tensions avec Pierre Desgraupes lorsque le chroniqueur posait souvent son patron du journal parlé devant le fait accompli. Même scénario avec le petit écran : quand Frédéric Pottecher reçoit l'ordre de ne pas dépasser trois minutes, il n'hésite pas, en fait, à s'en accorder le double ! Car s'il rédige un papier pour mieux articuler

---

<sup>334</sup> *L'Express*, 2 mai 1963.

<sup>335</sup> AN, Direction des informations 1280/i, Cote CAC : 1983/273, *Émissions ou fonctionnement 1951-1963*. Lettre du secrétariat de l'information à Monsieur N. Pepers, 22 septembre 1960 (Paris, 6<sup>ème</sup>).

et entamer sa chronique, il abandonne vite cette armature écrite au profit d'un style oral, cessant de lire son papier, faisant des digressions, dialoguant avec le présentateur en plateau, juxtaposant les commentaires les uns aux autres, cherchant en direct les formules et les images les plus imagées... Exemple parmi d'autres en ce 3 décembre 1961, à l'occasion, encore, du procès de Marie Besnard :



**Frédéric Pottecher ne lit plus le papier qu'il a en main :**

« Ce procès devait durer cinq jours ou sept jours... Nous nous apercevons maintenant qu'il

durera trois semaines [*Il s'éclaircit la gorge*]... mais je puis dire que nous avons passé l'équateur... le cap des tempêtes... ou plus exactement, nous sommes encore dans le cadre des tempêtes... [*Coupure. 6mn30 plus tard*] Moi, ceux que je plains surtout, se sont les jurés !... Les pauvres jurés ! Comment sortiront-ils ? Enfin, faisons-leur confiance... Espérons qu'ils arriveront à rendre une bonne justice. Mais d'ici là, nous aurons le temps de vous en reparler. »<sup>336</sup> (Voir CD Extrait 3)

À peine sa longue tirade achevée qu'il réclame déjà à son auditoire d'être au rendez-vous pour la prochaine. Côté public, en tout cas, on aime, certes, écouter ce professionnel. Parfois néanmoins avec modération. C'est en tout cas l'avis exprimé par le téléspectateur S. Watteau (Marnes-la-Coquette) dans une lettre datée du 2 décembre 1960 à Pierre Sabbagh, directeur du Journal télévisé :

« Monsieur. Nous aimons beaucoup Frédéric Pottecher, compétent, direct, intéressant. Toutefois, voilà trois semaines que chaque soir le procès des barricades occupe plus du tiers de votre journal politique, et cela menace de durer des mois... Ne croyez-vous pas que l'on pourrait réduire cet étalage à une chronique hebdomadaire ? [...] »<sup>337</sup>

On le voit, ce ne sont pourtant pas l'omniprésence et les qualités du chroniqueur qui sont directement dénoncées par ces critiques mais bel et bien la place jugée excessive d'un procès politique. Et lorsque la direction s'exécute en contenant la parole journalistique, ce même public ne manque pas de réagir et manifester son mécontentement :

<sup>336</sup> INA, Journal télévisé, 20h, 3 décembre 1961, « Procès de Marie Besnard », 3'40.

<sup>337</sup> AN, Archives de Pierre Sabbagh, RTF-ORTF, 1953-1968, Cote CAC : 950256, C9/59.

« [...] Autre remarques, puisque l'occasion m'en est offerte : [...] 2°/ Procès des barricades : on réclame le compte rendu journalier de Frédéric Pottecher. [...] »<sup>338</sup>

Bavardage de « chroniqueur » ou conscience professionnelle soucieuse de donner un compte rendu complet de l'actualité judiciaire ? Quoi qu'il en soit, ces manifestations du public ne font qu'illustrer et renforcer le rôle du chroniqueur comme vecteur entre l'autorité, l'institution (politique, judiciaire) et les Français, du moins ceux qui possèdent un téléviseur. Car en 1960, ils ne sont encore que 13,1% des ménages à être équipés en postes de télévision.

Cette logorrhée, en tout cas, n'est pas sans coûter cher à Frédéric Pottecher : exclu de l'information radio et télévisée à la suite de sa participation au mouvement gréviste - pour défendre l'adoption d'un véritable statut de l'ORTF plus que pour exprimer, dit-il, des revendications politiques ou matérielles - il se voit rapidement remplacé par une nouvelle génération de chroniqueurs plus prompts à obéir aux « canons » de l'information et respecter la durée des prises d'antenne. Si l'éviction est politique, l'incapacité du chroniqueur à s'adapter aux nouveaux formats illustre bien la fin d'une génération de journalistes dont le style et la formation radiophonique ne s'est jamais vraiment éclipsée pour laisser place à une identité spécifiquement télévisuelle. Sur le plan personnel, Pottecher est très affecté par cette placardisation qui réveille ses crises de diabète. Mais c'est la fierté du chroniqueur qui est le plus atteinte :

« Mon éviction de l'ORTF a été une atteinte directe et profonde à ma notoriété. Du jour au lendemain, sur un coup de baguette du Pouvoir, on m'a fait disparaître. Je ne pouvais accepter sans réagir la position insupportable où l'on me plaçait et qui consistait à m'assurer mon salaire jusqu'à l'âge de la retraite. Encore fallait-il que je ne reparaisse plus dans les locaux de l'ORTF ! Ainsi, j'étais condamné sans jugement à l'inaction, à l'abandon de tout ce qui faisait la beauté de mon métier ! J'ai été obligé, moi, chroniqueur judiciaire, de leur faire un procès qui s'est terminé par un compromis en ma faveur. »<sup>339</sup>

Heureusement, Lucien Morisse, directeur d'Europe 1, lui suggère de rejoindre son équipe. Il sera embauché quelques semaines plus tard en qualité de chroniqueur judiciaire et pigiste. Avec le printemps 68 et le départ de Frédéric Pottecher s'achève la première époque de la chronique judiciaire télévisuelle. La relève est prête...

---

<sup>338</sup> *Ibid.* Lettre du téléspectateur Jean Vittot au directeur du Journal télévisé, 4 janvier 1961.

<sup>339</sup> POTTECHER Frédéric, *op. cit.*, p. 373.

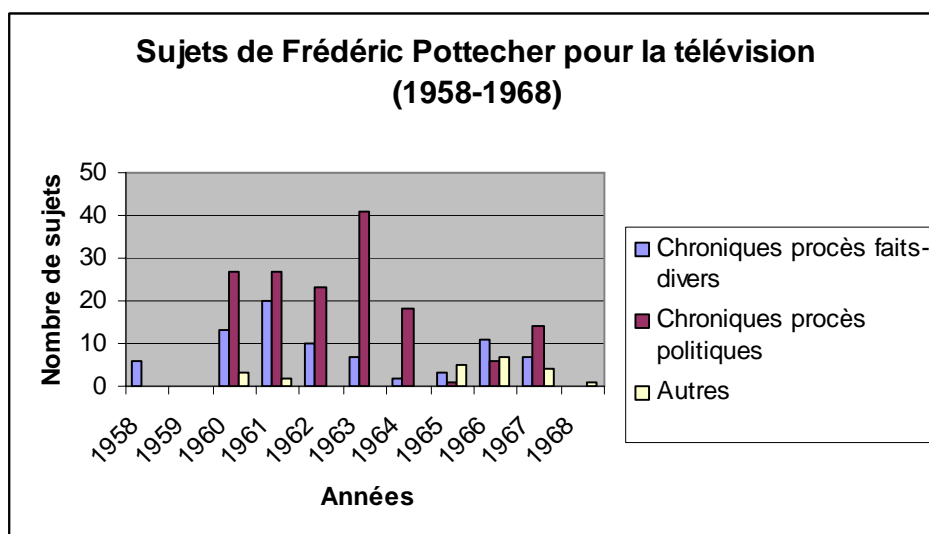
#### 4.3.3. Procès de faits-divers et procès politiques

Au total, Frédéric Pottecher aura présenté environ 258 chroniques judiciaires à la télévision entre 1958 et 1968, soit en moyenne près de 2 par mois. Mais qu'en est-il de la place réelle du fait-divers criminel dans l'exercice de la chronique judiciaire ? Si l'on observe plus attentivement cette participation, il apparaît que les chroniques de faits-divers restent minoritaires (30,6%) par rapport aux comptes rendus de procès politiques qui représentent 60,9 % de l'activité du chroniqueur pour le petit écran. Soit seulement 79 chroniques judiciaires sur 258 (tableau 1.50 et graphique 1.51).

**Tableau 1.50 : Chroniques de Frédéric Pottecher (procès faits-divers et politiques), 1958-1968**

Années	Chroniques procès faits-divers Nbre (%)	Chroniques procès politiques Nbre (%)	Autres Nbre (%)	Nbre total sujets de F. Pottecher
1958	6	0	0	6
1959	0	0	0	0
1960	13	27	3	43
1961	20	27	2	49
1962	10	23	0	33
1963	7	41	0	48
1964	2	18	0	20
1965	3	1	5	9
1966	11	6	7	24
1967	7	14	4	25
1968	0	0	1	1
<b>TOTAUX</b>	79 (30,6)	157 (60,9)	22 (8,5)	<b>258</b>

**Graphique 1.51**



La décennie 1960 est effectivement riche en procès politiques : procès des barricades en 1960-61 (34 chroniques), procès Eichmann en 1961 (7 chroniques), procès Salan en 1962 (7 chroniques), procès de l'attentat du Petit-Clamart en 1962-1963 (34 chroniques), procès Ruby à Dallas en 1964 (14 chroniques)... Et la densité de cette actualité a pour conséquence de faire passer au second plan les procès de faits-divers criminels. Seules les « grandes affaires » méritent le déplacement du chroniqueur judiciaire de la télévision : procès Jaccoud en 1960 (11 chroniques), procès Marie Besnard en 1961 (18 chroniques), procès de l'Étrangleur (6 chroniques)...

Si le fait-divers criminel a donc vu sa visibilité augmenter à l'écran avec l'arrivée de Frédéric Pottecher à la télévision, il n'est resté pas moins qu'il ne représente qu'une part secondaire dans l'exercice de la chronique judiciaire et que ce sont souvent les procès politiques qui concentrent aussi bien l'attention du chroniqueur que celle des pouvoirs politiques et du public. Et cela ne va pas sans risque. Alors qu'il est dépêché à Bordeaux pour suivre le procès de l'empoisonneuse Marie Besnard, les événements politiques rattrapent le chroniqueur : le 11 novembre 1961, son appartement parisien est plastiqué par l'OAS. *Télé-Magazine* rassure aussitôt le public :

« Malgré de nouvelles menaces, Pottecher ne renonce pas. Depuis l'attentat en plastic dont il a été victime, Frédéric Pottecher est revenu devant les caméras faire ses comptes rendus d'audience avec la même ardeur. Mais lorsqu'il regagne son domicile ravagé, il s'y retrouve avec le vide laissé dans son cœur et dans son âme par tant de choses à jamais disparues, avec tous les souvenirs qu'elles évoquaient. [...] Frédéric Pottecher ramasse une liasse de feuillets froissés, salis : « Voilà tout ce qui reste de mes archives. Elles représentaient trente ans de métier : les notes de tous les grands procès que j'ai suivis... des manuscrits de pièces, de nouvelles. [...] Que fait-on d'efficace pour nous protéger, moi ou mes confrères de la RTF qui sont également menacés, et tous les autres ? Que fait-on pour protéger les malheureux qui sont les innocentes victimes, par contre-coup, de ces actes stupides et criminels ? Croyez-vous suffisant de nous dédommager des dégâts causés ? Il y a des dommages qui ne se réparent pas... »<sup>340</sup>

---

<sup>340</sup> *Télé Magazine*, n° 318, 26 novembre-2 décembre 1961, p. 27. Ce plasticage explique la disparition de la totalité des archives antérieures à 1961 de Frédéric Pottecher. La deuxième femme de ce dernier assure avoir donné le reste « à l'ORTF », sans donner plus de détails. Une recherche a été faite sans succès auprès du service de documentation écrite de l'Inathèque.

## Conclusion

Quasi-inexistant dans les années 1950, le récit criminel commence, tout au long des années 1960, à acquérir une plus grande visibilité dans le journal télévisé. L'émergence de la chronique judiciaire en 1958 n'est certainement pas étrangère à cette évolution. Mais est-ce la seule fascination pour le fait-divers qui attire le public ? Ne serait-ce pas également le fort charisme du premier chroniqueur judiciaire du petit écran, Frédéric Pottecher ? Car celui dont on connaissait la voix et appréciait le timbre en écoutant le Journal parlé, a su imposer sa bouille sympathique et sa gestuelle ininterrompue au Journal télévisé. Chaque procès retransmis par le petit écran est synonyme d'un feuilleton judiciaire palpitant, un suspense savamment mis en scène dans un « one-man-show » qui ne se départit jamais d'un professionnalisme scrupuleusement « honnête ». Ils sont ainsi nombreux à plébisciter Frédéric Pottecher qui, à l'heure où les présentateurs du JT, tels Claude Darget ou Léon Zitrone, commencent à devenir de véritables vedettes, connaît lui aussi les joies et les revers de la notoriété à travers l'abondant courrier qu'il reçoit. Certaines téléspectatrices s'adressant davantage au célibataire - qu'il n'est pas - qu'au chroniqueur judiciaire !

Mais quoi qu'il en soit, le processus de légitimation du récit criminel est bel et bien amorcé à la fin des années 1950 et ne fait que s'affirmer au cours de la décennie suivante. Pourtant le Journal télévisé n'a pas rempli toutes ses missions et sa focale sur la société peut sembler, au regard des critiques, bien trop étroite. Il est certain que les vingt-cinq minutes moyennes de chaque édition oblige à une sévère sélection des sujets, aux dépens des faits-divers. Un format télévisuel plus confortable profiterait-il au récit criminel ? En dehors du journal télévisé, d'autres émissions s'intéressent en effet aux faits-divers, au premier rang desquelles l'incontournable *Cinq colonnes à la une*. On le sait, espace de liberté privilégié, l'émission des « trois Pierre » et d'Igor Barrère semble offrir un espace plus ouvert sur le fait-divers que le Journal télévisé. Le temps, fondamental à la télévision, n'est-il pas ce qui manquait précisément au journal télévisé pour développer le récit criminel ? Le magazine d'information se saisit de l'événement criminel, renouvelant alors profondément le récit.



À la fin des années 1950, le Journal télévisé fait l'objet de vives critiques : immobilisme, bavardage, conformisme, assujettissement au pouvoir politique... Journalistes et téléspectateurs<sup>341</sup> ne taisent pas leur déception. Aussi l'arrivée d'un magazine d'information codirigé par un grand patron de presse suscite-t-il beaucoup d'espoir. Pour les professionnels, celui de voir s'affirmer un véritable journalisme télévisuel, capable d'inaugurer un langage spécifique tout en ayant le souci de traiter de sujets audacieux et inédits. Pour les téléspectateurs, l'espoir de pouvoir découvrir et comprendre la société française dans toute sa diversité, du simple fait-divers aux analyses sur les profonds bouleversements sociaux.

## **5.1. Approche générale**

### 5.1.1. Un choix éditorial

Dès la conception du premier numéro, à la fin de l'année 1958, *Cinq colonnes à la une* affichait ses ambitions en élaborant une politique éditoriale ouverte à tous les sujets d'information. Le sommaire du premier numéro devait, selon le vœu de Pierre Lazareff, prendre les traits d'un grand quotidien d'information générale :

« *Cinq colonnes à la une*, avait-il annoncé à ses collaborateurs, devait impérativement accueillir des rubriques aussi diverses que l'interview de la personnalité politique du mois mais aussi du champion sportif auteur de l'exploit le plus marquant, des histoires de stars aussi bien que des affaires criminelles, la guerre aussi bien que la paix. »<sup>342</sup>

En partie grâce à l'influence du patron de *France-Soir*, spécialiste des succès de presse, les auteurs de *Cinq colonnes* ont donc clairement choisi de ne marginaliser aucun sujet. Et surtout pas le fait-divers, rubrique-pilier du quotidien de Pierre Lazareff. Car si les lecteurs de *France-Soir* plébiscitent ces récits du quotidien, pourquoi en irait-il autrement des téléspectateurs ? Aux yeux de Pierre Lazareff, il s'agit tout simplement d'adapter à la

---

<sup>341</sup> On compte 988 594 récepteurs en 1958.

<sup>342</sup> COURRIÈRE Yves, *Pierre Lazareff*, Paris, Gallimard, 1995, p. 663.



télévision sa conception de la presse populaire de qualité<sup>343</sup> et d'aller plus loin que les discours ronronnants du journal télévisé.

Évidemment enthousiaste, *Télé Magazine* se fait l'annonceur de la bonne nouvelle dès septembre 1958, dans sa présentation des projets de rentrée. L'article consacre une double page à *Cinq colonnes* dans laquelle il décrit les « séquences-types » de l'émission<sup>344</sup>. Les exemples cités, présentés sur six [!] colonnes, donnent le ton de cette inflexion du petit écran à l'égard du fait-divers (document 1.61) :

Document 1.61



« Les grands procès »

*L'affaire Dominici.* [...] À l'aide de reportages filmés, naturellement, [n]ous serons instruits de « l'affaire » un peu à la manière du juge d'instruction qui s'en occupe.

« Le fait divers »

*Le lion de Palerme dévore un visiteur imprudent.* [...] Le fait divers traité pour tous ses aspects deviendra un article.

<sup>343</sup> *Ibid.*, p. 668.

<sup>344</sup> *Télé Magazine*, 31 août-6 septembre 1958, p. 4-7.

« **La minute de vérité** »

*7 questions indiscrètes.* Un journaliste [...] posera à des personnalités [...] les sept questions que l'on chuchote sur elles, que l'on devine entre les lignes des journaux. [...].

« **Villages en vedette** »

*Un enfant kleptomane abattu.* Michel avait une mauvaise habitude : le vol. [...] Personne n'y prenait plus garde. Son père n'oubliait jamais de « rembourser » les victimes de son fils [...]. Pourtant, un homme surprend Michel. Il connaît sa manie. Froidement, il l'abat.

« **Tribune libre** »

[...] Dans cette rubrique, les réalisateurs veulent présenter les actes de courages et de probité sous toutes leurs formes. On fera voir, plutôt que l'injustice sociale dont les gens sont la victime, leur solitude. »

Chaque séquence de l'émission laisse finalement une place au fait-divers. On connaissait la liberté de ton de *Cinq colonnes* surtout à travers l'étude des reportages sur la guerre d'Algérie. Mais la bienveillance manifestée à l'égard du fait-divers, à l'heure où le journal télévisé continue de marginaliser la rubrique sous l'œil vigilant des autorités morales et politiques, confirme elle aussi la réputation de l'émission comme espace de liberté privilégié.

Ainsi, parce qu'il est dirigé par des défenseurs d'une information diversifiée qui n'ont pas trop à subir les ordres élyséens, le magazine *Cinq colonnes à la une* semble offrir au récit criminel télévisé, dès 1959, une véritable opportunité de se développer et se renouveler. En retour, il est indéniable que le magazine a poussé le journal télévisé à s'ouvrir davantage au fait-divers, du moins les plus importants d'entre eux<sup>345</sup>.

### 5.1.2. Statistiques

Dans quelles mesures le récit criminel profite-t-il de ces « cinq colonnes » ? Soyons clair : bien qu'il acquiert une réelle légitimité et une plus grande visibilité, le récit criminel demeure discret dans la programmation du magazine. Au cours des années 1960, comme le soulignent le tableau 1.53 et le graphique 1.54, on ne relève ainsi que 33 reportages mettant en scène la figure criminelle sur les 763 sujets réalisés - et diffusés - dans *Cinq colonnes à la une*, soit une part de 4,3 %.

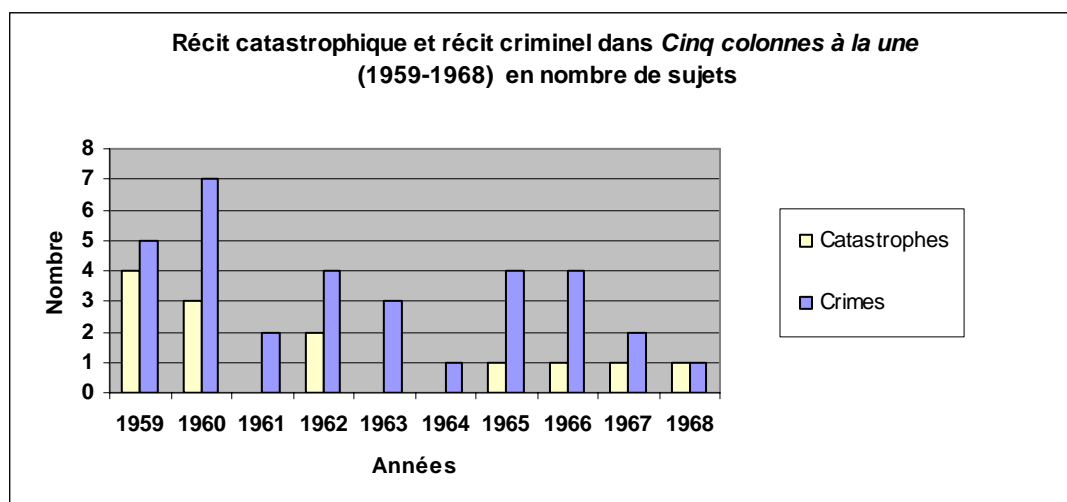
---

<sup>345</sup> C'est l'avis du caméraman Aimé Chabrierie. Entretien avec l'auteur, le 6 mai 2003, 3h.

Tableau 1.53 : Récit catastrophique et récit criminel dans *Cinq colonnes à la une*, 1959-1968 (nombre)

	Total sujets	Récit « Catastrophes »	Récit « Crimes »
1959	108	4	5
1960	111	3	7
1961	97	0	2
1962	85	2	4
1963	86	0	3
1964	70	0	1
1965	67	1	4
1966	61	1	4
1967	51	1	2
1968	27	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>763</b>	<b>14</b>	<b>33</b>

Graphique 1.54



On le voit, c'est surtout entre 1959 et 1963 que se concentre la majorité des sujets : 5 en 1959, 7 en 1960, 4 en 1962, 3 en 1963. Cette première période marque en effet l'entrée remarquée du récit criminel avec la prise de parole des protagonistes de faits-divers. Le magazine multiplie ainsi les histoires au singulier, à travers ceux qui ont été au cœur d'un drame, en ont souffert et peuvent désormais raconter leur vécu au téléspectateur. Et ce, quel que soit leur rôle : accusée bientôt acquittée (Marie Besnard, 6 mars 1959), acquittée injustement accusée (Paule Guillou, 4 mars 1960), victime (Jean-Pierre Guillaume, au cœur de l'affaire Lacour-Lacaze, 6 février 1959), héros résistant (Camille Rayon, 3 avril 1959), condamné à mort (Caryl Chessman, 6 novembre 1959 ; Gaston Dominici, 8 avril 1960), maîtresse trahie (Linda Baud, 6 mai 1960), procureur réparant l'erreur judiciaire (le procureur

Joppé, 3 novembre 1961), voyou marginal (Georges Figon, 1<sup>er</sup> juin 1962), libéré toujours coupable ? (Pierre Jaccoud, 3 mai 1963) etc...

Par la suite, la proportion de ces « récits de vie » va en diminuant mais l'intérêt porté aux « gens » et l'intensité de leurs témoignage demeurent néanmoins très forts dans le magazine tout au long de la décennie.

Outre cette plus forte visibilité, il est une autre différence entre le magazine d'information et le journal télévisé : quand ce dernier privilégiait le récit catastrophique et tenait à distance le récit criminel, on constate le rapport inverse dans la programmation des sujets de *Cinq colonnes* : 33 reportages mettent en scène la figure criminelle entre 1959 et 1968, contre 13 faits-divers catastrophiques (soit respectivement 4,3 contre 1,8 % des sujets de *Cinq colonnes* – tableau 1.55). La problématique de la providence peut, certaines années, être complètement absente des sommaires (1961, 1963, 1964) tandis que celle de la criminalité figurera au minimum dans 1,4% du nombre de sujet (pour l'année 1964).

**Tableau 1.55 : Récit catastrophique et récit criminel dans *Cinq colonnes à la une*, 1959-1968 (%)**

	<b>Récit « Catastrophes »</b>	<b>Récit « Crimes »</b>
<b>1959</b>	3,7	<b>4,6</b>
<b>1960</b>	2,7	<b>6,3</b>
<b>1961</b>	0	<b>2,1</b>
<b>1962</b>	2,4	<b>4,7</b>
<b>1963</b>	0	<b>3,5</b>
<b>1964</b>	0	<b>1,4</b>
<b>1965</b>	1,5	<b>6</b>
<b>1966</b>	1,6	<b>6,5</b>
<b>1967</b>	2	<b>4</b>
<b>1968</b>	3,7	<b>3,7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1,8</b>	<b>4,3</b>

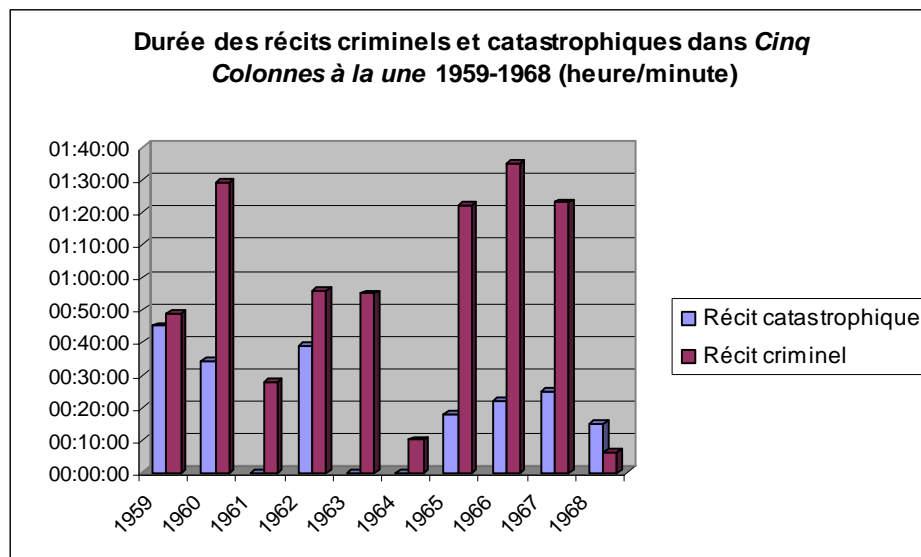
En termes de volume-horaire (mesuré dans le tableau 1.56 et le graphique 1.57), le récit criminel mobilise l'attention des téléspectateurs pendant 9 heures 13 minutes cumulées, contre 3 heures 18 minutes pour la catastrophe. Ainsi, le rapport, qui allait du simple au double lorsque l'on considérait le nombre des sujets crime-catastrophe, atteint le simple au triple lorsque l'on prend en compte la durée de ces sujets. Le récit criminel semble donc se prêter davantage au développement narratif : si une tornade ou un incendie de forêt offre des images fortes, les causes et les conséquences de ces catastrophes peuvent en général se relater brièvement. En revanche, une affaire criminelle attire l'attention sur des aspects qui réclament d'être plus longuement évoqués : l'enfance d'un criminel, sa psychologie, le déroulement du

crime, l'enquête, le procès, l'impact médiatique... Sa narration, qui emprunte au roman noir, se dilate alors dans le temps. Il est rare cependant qu'un seul reportage explore tous ces angles : les dix-sept minutes que dure en moyenne un récit criminel privilégie seulement un ou deux aspects d'une affaire. Seule l'historique affaire Seznec bénéficie d'un exceptionnel reportage d'une heure, le 2 juin 1967.

**Tableau 1.56 : Volume horaire des récits catastrophiques et criminels dans *Cinq colonnes à la une*, 1959-1968 (hh:mm:ss)**

	Total sujets	« Catastrophes »	Total Sujets Crimes
<b>1959</b>	18 :07 :00	00 :45 :00	00 :49 :00
<b>1960</b>	20 :58 :00	00 :34 :00	01 :29 :00
<b>1961</b>	19 :05 :00	00 :00 :00	00 :28 :00
<b>1962</b>	20 :30 :00	00 :39 :00	00 :56 :00
<b>1963</b>	20 :38 :00	00 :00 :00	00 :55 :00
<b>1964</b>	20 :02 :00	00 :00 :00	00 :10 :00
<b>1965</b>	19 :10 :00	00 :18 :00	01 :22 :00
<b>1966</b>	22 :47 :00	00 :22 :00	01 :35 :00
<b>1967</b>	22 :20 :00	00 :25 :00	01 :23 :00
<b>1968</b>	07 :46 :00	00 :15 :00	00 :06 :00
<b>TOTAL</b>	<b>191 :23 :00</b>	<b>03 :18 :00</b>	<b>09 :13 :00</b>

**Graphique 1.57**



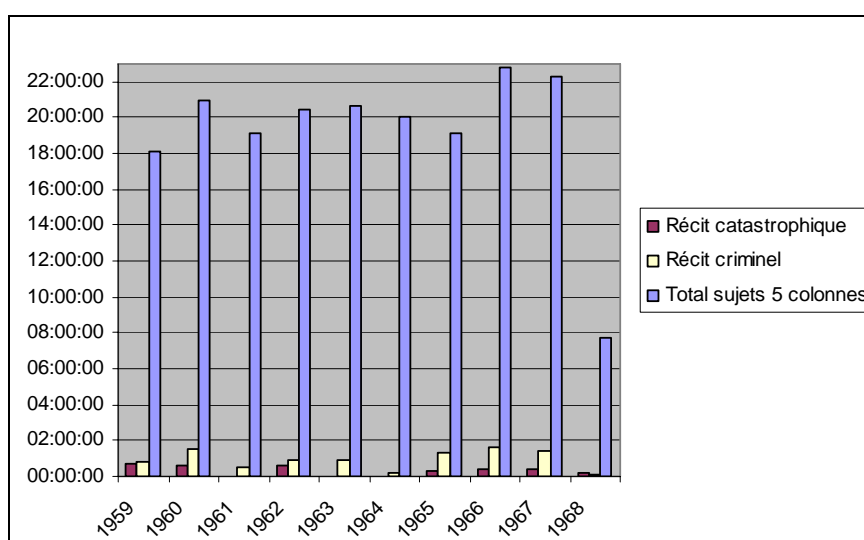
Quand on compare, dans le tableau 1.58 et le graphique 1.59, ces récits avec la durée totale de l'émission, la conclusion demeure : plus visible que dans le journal télévisé, la part du récit criminel reste néanmoins modeste dans le magazine d'information, représentant en

moyenne 4,6 % de la durée des émissions. Les années 1960, 1965 et 1966, avec environ 7%, constituent des sommets.

**Tableau 1.58 : Part du récit catastrophique et du récit criminel en pourcentage du volume horaire total des sujets de *Cinq colonnes à la une*, 1959-1968**

	« Catastrophes »	Total Sujets Crimes
<b>1959</b>	4,2	<b>4,5</b>
<b>1960</b>	2,7	<b>7</b>
<b>1961</b>	0	<b>2,4</b>
<b>1962</b>	3,2	<b>4,5</b>
<b>1963</b>	0	<b>4,5</b>
<b>1964</b>	0	<b>0,8</b>
<b>1965</b>	1,6	<b>7,1</b>
<b>1966</b>	1,6	<b>7</b>
<b>1967</b>	1,9	<b>6,2</b>
<b>1968</b>	3,2	<b>1,3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1,8</b>	<b>4,6</b>

**Graphique 1.59 : Volume horaire du récit catastrophique, du récit criminel et du total des sujets de *Cinq colonnes à la une*, 1959-1968 (hh:mm:ss)**



Mais l'apport essentiel de *Cinq colonnes* est moins d'ordre quantitatif que qualitatif : jusqu'à présent, les journalistes du JT avaient *parlé du crime* à travers des sujets limités à deux ou trois minutes (un peu plus étant accordé au chroniqueur judiciaire). Le format du magazine offre désormais un espace bien plus confortable et propice au développement narratif. Le crime, avec tout le talent de metteurs en scène des journalistes, *prend donc véritablement la parole*.

## 5.2. Poids de la parole et du silence dans la mise en scène

Comme au cinéma, le récit criminel est passé du muet au parlant. Dans les journaux télévisés, le journaliste rapportait l'événement criminel, le chroniqueur racontait la personnalité d'un accusé. *Cinq colonnes* franchit une étape supplémentaire en donnant directement, pour la première fois à la télévision, la parole à une accusée, l'une des plus médiatiques de l'après-guerre : Marie Besnard.

### 5.2.1. L'accusée parle : Marie Besnard

Le 6 mars 1959 constitue très certainement une date dans l'histoire du récit criminel à la télévision : ce soir-là est diffusé un reportage consacré à Marie Besnard, « la bonne dame de Loudun » qui, accusée d'avoir empoisonné à l'arsenic onze membres de sa famille afin de toucher leurs héritages, vit toujours dans l'attente de son troisième procès, prévu pour la fin de l'année 1961 (voir CD Extrait 22). Le 12 avril 1954, à l'issue du deuxième procès, la cour d'assise de Bordeaux avait en effet, en raison des nombreuses contradictions scientifiques des experts, renvoyé le procès pour complément d'information et prononcé la liberté provisoire de l'accusée, assortie d'une caution de 1.200.000 francs<sup>346</sup>. Un mois plus tard, le 12 mai 1954, Marie Besnard retrouvait donc sa maison à Loudun et son chien Louki.

#### *a. Le tournage*

Les rebondissements interminables de l'affaire depuis les premières accusations en 1949 avaient mis en émoi le monde médiatique. Journaux, magazines, radio, presse filmée avaient consacré de nombreuses unes à l'un des premiers « grands » fait-divers de l'après-guerre<sup>347</sup>. Seule la télévision, privée de chroniqueur judiciaire, n'avait consacré qu'un sujet éclair d'1mn30, le 26 février 1952, à l'issue du premier procès. Les images en 35mm, de mauvaise qualité, venaient de la presse filmée et le commentaire était signé Jean-Marie Coldefy.

---

<sup>346</sup> Pour des raisons morales, les avocats de Marie Besnard doivent refuser l'offre du chanteur Charles Trenet. Celui-ci s'était proposé pour verser le montant de la caution afin que, selon l'analyse des journalistes de l'époque, Marie Besnard ne connaisse pas le même sort que lui lorsqu'il fut emprisonné à Ellis-Island sur ordre des autorités américaines qui voulait vérifier son casier judiciaire.

<sup>347</sup> Lire à ce sujet le mémoire de maîtrise : MESNY Audrey, L'« affaire Marie Besnard » : la médiatisation d'un fait divers, mémoire de maîtrise sous la direction de Christian DELPORTE, université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 2003, (dact.).

Au début de l'année 1959, une lettre anonyme annonçant le mariage de Marie Besnard est envoyée à la presse. La rumeur ravive l'intérêt des journalistes qui débarquent aussitôt dans la petite ville. Est-ce le faux scoop qui a attiré l'attention des « papas » de *Cinq colonnes* ? Ou les murmures du parquet général annonçant la remise du rapport des experts pour la fin février ? Quoi qu'il en soit, le reporter François Chalais, qui dirige alors l'émission culturelle *Cinépanorama*, est immédiatement envoyé à Loudun avec une équipe pour réaliser le portrait de Marie Besnard<sup>348</sup>. Pierre Lazareff aurait, selon le cameraman Albert Schimel, menacé les avocats de l'accusée :

« Si mon équipe ne peut réaliser un reportage, vous allez voir ce qu'on dira dans *France-Soir* ! »<sup>349</sup>

Marie Besnard et ses avocats finissent par accepter, voyant là une façon de faire patienter l'éditeur auquel la « bonne dame de Loudun » a promis ses *Mémoires*<sup>350</sup>. Guy Jolivet, correspondant à Bordeaux, facilite le travail de l'équipe parisienne. Il connaît déjà Marie Besnard pour lui avoir rendu quelques visites lors de ses passages dans la région<sup>351</sup>. Il fait donc un repérage, rencontre à nouveaux les avocats réticents de l'accusée pour les convaincre de l'utilité d'un tel reportage. Le rendez-vous est enfin pris avec Marie Besnard. Mais lorsque l'équipe débarque en fin de matinée à Loudun, Marie Besnard n'est pas chez elle. François Chalais décide donc de visiter les lieux et commence à tourner quelques plans dans le cimetière où sont enterrées les « victimes » de l'accusée (document 1.60), filmer les rues de Loudun, l'Église, les commerces...

---

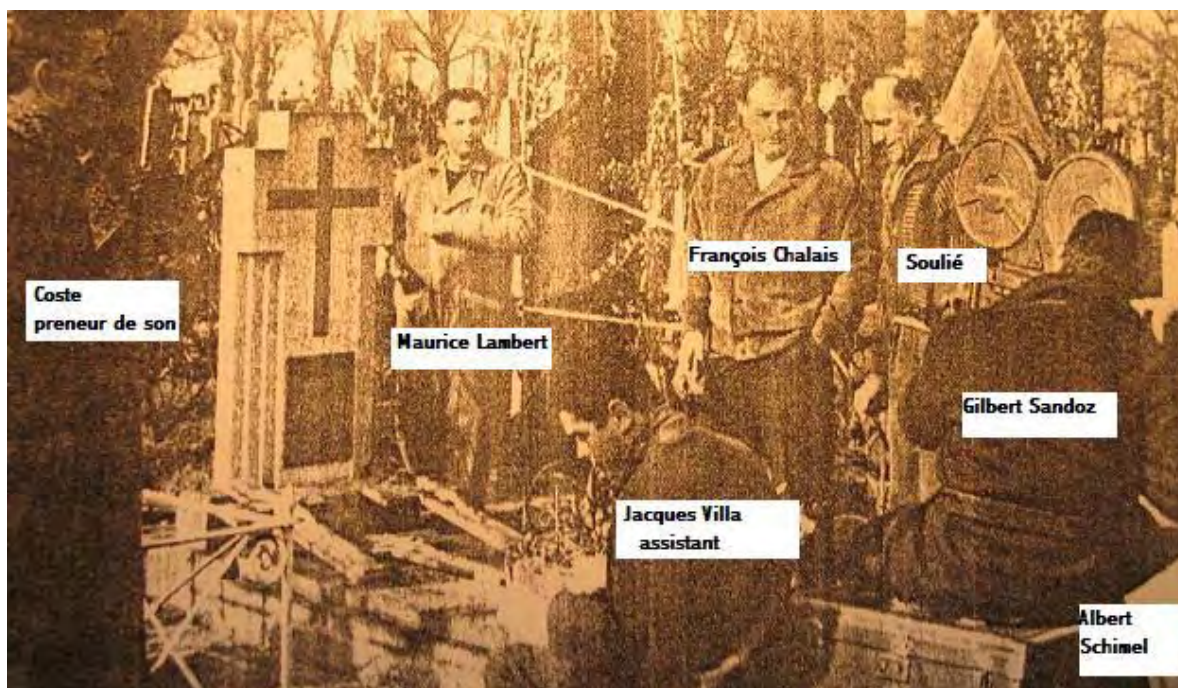
<sup>348</sup> C'est Guy Jolivet, correspondant à Bordeaux, qui aurait suggéré à François Chalais l'idée de réaliser un portrait de Marie Besnard alors que les deux hommes réalisaient une interview de Lino Ventura pour *Cinépanorama*. François Chalais s'était dit fatigué de la critique de cinéma et voulait alors participer à l'émission en gestation de Pierre Lazareff, Desgraupes et Dumayet, *Cinq colonnes à la une*. Chalais, emballé par la suggestion de Guy Jolivet, contacte les « trois Pierre » pour leur proposer ce reportage.

<sup>349</sup> Entretien avec l'auteur, 15 octobre 2001, 1h.

<sup>350</sup> Leur publication avant la fin du procès est interdite.

<sup>351</sup> Fasciné par les empoisonneuses depuis que sa tante Florence a été accusée d'avoir empoisonné son mari (c'est cette histoire qui inspirera François Mauriac pour son *Thérèse Desqueyroux* en 1950), Guy Jolivet se passionne pour les affaires Paule Guillou (1946) et Marie Besnard (1949). En 1955, il cherche à rencontrer la « Brinvilliers de Loudun ». Il n'a guère de mal à trouver la maison de Marie Besnard : en face, le propriétaire du Cheval Blanc a eu la délicatesse d'apposer sur la porte de son restaurant cette pancarte perfide : « Ici, on mange mieux qu'en face » ! Il sympathise alors avec Marie Besnard et obtient sa confiance. Il reste persuadé qu'elle est innocente.





Document 1.60 : L'équipe de *Cinq colonnes* devant la tombe de la « Famille Besnard-Davaillaud » dans le cimetière de Loudun<sup>352</sup>.

Les moyens alloués sont importants<sup>353</sup> car les directeurs de l'émission ne comptent pas, soucieux d'imposer *Cinq colonnes* comme référence dès les premiers numéros.

Ce n'est finalement que le lendemain, après un bon déjeuner offert par Marie Besnard<sup>354</sup>, que l'équipe tourne l'interview. François Chalais déploie d'abord de grands efforts pour mettre son hôte en confiance, lui expliquant longuement le dispositif, l'emplacement des caméras, lui faisant répéter les scènes... En bonne comédienne, Marie Besnard s'exécute. Elle simule par exemple son arrivée dans le salon où l'attend une caméra déjà installée là par le plus grand des hasards !

#### L'entrée préparée de Marie Besnard



<sup>352</sup> *Télé Magazine*, n° 177, 15-21 mars 1959, p. 4.

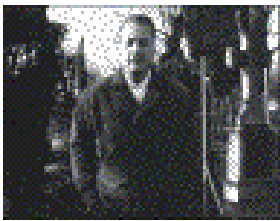
<sup>353</sup> Un car régie à trois caméras, un groupe électrogène, une camionnette remplie de projecteurs, une vingtaine de techniciens, un réalisateur, sans compter François Chalais et le caméraman de la station régionale Guy Jolivet, à qui revient en grande partie la réussite du reportage.

<sup>354</sup> De façon anecdotique, Albert Schimel raconte avoir été un instant paniqué quand, en demandant à son ami Dietz d'aller chercher une bouteille de vin à la cave pour l'occasion, Marie Besnard lui précise : « Ne prends pas de bouteille de la pile de gauche. Prends les autres ! ». Entretien avec l'auteur, 15 octobre 2001, 1h.

Pour le journaliste, il s'agit bien de « faire sortir la Vérité du puits »<sup>355</sup>. Mais à défaut d'enquête, ce sont les impressions, les atmosphères, les regards, les mots et les silences qui vont façonner cette vérité et dicter la mise en scène. Tous les acteurs sont en place : Marie Besnard, évidemment, son chien Louki<sup>356</sup>, les « chers disparus » et la ville de Loudun.

*b. La mise en scène*

Le reportage de treize minutes s'ouvre sur les images du cimetière. François Chalais s'y attarde, solennel et recueilli :



**François Chalais :** « C'est ici que tout a commencé. C'était il y a dix ans et tout paraissait pourtant bien calme dans le petit cimetière de Loudun... Calme depuis des siècles, calme depuis l'éternité... Et pourtant, il a suffi d'un seul jour, un seul jour où quelqu'un a prononcé un seul nom, pour que *tout* soit bouleversé.

Ce nom, le voici... [Gros plan sur le nom « Besnard » inscrit sur la tombe]... C'est celui d'une femme de 53 ans, au visage traqué, au châle noir bientôt historique... »<sup>357</sup>



Et ce visage sous le châle noir arrive aussitôt à l'écran, pour mieux être combattu. Car c'est là que se situe toute la démarche de *Cinq colonnes*. Le reportage cherche surtout à dénoncer les préjugés et les emballements de la presse qui s'était hâtée, quelques années plus tôt, de dresser le portrait d'une coupable. François Chalais juxtapose efficacement les images : aux photographies d'une empoisonneuse qui porte le crime sur son visage (document ci-contre, procès de 1952) doit se substituer l'image télévisée d'une honnête sexagénaire jouant avec son chien « fidèle » ; le gilet blanc remplace la mantille noire si nuisible ; le sourire, certes crispé, fait oublier le regard glacial. Mais surtout, les mots d'une femme qui défend son innocence rompent le silence coupable d'une accusée.

François Chalais scénarise d'abord sa démarche journalistique en entretenant un faux suspense :

<sup>355</sup> Entretien avec l'auteur, 15 octobre 2001, 1h.

<sup>356</sup> Les journalistes ne semblent pas avoir mémorisé le nom du berger allemand de Marie Besnard : « Look » pour François Chalais, « Lucky » pour *Télé 7 jours*.

<sup>357</sup> INA, « Marie Besnard », *Cinq colonnes à la une*, 6 mars 1959, 13'.



**François Chalais** : « Voyez-vous, Madame, je voudrais préciser tout de suite les conditions dans lesquelles nous nous trouvons ici. Depuis dix ans, vous avez reçu beaucoup de gens, beaucoup de journalistes, en particulier. Et ils ont écrit beaucoup de choses. Leurs conclusions ont été souvent hâtives. Nous appartenons à un pays où, trop souvent, la presse se donne le droit de juger avant les juges. Depuis dix ans, vous jouez votre vie et l'on joue avec votre vie. C'est un jeu très cruel, qui ne me plait guère, et auquel je n'ai pas envie de jouer. Nous ne sommes pas vos avocats, nous sommes encore moins vos juges. Simplement, nous nous rendons compte que, tout ce que nous savons de vous, nous le savons par l'intermédiaire des autres. Et pour une fois, nous voudrions vous donner la parole. Est-ce que vous acceptez de nous parler ?

**Marie Besnard, d'une voix fluette** : Très volontiers monsieur. »<sup>358</sup>

On mesure à quel point la prise de parole et sa scénarisation est l'enjeu même du sujet. François Chalais vient d'établir avec l'accusé, devant le regard complice des téléspectateurs, un contrat qui donne aux mots qui vont suivre une valeur renforcée. Le journaliste débroussaille l'ouverture du puit d'où sortira la Vérité, c'est-à-dire les révélations de Marie Besnard. Mais simultanément, en accusant les journalistes de la presse écrite et magazine de ne pas avoir conservé une distance critique, il convie le téléspectateur à porter un regard différent sur le petit écran, seul média digne de confiance. Autrement dit, le fait de ne pas avoir suivi l'actualité « chaude », loin de révéler les incapacités du journal télévisé, souligne au contraire son professionnalisme et sa justesse de vue !

L'interview commence : Marie Besnard raconte les accusations et les souffrances endurées durant la détention. Ou plutôt elle *confirme* ou *infirme*, avec un ton de petite fille à la fois docile et obstinée, les propos de François Chalais. La prise de parole reste donc pour l'instant sur un mode passif : puisque ce crime n'est pas le sien, elle ne peut se l'approprier par le langage.

**François Chalais, hors-champ** : « Est-ce que vous vous attendiez à ce que des accusations de cet ordre soient portées contre vous ?

**Marie Besnard** : Pas du tout monsieur.

**FC** : Vos rapports avec la population de Loudun...

**MB** : Pas du tout monsieur.

**FC** : ... ne vous faisaient pas penser que...

**MB** : Impossible, monsieur. Impossible.

---

<sup>358</sup> *Ibid.*

**FC** : Donc votre réaction a d'abord été l'étonnement.

**MB** : Très étonnée... bouleversée de cette chose là. Comme je vous ai déjà dit, je ne comprenais pas.

**FC** : Oui. De quoi est-ce que l'on vous accusait exactement ?

**MB** : Pour l'instant je ne le savais pas. Je n'avais pas pris connaissance de la lettre. Je ne savais rien monsieur.

**FC** : Et dans la suite...dans la suite, vous l'avez su ?

**MB** : Bien...Hélas, je l'ai su lorsque les inspecteurs se sont présentés chez moi.

**FC** : Oui... Et on vous a attribué à ce moment là un nombre de crimes incalculable.

**MB** : Pas du tout. Mon mari...

**FC** : Votre mari... et... qui était mort deux ans auparavant.

**MB** : Exactement, monsieur.

**FC** : Et c'est après coup que l'on vous a accusé d'autres crimes...

**MB** : Après mon arrestation, monsieur. »<sup>359</sup>

Puis François Chalais fait une rétrospective des deux procès à partir d'images d'archives, attribuant les mauvais rôles (la « veuve Pintou » qui a fait naître la rumeur, les « super-experts » incompetents) et les médailles (le « sauveur » de Marie : son avocat Maître Gautrat). Là encore, la prise de parole fait éclater la vérité :



**Commentaire de François Chalais sur des images d'archives** : « ... Mais soudain que se passe-t-il ?... Un homme se dresse à la barre...l'avocat de la défense, Me Gautrat. Il parle... »<sup>360</sup>

L'interview de Marie Besnard reprend. Cette fois, François Chalais s'attaque à la bête noire : la rumeur. C'est-à-dire non pas *l'énoncé clair d'une vérité* mais *la propagation incontrôlable d'un bruit* ; non pas *une prise de parole*, mais un *abandon de cette parole*. Et Marie Besnard, celle qui reste une accusée devant la loi, se transforme alors en victime aux yeux du téléspectateur :

**Marie Besnard** : « Monsieur, je ne vois pas pourquoi les gens se trouvaient étonnés de mon arrivée ici. Moi, je savais qu'ici c'était ma place. Je savais que je devais voir ma triste maison qui était négligée pendant ces cinq années... dans laquelle je ne pouvais à peine pénétrer par les toiles d'araignées.

---

<sup>359</sup> *Ibid.*

<sup>360</sup> *Ibid.*

**FC, hors-champ** : On a dit, par exemple, que la population avait l'intention de sonner le tocsin... pour le cas où vous reviendriez. C'était les pompiers qui l'en avaient empêché. Est-ce que c'est exact ?

**MB** : Monsieur, ça je n'en sais rien, mais y'a partout des petits esprits.

**FC, hors-champ** : Et quelle a été l'attitude de la population quand vous êtes revenue ?

**MB** : On me regardait...comme une bête curieuse. »<sup>361</sup>

Mais que le téléspectateur se rassure : derrière cette voix fluette se cache une paysanne solide qui a vaincu la « bête » et ose en sourire :

**François Chalais, hors-champ** : « Et maintenant ?

**Marie Besnard** : Maintenant on est de... on est au plus gentil pour moi. On est très gentil. Je n'ai pas à me plaindre de mes voisins, je n'ai pas à me plaindre de la population Loudunaise... Loin de là. Partout on me salue, comme autrefois. Et que sont devenus ceux qui vous accusaient ?

**MB** : Monsieur je n'en sais rien. Je n'ai jamais revu aucun depuis.

**FC, hors-champ** : Ils ne sont plus ici ?

**MB** : Je ne le pense pas.



**FC, hors-champ** : Vous, vous êtes revenue et eux, ils sont partis ?

**MB** : Exactement.

**FC, hors-champ** : Ils ne vous ont pas donné de leurs nouvelles ?

**MB, souriant** : Ah ! Je ne désire pas en avoir ! »<sup>362</sup>

Le reportage s'intéresse à cet instant à l'autre personnage essentiel du drame : Loudun, à la fois auteur, acteur et théâtre de la rumeur. On retrouve ici l'approche qu'aura quelques mois plus tard Frédéric Pottecher dans ses comptes rendus du troisième procès : ce qui intéressera le chroniqueur, ce n'est pas tant l'empoisonnement supposé des cadavres que la rumeur, ce mal puissant qui hante Loudun depuis le Moyen Age. À son tour, François Chalais se livre à la même analyse déterministe : c'est parce que les murs de Loudun respirent d'une rumeur médiévale que le danger est toujours présent (ci-dessous).

---

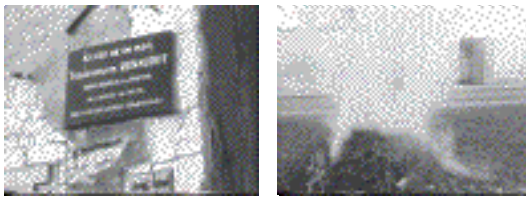
<sup>361</sup> *Ibid.*

<sup>362</sup> *Ibid.*



**Commentaire  
off François  
Chalais, vues  
Loudun :**

« Aujourd'hui, malgré la sérénité de ses monuments illustres, malgré le tassement défensif de ses toits et de ses rues, Loudun sait bien que si le drame n'est pas tout à fait dissipé, du moins son allure n'est-elle plus tout à fait la même. Dans quelques jours, d'après ce que nous croyons savoir, les nouveaux experts vont déposer leur rapport définitif. Nous allons assister à un troisième procès. Alors Loudun pourra refermer le livre à un moment entrebâillé de son histoire. Un livre qui, depuis le Moyen Age, ne s'est ouvert que deux fois..... pour nous annoncer la



naissance de Théophraste Renaudot ... et provoquer notre horreur avec le bûcher où fut injustement brûlé le chanoine Urbain Grandier...



... Mais, si le temps qui est le nôtre a inscrit d'autres signes sur les murs de la ville... c'est encore dans un climat qui rappelle celui de jadis que va se dérouler le dernier acte de la tragédie. On dirait presque... dans cette petite cité trop vaste pour le nombre de ses habitants, que c'est avec un peu de nostalgie qu'on attend la fin de la péripétie. Comme si on savait que désormais, il faudra attendre des siècles pour que quelque chose arrive... qui secoue la torpeur des habitudes quotidiennes. »<sup>363</sup>

La maladie de Loudun est donc incurable. Et pour illustrer cette malédiction qui semble décimer la population (une « petite cité trop vaste pour le nombre de ses habitants »), sont insérées les prises de vues réalisées le premier jour de l'arrivée de l'équipe de *Cinq colonnes*. François Chalais ne se prive pas ici de surinterpréter et dramatiser à l'excès les images filmées, délaissant la rigueur journalistique pour le plaisir de la mise en scène et de la narration. Le caméraman Albert Schimel, à son tour, se souvient d'une « atmosphère curieuse », dit avoir été frappé par « les regards derrière les fenêtres, les langues muettes »<sup>364</sup>. Pourtant, est-il si mystérieux que les rues soient désertes en pleine semaine à l'heure de la

<sup>363</sup> *Ibid.*

<sup>364</sup> Entretien avec l'auteur, 15 octobre 2001, 1h.

sieste ? La présence des caméras venues de la capitale ne peut-elle pas en partie expliquer le repli, derrière leurs rideaux, des habitants, fatigués de voir débarquer les journalistes parisiens ? Mais la dramatisation n'efface pas la démarche du journaliste : il s'agit bien d'alerter et de lutter contre la rumeur qui court toujours et menace les rapports sociaux dans une petite ville provinciale.

Une dernière tentative pour faire triompher la Vérité de la Rumeur ? On arrive là au clou du reportage : Marie Besnard va en effet *parler au téléspectateur, les yeux dans les yeux*. Ou presque. C'est au nom du silence que la parole prend d'abord toute sa valeur, avertit un très solennel François Chalais :



**Commentaire François Chalais :** « ... Le mot fin est proche. Ce sera pour tant de morts et pour quelques vivants, le repos du silence. Mais Marie Besnard nous a demandé une dernière fois la parole. »<sup>365</sup>

À la confession succèdera donc la prière. Mais avant cela, c'est l'Apparition : le visage de « Marie ». Avec difficulté, elle soutient le regard face à l'objectif de la caméra, c'est-à-dire plus d'un million de téléspectateurs dont beaucoup sont loin de voir en elle une « Sainte »<sup>366</sup>... Puis sa voix fluette et tremblante rompt le silence pesant :



**Marie Besnard :** « Je voudrais que vous puissiez penser... une minute seulement... que je suis innocente. Oui... je *suis* innocente. Représentez-vous ce qu'a été ma vie... pendant...

toutes ces longues années... Ici, j'étais heureuse, très heureuse... J'ai vécu avec des gens que j'aimais, un mari que j'adorais... je l'adore encore puisque dans mes moments douloureux, c'est toujours vers ceux que j'ai aimés que je tourne mes dernières pensées. »<sup>367</sup>

<sup>365</sup> INA, « Marie Besnard », *Cinq colonnes à la une*, 6 mars 1959, 13'.

<sup>366</sup> Jacqueline Favreau-Colombier, avocate de Marie Besnard, se souvient avoir assisté à une séance en hommage à *Cinq colonnes à la une* dans les années 1970. Le reportage sur Marie Besnard figurait dans la programmation. Elle entend alors cette réflexion d'une jeune fille présente dans la salle : « Qu'est qu'c'est qu'ça, Marie Besnard ? ». Son amie lui répond : « Chais pas, ça doit être une sainte. ». Cité par FAVREAU-COLOMBIER Jacqueline, *Marie Besnard, le procès du siècle*, Toulouse, Privat, 1999, p. 436.

<sup>367</sup> INA, « Marie Besnard », *Cinq colonnes à la une*, 6 mars 1959, 13'.



Pour l'heure, c'est vers un François Chalais installé à côté de la caméra que son regard se tourne. Elle semble attendre un « Coupez ! » qui ne vient pas. Docile et mal à l'aise, elle revient à la caméra. Le commentaire conclut :

« C'est maintenant au jury de se prononcer. »<sup>368</sup>

Le rideau tombe sur cet instant télévisuel de grande religiosité. Pour la première fois, une accusée vient de prendre la parole et clamer son innocence à quelque mois de son procès, en s'invitant directement dans les foyers des téléspectateurs français. Pourtant l'exercice n'aura pas été facile : François Chalais a d'abord dû convaincre Marie Besnard de jouer cette dernière séquence. Ce n'est donc pas elle, contrairement à ce qu'il dit au téléspectateur, qui a pris l'initiative. Puis Marie Besnard peine à apprendre le texte qu'elle a préparé la veille sur les conseils de Guy Jolivet et à le déclamer avec conviction. Elle se trompe d'ailleurs et la scène est tournée une deuxième fois. C'est la seconde prise qui est conservée.

On peut s'étonner d'un tel moyen de pression orchestré par *Cinq colonnes* qui devance ainsi la parole judiciaire. Étrangement, aucune réaction d'hostilité d'un parlementaire ou d'un ministre choqué ne s'est manifesté les jours suivants. Mais on comprend mieux : il ne s'agit pas de juger le crime, mais le climat qui l'a entouré et qui constitue un crime à part entière. Il s'agit de régler ses comptes avec la rumeur et la presse propagatrice de cette rumeur. Ainsi, la télévision se construit, en même tant que Marie Besnard, une aura de sainteté en se plaçant en rupture avec des pratiques journalistiques condamnables. Albert Schimel apporte néanmoins une explication plus pragmatique à ce « coup » médiatique : il s'agissait certes de défendre Marie Besnard mais également d'imposer *Cinq colonnes* à la une auprès du public en lui offrant, pour ce deuxième numéro, un sommaire dense et alléchant<sup>369</sup>.

Il semble que *Cinq colonnes* ait d'ailleurs plus convaincu sur le second point que sur le premier. Ainsi, *Télérama*, qui applaudit l'émission mais reste sceptique quand à la prestation de la « bonne dame de Loudun » :

<sup>368</sup> INA, « Marie Besnard », *Cinq colonnes à la une*, 6 mars 1959, 13'.

<sup>369</sup> L'émission du 6 mars 1959 compte onze reportages ! Dans l'ordre : le problème de Chypre, Marie Besnard, la feuille d'impôts, le Shah d'Iran, Sœur Castro, les cosaques du don, un sous-marin, un mariage, la Chine nouvelle, Hélène de France, la frontière Algéro-tunisienne.



« *Cinq colonnes* n'a peut-être plus le côté tintamarresque et « locomotive » de la première émission de la série. L'effet de surprise que produisit ce monumental mensuel est passé. Sortie de sa gangue magnifique, l'émission est maintenant maîtrisée et composée (avec quel soin). Elle reste sensationnelle. Elle atteint la très grande classe. [...] Le premier [des trois principaux reportages] nous rappela l'existence d'une personne aussi troublante qu'ambiguë : Marie Besnard. »<sup>370</sup>

*Télé Magazine* considère également plus le document que son sujet car « aussi étonnant que cela puisse paraître, il n'existe pas un seul témoignage de Marie Besnard elle-même » :

« Voilà dix ans que « l'affaire » est abordée sous tous ses aspects dans la presse écrite et filmée. Certains la connaissent dans ses moindres détails, mais jamais la parole n'a été réellement donnée à l'intéressée dans un document filmé. *Cinq colonnes à la une* comble une lacune. Cette interview constitue un document unique. »<sup>371</sup>

Marie Besnard a, quant à elle, bien ressenti les bénéfices du reportage : dès le lendemain de la diffusion, son téléphone n'arrête pas de sonner et elle a du mal à refouler les curieux venus la féliciter et lui apporter son soutien. Mais celle qui a désormais pris la parole n'a pas encore dit son dernier mot.

c. Lecture pour tous : *la métamorphose*

Trois ans plus tard, le 9 mai 1962, Marie Besnard retrouve les plateaux de télévision,



invitée de *Lecture Pour tous* (voir CD Extrait 5).

L'émission de Pierre Dumayet n'a peut-être jamais aussi bien porté son nom puisque les *Mémoires* de la « Brinvilliers de Loudun » succèdent au *Paix et*

*guerre entre les nations* du philosophe Raymond Aron. C'est une Marie Besnard métamorphosée qui se présente alors devant le téléspectateur. Coiffée d'un chapeau blanc à



voilette, vêtue d'un corsage à jabot, d'une veste bariolée (on n'ose imaginer l'effet rendu par une télévision en

couleur !), d'un collier de grosses perles et de petites boucles d'oreilles : elle est rayonnante

<sup>370</sup> *Télérama*, n° 476, 15-21 mars 1959, p. 9.

<sup>371</sup> *Télé Magazine*, n° 177, 15-21 mars 1959, p. 5.

de coquetterie. Seules les lunettes n'ont pas changé. Depuis le 12 décembre 1961, en effet, elle n'est plus « accusée » mais « acquittée ». Un sourire éclatant a donc définitivement effacé le sourire crispé de *Cinq colonnes*. Elle est donc venue voir Pierre Dumayet comme on s'invite à l'heure du thé. Il s'agit pourtant de faire la promotion des *Mémoires* qu'elle vient enfin de publier aux Productions de Paris. Une promotion dont l'ouvrage n'a d'ailleurs guère besoin : véritable best-seller, le livre est rapidement en rupture de stock dans les librairies.

D'emblée, c'est encore la prise de parole qui attire l'attention de Pierre Dumayet :

**Plateau, Pierre Dumayet :** « [...] Publier vos mémoires, madame, il me semble que c'est ramener à la surface... rappeler une longue et pénible histoire que vous aviez sans doute vous même envie d'oublier ?

**Marie Besnard :** Très pénible, monsieur. Ca a été très pénible pour moi de publi... d'écrire ce livre. Mais ça a été aussi un soulagement parce que, voyez-vous, j'étais la *seule* à... n'avoir pas parlé.

**Pierre Dumayet :** À n'avoir pas parlé jusqu'à présent.

**Marie Besnard :** Voilà... Alors c'est pourquoi j'ai décidé... les quelques feuilles que j'avais fait depuis le début, en prison... j'ai continué. Et petit à petit, je suis arrivé jusque-là. »<sup>372</sup>

C'est faire peu de cas ici du reportage de François Chalais diffusé trois ans plus tôt dans *Cinq colonnes à la une*, dont Pierre Dumayet est par ailleurs co-directeur ! Quoi qu'il en soit, Marie Besnard est lancée. D'une voix fluette, toujours souriante, elle évoque les paroles qu'elle a entendues... :

**Pierre Dumayet :** « La sympathie qu'on vous a portée à plusieurs reprises... C'la, vous teniez à le dire... »

**Marie Besnard :** Oui, oui... Ca, je tenais à le dire... parce ce que c'est ça qui m'a le plus touché. »<sup>373</sup>

... et celles qu'elle aurait aimé entendre :

**Pierre Dumayet :** « Votre dernier chapitre commence par cette phrase... [*Il lit*] « 'Marie Besnard est acquitté'... Le président Nussy-Saint-Saens précise que je dois aussitôt être remise en liberté... La formule est belle quand on l'attend depuis douze ans mais j'avoue que j'aurais aimé entendre de la bouche du président... 'Marie Besnard est innocente' »

---

<sup>372</sup> INA, « Marie Besnard », *Lecture pour tous*, 9 mai 1962, 9'35.

<sup>373</sup> *Ibid.*

**Marie Besnard :** C'est peut-être à peu près pareil mais j'aurais préféré entendre cette phrase...

**PD :** Ce n'est pas tout à fait pareil pour vous ?

**MB :** Non... J'aurais préféré entendre la phrase dont vous venez de dire, monsieur... [...]

**PD, insistant :** Vous auriez aimé... vous entendre dire par le président... que vous étiez innocente... à ce moment-là...C'aurait été liquidé, complètement.

**MB, de profil :** Oui, ça m'aurait fait très plaisir... »<sup>374</sup>

Pierre Dumayet revient ensuite avec gravité sur le verdict de 1961 et semble décontenancé par la légèreté et l'insouciance de Marie, qui rit comme une fillette en évoquant le moment des délibérations. Après avoir laissé la place à l'émotion au souvenir du « cher mari » et de « ma p'tite maman », Pierre Dumayet amorce un thème cher à François Chalais : la rumeur provinciale. Mais le présentateur de *Lecture pour tous*, en voulant quitter le registre de l'affect pour s'élever à des considérations quasiment sociologiques (du type « l'ampleur de la rumeur est-elle inversement proportionnelle à la taille de la ville ? ») a pris le risque de « perdre » son invitée. En effet, celle-ci se contente déjà de hocher la tête, répondant vaguement aux questions insistantes. Toujours à l'écoute de ses interlocuteurs, habile intervieweur, Pierre Dumayet comprend qu'il doit modifier l'angle de ses questions afin de « récupérer » son invité. Loin des tentatives d'analyses et d'intellectualisation du fait-divers, il revient donc sur un thème concret : les lettres anonymes. Mais la réaction n'est apparemment pas celle qu'il attendait : au lieu de d'arborer un sérieux de circonstance, l'évocation du « Corbeau » semble au contraire amuser singulièrement Marie Besnard qui, au bout de quelques minutes, à bien du mal à se retenir de pouffer de rire comme une enfant. Pierre Dumayet s'impatiente :

**Pierre Dumayet :** « [Est-ce qu'on envoie des lettres anonymes] parce qu'on s'ennuie ?

**Marie Besnard, se retenant de rire :** Oh ! Non... Je ne le pense pas, monsieur que... ce soit une très belle distraction.

**PD, sèchement :** Mais non je ne dis pas que ce soit une très belle distraction, je demande simplement si, d'après vous, c'est parce qu'on s'ennuie ?

**MB :** Non, je ne le crois pas.

**PD, se résignant :** Non ? Bon... »<sup>375</sup>

Et c'est sur cette image déconcertante, si loin de l'empoisonneuse de 1954 cachée derrière sa mantille noire, que Marie Besnard abandonne le téléspectateur. « Dernière

---

<sup>374</sup> *Ibid.*

<sup>375</sup> *Ibid.*

question qui, je pense, n'est pas indiscrete...C'est vous toute seule qui avez écrit ce livre ? »  
ose Pierre Dumayet :

**Marie Besnard** : Oui monsieur !

**Pierre Dumayet** : On y retrouve d'ailleurs votre ton... et c'est très bien... [Elle pouffe en 'rougissant']... Merci... »<sup>376</sup>

Le 9 mai 1962, en passant dans *Lectures pour tous*, Marie Besnard vient d'ajouter une pierre supplémentaire à l'entreprise de réhabilitation initiée en 1959 par *Cinq colonnes à la une* et cimentée par le verdict d'acquiescement de décembre 1961. Elle s'est ainsi offerte un grand moment de communication. *Télé 7 jours* et *Télérama* sont bluffés :

« **Le visage de Marie.** [...] Si le capitaine Dreyfus avait eu un visage ouvert, il n'y aurait sans doute jamais eu d'affaire Dreyfus. Seulement voilà, [...] Dreyfus n'était pas au premier abord sympathique et le malheureux dû payer très cher cette disgrâce de la nature. C'est Marie Besnard, assise devant les caméras de « Lectures pour tous » [...] qui nous a inspiré ces réflexions. Cette honnête dame de Loudun n'a certainement pas commis les treize assassinats dont on l'a accusée, mais il est non moins certain que si un romancier doté d'une grande imagination voulait décrire une empoisonneuse, il emprunterait bien des traits au physique de Marie Besnard : sa voix mesurée, son ton trop gentil, sa mise trop convenable, son calme, enfin. Durant le procès, tous ces lieux communs empruntés à la mauvaise littérature ont du peser lourd dans la balance détraquée de la justice. Moralité : n'avez jamais le visage des crimes que vous n'avez pas commis. »<sup>377</sup>

« Si je puis m'exprimer ainsi, il y a deux grands numéros à *Lectures pour tous* : Raymond Aron et Marie Besnard. Raymond Aron, parlant de son livre *Paix et Guerre*, c'est le jeu de l'intelligence sur un visage humain. Marie Besnard, dans le commentaire de ses *Mémoires*, est un personnage presque fabuleux. Douceâtre, obstinée, lucide, inexpugnable, elle est absolument elle-même, au centre fixe de ses dentelles et de sa respectabilité reconquise. Pierre Dumayet avait beau faire : elle ne répondait qu'à ses propres questions ! »<sup>378</sup>

Celle qui osait à peine prendre la parole en 1959 la monopolise presque désormais.

---

<sup>376</sup> *Ibid.*

<sup>377</sup> *Télé 7 Jours*, 19-25 mai 1962, p. 50. « La critique de Guillaume Hanoteau »

<sup>378</sup> *Télérama*, n° 645, 20-26 mai 1962, p. 15.

### 5.2.2. Le condamné reste muet : Gaston Dominici

Un an plus tard, un autre accusé célèbre intéresse à nouveau les caméras de *Cinq colonnes à la une*. La scénarisation du reportage, diffusé en avril 1960 (voir CD Extrait 23), s'articule cette fois autour de l'idée inverse : il s'agit non pas de faire parler l'accusé, mais de mettre en scène sa parole muette, en l'occurrence ici celle de Gaston Dominici, condamné à mort le 28 novembre 1954, à l'âge de 77 ans, pour le meurtre mystérieux de la famille Drummond. Ce couple de Britanniques et leur fillette, qui passaient, en août 1952, leurs vacances dans le sud de la France, avaient été retrouvés tués par balles, à quelques mètres de la Grand-Terre, la ferme des Dominici. Le patriarche avait alors avoué le meurtre. Mais beaucoup y voyait là une façon de disculper ses fils Gustave et Clovis, premiers suspectés. Le 14 juillet 1957, le président de la République René Coty avait commué la peine de mort du condamné en peine à perpétuité.

Début 1960, le journaliste de *France-Soir* Jacques Chapus, qui accompagne alors le couple de Gaulle en voyage officiel, est interpellé par Mme de Gaulle au sujet de l'affaire Dominici<sup>379</sup>. Celle-ci se montre émue à l'idée qu'un vieillard de 82 ans, plus vieux prisonnier de France, soit condamné à mourir en prison. Elle demande l'avis du journaliste. Jacques Chapus lui suggère de montrer aux Français le vieil homme tel qu'il est devenu, complètement inoffensif et « gâteux », afin d'accréditer l'idée que la société ne court aucun risque à le libérer. Le mercredi suivant, à la suite du Conseil des ministres, elle invite à déjeuner le ministre chargé des affaires culturelles André Malraux et le garde des Sceaux Edmond Michelet. Yvonne de Gaulle, qui a fait une question personnelle de cette affaire, en parle à Michelet qui, le soir même, appelle Jacques Chapus. Le journaliste propose alors de consacrer au vieux Dominici un reportage de *Cinq colonnes à la une*, l'émission la plus plébiscitée et la plus populaire de la télévision, afin de préparer l'opinion publique à une éventuelle libération. Pierre Lazareff est aussitôt convaincu par l'idée et commence à réunir une équipe pour le tournage. Les « pointures » sont réquisitionnées : Pierre Desgraupes, Igor Barrère et évidemment Jacques Chapus.

Mais les consignes du ministère de la Justice sont claires : Michelet a fait savoir qu'il ne tolérerait aucune interview. Il s'agit de filmer le vieillard dans sa prison dans l'espoir que cela ne choquerait pas les gens si on le laissait sortir un peu plus tard. Mais surtout pas de donner la parole à un condamné à mort. La Justice a parlé en 1954, l'Élysée a corrigé en

---

<sup>379</sup> Entretien avec l'auteur, 15 octobre 2001, 2h.

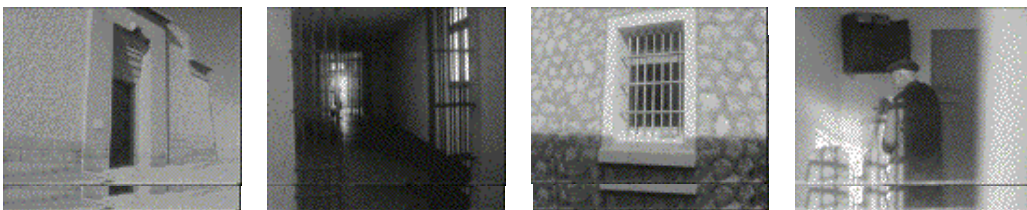
1957 : Dominici ne peut commenter ces paroles officielles. Si Jacques Chapus a beau regretter la position de Michelet, il doit reconnaître que même les images sans le son seront de toute façon marquantes :

« À cette époque-là, on ne rentrait pas dans les prisons. »<sup>380</sup>

L'équipe se rend donc à la prison des Baumettes, à Marseille, sans savoir si le « vieux Gaston » a donné son accord pour être filmé. Desgraupes, Barrère et Chapus expliquent d'abord leur démarche au directeur de la prison. Puis on fait entrer Dominici pour tester sa réaction face aux caméras. Le vieil homme reconnaît aussitôt Jacques Chapus, ce journaliste qui avait dressé de lui le portrait d'un meurtrier dans les pages de *France-Soir* et avait été témoin à son procès, racontant que le vieil homme lui avait réitéré ses aveux :

« Ah te voilà ! C'est toi qui m'a mis en prison... Tu veux encore gagner ta vie avec mes histoires !... Regarde, j'ai plus de cheveux ! »<sup>381</sup>

Dominici semble en tout cas ignorer la caméra. Pierre Desgraupes et un caméraman l'accompagne alors à l'infirmerie, où on l'a installé en raison de sa santé. Il y vit, y mange un peu à sa guise. La caméra va donc figer sur la pellicule ces instants de vie carcérale. Au téléspectateur qui va retrouver le personnage d'un feuilleton médiatique mis en scène quelques années plus tôt, Pierre Desgraupes fait durer le suspense autour, non pas de ce qu'il y a *entendre*, mais de ce qu'il y a à *voir*. Et le téléspectateur se laisse guider par le long travelling de la caméra qui ouvre « Mourir en prison », diffusé à la télévision le 8 avril 1960 :



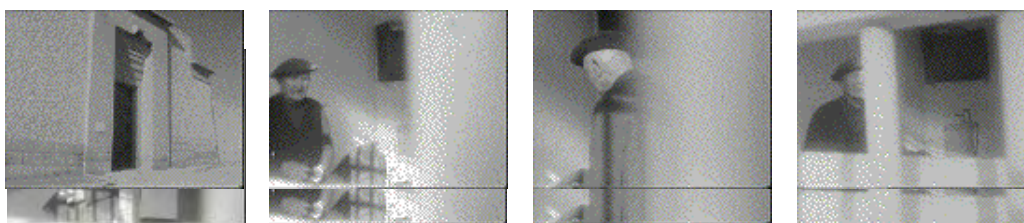
*Commentaire de Pierre Desgraupes, contrebasse, pizzicato, jazz* : « Ces immenses bâtisses blanches sous le ciel de Provence... on ne le dirait pas... c'est une prison. C'est la prison des Baumettes, à Marseille, où Gaston Dominici... dont les avocats s'apprêtent à demander la grâce... se demande à 85 ans qui lui viendra en premier... de la grâce... ou de la mort... La semaine dernière, les caméras de *Cinq colonnes à la une* ont franchi cette

<sup>380</sup> Entretien avec l'auteur, 15 octobre 2001, 2h. C'est pour cette raison que Pierre Lazareff aurait d'ailleurs accepté le reportage.

<sup>381</sup> Entretien avec l'auteur, 15 octobre 2001, 2h.

porte pour lui rendre visite dans sa cellule... Regardez, vous n'allez pas le reconnaître... »<sup>382</sup>

Il s'agit de bien faire comprendre au téléspectateur son privilège d'être justement un *télespectateur de Cinq colonnes à la une*. La démarche journalistique doit elle-même être mise en scène car elle fait intégralement partie du sujet filmé : « *Cinq colonnes* présente chaque séquence comme le produit d'une enquête particulière, confiée à des individus, et dont le déroulement s'observe à l'écran. Comme dans le direct, on ne dissimule pas l'origine de l'information ; au contraire, on l'exhibe en spectacle. Le reporter de *Cinq colonnes* n'est pas le commentateur professionnel des scènes qu'il n'a jamais vues, il est toujours le témoin-acteur-narrateur d'un épisode qu'il a vécu. »<sup>383</sup>. Et dans ce reportage, tout est effectivement une question de « regards » :



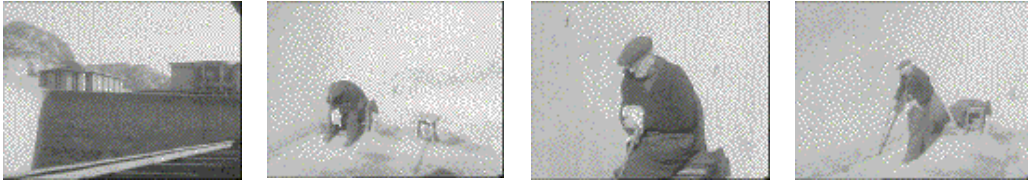
**Commentaire de Pierre Desgraupes :** « Par la fenêtre entr'ouverte de la cellule que masquait parfois un barreau... Le vieil homme savait qu'on le filmait mais il ne nous voyait pas. Il y a un an, en se levant un matin pour prendre un journal qu'on v'nait de lui apporter... il a réalisé tout à coup qu'il n'avait plus devant lui qu'une immense tache blanche... où dansaient vaguement quelques signes... Ce matin-là, il a senti que quelque chose encore venait de se séparer de lui... Le dernier lien qui le rattachait au monde en dehors de ses souvenirs. Des souvenirs que désormais il tourne et retourne sans cesse dans sa vieille tête... »<sup>384</sup>

Un aveugle condamné au silence : c'est cette perte des sens que l'image met en scène. Avec, pour objectif, de rendre évident le caractère désormais inoffensif du vieillard et faire prendre conscience de l'absurdité de le laisser incarcérer. Après un développement sur le rappel de l'affaire réalisé à partir d'archives, Pierre Desgraupes revient, comme aimanté, sur le vieillard. On le voit cette fois tourner en rond dans la cour de la prison :

<sup>382</sup> INA, « Mourir en prison », *Cinq colonnes à la une*, 8 avril 1960, 16'.

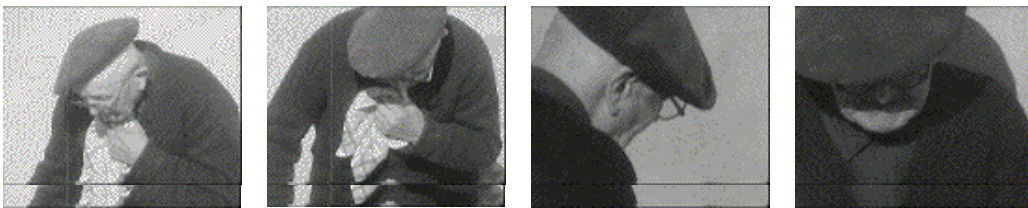
<sup>383</sup> JEANNENEY Jean-Noël, SAUVAGE Monique (dir.), *Télévision nouvelle mémoire. Les magazines de grands reportages*, Paris, Seuil/INA, 1982, p. 52.

<sup>384</sup> INA, « Mourir en prison », *Cinq colonnes à la une*, 8 avril 1960, 16'.



**Commentaire de Pierre Desgraupes, contrebasse :** « Pour qu'on retrouve la paix qu'on avait dans l'temps »... Aux Baumettes... Au fond d'un de ces puits de ciment dont les parois éclatent au soleil du midi... Un vieil homme de 85 ans aimerait lui aussi que tout recommence comme avant... Mais il ne le peut pas... Et serait-ce juste?... Mais est-ce juste aussi qu'un vieillard attende la mort dans une prison?... Du haut du ch'min de ronde en ciment d'où l'on surveille sa promenade... j'ai vu Gaston Dominici avant de lui parler. »<sup>385</sup>

Pierre Desgraupes force ainsi le téléspectateur à s'indigner d'une telle image : le respect dû à une personne âgée doit l'emporter sur la condamnation de ses actes criminels. Le commentaire ajoute à la victimisation :



« Depuis six ans... il porte m'a-t-on dit le même pantalon d'velours côtelé... qu'il avait le jour de sa condamnation à mort... Sa cane?... C'est celle qu'il avait dans les sentiers de Lurs quand, au lever du soleil, il conduisait son troupeau de chèvres dans les collines... Et sans doute s'appuyait-il aussi sur elle le matin où peut-être sans les voir... mais peut-être en sachant qu'ils étaient là... il est passé près du corps des Drummond... Il y a huit mois, un traitement appliqué pour une angine a fait tombé sa grande chevelure blanche... et sa moustache de patriarche... Sa p'tite-fille qui vient l'voir pour lui apporter son linge et son tabac ne le reconnaît pas... Et dans cette courette... o... où l'on est atrocement tenté de compter ses pas... a quoi pense-t-il, le vieux Dominici?... Ses gardiens m'l'ont dit... Il pense à sa ferme... à la Grand-Terre... à ses chèvres dont il ne suit plus les pas dans la montagne... à son chien, qu'il avait obtenu l'autorisation d'am'ner dans sa prison... et qui est mort... le premier... »<sup>386</sup>

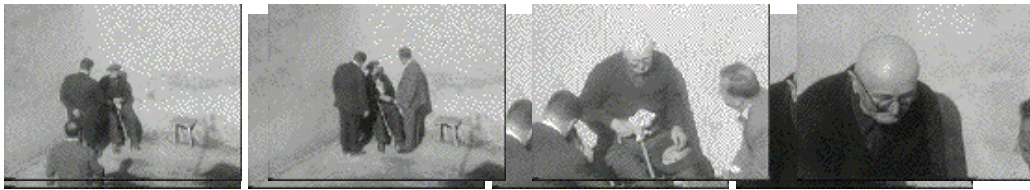
Puis Desgraupes et Chapus se mettent en scène : on les voit rejoindre le vieillard assis dans un coin de la cour, s'asseoir de chaque côté et entreprendre une conversation. Leur

<sup>385</sup> *Ibid.*

<sup>386</sup> *Ibid.*



apparition à l'écran rend alors possible *la vision d'une parole*. Consignes obligent, c'est sur l'inaudibilité de ces mots que joue le commentaire dans un style indirect :



**Commentaire Pierre Desgraupes :** « J'ai parlé à Gaston Dominici... avec Jacques Chapus... Je n'avais pas de micro pour enregistrer ses paroles... Pas de crayon ni d'papier pour noter ses phrases, et pourtant... J'entends encore sa voix cassée... et tenace... Il nous répétait sans cesse... « Pourquoi suis-je là ?...

pourquoi suis-je là ? »... Et il a même ajouté, sans se rendre compte de l'énormité du mensonge qu'il proférait... « Moi, qui n'est jamais donné une gifle à mes enfants »... De Clovis qui l'a dénoncé... et qui est mort... il m'a dit : « C'est l'remord qui l'a tué »...



... De Gustave qui va quitter la Grand-Terre... il m'a dit : « Je lui en veux... qui va s'occuper de la Terre, maintenant ?... Il m'a dit encore : « Moi qui ai été pendant 21 ans conseiller municipal ! »...

Je lui ai d'mandé : « Que faites-vous toute la journée ? »... Il m'a r'gardé et il m'a dit : « Qu'est-ce que vous voulez que je fasse ? »... Je lui dit qu'à l'occasion du quatorze juillet... ses avocats allaient d'mander sa grâce... « Ce sont des histoires, qu'vous m'racontez !... Vous vous amusez d'moi... Vous faites des photos, des films... C'est comm'ça qu'vous gagnez votre vie... » J'avais vu qu'il était bien traité alors, en partant... pour l'encourager... je lui ai dit : « Vous êtes bien ici ! »... Il m'a dit : « Oui je suis bien... mais je ne suis pas dehors... »<sup>387</sup>

Et c'est sur le ciel provençal, comme si le sort était désormais remis entre les mains d'une autorité supérieure, que l'on prend congé du « vieil homme ». L' « autorité supérieure », ici, c'est le pardon républicain du chef de l'État qui, quatre mois après la diffusion du reportage, le 14 juillet 1960, libère comme on pouvait s'y attendre le vieux Gaston Dominici, âgé de 83 ans<sup>388</sup>.

Dans le cas de Gaston Dominici, la décision ministérielle d'interdire le micro au condamné, aura, au lieu de le desservir, complètement appuyé l'objectif du reportage de *Cinq*

<sup>387</sup> *Ibid.*

<sup>388</sup> Le président de la République ne fait qu'appliquer la loi qui prévoit des remises de peines en raison de l'âge du condamné et de son état de santé. Cette mesure s'accompagne d'un interdit de séjour dans le département des basses-Alpes. Dominici quitte donc la prison des Baumettes dès le lendemain pour se rendre, grâce à une dérogation exceptionnelle, chez sa fille, à Montfort. Il meurt le 4 avril 1965.

*colonnes à la une*. L'image muette, en se fondant avec son sujet aveugle et réduit au silence, force ainsi le téléspectateur à l'indignation ou à la compassion. *Télérama*, encore, ne reste pas indifférent :

« Toujours remarquable, ce magazine. [...] Cela commença bien, par des images admirables (et cruelles à la fois) de Dominici en prison – et notamment celles de la promenade dans le soleil de l'étroite cour aux hautes murailles : Barrère possède un sens étonnant du panoramique... - et l'interview des principaux témoins de la ténébreuse affaire, comme un « en votre âme et conscience » en rupture de studio. »<sup>389</sup>

Les mots de Marie Besnard ou le silence de Gaston Dominici : quelle que soit finalement la façon dont il est mis en scène, *Cinq colonnes à la une* renouvelle complètement le récit criminel télévisé en exploitant avec brio le dispositif de l'interview (directe ou indirecte) et le ressort dramatique de la confession. Cependant, cette mise en scène n'est pas le propre des récits criminels de *Cinq colonnes à la une* puisqu'elle fonde l'identité et le ton mêmes du magazine. Et l'on ne peut non plus réduire les récits criminels à de simples exercices de mise en scène. Car derrière la démarche journalistique, pointent souvent des enjeux : politiques, éditoriaux ou sociaux.

### 5.3. Les démarches journalistiques

#### 5.3.1. Réhabiliter

Permettre la réhabilitation d'une victime d'erreur judiciaire est, de loin, la première motivation des reporters de *Cinq colonnes à la une*. Mais ne nous faussons pas : il ne s'agit nullement de remettre en cause la parole des institutions ayant contribué à cette erreur judiciaire : quand la justice se trompe, sa faute se réduit souvent à celle du/des magistrat(s) concerné(s). Ce qui intéresse surtout les journalistes de *Cinq colonnes*, ce sont les plaies à panser de la personne écorchée. Des mois, voire des années après les faits, les journalistes partent donc à la recherche de ces victimes afin de prendre le pouls de leur nouvelle vie et, si besoin est, contribuer à l'œuvre de réhabilitation.

Le 4 mars 1960, les téléspectateurs (re)découvrent ainsi Paule Guillou. Accusée en 1945 d'avoir empoisonné à l'arsenic son amant et sa mère, Paule Guillou, enceinte de sept mois au moment de l'interrogatoire, avait avoué ce double crime avant de se rétracter et crier

---

<sup>389</sup> *Télérama*, n° 535, 17-23 avril 1960, p. 9.

son innocence. Mais le mal était fait aux yeux du magistrat et des jurés. Condamnée, Paule Guillou avait bénéficié d'une remise de peine et était libérée en 1957, après onze années de détention. Devant la justice et l'opinion publique, Paule Guillou demeure coupable : elle n'a pas été acquittée, encore moins innocentée. Un an après Marie Besnard, *Cinq colonnes* dresse donc à nouveau le portrait d'une femme accusée d'empoisonnement, détenue elle aussi dans la prison bordelaise du Fort du Ha, et sur laquelle pèse également le spectre de l'erreur judiciaire. C'est Pierre Desgraupes qui part à sa rencontre et interroge : « sa vie pour elle peut-elle redevenir ce qu'elle était avant ? »<sup>390</sup>. Le téléspectateur découvre ici les conséquences d'une injustice sur le visage triste et renfermé de la jeune femme, qui confirme :



**Paule Guillou :** « Oh non ! Je crois qu'elle [*ma vie*] ne le redeviendra jamais ! Malgré tout il y a un problème de réadaptation qui se pose... et on ne peut pas oublier les onze années

passées... dans une maison centrale, c'est impossible !

**Pierre Desgraupes :** Lorsque vous êtes sortie après onze années de la centrale d'Hagenau, qu'est-ce qui vous a paru le plus difficile à réapprendre ?

**Paule Guillou :** Un peu tout... Premièrement le bruit [...], la foule, la mode... Tout avait changé !

**Pierre Desgraupes :** Vous ne reconnaissiez pas le monde que vous aviez laissé onze ans avant ?

**Paule Guillou :** Ah non ! [*Sourire triste*] C'était tellement différent !

**Pierre Desgraupes :** Et vous-même, est-ce que vous sentez que vous avez changé ?

**Paule Guillou :** Ah oui ! Terriblement ! Je suis devenue... pour ainsi dire un peu sauvage... renfermée... Avant, j'étais très gaie ; maintenant, je n'aime plus sortir. Ce n'est plus pareil. »<sup>391</sup>

On mesure, à travers les mots de Paule Guillou la violence que peut constituer sur les individus les évolutions d'une société. En 1960, les « Trente glorieuses » ont déjà amorcé le profond bouleversement de la société française issue de la guerre. Les prisons jouent alors le rôle d'échantillons-témoins : elles apparaissent comme des lieux en dehors de la société où le temps est suspendu et dans lesquels patientent des individus qui seront ensuite réinsérés. Parce qu'elle en a été écartée durant onze années, Paule Guillou fait prendre conscience aux téléspectateurs de la rapidité de ces changements. Certes le regard est d'abord celui d'une

<sup>390</sup> INA, « Une femme en liberté : Paule Guillou », *Cinq colonnes à la une*, 4 mars 1960, 9'.

<sup>391</sup> *Ibid.*

femme (« la mode »...) mais il observe également toute la société : le « bruit » et la « foule » évoque implicitement l'urbanisation accélérée, l'affirmation des jeunes adultes que sont les baby-boomers, la société de consommation dévoreuse d'objets sonores (équipements ménagers, biens culturels...).

L'entretien se poursuit. Pierre Desgraupes, après avoir évoqué les aveux et les déchirements familiaux, achève :

**Pierre Desgraupes :** « Paule Guillou, lorsque vous rencontrez quelqu'un pour la première fois, quelqu'un que vous ne connaissez pas... est-ce que la chose que vous vous demandez avant toute autre, c'est... me croit-il coupable ou innocente ?

**Paule Guillou :** Oui, cela m'arrive... Très souvent même... Et c'est plutôt une question angoissante parce que... de penser que l'on peut encore imaginer que je suis coupable... Cela me peine terriblement. Tant que mon procès ne sera pas révisé, que tout ne sera pas net... je me poserai encore souvent cette question, je crois.

**Pierre Desgraupes, hors-champ :** C'est la question que vous vous posez en ce moment à mon propos ?

**Paule Guillou, le regard lointain et un sourire triste aux lèvres :** Non... »<sup>392</sup>



Le reportage conclut sur ce panoramique du caméraman: le reflet de Paule Guillou, perdue dans ses pensées, dans

le miroir de l'horloge. Le temps qui passe est une nouvelle prison pour Paule Guillou...

D'autres se montrent plus combatifs, tel Pierre Jaccoud. Accusé du meurtre d'un artisan qui le faisait chanter pour ne pas révéler à la bonne société genevoise sa relation extra-conjugale, l'homme a un atout majeur : il est bâtonnier. Quand Pierre Desgraupes se rend donc à son domicile pour agiter le spectre de l'erreur judiciaire, il ne manque pas, en préambule, de souligner cette si importante prise de parole :

**Pierre Desgraupes :** « Aujourd'hui... coupable ou non coupable... après quatre ans et demie passés en prison [...] Pierre Jaccoud entreprend... peut-être sans beaucoup d'chances... de faire éclater aux yeux du monde cette chose dont il n'a pas *su* ou pas *pu* convaincre en 1960 les jurés genevois... son *innocence*... Et pour la *première* fois depuis son arrestation... devant les caméras de *Cinq colonnes à la une*... il a accepté de parler... En votre *âme* et conscience... *écoutez-le*... »<sup>393</sup>

<sup>392</sup> *Ibid.*

<sup>393</sup> INA, « Jaccoud parle », *Cinq colonnes à la une*, 3 mai 1963, 22'.

Et le bâtonnier commence alors une longue plaidoirie :

**Pierre Jaccoud :** « Je suis la victime de la plus monstrueuse erreur judiciaire que je connaisse... Le mécanisme est un mécanisme mystérieux... Je n... J'ai longtemps essayé de comprendre le pourquoi, le comment... Et je m'suis au fond... j'en suis arrivé à la conclusion suivante... c'est que, il a fallu... toute une série de circonstances... qui... ajoutées les unes aux autres... ont abouti à cette *tragique* solution... »<sup>394</sup>

Jaccoud saisit alors la seconde chance qui lui est donnée de démontrer « le mécanisme mystérieux », abreuvant le téléspectateur d'arguments ponctués d'une gestuelle dynamique. Si l'innocence de Paule Guillou émergeait de l'image d'abandon et de lassitude qu'elle faisait sentir au téléspectateur, chez Pierre Jaccoud, c'est bien le contraire : devant la caméra, il saisit son innocence à la force de sa raison et la sculpte, la taille et la détaille avec ses mains qui pointent, mesurent, enveloppent, pèsent le raisonnement.



Pierre Desgraupes lui-même succombe à la volonté du bâtonnier : à cinq reprises, il l'appellera « maître », renforçant le sentiment que c'est bien son interlocuteur qui contrôle le déroulement de l'interview. Et le petit écran semble ici avoir accompli l'œuvre de réhabilitation. Du moins pour Daniel Sauvage, critique au *Figaro*, dont la conviction vacille face aux images... :

« Comment ne pas être sensibles, bouleversés même, par [...] cet autre visage, celui de Pierre Jaccoud, et cette voix d'avocat brisé mais encore combatif déclarant : « Je suis la victime de la plus monstrueuse erreur judiciaire que je connaisse », ne nous ont-ils pas troublés profondément à défaut de nous convaincre complètement. »<sup>395</sup>

---

<sup>394</sup> *Ibid.*

<sup>395</sup> *Le Figaro*, 4 mai 1963.

... et *Paris-Jour* :

« 10 millions de français acquittent Pierre Jaccoud. Nous ne sommes pas des défenseurs, encore moins des accusateurs, mais plus simplement des témoins. Hier, des millions de Français, j'en suis persuadé, ont acquitté Pierre Jaccoud. La dernière séquence de *Cinq colonnes à la une*, consacrée au célèbre avocat genevois, a dominé toutes les autres<sup>396</sup>. [...] Notre rôle n'est pas ici de faire – après bien d'autres – le point d'une affaire trop compliquée. Nous ne sommes que le public et nous jugeons Jaccoud tel qu'il nous apparut sur le petit écran. Si les téléspectateurs étaient jurés, nul doute que l'avocat serait acquitté. Hélas ! le drame n'est pas si simple. »<sup>397</sup>

Quand l'affaire est d'une telle importance, *Cinq colonnes* a le goût du feuilleton : ainsi, l'ancienne maîtresse de Jaccoud, Linda Baud, avait elle-même été le sujet de « La minute de vérité » du 6 mai 1960. Ce n'est certes pas d'un meurtre qu'elle avait tenté de s'innocenter, mais d'un pêché : celui d'avoir eu une relation avec un homme marié. Pierre Desgraupes, reconnaissant la banalité de son drame, recueillait l'exemplarité de son cas :

**Pierre Desgraupes :** « Linda Baud... l'héroïne de l'affaire Jaccoud... Depuis la condamnation de Pierre Jaccoud... Linda Baud... retirée dans un chalet de montagne... se taisait... Elle faisait les comptes avec son passé... Aujourd'hui... elle rompt le silence... Elle publie ses souvenirs<sup>398</sup>... et pour la première fois... elle accepte de s'expliquer... En lui en donnant l'occasion... *Cinq colonnes à la une* n'a en vue qu'un seul but... vous faire

---

<sup>396</sup> Dernière réplique de Pierre Jaccoud, toute aussi dramatique que la première : « C'est ma *vie* que je joue... Ça n'est pas seulement la *mienn*e... c'est celle de mes *enfants*... Je n'sais pas si vous vous représentez ce qu'a été *pour eux*... pour moi naturellement... mais *pour eux*... ce *calvaire* de cinq années... durant lesquelles je ne les ai pas vus ou guère vus... séparé d'eux... Moi... *déchu*... *souillé*... *trainé* dans la boue... par des articles de journaux qui ont été *absolument scandaleux*... *Vilipendé*... *perdu*... *ruiné*... dans... dans *tous* les sens du terme... Qu'est-ce qu'il leur reste ?... Il faut qu'j'leur rende cet honneur qu'on m'a ravi... »

<sup>397</sup> *Paris-Jour*, 4-5 mai 1963.

<sup>398</sup> La « coïncidence » entre la publication des souvenirs de Linda Baud dans le magazine *Elle* et la diffusion du reportage dans *Cinq colonnes à la une* vaut à Pierre Lazareff une vive critique du comité des programmes de la Télévision qui « s'élève contre la répercussion publicitaire de certains sujets dans les organes de la presse ». Pierre Lazareff doit se justifier : « C'est la première fois en près de deux ans qu'on a pu trouver une corrélation quelconque entre les sujets traités à *Cinq colonnes à la une* et ce qui est publié dans un des nombreux journaux dont je contrôle l'activité. Par contre, à maintes reprises, les sujets traités dans *Cinq colonnes à la une* ont, naturellement, parce que ce sont des sujets d'actualité, été repris, amplifiés ou se sont rencontrés avec des sujets traités dans des quotidiens ou des périodiques autres que ceux dont je m'occupe. Personne n'en a évidemment été surpris. On guettait, certainement, la première rencontre avec un journal qui m'est proche et on s'est précipité sur l'histoire Linda Baud. Or, tout le monde sait, à la Télévision Française, que, à tort ou à raison, nous tentions d'interviewer Linda Baud depuis plusieurs mois. Nous n'étions d'ailleurs pas les seuls à la Télévision à essayer de faire entendre aux téléspectateurs l'héroïne du procès qui a eu un retentissement mondial : le procès Jaccoud. [...] Ce n'est pas pour faire plaisir à *Elle* que nous avons consacré une de nos minutes de vérité à Linda Baud mais, au contraire, c'est grâce à *Elle* que nous avons pu obtenir l'interview de Linda Baud. Néanmoins, aucune allusion n'était faite dans la séquence de la publication de ses mémoires dans *Elle*. Le procès qu'on nous fait est donc un procès de tendance et de mauvaise foi. L'accusation juge à nos yeux ceux qui veulent nous juger. » AN, Archives de Pierre Sabbatin, RTF-ORTF, 1953-1968, Cote CAC : 950256, Carton 6.

témoin d'la confession d'une femme qui sait qu'les histoires comme la sienne... font plus souvent de *bons romans*... que de *bonnes vies*... »<sup>399</sup>

Et comme Paule Guillou, Linda Baud avait choisi la douce résignation pour se refaire une respectabilité, l'image télévisuelle pour effacer son image de femme nuisible à l'équilibre familial. Avec l'aide de Pierre Desgraupes, qui force un peu les mots à sortir :



**Linda Baud :** « [...] J'ai d'la peine à me réintégrer dans la vie... Il y a toute sorte d'endroits où... j'évite de me rendre... Vous voyez... tous les endroits publics... les concerts... les...

**Pierre Desgraupes :** Pourquoi par exemple ?

**Linda Baud :** ... spectacles...

**Pierre Desgraupes :** Qu'est-ce qui s'passerait si vous alliez au concert ?... rien...

**Linda Baud :** Ah bas je n'sais pas c'qui s'passerait... C'est quelque chose qui s'passe en moi, voyez-vous... qui fait que moi je ne peux pas...

**Pierre Desgraupes :** Oui... Vous avez peur quoi ?... qu'on vous r'garde ?

**Linda Baud :** Vous savez c'est difficile à expliquer... Je suis... je suis enrobée... dans une sorte de... de... Enfin l'opinion publique me... me poursuit... Encore actuellement... J'ai encore actuellement les téléphones, j'ai encore des lettres...

**Pierre Desgraupes :** Quel genre de téléphones vous avez ?... Vous avez été insultée ?

**Linda Baud :** Euh... oui, naturellement !... J'ai r'çu des téléphones où l'on m'insultait... où on m'disait des choses incroyables... insensées...

**Pierre Desgraupes :** Et les lettres, ce sont des lettre anonymes, bien entendu ?...

**Linda Baud :** Des lettres anonymes qui émanent toujours de femmes...

**Pierre Desgraupes :** Oui... Pourquoi spécialement d'femmes ?

**Linda Baud :** Ah mais ça je n'sais pas !

**Pierre Desgraupes :** Qu'est-ce qui vous paraît l'plus injuste... dans l'comportement du monde à votre égard... Linda Baud ?... C'est l'image que les gens donnent de vous ?

**Linda Baud :** Oui je pense. Enfin je me permets de dire qu'on a donné une image de moi...

**Pierre Desgraupes :** ...fausse ?

**Linda Baud :** qui est fausse... »<sup>400</sup>

<sup>399</sup> INA, « La minute de vérité : Linda Baud », *Cinq colonnes à la une*, 6 mai 1960, 15'.

<sup>400</sup> *Ibid.*

Le péché de Linda Baud est plus impardonnable encore que le crime de son amant. Un autre cas d'adultère, diffusé sept ans plus tard dans *Cinq colonnes à la une*, confirme cette inégalité des sexes face à la morale publique, sévère juge des comportements adultérins.

En décembre 1967, le « jeune débutant » Marcel Trillat part mener l'enquête au sujet d'une affaire criminelle mal éclaircie. La narration du fait-divers s'éclipse pourtant rapidement au profit d'une véritable étude sur l'état des mœurs et de la morale dans la société provinciale française. Dans « Les innocents de la Guerche », l'innocence, en effet, n'est pas le résultat d'une plaidoirie ou d'une démonstration : elle est une évidence imposée au téléspectateur dès le générique. Comme François Chalais à Loudun, le jeune Marcel Trillat envoyé à La Guerche va plutôt s'intéresser au microcosme d'une petite bourgade proche de Nevers qui a, elle aussi, succombé à la rumeur. Les victimes sont un ancien gendarme et la femme d'un photographe, Monique Case, qui, accusés puis inculpés pour le meurtre d'un rond-de-cuir de la Société Générale de Bourges, attendent toujours leur non-lieu depuis la découverte du véritable assassin. La rumeur en avait fait des amants.

La méthode de Marcel Trillat diffère pourtant complètement de celle de François Chalais. Quand celui-ci invoquait les « démons et les sorcières » de Loudun, Marcel Trillat, plus rationaliste, s'en tient au micro-trottoir. Le jeune fait-diversier, qui refait consciencieusement l'enquête (« Je voudrais qu'on reprenne les choses chronologiquement »<sup>401</sup>) prouve que la rumeur n'a rien d'impalpable mais relève au contraire des relations concrètes qu'entretiennent entre eux les membres d'une microsociété. Le fait-divers révèle ici l'étroitesse des esprits : Monique Case est jugée coupable du crime parce qu'elle est coupable d'un péché. En entretenant une relation adultère, avec un représentant de l'ordre qui plus est, elle prouve qu'elle ne possède aucun sens moral et peut, par conséquent, tout à fait commettre un crime. Crime et péché pèsent à peu près aussi lourd sur l'échelle du mal. On est loin du ton ironique et amusé de la presse populaire qui, à la Belle Époque, relatait les flagrants délits d'adultère sur le ton de la comédie<sup>402</sup>. La femme y était légère, comme l'était sa « bêtise ». Mais dans les années soixante, sept ans après Linda Baud, la femme, porteuse du péché originel, reste la cible des accusations en matière d'adultère, portant seule le poids d'une faute grave.

Dans ces années 1960, la question des mœurs familiales est effectivement au cœur des préoccupations sociales et politiques et le média télévisé contribue à dresser les normes d'une

---

<sup>401</sup> INA, « Les innocents de La Guerche », *Cinq colonnes à la une*, 1<sup>er</sup> décembre 1967, 23'.

<sup>402</sup> AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Les faits-divers...*, *op.cit.*, p. 324.



vie conjugale respectueuse de la morale et de la religion<sup>403</sup>. La création de magazines féminins dans les années 1950, la présence de speakerines toujours plus distinguées, la mise en place du carré blanc en 1961 : sont autant de signes parmi d'autres assurant le soutien du média dans la défense des valeurs morales et familiales. La femme doit occuper l'espace domestique, assurer sa fonction de bonne épouse et bonne mère, s'occuper du bon ordre dans la maison tout en incarnant une féminité soignée et élégante. Dans les années soixante, pourtant, l'émancipation en marche des femmes suscitent des inquiétudes d'autant plus fortes que le modèle familiale occidental paraît en crise. En Europe et aux États-Unis, note Edward Shorter<sup>404</sup>, le nombre de divorce s'accélère rapidement dans les années 1960 tandis qu'au même moment, les femmes accèdent de plus en plus à l'indépendance économique. Le droit à l'épanouissement personnel de la femme se légitime. Monique Case comme Linda Baud, véhiculent précisément à cet égard l'image de ces jeunes femmes certes fragiles, mais néanmoins autonomes et indépendantes. Pour les défenseurs des valeurs familiales traditionnelles, en tout cas, la montée de cette revendication constitue une menace sérieuse : la femme est rapidement désignée première responsable de la crise du modèle familial. On comprend alors en quoi la condamnation de la femme adultère constitue un réflexe de défense aux yeux de ceux qui perçoivent confusément le déclin de ces valeurs familiales, l'abandon d'un ordre moral.

Mais *Cinq colonnes à la une*, en 1967, ne se pose pas en défenseur de cet ordre moral : le reportage de Marcel Trillat dénonce moins l'adultère que ceux qui, au nom de la défense de la morale, se livrent à des comportements de rejet et mettent en danger le lien social d'un microcosme (un village, une petite ville...). Monique Case, en raison du danger qu'elle représentait pour l'ordre familial, a cristallisé sur elle ces peurs sociales : « Son *genre* ne plait pas aux gens d'ici ! »<sup>405</sup>, lance un témoin dans le reportage. Et quand Marcel Trillat demande à ce dernier la raison de son affirmation, il s'entend répondre :

« Ben j'sais pas... Parce que qu'elle a un genre... *spécial*, quoi !... C'est pas la femme de campagne... c'est la femme tout à fait... *élégante*, quoi ! Alors vous savez, dans les pays comme La Guerche, ils ont vite fait d'en rajouter ! »<sup>406</sup>

---

<sup>403</sup> LÉVY Marie-Françoise, « Ordre moral, ordre familial et télévision. La levée des silences. 1950-1974 », in BOURDON Jérôme *et. al.*, *op.cit.*, p. 246-250.

<sup>404</sup> SHORTER Edward, *Naissance de la famille moderne*, Paris, Points Seuil Histoire, 1981, p. 338.

<sup>405</sup> INA, « Les innocents de La Guerche », *Cinq colonnes à la une*, 1<sup>er</sup> décembre 1967, 23'.

<sup>406</sup> *Ibid.*

Le terme « élégante » renvoyant ici au sens péjoratif de « mondaine », « urbaine », « futile ». Une nouvelle fois, se dessinent les antagonismes « Paris/Province », « ville/campagne » (le journaliste parisien progressiste contre le paysan de province conservateur) ainsi qu'une opposition entre la télévision nationale et la presse écrite locale, cette dernière ayant entretenu toutes les mesquineries en dressant le portrait de « Monique la diabolique », « L'envoûteuse », « La beauté du diable »... Pour mieux renforcer le contraste entre ces délires de presse et la réalité qu'il perçoit en menant son enquête, Marcel Trillat s'appuie sur la mise en scène. Il joue par exemple sur la trame sonore : une musique inquiétante accompagne les évocations de la rumeur, tandis qu'une musique triste tente d'en faire sentir les conséquences. Le langage audiovisuel s'étoffe, au service de l'enquête plus que de la dramatisation. Aux tableaux impressionnistes de François Chalais en 1959, succède l'enquête socio-journalistique de Marcel Trillat. Plus efficace, plus professionnelle, la nouvelle génération affûte ainsi les armes du langage audiovisuel.

Quand en 1959 on filmait les regards derrière les fenêtres, Marcel Trillat frappe lui à la porte et attend des explications :



**Scène filmée de loin. Les différents témoins à charge refusent de parler.**

**Voix Marcel Trillat :** « Pourquoi vous voulez pas me répondre ? »

**Voix Témoin :** Tenez... la porte...

voilà la porte !

**Commentaire off Marcel Trillat :** « Le temps où le principal témoin tenait de véritables conférences de presse est bien révolu, semble-t-il ! »

**Autre scène chez la mère d'une jeune fille témoin à charge :** « Je vous prierais de laisser



ma fille tranquille parce qu'elle est mineure... Attention, hein ! ». **Un chien aboie, menaçant.**

**Troisième scène : Une vieille dame parle mais son regard fuit, elle s'emmêle dans son discours, ne se rappelle plus et accuse les policiers de l'avoir forcée à dire certaines**

**choses.**<sup>407</sup>

Le fait-divers (le meurtre d'un fonctionnaire), on le voit, n'est pas le sujet « Des innocents de la Guerche ». Mais au fur et à mesure qu'avance le reportage, Marcel Trillat emmène le téléspectateur au-delà des seuls malheurs de Monique Case pour sonder l'état des

<sup>407</sup> *Ibid.*

crispations sociales autour des normes familiales et conjugales. La focale s'est élargie : de l'histoire singulière, on est passé au sujet de société. Nous y reviendrons (5.4)

Le défilé des « réhabilitables » continue. Le 8 mai 1964, c'est au tour d'André Soltret, condamné pour avoir tenté de noyer sa femme et sa fille<sup>408</sup>, de passer devant le tribunal télévisuel. Pierre Desgraupes, désormais grand spécialiste ès réhabilitation, revient sur son thème favori :



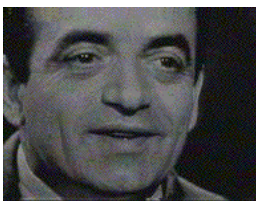
**Pierre Desgraupes :** « Quand vous avez entendu le verdict, qu'est-ce que vous avez pensé, André Soltret ? Vous étiez content ou mécontent de ce jugement rendu ?

**André Soltret :** J'ai été très déçu de ce jugement rendu [...] en ce sens que, pour moi, dans mon for intérieur, ce n'est pas un verdict équitable [...] Naturellement j'aurais préféré l'acquittement ! [...]

**Pierre Desgraupes :** André Soltret, si vous êtes innocent, tout ce que vous v'nez de dire au cours de cette interview a un sens. Mais si les gens, parmi ceux qui vous regardent et qui vous écoutent en ce moment, pensent malgré tout que vous êtes coupable, que croyez-vous qu'ils se disent en vous regardant ?

**André Soltret, gêné :** Là, ça m'est très difficile de vous répondre parce que je ne peu pas me placer à la pl... euh dans des gens-là pour savoir ce qu'ils pensent ! [...]

**Pierre Desgraupes :** Parce que la télévision, André Soltret, vous savez c'est une épreuve assez rude... qui n'est pas plus juste que la justice... plutôt moins quelquefois... Et cette vérité que les jurés n'ont pas su lire, lorsque vous étiez dans le box des accusés, sur votre visage... peut-être que des spectateurs croient la voir et tranchent... Et demain, eh bien pour les uns, vous serez plus sûrement innocent... cela ne fait pas de doute... Mais pour les autres, vous serez aussi plus sûrement coupable... Est-ce que vous n'avez pas un peu peur de c'la ?



**André Soltret, ferme :** Ah non ! Alors là non ! Pas du tout... Parce que moi, je l'ai toujours dit, j'ai ma conscience... Et je l'avais toujours dit à mes défenseurs : « Quoi qu'il puisse m'arriver au procès, moi, j'ai ma conscience, je suis tranquille »... Et pour moi, c'est beaucoup ! »<sup>409</sup>

Face à un Pierre Desgraupes plus sévère que jamais, André Soltret, offre donc son « visage éclatant de vérité » au téléspectateur en guise de conclusion. Téléspectateur qui, une nouvelle fois, est invité à « trancher » au faciès, à se faire une « intime conviction »... Sans

<sup>408</sup> C'est sa femme qui a porté ces accusations contre lui. Leur fille est morte.

<sup>409</sup> INA, « Justice est faite : André Soltret », *Cinq colonnes à la une*, 8 mai 1964, 10'.

dossier et sans débat contradictoire. La télévision se donne l'allure d'un tribunal sans en respecter la rigueur et l'équilibre.

Quelques fois, le petit écran se contente de confirmer une réhabilitation judiciaire, comme dans le cas d'Agapito Solera. Accusé du meurtre d'un homme qui a tenté de lui voler son salaire de la semaine, Solera, le bûcheron espagnol qui ne parle pas un mot de français, avait été lui aussi victime de la rumeur et des préjugés. Condamné aux travaux forcés à perpétuité, il n'avait cessé, durant sept ans de clamer son innocence. En vain, jusqu'à l'intervention providentielle du procureur Joppé qui, en dénonçant les invraisemblances des témoignages et les contradictions du dossier, a fait innocenter Solera. Et pourtant, dans ce fait-divers, l'attribution des rôles n'aurait pas dû aboutir à ce scénario, souligne encore Pierre Desgraupes, le 3 novembre 1961 :

**Pierre Desgraupes :** « L'homme qui l'a entendu, qui a fait casser et revoir son procès, ce n'est pas un avocat. C'est au contraire un homme dont le métier est le plus souvent d'accuser... C'est le procureur général Joppé, que nous sommes allés voir dans sa retraite... »<sup>410</sup>

En effet, ce n'est pas à la victime de l'erreur judiciaire, isolée derrière la barrière linguistique, mais au héros réparateur qu'est consacré ici le reportage. Si la Justice se trouve un temps désigné, Pierre Desgraupes se garde bien de porter la responsabilité de l'accusation, laissant parler le procureur Joppé :



**Pierre Desgraupes :** « Vous ne trouvez pas redoutable que vous, procureur général, vous me disiez « Je ne suis pas sûr que j'n'aurais pas commis la même erreur » ?

**Procureur, d'un ton vif :** Mais je ne suis pas infaillible ! Je n'ai pas de moi une opinion telle que je puisse à tout coup mettre dans le mille ! [...]

**Pierre Desgraupes :** Dans le cas de Solera, vous avez sauvé un homme des travaux forcés et vous avez aussi sauvé, si j'puis dire, l'honneur de la justice » : qu'est-ce qui est le plus important pour vous ?

**Procureur :** Le plus important, c'est de sauver l'homme !

**Pierre Desgraupes :** Monsieur le procureur général, si l'avocat général qui a requis contre Solera pendant son premier procès avait eu gain de cause, aujourd'hui, Solera serait mort...

<sup>410</sup> INA, « Justice est faite : Le procureur Joppé », *Cinq colonnes à la une*, 3 novembre 1961, 10'.

Solera, lui, répondait d'un crime dont on l'accusait... Si Solera avait été exécuté, qui répondrait de sa mort à lui ?

**Procureur, prenant sa respiration :** Tout l'appareil judiciaire.

**Pierre Desgraupes :** C'est-à-dire personne !

**Procureur :** Bé si ! Tout l'appareil judiciaire... La justice... Mais non pas une personne déterminée... N'est-ce pas ? Ce n'est pas l'acte d'un seul, c'est un enchaînement d'actes... Je n'ai pas pu vous trouver un coupable de l'assassinat, je ne peux pas vous trouver un coupable – et un seul – de l'erreur judiciaire ! Ce serait trop simple et trop beau !

**Pierre Desgraupes :** Ne peut-on pas se dire qu'il y a peut-être quelque part, dans les parquets en France, des lettres comme Solera qui n'ont pas eu la même chance que celle-là, qui ne sont pas arrivées jusque sur le bureau d'un procureur général comme vous ?

**Procureur :** Non, je ne crois pas

**Pierre Desgraupes :** Conclusion : la justice a été bien rendue ?

**Procureur :** Bah elle y a mis du temps mais finalement elle est bien rendue ! »<sup>411</sup>

Ce n'est donc pas l'Institution judiciaire en tant que telle qui est égratignée, mais son « appareil », c'est-à-dire l'« enchaînement des actes » d'hommes indéfinis qui la représentent et la composent. La faute est technique non éthique, due à un problème de rouage. Mais dans la mesure où elle a été réparée par un de ses membres même, l'erreur judiciaire causée est annulée – sauf sans doute pour la victime. Mettre en lumière l'affaire Solera au moment de la réparation est donc moins une réhabilitation du bûcheron espagnol que celle de cet « appareil judiciaire ». Ce dernier n'apparaît donc plus aux yeux du téléspectateur comme un simple robot automatique qui juge les individus comme on fabrique un produit en usine puisqu'il a su reconnaître son erreur et la réparer.

Pour l'affaire Seznec, en revanche, la reconnaissance de l'erreur judiciaire et le processus de réparation est loin d'être amorcé. C'est ce que ne manque pas de dénoncer Frédéric Pottecher en personne, le 2 juin 1967. Le reportage qu'il propose est d'une exceptionnelle longueur – une heure – sans doute parce que le bavard chroniqueur judiciaire, qui a eu carte blanche, cède une nouvelle fois au plaisir de raconter une affaire criminelle et surtout judiciaire complexe. Il se lance dans une narration très détaillée de « l'une des plus grandes énigmes judiciaires de l'histoire de la justice »<sup>412</sup>, vingt ans presque jour pour jour après le retour de Guillaume Seznec du bagne. Pottecher met en scène des chroniques imaginaires, moins judiciaires que fait-diversières, car ici, il s'agit surtout de raconter méticuleusement les ratés d'une enquête qui ont abouti à l'erreur judiciaire. « La voix de la

---

<sup>411</sup> *Ibid.*

<sup>412</sup> INA, « L'affaire Seznec », *Cinq colonnes à la une*, 2 juin 1967, 1h. Lancement de Pierre Desgraupes.

Justice » consent pour l'occasion à jouer les Rouletabille, dressant l'ébauche d'une enquête personnelle. Mais le reportage tourne à la pétition télévisée en faveur de Guillaume Sez nec quand se succèdent les interviews de personnalités en faveur de la réhabilitation (la présidente des Droits de l'Homme, le cinéaste André Cayatte....)<sup>413</sup>. Frédéric Pottecher lui-même ne cache pas son opinion. Toutefois, il revient encore au téléspectateur, à qui sont adressés les mots de la fin, de trancher :

**Pottecher :** « [...] Ces faits étaient-ils suffisants pour envoyer au bagne à perpétuité un homme... Je vous le demande... ce verdict est-il conforme à l'idée que vous vous faites de la justice ?... »

### 5.3.2. Prévenir

Réhabiliter une victime, c'est se placer en aval du fait-divers. Il est d'autres cas où *Cinq colonnes à la une* choisit de « prévenir » le crime, de s'intéresser à ce qui pourrait en être la cause afin de l'empêcher. C'est le cas par exemple le 6 mai 1960. Trois semaines après le rapt du petit Éric Peugeot, le magazine prend le relais du journal télévisé : « Rapt d'enfant après Éric Peugeot ». Le journaliste Roland Dordhain cherche cette fois à alerter tous les parents de la facilité d'enlever un jeune enfant. Pour appuyer cette thèse, Dordhain se livre à une démonstration par l'image. Le commentaire en voix off explique le dispositif :



**Voix off :** « Nous avons dissimulé nos caméras... Notre ravisseur supposé, notre reporter Roland Dordhain, accroche... sous sa veste... un émetteur de faible puissance... et, de façon invisible, un petit micro bracelet à sa montre. Un récepteur radio, dissimulé dans le jardin à cent mètres, est lui-même relié au magnétophone enregistreur... Ne vous attendez donc pas à voir un film *artistique* : si le son n'est pas toujours excellent, si les images ne sont pas toujours cadrées comme elles devraient l'être, c'est que nous avons fait passer la vérité humaine avant l'habileté cinématographique. »<sup>414</sup>

<sup>413</sup> KALIFA Dominique, *op. cit.*, p. 63. L'interview, note Dominique Kalifa, a révolutionné le journalisme dans les années 1880. Elle constitue précisément l'un des ressorts fréquemment utilisés par ces journalistes « justiciers » qui, constatant l'enlisement d'une investigation ou les errements d'une décision judiciaire, choisissent de reprendre l'enquête afin de réparer une injustice. À l'occasion d'un crime, ils commencent à recueillir systématiquement les témoignages de témoins, amis, voisins, etc.

<sup>414</sup> INA, « Rapt d'enfant après Éric Peugeot », *Cinq colonnes à la une*, 6 mai 1960, 9'.

Et « la vérité humaine » va apparaître. Le « ravisseur » Roland Dordhain se rend dans les squares du nord de la capitale (Saint-Pierre de Montmartre, Buttes-Chaumont, Parc Monceau...) afin de repérer ses « proies ». Il commence par « Florence » :



**Son synchrone de mauvaise qualité :**

« Roland Dordhain lui demande son

prénom, veut jouer à l'auto avec elle et l'emmène « jouer à l'auto » un peu plus loin. Elle accepte avec facilité et, ensemble, ils passent devant un garde » [*Le caméraman est derrière lui : le garde est de toute évidence bien sûr au courant*].<sup>415</sup>

Les petits garçons sont semble-t-il plus farouches. Ainsi « Stéphane », qui joue avec ses voitures. Roland Dordhain veut lui montrer une « plus belle et plus rapide 203 ». L'enfant refuse, répète « non ». « Pourquoi tu veux pas y aller ? » - « Moi je veux pas y aller que j'vous dis » répète l'enfant. « Et si je t'emmène, qu'est-ce que tu feras ? ». L'enfant rit gêné et ne répond pas. Dordhain le traîne de force, Stéphane résiste en criant « Non ». Dordhain conclut :



**Roland Dordhain :** « Voilà encore un petit garçon qui ne veut pas qu'on l'emmène »<sup>416</sup>

La voix off explique alors pourquoi aucune personne n'a alors réagi : mères et gouvernantes, « extrêmement intéressées d'ailleurs au déroulement inattendu de notre enquête », en ont été complices. Quatre autres enfants feront encore les frais de l'expérience devant la caméra. Le reportage conclut sur cet appel à la vigilance :

**Commentaire :** « Deux jours durant, nous avons poursuivi l'expérience... Conclusion : la grosse majorité des enfants de quatre et cinq ans se laisse entraîner avec une facilité déconcertante. Les seuls qui nous ont résisté sont ceux qui, depuis le rapt du petit Peugeot, ont été à maintes reprises avertis par les mères... Faut-il alors effrayer les enfants ?... Faire

<sup>415</sup> *Ibid.*

<sup>416</sup> *Ibid.*

entrer le doute, la panique dans une âme de quatre ans ?... Non... Un enfant de quatre ans est un innocent qui fait confiance. Laissez-la lui... Mais n'oubliez pas que c'est entre vos mains... à vous seul... que repose toute sa sécurité ! »<sup>417</sup>

L'enfant, dans *Cinq colonnes à la une*, est donc un être innocent et très influençable. Mais arrivé à l'âge de l'adolescence, sa parole, en particulier, doit être considérée avec précaution. C'est en tout cas la conclusion du journaliste Jean-Pierre Chabrol qui, en juillet 1966, va partir d'un autre fait-divers pour démontrer que ce qui sort de la bouche des enfants n'est pas forcément la vérité. Mais remettre en cause cette image rousseauiste de l'enfance n'est pas si simple car les résistances des adultes sont fortes. Pour appuyer de manière convaincante sa démonstration, Jean-Pierre Chabrol va s'intéresser à l'aventure malheureuse de cet instituteur de campagne, « Monsieur Robin » qui, dénoncé par six de ses élèves, a passé sept mois derrière les barreaux pour « attentat à la pudeur ». Mais les accusations étaient fausses. Après avoir dressé le portrait d'un instituteur modèle, Chabrol formule une menace singulièrement prémonitoire :



**Jean-Pierre Chabrol** : « Le drame de monsieur Robin peut être nôtre demain... Instituteurs, mais aussi curés, moniteurs, médecins, parents, tuteurs... Tous ceux qui ont à faire avec des enfants... Chacun de nous peut se trouver placé malheureusement dans des circonstances analogues... et connaître ce drame... Depuis des siècles, des gens... souvent des innocents... ont été arrêtés, emprisonnés, torturés, tués d'après des témoignages d'enfants... Et depuis des siècles, on répète « La vérité sort de la bouche des enfants » !... »<sup>418</sup>

Il propose alors, comme Roland Dordhain, une expérience afin de mettre le vieux proverbe à l'épreuve. Il se rend dans une école de Saint-Hilaire avec ses caméramans déguisés en gendarmes. Il s'agit d'interroger les enfants à propos d'un soi-disant vol de billets. Un garçon de treize ans, Patrick, témoigne le premier. Il raconte une histoire qu'il invente au fur et à mesure, à partir d'éléments qu'il connaît : quand il parle par exemple de l'objet volé, il évoque en fait la tirelire qui se trouve dans la classe. L'enfant semble s'amuser de l'interrogatoire et dit ne pas avoir peur des gendarmes. Mais Jean-Pierre Chabrol insiste :

---

<sup>417</sup> *Ibid.*

<sup>418</sup> INA, « L'affaire Cornec », *Cinq colonnes à la une*, 1<sup>er</sup> juillet 1966, 33'.



**Jean-Pierre Chabrol :** « Les institutrices sont ravies. Elles nous l'avaient bien dit : « Jamais vous ne sortirez de la bouche de nos enfants autre chose que la vérité ! ». Nous leur demandons d'assister aux interrogatoires mais sans se faire voir désormais. Pendant c'temps, dans la cour de récréation, les écoliers ont beaucoup parlé... La venue des gendarmes a échauffé les esprits... excité les imaginations... Il a été questions des histoires du village et notamment d'un cambriolage qui aurait eu lieu dans une ferme du voisinage, il y a quelques temps... Nous rappelons Patrick »<sup>419</sup>



Pour tester sa parole, Chabrol lui montre alors la photo de son propre fils, qu'il présente comme le suspect du cambriolage. Patrick le reconnaît aussitôt : c'est bien lui le voleur ! Et il invente un nouveau scénario improbable, dessine même « la cachette du trésor ». Mais jure toujours de ne dire que la vérité. Un autre enfant interrogé livrera à son tour sa version en surenchérissant : il aurait même revu le suspect lors d'une fête de village, pas loin.

Chabrol tire la conclusion de l'expérience :

**Jean-Pierre Chabrol :** « L'expérience est terminée... Les institutrices reviennent vers nous : elles sont atterrées !... L'enfant ne dit pas la vérité... Il dit mieux... Il construit ses fables avec le matériel qu'il a... d'après ce qu'il entend... À la maison, d'abord... dans la rue, à l'école, au cinéma, à la télévision... Dans tout ce qu'il raconte, il faut faire la part du jeu... celle de la peur, aussi parfois... C'est un choix délicat qui demande une connaissance profonde de la psychologie enfantine... Enseignants, spécialistes, médecins, parents aussi... le savent bien : parole de gosses n'est point parole d'hommes... Les coupables ne sont pas les gosses... mais les hommes qui choisissent dans les fables enfantines ce qui peut nourrir leurs thèses... [*Solennel et dramatique*] ou leurs cabbales. »<sup>420</sup>

L'affaire Cornec, qui fragilise cette fois l'autorité morale du maître d'école, traduit au fond l'impossibilité des médias à faire émerger, en 1966, le tabou de la pédophilie. À aucun moment, le terme n'est d'ailleurs prononcé : les faits ne sont pas l'objet du reportage, qui préfère confronter la parole de l'adulte à celle de l'enfant, afin de prouver la faillibilité de celle-ci. On peut même avancer que le reportage n'a été réalisé que parce que les accusations proférées, formulées prudemment sous le terme d'« attentat à la pudeur », étaient finalement infondées. Le récit, on le voit, est encore imprégné des « euphémisations, allusions et

---

<sup>419</sup> *Ibid.*

<sup>420</sup> *Ibid.*

périphrases embarrassées » caractéristiques de la période 1920-1970, analysée par Anne-Claude Ambroise-Rendu<sup>421</sup> comme étant celle du « reflux ». Comment de toute façon dénoncer publiquement un crime que la loi ne reconnaît pas ? Car dans les années 1960, les termes d'« inceste » et de « pédophilie » n'apparaissent pas dans le Code pénal et ne constituent donc pas une catégorie criminelle spécifique. Aucune différence n'est faite entre une agression sexuelle familiale sur un enfant et une violence sexuelle extra-familiale<sup>422</sup>. La pédophilie tapisse dans l'ombre des qualificatifs généraux d'« agressions sexuelles » ou « viol ». L'enfant n'est finalement pas reconnu comme une victime à part entière et comment pourrait-il l'être puisque sa parole, on le voit avec ce reportage, n'est pas crédible ? « L'affaire Cornec » nous renseigne donc, au-delà de l'erreur judiciaire reconnue dont a été victime l'instituteur Robin, sur la façon dont la société des années 1960 définit le statut de l'enfant. Si la télévision s'intéresse de près au bien-être de l'enfant, c'est pour mieux s'adresser aux adultes, aux parents. L'enfant n'est pas un sujet de droit. N'ayant pas de droit, il n'a pas de responsabilité, jusqu'à sa parole. Et n'étant pas responsable des petits mensonges qu'il peut professer, il appartient aux adultes de ne pas accorder trop de crédit à cette parole<sup>423</sup>.

### 5.3.3. Rassurer

Le discours de la prévention qui émerge de *Cinq colonnes* peut avoir un effet anxiogène sur le téléspectateur. Prévenir le risque, c'est généraliser la menace. À ce titre, la télévision confirme ici son rôle d'amplificateur : même un célibataire sans enfant finira ainsi par redouter la menace du ravisseur d'enfants. Mais le magazine n'est pas obsédé par le discours sécuritaire : il sait aussi rassurer et conforter l'idée de la maîtrise du danger criminel. C'est du moins à première vue l'idée du reportage consacré au « Portrait d'un assassin », diffusé le 5 juin 1959. Pierre Dumayet y explique la façon dont a été réalisé le portrait robot qui a permis de découvrir Guy Trébert, l'assassin d'Arlette Daumier. Mais en rappelant les méthodes habituelles et souvent fructueuses de la police, il en esquisse déjà les limites :

---

<sup>421</sup> AMBROISE-RENDU Anne-Claude, « Un siècle de pédophilie dans la presse (1880-2000) », *Le Temps des médias. Revue d'histoire*, n° 1, Automne 2003, p. 31-41.

<sup>422</sup> AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Peurs privées...*, *op. cit.*, p. 111.

<sup>423</sup> Pour appuyer ce raisonnement, constatons que ce sont les évolutions juridiques (la reconnaissance du droit de l'enfant en tant que sujet de droit, établie par la Convention des droits de l'enfant en 1989) et sociales (la montée en puissance des associations de victimes dont le rôle était de réunir les paroles individuelles et de les relayer dans le débat public) qui ont permis que se brise véritablement le tabou de la pédophilie au début des années 1990. L'affaire Dutroux, en 1996, ayant été un puissant amplificateur du débat et moteur de la libéralisation de la parole des victimes.

**Pierre Dumayet** : « D’habitude, on emprunte à différentes photos anthropométriques les éléments correspondant aux différents témoignages... Voici comment d’habitude on fait... À l’un, on emprunte le nez, à l’autre l’oreille... C’est ainsi qu’en 56 la police reconstitua, vous vous en souvenez, le portrait-robot qui permit l’arrestation de l’assassin de Janet Marshall... Robert Avril... Mais le portrait-robot de Guy Trébert n’a pas été fait ainsi... »<sup>424</sup>

Effectivement, dans cette affaire, l’enquête menée par les policiers s’est rapidement enlisée, faute d’indices. Et quand l’enquête piétine, la presse prend le relais des policiers. C’est donc grâce à un journaliste de *Déetective*, Chatonneux, que Guy Trébert a pu être arrêté. Chatonneux, en effet, a recueilli les témoignages de trois personnes en leur posant une simple question : « Qu’est-ce qui vous a frappé en lui [*l’homme « insolite » qu’ils ont vu*] ? ». D’après leur réponse, Chatonneux en a déduit un portrait-robot qui a permis d’identifier le suspect. Guy Trébert est ainsi le premier assassin arrêté en France par la méthode du portrait-robot, le 20 mai 1959.

Si la télévision n’a, une nouvelle fois, relaté l’affaire qu’au moment de l’arrestation<sup>425</sup>,



elle profite de la reconstitution imminente du crime (qui aura lieu quelques jours après la diffusion du reportage de *Cinq colonnes*) pour revenir sur ce fait-divers et expliquer comment une société s’est mobilisée contre la menace criminelle. À cette occasion, Pierre Dumayet a invité les trois témoins : sur le plateau, il leur fait répéter leurs déclarations pour le téléspectateur. Et pendant que sortent tous les qualificatifs les plus divers (« chevelure épaisse et très frisée, allure voûtée, malade », « mi-bohème, mi-prolétaire », « un homme ordinaire », « un costume trop grand »...) <sup>426</sup>, le dessinateur Angelo Di Marco<sup>427</sup>, qui a collaboré avec Chatonneux, redessine sur un panneau blanc le portrait de l’homme : comme par magie, un assassin apparaît peu à peu à l’écran.

<sup>424</sup> INA, « Portrait d’un assassin », *Cinq colonnes à la une*, 5 juin 1959, 9’.

<sup>425</sup> Le 20 mai 1959, le Journal télévisé diffuse en ouverture de l’édition du 20h un sujet de Léon Zitrone et Gilbert Larriaga sur « l’arrestation de l’assassin de la forêt de Saint-Germain ». Le 15 juin, soit dix jours après la diffusion du reportage de *Cinq colonnes à la une*, le JT diffuse un nouveau sujet de Léon Zitrone au moment de la reconstitution du crime de Trébert.

<sup>426</sup> INA, « Portrait d’un assassin », *Cinq colonnes à la une*, 5 juin 1959, 9’.

<sup>427</sup> Le dessinateur a travaillé pour *Radars* avant de même son coup de crayon au service de *Déetective* en 1959. Son style se caractérise par un sens du réalisme, du mouvement et de la dramatisation (expression des visages, accentuation d’un détail) : il s’impose comme le principal dessinateur de fait-divers. Quand le dessinateur judiciaire croque le procès d’après une réalité, Angelo Di Marco imagine la scène de crime non sans être

Cette nouvelle démonstration par l'image se situe en réalité au carrefour de trois évolutions principales : la prise de conscience des limites de la science dans les méthodes d'investigation policière, la persistance du mythe du journaliste « Rouletabille » et, enfin, la volonté de montrer que seule une société unie et solidaire est capable de lutter contre les dangers qui la menacent.

L'anthropologie criminelle, apparue à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avec les travaux précurseurs de l'anthropologue italien Cesare Lombroso, continue ici d'influencer les imaginaires des journalistes et des lecteurs de faits-divers. L'émergence de cette science nouvelle, théorisée par Lombroso en 1876 avec la publication de *L'Homme criminel*, reflétait l'emprise de la science et des méthodes rationnelles dans l'appréhension et la compréhension du monde et des sociétés humaines, note Anne-Claude Ambroise-Rendu<sup>428</sup>. Bien que contestée, cette théorie, qui affirme que la personnalité criminelle est déterminée par certaines caractéristiques physiques (crâne asymétrique, nez crochu, grandes oreilles...), bouleverse les méthodes d'investigation. C'est en 1883 que Bertillon, s'intéressant à la figure du récidiviste, inaugure en France son système de classification des profils criminels. En 1887, il devient directeur du Service de l'identification judiciaire et se retrouve chargé de former toute une nouvelle génération de policiers à ce système de mesure et d'identification du criminel. La photographie devient un instrument *scientifique* au service de l'ordre et de la justice.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'investigation policière a donc acquis une dimension scientifique. Mais un demi-siècle plus tard, après les crimes nazi et la bombe nucléaire, l'image d'une science au service du progrès des sociétés humaines est rudement mise à l'épreuve. Le fait-divers, dans sa moindre dimension, permet de mesurer le recul du discours positiviste et l'effritement d'une croyance aveugle dans la vérité scientifique. Le public reste par exemple saisi devant l'affligeante querelle des « experts, contre-experts et sur-experts » en matière d'arsenicisme, au cœur de l'affaire Besnard tout au long des années 1950. Aussi, s'impose l'idée que les méthodes scientifiques ne peuvent suffire à faire établir la vérité et assurer la protection de la société en aidant les forces de l'ordre à retrouver les criminels.

Cette conception rejoint ici un mythe journalistique tenace : puisque la police est faillible, le reporter a, au nom du droit du public à être informé et protégé, le devoir d'enquêter parallèlement afin de mettre en lumière la vérité, voire aboutir à l'arrestation des coupables. Ce profil du journaliste-détective, parfaitement incarné par le personnage de

---

influencé par la photo (cadrage, angle) : « Le dessin de fait-divers a un peu la fonction d'une affiche de cinéma : il incite le lecteur à entrer dans l'action » explique-t-il dans *Télérama*, n°2079, 15 novembre 1989, p. 91.

<sup>428</sup> AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Peurs privées... op. cit.*, p.11-16.

Rouletabille crée en 1907<sup>429</sup>, trouve son origine avec l'émergence, dès 1873, des « canards policiers »<sup>430</sup>. Le récit criminel, analyse Dominique Kalifa, au lieu de relater le crime, l'arrestation ou le procès, commence à s'intéresser plus longuement à l'enquête elle-même. Le lecteur est donc invité à en suivre le déroulement à travers le journaliste qui la relate. La mode est au « reportérisme » dans la presse tandis que du côté de l'édition, l'explosion des ventes de romans policiers atteste l'existence d'un lectorat de masse friand d'enquêtes criminelles. Il est tentant, pour les petits reporters qui fréquentent quotidiennement les préfectures, les commissariats de police et les palais de justice, de s'identifier aux professionnels de l'enquête et de s'attribuer insidieusement leur rôle et leur mission. Le reportage criminel, centré sur l'enquête - celle, officielle, qui laisse apparaître des failles et des zones d'ombre et celle, parallèle, du journaliste, qui doit apporter les réponses - se répand dans les colonnes des quotidiens. Le journaliste devient acteur et n'hésite plus à s'impliquer directement par l'usage du « je »<sup>431</sup>. Encore que, on l'a vu, cette implication reste limitée en raison de l'anonymat quasi systématique des articles.

C'est néanmoins directement dans cette tradition que s'inscrit le reportage de *Cinq colonnes* en 1959. Chatonneux et Di Marco jouent ici les héritiers directs des Rouletabilles du début du siècle. Mais encore une fois, le petit écran, qui tient à se démarquer d'une presse magazine trop sensationnaliste tout en ne manquant pas de respect à l'égard de l'institution policière, martèle sa différence. Pierre Dumayet, un brin condescendant, rechigne donc à trop congratuler ses collègues, représentants d'une presse qu'il ne porte pas dans son cœur :

**Pierre Dumayet :** « Une fois le portrait terminé, que s'est-il passé ?

**Journaliste :** Eh bien ! Euh... d'abord nous l'avons gardé par devers nous parce que nous ne sommes pas policiers...

**Pierre Dumayet, un peu condescendant :** Mmm... Vous êtes amateurs...

**Journaliste :** Euh... oui... Enfin je suis journaliste, reporter à *Détective*... et monsieur Di Marco est également dessinateur à *Détective*... Nous l'avons gardé pour illustrer notre reportage... Mais nous hésitions encore à l'utiliser quand la police a appris, en continuant son enquête, que nous avons accompli ce travail. Au bout de quelques temps, comme aucun élément ne paraissait pouvoir permettre l'arrestation de ce Guy avant qu'il ait

---

<sup>429</sup> Le feuilleton « Le mystère de la Chambre jaune » est publié dans le supplément littéraire de *l'Illustration*, du 7 septembre au 30 novembre 1907, sous le titre « Les aventures extraordinaires de Joseph Rouletabille, reporter ».

<sup>430</sup> KALIFA Dominique, *op. cit.*, p. 61.

<sup>431</sup> Ici un extrait d'un journaliste du *Matin*, 11 août 1906 : « Pour ma part, tout le jour, sur le théâtre même du mystère, pas à pas, la carte à la main, j'ai couru les routes et les chemins. J'ai vu et entendu tous ceux dont le témoignage était susceptible d'apporter un peu de lumière. [...] C'est le simple résultat de mes deux enquêtes successives que je rapporte ici. ». Cité par KALIFA Dominique, *op. cit.*, p. 61.

commis un autre crime, la police nous a demandé si elle pouvait en disposer afin qu'il soit diffusé dans toute la presse française. Naturellement nous avons accepté. »<sup>432</sup>

L'image de l'institution policière est ici préservée puisque les forces de l'ordre ont, jusqu'au dénouement, gardé la maîtrise de l'enquête. « Portrait d'un assassin » conforte également l'idée angélique que les policiers et les journalistes travaillent de façon complémentaire, non concurrente - les seconds étant au service des premiers. Cette image d'une collaboration idéalisée n'est pourtant pas représentative de la relation presse / police car elle ne s'intéresse qu'à l'unique terrain conciliable entre le secret de l'instruction et le droit à l'information : lorsque la police fait appel à la presse. Or ce cas de figure est loin d'être majoritaire et les professionnels le savent : les « enquêtes parallèles », si elles aident parfois à faire avancer la vérité, représentent dans bien des cas une entrave au travail des policiers et des gendarmes. La présence des journalistes sur leur terrain nourrit l'hostilité de ces derniers qui redoutent de voir une piste brouillée en raison de la divulgation prématurée d'une information.

Policiers et journalistes doivent cependant ici partager le trophée avec un autre acteur : le citoyen, incarnée ici par les trois témoins qui ont permis de dresser le portrait-robot du meurtrier. C'est grâce à leur vigilance que l'assassin a pu être mis hors d'état de nuire. Une nouvelle fois, *Cinq colonnes* applaudit à cette nouvelle manifestation de l'unité nationale : seule une société mobilisée et solidaire est en mesure d'affronter et surmonter les dangers qui la menacent. En 1959, le risque des divisions qui ont profondément déchiré la société française pendant l'Occupation et à la Libération, pèse toujours. Le petit écran poursuit donc sa mission de « liant social » de la communauté nationale.

Mais plus insidieusement, se glisse au-delà du reportage une vision de la société plutôt inquiétante. La méthode du « portrait-robot » a soulevé un aspect de l'humain qui dérange particulièrement Pierre Dumayet.

**Journaliste :** « [...] Tous les êtres humains ont quelque chose de caractéristique.

**Pierre Dumayet :** Il suffit de le trouver !

**Journaliste :** Il faut le trouver... dans une conversation... On finit par « typer » son allure générale, son *genre* surtout... *Le genre d'un personnage* !

**Pierre Dumayet, sans relief et froid :** C'est inquiétant, non ?! »<sup>433</sup>

Certes le propos peut rassurer les téléspectateurs : aucun criminel n'est à l'abri puisqu'il laissera forcément une trace de son passage. On notera au passage un rapide

---

<sup>432</sup> INA, « Portrait d'un assassin », *Cinq colonnes à la une*, 5 juin 1959, 9'.

<sup>433</sup> *Ibid.*

glissement : de la caractéristique physique obtenu à partir de la méthode du portrait-robot, on est passé à la définition sociale de l'individu. Les termes « genre » ou « allure » se réfèrent en effet moins à une grande taille ou des yeux verts qu'à un air taciturne ou inquiétant. Néanmoins, ce réconfort est ambigu : si tous les êtres humains sont réductibles à un « type » ou un « genre », un assassin peut parfaitement ressembler à un honnête citoyen. Le criminel n'est pas un marginal, une espèce de monstre rapidement identifiable, rendu plus inhumain encore par la surenchère des unes de presse (« le *monstre* d'Uruffe », les « *sorcières* de Loudun », « Monique la *diabolique* »...). Au contraire, il est une composante à part entière d'une société, un homme ordinaire. Hannah Arendt, parlant des crimes nazi et du personnage d'Eichmann en particulier, n'a pas encore théorisé la « banalité du Mal »<sup>434</sup> que déjà se glisse cette notion pour les criminels de droit commun. Il n'est pas anodin de remarquer que c'est à partir de son étude sur les totalitarismes du XX<sup>e</sup> siècle que la philosophe a conceptualisé cette notion. À travers l'inquiétude de Pierre Dumayet, en tout cas, se dessine un totalitarisme « post-moderne », celui évoqué dès 1932 par Aldous Huxley dans le *Le Meilleur des mondes*<sup>435</sup>. Le reportage nous laisse effectivement sur cette image d'une société d'ordre, sécuritaire et homogénéisée, où chaque geste et comportement seraient surveillés, chaque « conversation » analysée, chaque individu rangé inexorablement dans une catégorie préalablement définie.

#### 5.3.4. Comprendre

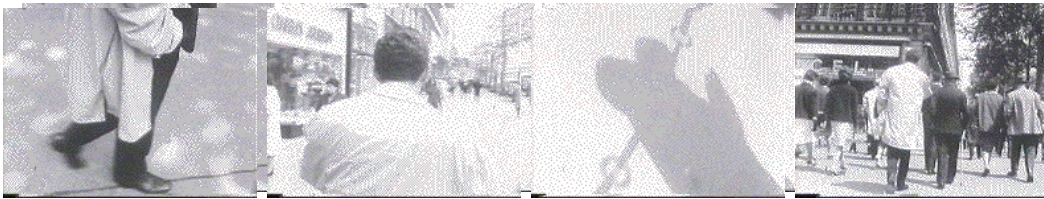
À défaut d'excuser l'acte criminel, un reportage peut-il aider à le comprendre ? *Cinq colonnes à la une*, toujours à l'affût des sujets d'actualité, interroge la société des années 1960 sous tous les angles et, comme ce 1<sup>er</sup> juin 1962, sous toutes ses marges. Il s'agit cette fois de s'intéresser directement à la figure du criminel « moderne » en posant la question sous-jacente : le criminel a-t-il changé ? La société de consommation et les conflits liés à la décolonisation ont-ils modifié les comportements et les psychologies criminelles ? Pour y répondre, les journalistes osent tendre le micro à celui qu'on s'acharne à ne pas montrer ou entendre : le voyou. Car si Marie Besnard n'était en 1959 qu'une accusée sur le point d'être acquittée, Georges Figon, sujet du reportage « Moi, un voyou » affiche d'emblée et avec orgueil son

---

<sup>434</sup> ARENDT Hannah, *Eichmann à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal*, traduction française A. Guérin, Gallimard, 1966 [*Eichman in Jerusalem : A Report on the Banality of Evil*, New York, The Vinking Press, 1963].

<sup>435</sup> HUXLEY Aldous, *Brave New World*, [*Le meilleur des mondes*], 1932.

identité criminelle. Dès les premières images, Pierre Desgraupes prévient le téléspectateur qu'il aura peut-être du mal à comprendre le personnage, pourtant en apparence si semblable :



**Voix Pierre Desgraupes, sur la musique d' « Un homme dans la foule » de T. Glazer :**

« Vous avez peut-être croisé ces pas dans la rue mais c'est le seul point commun entre lui et vous. Pour le reste, vous n'appartenez pas au même monde... Vous ne vivez pas, vous ne sentez pas, vous ne pensez pas de la même façon... Lui et vous, vous n'êtes pas dans le même camp. La seule chose qui pourrait vous réunir serait que cet homme tire sur vous pour vous voler... C'est un *voyou* !... »<sup>436</sup>

Afin de ne pas risquer d'être accusé de succomber au sensationnalisme, Pierre Desgraupes prend, toujours, quelques précautions pour justifier sa démarche :

**Pierre Desgraupes :** « Nous avons longtemps hésité avant de vous faire entendre ces propos car sans nul doute, ils vont vous choquer chez certains d'entre vous, des convictions et des croyances profondes, essentielles. Si pourtant nous nous sommes décidés à vous les rapporter, c'est pour l'unique raison qu'ils sont *vrais* ! Ils n'ont rien à voir avec les répliques imaginaires des romans spécialisés... et encore moins avec certains reportages bien intentionnés qui voudraient nous faire croire qu'avec un peu de bonne volonté, on peut rapprocher ce qui n'est et ne sera jamais rapprochable : les voyous et *nous*... Lui, le voyou, il le sait... et pas nous ! Alors pourquoi lui laisser cette supériorité ? Pourquoi lui concéder encore le monopole d'une arme aussi redoutable à sa manière que les revolvers et les mitraillettes : la vérité !... Écoutez-le... »<sup>437</sup>



« Écoutez-le ! » car on ne peut montrer un « vrai » criminel sans précaution. Du « voyou » Georges Figon, les téléspectateurs ne connaîtront donc que le nom, la silhouette, la voix et surtout la

personnalité criminelle, d'avance irrécupérable.

Malfaiteur, voleur, proche du Milieu, Figon débute sa carrière de petit criminel jusqu'à ce que, au début des années 1950, à la suite d'une opération crapuleuse ayant mal tourné, il se

<sup>436</sup> INA, « Moi, un voyou : Georges Figon », *Cinq colonnes à la une*, 1<sup>er</sup> juin 1962, 12'.

<sup>437</sup> *Ibid.*



retrouve en prison pour avoir tiré sur des policiers. Il y restera onze ans, jusqu'en 1962. L'entretien avec Pierre Desgraupes a lieu quatre mois après sa sortie. Sans doute l'origine bourgeoise de Figon explique-t-elle en partie cette rapide exposition médiatique. Car Figon n'est pas un criminel tout à fait ordinaire : le malfrat fréquente la bonne société germanopratine, les journalistes et les intellectuels parisiens, parmi lesquels l'écrivain Marguerite Duras ou le cinéaste Georges Franju ...

Comme Paule Guillo, elle aussi incarcéré pendant onze ans, Figon commence par évoquer la difficulté de retrouver, après sa longue détention, une société française métamorphosée. Le point de vue est cette fois masculin (« Les femmes paraissent plus belles ») mais on retrouve le même sentiment d'avoir accumulé un grand retard après l'isolation carcérale (« Je m'imaginai, moi, qu'on se réadaptait beaucoup plus vite... En fait, onze ans, ça change beaucoup ! »). Mais à l'inverse de Paule Guillo, Figon *lui-même* n'a pas changé et n'affiche aucun remord face à Desgraupes qui l'interroge sur son passé criminel :

**Pierre Desgraupes** : « À ce moment, vous n'avez pas regretté la stupidité qui fait que vous avez été en prison pendant onze ans ?

**Georges Figon** : Bah j'ai regretté que ces cons-là m'ait condamné à vingt ans de travaux forcés ! [...]

**Pierre Desgraupes** : Vous n'avez pas éprouvé de remord ? Jamais ?

**Georges Figon** : Ca n'existe pas !

**Pierre Desgraupes, surpris** : Ca n'existe pas le remord ?

**Georges Figon, méprisant** : Non, le remord n'existe pas. Ca, c'est une invention de chrétien ! »<sup>438</sup>

Si le personnage reste dans l'ombre, la personnalité s'expose sans faux-fuyant. Georges Figon revendique tous les qualificatifs d'une associabilité irréversible : violemment anticlérical, anarchiste :

**Pierre Desgraupes** : « Tout à l'heure vous m'avez dit... « d'après vos règles »... Pourquoi vous me dites ça à moi ?

**Georges Figon** : Bah parce que vous faites parti de euh... d'une forme de société, quoi ! Que vous admettez cet ordre... Je pense... Ou alors vous seriez une exception...

**Pierre Desgraupes** : Pas vous ?

**Georges Figon** : Ah non ! Moi ! En aucun cas !

**Pierre Desgraupes** : Vous pensez que vos règles ne sont pas les *miennes* ?

---

<sup>438</sup> *Ibid.*

**Georges Figon** : Évidemment puisque je suis contre vos règles !... [...] Nous avons au moins ce point commun ensemble puisque vous avez également une réputation d'emmerdeur ! [*Rires*] Et moi j'trouve ça réconfortant ! »

**Pierre Desgraupes, qui feint le rapprochement** : On a des règles communes alors ?!

**Georges Figon** : Voilà ! »<sup>439</sup>

... niant les valeurs de travail et la culture de l'effort au profit de « l'argent facile », sans souci du bien d'autrui :

**Pierre Desgraupes** : « Vous êtes sorti : vous travaillez maintenant ?

**Georges Figon, menaçant** : Alors là, n'abordez pas trop le sujet personnel... Je travaille, oui.

**Pierre Desgraupes** : Et vous n'êtes pas satisfait de travailler ?

**Georges Figon** : Euh... Qui est satisfait de travailler ? Je préférerais avoir un milliard à mon compte mais euh... le pognon, c'est quand même la liberté ! [...]

**Pierre Desgraupes** : Donc y'a quelque chose de bon dans le travail tout de même ?!

**Georges Figon** : Comprend pas, là...

**Pierre Desgraupes reformule son idée** : Bah... de travailler, ça vous procure de l'argent ?

**Georges Figon, comprenant** : Ah oui, d'accord !

**Pierre Desgraupes** : L'argent que vous gagnez, vous n'avez pas besoin de le voler ?

**Georges Figon** : Oui m'enfin euh... [...] ça rapporte quand même moins ! »<sup>440</sup>

Et pour éprouver le sens moral de son interlocuteur, Pierre Desgraupes lui lance un défi :

**Pierre Desgraupes** : « S'il y avait deux ou trois cent millions... là, en ce moment dans cette pièce... et que pendant qu'on tourne le dos vous puissiez les prendre, vous le feriez ?

**Georges Figon** : Ah vous êtes beaucoup ! [*Rires*]... Mais si je pouvais vous assassiner pour deux ou trois cent millions... ça m'embêterait parce que maintenant je vous connais... que vous êtes pas antipathique... mais un bonhomme que j'connais pas... Oui.

**Pierre Desgraupes** : Froidement !

**Georges Figon** : Oui... Mais y'a des tas de gens qui le f'raient ! »<sup>441</sup>

Les téléspectateurs ont de quoi être choqués par l'immoralité du personnage. En réalité, ils découvrent un criminel qui, loin d'appartenir à « un autre monde » qu'eux, est le produit même de la société des Trente Glorieuses. Figon préfigure en effet l'arrivée d'une

---

<sup>439</sup> *Ibid.*

<sup>440</sup> *Ibid.*

<sup>441</sup> *Ibid.*

nouvelle génération, celle des « individualistes du crime »<sup>442</sup>. Le temps des bandes et des « parrains à l'ancienne », incarné par la bande de Pierrot le Fou ou le truand Jo Attia, est révolu. Dans le climat de contestation naissant des années 1960, les nouveaux criminels affichent clairement leur rejet des valeurs et des normes sociales. Avant Jean-Charles Willoquet, Christian Jubin ou Jacques Mesrine, qui feront parler d'eux surtout dans les années 1970, George Figon inaugure en 1962 la figure de ce « nouveau gangster »<sup>443</sup>. Celui-ci est un solitaire, un individualiste, un égocentrique (« Moi, un voyou Georges Figon » titre le reportage) qui ne se préoccupe nullement du bien commun (« J'ai pas à me montrer solidaire de vous... J'essaierai de mener ma p'tite vie au mieux de mes intérêts »). On l'a vu à travers Figon, le nouveau gangster narcissique aime l'exposition médiatique, fascine les intellectuels et les journalistes<sup>444</sup>. L'anticlérical Figon joue les provocateurs : « J'aimerais beaucoup que François Mauriac dise du mal de moi. ». Son vœu n'est qu'à moitié exaucé. À défaut de colère, c'est plutôt la pitié qu'il récolte de la part du critique du *Figaro* : « Comment ce garçon si évidemment intelligent et doué et fort, a-t-il choisi la honte, le malheur ? » s'interrogera François Mauriac au lendemain de la diffusion du reportage.

« Ce gangster est-il réinsérable ? » espère encore Pierre Desgraupes :

**Pierre Desgraupes** : « Qu'est-ce que vous souhaitez qu'il vous arrive, maintenant ?

**Georges Figon, réfléchissant avant de répondre** : ... Ah ! C'est faire des châteaux en Espagne... J'aimerais bien m'en sortir, quoi !

**Pierre Desgraupes** : C'est une forme de rachat, non ?

**Georges Figon, s'énervant** : Mais non ! Pas une « forme de rachat » ! J'voudrais pouvoir quoi ! Tout simplement... avec un peu d'pognon... J'voudrais être sûr de pouvoir sortir du tunnel, quoi !... Sans être obligé d'aller me mouiller !

**Pierre Desgraupes** : Quand saurez-vous si vous êtes sorti du tunnel ?

**Georges Figon** : Dans les mois qui suivent...

**Pierre Desgraupes** : Et si le tunnel ne finit pas ?

**Georges Figon** : J'me r'mouillerais !

**Pierre Desgraupes** : Merci »<sup>445</sup>

---

<sup>442</sup> AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Peurs privées...*, op. cit., p. 77.

<sup>443</sup> Quelques mois plus tard, le 1<sup>er</sup> février 1963, *Cinq colonnes à la une* diffusera un reportage intitulé « Marseille : les nouveaux gangsters ». Les journalistes Jean-Paul Thomas et Guy Labourasse y suivent le travail des policiers qui expliquent qu'ils doivent maintenant lutter contre une nouvelle vague de gangsters, plus jeunes, plus nerveux, pas encore fichés et qui ne respecte pas les « règles du Milieu ». On peut voir les images exceptionnelles d'une rafle dans un café, les journalistes ayant été pour l'occasion « embarqués » par les policiers. Le document fait malheureusement partie des rares reportages de *Cinq colonnes à la une* qui ne sont pas consultables à l'Inathèque. Seule la notice nous renseigne ici sur le contenu du reportage.

<sup>444</sup> À ce titre, Mesrine poussera quelques années plus tard, une relation incestueuse avec les médias jusqu'à un degré inégalé.

<sup>445</sup> INA, « Moi, un voyou : Georges Figon », *Cinq colonnes à la une*, 1<sup>er</sup> juin 1962, 12'.

Et il s'est bien « r'mouillé » : trois ans plus tard, le 29 octobre 1965, il donne rendez-vous à la brasserie Lipp à un certain Mehdi Ben Barka, dirigeant de l'Union des forces populaires du Maroc, opposant au roi Hassan II, afin d'évoquer avec lui un film sur la décolonisation dont lui, Figon, serait le producteur, Georges Franju le réalisateur. Le piège se referme sur Mehdi Ben Barka qui est arrêté par deux policiers français. On ne retrouvera jamais son corps. Le 10 janvier 1966, le voyou médiatique publie le récit de son aventure dans *l'Express* sous le titre « J'ai vu tué Ben Barka »<sup>446</sup>. Une semaine plus tard, les forces de police entourent sa maison : Figon se donne la mort. C'est du moins ce que présente la version officielle.

Le « nouveau gangster » qu'incarne ici Georges Figon est donc à plusieurs niveaux le reflet de la France des années 1960. D'abord parce que s'il en rejette violemment les « règles », Figon ne peut s'exclure de cette société consommatrice et matérialiste. Il vole le bien d'autrui : c'est donc bien qu'il appartient à la même communauté économiquement prospère, créatrice d'une richesse elle-même source de tentations criminelles. Ensuite, parce que s'il en rejette les valeurs morales et religieuses, Figon ne cesse de se référer en négatif à ces principes défendus par la Nation française afin d'en déduire son mode d'action et de pensée. À ce titre, Figon est moins un être *amoral*, ignorant des normes, qu'*immoral*. Car loin d'ignorer les valeurs morales, il les connaît parfaitement et manifeste surtout la volonté d'en violer les principes. Ainsi lui importe-t-il particulièrement, lui, l'anticléricale, de ce faire critiquer par le chrétien François Mauriac. Enfin, on le voit à travers l'épilogue de « sa carrière », le voyou Figon reflète bien une France qui peine à émerger des conflits liés à la décolonisation. Certes, il n'a pas vécu directement la guerre d'Algérie puisqu'il purgeait sa peine de prison<sup>447</sup>, mais il se retrouve directement impliqué dans l'obscur affaire Ben Barka qui a révélé l'équivoque position de la France républicaine à l'égard de ses anciennes colonies. Mesrine sera quant à lui un véritable produit de la guerre d'Algérie : c'est en rejoignant en 1956 la 62<sup>e</sup> compagnie où il devient commando-parachutiste qu'il découvre les armes à feu et révèle des talents de tireur. À son retour à la vie civile, en 1959, il fait le choix des armes pour se venger d'une société qui envoie ses enfants à la guerre<sup>448</sup>.

---

<sup>446</sup> Un film tiré de cette histoire est sorti en novembre 2005. Réalisé par Serge Le Péron, « J'ai vu tuer Ben Barka » met en scène le récit de cette aventure à travers le point de vue de Georges Figon (interprété par Charles Berling).

<sup>447</sup> Il affirme sur ce point qu'il se serait évadé plutôt que d'être mobilisé et servir l'État.

<sup>448</sup> AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Peurs privées...*, *op. cit.*, p. 136.

### 5.3.5. Admirer

Sans applaudir l'acte criminel, les journalistes ne rechignent pas, quelquefois, à en saluer l'ingéniosité. Surtout si la victime n'est pas française et qu'elle est une banque. Le 8 janvier 1965, Jacques Cornu propose ainsi les images de la reconstitution du « hold-up du siècle » dans le reportage « Glasgow : l'argent à gogo »<sup>449</sup>. Et parce qu'une banque écossaise ne suscite que difficilement l'empathie du téléspectateur, les caméras choisissent de s'attarder sur un personnage secondaire, dont le visage reflète un accablement bien télégénique :



**Commentaire :** « Le 8 août, cet homme était la victime du plus grand hold-up du monde. On lui dérobait deux millions six cent milles livres... soit environ quarante milliards d'anciens francs. Il est en effet le chef du train Glasgow-Londres qui fut attaqué et dévalisé en rase campagne. Mais tout avait commencé le 7 août, à Glasgow... À cette époque de l'année, les banques écossaises font un envoi massif de vieux billets à la banque centrale de Londres, qui les détruit pour les remplacer par des neufs... Les banques ne relèvent les numéros des billets destinés à la destruction... et les voleurs le savent bien... Ce vol extraordinaire par son audace, son ampleur et la minutie de sa préparation a le triste privilège d'être le hold-up le plus important du monde... »<sup>450</sup>

Jacques Cornu enchaîne ensuite sur la narration chronométrée d'une attaque ferroviaire digne des plus grand western, invitant le téléspectateur à vivre en direct toutes les étapes de l'opération, jusqu'au climax :

« [...] Quelques minutes après, les deux wagons étaient vides et le plus sensationnel hold-up du monde venait d'être commis... »<sup>451</sup>

On se réjouirait presque de ce triomphe de l'intelligence sur la technique, la machinerie et la bureaucratie. D'ailleurs le dénouement rejoint cette pensée coupable :

« À l'heure actuelle, la majorité des voleurs court encore... et 9/10<sup>ème</sup> de l'argent n'ont pas été retrouvés. »<sup>452</sup>

---

<sup>449</sup> Le commentaire précise que le film de la reconstitution a été réalisé par la société de télévision anglaise Granada. La police et les chemins de fer s'étant opposés au tournage de ce film, les réalisateurs ont été obligés de louer une locomotive et quelques wagons à une compagnie privée et de les maquiller de façon à ce qu'ils ressemblent au train postal Glasgow-Londres.

<sup>450</sup> INA, « Glasgow : l'argent à gogo », *Cinq colonnes à la une*, 8 janvier 1965, 13'.

<sup>451</sup> *Ibid.*

<sup>452</sup> *Ibid.*

Et le reportage prend congé de son public sur l'image des millions en liberté.

### 5.3.6. Observer, dénoncer

Un magazine de grands reportages comme *Colonnes à la une* se doit de sortir des frontières hexagonales et faire découvrir le monde aux téléspectateurs. Les affaires criminelles servent parfois de prétexte à l'observation d'autres sociétés, d'autres mœurs. Ce qui intrigue le plus, ce 6 novembre 1959, ce n'est pas le condamné à mort Caryl Chessman, dont la vie est suspendue à la décision de la Cour Suprême, mais plutôt le statut inédit que l'Amérique semble lui accorder :



**Igor Barrère :** « Depuis onze ans, il se prépare à mourir. Comble d'ironie, ce prisonnier s'est transformé provisoirement en homme libre pour donner une conférence de presse...

comme un ministre... alors qu'il était virtuellement à trois heures de la chambre à gaz. Voici quelques extraits de cette conférence de presse... Ils ne constituent pas seulement un document humain dramatique mais aussi un aperçu assez extraordinaire des mœurs américaines. »<sup>453</sup>

Alors que la France ne consent qu'exceptionnellement à filmer un vieux condamné à mort en se gardant bien de lui donner la parole, l'Amérique exhibe elle un criminel sous les projecteurs, devant un parterre de journalistes qui lui tendent leurs micros. *Cinq colonnes* a pu se procurer ses images de CBS. « Monsieur Chessman », ancien prêcheur dans les prisons condamné pour kidnapping et viol en 1948, livre ses impressions de « mort en sursis » avec une déconcertante légèreté :



**Journalistes :** « Qu'est-ce que vous ressentez maintenant ?

**Chessman :** Eh bien ! [...] Il est difficile de raconter ce que l'on ressent. Je peux dire que quand j'étais à

<sup>453</sup> INA, « Caryl Chessman », *Cinq colonnes à la une*, 6 novembre 1959, 7'.

quelques secondes de la chambre à gaz, eh bien ! j'étais pleinement conscient. Ca n'est pas si dramatique que vous l'imaginez : on ne comprend pas très bien... mais en même temps je peux vous affirmer que c'est une expérience très profonde [Il rit de son euphémisme]

**Journalistes** : Est-ce que vous gardez espoir ?

**Chessman** : Eh bien ! Je ne sais pas si j'ai jamais eu de l'espoir mais est-ce que le soldat espère ?... On est comme le soldat : on ne comprend pas bien, on s'accroche, on attend et on ne sait pas quel sera le résultat.

**Journalistes** : Est-ce que vous avez été soldat, Caryl ?

**Chessman** : Non. »<sup>454</sup>

Mais on comprend rapidement pourquoi la parole lui est donnée : si Chessman avait reconnu être le meurtrier, il est certain qu'aucune mise en scène n'aurait été ainsi organisée. Or, le spectre de l'erreur judiciaire plane en réalité sur le cas Chessman. Sa conférence consiste donc à mobiliser l'opinion publique afin que celle-ci influence la décision de la cour Suprême<sup>455</sup>. L'Amérique célèbre pour l'heure sa nouvelle icône de la lutte contre de la peine de mort :

**Chessman** : « [...] À mon avis il est impensable que la peine de mort existe encore. [...] À mon avis personnel, la peine de mort n'a jamais résolu ni prouvé quoi que ce soit.

**Journalistes** : Est-ce qu'il y a d'autres moyens pour la société contre les gens qui sont « irrachetables » ? [« unredivable »]

**Chessman** : Eh bien ! Je ne suis pas un expert, je ne peux pas vous le dire mais la plus grande partie des spécialistes dit qu'il y en a. [...] Eh bien ! J'ai déjà eu l'occasion de dire que je suis contre la peine de mort. Expressément.

**Journalistes** : Même lorsqu'il y a crime ?

**Chessman** : Mais oui, cela ne résout rien. »<sup>456</sup>

Et Chessman, qui n'est donc pas venu là en « expert », espère-là provoquer un rebondissement en sa faveur :

**Journalistes** : « Est-ce que vous pensez que les gens qui ont témoigné contre vous ont pu se tromper ?

**Chessman** : Comment si je le pense ! Mais j'en suis sûr ! J'l'ai toujours affirmé : ils se sont trompés. Il y a seulement quelqu'un qui sait la vérité, c'est celui ou ceux qui ont fait la chose.

---

<sup>454</sup> INA, « Caryl Chessman », *Cinq colonnes à la une*, 6 novembre 1959, 7'.

<sup>455</sup> Chessman a déjà publié de nombreux articles et trois livres de témoignages pour défendre son innocence : *Cell 2455 Death Row* (1954), *Trial by Ordeal* (1955), *The Face of Justice* (1957). Un roman paraîtra en 1960 : *The Kid Was A Killer* (1960).

<sup>456</sup> INA, « Caryl Chessman », *Cinq colonnes à la une*, 6 novembre 1959, 7'.

**Journalistes** : Et ceux-là, alors, pourraient parler ?

**Chessman** : Mais oui ! Pourquoi la Justice ne se tromperait-elle pas ? Est-ce que vous n'avez jamais parlé d'erreur judiciaire ? [*Une ombre de sourire aux lèvres*] »<sup>457</sup>

En guise de conclusion, la caméra, muette, s'attarde sur le dossier de Caryl Chessman. Une main anonyme, symbole de la bureaucratie aveugle, appose d'un geste glacial un « Morgue File L.A. » sur la couverture.

Caryl Chessman sera exécuté six mois plus tard, le 2 mai 1960, malgré le soutien du pape Jean XXIII, de Marlon Brandon ou encore de François Mauriac. Le journal télévisé rediffusera à cet l'occasion un extrait de 5'15 de l'interview. La RTF, en accordant la dernière parole au condamné, semble dénoncer ici sourdement une exécution qui reposait sur une accusation fragile. L'affaire fascine d'autant plus les téléspectateurs que la France n'est elle-même pas à l'abri de telles erreurs judiciaires irréparables et que le débat sur la peine de mort ressurgit régulièrement dans le débat public.

## 5.4. Du fait-divers au fait de société

### 5.4.1. Basculement de l'événement et émergence des thématiques sociales

Une évolution s'observe très bien à travers l'étude des récits criminels dans *Cinq colonnes à la une* : l'affirmation des interrogations sur la dimension sociale des faits-divers criminels. Marine M'Sili avait déjà relevé, au sujet de la chronique de faits-divers dans la presse écrite, une « généralisation des références à la société » à partir des années 1950<sup>458</sup>. La création de *Cinq colonnes à la une* en 1959 permet à son tour à la télévision de traiter ces questions que ne pouvait alors aborder, faute de temps, le journal télévisé.

#### a. Approche générale

Dans le tableau 1.61, sur les 33 récits criminels relevés entre 1959 et 1968, quinze sont consacrés à la dimension sociale de la criminalité, c'est-à-dire au « fait de société » plus qu'au « fait-divers ». Si le magazine d'information ne cesse évidemment pas de mettre en scène des histoires singulières, centrées sur des personnages qui gravitent autour d'une intrigue close, il diversifie néanmoins son approche de la criminalité. *Cinq colonnes* profite du format plus

---

<sup>457</sup> *Ibid.*

<sup>458</sup> M'SILI Marine, *op. cit.*, p. 227.



confortable qui le définit (15-20 minutes par sujets) pour sonder plus en détail l'environnement d'une affaire criminelle. Parfois, celle-ci s'efface complètement au cours du reportage, réduite à la portion congrue dans le lancement du sujet par le présentateur : au téléspectateur de faire alors le lien avec le fait-divers traité dans le journal télévisé qui aura éventuellement inspiré le reportage.

**Tableau 1.61 : Fait-divers et Fait de société dans *Cinq colonnes* à la une 1959-1968 (nombre de sujets)**

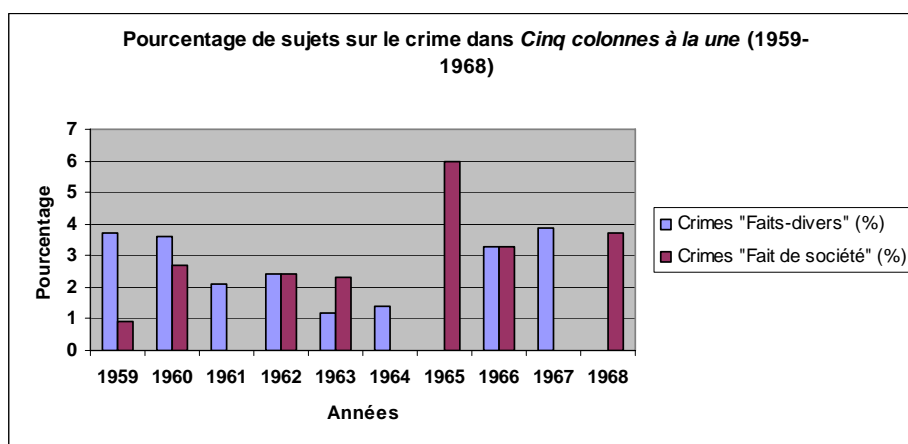
	Total sujets	Crime "Fait-divers"	Crime "Fait de société"	Total Sujets Crimes
<b>1959</b>	<b>108</b>	4	1	<b>5</b>
<b>1960</b>	<b>111</b>	4	3	<b>7</b>
<b>1961</b>	<b>97</b>	2	0	<b>2</b>
<b>1962</b>	<b>85</b>	2	2	<b>4</b>
<b>1963</b>	<b>86</b>	1	2	<b>3</b>
<b>1964</b>	<b>70</b>	1	0	<b>1</b>
<b>1965</b>	<b>67</b>	0	4	<b>4</b>
<b>1966</b>	<b>61</b>	2	2	<b>4</b>
<b>1967</b>	<b>51</b>	2	0	<b>2</b>
<b>1968</b>	<b>27</b>	0	1	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>763</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>33</b>

Lorsque l'on traduit en pourcentage, dans le tableau 1.62 et le graphique 1.63, la distinction entre ces deux types de récits par rapport à l'ensemble des sujets de *Cinq colonnes*, on s'aperçoit que les faits de société ne font que s'affirmer au cours de la décennie, passant malgré les inégalités de 0,9 % des récits en 1959 à 3,7 % neuf ans plus tard. Avec une pointe à 6% en 1965.

**Tableau 1.62 : Fait-divers et Fait de société dans *Cinq colonnes* à la une 1959-1968 (%)**

	Crime "Fait-divers"	Crime "Fait de société"	Total Sujets Crimes
<b>1959</b>	3,7	0,9	<b>4,6</b>
<b>1960</b>	3,6	2,7	<b>6,3</b>
<b>1961</b>	2,1	0	<b>2,1</b>
<b>1962</b>	2,4	2,4	<b>4,7</b>
<b>1963</b>	1,2	2,3	<b>3,5</b>
<b>1964</b>	1,4	0	<b>1,4</b>
<b>1965</b>	0	6,0	<b>6,0</b>
<b>1966</b>	3,3	3,3	<b>6,5</b>
<b>1967</b>	3,9	0	<b>4</b>
<b>1968</b>	0	3,7	<b>3,7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2,2</b>	<b>2,1</b>	<b>4,3</b>

Graphique 1.63



La mesure du volume-horaire de ces récits confirme le développement du fait de société (tableau 1.64) : s'il cumule 1 heure 49 minutes de temps d'antenne les six premières années (1959-1964), il dépasse les 2 heures les quatre années suivantes (1965-1968).

Tableau 1.64 : Fait-divers et du Fait de société dans *Cinq colonnes à la une* 1959-1968 (hh:mm:ss)

	Total sujets	Crime "Fait-divers"	Crime "Fait de société"	Total Sujets Crimes
<b>1959</b>	18:07:00	00:40:00	00:09:00	00:49:00
<b>1960</b>	20:58:00	00:52:00	00:37:00	01:29:00
<b>1961</b>	19:05:00	00:28:00	00:00:00	00:28:00
<b>1962</b>	20:30:00	00:26:00	00:30:00	00:56:00
<b>1963</b>	20:38:00	00:22:00	00:33:00	00:55:00
<b>1964</b>	20:02:00	00:10:00	00:00:00	00:10:00
<b>1965</b>	19:10:00	00:00:00	01:22:00	01:22:00
<b>1966</b>	22:47:00	01:00:00	00:35:00	01:35:00
<b>1967</b>	22:20:00	01:23:00	00:00:00	01:23:00
<b>1968</b>	07:46:00	00:00:00	00:06:00	00:06:00
<b>TOTAL</b>	<b>191:23:00</b>	<b>05:21:00</b>	<b>03:52:00</b>	<b>09:13:00</b>

Les reportages sur des faits de société traitent des mutations profondes du corps social quand les sujets de fait-divers ne font que mettre en lumière les signes extérieurs et singuliers de ces mutations. L'augmentation des sujets de société traduit donc une plus forte interrogation à l'égard des évolutions sociales tout en soulignant implicitement l'incapacité du fait-divers à produire lui-même une analyse. La télévision, et ici plus particulièrement *Cinq colonnes à la une*, amène directement le téléspectateur à s'emparer et réfléchir aux problèmes sociaux dont il peut avoir une conscience diffuse sans pour autant percevoir les enjeux dans son propre quotidien. Les thèmes des sujets reflètent en tout cas les préoccupations, nouvelles ou reformulées, de toute une société. Car si la jeunesse délinquante, le suicide, la drogue ou la

prostitution sont bien des thèmes récurrents, ils n'ont pas, dans les années 1960, les mêmes contours ni, surtout ici, les mêmes représentations.

*b. La jeunesse délinquante*

C'est l'un des sujets de société les plus fréquemment traités par les journalistes en matière de récit criminel. La figure du « jeune délinquant » est née au XIX<sup>e</sup> siècle, à la faveur de l'accumulation de faits-divers mettant en scène de jeunes adultes ou des adolescents coupables de crimes ou délits. Ce sont d'abord quelques criminels isolés, comme Jean-Baptiste Troppmann, auteur du « crime de Pantin » en 1869, dont l'âge (19 ans) n'a pas manqué de frapper la presse. Mais c'est surtout avec l'émergence des « bandes » que la figure du jeune délinquant connaît une exceptionnelle médiatisation. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'attention de l'opinion est attirée sur ces groupes de jeunes hommes qui, rejetant l'ordre et la morale, organisent de véritables « armées du crime »<sup>459</sup> et deviennent une menace pour la société. En 1879, c'est par exemple l'assassinat d'un garçon épicier de Sainte-Mandé par une bande de six jeunes, âgés de 14 à 21 ans<sup>460</sup>. La société française n'ignore certes pas la délinquance juvénile, mais celle-ci prend une envergure nouvelle à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les « bandes » se structurent, s'organisent, se hiérarchisent en même tant qu'elles s'orientent vers une criminalité essentiellement crapuleuse, ne cherchant plus à teinter leurs discours et leurs actes de revendications politiques et sociales. Face à l'amplification du phénomène, la presse invente le terme d'« Apache », apparu à la une vers 1900 et popularisé deux ans plus tard avec l'affaire « Casque d'Or ». Le stéréotype est dessiné : l'« Apache » est un jeune homme de moins de 25 ans, issu d'un milieu ouvrier, qui a grandi dans les quartiers populaires des grandes villes. Livré à lui-même, il s'est choisit un pseudonyme et c'est dans la rue et au sein de sa bande qu'il affirme son identité et son autorité, niant la morale et les valeurs de la société dans laquelle il n'arrive pas – ou ne cherche pas - à trouver sa place.

La presse écrite, occupée à décliner ce nouvel objet de fascination, succombe alors à tous les raccourcis, ne distinguant plus clairement la bêtise d'un jeune enfant de l'acte criminel d'une bande d'adolescents. La jeunesse ouvrière se trouve ainsi stigmatisée, systématiquement assimilée à la criminalité et à la délinquance. Pourtant, souligne Anne-Claude Ambroise-Rendu, les statistiques de la délinquance révèlent une autre réalité : si le

---

<sup>459</sup> KALIFA Dominique, *op. cit.*, p. 146.

<sup>460</sup> AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Peurs privées...*, *op. cit.*, p. 30.

sentiment de la montée d'une jeunesse criminelle ne fait que se renforcer, les tribunaux constatent dès 1895 une diminution du nombre d'affaires concernant les moins de 16 ans<sup>461</sup>.

Soixante ans plus tard, l'« Apache » de la Belle Époque a cédé la place au « Blouson noir » des années « yéyé ». Les références culturelles ont changé : la banlieue, le rock and roll, les virées en motos, les soirées à la fête foraine ou les parties de *baby-foot* ont remplacé les faubourgs, les bals musettes, les terrains vagues et la mode des foulards et des vestons cintrés. Entre 1958 et 1965, le taux de délinquance juvénile est passé de 15 à 26 % et la société française s'inquiète à nouveau pour une jeunesse dont la rébellion contre les valeurs et les modèles établis met en danger l'ordre public. La presse dénonce les « Marlon Brando de banlieue gantés et bottés sur leurs mobylettes pétaradantes » (*Le Parisien libéré*) qui provoquent la terreur « des honnêtes gens retranchés dans leurs appartements » (*France-Soir*)<sup>462</sup>. En 1960, pourtant, le petit écran refuse de stigmatiser cette jeunesse, cherchant au contraire à montrer son fort désir de sociabilité. C'est Pierre Dumayet qui part à la rencontre de ces jeunes « blousons noirs » pour *Cinq colonnes*.

Le tournage se déroule du 28 au 31 octobre 1960 – soit seulement quatre jours avant la diffusion du reportage. La première journée est largement consacrée au tournage en extérieur pour recueillir des « sons d'ambiance ». De 18 heures à minuit, l'équipe enchaîne avec l'interview des « blousons noirs » dans le café « La Cigale » du XVII<sup>e</sup> arrondissement parisien. Le lendemain, dimanche, l'équipe fait relâche jusqu'à 14 heures, avant de retrouver les jeunes de la veille à la patinoire de Boulogne-Billancourt, puis de les suivre à partir de 18 heures à la fête foraine. Le tournage s'achève le lundi par les images qui ouvriront en fait le reportage : « Pilule », l'un des jeunes suivi la veille, membre d'un groupe de jazz, rejoint les autres musiciens dans une cave de la rue Clapeyron (XVII<sup>e</sup>) pour répéter<sup>463</sup>.

La caméra a besoin de « personnifier » les faits de société, de s'attarder sur des individus illustratifs d'un problème et d'établir des contrastes parfois grossiers pour expliquer un phénomène et le définir. Ainsi Pierre Dumayet ouvre-t-il le reportage :

---

<sup>461</sup> *Ibid*, p. 35.

<sup>462</sup> Citations empruntées à BACHMANN Christian, BASIER Luc, *Mise en images d'une banlieue ordinaire*, Paris, Syros Alternatives, 1989. Cité par BOYER Henri, LOCHARD Guy, *Scènes de télévision en banlieues. 1950-1994*, Paris, INA / L'Harmattan, 1998, p. 68.

<sup>463</sup> AN, Archives de Pierre Sabbagh, RTF-ORTF, 1953-1968, Cote CAC : 950256, Carton 6.



**Voix Pierre Dumayet, présentation sur images et fond musical (jazz) :** « 'Pilule' est le chef de la bande des blousons noirs des Batignolles... et Patrice De Corneilles [*un autre musicien du groupe*] est un élève du lycée Carnot qui a ouvert sa cave personnelle... non pour y boire mais pour s'y distraire... [...] Dans cette cave, donc, deux jeunes femmes opposées se retrouvent... Ce petit fait attire l'attention. Il signifie, en tout et pour tout, qu'une bande de « Blousons noirs » a accepté de sortir de son isolement... À cause de cette attitude nouvelle, nous sommes allés voir cette bande de garçons dont un quart environ se trouve en liberté surveillée... Leur lieu de rassemblement est ce café, « La Cigale »... Les réponses aux questions que je leur ai posées sont souvent brutales... choquantes... et presque toujours exprimées dans un langage violent... On ne combat pas un mal en l'ignorant : nous avons essayé de savoir, sinon de comprendre, à quelles mentalités correspond le comportement *habituel* de « blousons noirs » et dans quelles mesures ce comportement peut ou non évoluer... Au reportage que nous allons entendre et voir, nous n'apporterons aucune conclusion... laissant à chacun le soin de juger. »<sup>464</sup>



Pendant les dix-sept minutes qui suivent, les téléspectateurs découvrent alors quelques fragments de la vie de ces jeunes qui se sentent rejetés par leur environnement familial et social : « Momo », qui a été « viré » par sa mère et le nouveau « Jules » de celle-ci, a ensuite « fait l'andouille » en goûtant cette liberté, avant d'être convoqué par le tribunal. « Serge », lui, s'est fait plusieurs fois arrêter par les « flics ». Ses amis lui ont donné le surnom du « martyr » : de toute la bande, il est celui qui reçoit le plus de coups des policiers à chaque arrestation. Pierre Dumayet l'interroge sur ses propres normes et ses limites. La réponse est fuyante et amère :



**Pierre Dumayet :** « Quel genre de bêtises tu te permets de faire, toi ? Quel est le maximum ? »

**Serge :** Bah !... Qu'est-ce j'pourrais vous dire, pffffff... »

**Pierre Dumayet :** Tu pourrais répondre à cette question ? »

**Serge, prenant un air de défi :** Si ! J'peux vous répondre si vous voulez !... Quoi ? Emmerder un peu les gens, crier, chanter au milieu d'la rue... ce qui les gêne... Pa'ce que, déjà... permettez-moi d'vous l'dire comme j'l'ai dit en face un jour à l'adjoint d'commissaire... la société nous aime *p[ô]as*, les *jeunes* !... On n'aime pas les

<sup>464</sup> INA, « Square des Batignolles : Blousons noirs », *Cinq colonnes à la une*, 4 novembre 1960, 17'.

jeunes... Y'en a qui les aime, mais y'en a qui les aime *pas* !... Faut dire qu'est-ce qui est ! »<sup>465</sup>

Derrière les mots qui jaillissent, se dessine finalement le portrait de jeunes gens tardant à sortir de l'adolescence et endosser les responsabilités de l'âge adulte : « Pilule » a décidé, le matin même, de ne pas aller travailler chez le plombier qui l'emploie parce qu'il ne se sentait pas très bien (« Hier soir, j'étais malade et pi c'matin, ça allait pas encore »). Ce qui ne l'a visiblement pas empêché, dans l'après-midi, d'être interviewé par Pierre Dumayet ! Avec ses amis, ils aiment aller à la patinoire, « pour l'ambiance, les copains et les filles » et parce que c'est une « journée pas chère ». Aucun d'entre eux n'a d'opinion politique (Pilule : « J'risquerais de dire des conneries ! J'préfère me taire »).

Mais il est des situations où ces jeunes « blousons noirs », qui rejettent généralement l'uniforme, choisissent paradoxalement de défendre l'ordre et l'autorité, dans un langage de lutte des classes :

**Ils disent être allés manifester « jeudi dernier » pour « soutenir un peu les flics »<sup>466</sup> :**

« Quinze sur un flic, c'est dégueulasse ! » ; « Et après, c'est nous qui prenons les coups » !

**Pierre Dumayet :** Mais vous saviez au départ contre qui vous seriez ou pas ?

**En chœur :** Ouais !... On était pour les flics d'avance !

**Un blouson noir :** Bah y sont v'nus eux-mêmes nous l'dire : « Vous avez le droit, tabassez-les ! »

**Un autre :** Mais quand y nous tabassent, y demandent pas la permission !

**Serge :** Chaines de vélo, manivelles... un peu de tout pour les calmer, ces snobs-là... Pa'ce que les snobs, hein...

**Pierre Dumayet :** Qui c'est « les snobs » à ton avis ?

**Serge :** Bah c'est les mecs qui s'promènent toujours en costard et qui sont trop prétentieux [...] C'est ça que j'aime pas : nous, on travaille pour les payer, ces p'tits cons-là !... [...] Pa'ce que les mecs, y s'barrent pas à l'armée, y vont gueuler sur les Champs-Élysées, n'importe où... euh... « À bas ci », « À bas ça »... « À bas » pourquoi ? À vingt ans, y sont même pas à l'armée eux-mêmes... [...] ?

**Pierre Dumayet :** Tu es plutôt content de partir, toi ?

---

<sup>465</sup> *Ibid.*

<sup>466</sup> Une manifestation de l'UNEF en faveur de la paix en Algérie est organisée le jeudi 27 octobre 1960. L'Union Nationale des Étudiants de France soutient les jeunes réfractaires au service national. Mais de violentes échauffourées éclatent entre partisans et adversaires de l'Algérie Française. Les « blousons noirs », sans convictions idéologiques, combattent les manifestants, « jeunes snobs trop prétentieux » qui « s'barrent pas à l'armée » « pour la méd'cine ou des grosses conneries comme ça ».

**Serge, vivement :** Ah non ! Ah non j'suis pas content directement d'partir ! On m'appelle, c'est normal que j'y alle, hein ? Mais ces gars-là, pourquoi qu'on les envoie pas comme nous ? Pour la méd'cine ou des grosses conneries comme ça ? Ben non... »<sup>467</sup>

Ainsi ces jeunes, que l'on accuse de menacer l'ordre public, sont-ils les défenseurs de l'autorité de l'État et du respect dû à la Nation. Plus loin, ils allient savamment conservatisme moral et pratiques de bandes. Sur les homosexuels, par exemple :

**Pierre Dumayet :** « Est-ce qu'il y a des gens à qui il est normal de casser la figure, par exemple ?

**Pilule :** Ouais, les « tantes »<sup>468</sup>

... ou encore la place de la femme chez les blousons noirs (Pilule a « viré » Martine parce qu'elle « était une petite putain en herbe », ce qui n'est pas admis : les filles doivent rester chez « papa-maman »).

Derrière leurs airs de voyous, ces jeunes ont bel et bien des valeurs, semble rassurer le reportage. Ils ne sont pas *hors la société*, tout juste ont-ils une interprétation un peu différente de la morale. Et les « blousons noirs » sont d'ailleurs sur la voie de la rédemption puisqu'une femme, Diane, déléguée bénévole à la liberté surveillée, dépêchée par le tribunal pour enfants, s'occupe d'eux et les aide à se réinsérer dans la société. Grâce au travail qu'elle leur trouve, les blousons noirs réapprennent le sens d'une valeur essentielle :

**Pilule :** « Le principal changement, déjà, c'est l'travail [...] Et on peut dire que c'est Diane qui est en grande partie responsable de ça. »<sup>469</sup>

L'utilité de l'action sociale est ici clairement démontrée. Pierre Dumayet en mesure déjà les effets en allant interroger le grand frère de « Pilule » (« Ce ne sont plus des blousons noirs, ce sont des blousons blancs ») ou le propriétaire de La Cigale, très satisfait de ses jeunes clients (« Ils boivent des diabolos, cafés-crème, cafés... un demi au pire aller... Jamais d'alcool »).

Pour le *happy end*, c'est encore une femme qui achèvera de « civiliser » le voyou « Pilule ». Et si l'image n'avait pas été en noir et blanc, le téléspectateur l'aurait sans doute vu rougir :

---

<sup>467</sup> INA, « Square des Batignolles : Blousons noirs », *Cinq colonnes à la une*, 4 novembre 1960, 17'.

<sup>468</sup> *Ibid.*

<sup>469</sup> *Ibid.*



**Pierre Dumayet :** « Qu'est-ce qui t'a décidé à changer ?

**Pilule :** Différentes choses... J'avais d'abord décidé de changer au moment où j'aurais une chambre à moi. C'est surtout ça qu'a fait le changement... [*Il baisse la tête, gêné*] oh puis... une histoire de filles... mais... c'est spécial ça ! »

**Pierre Dumayet :** Ma question n'est pas indiscrete : qu'est-ce que tu veux dire « une histoire de filles » ?

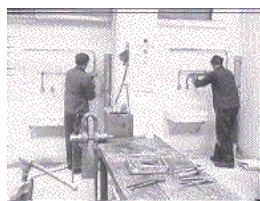
**Pilule :** Bah !... C'est-à-dire... nous, en général, y'a qu'une chose qui nous... y'a une chose principale qui peut faire changer un gars... ou une seconde chose... c'est-à-dire soit une fille, soit des coups ! En général les coups réussissent pas mais... [*Avec pudeur*] les filles réussissent assez bien.

**Pierre Dumayet :** C'est une fille qui t'a fait changé alors ?

**Pilule :** Un peu, ouais... [*Il se gratte la tête*] Oui, y'a un peu d'ça... »<sup>470</sup>

La délinquance n'est donc pas un mal, tout juste le signe d'une prolongation de l'adolescence en raison, bien souvent, d'une éducation qui a obligé ces jeunes à trouver très vite une autonomie avant que n'ait pu leur être inculqué les valeurs fondamentales du travail, de l'ordre et du respect. Le reportage oublie les démêlés de ces jeunes avec la police, pour ne s'intéresser qu'à leur quête, parfois inconsciente, de donner un sens à ces valeurs.

Trois ans plus tard, Pierre Dumayet renoue avec l'optimisme : le reportage du 6 avril 1963, intitulé « La métamorphose », est en quelque sorte la suite des « Blousons noirs ». Pierre Dumayet se rend dans le centre d'orientation de Savigny-sur-Orge et le « centre surveillé » de Neufchâteau (Vosges) afin d'y rencontrer de jeunes futurs ex-délinquants. Le commentaire fait l'éloge des méthodes utilisées pour redresser les jeunes gens. Comme pour Pilule et ses amis, c'est par le travail que la réinsertion dans la société se fera. Devant l'effort, il n'y a plus de meurtriers ou de voleurs de bicyclettes :



**Scène d'usine, voix Pierre Dumayet :** « Et c'est entre autres en leur apprenant un métier qu'on leur fait oublier non ce qu'ils ont fait mais ce qu'ils étaient. Dans les ateliers de Neufchâteau, qu'on choisisse d'être chaudronnier, fraiseur, tourneur, maçon, menuisier, peintre ou serrurier... Dans les ateliers de

Neufchâteau, tous très bien équipés, on ne bricole pas pour passer le temps... On prépare le CAP... le Certificat d'Aptitude Professionnel qui vous donne, quand on l'a, un vrai métier

---

<sup>470</sup> *Ibid.*



d'adulte libre. Neufchâteau, c'est premièrement une école professionnelle. Le bruit qu'on y entend n'est pas du bruit pour rien... »<sup>471</sup>

Outre le travail, il s'agit également de proposer aux jeunes des activités culturelles, parfois un peu ardues, tel le ciné-club :



**Pierre Dumayet :** « Tu as aimé *L'année dernière à Marienbad* ?

**Jeune :** Non j'ai pas aimé parce que c'était trop compliqué [...]

On en a discuté après : presque personne avait compris !

**Pierre Dumayet :** Qu'est-ce qu'il est sorti de cette discussion ?

**Jeune :** Ce qu'il est sorti de cette discussion, c'est que chacun

devait tirer parti de *L'année dernière à Marienbad*. »<sup>472</sup>



Pierre Dumayet  
donne ensuite la parole à ces  
jeunes, plongés dans  
l'anonymat grâce à la

réalisation intelligente de Claude Barma. Un batteur masqué par ses cymbales, des escrimeurs portant le casque, ou une ombre projetée sur le mur : il s'agit autant de protéger l'identité des intervenants que de souligner, à travers cet anonymat, le phénomène de société qui concerne une génération entière. Mais le risque d'un comportement déviant touche plus particulièrement les milieux défavorisés. Comme chez les blousons noirs, ce sont les tensions familiales et les rancœurs face aux inégalités sociales qui nourrissent les actes criminels :

**Scène séance entre jeune délinquant (son ombre seule apparaît) et un psychologue.** Il raconte avoir attaqué un chauffeur de taxi, alors qu'il fuguait depuis 4-5 jours avait seulement 15.000. Il avait besoin d'argent, même si « c'est mal d'attaquer un chauffeur de taxi »

**Psychologue :** C'est « mal », pourquoi ?

**Jeune :** [...] Prendre l'argent à un patron, c'est... c'est pas pareil quoi ! Prendre l'argent à un chauffeur de taxi, c'est lui qui gagne son pain quoi ! J'trouve que c'est moins grave que d'attaquer un patron qu'un ouvrier, quoi !

**Psychologue :** Comment l'as-tu choisi ce chauffeur ?

**Jeune :** Bah, le premier v'nu quoi ! Pas un jeune, un vieux ! [...]

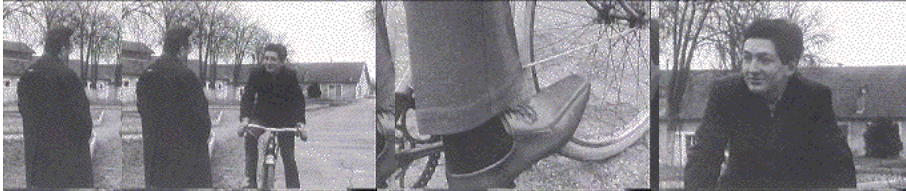
**Psychologue :** Pourquoi un vieux ?

**Jeune :** Bah j'me disais il avait moins de défense... »<sup>473</sup>

<sup>471</sup> INA, « La métamorphose », *Cinq colonnes à la une*, 6 avril 1963, 18'.

<sup>472</sup> *Ibid.*

Quand le jeune délinquant attaque les chauffeurs de taxis, le jeune « métamorphosé » pédale lui-même sur son vélo et, avant de s'adonner aux jeux de son âge, passe le grand oral devant un Pierre Dumayet paternaliste :



**Pierre Dumayet achève :** « Enfin... après deux ans de *séjour*... quelquefois trois ans... on est, quand tout va bien, comme ce garçon... »

**Scène filmée avec le jeune « éduqué » qui roule vers lui et s'arrête à sa hauteur. Pierre Dumayet :** « Qu'est-ce que tu vas faire cet après-midi ?

**Le garçon :** J'vais sortir en ville, j'vais danser avec des camarades... après je rentrerai.

**Pierre Dumayet :** C'est pour danser que tu as mis ces chaussures ?

**Le garçon, un peu gêné :** Oui euh... un peu. [...] »

[Il ne dit ne pas être pressé de partir, préfère être au centre que chez lui. Il a son CAP de fraiseur, et passe son brevet de pilote d'avion. Après son service, il espère travailler dans l'aviation civile. Quand il rentrera chez lui, il ne cherchera pas à revoir les jeunes avec lesquels il faisait des bêtises.]

**Pierre Dumayet :** « Ca t'es difficile, ça ?

**Le garçon :** Non parce que j'crois que j'ai une nouvelle vie maintenant... Et je tiens pas quand même à retomber dans la vie que j'avais avant.

**Pierre Dumayet :** Tu n'as jamais été tenté de recommencer ?

**Le garçon :** Non, jamais ! »<sup>474</sup>

Quand la jeunesse délinquante restait anonyme, la jeunesse « métamorphosée » retrouve un visage. Si Pierre Dumayet, souligne que les méthodes du centre de Neufchâteau connaissent un taux d'échec de 30%, c'est pour mieux souligner la réussite des 70% restants.

Ainsi, la délinquance de la jeunesse n'est pas, dans *Cinq colonnes à la une* un sujet pour journalistes avides de sensationnalisme. La perception du problème est plus complexe. Quand la presse de la Belle Époque se complaisait dans la figure stéréotypée de « l'Apache », la télévision des années 1960 luttent contre le costume du « Blouson noir » pour ne considérer qu'une génération et ses difficultés. Le traitement de la délinquance juvénile ne se réduit pas à la désignation de coupables mais doit interpeller toute une société sur un problème qui

---

<sup>473</sup> *Ibid.*

<sup>474</sup> *Ibid.*

concerne son avenir. Les jeunes gens sont certes *coupables* de méfaits – sur lesquels on s’attarde peu - mais ils ne sont pas entièrement *responsables* : le contexte social et familial est largement plus imputable de leurs déviations. C’est donc ici l’image d’une société consciente du malaise de sa jeunesse et soucieuse de mettre en place des remèdes efficaces qui apparaît sur les petits écrans. Car le « jeune délinquant » n’est pas un malade incurable et *Cinq colonnes à la une* montre une confiance sereine en l’action sociale. La télévision des années soixante, note plus généralement Marie-Françoise Lévy, « choisit de promouvoir une image valeureuse de la jeunesse en refusant le discours de la peur ou de la concurrence »<sup>475</sup>.

Il n’est pas inintéressant de relever, en tout cas, que cet éclairage jeté sur la jeunesse émerge au moment où apparaît ce qu’Edward Shorter appelle la « famille postmoderne »<sup>476</sup>. Dès le milieu des années 1960, il constate « une rupture définitive des liens » unissant les jeunes générations aux anciennes. Les adolescents se désintéressent des valeurs que cherchent à leur transmettre leurs parents, leur préférant celles qu’ils expérimentent dans le cadre du groupe de « pairs », c’est-à-dire formés d’autres adolescents de leur âge. Cette rupture de la transmission des valeurs justifie la multiplication des études sociologiques menées dans les années 1960 sur les relations parents-enfants dans différents pays occidentaux – signe que la question est réellement au cœur des débats sociaux. Ces études se rejoignent sur ce point : les adolescents ne se retrouvent pas dans la définition que leurs parents font du Bien et du Mal, du Juste et de l’Injuste... En raison du fossé générationnel émergeant, l’adolescent s’individualise aux yeux des adultes, devenant un sujet d’étude à part entière. *Cinq colonnes à la une*, à sa mesure, reflète complètement l’évolution de ce regard et sa focalisation sur deux stéréotypes au cœur des enjeux et de l’avenir d’une société : l’adolescent et le jeune adulte. La télévision, en tout cas, se donne une mission de soutien de l’action sociale tout en nourrissant la réflexion que doit mener les différents corps sociaux (parents, instituteurs, curés, médecins, éducateurs...) au sujet des adolescents dont ils ont la responsabilité : quelles valeurs leur transmettre ? et comment ?

### c. Le suicide

Autre sujet, autre occasion de mettre à l’épreuve les liens humains qui fondent et structurent une société. En rappelant en ouverture la montée « en flèche » des statistiques du

---

<sup>475</sup> LÉVY Marie-Françoise, « Les représentations sociales de la jeunesse à la télévision française. Les années soixante. », *Hermès*, 13-14, 1994, « Espaces publics en images », pp. 205-217.

<sup>476</sup> SHORTER Edward, *op.cit.*, p. 326-339.

suicide, le reportage « Appelez Val 70 50 : SOS amitié »<sup>477</sup> met le téléspectateur en garde, ce 9 mars 1962. En fond sonore, une version morbide des cloches de Pâques :

**Commentaire :** « Parmi les 7000 Français qui, chaque année, refusent de continuer à vivre... ils sont plus nombreux à choisir de plonger dans la mort... la veille du printemps. »<sup>478</sup>

Le sujet est rare, voire tabou, quasi inexistant au Journal télévisé jusqu'à la fin des années 1960, quand émergent brutalement, on l'a vu, les immolations par le feu dans le cadre d'événements plus politiques. Plus que le suicide même, c'est son inscription dans la quotidienneté et la banalité qui est niée. Qu'un homme se suicide après avoir tué sa femme et ses enfants peut se comprendre. Mais qu'une personne mette fin à ses jours en raison de son mal-être, de son inaptitude au bonheur : on touche là à des causes plus profondes qu'une société économiquement prospère et dynamique ne peut soulever sans se remettre en cause. Pourtant les statistiques viennent contredire le silence médiatique. *Cinq colonnes à la une* choisit donc d'amorcer le débat par des chiffres et des images (fixes) particulièrement traumatisantes de suicidés. Le sujet est d'ailleurs diffusé en fin d'émission, pour ne pas choquer le jeune public qui aurait pu s'attarder devant le petit écran.



De cette confrontation directe et crue à la réalité du suicide doit naître l'évidence du message : chaque téléspectateur doit être vigilant et à l'écoute de ses concitoyens, à commencer par son ami, son voisin, sa famille. Le commentaire condamne ici les comportements individualistes et ne cherche pas à cacher les failles de la société des années 1960. La vision du suicide véhiculée à travers *Cinq colonnes à la une* favorise, dans la typologie Durkheimienne, le suicide dit « égoïste », qui tient à une intégration insuffisante de l'individu dans la société : « le suicide varie en raison inverse du degré d'intégration de la société religieuse, domestique et politique »<sup>479</sup>. Ainsi, c'est parce que les individus ne se

<sup>477</sup> Bien qu'aucune indication géographique ne soit indiquée, on peut supposer, à travers le titre, que le reportage a été tourné dans la cité du Val-Fourré.

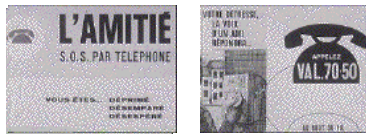
<sup>478</sup> INA, « Appelez Val 70 50, SOS Amitiés », *Cinq colonnes à la une*, 9 mars 1962, 17'.

<sup>479</sup> DURKHEIM Émile, *Le suicide*, Paris, Presses Universitaire de France, 1897, p. 222. L'auteur distingue également le suicide « anémique » qui manifeste un déclin des repères normatif ; le suicide « altruiste » qui

sentent plus appartenir à de ces diverses formes de communauté qu'ils échappent à leur influence et se laissent guider par leurs propres pulsions de peur et de désespoir. Un « moi individuel » est en passe de s'imposer face à un « moi social »<sup>480</sup> : cette analyse faite en 1897 s'applique au fond très bien à la société française des Trente Glorieuses, marquée par un profond phénomène d'individuation.

Face aux difficultés d'un monde qui fragilise les individus, un seul rempart : l'amitié.

**Commentaire :** « Pourtant, se seraient-ils tués, ceux qu'on nomme les désespérés, si quelqu'un les avait rattrapés à cette minute où ils ont oscillé entre l'amour de la vie et le désir de la mort ?... Ils étaient seuls dans la ville... Seuls dans le long hiver du silence, de la vieillesse déserte ou les enfants partis, ils ne restent plus que des bêtes qu'on nourrit... Seuls, dans une jeunesse qui ne veut pas se plier aux règles... Seuls, loin des plaisirs incommunicables des autres... Ils ont cru que personnes ne les attendaient...



...Pourtant quelqu'un les attend... À Paris, dans deux appartements où chaque pièce compte un téléphone... une main est toujours prête à décrocher, une voix prête à offrir la patience, la chaleur de son amitié... à ceux qui ont formé sur un cadran « Val d'or 70.50 »... »<sup>481</sup>

Et le reste du reportage s'attarde sur « Monsieur Jean », ce héros dévoué de l'action sociale, de la lutte contre le suicide, la voix derrière le combiné « prête à offrir la patience, la chaleur de son amitié ». À travers son expérience, on découvre alors différents « désespérés » racontant comment SOS Amitiés leur a permis de ne pas commettre un acte irréparable. Là encore, on entend les mêmes souffrances : une vie familiale difficile, la perte d'un être cher, la maladie, les pressions au travail... Mais *Cinq colonnes* devient cette fois acteur en diffusant l'appel de l'association :



**Commentaire :** « Dans cet immeuble, Monsieur Jean attend les appels à l'aide... Il attend aussi ceux qui pourraient l'aider : des assistants bénévoles, des donateurs pour assurer la relève de l'homme qui a assuré seul depuis un an les frais de SOS Amitiés... Cet homme, le voici... »<sup>482</sup>

---

révèle une emprise étouffante de la société sur l'individu et le suicide « fataliste » qui intervient lorsque l'individu se retrouve dans une situation de désespoir irréversible.

<sup>480</sup> DURKHEIM Émile, *Le suicide*, Paris, Presses Universitaires de France, 1897, p. 223.

<sup>481</sup> INA, « Appelez Val 70 50, SOS Amitiés », *Cinq colonnes à la une*, 9 mars 1962, 17'.

<sup>482</sup> INA, « Appelez Val 70 50, SOS Amitiés », *Cinq colonnes à la une*, 9 mars 1962, 17'.

De ces grands ensembles que l'on vient de construire en ce début des années 1960 (le titre du reportage laisse supposer qu'il s'agit du Val-Fourré) viennent encore l'aide, l'écoute, la chaleur. L'urbanisme n'est pas une chose inhumaine : il recrée au contraire la communauté. Il n'engendre pas la promiscuité des individus mais semble à l'inverse favoriser la proximité et le lien entre les habitants... Mais cette vision est déjà bien fragile et, dans l'ombre, on découvre le bienfaiteur solidaire, pourfendeur de l'égoïsme et du matérialisme du monde moderne. L'homme a sans doute de l'argent, mais il en fait bon usage.



**Le donateur :** « Je crois que je fais ça parce que je suis un homme comme tout le monde... et qu'on a besoin de s'employer pour les autres... Et qu'il serait assez inadmissible dans la vie de ne s'occuper que de ses affaires... Je crois que la vérité de soi-même, c'est l'autre. Si l'on voit ceux qui s'occupent d'eux-mêmes... et le grand désespoir qui les frappe au bout de peu de temps... on ne s'étonne pas de voir dans certains articles que... il y a peut-être plus de suicides parmi ceux qui ont du *bien*... que parmi ceux qui n'en ont pas. »<sup>483</sup>

Sans doute la diffusion du reportage aura-t-elle aidé l'association dont le premier poste d'écoute a ouvert en 1960. Le rappel du numéro de l'association, jusque dans le titre même du reportage, s'adresse autant aux personnes en détresse qu'à celles qui pourraient répondre à cet appel au don déguisé. En 1967, SOS Amitiés est reconnu d'utilité publique.

#### *d. La drogue*

On ne cesse d'en décliner les champs : *Cinq colonnes à la une* est un puissant relais de l'action sociale. En matière de drogue, pourtant, le magazine prend l'initiative. Bien avant l'État et l'opinion publique, il s'empare du problème sans l'intermédiaire d'une parole associative ou d'une politique publique. Car en 1962, quand les téléspectateurs découvrent le reportage « Madame X », il n'y a pas encore de réelle prise de conscience collective des ravages liés à l'usage des drogues.

Cette fois encore, c'est l'actualité qui justifie l'intérêt du sujet : ainsi Pierre Desgraupes rappelle-t-il en introduction une affaire récente de trafic de drogues. Mais plutôt que traiter le thème sous l'angle de la criminalité organisée, il situe la démarche : c'est à l'usager qu'il faut s'intéresser afin de mieux mesurer les conséquences désastreuses de la

---

<sup>483</sup> *Ibid.*

prise de drogue sur les individus. « Madame X » raconte donc, à visage découvert, son calvaire d'héroïnomane.

En 1962, l'usage de drogue n'est pas interdit par la loi. « Madame X » ne peut donc apparaître comme une délinquante aux yeux du téléspectateur. C'est en victime qu'elle témoigne pour cette « Minute de vérité ». Mais l'interview en tête-à-tête avec Pierre Desgraupes tourne rapidement à la consultation à trois : un médecin-psychiatre, ancien thérapeute de « Madame X », « assiste » Pierre Desgraupes. Là encore, il apparaît que



l'individu ne porte pas en lui la cause de son mal : Madame X se drogue pour échapper à ses malheurs (la mort de son mari, la séparation avec ses enfants, le refus de lui attribuer une HLM...). Face à son désarroi, la science est impuissante souligne le psychiatre :

**Le psychiatre :** « Je ne pense pas que ce soit un secours proprement médical... C'est un ensemble de conditions matérielles et psychologiques... Travail, logement, enfants.... »<sup>484</sup>

Et il évoque alors les solutions à l'échelle des politiques sociales (structures d'accueil...). Mais « madame X » n'est pas venue pour elle : *Cinq colonnes à la une* n'est pas le lieu de la thérapie mais de l'appel collectif. Si sa parole est privée (une femme à visage découvert), elle est « mise au service de l'intérêt général »<sup>485</sup> (n'importe qui pourrait être « Madame X ») :



**Pierre Desgraupes :** « Ce matin, vous êtes venue au studio pourquoi ?... Quelle utilité cela a, cette interview, pour vous ?

**Mme X :** J'ai pensé que je pouvais rendre service... Et si je pouvais dire... qu'on ne commence jamais !

**Psychiatre :** C'est également ce que j'ai souhaité... D'une part qu'on ne les juge pas... Qu'on comprenne l'enchaînement des circonstances de tous ordres qui les ont amenés à ces situations... D'autres part qu'on leur donne les moyens de les aider... Je crois quand même... [À sa patiente] je suis moins pessimiste que vous... Vos enfants vous tireront d'affaire [Elle sourit en baissant les yeux].

**En guise de conclusion, plus tragique. Pierre Desgraupes :** Ce matin, en venant au studio, vous avez pris de la drogue ?

**Mme X :** J'en prends tous les jours. »<sup>486</sup>

<sup>484</sup> INA, « La drogue », *Cinq colonnes à la une*, 9 mars 1962, 13'.

<sup>485</sup> MEHL Dominique, *La télévision de l'intimité*, Paris, Seuil, p. 128.

<sup>486</sup> INA, « La drogue », *Cinq colonnes à la une*, 9 mars 1962, 13'.

En ce qui la concerne, « madame X » reste peu optimiste, même si elle dit avoir pris rendez-vous avec le psychiatre du plateau pour le lendemain.

Trois ans plus tard, il s'agit cette fois de condamner le LSD, à travers une expérience télévisuelle « extraordinaire »<sup>487</sup>. Dans son lancement, Pierre Desgraupes rappelle que si la substance a d'abord été un médicament utile aux psychiatres, le « diéthylamide de l'acide lysergique » ou LSD, déjà très en vogue dans les années soixante, est devenu une drogue dont seule la vente (non l'usage) vient d'être interdite en France et aux États-Unis. De cette interdiction est né un trafic clandestin, que dénonce *Cinq colonnes* :

**Pierre Desgraupes :** « Et c'est un peu pour dénoncer, avec l'ensemble des psychiatres français, ce danger... que *Cinq colonnes* va vous présenter ce soir ce document qui, vous le verrez, est quelquefois difficile à regarder... et ne ressemble en tout cas à aucun autre. Avant de vous le montrer, il me faut encore vous indiquer deux chiffres pour fixer vos idées [...] Il suffirait de trois à quatre milligrammes pour créer un état de folie définitive. [À propos des deux sujets volontaires pour l'expérience] La crise hallucinatoire a duré dans son état aigu six heures. Trois bobines de films ont été enregistrées pendant cette expérience. C'est la troisième que nous vous présentons ce soir, la dernière. Ce qui veut dire donc que au moment où le film commence, Jean et Hélène abordent, si je puis dire, le troisième tiers de leur voyage. »<sup>488</sup>

Si le reportage qui suit est effectivement « difficile à regarder », c'est moins une question de message que de confort visuel. Car le langage télévisuel est ici totalement mobilisé pour essayer de traduire les altérations sensorielles des deux « cobayes » Jean et Hélène qui ont pris du LSD et évoquent en temps réel leurs perceptions. Floutage, jeux de formes, macrophotographie... : le téléspectateur croirait un instant être tombé par inadvertance sur l'émission psychédélique de Jean-Christophe Averty, *Les raisins verts* :



Revenus de leur « voyage », Jean et Hélène racontent avec le recul ce qu'ils ont ressenti. S'ils ont élargi le champ de leur perception, aucun d'entre eux ne voudrait recommencer. Surtout pas

<sup>487</sup> INA, « Le LSD », *Cinq colonnes à la une*, 7 octobre 1966, 21'. Lancement de Pierre Desgraupes.

<sup>488</sup> *Ibid.*



Jean, qui a trouvé cela « franchement désagréable ». Hélène oscille, elle, entre fascination et répulsion. Un neuropsychiatre achève d’alerter le téléspectateur des risques liés à la prise de substances illicites : il évoque les risques sur la santé, la déresponsabilisation des laboratoires pharmaceutiques et condamne la fabrication et l’utilisation clandestines. Le trafic est sanctionné par des amendes et des peines de prison. L’émission reflète assez justement l’état de l’opinion en 1966 au sujet des drogues : la toxicomanie est présentée comme un danger qui pèse sur les individus et la société mais la loi hésite encore à généraliser les responsabilités et à criminaliser les consommateurs.

*Cinq colonnes à la une*, en interpellant les usagers potentiels, fait le pari d’enrayer le trafic par la responsabilisation des consommateurs. Le message reste dissuasif, non répressif. Comme « Madame X », Hélène et Jean ne sont pas considérés comme des délinquants. Ce n’est que quatre ans plus tard, en 1970, que la loi interdira l’usage privé ou public de la drogue<sup>489</sup>. Soulignons ici le rôle moteur et accélérateur de quelques faits-divers largement relayés par la presse. Comme par exemple, à l’été 1969, la mort par overdose d’une jeune fille qui passait ses vacances dans la station balnéaire de Bandol (Var)<sup>490</sup>. Encore une fois il aura suffi que le fléau touche la jeune génération pour que les inquiétudes se cristallisent autour de la nécessité d’une mesure législative plus sévère. Pour l’heure, en 1966, *Cinq colonnes à la une* cherche à sensibiliser tous les publics à cette cause de santé publique.

#### *e. La prostitution*

En 1965, c’est un autre fait-divers, sur le suicide d’une prostituée cette fois, qui va permettre à *Cinq colonnes* de prolonger le journal télévisé et mettre en lumière le fait de société sous-jacent : le proxénétisme.

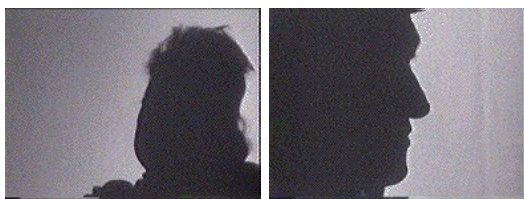
**Pierre Dumayet** : « Ce suicide a alarmé l’opinion, ouvrant une fois de plus pour le grand public le dossier de la prostitution... C’est un dossier difficile, pénible, délicat... C’est pourquoi nous avons demandé au commissaire Jean, qui dirige la répression du proxénétisme en France, d’écouter... de voir avec nous... deux documents qui exigent le carré blanc... Deux documents qui sont deux interviews réalisées par Ange Casta... L’interview d’une prostituée, et l’interview d’un proxénète, d’un souteneur. »<sup>491</sup>

---

<sup>489</sup> Article L3421-1 du Code de la santé publique.

<sup>490</sup> AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Peurs privées...*, *op. cit.*, p. 88.

<sup>491</sup> INA, « Double confession », *Cinq colonnes à la une*, 5 février 1965, 29’.



Se succèdent alors les ombres à l'écran. La prostituée, d'abord, qui, loin de se présenter en victime, assure : « Si on veut vraiment s'en sortir, on s'en sort ! ». Puis le proxénète qui, se défendant d'être un criminel, décrit le souteneur-type comme quelqu'un de « très gentil » et de courageux. Car il en faut, du courage, « pour réclamer de l'argent à une femme » ! D'ailleurs, il prétend que les femmes se prostituent parce qu'elles le veulent bien : au moins, elles sont plus libres qu'avec leur mari. Pourtant, le proxénète avoue : il est bien plus heureux depuis qu'il a cessé d'être souteneur et travaille douze heures par jour, comme tout le monde. Il envisage même d'avoir des enfants mais étranglerait sa fille plutôt que de la laisser faire ce métier-là.

Étrange confrontation indirecte où il est bien difficile de distribuer les rôles attendus du « maître » et de « l'esclave », du bourreau et de la victime. Là encore, le reportage traduit les imprécisions et les hésitations du débat français - quand débat il y a. En 1965, la prostitution, activité condamnée par la morale mais admise par la loi, protège en quelque sorte les proxénètes (punis par le Code pénal). Car dans l'opinion publique domine encore l'image de la prostituée qui a fait le choix de vendre son corps pour gagner sa vie. Se prostituer appartient au libre-arbitre de ces quelques filles « de joie » aux mœurs légères et à la morale corrompue par le vice. Il faut attendre l'année 1972 et le « scandale de Lyon » pour que la société prennent conscience de cette forme d'esclavage qu'est le proxénétisme, véritable marché qui rapporte près de 300 milliards (AF) par an à ces industriels du sexe<sup>492</sup>.

On le voit à travers le reportage, l'image du souteneur moderne s'est normalisée : il n'est plus le « maquereaux » tel qu'on le voyait après la Libération, aisément repérable par son habillement fantaisiste et son allure provocante. Le proxénète est désormais un homme « ordinaire », qui aspire à travailler ses douze heures par jour « comme tout le monde », pour élever sa famille et inculquer des valeurs à ses enfants. Mais au début des années 1970, les mouvements féministes émergents auront à cœur de dénoncer cette hypocrisie et pointer les responsables : seules 2 % des prostituées sont libres de la domination et de l'exploitation masculine, alertent-ils.

Précurseur, Pierre Dumayet, en 1965, cherche déjà à éveiller les consciences. Il tire la leçon et appelle de ses vœux :

---

<sup>492</sup> AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Peurs privées...*, *op. cit.*, p. 92-93. Le « scandale de Lyon » met à jour le problème du proxénétisme après l'assassinat, par le Milieu, d'un juge qui avait une relation avec une prostituée.

**Pierre Dumayet :** « Rappelons ce qui ressort avec le plus d'évidence des paroles dites par cette prostituée et par cet ancien souteneur... Que ces femmes et ces filles ne sont plus *libres*... que leur volonté est endormie... qu'elles sont comme des esclaves volontaires... Puisse cette double confession servir d'avertissement à toutes celles qui aujourd'hui peuvent être tentées par les promesses d'un « beau parleur » de se priver de leur liberté... Puisse aussi cette double confession inciter celles qui ont perdu leur liberté à vouloir la retrouver... »<sup>493</sup>



En attendant, *Cinq colonnes* continue sa plongée dans le monde de la prostitution. Un mois plus tard, le même réalisateur, Ange Casta, se rend dans le foyer d'accueil « Les Yuccas », à Nice, afin de rencontrer des prostituées « récupérées » :

**Séquence de présentation, commentaire Ange Casta :** « Cette silhouette, vous la reconnaissez... C'est celle de la prostituée qui, dans le dernier numéro de *Cinq colonnes à la une*, vous a raconté son histoire et qui, au-delà des mots qu'elle prononçait, témoignait d'un mécanisme implacable dont elle avait été inconsciemment le jouet pendant quatorze ans... Aujourd'hui, nous avons voulu pousser avec vous une porte qui est toujours ouverte... Cette maison a choisi le nom d'une plante du soleil... Elle s'appelle « Les Yuccas »... Ici, 256 jeunes femmes, en deux ans et demi, ont fait la preuve qu'il est possible de ne pas totalement renoncer... »<sup>494</sup>

Comme pour les jeunes délinquants « métamorphosés », la « putain repentie »<sup>495</sup> sort de l'ombre et témoigne sur sa réinsertion dans la société. Loin de l'image de la « fille de joie », ce sont des femmes fragilisées et meurtries qui se succèdent à l'écran. Et la directrice du centre profite des caméras pour lancer cet appel : sans un meilleur soutien des autorités, il lui sera difficile de continuer son combat, malgré tout l'amour qu'elle porte à ce « métier difficile ».

On le voit, le fait-divers, pour *Cinq colonnes à la une*, est bien souvent un prétexte. Ce qui intéresse les journalistes – et ce que n'a pas le temps de faire le journal télévisé – c'est de creuser l'épiphénomène qu'est le fait-divers afin de révéler les évolutions et les dysfonctionnements de la société française. Cette démarche journalistique s'accompagne d'une volonté, par la prise de conscience (qui passe essentiellement par la prise de parole),

<sup>493</sup> INA, « Double confession », *Cinq colonnes à la une*, 5 février 1965, 29'.

<sup>494</sup> INA, « Changer de vie : putains repenties », *Cinq colonnes à la une*, 5 mars 1965, 29'.

<sup>495</sup> Titre du reportage.

d'amener chacun à réfléchir sur les solutions et œuvrer collectivement et individuellement à leur concrétisation. La télévision est un *liant* : elle montre l'individu et s'adresse à la collectivité, faisant parfois basculer le journalisme dans l'action sociale.

#### 5.4.2. L'Histoire en fond

Comme il renvoie parfois à un fait de société, il arrive également que le fait-divers croise le fait historique. L'histoire n'est jamais traitée dans les reportage de récit criminel de *Cinq colonnes*, juste évoquée, comme une donnée supplémentaire aidant à la compréhension des personnages.

Ainsi, la complexe affaire Lacour-Lacaze fait-elle ressurgir deux générations de combattants. En 1934, Paul Guillaume, un riche collectionneur de tableaux, meurt en laissant à sa veuve, Dominika Guillaume, née Lacaze, un héritage de plusieurs centaines de millions. Quelques mois plus tard, Dominika recueille chez elle un bébé qu'elle adoptera en 1941. Elle prénomme l'enfant Jean-Pierre et lui donne le nom de son mari défunt, Guillaume. La même année, elle se remarie avec Jean Walter, fortuné propriétaire des mines marocaines de Zelidja.

Celui-ci meurt en 1957, laissant Dominika à la tête des prospères exploitations de plomb et de zinc. Mais selon la loi, le jeune Jean-Paul, désormais majeur, est le véritable héritier de la fortune de Dominika Walter. L'héritage ne peut être annulé que dans le cas où l'adoption est « révoquée pour faute grave ». Hors, le jeune Jean-Pierre Guillaume, livré à lui-même depuis qu'il a rompu les liens avec sa mère adoptive, vit de menus larcins et de petits trafics en tout genre. Le frère de Dominika Walter, Jean Lacaze, tente donc dans un premier temps de corrompre le jeune homme : il demande à la petite amie de Jean-Pierre, une call-girl nommée Maïté, de témoigner contre Jean-Pierre afin que l'adoption soit révoquée (un acte de délinquance pouvant constituer une faute grave). N'y arrivant pas, Jean Lacaze projette alors de supprimer Jean-Paul Guillaume, par l'intermédiaire de son ami Jean Lacour. Pour effectuer cette besogne, Jean Lacour engage un ex-agent secret de la France libre, le commandant Camille Rayon. Mais Rayon ne peut exécuter le jeune homme. Pendant ce temps, la petite amie de Jean-Pierre Guillaume choisit de faire éclater le scandale. La presse se passionne alors pour ce fait-divers qui réunit tous les ingrédients d'un bon polar : fortune, gloire, sexe... et patriotisme.

Car c'est de cette trame ténébreuse qu'émergent deux figures historiques : le « héros de la Résistance » et « le parachutiste de la Guerre d'Algérie ». Le premier est incarné par Camille Rayon. Le 3 avril 1959, Pierre Desgraupes rend visite à ce héros trouble qui, s'il a

refusé de tuer Jean-Pierre Guillaume, a néanmoins accepté l'argent du docteur Lacour. Un héros de la Résistance peut-il être un vulgaire tueur à gages ? Pierre Desgraupes est perplexe. Sous le soleil d'Antibes, il interroge :



**Pierre Desgraupes, très solennel :**

« Commandant, je ne suis pas venu ici faire une enquête : ce n'est pas mon métier... Ce n'est pas mon rôle non plus. [...] Ce que

j'suis v'nu faire, je suis v'nu vous poser les quelques questions qui, pour des millions de Français restent sans réponse. Je crois que vous *seul*... pouvez y répondre. Et la première de ces questions est celle-ci : pourquoi est-ce à *vous* que l'on s'est adressé pour supprimer Jean-Pierre Guillaume ? [...]

**Camille Rayon avec importance, solennité [son regard hésite entre la caméra et son interlocuteur] :** Ainsi que je l'ai dit maintes fois, et plus particulièrement lors de ma conférence de presse, *jamais* on ne s'est adressé à moi pour tuer quelqu'un. On s'est adressé à moi, ancien leader de la France Libre, sachant que, d'abord, j'ai des sentiments patriotiques très développés et en plaçant cette affaire sur un plan strictement patriotique, on espérait que je trouve dans mes anciens agents des gars susceptibles euh... de marcher dans des opérations – je le répète – basées sur un plan strictement patriotique. Mais ça ne m'a pas trompé. [Coupure]

**Pierre Desgraupes :** Qu'est-ce que vous faisiez exactement dans la Résistance ?

**Camille Rayon :** J'étais chef de grands réseaux Action, représentant du général de Gaulle dans le sud-est de la France, pour les opérations aériennes et maritimes et l'action immédiate.

**Pierre Desgraupes :** Vous avez tué quelqu'un ?

**Camille Rayon :** Jamais !

**Pierre Desgraupes :** Vous avez *fait tuer* quelqu'un ?

**Camille Rayon :** Oui, souvent.

**Pierre Desgraupes :** Vous dites que l'on a mis en avant, pour vous convaincre, des motifs patriotiques... Est-ce que si ces motifs patriotiques vous avaient paru justifiés, cette proposition vous aurait-elle paru acceptable ?

**Camille Rayon, prenant son temps pour répondre :** Elle ne m'aurait jamais paru acceptable parce que cela ne partait pas d'un organisme officiel. Et, personnellement, je suis tout de même assez bien placé pour savoir d'où peuvent venir les missions intéressantes le pays. Ce qui est donc une erreur lamentable de la part de la personne qui m'a mis en contact avec le docteur Lacour. »<sup>496</sup>

<sup>496</sup> INA, « L'affaire Lacour : Camille Rayon », *Cinq colonnes à la une*, 3 avril 1959, 12'.

Et Camille Rayon ne cesse, tout au long du reportage, d'insister sur sa bravoure et ses faits de guerre. L'Histoire doit essayer le fait-divers qui salit la réputation d'un héros de la Résistance...

On comprend mieux que ce fervent patriotique, tel qu'il se décrit, n'ait pu commettre le meurtre pour lequel il était payé : lorsqu'il rencontre sa future victime, il découvre devant lui un jeune parachutiste en uniforme, dévoué à son pays. Il est touché par ce jeune homme qui, quand on lui apprend qu'il serait l'héritier d'une belle fortune, avoue sa joie de pouvoir enfin s'acheter... un nouvel imperméable.

Cette fois, c'est Georges de Caunes qui part à la rencontre du jeune homme, désormais chef de chantier dans une entreprise de travaux publics. Alors que Rayon ne cessait d'évoquer son passé de héros, Jean-Pierre Guillaume demeure discret, presque gêné d'évoquer ses actes de parachutistes du contingent :



**Georges de Caunes** : « Je crois que si je demande une explication de votre personnage sur le plan psychologique, vous pourrez me la donner facilement... Euh... Qui est-vous Jean-Pierre Guillaume ?

**Jean-Pierre Guillaume** : Je crois que je suis un garçon qui est parti de chez lui à l'âge de dix-huit ans, qui a essayé de prendre contact avec la vie un peu moins facile que les gens d'habitude... Je ne pense pas avoir fait plus mal que les autres... J'ai été en Algérie comme tout le monde... j'ai essayé de faire mon devoir de... de Français en Algérie... J crois que je m'y suis relativement bien comporté sur le plan... militaire propre. Je ne pense pas qu'on puisse reprocher à qui que ce soit d'avoir fait son devoir en Algérie. »<sup>497</sup>

Là encore l'Histoire a pour fonction de fournir une clé de lecture avantageuse des personnages, afin que le public ait d'eux une meilleure compréhension et une plus grande sympathie. Mais en 1959, les « événements d'Algérie » font toujours la une des journaux et divisent encore trop la société française pour que le parachutiste Guillaume, au contraire du résistant Rayon, souhaite s'attarder sur le sujet.

La parole de Rayon sera en tout cas indirectement entendue : en faisant arrêter le docteur Lacour, la justice donne raison à Rayon et lave les soupçons qui entachaient sa réputation. Quant au jeune Jean-Pierre, il espère surtout que la télévision, à défaut d'avoir fait de lui une figure historique, lui permettra de réaliser son rêve : retrouver ses vrais parents.

---

<sup>497</sup> INA, « L'affaire Lacaze », *Cinq colonnes à la une*, 6 février 1959, 8'.

D'autres fois, la focale du fait-divers permet de mieux comprendre la situation politique d'un pays étranger : le 5 janvier 1968, les reporters de *Cinq colonnes* choisissent de diffuser les images que la Société Suisse de radiodiffusion et Télévision (SSR) a tournées à l'intérieur d'un tribunal correctionnel athénien. Il s'agit, à travers le travail quotidien de la justice grecque et le défilé des affaires criminelles jugées, de mesurer l'influence des militaires au pouvoir depuis le coup d'État du 21 avril 1967. Pierre Desgraupes prévient :

**Pierre Desgraupes :** « En Grèce... depuis le coup d'État du 21 avril... les militaires prêtent leur appui à tous les pouvoirs... Au pouvoir judiciaire entre autres. Vous allez assister à une séance du tribunal de l'Ordre Public... L'équivalent de notre correctionnelle... Vous verrez que le juge... civil... est entouré d'officiers qui l'aident à rendre la justice. »<sup>498</sup>

Les téléspectateurs qui s'inquiéteraient de l'état de la justice française peuvent s'estimer relativement satisfait au regard du triste spectacle offert par les simulacres de procès athéniens :



« Cet homme est un témoin à charge... Il jure sur la Bible... Il va

prouver son identité... Et maintenant il va affirmer avoir entendu l'accusé traiter le colonel Patakos non seulement d'« imbécile » mais de « *sinistre* imbécile »... La femme de l'accusé essaie de rétablir les faits... « C'est moi qu'il traitait d'imbécile. On se disputait, comme d'habitude ! On ne parlait pas du colonel. » ... Mais le témoin à charge est sûr de ce qu'il a entendu... et l'avocat de la défense ne peut qu'invoquer la clémence des juges. Son dossier est mauvais : l'accusé, il y a vingt ans, était communiste... »<sup>499</sup>

De la sentence on ne saura rien. Le reportage, qui se clôt sur le visage d'une femme condamnée à un an de prison avec sursis pour avoir caché son fils également communiste, est une sourde condamnation de tous les régimes antidémocratiques qui bafouent le droit de la défense. En dictature, le fait-divers se retrouve ainsi broyé par les enjeux politiques : il est utilisé ici par la junte pour attirer dans ses filets tous les opposants. La police, la justice et la presse sont les trois « mamelles » du fait-divers. Dès lors qu'un pouvoir dictatorial réduit les

<sup>498</sup> INA, « Athènes en correctionnelle », *Cinq colonnes à la une*, 5 janvier 1968, 6'.

<sup>499</sup> *Ibid.*

deux premières à servir ses intérêts et ôte toute liberté et pluralisme à la troisième, aucun espace n'est désormais possible pour le fait-divers. Le nombre de faits-divers dans la presse serait-il un indice permettant de mesurer le degré de démocratisation d'un pays ?

## Conclusion

Dès 1959, *Cinq colonnes à la une* s'était donné comme principe d'offrir une information diversifiée aux téléspectateurs. On peut constater, une décennie plus tard, que le récit criminel a doublement bénéficié de cette ouverture.

Sur le plan de la visibilité, d'une part. Quantitativement, le récit criminel double sa présence à l'écran : quand le journal télévisé lui consacre en moyenne 2 % de son temps d'antenne, *Cinq colonnes* lui en accorde plus de 4%. Mais surtout, le récit criminel connaît enfin, avec le format magazine, le développement narratif que le journal télévisé ne lui permettait pas.

Sur le plan de la légitimité, d'autre part.

Premièrement, le magazine qui cherche à s'imposer en 1959, sait que le fait-divers est une rubrique populaire : ce que le lecteur aime lire, le téléspectateur aimera le voir. Et la crédibilité du nouveau magazine passe par une large assise de son audience. Mais au-delà, Pierre Desgraupes, Pierre Dumayet, Georges de Caunes, Marcel Trillat, Jean-Pierre Chabrol... : tous considèrent avec un réel intérêt ces faits-divers, révélateurs de l'état de la société française et des maux de l'époque. Ainsi commence-t-on à observer un basculement de l'événement au cours des années 1960 : si les récits de faits-divers fermés autour d'une intrigue avec ses personnages s'épanouissent bel et bien parce qu'ils répondent au goût du public pour les histoires criminelles, les reporters s'intéressent de plus en plus à l'environnement du fait-divers, à la question de société sous-jacente. L'affaire criminelle ne transparait alors plus qu'en filigrane dans les sujets.

En matière de réalisation, le fait-divers offre en outre d'intéressantes opportunités aux journalistes attachés à un credo : *mettre en scène la prise de parole*. Ils jouent alors talentueusement de tous les procédés du langage télévisuel dont ils disposent (silence, ombre, accompagnement sonore...), faisant parfois passer cette mise en scène avant la rigueur journalistique. Mais en reliant toujours leur démarche à un objectif plus ou moins identifié par le téléspectateur (réhabiliter, prévenir, admirer, comprendre...). Car l'image a une fonction didactique, pédagogique. Il suffit de noter l'importance de la méthode expérimentale à travers



les reportages étudiés : pour appuyer un message (souvent une cause citoyenne ou une question de santé publique), les journalistes se livrent à de véritables expérimentations où l'image est totalement mise au service de la démonstration.

Sur le fond, enfin, on note bien souvent la volonté identique, chez ces différents reporters, de construire et souder le lien social là où celui-ci fait défaut. Comme un fil de couturière, *Cinq colonnes à la une* passe l'aiguille entre les petits bouts de tissus d'une société que les événements ont déchirés. La société française est comme un grand patchwork : hétéroclite et discordante quand on l'observe de près mais cohérente et harmonieuse pour peu que l'on prenne un peu de recul. *Cinq colonnes* ne zoome donc pas sur les menaces criminelles qui fragilisent cette société mais s'en éloigne au contraire afin de mieux rappeler les valeurs essentielles qui unissent et renforcent la communauté nationale. Et parce que l'État est l'incarnation et le protecteur de ces valeurs, il doit mener une politique sociale ambitieuse et soutenir sans relâche l'action des associations et des institutions qui relaient ses missions. *Cinq colonnes à la une* est sur ce point particulièrement alerte et vigilant.

## Conclusion de la première partie

Les années 1950 et 1960 sont bel et bien celles de l'émergence du récit criminel à la télévision. L'observation semblait évidente, au fond, puisque tel avènement coïncide précisément avec l'apparition d'un journalisme télévisé. Les faits-divers et autres récits mettant en scène la figure criminelle, parce qu'ils sont constitutifs d'un média d'information généraliste, paraissaient logiquement trouver leur place au sein du journal télévisé. Pourtant, cette première partie a tenté de le démontrer, rien n'était acquis tant les résistances, multiples et fortes, ont fait obstacle à la mise en images du récit criminel. Deux périodes peuvent être distinguées : une première phase de rejet et de marginalisation de l'événement criminel, identifiable dans les années 1950, une seconde d'ouverture et de diversification du récit, couvrant la décennie suivante.

Les hommes du journal télévisé l'avaient bien perçu à travers les différentes critiques formulées par la presse de télévision et les téléspectateurs : les faits-divers pouvaient assurer la crédibilité du journal télévisé et témoigner de la professionnalisation de l'information. D'abord parce que la télévision prouvait ainsi qu'elle était capable de traiter l'actualité « chaude », de réagir à l'imprévisible, égalant alors en fiabilité les autres médias, presse écrite et radio. D'autre part, elle devenait une fenêtre ouverte sur le monde, capable de s'affranchir des autorités morales et politiques afin de restituer une vision complexe, nuancée, ambivalente de la société en montrant ceux et celles qui s'en échappent pour venir la menacer.

À la fin des années 1950, aucune de ces deux ambitions n'étaient réalisées. Le journal télévisé, en pleine construction, tâtonnant à la recherche d'une formule toujours plus convaincante, obligé de surmonter d'importants manques de moyens humains, techniques et financiers, n'a, à de rares exceptions près, pas fourni la preuve qu'il pouvait réagir en dehors d'un agenda prévu où le traitement des faits-divers demeure accidentel. Le regard porté sur les événements criminels reste essentiellement décalé et indirect, rapporté d'abord par la presse écrite ou la radio avant d'être traduit en images. La volonté journalistique manque encore, tant le journalisme de fait-divers représente un contre-exemple aux yeux mêmes d'une partie des hommes de l'information, rejoignant ici le point de vue moraliste des responsables politiques traditionnellement méfiants à l'égard des images diffusées dans l'opinion publique en général, de l'image télévisée en particulier.

À ce titre, la télévision française correspond finalement bien au modèle de la télévision d'État défini par Jean-Louis Missika et Dominique Wolton<sup>500</sup> : le public, c'est encore et d'abord la Nation, c'est-à-dire une entité historique dont il importe de souligner l'unité. Le média devient alors un outil au service d'un vaste projet éducatif et culturel. « Cette conception du public n'implique pas forcément qu'on le connaisse en détail dans sa réalité », poursuivent encore les auteurs. Et donc que l'on restitue les détails de cette réalité en accordant, par exemple, plus de place à la chronique des désordres quotidiens que sont les faits-divers. Le message des téléspectateurs est sans appel : s'ils réclament des faits-divers, c'est bien parce qu'ils veulent voir un écran à leur image, une télévision plus ouverte sur les réalités.

À la fin des années 1960, pourtant, le récit criminel semble avoir trouvé sa légitimité. L'arrivée d'un chroniqueur judiciaire charismatique, véritable « chroniquacteur » plébiscité par le public, premier à incarner cet exercice journalistique pour la télévision et à devenir le conteur des failles de la nature humaine, n'est pas étrangère à cette promotion de l'événement criminel. Tout comme est déterminante la création de *Cinq colonnes à la une*, qui a réellement permis le développement narratif du fait-divers. Quand le journal télévisé traitait ces « nouvelles en trois lignes », le magazine d'information arrivait à raconter un « beau fait-divers » ou à éclairer un aspect de la criminalité. Dès lors pouvaient émerger, à travers la mise en images de l'événement criminel, une vision plus riche et diverse de la société française.

La télévision des années 1960, porte finalement dans l'ensemble un regard humaniste sur le comportement criminel. Il ne s'agit certes pas d'excuser l'auteur d'un meurtre ou d'un délit. Cependant, le média renvoie l'image d'une société qui a besoin de se concevoir comme fraternelle et solidaire, cherchant à comprendre la nature du mal afin de mieux adapter le remède. La télévision entend réconcilier et unir à travers des histoires qui pourtant déchirent et mettent à mal les liens sociaux. Elle tient en horreur le « spectre de la fragilité »<sup>501</sup> que lui renvoie le passé d'une nation divisée par l'Occupation, et le présent d'une société de consommation où l'abondance serait génératrice de violence. À cette vision pessimiste, la télévision préfère le modèle de l'interdépendance entre l'individu et la société, cher à Norbert Elias<sup>502</sup>. Car chaque citoyen semble détenir une part de responsabilité dans l'acte criminel d'un individu. Ce dernier n'est donc pas isolable des autres : s'il en est venu à s'isoler, c'est en raison d'une incapacité collective à entendre ses appels de détresse, d'une négligence

---

<sup>500</sup> MISSIKA Jean-Louis, WOLTON Dominique, *La Folle du logis. La télévision dans les sociétés démocratiques*, Paris, Gallimard, 1983, p. 128.

<sup>501</sup> BAUDRILLARD Jean, *La société de consommation*, Paris, Folio Essais, 1986, [Denoël, 1970], p. 278.

<sup>502</sup> ELIAS Norbert, *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991.

sociale à lui répondre. Les chroniques de Frédéric Pottecher, même si elles n'engagent que leur auteur, alimentent cette idée : la société, parce qu'elle est en partie responsable, juge finalement ses propres déviances à travers le procès d'un quelconque criminel. La solution recherchée est alors d'ordre collective, semblent ici répondre les reporters de *Cinq colonnes à la une* lorsqu'ils mettent en scène le mal-être des jeunes délinquants, la détresse des drogués de tous âges ou les angoisses de ceux qui envisagent le suicide comme issue. Seul le crime cupide et crapuleux, malgré la curiosité qu'il suscite, paraît ne trouver aucune excuse. Au gré des reportages et des chroniques, le petit écran défend donc farouchement le besoin et la nécessité des structures sociales (psychologues, éducateurs...) dont la qualité, questionnée, n'est jamais remise en cause.

À la fin des années 1960, le récit criminel émergeant sur les petits écrans, loin de céder à la facilité de satisfaire une curiosité malsaine du public, porte au contraire toujours en germe l'articulation d'une réflexion profonde sur les valeurs qui fondent une société et la nécessité pour les individus d'entretenir continuellement entre eux ce *lien* précieux. Le petit écran servant de *liant*.



*Deuxième partie*

**Le récit quotidien des  
violences  
(1968 - milieu des années 1980)**



## Introduction de la deuxième partie

Jusqu'à la fin des années 1960, la télévision véhiculait une perception dans l'ensemble peu anxiogène du problème de la criminalité et de la délinquance. Le phénomène semblait isolé à quelques individus déviants ou à une génération plus sensible, et en tout cas maîtrisé par les autorités. On connaissait le remède : une action sociale appropriée dont les bienfaits et l'efficacité étaient régulièrement illustrés sur les petits écrans. Ce discours s'inscrivait au fond dans le contexte de pacification générale que connaissait le pays durant le quart de siècle qui a suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les années 1950 et 1960, en effet, furent celles de la reconstruction, de la croissance et de l'émergence d'une société de consommation. Certes les mouvements de décolonisation avaient bien fini par générer des violences sur le territoire, mais ces actes étaient limités et ciblés, visant surtout des représentants de l'État ou des élites culturelles et intellectuelles. La société française avait donc pu traverser deux décennies sans percevoir ni même s'inquiéter d'une généralisation des violences. La discrétion des faits-divers criminels à la télévision ou leur visibilité dans la presse écrite, certes plus importante mais toujours réductible à la mise en scène du « beau » crime, traduisait de ce point de vue l'incapacité de l'événement à se « coaguler » afin de former une problématique nouvelle, celle de la montée des violences, susceptible de nourrir le débat public et d'alimenter les préoccupations sociales. La France finissait même par « s'ennuyer »<sup>503</sup>...

Mai 68 et le début des années 1970 rompent cette torpeur. « La violence n'est plus un phénomène sporadique. Elle s'institutionnalise de plus en plus »<sup>504</sup> craint Pierre Sartin dans *La Croix*, le 21 janvier 1974. « La violence s'installe »<sup>505</sup> s'inquiète Claude Lémonon le 5 juin 1974 dans le quotidien gaulliste *La Nation*. Le 3 février 1975, *Le Point* publie « La carte de France de la peur » tandis que paraît en 1977, sous le titre « La violence et la peur »<sup>506</sup>, le livre écrit par Roger Gicquel en réponse à ceux qui avaient condamné son ouverture du journal télévisé le 18 février 1976. « La France a peur », dramatisait-il en effet au soir de la découverte du corps du jeune Philippe Bertrand, avant pourtant d'inciter aussitôt les téléspectateurs à ne pas céder à ce sentiment. Mais l'effet dramatique éclipsant totalement l'appel à la raison, les mots suivants s'étaient perdus, tant la formule « choc » prononcée devant des millions de téléspectateurs semblait cristalliser l'état d'une société de plus en plus inquiète face à la montée des périls.

---

<sup>503</sup> *Le Monde*, 15 mars 1968. Éditorial de Pierre Vianson-Ponté.

<sup>504</sup> *La Croix*, 21 janvier 1974.

<sup>505</sup> *La Nation*, 5 juin 1974.

<sup>506</sup> GICQUEL Roger, *La violence et la peur*, Paris, Éditions France-Empire, 1977, 255 p.



Délivrées de ce *pathos* qui enrobe désormais plus volontiers l'information télévisée, qu'en est-il précisément de ces réalités criminelles ? L'enracinement du récit de la violence ordinaire dans le quotidien et l'intimité des Français n'a-t-il pas un effet trompeur sur l'ampleur du phénomène des violences ? La mise en scène des anxiétés n'est-elle pas immanquablement anxiogène ? Voici que les années 1970 font rejaillir la vieille antienne de l'influence des médias sur les comportements et les affects de leurs publics. En ce qui concerne le petit écran, le débat avait déjà été abordé dans l'univers calfeutré du pouvoir, au cœur du Parlement, réglé par quelques notes de services et coups de téléphone à l'attention des responsables de l'information. Avec les années 1970, il resurgit dans l'espace public et inaugure un discours critique visant plus particulièrement l'image de télévision.

Ce débat, souvent biaisé par les positionnements normatifs et moralisateurs, il ne nous appartient pas de le reprendre en l'état. Car au fond, l'historien n'a que faire de la légitimité de ce *pathos* venu encombrer ou non l'information : il lui revient d'appréhender cette information dans la forme et les volumes que lui ont attribués ceux qui la fabriquent, et si l'occasion lui est fournie, de l'analyser au regard d'autres données. Quant au débat lui-même, il n'a d'intérêt historique qu'à travers l'analyse des argumentaires. Pour en juger, il nous faudra donc au cours de cette seconde période faire état des différents cercles de réalité concernés afin de mieux jauger le volume, la nature du récit ainsi que ses enjeux.

Mais les historiens n'ignorent pas que l'abandon du discours télévisuel confiant, voire pétri d'angélisme face au phénomène de la montée des violences criminelles ne peut se comprendre sans l'éclairage des évolutions institutionnelles propres au média. Le masque télévisuel sur les réalités de la société n'est en effet pas tombé incidemment : il a d'abord frémi en 1969, alors que le « bol d'air » de la « société nouvelle » venait assouplir le carcan du monopole et tolérer, dans une certaine mesure, un esprit sinon frondeur du moins plus volontiers critique. Pourtant n'est-ce pas plus volontiers à la mise en concurrence officialisée cinq ans plus tard avec l'éclatement de l'ORTF que le fait-divers doit sa promotion à l'écran ? Propulsé par la volonté de fédérer un plus grand nombre de téléspectateurs, détourner l'attention des publics de la concurrence et attirer la confiance et les investissements publicitaires désormais autorisés, le récit criminel, après une période jalonnée de résistances, allait connaître enfin l'heure de son avènement et un accès légitime à la une, les pratiques journalistiques concernées s'en trouvant, quant à elles, sensiblement renouvelées.

Trois chapitres forment cette seconde partie qui tentera d'éclairer toutes ces problématiques. Le premier s'attachera à contextualiser le phénomène de la montée des violences et le récit télévisuel qui en est proposé, en rapprochant criminalité recensée dans les

statistiques policières et criminalité représentée à l'écran. De ce point de vue, un détour par la presse écrite permettra de souligner le rôle spécifique de l'image télévisée dans le débat autour des insécurités. Le second chapitre s'intéressera davantage aux hommes de l'information, dont les âges et les pratiques n'ont pas manqué d'être respectivement rajeunis et professionnalisés après Mai 68. À défaut d'images palpitantes, de nouveaux visages investissent les écrans pour venir y raconter, à l'heure des premiers feuilletons criminels télévisés, les événements tragiques du quotidien. Enfin il sera temps, dans un ultime chapitre, de s'arrêter sur les représentations des principales figures mises en scène dans ces récits en s'appuyant principalement sur trois faits-divers emblématiques de la période : l'affaire de Bruay-en-Artois, l'affaire Christian Ranucci et l'affaire Issei Sagawa, dite affaire « du cannibale japonais ». Au-delà des figures véhiculées se glisse encore plus fondamentalement la question du rôle et de l'efficacité des institutions.



Tandis que les troubles des mouvements d'extrême gauche et l'émergence du terrorisme international ravivent les obsessions sécuritaires des hommes politiques au début des années 1970, on observe également, dans les différents médias, s'élever un discours de la violence et de la peur causé par une perception plus aiguë de l'étendue de la criminalité.

On mesure le rôle essentiel du fait-divers dans ce discours des insécurités : s'il n'est pas directement cité dans le débat médiatique, il fournit cependant le contexte propice à l'émergence et l'amplification de ce discours sécuritaire. « Formulant et ordonnant des inquiétudes diffuses, le fait-divers est évidemment impropre à rendre compte de l'insécurité réelle ou ressentie, mais il s'impose en revanche comme l'un des principaux artisans et comme le vecteur essentiel d'une rhétorique, voire d'une politique, de l'insécurité », souligne Dominique Kalifa<sup>507</sup>. Il conviendra donc ici d'appréhender notre objet dans ce contexte discursif : le fait-divers est-il une introduction nécessaire à la rhétorique sécuritaire ou sert-il seulement à illustrer, de temps à autre, une notion complexe et subjective ?

La violence des années 1970 ne se résume pourtant pas à la multiplication des crimes et délits que la presse aime à quantifier, chiffrer, peser et localiser depuis que la direction générale de la police nationale a choisi de publier, dès 1972, le résultat annuel de ses statistiques centralisées. *A contrario*, on ne saurait bien mesurer la généralisation du récit criminel dans les années 1970 en ignorant le mouvement multiforme et complexe de la montée des violences. Il convient donc d'abord de rappeler ce contexte général marqué par l'irruption des violences plus politiques que criminelles qui ont réveillé les obsessions sécuritaires dans le débat politique et, plus singulièrement, motivé les mesures prises par le premier responsable de la sécurité publique, le ministre de l'Intérieur.

Ainsi devrait-on parvenir, dans un second temps, à cerner plus précisément les représentations du crime au cours de la période : d'une part la criminalité « apparente », que construisent les rapports annuels des services de police et qui tendent à renvoyer l'image d'une criminalité désormais massive et durable, et d'autre part le récit criminel, produit de la mise en scène médiatique et plus spécialement ici télévisuelle. Les médias, accusés de créer des peurs, se défendent pourtant de ne faire que refléter le monde. Crime et récit criminel : c'est dans les contrastes entre ces deux sphères de réalité que commence à se construire

---

<sup>507</sup> KALIFA Dominique, *L'encre et le sang...*, op. cit., p. 251.

publiquement, au milieu des années 1970, un troisième type de rapport au réel : le sentiment que ce dernier inspire et, ici, le sentiment d'insécurité, posant une nouvelle fois la question de la responsabilité des médias dans le phénomène d'augmentation de la violence. Il conviendra donc d'analyser enfin l'état de ce débat récurrent en nous concentrant plus précisément ici sur la spécificité de la télévision : « l'image serait-elle criminogène ? » s'interrogent encore les contemporains tout au long de la décennie ?

## 1.1. Violences politiques et retour de la question sécuritaire (1968-1981)

### 1.1.1. Aperçu historique de la question sécuritaire

« L'insécurité est à la mode, c'est un fait » constate un journaliste... en 1907<sup>508</sup>. Ainsi, la rhétorique de l'insécurité qui émerge dans les années 1970, loin d'être inédite, ne traduit finalement qu'un renouvellement des préoccupations à l'origine d'obsessions sécuritaires récurrentes. Déjà, le XIX<sup>e</sup> siècle avait connu plusieurs périodes d'insécurité : les premières années de la Restauration, la monarchie de Juillet ou la période 1881-1885<sup>509</sup>. À la Belle Époque, cependant, le pays connaît plusieurs vagues fortes d'inquiétudes et la presse, fascinée, décline les figures de la criminalité pour un lectorat demandeur.

Ce sont d'abord les attentats anarchistes autour des années 1892-1894. La menace apparaît sous les traits d'un jeune homme, solitaire, souvent étranger, dont le parcours oscille entre délinquance et militantisme et que la presse dote d'une « surpuissance mystérieuse »<sup>510</sup>. Au début des années 1890, cette figure du péril prend les noms de Ravachol, auteur d'un attentat à la bombe dans deux immeubles parisiens en mars 1892 ; d'Auguste Vaillant qui, en décembre 1893, lance une bombe au Palais-Bourbon ; d'Émile Henry qui opère le 12 février 1894 au café Terminus ; ou enfin de Caserio, le plus illustre par son acte : l'assassinat du président de la République Sadi Carnot, le 24 juin 1894. Un mois plus tard, le président du Conseil Charles Dupuy se félicitait : « Nous avons assuré la sécurité publique »<sup>511</sup>, clamait-il sous les applaudissements des députés, au lendemain du vote des « lois scélérates » qui, élaborées dans l'urgence après le geste de Caserio, devaient anéantir la menace anarchiste en visant notamment à renforcer les moyens de police. Si la vague d'attentats a effectivement

---

<sup>508</sup> *La Petite République*, 27 septembre 1907. Cité par KALIFA Dominique, *L'encre et le sang...*, *op. cit.*, p. 235.

<sup>509</sup> *Ibid.*

<sup>510</sup> AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Peurs privées...*, *op. cit.*, p. 9.

<sup>511</sup> *JO*, Chambre, débats, 27 juillet 1894, p. 1629. Cité par KALIFA Dominique, *L'encre et le sang...*, *op. cit.*, p. 235.

reflué, l'épisode, souligne Dominique Kalifa, a surtout fait émerger dans le débat public le thème, jusqu'alors confusément appréhendé derrière la notion « d'ordre public », de la sécurité des citoyens.

Vers 1900, les attaques nocturnes semblent cristalliser les peurs autour du thème de la délinquance urbaine. À la nuit tombée, les quartiers de la capitale et des grandes villes de province se transforment en véritables coupes-gorges, peuplés de vagabonds, rôdeurs, prostituées qui s'en prennent aux « honnêtes gens » et menacent l'ordre public, martèle une presse écrite qui ne cesse de réclamer plus de répression de la part des autorités. C'est dans ce contexte qu'émerge la figure de l'Apache : jeune, encore, mais cette fois plus solitaire, constitué en bandes, affublé d'un pseudonyme, muni d'un revolver ou d'un couteau et à l'affût d'une bourse à voler, d'une fille à violer ou d'un bourgeois à tuer.

En forçant le trait sur la caricature et en multipliant les récits de faits-divers, la presse, populaire d'abord, et nationale ensuite, participe largement à l'amplification des peurs collectives tout en nourrissant activement les arguments de nouveaux groupes de pression. Les associations se multiplient en effet, militant, au nom de la défense des mères de familles ou de la peine de mort, pour un renforcement de la sécurité, tandis que des polices privées voient le jour. En 1907, le gouvernement Clemenceau semble répondre à cette demande en renforçant l'efficacité de la police<sup>512</sup>. Mais la presse ne veut pas renoncer pour autant au thème de l'insécurité, toujours aussi efficace pour attirer les lecteurs. Les faits-divers les plus spectaculaires n'en finissent pas de faire la une : l'affaire Gouin en 1910<sup>513</sup>, et surtout l'affaire Bonnot<sup>514</sup> qui, en 1912, nourrit un regain d'appel à la répression. Si le pouvoir était sévèrement critiqué dans la presse pour sa tolérance et son indulgence envers les criminels, le ton change après 1908. Au ministre de l'Intérieur, à la Préfecture ou à la Chancellerie, on semble vouloir adopter des « résolutions viriles »<sup>515</sup>. Une série de loi et de mesures plus

---

<sup>512</sup> Création par exemple des Brigades mobiles régionales, dite « Brigade du Tigre ».

<sup>513</sup> Le corps de la veuve d'un grand industriel, Mme Gouin, est découvert broyé le long de la ligne de chemin de fer Montargis-Paris, fin 1909. La presse s'empresse de noter un détail qui écarte la thèse de l'accident : une jambe de la victime a disparu. Pendant plusieurs jours, les journaux et leurs lecteurs se passionnent pour le fait-divers, publiant le moindre rebondissement, élaborant la moindre hypothèse. Finalement, le mystère tombe début janvier, quand la police finit par arrêter deux soldats du 31<sup>ème</sup> régiment d'Infanterie de Melun. Leurs aveux révèlent un acte crapuleux : les assassins voulaient s'emparer de l'argent de la victime, qui n'avait en fait que deux bagues et cinq francs sur elle. L'affaire Gouin a cependant exaspéré l'opinion publique : lenteur de l'investigation policière, manque de transparence de l'armée... AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Les Faits divers...*, op. cit., p. 537-539.

<sup>514</sup> Chef d'un groupe se réclamant de l'anarchisme, « la bande à Bonnot », Jules Joseph Bonnot réalise plusieurs braquages de banques mortels avant d'être abattu par les forces de police qui s'apprêtaient à l'arrêter en 1912. Les autres membres de la bande furent jugés en 1913 et condamnés à mort ou aux travaux forcés.

<sup>515</sup> Selon les mots du procureur général lyonnais Guillaume Loubat et du préfet Lépine. Loubat dans une série d'articles publiés en 1912, avait essayé d'attirer l'attention du garde des Sceaux Briand pour l'obliger à prendre

sévères traduit la volonté politique d'asseoir une autorité sur les succès remportés dans le domaine de la lutte contre la criminalité et ce, alors que l'importance réelle du phénomène n'est pas vraiment chiffrée et ne semble pas, a priori, motiver le ton alarmiste de la presse.

Le débat change de dimension dans les décennies suivantes : à l'exception d'une parenthèse dans les années 1930, au moment des menaces à l'ordre public que représentent les Ligues, les deux guerres mondiales ont sinon fait reléguer la question sécuritaire au second plan, en tout cas complètement modifié la nature même du péril et élevé les insécurités au rang des Nations. Le contexte de la guerre et de l'Occupation demeure l'explication principale des homicides et des violences.

On a vu, ensuite, comment le retour à l'ordre moral dans les années 1950 et 1960, perceptible à tous les échelons de la société française, constituait un rempart efficace, sinon contre la montée des violences, du moins contre l'envie d'accuser une autorité jugée trop laxiste.

#### 1.1.2. Rétablir l'ordre public (1968-1974)

« Le droit à la Sûreté, inscrit dans la déclaration de 1789, s'est mué en exigence sécuritaire qui définit le champ d'action des forces de l'ordre et leur impose une activité accrue. Cette exigence ouvre le champ au développement d'une idéologie à part entière », analyse Anne-Claude Ambroise Rendu<sup>516</sup>. La période qui suit Mai 68 est effectivement marquée par une volonté politique forte de retour à l'ordre public<sup>517</sup>.

Le 10 juin, un lycéen poursuivi par les gendarmes tombe accidentellement dans la Seine et meurt noyé alors qu'il participait à une manifestation près de l'usine Renault de Flins-sur-Seine. Dans la nuit du 10 au 11 juin 1968, une nouvelle émeute à Paris provoque d'importants dégâts matériels et humains : soixante-quinze voitures détruites, des magasins pillés, des commissariats attaqués et des cars de police saccagés pour un bilan de près de cinq cents blessés. Enfin, les 11 et 12 juin, de violents affrontements opposent des ouvriers de l'usine Peugeot de Sochaux.

Ces événements servent de prétexte à Raymond Marcellin, ministre de l'Intérieur, pour prendre des mesures d'urgence destinées à endiguer le mouvement de contestation qui

---

des décisions plus sévères. Lépine avait utilisé l'expression dans une circulaire, le 5 octobre 1910. Cité par KALIFA Dominique, *L'encre et le sang...*, *op. cit.*, p. 247-248.

<sup>516</sup> AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Peurs privées...*, *op. cit.*, p. 184.

<sup>517</sup> DIAZ Charles, « La police contemporaine (1967-2000) », in AUBOUIN Michel *et al.*, *Histoire et dictionnaire de la police du Moyen Age à nos jours*, Paris, Robert Laffont, pp. 487-539.

menace le pouvoir. Le 12 juin, en application de la loi du 10 janvier 1936 sur les ligues, le Conseil des ministres décide de dissoudre onze organisations gauchistes. Raymond Marcellin entend fermement combattre les mouvements révolutionnaires, dont il craint un complot à l'échelle internationale, et affirmer l'autorité légitime de l'État : « À la violence, nous opposons le respect de la personne humaine et de la loi » explique-t-il dans *Le Monde*, le 24 septembre 1968<sup>518</sup>.

Pour cela, le ministre s'appuie sur une politique répressive autoritaire. Le 14 novembre 1968, il commence par obtenir des députés un renforcement budgétaire qu'il entend utiliser dans une seule orientation : « une police plus nombreuse, plus mobile, mieux équipée, tel est l'objectif du gouvernement »<sup>519</sup>. Au début des années 1970, la police française bénéficie donc d'importants investissements matériels et humains<sup>520</sup>. Mais l'essentiel du budget est attribué aux services de maintien de l'ordre : le nombre de CRS est considérablement accru<sup>521</sup> tandis que les unités reçoivent de nouveaux équipements plus protecteurs (visières en plexiglas, rangers...). Dans l'opposition, on dénonce l'autoritarisme du ministre et l'on s'inquiète de la mise en place d'un véritable « État-policier ». Fichage, filatures, écoutes téléphoniques, infiltrations : Raymond Marcellin ne craint pas de menacer les libertés individuelles au nom de la lutte contre les mouvements révolutionnaires. En mai 1970, il fait dissoudre la Gauche Prolétarienne (GP) et, s'appuyant sur une loi « anticasseurs »<sup>522</sup>, fait arrêter et juger les deux directeurs du journal du mouvement, la *Cause du peuple*<sup>523</sup>. La confrontation se durcit encore entre le pouvoir et les mouvements maoïstes qui se déclarent en « résistance » et tentent de se reconstituer en organisation malgré l'interdiction de la loi. Un fait-divers, la mort du jeune militant maoïste Pierre Overney, abattu le 25 février 1972 par un vigile de l'usine Renault à

---

<sup>518</sup> LE GOFF Jean-Pierre, *Mai 68, l'héritage impossible*, Paris, La Découverte, 2002, p. 167.

<sup>519</sup> DIAZ Charles, « La police contemporaine (1967-2000) », in AUBOUIN Michel *et al.*, *Histoire et dictionnaire...*, *op. cit.*, pp. 487-539.

<sup>520</sup> Entre 1968 et 1974, le budget de la police passe de 1,838 à 4 milliards de francs, permettant de financer une modernisation en profondeur de l'appareil policier. Une nouvelle direction générale de la police nationale est instituée par le décret du 29 septembre 1969, en vue d'une meilleure coordination des missions entre les différents services, tandis que d'autres mesures visent à améliorer les conditions de travail : création de commissariats, renouvellement du parc automobile de la police, plan d'équipement en radios et matériel de liaisons (1972), inauguration d'une École nationale des inspecteurs de police à Cannes-Ecluse (Seine-et-Marne, juin 1973), augmentation des primes et des indemnités de policiers, etc.

<sup>521</sup> Ils sont 15.000 en 1973.

<sup>522</sup> Votée en juin 1970, la loi prévoit qu'une personne associée à une manifestation ayant entraîné des dégâts peut être condamnée, même si la preuve de sa participation directe aux actes de destruction n'est pas établie.

<sup>523</sup> Accusés de faire l'apologie de la violence, Jean-Pierre Le Dantec est condamné à un an de prison ferme, Michel Le Bris à huit mois.



Boulogne-Billancourt, contribue à nourrir une violence<sup>524</sup> sociale aussi nettement perceptible dans la presse écrite.

Les faits-divers qui émergent alors dans les journaux au cours de cette période font régulièrement l'objet de lectures politiques dans lesquelles se retrouvent systématiquement les enjeux d'une lutte des classes : volonté de remettre l'ordre dans la société, lit-on dans la presse de droite, désir de « tuer le bourgeois » et toutes les incarnations du capitalisme, crie-t-on dans la presse d'extrême-gauche. L'affaire Bruay-en-Artois, qui éclate en 1972, représente à ce titre un moment fort sur lequel nous reviendrons plus loin.

Cette politique sécuritaire produit néanmoins quelques résultats aux yeux du ministère<sup>525</sup>. Mais outre le maintien de l'ordre et la répression des mouvements d'extrême gauche, Raymond Marcellin choisit de renforcer l'action des forces de police dans deux autres domaines : la répression contre le trafic de stupéfiants et la lutte contre le terrorisme international qui émerge au début des années 1970.

Ripostant aux accusations du directeur du Bureau américain des narcotiques<sup>526</sup>, qui l'avait accusé, en 1970, de protéger les « gros bonnets »<sup>527</sup> de la drogue, Raymond Marcellin parvient, fin 1972, à démanteler la « French connection ». Un décret interministériel du 11 octobre 1973 inaugure dans la foulée la création d'un office central pour la répression du banditisme. Le ministre de l'Intérieur entend montrer sa capacité à réagir et endiguer les menaces nouvelles. Ainsi, répond-il également au terrorisme international qui vient d'ensanglanter les Jeux Olympiques de Munich durant l'été 1972, en créant, dès septembre, une brigade anticommando, bientôt généralisée sur tout le territoire.

Malgré les communiqués de presse triomphateurs qui insistent sur les résultats positifs obtenus grâce à cette politique de sécurité, le ministre de l'Intérieur ne parvient pas à rassurer l'opinion publique et mécontente une partie même des fonctionnaires de police qui n'approuve pas les priorités du ministère. Car en mettant l'accent sur une politique de maintien de l'ordre, Raymond Marcellin semble ignorer une évolution inquiétante au début des années 1970 : la montée de la criminalité et de la délinquance.

---

<sup>524</sup> Le vigile est lui-même abattu en décembre 1976 par le groupe « Vaincre et vivre », agissant pour venger Pierre Overney.

<sup>525</sup> Après la dissolution de la Gauche Prolétarienne, le militantisme révolutionnaire est en crise, affaibli par la répression dont il fait l'objet. Le dernier numéro de la *Cause du peuple* paraît le 13 septembre 1973. De son côté, la ligue communiste d'Alain Krivine, jusqu'alors considéré comme le plus organisé et le plus efficace des mouvements d'extrême gauche, doit également céder face à la répression gouvernementale : à la suite d'affrontements à l'occasion d'un *meeting* de l'organisation d'extrême-droite « Ordre Nouveau », le 21 juin 1973, les militants de la Ligue chargent la police qui assurait l'ordre autour de la salle de la Mutualité. Raymond Marcellin saisit cette opportunité pour faire interdire la Ligue et « Ordre Nouveau ».

<sup>526</sup> Federal Bureau of Narcotics and Dangerous Drugs (BNDD)

<sup>527</sup> AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Peurs privées...*, *op. cit.*, p. 91.

L'institution policière, mal préparée à affronter une petite et moyenne délinquance de masse, que révèle désormais chaque année les statistiques du ministère, est la première à sonner l'alerte au début des années 1970. Face à la multiplication des vols et des infractions, les syndicats de police commencent en effet à dénoncer les flottements et l'indécision qui règnent dans le corps professionnel<sup>528</sup>. Robert Badinter, invité de *L'Express* le 11 février 1974, formule la même critique à l'égard du ministre :

« Depuis 1968, l'ordre dans la rue a été privilégié au détriment de la sécurité des citoyens. Car il n'est pas exact que la police, prise en sa totalité en France, soit faible. [...] Mais l'utilisation et la répartition de ces forces sont détestables. La police judiciaire et la police municipale souffrent d'un manque cruel de moyens. [...] Le samedi soir, certaines rues, certains bals sont autant de jungle, de réserves de la délinquance où ne peuvent s'aventurer de maigres patrouilles de police. »<sup>529</sup>

Raymond Marcellin se défend de ces accusations, signalant d'abord que les CRS occupent la majorité de leur temps à faire des patrouilles dans les lieux publics et donc à s'occuper de la sécurité civile ; prétextant ensuite que, dès 1972, il a fait savoir aux préfets de Lille et de Marseille que la lutte contre la petite et moyenne délinquance devait être une priorité de leur mandat ; et rappelant enfin que son bilan en matière de lutte contre les trafics de drogues est plus que positif.

Finalement, au cours de cette première moitié des années 1970, le ministère de l'intérieur ne cherche pas à fonder la légitimité de sa politique sécuritaire sur l'exploitation médiatique de quelques faits-divers criminels. Car ces derniers ne reflètent au fond que de façon trop insignifiante les désordres d'une société pour motiver réellement une politique de l'ordre. Loin d'alimenter l'action du ministère de l'Intérieur, le récit des actes de délinquance viendrait même au contraire entacher l'action gouvernementale en sous-entendant que le ministre de l'Intérieur a peut-être eu tort de désigner la lutte contre les mouvements de contestation politiques ou la criminalité organisée (trafics de drogue) comme une priorité. Ceci explique donc la grande discrétion de la télévision à relater encore des phénomènes de violences émergents : si le fait-divers s'installe au même moment sur les écrans, les

---

<sup>528</sup> En 1973, le syndicat des commissaires de police est ainsi le premier à dénoncer cette impuissance en intitulant le rapport préparé à l'occasion de son congrès extraordinaire « La sécurité demain, ou dans dix ans l'Amérique ». La Fédération autonome des syndicats de police (FASP) se déclare également préoccupée et avoue être débordée par l'augmentation massive des vols. Le Syndicat national des policiers en civil (SNAPC) accuse quant à lui clairement le ministre de privilégier une politique de lutte contre les mouvements gauchistes et de faire passer le budget prioritairement aux forces de maintien de l'ordre au détriment de la sécurité publique et des enquêtes de police judiciaire dont relève les actes de délinquances.

<sup>529</sup> *L'Express*, 11 février 1974.

journalistes prennent soin de les isoler d'un contexte politique et de les vider de leur contenu idéologique.

Lorsque Raymond Marcellin quitte ses fonctions le 27 février 1974, son bilan est donc contesté, entaché certes par l'affaire des micros du *Canard enchaîné*, mais surtout assombri par les chiffres de la criminalité et de la délinquance, qui inquiètent de plus en plus les observateurs extérieurs.

### 1.1.3. La sécurité : entre libéralisme et répression (1974-1977)

Jacques Chirac n'a guère le temps de laisser son empreinte au ministère de l'Intérieur<sup>530</sup>. Son successeur, Michel Poniatowski, républicain indépendant proche de Valéry Giscard D'Estaing, cherche dès son arrivée à apaiser le climat tendu qui règne parmi les fonctionnaires de police et entretenu, estime-t-il, par les syndicats de police classés à gauche par le gouvernement. Il commence d'abord par faire annuler la décision de révocation prononcée par Raymond Marcellin à l'encontre du syndicaliste Roger Daurelle<sup>531</sup>. Dans le respect de la politique présidentielle, il ambitionne également de mettre en place une police « libérale, sociale et sécurisante », rompant ainsi avec la ligne de Raymond Marcellin.

Mais le contexte se prête mal à la détente car le pays connaît de nouvelles tensions. Alors qu'elles avaient fait l'objet d'un débat public intense en 1971-1972, suite à la tragique affaire Buffet-Bontems<sup>532</sup>, les prisons françaises connaissent une nouvelle vague d'émeutes durant l'été 1974. Le monde ouvrier est en ébullition, multipliant les défilés protestataires contre l'annonce de fermetures d'usines (Lip, Besançon, 1975). Enfin, resurgit avec une violence inégalée la menace terroriste : le 15 septembre 1974, un attentat provoque la terreur à Saint-Germain-des-Prés ; en janvier 1975, la police tente de d'empêcher les tirs de roquette de

---

<sup>530</sup> Le 27 mai 1974, trois mois après son arrivée place Beauveau, il devient Premier ministre de Valéry Giscard d'Estaing et désigne Michel Poniatowski, alors ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale sous le gouvernement Messmer, pour lui succéder à son tour au poste de l'Intérieur.

<sup>531</sup> En septembre 1971, le policier Roger Daurelle avait fait publier un communiqué dans lequel il menaçait son ministre d'un grand mouvement d'action professionnel si celui-ci ne satisfaisait pas les revendications exprimées de la « base ». Le geste de Michel Poniatowski intervient pourtant à titre posthume, Roger Daurelle étant décédé entre temps.

<sup>532</sup> En septembre 1971, les prisonniers Claude Buffet et Roger Bontems mettent au point un projet d'évasion de la centrale de Clairvaux où ils sont incarcérés, le premier pour assassinat, le second pour l'agression d'un chauffeur de taxi. Le 21 septembre, ils profitent d'une visite à l'infirmerie pour prendre en otage l'infirmière et un gardien. Mais leur plan tourne à la tragédie : cernés par les gendarmes, ils finissent par abattre leurs otages. Au procès qui s'ouvre quelques mois plus tard, l'avocat Robert Badinter tente de sauver la tête de son client Bontems en le dissolvant de son codétenu : Buffet est le seul auteur du double crime. Mais la preuve de l'innocence de Bontems n'est pas apportée et l'accusé se défend mal. Le verdict tombe : Buffet et Bontems sont tous les deux condamnés à mort, exécutés le 28 novembre 1972. Robert Badinter relate l'affaire dans son livre *L'exécution* et ne manquera pas d'évoquer le cas de Bontems à plusieurs reprises dans son long combat judiciaire puis législatif pour l'abolition de la peine de mort.

« Carlos » à Orly ; plusieurs ambassadeurs sont abattus par des groupuscules révolutionnaires radicaux. Tous ces événements font passer la lutte contre les violences « ordinaires » au second plan.

Pour montrer qu'il a mesuré la gravité de la situation et peut enrayer l'engrenage de la violence, le ministre Poniatowski procède néanmoins à des opérations « coup de poing » largement médiatisées. Des quartiers et des stations de métros sont régulièrement bouclés aux heures de pointes afin de prouver aux Français que l'état de vigilance est maintenu et que la criminalité et la délinquance demeure une préoccupation du gouvernement. Le 16 juillet 1976, suite à l'agression d'un conducteur de la RATP, le journal télévisé d'Antenne 2 diffuse ainsi un reportage montrant les mesures de sécurité prises par le ministère de l'Intérieur visant à rétablir l'ordre et la tranquillité dans les couloirs du métro parisien<sup>533</sup>. Un mois plus tard, à la suite d'une fusillade à la station Trocadéro, le journal télévisé d'Antenne 2 réitère la mise en images de ce dispositif rassurant : le reportage montre des policiers en train de contrôler les voyageurs et de vérifier les bagages sur les tapis-roulant<sup>534</sup>. Toutefois, quelques plans sur l'impact des balles sur le mur, la vision d'un voyou enjambant le portillon ou encore le témoignage du représentant du syndicat autonome des brigades de surveillance, estimant insuffisante la formation des agents, accréditent l'idée que ces actes de violence ne sont pas tant maîtrisés et la sécurité totalement assurée.

En octobre 1976, interrogé par la Commission des lois de l'Assemblée nationale sur les crédits de son ministère, Michel Poniatowski répète pourtant que son principal objectif est « d'améliorer la sécurité des Français face aux malfaiteurs »<sup>535</sup>. Le ministre apparaît même à la télévision à la veille du Nouvel An pour évoquer l'évolution de la criminalité en France, prouvant à l'ensemble des Français qui préparent joyeusement les festivités du Réveillon que leur ministre demeure, lui, entièrement vigilant et mobilisé concernant leur sécurité<sup>536</sup>. En réalité, les interpellations effectuées dans le cadre de ces opérations policières ne sont pas nombreuses et ciblent surtout des étrangers en situation irrégulière. Comme sous le ministère Marcellin, la lutte antiterroriste mobilise bien plus certainement les moyens budgétaires et humains.

Les hommes des services de police condamnent une politique répressive en apparence, mais qui, au nom des libertés individuelles, remet en cause le bon exercice même des enquêteurs. Ainsi, un autre fait-divers, le « casse du siècle », mené à Nice par Albert

---

<sup>533</sup> INA, Journal télévisé, 20h, A2, 16 juillet 1976, 20h11.

<sup>534</sup> INA, Journal télévisé, Nuit, A2, 9 août 1976, 22h48.

<sup>535</sup> *Le Monde*, 30 octobre 1976.

<sup>536</sup> INA, Journal télévisé, 20h, TF1, 29 décembre 1976.

Spaggiari en juillet 1976, entraîne-t-il un regain de tensions entre le ministre de l'Intérieur et une partie de l'appareil policier. En effet, de nombreux fonctionnaires en profitent pour dénoncer la décision prise quelque temps plus tôt de supprimer l'empreinte digitale des cartes d'identité : cette mesure, estiment-ils, a freiné les forces d'investigation qui auraient sans doute pu empêcher le vol ingénieux des 60 millions de francs de la succursale de la Société générale.

En août 1976, à la suite de la démission de Jacques Chirac, Christian Bonnet succède à Michel Poniatowski. Le contexte ne facilite pas la tâche du nouveau ministre confronté à une criminalité qui a désormais franchi le seuil des 2 millions de faits constatés en 1977, et à l'activisme accru des groupes révolutionnaires radicaux<sup>537</sup>. Le gouvernement profite toutefois de deux affaires largement médiatisées. D'une part la libération, le 26 mars 1978, du PDG du groupe Empain-Schneider. Jean-Édouard Empain avait été enlevé deux mois plus tôt par un groupe inconnu qui exigeait une forte rançon. L'un des ravisseurs est tué par les forces de police. Et d'autre part, la mort de Jacques Mesrine, « l'ennemi public numéro un », abattu par les hommes du commissaire Broussard, Porte de Clignancourt, le 2 novembre 1979<sup>538</sup>. Le président Valéry Giscard d'Estaing enverra lui-même ses félicitations aux policiers de la brigade antigang.

Mais ces « résultats » spectaculaires ne pèsent pas lourds comparés à la délinquance massive recensée au quotidien. Les mesures prises au ministère de l'intérieur sont jugées inadaptées par les syndicats de police critiques à l'égard de la politique gouvernementale : ce n'est pas en distribuant de nouveaux formulaires de procès-verbaux censés faciliter la prise de plaintes que la délinquance reculera, dénoncent-ils, préconisant d'importants efforts à mener en matière de prévention de la délinquance. Le rapport « Réponses à la violence », remis par le « comité d'étude sur la violence, la criminalité et la délinquance » en juillet 1977, sur lequel nous reviendrons plus loin, illustre bien l'ambiguïté de la position gouvernementale qui hésite entre une forte répression et la volonté de maintenir une image de régime libéral.

À l'approche de l'élection présidentielle de 1981, le régime cherche à récupérer l'appui de l'électorat conservateur réputé intransigeant sur la question de la sécurité. Le garde des Sceaux Alain Peyrefitte élabore donc un projet de loi, dite « Sécurité et Liberté », dont

---

<sup>537</sup> Alors que les violences de la Fraction Armée Rouge ou des Brigades Rouges ensanglantent l'Allemagne et l'Italie<sup>537</sup>, une nouvelle organisation apparaît en France sous le nom d'Action directe. Le 1<sup>er</sup> mai 1979, elle mitraille le siège du CNPF et appelle à la lutte armée à travers des textes d'une grande violence.

<sup>538</sup> Lire sur ce sujet : BERTHERAT Bruno, *La mort de l'ennemi public numéro un : Jacques Mesrine. Faits divers et médias audiovisuels*, Paris, Découvrir, 1995, 281 p. et BERTHERAT Bruno, « Cadavre à la une. La télévision et la mort de Jacques Mesrine, ennemi public n°1 (1979) », *Le Temps des médias. Revue d'histoire*, n°1, automne 2003, p. 119-138.

l'esprit renoue avec une politique de répression pénale forte. Présentée au printemps 1980, la loi est promulguée le 2 février 1981, malgré la violente opposition des députés de gauche au cours des débats. Bien qu'elle entende « protéger la liberté de l'individu », la loi n°81-82 fixe surtout comme objectif de « renforcer sa sécurité et [...] combattre la criminalité en assurant la célérité de la procédure et la certitude de la peine »<sup>539</sup>. Le texte prévoit ainsi la généralisation des contrôles d'identité, crée la comparution immédiate devant les tribunaux et soumet l'indemnisation des victimes d'infractions à une condition de nationalité. Dans le numéro d'*Esprit* de mars 1981, le philosophe Olivier Mongin discerne une volonté des auteurs de la loi de « métamorphoser l'État social protecteur (dont l'action se joue publiquement) en État de sécurité (dont l'action est privée) ». Il poursuit : « C'est le paradoxe actuel : on veut de l'État, mais l'État ne donne plus ce qu'il donnait auparavant, il se légitime totalement en donnant la sécurité »<sup>540</sup>. Arrivés au pouvoir quelques semaines après l'adoption de la loi « Sécurité et liberté », les socialistes s'empressent d'abroger les articles et de vider le texte de son contenu.

Néanmoins, au cours de la deuxième moitié des années 1970, il semble devenu plus difficile aux yeux des responsables politiques garants de la sécurité d'ignorer l'émergence inquiétante d'une violence « ordinaire » et « gratuite ». Maintenir la sécurité ne consiste plus seulement à défendre les lieux traditionnellement identifiés comme théâtre des revendications politiques (l'usine, la rue) ou d'actions terroristes (les aéroports). Les faits-divers criminels, dont le récit ne cesse de croître dans la presse, forcent bel et bien les responsables politiques à investir physiquement ou symboliquement le territoire de la vie quotidienne. Ainsi l'agression d'un contrôleur de la RATP ou une fusillade obligent-elles un ministre à montrer sa présence dans le métro, la multiplication des cambriolages de maisons force-t-elle les responsables de la sécurité à multiplier les opérations de contrôle des quartiers désertés. Le journal télévisé se fait alors l'écho ambigu de la politique sécuritaire comme, par exemple en ce 12 juillet 1976, lorsque TF1 diffuse un reportage sur une patrouille chargée de surveiller les maisons dont les occupants sont partis en vacances<sup>541</sup> : en présentant un remède, même efficace, on rappelle aussi l'existence du mal.

L'enjeu sécuritaire est bel et bien redevenu un thème majeur du débat politique dès le début des années 1970. La question sécuritaire, malgré sa récurrence aux cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup>, renvoie alors directement la société française face à ses peurs les plus contemporaines :

---

<sup>539</sup> *JO*, 3 février 1981, p. 415.

<sup>540</sup> *Esprit*, mars 1981. Cité par REY Henri, « La sécurité dans le débat politique », in MUCCHIELLI Laurent, ROBERT Philippe (dir.), *Crime et sécurité. L'état des savoirs*, Paris, La découverte, 2002, p. 25.

<sup>541</sup> INA, Journal télévisé, 13h, TF1, 12 juillet 1976, 3'.

la montée des violences politiques après Mai 68 et l'émergence du terrorisme international. Alors que les mesures politiques prises au début de la décennie cherchent surtout à rétablir l'ordre en réduisant ces formes de contestation du pouvoir politique et économique au silence, la presse se fait l'écho d'une évolution tout aussi menaçante pour la sécurité publique : l'émergence d'une criminalité et d'une délinquance de masse que les hommes politiques ne peuvent plus ignorer depuis qu'elle est devenu un objet statistique quantifiable. À la lecture des chiffres livrés bruts ou abondamment commentés de façon alarmiste dans les pages des quotidiens, le public s'estime en droit de réclamer une sécurité accrue, entretenant par là l'idéologie sécuritaire. Mais, au fond, quelles réalités de la violence de masse sont-elles renvoyées à ce public à travers les écrans de télévision ?

## **1.2. La violence de masse : réalités « apparentes » et représentations**

### 1.2.1. Les statistiques de la criminalité et de la délinquance (1968-1985)

#### *a. Méthode et précautions*

En décembre 1968, la France se dote d'un service central chargé de collecter et de traiter à l'échelle nationale<sup>542</sup> les statistiques transmises par la police et la gendarmerie. Les statistiques existent en réalité depuis 1949, mais il s'agit encore, estime Philippe Robert, de tableaux dont le manque de fiabilité et d'homogénéité n'autorisent pas à une interprétation générale pertinente<sup>543</sup>. En 1968, les données deviennent plus fiables, basées sur la réunion des informations portées à la connaissance des différents services qui, en France, enregistrent les plaintes, relèvent les actes délictueux et constatent les crimes<sup>544</sup>. Toutefois, il faut attendre 1972 pour que ces données statistiques soient publiées chaque année, portées ainsi à la connaissance des Français et soumises aux commentaires et à la critique de la presse.

Les statistiques ne sont composées que des seuls faits enregistrés au moyen d'un procès-verbal dans l'ensemble des services de police et des unités de gendarmerie. Le fait est alors défini soit en crime soit en délit, spécifié, et le procès-verbal, destiné au parquet devient

---

<sup>542</sup> Sont cependant exclus jusqu'en 1981 les faits recensés dans les départements d'Outre-Mer. À partir de cette date, la criminalité en Guadeloupe, Martinique et Guyane (et Réunion dès 1984) est prise en compte dans les statistiques. Toutefois, « pour des raisons d'ordre technique », explique le ministère de l'Intérieur, ces chiffres ne sont pas intégrés dans les données relevées à l'échelle métropolitaine mais constituent une catégorie à part.

<sup>543</sup> ROBERT Philippe, *Les comptes du crime. Les délinquances en France et leurs mesures*, Paris, Le Sycomore, 1985, p. 11.

<sup>544</sup> Il s'agit du Service central d'étude de la délinquance (SCED), de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) et de la Direction générale de la police nationale (DGPN).

le document de base en vue d'un éventuel procès judiciaire. De son côté, le ministère de l'Intérieur, conjointement avec le ministère de la Défense pour la gendarmerie, centralise les informations sur la production de ces actes par tous les services dont il a la responsabilité. Les autorités reconnaissent ne produire dans cette logique qu'une criminalité « apparente », par opposition à la criminalité réelle qui comprendrait la totalité des crimes et délits commis mais pas forcément enregistrés, ce que les chercheurs spécialisés dans les études sur la criminalité et la délinquance nomment le « chiffre noir ». Pour tenter d'estimer ce dernier, il est nécessaire de recouper les sources avec les chiffres du ministère de la Justice (établis à partir des seuls faits jugés) mais également ceux de l'administration pénitentiaire.

Au milieu des années 1980, le Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales (CESDIP) a tenté de mieux cerner la criminalité réelle en réalisant des enquêtes de victimation. Le principe est de demander aux membres d'un échantillon de population s'ils ont été victimes d'une quelconque infraction, celle-ci devant être décrite précisément afin de recouper une catégorie pénale et écarter les cas où la victimation ne peut être validée<sup>545</sup>. Ce type d'études s'est généralisé à la fin des années 1990. Il s'agit toutefois d'enquêtes essentiellement locales et régionales dont la multiplication ne permet des recoupements à une plus grande échelle que depuis le début des années 2000. Toutes ces enquêtes aboutissent en tout cas à une estimation de la criminalité beaucoup plus élevée que la criminalité « apparente » des statistiques policières<sup>546</sup>.

Nous nous en tiendrons cependant ici aux seules statistiques « apparente » de la criminalité pour une raison non seulement méthodologique mais également empirique : ce sont les chiffres des statistiques policières qu'utilisent les journalistes comme source principale, à partir desquels se construit donc le discours médiatique qui nous intéresse.

#### *b. Profil de la criminalité et de la délinquance*

Stabilisée dans les années 1950 et 1960 à moins de 700.000 faits recensés, la criminalité augmente plus sensiblement dans la deuxième moitié des années 1960. Le tableau 2.1 et le graphique 2.2 montrent ainsi un doublement de la criminalité entre 1965 et 1970, passant de 660.441 à 1.135.621 crimes et délits constatés. Le taux de criminalité lui-même est quasiment multiplié par deux pour atteindre plus de 2,2% en 1970. Cet infléchissement se

---

<sup>545</sup> Par exemple dans les cas où des personnes se disent « victimes de la pollution » etc.

<sup>546</sup> Pour donner un ordre d'idée, la première enquête à l'échelle nationale menée par l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI) en 1999 révèle que le rapport est de un à cinq : ainsi, les 3.568.000 crimes et délits constatés cette année-là s'élèveraient selon les enquêtes de victimation au « chiffre noir » de 16.805.000 faits réellement commis !

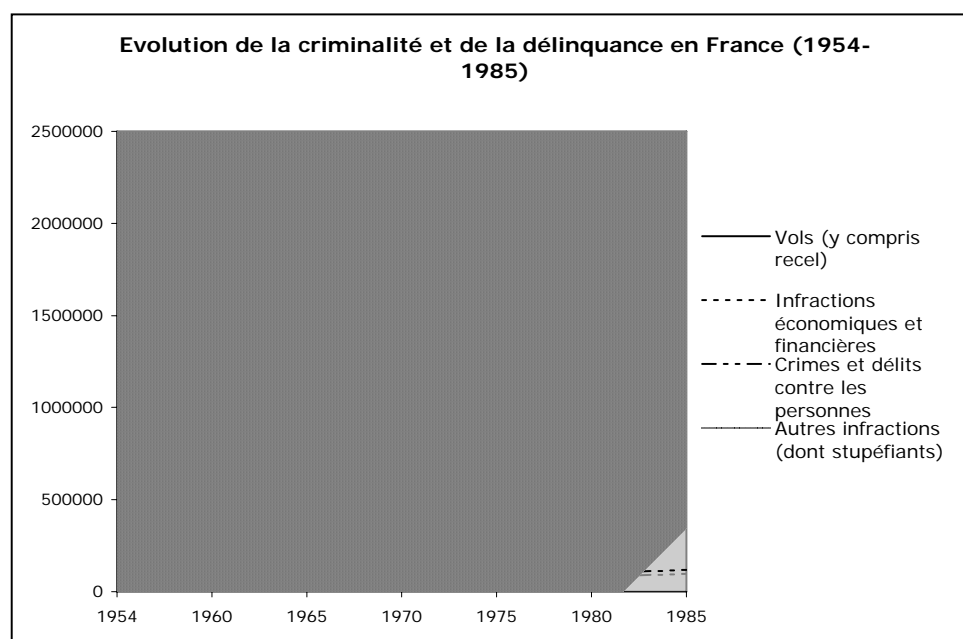


poursuit les années suivantes : près de deux millions de crimes et délits en 1975 pour un taux de criminalité de 3,63%.

**Tableau 2.1 et graphique 2.2 : Évolution des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie (1954-1985)**

Années	Vols y compris recels	Infractions économiques et financières	Crimes et délits contre les personnes	Autres infractions (dont stupéfiants)	Total Crimes et délits	Taux de criminalité (%)
1954	189219	51968	59696	223696	524579	1,139
1960	345945	71893	53272	216656	687766	1,505
1965	423216	88471	62975	85779	660441	1,354
1970	690899	250990	77192	116540	1135621	2,237
1975	1233186	314100	87738	277303	1912327	3,629
1980	1624547	531588	102195	369178	2627508	4,89
1985	2301934	681699	117948	477613	3579194	6,5

Sources : Direction Centrale de la Police Judiciaire



Sources : Direction centralisée par la Direction Centrale de la Police Judiciaire

La délinquance de masse est donc perçue comme un phénomène nouveau et profond dès le début des années 1970. Mais dans le détail, ces statistiques révèlent surtout des faits de petite et moyenne délinquance et concernent principalement les trois catégories d'atteintes aux biens : vols, infractions économiques et financières et autres infractions. Les crimes et délits contre les personnes demeurent, eux, largement minoritaires et ne connaissent qu'une faible progression.

En effet, la courbe des vols et recels connaît une augmentation spectaculaire. Alors que l'on comptait un peu plus de 420.000 faits en 1965, il y en a déjà 800.000 de plus dix ans plus tard. On ne peut, constate encore Philippe Robert, lier cette explosion statistique à la généralisation de l'assurance vol. Cette dernière, qui inciterait davantage les victimes de vols à porter plainte afin d'espérer un remboursement, ne s'est effectivement développée qu'à la fin des années 1970 et surtout au début des années 1980. Il s'agit donc bien d'une tendance lourde et durable, liée aux revers de la société de consommation créatrice de richesses mais aussi d'inégalités, à l'affaiblissement des normes et du respect de la propriété et, enfin, au recul de la capacité de surveillance des biens, tant publique que privée<sup>547</sup>.

La courbe des infractions économiques et financières (fraudes, contrefaçons, escroqueries etc.) connaît une allure semblable à la précédente mais dans un volume plus limité, passant de 88.471 à 314.100 faits entre 1965 et 1975. On doit cette inflexion à l'usage plus fréquent du chèque comme mode de paiement et aux effets de la crise de l'emploi. Les personnes en difficulté financière avaient en effet tendances à payer leurs achats en faisant des chèques parfois sans provision, ceci entraînant une augmentation des contentieux.

Enfin, les autres infractions (trafic de stupéfiants, destructions de biens, incendies volontaires etc.) connaissent une instabilité surtout liée à l'évolution des définitions des délits contenus dans cette catégorie. Ainsi la chute en 1963 est-elle liée au reclassement en « contraventions de 5<sup>ème</sup> classe » d'une série de délits plus que d'un recul même de la délinquance.

La catégorie des crimes et délits contre les personnes (homicides, tentatives d'homicide, coups et blessures, viols, séquestrations etc.), de loin la plus menaçante aux yeux de l'opinion publique connaît, elle, une augmentation en réalité très faible, et ceci dans un volume de faits également limité au cours des années 1970 : 62.975 cas en 1965, et seulement 25.000 de plus dix ans plus tard.

On voit que la distinction entre biens et personnes nuance une réalité criminelle dont l'augmentation concerne avant tout les premiers et très modérément les seconds. Il importe désormais de confronter l'évolution de cette criminalité « apparente » à sa représentation médiatique et, ici, télévisuelle.

---

<sup>547</sup> ROBERT Philippe, POTTIER Marie-Lys, « Les grandes tendances de l'évolution des délinquances », in MUCCHIELLI Laurent, ROBERT Philippe, *Crime et sécurité...*, op. cit., p.16-17.

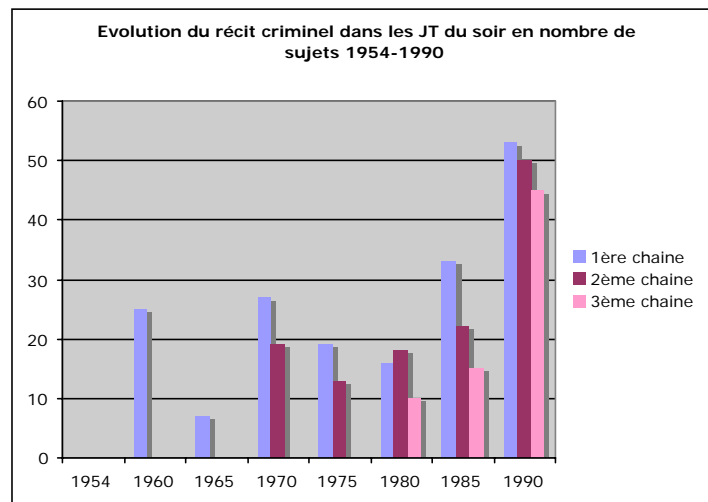
## 1.2.2. Criminalité et récit criminel à la télévision : mesures et contrastes

### a. Généralités

Le récit criminel, on se souvient, était quasiment inexistant dans les années 1950 et représentait en temps ordinaire<sup>548</sup> moins de 2% des sujets dans les journaux télévisés la décennie suivante. Il s'agissait d'une période de rejet ou de marginalisation de l'événement criminel dans l'information télévisée. Les années 1970-1980 offrent un profil différent. Le récit criminel devient un récit ordinaire, quotidien et légitime, dont le volume, bien que légèrement supérieur aux années 1960, demeure limité. Mais si le récit s'est donc un peu développé, il a surtout gagné en régularité et en présence quotidienne. Les tableaux 2.3, 2.5 et graphiques 2.4, 2.6 conduisent à cette analyse.

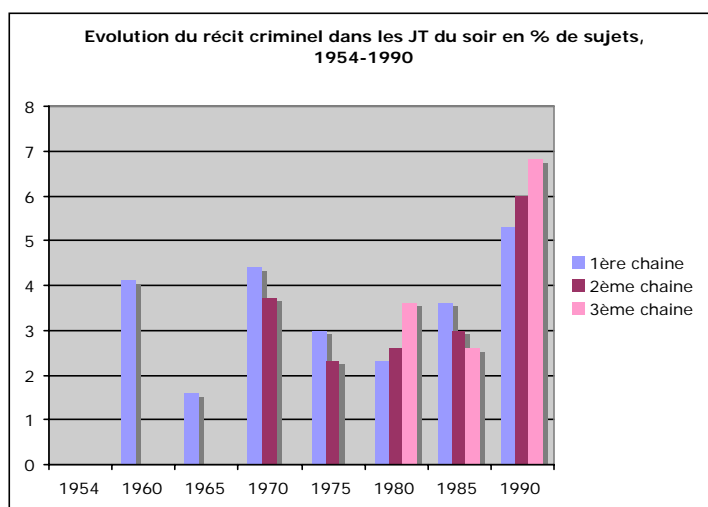
	1ère chaîne	2ème chaîne	3ème chaîne
<b>1954</b>	0	-	-
<b>1960</b>	25	-	-
<b>1965</b>	7	-	-
<b>1970</b>	27	19	-
<b>1975</b>	19	13	-
<b>1980</b>	16	18	10
<b>1985</b>	33	22	15
<b>1990</b>	53	50	45

**Tableau 2.3 et graphique 2.4 :**  
**Évolution du récit criminel dans le JT du soir en nbre de sujets (1954-1990)**



	1ère chaîne	2ème chaîne	3ème chaîne
<b>1954</b>	0	-	-
<b>1960</b>	4,1	-	-
<b>1965</b>	1,6	-	-
<b>1970</b>	4,4	3,7	-
<b>1975</b>	3	2,3	-
<b>1980</b>	2,3	2,6	3,6
<b>1985</b>	3,6	3	2,6
<b>1990</b>	5,3	6	6,8

**Tableau 2.5 et graphique 2.6 :**  
**Évolution du récit criminel dans le JT en % du nombre de sujets (1954-1990)**



<sup>548</sup> On a expliqué le cas particulier de l'année 1960.

On observe premièrement une nette rupture cependant entre 1965 et 1970. Le nombre de récits passe de 7 à 27 sur la première chaîne, ce qui représente une percée de 1,6 à 4,4 % des sujets du journal télévisé de la une. On peut supposer ici que l'information de fait-divers a directement profité de la « libéralisation » de l'information télévisée voulue par le Premier ministre Jacques Chaban-Delmas entre 1969-1972. En accordant une relative autonomie aux rédactions télévisées, la pression morale et politique qui entourait le récit criminel s'est relâchée, encourageant les journalistes à se saisir des faits-divers et, à travers eux, à ausculter les mutations d'une société (voir chapitre 2). Mai 68 avait libéré une parole sociale qui s'interdisait désormais les tabous. La violence criminelle est donc sortie de la sensibilité individuelle pour tomber dans le débat public. Nous y reviendrons. Cette analyse se confirme en tout cas pour l'échantillon suivant, qui marque un reflux du récit criminel avec 19 sujets (soit 3% des sujets) sur la première chaîne. Si, à cette date, le gouvernement a pu reprendre en main l'information, la percée de 1970 a néanmoins eu des effets durables. Le récit criminel s'est désormais bien implanté dans l'information télévisée et ne cesse de se développer à nouveau dans les années suivantes (dès 1975 pour la deuxième chaîne, 1980 pour la première) pour retrouver en 1985 à peu près le niveau de 1970.

Il faut surtout retenir de ces données que, sur la période 1970-1985, la première chaîne diffuse en moyenne près de 24 récits criminels pour chaque échantillon bimensuel, contre 11 pour la période précédente. Le récit criminel a donc bel et bien doublé entre les deux périodes, même s'il constitue toujours, en pourcentage, une part modeste de l'information : passant de 1,9% des sujets en moyenne dans les années 1950-1960 à 3,3% dans les années 1970-1985.

On relève également une certaine homogénéité entre les trois chaînes. Si TF1 conserve, à l'exception de 1980, toujours l'avantage sur Antenne 2 et FR3 en termes de volume et de pourcentage, l'évolution des trois chaînes connaît dans l'ensemble une allure similaire. L'expérience et la plus grande aisance de moyens expliquent sans doute la suprématie de TF1, dont la rédaction traite davantage de sujets parmi lesquels un plus grand nombre potentiel de faits-divers criminels. Quand on en relève effectivement 714 sujets en moyenne par échantillon de deux mois entre 1970 et 1985 sur TF1, Antenne 2 n'en propose que 627.

La deuxième chaîne, créée le 8 avril 1964, inaugure son premier journal télévisé trois ans plus tard sous le nom de « Vingt-quatre heures d'actualités ». La création des deux entités autonomes de l'information en 1969 favorise un climat d'émulation entre les deux rédactions qui, chacune, commence à observer scrupuleusement l'autre et adapter le contenu de son journal sur celui de sa consœur. Ainsi, ce facteur, s'ajoutant à une lecture relativement

commune de l'actualité de la part de rédactions toutes deux rajeunies après mai 68, contribue-t-il à renforcer l'homogénéité de l'évolution du récit criminel entre les deux chaînes. Il est toutefois une différence notable : quand le récit criminel prend de la couleur sur la deuxième chaîne dès le 1<sup>er</sup> octobre 1967, les téléspectateurs parisiens de TF1 doivent attendre jusqu'en 1975<sup>549</sup> pour ne plus « voir le sang en noir et blanc ».

Quant à la troisième chaîne, inaugurée le 31 décembre 1973, elle ne peut ni ne veut égaler ses deux aînées : FR3 ne couvre en effet la totalité du territoire qu'en 1977 et choisit délibérément d'offrir aux téléspectateurs un rendez-vous différé avec l'information télévisée. Le 25 janvier 1978, elle inaugure ainsi son propre journal, diffusé à 22h. « Soir 3 » propose moins de sujets (444 en moyenne par échantillon en 1980 et 1985), mais traités selon une hiérarchie moins calquée sur les journaux télévisés de TF1 et Antenne 2. Ainsi, en 1980, FR3 consacre-t-elle 6 sujets (sur un total de 10 cette année-là) à l'enlèvement de Michel Maury-Laribière<sup>550</sup>, soit le double de TF1 et Antenne 2 (respectivement 3 et 4 sujets).

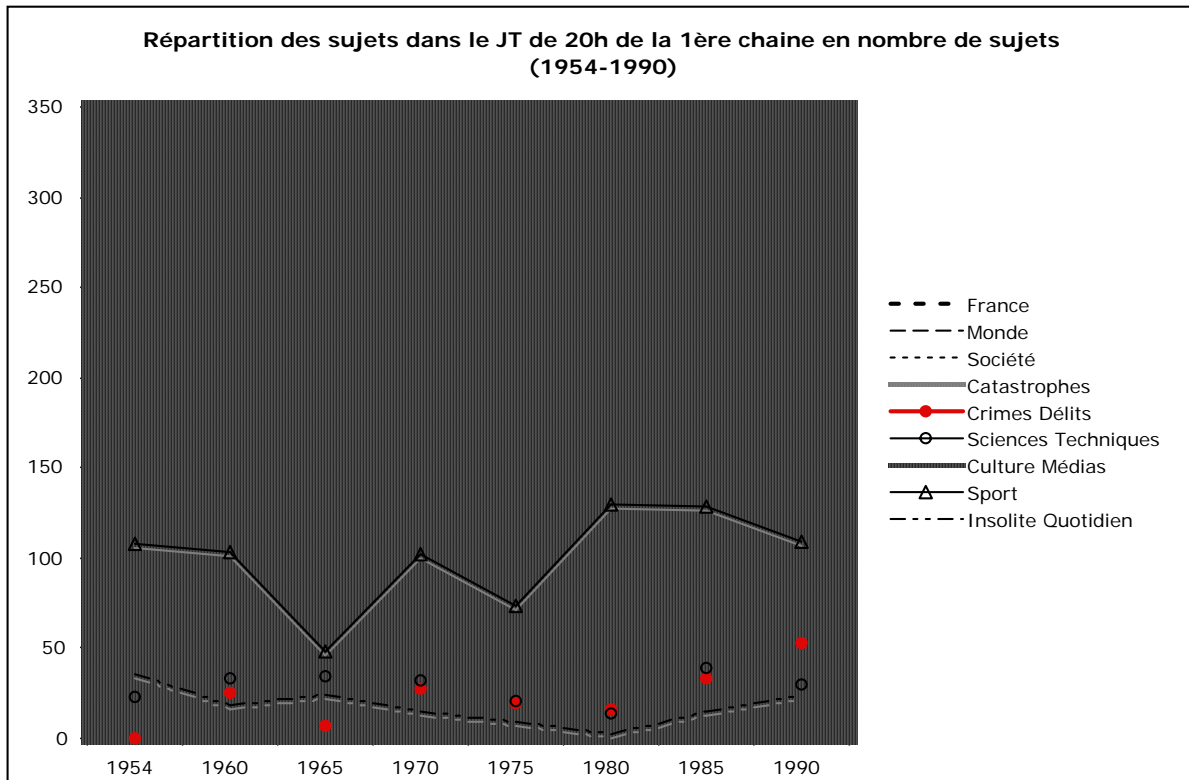
L'événement criminel a certes doublé de volume, mais il reste une catégorie mineure de l'information télévisée. Le graphique 2.7 et le tableau 2.8 qui replacent le fait-divers dans son environnement, montre ainsi la place occupée par les sujets criminels dans les journaux télévisés et la façon dont ils se hiérarchisent dans l'information en fonction des autres catégories. On note à ce titre plusieurs évolutions significatives.

---

<sup>549</sup> Et 1981 pour l'ensemble du territoire.

<sup>550</sup> Michel Maury-Laribière, PDG des Tuileries et Briqueteries Françaises (TBF), actuel Terreal, avait participé aux Accords de Grenelles en 1968 en tant que représentant des organisations patronales. Le 28 juin 1980, il est victime d'un enlèvement crapuleux organisé par Jacques Hyver et une complice. L'ensemble des employés de Maury-Laribière propose de se cotiser pour payer la rançon de 3 millions de francs réclamées par les malfaiteurs. Le fait inspirera ce titre de VSD, le 3 juillet : « Maury-Laribière : le patron bien-aimé ». Le PDG est libéré au bout de onze grâce à l'intervention de la police qui arrête les ravisseurs. Jacques Hyver s'évadera de prison le 10 novembre 1987.

Graphique 2.7 et tableau 2.8



	France	Monde	Société	Catastrophes	Crimes Délits	Sciences Techniques	Culture Médias	Sport	Insolite Quotidien	Total
<b>1954</b>	73	66	19	10	0	23	57	108	36	<b>392</b>
<b>1960</b>	79	157	22	67	25	33	95	103	18	<b>599</b>
<b>1965</b>	43	172	26	37	7	35	39	48	24	<b>431</b>
<b>1970</b>	88	195	83	27	27	32	48	102	15	<b>617</b>
<b>1975</b>	180	174	104	26	19	21	22	74	9	<b>629</b>
<b>1980</b>	116	280	94	25	16	14	19	130	2	<b>696</b>
<b>1985</b>	107	331	144	72	33	39	45	129	15	<b>915</b>
<b>1990</b>	150	315	191	67	53	30	64	109	24	<b>1003</b>

On observe d'abord sans surprise une augmentation générale du nombre des sujets : de l'ordre de 10% entre 1954 et 1965 (de 392 à 431 sujets) et de 112% entre 1965 et 1985 (de 431 à 915 sujets). Un journal télévisé en 1985 est donc 2,3 fois plus volumineux en nombre de sujets qu'un journal télévisé de 1954. Il y a deux explications évidentes : d'une part, les éditions du journal télévisé durent plus longtemps (20-25 minutes dans les années 1950, 30-35 minutes dans les années 1980) et, d'autre part, les sujets se sont raccourcis (ils ne dépassent guère 1mn40 dans les années 1980 alors qu'ils tombaient plus rarement en-dessous des 2 minutes dans les années 1950).

Dans le détail, on peut distinguer quatre types d'évolution des catégories : diminution, stabilisation, augmentation moyenne et très forte augmentation.

Cette augmentation du volume général profite, entre 1965 et 1985, à toutes les catégories sauf une : les sujets « insolites et quotidiens », qui ont effectivement vu leur nombre diminuer de 24 en 1965 à 15 en 1985.

D'autres catégories voient en revanche leur volume se stabiliser mais leur pourcentage d'augmentation reste largement inférieur à de celui de l'augmentation moyenne du nombre des sujets (112%). Il s'agit des catégories « sciences techniques » (de 35 à 39 sujets, soit +11%) et « culture médias » (de 39 à 45 sujets, soit +15%).

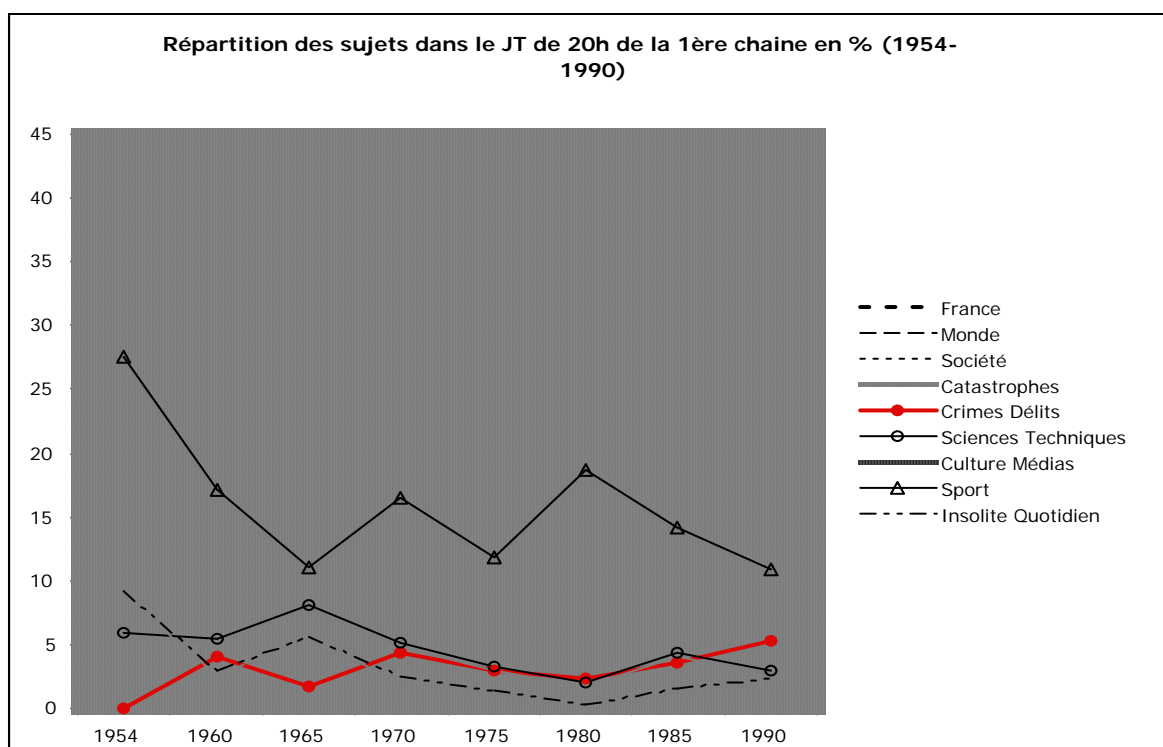
La plupart des catégories connaissent en fait un pourcentage d'augmentation proche de l'augmentation moyenne générale du nombre des sujets (112%). Ainsi les sujets de politique étrangères connaissent une augmentation de 92% (de 172 à 331 sujets), puis les faits-divers catastrophiques (+94%, de 37 à 72 sujets), la politique intérieure (+148%, de 43 à 107 sujets) et enfin l'actualité sportive qui, ayant connu un reflux en 1965, obtient un pourcentage d'augmentation d'autant plus marqué avec +168% (de 48 à 129 sujets).

Enfin, les deux catégories les plus intéressantes à nos yeux sont justement celles qui connaissent un pourcentage d'augmentation bien plus élevé que l'augmentation moyenne générale du nombre de sujets. Il s'agit du récit criminel, dont le nombre de sujet passe de 7 à 33 entre 1965 et 1985, c'est-à-dire +371% ; et des sujets de « société » qui passent de 26 à 144, soit +453% !

Bien sûr, si les deux catégories principales de l'information demeurent la politique intérieure et l'actualité internationale, qui représentent 215 (52%) des sujets en 1965 et 438 (48%) en 1985, il n'en reste pas moins que, dans les années 1970-1980, ce sont finalement les sujets de société et les faits-divers criminels qui connaissent la plus forte augmentation du nombre des sujets. Bien que le volume du récit criminel soit moindre, il n'est pas anodin de remarquer la similarité des deux courbes d'évolution. La télévision des années 1970 s'est donc bel et bien emparée des sujets de société, faisant reposer cet intérêt croissant sur quelques faits-divers illustratifs. Tel basculement de l'événement, du « fait-divers » au « fait de société », n'était jusqu'alors pas perceptible dans le cadre du journal télévisé. On a vu que seul un magazine comme *Cinq colonnes à la une* avait pu opérer ce glissement, partant d'un fait-divers pour aborder une problématique sociale plus large.

Mais il faut à présent affiner ces évolutions en considérant non plus le nombre de sujets de chaque catégorie mais sa part en pourcentage dans le journal télévisé, comme le montre le graphique 2.9 et le tableau 2.10 :

Graphique 2.9 et tableau 2.10



	France	Monde	Société	Catastrophes	Crimes Délits	Sciences Techniques	Culture Médias	Sport	Insolite Quotidien
<b>1954</b>	18,6	16,8	4,8	2,6	0	5,9	14,5	27,6	9,2
<b>1960</b>	13,2	26,2	3,7	11,2	4,1	5,5	15,9	17,2	3
<b>1965</b>	10	39,9	6	8,6	1,7	8,1	9	11,1	5,6
<b>1970</b>	14,3	31,6	13,5	4,3	4,3	5,2	7,8	16,5	2,5
<b>1975</b>	28,6	27,7	16,6	4,1	3	3,3	3,5	11,8	1,4
<b>1980</b>	16,7	40,2	13,5	3,6	2,3	2	2,7	18,7	0,3
<b>1985</b>	11,7	36,2	15,7	7,9	3,6	4,3	4,9	14,1	1,6
<b>1990</b>	14,9	31,4	19	6,7	5,3	3	6,4	10,9	2,4

La répartition des catégories selon leur pourcentage ne fait que confirmer l'analyse précédemment faite à partir du nombre de sujets.

On observe d'abord que les sujets de société (15,7%) deviennent même plus importants que la politique intérieure (11,7%) en 1985, représentant ainsi la deuxième catégorie la plus traitée de l'information derrière l'actualité internationale (36,2%).

La symétrie des sujets « Monde » et « France » est frappante : quand l'actualité internationale domine, son développement se fait surtout aux dépens de l'actualité intérieure, et inversement. On remarque à ce titre que la politique française qui se développe considérablement entre 1965 et 1975 (élections présidentielles en 1965, Mai 68, référendum puis départ de de Gaulle, présidence et mort de Pompidou) connaît un reflux durable après l'arrivée de Valéry Giscard d'Estaing au pouvoir. Inversement, l'actualité internationale en



recul entre 1965 et 1975, repart à la hausse après 1975, quand le monde doit affronter de nouvelles menaces terroristes internationales, que la situation au Proche-Orient s'aggrave ou que les négociations sur le désarmement entre les blocs soviétique et américain s'enlisent malgré la « détente » etc...

Ainsi, il existe bien des corrélations entre les différentes catégories d'informations : « actualité internationale / actualité intérieure », « société / faits-divers ». Plus ces couples prennent de l'importance, plus les catégories mineures (insolite, quotidien, culture, sciences et techniques) sont en déclin.

Mais le taux de variation entre les pourcentages de chaque catégorie entre 1965 et 1985 est encore plus révélateur. Les sujets « insolite et quotidien » connaissent le plus fort recul (-72% entre les deux pourcentages) tandis que les rubriques « Sciences et technique » (-47%), « Culture médias » (-46%), « Catastrophes » (-10%) et « Monde » (-10%) accusent une perte de leur représentation dans l'ensemble du journal télévisé plus modeste. Si l'actualité intérieure (+17%) et sportive (+27%) connaissent un taux de variation légèrement positif, c'est une nouvelle fois les catégories « Société » et « Crimes délits » qui enregistrent la plus forte augmentation de leur taux de variation avec respectivement +161% et +111%.

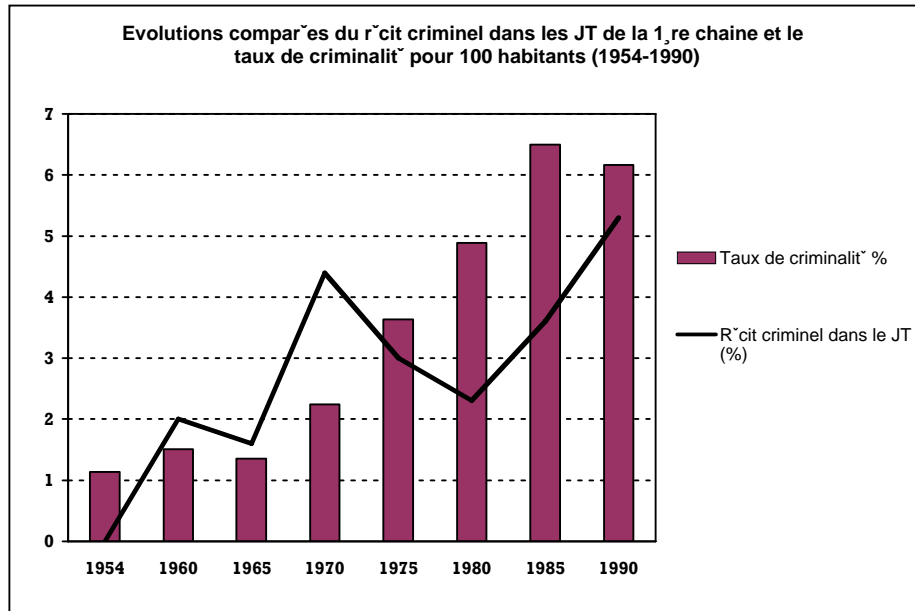
Si le récit criminel demeure une catégorie mineure de l'information qui, en 1985, ne représente encore que 3,6% des sujets des journaux télévisés, on a vu qu'il connaît la deuxième plus forte augmentation, en nombre comme en pourcentage, derrière la rubrique « société ». Il faut souligner enfin que cet essor du fait-divers criminel est d'autant plus significatif qu'au même moment, le fait-divers « catastrophique » (accidents, inondations, incendies...) connaît pour sa part un net recul en pourcentage jusqu'en 1980. On voit bien s'achever au milieu des années 1980 cette seconde période caractérisée par une banalisation du récit criminel qui se traduit par son développement et son accession à la légitimité télévisuelle.

Le récit criminel est devenue une rubrique constitutive et incontournable de l'information télévisée. Même si le volume reste modeste (en moyenne 3,3% du nombre de sujets), l'augmentation est considérable (+371% en nombre de sujets) pour la période 1965-1985. À partir de 1985, le récit criminel connaît une nouvelle phase d'expansion plus spectaculaire encore, que nous aborderons dans une troisième partie.

L'évolution du récit criminel à la télévision est-elle comparable à l'évolution de la criminalité relevée dans les statistiques policières ? La représentation du crime épouse-t-elle la criminalité « apparente » ? Le graphique 2.11 montre les évolutions comparées du taux de criminalité et du récit criminel dans les journaux télévisés de la première chaîne. On ne peut

comparer strictement le volume de ces courbes l'une en fonction de l'autre, les méthodes et les valeurs statistiques n'étant pas les mêmes. On peut néanmoins confronter leur profil.

**Graphique 2.11**



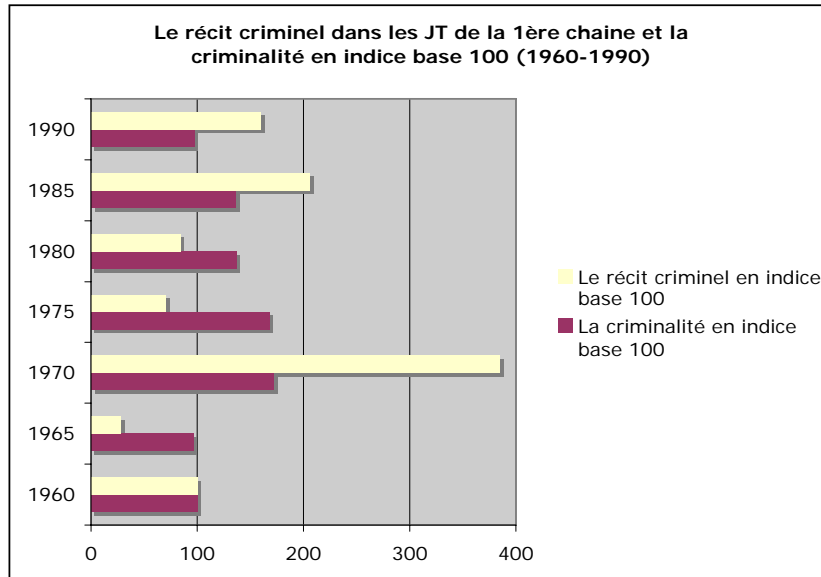
Jusqu'en 1970, on voit que le récit criminel suit à peu près la même évolution que le taux de criminalité. À partir de 1970, tandis que le taux de criminalité pour cent habitants continue d'augmenter régulièrement, le récit criminel reflue jusqu'en 1980 avant d'augmenter à nouveau. Malgré, ces irrégularités, on voit que l'évolution générale du pourcentage de récit criminel dans les journaux télévisés de la 1<sup>ère</sup> chaîne tend à suivre l'évolution du taux de criminalité. Le décalage entre des deux courbes n'est pas visible ici puisqu'il se produit à partir du milieu des années 1980 : on observe alors le taux de criminalité se stabiliser et au contraire, le volume du récit criminel augmenter dans un ordre de grandeur tout à fait supérieur. Cette dernière phase sera donc analysée dans la troisième partie.

Pour mieux comparer ces deux évolutions, il faut s'intéresser à leur indice de variation<sup>551</sup>. Le graphique 2.12 prend comme « base 100 » l'année 1960 : à partir de cette

<sup>551</sup> L'indice de variation présente un avantage indéniable : il permet de comparer des nombres de niveau ou de nature différentes et autorise leurs représentations sur un même graphique. Les services du ministère de l'Intérieur utilisent ainsi ses indices pour comparer, par exemple, la criminalité par appropriation (vol..) avec l'évolution du parc automobile. Nous avons ici rapproché l'indice de criminalité avec celui de récits criminels dans les JT de la 1<sup>ère</sup> chaîne. Pour obtenir l'indice de criminalité, on a, pour chaque année, divisé le total des faits enregistrés par le total de l'année de référence (1960). Pour obtenir l'indice du nombre de récit criminel on a procédé de la même façon, en divisant le nombre de récit pour chaque année par le nombre de récit de l'année de référence. Lorsque l'on obtient un chiffre inférieur à 100, cela signifie une diminution par rapport à l'année de référence. Au-delà de 100, l'indice connaît une augmentation.

référence, on a calculé l'indice de variation de la criminalité et celui du nombre de sujets de récit criminel dans les JT de la 1<sup>ère</sup> chaîne.

**Graphique 2.12 et tableau 2.13**



	<b>Indice de la criminalité (nombre de crimes et délits)</b>	<b>Indice du récit criminel dans les JT de la 1ère chaîne (nbre de sujets)</b>
<b>1960</b>	100	100
<b>1965</b>	96	28
<b>1970</b>	172	385
<b>1975</b>	168	70
<b>1980</b>	137	84
<b>1985</b>	136	206
<b>1990</b>	97	160

On s'aperçoit d'abord que le récit criminel est bien plus fluctuant que la criminalité elle-même : l'indice du récit criminel en 1965 (28) est largement inférieur à celui de la criminalité (96) alors que l'année 1970 fournit la situation inverse (385 pour le récit, 172 pour la criminalité). L'indice de la criminalité varie entre 96 et 172 quand celui du récit connaît une amplitude plus forte : de 28 à 385.

On observe également que, jusqu'au milieu des années 1980, et à l'exception de l'année 1970, le récit criminel reste sous-représenté par rapport à la criminalité : quand l'indice de la criminalité est supérieur à l'année de référence, celui du récit criminel demeure en-deçà. Cette analyse doit donc servir à nuancer l'essor du récit criminel dans les années 1970 : confronté à la réalité (du moins « apparente »), la représentation médiatique de la criminalité ne paraît pas évoluer dans les mêmes volumes de proportions. Quand les chiffres

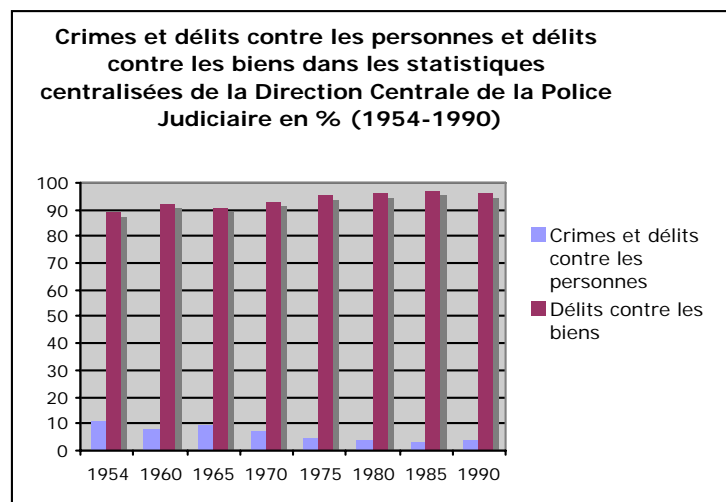
de la criminalité révèlent une montée massive et durable, on constate que le récit criminel télévisé montre une perception moins anxiogène. L'année 1970, on l'a vu, est accidentelle, tandis que le décrochage qui s'opère au milieu des années 1980 est profond et durable : à partir de 1985, l'écart entre les deux indices ne cessera de se creuser au profit du récit criminel. Nous le verrons plus loin.

### *b. Thématiques*

La représentation télévisuelle de la criminalité pourrait donc quantitativement sembler moins anxiogène que sa représentation dans les statistiques policières. Mais il convient à présent d'observer plus en détail le récit produit par un média qui cherche moins à façonner une représentation conforme de la criminalité « apparente » qu'à traiter, jour après jour, des faits sélectionnés dans l'actualité. De quelle nature sont justement ces derniers et quelles thématiques se dégagent-elles de leur accumulation ? Il est intéressant ici de reprendre la distinction faite entre les « personnes » et les « biens » précédemment évoquée dans le cadre de l'observation des statistiques policières.

Le graphique 2.14 rappelle ainsi le caractère marginal des atteintes contre les personnes qui, selon les sources policières, représentent moins de 10% de la criminalité « apparente » et ne cesse de diminuer entre 1965 et 1985 tandis que les déprédations ou appropriations de biens concernent plus de 90% des actes criminels et ne cessent de se développer au cours de la même période.

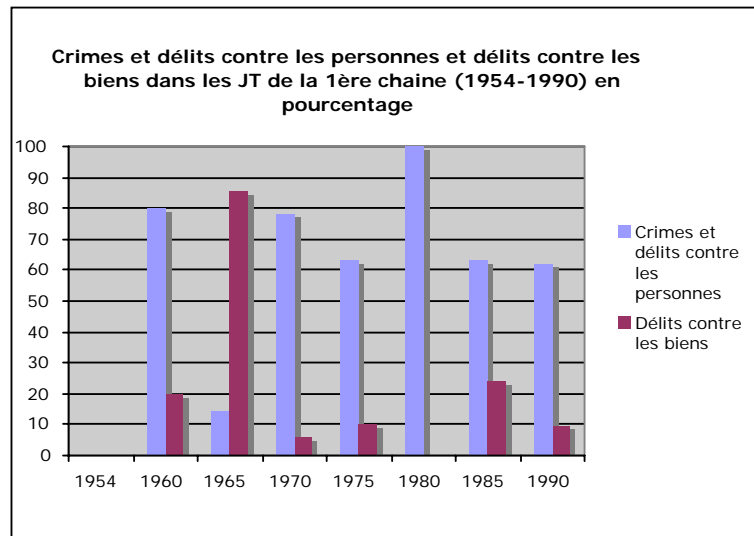
**Graphique 2.14**



Or, on observe quasiment une inversion de ce rapport lorsque l'on s'intéresse, à travers le tableaux 2.15 et graphique 2.16, aux faits criminels traités dans les journaux télévisés de la 1<sup>ère</sup> chaîne.

**Tableau 2.15 et graphique 2.16 : Crimes et délits contre les personnes et délits contre les biens dans les JT de 20h de la 1<sup>ère</sup> chaîne en % de sujets (1954-1990)**

	Crimes et délits contre les personnes	Délits contre les biens
1954	0	0
1960	80	20
1965	14,3	85,7
1970	78,1	6,3
1975	63,2	10,5
1980	100	0
1985	63,5	24,2
1990	62,3	9,4



Au cours de la période 1970-1985, les délits contre les biens, même s'ils progressent de 6,3 % des sujets en 1970 à 24,2% en 1985, concernent finalement en moyenne 10% du récit criminel dans les JT de la 1<sup>ère</sup> chaîne, tandis que les atteintes contre les personnes sont en moyenne présentes dans 76% des récits, leur amplitude allant de 63,5% en 1975 à 100% en 1980<sup>552</sup>.

Quand les données statistiques policières donnent finalement une perception de la criminalité qui est essentiellement celle de la montée de la *délinquance* (à travers la recrudescence des atteintes aux biens que sont les vols et les infractions), la télévision restitue plutôt pour sa part majoritairement une vision de la montée des *violences*, au sens pénal du terme. Dans son *Histoire de la violence*, Jean-Claude Chesnais<sup>553</sup> rappelle en effet que seule l'atteinte portée à l'intégrité physique d'un être humain peut-être qualifiée selon le Code Pénal de « violence »<sup>554</sup>. Ainsi, quand la violence diminue dans les statistiques policières entre 1965 et 1985, elle augmente bel et bien sur les petits écrans. Cette observation rejoint

<sup>552</sup> Les 14% moyens restant relevant du discours institutionnel autour du crime.

<sup>553</sup> CHESNAIS Jean-Claude, *Histoire de la violence*, Paris, Hachette, Pluriel, 1996, p. 13.

<sup>554</sup> Lorsque l'objet de l'infraction est une chose, le Code Pénal parle alors de « dégradation », de « destruction », de « détérioration » ou de « dévastation » (articles 257, 314, 435, 436, 443, 444, 445 ou 451 du Code Pénal).

l'analyse que fait encore Jean-Claude Chesnais du « sentiment d'insécurité » dont le lien avec la violence objective est, observe-t-il, « des plus tenus »<sup>555</sup> : « L'intrusion croissante des médias dans la sphère intime des individus, et notamment la télévision », poursuit-il, constitue l'un des facteurs explicatifs de ce décalage entre deux sphères de réalités. Il n'y a donc finalement rien de contradictoire à constater le reflux des violences criminelles et voir se développer le récit criminel autour de ces mêmes violences prolonge encore l'auteur, reprenant à son compte le paradoxe de Tocqueville : plus un phénomène désagréable diminue, plus ce qu'il en reste devient insupportable<sup>556</sup>.

Il n'y a en tout cas, sur cet aspect du récit criminel, pas de rupture avec la période précédente : ce sont les faits criminels les plus graves et les plus spectaculaires qui intéressent toujours le plus les reporters du journal télévisé. Le tableau 2.17 détaille davantage les thématiques présentes à l'écran tandis que le graphique 2.18 illustre la répartition entre les six premières catégories, c'est-à-dire celles qui concernent les crimes et délits contre les personnes.

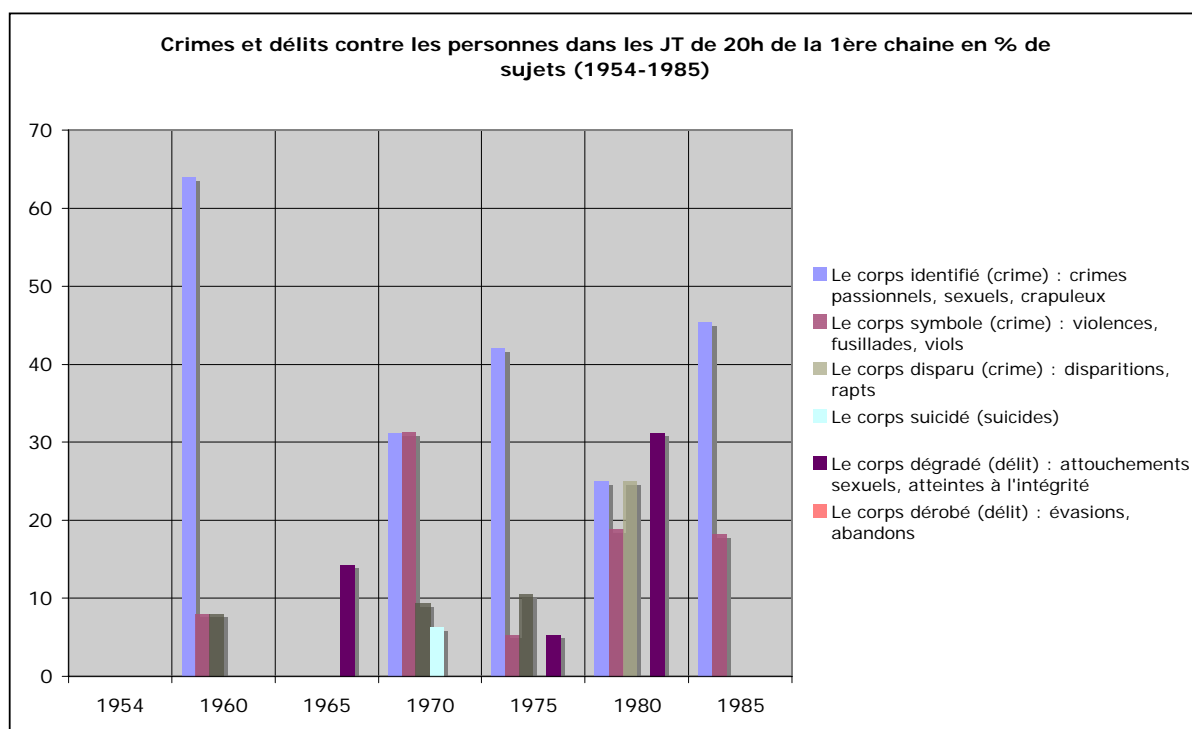
**Tableau 2.17 : Thématique des récits criminels dans les JT de 20h en % de sujets (1954-1990)**

		Le corps identifié	Le corps symbole	Le corps disparu	Le corps suicidé	Le corps dégradé	Le corps dérobé	Le bien détruit	Le bien dérobé	Le crime maîtrisé
<b>1954</b>	1 <sup>ère</sup> chaîne	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>1960</b>	1 <sup>ère</sup> chaîne	64	8	8	0	0	0	12	8	0
<b>1965</b>	1 <sup>ère</sup> chaîne	0	0	0	0	14,3	0	14,3	71,4	0
<b>1970</b>	1 <sup>ère</sup> chaîne	31,2	31,2	9,4	6,3	0	0	0	6,3	15,6
	2 <sup>ème</sup> chaîne	52,7	36,8	0	0	0	10,5	0	0	0
<b>1975</b>	TF1	42,1	5,3	10,5	0	5,3	0	0	10,5	26,3
	A2	15,3	38,5	38,5	0	0	0	0	7,7	0
<b>1980</b>	TF1	25	18,8	25	0	31,2	0	0	0	0
	A2	5,6	5,6	38,8	0	11,1	5,6	16,6	5,6	11,1
	FR3	20	10	70	0	0	0	0	0	0
<b>1985</b>	TF1	45,4	18,1	0	0	0	0	0	24,2	12,1
	A2	36,4	9,1	0	0	0	4,5	0	40,9	9,1
	FR3	53,4	20	0	0	0	0	0	13,3	13,3

<sup>555</sup> CHESNAIS Jean-Claude, *Histoire...*, op. cit., p. 17.

<sup>556</sup> Dans son ouvrage *De la démocratie en Amérique*, Alexis de Tocqueville explique en effet que plus l'égalité se renforce, plus les revendications d'égalité s'exacerbent.

Graphique 2.18



Comme dans les années 1950 et 1960, la catégorie « corps identifié »<sup>557</sup> reste dominante dans les récits criminels puisqu'elle regroupe en moyenne 36% des récits criminels de la première chaîne entre 1970 et 1985<sup>558</sup>. On a vu que cette thématique qui construit le récit autour d'une histoire singulière, close sur son intrigue et ses personnages, reste la forme première et historique du récit criminel, celle qui, dès la constitution du fait-divers en tant que rubrique journalistique dans les années 1830, s'attache à la mise en scène du « beau » crime sans renvoyer nécessairement à la société dans laquelle il se produit. En 1970, les téléspectateurs suivent ainsi le procès des frères Guérini comme l'épilogue de la carrière de ces truands de la pègre marseillaise (5 sujets) ; en 1975, l'affaire Portal et l'assaut par la police du domaine de la Fumade devient un véritable mini-feuilleton<sup>559</sup> (5 sujets) ; en 1980,

<sup>557</sup> Rappel : la catégorie « corps identifié » concerne tous les crimes qui impliquent la volonté, de la part du criminel, de supprimer une personne pour des motivations bien identifiées et propres à la victime (crimes passionnels, sexuels ou crapuleux)

<sup>558</sup> 31,2% en 1970, 42,1% en 1975, 25% en 1980 et 45,4% en 1985 sur la 1<sup>ère</sup> chaîne.

<sup>559</sup> Depuis 1973, Le jeune baron Jean-Louis Portal se barricade dans la propriété familiale, La Fumade (Montauban), avec sa mère, sa sœur ainsi que le cadavre de son père, mort depuis deux ans et préservé dans un cercueil placé dans le hall du château. Il proteste ainsi contre la vente du domaine faite par son père peu de temps avant sa mort, alors que ce dernier n'avait plus toute sa lucidité et devait honorer une dette. Le 27 janvier 1975, Jean-Louis Portal ouvre le feu contre deux fermiers qui étaient entrés dans la propriété, les blessant légèrement. 70 gendarmes prennent alors d'assaut La Fumade pour neutraliser le jeune baron. Mais celui-ci est mortellement blessé. Les deux femmes font l'objet d'examen psychiatriques.

un triple meurtre de Carqueiranne<sup>560</sup> mobilise également l'attention du public (3 sujets), tandis que les affaires Christian David<sup>561</sup> ou Mauvillain<sup>562</sup>, en 1985, font chacune l'objet de 5 sujets dans le JT de TF1.

Autre continuité avec la période précédente : le thème du suicide demeure exceptionnel. Le suicide d'un lycéen à Nanterre en 1970 a certes fait l'objet d'un sujet dans le journal télévisé, mais l'événement intervenait dans un contexte social particulier, alors qu'étudiants et lycéens procédaient à des actions spectaculaires à Nanterre ou Grenoble pour faire entendre leurs revendications. La plupart du temps, le suicide est perçu comme un geste privé, abordé avec gêne et pudeur quand on ne considère tout simplement pas qu'il ne mérite pas de figurer dans un journal télévisé. Au moment du suicide de Gabrielle Russier, en septembre 1969, le journal télévisé choisit par exemple de ne pas traiter l'affaire alors que la presse écrite et les radios remplissent des colonnes pour évoquer les « problèmes de fond » que pose la mort de l'enseignante<sup>563</sup>. Seule la réponse ambiguë de Georges Pompidou qui, interrogé par un journaliste de RMC, répond en citant quelques vers d'Éluard, est diffusée le 22 septembre 1969 sur les petits écrans. Mais il en est de même de toutes les conférences de presse du président de la République (l'interpellation préparée au sujet de l'affaire Gabrielle Russier n'occupe que deux minutes de l'heure que dure la conférence).

---

<sup>560</sup> Gilles Le Goff, sa fille de onze ans Sandrine et l'un de leur voisin du lotissement « La Californie » sont retrouvés morts assassinés.

<sup>561</sup> Voyou des années 1960, dit « le beau Serge », Christian David devient rapidement l'une des personnalités importantes de la filière de la drogue entre la France et l'Amérique du Sud. Arrêté au Nicaragua par les Américains, il est incarcéré aux États-Unis en 1972 pour trafic d'héroïne, et est libéré de prison en janvier 1985. La France réclame son extradition pour le juger pour le meurtre du commissaire Galibert en 1966.

<sup>562</sup> Guy Mauvillain a été condamné le 25 novembre 1975 à 18 ans de réclusion pour le meurtre d'une vieille femme. Il clame pourtant son innocence. Sa peine est suspendue en 1981 et Mauvillain est rejugé et acquitté par la cour d'assises de la Gironde le 29 juin 1985. En 1987, il obtiendra 400.000 francs de dommages et intérêts.

<sup>563</sup> En 1968, Gabrielle Russier, agrégée de Lettres, est alors une jeune professeur de 32 ans en poste dans un lycée de Marseille. Elle est connue dans son milieu professionnel pour ses méthodes pédagogiques peu traditionnelles basées sur la participation des élèves, l'écoute et l'échange. Elle n'hésite pas à prolonger les cours par des discussions dans des cafés. En Mai 1968, elle commence une relation avec l'un de ses élèves de seconde, âgé de 16 ans, Christian R. Les parents du jeune homme portent plainte pour « détournement de mineurs » en novembre 1968. Gabrielle Russier est incarcérée aux Baumettes pendant huit semaines en avril-juin 1969. Son procès s'ouvre à huis clos le 10 juillet 1969 et s'achève sur une condamnation à douze mois de prison avec sursis et 500 francs d'amende. Le ministère de l'Éducation nationale, qui aimerait bien se débarrasser d'une enseignante « gauchiste », juge la peine insuffisante et fait appel de la décision afin d'obtenir une peine plus lourde. Gabrielle Russier, dépressive et épuisée, vit très mal cette situation. La menace d'être révoquée de l'Éducation nationale la plonge dans le désespoir. Le 1<sup>er</sup> septembre 1969, Gabrielle Russier se suicide au gaz dans son appartement. La classe politique semble gênée par le retentissement médiatique de cette affaire, même si certains considèrent qu'elle fait opportunément diversion en pleine affaire Markovic. Le 22 septembre 1969, interrogé par un journaliste de Radio Monte-Carlo sur les « problèmes de fond » que pose ce fait-divers, le président de la République Georges Pompidou, ambigu, se contente pour seul commentaire de citer ces vers d'Éluard : « Comprenne qui voudra / Moi, mon remord ce fut / [...] la victime raisonnable / [...] au regard d'enfant perdue / [...] celle qui ressemble aux morts / qui sont morts pour être aimés. » Le poème avait été écrit à la Libération pour évoquer les femmes françaises compromises avec des hommes allemands, tondues, avait expliqué Éluard, pour ne pas châtier les coupables.



Les cas d'enlèvements (« corps disparu ») sont relativement constants d'une période à l'autre, augmentant pourtant brutalement en 1980 au moment de la prise d'otage spectaculaire du PDG Maury-Larivière. On relève toutefois que si les victimes de ces actes criminels étaient, dans les années 1960, essentiellement des enfants ou des femmes (« enlèvement Mme Mc Kay » le 6 janvier 1970, « enlèvement d'enfants » le 26 juin 1975, « enlèvement femme cardiologue » le 25 janvier 1980), on voit s'ajouter dans les années 1970 et 1980 des enlèvements à caractère « socio-économique » dont les victimes sont des patrons d'entreprises (Maury-Larivière, Empain...). On se souvient que le rapt d'Éric Peugeot, petit-fils du PDG de l'industriel automobile, en 1960, n'avait pas été relaté sous l'angle d'un conflit de classe et d'inégalités sociales : c'était un enfant comme les autres, victime d'un acte criminel odieux. À partir des années 1970, en revanche, les preneurs d'otages franchissent un nouveau seuil dans le degré de la violence, s'en prenant directement aux puissants et affichant parfois clairement un message plus politique. Cette évolution est bien sûr indissociable de la montée des actions terroristes menées par les nouvelles organisations radicales comme Action Directe.

La catégorie des évasions et des abandons (« corps disparu ») demeure une catégorie exceptionnellement évoquée dans les journaux télévisés, aucun cas n'étant apparu dans nos échantillons. Il est vrai que, selon les chiffres mêmes de l'administration pénitentiaire, les évasions demeurent très rares : 31 en 1976 pour une population pénale de près de 30.000 détenus en milieu fermé (0,1%) ; 6 en 1981 pour près de 40.000 détenus (0,01%) et 36 en 1985 pour près de 43.000 détenus (0,08%)<sup>564</sup>.

Une rupture s'observe pourtant dans les années 1970-1985 par rapport à la période antérieure : l'émergence de la catégorie « corps symbole »<sup>565</sup>. Quasiment inexistante dans les années 1950 et 1960, cette catégorie de récit qui implique l'intervention de la dimension sociale d'un fait criminel représente désormais en moyenne 18% du récit criminel dans les années 1970-1985 : violences dans les manifestations étudiantes à Grenoble en 1970, agitation dans la prison de Melun en 1975, violences dans les tribunes lors d'un match de football en 1980, actes d'un forcené dans le métro, fusillade à Paris ou massacre en Californie en 1985... Tous ces faits-divers qui traduisent une violence aveugle et des victimes « gratuites » font peser, au contraire des « beaux crimes », une menace directe sur l'ensemble de la société puisque chacun de ses membres est susceptible d'être touché. L'essor de la thématique du « corps symbole » au cours de la période accompagne parfaitement le

---

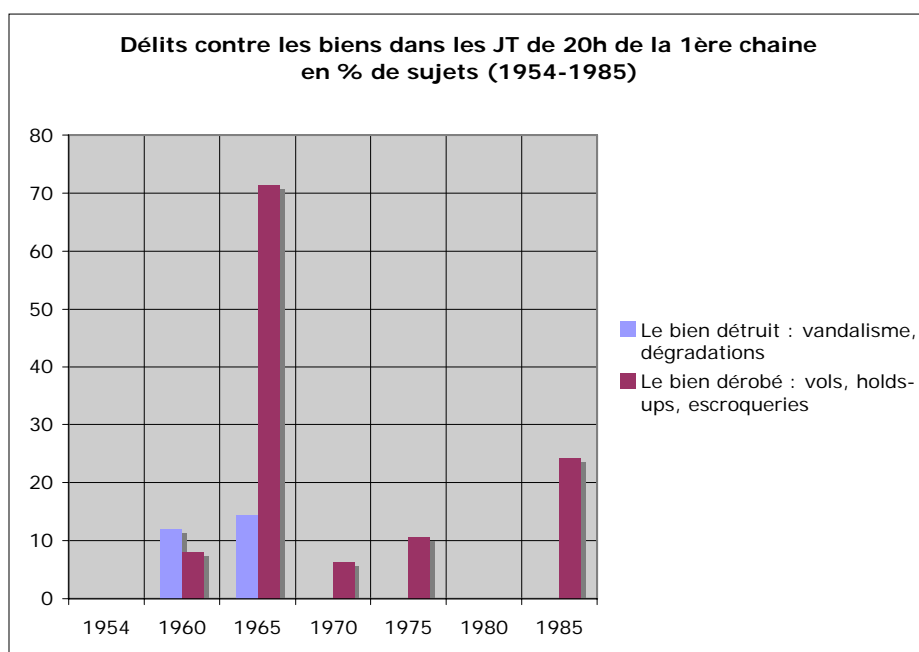
<sup>564</sup> Ministère de la Justice, chiffres de l'administration pénitentiaire, années 1976, 1981, 1985.

<sup>565</sup> Rappel : la catégorie « corps symbole » concerne tous les crimes où le criminel n'a pas cherché à viser une personne en particulier mais s'en est pris au statut de la (des) victime(s) ou à ce qu'elle(s) représente(nt) dans la société (violences sociales, fusillades, pédophilie).

développement des sujets de « société », lui-même provoqué et entretenu par la montée des violences, réelles ou imaginaires.

L'analyse de la représentation des atteintes contre les biens dans les JT de la 1<sup>ère</sup> chaîne permet quant à elle de dégager deux thématiques inégalement mises en scène dans les récits criminels. Le graphique 2.19 montre ainsi que la télévision présente une délinquance *d'appropriation* (vols, escroqueries) bien plus que de *dégradation* (vandalisme et destruction).

Graphique 2.19



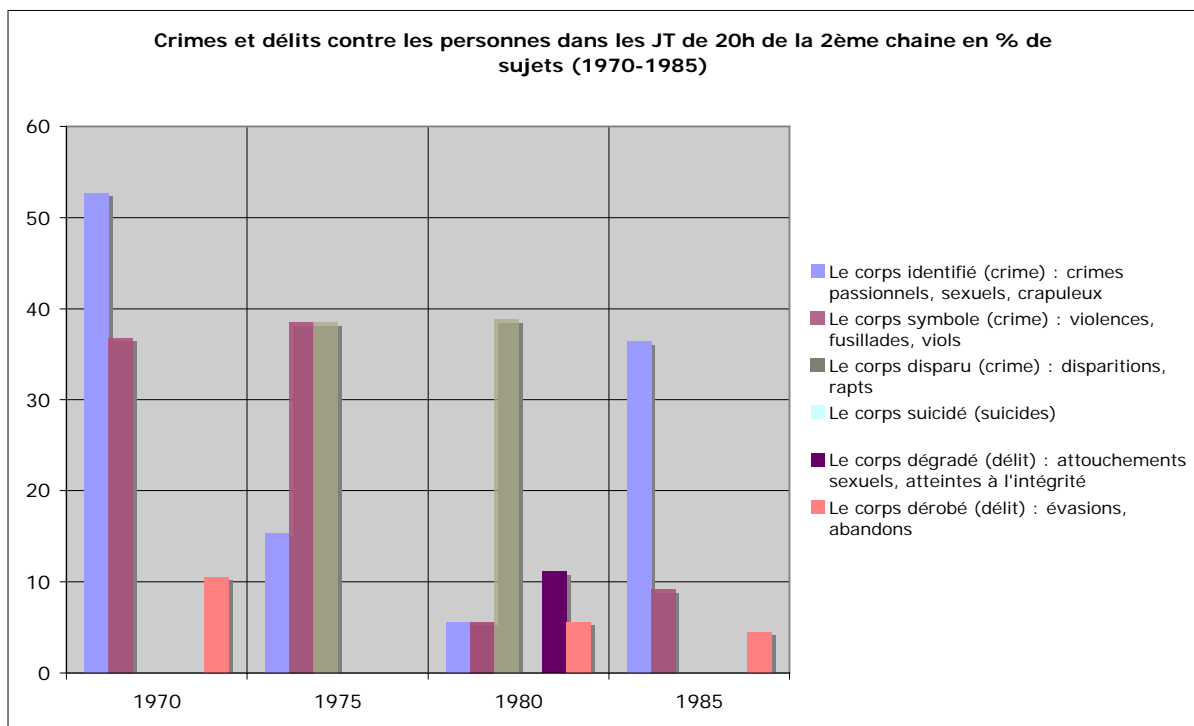
Exceptionnellement élevée en 1965 (voir I, 1.6.2), la catégorie du « bien dérobé » retombe à 6,3% en 1970 et triple quinze ans plus tard : en 1985, elle représente ainsi près d'un quart (24,2%) du récit criminel. Quant à celle du « bien détruit », qui s'élève en moyenne à 13% en 1960 et 1965, les hasards de l'actualité la font disparaître de nos échantillons au cours de la période 1970-1985. Une partie des réalités criminelles constatées par les sources policières se trouve ainsi euphémisée sur les écrans télévisés.

Pourtant, bien que plus conformes aux statistiques policières, les vols évoqués dans les récits criminels donnent une image peu représentative de la délinquance d'appropriation. Effectivement, dans les années 1970, le petit écran privilégie encore les sujets qui évoquent le cas plus marginal des vols de produits de luxe ou des biens culturels, s'intéressant par exemple au « hold-up de la bijouterie Aldebert » le 12 janvier 1975 ou au « vol de chefs d'œuvres » le 8 juin 1975. Ce n'est qu'en 1985 qu'apparaissent dans nos échantillons des cas

d'appropriations relevant d'une délinquance plus « ordinaire » : « saisie d'héroïne à Roissy » (15 janvier 1985), « démantèlement de receleurs » (2 juin 1985), « contrebande de cigarettes » (22 juin 1985). Ces faits-divers dessinent les contours d'une société qui, à la fin des années 1970, a bel et bien pris la mesure du problème de la drogue et de la toxicomanie qui préoccupe les autorités de santé et de sécurité publiques. Ces récits sous-entendent également que les forces de l'ordre, après avoir mis en place et expérimenté des méthodes plus modernes dans les années 1970, se sont efficacement adaptées à ces nouveaux comportements criminels plus organisés et internationalisés (l'aéroport de « Roissy », zone internationale, illustrant cette idée d'une abolition des frontières de la criminalité dans le contexte émergent de la mondialisation). Les téléspectateurs ont donc moins constaté les tâtonnements de la police des années 1970 qu'ils ne mesurent sa capacité d'action dans les années 1980 à travers des succès plus facilement rapportés dans les JT.

La répartition thématique des récits criminels sur la deuxième chaîne ne comporte dans l'ensemble pas de différences majeures avec la première chaîne. Quelques nuances sont cependant perceptibles. Le graphique 2.20 détaille ainsi la thématique des atteintes contre les personnes dans les JT d'Antenne 2.

**Graphique 2.20**



La catégorie « corps identifié » reste très présente, malgré un recul en 1975 et 1980, puisqu'elle représente plus de 50% des récits en 1970 et encore près de 40% en 1985. Mais on constate qu'elle n'est pas forcément alimentée par les mêmes faits-divers que sur la première chaîne : si on retrouve l'incontournable affaire Guerini, à laquelle 6 sujets sont consacrés en 1970, la rédaction de la deuxième chaîne choisit également de s'intéresser au procès du meurtrier de Sharon Tate (le 15 juin 1970) ou à celui du responsable d'une noyade mortelle à Juigné (21 et 22 janvier 1970).

Le recul des années 1975 et 1980 se fait surtout au profit de la catégorie des « corps disparu » : là encore, Antenne 2 accorde en 1975 une place plus importante à des enlèvements d'enfants que TF1 semble ignorer : « l'enlèvement d'Olivier » (17 janvier 1975), « l'enlèvement de la petite Cathalan » (22 juin 1975) ou le « Rapt d'enfants en Belgique » (23 juin 1975). Il s'agit là de la principale différence d'approche de l'actualité entre les deux chaînes : l'une tait le problème quand la seconde choisit d'illustrer un phénomène inquiétant même si, la plupart du temps, elle l'évoque à travers l'image de l'action dévouée et ininterrompue des forces d'investigations. Le 12 août 1975, Jean Laborde, excédé, en vient d'ailleurs à accuser simultanément les silences et les euphémisations du petit écran en matière de rapt d'enfants :

« Faut-il conserver le black-out sur les enlèvements d'enfants tant que ceux-ci ne sont pas restitués, sains et saufs, à leurs parents ? Depuis un certain temps, un accord passé entre journalistes et policiers impose le silence total sur ce genre d'événement, les tractations et la remise de la rançon. La presse accepte volontiers cette autocensure puisque, de l'avis même des enquêteurs, elle est l'une des conditions de la sauvegarde des petites victimes. [...] Que voit-on apparaître sur le petit écran ? Non pas des parents angoissés et torturés, mais souriant à l'enfant retrouvé, baignant dans la joie qui succède à la peine. Le kidnappeur n'est plus celui qui enlève un gosse mais celui qui le rend. [...] En vérité, l'opinion ne marche que si, comme au temps de l'affaire Peugeot, elle partage les chagrins et les peines des parents. [...] Cinq enlèvements depuis le début de l'année, c'est beaucoup, c'est trop, c'est aussi inquiétant, surtout lorsqu'ils se déroulent dans l'indifférence totale d'un public qui n'en aperçoit plus que la phase souriante et détendue. »<sup>566</sup>

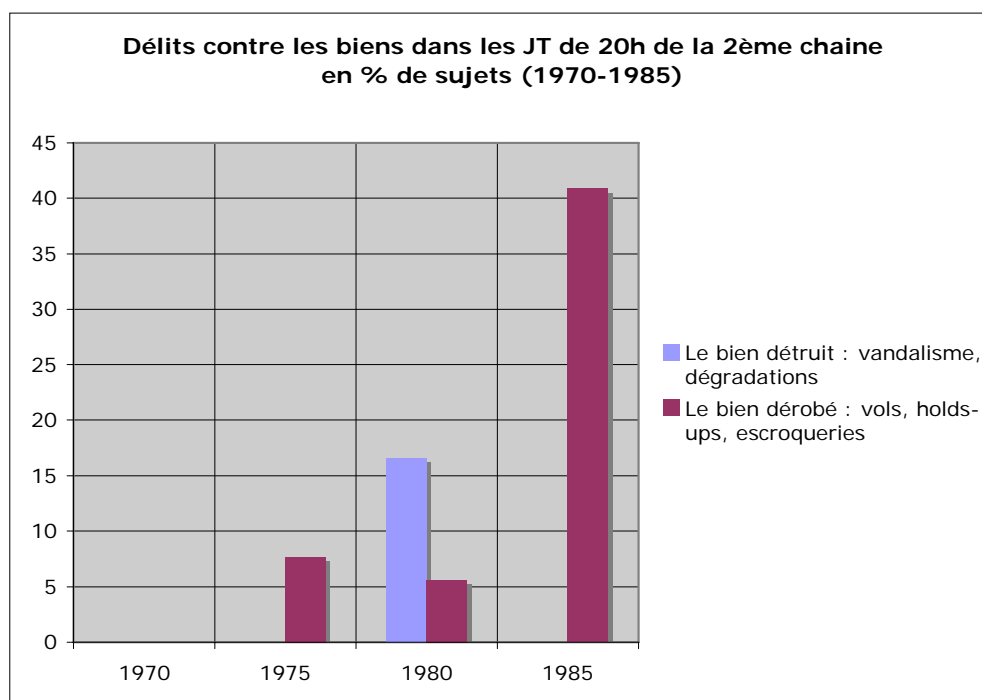
La catégorie des « corps symboles » très présente en 1970 et 1975 puisqu'elle représente près de 40% de la thématique des récits criminels de la 2<sup>ème</sup> chaîne, retombe à moins de 10% en 1980 et 1985, Antenne 2 ayant par exemple moins développé que TF1 les actes de forcenés et les fusillades aveugles.

---

<sup>566</sup> *L'Aurore*, 12 août 1975.

Lorsque l'on observe les sujets qui évoquent des atteintes aux biens (graphique 2.21), on s'aperçoit également que, dans l'ensemble comparable à la perception reflétée sur la première chaîne, Antenne 2 se révèle toutefois plus ouverte sur les réalités de la délinquance, évoquant en 1980 plusieurs cas de vandalisme et de dégradations alors que s'ouvrent les procès des responsables à Toulouse ou Nancy (16,6% en 1980). En matière de vols, dont le récit connaît, comme sur TF1, une forte progression au cours de la période (0% en 1970, 7,7% en 1975, 5,6% en 1980 et 40,9% en 1985), A2 reflète également plus tôt que TF1 les nouveaux contours de la criminalité. Dès 1975, en effet, émerge les figures d'une délinquance « ordinaire » : des petits malfrats qui tentent de braquer une Caisse d'épargne (23 juin 1975), un homme qui fabrique de faux billets à Toulouse (4 juin 1975) ou encore l'inculpation d'un trafiquant de stupéfiants à Marseille (23 janvier 1980).

**Graphique 2.21**



La deuxième chaîne, plus jeune, soucieuse de refléter une société qui a changé, rajeunie et animée de mouvements plus complexes, cherche à porter un regard sur le monde que partageraient nombre de téléspectateurs. Elle montre finalement plus précocement que son aînée sa capacité à s'approprier et relayer les réalités criminelles. Pourtant, on a vu que ces deux sphères de réalité que sont les statistiques policières et le récit criminel, quelle que soit la chaîne dont il provient, évoluent de façon parfois antagoniste. Ce qui retient ici notre attention, c'est finalement l'idée qu'une société bel et bien plus violente se dessine chaque

soir dans les journaux télévisés. Même si, n'oublions pas, ce façonnement est autant, voire plus selon certains observateurs, imputable aux séries américaines et aux films qui occupent une partie des programmes. Et le spectacle de la violence nourrit la peur, s'inquiète Roger Gicquel en 1977. Car dans l'intervalle entre la criminalité « apparente » et sa représentation médiatique s'immisce une notion mal définie et aux acceptions multiples : ce « sentiment d'insécurité », dont il est clair historiquement que l'émergence ou la résurgence est décelée chaque fois que se déclenchent, en général à partir de quelques faits-divers, de grandes campagnes de presse.

### 1.2.3. Émergence du sentiment d'insécurité

#### *a. Définitions et étymologie*

Par quel glissement passe-t-on du « crime » au « récit criminel », du « récit criminel » au « discours sécuritaire » et du « discours sécuritaire » au « sentiment d'insécurité » ? « Si l'on accole au mot « crime » celui de « sécurité », c'est pour rappeler que le crime n'est pas seulement un phénomène, mais aussi un objet de débat social et de politiques publiques » estiment de concert Laurent Mucchielli et Philippe Robert<sup>567</sup>. Les comportements criminels sont donc l'objet de tout un ensemble de réactions de la société qui en sont inséparables : quand un individu menace ou tue (« crime ») malgré l'action des forces de police (« sécurité »), le journaliste chargé d'informer relate l'événement (« récit criminel ») auprès du public tout en interpellant les autorités sur des dysfonctionnements éventuels auxquels elles doivent apporter une réponse appropriée (« politiques publiques »). La répétition de ces événements peut d'une part entraîner du côté du public une confuse intranquilité d'esprit face à l'impression d'une menace (« sentiment d'insécurité ») et, du côté des autorités, la tentation d'exploiter les événements et leurs récits afin de légitimer des mesures, voire une idéologie (« discours sécuritaire »).

Si le terme « sécurité » est attesté dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle<sup>568</sup>, il reste peu employé avant le XVIII<sup>e</sup> siècle, emprunté au latin *securitas* pour évoquer une « assurance dans le péril »<sup>569</sup>, « une tranquillité d'esprit qui résulte de la pensée qu'on a qu'il n'y a pas à craindre

---

<sup>567</sup> MUCCHIELLI Laurent, ROBERT Philippe, *Crime et sécurité...*, *op. cit.*, p. 6

<sup>568</sup> REY Alain (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Tome 3, Paris, Le Robert, 1998, p. 3438. Article « Sécurité ».

<sup>569</sup> FURETIÈRE Antoine, *Dictionnaire universel*, tome 3, 1690. Ne comporte pas le mot insécurité

de danger »<sup>570</sup>. L' « insécurité » y est définie au même moment comme le « manque, défaut de sécurité »<sup>571</sup>. En revanche, le dérivé « sécuritaire », attesté dès 1294 avait disparu jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, s'appliquant plus explicitement dans les années 1980 à ce qui tend à privilégier les problèmes de sécurité. Le terme « sécuriser », emprunté au vocabulaire de la psychologie, a émergé à la fin des années 1960, attesté dans le langage courant dès 1968. Il s'agissait de « donner un sentiment de sécurité à quelqu'un ». Son contraire « insécuriser » est apparu en même temps. Mais les mots n'inventent pas des phénomènes : ils traduisent des évolutions.

*b. Approche historique et sociologique d'un sentiment*

L'émergence du sentiment d'insécurité remonte en effet, selon Philippe Robert, très précisément au milieu des années 1970<sup>572</sup>. Les travaux menés par le sociologue révèlent qu'entre 1974 et 1988, 15 % des Français répondent en moyenne que la lutte contre la violence et la délinquance doit être la priorité du gouvernement<sup>573</sup>. Si ce pourcentage définit une minorité « obsédée » par la question sécuritaire, il ne doit pas cacher la part plus importante encore de ceux qui se sentent « préoccupés » ou « sensibles » à l'insécurité. Une enquête Agoramétrie nous apprend effectivement qu'en 1977, près de 65% des Français interrogés « adhèrent fortement ou moyennement » à la formulation « On ne se sent plus en sécurité ». Parmi eux, ils sont près de 38% à y adhérer seulement « fortement ». Le noyau dur tend donc bel et bien à s'affirmer dans la deuxième moitié des années 1970 et semble atteindre un sommet en 1978-1979. La préoccupation sécuritaire tend par la suite à refluer légèrement avant de connaître une nouvelle fièvre en 1983-1985. Malgré tout, note Philippe Robert, ces variations restent faibles et traduisent d'une manière générale une implantation importante de la préoccupation sécuritaire en France dès le milieu des années 1970.

Mais qui a peur et de quoi a-t-on peur ? Car le sentiment d'insécurité est aussi un phénomène sociologique qui semble lié très nettement à l'âge, aux opinions politiques et au niveau d'éducation des personnes, moins au sexe et à la pratique religieuse. On se préoccupe ainsi davantage de sécurité quand on a entre cinquante et soixante-cinq ans, que l'on est plutôt

---

<sup>570</sup> LAROUSSE Pierre, *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, 1866-1876, tome 21, p. 464.

<sup>571</sup> *Ibid.*, tome 13, p. 717

<sup>572</sup> ROBERT Philippe, *L'insécurité en France*, Paris, La découverte, 2002, p. 3.

<sup>573</sup> Selon les travaux menés par Philippe Robert et Marie-Lys Pottier dans le cadre des recherches du Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales (CESDIP).

de droite ou d'extrême-droite et que l'on possède un niveau d'éducation moyen ou faible<sup>574</sup>. Le sentiment d'insécurité émerge plus favorablement dans un contexte de mutations économiques et sociales, comme c'est le cas des années 1970, et les individus y sont d'autant plus sujets qu'ils se sentent mal armés pour faire face à ces changements : soit qu'ils s'estiment trop âgés, soit qu'ils n'aient pas les outils intellectuels et culturels susceptibles d'enrayer ce sentiment d'insécurité. La délinquance cristallise plus particulièrement les peurs parce qu'elle confirme le sentiment d'une détérioration de la vie sociale. Et curieusement, ce n'est pas l'exposition au risque qui détermine le sentiment d'insécurité : on n'est pas plus préoccupé par la sécurité parce que l'on a été soi-même victime d'un vol, d'un viol ou autres. Ainsi la délinquance est-elle une donnée régulièrement chiffrée, quantifiable et mesurée en même temps qu'elle apparaît de façon abstraite aux yeux des Français indépendamment de leur situation sociale : une personne à l'abri du besoin pourra, autant qu'une personne au chômage, déclarer ne plus se sentir en sécurité. De ce point de vue, le sentiment d'insécurité, loin d'appartenir aux seules victimes, renvoie davantage à un « véritable problème de société ».

Si le phénomène connaît une ampleur comparable à la vague sécuritaire qui avait accompagné la recomposition des politiques criminelles en France à la Belle Époque, elle se pose en termes différents dans le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, portée par les tentations eugénistes, s'était répandue l'idée d'une « élimination discrète » du criminel, souvent récidiviste, et donc irrécupérable pour la société. La mise à l'écart des individus « dangereux » devait avoir un caractère radical et irrévocable. C'est dans ce contexte, favorable à l'adoption de mesures politiques intransigeantes encouragées par le climat d'intolérance qui règne dans l'opinion, que la question des bagnes avait été portée sur la place publique par ceux que, justement, l'inhumanité d'un tel système pénitentiaire répugnait. La difficulté et la durée de leur combat témoignent du front hostile auquel ils ont dû faire face.

La question est posée différemment dans les années 1970. À la fin de la seconde guerre mondiale, de grands efforts avaient été menés dans le cadre de l'État providence : si un système répressif continuait à encadrer les actes de délinquances, l'État avait néanmoins impulsé d'importantes mesures de prévention et de rééducation. La visite de Pierre Dumayet pour *Cinq colonnes à la une* dans le centre d'orientation de Savigny-sur-Orge ou surveillé de Neufchâteau était à ce titre une parfaite illustration de cette politique sociale dont il fallait

---

<sup>574</sup> ROBERT Philippe, *L'insécurité...*, *op. cit.*, p. 12.



présenter les bénéfiques aux Français. Mais ces mesures menées sur le double front de la répression et de la prévention sont remises en cause au début des années 1970 par l'augmentation des actes criminels recensés et désormais commentés dans la presse.

Car la montée statistique des violences et le versement des chiffres dans le « domaine public » depuis que les autorités de tutelles en ont décidé la publication annuelle entraînent logiquement une production plus intense du discours médiatique autour de ces violences. Le discours sur la délinquance dans les médias prend donc un caractère « statistique » dans sa nature même. Et comme le souligne Philippe Robert, « si l'on en parle, c'est le plus souvent pour dire qu'elle augmente, qu'elle est « plus forte » qu'avant »<sup>575</sup>. Ainsi n'est-il pas étonnant de relever l'enchaînement des deux phénomènes : d'abord l'augmentation des crimes et délits, puis l'émergence d'un sentiment d'insécurité que procure la lecture répétée de ce discours médiatique. Le 3 février 1975, un article du *Point* inverse même le rapport de causalité que la chronologie fait émerger et mêle deux notions qui s'entretiennent désormais de façon indissociable :

« [Les chiffres de la criminalité] confirment le sentiment d'insécurité qu'entretiennent les récits d'agressions dans le métro, le hold-up, de cambriolages dans les faubourgs des villes, et d'agressions à la nuit tombées. »<sup>576</sup>

« Comme tout fait social, la sécurité et l'insécurité ne sont pas des données qui s'imposeraient objectivement, mais sont le produit d'un ensemble de médiations au sein de l'espace public dont les journalistes et les médias ne sont qu'une partie », rappelle Éric Macé<sup>577</sup>. De ce point de vue, on ne peut guère accuser les journalistes de *créer* le sentiment d'insécurité. Une majorité des travaux récents dans le domaine des médias penche désormais en faveur du courant dit « empirique », contre les thèses critiques<sup>578</sup>. Rejetant l'idée d'une toute-puissance des médias, l'approche empirique prétend que les publics entretiennent une relation active avec les médias et que, loin d'être malléables au discours médiatique, lecteurs, auditeurs et téléspectateurs s'approprient généralement leurs contenus avec un grand sens critique. Le public tient donc un rôle déterminant dans la construction même du discours médiatique, ce dernier étant en effet simultanément « produit par » et « destiné à ». Par conséquent, la forte résonance d'un discours médiatique comme celui de l'insécurité

---

<sup>575</sup> ROBERT Philippe, *Les comptes du crime...*, *op. cit.*, p. 11.

<sup>576</sup> *Le Point*, 3 février 1975.

<sup>577</sup> MACÉ Éric, « Le traitement médiatique de la sécurité », in MUCCHIELLI Laurent, ROBERT Philippe (dir.), *Crime et sécurité...*, *op. cit.*, pp. 33-41.

<sup>578</sup> BOURDON Jérôme, *Introduction aux médias*, Paris, Montchrestien, coll. Clefs Politique, 2000, p. 23-24.

s'explique parce qu'il est produit dans un contexte favorable à sa réception, en phase avec le contexte social, culturel, politique ou économique. On rejoint ici la notion « d'horizon d'attente » théorisée par Hans-Robert Jauss dans les années 1960<sup>579</sup>.

La subtilité consiste donc ici à évaluer la marge d'amplification ou d'atténuation du phénomène de l'insécurité dont sont responsables les différents organes médiatiques. Car il convient ici de considérer les médias dans leur diversité et leur pluralité : la presse écrite d'abord, puis la télévision, qui nous intéresse plus particulièrement ici, mais que l'on ne peut appréhender sans une référence préalable à d'autres paroles médiatiques. Les prochaines pages seront donc consacrées à la presse écrite car nous faisons le pari que ce détour est indispensable pour bien prendre la mesure de la spécificité du petit écran.

### **1.3. La question sécuritaire dans la presse écrite : un clivage politique**

La presse écrite des années 1970 se retrouve fortement divisée sur le plan idéologique. Elle prolonge en cela « le très fort clivage politique entre une droite gouvernementale et une gauche d'opposition depuis vingt-cinq ans »<sup>580</sup>. La question sécuritaire, loin d'échapper aux tensions, accentue au contraire les antagonismes profonds qui règnent parfois d'un quotidien à l'autre. Les nuances se font rares dans ce discours médiatique polarisé et les journaux, selon qu'ils soutiennent ou non le pouvoir, ne font pas exactement la même lecture des chiffres de la criminalité ni la même mise en récit des faits-divers. Quand la presse de droite entretient généralement le sentiment d'insécurité, celle de gauche le dénonce. Mais cette répartition des rôles est en réalité avant tout déterminée par le contexte politique et la couleur du pouvoir en place. Aussi devons-nous suivre l'évolution politique du pays.

---

<sup>579</sup> Jauss donne cette définition de « l'horizon d'attente » qu'il applique dans ses recherches sur l'interprétation des textes littéraires mais que l'on peut dans une certaine mesure transposer au discours médiatique : « système de références objectivement formulable qui pour chaque œuvre au moment de l'histoire où elle apparaît, résulte de trois facteurs principaux : l'expérience préalable que le public a du genre dont elle relève, la forme et la thématique dont elle présuppose la connaissance, et l'opposition entre langage pratique, monde imaginaire et réalité quotidienne ». JAUSS Hans-Robert, *Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard, 1978.

<sup>580</sup> MACÉ Éric, « Le traitement médiatique de la sécurité », in MUCCHIELLI Laurent, ROBERT Philippe (dir.), *Crime et sécurité...*, op. cit., p. 35.

### 1.3.1. La rhétorique de l'insécurité dans la presse de droite (1968-1986)

#### a. Défendre l'ordre et la morale (1968-1981)

La presse de droite, majoritaire, alimente dans l'ensemble les peurs collectives par la multiplication des récits de faits-divers afin d'encourager les politiques sécuritaires des gouvernements successifs. Elle cherche ainsi à légitimer les mesures de répression et condamner une justice qu'elle estime « trop clémente ». Ce discours médiatique semble s'intensifier au cours de la deuxième moitié des années 1970, précisément au moment où émerge de manière significative, la montée des préoccupations sécuritaires dans l'opinion publique. On peut donc en déduire qu'une telle presse anxiogène n'est pas étrangère à ce phénomène et qu'elle constitue bien un relais efficace dans la propagation du sentiment d'insécurité que perçoivent de plus en plus de Français. La « peur » que provoque la lecture des faits-divers peut alors devenir le fondement de l'action politique. Et cette peur, comme au temps des « Apaches » ou des « blousons noirs », se construit encore dans les années 1970 autour de la figure récurrente du jeune criminel.

Le *Quotidien de Paris* du 13 octobre 1975 offre un exemple parmi d'autres de la tonalité de ce discours. À travers le portrait groupé de « Trois enfants qui font peur »<sup>581</sup>, Louis-Marie Horeau défend ainsi l'idée que le sentiment d'insécurité, même imaginaire, justifie intégralement une politique répressive :

« Il est vrai qu'ils font peur, ces adolescents pour qui le crime n'attend pas le nombre des années. D'autant plus peur qu'on les croit plus nombreux. En réalité, la grande délinquance des mineurs n'augmente pas, elle recule. Mais que peuvent les statistiques les plus vraies, les chiffres les plus sûrs contre l'évidence de cette actualité qui impose le même jour aux regards de l'opinion trois criminels de moins de dix-huit ans. La peur des Français et la volonté répressive qui en découle ne sont pas les conséquences de la délinquance proprement dite, mais bien de l'idée qu'ils se font, de sa représentation à travers le média. Le rapprochement de ces trois affaires en est la meilleure illustration. »<sup>582</sup>

---

<sup>581</sup> Les « terreurs de dix-sept ans » qui inspirent au journaliste ces propos se prénomment Jean-Pierre X., Bruno T. et Alain Grenouille. Le premier est l'adolescent qui s'était accusé du meurtre de Brigitte Dewèvre avant de se rétracter, dans l'affaire de Bruay-en-Artois. Acquitté par la justice le 15 juillet 1975, il se retrouve au chômage et tente, début octobre, de cambrioler un magasin de chemises avec deux amis. Peu importe, la décision judiciaire, Jean-Pierre X demeure un criminel et non un simple délinquant aux yeux du journaliste. Bruno T., lui, a été condamné à mort début octobre pour le meurtre d'une vieille femme. Faute de pouvoir trouver une famille d'accueil, il a passé son adolescence dans un centre d'éducation surveillée, commettant régulièrement quelques délits. Alain Grenouille a quant à lui tué un homme « par désœuvrement »<sup>581</sup> avant d'être lui-même abattu par le fils de sa victime, Jacky Pietkiewicz, dont le procès s'ouvre le 14 octobre 1975.

<sup>582</sup> *Le Quotidien de Paris*, 13 octobre 1975.

Les « hasards de l'actualité » sont bien opportuns et permettent au quotidien fondé par Philippe Tesson d'illustrer l'échec des politiques sociales et de soutenir sans réserve la politique sécuritaire du ministre de l'Intérieur Michel Poniatowski. Celui-ci vient d'ailleurs de déclarer à l'Assemblée nationale : « Il est souhaitable que les décisions de justice visent plus à la protection de la société des honnêtes gens et des innocents qu'à se préoccuper du sort et de l'avenir des criminels »<sup>583</sup>.

L'anonymat des jeunes criminels<sup>584</sup> facilite ici la généralisation et contribue à dresser, à partir de trois cas singuliers, un profil inquiétant de la jeunesse délinquante, alors même que le journaliste reconnaît le recul de la délinquance des mineurs : les chiffres, qui motivent ces articles, n'ont guère de valeur face au sentiment qu'ils inspirent. *Le Quotidien de Paris* réitère l'absence d'une logique causale entre deux formes de réalité le 30 décembre 1976, alors que le conseil des ministres vient de se réunir autour de la question de la sécurité :

« La criminalité baisse, la peur monte »<sup>585</sup>,

résume en effet François-Michel Gonnot. Il est rejoint le jour même par Max Clos qui, dans *Le Figaro*, valide l'idée qu'un réconfort d'ordre statistique ne peut endiguer une émotion collective :

« On nous assure que, pour la première fois depuis quinze ans, « la criminalité et la délinquance diminuent ». Les Français ont au contraire le sentiment que l'insécurité ne cesse d'augmenter, que vols, assassinats, rapt, hold-up en tout genre se multiplient. Chercher à savoir qui a raison ne présente en réalité aucun intérêt. Dans ce domaine comme en amour, les statistiques ne convainquent personne. Ce qui compte, c'est ce que l'on ressent. Les gens ont besoin de rassurer et cela ne s'obtient pas avec des mots. »<sup>586</sup>

Ce n'est de toute façon qu'une question de temps, jugent-ils implicitement, avant que ces chiffres ne repartent à la hausse. *Le Figaro*, en partenariat avec la Sofres, organise dès mai 1975 un vaste sondage sur l'insécurité. Le quotidien y trouve de quoi alimenter le discours sécuritaire. En août 1976, à la question ainsi formulée « Avez-vous le sentiment qu'on assiste en France depuis quelques mois à un accroissement de la violence ou bien au contraire qu'il

---

<sup>583</sup> *Ibid.*

<sup>584</sup> Obligatoire puisque deux d'entre eux n'ont pas atteint la majorité pénale. L'identité du troisième, décédé, est en revanche révélée.

<sup>585</sup> *Le Quotidien de Paris*, 30 décembre 1976.

<sup>586</sup> *Le Figaro*, 30 décembre 1976.

n'y a ni plus ni moins de violence qu'au cours des dernières années ? », ils sont 81% de l'échantillon à « assister à un accroissement de la violence ». Ce qui autorise aux yeux du quotidien le titre de une : « Insécurité : 81% des Français s'inquiètent »<sup>587</sup>.

Mais l'objectif est atteint : le sentiment d'insécurité est désormais établi en « fait » avéré et incontestable, analyse Jean d'Ormesson, pour qui les sondages sont parole scientifique :

« Les conversations de chaque jour et tout ce qu'on peut renifler de l'air du temps laissent déjà prévoir une telle constatation. Les chiffres des sondages ne font que la confirmer. L'avantage de la science et de la sociologie, c'est qu'elles permettent de parler enfin avec assurance de ce que tout le monde savait déjà pour l'éprouver obscurément. »<sup>588</sup>

On le voit la campagne sécuritaire menée dans la presse de droite s'appuie essentiellement sur deux types de parole rapportée : d'une part celle des « honnêtes gens », qu'incarne, entre autres, le lectorat, et qui constitue « l'opinion publique » façonnée par les sondages ; et d'autre part le discours des forces de police et du ministère de l'Intérieur, au premier poste de la lutte contre ces « nouveaux amateurs [...] difficilement détectables » qui, même dans le crime « n'observent plus cette sorte de règle du jeu criminel qui consiste à accepter le risque couru »<sup>589</sup>. Les articles s'appuient donc majoritairement sur des sources policières quand il s'agit d'évoquer les chiffres et les caractéristiques de la criminalité et sur la parole des victimes en puissance, c'est-à-dire tout le monde, dès qu'il s'agit de légitimer le « droit à la sécurité » tel que réclamé par Pierre Macaigne, le 25 novembre 1975 :

« [Les réponses de l'enquête menée par le Centre d'Information Civique] montrent abondamment l'inquiétude des gens tranquilles, le « ras-le-bol » d'une partie de la fameuse « majorité silencieuse », écoeurée de ne plus pouvoir ouvrir un journal, tourner un bouton de radio sans être immédiatement confrontée aux assassinats crapuleux, aux attaques de banques, aux prises d'otages de droit commun ou politiques. »<sup>590</sup>

Ainsi suffit-il d'être simplement lecteur, auditeur ou téléspectateur pour être la première victime de la criminalité et de la délinquance ! Le 20 septembre 1975, Pierre

---

<sup>587</sup> *Le Figaro*, 23 août 1976.

<sup>588</sup> *Le Figaro*, 23 août 1976.

<sup>589</sup> *Le Figaro*, 17 novembre 1976.

<sup>590</sup> *Le Figaro*, 25 novembre 1975.

Daninos pousse la proximité avec le lecteur du *Figaro* jusqu'à le placer lui-même en situation, lui faisant d'abord endosser le costume de « l'honnête homme »... :

« Vous allez entrer dans une banque, vous laissez passer la dame qui arrivait derrière vous et, en lui tenant la porte, vous lui dites pardon sans qu'elle vous dise merci, [...] vous remerciez la préposée, le caissier, l'appariteur, vous gardez le sourire en espérant le répandre [...] : qui diable s'aviserait de vous dire que vous êtes correct ? »<sup>591</sup>

... avant de lui faire enfiler cagoule et blouson noir :

« Vous entrer dans une banque avec un fusil à canon scié (très porté en ce moment), vous terrorisez trente personnes, vous en assommez deux, [...] vous réclamez six millions en petites coupures de six pays pour la libération de dix otages ligotés : et que diront ceux-ci à la télévision une fois libres ? « Ils ont été très corrects ». »<sup>592</sup>

La démonstration par l'opposition du modèle et de son anti-modèle, dont les actes aboutissent à un effet en contradiction avec ce qu'imposeraient les normes sociales si elles étaient véritablement opérantes et capables de régir les comportements individuels ou collectifs, n'a pas d'autres but que d'alimenter l'exacerbation des lecteurs. Le sentiment d'impunité lui devient intolérable. Aussi est-ce sans surprise que, dans le sondage Figaro-Sofrès du 23 août 1976, parmi les raisons de la recrudescence de la délinquance, la « clémence des juges » soit citée à hauteur de 30%, c'est-à-dire deux fois plus que lors du précédent sondage, en mai 1975. Ils sont en outre 72% à être partisans de la peine de mort pour les crimes majeurs, alors qu'un sondage IFOP estimait ce pourcentage à 63% en 1972.

Fin 1979, deux autres faits-divers provoquent une nouvelle flambée d'indignation dans la presse de droite en soulevant encore le problème de la délinquance juvénile, assorti cette fois de son corollaire, incontournable à la fin de la décennie : le problème des banlieues. Le 6 décembre 1979, un fourgon de la Brinks est attaqué par trois malfaiteurs à Levallois-Perret. Deux convoyeurs sont tués dans la fusillade tandis que le chauffeur du fourgon réussit à échapper aux balles. Trois jours plus tard, une patrouille de la sécurité publique prend en chasse une 104 Peugeot et l'immobilise dans une ruelle du quartier Maubert-Mutualité. Une fusillade éclate, provoquant la mort de deux gardiens de la paix et de l'un des malfaiteurs.

---

<sup>591</sup> *Le Figaro*, 20 septembre 1975.

<sup>592</sup> *Le Figaro*, 20 septembre 1975.

Dans *Le Quotidien de Paris*, Jean-Pierre Perret dresse aussitôt le portrait des criminels, « ces gosses du béton », ces « nouveaux blousons noirs », ces « loubards de 1979 » qui possèdent des couteaux et des fusils et volent sans remords une moto convoitée. Il rend responsable la promiscuité des grands ensembles dénonce « les parents démissionnaires » qui laissent leurs enfants aller dans les bandes, ces « écoles buissonnière du crime ». L'engrenage est inéluctable :

« Ça débute par un vol à la tire, le cadenas d'une porte de cave qu'on fait sauter, un sac à main qu'on arrache. Le voyou « honnête » devient un vrai voyou. Et cela peut aller beaucoup plus loin. Jusqu'à l'agression caractérisée, jusqu'au hold-up. Avec les armes que l'on s'était procurées pour régler ses comptes entre bandes. On a appris à s'en servir. On n'hésite pas un seul instant. De vrai voyou, on devient tueur. »<sup>593</sup>

Dominique Jamet tempère pourtant aussitôt sur la même page : « N'en rajoutons pas... » écrit-il. Sous couvert d'inviter ses confrères à ne pas renchérissement comme « certains journaux toujours pressés de cultiver, morbides, l'indignation et la vengeance », il met en garde contre la tentation de caricaturer les banlieues. Mais la prétérition contredit justement l'appel à la tempérance :

« Même si les machinistes du 182 refusent désormais d'aller jusqu'au terminus, même si la misère, le chômage, le désœuvrement, les lacunes morales et sociales de notre système créent et entretiennent une lèpre qui ronge nos agglomérations, les banlieues ne sont pas cette jungle qui commence aux portes des grandes villes et où des millions de gens vivraient dans l'insécurité, dans l'angoisse et dans la peur. Ou alors si c'était le cas, il faudrait à la fois s'affoler qu'une société aussi policée, aussi politique, aussi policière que la nôtre soit incapable d'en venir à bout. N'en rajoutons pas. [...] Gardons notre sang-froid »<sup>594</sup>

Dominique Jamet le perd pourtant ouvertement, ce sang-froid, trois jours plus tard, au lendemain de la fusillade de la rue Monge. Il décrit alors avec indignation la lâcheté des tueurs et leur absence de scrupules. La similarité et la succession de ces deux faits-divers frappe le journaliste. L'effet de répétition le conduit inmanquablement à « sérialiser » le fait divers : « De Levallois à la rue Monge »<sup>595</sup>, titre-t-il, le 8 décembre 1979. Le crime de Levallois et celui de la rue Monge perdent ainsi leur singularité pour être érigés en

---

<sup>593</sup> *Le Quotidien de Paris*, 7 décembre 1979.

<sup>594</sup> *Ibid.*

<sup>595</sup> *Le Quotidien de Paris*, 8-9 décembre 1979.

« phénomène de société », dont la dimension s'avère beaucoup plus préoccupante. Le journaliste poursuit en s'autorisant cette fois tous les amalgames qu'il critiquait deux jours auparavant :

« Les assassins sont parmi nous. [...] On sait aussi (on croit savoir) où trouver les meurtriers. En gros et l'enquête s'oriente vers Clichy, Aubervilliers, Bezons, Colombes, Stains, La Courneuve, Pierrefitte, Bondy, Bobigny, Villemomble, Ivry, Vitry, Choisy, Créteil, Villeneuve, Les Mureaux ou toute autre localité. »<sup>596</sup>

Il n'y a donc pas *des problèmes* dans les banlieues, mais *un problème* des banlieues. La sérialisation des deux faits-divers conduit également le journaliste à replacer l'événement dans le long terme, l'intégrer dans une histoire des crimes et des délits. La référence au passé est ici forcément nostalgique, faisant resurgir le thème récurrent du déclin :

« Ou est le civisme, ou est la morale, ou est l'exemple ? Qui croit encore aux valeurs que proclament les discours ou qui s'inscrivent au fronton des monuments ? On est frappé quand on lit les faits-divers d'il y a un demi-siècle, par la grande solidarité en actes d'une société qui croyait en elle-même, par la facilité avec laquelle les braves gens risquaient leur vie pour d'autres braves gens, face au crime. Aujourd'hui, chacun – ou presque – est persuadé qu'attaqué nul ne viendra à son secours, et fermement résolu à ne pas venir au secours d'autrui. Dans la jungle des villes, on vit et on meurt seul. »<sup>597</sup>

Au « banlieues ne sont pas cette jungle qui commence aux portes des grandes villes » réfuté deux jours plus tôt, fait écho le « dans la jungle des villes » : ce glissement soudain illustre bien la rapidité avec laquelle se construisent les imaginaires insufflés dans le récit médiatique. L'écriture du jour est libérée de toute emprise directe de l'écriture de la veille. Aussi n'est-il pas rare de constater des contradictions, des points de vue versatiles, qui ne modifient pour autant pas la tendance de fond : la production d'une écriture anxieuse.

Dans l'indignation, parole politique, policière et médiatique se rejoignent. Le ministre de l'Intérieur Christian Bonnet s'empresse ainsi de déclarer son émotion et sa colère aux représentants des syndicats de police reçus dans son bureau après la fusillade de la rue Monge. « J'ai le cœur serré, mais je serre aussi les poings »<sup>598</sup> déclare-t-il juste avant de souligner « une fois de plus », l'exemplarité de la police face aux syndicats qui en profitent,

---

<sup>596</sup> *Ibid.*

<sup>597</sup> *Ibid.*

<sup>598</sup> *Ibid.*



par la voie du responsable du Syndicat général de la Police (SGP) Bernard Deleplace, pour réclamer une répression plus sévère envers les porteurs d'armes, un renforcement des effectifs, et une meilleure protection des policiers. Face à la presse et aux policiers qui réclament des sanctions fortes, le ministre promet « que les directives qui seront données ne seront pas des directives de bienveillance »<sup>599</sup>. On a vu comment, des opérations « coups de poings » de Michel Poniatowski aux savants rapports sur la violence produit pour l'Élysée, la volonté de prouver leur crédibilité en matière de lutte contre l'insécurité importait aux différents gouvernements.

Un an plus tard, *Le Figaro* enracine le sentiment d'insécurité en sonnante l'alarme : « Criminalité : cote d'alerte »<sup>600</sup>. Deux chiffres aident ensuite les lecteurs à mesurer l'ampleur du phénomène : + 8,51% en 1979, + 260% en 15 ans. Il n'est pas fait, ici, un usage descriptif mais moral des statistiques : un taux de criminalité n'a pas en soi de limites. En revanche, le niveau de tolérance à l'égard des actes criminels en comporte un, déjà mille fois franchi, sans cesse repoussé mais toujours exaspéré. La presse de droite, en convoquant régulièrement le langage des chiffres, n'a d'autres volontés de dénoncer le recul des normes et des valeurs : quand un fait-divers illustre la transgression particulière d'une norme, les statistiques font quant à elles la somme de ces transgressions. Le chiffre traduit donc un appel à l'ordre pour un retour à la norme, une volonté d'enrayer une évolution qui a depuis longtemps franchi les limites du moralement acceptable. La métaphore de la machine qui s'emballe se prolonge sous la plume de Jussy, pseudonyme d'un « spécialiste du droit pénal et de la justice répressive que ses fonctions officielles astreignent à l'obligation de réserve »<sup>601</sup> :

« France 1980. Au regard de la violence, la situation est grave et ne permettra plus beaucoup d'atermoiements. Car sur le tableau de bord, chacun des cadrans clignote. »<sup>602</sup>

Au final, la rhétorique sécuritaire dans la presse de droite semble donc bien rodée et ne subit guère de variation au cours des années 1970. Elle consiste dans un premier temps à alimenter le sentiment d'insécurité de l'opinion de deux manières : d'une part en publiant régulièrement la mesure chiffrée de la montée des violences grâce à la publication des statistiques policières. On a vu comment, même en période de léger reflux, les chiffres devaient entretenir l'inquiétude sourde et diffuse du public. La multiplication, d'autre part, des récits

---

<sup>599</sup> *Ibid.*

<sup>600</sup> *Le Figaro*, 20 novembre 1980.

<sup>601</sup> *Le Figaro*, 28 mars 1980.

<sup>602</sup> *Ibid.*

de faits-divers, traités de façon isolée ou au contraire regroupés afin d'en retenir le caractère générique, doit elle illustrer l'idée d'une prolifération des actes criminels tout en ancrant ces derniers dans une réalité autrement moins abstraite que la réalité statistique. Dans un second temps, une fois le sentiment d'insécurité établi comme un fait, la presse peut sans modération légitimer l'idéologie la plus répressive, réclamant un renforcement des moyens policiers, dénonçant la clémence de la justice ou défendant l'exemplarité de la peine capitale. Aussi la presse de droite soutient-elle dans l'ensemble les gouvernements successifs dans les années 1970, vigilante néanmoins à ce que le libéralisme giscardien ne viennent pas remettre en cause la ligne intransigeante qu'il faut savoir adopter face aux comportements criminels. Le 30 décembre 1976, Max Clos n'hésite d'ailleurs pas à remarquer que telle intransigeance devrait d'abord s'appliquer aux plus hauts sommets de l'État :

« Un mot quand même des gouvernements. Il est vrai qu'ils ne peuvent, à coups de décrets, redonner une colonne vertébrale à un peuple qui est en train de la perdre. Ils devraient au moins être capables de donner l'exemple. En nettoyant leurs propres écuries. Par exemple en épurant le monde de la politique et des affaires qui, semble-t-il en a grand besoin. »<sup>603</sup>

L'auteur fait ici allusion à l'affaire Jean de Broglie, cet ancien ministre du président de Gaulle, fondateur et financier des Républicains Indépendants, assassiné une semaine plus tôt, le 24 décembre 1976<sup>604</sup>.

La cible du *Figaro* ou du *Quotidien de Paris*, finalement, c'est donc plutôt cette « minorité agissante » qui, selon Jean-Claude Soyer, entend « resocialiser les délinquants », supprimer la peine de mort, et « présente l'opinion publique comme obtuse, passéiste et de cœur sec »<sup>605</sup>. Une minorité qui s'exprime plus particulièrement dans la presse de gauche.

*b. Dénoncer les mensonges et le laxisme (1981-1986)*

Avec l'élection de François Mitterrand, la presse de droite bascule dans l'opposition. On observe alors les quotidiens de droite, emmenés surtout par *Le Figaro* et les titres régionaux du groupe Hersant<sup>606</sup>, reproduire une stratégie utilisée par la presse de gauche juste

---

<sup>603</sup> *Le Figaro*, 30 décembre 1976.

<sup>604</sup> Jean de Broglie, parent d'Anémone Giscard D'Estaing et ami proche du Président de la République, était surtout soupçonné d'être un financier occulte de l'Opus Dei.

<sup>605</sup> *Le Figaro*, 28 juin 1977.

<sup>606</sup> MACÉ Éric, « Le traitement médiatique de la sécurité » in MUCCHIELLI Laurent, ROBERT Philippe, *Crime et sécurité...*, op. cit., p. 36.

avant 1981 : blâmer le pouvoir de la montée des violences et pointer l'échec de sa politique de lutte contre la criminalité. Les gouvernements socialistes, par leur analyse « angélique » des politiques de prévention, d'insertion et d'intégration, sont en effet désignés comme les premiers responsables de la dégradation de la sécurité liée à la hausse de la délinquance. Les journaux de droite opposent alors une vision « réaliste » de la question des insécurités. Le ton de cette campagne de presse, déjà alarmiste, s'intensifie à l'approche des élections législatives de 1986, ravivant un sentiment d'insécurité de plus en plus enraciné dans la société : « La gauche, c'est l'insécurité » (*Le Figaro*, 9 mars 1983), « Grande criminalité : l'explosion » (*Le Figaro*, 28 mai 1984), « Un régime irresponsable » (*Le Figaro*, 19 septembre 1984), « Crimes de sang : l'année record » (*Le Figaro*, 13 novembre 1984), « Insécurité, problème numéro un des Français », « Le règne de la peur » (*Le Figaro*, 14 juin 1985)...

Les statistiques, autrefois parole d'évangile, deviennent suspectes : « La désinformation statistique » titre ainsi *Le Figaro* du 24 novembre 1983, au sujet des chiffres de la criminalité qui révèle en 1982 une augmentation de 18,12% des actes de délinquance. Jean-Claude Soyer y accuse le gouvernement d'avoir fait de la rétention d'information et d'avoir modifier certaines catégories criminelles afin de dissimuler la gravité de la situation. Il dénonce la « nomenclature de doctrine [...] puissante » qui a sonné le glas de la rigueur pénale, depuis l'abolition de la peine de mort le 18 septembre 1981. Le garde des Sceaux Robert Badinter semble d'ailleurs cristalliser les indignations :

« Sous l'impulsion de Robert Badinter et au nom d'une philosophie rousseauiste dénoncée partout ailleurs dans le monde, le pouvoir a jeté bas, en deux ans, l'arsenal judiciaire qui avait permis de faire pièce à la montée de la violence tant terroriste que de droit commun. »<sup>607</sup>

Pour illustrer l'abandon des pouvoirs publics, *Le Figaro* donne alors la parole aux « oubliés », les victimes, non plus celles, potentielles, qui dans les années 1970 s'inquiétaient de la montée des violences en ouvrant leur journal, mais bien ces « personnes âgées agressées par des voyous, dépouillées de leurs économies », ces « commerçants journalièrement attaqués », ou ces « proches parents de la victime d'un fou meurtrier » qui tous ont été « traumatisés » et ont vu « leurs vies souvent bouleversées »<sup>608</sup>. Et comme dans les années 1970, la presse de droite soutient sa réclamation d'un politique répressive par la multiplication

---

<sup>607</sup> *Le Figaro*, 23 novembre 1983.

<sup>608</sup> *Le Figaro*, 9 avril 1984.

et la généralisation des faits-divers, cette inflexion narrative fondant elle-même en retour la légitimité des mesures punitives :

« Le tableau des faits-divers dans la presse ne cesse de s'enrichir, à la fois en quantité et, si l'on peut dire, en qualité. Il est indiscutable que les faits de violence et d'atteinte à la sécurité sont bien plus nombreux, puisqu'on en relate de plus en plus. »<sup>609</sup>

La presse de droite reproduit au fond la même rhétorique sécuritaire que dans les années 1970, combattant les mêmes partisans insensés des « manières douces » de luttes contre la criminalité. Simplement, c'est la cible qui a changé de place en accédant au pouvoir. Le traitement de la question sécuritaire connaît cependant un glissement important dans les journaux comme *Le Figaro* au début des années 1980.

En 1982, après « l'état de grâce » qui avait accompagné l'arrivée de la gauche au pouvoir, la société française renoue avec le pessimisme face à l'augmentation du chômage, l'agitation dans les banlieues<sup>610</sup>. Les enquêtes mettent en lumière une nouvelle inflexion du sentiment d'insécurité après le léger reflux des années précédentes. Mais surtout, la renaissance électorale de l'extrême-droite aux élections municipales de mars 1983<sup>611</sup> déplace la problématique traditionnelle de la question sécuritaire : à la violence sociale succède le thème de l'immigration, au « malaise des banlieues » se substitue le « problème de l'intégration ». Les crimes à caractère racistes se multiplient tandis qu'une « Marche pour l'égalité » est organisée, en octobre-décembre 1983, par le père Delorme et l'association des jeunes des Minguettes, dont les représentants sont reçus en grande pompe par le Président de la République François Mitterrand à l'Élysée. Dans ce contexte, la presse de droite s'élève aussitôt contre la manipulation par la gauche de la figure du « Beur ». Les quotidiens comme *Le Figaro* se réfugient alors dans l'exaltation répétée des sentiments de menaces identitaires, développant comme on l'a vu, un vif intérêt pour les victimes. Mais pas n'importe lesquelles :

« Pour Paul Perruchot, 70 ans, secrétaire général des Pompes funèbres à la retraite, « tout ceci est navrant, inquiétant, inadmissible ». Son épouse attaquée en mars 1982 par deux

---

<sup>609</sup> *Le Figaro*, 6 janvier 1982.

<sup>610</sup> Des violences avaient bien éclaté dans la banlieue lyonnaise durant l'été 1981. Mais elles avaient gardé un caractère sporadique.

<sup>611</sup> Le Front National de Jean-Marie Le Pen rassemble 2.200.000 voix, c'est-à-dire 11% des suffrages (comme le Parti Communiste).

Maghrébins dans le hall de son immeuble [...], est décédée un an plus tard des suites de ses blessures. »<sup>612</sup>

L'évocation raciste se glisse parfois au détour d'une description :

« [...] Les immeubles sordides de la Goutte-d'Or, carrefour des civilisations du Sud, souks brillants et bruyants, mais aussi lieux de rencontre pour prostituées vouées à « l'abattage », drogués et revendeurs de drogue, petits trafiquants en tout genre. »<sup>613</sup>

Plus grave, en donnant la parole à ceux qui se rendent justice eux-mêmes (« L'autodéfense comme recours »<sup>614</sup>), *Le Figaro* accrédite la thèse d'une crise de l'esprit public et d'une démission de l'éthique de responsabilité qui autoriserait les individus à trouver eux-mêmes des moyens alternatifs pour régler leurs affaires personnelles. La justice populaire puise sa légitimité dans les insuffisances de l'institution judiciaire républicaine insiste *Le Figaro* qui explique que « dans l'arsenal dont la justice dispose, il est recommandé de n'utiliser que des mesures les plus inoffensives : celles dont il est certain qu'elles ne dissuaderont aucun criminel. »<sup>615</sup>. En avril 1984, un sondage France-Soir / IFRES révèle que 73% des personnes interrogées estiment avoir le droit de se défendre eux-mêmes<sup>616</sup>. « Des actes ! » réclame le quotidien de la part d'un État qui « au lieu de se mêler de tout et souvent de ce qui ne le regarde pas, [devrait remplir] son devoir essentiel qui est de protéger [les Français]. »<sup>617</sup>

Trop douce ou trop libérale sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, inconsciente et irresponsable sous celle de Mitterrand : on observe finalement une certaine continuité dans une presse de droite qui, de 1968 à 1986, s'acharne à disqualifier l'action politique en matière de lutte contre la criminalité afin de paraître plus sensible au sort des Français, tous victimes en puissance... tous lecteurs potentiels.

---

<sup>612</sup> *Le Figaro*, 9 avril 1984.

<sup>613</sup> *Le Figaro*, 13 novembre 1984.

<sup>614</sup> *Le Figaro*, 11 avril 1984.

<sup>615</sup> *Le Figaro*, 31 mai 1982.

<sup>616</sup> *France-Soir*, 25 avril 1984.

<sup>617</sup> *Ibid.*

### 1.3.2. La rhétorique de l'insécurité dans la presse de gauche (1968-1986)

#### *a. Révéler les causes profondes de la délinquance (1968-1981)*

La presse de gauche considère avec hostilité ceux qui propagent les peurs en faisant un usage abusif et malhonnête des chiffres de la criminalité et en exploitant le moindre fait-divers, accusant à la fois ici les responsables politiques et leurs vecteurs médiatiques. Le 10 juillet 1976, *L'Humanité* dénonce en effet « L'insécurité officielle » :

« Si les chiffres du ministère de l'Intérieur révèlent une aggravation de la délinquance, la « surinformation » officielle vise à accroître la peur des citoyens. »<sup>618</sup>

Martine Nouaille condamne dans un premier temps « la campagne idéologique des forces réactionnaires » menée dans les hautes sphères du pouvoir et s'inquiète particulièrement de la montée en puissance des associations de citoyens et des polices privées, qui, pour se faire justice, n'hésitent pas à se rendre eux-mêmes coupables de crimes. À l'idée commune et républicaine de la justice, ils opposent l'image dangereuse d'une justice individuelle et vengeresse. La journaliste cite un fait-divers récent : un habitant de l'Essonne vient de tirer sur l'homme qui avait tenté de s'introduire chez lui. Elle déplore « qu'aucune voix ne s'élève [du côté du gouvernement] pour condamner fermement l'entreprise d'une association comme Légitime Défense » et ironise sur le rapport Peyrefitte, « Bible » du Comité national de la prévention de la violence nouvellement créé :

« Ce rapport dont on peut dire qu'il parle de tout sauf de l'essentiel : ce qui a nom, pour les communistes, "crise du capitalisme monopoliste d'État". »<sup>619</sup>

Mais l'article désigne aussi les responsables médiatiques qui ont aussitôt relayé ces chiffres au moment de leur divulgation par le ministère, au premier rang desquels la presse écrite (aucun titre n'est mentionné) mais également la « radio nationale », qui a « abondamment » cité ses statistiques officielles afin d'en valider le principe, l'usage et le contenu. Le cas de la télévision n'est pas soulevé.

Six mois plus tard, c'est au tour de Robert Crémieux de dénoncer l'« opération-bluff du pouvoir »<sup>620</sup>, après la visite du président Valéry Giscard d'Estaing dans un commissariat

---

<sup>618</sup> *L'Humanité*, 10 juillet 1976.

<sup>619</sup> *Ibid.*

du 8<sup>ème</sup> arrondissement - « (celui de l'Élysée) » précise *L'Humanité* - ainsi que les vœux du ministre Michel Poniatowski adressés aux policiers et aux gendarmes :

« Tout se passe comme si Giscard-Poniatowski voulaient démontrer qu'il suffit de quelques opérations coups de poing, d'un quadrillage répressif du pays. Malgré la crise économique et morale que traverse le pays, nous avons cassé les reins à la délinquance, disent-ils en substance. On évite ainsi d'évoquer, voire on dénie les causes profondes du mal. »<sup>621</sup>

Ainsi cette campagne sécuritaire aurait pour but de détourner l'attention du public des causes réelles. De ce point de vue, si *L'Humanité* ne conteste pas complètement les statistiques, bien qu'elles soient émises par le ministère de l'Intérieur, le quotidien développe surtout une tout autre interprétation de la réalité criminelle. Quand, à droite, on stigmatise une jeunesse cupide et amoral, on dénonce à gauche « les œillères habituelles [de] M. Poniatowski » en rappelant que cette jeunesse délinquante est avant tout « un produit de la société en crise »<sup>622</sup>. Roger Prouteau ne nie certes pas le déclin des valeurs morales chez une partie de la jeunesse, mais ce recul, explique-t-il, est surtout la conséquence d'une augmentation des inégalités sociales et économiques qui divisent la société et montent les individus ou des groupes d'individus les uns contre les autres :

« Dans la société du profit roi, les valeurs morales sont bafouées et les individus les plus faibles emportés par le tourbillon de la facilité qui conduit le plus souvent à la criminalité »<sup>623</sup>.

Sur la même page, Claude Montfort pointe la manifestation la plus « spectaculaire » d'une société en crise, opposant aux statistiques contestées du ministère de l'Intérieur un chiffre incontestablement plus inquiétant aux yeux des lecteurs de *L'Humanité* : celui du chômage<sup>624</sup>.

« Comment ne pas établir un lien entre le nombre de jeunes chômeurs (la moitié du total, soit environ 700.000) et les chiffres de la PJ ? Dans 64% des cas, les coupables de vols à main armée avaient en 1975 moins de 25 ans. [...] Que M. Poniatowski se rassure. Si les

---

<sup>620</sup> *L'Humanité*, 30 décembre 1976.

<sup>621</sup> *Ibid.*

<sup>622</sup> *L'Humanité*, 23 novembre 1976.

<sup>623</sup> *Ibid.*

<sup>624</sup> La France connaît un taux de chômage de 2,6% en 1970 (1 million de chômeurs), de 4,4% en 1975, de 6,8% en 1980 et de 10,2% en 1985.

valeurs morales ont tendance à se perdre dans la vaste jungle où règne la loi du plus fort, des valeurs morales nouvelles naissent et ne cessent de se développer. Dans le monde du travail, il est vrai. »<sup>625</sup>

À la fin des années 1970, les quotidiens de gauche semblent pourtant abandonner cette rhétorique de la remise en cause d'une réalité statistique criminelle et de l'opposition frontale avec la droite gouvernementale. Au contraire devient-il important, à l'approche d'une élection présidentielle déterminante, de conforter l'idée d'une recrudescence des violences dans le but de démontrer que les politiques sécuritaires qui se sont succédées tout au long de la décennie ont bel et bien échoué. Et à travers leur échec se confirme l'idée d'un mauvais diagnostic.

De ce point de vue, les titres de *L'Humanité* font écho à ceux du *Figaro* ou du *Quotidien de Paris* : « Insécurité : La grande criminalité a doublé en sept ans » (15 juin 1979), « L'escalade de la violence » (8 décembre 1979), « Un inquiétant bilan : La criminalité progresse » (19 novembre 1980) ou, plus original, « L'insécurité ne recule pas » (5 janvier 1981).

Mais le quotidien condamne trop le discours sécuritaire pour s'adonner à cette rhétorique. Dans le corps des articles, en effet, *L'Humanité* n'insiste guère sur les faits-divers qui alimentent les peurs, ne citant que rarement des exemples pour illustrer les statistiques. Claude Kroes préfère ainsi se réjouir des malheurs du gouvernement et du nouveau ministre de l'Intérieur Christian Bonnet, bien obligé de faire profil bas devant les résultats de ses services :

« Ces quelques chiffres tirés d'une étude assez riche en détails nous changent des bilans triomphalistes du précédent ministre de la police, M. Michel Poniatowski. »<sup>626</sup>

Quant à Jean-Pierre Defait, il se contente de livrer une analyse très descriptive des chiffres de la criminalité de 1979. On se souvient que, dans *Le Figaro*, le « +8,51% » d'augmentation des crimes et délits par rapport à 1978 était inscrit en gros caractères gras à côté d'un inquiétant « +260% en 15 ans ». Mais pour le journaliste, l'usage des statistiques appelle des mots et des explications, non des émotions. Seul Roger Pourteau, après la fusillade de la rue Monge, semble succomber à la logique du discours sécuritaire, même s'il s'agit plus d'exprimer une indignation personnelle que de nourrir un quelconque sentiment d'insécurité chez son lecteur :

---

<sup>625</sup> *L'Humanité*, 23 novembre 1976.

<sup>626</sup> *L'Humanité*, 15 juin 1979.



« Les policiers qui tombent sous le feu des tueurs en patrouillant dans les rues de la capitale, sont victimes, eux aussi, du laxisme des pouvoirs publics face à la montée des violences. »<sup>627</sup>

Au fond, tous se rejoignent sur la même analyse récurrente de la criminalité, produit du capitalisme destructeur (c'est en transportant « l'argent des banquiers » que les convoyeurs de fonds de Levallois-Perret « se font "tirer comme des lapins" »<sup>628</sup>), de la misère sociale et de la promiscuité urbaine :

« Dans la société des scandales et de l'argent facilement gagné, tout concourt à nourrir la délinquance : la crise, le chômage et l'immoralité, mais aussi un urbanisme souvent inhumain, la dégradation des rapports sociaux, sans oublier un étalage complaisant de la violence dans une certaine presse et à la télévision. »<sup>629</sup>

Quand *L'Humanité* s'empare incontestablement de la question sécuritaire sans pour autant multiplier la narration d'événements criminels, *Libération* considère le fait-divers dans une logique toute différente. Le quotidien a effectivement choisi de placer celui-ci au cœur de sa stratégie éditoriale, n'hésitant pas à rapporter le récit de ces drames intimes, familiaux ou sociaux afin de donner la parole, comme cela avait été fixé l'année de sa création, « à la France d'en bas, celle des grands ensembles, des champs et des usines, celle du métro et des tramways »<sup>630</sup>. Le fait-divers trouve donc une place privilégiée : longuement développé dans les colonnes du quotidien, il est également considéré comme un exercice journalistique à part entière, relevant davantage du service « Société » que du service « Politique ». Sa mise en scène se concentre autour d'une histoire close, avec ses personnages et son microcosme, son intérêt n'étant pas d'alimenter ou de dénoncer un sentiment d'insécurité, mais bien avant tout de révéler une facette de la société française et éventuellement de pointer un dysfonctionnement ou une injustice. Aussi a-t-on commencé à parler de « lecture sociétale » du fait-divers, prudemment tenue à l'écart d'une analyse politique et de son instrumentalisation. *Libération* rejoint *L'Humanité* sur le choix des thèmes (chômage, banlieues, racisme, montée des associations d'auto-défense) mais s'en écarte radicalement dans sa mise en scène et sa lecture, plus sociale que politique.

---

<sup>627</sup> *L'Humanité*, 8 décembre 1979.

<sup>628</sup> *Ibid.*

<sup>629</sup> *Ibid.*

<sup>630</sup> *Libération*, 22 mai 1973.

On observe ainsi la rhétorique de la question sécuritaire dans la presse de gauche se construire autour de deux objectifs complémentaires : d'une part dénoncer les mensonges du gouvernement et de ses vecteurs médiatiques, qui usent des statistiques et abusent des faits-divers afin d'alimenter les peurs des Français, stigmatiser les jeunes et les catégories sociales les plus pauvres, dans le but de justifier une politique de répression. D'autre part, révéler au public ce que le pouvoir entend dissimuler en menant ces opérations « coup de poing » : les véritables causes de la montée des violences, parmi lesquels essentiellement la crise économique, le chômage et les inégalités sociales. Les variations de cette rhétorique au cours de la période sont avant tout le fruit d'un changement stratégique à l'approche de l'élection présidentielle et ne remettent pas en cause l'analyse générale qui est faite de la criminalité.

L'alternance socialiste a-t-elle une conséquence sur le discours que tient la presse écrite polarisée autour de la question sécuritaire ?

*b. Soutenir les politiques d'intégration et de prévention (1981-1986)*

Alors que *Le Figaro* ou *Le quotidien de Paris* se déchainent contre « l'irresponsabilité » et la « propagande » du gouvernement socialiste en matière de lutte contre la criminalité, une certaine gêne est perceptible pendant ce temps dans la presse de gauche, qui cherche surtout à ne pas dramatiser et exploiter le moindre fait-divers.

Envoyé au Val-Fourré par *Le Monde* en avril 1983, pour enquêter sur l'augmentation de la délinquance dans les banlieues, Patrick Benquet revient par exemple avec cette analyse ambiguë : « La peur dans la tête »<sup>631</sup>. S'il ne nie pas la montée des violences, il met en garde contre une représentation exagérée du phénomène et en appelle surtout à la responsabilité de l'État :

« La vague de la délinquance atteint à peine les contreforts de ce village où l'on prend manifestement plaisir à se faire peur. Mais enfin ! C'est écrit dans la presse tous les matins, c'est donc bien que cela existe ! [...] Derrière les rumeurs de l' « insécurité », autant que les délits, il y a l'imagination et la dégradation de l'environnement. Et lorsqu'on a été volé, l'impression que l'État protecteur vous abandonne. »<sup>632</sup>

Sur deux pages, il raconte la vie quotidienne de ces habitants de banlieues dont la peur, explique-t-il, naît moins de la crainte d'être directement victime d'un acte de

---

<sup>631</sup> *Le Monde*, 10 avril 1983.

<sup>632</sup> *Ibid.*

délinquance que du malaise diffus ressenti à la vue du délabrement d'un cadre de vie. Patrick Benquet décrit le repli des gens sur leur espace privé, protégés de grilles et parfois armés d'un fusil. L'article interpelle donc les autorités publiques : l'État ne doit certes pas désengager son investissement dans les zones difficiles par des politiques de prévention, mais il doit surtout mieux prendre en compte la parole des victimes, et apporter des réponses en créant des structures d'écoutes et en donnant aux institutions les moyens d'appliquer des réponses adaptées, répressives ou éducatives. Car, dans le contexte actuel, le danger est réel de désigner par extension un même bouc émissaire :

« Les Thomas sont véritablement blessés par la dégradation continue de leur environnement, alors que leur propre appartement, meublé de neuf et de clinquant, brille de propreté. Laisser-aller réel et habitudes trop différentes des nôtres, le responsable est désigné : l'étranger. Ce n'est plus le papier gras qui pollue, mais celui qui l'a jeté. »<sup>633</sup>

Et Patrick Benquet de citer les nombreux exemples de racisme ordinaire, telle Mme Thomas qui, lorsqu'elle est « obligée de serrer la main d'une voisine marocaine, [se] lave les mains après »<sup>634</sup>. L'article de Patrick Benquet connaît néanmoins un épilogue souriant dans le même journal un an plus tard, sous la plume d'Olivier Schmitt. Dans l'édition du 20-21 mai 1984, le journaliste s'attache en effet à déconstruire l'image caricaturale d'une banlieue en flammes dans un article au titre optimiste : « L'espoir naît dans les caves »<sup>635</sup>. Il commence par faire reculer le territoire de la banlieue. La Cité du Val-Fourré n'est ainsi plus le prolongement délabré de la ville, mais une communauté urbaine dont le regard, curieux, est tourné vers la campagne provinciale :

« C'est mercredi, il fait beau et la cité du Val-Fourré, à Mantes-la-Jolie, tout au bout des Yvelines, presque la Normandie, résonne de cris enfantins. »<sup>636</sup>

Le journaliste ne nie pas les difficultés sociales des habitants, mais il insiste d'abord sur le dynamisme et la vie qui animent le quartier en montrant à chaque fois un envers positif. Si « les jeunes se retrouvent dans la rue », on ignore si c'est parce que les parents n'ont pas les moyens de les envoyer en vacances ou si c'est en raison d'une incapacité à imposer une autorité parentale : pour le journaliste, il s'agit avant tout pour ses jeunes « [d'inventer] des

---

<sup>633</sup> *Ibid.*

<sup>634</sup> *Ibid.*

<sup>635</sup> *Le Monde*, 20-21 mai 1984.

<sup>636</sup> *Ibid.*

aventures épiques dans les sous-sols des immeubles » où les caves sont « peintes fraîchement d'un rouge framboise, agrémentées de banquettes moelleuses, de plantes vertes. ». Le journaliste poursuit son illustration des raisons d'espérer : un prochain concours de smurf, l'inauguration récente d'un Centre d'information et d'animation, la projection imminente du *Carmen* de Rosi au cinéma du quartier...

Le message est clair : en investissant des moyens publics pour réaliser des projets culturels et immobiliers dans les quartiers sensibles, l'État et les collectivités se garantissent contre le « problème des banlieues ». À la dramatisation de la violence dans *Le Figaro*, *Le Monde* affiche donc son soutien aux politiques de prévention de la délinquance. Le Val-Fourré, classé « zone d'éducation prioritaire » a ainsi reçu d'importants moyens humains, pédagogiques et matériels dont les bénéficiaires se sont bientôt fait sentir : « la cité retrouve sa sérénité » et « la peur recule »<sup>637</sup> au Val-Fourré, constate – ou espère – le journaliste.

Le 13 décembre 1985, *Libération* emboîte le pas. Deux ans après la remise du rapport Bonnemaïson<sup>638</sup>, le quotidien applaudit les retombées de la Commission des maires sur la sécurité :

« Délinquance : Bonnemaïson marque des points au flipper de la prévention »<sup>639</sup>

Le titre fait directement allusion au nouveau spot publicitaire réalisé par le Conseil National de Prévention de la Délinquance (CNDP) dont la création, le 23 juillet 1983, avait été proposée par le rapport de la Commission des maires sur la sécurité. La diffusion du spot sur les écrans de télévision, prévue à partir de janvier 1986, reprend en effet l'image du jeu très populaire chez les jeunes – et moins jeunes – clients des cafés-tabacs. Sur des images fugitives d'un vol à l'arraché, d'une lime sous un auto-radio et d'une prison, la voix *off* de Michel Drucker prévient : « Un faux-pas, et il est marqué à jamais ». On voit alors une balle de flipper se coincer sur le jeu, avant qu'une autre balle soit lancée sur cette mise en garde : « 70% des détenus récidivent ». *Libération* explique donc en détail les propositions faites par le CNDP et présentées la veille par Gilles Bonnemaïson : plans « anti-été chauds », mesures

---

<sup>637</sup> *Ibid.*

<sup>638</sup> Installée le 28 mai 1982 par le Premier ministre Pierre Mauroy, la Commission des maires sur la sécurité, présidée par le député-maire socialiste d'Épinay-sur-Seine, se fixe comme principaux objectifs de recueillir, en organisant des réunions à l'échelle régionale, l'avis des élus sur les réalités de la délinquance ; d'encourager les maires à créer des structures pour coordonner les différents services concernés par la lutte contre la criminalité ; ou encore de favoriser le recrutement des jeunes l'été. Le rapport, approuvé le 17 décembre 1982 par les membres de la commission, fait 61 propositions destinées à améliorer la sécurité et principalement orientées dans le sens de la prévention.

<sup>639</sup> *Libération*, 13 décembre 1985.

d'accompagnement des détenus après leur sortie de prison, lutte contre le recel et la toxicomanie, et, toujours, l'affirmation des actions concrètes en matière de lutte contre l'échec scolaire et le chômage.

C'est essentiellement dans les pages « points de vue » et « opinions » que l'on trouve des propos plus critiques qui dénoncent directement ceux qui alimentent dangereusement le sentiment d'insécurité : « Où sont les "pousse-au-crime" ? » s'interroge ainsi dans *Le Monde* du 10 août 1983, un Casamayor qui apporte aussitôt une réponse accusatoire... :

« Ceux qui exploitent la violence étaient au gouvernement hier et sont dans l'opposition aujourd'hui, et ils utilisent les mêmes méthodes, et ces méthodes, loin de retenir la violence, l'amplifient. »<sup>640</sup>

... tandis que Jean-Denis Bredin, professeur à l'université de Paris-I, rappelle les fondements historiques d'« un vieux discours » « adapté aux difficultés du temps » et « que tient depuis plus d'un siècle l'extrême droite française, s'adressant à tous ceux qui, dans ce pays, se savent ou se croient menacés. » :

« Et c'est parce qu'il rejoint une forte tradition que ce discours peut espérer une vaste audience »<sup>641</sup>.

### *c. Conclusion*

Ce détour par la presse écrite pour analyser le traitement du discours sécuritaire éclaire notre recherche sur les représentations de la criminalité et esquisse déjà notre réflexion sur les spécificités de la télévision.

D'abord, il met en évidence la spécificité de la presse écrite qui s'adresse à un lectorat bien identifié se reconnaissant généralement dans les valeurs défendues par la ligne éditoriale du journal et effectuant une démarche volontaire, d'achat ou d'abonnement, qui conforte elle-même en retour les prises de positions de son quotidien. De ce point de vue, la question sécuritaire envisagée à travers une lecture politique est sinon possible, du moins souhaitable pour les quotidiens qui veulent satisfaire les opinions de leur lectorat. Mais la télévision s'adresse elle au plus grand nombre : le média du consensus peut-il dès lors réellement s'emparer d'une question sécuritaire qui divise idéologiquement le public ?

---

<sup>640</sup> *Le Monde*, 10 août 1983.

<sup>641</sup> *Le Monde*, 10 février 1983.

On s'aperçoit également que le fait-divers occupe une place ambivalente dans cette rhétorique sécuritaire, à la fois déterminante lorsqu'il s'agit d'exploiter les émotions à des fins idéologiques ; mais aussi totalement effacé, dilué dans une vague de fond lorsqu'il se retrouve englouti dans un langage statistique dont le lecteur peut apprécier la portée générale dans le texte et trouver l'illustration dans son propre vécu. La presse écrite ne craint donc pas d'utiliser le fait-divers comme un tapis diffus propice à l'étalage d'analyses et de commentaires, ignorant l'acte criminel isolé au profit d'une approche sérialisée, additionnée, totalisée. Mais la télévision, média de l'image, peut-elle se satisfaire d'une mise en scène qui fait apparaître la criminalité à travers des chiffres et des statistiques ? Ou au contraire son besoin d'illustrer les phénomènes complexes la conduit-elle à privilégier une lecture plus fait-diversière ?

#### **1.4. Image, violence et insécurité à la télévision**

Alors que la presse écrite s'empare de la question sécuritaire à travers une approche politique, la télévision des années 1970, se trouve surtout contrainte à une lecture morale, voire moralisatrice du phénomène de la montée des violences. Longtemps tenu à l'écart des images sordides et sensationnalistes, le petit écran ne peut cependant plus ignorer une réalité criminelle que les statistiques policières révèlent chaque année plus perceptiblement et qui, surtout, s'étale chaque jour plus ouvertement et parfois sans nuance à la une des quotidiens de presse. Au risque, dans le cas contraire de faire passer le média de l'image pour un média aveugle. Quelle que soit leur sensibilité politique, les journaux, on l'a vu, n'hésitent pas à se montrer critiques à l'égard de l'action gouvernementale, les uns appelant à davantage de répression, les autres dénonçant au contraire l'absence de mesures préventives. Mais un tel exercice critique n'est pas chose habituelle pour les journalistes de télévision qui, même après 1974, bien qu'ils soient redevenus des journalistes « comme les autres »<sup>642</sup>, vivent encore très fortement la « culture du monopole », c'est-à-dire une obligeance difficile à transgresser à l'égard du pouvoir. Pourtant, à cette date, la télévision s'est officiellement installée dans l'ère d'une concurrence entre les chaînes : l'évolution institutionnelle du média favorise alors un renouvellement des contenus. De ce point de vue, le langage de la peur ne fait plus aussi peur aux responsables de chaînes qui s'ingénient à rénover les formes et les discours jusqu'alors proposées aux téléspectateurs afin de les attirer de plus en plus nombreux vers leurs

---

<sup>642</sup> Selon la formule de Valéry Giscard d'Estaing, le 6 janvier 1975.

programmes, de divertissement comme d'information. Aussi n'est-il plus inconcevable qu'au nom de cette même quête du consensus le petit écran puisse succomber au climat sécuritaire ambiant et ouvrir sa palette émotionnelle au sentiment de peur, « La France a peur » de Roger Gicquel devenant à la fois pivot et symbole de cette évolution. Mais la télévision est-elle réellement productrice d'un discours sécuritaire ? Et quelle place le fait-divers tient-il dans cette rhétorique ?

#### 1.4.1. Une télévision sécuritaire ?

S'il existe une rhétorique sécuritaire à la télévision dès les années 1960, celle-ci ne s'articule alors qu'autour de deux seuls thèmes : la sécurité considérée dans le contexte du conflit franco-algérien et la sécurité routière.

Dans le premier cas, le fait-divers est totalement inexploitable. Ainsi, le 15 mai 1961, le journal de 13h diffuse-t-il un reportage d'1mn16 sur la multiplication des contrôles de sécurité à Paris trois semaines après le « putsch des généraux » et alors que l'État d'urgence est encore en vigueur. Le commentaire élude rapidement le contexte politique et militaire préférant montrer l'image rassurante d'agents armés arrêtant les voitures, ouvrant les coffres et les valises afin d'assurer la sécurité des citoyens. Même discours dans le JT de 20h du 4 février 1962 : le sujet « Paris la nuit : mesures de sécurité » propose une fausse caméra caché de 2mn33. Le journaliste informe au préalable les téléspectateurs qu'il a caché un micro dans son imperméable avant de circuler sur les grands boulevards parisiens afin de tester les mesures de sécurité. Il est aussitôt arrêté par un agent scrupuleux qui procède alors à un contrôle de routine sous l'œil d'une caméra qui n'a évidemment rien de cachée. Le commentaire dresse un tableau lénifiant, assurant que « les gardiens effectuent leur travail consciencieusement, minutieusement » et qu'il est donc « incontestable que depuis la mise en place de ce dispositif, le nombre des attentats de toutes sortes a nettement diminué dans Paris et sa banlieue »<sup>643</sup>. Seul le terme « attentat » vient rappeler s'il en était besoin que le contexte d'un tel dispositif n'a rien à voir avec les méfaits nocturnes de quelques « Apaches » modernes. Le ton du petit écran vise l'apaisement des tensions voire l'occultation des menaces, tant les dispositifs de sécurité mis en place semblent infaillibles.

Sur le thème de la sécurité routière, les faits-divers servent au contraire à favoriser l'émergence d'un véritable sujet de société dont s'emparent surtout les magazines

---

<sup>643</sup> INA, Journal télévisé, 20h, 1<sup>ère</sup> chaîne, 4 février 1962, « Paris la nuit : mesures de sécurité », 2mn33.

d'information. Ainsi, le 2 juillet 1965, *Cinq colonnes à la une* présente les statistiques alarmistes des accidents de la route pour l'année 1964 : voix grave, musique inquiétante, formules qui interpellent sur des images chocs de tôles froissées, de voitures carbonisées, de civières où l'on devine sous le drap blanc la forme d'un corps sans vie... À la veille des grands départs en vacances de l'année 1965, « Quatre mille morts pour l'été »<sup>644</sup> tente d'inciter à la prudence et la vigilance des téléspectateurs tout à la joie de retrouver les bords de mer ou les sommets des montagnes. Le 13 novembre, à l'occasion cette fois des vacances de la Toussaint, le magazine *Cartes sur table* que présentent Pierre Charpy et Henry Marque choisit encore de consacrer l'émission à « La vitesse en jugement ». Les faits-divers accidentels qui alimentent les statistiques ont obligé le responsable politique à réagir :

« Les deux cents morts de la Toussaint ont amené le ministre de l'Intérieur Monsieur Raymond Marcellin, à poser, une fois de plus, la question de la limitation de vitesse... »<sup>645</sup>

Le ton du débat qui suit est grave afin de mieux servir deux objectifs : d'une part montrer que les autorités publiques et politiques ont pris la mesure du problème de l'insécurité routière et d'autre part responsabiliser chaque automobiliste présent devant son écran. Car l'insécurité n'est pas ici un phénomène exogène mais endogène à la société, qui relève du comportement des individus et peut donc se régler si chacun entreprend de corriger ses défauts de conduite.

Le journal télévisé aborde pour sa part le problème... en chanson. Le 16 juin 1970, Pierre Tchernia dévoile ainsi l'étendue du talent de ses cordes vocales en prodiguant quelques conseils aux téléspectateurs :

« Avant de partir en voyageeeee / Il faut vérifier votre auto / A-t-elle besoin d'un ressemelaaaaage ? / La roue d' secours est-elle comme il faut ? »<sup>646</sup>

Mais le journal télévisé n'hésite pas, d'autres fois, à mettre en scène des cas d'accidents dramatiques et spectaculaires afin de rappeler régulièrement les consignes de prudence sur les routes. Entre le tragique et la badinerie, le thème de l'insécurité routière n'est donc pas ignoré du petit écran qui n'hésite quelquefois pas à diffuser des images violentes pour alimenter les débats. Il n'y a là aucun tabou à présenter, à la télévision, l'automobile,

---

<sup>644</sup> INA, « Quatre mille morts pour l'été », *Cinq colonnes à la une*, 2 juillet 1965, 18mn.

<sup>645</sup> INA, « La vitesse en jugement », *Cartes sur table*, 1<sup>ère</sup> chaine, 13 novembre 1968, 30'.

<sup>646</sup> INA, Journal télévisé, 20h, 1<sup>ère</sup> chaine, 16 juin 1970, 1'42.



symbole de la société industrielle des années 1960<sup>647</sup>, à travers ses effets pervers. En est-il de même pour la question des grands ensembles et plus généralement de celle de la criminalité ?

*a. Faits-divers, délinquance juvénile et banlieues*

Si, comme on l'a vu, dès le début des années 1970 se multiplient dans la presse écrite les faits-divers criminels qui désignent la figure du jeune délinquant comme coupable et l'environnement urbain de la banlieue comme responsable de la montée des violences, la télévision reste, pour sa part, encore prudemment à distance de cette rhétorique, ayant du mal à rompre sur ce thème avec l'optimisme manifesté au cours de la décennie précédente.

Dans les années 1960, en effet, la question des grands ensembles était d'abord perçue comme une solution à la pénurie de l'habitat. Au-delà du soutien apporté aux politiques du logement, le petit écran véhiculait surtout les espoirs de ceux qui imaginaient l'avènement d'une nouvelle forme de communauté, chaleureuse et solidaire, dans laquelle il ferait bon vivre. Le 12 avril 1957, *À la découverte des Français* filme trois familles dans la joie de quitter l'insalubrité de leur immeuble parisien pour découvrir le confort de leur nouvel appartement dans la cité de La Butte-à-la-Reine (Palaiseau). On suit l'excitation du déménagement, le bonheur de devenir propriétaire, la fierté d'acheter meubles, cuisinière et frigidaire « à crédit » :

« Raymond Levavasseur s'installe joyeusement dans l'avenir »<sup>648</sup>

Quand une fuite des canalisations entraîne une inondation dans l'escalier, le commentaire se réjouit finalement de cet accident qui permet aux habitants de la loge de faire connaissance dans l'effort collectif. La chanson « Au bal de ma banlieue » dans laquelle Marcel Amont décrit un univers champêtre et idyllique, version chantée de la *Partie de campagne* de Maupassant et Renoir fils<sup>649</sup>, illustre parfaitement, en 1962, les croyances qu'inspirent encore ces nouveaux territoires urbains. En 1966, Pierre Boursaus réalise également un documentaire pour la télévision auquel il apporte un sous-titre confiant : « Une

---

<sup>647</sup> Le parc automobile français compte 2.667.000 voitures particulières en 1955 et 11.230.000 en 1969.

<sup>648</sup> INA, « La Butte-à-la-Reine », *À la découverte des Français*, 12 avril 1957, 24mn.

<sup>649</sup> Il est l'invité de *Discorama* le 10 janvier 1965 pour y chanter « Au bal de ma banlieue » : « À deux pas de la ville / au bal de ma banlieue / un piano, là, tranquille, fait valser la fleur bleue / le patron romantique n'a rien voulu savoir / la guitare électrique n'entre pas chez Renoir » etc.

banlieue en extension. L'avenir est à vous »<sup>650</sup>. Dans les années 1960, réfléchir autour de la question des banlieues à la télévision, c'est donc avant tout faire l'éloge de la politique du logement et, au pire, pointer quelques aspects un peu gênants comme l'insuffisance des transports ou le manque de distraction et d'infrastructures culturelles mais certainement pas évoquer le problème de la délinquance juvénile que favoriserait ce type d'habitat.

Les années 1970 renvoient pourtant l'image d'un désenchantement. Quand, en 1973, les caméras d'*À la découverte des Français* reviennent à La Butte-à-la-Reine, seize ans après le premier reportage, elles pénètrent dans « l'intérieur élégant et raffiné » du couple Lelan qui se dit certes heureux d'avoir vu les peupliers devenir « grands et beaux »<sup>651</sup> mais reconnaît n'avoir ni relations avec les voisins, ni amis dans le quartier. Un autre habitant déclare également que si le cadre demeure très « attachant », il n'a pourtant pas rencontré la communauté très soudée qu'il espérait. La vie dans les grands ensembles, telle que la présente le petit écran, n'est donc pas idéale, plus triste cependant que difficile. Ainsi, le 15 février 1976, le JT de 13h de TF1 diffuse un sujet sur l'inauguration de la Fondation Vasarely à Aix-en-Provence. L'artiste, optimiste, déclare vouloir égayer les façades des cités avec ses œuvres cubiques aux couleurs vives. Le Premier ministre Jacques Chirac encourage d'un volontarisme... de « façade » :

« [Les grands ensembles] sont bien souvent beaucoup trop tristes et jouent un peu trop une sorte de théâtre d'ombre chinoise où les hommes essaient désespérément de se distinguer [...] Nous avons l'intention de faciliter toutes les recherches et d'encourager toutes les initiatives qui permettront de donner un peu plus de liens, un peu plus de bonheur dans ces grands ensembles »<sup>652</sup>

Pour autant, la banlieue mise en scène dans les journaux télévisés n'est pas devenue le décor privilégié des drames humains, pas plus qu'elle ne vient expliquer de façon systématique les comportements délinquants d'une jeunesse désœuvrée. Le journal télévisé n'accorde en réalité qu'une faible place<sup>653</sup> aux faits-divers qui abordent un thème autour duquel se cristallise pourtant la question sécuritaire dans la presse écrite dès le début des années 1970. Seule une dizaine de faits-divers sont ainsi évoqués dans les journaux télévisés

---

<sup>650</sup> INA, « Une banlieue en extension. L'avenir est à vous », 1<sup>ère</sup> chaîne, 20 juin 1966, 25mn. Documentaire de Pierre Boursaus.

<sup>651</sup> INA, « Une résidence bien tranquille », *À la découverte des Français*, 1<sup>ère</sup> chaîne, 4 mai 1973, 49mn.

<sup>652</sup> INA, Journal télévisé, 13h, TF1, 15 février 1976, 2mn54.

<sup>653</sup> BOYER Henri, LOCHARD Guy, *Scènes de télévision en banlieues, 1950-1994*, Paris, INA/L'Harmattan, 1998, p. 81.

des deux premières chaînes entre 1969 et 1981<sup>654</sup>. Le 6 mars 1971, la mort d'un jeune homme abattu par le patron d'un café attire toutefois l'attention des journalistes de la deuxième chaîne qui choisissent de consacrer un reportage à ce « Drame à la Courneuve »<sup>655</sup>. La caméra s'attarde d'abord sur le décor du fait-divers : travelling dans les rues de la cité, plans des tours, du café, avant de donner la parole aux habitants du quartier. La seconde moitié du reportage pénètre à l'intérieur des tours mais s'éloigne paradoxalement du fait-divers : un père de famille évoque devant la caméra l'absence totale de commodités des appartements de la résidence tandis qu'un architecte, interviewé, achève la généralisation du fait en soulevant le problème des carences rencontrées dans cette forme d'habitat moderne.

Cet intérêt précoce et surtout l'angle abordé à travers le reportage, qui plonge le téléspectateur dans la réalité criminelle « ordinaire » et articule explicitement le thème de la délinquance à celui des grands ensembles, sont pourtant rares. Quand il est abordé, le thème de la délinquance dans les banlieues offre la plupart du temps une vision euphémisée des réalités. Le journal télévisé fait de la « prévention de fait-divers », préférant par exemple s'intéresser comme le 17 avril 1968, aux bienfaits de l'implantation de brigades de gendarmerie dans un grand ensemble plutôt qu'aux conséquences de l'absence ou des insuffisances de ces mesures de politique sociale. On y voit ainsi pendant sept minutes des gendarmes souriants, vivant en harmonie au milieu des habitants qui s'estiment satisfaits et sécurisés par cette présence policière. Le 23 novembre 1971, un reportage de Patrick Pesnot présente encore l'action préventive des représentants de l'ordre dans les banlieues. Même si quelques tensions s'esquissent à travers les mots d'un gendarme :

« Pour certains [jeunes], on est la bête noire. Pour d'autres, ils nous connaissent. On fait partie de la population »<sup>656</sup>

En 1974, encore, un inspecteur vient expliquer devant les caméras de la première chaîne les bénéfices d'une présence policière dans les quartiers de Seine-Saint-Denis qui connaissent depuis les trois années précédentes un reflux de la délinquance<sup>657</sup>.

---

<sup>654</sup> BORRELL Alexandre, « Fait-divers et traitement fait-diversier dans la médiatisation du « problème des banlieues » au 20h » à paraître dans *Les cahiers du journalisme* (2007). Alexandre Borrell achève par ailleurs la rédaction d'une thèse d'histoire sur « Le JT de 20 heures et la construction d'une question de société : le « problème des banlieues », des années 1960 à 2002 » sous la direction de Jean Garrigues à l'Université d'Orléans.

<sup>655</sup> INA, Journal télévisé, 20h, 2<sup>ème</sup> chaîne, 6 mars 1971, « Le drame à la Courneuve ».

<sup>656</sup> INA, Journal télévisé, 20h, 1<sup>ère</sup> chaîne, 23 novembre 1971.

<sup>657</sup> INA, Journal télévisé, 20h, 1<sup>ère</sup> chaîne, 26 décembre 1974, 5'55.

Le fait-divers criminel transposé sur le territoire de la banlieue trouve assurément une place plus aisée dans le cadre du documentaire et de la fiction télévisée, dont le long format permet d'articuler confortablement l'acte criminel et le fait de société qu'il soulève. La télévision consacre ainsi dès 1970 une série de quatre documentaires au thème « Crimes et sociétés ». Produit par Igor Barrère et Pierre Dumayet, chaque volet aborde le crime sous l'angle sociologique en esquissant une sorte de typologie de ses formes à travers le monde. Le premier reportage, diffusé le 20 janvier 1970, est consacré aux États-Unis<sup>658</sup>, souvent considérées comme la vision d'un possible hexagonal, et aborde le thème de la mafia, de la délinquance juvénile, des méthodes policières mais également de la peur des victimes et de l'auto-défense des citoyens. Le second volet se déroule sur le continent africain où la « banlieue » n'existe pas et où la perception de la criminalité apparaît plus étrangère aux téléspectateurs français : rites de sorcelleries en Côte d'Ivoire, crime d'honneur au Liban etc<sup>659</sup>. La troisième partie entraîne les téléspectateurs au Pérou, en Suède, en Pologne et à Londres, où des bidonvilles de Lima aux quartiers populaires londoniens on découvre que la misère des périphéries urbaines est génératrice de délinquance<sup>660</sup>. Enfin, le dernier volet, diffusé le 10 février 1970, s'intéresse à la criminalité française, du seul point de vue, cependant, des forces policières que les journalistes suivent dans l'exercice de leur fonction... en plein cœur de Paris, au 36 Quai des Orfèvres. La banlieue est évoquée brièvement à travers la reconstitution d'un hold-up et la criminalité française, comparée à celle aux États-Unis, est d'une manière générale présentée comme stable et contenue.

Le téléfilm de Gérard Chouhan, *Dimanche volé*, diffusé le 19 mai 1972, aborde plus frontalement le thème en racontant l'histoire d'un habitant de banlieue tué involontairement par un voisin qui ne pouvait plus supporter les agissements intempestifs du fils de sa victime. Le scénario s'ouvre sur le geste tragique et, à travers un come-back, aide les téléspectateurs à comprendre les raisons et le contexte dans lequel s'est produit le fait-divers.

Jusqu'en 1976, l'information télévisée ne parvient pas réellement à représenter la montée des violences comme un phénomène massif, et s'avèrerait finalement incapable à générer seule des peurs collectives si celles-ci n'étaient déjà pas alimentées par la presse écrite, le cinéma et certaines séries télévisées pour la plupart américaines. Mais le regard porté sur les différents espaces sociaux dans les journaux télévisés et les documentaires s'est modifié : l'inquiétude a gagné des territoires que l'on pensait jusqu'alors tranquilles ou

---

<sup>658</sup> INA, « Crimes et sociétés », Partie I, 1<sup>ère</sup> chaine, 20 janvier 1970, 21h, 1h32.

<sup>659</sup> INA, « Crimes et sociétés », Partie II, 1<sup>ère</sup> chaine, 27 janvier 1970, 21h, 1h23.

<sup>660</sup> INA, « Crimes et sociétés », Partie III, 1<sup>ère</sup> chaine, 3 février 1970, 21h, 1h48.

porteurs d'espoirs (le métro, la banlieue). Pourtant, seuls de rares faits-divers parviennent à faire émerger et relayer ces angoisses. Symbole d'une certaine incapacité ou réticence à produire elle-même un discours de la peur, il n'est pas anodin de voir la télévision utiliser la presse écrite pour mettre des mots plus que des images sur ce sentiment. Ainsi notera-t-on que le reportage du 23 juillet 1974, consacré aux « Agressions sur les vieux » s'ouvre sur plusieurs bancs-titres d'articles de journaux évoquant en caractères gras ces actes de délinquance inacceptables dont ont été victimes des personnes âgées. L'image filmée retrouve la maîtrise du sujet à travers des scènes plus paisibles : femmes âgées jouant aux cartes dans une salle ou se promenant dans des parcs<sup>661</sup>.

Le discours est en tout cas bien trop parcellaire pour refléter une véritable rhétorique télévisuelle construite de l'insécurité, et le fait-divers bien trop rare sur ce thème pour servir de pivot introductif et illustratif à l'évocation d'un phénomène de société.

*b. Politique, sécurité, peur et légitime défense*

Une inflexion notable se dessine au milieu de l'année 1976, quand le ministre de l'Intérieur Michel Poniatowski amorce une stratégie de communication plus offensive en direction des médias, ceux-ci étant invités à témoigner de l'efficacité de sa politique de sécurité (voir 1.1.2). Après les descentes dans le métro de l'été 1976, le journal télévisé commence à s'intéresser à un phénomène émergent : l'autodéfense. Le 26 novembre 1976, un premier sujet est consacré à ces sociétés privées, florissantes en France, qui vendent leurs services de protection à des particuliers ou des entreprises. À partir, encore, de gros plans sur des coupures de la presse écrite évoquant des vols, des hold-ups et des agressions, le reportage s'intéresse donc au travail d'un veilleur de nuit qui fait une ronde dans les hall de Rungis, puis à la formation de ces gardiens privés, avant de suivre un convoyeur de fonds transporter l'argent pour le compte d'une banque qui emploie ses services. Au-delà, le reportage révèle finalement les inadaptations et l'incapacité de la première institution chargée d'assurer la sécurité totale des biens et des personnes : la police. Un représentant de la fédération professionnelle indépendante de la police le déplore lui-même : « La police est mal employée. On lui fait faire tout sauf de la sécurité. »<sup>662</sup>

Quatre mois plus tard, un autre fait-divers tragique évoqué d'abord dans la presse écrite, le hold-up du crédit lyonnais de l'avenue Bosquet au cours duquel un convoyeur de

---

<sup>661</sup> INA, Journal télévisé, 13h, 1<sup>ère</sup> chaîne, 23 juillet 1974, « Agression sur les vieux » (notice).

<sup>662</sup> INA, Journal télévisé, 20h, A2, 26 novembre 1976, 20h20, « Dossier autodéfense » (notice).

fonds a été victime d'une fusillade mortelle, est porté à la connaissance des téléspectateurs d'Antenne 2, le 8 février 1977<sup>663</sup>. Le reportage de 2 minutes fait même l'ouverture du journal télévisé mais la narration est essentiellement factuelle. Seule l'interview d'un convoyeur rappelant les risques du métier permet de donner une portée plus générale au fait-divers. Le magazine *À la bonne heure* prend alors le relais du journal télévisé le 8 avril 1977, consacrant, à travers la reconstitution d'un cambriolage et la présence en plateau du directeur d'une société de sécurité, son dossier aux « Marchands de sécurité »<sup>664</sup>. Mais le cas choisi comme illustration, un appartement bourgeois richement décoré de tapisseries et d'objets précieux, récemment équipé de caméras de surveillance et de portes blindées, peut laisser les plus modestes téléspectateurs indifférents face à ces préoccupations sécuritaires particulièrement coûteuses et finalement réservées à une élite sociale et économique de riches propriétaires. Un autre sujet du JT soulève à nouveau le thème tout en préservant les téléspectateurs français d'une menace hexagonale : tournées dans le décor d'un quartier résidentiel de Rome<sup>665</sup>, les images que commente Claude Brovelli montrent un petit garçon obligé de faire son footing ou d'aller à l'école sous la surveillance rapprochée et permanente de son garde du corps. C'est une Italie implicitement obsédée et traumatisée par les menaces d'enlèvements des groupuscules d'extrême-gauche qui se barricade alors sur les petits écrans français.

La menace sécuritaire sur le thème de l'autodéfense prend de l'ampleur et gagne plus généralement la société française à partir de 1978, alors que vient précisément d'être créée, le 18 janvier, l'association Légitime Défense, première du genre en France. Fondée par des hommes de loi partisans de la peine de mort comme l'avocat pénaliste Me Henri Garaud, le policier Max Florentin ou le magistrat François Romério<sup>666</sup>, qui en devient le président-fondateur, l'association s'appuie sur la notion juridique de la légitime défense telle que définie dans les articles 122-5, 122-6 et 122-7 du Code pénal<sup>667</sup>. Elle considère que le criminel doit être exclu de la société, par la peine capitale si cela est nécessaire, et que les

<sup>663</sup> INA, Journal télévisé, 20h, A2, 8 février 1977, 20h00, « Les convoyeurs de fonds » (notice).

<sup>664</sup> INA, « Les marchands de sécurité », *À la bonne heure*, TF1, 8 avril 1977, 5' (notice).

<sup>665</sup> INA, Journal télévisé, 13h, TF1, 7 mai 1977, 2'50, « Rome, enlèvements » (notice).

<sup>666</sup> Magistrat, Premier président de la Cour de la Sureté de l'État de 1963 à 1975, titulaire de la médaille de la Résistance, il est l'auteur de *Plaidoyer pour la Légitime Défense* en 1979 (Paris, Éd. du Dauphin, 163 p.). Il meurt en 1993.

<sup>667</sup> Art. 122-5 du Code pénal : « N'est pas pénalement responsable la personne qui, devant une atteinte injustifiée envers elle-même ou autrui, accomplit, dans le même temps, un acte commandé par la nécessité de la légitime défense d'elle-même ou d'autrui, sauf s'il y a disproportion entre les moyens de défense employés et la gravité de l'atteinte. ». Art. 122-6 du Code pénal : « Est présumé avoir agi en état de légitime défense celui qui accomplit l'acte, pour repousser, de nuit, l'entrée par effraction, violence ou ruse dans un lieu habité ; pour se défendre contre les auteurs de vols, pillages exécutés avec violence ». Art. 122-7 du Code pénal : « N'est pas pénalement responsable la personne qui, face à un danger actuel ou imminent qui menace elle-même, autrui ou un bien, accomplit un acte nécessaire à la sauvegarde de la personne ou du bien, sauf s'il y a disproportion entre les moyens employés et la gravité de la menace. »

citoyens ont le droit de réagir et de répondre eux-mêmes à une atteinte lorsque l'État chargé d'assurer leur sécurité se révèle incompétent.

Théorisé par Donald Black dès 1983<sup>668</sup>, le principe de l'autodéfense traduit l'idée qu'une « prolifération du droit étatique a atrophié [les] réflexes défensifs et le sens de la solidarité »<sup>669</sup> des citoyens qui s'en remettent entièrement à la protection par les forces de l'ordre. Mais quand ces dernières donnent l'impression de ne plus pouvoir remplir leur mission de sécurité dans le cadre des institutions, il devient justifié, voire légitime, pour un citoyen confronté à une menace criminelle de réagir et d'assurer lui-même sa propre défense. De ce point de vue, il est indéniable que les différents témoignages, publiés dans la presse écrite et plus rarement diffusés à la télévision, de policiers qui évoquent eux-mêmes les difficultés matérielles et budgétaires freinant l'accomplissement de leur mission, a pu avoir un effet néfaste sur le public. Il suffit dans ce contexte de quelques faits-divers pour que se cristallisent angoisses et colères autour d'un nouveau « problème de société ».

En 1978, huit sujets sur le thème de l'autodéfense sont donc diffusés dans le journal télévisé cette année-là. Le fait-divers tient-il un rôle déterminant dans la prise de conscience du phénomène ? On peut en douter car un seul sujet s'avère directement motivé par un fait-divers particulier : le 3 novembre 1978, les caméras de TF1 présentent ainsi le cas du gardien d'un gymnase M. Pesquerel qui, dans la banlieue de Caen, a tiré sur une bande de jeunes, tuant l'un d'entre eux<sup>670</sup>. Dans les autres cas, les faits-divers ne sont pas traités de façon isolée mais sont au contraire agencés de façon cohérente autour d'un thème, servant principalement d'illustration à ce dernier. Ainsi, le 20 octobre 1978, le JT d'Antenne 2 choisit de consacrer un dossier d'une longueur exceptionnelle, treize minutes, à « L'autodéfense »<sup>671</sup>. Pour illustrer le problème que pose la multiplication des cambriolages et les actes d'autodéfense, il fait resurgir d'autres faits-divers plus anciens avant de donner la parole à l'homme de loi Casamayor, invité à éclaircir la notion juridique de légitime défense.

D'autres reportages se contentent de « suggérer » le fait-divers. Ainsi l'image d'une femme seule marchant dans la rue avec son sac à main en banlieue parisienne<sup>672</sup> ou une autre au volant de son véhicule descendant dans un parking souterrain obscur<sup>673</sup> suffisent-elle à illustrer le sujet de la légitime défense. Quand l'image conforte les représentations traditionnelles de la menace en plantant le décor idéal (banlieue, parking) et en désignant la

---

<sup>668</sup> BLACK Donald, « Crime as social control », *American Sociological Review*, vol. 48, n°1, 1983, pp. 34-45.

<sup>669</sup> CUSSON Maurice, *La criminologie*, Paris, Hachette, 1998, p. 112.

<sup>670</sup> INA, Journal télévisé, 20h, TF1, 3 novembre 1978, « Caen : auto-défense » (notice, sans indication durée).

<sup>671</sup> INA, Journal télévisé, 20h, A2, 20 octobre 1978, 20h06, 13mn, « L'autodéfense » (notice).

<sup>672</sup> INA, Journal télévisé, Soir 3, FR3, 14 novembre 1978, 1'30, « Légitime défense : peur en banlieue » (notice).

<sup>673</sup> INA, Journal télévisé, 20h, A2, 2 février 1978, 2 février 1978, 20h05, 4'53, « La violence », (notice).

victime parfaite (une femme seule), c'est le commentaire qui suggère le scénario en appelant les téléspectateurs à regarder la scène comme le prologue d'un drame potentiel.

À travers ces huit sujets en 1978, le journal télévisé semble donner la priorité aux victimes d'agressions ou de vols (cinq évocations) plutôt qu'aux victimes directes des actes d'autodéfense (trois évocations), comme l'histoire d'Hocine, enfant de 13 ans abattu par un résident trop pressé de régler des comptes<sup>674</sup>. On note également que les reportages choisissent de privilégier à quatre reprises l'angle des moyens policiers déployés pour assurer la sécurité des citoyens contre trois évocations sous l'angle des dispositifs et des techniques d'autodéfense<sup>675</sup> offertes aux particuliers. Mais la plupart du temps, ces forces de polices apparaissent dans leur fragilité, exprimant un « malaise persistant »<sup>676</sup> et une difficulté à lutter contre l'insécurité qui règne dans les cités en raison d'un grave manque d'effectifs<sup>677</sup>.

On le voit à travers le thème émergent de l'autodéfense, la télévision n'utilise qu'accessoirement les faits-divers, les traitant moins comme un événement isolé digne d'intérêt, que comme l'illustration d'un thème sur lequel il faut aussi débattre, inviter des représentants institutionnels ou associatifs à s'exprimer. Des magazines comme *Delta*, diffusé en plein milieu de l'après-midi, à l'heure de la sortie des classes et du goûter des enfants, s'intéressent désormais à la question sécuritaire. Le 11 mai 1979, Didier Lecat invite ainsi François Romerio, président de Légitime Défense, Daniel Rémy, PDG d'une société de protection rapprochée « KO Internationale » ou encore Jean Chaunac, représentant d'un syndicat policier à venir débattre en compagnie d'un journaliste, d'un maire et d'un sociologue. Dans un décor carcéral sensé illustrer le thème de l'émission, il introduit prudemment :

« La sécurité des Français... et l'insécurité... Et nous savons que c'est un sujet qui vous préoccupe beaucoup... qui vous intéresse en tout cas [*Il cite un article récent de Pierre Viansson-Ponté qui estime que la psychose de la peur s'est depuis deux ans largement développée*]... Mais mon confrère se demandait également si les Français « ne jouaient pas un peu à se faire peur » et ce qu'il appelait cette « mode » n'allait pas se dissiper un peu pour laisser la place à d'autres sujets de préoccupations ou d'inquiétudes. Je crois que cet article éclaire très bien la situation et le problème. Le sentiment d'insécurité qu'éprouvent

---

<sup>674</sup> INA, Journal télévisé, 20h, A2, 20 octobre 1978, 20h06, 13mn, « L'autodéfense » (notice).

<sup>675</sup> Le salon de la protection, début juin, donne matière à deux reportages présentant les nouveaux « gadgets » et les dernières techniques susceptibles d'assurer une meilleure protection des particuliers (« Le salon de la protection », JT « L'école anti-rapt », JT 13h, TF1, 2 juin 1978). Le troisième reportage est consacré au vietvedao, art martial qui permet d'assurer soi-même sa sécurité (« La self-défense », JT 13h, TF1, 2 décembre 1978).

<sup>676</sup> INA, Journal télévisé, 20h, A2, 19 octobre 1978, 20h07, 4'03, « Malaise police » (notice).

<sup>677</sup> INA, Journal télévisé, 20h, TF1, 20 octobre 1978, 2'40, « Police à Nice », (notice).



les Français est très certainement réel... Mais peut-être, et nous nous interrogerons sur ce point, ces fondements le sont-ils un peu moins. »<sup>678</sup>

Le présentateur tempère alors, reconnaissant que si « le sang, les meurtres, la violence gratuite que l'on a constatée ces derniers mois en particulier existent encore et même sont fréquents »<sup>679</sup>, la France, comparée à certains voisins européens comme la Grande-Bretagne ou l'Italie, « n'est pas et de loin dans le peloton de tête ». Face aux désordres du monde, le rôle de la télévision est tout désigné :

« La société moderne secrète sa propre instabilité et je pense que c'est ici et dans d'autres lieux qu'il faut réfléchir à la fois sur les causes et sur les remèdes que l'on peut apporter. »<sup>680</sup>

C'est finalement bien souvent de façon indirecte et détournée que sont évoqués les faits-divers à la télévision, celle-ci mettant en image, non pas le fait-divers, mais la presse écrite qui a révélé ce fait-divers (et ici l'article de Pierre Viansson-Ponté).

Quoi qu'il en soit, sans que l'on puisse constater une réelle exploitation de faits-divers, une question sécuritaire a pourtant gagné les écrans au risque de généraliser un sentiment d'insécurité à l'ensemble des téléspectateurs. Les parents ne sont plus, comme au moment de l'affaire Patrick Henry et Christian Ranucci en 1976, les seuls citoyens légitimement autorisés à succomber au sentiment de peur qu'inspirait l'acte criminel, « monstrueux » par excellence mais exceptionnel, du meurtre d'enfants<sup>681</sup>. À travers l'évocation des récits d'agressions et des cambriolages, la délinquance ordinaire s'enracine dans le quotidien, vient inquiéter toutes les catégories sociales et nourrir des crispations plus générales. Dans ce contexte, même les facteurs se sentent encouragés à dénoncer les insécurités de leur métier et considérer désormais avec hostilité le meilleur ami de l'homme : un reportage sur la recrudescence des agressions de facteurs par des chiens en liberté vient en effet rappeler en substance aux téléspectateurs que la violence, loin d'être un facteur culturel, serait peut-être le signe d'un retour de l'homme au plus bas instinct animal.

Mais la question sécuritaire prend d'autant plus forme sur les écrans en 1978 que les élections législatives font émerger la thématique dans les débats de la campagne. « La politique se nourrit de l'insécurité, car c'est l'insécurité qui lui confère autorité et légitimité »

---

<sup>678</sup> INA, « Quelle sécurité pour les Français ? », *Delta*, A2, 11 mai 1979, 16h, 1h34.

<sup>679</sup> *Ibid.*

<sup>680</sup> INA, « Quelle sécurité pour les Français ? », *Delta*, A2, 11 mai 1979, 16h, 1h34.

<sup>681</sup> Roger Gicquel avait poursuivi le 18 février 1976 : « Chaque mère... chaque père... a la gorge nouée ».

note Jean-Claude Chesnais dans son *Histoire de la violence*<sup>682</sup> établissant l'interdépendance entre l'idéologie sécuritaire et les préoccupations électorales. Le 12 mars 1970, lors d'un entretien télévisé, le président de la République Georges Pompidou était interrogé par le journaliste de *France-Soir* Serge Maffert à propos de « cette masse silencieuse [...] de plus en plus préoccupée par la tendance de certaines catégories de la population à user de la violence, à vouloir se faire justice soi-même, à poursuivre soi-même des objectifs très précis pour défendre tel ou tel intérêt, ou telle aspiration... »<sup>683</sup>. Mais le journaliste évoquait là les commerçants, les routiers et, surtout les étudiants, qui venaient de manifester. La violence, rétorque alors le président de la République est clairement identifiée et imputable à « un certain nombre de groupes révolutionnaires [...] qui entendent détruire la société dans laquelle nous vivons [...] par la violence. ». Il engageait cependant directement la sécurité de l'État sur ce point : « C'est à lui qu'il appartient de faire respecter l'ordre, d'assurer la sécurité des personnes et la sécurité des biens. » Mais deux ans après Mai 68, la nature des violences à combattre est politique, non délinquante.

Lors des élections présidentielles de 1974, la sécurité évoquée par le candidat Valéry Giscard d'Estaing dans ses messages télévisés porte avant tout sur la justice sociale : sécurité des Français face aux risques économiques, sécurité des personnes âgées sur le plan de l'accès aux mesures en faveur de la vieillesse<sup>684</sup>, sécurité pour les catégories sociales les plus défavorisées dans leur accès aux soins etc. La rhétorique sécuritaire s'accorde mal avec le thème du « progrès » cher au candidat. Il s'en explique le 17 mai à la télévision, dans le cadre de sa campagne :

« Nous vivons dans un monde difficile, dans un monde dangereux. Le président Pompidou est mort. Le chancelier Brandt a démissionné, l'autorité du président Nixon est remise en cause, l'inflation ravage le monde, des enfants israéliens ont été assassinés. Puisque nous vivons dans un monde difficile, dans un monde dangereux, il faut faire attention pour la France. J'aurais pu aller plus loin sur ce sujet. J'aurais pu vous dépeindre plus complètement les risques... de l'autre choix... mais je ne le ferai pas... Parce que je n'ai pas l'intention dans cette campagne présidentielle d'être le candidat de la peur. J'ai l'intention d'être le candidat du progrès de la France »<sup>685</sup>

---

<sup>682</sup> CHESNAIS Jean-Claude, *Histoire de la violence*, op. cit., p. 19.

<sup>683</sup> INA, Interview du président de la République Georges Pompidou par Serge Maffert », 1<sup>ère</sup> chaine, 12 mars 1970, 32mn.

<sup>684</sup> INA, Campagne électorale officielle de Valéry Giscard d'Estaing, 1<sup>er</sup> tour, 19 avril 1974 et 27 avril 1974.

<sup>685</sup> INA, Campagne électorale officielle de Valéry Giscard d'Estaing, 2<sup>ème</sup> tour, 17 mai 1974, 15mn.

Les insécurités ici mentionnées ne se réfèrent pas plus à la recrudescence des crimes et délits sur le territoire hexagonal mais bien aux tensions économiques et aux conflits politiques qui se manifestent sur le plan international.

Le lien entre délinquance et sécurité est pourtant clairement évoqué par les candidats du jeune parti RPR, quatre ans plus tard, à l'occasion des élections législatives. Ainsi, interrogés le 9 mars 1978 par Olivier de Rincquesen et Anne Sinclair, les candidats RPR Joëlle Savineau et Patrick Devedjian considèrent même qu'ils lèvent ici un tabou en venant évoquer le thème de la sécurité sur un plateau de télévision<sup>686</sup>. Ainsi Joëlle Savineau, estimant que « la sécurité des Français est une chose primordiale à défendre absolument », se dit « très étonnée d'ailleurs que personne n'en ai parlé au cours de cette campagne télévisée. Le RPR est le seul mouvement politique à en parler. [...] ». Elle déclare vouloir renforcer « un petit peu » le système policier afin que la justice soit rendue de « façon sereine » et ne « soit plus assujettie à un syndicat, par exemple ». Patrick Devedjian réclame pour sa part une application plus rigoureuse de la loi. Joëlle Savineau achève en évoquant le sort des victimes potentielles les plus fragiles et démunies afin d'exaspérer davantage le seuil de tolérance des citoyens à l'égard de ces « délinquants » qui « s'attaque[nt]e par exemple à des personnes âgées, à des jeunes ou à des femmes. ».

Ainsi le discours sécuritaire à la télévision est-il alimenté en 1978 par une parole *rapportée* : celle d'hommes politiques qui utilisent les vecteurs médiatiques à leur disposition dans le cadre d'une campagne électorale officielle afin de diffuser les idées dont ils ont l'entière responsabilité.

Alors qu'approchent les élections présidentielles de 1981, le projet de loi « Sécurité et Liberté » d'Alain Peyrefitte, voté par le Parlement en décembre 1980, ravive la politisation du discours sécuritaire à la télévision. Le journal télévisé cherche d'abord à expliquer le contexte moins politique que juridique et social ayant abouti à l'élaboration du projet de loi. Le chroniqueur judiciaire quitte alors les prétoires pour venir en plateau éclairer cette actualité. Le 26 février 1980, sur Antenne 2, Paul Lefèvre rappelle ainsi que le président de la République avait, dès 1974, décidé l'instauration d'une commission de révision afin de réfléchir aux réformes à apporter au code pénal. C'est donc conformément aux conclusions qui lui ont été remises en 1978 que le garde des Sceaux Alain Peyrefitte, avait repris l'idée d'accorder une plus grande liberté aux juges. Mais, poursuit Paul Lefèvre :

---

<sup>686</sup> INA, « RPR, campagne électorale pour les élections législatives », TF1, 9 mars 1978, 9mn.

« Depuis 1974, la situation a beaucoup changé. La délinquance a augmenté, la criminalité aussi. L'opinion a peur et les Français sont de plus en plus préoccupés de sécurité publique. Alors le gouvernement a demandé au garde des sceaux de lui proposer d'ici deux mois environ une série de mesures renforçant la sécurité publique. »<sup>687</sup>

Ainsi, analyse le chroniqueur qui ne cache pas son scepticisme, le volet « liberté », qui épousait la conception libérale d'une volonté politique en 1974, est-il devenu un principe anecdotique, menacé par un volet « sécurité » électoraliste et désormais plus apte à refléter les préoccupations d'une société en 1980.

Au-delà de la seule présentation de cette actualité parlementaire et législative, le petit écran doit assumer un rôle d'orchestrateur du débat entre les principaux responsables politiques concernés par le projet de loi. Ainsi les téléspectateurs assistent-ils entre juin 1980 et février 1981 à la querelle interposée entre Alain Peyrefitte, initiateur du projet, et son principal contradicteur, le socialiste Robert Badinter. Mais pour ce dernier, invité de *Crible* le 30 janvier 1981, la télévision ne s'est pas contentée de mettre en scène la controverse politique qui a accompagné les débats parlementaires et a, au contraire, une part de responsabilité dans le « durcissement évident de la répression » qu'il constate depuis six mois :

« Pendant des mois, on a expliqué aux Français à grands renforts d'images à la télévision... vous vous rappelez, le petit délinquant qui devenait énorme... qu'ils étaient constamment menacés dans leur sécurité, dans leur vie. »<sup>688</sup>

Face aux accusations formulées à l'encontre du journal télévisé qui serait chargé de relayer une propagande d'État, Daniel Grandclément prend la défense de ses journalistes en rappelant que la plupart d'entre eux, tel Paul Lefèvre sans le citer, sont opposés au projet de loi « Sécurité et liberté » mais ont le devoir professionnel d'expliquer la teneur du texte. En dénonçant l'amalgame « tout à fait significatif et détestable » entre les chiffres de la criminalité, qui ont diminué, et ceux de la délinquance qui ont augmenté, Robert Badinter regrette que les jurés d'assises soient de plus en plus tentés de prononcer des peines plus lourdes que les réquisitions du ministère public. Il préconise l'instauration d'un « séminaire d'initiation » destiné à responsabiliser les jurés sur leur rôle et les éclairer sur les réalités

---

<sup>687</sup> INA, Journal télévisé, 20h, A2, 26 février 1980, 1'50.

<sup>688</sup> INA, Journal télévisé, 12h, A2, 30 janvier 1981, « Crible », 5'.

criminelles afin qu'ils « viennent [à l'audience] informés autrement que par le récit des faits-divers » :

« Vous comprenez ? Moins de sensibilité et plus de connaissance des choses »<sup>689</sup>

Ainsi, dans l'esprit de Robert Badinter, la télévision a-t-elle, sur la question de la montée de la criminalité, échoué à construire un discours honnête, explicatif, pédagogique et affranchi des pressions politiques du pouvoir en place et ce faisant, participé à alimenter les peurs collectives. Un cas particulier peut nous aider à apprécier la teneur et les fondements de ce jugement.

*c. Le drame de Vitry (février 1980)*

La mort du jeune Abd-el-Kader en février 1980 offre l'occasion d'observer plus attentivement la spécificité du discours télévisuel.

Le 16 février 1980, Abd-el-Kader adolescent de 15 ans d'origine algérienne, est abattu par un gardien d'immeuble, ancien légionnaire, dans la cité Couzy. Concentrant toutes les problématiques contenues dans la rhétorique sécuritaire qui a émergé tout au long de la décennie (banlieue, délinquance juvénile, autodéfense, racisme, chômage), « Le drame de Vitry » renvoie pourtant du média une image plus complexe. Car on s'aperçoit effectivement que les tentatives des journalistes et des présentateurs, soucieux d'introduire les nuances pour ne pas totalement relayer le discours de la peur, sont réelles et répétées. L'histoire de la rhétorique sécuritaire à la télévision jusqu'en ce début des années 1980 pourrait donc se présenter comme l'apprentissage d'une dialectique moralisatrice qui appellerait les téléspectateurs à dépasser le registre des passions primaires par une approche rationnelle de l'événement, ce que résume parfaitement la formulation de Roger Gicquel : « La France a peur... c'est un sentiment contre lequel il faut que nous nous défendions »<sup>690</sup>. Mais le statut de l'image signe l'échec même de la démarche : car dans la mise en scène télévisuelle a fortiori du fait-divers, l'image-passion englutit l'image-raison. Quand le présentateur-vedette de TF1 Roger Gicquel tente en 1980, au moment de la mort d'Abd-el-Kader, de dépassionner son discours, il commence d'abord par soulever la complexité du contexte et relativiser la dimension du fait brut qu'il va évoquer... :

---

<sup>689</sup> *Ibid.*

<sup>690</sup> INA, Journal télévisé, 20h, TF1, 18 février 1976, 20h00, 1'50, « La France a peur ».

« Il y a HLM et HLM. Je veux dire qu'il y a les cités, les grands ensembles où l'on vit tranquille, relativement, c'est tout de même la majorité, mais il y a ceux où les nerfs sont à fleur de peau, là où les jeunes s'ennuient, là où ils se forment en bandes, pour le chahut ou pour des choses plus graves. Là où le racisme est souvent latent... »<sup>691</sup>

Mais alors quand il s'aventure dans la narration directe de l'événement, la rhétorique de la nuance est aussitôt abandonnée :

« ...Et parfois, il y a le drame, injustifiable, épouvantable. Et c'est dans cette sorte d'exaspération qu'un gardien d'immeuble, à Vitry, dans le Val de Marne, a tué samedi soir un garçon de quinze ans et demi, un garçon d'origine algérienne. Un geste imbécile, comme tant d'autres, a tué un malheureux gamin. »<sup>692</sup>

Dans le drame qui implique désormais le journaliste et le public, il n'est plus possible de tenir un discours raisonnable. « Il n'y a pas d'attitude rationnelle devant la violence », écrira plus tard Gabriel Dupire dans *La Croix*<sup>693</sup>. Le fait-divers est par nature le terrain de la passion et, à la fin des années 1970, toujours celui de la morale : car le jugement de valeur ici – et souvent - exprimé par le commentateur doit servir à guider le téléspectateur dans sa lecture du fait-divers en lui montrant la norme, la frontière de l'intolérable, les limites du dicible. Roger Gicquel justifie son discours moralisateur contre le crime, préférable selon lui au « brutal enchaînement des faits »<sup>694</sup>.

Sur Antenne 2, Patrick Poivre d'Arvor, connaît aussi la haute sensibilité de l'information de faits-divers et, se sachant le représentant d'un média consensuel, prend à son tour beaucoup de précautions pour introduire, le 19 février 1980, la mort du jeune Kader :

« Toujours dans le domaine de ce que l'on appelle les faits-divers... et qui alimentent de nombreux sujets de polémiques à l'intérieur même des familles, il y a les drames provoqués par l'auto-défense. Terme impropre d'ailleurs pour la dernière affaire du genre, celle de Vitry, près de Paris. Le gardien d'une cité de HLM a tiré, samedi, sur un jeune Algérien, et il l'a tué. Il a été aujourd'hui inculpé. Pierre Fauque. »<sup>695</sup>

---

<sup>691</sup> INA, Journal télévisé, 20h, TF1, 18 février 1980, 20h15, 2'40, « Vitry : légitime défense ».

<sup>692</sup> INA, Journal télévisé, 20h, TF1, 18 février 1980, 20h15, 2'40, « Vitry : légitime défense ».

<sup>693</sup> *La Croix*, 1<sup>er</sup>-3 janvier 1983, « Ces coups d'épingle qui créent le sentiment d'insécurité »

<sup>694</sup> GICQUEL Roger, *La violence et la peur*, op. cit., p. 11-12.

<sup>695</sup> INA, Journal télévisé, 20h, A2, 19 février 1980, 20h05, 3', « Drame de Vitry ».

Pour le reporter d'Antenne 2 Pierre Fauque, ce fait-divers est pourtant davantage révélateur de la désincarnation qui gagne « les banlieues tristes et les cités où l'on s'ennuie ». Certes il y a la peur qui gagne « les bonnes gens » « passé une certaine heure », commente-t-il au début du reportage, musique inquiétante en fond sonore, mais le soir du drame, la peur a rencontré l'ennui et de ce point de vue, l'absence de passion peut tout autant que l'excès entraîner le téléspectateur sur le terrain de l'inexplicable :

« Et Michel Bellet, 34 ans, a tiré. Violence, ennui, psychose de peur, parfois peut-être amplifiée par les médias et la télévision elle-même : on peut difficilement expliquer ce geste. »

Le fait-divers a ceci de bon qu'il favorise la remise en question générale des comportements et esquisse l'amorce d'une réflexion déontologique chez quelques journalistes (voir chapitre 2). De retour en plateau, le présentateur formule en tout cas l'aveu qu'une réflexion approfondie de la situation est pour l'instant impossible et réclamerait davantage de temps :

« Et quant aux causes profondes du lourd climat qui règne dans la cité des montagnards et bien nous vous proposons de les exposer plus longuement prochainement au terme d'une enquête en profondeur sur place. »

Le rendez-vous est pris. La télévision, ayant fait l'apprentissage de la concurrence tout au long des années 1970, cède de ce point de vue plus volontiers que dans les années 1960 à la logique de spectacularisation. Le drame de Vitry est ainsi décliné en feuilleton, se construit au gré d'un champ lexical de l'empathie, une musique inquiétante est parfois intégrée dans les reportages pour évoquer cette peur qui fait peur, tandis que les caméramans se rapprochent des mères qui pleurent la mort d'un fils, etc. Mais à travers cette approche plus sensationnaliste, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'au-delà du discours de la peur, s'impose bel et bien celui de la norme : sur le thème de l'autodéfense, le premier à être ici évoqué, la grande majorité des journalistes ne cachent plus leur hostilité contre un phénomène producteur de violences. Le 29 février 1980, dix jours après le drame de Vitry, Patrick Poivre d'Arvor renoue avec ce thème :

« France... encore une illustration de cette véritable psychose du cambriolage qui gagne de nombreux français... psychose inquiétante... Nous apprenons en effet qu'un octogénaire de

l'Oise [...] a tué son petit-fils qu'il prenait pour un cambrioleur. Ce genre de drame n'est malheureusement plus exceptionnel. On a vu des maris tuer leur femme, des pères tuer leur fils par peur du cambriolage et dans ces cas-là, il est difficile d'invoquer la légitime défense car il est évident que les victimes de ces tragiques méprises ne sont pas armées. »<sup>696</sup>

Le chroniqueur judiciaire Paul Lefèvre prend le relais du présentateur pour assurer la mise en récit non pas du fait-divers, mais de toute une série, formulation aggravante :

« Le 20 octobre 1978, un homme tue son fils de huit ans qui allait boire dans la cuisine la nuit... Le 7 janvier 1979, un homme tue sa femme qui était allée aux toilettes dans la nuit... Le 20 janvier 1979, un homme est tué par sa femme parce qu'il rentrait un peu trop tôt... Le 19 juin 1979, un homme tue son fils alors qu'ils recherchaient ensemble un cambrioleur... Et le sept janvier 1980, un homme tue son frère qui était revenu un peu plus tôt dans la maison... Alors... six drames et deux chiffres : un Français sur trois a peur d'être agressé... une peur constante... Un Français sur trois est partisan de se faire justice tout seul... Alors, sans revenir aux bonnes et aux mauvaises raisons que les gens ont d'avoir peur... [...] on ne peut que constater que cette peur qui s'arqueboute d'une manière parfois euh... fragile... sur la notion juridique de la légitime défense, qui existe... conduit certains à tirer sur n'importe quoi et dans n'importe quelles conditions. Alors je sais bien que la majorité des gens qui nous écoutent ne sont pas d'accords... mais jusqu'au jour où leur frère ou leur voisin feront la même erreur que le vieil homme, aujourd'hui. »<sup>697</sup>

Le nombre a valeur de preuve : quand tant de drames se produisent en si peu de temps, il devient difficile de ne pas remettre en cause sinon la légitimité de la légitime défense, du moins l'application excessive de cette notion juridique. Le gardien de Vitry qui a abattu Abd-el-Kader est en tout cas présenté sans ambiguïté comme un meurtrier par les journalistes tandis que les témoignages recueillis dans les journaux télévisés défendent exclusivement le point de vue de la victime : les amis d'Abd-el-Kader dénoncent ainsi un « traître », un « hypocrite » qui a voulu « faire son Charles Branson »<sup>698</sup>. L'expression fait directement référence au film *Un justicier dans la ville*<sup>699</sup>, diffusé quatre jours avant le drame, dans le cadre d'une soirée des *Dossiers de l'écran*.

---

<sup>696</sup> INA, Journal télévisé, 20h, A2, 29 février 1980, 20h25, 1'40, « Psychose du cambriolage ».

<sup>697</sup> *Ibid.*

<sup>698</sup> *Ibid.*

<sup>699</sup> L'acteur américain Charles Branson incarne l'auto-défense au cinéma. Dans *Un justicier dans la ville* (Michael Winner, 1974), il joue par exemple le rôle d'un père de famille qui se venge du viol et du meurtre de sa femme et de sa fille. Plus proche du drame de Vitry est sorti dans les salles *Avec les compliments de Charlie* (1979).



Le 12 février 1980, interpellés par le climat de passion qui anime les débats sur la peine de mort ou les permissions de sorties accordées aux détenus, les responsables *des Dossiers de l'écran* avaient effectivement choisi de consacrer, après la diffusion d'*Un justicier dans la ville* avec Charles Branson, le débat de l'émission au thème de « l'Autodéfense », avant finalement de reformuler la problématique « La sécurité dans nos villes » après que Légitime Défense ait protesté ne pas avoir été invitée. L'association de François Romério réussit cependant à faire inviter le père d'une fillette de 13 ans tuée en 1973. Celui-ci, devant le ministre de l'Intérieur et de la Justice présents sur le plateau déclare qu'il tuera le meurtrier de son enfant si celui-ci est libéré. L'émission ne passe en tout cas pas inaperçue : de nombreux articles sont publiés le lendemain dans la presse, servant à alimenter de nouveaux propos sécuritaires avant même que le fait-divers tragique ne se produise. Plus grave, dans un article de *Libération*, « Jean », le second gardien, ami du meurtrier d'Abd-el-Kader, avouera que le film *Un justicier dans la ville* avait fait une forte impression sur le gardien et ancien légionnaire Bellet, qui en parlait tout le temps<sup>700</sup>...

Avec le recul, le thème de la légitime défense cède la place à une autre problématique : les banlieues. Le 6 mars 1980, plus de quinze jours après la mort d'Abd-el-Kader, Patrick Poivre d'Arvor rappelle le fait-divers à la mémoire des téléspectateurs :

« Et puis vous vous souvenez sans doute du drame de Vitry... Un jeune Algérien avait été tué par un gardien d'immeuble. Nous connaissons mal les conditions de vie de ces jeunes immigrés que l'on a trop tendance à assimiler avec des *loubards*... Eh bien nous sommes ce soir en possession d'un document, filmé par le groupe auquel appartenait ce jeune, Abd-el-Kader... Un film dont le tournage a duré un an... Vous verrez ce document *demain*... dans notre édition d'Antenne 2 midi... un document qui sera suivi d'un débat... D'ores-et-déjà, je vous en propose un extrait qui vous permettra de mieux comprendre. Je vous rappelle des jeunes immigrés qui tenaient eux-mêmes la caméra. »<sup>701</sup>

Dans l'extrait, on voit alors Mustapha exprimer son mal-être, s'indigner contre les inégalités dont sont victimes « certains jeunes », les injustices sociales, rejeter les partis politiques tous « démagogiques » avant d'évoquer son père, arrivé en France en 1960. Alors que *Libération* avait dénoncé dès le 26 février 1980 « Kader, ou la cible parfaite d'une société

---

<sup>700</sup> *Libération*, 26 février 1980. Jean : « C'est vrai que le film l'a traumatisé. Je l'ai vu décatir du jour au lendemain. Il a coulé dans une espèce de dépression nerveuse ».

<sup>701</sup> INA, Journal télévisé, 20h, A2, 6 mars 1980, 20h25.

paranoïaque et raciste »<sup>702</sup>, la télévision peine encore à aborder frontalement la question du racisme, préférant laisser la parole aux intéressés.

Alors que l'insécurité dans la presse écrite était principalement abordée sous l'angle des chiffres et des statistiques, la télévision, média de l'image, part du témoignage, considérant que cette prise de parole des acteurs directs ou indirects de faits-divers fournit à la fois l'amorce de la réflexion et les clés de compréhension du problème, en plus de représenter une « valeur ajoutée » du petit écran sur les autres médias qu'il convient de solenniser, comme dans les années 1950 et 1960. À la différence peut-être que les paroles télévisuelles sont désormais concurrentielles.

La diffusion d'un film américain légitimant les revendications justicières des individus quatre jours avant le meurtre d'Abd-el-Kader ravive un débat dont on observera la pérennité mais qui, au milieu des années 1970, se trouve renouvelé dans le contexte d'une perception accrue des insécurités : le spectacle de la violence à l'écran nourrit-il lui-même la montée des violences ?

#### 1.4.2. Une télévision criminogène ?

« Quelles conséquences peuvent avoir sur l'individu des récits flatteurs des aventures de grands gangsters, les films de violence, les informations alarmistes ou à caractère sensationnel, la dramatisation de certains événements ou simplement le fait dans toute sa sécheresse ? »<sup>703</sup> s'interroge *Le Monde* à l'occasion du 16<sup>ème</sup> Congrès de criminologie qui se tient à Caen les 4, 5 et 6 novembre sur le thème « Criminalité et mass média ». C'est la première fois que l'association française de criminologie (AFC) consacre un congrès autour des représentations du crime et de la responsabilité des médias dans le phénomène de la criminalité<sup>704</sup>. Sans doute la prise de conscience d'une montée des violences associée au constat du « développement des moyens de communications », c'est-à-dire surtout de la

---

<sup>702</sup> *Libération*, 26 février 1980.

<sup>703</sup> *Le Monde*, 6 novembre 1976.

<sup>704</sup> Le premier congrès de l'AFC se tient à Lyon en 1960 autour du thème « L'examen de la personnalité ». Suivront « L'état dangereux » (Rennes, 1961), « L'état dangereux pré-délictuel » (Aix-en-Provence, 1962), « Le traitement des délinquants » (Strasbourg, 1963), « L'équipement en criminologie » (Tours, 1964), « Le traitement des délinquants jeunes et adultes » (Toulouse, 1965), « La criminalité routière d'imprudence » (Lille, 1966), « La criminalité en milieu urbain à industrialisation rapide » (Bordeaux, 1967), « Le fonctionnement de la justice pénale » (Montpellier, 1968), « Le traitement dans le service pénal. Perspectives nouvelles » (Lyon, 1969), « Urbanisme et délinquance » (Rouen, 1970), « Recherche criminologique et inadaptation juvénile » (Biarritz, 1971), « Les toxicomanies » (Paris, 1972), « Le monde des affaires et sa délinquance » (Limoges, 1974), « Aspects modernes du banditisme » (Clermont-Ferrand, 1975). Aucun autre congrès ne sera consacré aux médias. En 1998, l'AFC pose toutefois la question plus générale de la relation entre « Crime et culture ».

télévision, ont-ils réveillé les inquiétudes récurrentes des observateurs en ce milieu des années 1970. Mais la dimension du débat a cependant changé. Monopolisé dans les années 1950 et 1960 par les hommes politiques qui avaient pour quelques années scellé le sort du petit écran en imposant un cadre juridique restrictif et un contrôle étroit et permanent sur les contenus télévisuels, le sujet est désormais approprié par des scientifiques qui tentent d'apporter des éléments théoriques (sociologues, criminologues, médecins), des professionnels concernés dans la pratique de leur métiers (policiers, journalistes) et par le public lui-même, aux premières loges du spectacle des violences. Plus sensiblement accusatoires dans les années 1950 et 1960, les points de vues ont également intégré la complexité de la question et s'organisent autour d'arguments plus divers et équilibrés.

Du côté des accusateurs, on retrouve généralement les « prophétiques pessimistes », selon la typologie proposée par Jérôme Bourdon<sup>705</sup>. Ces représentants « d'une tradition de critique cultivée des médias » considèrent que les médias ont des effets puissants sans pouvoir faire reposer ces considérations sur des bases scientifiques, et partagent l'idée d'un déclin dont ils rendent l'essor des médias responsables ». En face, outre les journalistes et politiciens prêts à défendre la liberté d'expression, on retrouve un courant scientifique d'« empiriques » plus optimiste, venant de la psychologie sociale et de la sociologie, faisant reposer leurs travaux sur des enquêtes plus que des théories. En 1976, au 16<sup>ème</sup> congrès de criminologie de Caen, leur analyse domine les débats.

#### *a. L'image en accusation*

Les griefs contre la télévision, souvent exprimés... dans la presse écrite, sont divers, généralement motivés et alimentés par de nombreux exemples puisés dans l'actualité.

#### **- L'image amplificatrice**

C'est d'abord la nature même de l'image qui inspire les inquiétudes. La force amplificatrice de l'image dénature la portée réelle d'un événement d'importance souvent insignifiante. La télévision à elle seule « avec sa puissance d'impact, sa force de marteau-pilon », « transforme le moindre fait-divers dont elle s'empare en une affaire énorme, démesurée » s'inquiète Maurice Herr dans *La Croix du dimanche*, le 23 février 1969, au moment de l'affaire « de Cestas ». L'histoire de ce père de famille, Fourquet, barricadé dans sa maison avec ses deux enfants qu'il ne veut pas rendre à leur mère, tourne au drame lorsque

---

<sup>705</sup> BOURDON Jérôme, *Introduction aux médias, op. cit.*, p. 25 et suivantes.

les gendarmes et les journalistes, dont ceux de l'ORTF, décident d'intervenir. Alors que tous encerclent la maison du père, celui-ci formule des menaces : il tuera ses enfants si les gendarmes approchent. Il tire alors sur un gendarme, dont il apprend bientôt la mort à la radio, puis finit par accepter de recevoir un médecin. Quand les gendarmes s'introduisent dans la maison, ils découvrent les trois cadavres du père et de ses enfants. Alors que les journalistes de la presse écrite étaient aussi présents sur les lieux du drame<sup>706</sup>, ce sont surtout ceux de la radio et de la télévision qui se voient accusés d'avoir poussé au crime, au point que le ministre de l'Information Yves Guéna finit par intervenir pour défendre l'ORTF<sup>707</sup>.

On remarque que les attaques proviennent souvent d'une presse écrite et magazine peu confraternelle. Ainsi le journaliste du *Nouvel Observateur* s'interroge le 16 février 1976, au moment de l'enlèvement de Philippe Bertrand :

« Des criminels parmi nous ? La télévision fonctionne comme une véritable caisse de résonance : *zoom* sur la cagoule du gangster, *interview* à chaud de la mère de l'enfant enlevé. Les radios, *flash* sur *flash*, tiennent la ménagère en haleine, le routier en éveil. [...] »<sup>708</sup>

Ou Jean Toulat dans *La Croix* qui estime le 17 août 1977 que la télévision peut être considérée comme un facteur criminogène de la société « étant donné la charge émotionnelle de l'image et le nombre d'heures passées, notamment par les jeunes, devant le petit écran »<sup>709</sup>. En février 1980, enfin, « il aura fallu *Les Dossiers de l'Écran* consacrés à la violence dans les villes, le surlendemain d'un raid d'adolescents dans le RER<sup>710</sup> [*et quatre jours avant la mort*

---

<sup>706</sup> Gilbert Cesbron rectifie pourtant le lendemain du drame dans *Le Figaro*, le 18 février 1969 : « Ils nous accusent. Et si nous étions tous des assassins ? ». La veille, *Le Figaro* avait publié les déclarations faites par Fourquet au correspondant du journal. Cité par BELLANGER Claude *et al.* (dir.), *Histoire générale...*, *op. cit.*, p. 219-220.

<sup>707</sup> *JO*, documents parlementaires, 3 avril 1969. En réponse à une question écrite, il déclare le 3 avril 1969 : « Le drame de Cestas, comme tous les événements marquants de l'actualité, a conduit l'Office de Radiodiffusion-télévision française à exercer sa mission d'information le plus complètement et le plus objectivement possible. Il est probable que si le dénouement de cette affaire n'avait pas été aussi dramatique, personne ne ferait grief à l'ORTF d'avoir été un informateur objectif et attentif. Retenue et discrétion, mais cependant nécessité d'informer complètement, ont été les impératifs qui ont guidé, dans cette affaire comme en d'autres, les services de l'actualité ».

<sup>708</sup> *Le Nouvel Observateur*, 16 février 1976.

<sup>709</sup> *La Croix*, 17 août 1977.

<sup>710</sup> Le dimanche 10 février 1980, vers 20h, une quinzaine de jeunes montent dans le RER à la station Nation, direction Saint-Germain-en-Laye. Armés de couteaux, ils s'en prennent alors aux voyageurs. Le conducteur de la rame prévient alors les forces de l'ordre qui, à la station Nanterre-Préfecture, montent dans le RER et procèdent à l'interpellation des jeunes.

d'Abd-el-Kader à Vitry] pour que cette préoccupation réaffleure, amplifiée, déformée, dans l'opinion » condamne Bertrand Le Gendre dans *Le Monde*<sup>711</sup>.

**- Alimenter le sentiment d'insécurité**

L'image étant un facteur d'amplification des événements, il est logique qu'elle soit plus précisément accusée d'alimenter le sentiment d'insécurité par l'exagération ou l'aggravation des phénomènes de violences.

Une enquête du Centre d'information civique (CIC), rendue publique en novembre 1975, fait surgir chez les personnes interrogées un véritable « traumatisme »<sup>712</sup> à la vision des nombreux faits-divers dans la presse et en particulier à la télévision.

Au lendemain des hold-ups meurtrier de Levallois et de la rue Monge, en 1979, Dominique Jamet s'était révolté dans le *Quotidien de Paris* contre cette violence et cette peur qu'il observe partout « sur les écrans, dans les idéologies, dans les cœurs », anticipant qu'il ne sera pas surpris lorsqu'il découvrira le visage des meurtriers « car ils ressembleront à ceux que nous voyons tous les jours sur les écrans du cinéma et de la télévision, le matin et le soir »<sup>713</sup>

Le 10 avril 1983, c'est au tour de Patrick Benquet, parti enquêter sur le climat qui règne dans les banlieues, de relever que la télévision n'est jamais éteinte chez cette Mme Amélie Petit qui s'est « installée dans la paranoïa » tandis que « c'est à travers une peur tenace désormais que [les Ledret] regardent le monde extérieur, ou plutôt la télévision, leur dernier lien avec celui-ci. »<sup>714</sup> Peut-être les habitants du Val-Fourré auront-ils regardé le film de Francis Warin, « Le marché de la peur », que diffusera TF1 trois jours plus tard, un film qui « a flanqué une vraie pétoche à l'égard de quelques honnêtes gens », juge Alain Schiffres dans *Le Nouvel Observateur*, considérant que l'image se prête tout particulièrement à véhiculer les angoisses et les inquiétudes puisque « la peur elle-même est un montage, un fourre-tout où l'on trouve des faits-divers, des associations d'idées, [...] des phobies, des préjugés, des on-dit et pas mal de coupures de presse. »<sup>715</sup>

Enfin, si le contenu des images est criminogène, le rythme de l'information peut paraître lui anxiogène. Alors que les objets de peurs étaient vécus par les contemporains comme des mouvements dilatés dans le temps (un fléau, une guerre), l'arrivée de la télévision

---

<sup>711</sup> *Le Monde*, 24-25 février 1980.

<sup>712</sup> *Le Figaro*, 25 novembre 1975.

<sup>713</sup> *Le Quotidien de Paris*, 9 décembre 1979.

<sup>714</sup> *Le Monde*, 10 avril 1983.

<sup>715</sup> *Le Nouvel Observateur*, 8 avril 1983.

et la rapidité de l'information ont contribué à accélérer l'émergence de craintes nouvelles, quotidiennes et immédiates : « [le sentiment d'insécurité] est accentué par la rapidité de l'information, rapidité qui n'existait évidemment pas jadis et qui répond au phénomène de contagion de la délinquance »<sup>716</sup> estime finalement Gabriel Dupire dans *La Croix*, en 1983.

#### - L'esthétisation et la banalisation de la violence

Mais le risque réside aussi dans le fait que l'image participe à la construction de stéréotypes positifs de certaines figures criminelles. Les policiers, tel Maurice Bouvier, sont de ce point de vue prompts à dénoncer l'effet néfaste de la télévision. Le directeur de la Police judiciaire s'interroge en effet, en 1976, devant les congressistes de l'AFC réunis à Caen : « Les criminels sont trop souvent valorisés et la victime négligée. L'information ne doit-elle pas s'astreindre à des limites ? »<sup>717</sup>

Il est vrai que le journal télévisé semble parfois exalter un certain romantisme du gangstérisme. Ainsi Patrick Poivre d'Arvor, tentant d'enrober son discours de principes moraux, cache mal sa fascination au soir de l'évasion de Mesrine, en ouverture du journal de 20h, le 8 mai 1978 :

« Mesdames, messieurs, bonsoir. Eh oui... Jacques Mesrine s'est évadé... Même si ici on n'aime pas trop les formules et le sensationnel, on est bien obligé de dire que l'ennemi public numéro un est depuis ce matin en liberté. Il en est à sa *troisième* évasion.... Toute aussi spectaculaire les unes que les autres... Mais cette fois-ci, il est sorti de la prison de la Santé, en plein Paris, ce qui, bien sûr, est exceptionnel ! [...] Dans un instant Raymond Tortora et son équipe vont vous raconter les circonstances de cette évasion hors du commun [...] tout de suite, le récit minute par minute »<sup>718</sup> (Voir CD Extrait 10)

Une musique accompagne le reportage qui met finalement davantage en scène des témoins sidérés, quasiment émerveillés par l'audace du criminel, et qui ne pensent pas un instant à le condamner : l'habitante d'un immeuble en face de la prison de la santé a été témoin de l'évasion et raconte la scène en souriant au caméraman, le propriétaire de la voiture menacé par Mesrine et Besse évoque également son aventure, épaté : « Il paraît que je reviens de loin ». Mesrine l'ennemi public numéro un ? « Il ne m'a pas fait l'effet d'un mec vachement dangereux ! »<sup>719</sup>. L'avocate de Mesrine, Me Martine Malinbaum, inverse même

---

<sup>716</sup> *La Croix*, 1<sup>er</sup>- 3 janvier 1983.

<sup>717</sup> *Le Monde*, 9 novembre 1976.

<sup>718</sup> INA, Journal télévisé, 20h, A2, 8 mai 1978, 5', « Évasion de Jacques Mesrine ».

<sup>719</sup> *Ibid.*

les rôles en faisant de Mesrine une victime : il n'est pas surprenant à ses yeux que l'on veuille s'évader des quartiers de haute sécurité qui offrent en France des conditions de détention très pénibles pour les détenus, souligne-t-elle en substance. Ce ton est d'autant plus surprenant que l'image, chose rare, est plus tragiquement incarnée que d'habitude : le téléspectateur pourra en effet furtivement voir l'image d'un cadavre, celui d'un complice de Mesrine abattu lors de l'évasion, sur les écrans. Mais la caméra se détourne vite de cette mort, trop fascinée par la figure du « grand bandit » incarnée par Mesrine.

Mais au fond, sous-entend Pierre Daninos en 1975, la télévision n'est de ce point de vue que l'héritière du grand écran :

« Sur le front de la paix, chaque jour, les outrages se succèdent. À chaque jour son hold-up, son acte de piraterie, son enlèvement, ses explosions. L'indignation est générale, et les gens généralement indignés vont se faire peur au cinéma en couleurs ou Garbo a été détrônée par les tueurs. *Dura lex sed lex* : ce sont les durs qui font la loi au cinéma. Le silencieux est devenu la vedette du parlant. [...] L'agressivité se cultive aussi bien sur petit écran. »<sup>720</sup>

Oui, note plus tard Jules Gritti dans *La Croix*, la télévision ne fait que reproduire ce que le cinéma a depuis longtemps initié, ce cinéma qui « [nous] a appris à vibrer avec les auteurs d'un hold-up génialement conçu, parfaitement exécuté »<sup>721</sup>. C'est cette même « morale secrète de l'exploit impeccable [qui] anime les récits dans les médias » poursuit le chroniqueur de *La Croix*. L'information télévisée succomberait ainsi aux approches littéraires et cinématographiques qui dépeignent le crime sous des traits flatteurs, incarné à travers des figures populaires comme Belmondo ou Delon.

Effectivement, quand les téléspectateurs font part de leur mécontentement, on s'aperçoit qu'ils condamnent moins le journal télévisé que les programmes de fictions, et surtout les films et séries importées. C'est par exemple Mme S. Lhomme, « fidèle de la deuxième chaîne » de Juan-les-Pins qui se dit pourtant « profondément choquée » par le feuilleton du dimanche « Les Bannis »<sup>722</sup> dans une lettre qu'elle adresse à Jacqueline Baudrier le 17 décembre 1970 :

---

<sup>720</sup> *Le Figaro*, 20 septembre 1975.

<sup>721</sup> *La Croix*, 8 décembre 1983.

<sup>722</sup> « Les Bannis » est une série américaine de 26 épisodes, réalisée par Hugh Benson, diffusée aux États-Unis sur ABC du 23 septembre 1968 au 5 mai 1969 sous le titre « The Outcasts ». Diffusée en France sur la deuxième chaîne à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1970, la série raconte l'histoire de deux chasseurs de primes à la fin de la Guerre de Sécession.

« Les scènes de violences s'y succèdent et dimanche dernier, le duel à mort de deux hommes armés de fouets était simplement écoeurant. Quand on songe que de nombreux enfants et adolescents regardent de tels spectacles, on ne peut guère s'étonner de voir la violence faire de tels progrès dans notre société. »<sup>723</sup>

Avant de s'en prendre au feuilleton du samedi, « Chapeau melon et bottes de cuir »<sup>724</sup>, dont l'"humour" échappera à beaucoup de jeunes qui ne retiendront que les enlèvements, les coups de poignard et les exécutions. »<sup>725</sup>

En 1978, le sénateur centriste Jean Cluzel<sup>726</sup>, auteur de *Télé Violence*<sup>727</sup>, considère avec la même sévérité information et divertissement : quand la première « donne chaque jour le spectacle des drames et des cruautés qui se déchaînent à travers le monde », le second « offre le spectacle de la violence imaginaire, thème favori des films et des œuvres de fiction »<sup>728</sup>. Mais la télévision est à la fois le mal et le remède : si son influence sur les publics, comme le pense Cluzel, est forte, il suffirait d'inverser le message de la violence pour régler le problème. En 1980, le sénateur, qui vient de participer aux travaux du Comité national de prévention de la violence<sup>729</sup>, est désormais convaincu que la télévision peut avoir un rôle fondamental à jouer « dans la lutte contre l'ignorance des réalités et des règles de notre société »<sup>730</sup>, envisageant pour cela une campagne télévisée de sensibilisation au problème de la violence ainsi qu'une meilleure éducation des jeunes au langage télévisuel.

#### - L'effet d'incitation et d'imitation

Non seulement la télévision banalise la violence mais, en plus, s'inquiète-t-on, elle incite le passage à l'acte chez ceux qui veulent accéder au vedettariat. Plusieurs exemples viendraient appuyer ce point de vue. Ainsi, le meurtrier du jeune Emmanuel Malliart, en 1967, avait révélé s'être inspiré d'un épisode de la série « En votre âme et conscience », consacré à l'affaire « Jobard » pour organiser l'enlèvement et le meurtre du petit garçon de

---

<sup>723</sup> AN, Direction de l'information de la 2<sup>ème</sup> chaîne de télévision, 1280/t2a, Cote CAC 1993/154, *Émissions*.

<sup>724</sup> Lancée par la BBC en janvier 1961, la série « Chapeau melon et bottes de cuir » est diffusée en France sur la deuxième chaîne dès le mois d'avril 1967.

<sup>725</sup> AN, Direction de l'information de la 2<sup>ème</sup> chaîne de télévision, 1280/t2a, Cote CAC 1993/154, *Émissions*.

<sup>726</sup> Rapporteur spécial du budget de la radiotélévision.

<sup>727</sup> CLUZEL Jean, *Télé violence*, Paris, Plon, 1977, 244 p.

<sup>728</sup> *L'Aurore*, 13 juin 1978.

<sup>729</sup> Instauré par décret le 28 février 1978 en application d'une proposition faite par le comité d'études sur la violence présidé par Alain Peyrefitte en 1977, le Comité nationale de prévention de la violence a remis, le 12 décembre 1979, 154 propositions au Premier ministre Raymond Barre destinées à constituer « des solutions de nature à maîtriser et contenir l'évolution de la violence ».

<sup>730</sup> *Le Monde*, 13 février 1980.



sept ans<sup>731</sup>. Il voulait devenir « quelqu'un ». En 1976, Patrick Henry, encore, avait dit que le tapage médiatique autour de l'affaire Mérieux<sup>732</sup> lui avait inspiré le scénario de son acte criminel.

Il n'est donc pas étonnant de constater que le point de vue sur l'effet incitatif des images se trouve largement partagé chez les policiers qui sont les premiers à recueillir la parole des criminels. Ainsi, le directeur de la PJ Maurice Bouvier défend-il encore cette position au Congrès de Caen. S'appuyant « sur des études faites à l'étranger [qui] tendent à établir une relation [de cause à effet entre la criminalité et le développement des médias] »<sup>733</sup>, il perçoit un réel phénomène d'incitation et d'imitation à travers l'accoutumance supposée à la violence. La télévision enseigne même selon lui les techniques modernes du crime :

« Les malfaiteurs puisent dans la presse les moyens d'accomplir la façon d'agir, les possibilités d'échapper à la police »<sup>734</sup>

Le policier ne serait pas contre un dispositif de censure, proposant de contrôler davantage la programmation à la télévision et de limiter le travail journalistique<sup>735</sup>.

#### **- La recherche du sensationnel**

Cette escalade du spectacle de la violence et de la peur, analysent encore les chroniqueurs, traduit au fond l'intégration de la télévision dans une logique médiatique commerciale. Le temps où Pierre Sabbagh revendiquait ne pas avoir besoin de montrer des

---

<sup>731</sup> Le 4 décembre 1967, le jeune Emmanuel Malliart est enlevé à la sortie de l'école par « François », âgé de quinze ans. L'enfant est retrouvé mort quelques jours plus tard, tandis que son ravisseur est arrêté par la police. L'épisode d'*En votre âme et conscience* dont il dit s'être inspiré était consacré à l'affaire Jobard, diffusé le 28 novembre 1967. En 1851, Jobard avait poignardé une femme sans mobile, simplement parce qu'il voulait mourir. Sa foi chrétienne lui interdisant le suicide, il espérait ainsi être condamné à mort et exécuté par la justice des hommes. Le 29 juillet 1970, « François X », le meurtrier d'Emmanuel Malliart est lui condamné à quinze ans de réclusion par la cour d'assise pour mineurs. Il fait ensuite trois tentatives de suicides. À sa libération, il part en Amérique du Sud pour travailler dans une entreprise française dans laquelle son père avait des responsabilités. Comme dans l'affaire Peugeot, la télévision avait choisi de diffuser dans le journal télévisé de 20h l'appel désespéré du père d'Emmanuel, implorant le ravisseur de lui rendre son enfant. Comme le ravisseur le lui avait ordonné, Jacques Malliart promettait de ne pas faire intervenir la police lors de la remise de rançon.

<sup>732</sup> Christophe Mérieux, fils du PDG des laboratoires Mérieux de Lyon est enlevé le 9 décembre 1975. Il est retenu quatre jours sans que la police n'intervienne pour ne pas compromettre les tractations entre la famille et les ravisseurs. L'enfant est finalement remis à ses parents contre une rançon de 20 millions de Francs. Frappé par la facilité de cet enlèvement, il a imaginé l'enlèvement de Philippe Bertrand en pensant qu'il serait également faisable de tenir la police à l'écart.

<sup>733</sup> *Le Quotidien de Paris*, 8 novembre 1976.

<sup>734</sup> *Le Monde*, 9 novembre 1976.

<sup>735</sup> Les scènes de violence doivent être diffusées aux heures tardives tandis que les journalistes sont priés de ne pas gêner l'action de la police en diffusant des informations utiles aux criminels et sont invité à s'intéresser davantage aux victimes plutôt qu'aux criminels dans leur relation des faits.

« images chocs » puisque la télévision, avec sa seule chaîne, n'avait rien à vendre<sup>736</sup>, est bien révolu. L'image télévisée est bien intégrée dans une logique de marché, constate en effet Louie-Marie Horeau dans *Le Quotidien de Paris*, au soir du premier jour du 16<sup>ème</sup> congrès de la Société française de criminologie. Le journaliste invite alors les congressistes à « s'interroger sur la « demande »<sup>737</sup> de récits criminels qui vient du public. Jean Toulat, le rejoint l'année suivante, déplorant cette « exploitation commercial du crime »<sup>738</sup> même si, ajoute-t-il, celle-ci n'est pas un défaut propre à la télévision : « presse écrite, cinéma, bande dessinée, radio, édition savent bien que le crime est payant » et que « cette recherche du sensationnel répond finalement au goût du public. »<sup>739</sup>

Les milieux politiques ne sont pas indifférents à cette évolution. Ainsi, interrogé par un journaliste de *L'Aurore*, le sénateur centriste Jean Cluzel s'inquiète par exemple de voir le journal télévisé rendre compte de la cavale de Mesrine. La couverture de ce fait-divers spectaculaire traduit bien, selon lui, une dérive du petit écran de plus en plus entraîné dans une logique commerciale :

« Il ne faut pas oublier que les faits-divers sont un peu « le roman policier » du quotidien qui attire le téléspectateur à l'heure du journal télévisé. Ils font que le sensationnel occupe sur nos écrans une place privilégiée. »<sup>740</sup>

Si l'on retrouve finalement ici les arguments récurrents des observateurs sceptiques voire hostiles au développement des médias de masse, formulés à d'autres époques contre d'autres objets comme la presse populaire ou le cinéma, on observe néanmoins dans le cas de la télévision un renouvellement de la problématique dans les années 1970. La télévision criminogène ? La question avait été confisquée par les responsables politiques qui s'étaient empressés au nom de suspicions préventives et de principes moraux de colmater les risques et les dérapages des images sur les bancs parlementaires. Désormais elle fait débat, posée publiquement lors de réunions scientifiques, relayée dans la presse elle-même, et vécue quotidiennement par des publics alertes et vigilants. Et si la montée des violences entraîne bel et bien une crispation des esprits, la société libérale des années 1970 n'est toutefois pas prête à accepter dans ce domaine un régime imposé de censure.

---

<sup>736</sup> Le 5 juillet 1953.

<sup>737</sup> *Le Figaro*, 5 novembre 1975.

<sup>738</sup> *La Croix*, 17 août 1977.

<sup>739</sup> *Ibid.*

<sup>740</sup> *L'Aurore*, 13 juin 1978.

La classe politique n'est plus unanime à condamner la dangerosité des images. Quand les partisans de l'ordre moral n'hésitent pas à envisager des formes de censure, les responsables libéraux préfèrent défendre la notion de responsabilité et harmoniser la problématique avec les notions de droit à l'information et de liberté d'expression. C'est dans cet esprit que s'effectuent en effet les travaux de la commission présidée par Alain Peyrefitte, en 1976-1977.

**- Le point de vue du rapport Peyrefitte (juillet 1977)**

Le 20 avril 1976, le Premier ministre Jacques Chirac installe un comité d'études sur la violence, la criminalité et la délinquance. Il en confie la présidence à Alain Peyrefitte, ancien ministre des Affaires culturelles et de l'Environnement de Pierre Messmer, écarté des responsabilités gouvernementales depuis l'élection de Valéry Giscard d'Estaing. En quinze mois, les dix membres<sup>741</sup> du comité tiennent 65 réunions plénières, entendent 47 personnalités (maires, historiens, sociologues, juristes, avocats, criminologues, éducateurs, policiers, syndicalistes etc.)<sup>742</sup> et finissent par remettre un rapport de 193 pages au Président de la République, en juillet 1977.

Intitulé « Réponses à la violence », le rapport se divise en trois parties. La première tente d'abord de mesurer le phénomène de la violence en France sous deux angles principaux : d'une part le sentiment d'insécurité, analysé à partir d'un sondage IFOP<sup>743</sup> ; d'autre part la réalité criminelle observée à travers le croisement des statistiques policières et judiciaires. La seconde partie cherche à discerner les facteurs d'aggravation de cette violence, c'est-à-dire ce qui, dans les évolutions et les bouleversements récents que connaît la société française, peut agir comme accélérateur ou amplificateur de ces violences. Enfin, la dernière section énumère un ensemble de recommandations, abordées selon une approche thématique.

---

<sup>741</sup> Jean Chazal de Mauriac (conseiller honoraire à la Cour de Cassation), Pierre Deniker (professeur de psychiatrie, médecin chef de service à l'hôpital Ste-Anne), Jacques Ellul (professeur de sociologie à l'université de Bordeaux), Max Fernet (directeur central honoraire de la police judiciaire), Jean Fourastie (professeur au Conservatoire national des arts et métiers, membre de l'Institut), Jacques Léauté (professeur à l'université de droit, d'économie et de sciences sociales de Paris II, directeur de l'Institut de criminologie de Paris), Paul Lombard (avocat au Barreau de Marseille), Simone Rozes (président du Tribunal de Grande Instance de Paris), Robert Schmelck (premier avocat général à la Cour de Cassation), François Spoerry (architecte urbaniste).

<sup>742</sup> Parmi lesquels Geneviève Anthonioz-De Gaulle (présidente de la Fondation « Aide à toute détresse »), Raymond Aron (membre de l'Institut et professeur au Collège de France), Pierre Chaunu (professeur d'histoire à la Sorbonne), Jean Delumeau (professeur au Collège de France), Stanley Hoffmann (Professeur de sociologie à l'université de Harvard), Edgar Morin (sociologue), Robert Badinter et Gisèle Halimi (avocats au Barreau de Paris), Robert Pandraud (directeur général de la police nationale) etc.

<sup>743</sup> Sondage réalisé auprès de 1500 personnes représentatives de la population française, âgées de 18 ans et plus, du 8 au 15 novembre 1976.

La question de la responsabilité des médias est évoquée à plusieurs reprises. D'emblée, les auteurs ne nient pas que la presse exerce une indéniable influence sur la perception de la criminalité que peut avoir le public, pouvant de ce point de vue jouer un rôle majeur sur l'évolution du sentiment de sécurité.

« La perception [que le public a de la violence] varie avec la fréquence et l'intensité des messages diffusés par la presse écrite et parlée. Que les articles se multiplient ou que l'attention soit portée (sans que leur importance réelle ait varié) sur des faits négligés jusque-là, l'opinion croit alors discerner une augmentation de la violence, et les pouvoirs publics se hâtent de réagir. Qu'inversement, les organes de presse accordent une grande place, pendant un certain temps, à d'autres faits d'actualité, l'impression tend à s'estomper. »<sup>744</sup>

Le rapport s'appuie ici sur le sondage IFOP pour souligner que la courbe du sentiment d'insécurité connaît précisément des pointes plus élevées au moment où certaines affaires criminelles ont largement été traitées dans la presse. Inversement, « ses points les plus bas renvoient à des périodes où l'abondance des nouvelles dans d'autres domaines a réduit l'espace dévolu aux faits-divers »<sup>745</sup>.

Mais le rapport ne stigmatise ici aucun média en particulier. Tout au plus souligne-t-il prudemment, à partir du cas particulier de la ville de Pau, que la presse régionale, généreuse en faits-divers traités parfois sur un ton sensationnaliste, peut davantage sensibiliser un public dont le niveau d'études est généralement moins élevé que la moyenne, et l'inciter à percevoir une montée des actes de délinquance qu'infirmes pourtant les statistiques de police.

S'il conclut donc sur le fait qu'ils contribuent pour une part essentielle à alimenter le sentiment d'insécurité, le rapport ne formule ni remise en cause ni mesures coercitives à l'encontre des médias et de leurs contenus. Au contraire, il souligne même le bienfait d'une transparence :

« Il faut convenir qu'à travers la presse, la radio et la télévision, s'affirme une prise de conscience utile des problèmes posés par la violence à notre société. »<sup>746</sup>

---

<sup>744</sup> « Réponses à la violence ». Rapport présenté par le Comité d'études sur la violence, la criminalité et la délinquance présidé par Alain Peyrefitte, Paris, La Documentation Française, juillet 1977, p. 41.

<sup>745</sup> « Réponses à la violence ». Rapport..., *op. cit.*, p. 42.

<sup>746</sup> « Réponses à la violence ». Rapport..., *op. cit.*, p. 43.

La « délicate » question de la responsabilité des médias est à nouveau posée en des termes moins favorables dans l'exposé des « facteurs d'aggravation » de la violence. Cette fois, la télévision semble jouer un rôle plus déterminant en raison de la généralisation et de la banalisation des images dans la société. « L'image », reconnaissent les auteurs, « a des effets plus immédiats que l'écrit : elle s'impose, elle paraît irréfutable. »

Si un contrôle cinématographique permet d'établir un filtre entre des images violentes et le public dans les salles, il n'en est pas de même, constate plus loin les auteurs du rapport, de la télévision pour laquelle aucune mesure de censure n'existe et ne vient empêcher de telles images de « pénétrer directement dans les foyers. »

Le rapport soulève ici brièvement une cause économique teintée d'antiaméricanisme : car ce sont principalement les séries américaines, diffusées sur les petits écrans français en raison de leur faible coût, qui sont désignées comme les principales responsables de l'irruption de la violence à la télévision, rejoignant ainsi les perceptions des téléspectateurs les plus mécontents.

Malgré tout, et c'est un principe fondamental qu'aucun sondage d'opinion ne pourra ébranler, les auteurs du rapport ne préconisent nullement un renforcement de la censure. Au contraire, ont-ils à cœur de répéter leur respect d'une « liberté chèrement acquise au cours de près de deux siècles », le droit d'expression.

« Si notre monde est violent, le rôle de la presse et des moyens d'information ne peut être un rôle supprimeur ou moralisateur. Un journaliste doit rendre compte de ce qui se passe. Ce n'est pas lui, sauf exception, qui a créé la manifestation violente dont il parle. »

La troisième partie du rapport formule finalement quatre recommandations prudentes au sujet de la relation entre violence et médias audiovisuels. Les deux premiers concernent la télévision et préconisent d'approfondir les études sur la corrélation « spectacle / violence », ainsi que d'envisager la création pour chaque chaîne de télévision d'un comité consultatif de programmation des émissions. Les deux autres recommandations ne concernent que le secteur cinématographique<sup>747</sup>.

---

<sup>747</sup> Il s'agit d'une part de « revivifier et peut-être d'accroître les prérogatives des maires en matière de spectacle public » en autorisant les élus à prononcer l'autorisation d'empêcher la projection de films jugés violents ; et d'autre part d'encourager l'application plus fréquente de l'ordonnance n°59-28 du 5 janvier et de l'arrêté du 17 juillet 1959, qui autorise l'interdiction par le Préfet l'accès des mineurs à certains établissements. Autrement dit, il s'agit de créer un second rempart dans le cas où un film jugé violent n'a pu être empêché de projection, on pourra au moins interdire les mineurs de pénétrer dans les salles de cinéma.

Malgré la multiplication des actes criminels, sévèrement jugée par l'opinion publique, qui accompagne les travaux du comité présidé par Alain Peyrefitte<sup>748</sup>, le rapport final remis au président de la république en juillet 1977 conserve finalement bel et bien un caractère libéral. Il insiste davantage sur la prévention de la délinquance et préconise même l'abolition de la peine de mort<sup>749</sup>, six mois seulement après le procès du « monstre » Patrick Henry, dont le verdict clément avait choqué la majorité de l'opinion encore favorable à la peine capitale. Curieusement, le même Alain Peyrefitte, devenu garde des Sceaux le 30 mars 1977, juste avant de rendre son rapport, sera à l'origine de la loi dite « Sécurité et Libertés » qui, à l'approche de l'élection présidentielle de 1981, apporte une réponse bien plus répressive et liberticide à la violence.

Contrairement aux débats qui avaient précédé l'adoption de la loi visant à l'interdiction de téléviser les débats judiciaires en décembre 1954, la télévision, en 1977, ne présente pas aux yeux des membres du comité un danger à ce point menaçant pour entraîner une censure.

**- Le point de vue des scientifiques au 16<sup>ème</sup> Congrès de criminologie (novembre 1976)**

« Les criminologues ne situent pas les *mass medias* parmi les causes de la délinquance »<sup>750</sup> conclut, sceptique le journaliste du *Quotidien de Paris* au terme du 16<sup>ème</sup> Congrès de criminologie de Caen, en novembre 1976. C'est en effet sur ce constat que s'achève un Congrès qui a, outre les policiers et journalistes invités à confronter leurs points de vue, réunit des sociologues, des psychosociologues, des psychiatres, des criminologues et des éducateurs.

Le président de l'Association Française de Criminologie (AFC), le psychiatre Yves Roumajon, est le premier à modérer le discours de « ceux qui dénoncent inlassablement l'influence pernicieuse de la presse, de la télévision et du cinéma » et plus particulièrement « les pourfendeurs de série policière télévisée »<sup>751</sup>. Cette question de l'influence de la presse

---

<sup>748</sup> L'assassinat de Philippe Bertrand par Patrick Henry, le 17 février 1976 ; la condamnation à mort de Christian Ranucci le 10 mars 1976 et son exécution le 28 juillet suivant ; Le « Casse du siècle » à Nice le 17 juillet 1976 par Albert Spaggiari ; Le procès de Patrick Henry en janvier 1977...

<sup>749</sup> Recommandation 103 : « Proposer l'abolition de la peine de mort et - dans le cas où le législateur prendrait une pareille décision, qui appartient à lui seul – son remplacement par une peine, dite de sûreté, qui pourrait être prononcée dans les cas [de] rapt d'enfant et prise d'otage quand la victime n'est pas rendue vivante, [d']assassinat de toute personne concourant directement ou indirectement au fonctionnement d'un service public, [d']assassinat d'une personne choisie comme victime en raison de sa faiblesse, [de] récidive de crime de sang. « Réponses à la violence ». Rapport..., *op. cit.*, p. 191.

<sup>750</sup> *Le Quotidien de Paris*, 5 novembre 1976.

<sup>751</sup> *Ibid.*

sur le crime, « aussi vieille que la presse elle-même »<sup>752</sup>, n'est pas tranchée et nécessiterait bien d'autres recherches mais, en l'état des travaux, il n'existe, selon le Dr. Roumajon, aucune preuve d'une telle corrélation entre les médias et le crime, même si, renchérit *Le Quotidien de Paris*, « la preuve inverse n'est pas davantage apportée »<sup>753</sup>.

À l'occasion, l'année suivante, de la sortie de son ouvrage *Ils ne sont pas nés délinquants*<sup>754</sup>, Yves Roumajon répète ses convictions de spécialiste qui lui vaut, selon *Le Monde*, d'être considéré comme « la bête noire de l'opinion »<sup>755</sup>. Dans son livre, le psychiatre dénonce effectivement d'abord les volontés de répression voulues par les tenants de l'ordre et de la morale, égratigne ensuite le travail de certains éducateurs dont la « tentation est de rejeter sur la société toute la responsabilité des désordres affectifs ou intellectuels dont les enfants sont victimes »<sup>756</sup>. Et enfin, le psychiatre se met également à dos « une opinion publique généralement acquise à l'idée que la violence transmise par les moyens d'information ou de distraction engendre la violence »<sup>757</sup>. Même si les recherches sont toujours tâtonnantes sur ce point, il espère que le développement de la psychiatrie, encore insuffisante en France, apportera des solutions plus complètes aux troubles de la délinquance et permettra d'éclairer l'enchaînement des responsabilités.

À l'appui des thèses d'Yves Roumajon, le responsable du service statistique et informatique de l'Éducation surveillée<sup>758</sup> Yves Chirol, autre participant au congrès de Caen, constate encore que si, « bien entendu, [...] la violence est omniprésente dans la presse, la télévision et le cinéma », on ne peut scientifiquement établir des mécanismes « d'invitation ou d'incitation directe » chez le jeune public, ni déceler une « modification de l'agressivité » ou une « identification aux criminels ». S'appuyant sur « un remarquable rapport qui analyse avec une extrême rigueur toutes les recherches qui ont été menées sur les rapports entre la criminalité et les médias »<sup>759</sup>, Yves Chirol parvient à démontrer que personne ne peut avoir

---

<sup>752</sup> *Ibid.*

<sup>753</sup> *Ibid.*

<sup>754</sup> ROUMAJON Yves, *Ils ne sont pas nés délinquants*, Paris, Éd. Robert Laffont, 1977, 368 p.

<sup>755</sup> *Le Monde*, 18-19 décembre 1977.

<sup>756</sup> *Ibid.*

<sup>757</sup> *Le Monde*, 6 novembre 1976.

<sup>758</sup> Ce service est l'une des divisions du Centre de Formation et de recherche de l'éducation surveillée (CFR-ES), plus communément désigné sous l'appellation « Centre de Vaucresson ». Créé en 1951 dans la foulée de la réorganisation de la justice des mineurs par l'Ordonnance de 1945, renforcé en 1958, le centre de Vaucresson devient rapidement au cours des années 1960 le plus important centre de recherche criminologique pluridisciplinaire consacré à la délinquance juvénile. L'un des axes de recherche est l'étude des causes générales soutenant le développement de la délinquance juvénile, s'appuyant sur une vaste étude menée sur un échantillon de 1000 garçons délinquants de 16-17 ans. Les années 1970 constituent l'âge d'or du centre. Au début des années 1980, alors qu'il traverse une période de crise, le CFR-ES devient le Centre de recherches interdisciplinaires de Vaucresson (CRIV).

<sup>759</sup> *Le Quotidien de Paris*, 5 novembre 1976.

recours à la caution scientifique pour prouver les effets des « *mass médias* » sur la criminalité, la presque totalité des expériences tendant à prouver le contraire. Il se réfère ici aux études sociologiques menées depuis plusieurs années déjà dans les grandes villes américaines ou britanniques et qui ont influencé en France les travaux des sociologues et psychologues du crime.

Ainsi, interviewé par *Le Figaro*, un psychanalyste préférant l'anonymat, directeur d'un service de psychiatrie, considère dès 1970, que « la diffusion des images de violences [ne] joue [pas] un rôle de déclenchement du crime »<sup>760</sup>. Elles ne peuvent en réalité agir que sur des personnes « qui y sont préparées à la fois par un climat général et par ce qu'ils sont eux-mêmes »<sup>761</sup>.

Sur la même page, Jean-Marie Rouart analyse la criminalité, cette « maladie du corps social ». Il rejoint le point de vue du médecin-psychiatre en citant les conclusions du sociologue André Glucksmann dans un rapport que celui-ci a réalisé pour l'UNESCO. Dans la lignée des travaux de sociologie criminelle d'André Davidovitch<sup>762</sup>, Jean-Marie Rouart parie même avec Glucksmann sur l'effet cathartique de la violence imaginaire : l'image de la violence peut pacifier le comportement des individus. Si « la prodigieuse prolifération du fait-divers criminel dans la presse avait réellement entraîné la progression catastrophique de la criminalité prophétisée par quelques-uns, toutes les prisons du monde ne suffiraient pas pour contenir les "contagionnés" » notaient André Davidovitch et René Benjamin en conclusion d'une étude sur la presse et la criminalité<sup>763</sup>.

Enfin, le criminologue Jacques Léauté, directeur de l'Institut de criminalité de Paris, invité à débattre au sein d'une table-ronde consacré plus précisément à la relation entre criminalité et presse écrite, en vient à évoquer les spécificités des différents médias. Si facteur criminogène il y a, il est moins du côté de l'image que de l'écrit. Quand, selon lui, la presse écrite, en prenant position, « amplifie certaines formes de délinquance novatrices qui

---

<sup>760</sup> *Le Figaro*, 10 février 1970.

<sup>761</sup> *Ibid.*

<sup>762</sup> Élève d'Henri Lévy-Bruhl, le « fondateur » de la sociologie criminelle en France dans les années 1950, André Davidovitch entre au Centre d'Études Sociologiques (CES) en 1952, animant bientôt l'équipe de recherche en sociologie criminelle que Lévy-Bruhl avait instauré. Il étudie plus particulièrement les statistiques judiciaires, la répartition criminelle en milieu urbain et la délinquance routière. René Benjamin est l'un de ses étudiants. À lire sur l'histoire de la sociologie criminelle : MUCCHIELLI Laurent, MARCEL Jean-Christophe, « La sociologie du crime en France depuis 1945 » in MUCCHIELLI Laurent, ROBERT Philippe (dir.), *Crime et sécurité...*, *op. cit.*, p.53-63.

<sup>763</sup> Cité par Jean-Marie Rouart dans *Le Figaro*, 10 février 1970.



provoquent de saines remises en question »<sup>764</sup>, ou au contraire, en relatant « des crimes odieux dans leur véritable contexte, soulève [une] indignation publique » parfois difficilement contrôlable, Léauté avance que « ni la radio ni la télévision ne peuvent assumer » un tel « rôle de justicier ».

En 1976, à la véhémence des détracteurs du petit écran, la communauté scientifique oppose finalement dans l'ensemble une sereine réserve. Aucun déterminisme n'a été prouvé entre la représentation du crime à l'écran et le passage à l'acte du criminel, réaffirment les représentants des différentes disciplines scientifiques intéressées par la question (sociologie criminelle, psychologie sociale, psychiatrie...). Mais ils reconnaissent néanmoins que la science reste, dans ce domaine, bien balbutiante, chacun appelant au développement de sa propre discipline.

## Conclusion

La montée des violences, nouvellement perçues dès la fin des années 1960, a ravivé les vieilles peurs collectives toujours promptes à réagir aux intonations sécuritaires des responsables politiques en mal d'autorité. Mais les inquiétudes des citoyens sont d'autant plus fortes que les relais médiatiques s'avèrent, dans les années 1970, particulièrement puissants et actifs depuis qu'un média de l'image, aux côtés d'une presse respectée et de radios en phase avec les générations, a conquis l'espace et les pratiques culturelles des Français. Devenue objet familier du quotidien, l'« étrange lucarne » a cessé de poser un regard émerveillé sur les affaires du monde pour devenir elle-même le reflet désenchanté d'un monde ambivalent, complexe et souvent inquiétant. Même si les programmes continuent de divertir et d'éduquer les publics, d'alimenter les curiosités ou de provoquer des sourires, l'information télévisée a quant à elle élargi sa focale sur la société pour en considérer plus courageusement ses marges et ses mutations. Ainsi, la criminalité a pénétré son champ de vision, le journal ayant bien perçu la capacité de l'événement criminel à éclairer les évolutions d'une société et apporter quelques éléments de réponse à ceux que ces changements interrogent et inquiètent.

Au cours de la décennie, chaque média semble avoir conforté sa spécificité en s'appropriant ces réalités criminelles selon sa logique singulière. Quand une presse écrite

---

<sup>764</sup> Il évoque le cas d'un procès à Bobigny d'une jeune fille qui s'était fait avorté. La presse, en ayant longuement relaté cette affaire aurait participé à faire évoluer les regards quelques temps avant la libéralisation de la loi en 1974. Cité par Anne Thiesse dans *Le Figaro*, le 5 novembre 1976.

nettement clivée politiquement analyse et explique l'événement, orchestrant parfois une véritable campagne sur le thème de la sécurité, la radio tient les auditeurs en haleine, flash après flash<sup>765</sup>, alors que la télévision fonctionne pour sa part comme une caisse de résonance en fixant une vision de la réalité criminelle, apportant des visages, des regards, des attitudes et des paroles à des phénomènes sociaux complexes. Le fait-divers a pu dans ce contexte devenir au cours des années 1970 un genre journalistique à part entière, intégré en toute légitimité dans la hiérarchie de l'information télévisée.

Pourtant, malgré le besoin accru d'interroger les normes et de redéfinir les valeurs sociales par le biais de l'évocation des comportements criminels, les images de ces réalités violentes n'ont pas, contrairement à la perception qu'en ont de nombreux observateurs, envahi les écrans au point de motiver directement des actes criminels. De tels liens de cause à effet sont d'autant plus frappants qu'ils demeurent exceptionnels. Il apparaît évident aux yeux des chercheurs que si les médias peuvent diffuser voire amplifier les insécurités, ils ne créent pour autant pas les violences. Ainsi, dès le début des années 1970, et malgré quelques phases plus autoritaires, les risques de censure en matière d'information criminelle se sont considérablement éloignés au regard de la période précédente.

On s'aperçoit d'ailleurs que les questions de sécurité, d'autodéfense ou de délinquance juvénile ont pu s'épanouir au sein de magazines et d'émissions de débats sans que les journalistes n'aient eu finalement besoin de multiplier les récits de faits-divers. Média du consensus, l'ouverture du petit écran sur les réalités criminelles ne pouvait en effet aboutir à l'émergence irresponsable d'un discours de la peur. Au contraire, pourrait-on analyser sans jugement de valeur à la lecture des nombreux propos moralisateurs malgré leur ambiguïté, annonçant et ponctuant l'évocation d'un crime ou d'un infanticide. Reste que le récit criminel est devenu lui-même une réalité médiatique dont l'évolution a gagné en autonomie par rapport aux réalités criminelles qu'elle est censé refléter. Car l'information criminelle, au même titre que tout autre catégorie, reste le résultat d'un exercice journalistique, d'une synthèse entre différentes subjectivités individuelles et le travail collectif réalisé autour de la mise en scène de l'événement. Il convient donc à présent d'envisager le récit dans sa fabrique, au regard des propres mutations qui touchent toute une profession.

---

<sup>765</sup> Le rôle singulier de la radio mériterait de faire l'objet d'une recherche spécifique.



Les historiens de la télévision le reconnaissent : Mai 68 amorce une période de mutations profondes dans le domaine de la production comme de l'information audiovisuelle. L'événement n'a pas seulement bouleversé l'histoire institutionnelle du média, il a également contribué au renouvellement des images et des hommes qui produisent ces images, c'est-à-dire plus singulièrement ici le journal et ses reporters. En 1969, les rédactions rajeunissent ainsi sous l'effet de l'arrivée massive d'une nouvelle génération de reporters, bien souvent aguerrie au dynamisme et à la rapidité du journalisme radiophonique. Plus fournies, ces rédactions se réorganisent en même temps qu'elles redéfinissent les pratiques d'un journalisme télévisuel plus en phase avec les préoccupations contemporaines de la société, plus moderne et réactif depuis qu'il évolue désormais, avec la création de deux unités autonomes de l'information en 1969, dans une logique sinon de concurrence, du moins de compétition et d'émulation.

Ce contexte, à la fois politique, économique, social, journalistique et moral, n'est pas sans incidence sur la fabrication du récit criminel. La période 1969-1972 inaugure en effet des mutations importantes et durables qui touchent directement les deux principaux foyers du fait-divers : le service des informations générales et la chronique judiciaire. La professionnalisation du récit criminel est en marche. L'affaire de Bruay-en-Artois (1972-1975) et l'affaire Ranucci (1974-1976) nous aideront à mieux saisir ces mutations<sup>766</sup>. Quand la première s'impose comme le premier grand « feuilleton criminel » du petit écran et fixe les codes narratifs de la mise en images, la seconde nous permettra de jeter un regard plus spécifique sur la construction du récit de fait-divers en région, à travers l'analyse du traitement par les caméras de *FR3 Marseille*. Avec, au cœur, cette interrogation : l'émotion locale que génère un drame se distingue-t-elle de l'émotion nationale ?

La professionnalisation du récit criminel, sensible dès le début des années 1970, achèverait-elle donc au fond définitivement le processus de légitimation de la rubrique de faits-divers ?

---

<sup>766</sup> Précisons que nous reviendrons dans un troisième chapitre sur ces deux faits-divers, sous l'angle, cette fois, des représentations.

## 2.1. Les Informations générales : émulation et mutations

La mutation du service des informations générales en 1969 s'inscrit très clairement dans la période de « libéralisation » de l'audiovisuel instaurée par la réforme du Premier ministre Jacques Chaban-Delmas. Il convient donc de rappeler dans un premier temps ce contexte qui traduit la volonté d'ouvrir le petit écran aux réalités, à la diversité et au quotidien des Français, avant de mesurer ensuite les effets de la réforme sur les rédactions, et, en dernier lieu, d'observer le cas particulier d'un service des « infos génés » et les évolutions du journalisme de fait-divers.

### 2.1.1. « Libéralisation » de l'information : la réforme Chaban-Delmas (1969-1972)

« [Cette réforme] va donner à nos rédactions un esprit de compétition qui n'existait pas à la télévision »<sup>767</sup> s'enthousiasme Jacqueline Baudrier, la nouvelle directrice de l'information de la deuxième chaîne, en décembre 1969, quelques jours après la création de son journal « 24 heures sur la deux ». En 1969, la réforme proposée par le Premier ministre Jacques Chaban-Delmas ouvre une phase de libéralisation de l'ORTF désormais bien connue des historiens<sup>768</sup>. La mesure, avant tout politique, est destinée à répondre à la volonté de refonder les relations entre le pouvoir et une « société nouvelle »<sup>769</sup> : une plus grande indépendance des journalistes, espère Jacques Chaban-Delmas, favorisera le dialogue public et renouvellera le débat politique par l'expression de points de vue critiques et contradictoires.

Cet esprit d'ouverture concerne en premier lieu le domaine politique. Dès janvier 1966, l'émission de débats *Face à face*, empruntée au modèle américain *Meet the Press*, avait ouvert l'écran aux figures de l'opposition politique<sup>770</sup> qui, devant des journalistes de presse écrite, venaient exprimer une opinion discordante en critiquant l'action gouvernementale. Mais le journal télévisé demeurait un espace médiatique entièrement dévoué à la politique du général de Gaulle. Après Mai 68, la parole des journalistes est plus strictement contrôlée que

---

<sup>767</sup> *Presse Actualité*, n° 54, décembre 1969, p. 14.

<sup>768</sup> Sur l'histoire institutionnelle et politique de la télévision des années 1960-1970, citons principalement les travaux de Jérôme Bourdon [*Haute fidélité. Pouvoir et télévision (1935-1993) / Histoire de la télévision sous de Gaulle / La grande aventure du petit écran* (dir.)] ; de Sophie Bachmann [*L'éclatement de l'ORTF. La réforme de la délivrance / Histoire politique et sociale de la réforme de l'ORTF en 1974*, thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle, Institut d'études politiques de Paris, 1985], d'Isabelle Veyrat-Masson [« Les mutations de l'information télévisée en 1969 », in MARTIN Marc (dir.), *Histoire et médias. Journalisme et journalistes français, 1950-1990*, p. 273].

<sup>769</sup> Déclaration de politique générale de Jacques Chaban-Delmas prononcée le 16 septembre 1969 devant l'Assemblée nationale.

<sup>770</sup> Guy Mollet le 24 janvier 1966, Waldeck-Rochet le 7 mars, François Mitterrand le 9 mai...

jamais et le public n'est pas dupe de cette relation d'allégeance : un sondage IFOP publié par l'Union des journalistes en décembre 1968 révèle que 56% des Français se disent « mécontents de la qualité de l'information télévisée sur les chaînes de l'ORTF »<sup>771</sup>. Même si d'autres sondages commandés par la direction de l'ORTF viennent nuancer la crise de confiance des téléspectateurs à l'égard du journal télévisé et malgré la réintroduction, en janvier 1969, de quelques anciens grévistes dans des domaines non-politiques, le JT reste l'instrument du pouvoir.

En mai 1969, l'ORTF devient néanmoins pour la première fois un thème important d'une élection présidentielle<sup>772</sup>. Durant la campagne, Georges Pompidou s'engage à ouvrir la télévision aux tendances politiques plus libérales<sup>773</sup>. Mais c'est son nouveau Premier ministre Jacques Chaban-Delmas qui, en 1969, manifeste une réelle volonté de libéraliser le secteur audiovisuel. Il commence par prendre une mesure symbolique forte en faisant supprimer le ministère de l'Information. Puis, en août 1969, il préconise aux préfets de ne pas « encombre[r] de [leurs] uniformes l'écran des télévisions régionales »<sup>774</sup> avant de faire partager sa conception de l'information au responsable du Comité interministériel pour l'Information (CII)<sup>775</sup> Pierre Hunt : le journal télévisé doit être en phase avec une société diverse et moderne et ne plus être la seule expression d'un pouvoir autoritaire et tranchant. Entouré d'un comité officieux, Jacques Chaban-Delmas amorce la réflexion et envisage rapidement la création de deux unités autonomes d'information : la responsabilisation et la mise en concurrence des chaînes de télévision sont les axes clés de la réforme.

Ces mesures sont officialisées le 28 septembre 1969 par le conseil d'administration de l'ORTF qui approuve la nomination des deux directeurs de ces unités d'informations autonomes : celle de Jacqueline Baudrier sur la deuxième chaîne et, malgré les violentes oppositions de la part de membres de l'UDR<sup>776</sup>, celle de Pierre Desgraupes sur la première. Le 3 novembre 1969, alors que la première chaîne inaugure la nouvelle formule d'*Information Première* à 19h45, la deuxième chaîne crée bientôt son propre journal télévisé, « 24 heures sur la 2 », diffusé à 20h30 le 24 novembre 1969. Pierre Desgraupes et Jacqueline Baudrier viennent eux-mêmes à l'antenne présenter leurs éditions respectives.

---

<sup>771</sup> Cité par BOURDON Jérôme, *Haute fidélité. Pouvoir et télévision (1935-1994)*, Paris, Seuil, 1994, p. 105.

<sup>772</sup> BOURDON Jérôme (dir.), *La grande aventure...*, op.cit. p. 128.

<sup>773</sup> Europe 1, le 22 mai 1969. Mais Jérôme Bourdon souligne que ce ton « ne correspond pas aux sentiments profonds [du candidat] à l'égard de l'ORTF ». In BOURDON Jérôme, *Haute fidélité...*, op. cit., p. 112.

<sup>774</sup> *L'Express*, 4 août 1969. Cité par BOURDON Jérôme, *Haute fidélité...*, op. cit., p. 113.

<sup>775</sup> Créé fin 1968 pour remplacer le Service des liaisons interministérielles pour l'Information (SLII).

<sup>776</sup> Sur la querelle autour de Pierre Desgraupes, voir l'ouvrage de Jérôme Bourdon, *Haute fidélité...*, op. cit. p. 114-117.

Au-delà de cette libéralisation politique, le journal télévisé, désormais placé en situation de « compétition », connaît des orientations profondes et durables sur le plan rédactionnel et journalistique. Le service des informations générales, comme le reste des services, subit directement les conséquences de ces changements structurels et sociologiques. De ce contexte va émerger définitivement la légitimité de la rubrique des fait-divers.

### 2.1.2. Concurrence et proximité : une chance pour la rubrique ?

Deux rédactions de l'information télévisée se retrouvent donc pour la première fois en concurrence. Cet esprit de « compétition » est directement impulsé par les deux responsables des unités, Pierre Desgraupes et Jacqueline Baudrier.

En 1969, pourtant, on ne peut guère parler de concurrence tant le rapport de force s'avère déséquilibré. Alors que le journal de la première chaîne est en effet considéré comme une véritable institution nationale qui profite désormais de moyens conséquents et bénéficie de 85% de l'audience, celui de la deuxième chaîne est, faute de budget réel, quasiment inexistant, confidentiel et balbutiant. Mais l'équipe de Jacqueline Baudrier a un atout : la couleur. C'est d'abord sur ce créneau que la responsable de l'information entend marquer la différence de sa « chaîne couleur »<sup>777</sup>.

Celle qui a débuté comme journaliste pour le journal parlé<sup>778</sup> est devenue la directrice d'une chaîne, prête, malgré la « peur », à relever cette entreprise « redoutable et périlleuse » qu'est la télévision : « je ne m'y engage pas pour perdre »<sup>779</sup> ! Et pour conquérir ses téléspectateurs, elle compte sur l'engouement croissant du public pour la couleur<sup>780</sup>. En réalité, Jacqueline Baudrier envisage cette concurrence à la télévision au regard de son expérience à la radio publique, lorsque France-Inter était engagé dans « la guerre des radios » avec Europe 1 et RTL, qu'elle évoque en des termes guerriers :

---

<sup>777</sup> Elle s'exprime ainsi dans un entretien : « Personnellement, je ne l'appellerai jamais [« deuxième chaîne »] parce qu'il ne faut pas avoir de complexe d'infériorité. [...] La deuxième chaîne, c'est la « chaîne couleur ». [...] La couleur, c'est l'avenir », *Presse Actualité*, n° 54, décembre 1969, p. 14.

<sup>778</sup> Jacqueline Baudrier est née en 1922. Après des études d'histoire et de littérature, elle devient journaliste à Radio-Guadeloupe en 1948 avant de rejoindre le journal parlé de la RTF en 1950, chargée d'assurer la chronique de politique étrangère. Elle devient finalement rédactrice en chef en 1960, l'année où elle obtient également le prix Maurice Bourdet. Elle est contestée par sa rédaction qui l'accuse de partialité en 1968

<sup>779</sup> *Presse Actualité*, n° 54, décembre 1969, p. 13.

<sup>780</sup> Fin 1969, 85% du territoire français est équipé pour recevoir la deuxième chaîne et la directrice de l'information a pu constater l'intérêt des visiteurs pour la couleur à l'occasion du Salon de la radio et de la télévision : « dès que les prix et les conditions de crédit le permettront », les téléspectateurs seront nombreux à acquérir un poste couleur, prévoit-elle encore avec optimisme. En 1973, pourtant, seuls 7,7% des ménages se sont équipés d'un téléviseur couleur. Source INSEE.

« Il est certain que cette émulation qui a toujours existé à la radio nous a servis. [...] [La lutte] a été très dure. Elle a duré des années. Elle a entraîné chez nos concurrents un esprit d'initiative et un dynamisme qui ont été profitables aux trois radios. »<sup>781</sup>

Mais la compétition télévisée que Jacqueline Baudrier conçoit ne sera pas une « guerre méchante », ni même une « guerre » tout court : elle assure s'y engager « sans aucune agressivité », convaincue que Pierre Desgraupes partage la même conception. Son ambition est de ranimer l'intérêt des téléspectateurs pour l'information, « de créer, sur chaque chaîne, des journaux intéressants pour les téléspectateurs. Des journaux télévisés qui auront une personnalité différente »<sup>782</sup>. Jacques Alexandre, directeur adjoint de l'information de la deuxième chaîne, confirme la saine émulation qui s'est instaurée : « [Cette concurrence] était naturellement cordiale, amicale et confraternelle, mais sans pitié »<sup>783</sup>. Comme les deux équipes se voient quasiment au même étage de la rue Cognacq-Jay, des noms de code sont alors attribués aux reportages des journalistes (opération « Panthère », opération « Caïman », opération « Jupiter ») afin, explique Jacques Alexandre, que « les cameramen de la première chaîne, ne [puissent] pas savoir à quel endroit nous allons tourner un reportage »<sup>784</sup>. L'adjoint de Jacqueline Baudrier reconnaît pourtant la difficulté de la tâche car son équipe de « poids moyens » ne pèse guère contre les « poids lourds » de la une.

Parmi ces « poids moyens », on retrouve néanmoins quelques journalistes chevronnés, dont l'ancien reporter des informations générales de Pierre Sabbagh, Michel Péricard, désormais chef du service de politique intérieure et lui-même homme politique<sup>785</sup>. Figurent également Jacques-Olivier Chatard, dont le nom avait été nommé dans les rapports du premier chef de service des informations générales Maurice-Robert Bataille en 1960<sup>786</sup> et qui se retrouve neuf ans plus tard à la tête du service de politique extérieure ; Léon Zitrone, qui avait également apporté sa collaboration occasionnelle au service des « infos génés » avant de devenir le présentateur-vedette du JT, poste qu'il conserve en 1969 et ce, jusqu'à la fin du monopole en 1975. Mais d'autres visages plus jeunes apparaissent, venus en nombre de la radio. Ainsi, Jean-Pierre Berthet, venu d'Europe 1, rejoint bientôt l'équipe de la 2<sup>ème</sup> chaîne et, avant de s'installer à la chronique judiciaire, présente en alternance le journal télévisé :

---

<sup>781</sup> *Presse Actualité*, n° 54, décembre 1969, p. 14.

<sup>782</sup> *Ibid.*

<sup>783</sup> ASLINE Jacques, *La bataille du 20 heures. 40 ans de journaux télévisés*, Paris, Acropole, 1990, p. 93.

<sup>784</sup> *Ibid.*

<sup>785</sup> Il est maire de sa ville natale de Saint-Germain-en-Laye depuis dix ans.

<sup>786</sup> Il s'agissait d'un reportage réalisé en mars 1960 et consacré au tournage du film, à Londres, « Les 7 piliers de la sagesse ».



« C'était la "tournante". Il y avait un présentateur différent chaque jour ! » se souvient-il<sup>787</sup>. L'idée de Jacqueline Baudrier était de jouer précisément sur l'image d'une chaîne « jeune » en montrant de nouvelles têtes, pour certaines à peine trentenaires tout en s'inspirant du journalisme radio. Le modèle de France Inter est d'ailleurs un choix explicite de la part de Jacqueline Baudrier qui déclare en décembre 1969 que l'actualité télévisée, afin d'acquérir une souplesse nécessaire, « doit se rapprocher des formules radiophoniques »<sup>788</sup> et promouvoir un style vivant et dynamique.

Pour l'heure, il s'agit de concrétiser cette volonté dans le cadre du journal télévisé désormais fixé depuis le 19 janvier 1970 de 20h à 20h30. Mais l'enthousiasme de Jacqueline Baudrier s'effrite quelques mois plus tard. Le 16 avril 1970, un rapport faisant le bilan des premiers mois d'existence de « 24 heures sur la 2 » est présenté à la directrice de l'unité d'information<sup>789</sup>. Le rapport constate l'existence d'un « problème du journal télévisé 24h sur la 2 » dont la manifestation la plus évidente est le plafonnement de l'audience à 6-7%, quand Information Première, qui commence un quart d'heure plus tôt à 19h45, bénéficie de plus de 50%. L'écart entre les deux chaînes est manifeste dès 19h, alors que chacune diffuse son JT régional. Mais le déséquilibre le plus dérangeant aux yeux des auteurs du rapport se situe entre 20h et 20h30, au moment du journal télévisé. L'audience devient ensuite plus satisfaisante pour la deuxième chaîne qui remonte avec « Musicolor » (30 à 35% de l'audience), le film du lundi (35 à 40%) et même « Le mot le plus long » (20%), c'est-à-dire, se congratulent les auteurs, des résultats « non négligeable[s] par rapport à [ceux] de la 1<sup>ère</sup> chaîne »<sup>790</sup>.

Certes, l'analyse ne remet pas en cause le contenu du journal qui semble au contraire bénéficier, selon le rapport, d'une « bonne image » et d'un « coefficient de satisfaction élevé ». Il s'agit donc avant tout d'un « problème d'horaire et de concurrence avec la 1<sup>ère</sup> chaîne ». L'analyse sociologique du public montre que la deuxième chaîne possède une audience plus populaire, plus féminine et plus jeune que la première chaîne<sup>791</sup>. Mais « 24 heures sur la 2 » pâtit de la couverture territoriale plus faible de la deuxième chaîne malgré

---

<sup>787</sup> ASLINE Jacques, *op. cit.*, p. 94.

<sup>788</sup> *Presse Actualité*, n° 54, décembre 1969, p. 15.

<sup>789</sup> AN, Direction de l'information de la 2<sup>ème</sup> chaîne de télévision 1280/t2a, CAC 1993/154, Émissions 1968-1971.

<sup>790</sup> AN, Direction de l'information de la 2<sup>ème</sup> chaîne de télévision 1280/t2a, CAC 1993/154, Émissions 1968-1971. Le rapport précise que l'émission « D'hier et d'aujourd'hui » recueille 30 à 35% d'audience, « L'homme à la valise » 60%, et « Panorama » 25 à 30% sur la 1<sup>ère</sup> chaîne.

<sup>791</sup> Elle recrute 60% de son audience chez les cadres moyens, ouvriers et employés contre 52% pour la 1<sup>ère</sup> chaîne. L'audience de la deux réunit également 44% de « ménagères » contre 43% pour la une. Enfin, 69% des téléspectateurs de la 2<sup>ème</sup> chaîne ont moins de 49 ans contre 52% sur la 1<sup>ère</sup> chaîne.

des efforts d'infrastructure dans les zones urbaines. En outre, la deuxième chaîne reste une chaîne de studio, peu ouverte sur l'extérieur et qui ne cultive pas le « direct » cher à la chaîne de Pierre Desgraupes. Pour l'information, les téléspectateurs ont donc bel et bien pris l'habitude de suivre le JT de la première chaîne et les tentatives pour les attirer sur la deuxième chaîne demeurent peu efficaces.

Pour reconquérir « cette cible principale »<sup>792</sup> que sont les téléspectateurs, le rapport préconise une « stratégie » basée sur la décentralisation<sup>793</sup> et le direct par la création d'un grand jeu-magazine intitulé « En direct de votre région ». Il s'agira d'abord d'« accrocher le téléspectateur dès 19h » : Jacqueline Baudrier prendra elle-même l'antenne pendant deux minutes « pour faire le point » et annoncer la station régionale chargée de la soirée. Puis l'antenne sera ensuite donnée à la station régionale concernée, qui devra proposer un journal en collaboration avec « 24 heures sur la 2 ». L'enjeu est clair : il faut détourner l'audience du feuilleton de la 1<sup>ère</sup> chaîne. Temps fort de la soirée, un duplex avec Paris permettra d'enchaîner avec le « 24h sur la 2 » avant de conclure sur une table-ronde organisée sur « un problème d'intérêt général de la région » qui devra consolider les liens de la télévision avec la presse écrite provinciale, dont on espère qu'elle contribuera à la promotion de ces soirées auprès des lecteurs.

« Cette formule permet un meilleur contact entre la télévision et le téléspectateur qui se sentira lié [...] par cette ambiance de direct »<sup>794</sup>

Les termes du rapport ne cachent rien de l'esprit de compétition désormais engagé entre les deux rédactions, et ressenti plus particulièrement au sein de la rédaction de la 2<sup>ème</sup> chaîne qui, plus jeune, doit surmonter le handicap de ne pouvoir compter sur un public massif et fidèle. Dans cet objectif, la rédaction emmenée par Jacqueline Baudrier fait clairement le choix d'appliquer une règle ayant déjà garanti le succès de la presse populaire et provinciale : la proximité. En cherchant le « contact » avec le public, en décentralisant l'information et en plébiscitant le direct, il s'agit de toucher au plus prêt des intérêts des téléspectateurs, de mettre

---

<sup>792</sup> Le rapport distingue trois « sous-cibles » : (1) les non-téléspectateurs de la 2, qui ont une « mauvaise connaissance de la chaîne et n'ont « pas l'habitude » de la regarder. Puis (2) les téléspectateurs partiels, dont il faut faire perdre l'habitude de regarder le journal régional et le feuilleton de la 1<sup>ère</sup> chaîne pour ne « passer sur la 2<sup>ème</sup> seulement au moment des grands programmes ». Enfin (3) les téléspectateurs assidus, dont « la présence » doit être rendu « plus effective ».

<sup>793</sup> L'idée de décentralisation est alors dans « l'esprit du temps » fait remarquer Jérôme Bourdon [*Haute Fidélité, op. cit.*, p. 117], suggérée dès mai-juin 1968 et à nouveau recommandée par le Rapport Paye rendu le 30 juin 1970.

<sup>794</sup> AN, Direction de l'information de la 2<sup>ème</sup> chaîne de télévision 1280/t2a, CAC 1993/154, Émissions 1968-1971. Le projet, trop ambitieux et trop coûteux, restera dans les cartons de la direction.

en valeur les événements liés à leur univers géographique, de sélectionner une information plus générale, moins politique et qui « n'éviterait aucun secteur » : le journal doit être « aussi divers que l'actualité elle-même »<sup>795</sup> avait souhaité la directrice dès sa nomination. Si la loi de proximité est donc un moyen pour la chaîne couleur de conquérir l'audience, cette loi revêt elle-même plusieurs facettes puisqu'elle s'applique à différentes notions : la proximité géographique, la proximité des centres d'intérêts, la proximité sociologique ou bien encore émotionnelle. Un véritable appel d'air pour le fait-divers est érigé à travers cette ligne éditoriale.

Car le fait-divers entretient avec toutes ces notions une relation étroite, voire consubstantielle. Journalisme de terrain, il suppose un ancrage régional, une bonne connaissance des élites locales en charge des territoires - qu'ils soient ruraux ou urbains, faiblement peuplés ou à forte densité – et qui seront amenées à intervenir lorsqu'un crime surviendra sur leurs zones administratives. Inversement logique, le localier est donc forcément, mais pas exclusivement<sup>796</sup>, un fait-diversier qui devra faire jouer ses contacts auprès de ces élites dès l'annonce d'un crime.

Sans donc être un appel explicite au récit criminel, ce contexte concurrentiel constitue un terreau fertile d'où ne peuvent que s'épanouir les faits-divers. Contrairement à son aînée, l'information télévisée de la deuxième chaîne devra donc dès son origine pouvoir compter sur un service des informations générales fort et réactif, appelé à fournir de nombreux reportages et des directs. La couverture de faits-divers permettra, entre autres, d'asseoir la réputation d'une chaîne en phase avec l'actualité immédiate.

On observe simultanément une même volonté au sein de l'équipe de Pierre Desgraupes. Certes, la pression ne pèse pas si fortement, la chaîne jouissant d'une confortable assise de son audience, mais elle n'en est pas moins réelle. Dès sa nomination, Pierre Desgraupes entreprend de constituer son équipe.

Le nouveau patron de l'information désigne d'abord Joseph Pasteur à la direction de la rédaction. En 1960, on se souvient que Maurice-Robert Bataille avait pu compter sur la collaboration de celui qui était alors journaliste politique pour assurer la réalisation de quelques reportages pour le service des Informations générales<sup>797</sup>. Bravant le pouvoir qui

---

<sup>795</sup> *Presse Actualité*, n° 54, décembre 1969, p. 15.

<sup>796</sup> Outre les faits-divers, le localier doit rendre compte de l'actualité municipale, départementale et régionale, de la vie syndicale et des corps institutionnels basés sur le territoire (police, pompiers, gendarmerie), informer les lecteurs des travaux et des éventuelles obstructions de la voirie, publier le carnet rose, les enterrements, l'agenda des manifestations festives et des cérémonies religieuses, les petites annonces, etc.

<sup>797</sup> Deux reportages plus exactement en mars 1960 : un sur « L'arrivée au Bourget de rescapés d'Agadir » (4') sur des images de Serge Acker, l'autre sur « Lollobrigida à Rome » (5') sur des images de la RAI.

tente de le fragiliser en l'accusant de manquer d'objectivité<sup>798</sup>, Desgraupes commet l'affront de réembaucher d'anciens grévistes, dont le reporter des informations générales Charles Dutoit ou bien encore le reporter Jean-Pierre Elkabbach, qui, sur la « liste noire » du 14 août 1968<sup>799</sup>, figurait parmi les journalistes de l'actualité parlée « mutés en province » et se voit dès l'automne 1969 propulsé à la présentation d'Information Première.

Pierre Desgraupes rappelle encore un « ancien » des « infos génés », Claude-Henri Salerne qui, après avoir été correspondant du JT en Allemagne jusqu'en 1967, s'était écarté du journalisme pendant deux ans, ne subissant donc pas les conséquences de Mai 68. Comme Jacqueline Baudrier, Pierre Desgraupes s'appuie sur le savoir-faire des journalistes radios : Philippe Gildas, venu de RTL, Étienne Mougeotte et Paul Lefèvre, d'Europe 1, dont nous reparlerons. Avec une claire volonté de s'entourer de « gens courageux qui n'avaient pas la mentalité de l'ORTF »<sup>800</sup>, il ne craint pas, enfin, de recruter quelques pointures de la presse écrite comme François-Henri de Virieu, Olivier Todd ou François Gault.

Malgré le renfort de ces « poids lourds » expérimentés, Pierre Desgraupes entend faire preuve d'innovation. Il cherche bientôt à mettre en place une nouvelle présentation du JT plus attractive pour ne pas laisser « la chaîne couleur » rattraper son déficit d'audience. Début 1971, Joseph Pasteur est envoyé aux États-Unis avec la charge de s'informer sur les pratiques des confrères américains. Il est fortement impressionné par la personnalité de Walter Conkrite<sup>801</sup> qui, sur CBS, a inauguré avec succès la formule du présentateur unique. À l'opposé de la stratégie de Jacqueline Baudrier, consistant à proposer une rotation de jeunes présentateurs, la rédaction d'information première décide donc de confier la présentation du JT à un seul journaliste expérimenté : à cinquante ans, Joseph Pasteur devient donc le premier présentateur unique<sup>802</sup> du petit écran. Son profil rassurant et familial doit permettre de fidéliser les téléspectateurs et favoriser ainsi une proximité affective. Le journal télévisé gagne en professionnalisme.

---

<sup>798</sup> Lire à ce sujet BOURDON Jérôme, *Haute fidélité, op. cit.*, p. 115-116.

<sup>799</sup> Liste des journalistes sanctionnés de l'ORTF.

<sup>800</sup> Cité par ASLINE Jacques, *op. cit.*, p. 92.

<sup>801</sup> Né en 1916, Walter Conkrite devient journaliste radio dans les années 1930. Il entre à CBS en 1950, recruté par Edward R. Murrow. De 1953 à 1957, il anime l'émission « You Are There » qui retrace les grands événements historiques. De 1962 à 1981, il devient le présentateur vedette du journal télévisé, et bénéficie d'une forte popularité auprès des téléspectateurs au point de devenir « The most trusted man in America » selon les sondages d'opinions. Il couvre les grands événements de l'actualité, annonçant la mort de John F. Kennedy, l'atterrissage d'Apollo 13 sur la Lune ou le scandale du Watergate. Dan Rather lui succède en 1981. Retraité, Walter Conkrite s'est consacré à l'écriture de son autobiographie, publiée en 1996 [*A Reporter's Life*], assure la présidence de diverses cérémonies et tient depuis 1995 une chronique sur un blog [[www.huffingtonpost.com/theblog](http://www.huffingtonpost.com/theblog)]. Il a fêté ses 90 ans le 4 novembre 2006.

<sup>802</sup> L'idée du « présentateur unique en alternance » était déjà pratiquée : il s'agissait de confier le JT à un seul journaliste sur une durée variable, mais courte (un soir, une semaine). L'innovation de Pierre Desgraupes est d'installer le même présentateur sur le long terme.

L'entrée de la télévision dans une logique de concurrence, un an après l'introduction des premiers spots publicitaires, le 1<sup>er</sup> octobre 1968, a pour conséquence de modifier sensiblement le regard des responsables de l'information et, alors que cette concurrence s'étend à l'ensemble des programmes dès janvier 1970, aux directeurs des chaînes eux-mêmes qui, bien que relevant tous du même Office, cherchent de plus en plus à surveiller les stratégies et les résultats de l'adversaire. Maurice Cazeneuve avait pourtant tenté de rester en marge de cette logique, considérant que l'audience était une donnée secondaire : on peut donc analyser son remerciement de la direction de la deuxième chaîne en juillet 1971<sup>803</sup> comme le signe d'une évolution irréversible.

Ironie du sort, lorsque Pierre Sabbagh est nommé pour remplacer Maurice Cazeneuve, le directeur général de l'ORTF Jean-Jacques de Bresson prévient le nouveau directeur de la deuxième chaîne : « Il faut vendre des postes couleurs, il faut drainer les foules »<sup>804</sup>. Le temps où, en 1953, l'ancien patron du JT refusait de « mettre du sang à la une » parce qu'il n'avait « rien à vendre » est bel et bien révolu : « Il faut remplir la salle », dira-t-il devant les micros de France Culture le 26 décembre 1973<sup>805</sup>. En juin 1970, alors que circule à l'Élysée et à Matignon le premier projet de chaîne privée, le rapport Paye considérait déjà avec bienveillance l'instauration d'une concurrence de l'information<sup>806</sup>.

Cet esprit de compétition qui s'installe alors entre les deux rédactions est aussi la conséquence d'un chiffrage plus pointu et systématique de l'audience. Si les mesures d'audience existaient déjà, note Jérôme Bourdon<sup>807</sup>, elles revêtent depuis la fin des années 1960 un caractère statistique massif, intéressant de près les responsables des programmes. Les chiffres d'audience influencent l'orientation des programmes.

---

<sup>803</sup> BOURDON Jérôme, *Haute...*, *op. cit.*, p. 159.

<sup>804</sup> SABBAGH Pierre, *Encore vous Sabbagh !*, Paris, Stock, 1984, p. 137.

<sup>805</sup> Cité par BOURDON Jérôme, *Haute...*, *op. cit.*, p. 161.

<sup>806</sup> BOURDON Jérôme, *Haute...*, *op. cit.*, p. 118.

<sup>807</sup> *Ibid.* p. 160. En 1965, le directeur de la télévision Claude Contamine possédait quelques données quotidiennes basées sur d'aléatoires entretiens téléphoniques avec des téléspectateurs. Mais un véritable système de mesure de l'audience est mis en place l'année suivante lorsque l'IFOP inaugure pour la télévision la méthode des enquêtes téléphoniques sur une population représentative. Le « panel », rapidement porté de 200 à 1000 appels par enquête, devient usage régulier en 1971, l'année justement où est instaurée la publicité sur la deuxième chaîne. Les tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 1974 indiquent que 30 secondes d'espace publicitaire coûtent 92.000 francs à 20h15 sur la première chaîne et 58.000 francs sur la deuxième chaîne à 20h30 [Chiffres cités par BELLANGER Claude *et al.*, *Histoire générale...*, *op. cit.*, p. 346]. En 1976, la publicité rapporte 876,8 millions de francs au secteur public de l'audiovisuel, soit 27% de l'ensemble de ses recettes. Dix ans plus tard, le montant s'élève à 3558,8 millions : si le volume a quadruplé, le pourcentage n'a guère augmenté (30%). [Chiffres du Service juridique et technique de l'information (SJTI), repris par l'INSEE et cités par BOURDON Jérôme, *Haute...*, *op. cit.*, p. 351 (Annexes)] L'assaut des publicitaires vers ses nouveaux espaces autorisés favorise alors le développement des mesures d'audience, encadrées par le Service des études d'opinions. De véritables conseillers sont envoyés par ce service auprès des responsables de chaînes.

Les voix inquiètes commencent à s'élever contre les risques d'un tel rapprochement entre la logique commerciale et la bonne tenue des contenus télévisuels, dénonçant « le jeu dangereux de la concurrence [qui] risque de déboucher sur le nivellement des programmes »<sup>808</sup>. Le spectre d'une télévision qui a renoncé à l'exigence pour lui préférer une information plus accessible, pointe. Le développement du récit criminel, que l'on attribue généralement à la presse sensationnaliste, serait-il le signe d'une dérive nouvelle du journalisme audiovisuel ? En 1969-1972, malgré une indéniable promotion de la rubrique fait-divers, les journaux télévisés sont pourtant loin d'inonder les téléspectateurs d'informations spectaculaires. Les hommes de l'information télévisée ont simplement saisi l'opportunité d'ouvrir légèrement, comme ils l'avaient fait dans les émissions politiques, la focale de l'actualité à des événements dits « mineurs » mais qui révèlent parfois les dysfonctionnements majeurs d'une société et réaffirment, à travers leur transgression, les normes morales qui la régissent. Le retour à l'austérité en 1972 ne vient pas remettre en cause cette évolution du journalisme télévisuel car, qu'il y ait libéralisation ou contrôle sévère de l'information, la morale veille de toute façon pour longtemps sur la rubrique. L'évolution politique n'aura jusqu'au milieu des années 1980 pas de réelle incidence sur la place et la légitimité définitivement acquise du fait-divers.

Favorisés par la mise en concurrence des rédactions en 1969, les faits-divers répondent donc en réalité à une véritable exigence journalistique et une volonté de professionnaliser l'information. De ce point de vue, le patron de la première chaîne Pierre Desgraupes joue un rôle majeur. Sous sa houlette, le service des Informations générales va donc connaître un essor considérable.

### 2.1.3. La professionnalisation des Informations générales sur la 1<sup>ère</sup> chaîne (1969)

La reprise en main de l'ORTF après Mai 68 a décimé le service des Informations générales : sur 37 journalistes de télévision licenciés, on compte six journalistes des « infos génés » : Martine Chaussin, Charles Dutoit, Marcel Grandpierre, Claude Joubert, Jacques Poux et Paul Sautet. Apparaissent également dans la « liste noire » les noms de deux « anciens » : Mario Beunat, devenu grand reporter, et Maurice Séveno, également grand reporter, présentateur du journal télévisé et vice-président de l'union des journalistes de

---

<sup>808</sup> Manifeste de réalisateurs et producteurs de l'ORTF paru dans *Le Monde* du 9 mars 1972. Cité par BOURDON Jérôme, *Haute...*, *op. cit.*, p. 161.

télévision<sup>809</sup>. Pour reconstruire un service dépeuplé, Pierre Desgraupes va s'appuyer sur un journaliste de 34 ans venu d'une radio périphérique : Philippe Gildas.

Né le 12 novembre 1935 à Auray, Philippe Gildas entre au Centre de formation des journalistes (CFJ) de Paris et obtient son diplôme en 1960, à 25 ans. Il ne débute véritablement sa carrière journalistique que deux ans plus tard, en entrant à RTL. Brillant et apprécié de ses supérieurs, il gravit très rapidement les échelons puisqu'il devient dès 1963 directeur de l'information. En 1969, il accepte la proposition de Pierre Desgraupes de venir rejoindre l'information télévisée malgré la précarité du poste. « Le bateau va tanguer, il y aura du roulis » avait prévenu le nouveau patron d'Informations Première, faisant signer à tous ses hommes un contrat à durée déterminée n'excédant pas deux ans, durée de son propre contrat<sup>810</sup>. Philippe Gildas demande alors à Pierre Desgraupes de lui confier le service des Informations générales. Le directeur de l'information, surpris de voir un journaliste ayant atteint le statut de directeur de l'information sur une radio privée réclamer le service des « chiens écrasés » de la télévision, donne néanmoins son accord. Le nouveau chef de service s'appuie au début sur une équipe réduite composée de cinq-six jeunes journalistes débrouillards parmi lesquels Claude Manuel et François Cornet.

François Cornet n'avait jamais songé à faire carrière dans le journalisme. Fils de marin, marin lui-même, François Cornet décide un jour de changer d'orientation et de tourner le dos à la mer. En partie du moins puisqu'il se retrouve stagiaire dans un quotidien régional du Havre, chargé de couvrir, le pied au sec, l'actualité maritime. Désireux de consolider les bases du métier, le jeune homme d'une vingtaine d'année prépare alors le concours d'entrée au CFJ pour la rentrée de septembre 1964 tout en obtenant un stage d'été à France Inter, au sein de l'équipe décrochée de Strasbourg. Il n'a pas fini sa formation qu'il se retrouve embauché par l'ORTF, bénéficiant d'une vague de recrutement de personnel au milieu des années 1960. Tout en finissant sa formation au CFJ à temps partiel, le jeune journaliste est chargé de rédiger des notes de synthèses à partir des dépêches AFP pour les présentateurs du JT. Mai 68 le propulse involontairement sur le devant de la scène : resté en retrait des événements, trop jeune pour s'être complètement intégré dans une « famille organisée autour de quelques pointures », « trop vierge »<sup>811</sup> pour se voir placardisé, il se retrouve tout naturellement recruté dans l'équipe de Pierre Desgraupes et placé sous la responsabilité de Philippe Gildas.

---

<sup>809</sup> Après Mai 1968, il rejoint RTL puis Télé-Monte-Carlo, tout en créant Unitélédis, société de production audiovisuelle pour le parti socialiste dans les années 1970.

<sup>810</sup> Cité par ASLINE Jacques, *op. cit.*, p. 92.

<sup>811</sup> Entretien avec l'auteur, 5 mars 2003, 1h.

Pour Philippe Gildas, il s'agit d'un véritable défi à relever : transformer un service flou, jusqu'alors sous-estimé, en service important de la rédaction : « Personne n'avait compris qu'il méritait une large place à la télévision »<sup>812</sup>. En 1969, les informations générales constituaient tout « un secteur qui avait été laissé en jachère à la télévision » estime-t-il. Le nouveau chef de service entend dès lors clairement promouvoir le traitement des faits-divers qui, à ses yeux, loin d'être de sordides affaires, permettent de bien traduire l'état d'une société à un moment donné. Au-delà de l'approche narrative et événementielle incontournable, le travail des « infos généralistes » consiste donc à pouvoir tirer les leçons des faits-divers, expliquer, par exemple, pourquoi un accident a pu se produire et comment il pourrait être évité à l'avenir. L'information générale ne consiste finalement plus à traiter aléatoirement et sans effort de cohérence une succession de faits-divers : elle réclame désormais une réflexion immédiate de l'actualité et l'amorce d'une mise en perspective plus générale de l'événement. D'un fait-divers, il s'agira d'en dégager un thème de société.

Alors que le journal télévisé des années 1950 et 1960 avait quasiment toujours traité l'actualité selon une hiérarchie immuable, ouvrant sur la politique française, internationale et sociale avant d'accorder un peu de place aux catégories mineures que représentent les informations générales, économiques, culturelles et de clore traditionnellement sur une information sportive toujours considérée comme incontournable, la nouvelle ligne éditoriale élaborée par l'équipe d'Information Première aspire à bousculer cet ordre à l'intérieur des JT. Un fait-divers pourra, si son importance est avérée, faire l'ouverture du journal télévisé et donner lieu à un véritable développement. Si le cadre du JT se révèle insuffisant pour traiter en profondeur un fait de société, la rédaction n'hésitera plus par ailleurs à consacrer des émissions spéciales et des magazines à l'événement.

Le traitement du drame de Val d'Isère, en février 1970, est l'une des premières applications de cette nouvelle conception de l'information défendue par Philippe Gildas. Le 10 février 1970, une coulée de neige se détache à 3200 mètres d'altitude, franchit aussitôt l'Isère et la route parallèle pour venir s'abattre sur la commune de Val d'Isère. Trente-neuf jeunes gens qui séjournaient à ce moment dans le chalet de l'UCPA périssent engloutis par l'avalanche. L'événement mobilise aussitôt la rédaction. Philippe Gildas, en personne, se rend sur les lieux avec une équipe pour filmer les premiers secours, alors que la neige tombe encore fortement et ralentit l'accès au lieu du drame. Le 12 avril, l'événement fait encore la

---

<sup>812</sup> Entretien avec l'auteur, 17 juin 2004, 1h.



une<sup>813</sup> alors que quatre nouvelles avalanches moins meurtrières se sont abattues autour de la station, blessant gravement une fillette. La caméra mobile, parfois instable, suit de près les sauveteurs, s'attarde sur des civières où sont allongés des blessés. Un secouriste recouvre soudainement le visage d'une femme (que l'on suppose selon le commentaire être la mère de la fillette blessée), pour le protéger de la neige qui tombe. Si l'observateur attentif aura eu le temps de voir la victime bouger légèrement la tête, il reste que l'image d'une forme humaine entièrement recouverte d'une couverture évoque celle d'un cadavre sous un linceul. Les journalistes font pénétrer directement les téléspectateurs dans l'atmosphère de la mort silencieuse, dans le scénario d'un drame qui vient de se produire.

En faisant preuve d'une telle réactivité, l'équipe d'*Information Première* parvient à surmonter une difficulté inhérente au fait-divers : celle, pour les journalistes, d'arriver toujours sur les lieux du drame une fois que tout est fini et qu'il n'y a plus grand-chose à montrer. Toute reconstitution de l'événement est impossible, malhonnête voire malsaine. Le seul recours consiste donc à faire preuve de cette rapidité qui permet au mieux de capturer les conséquences immédiates d'un crime ou d'une catastrophe, quand l'intensité dramatique et le climat émotionnel ne sont pas retombés. Dans le cas contraire, le journaliste n'a pas d'autre choix que de s'éloigner de l'événement pour s'intéresser au fait de société, de transformer le traitement d'un fait-divers en véritable pratique de l'information générale. Sans doute le décalage entre la soudaineté parfois insaisissable de l'événement et la lourdeur technique du média a-t-il en partie favorisé l'adoption d'une conception plus généralisante des faits.

En février 1970, Philippe Gildas ne s'intéresse donc pas seulement à la dimension émotionnelle de la catastrophe de Val-d'Isère. Quinze jours après le drame, le fait-divers est devenu un fait de société, auquel est consacré un numéro complet du magazine d'information *Quatrième mardi*. Le 24 février 1970, les téléspectateurs revoient pendant quelques minutes les images du drame. Mais surtout, toujours guidés par Philippe Gildas, ils parviennent à remettre en perspective le fait-divers. Au-delà du drame, le journaliste soulève en effet le problème de la sécurité face aux risques naturels, interpellant directement le ministre de l'Intérieur Raymond Marcellin qui, devant la caméra, réclame l'adoption urgente de mesures efficaces<sup>814</sup>. Mais le journaliste pointe aussi les effets néfastes du développement du tourisme

---

<sup>813</sup> INA, Journal télévisé, 20h, 1<sup>ère</sup> chaîne, 12 février 1970, durée indéterminée (ces images ont pu être visionnées parce qu'elles ont été reprises dans le magazine *Quatrième mardi* diffusé le 24 février 1970. Mais il est impossible de déterminer la durée du sujet de Philippe Gildas celui-ci ayant pu être coupé ou remonté. La nature des images prouvent en tout cas bel et bien que les caméras étaient sur les lieux du drame dès le 11 avril.

<sup>814</sup> La catastrophe de Val d'Isère aboutira à l'élaboration d'une carte des risques naturels.

de montagne et dénoncent les comportements irresponsables de ceux qui n'ont d'autres soucis que de défendre leurs intérêts :

« [Le vieux Val d'Isère] disparaît lentement sous la masse des nouveaux *buildings*. Le développement des sports, la seconde ruée vers l'or blanc, c'est peut-être la fortune pour les propriétaires de terrains déclarés constructibles, surtout si ces terrains servent à de grandes opérations immobilières. Mais c'est aussi la porte ouverte à bien des intrigues, bien des excès. »<sup>815</sup>

On notera que le jugement de valeur exprimé ici porte essentiellement sur des considérations financières, sécuritaires et patrimoniales<sup>816</sup>, mais pas écologiques : la « folie des citadins pour la montagne » n'a pas fait d'autres victimes qu'eux-mêmes. Ce silence dans l'argumentation du reporter ne fait que traduire l'état du débat public qui ignore encore, en 1970, les préoccupations environnementales<sup>817</sup>.

L'info-généraliste n'est donc pas seulement un fait-diversier puisqu'il doit précisément être capable de « généraliser le fait-divers », c'est-à-dire en proposer une lecture élargie sous la forme d'un sujet de société. La rupture n'est donc, de ce point de vue, pas totale avec la génération précédente qui, dans le cadre de *Cinq colonnes à la une*, faisait le choix d'écarteler une affaire criminelle en relatant sa dimension sociale. La nouveauté est d'utiliser le cadre plus contraignant du journal télévisé à cette fin, révélant ainsi une conception et une pratique plus immédiate de l'événement criminel. Le journalisme de « mission » a vécu.

#### 2.1.4. Allègement et modernisation des techniques (années 1970-1980)

Les évolutions techniques ont accompagné et favorisé un journalisme plus en phase avec l'événement. Ainsi, le magnétoscope quadruplex de la marque américaine Ampex,

---

<sup>815</sup> INA, *Quatrième mardi*, 1<sup>ère</sup> chaîne, 24 février 1970, 30'.

<sup>816</sup> La nostalgie de voir disparaître « le vieux Val d'Isère ».

<sup>817</sup> L'écologie n'apparaît véritablement à la télévision qu'au moment de l'élection présidentielle de 1974. René Dumont, agronome et professeur à l'Institut National d'Agronomie (INA), est alors le premier candidat écologiste. Il fait campagne sur le thème de l'épuisement des ressources, les inégalités démographiques, le problème de la répartition des richesses et l'industrialisation et l'urbanisation effrénées des espaces. Très pédagogue, il considère que la télévision doit jouer un rôle majeur dans la prise de conscience des enjeux écologiques. Pendant la campagne, les téléspectateurs découvrent une personnalité dotée d'un grand sens de la communication et de l'image : le 19 avril 1974, habillé d'un pull rouge vif, il boit un « verre d'eau précieuse » devant la caméra pour interpeller le public sur la nécessité de ne pas gaspiller les richesses naturelles. Le 22, assis sur une table et dans le même pull rouge, il présente une pomme, autre symbole des ressources alimentaires indispensables de la planète. Le 26, il cherche encore à éveiller les consciences au sujet de la pollution urbaine en montrant des photographies en noir et blanc d'un Paris défigurée par la fumée.

utilisé pour la première fois en France en 1961 dans le secteur de la production, généralisé au début des années 1970 dans l'information, permet par exemple de modifier la structure et le rythme du journal télévisé<sup>818</sup> en instaurant le « direct différé ». Depuis 1956, le kinescope autorisait déjà la conservation des images en vue d'une diffusion décalée, mais le procédé était coûteux, compliqué et altérait surtout la qualité des films. Seules les images considérées comme importantes faisaient par conséquent l'objet d'une manipulation. De ce point de vue, la technique était venue renforcer la morale en obligeant une sélection des événements : il est aisé d'imaginer que la rubrique des faits-divers était la première victime de ce tri, ainsi privée d'accès à la mémoire télévisuelle. L'arrivée du magnétoscope modifie cette perception et permet d'introduire une forme de « démocratisation technique » de l'information en facilitant le traitement de l'image. Celle-ci peut désormais être diffusée tout en étant enregistrée simultanément sur une bande magnétique. Les événements extérieurs sont ainsi mieux captés et relayés : à l'heure de la prise d'antenne, seules les images les plus intéressantes seront retenues pour être diffusées. Les conducteurs d'actualité témoignent de cette évolution : à partir de 1970, on voit se généraliser le terme « Ampex » à côté de certains sujets, signalant qu'il s'agit d'images enregistrées sur magnétoscope. Les différents systèmes coexistent encore et se complètent<sup>819</sup>. Les faits-divers bénéficient largement du progrès technique qu'offre le magnétoscope : il suffit qu'une caméra soit sur les lieux d'un drame pour que l'événement, s'il est filmé, devienne aisément accessible et, s'il répond à la politique éditoriale du JT, fasse l'objet d'une diffusion. Le 7 juillet 1970, les deux sujets « Ampex » du JT de 20h de la deuxième chaîne sont en effet des faits-divers, le premier sur un accident d'hélicoptère, le second sur un incendie dans les locaux du « Haut-Marne libéré ».

Le matériel d'enregistrement des images se modernise également : cars de reportages, micros Haute Fréquence (HF) et caméras<sup>820</sup>. Une rupture majeure se profile à la fin des années 1970 avec la mise au point et l'utilisation d'une caméra vidéo électronique portable très légère : la Bétacam. Dès le milieu des années 1970, de nombreuses stations américaines s'étaient converties au matériel vidéo. La caméra électronique, maniée par une personne, est directement reliée par fil à un magnétoscope que manipule une seconde personne : bien qu'un peu encombrant, ce matériel annonçait déjà la révolution technique en marche dans le

---

<sup>818</sup> D'AIGUILLON Benoît, *Un demi-siècle de journal télévisé. Technique, publicité, influence*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 82.

<sup>819</sup> Ainsi, le reportage sur l'enlèvement de l'ambassadeur de France au Brésil, commenté par Claude Brovelli le 12 juin 1970 dans « 24 heures sur la deux », est réalisé à partir d'images « Ampex » et d'images 16mm.

<sup>820</sup> En 1967, si une caméra noir et blanc ne pèse plus que cinq kilos, une caméra couleur pèse encore dix fois plus lourd ! En 1971, leur poids est pourtant déjà réduit à neuf kilos. Des pellicules plus sensibles sont également élaborées afin de permettre la captation d'images de qualité y compris dans les environnements sombres. Le film domine encore les techniques de reportages jusqu'à la fin des années 1970.

domaine de l'information audiovisuelle<sup>821</sup>. En France, l'expérience ne passe pas inaperçue et dès 1976, FR3 choisit d'expérimenter la vidéo légère à Lille, s'inspirant de l'exemple de CBS. Les premiers résultats sont jugés très positifs : fin 1978, les responsables de FR3 Lille sont persuadés que la vidéo légère représente l'avenir de l'information télévisée et conduira à l'abandon définitif du film. Les délais de fabrication des reportages sont considérablement plus courts, laissant envisager un accroissement du nombre de sujets dans les JT. Les journalistes sont, hors cas de directs, désormais capables de présenter aux téléspectateurs une information en phase avec les événements. Jusqu'alors, la lenteur de traitement du film avait parfois entraîné l'annulation ou le report d'un sujet non finalisé au moment de la prise d'antenne. La caméra vidéo électronique réduit, voire annule, ce risque en même temps qu'il rapproche les téléspectateurs du vécu instantané.

La Bétacam permet ainsi d'enregistrer simultanément le son et l'image qui, elle, gagne en qualité grâce au format d'enregistrement. En 1981, le directeur général de FR3 Claude Lemoine ne tarit pas d'éloge à l'égard de « ce journalisme électronique » ultra-léger qui permet d'intéressantes économies sur la synchronisation et le mixage son-image, et résout surtout le « problème [essentiel] de la rapidité » puisqu'il représente « un gain de temps appréciable dans la transmission de l'information »<sup>822</sup>. Entre 1981 et 1983, malgré la réserve des syndicats inquiets que ce progrès n'aboutisse à la réduction des effectifs, les caméras vidéos ont définitivement remplacé les caméras film dans le domaine de l'information télévisée. « Au régime de la rareté des images va succéder celui de l'abondance », analyse Benoît d'Aiguillon<sup>823</sup>.

Si l'utilisation du magnétoscope et de caméras plus légères, puis l'introduction de la vidéo électronique et l'arrivée de la Bétacam ont, à chaque fois, facilité le développement du fait-divers parce qu'elles rendaient de façon générale l'information plus accessible, ces évolutions techniques ne peuvent justifier, seules, l'essor et la légitimation du récit criminel dans les années 1970. Il faudra attendre la deuxième moitié des années 1980 pour constater plus nettement un « envol » de la rubrique : l'allègement et la modernisation des techniques

---

<sup>821</sup> Fin 1975, près de 150 stations utilisent déjà ce procédé technique aux États-Unis : plus maniable, plus rapide, il permet surtout de réduire considérablement les coûts de reportages. L'arrivée de la Bétacam accélère l'abandon de la pellicule : pour la première fois, un magnétoscope, de type BVU Sony est intégré directement à la caméra. Le système est appelé « Electronic News Gathering » (ENG) aux États-Unis.

<sup>822</sup> *Presse Actualité*, n°155, mai 1981, p. 20-23.

<sup>823</sup> D'AIGUILLON Benoît, *op. cit.*, p. 90. L'auteur précise que les investissements se sont inversés : quand la caméra film ne coûtait que quelques milliers de francs, la pellicule, bien plus onéreuse, obligeait à la parcimonie. Depuis l'arrivée de la Bétacam, les moyens budgétaires sont essentiellement mis dans la caméra, qui vaut près de 400.000 francs, tandis que les cassettes de 30 minutes ne coûtent pas plus de 250 francs. Il est donc possible d'enregistrer de nombreuses heures d'images, même en vue d'une diffusion de quelques secondes.

expliquent alors de façon plus sensible, et toujours parmi d'autres facteurs, cette évolution. Le développement du fait-divers dans les années 1970 trouve donc avant tout une origine dans le contexte politique, social, culturel et journalistique.

L'amorce de liberté accordée aux journalistes en 1969, la professionnalisation de l'actualité télévisée et l'exposition aux critiques ont contribué, en matière d'information criminelle, à faire naître chez les journalistes un sens de la responsabilité dont ils étaient de manière générale privés au temps de l'ORTF. La dépendance rédactionnelle du petit écran à l'égard du pouvoir politique étouffait dans l'œuf toute ébauche de réflexion déontologique autour du récit criminel. La fin du monopole en 1974 a-t-il complètement libéré l'information criminelle ? De toute évidence, non : les censures désormais plus législatives et juridiques que politiques pèsent encore fortement sur le récit criminel et sa mise en image, tandis que, plus rarement, la responsabilisation du journaliste le conduit à préférer lui-même l'autocensure.

#### 2.1.5. Faut-il montrer le crime ? Le journaliste face à sa conscience

Les critiques formulées à l'encontre d'une télévision coupable d'alimenter les peurs, voire d'inciter à la violence, ont poussé les journalistes à s'interroger sur leurs pratiques. Pour autant, aucune réflexion déontologique ne parvient réellement à se dégager à l'échelle professionnelle : il s'agit bien davantage de prises de positions défensives et personnelles exprimées par tel journaliste en réactions aux attaques dont il a pu faire l'objet. Le cas de Roger Gicquel est de ce point de vue le plus représentatif concernant la télévision au cours de cette période.

##### *a. Le cas de Roger Gicquel*

Fin 1977, le présentateur-vedette de TF1 fait paraître *La violence et la peur* aux Éditions France-Empire. Rédigé en réponse à ceux qui avaient contesté sa formule au soir de la mort du jeune Philippe Bertrand en février 1976, le livre engage en réalité une réflexion plus large autour des pratiques journalistiques en général et celles de la télévision en particulier. Roger Gicquel soulève la difficulté d'harmoniser dans la pratique les exigences d'une information rapide et quotidienne à une éthique professionnelle. Il reconnaît que le fait-divers criminel met à l'épreuve la vertèbre déontologique autour de laquelle devrait se construire toute activité journalistique.

Son ouvrage est, de ce point de vue, d'abord un témoignage contemporain sur les évolutions d'un métier entré de plein fouet dans l'ère de la compétition : « l'instinct collectif de l'événement spectaculaire »<sup>824</sup> est un effet de cette concurrence que connaissent désormais banalement les journalistes de télévision au même titre que leurs confrères de la presse écrite ou de la radio. « La pratique de l'information quotidienne », reconnaît le présentateur-vedette de TF1, « rend particulièrement difficile l'exercice des deux grands devoirs simultanés du journaliste : témoigner, aussi largement et complètement que possible, et le faire en toute responsabilité »<sup>825</sup>. Il admet en effet que « la rapidité, quelquefois même la précipitation dans le travail quotidien », liée à cette nécessité de se démarquer et de devancer les confrères d'une autre chaîne ou d'un autre média, expose le journaliste « à des outrances, à livrer des éléments de témoignage qui peuvent apparaître comme superflus, voire dangereux. »<sup>826</sup>. De plus, c'est bel et bien la volonté de trouver « un point de rencontre avec [le] public dans un sentiment populaire » qui pousse le « communicant », c'est-à-dire le journaliste, à mettre « souvent à son corps défendant [...], la loupe, l'accent, le phare de l'actualité sur un crime ou un délit »<sup>827</sup>, avouant ainsi la fonction d'appât du fait-divers.

Pourtant, Roger Gicquel ne remet nullement en cause ces pressions qui sont le signe d'une presse libre et plurielle. L'individu, au cœur de la conception giscardienne d'une société émancipée - conception que partage ouvertement le présentateur-vedette de TF1 - porte en lui le salut d'une capacité de résistance face aux éventuels effets pervers d'un libéralisme salutaire :

« Mieux vaut un journaliste soumis aux pressions – naturelles, humaines elles aussi – de toutes sortes, parce qu'au minimum, il y a toujours un moment où il dit « Non », s'arc-boute au mur de ses principes, et écrit ce qu'il a à dire ou écrire, et n'écrit pas ce qu'on exige de lui, quelles qu'en soient les conséquences pour lui-même. »<sup>828</sup>

Dans cette logique, le présentateur rejette toute soumission à l'égard d'une parole énoncée collectivement à l'échelle de la profession, écartant donc l'idée d'une charte ou d'un code de déontologie qui dicterait la façon dont le journaliste doit, par exemple, aborder l'information criminelle :

---

<sup>824</sup> GICQUEL Roger, *La violence et la peur*, Paris, Éditions France Empire, 1977, p. 221.

<sup>825</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>826</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>827</sup> *Ibid.*, p. 163.

<sup>828</sup> *Ibid.*, p. 15.

« En même temps que ses erreurs, qui sont humaines, toute profession doit sans doute assumer ses corps étrangers, ses chancres, ses salauds, sans pour autant avoir recours à une Morale Professionnelle instituée qui, pour ce qui concerne la nôtre, serait beaucoup plus redoutable que les « bavures ». »<sup>829</sup>

Le fait-divers criminel renvoie donc le journaliste à sa propre conscience. La télévision et « son énorme audience » obligent seulement le présentateur du JT à faire preuve d'une responsabilité « décuplée »<sup>830</sup>. Néanmoins, le fait-divers n'appartient pas au seul journaliste. Il est le produit résultant de l'activité de plusieurs intermédiaires : policiers, hommes de justice, hommes politiques, partis, syndicats, accusés, témoins, victimes, opinion publique et évidemment journalistes. Si Roger Gicquel en appelle donc à une responsabilisation à chaque niveau de fabrication<sup>831</sup>, il n'omet pas d'interroger le rôle et la façon dont lui-même, présentateur du journal télévisé, doit personnellement appliquer cette notion de « télé-responsabilité ». À ses yeux, cette ligne de conduite ne doit en aucun cas aboutir à l'autocensure : « Oui, on peut tout montrer à la télévision [...] : tout est dans la façon de dire ou montrer »<sup>832</sup> :

« Sauf exception – c'est-à-dire quand cela peut nous entraîner vers le sensationnalisme – l'information de violence criminelle ne peut pas avoir un traitement différent. »<sup>833</sup>

Pourtant il reconnaît que l'événement criminel ne doit pas être livré brut à l'antenne mais au contraire s'entourer de « dosage, de nuances, de précautions » afin de ne « pas heurter, offenser, choquer le "sentiment populaire" » ou, pour certains cyniques dont il s'exclut, « la "clientèle" que l'on se réserve par ailleurs d'électrochoquer catégorie par catégorie dans le sens du poil et à des heures bien calculées »<sup>834</sup>. Il regrette que la polémique autour de « La France a peur » en 1976 semble avoir occulté les efforts de TF1 de ne pas succomber au traitement sensationnaliste du fait-divers : « nous n'avons pas présenté le sang à la Une tous les jours, mais nous avons parfois présenté du sang exceptionnel »<sup>835</sup> plaide ici le présentateur. Le traitement sensationnaliste de l'information est donc moins imputable à sa fréquence qu'au caractère dramatique même des faits relatés. Le journaliste a le devoir

---

<sup>829</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>830</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>831</sup> *Ibid.*, p. 69-70.

<sup>832</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>833</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>834</sup> *Ibid.*, p. 220.

<sup>835</sup> *Ibid.*, p. 102.

d'informer le public des crimes parce que ces derniers sont le signe des nouvelles formes de violence qui agitent la société (hold-up avec prise d'otages, rapt d'enfants, etc.).

Tout l'enjeu déontologique réside donc non dans le choix d'une information légitime mais dans la mise en scène à l'écran. Roger Gicquel défend ici l'approche d'un traitement pédagogique et moralisateur du fait-divers criminel afin que les téléspectateurs, grâce aux éclairages du présentateur, puissent dégager des enseignements au-delà de la mise en images de l'information.

Le journal télévisé du 28 juillet 1976 nous offre un exemple représentatif du rôle que s'assigne le présentateur-vedette de TF1 (voir CD Extrait 9). Le matin même, à l'aube, le condamné Christian Ranucci, accusé du meurtre d'une fillette à Marseille en juin 1974, jugé au tribunal d'Aix-en-Provence en mars 1976, était exécuté à la prison des Baumettes malgré le dépôt d'un recours en grâce. À 20h, une voix *off* annonce les titres, illustrés de photographies : apparaît d'abord l'image de l'athlète Guy Drut, qui vient de décrocher sa place en finale du 110m haies aux Jeux Olympiques de Montréal ; puis, alors que la voix annonce un changement de secrétaire général à l'Élysée, la photo de Christian Ranucci se glisse inopportunément en illustration : l'information n'est finalement annoncée qu'en quatrième position, après la balance commerciale déficitaire de la France.

La présence de l'événement criminel dans les titres lui fait donc revêtir un caractère exceptionnel mais le présentateur choisit de « banaliser » à ce moment le fait-divers en l'intégrant dans une hiérarchie plus traditionnelle : d'abord le sentiment de fierté patriotique, puis les affaires courantes du monde politique et économique, et enfin, l'émotion et l'indignation. Pourtant, le « lapsus » technique est révélateur de l'empiètement progressif du fait-divers sur les autres catégories d'informations jugées jusqu'alors plus importantes<sup>836</sup>. L'exécution de Christian Ranucci est d'ailleurs le premier sujet développé par un Roger Gicquel qui, gêné, s'excuse de la « petite erreur de manipulation ». Plus solennel et plus grave, il reprend :

« *Christian Ranucci... Âgé de 21 ans... il a été exécuté à 4h13 ce matin... à la prison des Baumettes, à Marseille... pour l'assassinat d'une petite fille qu'il avait commis à 19 ans... Il a été exécuté selon la loi... selon l'article 12 du Code pénal... « Tout condamné à mort aura la tête tranchée »... »<sup>837</sup>*

---

<sup>836</sup> Le conducteur d'actualité du 28 juillet 1976 révèle que l'exécution de Ranucci devait bel et bien être annoncée en deuxième titre, donnant ainsi raison à l'image contre la voix *off*.

<sup>837</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 28 juillet 1976, 12'.



Une photo de guillotine emplit alors l'écran derrière lui, conférant à l'image un simple statut d'illustration de ces propos. Le présentateur poursuit, défiant les obstacles spécifiques du journalisme télévisuel et les contraintes d'une mise en images impossible :

« *L'article 15... du même Code pénal... nous fait interdiction de recueillir et de diffuser... la moindre information relative à l'exécution... Mais, vous le savez, depuis que la guillotine existe... il n'a pas manqué de témoins... en dépit de la loi... pour dire l'horreur du supplice... Voici comment cela se passe en France... un des rares pays développés... à appliquer encore la peine de mort... par la guillotine. »*

Il lance un insert de vingt secondes où l'on voit une guillotine actionnée dont le couperet tombe dans un bruit sec. Au téléspectateur d'imaginer la tête qui vient de rouler en associant mentalement le portrait de Ranucci diffusé quelques secondes plus tôt à la vision de la guillotine afin d'obtenir une représentation de l'information du jour. L'image s'intègre dans une démonstration didactique. Mais malgré l'effort de pédagogie manifesté ici à travers ses précisions, Roger Gicquel ne vise pas tant à affiner la connaissance des téléspectateurs en matière de droit pénal qu'à faire naître une indignation propre à rendre intelligible le fait-divers, l'émotion étant le canal privilégié de la rubrique.

Après une longue et technique lecture commentée de l'acte d'exécution, le présentateur retrouve le registre des passions, multipliant les marques de subjectivité afin de placer le téléspectateur dans la croyance d'une relation privilégiée. Le journal télévisé de Gicquel, analyse Jean-Pierre Esquenazi, « repose sur le charisme d'un homme, qui veut aussi apparaître comme un homme simple, inquiet des préoccupations quotidiennes de ses concitoyens »<sup>838</sup>.

« *Contreviendrais-je à la loi si je vous dis... d'après les témoignages déjà entendus... publiquement... qu'en effet, Christian Ranucci n'a pas dit un mot pendant tout le scénario de l'exécution et que certaine des personnes présentes... ont ressenti, après cette exécution, détresse... honte... et impuissance ?... Oui !... après une telle exécution... les réactions ne peuvent être que passionnées !... Il n'y a pas d'indifférence devant une telle action de justice... Il y a les pour... et il y a les contre... Ceux qui sont pour sont largement majoritaires... [pointant le téléspectateur] Vous l'êtes !... dans l'opinion... C'est vrai !... Mais on ne convaincra jamais... ceux qui sont contre... »*

---

<sup>838</sup> ESQUÉNAZI Jean-Pierre, *Télévision et démocratie. Le politique à la télévision, 1958-1990*, Paris, PUF, 1999, p. 151.

Néanmoins, sur le sujet de la peine de mort, Roger Gicquel ne pense pas dire l'information comme le ferait n'importe quel « Français central »<sup>839</sup>, puisqu'il reconnaît faire partie des partisans minoritaires de l'abolition de la peine de mort. En réalité, le présentateur possède une confiance en son autorité suffisamment forte pour s'autoriser, ce soir-là, une prise de position contraire à celle d'une majorité de ses téléspectateurs.

Soucieux de convaincre, il impose déjà une mise en perspective distanciée de l'événement en replaçant l'exécution de Ranucci dans la hiérarchie, émotionnelle plus que géostratégique, de l'information... :

« S'il y a cette émotion, aujourd'hui, devant ce condamné à mort exécuté... une émotion qui peut paraître *tout à fait disproportionnée* quand on songe aux *bougeries* des guerres civiles... comme au Liban... C'est qu'il met en évidence *un des plus grands problèmes* de la société d'aujourd'hui... »

... et une sérialisation temporelle du fait-divers :

Doit-elle ou non appliquer la loi du *talion* quand très peu de ses *membres*... croient au fond de son cœur... au fond de *leur cœur*... au pouvoir de *dissuasion* de la peine de mort ?... [*Photos des meurtriers cités*] *Que de crimes abominables* en effet depuis les dernières exécutions en France !... Novembre 72... Claude Buffet et Roger Bontems pour leur double meurtre à la prison de Clairvaux... Mai 73... Ali Benyanes... qui avait égorgé une fillette dans les Alpes-Maritimes... Les faits que l'on reprochait à Christian Ranucci... ne sont pas moins atroces... Mais ce qu'on *connaît* du dossier... *laisse un doute*... sur le fait qu'il ait été... à 19 ans... *pleinement responsable de ses actes*... Jean-Louis Burgat. »

L'exécution de Ranucci occupe à peine la une de l'actualité que le présentateur Roger Gicquel façonne déjà la mémoire de l'événement, faisant entrer directement le fait-divers dans la mémoire collective, lui attribuant une catégorie (celle des "exécutions") et l'inscrivant dans une continuité historique. En évoquant les exécutions de Buffet et Bontems en 1972 et d'Ali Benyanes en 1973, il "séréalise" le fait-divers et lui fait perdre son autonomie. Un « effet de sens » se dégage alors de l'effet de répétition créé par la juxtaposition de ces récits similaires<sup>840</sup>.

La longue mise en images de l'événement doit permettre au journaliste d'énoncer clairement son message. Mais dans cet effort de pédagogie, c'est essentiellement l'émotion

---

<sup>839</sup> *Ibid.*, p. 157.

<sup>840</sup> AUCLAIR Georges, *Le Mana quotidien. Structures et fonctions de la chronique des faits-divers*, Paris, Anthropos, 2<sup>ème</sup> éd., 1982, [1970], p. 84-85.

qui tient lieu d'argumentation. Roger Gicquel défend pourtant son emballage patient et moralisateur de l'actualité, de loin préférable, lui semble-t-il, « au brutal enchaînement des faits »<sup>841</sup>.

Au total, l'exécution de Christian Ranucci occupera près de douze minutes dans le journal télévisé du 28 juillet 1976, soit plus d'un tiers. Le développement est tel que l'entretien téléphonique avec le finaliste Guy Drut est finalement annulé malgré la fierté patriotique : faute de temps ou problème technique ? Si le sang est exceptionnel, le traitement télévisuel l'est donc tout autant.

Au terme « déontologie », qui implique une position de principe collectivement reconnue et que l'auteur de *La violence et la peur* n'utilise d'ailleurs guère dans son plaidoyer, Roger Gicquel préfère donc celui de « responsabilité » individuelle du journaliste, qu'il applique en construisant son discours autour de notions : la morale et la pédagogie.

#### *b. Exemples d'autocensures*

Le régime de liberté qui gouverne la conscience du journaliste oblige quelquefois ce dernier à préférer l'autocensure dans les cas où la médiatisation d'un événement criminel se révèle clairement génératrice de violences. Dans les années 1970, les prises d'otages figurent parmi les situations ayant le plus fréquemment entraîné les rédactions télévisées à opter pour l'autocensure.

En 1971, le chef du service des informations Philippe Gildas rapporte ainsi qu'il a, en accord avec le présentateur Étienne Mougeotte, pris la décision de ne plus traiter les prises d'otages dans les banques, ayant pris conscience que la médiatisation profitait surtout aux malfaiteurs, protégés par la caméra, et desservait l'action des policiers, qui rendaient ensuite responsable la télévision de l'échec d'une opération. La même précaution est prise simultanément au sujet des mutineries dans les prisons, quelques semaines après le drame de Clairvaux (septembre 1971). Le risque d'embrasement des Centrales est alors trop élevé, considèrent d'un commun accord les responsables de l'information de la première chaîne. En effet, la présence des caméras filmant les émeutiers qui étaient parvenu à se hisser sur le toit des prisons pour manifester leur colère représente un facteur d'aggravation de la situation : les émeutiers, de cette façon encouragés, avaient tendance à faire durer leurs mutineries tandis que les CRS hésitaient de leur côté à intervenir. Les journalistes français ont bien retenu la

---

<sup>841</sup> GICQUEL Roger, *op. cit.*, p. 11-12.

leçon des émeutes de Watts<sup>842</sup> qui avaient éclatées du 13 au 16 août 1965, causées par le soulèvement des populations noires qui protestaient contre leurs conditions de vie<sup>843</sup>. Philippe Gildas est formel : cette autocensure a « pratiquement stoppé l'épidémie »<sup>844</sup>.

Roger Gicquel, soucieux de corriger une réputation entachée par des réflexes de dramatisation jugés excessifs, évoque enfin sa propre expérience rocambolesque dans *La violence et la peur*, racontant avoir fait lui-même preuve de cette responsabilité individuelle qui tient lieu de déontologie en préférant censurer la prise d'otages du Crédit Lyonnais de l'avenue des Bosquet, le 3 décembre 1975. L'information était tombée dans la matinée et une équipe s'était aussitôt rendu sur les lieux du drame, à proximité de la rue Cognacq-Jay, afin de préparer un direct pour le journal de 13h. Le dispositif médiatique est alors mis en place pour suivre minutes après minutes les événements : étapes de la négociation avec les deux malfaiteurs, réclamation d'une rançon de 400 millions de francs, la libération des trente otages etc. : bref, « tous les éléments d'un suspense à faire vivre en direct à 15 millions de téléspectateurs »<sup>845</sup>. Mais alors qu'Yves Mourousi s'appête à prendre l'antenne du 13h, une balle fuse dans le studio : l'équipe est dans le champ de tir de la fusillade qui vient d'éclater. Roger Gicquel assiste à la scène. Envisageant déjà le JT de 20h, il juge néfaste l'effet de dramatisation qu'engendre le direct et considère que « le spectacle de cette banque assiégée est sans intérêt réel pour les téléspectateurs »<sup>846</sup>. En accord avec son rédacteur en chef Christian Bernadac, mais critiqué par une partie de sa rédaction, il se contente de décrire brièvement l'information dans l'édition de 20h sans montrer une seule image, afin de ne pas « donner la vedette aux preneurs d'otages » et d'influencer « certains esprits faibles »<sup>847</sup>. Le lendemain, alors qu'Antenne 2 n'avait pas renoncé à diffuser les images de la fusillade, le présentateur de la deuxième chaîne Guy Thomas se dit choqué par l'autocensure de son confrère.

Le fait-divers trouve son dénouement dans la journée du 4 décembre : prenant la fuite avec deux otages, la rançon et la voiture qui leur avait été fournie, les deux gangsters sont victimes d'un accident alors qu'ils tentaient d'échapper aux policiers. Une nouvelle fusillade éclate alors rue François 1<sup>er</sup> : un des malfaiteurs est tué, l'autre rapidement arrêté. La morale ayant finalement triomphé de l'acte criminel, Roger Gicquel peut enfin, dès le soir même,

---

<sup>842</sup> Quartier de Los Angeles.

<sup>843</sup> Les télévisions américaines qui avaient, dès les premières heures, diffusé les images des émeutes, auraient ainsi favorisé et accéléré l'embrasement du quartier. De nombreux journalistes prennent alors la décision de réduire voire cesser la couverture des événements : le calme revient aussitôt.

<sup>844</sup> Entretien avec l'auteur, 17 juin 2004, 1h.

<sup>845</sup> GICQUEL Roger, *op. cit.*, p. 241.

<sup>846</sup> *Ibid.*, p. 242.

<sup>847</sup> *Ibid.*

proposer une longue narration en images du fait-divers, insistant, dans son rôle d' « observateur privilégié »<sup>848</sup> et habilité à reconstruire des normes souvent malmenées par l'actualité, sur « les questions posées »<sup>849</sup> par l'événement. Souvent illustratives, les images conservent finalement dans la mise en scène une relation de subordination au commentaire qui les accompagne : puisque le matériau ne comporte aucune valeur morale, il appartient en effet au journaliste d'entourer l'image d'une parole énonciatrice des normes sociales.

Le choix de l'autocensure est au fond révélateur de la tentation de plus en plus forte des responsables de l'information télévisée de diffuser des « images chocs », la force de ces dernières provenant davantage de l'effet de direct que de leur contenu réel. La réflexion déontologique ne prélude pas l'activité journalistique : elle en est la cause, la convocation ultime, individuelle et circonstanciée qui va amener le journaliste à relater avec plus ou moins de précautions l'événement criminel. Mais le silence d'un journaliste en matière de récit criminel relève bien moins souvent d'un choix éthique que d'un prudent respect du cadre législatif et juridique. Ainsi, au soir de l'exécution de Ranucci, Roger Gicquel s'était bel et bien retrouvé contraint par l'article 15 du code pénal de ne pouvoir recueillir ni diffuser « la moindre information relative à l'exécution ». Le respect dû à la loi et la menace de la peine encourue<sup>850</sup> ont en quelque sorte précédé - et de cette façon suspendu - toute réflexion déontologique du journaliste : « Voici comment cela se passe en France... », invite le présentateur afin de combler l'appel fort de l'image. La seule déontologie aurait-elle censuré la tête de Christian Ranucci roulant à terre si telle image avait été autorisée ?

Le cadre juridique particulièrement contraignant qui détermine toute mise en images du fait-divers criminel peut, de ce point de vue, avoir ralenti l'émergence d'une prise de conscience collective de la spécificité de l'information criminelle. Chaque journaliste doit pour l'heure se contenter de résoudre les problèmes qui lui sont posés par un événement de façon isolée, au cas par cas, alors que, précisément l'information criminelle se fait de plus en plus présente dans l'actualité télévisée. Au début des années 1970, le récit criminel devient pour la première fois un véritable récit feuilletonesque.

---

<sup>848</sup> ESQUÉNAZI Jean-Pierre, *op. cit.*, p. 156.

<sup>849</sup> GICQUEL Roger, *op. cit.*, p. 243.

<sup>850</sup> Selon l'ordonnance du 23 décembre 1958, l'article 15 du Code Pénal prévoit que la seule source d'information autorisée est la copie du procès-verbal d'exécution rédigé par le greffier et affiché sur la porte de l'établissement après l'exécution. En contrevenant à la loi, le journaliste risque une amende pouvant aller jusqu'à 20.000 francs.

## 2.2. Le premier feuilleton criminel du journal télévisé : Bruay-en-Artois (1972-1975)

### 2.2.1. Faits

Le 6 avril 1972, vers 17h, un enfant de douze ans joue dans un terrain vague de la petite ville de mineurs de Bruay-en-Artois (Nord). En faisant rouler un pneu, il découvre les deux jambes nues d'un cadavre : il s'agit du corps de sa sœur, Brigitte Dewèvre. La jeune fille de quinze ans et demi a été étranglée et mutilée avant d'être traînée sur le terrain vague. Sous le choc, le père explique que sa fille était partie la veille vers 19h30 pour aller chez sa grand-mère, à quelques rues de la maison. Brigitte allait régulièrement voir son aïeule, dînant et dormant parfois chez elle. Les parents ne s'étaient donc pas inquiétés. Les enquêteurs commencent à recueillir les témoignages. Une amie de Brigitte affirme l'avoir vue vivante le 5 avril vers 19h30, en compagnie d'un homme grand et corpulent. Une autre évoque une 504 blanche et donne même le numéro de la plaque d'immatriculation. Ces indices permettent aux enquêteurs de remonter la piste jusqu'à Pierre Leroy, le notaire de Bruay. « Maître Leroy », 1,85m, cent kilos, est entendu et placé en garde-à-vue en raison des incohérences de son emploi du temps. Il tente pourtant de se défendre malgré le climat de suspicion plus fort de jour en jour, martelant aux enquêteurs le même alibi : il a passé la soirée du 5 avril à regarder la télévision chez sa fiancée Monique Mayeur, qui habite non loin du terrain vague. Mais son témoignage confus ne plaide pas en sa faveur estime le juge Henri Pascal, chargé de l'instruction. Ce méridional en poste à Béthunes depuis plus de dix ans ne déteste pas voir son nom dans les journaux. Le 13 avril 1972, le « petit juge » fait d'ailleurs la une en arrêtant et inculquant Pierre Leroy pour homicide volontaire.

Le coupable est idéal aux yeux d'une population qui considère avec hostilité les mœurs dissolues d'un « notable » et de sa maîtresse, riche héritière. La réputation du notaire est sulfureuse : membre du Rotary Club, adepte de bridge, de tennis, de voile et, surtout, personnalité bien connue des bordels de Lille, il n'est toujours pas marié à 37 ans et vit encore chez sa mère. Le couple Leroy-Mayeur ne plaît pas : Pierre Leroy apparaît comme un grand lâche et un pervers, adepte de sado-masochisme, Monique Mayeur, en instance de divorce, est imposante, porte les cheveux courts, une silhouette masculine<sup>851</sup> et une attitude que l'on décrit souvent comme arrogante. Des militants maoïstes qui habitent la région, dont l'ancien mineur

---

<sup>851</sup> La rumeur circule que Monique Mayeur est « une lesbienne insatiable, avide d'orgies et de chair fraîche », raconte, page 36, le journaliste Bernard Morrot, chef des informations générales à *Paris-Jour* puis à *L'Aurore*, co-auteur avec Antoine Mathieu de *L'autre crime de Bruay*, ouvrage rédigé à la suite de l'entretien que lui ont accordé Pierre Leroy et Monique Mayeur, publié chez Julliard en 1973.

Joseph Tournel et le professeur de philosophie François Ewald, regroupent les habitants des corons et organisent des manifestations. Un comité « Vérité et Justice » se forme pour réclamer une « justice populaire », alimentant les haines et les rumeurs alors que Pierre Leroy clame toujours son innocence.

Un nouveau témoignage entraîne l'inculpation de Monique Mayeur pour complicité le 13 juillet 1972, trois mois après le début de l'affaire : elle aurait en effet, selon Clément Leblanc, observé de loin la scène du meurtre. Les avocats des accusés répliquent aussitôt en déposant une requête en suspicion légitime contre le « petit juge » qui ne cesse de violer le secret de l'instruction et accorder de longues interviews à la presse. Le 20 juillet 1972, la cour de Cassation dessaisit le juge Pascal et confie le dossier au juge parisien Jean Sablayrolles, qui reprend l'instruction depuis le début. Après quelques jours de prison, Monique Mayeur est libérée le 31 juillet. Le 18 avril 1973, celui-ci interroge un jeune homme de dix-sept ans, Jean-Pierre F., ami de Brigitte, qui avait activement participé à la mobilisation au sein des comités de justice. Déjà entendu quelques mois plus tôt, il avoue tout : le meurtre, le transport du cadavre et sa mutilation. On retrouve même chez lui les lunettes de la victime qui avaient disparu depuis la découverte du corps. Jean-Pierre est inculpé et son dossier confié au juge pour enfants de Béthune. Mais au fil des nouveaux interrogatoires, Jean-Pierre s'embrouille, se contredit et finit par revenir sur ses aveux. Le 30 octobre 1974, la justice prononce une ordonnance de non-lieu en faveur de Pierre Leroy et Monique Mayeur. Quand Jean-Pierre comparait quelques mois plus tard devant un tribunal pour enfants, les charges contre lui ne pèsent plus guère dans le dossier de l'accusation. Le doute profitant au prévenu, Jean-Pierre est libéré le 15 juillet 1975 après 27 mois de détention, puis relaxé en appel le 25 février 1976. Le crime de Bruay-en-Artois reste sans coupable<sup>852</sup>.

### 2.2.2. Morphologie

Il faut attendre l'arrestation du notaire Pierre Leroy, le 13 avril 1972, pour que l'affaire devienne un fait-divers national. Si la presse locale a dès la découverte du cadavre réagi au drame qui endeuille les habitants de cette région minière, les envoyés spéciaux de la presse nationale ne commencent donc à arriver à Bruay-en-Artois qu'une semaine après la mort de

---

<sup>852</sup> Les parents de Brigitte commencent alors un long combat pour obtenir sans succès la réouverture d'une information judiciaire. Le notaire a repris son étude et s'est marié avec Monique Mayeur. Le juge Pascal a été dessaisi d'un autre dossier quelque temps plus tard : la catastrophe minière de Liévin. Retraité en 1987, il s'inscrit au Barreau et devient avocat. Il meurt l'année suivante. En octobre 1975, Jean-Pierre est mêlé au cambriolage d'un commerce parisien et passe quelques mois à Fleury-Mérogis. À sa sortie, il trouve un emploi et se marie.

Brigitte Dewèvre, au moment de l'inculpation du notaire. Le climat de haine sociale qui voit rapidement s'opposer la vie pauvre et difficile des mineurs au confort et à la perversité bourgeoise trouve une exacerbation dans la presse d'extrême-gauche, et en premier lieu dans les pages de *La Cause du peuple*. Le journal maoïste de Jean-Paul Sartre, toujours prompt à exploiter la moindre situation insurrectionnelle<sup>853</sup>, devient en effet le porte-parole des comités de justice populaire et contribue à alimenter les haines : « Crime de Bruay : il n'y a qu'un bourgeois pour avoir fait ça » titre-t-il, le 1<sup>er</sup> mai 1972. Le fait-divers, mettant en scène la lutte des classes, devient l'enjeu de violents affrontements politiques et idéologiques répercutés dans la presse d'extrême-gauche. Quand paraît le dernier numéro de *La Cause du Peuple* le 13 septembre 1973, *Libération* a déjà pris le relais de la mobilisation : quelques jours après l'inculpation de Jean-Pierre, le jeune quotidien affirme à la une du 2 juin 1973 : « Jean-Pierre n'est pas l'assassin »... avant de compléter en dessous en petits caractères « ... affirment ses avocats »<sup>854</sup>. Le climat social et médiatique est donc en voie d'apaisement. La presse nationale se garde bien d'alimenter les haines. Des personnalités, comme l'avocat Robert Badinter dans *Le Monde*, montent à la tribune pour tentent de tempérer la violence du climat.

Pour la télévision, il s'agit du premier grand feuilleton criminel. Les deux rédactions de l'information envoient chacune leurs reporters dès l'annonce de l'arrestation de Pierre Leroy, le 13 avril. Un notaire soupçonné du meurtre d'une jeune fille de mineurs dans une région sinistrée du Nord : incontestablement, l'affaire comporte les ingrédients d'un « beau » fait-divers et justifie le déplacement de la télévision. La une est la première à diffuser un sujet d'1'46 dans le JT de 13h du 14 avril 1972. Le soir, « l'affaire de Bruay-en-Artois » occupe déjà près de 3 minutes dans chacun des JT. François Cornet et Christian Colombani sont chargés de couvrir le fait-divers pour la première chaîne, tandis que Ladislav de Hoyos<sup>855</sup> est dépêché par la deuxième.

---

<sup>853</sup> LE GOFF Jean-Pierre, *Mai 68, l'héritage impossible*, Paris, La Découverte, 2002, p. 176.

<sup>854</sup> *Ibid.*, p. 261-262.

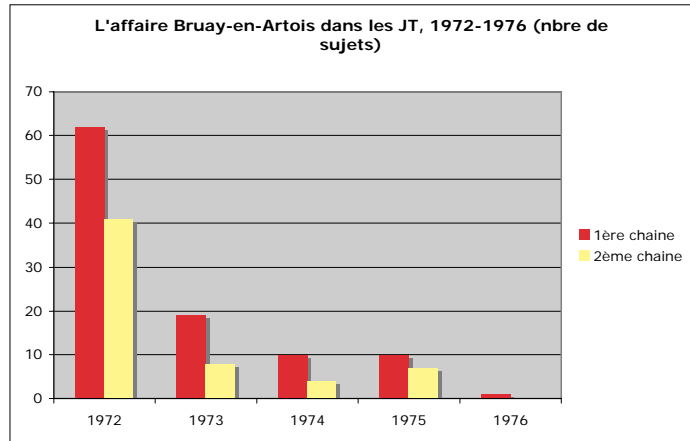
<sup>855</sup> Journaliste au service des informations générales de *France-Soir* de 1960 à 1971, Ladislav de Hoyos avait saisi l'opportunité offerte quelques mois plus tôt par Jacqueline Baudrier de faire un stage de quatre mois sur la « chaîne couleur ». Son salaire est quasiment doublé : quand Pierre Lazareff lui versait 2500 francs par mois, la directrice de la deux lui en propose 4500 [chiffres donnés par Ladislav de Hoyos dans un entretien accordé à la publication interne du groupe Satellifax, *Satellimag*, n° 36, 27 mars 2006, p. 20.] Le journaliste de 32 ans a vite fait son choix. Par la suite, le journaliste qui a basculé sur la première chaîne en 1972, deviendra présentateur des journaux du matin de TF1, chroniqueur judiciaire, correspondant à Londres puis présentateur des journaux du week-end jusqu'en 1991 après le départ de Bruno Masure et jusqu'à l'arrivée de Claire Chazal. Président de l'association des journalistes de TF1 à partir de 1987, il finit par quitter la chaîne en 1991. Il est alors nommé directeur délégué à l'information d'Eurosport en 1992, avant de devenir producteur de programmes pour La Cinquième et France Inter. Il prend sa retraite journalistique en 1999 afin de commencer une carrière politique locale en devenant maire de la commune de Seignosse (Landes).



Le crime de Bruay passionne donc aussitôt les deux rédactions qui lui consacrent régulièrement, au fil des rebondissements, de nombreux sujets. Le tableau 2.22 et graphique 2.23 dressent la morphologie du fait-divers.

**Tableau 2.22 et graphique 2.23 : L'affaire de Bruay-en-Artois dans les JT, 1972-1976 (nbre de sujets)**

	1ère chaîne	2e chaîne	Total
<b>1972</b>	62	41	103
<b>1973</b>	19	8	27
<b>1974</b>	10	4	14
<b>1975</b>	10	7	17
<b>1976</b>	1	0	1



Le fait-divers connaît sa phase médiatique la plus intense entre le 14 avril, avec l'arrestation de Pierre Leroy, et le 11 août 1972, après la libération de Monique Mayeur et le dessaisissement du Juge Pascal. En quatre mois, la une diffuse 62 sujets dans l'ensemble de ses éditions de 13h (22 sujets), 20h (33 sujets) et 23h (7 sujets), c'est-à-dire en moyenne un sujet tous les deux jours. La deuxième chaîne se limite à 41 sujets, c'est-à-dire en moyenne un sujet tous les trois jours. L'affaire de Bruay-en-Artois représente donc véritablement le premier grand feuilleton criminel du petit écran : jamais un fait-divers n'avait tenu en haleine, avec une telle présence et sur une aussi longue période, les téléspectateurs français.

Par la suite, la couverture médiatique plus discrète (19 sujets sur la une et 8 sur la deux en 1973, 10 sujets sur la une et 4 sur la deux en 1974 etc.) traduit l'apaisement qui entoure désormais l'instruction depuis la reprise en main du dossier par le juge Sablayrolles. L'épilogue de l'affaire Bruay intervient en 1975 avec l'acquittement de Jean-Pierre (juillet) et sa tentative de cambriolage (octobre). En 1976, la télévision tourne la page en invitant le rédacteur en chef du *Point* Jacques Duquesne à venir faire la promotion de son livre « Le cas Jean-Pierre ». Toutes les références postérieures ne feront que conforter le statut de « l'un des plus grands mystères du XX<sup>e</sup> siècle » et confirmer sa place dans la mémoire collective.

Mais dès les premières semaines de l'affaire, on observe dans le traitement journalistique s'imposer une écriture déjà très codifiée. La télévision, malgré l'image, ne renouvelle finalement guère la mise en scène de l'événement criminel.

### 2.2.3. Narration : les récurrences du récit de fait-divers

Le fait-diversier d'une rédaction télévisée doit, comme ses confrères de presse écrite ou de radio, appliquer les quatre principaux impératifs dictés par le récit de fait-divers : suivre l'événement factuel et ses rebondissements, restituer le microcosme dans lequel se déroule le drame, recueillir la parole des protagonistes dont les témoignages apportent à l'événement toute la dimension émotionnelle et, enfin, si l'espace médiatique est permis, analyser les enjeux sociaux et institutionnels que soulève le fait-divers. L'affaire de Bruay-en-Artois doit ici nous aider à saisir ces codes récurrents de l'écriture fait-diversière à la lumière de l'apport spécifique de l'image télévisuelle<sup>856</sup>.

#### *a. Suivre les événements*

Le travail du fait-diversier consiste d'abord à rapporter les faits et à ne manquer aucun rebondissement majeur. Le reporter dépêché par le journal télévisé ne déroge donc pas aux impératifs de tout travail de terrain : être là où l'on peut voir et entendre<sup>857</sup>. Ses comptes rendus se différencient pourtant de ceux de ses confrères de la radio ou de la presse écrite sur un point : lui seul pourra à la fois donner à voir et à entendre les faits dont il aura été témoin (alors que le radioreporter se contente de rapporter des sons et le journaliste de presse écrite de traduire un visuel par l'écriture). Il a donc le privilège de jouer sur une sensorialité plus immédiate. C'est dans cette évidence que réside pourtant toute la singularité du journalisme de télévision. Mais une telle règle de base ne pouvait s'appliquer à la télévision qu'à partir du moment où les reporters cherchaient à pratiquer un journalisme réactif, à l'opposé du journalisme de « mission » expérimenté une décennie plus tôt par les hommes de Maurice-Robert Bataille.

---

<sup>856</sup> Malgré le retentissement médiatique du fait-divers, aucun sujet sur l'affaire Bruay-en-Artois diffusé entre 1972 et 1976 n'étaient accessibles à l'Inathèque au moment de nos recherches. L'arrivée du magnétoscope au début des années 1970 explique la difficulté technique à récupérer certains documents datés de cette période. En juillet 2006, toutefois, l'avancement du traitement des archives nous a permis de visionner deux sujets : celui du 14 avril 1972 (premier sujet consacré à l'affaire et diffusé dans le 13h de la une) et du 29 avril 1972. Nous nous appuyons donc sur ces sujets et, évidemment, sur les notices malgré tout très riches d'informations, pour évoquer l'affaire de Bruay, incontournable dans cette étude.

<sup>857</sup> Règle énoncée par de nombreux manuels de journalisme : BESSE Brigitte, DESORMEAUX Didier, *Construire le reportage télévisé*, Paris, CFPJ Éditions, 1997 [rééditions régulières], p. 53 ; AGNÈS Yves, *Manuel de journalisme. Écrire pour le journal*, Paris, La Découverte, 2002, p. 231, etc.

En 1972, l'affaire de Bruay-en-Artois confirme la professionnalisation de l'information télévisée : les premières images du drame diffusées dans le 13h de la première chaîne, le 14 avril 1972, placent effectivement le téléspectateur au cœur de l'événement et de l'action. Alors que les coïncidences de l'actualité ont amené le présentateur Jean-Pierre Elkabbach à ouvrir son journal sur le voyage du Président Georges Pompidou en Lorraine, région en pleine récession qui connaît de graves difficultés économiques et voit justement son industrie minière sinistrée, le fait-divers de Bruay est abordé vers 13h16, juste après un sujet



sur les blocages d'une grève à Saint-Brieuc (Bretagne). Le présentateur se laisse dans un premier temps emporter par le climat de haine que lui rapporte Christian Colombani, arrivé quelques heures plus tôt sur les lieux, relayant une rumeur répandue par les comités de justice populaires : celui qui possède « l'une des plus grosses fortunes du pays » et se retrouve en prison, inculpé du meurtre de Brigitte Dewèvre, « pourrait même être l'assassin de deux autres femmes »<sup>858</sup>.

Le reportage qui suit est un récit télévisuel en phase avec le fait-divers, à l'affût du moindre rebondissement, prompt à capter une scène digne d'intérêt. L'allègement des techniques est perceptible : se promenant dans les rues de Bruay et plus particulièrement devant l'étude du notaire Me Leroy, la caméra est en mouvement perpétuel, balayant même de façon quelquefois brouillonne le champ visuel qui s'offre à elle. Le commentaire doit souligner et compléter les indices fournis par l'image :



« À Bruay-en-Artois et dans la région où maître Leroy était une personnalité très connue, l'annonce de cette inculpation a fait l'effet d'une bombe... On s'attendait tellement peu à cela que même le père de la victime n'ose pas y croire. Le notaire était presque son voisin. Ils ne se connaissaient pas, mais ils se croisaient presque tous les jours dans la rue de la République, où se tenait l'étude de maître Leroy... »<sup>859</sup>

<sup>858</sup> INA, Journal télévisé, 1<sup>ère</sup> chaîne, 13h, 14 avril 1972, 1'46.

<sup>859</sup> INA, Journal télévisé, 1<sup>ère</sup> chaîne, 13h, 14 avril 1972, 1'46.

Afin de rendre évidente « la colère » des Bruaysiens qui a succédé à « la stupeur et l'incrédulité », le journaliste se fond dans la foule des « deux cents personnes » massées devant les grilles du palais de justice de Béthune, où le notaire est interrogé « sans relâche » par le juge d'instruction. Christian Colombani précise que les policiers ont même dû faire appel aux renforts de la gendarmerie :

« De la foule, fusaient des cris de haine vers celui qui, quelques jours auparavant, était salué bien bas, par ceux-là même qui, au moment de son départ, l'obligèrent à se terrer au fond du fourgon cellulaire. »<sup>860</sup>

Et afin de donner aux téléspectateurs l'impression de vivre la scène et ressentir le climat de haine qui règne déjà dans la petite ville du Nord, le départ du fourgon emmenant Pierre Leroy de son office au palais de justice (la veille) est diffusé pendant quelques secondes en son synchrone, sans commentaire. La chronologie n'est donc pas respectée au profit de la dramatisation et les cris, livrés bruts aux téléspectateurs, valent mieux que toutes les explications.



Le caméraman se permet même de courir après le fourgon afin de faire durer la scène le plus longtemps possible. En apportant des précisions contextuelles sur l'image ou au contraire – plus rarement – en s'effaçant pour permettre de restituer toute l'intensité de l'instant, le commentaire du reporter participe à l'inscription du fait-divers dans un récit factuel, chaque rebondissement apportant relief et animation au récit.

Pourtant, on ne peut s'empêcher de remarquer que c'est le commentaire bien plus que l'image qui produit l'effet de dramatisation. L'image de fait-divers, isolée, se révèle en réalité, à quelques exceptions près, d'une grande banalité et pauvreté. Car dans une affaire criminelle, les rebondissements sont visuellement très peu spectaculaires et se limitent généralement à de banals mouvements de va-et-vient : enquêteurs et acteurs d'un fait-divers se meuvent devant la caméra au rythme d'allées et venues quotidiennes entre des lieux familiers et ordinaires. Le 14 avril, l'image montre par exemple une voiture qui s'éloigne : le commentaire ravive

<sup>860</sup> INA, Journal télévisé, 1<sup>ère</sup> chaîne, 13h, 14 avril 1972, 1'46.

l'intérêt en annonçant que le meurtrier potentiel « se terre » à l'intérieur. Le 25 avril, la caméra s'attarde sur un terrain vague, *à priori* anodin si le commentaire ne venait pas apporter cette précision essentielle : c'est à cet endroit qu'a été découvert le corps de la victime. Le 6 mai, l'image insiste encore sur une voiture qui se gare devant une maison de briques tout à fait semblable aux deux maisons voisines qui caractérisent cette cité de corons : malgré les apparences, la scène est tout à fait importante, justifie implicitement le journaliste, puisque l'homme qui entre dans la maison est en réalité le commissaire chargé de l'enquête, en visite chez les parents de Brigitte Dewèvre. Les exemples de ce type foisonnent.

Au fond, l'image télévisuelle de fait-divers repose sur une illusion d'action et de rebondissement puisque la dramatisation événementielle repose avant tout sur l'apposition du commentaire à l'image. Muette, l'image peine à donner vie au récit criminel. Le présentateur n'a même parfois pas d'autre choix, quand l'image manque, que de faire reposer entièrement l'illusion du rebondissement sur le commentaire. C'est ainsi que, dès l'ouverture du JT de 13h Jean-Pierre Elkabbach, le 29 avril 1972, introduit les yeux écarquillés le « Coup de théâtre de Bruay-en-Artois » dans une annonce pleine de promesses visuelles :



« Mesdames, mesdemoiselles, messieurs, bonjour. Monsieur Pierre Leroy, le notaire de Bruay en Artois sera-t-il libéré dans les prochains jours... Peut-être même dans les prochaines heures ?... Ce n'est plus tout à fait impossible après le nouveau rebondissement dans l'affaire de Bruay. Sur place, tout de suite,

notre envoyé spécial, François Cornet. »<sup>861</sup>

Mais le reportage qui suit cause bien des déceptions aux téléspectateurs dont le cœur palpitait déjà à l'idée d'assister au rebondissement en question. Au lieu d'une plongée dans l'événement, il voit en effet apparaître l'envoyé spécial François Cornet en plateau, tranquillement attablé devant un micro et ayant pris soin de tirer derrière lui un rideau. Quant au rebondissement promis, il n'est qu'écrit noir sur blanc sur une feuille. On comprend de toute façon que la mise en images n'aurait probablement guère pu aider la dramatisation du récit :

---

<sup>861</sup> INA, Journal télévisé, 1<sup>ère</sup> chaîne, 13h, 29 avril 1972, 3'27.



**François Cornet** : « En effet, le rebondissement ce matin dans l'affaire de Bruay, c'est l'annonce de la réquisition de la mise en liberté d'office de maître Leroy, pris par le parquet de Béthunes. Le procureur de la République indique, dans ses réquisitions, je le cite, « que les résultats des diverses mesures d'expertises ordonnées » viennent d'être portées à sa connaissance [...] Le juge d'instruction a cinq jours pour se prononcer. Si Monsieur Pascal, qui est complètement indépendant, prend une décision contraire à ce qui lui a été demandé, l'inculpé, comme le procureur d'ailleurs, pourront interjeter l'appel. C'est alors la chambre d'accusation de Douai qui statuera dans les quinze jours. En attendant, il est intéressant de se demander pourquoi le parquet de Béthunes a pris cette décision dans une affaire criminelle qui, je le répète, n'est pas exceptionnelle, mais est toutefois très rare. Il est un peu tôt pour le savoir. [...] Dans cette affaire, les enquêteurs comptaient énormément sur le résultat de ces expertises sur les vêtements et sur la voiture de Monsieur Leroy. Une affaire à suivre donc. *Information Première*. À vous Jean-Pierre Elkabbach. »<sup>862</sup>

Si donc, malgré les efforts des journalistes, la scène d'action reste rare en matière de fait-divers criminel, l'image « d'atmosphère » est, elle, beaucoup plus fréquente.

*b. Restituer un microcosme*

Le souci de l'envoyé spécial d'une chaîne de télévision nationale dépêché en province sur les lieux d'un crime est, au-delà de l'approche factuelle, de parvenir à restituer le microcosme qui donne à une région une atmosphère particulière, une couleur digne d'intérêt aux yeux des journalistes et des publics. L'image de télévision remplit parfaitement cette fonction, disposant comme sur une scène de théâtre tous les indices visuels qui permettent de planter le décor du drame.

Dans l'affaire de Bruay, la caméra s'attarde d'abord sur l'environnement général du fait-divers. Chaque séquence aide alors à définir les caractéristiques essentielles de la région minière. Bruay apparaît d'abord dans sa dimension économique et industrielle : vues des crassiers et des terrils (25 avril), rues commerçantes (14 avril, 21 avril, 12 juillet, 18 juillet...) ; puis sous l'angle social : travelling lancinant dans la cité des coronas aux maisons de briques identiques (14 avril, 16 avril, 20 juillet), enfants jouant au ballon dans les terrains vagues (18 avril, 25 avril, 27 juin), femmes cachées derrière les rideaux de leurs fenêtres (16 avril), jeunes filles sortant du lycée (16 juin) etc. La dimension culturelle et religieuse de

<sup>862</sup> INA, Journal télévisé, 1<sup>ère</sup> chaîne, 13h, 29 avril 1972, 3'27.

Bruay ne retient pas le regard de la caméra qui se contente d'un bref et incontournable plan de l'église, administrée par l'Abbé Romain Grard : il s'agit d'ailleurs moins de signifier la foi des habitants, solide malgré la pauvreté et les difficultés quotidiennes, que d'illustrer le deuil des Bruaysiens après le meurtre de la jeune Brigitte.

Le microcosme qui se dessine généralement dans les récits de fait-divers renvoie donc l'image d'un purgatoire, plus que d'un enfer sur terre. Au-delà d'un certain esthétisme, l'affaire de Bruay met en scène des lieux sinistres (d'autant plus glauques sur la première chaîne qu'ils sont en noir et blanc) mais humains, des territoires d'errances souvent vides ou habités d'une animation sans joie, résignée. La caméra offre ainsi une promenade cafardeuse au pays des hommes. Ces plans, quelquefois neutres mais plus fréquemment dépréciatifs, font souvent l'ouverture ou la fermeture des reportages, afin d'encadrer l'action éventuelle dans le décor nécessaire à la bonne compréhension des événements. On remarque également que la nécessité de restituer ce microcosme s'estompe dans le temps : le fait-divers étant décliné en feuilleton, il n'est plus indispensable au fil des jours d'insister sur des éléments visuels que les téléspectateurs auront définitivement intégrés.

Au portrait de la région concernée s'ajoute le décor plus traditionnel des récits de faits-divers : plans de l'hôtel de police, façade du palais de justice, tombe dans le cimetière, maisons de l'accusé ou de la victime, murs d'une prison, etc. : ce visuel se décline systématiquement d'un fait-divers à l'autre, favorisant la construction de réflexes journalistiques. Un caméraman envoyé sur un fait-divers à Lille ou à Marseille aura en effet tendance à choisir les mêmes angles pour filmer un lieu donné. On peut supposer que la recherche esthétique, si elle existe chez certains preneurs de vue, est anéantie au montage par les séquences à caractère plus informatif. D'une manière générale, la fabrication rapide et quotidienne de l'information n'accorde pas aux journalistes de faits-divers<sup>863</sup> le temps d'exprimer ou développer un parti pris esthétisant. Quand l'affaire de Bruay offre une esthétique en noir et blanc particulièrement intéressante d'un point de vue cinématographique, les reporters semblent ne pas se soucier des clairs-obscurs, des contrastes et de la lumière, ne s'intéressant qu'à une seule sensibilité : celle de l'événement lui-même.

Là encore, à travers la restitution du microcosme, circonstancié ou récurrent, l'image télévisuelle frappe par sa banalité et sa pauvreté. Les scènes sont souvent désincarnées car, et là réside une difficulté propre au journalisme de télévision, la caméra est souvent la première cible du rejet des populations exaspérées par le tapage médiatique autour leur clocher. Les

---

<sup>863</sup> Il en va autrement, bien sûr, des sujets par exemple culturels.

habitants ont donc tendance à fuir un objet qui, au début des années 1970, est loin d'être apprivoisé. Pourtant, malgré le dérobement fréquent qu'il inspire, le fait-diversier se doit de recueillir la parole et insérer des témoignages afin d'apporter à son récit la « pâte humaine » qui fait souvent défaut.

*c. Recueillir la parole*

C'est à travers la parole coléreuse ou éplorée, maladroite ou confuse exprimées par les acteurs du drame que le récit de fait-divers prend toute sa force émotionnelle. Une hiérarchie ordonne les différents témoignages et, de ce point de vue, la parole des victimes ou de leur entourage direct est prioritaire aux yeux des journalistes. Dès leur arrivée à Bruay, les reporters des JT cherchent donc à obtenir l'interview des parents de Brigitte. Le 14 avril, la deuxième chaîne relaie ainsi les accusations désespérées d'une maman qui, portant son fils sur les genoux, cherche un responsable à sa douleur : « Pourquoi parce que c'est quelqu'un de bien, ce ne serait pas lui ? »<sup>864</sup>. « Si les gens savent quelque chose, il faut qu'ils parlent » implore à son tour le père, le 2 juin<sup>865</sup>. Mais les parents de Brigitte, récupérés par les comités de justice populaire, cessent rapidement de s'exprimer directement devant les caméras. Les journalistes élargissent donc le cercle des témoignages à l'entourage : dès le 14, une amie de Brigitte interrogée devant la porte de sa maison exprime son « horreur » avant de lancer une attaque moins ambiguë qu'il n'y paraît, au regard du climat local : « Ca peut arriver aussi bien à un riche qu'à un pauvre de tuer quelqu'un »<sup>866</sup>. Sous-entendu : cette fois, c'est un « riche ». Enfin, vient la parole des badauds, fleurie de généralités subjectives et de lieux communs : « On ne peut pas jamais [*sic*] croire qu'il puisse faire une chose pareille », « tout concorde, il doit être coupable »<sup>867</sup>, etc.

Mais l'affaire de Bruay est délicate et les faits-diversiers comprennent très vite le risque de rapporter directement une parole accusatrice alors que l'instruction en cours ne permet pas encore d'avancer de certitudes et se révèle être partisane. Par prudence ou pour pallier le manque d'images, le journaliste est donc contraint d'alimenter son récit de citations indirectes, de conditionnel, de « on » indéfinis et de guillemets, à l'instar de Christian Colombani, littéralement planté dans le terrain par l'effet de plongée de la caméra (placée sur un toit ? un monticule ?) :

---

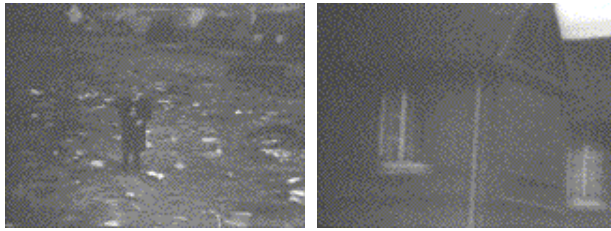
<sup>864</sup> INA, Journal télévisé, 2<sup>ème</sup> chaîne, 20h, 14 avril 1972, 2'58, notice.

<sup>865</sup> INA, Journal télévisé, 2<sup>ème</sup> chaîne, 20h, 2 juin 1972, 4'45, notice.

<sup>866</sup> INA, Journal télévisé, 2<sup>ème</sup> chaîne, 20h, 14 avril 1972, 2'58, notice.

<sup>867</sup> INA, Journal télévisé, 2<sup>ème</sup> chaîne, 20h, 16 avril 1972, 3'05, notice.





« C'est ici même que jeudi dernier, on avait retrouvé sur ce terrain vague le corps de la jeune fille qui avait été assassinée. Ici même, c'est-à-dire à moins de cent mètres de

son domicile. Un témoin affirme qu'il a vu la voiture de maître Leroy près du terrain vague le jour du crime. Par ailleurs, on a appris que maître Leroy aurait récemment porté un costume à nettoyer, celui-ci pourrait bien avoir été taché de sang. Enfin, on attend encore le résultat des perquisitions effectuées dans les divers domiciles de l'inculpé. »<sup>868</sup>

La parole des professionnels est, bien que moins émotionnelle, plus facile à recueillir. Avocats, enquêteurs et magistrats entretiennent en effet avec le journaliste une relation complexe, parfois conflictuelle mais souvent intéressée. Une logique de communication s'instaure entre l'interviewé et le journaliste. L'avocat de l'accusé a par exemple besoin de la caméra pour laver son client des charges qui pèsent sur lui. Le JT de 20h de la deux accorde donc dès le 14 avril la parole à Maître Waast, avocat de Pierre Leroy qui s'empresse de tempérer au soir de l'arrestation de son client : « Je suis persuadé qu'il n'y a aucun élément permettant d'étager l'accusation dont il est l'objet »<sup>869</sup>. Lorsque cela ne remet pas en cause le secret de l'instruction et ne risque pas de faire avorter une enquête, les gendarmes choisissent eux de communiquer des éléments afin d'éviter la diffusion d'une information erronée. Le 19 avril, Ladislav de Hoyos obtient donc des précisions du commandant de gendarmerie au sujet d'un homme qui vient de s'accuser du meurtre de Bruay : « Ses propos demandent à être vérifiés, cet homme a l'air un peu désaxé » prévient l'enquêteur<sup>870</sup> afin que la presse ne s'engouffre pas sans recul dans cette nouvelle piste. Quant au magistrat-instructeur, généralement muet, il devient un personnage central de l'affaire de Bruay au point d'engendrer une « affaire Pascal » complètement autonome du crime de Bruay.

Car le juge Henri Pascal, ouvertement opposé au principe du secret de l'instruction<sup>871</sup>, choisit par provocation de multiplier les interviews à la presse et, alors que les textes précisent que l'instruction doit se faire à charge et à décharge, prend publiquement position contre Pierre Leroy, à la grande satisfaction des comités de justice dont il est par ailleurs très proche.

<sup>868</sup> INA, Journal télévisé, 1<sup>ère</sup> chaîne, 13h, 14 avril 1972, 1'46.

<sup>869</sup> INA, Journal télévisé, 2<sup>ème</sup> chaîne, 20h, 14 avril 1972, 2'58, notice.

<sup>870</sup> INA, Journal télévisé, 2<sup>ème</sup> chaîne, 20h, 19 avril 1972, 2'40, notice.

<sup>871</sup> PASCAL Henri (Juge), *Une certaine idée de la justice*, Paris, Fayard, 1973, 244 p.

L'affaire de Bruay-en-Artois permet à la télévision d'inaugurer la figure du « petit juge », comme nous le verrons plus loin. On notera seulement que si le juge Pascal prend souvent la parole dans les reportages entre avril et août, ses propos concernent davantage le registre de la communication que de l'information. Car le petit juge dont l'accent du Sud tranche dans le paysage des corons, ne parle jamais vraiment du fond de l'affaire : « J'ai un délai de cinq jours pour vous répondre » rétorque-t-il au journaliste de la deuxième chaîne le 29 avril 1972<sup>872</sup>. Ou encore : « Je suis tenu au mutisme absolu », ironise-t-il, avant de lâcher pourtant un élément d'information sans conséquence<sup>873</sup>. Même évitement le 1<sup>er</sup> juin : « Je vais prendre trois ou quatre jours pour étudier le dossier [*de l'ouverture d'une enquête déposée par la défense*] »<sup>874</sup>. S'il va déjà trop loin au regard du Code de procédure pénale, le juge Henri Pascal n'est donc pas du point de vue journalistique systématiquement un bon « client ».

Il reste enfin une parole toujours très prisée des journalistes : celle de l'accusé(e). L'affaire de Bruay permet ici à la rédaction de Pierre Desgraupes de réaliser un véritable « scoop » en recueillant le témoignage de Monique Mayeur, le 20 avril 1972. À cette date, Monique Mayeur n'est certes pas encore inculpée : elle choisit de prendre publiquement la parole afin de défendre son fiancé Pierre Leroy et couper court aux ragots qui circulent et salissent la réputation du couple. Si elle autorise quelques journalistes de presse écrite, c'est surtout aux téléspectateurs qu'elle entend s'adresser, ayant d'ailleurs interdit les photographes afin de ne pas retrouver son image détournée dans les magazines. Seule la télévision respectera sa parole sans la déformer et lui permettra, à travers le mouvement, d'apparaître comme une combattante engagée, en lutte contre la calomnie.

L'interview recueillie par Christian Colombani et François Cornet doit faire impression : à 38 ans, Monique Mayeur apparaît aux yeux des téléspectateurs dans une tenue soignée mais simple, sans coquetterie. Elle s'exprime avec une franchise un peu brutale qui



révèle un caractère bien trempé, à mille lieues de l'image caricaturale de la bourgeoise provinciale attendue. Filmée en plan serré, elle défend pendant trois minutes avec véhémence l'honneur de Pierre Leroy, expliquant les circonstances de leur rencontre, leurs fiançailles dans la

---

<sup>872</sup> INA, Journal télévisé, 2<sup>ème</sup> chaîne, 20h, 29 avril 1972, 0'52, notice.

<sup>873</sup> Il dit ne pas avoir encore reçu le rapport d'expertise attendu. INA, Journal télévisé, 1<sup>ère</sup> chaîne, 20h, 29 avril 1972, 1'12, notice.

<sup>874</sup> INA, Journal télévisé, 1<sup>ère</sup> chaîne, 13h, 1<sup>er</sup> juin 1972, 2'03, notice.

plus pure tradition, revenant sur la soirée du drame avant d'évoquer « l'homme remarquable » qui lui apporte « la sécurité morale » qu'elle recherchait<sup>875</sup>. Une autre séquence de l'interview sera diffusée dans l'édition de 13h le lendemain.

Ce témoignage télévisuel a certes pu produire une forte impression sur le public<sup>876</sup>, mais il n'a pas, dans l'immédiat, amélioré le cas judiciaire de Pierre Leroy et empêché Monique Mayeur d'être elle-même inculpée trois mois plus tard.

#### *d. analyser les enjeux*

La subtilité des rebondissements judiciaires pouvant parfois échapper aux téléspectateurs qui ne maîtrisent pas l'aridité des codes de loi, il appartient au journaliste pédagogue de prendre enfin un peu de recul avec l'aspect factuel et émotionnel du fait-divers pour mettre en lumière ses enjeux sociaux, politiques ou institutionnels. À ce titre, il lui arrive, lorsque le temps d'antenne le permet, de convoquer un « expert », ou « spécialiste » habile à l'exercice de vulgarisation. Le 29 avril 1972, alors que l'avocat de la partie civile Me Lippman vient de réclamer que le propre avocat de l'accusé, Me Waast, soit cité comme témoin, le présentateur Jean-Pierre Elkabbach annonce par exemple rassurant :



« [...] Nous aurons dans quelques instants Christian Colombani, qui a voulu consulter un spécialiste, le professeur Simonnard, sur ce point important de la loi du droit français... Nous l'aurons dans quelques instants. »<sup>877</sup>

L'analyse attendra, la séquence n'étant manifestement pas prête. Après un sujet sur l'intervention de politique générale du Premier ministre Jacques Chaban-Delmas et un reportage également mal calé sur le cadeau de noce ministériel visant à encourager la lecture<sup>878</sup>, Jean-Pierre Elkabbach « revient sur l'affaire Bruay-en-Artois » et introduit l'invité de Christian Colombani, Maître Simonnard. Avocat à la cour de Paris et professeur agrégé de

<sup>875</sup> INA, Journal télévisé, 1<sup>ère</sup> chaîne, 20h, 20 avril 1972, 3'12, notice / INA, Journal télévisé, 1<sup>ère</sup> chaîne, 13h, 21 avril 1972, durée indéterminée, notice. Les informations trouvées dans les notices ont été recoupées avec celles fournies par Bernard Morrot et Antoine Mathieu dans leur livre *L'autre crime de Bruay* [Paris, Julliard, 1973, p. 143-144].

<sup>876</sup> Il n'aurait cependant guère plu aux parents du notaire qui ignoraient tout des fiançailles de leur fils avec Monique Mayeur, racontent encore Bernard Morrot et Antoine Mathieu.

<sup>877</sup> INA, Journal télévisé, 1<sup>ère</sup> chaîne, 13h, 29 avril 1972, 3'35.

<sup>878</sup> Une étude vient en effet de montrer qu'un Français sur deux ne lit aucun livre. Le ministère lance alors une opération de promotion de la lecture en offrant six classiques de la littérature Française à de jeunes couples. Deux jeunes mariés interrogés se disent « contents » du cadeau de noce, mais avouent qu'ils auraient préféré de l'argent !

la Faculté de droit, Me Simonnard tente alors de démêler la situation juridique qui lui « paraît aller tout à fait dans le sens de la nouvelle législation [de 1970] qui fait de la détention un élément provisoire ». Avant cette date, la logique était inversée puisque c'est l'état de liberté qui était qualifié de provisoire. En deux minutes trente, le fait-diversier aura donc saisi l'exemple de l'affaire de Bruay pour illustrer la sévèrisation du droit pénal français.



#### 2.2.4. Conclusion

On observe à travers l'affaire de Bruay-en-Artois que l'écriture télévisuelle du fait-divers s'est professionnalisée. Tout en cherchant à développer la spécificité de l'image, le récit a intégré les codes narratifs traditionnels propres à la rubrique et partagés par les faits-diversiers de presse écrite ou de radio.

Quel rôle la télévision a-t-elle finalement joué dans l'affaire de Bruay-en-Artois ? On peut avancer plusieurs remarques en constatant d'abord que la télévision a choisi d'entrer en scène à travers la figure de l'accusé, non de la victime. En effet, l'irruption du « notaire meurtrier » pouvait créer une dimension intrigante en instaurant un contraste avec une victime considérée comme plus « banale » aux yeux des journalistes. De ce contraste surgissait l'intrigue d'un « beau » fait-divers. Mais le petit écran a également abordé ce fait-divers avec, dans l'ensemble, beaucoup de prudence, prenant soin de ne pas insister sur la dimension politique du crime, même si les commentaires font sentir une muette désapprobation au sujet des foules hystériques alimentées par les mouvements d'extrême-gauche. La politisation de l'affaire apparaît davantage à l'image que dans les commentaires, à travers les plans des manifestants, des pancartes explicites et des graffitis sur les murs qui appellent à la vengeance. Les propos du reporter viennent au contraire modérer les images : si les journalistes font échos des luttes idéologiques, ils se tiennent à distance et ne reprennent jamais les propos sans donner scrupuleusement les références des citations.

Il reste que, malgré l'empathie manifestée à l'égard de la famille endeuillée, les journalistes de télévisions restent plus proches du milieu socio-professionnel de l'accusé que de celle de la victime, se reconnaissant davantage dans cette élite locale que dans la classe ouvrière. Le facteur sociologique vient donc renforcer la tendance à privilégier l'accusé : l'angle des sujets favorise clairement le couple Mayeur-Leroy aux dépens du couple Dewèvre, compromis par les comités gauchistes que ne portent pas dans leur cœur le présentateur

Elkabbach et les journalistes. Ce déséquilibre s'accroît évidemment au fur et à mesure que se confirme l'innocence de Pierre Leroy. L'interview accordée quasi-exclusivement à la télévision par Monique Mayeur prouve que la crédibilité des faits-diversiers est réelle en 1972. L'âge mineur de « Jean-Pierre X » expliquera en 1973 et 1974 le choix de la discrétion autour de ce nouvel accusé. L'affaire Bruay ne reviendra par la suite dans les JT que de façon ponctuelle, au moment de la reconstitution du drame, le 1<sup>er</sup> mars 1974, ou de l'acquittement de Jean-Pierre, le 15 juillet 1975.

Paradoxalement, le jeune « Jean-Pierre » permet à la télévision de prouver qu'elle est, elle, entrée dans un « âge de maturité » qui lui permet désormais de jeter quelques regards rétrospectifs sur son propre passé. En effet, par un curieux hasard, les caméras d'*A la découverte des Français* s'étaient à la fin des années 1950 intéressées aux mineurs de Bruay-en-Artois. Jean-Claude Bergeret et Jacques Krier voulaient de cette façon faire découvrir aux téléspectateurs ces gens qui « n'[étaient] pas les oiseaux rares qu'[ils] croyaient » puisque la France comptait encore près de 240.000 mineurs. Partis au cœur du bassin minier du Nord, les reporters suivent donc le quotidien d'une famille de mineurs. Dans le souci de « faire vrai », il avait été demandé à chacun des membres « de parler comme ils parlent chez eux », dans leur patois. Le 11 décembre 1958, les téléspectateurs découvrent donc Gisèle et Édouard Flahaut et leurs cinq enfants : Maurice, Henri, Roger, Nelly et le petit dernier... Jean-Pierre. Tandis que la caméra se penche sur le berceau de l'enfant, le père qui est obligé de travailler près de cinquante heures par semaine pour faire vivre la famille, dit espérer un avenir meilleur pour son benjamin<sup>879</sup>... Le crime de 1972 a amputé la portée sociologique des images de 1958 qui, malgré elles, deviennent le prologue inattendu d'un fait-divers en rejoignant la mémoire télévisuelle du récit criminel.

### **2.3. Le fait-divers en région : échelle de l'émotion**

Le fait-divers ne se rapporte pas à l'échelle régionale de la même façon qu'à l'échelle nationale. La loi de proximité géographique n'épargne pas le journaliste qui travaille pour une station régionale. Vivant dans la région même où se produit le crime, se retrouvant par conséquent sur le « front » du fait-divers, est-il pour cela plus exposé à subir et ressentir l'émotion ? Sa présence permanente sur le terrain modifie-t-elle sa relation avec les sources

---

<sup>879</sup> « Y faut espérer que c'p'tit Jean-Pierre... qu'y finira pas non plus dans l'fosse. On va tacher d'l'y trouver un autre emploi qu'ça ! » déclare Édouard Flahaut. INA, *À la découverte des Français*, ORTF, 11 décembre 1958, 33'.

policières et judiciaires ? Deux temps forts de l'affaire Ranucci rapportés par les journalistes de *FR3 Marseille* nous permettent d'aborder cette problématique : la mort de Maria-Dolorès Rambla, en juin 1974, et l'exécution de Christian Ranucci, en juillet 1976.

### 2.3.1. La mort de Maria-Dolorès Rambla (4-6 juin 1974)

#### *a. Une émotion locale*

La disparition d'une fillette de huit ans, Maria-Dolorès Rambla<sup>880</sup>, est signalée dans l'après-midi du 3 juin 1974 dans une cité HLM de Marseille, le quartier des Chartreux. Elle jouait avec son petit frère aux pieds des immeubles quand un automobiliste, prétextant avoir perdu son chien noir, parvient à convaincre l'enfant de monter dans sa voiture pour l'aider à rechercher l'animal. L'alerte est aussitôt donnée et l'enquête confiée aux commissaires Alessandra et Cubayne, du SRPJ de Marseille. Malgré la mobilisation générale, les recherches restent infructueuses toute la journée du 4 juin. Le lendemain, pourtant, à 15h45, les enquêteurs découvrent le corps transpercé de quinze coups de couteaux de la fillette sur une champignonnière, à quelques kilomètres de Marseille. Entre-temps, le témoignage des époux Aubert avait conduit les policiers sur la piste d'un jeune homme qui, au volant de sa 304 Peugeot, avait heurté le véhicule du couple avant de disparaître avec, rapportent les témoins, un lourd paquet dans les bras. Ils reconnaissent l'homme au cours de la confrontation. Après plusieurs heures d'interrogatoire, dans la soirée du 5 juin, Christian Ranucci finit par avouer l'enlèvement et le meurtre de Maria-Dolorès. Malgré ses rétractations et certaines incohérences de l'enquête, Christian Ranucci est présenté comme un « monstre sadique » et devient l'objet d'une féroce haine populaire. L'instruction s'achève le 27 décembre 1974 et, le 11 avril 1975, l'accusé est renvoyé devant la cour d'assises d'Aix-en-Provence. Le procès s'ouvre le 9 mars 1976 et se clôt deux jours plus tard sur la condamnation à mort de Ranucci. Malgré le dossier de requête en grâce déposé par ses avocats Me Lombard et Me Le Forsonney, Ranucci est guillotiné à l'aube du 28 juillet 1976.

*FR3 Marseille* s'empare du fait-divers au lendemain de l'enlèvement, comme le reste de la presse locale et régionale. Le 4 juin, dans l'édition de 19h, la station diffuse en ouverture du journal des extraits de la conférence de presse du commissaire Cubayne, qui fait le point sur les recherches, et surtout l'appel pathétique du père de Maria-Dolorès, ouvrier espagnol

---

<sup>880</sup> Beaucoup de journalistes « francisent » le prénom l'enfant : *Maria-Dolorès* Rambla devient *Marie-Dolorès* Rambla.

qui maîtrise mal le français. Quand le journaliste lui suggère qu' « en ce moment, [le ravisseur l']écoute peut-être », Monsieur Rambla fait face à la caméra les yeux pleins de larmes, passant du « il » au « vous » :

« S'il a un cœur... [...] s'il a des enfants... y verra bien ce que c'est ... [...] Et si c'est pas un père de famille... si c'est un homme qué célibataire... ma fille de huit ans... qu'est-ce que vous faites avec ma fille de huit ans !... [...] S'il vous plait, ramenez ma fille... parce que moi, je suis malade... [...] Si vous faites quelque chose à ma fille, je le nettoierai moi-même... »<sup>881</sup>

L'enlèvement de Maria-Dolorès occupe près de 4 minutes dans le journal régional : le sujet est essentiellement constitué à partir des deux témoignages recueillis, celui du commissaire et celui du père. À l'échelle nationale, seule la deuxième chaîne choisit ce soir-là de relayer ce fait-divers régional en diffusant les images de *FR3 Marseille*. En 1'23, ont été retenus un extrait des propos du commissaire Cubayne, quelques plans sur les lieux de l'enlèvement et la photo de la fillette. On sait que les enlèvements d'enfants peuvent, plus rapidement que d'autres sujets, être relayés par la presse nationale qui considère qu'elle joue un rôle important en élargissant l'appel à témoin à tout le territoire : la mobilisation générale de la population peut s'avérer utile dans le cas où le ravisseur a quitté la région du crime. Mais la première chaîne a toutefois préféré le silence tandis que la deuxième n'a pas retenu la dimension émotionnelle qu'apportait le témoignage du père de l'enfant<sup>882</sup>, réservée aux téléspectateurs méditerranéens.

Le 5 juin, le journal régional de 19h10 annonce la tragique nouvelle : le cadavre de l'enfant a été retrouvé dans l'après-midi. Cette fois, le journaliste ne se contente pas de rapporter l'émotion : il la ressent et la partage, alors qu'apparaît, rayonnant, le visage de Maria-Dolorès :

« C'est une bien triste nouvelle qui vient en tête de notre journal, ce soir ... Vous avez déjà compris, en revoyant la photo de Marie-Dolorès Rambla... qu'il n'y a hélas plus d'espoir pour elle... Par contre, une terrible vérité s'y substitue... Marie-Dolorès... âgé de huit ans... n'est plus... Son corps a été découvert cet après-midi dans les bois de Pépins... [...] À l'appel pathétique du père... aucune réponse n'était venue calmer l'angoisse d'une famille... une angoisse partagée par tous... Mais l'angoisse a fait place ce soir au

<sup>881</sup> INA Marseille, Journal télévisé, FR3, 19h10, 4 juin 1976, 3'43.

<sup>882</sup> S'il est aisé de saisir la douleur et la détresse du père, il est vrai que son fort accent espagnol rend difficilement compréhensibles ses propos. La deuxième chaîne aura peut-être écarté le témoignage pour cette raison.

*désespoir... Un désespoir qui demande Justice...* depuis que, cet après-midi, les gendarmes ont découvert... presque par hasard, d'ailleurs... le corps de la malheureuse fillette... [...] C'est au lieu-dit Valdone... sur la commune de Pépins... à trente kilomètres de Marseille... que *l'infâme sadique... a commis son forfait!* »<sup>883</sup>



L'émotion continue avec la diffusion des images de la découverte macabre. Tenu à distance, le caméraman a dû se contenter de filmer la scène de loin, zoomant pour essayer de montrer le corps de la fillette. Mais les gendarmes, conscients d'être filmés<sup>884</sup>, forment un barrage et les téléspectateurs n'auront que l'image du père appelé à reconnaître le cadavre : fortement secoué, il est évacué en larmes par les gendarmes.

À l'échelle nationale, un sujet était prévu dans le journal de 20 heures de ce 5 juin mais il n'est finalement pas diffusé : sans doute l'issue tragique de l'enlèvement a-t-elle rendue inutile la mobilisation de la chaîne nationale, qui n'a du coup pas jugé opportun de relater un certes tragique mais banal fait-divers (à moins que le sujet ait été supprimé faute de temps)<sup>885</sup>. Comme la veille, la première chaîne reste muette.

Enfin, le 6 juin, après l'émotion, le journal régional revient sur l'enquête. Depuis le début de l'affaire, les reporters n'ont pas quitté les hommes du SRPJ de Marseille. « L'Évêché », appellation du commissariat de Marseille, est ainsi pris d'assaut par tous les journalistes de la presse locale qui suivent les moindres faits et gestes des policiers. Ces derniers ne rechignent pas, eux-mêmes, à prouver à la presse que l'enquête avance vite et bien, multipliant ainsi les interviews, comme ce 6 juin, où l'on voit le commissaire Alessandra annoncer fièrement que le principal suspect est passé aux aveux « après quatre heures d'interrogatoire »<sup>886</sup>. Après une matinée de confrontations avec les différents témoins, Christian Ranucci a effectivement reconnu dans l'après-midi être le meurtrier de Maria-Dolorès. Ces aveux sont certes tombés, mais l'interrogatoire se poursuit toujours au même moment dans les locaux du SRPJ, ce qui n'empêche pas le commissaire Alessandra de juger

<sup>883</sup> INA Marseille, Journal télévisé, FR3, 19h10, 5 juin 1976, [durée indéterminée].

<sup>884</sup> Plusieurs se retournent et fixent sévèrement en direction du caméraman.

<sup>885</sup> Le conducteur d'actualité révèle que le sujet n'était toutefois pas intégré dans le journal, mais figurait avec un autre sujet à la fin, dans une liste de « sujets additifs ». Conducteur du Journal télévisé de 20h, 2<sup>ème</sup> chaîne, 5 juin 1974.

<sup>886</sup> INA Marseille, Journal télévisé, FR3, 19h10, 6 juin 1976, 1'48. Christian Ranucci a en réalité avoué au bout d'une vingtaine d'heures d'interrogatoire, au terme de nombreuses et infructueuses confrontations. C'est à la troisième confrontation avec les époux Aubert reconnaîtront en Ranucci l'homme qui portait un lourd paquet.



déjà « assez fantaisiste »<sup>887</sup> l'explication du meurtre donné par Ranucci devant les caméras de *FR3 Marseille*.



Au sourire lumineux de Maria-Dolorès succède bientôt la silhouette d'un jeune homme vêtu d'une chemise rayée, cheveux bouclés, en bataille, le visage marqué par le long interrogatoire qu'il vient de subir : Christian Ranucci apparaît enfin devant les caméras et les micros impatients, entouré des deux policiers qui l'emmènent dans le couloir du SRPJ pour une nouvelle confrontation. Les journalistes sont un peu surpris à la vue de ce coupable qui ne coïncide pas vraiment avec l'image attendue d'un « infâme sadique ». La séquence est diffusée le 6 juin dans l'édition régionale. Aucune chaîne nationale ne consacre de sujets ce soir-là à l'arrestation de Ranucci.

#### *b. Analyse*

Le récit criminel envisagé selon son espace de production et de réception met donc bel et bien en évidence une double lecture émotionnelle du fait-divers. À l'échelle régionale, le récit criminel, empli de marques de subjectivité, révèle l'étroite implication du journaliste. Plongé au cœur de l'événement, celui-ci ne peut en effet tenir le drame à distance. Son discours « localise » le fait-divers : les formulations telles que « notre journal », « une angoisse partagée par tous » [donc y compris lui-même] montrent clairement qu'il s'inclut dans la communauté spatiale et émotionnelle concernée par la mort de la fillette. Relater le crime pour un public local implique également que l'on s'affranchisse ou au contraire s'épanche sur certains détails géographiques : nul besoin en effet de préciser aux Marseillais où se trouvent la cité Saint-Agnès, ni combien de kilomètres séparent Toulon de Marseille<sup>888</sup> ; par contre, les habitants du coin pourront être intéressés de savoir que « c'est au lieu-dit de Valdone... sur la commune de Pépins », autant de détails insignifiants pour un Parisien ou un Lillois, qu'a eu lieu le meurtre.

D'une manière générale, on remarque également, à travers le discours des journalistes de *FR3 Marseille*, que le localier ne prend guère de distance avec sa source principale d'information en diffusant abondamment et sans véritable montage les « points-presse » des commissaires Alessandra et Cubayne et, en ne manquant pas de faire l'éloge des enquêteurs.

<sup>887</sup> INA Marseille, Journal télévisé, FR3, 19h10, 6 juin 1976, 1'48.

<sup>888</sup> Le commissaire Alessandra rapporte que c'est le trajet effectué par les époux Aubert.

Le commentaire diffusé le 5 juin, au soir de la découverte du cadavre, en est une saisissante illustration. Mêmes les chiens sont à l'honneur :

« Depuis lundi, dès que la nouvelle de son enlèvement a été signalée... toutes les forces de police de la région ont été mobilisées pour la retrouver dans les délais les plus rapides... Tous les moyens possibles étaient mis en œuvre... patrouilles de voitures, de motos, hélicoptère... sans oublier les chiens, qui, dans ces affaires, sont si efficaces... »<sup>889</sup>

Parce qu'il vit en permanence sur le terrain et est donc régulièrement amené à puiser ses informations auprès des mêmes commissaires de police, gendarmes, magistrats etc., le localier a le souci de soigner ses relations avec ces sources indispensables par des formulations plutôt valorisantes. En cas de différents personnels, il sait qu'il risque de ne plus pouvoir obtenir de renseignements.

À l'échelle nationale, en revanche, le fait-divers n'est pas du tout restitué sous l'angle émotionnel, quand il n'est pas tout simplement ignoré sur la première chaîne (on a vu que la médiatisation des enlèvements d'enfants avaient été délibérément écartés des conducteurs sur cette chaîne, provoquant l'indignation de Jean Laborde). En ne diffusant qu'un sujet sur l'enlèvement, la deuxième chaîne prouve qu'elle a choisi de se faire exceptionnellement l'auxiliaire des forces de police chargées de l'enquête. Son retrait dès l'annonce du meurtre traduit l'absence de réelle volonté journalistique de relater ce fait-divers. Mais la dimension médiatique nationale sera très différente deux ans plus tard, au moment du procès de Christian Ranucci : quelques semaines après « l'affaire de Troyes », TF1 et Antenne 2 auront en effet bien perçu l'importance de « l'affaire du pull-over rouge » et lui consacreront, pendant trois jours, une place importante dans leurs JT. Nous y reviendrons.

Un second temps fort de l'affaire Ranucci contribue en attendant à éclairer notre analyse de la singularité de la mise en récit locale du fait-divers.

---

<sup>889</sup> INA Marseille, Journal télévisé, FR3, 19h10, 5 juin 1976, 1'48.

### 2.3.2. Quand *FR3 Marseille* gracie Christian Ranucci... (26-28 juillet 1976)

#### *a. L'épisode de la double dépêche AFP*<sup>890</sup>

Le lundi 26 juillet 1976, vers 18h30, Guy Jolivet, rédacteur en chef de la station régionale de Marseille reçoit dans son bureau le présentateur du bulletin de 19h10, Gérard Paolini, qui l'informe des dernières nouvelles : une grève de dockers, un bouchon à la Porte d'Aix, un incendie, deux hold-up. Il apprend que l'AFP est momentanément en panne et avise Paolini qu'il viendra comme à l'habitude le rejoindre sur le plateau cinq minutes avant d'entrer en régie afin de superviser le déroulement de l'émission. À 18h45, Guy Jolivet constate que l'AFP a repris ses diffusions et, jetant un coup d'œil sur le fil des dernières dépêches tombées, ne remarque rien d'intéressant. À 19h, il reçoit un coup de téléphone du directeur régional qui le réclame d'urgence dans son bureau. Guy Jolivet s'y rend, malgré lui. Les deux hommes ne s'apprécient guère. Le directeur lui impose une interview d'au moins dix minutes dans le journal du lendemain soir du doyen de la Faculté d'Aix, qui venait de publier un ouvrage sur Valéry Giscard d'Estaing après avoir été l'un de ses conseillers à l'Élysée. Jolivet commence à exprimer son refus de se voir imposer cet entretien trop politique à son goût quand il entend le générique du journal qui vient de débiter. Le présentateur Gérard Paolini lance la première nouvelle :

« Christian Ranucci dont la grâce vient d'être accordée par le Président de la République... »

Guy Jolivet descend aussitôt en Régie prendre connaissance de l'information qu'il ignorait. « L'erreur imprévisible, idiote, épouvantable »<sup>891</sup> ne tarde pas à s'imposer : à 19h03, une première dépêche de l'AFP annonçant que la grâce avait été acceptée était envoyée sur le Télex. Le présentateur Gérard Paolini avait aussitôt improvisé l'ouverture de son journal sur cette actualité majeure. Mais à 19h10, une seconde dépêche AFP tombe, apportant l'information contraire : « Christian Ranucci, dont la grâce vient d'être refusée par le Président de la République... ». L'équipe régionale de Marseille prend conscience de la situation. Le rédacteur en chef Jolivet reçoit aussitôt un appel du directeur régional de l'AFP qui le réprimande : « Tu sais bien que c'est le « fil remontant » vers Paris et vous n'avez pas

---

<sup>890</sup> Le témoignage très détaillé de Guy Jolivet, amené à rédiger un rapport de l'affaire pour ses supérieurs, a permis de relater ici cet épisode, croisé avec d'autres sources (dépêches AFP, ouvrages de Gilles Perrault et Valéry Giscard d'Estaing).

<sup>891</sup> Entretiens épistolaires avec l'auteur, 2001.

été fichus de le lire ! ». Dans l'urgence, Jolivet rédige un court démenti qu'il fait passer au présentateur toujours à l'antenne. Il est lu à la fin du journal. Mais le mal est fait et Radio Monte-Carlo vient déjà d'annoncer entre temps le scoop : « FR3 Marseille Provence vient d'annoncer que le Président de la République a gracié Christian Ranucci »... en oubliant le démenti !

Le « fil remontant », ce sont les informations demandées par AFP Paris ou proposées par le bureau AFP de Marseille, c'est-à-dire une liaison interne à laquelle les clients de l'agence n'ont, selon les accords, normalement pas accès. Mais FR3 Marseille avait obtenu une dérogation pour que ces dépêches passent par leur Telex afin de connaître les événements s'étant déroulés dans la région près de trois quart d'heure avant la diffusion générale. Les deux dépêches avaient donc été envoyées par AFP Marseille pour l'AFP Paris à titre préventif, afin que l'information soit déjà prête à être publiée lorsque Valéry Giscard d'Estaing aurait fait connaître sa décision concernant la grâce de Christian Ranucci.

La première ligne des dépêches, codée (en gras), montrait qu'il s'agissait précisément de documents envoyés par le « fil remontant ».

**Dépêche AFP du « fil remontant », 26 juillet 19h03 : La grâce est accordée**

**ZCZC E, P3, OMRS, CO20, RGEN**

URGENT

GRACE RANUCCI-MARSEILLE 26/7 – AFP- CHRISTIAN RANUCCI, 21 ANS, DONT LE RECOURS EN GRACE VIENT D'ÊTRE ACCEPTÉ PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, AVAIT ÉTÉ CONDAMNÉ À MORT LE 10 MARS DERNIER PAR LA COUR D'ASSISES DES BOUCHES-DU-RHONE POUR LE MEURTRE DE LA PETITE MARIE-DOLORÈS RAMBLA, ÂGÉE DE HUIT ANS.

SON POURVOI EN CASSATION AVAIT ÉTÉ REJETÉ LE 17 JUIN.

LE CORPS DE MARIA-DOLORÈS RAMBLA AVAIT ÉTÉ DÉCOUVERT LE 5 JUIN 1974 DANS LES BOIS DE VALDONNE, PRÈS DE GRÉASQUE, ENTRE AIX-EN-PROVENCE ET MARSEILLE.

LES POLICIERS AVAIENT RETROUVÉ LA TRACE DU MEURTRIER, CHRISTIAN RANUCCI, ET DE SA PETITE VICTIME GRACE AUX INDICATIONS D'UN AUTOMOBILISTE. CE DERNIER AVAIT REMARQUÉ À LA SUITE D'UN ACCIDENT DE LA CIRCULATION ET FAIT LE RAPPROCHEMENT ENTRE LA DISPARITION DE MARIE-DOLORÈS, SIGNALÉE PAR LA PRESSE, ET LA PRÉSENCE D'UNE FILLETTE VÊTUE D'UN SHORT BLANC, AUX CÔTÉS DE RANUCCI.

LE COUTEAU UTILISÉ PAR LE MEURTRIER, GRACE À SES PROPRES INDICATIONS AVAIT ÉTÉ RETROUVÉ SUR LES LIEUX DU CRIME.

SUIVRA.....EJ/CG/19H03NNNN

ZCZC E, P3, OMRS, CO21, RGEN

URGENT

GRACE RANUCCI-2-MARSEILLE 26/7 – AFP- APRÈS DES AVEUX COMPLETS, SUR LESQUELS IL DEVAIT REVENIR PLUS TARD, RANUCCI ÉTAIT INCULPÉ DE « DÉTOURNEMENT DE MINEURE DE MOINS DE QUINZE ANS AVEC CIRCONSTANCES AGGRAVANTES AYANT ENTRAÎNÉ LA MORT ET HOMICIDE VOLONTAIRE.

L'ANNONCE DU MEURTRE DE LA FILLETTE ET L'ARRESTATION DE SON ASSASSIN À SON DOMICILE NICOIS AVAIT PROVOQUÉ À L'ÉPOQUE UNE ÉMOTION CONSIDÉRABLE À MARSEILLE. MGR ETCHEGARAY DANS UN MESSAGE LU LE JOUR DES OBSÈQUES AVAIT DIT : « PUISSE LA DOULEUR NE PAS FAIRE ENTRER LA HAINE DANS LES CŒURS ».

LE PROCÈS DE RANUCCI DEVANT LES ASSISES DES BOUCHES-DU-RHONE S'ÉTAIT OUVERT DANS UNE AMBIANCE TENDUE. L'OPINION PUBLIQUE ÉTAIT ENCORE SOUS LE COUP DU MEURTRE À TROYES DU PETIT PHILIPPE BERTRAND, DU MÊME ÂGE QUE MARIE-DOLORÈS RAMBLA.

LES DÉPOSITIONS DES TÉMOINS DE L'ACCUSATION ET LE RÉQUISITOIRE IMPLACABLE DE L'AVOCAT GÉNÉRAL VIALLAT AVAIENT ÉTÉ ACCABLANTS POUR LE JEUNE MEURTRIER, QUI AVAIT ADOPTÉ UNE ATTITUDE TRÈS ARROGANTE AU PROCÈS.

EN DÉPIT DE LA BRILLANTE PLAIDOIRIE DE ME PAUL LOMBARD ; EN PERPÉTUEL ÉQUILIBRE ENTRE LA THÈSE DE L'INNOCENCE ET LA THÈSE DE L'IRRESPONSABILITÉ, CHRISTIAN RANUCCI AVAIT ÉTÉ CONDAMNÉ À LA PEINE CAPITALE APRÈS UN LONG DÉLIBÉRÉ.

APRÈS LE REJET DE SON POURVOI EN CASSATION, SON SORT ÉTAIT ENTRE LES MAINS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

EJ/CG/19H10NNNN

Les conséquences de la gaffe du présentateur sont douloureuses. Le rédacteur en chef passe ainsi une longue soirée au téléphone afin d'apporter des explications. D'abord au Préfet de Région, qui n'avait pas compris la situation. Puis au directeur de la Prison des Baumettes qui signale que le gardien spécialement assigné à la surveillance de Christian Ranucci a, dans un premier temps, annoncé à l'accusé que sa grâce avait été accordée, avant de démentir quelques minutes plus tard ! Au Procureur général, furieux. À l'avocat de Christian Ranucci, Me Paul Lombard, qui fulmine également contre le rédacteur et craint les conséquences de cette erreur : il rentrait précisément d'un voyage à Paris où il avait rencontré le conseiller de l'Élysée chargé des affaires judiciaires, lequel avait informé l'avocat que Giscard penchait plutôt pour la grâce... Il pressent que le président de la République, irrité de se voir forcé la main, ne revienne sur sa position. À Me Le Forsonney, second avocat de l'accusé<sup>892</sup>. Et enfin

<sup>892</sup> Gilles Perrault rapporte la conversation de la journaliste de FR3 avec l'avocat, le premier à avoir appris la « fausse grâce » de son client : « Nous sommes terriblement désolé, dit-elle, il y a eu confusion entre deux dépêches. Nous allons faire passer un démenti aux informations régionales, tout à l'heure, excusez-nous ». Me

à la mère de Christian Ranucci qui, en larmes, ne parvient pas à comprendre les paroles de consolations de Guy Jolivet.

Puis ce sont les foudres des supérieurs : à 19h55, le président de FR3, furieux, réclame aussitôt un rapport ; à 20h20, le directeur général Claude Lemoine, ami de Guy Jolivet, essaie de réparer l'erreur en s'entretenant avec un proche de Valéry Giscard d'Estaing. Celui-ci aurait dit : « Je n'avais pas encore pris ma décision remise à demain et l'on veut me dire ce que j'ai à faire ? On me le paiera ! ». Quant au directeur régional de Marseille, il avait déserté la station pour aller dîner chez des amis. Vers 1h du matin, Guy Jolivet apprend que le Président de FR3 et de l'AFP ont rencontré en personne le Président de la République, lequel s'était un peu calmé, mais tenait à connaître le nom du responsable. Au nom de Guy Jolivet, il se rappelle aussitôt l'affront que le journaliste lui avait fait subir quelques temps plutôt avec ses questions et la petite phrase désastreuse pour son image qui avait été diffusée malgré son interdiction sur FR3 Marseille : « Monsieur, je n'aime pas votre vocabulaire » avait déclaré Valéry Giscard d'Estaing devant les insistances de Guy Jolivet...

Guy Jolivet rentre chez lui vers 6 heures du matin avant d'en repartir 2 heures plus tard pour retourner travailler. Il lit la presse du matin de ce 27 juillet effondré : tous les quotidiens le désignent nommément comme responsable de « cette gaffe monumentale ». Le présentateur Gérard Paolini refuse pour sa part de reconnaître son erreur et se déclare indisposé à la présentation du journal du soir.

De cette responsabilité présidentielle grave que représente la décision de prononcer ou non la grâce d'un condamné à mort, Valéry Giscard d'Estaing écrira laconiquement dans *Le Pouvoir et la vie* :

« En juillet 1976, pour la première fois, j'ai refusé la grâce »<sup>893</sup>

---

Le Forsonney, selon l'auteur, appelle ensuite son collègue Me Lombard ainsi que la mère de Christian Ranucci pour les prévenir. In PERRAULT Gilles, *Le pull-over rouge*, Paris, Ramsay, p. 428.

<sup>893</sup> GISCARD D'ESTAING Valéry, *Le pouvoir et la vie, Tome I : La rencontre*, Paris, Compagnie 12, 1988, p. 297. Plus loin, il évoque le moment de l'exécution : « J'ai regardé sur un calendrier l'heure calculée pour le lever du jour. J'ai remonté mon réveil et mis la sonnerie à l'heure. À 4 heures du matin, la nuit était encore noire, malgré la saison. Pas un bruit dans la rue. J'ai ouvert les rideaux. Dans le lointain, le glissement huilé des balayeuses municipales. Je cherchais à reproduire, dans mon cerveau brumeux et ensommeillé, la séquence des événements : l'ouverture de la porte de la cellule, la traversée des couloirs, l'arrivée dans la cour. Soudain, je m'aperçois que le ciel est devenu gris clair, avec une frange de lumière en bordure des arbres. Je regarde le cadran du réveil : 6 heures ! Peut-être me suis-je endormi ? L'exécution a dû avoir lieu. Je fais un signe de croix. Pourquoi le dire ? Mais j'écris ce que j'ai vécu. J'allume la radio. J'écoute le bulletin de 6 heures. Le journaliste lit un communiqué qui a été affiché sur la porte de la prison : le condamné à mort a été exécuté ce matin un peu après 4 heures. Je reste étendu. Je suis fatigué. En moi, rien ne bouge. » [pp. 298-299].

Est-ce le climat politique depuis plusieurs mois défavorable à un président de la République contesté pour son trop grand libéralisme<sup>894</sup> ? Est-ce la nouvelle, le 23 juillet, du meurtre de Vincent Gallardo, âgé de huit ans, enlevé le 21 juillet près de Toulon et dont le cadavre vient d'être découvert ? Ou est-ce l'affaire de la double dépêche AFP ? Sans doute ces trois éléments cumulés ont-ils motivé la décision présidentielle. Mais il apparaît pourtant qu'avant ce 26 juillet 1976, la position de Valéry Giscard d'Estaing n'était pas arrêtée et n'était en tout cas pas défavorable au condamné<sup>895</sup>. Guy Jolivet est quant à lui persuadé d'être responsable du refus de la grâce. Le 28 juillet, à son réveil, le journaliste entend le bulletin de 6 heures à la radio annonçant l'exécution de Ranucci à l'aube<sup>896</sup>. Il se précipite à la prison des Baumettes où le fourgon mortuaire vient de partir pour emmener le corps de Ranucci vers le carré des suppliciés du cimetière Nord de Marseille. Quelques journalistes présents ne manquent pas de ricaner en le voyant. Il ouvrira en personne le journal du soir du 28 juillet 1976 pour présenter ses excuses aux téléspectateurs et à la mère de Christian Ranucci.

*b. Analyse*

L'épisode de la double dépêche AFP révèle au moins deux choses sur le travail des journalistes de la station régionale.

D'une part, bien que les journalistes locaux soient géographiquement les premiers concernés par l'exécution de Christian Ranucci, on s'aperçoit que la circulation de l'information devait, sans l'interception des dépêches, prendre un canal plus long et ne pas simplement « remonter » du local au national. En effet, un correspondant marseillais de l'AFP, anticipant l'événement, transmettait d'abord l'information aux bureaux parisiens de son agence, qui devaient eux-mêmes diffuser ensuite la nouvelle auprès de leurs clients, dont les chaînes nationales de télévision. Ces dernières, enfin, pouvaient à leur tour relayer l'information auprès de leurs propres correspondants. Il arrive parfois que la station régionale, faute de temps ou d'effectifs, se contente alors de reprendre directement les sujets réalisés par

---

<sup>894</sup> Quinze présidences de Conseil général passent à gauche lors des élections cantonales des 7 et 14 mars 1976, qui signent le net recul de l'UDR et l'échec de la majorité gouvernementale dont la survie est désormais compromise.

<sup>895</sup> Valéry Giscard d'Estaing avait pris position durant la campagne présidentielle de 1974, exprimant son « aversion profonde » pour la peine de mort.

<sup>896</sup> Prévues vers midi au début du XIX<sup>e</sup> siècle en province, (vers 16 heures dans la capitale), l'heure de l'exécution n'a cessé d'être avancée. En 1832, elle est fixée à 8 heures du matin puis, en 1848, à « l'heure de l'aube », c'est-à-dire 4 heures du matin, afin d'éviter une trop grande affluence du public. La tradition est conservée même après l'interdiction des exécutions publiques prévue par la loi du 19 mars 1939 (JO du 25 juin 1939).

Lire l'article en ligne de Jean-Claude FARCY : [http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article.php3?id\\_article=117](http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article.php3?id_article=117) (consulté le 05/12/06).

une chaîne nationale. Car le localier n'est quelquefois pas le mieux placé pour relater un événement pour de multiples raisons : manque d'intérêt, autocensure, souci de ne pas compromettre les relations avec des sources importantes en relayant une information gênante, etc. Les réactions en chaînes engendrées par l'annonce de la fausse grâce de Ranucci prouvent à quel point l'information régionale se fabrique et se reçoit à travers bien souvent des relations interpersonnelles entre journalistes et représentants institutionnels.

L'incident de la double dépêche est d'autre part révélateur d'une accélération du processus de fabrication de l'information dont la télévision, capable de produire des « scoop », n'est désormais plus exclue. La télévision régionale, actrice influente d'un microcosme médiatique local, doit prouver qu'elle est capable d'être aussi rapide que la radio ou la presse quotidienne régionale. C'est bien pour devancer ses confrères de Radio Monte Carlo que le présentateur de FR3 Marseille avait choisi de sortir le « scoop », le 26 juillet 1976. Signe du nombrilisme médiatique, les rédacteurs en chef de RMC, postés devant leur écran de télévision, avaient appris la nouvelle et décidés aussitôt de la relayer avant que d'autres ne le fassent... « Le grand journaliste, c'est celui qui est en avance sur son temps » avait déclaré Jacqueline Baudrier en 1969, attendant de lui qu'il soit capable « de faire comprendre les problèmes [d'une] époque »<sup>897</sup>. En 1976, on peut dire que la volonté de l'ancienne directrice de l'information commence à révéler un versant plus problématique : le journaliste moderne, c'est celui qui anticipe l'événement, analyserait-on plutôt ici, le risque étant de sacrifier le temps de la réflexion pour gagner un temps de diffusion.

#### **2.4. Mutations de la chronique judiciaire**

Dès l'été 1968, Frédéric Pottecher se voit mis en « congé spécial » de l'ORTF en raison de sa participation active au mouvement de grève du printemps<sup>898</sup>. Il a 63 ans et refuse cette retraite forcée en rejoignant Europe 1, la radio privée que dirige son ami Lucien Morisse. Pour la télévision, cette éviction annonce une rupture majeure dans l'histoire du journalisme judiciaire. D'abord, parce qu'aucun journaliste n'ayant été désigné pour en assurer la relève, la chronique est laissée à l'abandon pendant plus d'un an. Le journalisme judiciaire tombe en désuétude. D'autre part, la forte personnalisation de la chronique par Frédéric Pottecher n'a

---

<sup>897</sup> *Presse Actualité*, n° 54, décembre 1959, p. 15.

<sup>898</sup> Selon Jean-Pierre Manel et Aloméé Planel, auteur de *La crise de l'ORTF*, publié sur les braises de l'événement, fin 1968 [Paris, J-J Pauvert, 1968, 128 p.], Frédéric Pottecher aurait déclaré le 17 mai qu'il « refus[ait] de participer plus longtemps au Petit Pompidou illustré », avant d'être unanimement suivi. Le 21 mai, il fait partie du « Comité des Dix » (bientôt « Onze » avec Robert Chappatte le 25) afin de garantir l'impartialité des nouvelles données aux téléspectateurs.



guère facilité les candidatures de prétendants, découragés par la popularité ombrageante de la « Voix de la Justice ». En réalité, le « style Pottecher », inimitable, ne laisse pas d'héritiers possibles et oblige tout successeur à inventer son propre style en renouvelant profondément l'exercice journalistique.

Au début des années 1970, l'autorité du chroniqueur n'est d'ailleurs plus aussi impérieuse : son prestige est concurrencé par la figure du présentateur du JT désormais érigé en vedette exclusive de l'information. S'il conserve encore une indépendance jalouée au sein de la rédaction, le chroniqueur n'est donc plus un journaliste de droit divin capable d'imposer ses volontés à sa hiérarchie. Quand, bénéficiant de son prestige, Pottecher avait su défendre ses intérêts en ne laissant aucun responsable s'immiscer dans la relation qu'il avait construite avec le public, la jeune génération qui s'annonce apprend bien vite à renoncer à tel absolutisme. Au début des années 1970, le chroniqueur judiciaire est en passe de devenir un membre, certes plus visible, mais pas plus indispensable qu'un autre reporter de la rédaction. La normalisation du statut du chroniqueur se fait également sentir sur le plan formel : aux longs *comptes rendus d'audience* de Frédéric Pottecher succède une autre forme, *l'éditorial judiciaire*, dont le caractère plus direct, plus incisif et plus court correspond désormais davantage à la conception d'un journalisme moderne. Mais avant que Paul Lefèvre ou Jean-Pierre Berthet ne deviennent les principaux représentants de cette nouvelle génération, le passage de Georges Walter à l'exercice de la chronique, en 1969-1970, illustre parfaitement l'abandon définitif du style « pottechérien ».

#### 2.4.1. La fin du compte rendu judiciaire : Georges Walter (1969-1970)

##### *a. Succéder sans hériter*

À l'automne 1969, Pierre Desgraupes fait appel à George Walter afin d'assurer la présentation du journal du soir de la première chaîne en alternance avec Philippe Gildas et Étienne Mougeotte. Le nouveau directeur d'« Information Première » connaît déjà le

romancier-journaliste <sup>899</sup> pour lui avoir, début septembre 1968, proposé de collaborer à un projet éditorial consacré au Printemps de Prague <sup>900</sup>.

L'appel de Desgraupes était presque une sommation, se souvient Georges Walter <sup>901</sup>, guère enthousiaste à l'idée de présenter le journal télévisé. Il considère peu ce « journalisme assis » qui relève « quasiment du spectacle » <sup>902</sup> alors que son goût de l'aventure et du terrain le pousse vers le documentaire et le reportage. Heureusement pour lui, Desgraupes a rapidement l'idée de lui confier une rubrique désertée, la chronique judiciaire. D'emblée, Georges Walter accepte de succéder à Frédéric Pottecher mais sans endosser l'héritage, afin de ne pas souffrir de la comparaison.

Georges Walter partage néanmoins quelques points communs avec son prédécesseur. Comme Frédéric Pottecher, il accuse d'abord quelques printemps de plus que ses jeunes confrères lorsqu'il entre à l'ORTF en 1969. Il a alors 44 ans. Né à Budapest en 1925, il émigre rapidement en France avec sa famille pour fuir la montée du nazisme. Le jeune Walter poursuit donc ses études dans les différents lycées français qu'il fréquente au gré des déménagements <sup>903</sup>. Comme Pottecher également, il commence par exercer de nombreux petits métiers (horloger, enseignant, comédien pour le théâtre d'avant-garde et écrivain à ses heures) avant de se lancer dans le journalisme. Dès la fin des années 1950 et pendant sept ans, il assure une chronique quotidienne sur RTL avant de rejoindre *L'Express*, pour lequel il suit attentivement les bouleversements de l'Europe centrale et de l'Est, sa région natale.

Mais contrairement à Frédéric Pottecher qui se définissait avant tout comme un journaliste de radio, Georges Walter est un homme de l'écrit, qui rechigne particulièrement à montrer sa « tête » à l'écran. Aussi, afin de rompre le long « tête-à-tête » avec le téléspectateur que constitue alors le compte rendu judiciaire, Georges Walter n'hésite pas, quelquefois, à insérer des images filmées tout au long de sa chronique. Il s'adjoint la collaboration d'un caméraman débutant chargé, par exemple, de filmer les lieux du crime, les

---

<sup>899</sup> En 1969, Georges Walter a déjà publié un premier roman bien accueilli par la critique, *Les Enfants d'Attila* [Grasset, 1967]. Suivront *La Ballade de Sacramento Slim* [Grasset, 1971], puis *Des vols de Vanessa* [Tallandier 1972], qui recevra le Prix Interallié en 1972. À travers ces aventures à résonances historiques, Georges Walter renouvelle le genre de la « littérature d'évasion », en rompant avec le style carte postale exotique pour lui préférer une écriture plus introspective et imaginaire.

<sup>900</sup> *Prague, l'été des tanks* est publié en septembre 1968 aux éditions Tchou. Il s'agit d'une enquête journalistique collective publiée « à chaud » - quelques jours après l'invasion de l'Armée rouge en Tchécoslovaquie (21 août 1968), portant sur les causes et les conséquences du printemps de Prague. Georges Walter, issu d'une famille hongroise immigrée en France à la fin des années 1920, s'était particulièrement senti concerné par les événements en Europe de l'Est. Parmi les autres collaborateurs de l'ouvrage, figurent les noms de Jean-François Kahn (envoyé spécial à Moscou) et Michèle Cotta.

<sup>901</sup> Entretien avec l'auteur, 5 décembre 2002, 1h15.

<sup>902</sup> *Ibid.*

<sup>903</sup> À Paris aux lycées Henri IV et Rollin, puis à Nice et Marseille.

rues, les maisons environnantes, les voisins... Autant d'images insérées dans la chronique qui permettront aux téléspectateurs de mieux saisir « l'atmosphère » du fait-divers pendant que se joue son épilogue judiciaire, raconté par le chroniqueur. Walter fait donc évoluer la chronique judiciaire vers ce qu'avait fièrement refusé de faire Frédéric Pottecher : mêler reportage de fait-divers et compte rendu d'audience.

À la différence de Frédéric Pottecher encore, Georges Walter ne cherche nullement à intégrer le milieu professionnel de la presse judiciaire. Quand, envoyé sur les grands procès médiatiques, Pottecher entretenait avec bonheur la tradition du déjeuner gastronomique avec le reste du « pool » de la chronique judiciaire (Jean Bernard-Desrône, Jean-Marc Théolleyre, Madeleine Jacob, etc.), Georges Walter préfère éviter ces festins arrosés qui s'avèrent particulièrement néfastes pour la reprise des audiences l'après-midi et le foie des chroniqueurs<sup>904</sup>. Il ne se manifeste guère plus au siège de l'Association professionnelle des journalistes de la Presse Judiciaire (APJ), qui a installé ses bureaux au sein même du Palais de Justice de Paris et dans lesquels se croisent continuellement les membres chargés d'assurer la permanence de l'association<sup>905</sup>. Enfin, il se montre particulièrement hostile aux amitiés intéressées avec les avocats et magistrats en charge des affaires. Lorsque par exemple maître Floriot, cherchant les faveurs du nouveau chroniqueur de la télévision, veut lui offrir quelques canards chassés sur sa propriété, Georges Walter refuse poliment.

En réalité, Georges Walter assume un journalisme « en dilettante » et ne considère le métier que comme une source de revenus nécessaire entre la publication de deux romans. Malgré la volonté répétée de ne pas se présenter comme son héritier, Georges Walter s'attire la rancune de Frédéric Pottecher, qui ne digère pas d'avoir été remplacé<sup>906</sup>.

*b. Se plier aux contraintes nouvelles*

Outre la difficulté de succéder à Frédéric Pottecher, Georges Walter doit s'adapter aux contraintes nouvelles imposées plus généralement par les évolutions du métier.

En prenant la direction d'« Information Première » en 1969, Pierre Desgraupes affirme aussitôt sa volonté de maîtriser la distribution des temps de paroles, assistant quotidiennement aux conférences de rédaction. Si chacun a le droit d'y faire des propositions,

---

<sup>904</sup> Le décès de Jean Bernard-Desrône serait largement dû à ces excès gastronomiques de professionnels, assure encore Georges Walter.

<sup>905</sup> Frédéric Pottecher a adhéré à l'APJ en 1953, en est devenu président en 1958 avant d'assurer la présidence d'honneur à partir de 1966.

<sup>906</sup> Il faudra attendre la publication d'une critique particulièrement élogieuse signée de Georges Walter, devenu chroniqueur télé pour *Le Figaro* en 1974, pour que Frédéric Pottecher cesse d'en vouloir à son successeur.

il appartient au seul directeur de trancher et répartir les sujets. À cette date, soulignent Agnès Chauveau et Cécile Méadel<sup>907</sup>, le journal télévisé s'est professionnalisé et les sujets s'enchaînent selon un chronométrage rigoureux, rythmé, tandis que les incrustations de diapositives ou photos se multiplient lors des plateaux afin de briser la monotonie d'un long « face à face » avec les téléspectateurs. Chacun doit s'efforcer de respecter le conducteur établi.

Dans ce contexte, Georges Walter reçoit quant à lui l'ordre de ne pas dépasser les trois feuillets, soit un sujet de trois minutes au maximum. L'écrivain-journaliste, qui aime écrire ses textes à la virgule près, peine à se plier à l'exercice et avoue une grande difficulté à improviser lorsqu'on lui demande parfois, juste avant la prise d'antenne, de supprimer deux minutes de son temps de parole. Il n'a pas, contrairement à Frédéric Pottecher, l'aisance du comédien en scène. Cette réduction de la chronique n'autorise évidemment plus les longues descriptions et Georges Walter doit apprendre à composer des portraits plus serrés des protagonistes, parfois non sans risque.

Ainsi, alors qu'il suivait le procès d'un jeune pyromane, au tribunal de St-Denis Georges Walter a voulu dresser un portrait très « pottechérien » de l'un des amants de la mère de l'accusé. L'intention était de montrer que cet amant, contrairement aux autres fréquentations de la mère, était un brave homme qui n'avait pas maltraité le jeune garçon. En faisant la description de ce témoin qui avait un penchant pour l'alcool, Georges Walter voulait exprimer l'idée qu'il avait « un cœur plus gros que son foie » et s'attarder sur sa personnalité. Pris par les délais, il rédige donc son papier dans le taxi qui le ramène aux studios de télévision. Mais arrivé à la rédaction, on lui demande de raccourcir sa chronique de 4 à 2 minutes. Au moment de la prise d'antenne, il ne peut sortir une version abrégée de son portrait sans dénaturer complètement le sens de son propos et le « brave amant » devient à l'antenne un « pauvre ivrogne ». Un avocat procédurier conseille à l'amant en question d'intenter un procès en diffamation à Georges Walter. Défendu par Me Floriot, qui avait insisté pour être l'avocat du chroniqueur de la télévision, Georges Walter invoque la pression et les délais trop courts pour expliquer le regrettable incident. Si la 17<sup>ème</sup> chambre correctionnelle prononce la relaxe, l'anecdote amorce l'abandon inévitable du compte rendu judiciaire tel qu'incarné par Frédéric Pottecher.

S'il consent donc à se plier professionnellement aux critères d'une information plus rapide, Georges Walter doit également s'adapter aux évolutions d'une société qui, confrontée

---

<sup>907</sup> CHAUVEAU Agnès, MÉADEL Cécile, « Le journal télévisé. Brefs éléments pour une histoire. 1949-1975 », in BOURDON Jérôme *et al.*, *La grande aventure du petit écran*, BDIC/INA, 1997, p. 124-129.

à la montée des violences, ne porte plus à l'égard des comportements criminels la même capacité de compréhension et de tolérance. Il est en effet devenu malvenu voire inacceptable, dans le contexte de tensions sociales et d'augmentation de la délinquance, de tenir un discours trop indulgent à l'égard d'un accusé. C'est ce que Georges Walter apprend à ses dépens en 1970, lorsqu'il se retrouve, avec son rédacteur en chef Joseph Pasteur, obligé de comparaître devant le conseil d'administration de l'ORTF transformé en tribunal professionnel.

La direction reproche au chroniqueur d'avoir présenté le ravisseur de Sophie Duguet, Michel Fauqueux, en des termes trop respectueux à l'occasion de son procès en septembre 1970. En effet, Georges Walter, alors présentateur du journal, avait évoqué les bonnes conditions de séquestration de l'enfant. Sophie, fille d'un riche industriel du secteur betteravier, enlevée puis retrouvée en novembre 1969, avait été retenue prisonnière dans une ferme où se trouvaient d'autres enfants et la fillette avait donc passé son temps à jouer avec eux, pataugeant dans les flaques d'eau. Le rapt devenait d'autant plus tolérable que Georges Walter, faisant la présentation du riche industriel, choisit d'insérer quelques plans tournés sur la propriété des Duguet, et qui montraient les « cages à lapins » servant de couchettes aux ouvriers espagnols employés sur l'exploitation. Le père de l'enfant est furieux à la vue de ces images qui, au lieu de lui attirer une sympathie acquise à l'égard d'un père privé de son enfant, façonnent de lui le portrait d'un oppresseur capitaliste tandis que le ravisseur Fauqueux, qui s'apprête à être jugé, semble bénéficier d'avance d'un regard bienveillant.

L'académicien André Chamson, membre du conseil d'administration de l'ORTF, se montre particulièrement violent à l'égard de Georges Walter, dénonçant une « presse qui est toujours du côté de la défense ! »<sup>908</sup> et cherchant à démontrer que le journaliste avait fait l'apologie du crime. L'ancien conseiller Jacques Narbonne<sup>909</sup> est le seul à prendre la défense du journaliste. L'affaire se clôt finalement sur ce tribunal interne dont l'avantage est d'avoir calmé l'ire des parents Duguet qui envisageaient déjà de poursuivre une action judiciaire. L'anecdote révèle en tout cas, dans un contexte de crispations sociales, le réel durcissement des positions à l'égard des comportements criminels. Chercher à comprendre l'acte criminel comme le faisait autrefois Frédéric Pottecher, c'est déjà excuser le crime et, considère une hiérarchie très attentive à ne pas alimenter la lutte des classes et les divisions dans la société, un discours impropre au journaliste moderne et responsable. La libéralisation de l'information rencontre ses limites sur le terrain de la morale.

---

<sup>908</sup> Entretien avec l'auteur, 5 décembre 2002, 1h15.

<sup>909</sup> Né en 1918, agrégé de philosophie, Jacques Narbonne est remarqué par le président de Gaulle en 1959 qui l'investit conseiller technique en matière d'éducation jusqu'en 1968. Conseiller d'État, il présidera la commission chargée d'apprécier la qualité des émissions de radio et de télévision de 1976 à 1981.

Enfin, finalement peu à l'aise dans le rôle de chroniqueur judiciaire, Georges Walter préfère mettre fin à sa collaboration au journal télévisé afin de pouvoir se consacrer plus librement à l'écriture<sup>910</sup>.

#### 2.4.2. Du compte rendu à l'éditorial judiciaire : Paul Lefèvre et Jean-Pierre Berthet

La chronique judiciaire télévisée retrouve un peu d'éclat en 1970-1971, alors que sont recrutés deux jeunes journalistes d'Europe 1 : Paul Lefèvre dans l'équipe de Pierre Desgraupes et Jean-Pierre Berthet dans celle de Jacqueline Baudrier. Tous deux se voient bientôt chargés de couvrir l'actualité judiciaire<sup>911</sup>.

##### *a. Paul Lefèvre (deuxième chaîne, 1971-1987)*

Né en 1934 à Montbard (Côte-d'Or), Paul Lefèvre entreprend des études de droit, jusqu'à l'obtention d'une licence. Pour des raisons familiales, il choisit de s'orienter ensuite vers la finance en s'inscrivant à l'Institut des Études Supérieures de Banque. En 1959, le hasard le conduit vers le journalisme : à 25 ans, il devient pigiste pour le quotidien régional *Paris-Normandie*. Sa carrière se confirme en 1961, lorsqu'il rejoint la rédaction d'Europe 1 et fait la connaissance du journaliste Claude Terrien. Trois ans plus tard, ce dernier, considérant qu'il en requérait toutes les qualités, pousse le jeune Paul Lefèvre vers la chronique judiciaire tout en lui confiant régulièrement la présentation du journal. En 1971, alors qu'il cherchait un remplaçant à Georges Walter, Pierre Desgraupes l'appelle et le fait entrer à l'ORTF. Paul Lefèvre réalise son premier sujet le 27 mars 1971 à l'occasion d'un hold-up survenu dans la capitale britannique. Jusqu'à l'automne 1972, il ne se consacre finalement guère à la chronique judiciaire et doit d'abord faire ses preuves en tant que reporter, réalisant quelques sujets divers sur le détournement du Boeing TWA le 11 juillet 1971 ou un entretien avec un responsable de la Mutuelle du Commerce, le 30 décembre 1971.

L'automne 1972 est agité pour l'information télévisée. L'été avait sonné le glas de la période de libéralisation voulue par le Premier ministre Chaban-Delmas, auquel succède Pierre Messmer le 5 juillet 1972. L'ORTF est repris en main par le pouvoir et sa direction, en application de la loi du 3 juillet 1972, confiée au bouillonnant Arthur Conte. Les unités

---

<sup>910</sup> Il reviendra au journalisme en 1974, ayant accepté l'offre de son ami André Brincourt qui vient de lui proposer la chronique télé du *Figaro*.

<sup>911</sup> D'autres journalistes sont parfois chargés de couvrir les procès : citons par exemple Jean-Louis Burgat (TF1) ou Ladislav de Hoyos (TF1). S'ils n'ont pas l'exclusivité de la rubrique, Paul Lefèvre et Jean-Pierre Berthet en sont néanmoins les principales figures aux cours des années 1970-1980.

autonomes d'informations sont supprimées et les rédactions se retrouvent rattachées à la direction de chaque chaîne. À la grande satisfaction de ces ennemis politiques, Pierre Desgraupes quitte l'ORTF. Une permutation est alors décidée entre les chaînes : tandis que Jacqueline Baudrier est récompensée en obtenant la direction de la une, la rédaction « Desgraupes » bascule sur la chaîne couleur. C'est donc en qualité de journaliste de la deuxième chaîne que va s'imposer le chroniqueur judiciaire Paul Lefèvre. Le procès de la catastrophe de Saint-Laurent-du-Pont, qui se déroule à Lyon du 9 au 15 octobre 1972, inaugure véritablement sa nouvelle carrière télévisuelle.

Le 1<sup>er</sup> novembre 1970, le « 5-7 », un dancing récemment construit à proximité de Saint-Laurent-du-Pont était ravagé par un incendie spectaculaire. Le bilan est lourd : 146 victimes, pour la plupart de moins de 21 ans. Ce drame provoque une vive émotion dans tout le pays et une enquête est ouverte dès le lendemain pour déterminer les responsabilités. Le maire de Saint-Laurent-du-Pont et le secrétaire général de l'Isère sont aussitôt suspendus de leurs fonctions : il leur est reproché d'avoir commis des négligences dans la procédure ayant abouti à l'obtention du permis de construire du « 5-7 » et d'avoir autorisé prématurément l'ouverture du dancing. En 1972, le maire est jugé et condamné à 10 mois de prison avec sursis et le seul gérant rescapé de l'incendie puni de 18 mois dont 12 avec sursis. L'incendie ayant probablement été déclenché par le système de chauffage, le fournisseur se voit également infligé 4 mois de prison avec sursis tandis qu'une somme de 38 835 francs par victimes est allouée aux parties civiles.

Accompagné du reporter François Cornet, Paul Lefèvre est donc envoyé à Lyon pour suivre les audiences d'un procès très attendu. Les rôles sont bien partagés : au premier le soin de rappeler le fait-divers (circonstances et lieu du drame, hommages annuels aux victimes...), au second la tâche de couvrir les débats judiciaires et d'expliquer la notion de responsabilité pénale et juridique.

Dès sa désignation par Pierre Desgraupes à la chronique judiciaire, Paul Lefèvre apprend la concision journalistique : testant un jour l'une de ses chroniques devant son patron, il est coupé au bout d'une minute trente par un « J'en ai marre de ta gueule »<sup>912</sup> qui lui fait aussitôt comprendre que le temps des longs comptes rendus est révolu. Obligé de se plier à l'exercice, Paul Lefèvre inaugure alors la forme nouvelle de *l'éditorial judiciaire*. Alors que le compte rendu avait pour principal défaut de privilégier le discours narratif et descriptif, l'éditorial consiste désormais à synthétiser et aborder l'actualité judiciaire du jour à partir

---

<sup>912</sup> Entretien avec l'auteur, 25 juin 2002, 2h. Il avoue se souvenir exactement de la formule tant celle-ci l'avait marqué.

d'un angle unique, le tout en moins de deux minutes. Il peut s'agir d'une personnalité marquante du procès, d'un témoignage important ou d'un incident d'audience. Le sujet doit commencer par une phrase d'accroche et finir sur une chute. Paul Lefèvre éditorialise donc l'actualité judiciaire.

Cette rupture formelle accompagne une évolution notable sur le plan des pratiques professionnelles. Jusqu'alors, la plupart des chroniqueurs judiciaires se contentaient d'arriver à la première audience sans avoir réellement préparé le procès, ayant seulement lu l'arrêt de renvoi qu'ils avaient obtenu des magistrats et dont le principal défaut est d'être rédigé à charge contre l'accusé. Mais de Madeleine Jacob à Frédéric Pottecher, les « grandes plumes de la chronique judiciaire » ne s'étaient guère indignées d'un tel risque d'impartialité. Ils arrivaient au procès en ne maîtrisant finalement que très peu les éléments du dossier puisque leur sujet était moins l'affaire elle-même que le procès mis en scène autour de cette affaire. Toute leur attention se concentrait sur ce rendez-vous solennel avec l'institution judiciaire et une certaine « virginité » du chroniqueur pouvait de ce point de vue être plus profitable à la rédaction d'un compte rendu vivant, haletant et accessible à tous.

En marge de cette conception, Paul Lefèvre estime au contraire que la chronique judiciaire s'inscrit dans le prolongement direct du fait-divers et que le chroniqueur doit faire preuve d'une connaissance approfondie du dossier avant d'aborder le procès. Son expérience de reporter à Europe 1 a sans doute été déterminante dans la construction de réflexes professionnels :

« Dès qu'il y avait une information judiciaire ouverte, je mettais mon nez dedans »<sup>913</sup>

Faits-diversiers et chroniqueurs se rapprochent alors, les premiers aidant les seconds à maîtriser toutes les phases de l'investigation. Paul Lefèvre n'hésite ainsi pas à travailler avec le fait-diversier qui a enquêté sur l'auteur d'un crime ou sur le responsable d'un accident qui s'apprête à être jugé, comme c'est le cas en 1972 à l'occasion du procès de Saint-Laurent-du-Pont. Avec l'expérience, Paul Lefèvre en vient même à anticiper son rôle, réunissant toutes les pièces dès qu'une « bonne affaire » s'annonce dans l'actualité. Avant même le jugement, il aura ainsi aiguisé une intime conviction qui l'aidera à bâtir ses éditoriaux. Bien qu'il demeure un électron libre au sein de la rédaction, le chroniqueur judiciaire s'intègre de plus en plus

---

<sup>913</sup> Entretien avec l'auteur, 25 juin 2002, 2h.



dans le service des Informations générales, où convergent les faits-divers, potentiels procès judiciaires.

Au moment du procès, les pratiques ne diffèrent pourtant guère des prédécesseurs. À chaque audience, Paul Lefèvre sort un cahier à spirales, consacrant une page à chaque audience. Vers 11h30, il s'arrête pour commencer la rédaction puis l'enregistrement de son papier diffusé dans le journal de 13h, réitérant ce délai avec l'audience de l'après-midi. Ainsi, la chronique du 20h est-elle parfois très différente de celle du 13h. Le chroniqueur, lorsque l'opportunité lui est fournie, a le souci de répondre le soir aux questions posées le midi car il ne s'intéresse plus tant au récit de l'audience qu'aux questions et aux faits relatifs au geste criminel. Quand Frédéric Pottecher expliquait que le président de la cour s'était subitement levé ou que l'avocat de l'accusé s'était à ce moment-là adressé directement aux jurés, Paul Lefèvre interroge dans ses éditoriaux : pourquoi l'homme a-t-il tué sa femme ? qu'est-ce qui a poussé la maîtresse à tuer son amant ? Et de questionner telle notion juridique ou d'expliquer tel élément de procédure afin de permettre aux téléspectateurs de comprendre à son tour le déroulement du procès et les enjeux de l'affaire.

Comme le fait-divers, la chronique judiciaire accède à la une au début des années 1970. S'il arrivait exceptionnellement à Frédéric Pottecher de faire l'ouverture du journal parce qu'un procès politique pouvait être considéré comme une actualité majeure aux yeux des rédacteurs, les procès d'assises plus ordinaires ont à leur tour définitivement acquis la légitimité leur permettant d'accéder aux titres du JT au moment où s'impose la nouvelle génération de chroniqueurs. On mesure l'évolution de la hiérarchisation de l'information qui se produit sous l'impulsion de Pierre Desgraupes et de Jacqueline Baudrier en observant, par exemple, le journal de la deuxième chaîne du 9 octobre 1972 dont l'édition de 20h s'ouvre sur le procès de Saint-Laurent-du-Pont. Trois reportages s'enchaînent pendant dix minutes sur ce drame avant que le présentateur Alexandre Baloud n'annonce le sujet suivant, consacré au ministre de l'économie et des finances Valéry Giscard d'Estaing et à l'analyse de son discours de rentrée. Le fait-divers a éclipsé le fait politique. Les exemples sont nombreux.

Mais au moment où Paul Lefèvre modernise la chronique judiciaire, son confrère Jean-Pierre Berthet, sur la première chaîne, développe quant à lui une conception un peu différente de cette spécialité journalistique, incarnant une « deuxième école » dont l'influence favorisera l'émergence de la troisième génération de chroniqueurs, dans les années 1980.

Lorsque Jean-Pierre Berthet entre à 26 ans à l'ORTF en 1970, embauché par Jacqueline Baudrier, il n'a alors aucune expérience de la chronique judiciaire. Après son baccalauréat, l'étudiant s'est inscrit en fac de science et parvient à décrocher sa licence avant de prendre conscience de son intérêt grandissant pour le journalisme. En 1965, lorsque l'occasion se présente d'entrer comme stagiaire à Europe 1, le jeune Berthet n'hésite pas à abandonner une carrière scientifique pour devenir reporter sur le tas, à une époque où « il n'était pas nécessaire de sortir d'une école de journalisme »<sup>914</sup>. Il apprend donc le métier grâce aux conseils des professionnels qu'il côtoie à la station et, surtout, à son expérience quotidienne. En cinq ans, il gravit rapidement les échelons : de reporter, il devient présentateur de journaux.

En 1970, l'ORTF l'engage d'abord comme reporter en prévision du creux estival. Il réalise son premier sujet sur un fait-divers : une histoire d'enfant emprisonné par sa famille. Prévu pour être diffusé dans le journal du soir du 12 juin 1970, le reportage est finalement supprimé du conducteur en raison d'une actualité internationale chargée<sup>915</sup>. Ce premier rendez-vous manqué est réparé trois jours plus tard : son sujet sur l'incendie d'un bidonville est diffusé *in extremis* en fin de journal, le 15 juin 1970, juste après un autre fait-divers sur l'ouverture du procès de Charles Manson, le meurtrier de l'actrice américaine Sharon Tate, commenté par Michel Kops à partir d'images d'archives. Jean-Pierre Berthet commence alors progressivement à s'intéresser à l'actualité judiciaire. Moins d'un mois plus tard, le 7 juillet 1970, sa rédaction l'envoie réaliser un reportage d'avant-procès sur l'affaire d'un meurtre à Puyricard. Du 28 au 30 septembre, il assure encore la couverture du procès du ravisseur Michel Fauqueux, de l'avant-procès à l'annonce du verdict. Il n'en continue pas moins à rapporter simultanément de nombreux faits-divers : l'histoire d'un enfant passager clandestin (21 juin), la mort de Luis Mariano (15 juillet), un miracle à Lourdes (16 juillet), un accident d'avion (20 juillet) ou de montagne (27 juillet), l'incendie d'un club de Chicago (28 juillet), des inondations en Irlande du Nord (17 août), un ouragan en Martinique (23 août), un carambolage sur un nouveau tronçon d'autoroute (31 octobre), etc. Le 2 novembre, c'est à lui et à son confrère René Marchand que l'on confie encore la couverture du drame de Saint-Laurent-du-Pont.

---

<sup>914</sup> Entretien avec l'auteur, 28 juin 2002, 50'.

<sup>915</sup> Parmi les sujets internationaux traités dans l'édition du soir de « 24h sur la 2 » : un reportage sur les tensions en Jordanie, l'interview du Dr. Habache, leader du FLP, l'enlèvement de l'ambassadeur français au Brésil.

Après des premiers pas, selon l'usage, à la rubrique des faits-divers (1971), où il se montre très productif, puis à la présentation régulière du journal de novembre 1971 à septembre 1973, Jean-Pierre Berthet se voit finalement poussé vers la chronique judiciaire à l'automne 1973. Satisfaite de la couverture qu'il a fait de ces premiers procès et cherchant à combler le vide rédactionnel qui, sur la deuxième chaîne, a été réglé depuis l'installation de Paul Lefèvre un an auparavant, sa direction le maintient finalement à cette tâche :

« Cela eu l'heur de plaire à la direction et du coup, j'en ai fait d'autres. Et j'y ai pris goût. »<sup>916</sup>

Le rythme des chroniques s'accélère aussitôt. Les 27 et 28 septembre 1973, Jean-Pierre Berthet rend ainsi compte du procès Hervet, puis enchaîne du 10 au 12 octobre avec celui du pirate de l'air Jean Kay<sup>917</sup>, puis du 19 octobre au 8 novembre avec le procès dit « de la garantie foncière »<sup>918</sup>, avant de suivre au tribunal de Dijon les audiences de l'affaire Javilliey<sup>919</sup>, du 16 au 21 novembre 1973. Du 28 novembre 1973 au 5 janvier 1974, il réalise en pointillés la couverture du procès d'Édouard Dega, s'échappant quelque temps des audiences pour annoncer, le 17 décembre 1973, l'issue du procès Javilliey ou, de la « garantie foncière » le 8 janvier 1974. L'année 1974 est marquée par le procès Liefrenni<sup>920</sup> ou Aranda<sup>921</sup> (janvier), celui des frères Willot (février)<sup>922</sup>, du procès de la fusillade de Puteaux (mars)<sup>923</sup>, d'un ravisseur à Villefranche (juin), du procès Jubin (juin)<sup>924</sup>, du procès dit « des

---

<sup>916</sup> Entretien avec l'auteur, 28 juin 2002, 50'.

<sup>917</sup> Élevé dans le respect des valeurs militaires et chrétiennes, Jean Kay devient proche de l'OAS puis du réseau Françafrique de Jacques Foccart avant de poursuivre une carrière de mercenaire. Le 3 décembre 1971, il prend en otage les passagers du Vol 711 de la Pakistan International Airlines afin de défendre les intérêts du Bangladesh qui réclame son indépendance. Il est arrêté et jugé en octobre 1973, condamné à 7 mois de prison avec sursis. Son ami André Malraux témoignera en sa faveur à l'audience.

<sup>918</sup> La Garantie foncière est une société civile de placement immobilier créée en 1967 par Robert Frenkel qui achète des immeubles avec l'argent de ses clients, leur versant une rémunération annuelle. Mais des malversations sont réalisées aux dépens des nouveaux souscripteurs tandis que le PDG Rives-Henrys est soupçonné d'avoir bénéficié de la protection politique de Georges Pompidou. Le procès-fleuve se déroule d'octobre 1973 à mars 1974 : Rives-Henrys, Robert Frenkel et l'avocat-conseil de la société Victor Rochenoir sont finalement condamnés à des peines de prison fermes confirmées en appel quelques mois plus tard. Le chansonnier Henri Salvador a trouvé dans ce scandale un sujet d'inspiration pour sa chanson « Ah, la Garantie foncière » : « Ca c'était la bonne affaire / Je m'y voyais déjà propriétaire / Rien n'est plus sûr que la pierre ».

<sup>919</sup> Le commissaire Javilliey est jugé pour corruption et après avoir protégé des proxénètes qui faisaient travailler des prostitués

<sup>920</sup> Mohammed Liefrenni est jugé pour le rapt de deux enfants, Alain et Carole Lebard, en 1970.

<sup>921</sup> Le journaliste Aranda est jugé pour la divulgation d'informations volées après avoir découvert des documents secrets russes concernant l'assassinat de Kennedy. Menacé, il avait alors demandé au Président Georges Pompidou l'autorisation de posséder un permis de port d'armes.

<sup>922</sup> Les quatre frères Willot, à la tête de plusieurs entreprises textiles, sont parmi les premiers industriels poursuivis pour délit d'abus de biens sociaux (instauré en 1966) et délit d'initié (1970).

<sup>923</sup> En février 1971, à l'occasion de la campagne électorale municipale, une fusillade éclate entre les partisans de l'ancien maire de Puteaux socialiste Georges Dardel, qui a choisi de se représenter, et ceux de son successeur

vins de Bordeaux » (octobre-novembre)<sup>925</sup>. Entre deux procès, il n'oublie pas d'assurer la présentation du journal (plus particulièrement pendant les vacances estivales) ou de participer de façon exceptionnelle aux autres événements importants de l'actualité, par exemple la mort de Georges Pompidou en avril 1974.

À la fin décembre 1974, pourtant, au moment de l'éclatement de l'ORTF, Jean-Pierre Berthet, militant à la CFDT, prend la défense des journalistes susceptibles de perdre leur emploi. Cette prise de position lui vaut de se retrouver écarté de l'information télévisée par la direction qui ne le licencie certes pas, mais le tolère tout juste. Jean-Pierre Berthet profite de cette marginalisation pour lancer quelques magazines d'actualité et animer des émissions autour de grands thèmes de société qui ne l'écarte guère du monde judiciaire (par exemple sur la peine de mort, le 13 novembre 1975<sup>926</sup>). Il réalise durant cette période quelques chroniques judiciaires « dans des conditions honorables »<sup>927</sup> pour peu qu'elles ne comportent aucun propos subversif à l'égard du pouvoir. Les rédactions se livraient à « une autocensure collective », estimera-t-il plus tard. Et comme au temps de Georges Walter, les écarts sont sévèrement réprimés. Ainsi, alors que le gouvernement de Raymond Barre fait arrêter puis extradier, le 16 novembre 1977, l'ancien avocat d'Andreas Baader et de la Fraction Armée Rouge Klaus Croissant<sup>928</sup>, une partie des journalistes français manifestent leur indignation. Quand *Le Monde* du 2 novembre publie une virulente tribune de Gilles Deleuze et Felix Guattari, le chroniqueur de TF1 ose à son tour livrer un commentaire critique à l'égard de cette décision qualifiée de « déni de justice »<sup>929</sup>. Jean-Pierre Berthet est aussitôt convoqué par son rédacteur en chef sur ordre du directeur de TF1 Jean Cazeneuve. Après de sévères remontrances, le journaliste est écarté de l'antenne pendant six mois. En 1979, il obtient cependant le prix Hondas pour son reportage « Un procès à Téhéran ».

---

Charles Ceccaldi-Raynaud qui n'a pas obtenu l'investiture du PS mais celui du maire UDR de Neuilly-sur-Seine, Achille Peretti. Un colleur d'affiches de Dardel, Salah Kalced, est tué par un militant de Ceccaldi. Le drame n'empêche pas la réélection de Charles Ceccaldi-Raynaud avec près de 65% des voix au second tour. Le procès s'ouvre le 14 mars 1974 : les principaux inculpés obtiennent des peines de détention légères. En 1975, le maire Ceccaldi-Raynaud est jugé civilement responsable de la fusillade et condamné à verser 200.000 francs à la veuve de Salah Kalced.

<sup>924</sup> Le 4 octobre 1972, le juge d'instruction parisien Robert Magnan était pris en otage par deux détenus, Christian Jubin et Georges Segard, qui finissent par le relâcher et être repris par la police 32 heures après leur évasion du Palais de justice.

<sup>925</sup> La prestigieuse maison Cruse est impliquée dans une affaire de fraude d'étiquetage, ayant substitué du vin de table à un vin d'appellation contrôlée. La défense est assurée par le bâtonnier bordelais Jean Rozat, spécialiste du droit des vins et lui-même propriétaire viticulteur du château des Arras.

<sup>926</sup> INA, « Peine de mort 1975 », TF1, 13 novembre 1975, 53'.

<sup>927</sup> *Presse Actualité*, n°161, février 1982, p. 22.

<sup>928</sup> Klaus Croissant avait demandé l'asile politique à la France pour échapper au mandat d'arrêt international lancé par le parquet de Stuttgart, puis par la cour fédérale de justice de Karlsruhe.

<sup>929</sup> « Le moins qu'on puisse dire est que le gouvernement français n'a laissé aucune chance à Klaus Croissant ». Cité dans *Presse Actualité*, n°161, février 1982, p. 23.

L'élection de François Mitterrand en 1981 fait revenir Jean-Pierre Berthet aux premières loges de l'information télévisée. À la tête de la commission de concertation qui a engagé des discussions avec la direction après le 10 mai, il se voit confié la présentation du JT par le nouveau directeur de la chaîne Jacques Boutet, avant de se retrouver, en 1982-1983, dans les coulisses en qualité de rédacteur en chef du 20h. Mais l'expérience le laisse insatisfait et il envisage rapidement de reprendre la chronique judiciaire :

« La direction, qui avait semble-t-il gardé de bons souvenirs, me l'a proposée. J'ai hésité entre retourner à la chronique ou refaire du magazine. Cela s'est joué sur un coup de dé : je me suis dit « Bon allez, j'essaie ! »<sup>930</sup>

La tentative est finalement une réussite puisque Jean-Pierre Berthet ne quittera plus la chronique judiciaire jusqu'à son départ de TF1 en 2005. En trente-cinq ans de journalisme sur TF1, il aura au total passé près de vingt-cinq ans à la chronique judiciaire.

*c. D'un journalisme de télévision à un journalisme télévisuel*

Comme Paul Lefèvre, Jean-Pierre Berthet expérimente l'éditorial judiciaire télévisé dès le début des années 1970. Mais le chroniqueur de TF1 entend néanmoins se distinguer de son confrère d'Antenne 2. Également formé à la radio, Jean-Pierre Berthet, à l'inverse de Pottecher et Lefèvre, va progressivement chercher à intégrer dans ses chroniques un matériau jusqu'alors négligé : l'image filmée.

Jusqu'alors, le chroniqueur judiciaire de télévision présentait une chronique face à la caméra, à la rigueur alimentée par quelques croquis judiciaires destinés à aider les téléspectateurs à visualiser l'expression d'un accusé ou la gestuelle d'un témoin. Mais la scène représentée restait figée et le dessin ne prenait vie qu'à travers le commentaire qui en était fait. La plupart du temps, le dessin judiciaire était même ignoré du chroniqueur, inséré par un technicien de façon arbitraire et parfois en décalage avec les propos du journaliste. Si on a vu que Georges Walter avait eu recours aux images filmées pour saboter volontairement ses apparitions face à la caméra, Jean-Pierre Berthet développe pour sa part une conception véritablement journalistique. Son objectif est de poursuivre la modernisation de la chronique en réalisant l'alliance entre l'éditorial et l'image.

---

<sup>930</sup> Entretien avec l'auteur, 28 juin 2002, 50'.

Les éditoriaux de Jean-Pierre Berthet inaugurent donc une grammaire télévisuelle plus riche que celle de son confrère. Le chroniqueur n'apparaît plus seul pendant deux minutes, face à une caméra se contentant de filmer sa lecture du papier. Les téléspectateurs commencent en effet à voir quelques images filmées du procès au moment même où le chroniqueur fait la lecture de son éditorial. Alors que Paul Lefèvre continue de lire ses « billets » devant la caméra, fidèle à sa formation radiophonique, Jean-Pierre Berthet choisit la voie d'un éditorial judiciaire construit autour de l'image. Inaugurée dès 1974, cette innovation notable se généralise surtout au moment du retour définitif de Jean-Pierre Berthet à la chronique judiciaire, en 1983. L'objectif est de pouvoir raconter le procès à travers le mouvement des images qui, peu à peu, devront inféoder l'écriture télévisuelle.

Mais l'orientation de la rubrique vers un langage en images doit se comprendre au regard de l'évolution générale d'un journalisme *de télévision* qui, au cours des années 1970-1980, devient progressivement un journalisme *télévisuel*. Les mutations sociologiques expliquent cette inflexion.

La profession, en effet, a connu un net rajeunissement à partir de la fin des années 1960, alors que la génération d'après-guerre commençait à partir à la retraite. Valable pour tous les secteurs, ce constat est encore plus marqué dans l'audiovisuel, dont le rajeunissement s'est trouvé accéléré par la crise de Mai 68 : de nombreux journalistes confirmés avaient été contraints à un départ prématuré. L'arrivée de la seconde (1964) puis troisième chaîne (1972) a également créé un besoin de personnel et favorisé le recrutement de journalistes. En 1977, une enquête révèle que 78% des journalistes de moins de 40 ans appartiennent au secteur audiovisuel : 6% ont moins de 25 ans, 29% de 25 à 29 ans et 43% entre 30 et 39 ans. Alors qu'ils ne sont plus que 13% à avoir entre 40 et 49 ans et 9% plus de 50 ans<sup>931</sup>. La même année, une autre étude montre que les moins de 40 ans ne représentent que 45,1 % sur l'ensemble de la profession<sup>932</sup>.

Les écoles de journalisme, devenus au cours des années, le passage sinon obligatoire du moins fortement conseillé des prétendants au métier, adaptent le contenu des formations aux nouveaux médias, laissant ainsi au tournant des années 1970-1980, une large place à la télévision et à la télématique. Enfin, l'évolution des techniques et l'arrivée de la Bétacam a fortement influencé le reportage télévisé : en septembre 1984, le CFJ créé une formation au

---

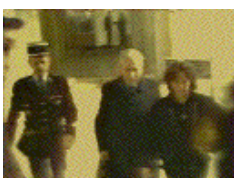
<sup>931</sup> Chiffre avancés par Roland Cayrol dans une étude publiée en 1977 [« À la recherche des journalistes de radio-télévision », *Études de radio-télévision*, n°24, RTB Bruxelles, novembre 1977] et citée par Gilles Fabre-Rosane dans *Presse Actualité*, n° 138, juin-août 1979, p. 41.

<sup>932</sup> *Journal de la presse*, n° 16, 7 novembre 1977. Selon un sondage réalisé auprès de 2800 journalistes. Citée par Gilles Fabre-Rosane dans *Presse Actualité*, n° 138, juin-août 1979, p. 41.

journalisme reporter d'images (JRI) afin de répondre aux besoins plus spécifiques des futurs journalistes de télévision. Au milieu des années 1980, alors que Jean-Pierre Berthet vient de revenir à la chronique judiciaire, les journalistes de télévision ont imposé un véritable langage audiovisuel et l'image acquise une place centrale dans les pratiques.

Mais, au-delà des facteurs sociologiques et des évolutions techniques, il faut enfin noter le poids des volontés individuelles : bien qu'ils appartiennent à la même génération, Jean-Pierre Berthet choisit délibérément de faire évoluer ses chroniques judiciaires en construisant progressivement ses éditoriaux autour de l'image à disposition quand, au même moment, son confrère d'Antenne 2 Paul Lefèvre refuse toujours l'insertion d'images dans la lecture de ses chroniques. Si les différences ne sont pas notables en 1973-1974, alors que s'impose encore l'éditorial « parlé », on peut mesurer le décalage qui s'est installé entre les deux chroniqueurs dès le milieu des années 1980, à l'occasion de l'affaire Christine Villemin<sup>933</sup>. Soupçonnée par le juge d'instruction Lambert d'être la meurtrière de son enfant Grégory, retrouvé mort le 16 octobre 1984, Christine Villemin risque la comparution devant une cour d'assises.

À 13h10, le 12 septembre 1986, le présentateur du journal d'Antenne 2 Hervé Claude introduit la chronique de Paul Lefèvre. Il prend le soin d'insérer lors de son lancement une image de Christine Villemin entourée de gendarmes et accompagnée de son avocat maître Garaud, afin de remémorer l'affaire, s'il était besoin, aux téléspectateurs :



**Hervé Claude :**

« L'affaire Villemin, de nouveau à la une... ou l'affaire Grégory,

si vous préférez... Le *sort* de Christine Villemin, la mère de l'enfant assassiné... que vous voyez ici... le sort de Christine Villemin est toujours incertain... Le juge Lambert, qui *s'occupe* de l'affaire, a en effet ordonné hier la transmission du dossier à *la cour d'appel de Nancy*... Cela veut dire que le juge Lambert croit toujours à la culpabilité de Christine Villemin... Mais en fait, Paul Lefèvre, l'affaire Grégory est *loin* d'être terminée !... »

Le chroniqueur, présent à ses côtés, prend alors la parole :

---

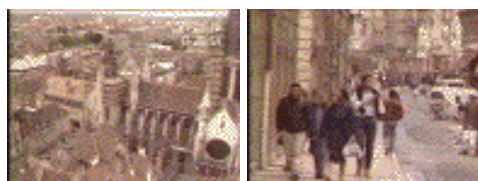
<sup>933</sup> Nous reviendrons plus longuement sur ce fait-divers dans le chapitre 2 de la troisième partie.



**Paul Lefèvre** : « En effet ! Avant une éventuelle comparution de Christine Villemin devant la cour d'assises... la route est encore longue et la procédure assez complexe. Je vais essayer de vous la simplifier [...] »<sup>934</sup>

Paul Lefèvre se livre alors à une analyse très peu télégénique visant à expliquer le rôle de la chambre d'accusation et ses « trois possibilités d'action » : le renvoi de Christine Villemin devant les assises, le non-lieu ou le supplément d'informations. Aucune image ne vient distraire les téléspectateurs le temps de cet exposé technique mais pédagogique. Une minute trente plus tard, Hervé Claude enchaîne avec un sujet sur l'enlèvement d'un ressortissant Américain à Beyrouth.

Quelques mois plus tard, Jean-Pierre Berthet livre à son tour une chronique pour le journal de 13h de TF1, alors que la chambre d'accusation se réunit depuis le matin même afin de statuer sur le sort de Christine Villemin. Le chroniqueur se distingue de son confrère sur plusieurs points. D'abord, il n'est pas présent sur le plateau parisien du journal télévisé mais envoyé comme reporter au palais de justice de Dijon. Surtout, l'image est au cœur de la chronique et détermine le commentaire :



**Jean-Pierre Berthet** : « Changement de décor pour l'affaire Villemin. Loin des passions soulevées à Épinal et à Nancy, le dossier s'installe à Dijon... Dijon... une ville tranquille, solide... où la justice est réputée sereine et efficace. C'est ici que plusieurs affaires délicates ont abouti... Comme la révision du cas Jean-Marie Deveaux. »



« ... C'est ici que la justice doit décider une fois pour toute... si Christine Villemin doit comparaître devant la cour d'assises... À 8h30, ses avocats, Maître Henri Garaud en tête, sont arrivés les premiers. Ils vont réaffirmer devant la chambre d'accusation que Christine Villemin est innocente... et qu'il faut reprendre la piste Bernard Laroche. Au nom des grands-parents de Grégory, Maître Paul Lombard et Joël Lagrange vont répondre que rien ne doit empêcher que justice soit rendue. »

<sup>934</sup> INA, Journal télévisé, A2, 13h, 12 septembre 1986, 1'40.





**Plateau extérieur :** « Pas d'images de cette audience qui se tient à huis clos, comme c'est l'usage... mais déjà une précieuse indication : le procureur général demande le renvoi de Christine Villemin devant les assises. Dans ses réquisitions, qui sont sévères pour la jeune femme, le magistrat retient en particulier comme charges suffisantes les conclusions des experts en écriture et les témoignages des camarades d'usine de Christine Villemin... ces quatre ouvrières qui affirment l'avoir vue poster la dernière lettre du "Corbeau"... L'audience, au palais de justice de Dijon, reprend toujours à huis clos, dans quelques minutes. »<sup>935</sup>

Jean-Pierre Berthet développe au fond une approche « iconodoule » de l'institution judiciaire, considérant que le caractère sacré de la justice républicaine n'est pas incompatible avec sa représentation. Dans un esprit laïc, il a au contraire l'obligation de rendre accessible par l'image, non le concept abstrait de justice, mais plutôt la dimension réaliste et quotidienne d'une institution chargée, par l'enchaînement des décisions, de donner un sens à une notion philosophique. De ce point de vue, contraint par l'image télévisée, le principe de Justice trouve une incarnation à travers des signes concrets. Un bâtiment de pierre massif qui, vu en plongée puis contre-plongée, semble se mettre ainsi à hauteur d'hommes, les sons d'un couloir où claquent et résonnent les talons des avocats : ces éléments audiovisuels doivent, malgré leur austérité, précisément faire la preuve que la justice est solide et humaine, donc bel et bien « sereine et efficace ».

Obligé de respecter les règles qui lui sont fixées (ici le huis clos), le chroniqueur judiciaire cherche en réalité à faire pénétrer davantage le public dans l'enceinte d'un espace autrefois sacré mais qui, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, a subi une détérioration de son autorité, le fait-divers ayant parfois servi d'accélérateur. Mais l'image de télévision n'a pas créé ce phénomène : elle ne fait qu'achever, par le dévoilement d'une réalité animée, quotidienne et ordinaire, le long processus de désacralisation de la justice amorcé dès le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>936</sup>. Entre une justice de droit divin qui se dérobaît à la critique et une justice-spectacle qui s'étale dans les magazines devant le regard sévère de l'opinion, les images télévisuelles proposent ici l'alternative d'une justice banalisée, réduite à sa dimension administrative et institutionnelle. À l'écran, la justice protège moins les idéaux républicains qu'elle ne fabrique des piles de dossiers. Il appartient donc au chroniqueur d'expliquer comment le corps judiciaire s'emploie

<sup>935</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 13h, 21 mai 1987, 1'35.

<sup>936</sup> La presse populaire et satirique accélère, par son développement au XIX<sup>e</sup> siècle, le processus de désacralisation de la justice au moment même où éclatent de grands scandales politico-judiciaire. Lire à ce sujet CHAUVAUD Frédéric (dir.), *Le sanglot judiciaire. La désacralisation de la justice (VIII<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Éditions Créaphis, 240 p., 1999, 240 p.

à traiter et réparer les drames humains. Témoin de la fragilisation de l'autorité judiciaire, le chroniqueur peut, de ce point de vue, devenir un médiateur utile, chargé modestement de reconstruire la confiance entre une institution de la nation et les citoyens. L'image, pense-t-il, pourrait assurer l'outil de cette restauration pour peu que la parole judiciaire ne parvienne à s'humaniser, obligeant ses représentants à s'ouvrir davantage aux caméras et intégrer des réflexes de communication. Interdites en 1954, les caméras de télévisions partent donc dans les années 1980 à la reconquête de l'espace judiciaire...

### **Conclusion**

Les années 1970 sont celles d'une véritable professionnalisation du journalisme de fait-divers, dont la légitimité ne fait désormais plus aucun doute au sein des rédactions de télévision. Du point de vue des responsables de l'information, d'abord, le fait-divers est devenu un élément stratégique appréhendé dans le contexte de concurrence qu'inaugure la réforme de 1969 et stimule l'éclatement de l'ORTF en 1974. La recomposition du service des informations générales et la réanimation de la chronique judiciaire, quelque temps sacrifiée après le départ de Frédéric Pottecher, sont le signe d'une politique éditoriale particulièrement bienveillante à l'égard de l'information criminelle. D'un service « flou », l'Information générale est devenue un service fort au sein des rédactions. Pour le reporter, ensuite, le fait-divers représente un véritable défi qui, s'il est relevé avec succès, permettra de consacrer ses qualités de professionnel et confirmer les critères d'un journalisme de télévision « moderne » : rapidité, concision, esprit de synthèse, sens de l'image etc. Mais alors que la télévision des années 1970 inaugure ses premiers grands feuilletons criminels, qui succèdent ainsi aux feuilletons judiciaires des années 1960, commence à émerger la nécessité de responsabiliser la profession face aux risques de dérapages que constitue la fabrication toujours plus immédiate de l'information. Jusqu'au milieu des années 1980, pourtant, aucune réflexion déontologique ne parvient à se dégager collectivement.

Reste que la volonté de professionnaliser la mise en scène de l'événement criminel semble se heurter aux limites d'une image télévisuelle finalement pauvre d'informations, en quête de visages et de paroles mais généralement désincarnée, et qui demeure strictement contrôlée sur le plan juridique. Mais, si le journal télévisé ne renouvelle au fond guère les pratiques journalistiques et les principaux codes narratifs du récit criminel, il réussit néanmoins, grâce à l'autorité indiscutable de l'image-mouvement à laquelle s'assujettit

progressivement le commentaire, à donner véritablement vie au fait-divers. La télévision, bien plus que les autres médias, révèle ici sa singulière capacité à orchestrer et restituer la dimension émotionnelle de l'événement criminel, aidé en cela par le retentissement même du drame, local ou national.

Le fait-divers, parce qu'il est « une sorte de révélateur sociologique, un miroir qui permet à la société de se contempler elle-même »<sup>937</sup>, ne cesse de réaffirmer ici sa précieuse valeur d'objet historique. À travers les images télévisuelles des crimes, l'historien tente de comprendre et d'éclairer un contexte particulier, de distinguer au fond ce qui, dans le récit, est inmanquablement dépendant de l'histoire sociale, politique, culturelle ou médiatique d'une époque et, inversement, ce qui dans le contexte, détermine le récit.

Mais si les affaires de Bruay-en-Artois, Christian Ranucci, Patrick Henry et Issei Sagawa, qui retiendront plus particulièrement notre attention tout au long de ce chapitre, révèlent quelques-unes des caractéristiques de la société française des années 1970-1980, les récits de ces faits-divers mettent simultanément en scène des personnages quelquefois figés dans des contours stéréotypés que l'on pourrait croire affranchis d'une quelconque temporalité tant leur intelligibilité semble immédiate et affranchie de toutes données contextuelles. Ces figures renvoient pourtant à des imaginaires collectifs qu'il faut approcher avec la même démarche historique qui favorisera ici l'analyse sociologique, psychosociologique ou anthropologique de ces différentes figures. L'étude d'Anne-Claude Ambroise-Rendu, sur laquelle nous nous appuierons une nouvelle fois ici, nous permettra de tendre ce fil historique entre les siècles et les médias.

Quelles lignes de forces, quelles constantes et quelles ruptures se dessinent-elles donc entre les récits de la Belle Époque et les images télévisuelles des années 1970-1980 ? De quelle façon l'image télévisuelle s'approprie-t-elle et renouvelle-t-elle les stéréotypes présents dans les récits criminels : les figures sociales, d'abord (le tueur d'enfants, le fou, l'enfant, le père ou la mère, la foule) et les figures institutionnelles ensuite (le corps judiciaire et médical, la procédure) ?

---

<sup>937</sup> DUBIED Annik, LITS Marc, *Le fait-divers*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1999, p. 61.

### 3.1. Figures

#### 3.1.1. Le monstre tueur d'enfants

##### a. Un tueur « normal », arrogant et cynique

Le plus monstrueux, chez le monstre, c'est sa « normalité ». Quand l'horreur de l'infanticide se heurte à la raison, le premier réflexe consiste à expliquer le geste criminel par la folie. Le 4 juin 1974, alors que les enquêteurs s'activent toujours pour retrouver la jeune Maria-Dolorès Rambla, le commissaire Cubayne juge déjà « évident que l'enlèvement d'une enfant si jeune » ne peut être que « l'œuvre d'un déséquilibré »<sup>938</sup>. Deux jours plus tard, au soir des aveux de Ranucci, le même commissaire met encore « en garde [les journalistes] contre la tentation immédiate et assez logique de juger un comportement comme celui-là, en fonction de paramètre d'un homme normal »<sup>939</sup>. Pourtant, en 1976, l'état mental de Christian Ranucci ne fait aucun doute :

« *Ranucci n'est pas fou !... Intelligent, d'une bonne culture... pas de drogue, pas d'alcool... pas de déviation mentale...* »<sup>940</sup>

... assure le chroniqueur d'Antenne 2 Paul Lefèvre, se basant sur les conclusions de l'expertise psychiatrique évoquée le jour même à l'audience. Les psychiatres ont, de Christian Ranucci et de Patrick Henry, fait le même constat : l'accusé présente une personnalité « désespérément normale »<sup>941</sup>. Ni « révélateur d'un désordre cosmologique » ou magique, ni témoin du « déclin des valeurs d'une société modernisée », le monstre renvoie ainsi à « un pur dérèglement individuel » qui souligne un dysfonctionnement médical plus que social<sup>942</sup>. Le monstre qui commet un acte horrible vient donc :

« rappeler... nous rappeler... que le crime n'est pas forcément le fait de *malades mentaux...* de « *déviants* » comme on dit... Le crime est une tentation de *tous les jours...* même pour un organisme ou un esprit *équilibré...* »<sup>943</sup> (Voir CD Extrait 7)

---

<sup>938</sup> INA, Journal télévisé, FR3 Marseille, 19h10, 4 juin 1974, 3'43.

<sup>939</sup> INA, Journal télévisé, FR3 Marseille, 19h10, 6 juin 1974, durée indéterminée.

<sup>940</sup> INA, Journal télévisé, A2, 23h, 9 mars 1976, 1'23.

<sup>941</sup> BADINTER Robert, *L'abolition*, Paris, Fayard, 2000 [rééd.], p. 105.

<sup>942</sup> AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Les faits-divers... op. cit.*, p. 382.

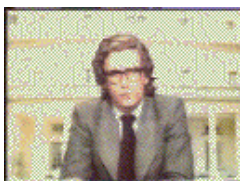
<sup>943</sup> INA, Journal télévisé, A2, 20h, 10 mars 1976, 1'35.

Le crime le plus atroce peut être commis par l'homme le plus ordinaire : de cette prise de conscience émerge une représentation médiatique du monstre qui ne connaît finalement guère de variations ni d'un siècle, ni d'un média à l'autre. En effet, la presse écrite de la fin de XIX<sup>e</sup> siècle soulignait déjà l'humanité incurablement altérée du criminel et « suscit[ait] presque invariablement l'amorce d'un questionnement sur l'humain, dans l'ordre biologique et mental »<sup>944</sup>. Un siècle plus tard, les chroniques résonnent d'une même perplexité et d'une même menace glaçante :

« Ranucci ne voulait sans doute pas tuer cette enfant... Il l'a fait tout de même lorsque quelque chose s'est *détraqué* dans son esprit... l'espace d'un instant... Ce qui peut nous arriver à chacun... d'entre nous... sous la pulsion soudaine du désir, de la peur... ou de l'intérêt... Le procès d'Aix... au-delà de *l'homme*... devenu un *exemple*... nous rappelle qu'entre la raison et le crime... ne se trouve souvent... *que la volonté.* »<sup>945</sup> (Voir CD Extrait 7)

En chaque téléspectateur se tapissent donc des forces mauvaises, susceptibles de prendre à tout moment le contrôle de ses actions s'il ne parvient pas à se dominer. Tuer le désir, écarter la peur ou étouffer l'intérêt : insidieusement, la chronique judiciaire fait une relecture morale de la psychiatrie. Alors que la liberté de l'individu n'a jamais été autant socialement affirmée et politiquement défendue que dans la deuxième moitié des années 1970, un fait-divers vient révéler les limites de cette liberté et faire resurgir des crispations relatives à la question des mœurs en reliant ceux-ci aux pulsions les plus intimes de l'être humain.

Mais si le monstre est un homme, il se distingue néanmoins par une arrogance physique et comportementale qui ne fait que redoubler l'antipathie à son égard. « Derrière ses lunettes teintées avec sa grosse croix en or sur la poitrine<sup>946</sup>, Christian Ranucci paraît très sûr de lui », juge défavorablement Jean-Louis Burgat en observant un accusé qui, « à



<sup>944</sup> AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Les faits-divers... op. cit.*, p. 382.

<sup>945</sup> INA, Journal télévisé, A2, 20h, 10 mars 1976, 1'35. Paul Lefèvre.

<sup>946</sup> C'est la mère de Christian Ranucci, Héroïse Mathon, qui a eu l'idée de lui faire porter une croix, à la consternation des avocats de la défense. Dans *Le pull-over rouge*, Gilles Perrault décrit plus précisément le physique de l'accusé dans son box : « Il a suffi à Christian Ranucci d'apparaître pour susciter malaise et hostilité. Le cheveu bien peigné, les lunettes à monture d'écaille chevauchant son nez en bec d'aigle, il est vêtu d'un complet bleu agressif [...], porte un polo blanc à col roulé sur lequel se détache, insolite, ostentatoire et provocante, une croix pectorale pendue à son cou par une chaînette [...] comme on n'en voit qu'aux évêques et aux missionnaires » [p. 235].

plusieurs reprises, [...] interrompt le président Antona, s'énerve, corrige les témoins, paraît même gêner son avocat maître Lombard. »<sup>947</sup> (Voir CD Extrait 6). Bien que plus distancié, son confrère Paul Lefèvre n'est pas loin de partager cet avis : « agressif, arrogant, entêté... [Christian Ranucci] adopte un système de défense qui contribue à aiguïser l'atmosphère »<sup>948</sup> (Voir CD Extrait 8).

Pourtant, plus grave que l'arrogance de Christian Ranucci est le cynisme de Patrick Henry. Soupçonné par les policiers, interrogé 48h avant d'être relâché faute de preuves le 13 février 1976, Patrick Henry choisit alors de multiplier les interviews. Devant les caméras de Jean-Pierre About (TF1), il se montre affable, souriant et disert, se balançant sur sa chaise en racontant que la police s'était adressée à lui à cause des « coïncidences », espérant « évidemment »<sup>949</sup> que l'enfant soit retrouvé sain et sauf et son ravisseur arrêté. Le témoignage n'est pourtant diffusé que quelques jours plus tard, après la découverte du corps strangulé du petit Philippe Bertrand. Roger Gicquel prévient d'emblée les téléspectateurs :



« Vous allez voir Patrick Henry... Vous allez mesurer le cynisme de l'assassin ! »<sup>950</sup>

Ces images, que la mort de Philippe Bertrand rend insupportables aux yeux de l'opinion, façonnent aussitôt les contours de la monstruosité de Patrick Henry. Pourtant le journaliste bute sur la même impasse de la « normalité ». Jean-Louis Burgat en fait l'aveu le lendemain après avoir investigué les moindres recoins de la personnalité monstrueuse :

« Éducation ? Normal. Famille ? Normale. Activité ? Normale. Tout est normal ou presque dans la vie de Patrick Henry... jusqu'au 30 janvier »<sup>951</sup>

L'arrogance et le cynisme sont finalement constitutifs de la figure monstrueuse en étant le signe de l'humanité perdue du criminel. Ils révèlent un être calculateur, incapable, au-delà d'une apparence humaine, de ressentir l'once d'un sentiment humain. Patrick Henry est ainsi décrit par Roger Gicquel comme « un jeune homme apparemment *sans passion* » et qui

<sup>947</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 9 mars 1976, 2'06.

<sup>948</sup> INA, Journal télévisé, A2, 23h, 9 mars 1976, 1'26.

<sup>949</sup> Il déclare : « Ca fait mal au cœur pour les parents et surtout pour le petit garçon. Évidemment, on souhaite un dénouement très rapide et heureux de cette affaire ». INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 18 février 1976, 3'31.

<sup>950</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 18 février 1976, 3'31.

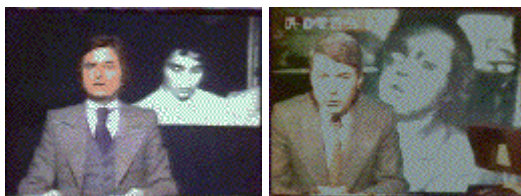
<sup>951</sup> Date de l'enlèvement de Philippe Bertrand. INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 19 février 1976, 1'50.

a « tenu tête avec *une froide lucidité* aux policiers »<sup>952</sup>. Troppmann, Jack l'Éventreur, Landru, le curé d'Uruffe, Patrick Henry : ces noms se sont imposés comme les principaux représentants du monstre criminel parce qu'ils ont, en raison de la nature particulièrement atroce de l'acte ou du procédé utilisé, de l'identité de la victime, « violé les normes de l'imaginaire du crime »<sup>953</sup> propre à chaque société à chaque époque. En effet, si tout crime est la transgression d'une norme et génère un faisceau de représentations, le crime du monstre se heurte à ces représentations « ordinaires » et en repousse les frontières, devenant en cela une transgression de la transgression. De ce point de vue, le monstrueux n'est pas seulement une figure construite en référence à un acte criminel spécifique, il est le produit d'une interaction constante entre un individu déviant et une société qui, à chaque époque, interroge et redéfinit les contenus et les formes de ces déviances à travers des recherches scientifiques, l'élaboration d'un cadre juridique, l'expression des préoccupations sociales et culturelles, ou l'énonciation d'une parole morale et religieuse.

Le contexte définit par conséquent fortement le façonnement de la figure monstrueuse. Mais lorsqu'une opinion assiste excédée à la résurgence répétée du monstre, il devient aisé d'oublier la singularité d'un criminel pour lui préférer une version générique, source d'amalgames et de confusions.

*b. « Christian Henry, Patrick Ranucci » : le Janus meurtrier*

Le procès de Christian Ranucci s'ouvre à Aix-en-Provence le 9 mars 1976, c'est-à-dire moins de trois semaines après le choc de « l'affaire de Troyes ». L'émotion populaire née de la mort du petit Philippe Bertrand, loin d'être retombée, se ravive à l'approche du jugement d'un homme condamné pour le même crime que Patrick Henry. La haine et l'esprit de vengeance alors si vifs qui animaient l'opinion à Troyes se reportent sur l'accusé d'Aix-en-



Provence : jugé pour le meurtre de Maria-Dolorès, Christian Ranucci porte en effet symboliquement sur les mains le sang de Philippe Bertrand. À peine ouvert, le procès de Ranucci n'appartient donc déjà

plus à l'accusé.

La presse alimente largement la confusion tandis qu'à la télévision, les portraits de Patrick Henry et Christian Ranucci s'enchaînent et se fondent, façonnant l'image d'un tueur

<sup>952</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 18 février 1976, 1'55 (plateau).

<sup>953</sup> AUCLAIR Georges, *Le Mana quotidien...*, op. cit., p. 109.



d'enfant bicéphale, un Janus meurtrier qui, en 1976, menace l'équilibre et le bonheur des familles françaises.

Ainsi, le 9 mars, le présentateur de TF1 Gérard Saint-Paul annonce à 20h10 l'ouverture d'un procès qui,...



« on le veuille ou non, va peut-être faire figure de "test"... ou "d'épreuve", plutôt... le mot "test" est peut-être mal choisi en pareilles circonstances. En effet, trois semaines après le dénouement de ce qui est devenu "l'affaire Patrick Henry", après le meurtre du petit Philippe Bertrand, on juge, à Aix-en-Provence, Christian Ranucci... »

Le procès de Ranucci n'est plus que le prologue du procès de Patrick Henry réclamé fiévreusement par l'opinion depuis le 18 février 1976. Le rapprochement des deux meurtres fait perdre à l'affaire Ranucci sa singularité, induit encore le présentateur qui propose plutôt une lecture « généralisante » des faits :

« Évidemment, dans ce genre d'affaires, l'horreur incline l'opinion à faire un seul cas général parfois très définitif de tout ce qui touche la vie d'un enfant. Jean-Louis Burgat... qui suit ce procès pour nous à Aix-en-Provence, nous dit si, même dans ce cas-là, deux affaires du même ordre peuvent se ressembler. »<sup>954</sup>

Dès lors, le sort de Ranucci n'intéresse plus qu'au travers du crime de Patrick Henry. Le chroniqueur de TF1 Jean-Louis Burgat ne cache d'ailleurs pas qu'il n'y « aurait effectivement pas près de cinquante journalistes si Christian Ranucci n'était arrivé devant cette cour d'Aix-en-Provence trois semaines après l'affaire de Troyes... »<sup>955</sup> (voir CD Extrait 6). Sur Antenne 2, le présentateur Guy Thomas alimente encore la confusion générale alors que s'achève le procès de Christian Ranucci :

« On ne peut *évidemment* éviter de faire un rapprochement avec le rapt et l'assassinat de Philippe Bertrand... ce petit garçon de Troyes... Et effectivement, les personnalités des deux accusés ont des points communs... *Rien* dans leur famille... dans leur vie...ne semblait les prédestiner à accomplir un tel crime. »<sup>956</sup>

<sup>954</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 9 mars 1976, 2'57.

<sup>955</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 9 mars 1976, 2'57. Le manque de place est tel que, chose très inhabituelle dans la procédure, l'avocat de la partie civile se retrouve placé à côté des trois avocats de l'accusé.

<sup>956</sup> INA, Journal télévisé, A2, 20h, 10 mars 1976, 1'35.

Au moment où Guy Thomas prononce ces mots, un portrait souriant du petit Philippe Bertrand apparaît et succède à la photo de Christian Ranucci. L'enchaînement des images ne pouvait mieux résumer la double accusation qui pèse sur Ranucci : criminel jugé devant la loi, il est aussi l'objet opportunément cathartique d'une « France [qui] a peur » face au monstre infanticide.

Constitutifs de la même figure criminelle, celle du « tueur d'enfant », les deux visages du Janus comportent néanmoins quelques différences. Au jeu des « sept erreurs », le journaliste s'emploie donc à relever les éléments qui distinguent « l'affaire de Troyes » du « procès d'Aix ». Jean-Louis Burgat constate par exemple qu'« ici, pas de chantage, pas de rançon »<sup>957</sup> tandis que Guy Thomas en convient : « les circonstances de ce drame ne [sont] pas *tout à fait* identiques »<sup>958</sup>. Ranucci a fait des aveux complets avant de se rétracter alors que Patrick Henry avait catégoriquement nié le meurtre de Philippe Bertrand.

Face au dispositif visuel et aux enjeux émotionnels qui ordonnent avec une telle autorité le croisement des deux affaires, les regrets d'un chroniqueur qui assiste aux emballements judiciaires sont vains et tardifs. Au soir du verdict, Paul Lefèvre condamne à demi-mot cette empathie populaire qui a fait pression sur la parole judiciaire, cette instantanéité bruyante de l'opinion et des médias qui a triomphé de la lente sérénité de la justice :

« Il ne faut pas dissimuler... que *l'homme... à Aix...* [...] semblait, aux yeux de la foule... porter le visage d'autres meurtriers... supporter le poids d'autres crimes... que l'on jugera plus tard... »<sup>959</sup>

Christian Ranucci est-il un monstre ? Assurément, jugent les policiers, les parents de la victime et tous ceux qui voient en lui l'auteur du meurtre de Maria-Dolorès. Mais, le procès d'Aix-en-Provence, en mettant en lumière les insuffisances de l'enquête, jette le doute dans l'esprit des chroniqueurs qui n'osent plus utiliser le qualificatif « monstrueux » en parlant de Ranucci<sup>960</sup> : l'« infâme sadique »<sup>961</sup> de 1974 n'est plus qu'un « homme dans son box »<sup>962</sup>

---

<sup>957</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 9 mars 1976, 2'57.

<sup>958</sup> INA, Journal télévisé, A2, 20h, 10 mars 1976, 1'35.

<sup>959</sup> *Ibid.*

<sup>960</sup> Dans *Le Pull Over rouge*, Gilles Perrault rapporte cette anecdote : au moment de la déposition du commissaire Alessandra, Christian Ranucci bondit et lance : « Vous avez du culot ! » au policier qui nie les « tortures » dont l'accuse Ranucci. Alessandra réplique aussitôt : « Et vous, vous êtes un monstre ! ». Gilles Perrault poursuit : « Curieusement, l'insulte apporta le soulagement qui accompagne toujours le dénouement d'une situation équivoque. Les choses étaient enfin claires. Car si le cri du commissaire Alessandra avait fait mouche et soulevé les applaudissements de la salle, c'est que la presse écrite et audiovisuelle ne cessait d'accoler l'épithète de « monstre » au nom de Patrick Henry. » in PERRAULT Gilles, *op. cit.*, p. 278.

deux ans plus tard. Car en mars 1976, le véritable monstre n'est pas à Aix-en-Provence, mais à Troyes. Sans nul doute, après la condamnation à mort de Ranucci le 11 mars 1976, la face la plus dangereuse du Janus infanticide porte bien les traits de Patrick Henry.

### 3.1.2. Le fou : Issei Sagawa, le « Japonais cannibale »

Alors que la figure du monstre place l'individu criminel dans le registre d'une normalité altérée, le fou se voit d'office exclu de la communauté des hommes : son geste ne marque effectivement pas la transgression de la norme mais l'ignorance pure et simple de celle-ci. Une double interrogation se dessine alors : comment l'image de télévision s'approprie-t-elle et restitue-t-elle la folie criminelle ? Cette mise en scène renforce-t-elle le rejet de l'Autre ?

La télévision n'a, jusqu'au début des années 1980, que rarement soulevé le thème de la folie. Dans les années 1950 et 1960, la figure du fou apparaît essentiellement dans la fiction et les dramatiques : l'aliéné est alors un personnage parmi d'autres, souvent excentrique, génial et maléfique comme cet « Inquiétant professeur Lomer »<sup>963</sup> dont les expériences étranges font sombrer les cobayes humains dans la folie. Dans les années 1970, à la faveur d'une réflexion universitaire et scientifique réactivée par les travaux, entre autres, de Michel Foucault, la folie devient plus certainement un sujet de débat. L'émission littéraire *Apostrophes* se montre la plus curieuse, alimentée il est vrai par les nombreuses publications d'ouvrages de psychiatres et de neurologues durant la décennie. « Qui est fou ? » s'interrogent par exemple Bernard Pivot et ses invités, le 9 janvier 1976<sup>964</sup>. Henri Baruk, médecin-chef d'un hôpital psychiatrique et auteur du livre *Des hommes comme les autres* [Laffont] tente alors de bousculer les idées reçues en affirmant qu'il n'existe ni fous, ni malades mentaux, seulement des hommes que distinguent des différences de degré.

Deux ans plus tard, Bernard Pivot fait resurgir le profil du déséquilibré « en marge de la société » à travers la figure de Charles Bukowski, auteur troublant des *Contes de la folie ordinaire* (1967). Mais la folie évoquée ici n'a justement rien d'ordinaire puisqu'elle révèle

---

<sup>961</sup> INA, Journal télévisé, FR3 Marseille, 19h10, 5 juin 1976, durée non déterminée.

<sup>962</sup> INA, Journal télévisé, A2, 20h, 10 mars 1976, 1'35. Paul Lefèvre.

<sup>963</sup> INA, « L'inquiétant professeur Lomer », ORTF, 19 août 1968, 54'.

<sup>964</sup> INA, *Apostrophes*, « Qui est fou ? », A2, 9 janvier 1976, 1h09.

surtout un génie littéraire fulgurant, torturé et alcoolique<sup>965</sup>. Plus ordinaire est la folie traitée dans le numéro du 4 janvier 1980 : intitulée « Propos raisonnable sur la folie », l'émission est en réalité consacrée aux dépressions nerveuses, à travers les témoignages croisés de malades et de psychiatres. Le magazine médical « Fenêtre sur » que présente le professeur Jean-Paul Escande consacre également quelques numéros aux « comportements anormaux »<sup>966</sup> ou, plus inattendu, à l'influence de la médecine traditionnelle des guérisseurs africains sur la psychiatrie moderne occidentale<sup>967</sup>. Enfin, un documentaire remarqué « La Bordé ou le droit à la folie », diffusé le 9 février 1977, cherche à faire évoluer le regard collectif jeté sur l'aliéné en évoquant les méthodes novatrices d'une équipe de jeunes psychiatres attachés à guérir le malade « tout en le faisant vivre »<sup>968</sup>.

Dans tous les cas, le fou est à l'écran soit un malade, soit une victime, dont la démence spécifique intéresse moins que les questions relatives à la guérison et la réinsertion de la personne dans la société. Lorsqu'elle est abordée sous l'angle du génie littéraire, la folie est perçue comme le fait d'une marginalité excessive de la part de l'individu : l'exclusion du sujet est donc moins un rejet par la société, qui reconnaît au contraire la richesse créatrice de l'artiste, qu'un retrait plus ou moins volontaire de la part du créateur.

Le journal télévisé n'a, pour sa part, jamais vraiment eu l'occasion de façonner la figure du fou, *a fortiori* du fou criminel. « L'affaire de la malle sanglante » qui éclate en juin 1981 place donc le journaliste et le téléspectateur devant une réalité inédite et un profil criminel particulièrement rare : l'anthropophage. Mais Issei Sagawa, « le cannibale japonais » est d'autant plus susceptible d'être exclu de la communauté des hommes qu'il cumule deux tares : celle d'être fou *et* d'être étranger.

#### *a. Le cannibale*

Un couple se promène le 13 juin 1981 dans le parc du bois de Boulogne et remarque deux valises sur les berges du lac. L'homme s'approche et demande au promeneur asiatique assis à proximité sur un banc si elles sont à lui. L'asiatique répond que non. Le couple ouvre alors les valises et découvre un spectacle macabre : dans un drap sanguinolent sont entassés les membres découpés d'un être humain. Choqué, l'homme part aussitôt prévenir la police.

---

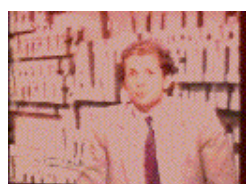
<sup>965</sup> Ivre-mort, Charles Bukowski est renvoyé du plateau par le présentateur d'*Apostrophes*, au beau milieu de l'émission.

<sup>966</sup> INA, *Fenêtres sur*, « Des comportements anormaux », A2, 16 avril 1979, 27'.

<sup>967</sup> INA, *Fenêtre sur*, « Une psychiatrie venue d'Afrique », A2, 11 février 1980, 26'.

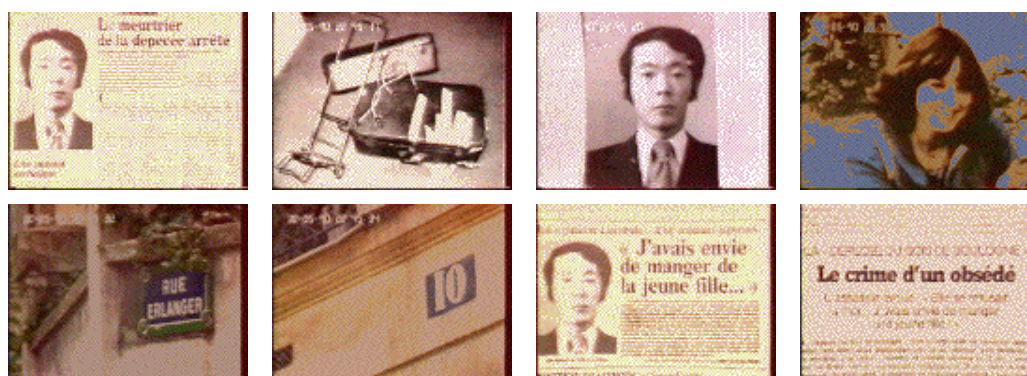
<sup>968</sup> INA, « La Bordé ou le droit à la folie », TF1, 9 février 1977, 1h03.

L'affaire de « la malle sanglante » commence. Le médecin légiste établit d'abord que la victime est morte d'une balle tirée à bout portant dans la nuque et qu'elle a ensuite été dépecée au niveau des régions fessières, pubiennes, vulvaires, mammaires et labiales. Un appel à témoin est alors lancé par les enquêteurs qui recueillent les témoignages de plusieurs promeneurs intrigués par le manège d'un petit homme, d'origine asiatique, qui est arrivé en taxi avec deux grosses valises. La description publiée dans la presse écrite alerte une habitante du 10 rue Erlanger, dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Un des locataires de son immeuble, Issei Sagawa, a précisément transporté deux lourds bagages le matin même de la découverte sanglante. Les policiers se rendent aussitôt au domicile du dénommé Sagawa, qui, poliment, leur ouvre la porte et ne fait aucune difficulté à avouer tranquillement son meurtre. Au cours de la perquisition, les policiers découvrent des morceaux de chair humaine dans la poêle, cuits et assaisonnés de moutarde<sup>969</sup>. D'autres attendent dans le réfrigérateur...



Quand le crime du monstre provoque haine et émotion, celui du fou se heurte à l'entendement et n'inspire qu'une stupéfaction horrifiée : « Âmes sensibles, s'abstenir... », prévient d'emblée Patrick Poivre d'Arvor, le 16 juin 1981, avant d'introduire le reportage de Bernard Marchetti chargé de « raconter cet horrible fait-divers, né de la découverte de valises sanglantes dans le bois de Boulogne »<sup>970</sup>.

Suit alors un commentaire très factuel et neutre pour évoquer un crime qui ne l'est pas :



**Bernard Marchetti** : « Cet homme est un anthropophage. Il s'appelle Issei Sagawa, japonais, né à Kobe, il y a 32 ans... Jeudi dernier, il a tué d'une balle dans la tête sa camarade de faculté, René Hartevelt, une hollandaise de 25 ans... Puis il a dépecé le corps,

<sup>969</sup> Les policiers découvrent également le numéro de *Charlie Hebdo* du 16 août 1979 : sur la couverture, un cuisinier tient d'une main une femme nue par le cou et découpe de l'autre ses hanches et ses fesses, sous le titre « Le cul rôti aux herbes de Provence ».

<sup>970</sup> INA, Journal télévisé, A2, 19h30, 16 juin 1981, 1'36. « Malle sanglante ».

l'a conservé chez lui jusqu'à samedi soir. Et pendant ces deux jours, à plusieurs reprises, il a mangé des morceaux de la chair de sa victime. Lorsque les policiers l'ont arrêté hier soir, il y en avait encore dans son réfrigérateur... Et c'est en voulant se débarrasser des restes de sa victime au bois de Boulogne que le Japonais a été repéré par des témoins et par le chauffeur de taxi qui l'avait conduit. »<sup>971</sup>

Le téléspectateur découvre simultanément le visage lisse et inexpressif d'Issei Sagawa<sup>972</sup>, qui contraste particulièrement avec celui de sa victime, une jolie jeune femme souriante et pleine de vie. Mais c'est finalement la presse écrite, présente à travers les bancs-titres, qui fournit le vocabulaire et les formules les plus fortes et introduit donc à l'écran la figure du malade mental criminel : « Le meurtrier de la dépecée », « Le crime d'un obsédé » et, surtout, « J'avais envie de manger de la jeune fille... ». La télévision se contente comme à son habitude de filmer le décor peu explicite du drame, zoomant pauvrement sur l'adresse du meurtrier.

Les journalistes peinent d'abord à qualifier ce criminel : meurtrier morbide ? obsédé sexuel ? malade mental ? fou ? Le 16 juin, le journal télévisé choisit le terme plus neutre et savant d'« anthropophage ». En réalité, l'anthropophagie, du grec *anthropos* (homme) et *phagein* (manger), désigne l'acte de manger de la viande humaine en général, sans nécessairement accorder à cet acte une dimension rituelle ni même proprement humaine<sup>973</sup>. Au contraire, le terme « cannibale » est une spécification de l'anthropophagie puisqu'il désigne le fait pour un être vivant de manger son semblable et restitue la valeur cérémonielle de l'acte<sup>974</sup>. Or, ici, le fait-divers fascine parce qu'il met justement en évidence un rituel culinaire macabre, que livre d'ailleurs en détail Bernard Marchetti. Devant le crime *rare*, le journaliste préfère donc utiliser un qualificatif générique pour définir le meurtrier ; devant le crime *atroce*, il a également le réflexe moral d'écarter un terme trop fort, celui de « cannibale », qui rattache la réalité criminelle à une barbarie primitive, euphémisant ainsi la portée du fait-divers. Ces précautions dans le langage journalistique sont, au fond, révélatrices

---

<sup>971</sup> INA, Journal télévisé, A2, 19h30, 16 juin 1981, 1'36. « Malle sanglante ».

<sup>972</sup> Il s'agit d'une photo d'identité récupérée au domicile de Sagawa.

<sup>973</sup> Le tigre de Sibérie [*Panthera tigris altaica*], surnommé « mangeur d'hommes », est de ce point de vue anthropophage.

<sup>974</sup> Le terme est apparu dans la langue française au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, emprunté à l'espagnol « caniba » qui se rapportait à la description faite par Christophe Colomb des « Caraïbes ». Il s'agissait d'abord de qualifier le courage et l'héroïsme de ces Indiens des Antilles qui, pour défendre leur territoire, tuaient les envahisseurs et faisaient des repas avec leur chair. Le terme ne conserve bientôt plus que son sens péjoratif. On le retrouve sous la plume de Montaigne dans ses *Essais* (« Des Cannibales ») ou de Voltaire [*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*]. Les anthropologues ont relevé des cas d'anthropophagie chez l'homme dès l'époque paléolithique et néolithique. Marcel Mauss fait la distinction entre l'« endocannibalisme » (dévoration du cadavre par ses proches) et l'« exocannibalisme » (fait de manger un semblable d'un autre groupe) [MAUSS Marcel, *Œuvres*, Tome 2, Paris, Éditions de Minuit, 1969, p. 651-698].

du malaise de l'homme occidental confronté au tabou ultime. Mais le vocable brise peu à peu ce tabou et « L'affaire de la malle sanglante » devient rapidement celle du « cannibale japonais » sous l'impulsion de la presse écrite et magazine, non de la télévision, celle-ci ne faisant que récupérer la désignation.

Le thème du cannibalisme est, au début des années 1980, quasiment inédit à la télévision française. En décembre 1972, le sort des rescapés d'un crash aérien dans la Cordillère des Andes, contraints de manger les cadavres des passagers pour pouvoir survivre en attendant les secours, avait choqué et ému les opinions internationales<sup>975</sup>. Mais ce « cannibalisme de survie » trouvait une explication rationnelle et éventuellement une acceptation morale à travers les circonstances mêmes du drame. Le cannibalisme criminel est pour sa part beaucoup plus absent. Quelques cas américains et allemands avaient certes marqué la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle<sup>976</sup>, mais aucun fait-divers important n'était venu attirer l'attention de l'opinion française depuis l'entre-deux-guerres. Les éventuels faits rapportés par la presse s'apparentaient davantage à un cannibalisme rituel observé à l'étranger, donc moralement choquant mais socialement acceptable puisque relevant de mœurs différentes, distancées spatialement et temporellement.

L'allusion télévisuelle la plus aboutie autour du cannibalisme criminel intervient dans le cadre du magazine médical « Fenêtre sur » en 1979, lorsque le professeur Jean-Paul Escande reçoit sur son plateau Jacques Attali, à l'occasion de la parution de son ouvrage *L'ordre cannibale* [Grasset]. L'émission, en deux volets, doit répondre aux questions « D'où vient et où va la médecine ? ». Le cannibalisme est alors présenté comme une métaphore. Jacques Attali prétend ainsi dévoiler une « vérité qui a toujours été censurée » : « L'homme, dans le fond de son histoire, était un cannibale »<sup>977</sup>. Se basant sur les travaux des anthropologues, il rappelle que l'acte cannibale avait pour fonction d'éloigner le mal : manger les morts empêchait leurs âmes de venir tourmenter les vivants. L'acte cannibale peut dès lors se concevoir comme le premier acte médical, les médecins modernes devenant ainsi les lointains héritiers de ces premiers cannibales. Attali vulgarise donc ici la relation pouvant exister entre le cannibalisme rituel et le cannibalisme criminel : ce dernier est apparu à partir du moment où l'homme a oublié les raisons thérapeutiques de son acte et s'est mis à tuer les hommes pour satisfaire le seul désir de manger leur chair. « Le cannibalisme est au fond de

---

<sup>975</sup> L'avion qui transportait l'équipe nationale uruguayenne de rugby s'écrase dans la cordillère des Andes le 13 octobre 1972. Les « survivants » sont retrouvés 72 jours plus tard. L'écrivain américain Piers Paul Read s'inspire de cette aventure dans son roman *Alive. The Story of the Andes Survivor*, publié en 1974. Il faut attendre 1993 pour que le cinéma adapte le fait-divers [Les Survivants, réal : Frank Marshall, USA].

<sup>976</sup> Georges Grossman (arrêté en 1921), Karl Denke (1924), Fritz Haarmann (1934).

<sup>977</sup> INA, *Fenêtre sur*, « D'où vient la médecine ? », A2, 12 novembre 1979, 27'.

chacun de nous »<sup>978</sup>, prévient encore Jacques Attali. Et, en 1981, il est également au cœur de la capitale française.

« L'affaire du Japonais cannibale » gêne en réalité les rédactions télévisées. Antenne 2 est d'ailleurs la seule à évoquer ce crime, le 16 juin, reléguant le sujet en fin de journal. Ni TF1, ni FR3 n'ont jugé bon de couvrir un fait-divers qui semble davantage appartenir à la presse écrite. Certes, la nature même du crime a pu heurter les considérations déontologiques des journalistes et venir expliquer la discrétion télévisuelle. De même, la nationalité hollandaise de la victime et japonaise du criminel, ne répondant pas aux critères de la loi de proximité, pouvait donner à ce fait-divers même parisien un caractère trop extérieur aux préoccupations des Français.

Mais la raison la plus certaine de ce silence est ailleurs. Un élément de réponse est fourni trois jours plus tard, dans le journal du 19 juin : si la présentatrice d'A2 Patricia Charnelet évoque à nouveau le pays du Soleil Levant en fin de journal, ce n'est plus au sujet du « cannibale » mais... des exportations japonaises. En effet, l'actualité politique, diplomatique et technologique ne favorise guère le fait-divers criminel : la fin de la campagne législative, les critiques formulées à l'Élysée à l'égard d'Israël après le bombardement d'une centrale nucléaire irakienne contrôlé par l'AIEA<sup>979</sup>, le lancement réussi d'Ariane, etc. occupent une large place dans les JT. Mais surtout, « l'affaire Issei Sagawa » tombe au moment particulièrement inopportun de la visite du Premier ministre japonais Suzuki, venu « chercher en Europe les moyens de donner à son pays une stature internationale »<sup>980</sup> !

La relation est alors plutôt fraîche entre la France et le Japon. Le 18 juin, interrogé par une chaîne japonaise, le président de la République François Mitterrand avait déclaré vouloir protéger le commerce français, « enfoncé par la concurrence japonaise »<sup>981</sup>. Le 19, Suzuki prenait le petit-déjeuner à Matignon et le déjeuner à l'Élysée : « ce sont surtout les dangers de l'invasion des produits Japonais qui ont été au centre des entretiens »<sup>982</sup>, rapporte le journaliste Jean-Marc Illouz. Les enjeux économiques et financiers de cette rencontre diplomatique sont importants : pour contrer les importations japonaises, la France mise effectivement sur son secteur nucléaire et aéronautique. Le patronat français espère donc que ces discussions aboutiront sur la concrétisation de « partenariats plus équilibrés ». On imagine aisément ce que les pulsions cannibales d'un étudiant japonais installé à Paris pouvaient avoir

---

<sup>978</sup> *Ibid.*

<sup>979</sup> Le raid a causé la mort d'un technicien français.

<sup>980</sup> INA, Journal télévisé, A2, 20h, 19 juin 1981, 5'54.

<sup>981</sup> INA, Journal télévisé, A2, 20h, 18 juin 1981, 20''. Le chiffre prévisionnel du déficit commercial avec le Japon s'élève à 9 milliards de francs en 1981.

<sup>982</sup> INA, Journal télévisé, A2, 20h, 19 juin 1981, 5'54.



de discordant dans ce contexte<sup>983</sup>. La figure du fou cannibale s'efface donc des écrans sans avoir donné lieu à une réelle réflexion sur la folie ou l'anthropophagie.

Elle réapparaît néanmoins deux ans plus tard, dans le journal télévisé d'Antenne 2 du 30 mars 1983, alors que le juge Bruguière vient de conclure à l'irresponsabilité pénale d'Issei Sagawa. S'appuyant sur le rapport des trois experts qui ont examiné l'homme, le magistrat-instructeur reconnaît en effet l'état de démence de Sagawa au moment du crime et, en vertu de l'article 64 du Code pénal, le déclare donc inaccessible à une sanction pénale. Issei Sagawa est interné à l'hôpital psychiatrique de Villejuif, dans une unité réservée aux malades dangereux. Aux yeux de la justice française, Issei n'est plus un criminel, mais un malade mental. Mais aux yeux de la presse, si Sagawa est fou, il reste avant tout un meurtrier.

*b. Fou ou criminel ?*

La prédominance de la dimension criminelle sur la dimension psychiatrique dans la presse s'explique par le fait que journaux, radio et télévision restent fascinés par l'acte cannibale. Fin décembre 1983, le magazine *Photo* relance l'affaire en publiant quatorze clichés pris au moment de la perquisition chez Sagawa puis à l'institut médico-légal. Les photos sont insoutenables : on y voit les morceaux de chair posés sur des assiettes en carton et le cadavre déchiqueté de Renée sur une double page. Les clichés proviennent de l'Identité judiciaire et ont été vendus à la presse par un policier sans scrupule. Le « cannibale japonais » resurgit donc à la télévision sous l'angle d'une question déontologique : Jean Durieux, responsable de la publication de ces images, peut-il conserver le secret de sa source ?<sup>984</sup> C'est l'interrogation longuement développée dans le 13h d'A2, le 20 janvier 1984 par Noël Mamère, qui condamne d'emblée « les pulsions auxquelles une certaine presse fait appel pour vendre du papier »<sup>985</sup>. Pulsion économique ou psychique ? Au-delà du cas éthique, c'est l'occasion de revenir sur l'acte monstrueux et la fascination qu'il exerce. Interrogé, « l'éminent psychiatre » Yves Pelicier rappelle ainsi que « L'horreur [...] fait aussi partie de notre curiosité » et qu'il « est presque normal d'avoir un intérêt qu'on appelle « morbide » pour cela... ». Noël Mamère reconnaît d'ailleurs « aller chercher dans [...] les événements de

---

<sup>983</sup> La famille de la victime accuse la France d'avoir délibérément voulu étouffer l'affaire pour préserver ses intérêts.

<sup>984</sup> Jean Durieux est incarcéré une semaine parce qu'il refuse de révéler le nom de sa source. La publication est rapidement interdite et le magazine retiré des kiosques. L'éditeur est pour sa part condamné à versé 600.000 francs de dommages et intérêts à la famille de Renée Hartevelt. Quelques milliers d'exemplaires ont néanmoins été vendus.

<sup>985</sup> INA, Journal télévisé, A2, 13h, 20 janvier 1984, 7'.

chaque jour, ce côté qui nous fait peur et nous attire en même temps... ». Trois ans après, le crime de Sagawa suscite donc toujours la même répulsion : le 21 mai, Gaëlle Monthaluc évoque ainsi un « crime *horrible* »<sup>986</sup> alors que précisément son auteur n'est plus un criminel.

La télévision, comme le reste de la presse, réfute au fond l'image trop confortable du malade mental. En qualifiant Issei Sagawa de meurtrier, elle vient ainsi combler l'insatisfaction causée par le vide juridique : si la justice ne peut voir en Issei Sagawa un criminel, c'est aussi parce que le crime de cannibalisme n'est, en 1981, nulle part mentionné dans le Code Pénal. Ce dernier reconnaît seulement « l'atteinte à l'intégrité du cadavre »<sup>987</sup>, punie au maximum d'un an de prison et de 100.000 francs d'amende. Quand le profil du malade mental s'impose donc juridiquement, il résiste médiatiquement.

Mais envisager l'affaire Sagawa sous le seul angle criminel permet également aux commentateurs d'éviter l'approche scientifique et l'usage d'une terminologie savante mal maîtrisée et surtout difficile à mettre en images autrement qu'à travers des interviews rébarbatives. Comme au XIX<sup>e</sup> siècle, les journalistes ne s'intéressent donc que peu au diagnostic établi sur le sujet ou aux origines de sa folie : l'horreur de son acte suffit à le qualifier et « constitue une réponse suffisante aux questions que peuvent se poser »<sup>988</sup> les téléspectateurs. La « non-responsabilité » de Sagawa paraît donc toujours douteuse aux yeux des journalistes, même si ceux-ci reconnaissent toutefois que « des examens au scanner ont permis de déceler des anomalies au cerveau »<sup>989</sup>.

La parole scientifique n'est pourtant pas muette, révélée à la presse en mars 1983 au moment de la clôture du dossier d'instruction. L'enfance de Sagawa a été marquée par de graves désordres de la personnalité, notent les experts qui ont décelé chez le sujet une « encéphalite japonaise » contracté à l'âge d'un an et qui serait vraisemblablement à l'origine des pulsions cannibales<sup>990</sup>. Il semble que l'enfant soit également né gravement prématuré et ait souffert d'une anoxie qui expliquerait les retards de son développement physiques et psychologiques. Petit, malingre, l'enfant présentait en effet des retards scolaires et une timidité pathologique. Les experts mettent enfin en évidence la dimension sexuelle de l'acte

---

<sup>986</sup> INA, Journal télévisé, A2, 13h, 21 mai 1984, 1'14.

<sup>987</sup> Article 225-17 du Code Pénal.

<sup>988</sup> AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Les faits-divers... op. cit.*, p. 376.

<sup>989</sup> INA, Journal télévisé, A2, 13h, 21 mai 1984, 1'14.

<sup>990</sup> L'encéphalite japonaise est une maladie virale transmise par la piqûre de moustique, endémique dans certains pays asiatiques (Japon, Chine, Sud-Est asiatique, Nord océanien), particulièrement en période de mousson. Entre 1 et 20 cas pour 1000 peuvent développer une maladie mortelle dans 25% des cas et laissant des traces neuropsychiatriques plus ou moins sévères dans 50% des cas : anomalie de l'impulsion, anomalie de la volonté, changement de personnalité, comportements violents et asociaux, excitation impulsive, etc.

cannibale : chez Sagawa, le désir sexuel passe par l'oralité, la volonté de mordre et de manger le corps féminin<sup>991</sup>.

Mais ces éléments qui sont autant de circonstances atténuantes ne sont alors pas relevés dans les commentaires des journalistes et, à l'exception d'une allusion brève et indirecte du docteur Pelicier<sup>992</sup>, la télévision, occulte complètement la dimension sexuelle du crime. Les journalistes soulignent au contraire le verdict des experts japonais qui, en 1985, examinent à leur tour Issei Sagawa, rapatrié dans son pays natal. En août 1985, Issei Sagawa est remis en liberté. TF1 annonce le « scoop » un mois plus tard, ouvrant son journal de 20h sur ce titre indigné « Le cannibale libre » : « Le Japonais cannibale, meurtrier d'une étudiante



à Paris, vient d'être libéré au Japon » annonce le reporter en soulignant également que « pour les spécialistes japonais, Sagawa, qui vient de sortir de l'hôpital, *n'est même pas* un malade mental »<sup>993</sup>. La

caméra montre alors Issei Sagawa se promenant tranquillement dans un parc public. Mais le choc provient de la séquence suivante : pour la première fois, les téléspectateurs français peuvent entendre le témoignage médusant du cannibale japonais. L'homme a donné une interview en français<sup>994</sup> et loin de l'image du malade mental, Issei Sagawa articule au contraire un propos très rationnel et distant sur son acte de cannibalisme.

« Ce n'est pas des choses horribles, ni sales, ni criminelles, c'est une expression de l'amour, une demande de contact avec quelqu'un d'autre qu'il aime. Mon cannibalisme, c'est ça. Je sens plus fort, je veux toucher. [...] Mais j'ai tellement peur de la mort que je ne le ferai plus. »<sup>995</sup>

« Parce que la réalité a cassé [son] fantasme », Issei Sagawa, n'est donc plus ni fou, ni même criminel, devenu inoffensif pour ces semblables, réhabilité, libre dans son pays, et, comble de l'histoire, auteur d'un best-seller tiré de son aventure et vendu à 300.000 exemplaires ! Comme les monstres humains autrefois exhibés dans les foires et les fêtes

---

<sup>991</sup> Issei Sagawa déclare aux psychiatres avoir eu envie de manger René dès qu'il est tombé amoureux d'elle : « dans mon cas, dévoration et amour, c'est pareil ». Il trouvait la jeune femme très « appétissante ». Mais son refus de répondre à ses avances lui est insupportable. C'est par dépit, qu'il prend sa carabine et l'abat, le 11 juin 1981. DUVAL Patrick, *Le Japonais cannibale*, Paris, Stock, 2001, p. 172.

<sup>992</sup> Au sujet de la fascination pour le crime de Sagawa, il évoque « une horreur à double attrait », qui « est à la fois l'horreur du sexe et l'horreur de la mort ». INA, Journal télévisé, A2, 13h, 20 janvier 1984, 7'.

<sup>993</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 14 septembre 1985, 2'50.

<sup>994</sup> L'origine et les circonstances de cette interview ne sont pas précisées. Les propos rapportés ici sont tirés de la notice.

<sup>995</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 14 septembre 1985, 2'50.

foraines, Issei Sagawa est devenu un objet de curiosité que s'arrachent les télévisions du monde entier<sup>996</sup>.

*c. L'étranger*

Mais on ne peut achever ce portrait d'une folie criminelle très particulière en omettant une troisième dimension, distillée discrètement dans les commentaires télévisés : si Issei Sagawa est un « Autre », c'est aussi parce qu'il est étranger. La désignation « Japonais cannibale » ou « cannibale Japonais » est d'ailleurs révélatrice d'un tout indissociable, le cannibalisme étant défini à partir de l'identité japonaise. Le discours journalistique se teinte alors d'un nationalisme subliminal, révélateur d'une société française de plus en plus gagnée par le racisme, le repli sur elle-même et encline à rejeter les menaces étrangères.

De ce point de vue, l'affaire Sagawa se fonde particulièrement bien dans le contexte social et économique que connaît la France au début des années 1980, marquée par une crise identitaire et sujette aux tentations protectionnistes. Issei Sagawa personnalise ainsi la menace causée par « l'invasion » des importations japonaises dénoncée comme on l'a vu par le chef de l'État lui-même en 1981. Le fait-divers prend une double dimension : si la France veut conserver sa bonne santé (économique), elle doit reprendre en main le contrôle de ses frontières (commerciales) et ne pas hésiter à enrayer l'arrivée des (produits) étrangers. Le cannibale devient donc la métaphore de l'expansionnisme économique nippon, prêt à dévorer les puissances internationales (ici la France et les Pays-Bas, représentés à travers le lieu où se produit le drame et la nationalité de la victime). Ce contexte socio-économique favorise un discours d'exclusion, un rejet de l'étranger, perceptible dans les commentaires des journalistes.

Daniel Bilalian ne cache pas sa satisfaction, le 21 mai 1984, en annonçant l'extradition d'Issei Sagawa.



« C'est à bord du vol *régulier* d'Air France, vers Tokyo, que... le "Japonais cannibale"... comme on l'appelle... a quitté Paris ce matin. »<sup>997</sup>

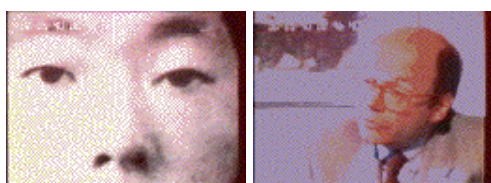
<sup>996</sup> Le roman remporte même un prix littéraire. D'autres ouvrages suivent, avant qu'Issei ne s'essaie à la peinture érotique et... à la critique culinaire pour une émission de télévision !

<sup>997</sup> INA, Journal télévisé, A2, Midi 2, 21 mai 1984, 1'14.

Le présentateur égratigne au passage implicitement ce gouvernement qui aura, jusqu'au bout, déployé un tapis rouge au criminel en le renvoyant à bord d'une prestigieuse compagnie nationale, et qui a eu l'irresponsabilité de le faire à l'occasion d'un vol « régulier », c'est-à-dire en menaçant la vie de centaines de concitoyens<sup>998</sup> !

Si l'étranger, comme le fou, est donc « quelque chose qui nous menace »<sup>999</sup>, son évocation permet également de rassurer en confortant une identité propre, qu'elle soit nationale ou psychologique. « La monstruosité, c'est presque quelque chose qui est analogue au racisme, si vous voulez... » analyse plus explicitement le professeur Pelicier devant les caméras d'Antenne 2<sup>1000</sup>. En mettant en scène l'horreur criminelle, la télévision participe donc à la construction par défaut de réflexes identitaires, renforcée par l'autorité et la valeur démonstratives de l'image : en regardant l'étranger criminel à l'écran, « nous nous disons : "Bah vous voyez... Nous ne sommes pas comme ça !" »<sup>1001</sup>.

Cette fonction de l'image se renforce d'autant plus que le commentaire alimente les stéréotypes. L'image du Japon qui se façonne à travers l'affaire Sagawa est celle d'un pays dont on ignore finalement les traditions par manque d'intérêt, de temps ou par paresse, et au sujet duquel on puise et alimente des préjugés sans les interroger où les remettre en cause. Le propre avocat d'Issei Sagawa, Me Philippe Lemaire, succombe lui-même aux plus grossiers raccourcis, entretenant l'idée que le cannibalisme de Sagawa est une donnée « culturelle » relativement courante au Japon :



« Il faut qu'il soit soigné au Japon, parmi des médecins japonais, par des gens de sa culture, par des gens qui vont essayer... euh... d'extraire de lui... euh... ce qu'il a effectivement d'inquiétant »<sup>1002</sup>

Si le cannibalisme rituel est bel et bien un comportement culturel<sup>1003</sup>, le cannibalisme d'Issei Sagawa est d'ordre pathologique. Aucun journaliste ne vient pourtant rectifier le propos en rappelant une évidence admise par tous les anthropologues : l'Asie n'a, à de rares exceptions près, pas connu l'anthropophagie. Les quelques cas observés relevaient soit d'un

<sup>998</sup> Sans menottes, Issei Sagawa est toutefois accompagné d'un médecin, d'un infirmier et d'un policier.

<sup>999</sup> INA, Journal télévisé, A2, 13h, 20 janvier 1984, 7'.

<sup>1000</sup> *Ibid.*

<sup>1001</sup> *Ibid.*

<sup>1002</sup> INA, Journal télévisé, A2, Midi 2, 21 mai 1984, 1'14.

<sup>1003</sup> ELIADE Mircea, *Le sacré et le profane*, Paris, Gallimard, 1945.

cannibalisme de survie, soit d'un cannibalisme guerrier<sup>1004</sup>, et n'ont donc aucun rapport avec l'individu souffrant de troubles psychotiques et névrotiques.

La représentation du Japon à l'écran est finalement ambivalente. Malgré ses exportations de produits de hautes technologie, le Japon reste en effet, dans les imaginaires véhiculés par la télévision française, un pays à bien des égards ancestral et barbare, et qui présente une altérité archaïque, alors que, précisément, le cannibalisme de Sagawa semblerait renvoyer davantage aux revers d'une société hypermoderne et individualiste où, paradoxalement, l'individu se trouve souvent subordonné au corps social. Les frustrations affectives engendrées pourraient alors expliquer certains comportements pathologiques et le sens aigu du tragique (suicides, pensées eschatologiques...).

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert associait le mot « cannibale » à celui de « sauvages », ces « peuples barbares qui vivent sans lois, sans police, sans religion ». Quand le siècle des Lumières introduisait donc le « sauvage » en manifestant un réel esprit de curiosité et d'observation, le XX<sup>e</sup> siècle, frileux et indifférent malgré ses puissants moyens de communication, se contente de répandre ici, à propos d'un cas de cannibalisme, une « inquiétude » dont il n'est ni rappelé la cause, ni questionné la légitimité.

#### *d. Conclusion*

La télévision a donc privilégié la dimension spectaculaire de l'affaire Sagawa, passant du spectacle criminel en 1981, au criminel en spectacle en 1985. Sans doute l'image a-t-elle favorisé cette mise en scène : l'affaire Durieux apporte de ce point de vue la preuve que les images, fixes ou animées, intégrés dans une logique de marché, génèrent une surenchère visuelle qui sacrifie ici en premier lieu la mise en perspective scientifique, psychiatrique ou anthropologique. Reste que, contrairement aux commentateurs de la presse écrite à la Belle Époque, les journalistes de télévision ne manifestent plus la même déférence à l'égard du Code pénal. Quand à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le fou criminel pouvait « bénéficier de l'apitoiement des rédacteurs », ceux-ci présentant « des arguments tout à fait conformes à ceux du Code Pénal »<sup>1005</sup>, on ne perçoit plus cette tolérance à l'égard du criminel suspecté de folie le siècle suivant. Le Code Pénal semble lui-même ne plus faire autorité sur la presse qui dénonce le vide juridique et critique un article 64 inadapté et utilisé à mauvais escient. Si le

---

<sup>1004</sup> BALLIF Noël, « L'homme et le cannibalisme », in POIRIER Jean (dir.), *Histoire des mœurs, Tome III, Thèmes et systèmes culturels*, Paris, La Pléiade, pp. 459-498.

<sup>1005</sup> AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Les faits-divers... op. cit.*, p. 386.

fou reste un malade ou une victime, l'image du fou criminel connaît en revanche en réel effacement, la dimension criminelle obstruant la déviance mentale, et annulant ainsi toute amorce de réflexion sur ce thème. Mais l'affaire du « Japonais cannibale » met surtout à jour une société dont on perçoit, en 1984-1985, le repli identitaire et la pénétration d'un discours et de comportements racistes<sup>1006</sup>. Bien que l'acte cannibale soit peu connu de la société française, et que le fait-divers n'ait finalement pas fait l'objet d'un important traitement télévisuel, on reste frappé par les résonances de l'événement et les canaux d'appropriation du crime par la presse française, qui, à travers l'évocation d'un « Autre » bipolaire - fou et étranger - parvient à restituer en pointillé un contexte hexagonal.

### 3.1.3. L'enfant

#### *a. La victime souriante et innocente*

L'attention portée à l'âge de la victime génère une hiérarchisation quasiment immuable dans les récits criminels : plus la victime sera jeune, plus sa présence à l'écran sera forte. Les meurtres d'enfants sont peut-être, de ce point de vue, les faits-divers qui produisent l'ensemble de représentations le plus équilibré puisqu'ils se construisent autant sur la figure du criminel (le monstre) que sur celle de sa victime (l'enfant innocent). *A contrario*, plus la victime sera âgée, moins elle fera l'objet d'une attention particulière<sup>1007</sup>. L'enfant sera donc une victime plus présente que l'adolescent dans les récits des commentateurs, de même que l'adolescent sera plus visible que l'adulte. Les affaires de Bruay-en-Artois, Christian Ranucci, Patrick Henry et Issei Sagawa permettent de vérifier cette répartition affective et générationnelle. Maria-Dolorès Rambla et Philippe Bertrand, tous deux âgés de 8 ans, ont ainsi fait l'objet d'une empathie particulièrement forte et soutenue. Brigitte Dewèvre, 15 ans, est quant à elle restée une victime plus discrète dans les reportages, sans doute éclipsée par les personnalités de Pierre Leroy et Monique Mayeur qui lui ont succédé dans le statut de

---

<sup>1006</sup> On rappellera simplement l'arrivée à Paris de la marche contre le racisme, le 3 décembre 1983 et la percée du Front National aux élections européennes du 17 juin 1984.

<sup>1007</sup> On peut néanmoins supposer que la logique s'inverse à l'autre extrémité des âges de la vie : une victime du troisième âge fera ainsi l'objet d'une attention plus forte de la part des journalistes. Les faits-divers retenus ici ne contenaient pas la figure victimaire de la personne âgée. Toutefois, on se souvient qu'un reportage diffusé dans le JT de 13h du 23 juillet 1974 consacré à une « Agression sur les vieux » soulignait, au regard de l'âge de la victime, le caractère particulièrement inacceptable du délit. De plus, au soir de la mort de Christian Ranucci, Jean-Louis Burgat vient rappeler sur les quatre condamnés à mort alors recensés, trois peuvent espérer une décision de la cour de cassation en leur faveur. Le quatrième, Moussa Ben Zarat, n'a quant à lui plus qu'à espérer la grâce présidentielle. Son crime : « le meurtre d'une vieille femme » [INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 28 juillet 1976, 10'].

victime. Enfin, Renée Hartevelt, 25 ans, n'a, malgré sa beauté, suscité qu'une indifférence frappante, probablement causée par sa nationalité étrangère.

Si la personnalité du monstre inspire parfois quelques nuances, celle de l'enfant victime fait l'unanimité. Aux yeux des journalistes, il demeure l'incarnation même de l'innocence :

« C'étaient les funérailles de l'innocence assassinée »<sup>1008</sup>....

.... annonce ainsi un Roger Gicquel au visage plus accablé qu'à l'ordinaire, le soir des obsèques de Philippe Bertrand, tandis que le Père Dominique Roy, qui a prononcé l'homélie lors de la cérémonie, annonce à l'envoyé spécial Jean-Pierre About son intention de « prier pour toutes les victimes innocentes »<sup>1009</sup>. Six mois plus tard, le présentateur de TF1 rappelle encore la mémoire de Maria-Dolorès Rambla, deux jours après l'exécution de Christian Ranucci : « Qui pourrait ne pas pleurer une victime innocente ? » implore-t-il avant de préciser, gêné, « Je parle de la petite fille, bien sûr ! »<sup>1010</sup>.

Le vocable choisi par les journalistes vient renforcer le statut de victime. Les qualificatifs « petit » et « petite » sont le plus fréquemment utilisés, accolés la plupart du temps au prénom de l'enfant. Philippe Bertrand est ainsi avant tout le « petit Philippe », parfois le « petit garçon » ou, plus rare mais plus précis, « le petit garçon de Troyes ».

Sur 17 journaux télévisés traitant de l'affaire Ranucci entre 1974 et 1976 (de l'enlèvement de Maria-Dolorès à l'exécution de Ranucci), la victime est désignée à 52 reprises (Graphique 2.24). Elle est ainsi d'abord une « petite fille » (16 fois), puis simplement « Marie-Dolorès » (13 fois), quelquefois la « fillette » (8 fois) ou plus complet « la petite Marie-Dolorès » (6 fois). Elle perd son identité sexuelle en devenant « l'enfant » à 6 occasions. Enfin on compte à trois reprises une désignation plus empathique : elle est ainsi « la malheureuse fillette » pour le journaliste de *FR3 Marseille*, le soir de la découverte du cadavre (5 juin 1976). Caractéristique du style plus écrit de ses chroniques, elle est ensuite « l'enfant morte » dans l'éditorial de Paul Lefèvre, au moment du procès de Ranucci (10 mars 1976). Elle est enfin, on l'a vu, « une victime innocente », aux yeux de Roger Gicquel le 30 juillet 1976 : le présentateur juge sans doute utile, deux jours après l'exécution de Ranucci, de

---

<sup>1008</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 20 février 1976, 3'30.

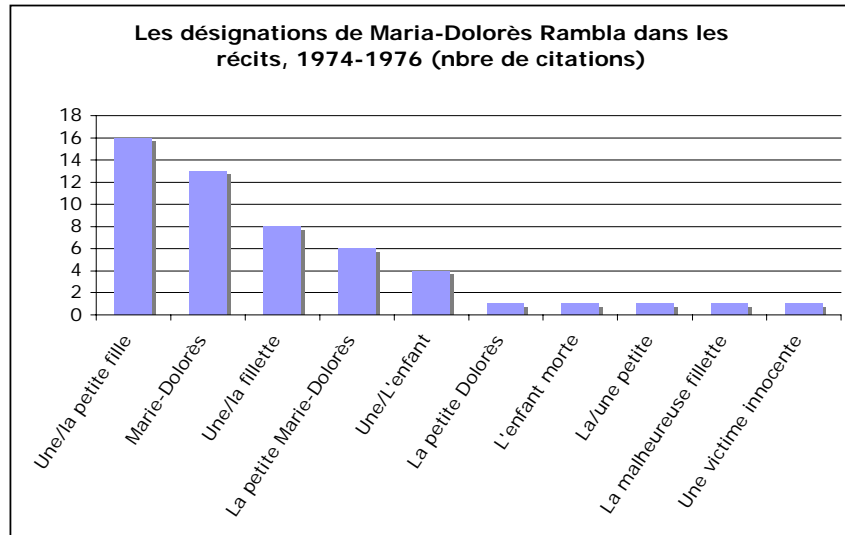
<sup>1009</sup> *Ibid.*

<sup>1010</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 30 juillet 1976, 1'15.



ne pas laisser *le coupable victime* de la peine de mort prendre le pas sur la *victime innocente* dans le cœur des téléspectateurs.

**Graphique 2.24**



En raison de son âge, Brigitte Dewèvre est, pour sa part, davantage désignée à travers les termes « jeune Brigitte » ou « jeune fille »<sup>1011</sup>. Tandis que Renée Hartevelt reste plus froidement une « camarade de faculté » ou « une Hollandaise ».

Si les qualificatifs « petit(e) » ou « jeune » soulignent l'innocence particulière de la victime, ils renforcent également en négatif la monstruosité du criminel.

On remarque que les récits criminels respectent de ce point de vue une symétrie parfaite entre la figure du monstre et celle de l'innocent. Quand, sur les quatorze récits recensés de l'affaire Ranucci en 1976, sept d'entre eux associaient Christian Ranucci à Patrick Henry<sup>1012</sup>, on en relève autant – les mêmes – rapprochant Philippe Bertrand de Maria-Dolorès Rambla. L'universalité de la figure monstrueuse renvoie donc systématiquement à une universalité de la victime innocente.

Mais l'enfant victime est une figure muette, parce que morte. Tel un dormeur du val moderne, sacrifié non plus par la guerre, mais par la perversité des hommes, elle est réduite au silence. Et comme le jeune soldat souriant de Rimbaud qu'une nature protectrice réchauffe de

<sup>1011</sup> L'accès très réduit aux documents relatifs à l'affaire de Bruay-en-Artois ne nous a pas permis d'effectuer une étude plus détaillée.

<sup>1012</sup> Nous en avons relevé 17 au total, mais 3 d'entre eux concernent l'année 1974, deux ans avant l'affaire Patrick Henry.

la mort, le sacrifice de l'enfant victime est rappelé à la mémoire des hommes, à travers les témoignages de ceux qui l'ont connu :

« J'ai le souvenir d'un petit garçon plein de vie, intelligent, vif, tendre... Enfin le souvenir d'un petit garçon que l'on ne peut s'empêcher d'aimer. »<sup>1013</sup>

... déclare par exemple le Père Dominique Roy à propos de Philippe Bertrand.

L'enfant innocent s'impose donc avant tout comme une image fixe, souriante mais figée à l'écran, symbole d'une vie suspendue par la mort. Les photographies présentées sont généralement des photos d'identité ou des portraits réalisés dans le cadre scolaire.



De gauche à droite : Brigitte Dewèvre, Maria-Dolorès Rambla, Philippe Bertrand

L'innocence n'a qu'un seul visage : la même photo de l'enfant sera ainsi utilisée à chaque évocation. Celle de Philippe Bertrand apparaîtra ainsi dans les JT de 20h de TF1 les 3 et 4 février 1976, au moment de l'enlèvement, puis resurgira après la découverte du cadavre, le 18 février. Celle de Maria-Dolorès obéit au même scénario, illustrant d'abord l'enfant disparue, avant de représenter l'enfant morte. Le visage de l'enfant s'intègre finalement à la mise en scène à trois principaux moments du récit criminel. D'abord lors de l'annonce en plateau, utilisé comme fond d'écran au moment où le présentateur introduit le sujet : le sourire de l'enfant est l'entrée émotionnelle immédiate dans le drame<sup>1014</sup>. Il est ensuite rappelé pour les mêmes raisons en ouverture du sujet, ce dernier évoquant ensuite plus froidement l'enquête, la procédure, etc. Et enfin une dernière réapparition survient en conclusion des sujets, alors que le commentaire s'est tu, invitant ainsi le téléspectateur au recueillement.

De l'enfant innocent, les journalistes retiennent surtout le sourire et les yeux, comme ceux de Philippe, ce « doux enfant au regard profond... »<sup>1015</sup>. À côté de l'hilarité franche et malicieuse de Maria-Dolorès, ou de la bouille pétillante de Philippe, Brigitte, cachée derrière

<sup>1013</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 20 février 1976, 3'30.

<sup>1014</sup> Comme le 5 juin 1974 sur FR3 Marseille : « [photo de Marie-Dolorès] C'est une bien triste nouvelle qui vient en tête de notre journal, ce soir ... Vous avez déjà compris, en revoyant la photo de Marie-Dolorès Rambla... qu'il n'y a hélas plus d'espoir pour elle... ». INA, Journal télévisé, FR3 Marseille, 19h10, 5 juin 1974, sans précision durée.

<sup>1015</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 18 février 1976, 1'55 (plateau).

de grosses lunettes et un sourire crispé, révèle l'innocence plus complexée de l'âge adolescent et ne parvient pas à susciter, de la part des commentateurs, la même empathie.

La figure de l'enfant innocent figé face à la caméra, se construit également par défaut à travers celle de son bourreau présenté, lui, dans l'action de l'arrestation, avec l'accoutrement négligé, les mains menottées, la tête baissée, le cheveu hirsute, le regard hagard ou fuyant du coupable.



**De gauche à droite :** Pierre Leroy, Christian Ranucci, Patrick Henry, Issei Sagawa, sortant des locaux de police.

Il faut souligner enfin à quel point la figure de l'enfant victime appartient à la presse illustrée et à la télévision, mais échappe complètement à la radio, qui ne peut restituer une victime muette et mettre en scène ce sourire de l'innocence.

*b. L'enfant témoin : une parole étouffée*

Une autre image de l'enfant apparaît en creux de l'affaire Ranucci : celle de l'enfant témoin. En effet, Maria-Dolorès Rambla était en train de jouer avec son petit frère Jean au moment où la fillette a été enlevée par un automobiliste venu les accoster au sujet de son chien noir disparu. Il a donc vu le ravisseur et l'a décrit le soir même aux enquêteurs qui l'interrogeaient. Mais les policiers ne jugent pas crédible la parole d'un enfant de cinq ans : « C'est un témoignage évidemment très léger... Du point de vue judiciaire, il est sans grande valeur... Mais dans la mesure où il est donné d'une manière suffisamment spontanée... il a quand même une valeur d'indication intéressante... »<sup>1016</sup> considère ainsi le commissaire Cubayne le 6 juin 1974 devant les caméras de *FR3 Marseille*.

En réalité, le témoignage de Jean Rambla ne cadre pas avec les hypothèses des enquêteurs : Christian Ranucci possédait un coupé Peugeot 304 gris. Or, l'enfant, qui collectionne les petites voitures et connaît bien les différents modèles, est formel : le ravisseur conduisait une Simca 1100 grise. Ce détail remet donc en cause la culpabilité de Ranucci et fragilise le travail des enquêteurs. Pour le commissaire Cubayne, qui tient déjà son coupable,

<sup>1016</sup> INA, Journal télévisé, FR3 Marseille, 19h10, 6 juin 1974, durée indéterminée.

il est important de discréditer la parole de l'enfant et de réaffirmer que « les indications fournies par le jeune garçon... sont *très très* légères... »<sup>1017</sup>.

Plus regrettable est la docile reprise du discours des enquêteurs par les journalistes qui insistent à leur tour sur le fait que le petit frère « n'a que *cinq ans*... », et font cet écho : « pour les policiers, c'est un témoignage assez mince »<sup>1018</sup>. Ce silence est d'autant plus surprenant que le témoignage de l'enfant était confirmé par un autre témoin de la scène, un garagiste que l'on ne peut suspecter de ne pouvoir distinguer une Peugeot d'une Simca ! La dépendance du journaliste à l'égard de ses sources a donc fait de l'enfant-témoin une autre victime, sa parole étant sacrifiée au profit de la crédibilité des enquêteurs. Deux ans plus tard, le verdict de la peine de mort qui pèse sur l'accusé oblige les chroniqueurs judiciaires à ne pas douter de la culpabilité de Ranucci et donc évoquer le témoignage opportunément oublié de Jean Rambla. Il faut attendre la remise en cause du travail des enquêteurs avec la publication du *Pull-over rouge* de Gilles Perrault, en 1978, pour que la parole de l'enfant témoin soit de nouveau considérée avec intérêt.

*c. L'adolescent criminel : une parole interdite*

L'enfant criminel est, comme l'enfant-témoin, également réduit au silence. Il ne s'agit pas cette fois de satisfaire les enquêteurs mais d'obéir strictement à la loi qui interdit à la presse de révéler l'identité d'un accusé mineur<sup>1019</sup>. Dans l'affaire de Bruay-en-Artois, le jeune Jean-Pierre, âgé de 17 ans, qui s'accuse du meurtre de Brigitte Dewèvre le 18 avril 1973, ne sera donc évoqué par les journalistes que sous le sceau de l'anonymat, réduit à son seul prénom auquel est généralement accolé un « X » dépréciatif qui souligne son statut d'accusé, voire de criminel. Si son identité doit donc rester anonyme parce qu'il est mineur, son statut d'accusé l'empêche en outre de s'exprimer publiquement. Comme l'enfant-victime et l'enfant-témoin, l'adolescent-criminel reste par conséquent muet.

---

<sup>1017</sup> INA, Journal télévisé, FR3 Marseille, 19h10, 6 juin 1974, durée indéterminée.

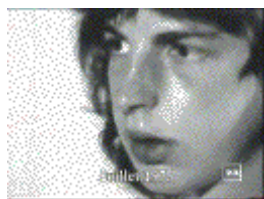
<sup>1018</sup> *Ibid.*

<sup>1019</sup> Ordonnance n°45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante. Article 14 : « La publication du compte rendu des débats des tribunaux pour enfants dans le livre, la presse, la radiophonie, le cinématographe ou de quelque manière que ce soit est interdite. La publication, par les mêmes procédés, de tout texte ou de toute illustration concernant l'identité et la personnalité des mineurs délinquants est également interdite [...]. ». On notera que la télévision n'est évidemment pas citée explicitement, même si elle n'échappe pas à la loi (« de quelque manière que ce soit »).

Mais l'anonymat et la privation de la parole n'empêchent pas une présence à l'image, pour peu que l'adolescent ne soit pas identifiable. La télévision, comme la presse magazine illustrée, développe ainsi quelques procédés palliatifs. Le 1<sup>er</sup> mars 1974, TF1 montrent par exemple une photographie de Jean-Pierre, entouré de gendarmes au moment de la reconstitution du meurtre : son identité est préservée par le bandeau noir qui cache son visage<sup>1020</sup>. L'anonymat reste toutefois relatif puisque les caméras n'hésitent pas, en revanche, à donner la parole à la mère ! Les téléspectateurs auront donc, au moins localement, reconnu « Jean-Pierre Flahaut ».



En juillet 1975, Jean-Pierre a atteint la majorité : acquitté du meurtre de Brigitte, il retrouve enfin la parole et son identité. Devant les caméras de TF1, il raconte ainsi son expérience et évoque ses projets, parle de travail, de l'armée, de son retour à Bruay<sup>1021</sup>. Quelques mois plus tard, il est arrêté pour le cambriolage d'un magasin... et perd de nouveau la parole. Le 28 novembre 1976, Antenne 2 ne montre qu'une brève de 18 secondes : si l'adolescent « Jean-Pierre » est bel et bien devenu l'adulte « Jean-Pierre Flahaut », celui-ci restera muet.



#### *d. Conclusion*

La parole de l'enfant impliqué dans un crime est donc inexistante à la télévision : muette lorsqu'il est victime, étouffée lorsqu'il est témoin, interdite lorsqu'il est coupable. Son image, en revanche, est plus diversement utilisée puisque, si elle reste fugitive à l'évocation de l'adolescent criminel, un visage souriant se fait omniprésent dans les récits lorsqu'il s'agit de mettre en scène la petite victime innocente. Comme au XIX<sup>e</sup> siècle, la figure dominante de l'enfant reste donc celle de la victime, résume Anne-Claude Ambroise Rendu : « si toutes les victimes des récits ne sont pas des enfants, la grosse majorité des enfants présents dans les récits sont des victimes »<sup>1022</sup>. L'absence de l'enfant-témoin en 1974 est révélatrice du peu de valeur toujours accordée par les adultes à la parole du jeune enfant, trompé par ses sens (s'il ne doit pas parler, c'est parce qu'il n'a pas bien vu) ou manipulé. Dans le cas de Jean Rambla, pourtant, ce n'est pas la parole, mais bien le silence de l'enfant qui semble avoir été manipulé. L'enfant criminel reste quant à lui plus rare : les crimes impliquant des mineurs demeurent

<sup>1020</sup> Il semblerait néanmoins que FR3 Lille ait diffusé ces images sans masquer le visage.

<sup>1021</sup> L'historique de cette séquence est douteux : enregistrée le 15 ou 16 juillet 1975, elle a été rediffusée le 11 octobre 1975 sur TF1.

<sup>1022</sup> AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Les faits-divers... op. cit.*, p. 503.

exceptionnels<sup>1023</sup> tandis que leurs représentations à la télévision est soumise à un encadrement juridique plus strict. Quand la télévision évoque donc le cas de Jean-Pierre, elle rappelle comme pour se justifier que l'accusé est presque un jeune adulte, sur le point d'« arrive[r] à l'âge pénal »<sup>1024</sup>. Si sa parole est interdite, c'est moins une question d'âge qu'une question de culpabilité.

#### 3.1.4. La douleur parentale

Placée au cœur de la mise en images, la jeune victime renvoie invariablement à la figure parentale. Les récits de meurtres d'enfants convoquent de ce point de vue deux types de représentations : la douleur des parents de la victime et celle des parents de l'accusé. Une question se dessine alors : la première est-elle plus légitime que la seconde dans les commentaires des journalistes de télévision ? Ou, au contraire, ces douleurs sont-elles jugées comparables et traitées avec une considération égale ?

##### *a. Parents de victime*

On relève principalement trois étapes émotionnelles dans les récits mettant en scène les parents de la jeune victime : l'angoisse, le désespoir, le chagrin. Chaque souffrance correspond à une étape du scénario criminel.

L'angoisse, c'est celle de l'attente après la disparition de l'enfant. C'est généralement à ce stade que la figure parentale est la plus visible – et audible – à l'écran puisqu'il s'agit d'alerter et de mobiliser les médias tant que l'espoir existe de retrouver l'enfant vivant. Mais il s'agit également d'une phase-clé dans l'enquête elle-même puisque les parents prennent la parole moins pour s'adresser aux téléspectateurs que pour faire passer un message au criminel :

« Dans la famille de Marie-Dolorès, c'est l'attente... l'attente douloureuse... et l'appel pathétique d'un père »<sup>1025</sup>

---

<sup>1023</sup> Dans le reportage « Au-delà des barreaux », diffusé dans le cadre du magazine Panorama, le 22 octobre 1965, Frédéric Pottecher abordait la question des mineurs criminels et, citant les statistiques de l'administration judiciaire et de l'INSEE, précisait que les jeunes de 10 à 18 ans poursuivis par la justice ne représentent que 0,6% de cette classe d'âge. Le chroniqueur ajoutait même que l'augmentation de la criminalité juvénile était plus élevée en Angleterre, en Allemagne, aux États-Unis et en Suède qu'en France. INA, « Au-delà des barreaux », Panorama, 22 octobre 1965, 1h.

<sup>1024</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 13h, 26 juin 1976, 3' (notice).

<sup>1025</sup> INA, Journal télévisé, FR3 Marseille, 19h10, 4 juin 1976, durée indéterminée.

On se souvient des larmes du père de Maria-Dolorès Rambla, diffusées le 4 juin. Son accent espagnol et sa maladresse devant la caméra n'avaient pas empêché que soit diffusé un message fort, émouvant mais impératif à l'endroit du ravisseur<sup>1026</sup>.

Deux ans plus tard, c'est la mère de Philippe qui prend la parole<sup>1027</sup>. Le 3 février 1976, le journaliste de TF1 Jean-Pierre About ne cache pas sa surprise en voyant sortir de la maison « une femme jeune et jolie malgré l'angoisse »<sup>1028</sup> qui vient se présenter dignement devant les micros et les caméras pour lancer un appel désespéré au ravisseur de *son* petit garçon, de *leur* petit garçon :

« Je vous en supplie, rendez-le *moi*. Ne *nous* laissez plus souffrir encore... »<sup>1029</sup>

L'espoir est néanmoins présent : si, dans l'urgence, elle n'a pas pris le temps d'enlever son manteau<sup>1030</sup>, la mère de Philippe n'oublie pas de remercier « tous ceux qui font tout leur possible pour qu'une fin soit heureuse »<sup>1031</sup>. Le reste de la séquence (assauts des journalistes, visage traqué de la mère) ne sera finalement pas diffusé, les responsables des JT ne voulant pas être accusés de voyeurisme. Devant cette parole désespérée, le journaliste présente une stupéfaction compatissante : « exactement comme les parents du petit Philippe », Roger Gicquel - et toute la France avec lui - avoue, qu'il « ne comprend pas »<sup>1032</sup>. Mais ce que les téléspectateurs peuvent comprendre, c'est le désespoir d'une mère. Et pour les plus réfractaires, Roger Gicquel précise un petit détail tragique :

« Demain, le petit Philippe aura 8 ans et vous imaginez à quel point cet anniversaire va alourdir encore l'angoisse des parents »<sup>1033</sup>

---

<sup>1026</sup> Rappel du sonore diffusé dans le JT de FR3 Marseille le 4 juin 1976 :

Monsieur Rambla : « J'espère bien que le monsieur l'a pris ma fille me l'a ramène... vivante. »

Le journaliste : « En ce moment, il vous écoute peut-être... »

Monsieur Rambla : « S'il a un cœur... s'il a des enfants... y verra bien ce que c'est... [*il fond en larmes*] ... Et si c'est pas un père de famille... si c'est un homme qué célibataire... ma fille de huit ans... qu'est-ce que vous faites avec ma fille de huit ans !... S'il vous plait, ramenez ma fille... parce que moi, je suis malade... Si vous faites quelques chose à ma fille, je le nettoierai moi-même... »

<sup>1027</sup> Le grand-père de Philippe a déjà accordé une interview à Antenne 2 le 1<sup>er</sup> février tandis que TF1, le même soir, parvenait à pénétrer dans la maison du couple Bertrand et filmer le chagrin des parents.

<sup>1028</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 3 février 1976, 4'01.

<sup>1029</sup> *Ibid.*

<sup>1030</sup> DELPORTE Christian, « De l'affaire Philippe Bertrand à l'affaire Patrick Henry. Un fait-divers dans l'engrenage médiatique », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°58, avril-juin 1998, pp. 127-143.

<sup>1031</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 3 février 1976, 4'01.

<sup>1032</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 18 février 1976, 1'55.

<sup>1033</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 3 février 1976, 4'01.

Mais au bout de quelques jours, le silence retombe autour des parents qui accusent les médias d'avoir provoqué l'échec des remises de rançons successives. L'attente des parents de Philippe aura duré 19 jours, celle des parents de Maria-Dolorès 3 jours.

Avec la découverte du corps de l'enfant, l'attente inquiète des parents se transforme en douleur vive : « L'angoisse a fait place ce soir au *désespoir*... » analyse ainsi le reporter chargé d'annoncer la mort de Maria-Dolorès, le 5 juin 1974<sup>1034</sup>. Mais la douleur parentale disparaît relativement à l'image pour n'être plus évoquée qu'à travers des silhouettes lointaines, serrés et courbés, comme soudés et appesantis par le chagrin : celle du père de Maria-Dolorès venu reconnaître le corps de sa fille et évacué par les secouristes ; celles des parents de Philippe le jour des obsèques et plus particulièrement celle de « Madame Bertrand en larmes, » qui, précise le présentateur Gérard Holtz, « est soutenue par son mari et son père »<sup>1035</sup> :

« Pour la première fois, on a un peu oublié l'enquête [...] pour ne plus penser qu'à la tristesse des parents et des amis au moment des obsèques du jeune Philippe »<sup>1036</sup>

Peu à peu, enfin, alors que se poursuit l'instruction et approche le procès, le désespoir des familles cède la place à un chagrin. Le couple Rambla qu'observe Éric Gilbert le premier jour du procès de Ranucci lui apparaît ainsi « muré dans son chagrin », alors que le père « pense que seule la peine capitale lui permettra de trouver l'oubli »<sup>1037</sup>. Parfois meurtri, le chagrin des parents peut également prendre la forme d'une colère : lorsque les Rambla reçoivent les caméras de TF1 chez eux, en mars 1976, c'est pour leur montrer le combat qu'ils mènent...



« ... Depuis bientôt *deux ans*... Monsieur Rambla rassemble les coupures de presse

sur les crimes commis contre les enfants... Il en a compté neuf... Et la mort du petit Philippe Bertrand a encore *renforcé* sa détermination. Monsieur Rambla a même récusé son avocat... hostile à la peine de mort... »<sup>1038</sup>

<sup>1034</sup> INA, Journal télévisé, FR3 Marseille, 5 juin 1976, durée indéterminée.

<sup>1035</sup> INA, Journal télévisé, A2, 23h, 20 février 1976, 1'04.

<sup>1036</sup> *Ibid.*

<sup>1037</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 13h, 9 mars 1976, 2'06.

<sup>1038</sup> *Ibid.*



L'apaisement de la douleur parentale est-elle possible ? Paul Lefèvre en doute au soir de la condamnation à mort de Christian Ranucci, lorsque son regard se pose sur le père de Maria-Dolorès :

« Un homme... s'est effondré un peu plus... le père de l'enfant morte... qui a sans doute réalisé ce soir que *rien*... même ce qu'il souhaitait depuis longtemps... ne calmera sa douleur... »<sup>1039</sup>

Son confrère de FR3 Marseille fait une analyse similaire, jugeant que la peine de mort n'effacera jamais la plus profonde des peines :

« Dans la foule, un homme au regard triste... C'est le père de la petite Maria-Dolorès... Ce verdict ne l'a pas surpris... Il l'attendait. »<sup>1040</sup>

La légitimité de la douleur des parents de la victime est indiscutable, jugent les journalistes qui témoignent à l'égard de la famille une compassion qu'ils font partager aux téléspectateurs et une pudeur qui les pousse quelquefois à ne pas franchir les limites du voyeurisme. Le parent du criminel a-t-il droit au même traitement ?

#### *b. Parents de criminel*

La fascination pour la figure du tueur d'enfants conduit les journalistes à remonter jusqu'aux géniteurs du monstre pour leur demander ce qui, au cours de l'enfance et de la jeunesse, a pu déterminer le passage à l'acte meurtrier. Mais ce que les télévisions retiennent finalement à l'écran, ce sont moins les réponses que les questions et les silences effarés de ces parents meurtris dans leur chair par leur enfant meurtrier. Le regard perdu, la mère de Patrick Henry parle ainsi d'un enfant « gentil » mais « songeur »<sup>1041</sup>, sans être capable de remonter le chaînon des causalités au-delà de ce mutisme manifesté quelquefois par le jeune adolescent Patrick.

En réalité, les mots leur manquent pour qualifier le crime de leurs fils : « De là à faire *ce qu'il a fait* » dit la mère, « C'est inadmissible d'avoir fait *ce qu'il a fait* » déclare le père,

---

<sup>1039</sup> INA, Journal télévisé, A2, 23h, 10 mars 1976, 1'25.

<sup>1040</sup> INA, Journal télévisé, FR3 Marseille, 11 mars 1976, durée indéterminée.

<sup>1041</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 18 février 1976, 1'38.

« [...] C'est pas possible, *j'réalise pas !* » poursuit la mère, « On peut pas pardonner *des choses pareilles* » achève le père, chacun interviewé séparément par les journalistes<sup>1042</sup>.

Au-delà de l'incompréhension, les parents du criminel partagent avec ceux de la victime la même douleur d'avoir perdu leur enfant. Le sentiment de culpabilité des premiers n'est pas évoqué explicitement, mais elle transpire à travers une souffrance qu'ils ont le réflexe de relativiser, comme le père de Patrick Henry, en larmes :



« Nous, personnellement, on perd un garçon de 23 ans, mais des gens perdent leur petit gosse de dix ans, ce qui est beaucoup plus terrible »<sup>1043</sup>

Rien, à l'écran, ne distingue donc réellement la douleur de Monsieur Henry de celle de Monsieur Rambla : les larmes du premier sont tout aussi sincères et chaudes que celles du second. Le père de Patrick Henry est d'ailleurs capable d'une aussi grande sévérité que le père de Maria-Dolorès, estimant « que la condamnation à mort est la juste punition de ce qu'il a fait »<sup>1044</sup>

Paul Lefèvre ne distingue finalement plus qu'une seule douleur parentale dans la salle d'audience d'Aix-en-Provence, au moment de l'énoncé du verdict. Alors qu'il vient d'évoquer le père « effondré de l'enfant mort », il se détourne vers Héloïse Mathon, la mère de Christian Ranucci, « une *femme* [qui] partage cette souffrance... une autre victime,  *finalement...* »<sup>1045</sup>

### *c. Conclusion*

Être parent d'une victime ou celui d'un criminel ne modifie finalement guère la mise en scène émotionnelle du fait-divers. Quel que soit le statut du cœur qui l'éprouve, la douleur parentale présente au fond une image similaire et donc, une légitimité identique. Le crime de l'assassin s'est retourné contre son auteur : en tuant l'enfant, le criminel est devenu monstre. Et si le monstre lui a fait perdre son humanité – ou plutôt lui prête une humanité factice, le criminel a *a fortiori* perdu sa qualité de fils, et fait de ses parents des orphelins d'un amour

<sup>1042</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 18 février 1976, 1'38.

<sup>1043</sup> *Ibid.*

<sup>1044</sup> *Ibid.*

<sup>1045</sup> INA, Journal télévisé, A2, 23h, 10 mars 1976, 1'25.

maternel et paternel. Les commentateurs n'hésitent donc pas à les présenter comme « d'autres victimes ». Et si hiérarchie de la douleur il y a, elle est dans la mise en scène – les parents de la victime étant plus exposés - plus que dans l'authenticité.

### 3.1.5. La foule

La dernière figure importante, que dévoilent particulièrement les affaires de Bruay-en-Artois, Ranucci et Patrick Henry, est celle de la foule. La télévision, média de masse par excellence, décline en abondance l'image de la masse humaine, renvoyant généralement de la foule une grande diversité de représentations : foule dépensière, qui court les grands magasins, foule tranquille, qui patiente le départ du train, foule religieuse, qui assiste à la messe dominicale, foule culturelle, qui se divertit au cinéma et s'instruit dans les musées, foule qui râle, coincée dans les embouteillages, foule patriotique, qui défile les 14 juillet, foule en liesse, qui applaudit la victoire d'une équipe nationale, foule citoyenne, massée devant les bureaux de votes, etc. Les foules télévisuelles sont donc particulièrement polymorphes.

Mais le fait-divers criminel restreint ce champ panoramique en renvoyant l'image d'une foule bipolaire : l'une appelle à la vengeance, l'autre pleure l'innocence.

#### *a. La foule justicière*

Les journalistes ne se contentent pas d'insérer des images de foules dans leurs sujets : ils en parlent et font d'elles une figure à part entière en lui attribuant une identité et une fonction propres. Mais le premier contact du reporter avec la foule est souvent tumultueux. Car en face de lui se dresse une masse humaine qui, après le meurtre d'un enfant, ne peut plus contenir sa colère et son désir de vengeance.

Les récits télévisuels s'attachent d'abord à restituer la densité de la foule. Les précisions d'ordre quantitatif sont rarement données, tout juste apprend-on, le 14 avril 1972,



que « deux cents personnes environ s'étaient massées devant le commissariat de police » de Béthune, où le notaire Pierre Leroy était interrogé à propos du meurtre de Brigitte Dewèvre. La plupart du temps, l'effet de

densité est apporté par le vocabulaire (« une foule tassée », « la foule s'épaississait », « [les

personnes] s'étaient massées ») et surtout à travers les images des caméras qui ont tendance à venir palper cette foule au plus près, se mêler à elle, et donc présenter des plans où les espaces vides n'apparaissent guère.

Dans la rue, la foule est rarement muette. Expressive et excessive, la foule justicière exprime d'abord sa colère, son désir de vengeance et sa soif de justice. François Cornet entend ainsi « fuser des cris de haine », le 14 avril, avant de laisser, on l'a vu, la parole à cette haine pendant 30 secondes. Lorsqu'elle n'est pas *audible*, la foule est *lisible*, inscrivant ses messages dans l'espace public. Devant le palais de justice d'Aix-en-Provence, Paul Lefèvre rapporte d'ailleurs l'une de ses paroles écrites au premier jour du procès de Christian Ranucci :

« Sur l'un des portiques de pierre blanche de la façade du palais de justice d'Aix... il y a marqué en grosses lettres bleues... « *Oui... à la peine de mort.* »<sup>1046</sup> (Voir CD Extrait 8)

L'inscription sur la pierre ne s'efface pas et pèse durant les deux jours du procès « "Oui à la peine de mort"... C'était déjà le ton de la rue... » relèvera en effet un confrère de *FR3 Marseille* deux jours plus tard : « Cette inscription sur les marches mêmes de la cour de justice d'Aix-en-Provence... reflétait hier l'ambiance de cette dernière journée. »<sup>1047</sup>



À Bruay-en-Artois, l'expression se fait plus éphémère, rédigée sur des pancartes en cartons. Mais elle contient la même revendication : « Justice pour Brigitte » clame ainsi la foule fin juillet, après le dessaisissement du juge Pascal<sup>1048</sup>.

Dans les lieux clos, et plus particulièrement à l'intérieur de l'espace judiciaire où doit régner la sérénité, la foule parvient néanmoins à se contenir. Même si, au premier jour du procès de Christian Ranucci, le chroniqueur Paul Lefèvre ne doute pas que les instincts primaires de la masse humaine ne prennent le dessus à tout moment :

« Dans la salle d'assises... une foule *tassée* et pour l'instant silencieuse... semble contenir ses cris de *haine*. »<sup>1049</sup>

<sup>1046</sup> INA, Journal télévisé, A2, 23h, 9 mars 1976, 1'26.

<sup>1047</sup> INA, Journal télévisé, FR3 Marseille, 19h10, 11 mars 1976, durée indéterminée.

<sup>1048</sup> Ces images en couleur ont été tournées par les caméras d'A2 après le dessaisissement du juge Pascal le 20 juillet 1972, alors que la population plante des tentes et organise des grèves de la faim pour réclamer justice. Cette image est tirée d'un documentaire diffusé en 1998 [INA, « Bruay, histoire d'un crime impuni », F3, 28 février 1998, 1h]. Il est difficile de la restituer dans son contexte d'origine : aucune mention n'est faite de ces plans dans les notices.

<sup>1049</sup> INA, Journal télévisé, A2, 23h, 9 mars 1976, 1'26.

La foule justicière ne se contente toutefois pas de prendre la parole : mobile par essence, la foule prend vie à travers le média de l'image-mouvement le plus conforme à son identité et sa nature scénique. Figée par la presse écrite, invisible pour la radio, la foule devient à la télévision une masse active dont le caractère violent n'est que plus évident.

Ainsi, le 5 mai 1972, rue de la Comté à Bruay, la foule survoltée *bouscule, poursuit, frappe, court* et enfin *trébuche*<sup>1050</sup> :



Le 28 avril 1972, elle oublie un temps sa colère et se montre surtout avide de curiosité le jour de la reconstitution du crime. Devant la caméra d'Antenne 2, elle *s'aligne* en ordre, *se penche* et consent à *se diviser* pour laisser passer le véhicule qui transporte Pierre Leroy<sup>1051</sup>.



La foule justicière n'est *a priori* pas sexuée, signe de son universalité. Toutefois, l'affaire de Bruay présente une masse plus féminine. Les caméras de télévision s'attardent en effet sur des visages et des silhouettes de femmes : ce sont elles qui illustrent le plus l'action et le mouvement. La foule bruaysienne se « caméléonise » donc pour épouser plus particulièrement la douleur et le combat d'une mère qui a perdu sa fille. À l'image, on voit ainsi Madame Dewèvre littéralement prendre en main l'affaire (elle saisit un journal) alors qu'une délégation se présente chez le garde des Sceaux René Pleven dans une atmosphère de bagarre<sup>1052</sup>.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la foule justicière que présentait la presse écrite n'était « pas une figure anonyme car sa connaissance des arcanes du drame prov[enaient] de sa proximité, de sa familiarité avec les acteurs »<sup>1053</sup> (voisins, habitants du quartier, de la ville). Cette analyse conserve toute sa pertinence un siècle plus tard s'agissant de la foule télévisuelle. À Bruay comme à Aix, où « la foule s'épaississait... formée de *curieux, d'avidés, de*

<sup>1050</sup> INA, Journal télévisé, A2, 20h, 5 mai 1972, 1'04.

<sup>1051</sup> INA, Journal télévisé, A2, 20h, 28 avril 1972, 1'32.

<sup>1052</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 31 juillet 1972, durée indéterminée (notice).

<sup>1053</sup> AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Les faits-divers... op. cit.*, p. 253.

*passionnés...* »<sup>1054</sup>, c'est-à-dire une masse concernée et qui connaît l'affaire dans ces moindres détails.

Les travaux des anthropologues offrent sur ce point un éclairage intéressant. La répression et l'arbitrage par le groupe de la victime est en effet, avancent-ils, l'une des caractéristiques des sociétés sans État ni gouvernement central, « où la solidarité et la défense des intérêts se fondent sur les liens du sang et non pas sur la citoyenneté et l'appartenance à un même territoire. À défaut d'organes judiciaires, c'est le groupe qui se fera justice lui-même, en se vengeant contre le coupable. »<sup>1055</sup>

La présence de la foule justicière à l'écran révélerait-elle donc un pays, la France, qui, bien que très centralisé et étatisé, ne parvient pas à réguler les désordres qui traversent la société au moyen de ses propres institutions ? Une faille s'esquisserait donc entre l'État centralisateur et les citoyens, qui manifestent à l'occasion de ces faits-divers criminels, une défiance aiguë à l'égard plus particulièrement de leur justice. Les affaires Patrick Henry, Christian Ranucci et Bruay-en-Artois le mettent en évidence : face à la menace criminelle, la foule tente de s'approprier l'arbitrage de la peine et manifeste à cet égard une grande sévérité, à la mesure de l'intensité émotionnelle du drame. Quand les foules d'Aix et de Troyes réclament la tête d'un tueur d'enfants, celle de Bruay veut effectivement la mort d'un bourgeois.

La foule justicière télévisuelle renvoie donc en partie la moderne société française des années 1970 à une dimension primitive, à un temps où, soulignait Émile Durkheim, l'organisation des sociétés n'était qu'ébauchée et où il « paraissait normal que ce soit l'assemblée du peuple tout entier qui fasse fonction de tribunal, avant que par la suite cette assemblée ne s'incarne dans la personne de son chef ou de ses représentants. »<sup>1056</sup>.

Mais dans les années 1970, la foule justicière n'est plus une foule criminelle, telle que décrite par Gustave Le Bon<sup>1057</sup> un siècle plus tôt, lorsqu'il évoquait les massacres de la Saint-Barthélemy ou le meurtre de Launay gouverneur de la Bastille sous la Révolution Française ou la Commune etc. Quand elle appelait au meurtre, la foule passait aussi à l'acte. Si un violent désir criminel s'empare de la foule justicière, les récits criminels télévisés des années 1970 démontrent que le meurtre par la foule n'est plus qu'un fantasme, une résurgence pacifiée du passé. Au fond, la foule justicière, malgré la violence de ses apparitions, reflète à

---

<sup>1054</sup> INA, Journal télévisé, A2, 20h, 10 mars 1976, 1'35.

<sup>1055</sup> LOMBARD Jacques, « La peine et la répression », in POIRIER Jean, *Histoire des mœurs*, Tome II, Modes et modèles, Paris, La Pléiade, 1991, p. 649 [pp. 611-698].

<sup>1056</sup> *Ibid*, p. 651.

<sup>1057</sup> LE BON Gustave, *Psychologie des foules*, Paris, PUF, 1971, p. 98-99.

l'échelle du long terme la pacification des sociétés contemporaines puisque, malgré sa défiance, elle s'en remet finalement à ses institutions : ses appels au meurtre sont par conséquent moins le signe d'une volonté réelle qu'un moyen de pression exercé sur l'autorité judiciaire.

La soif de vengeance et le désir de justice cessent d'ailleurs dès lors que la foule a obtenu ce qu'elle voulait. Tout se joue donc au moment solennel du verdict. Haineuse et bruyante dans la rue, la victoire sur la vie du criminel se déroule au contraire dans un silence triomphant, que ne manquent pas de relever par exemple les chroniqueurs d'Aix-en-Provence, le 11 mars 1976 :

« Le verdict a été accueilli sans un mot par le public présent dans la salle... Pas « d'ambiance *de safari* ! », pour reprendre le mot de maître Lombard à l'extérieur... La foule a accueilli le verdict... *presque* dans un silence. »<sup>1058</sup>

« Le mot « *mort* » semble se répéter dans la salle... dans les couloirs... dehors, sur le perron... où les gens attendent... [...] Pas un cri, non plus... dans la salle où un souffle de dignité, finalement, passait... »<sup>1059</sup>

La foule fonctionne au fond comme le réceptacle et l'amplificateurs des émotions, capable de grossir la colère populaire qui réclame justice et de rendre assourdissant le silence collectif qui accueille le verdict de mort attendu. Elle trouve de ce point de vue avec la télévision un vecteur idéal. Mais la foule qui crie vengeance est-elle la même que l'écran présente éplorée le jour des obsèques de l'enfant assassiné ? L'excès de colère produit-il l'excès de larmes ?

#### *b. La foule compassionnelle*

La foule compassionnelle se présente, sur trois points au moins, comme l'exact inverse de la foule justicière.

Premièrement, si la colère divise, la compassion rassemble : la foule compassionnelle détient donc la vertu démocratique de souder une communauté dans le malheur. En toute logique, elle est donc plus massive encore. Quand « 200 personnes » manifestaient leur haine

---

<sup>1058</sup> INA, Journal télévisé, FR3 Marseille, 19h10, 11 mars 1976, durée indéterminée.

<sup>1059</sup> INA, Journal télévisé, A2, 23h, 10 mars 1976, 1'25.

à Béthune en 1972, Gérard Holtz comptabilise effectivement en 1976 « près de 2000 personnes » aux obsèques de Philippe Bertrand,

« ...venues rendre hommage à la petite victime, devant l'église Saint-Bruno à Troyes...  
Une centaine de gerbes et beaucoup de larmes... »<sup>1060</sup>

Roger Gicquel ne prend, pour sa part, même plus la peine de compter une douleur universelle : toute « la ville de Troyes était aujourd'hui la ville du chagrin », et « l'accablement » de « la foule bouleversée » était même par extension celui de « toute la France »<sup>1061</sup>. La télévision vient donc renforcer les effectifs : la foule compassionnelle que les présentateurs montrent à l'écran s'adresse et rallie aussitôt celle qui a pris place devant son téléviseur à 20h. C'est-à-dire que la « communauté venue dire adieu à l'un de ses enfants »<sup>1062</sup> à Troyes représente au fond toute la communauté nationale, soit près de 53 millions de personnes<sup>1063</sup>. Une telle généralisation de l'empathie n'est évidemment pas de rigueur lorsque le sentiment manifesté est la colère. On a d'ailleurs vu les commentateurs souvent critiques à l'égard de la foule justicière, alors qu'il se fondait complètement à la foule compassionnelle.

Deuxièmement, si la colère fait jaillir la parole, le chagrin réduit la foule au silence lorsqu'elle enterre un petit prince :

« Dans une ville presque muette et tout à fait recueillie, avec une grande dignité, l'enfant Philippe a été enterré. »<sup>1064</sup>

La seule parole mise en scène est la signature du registre, c'est-à-dire une écriture qui n'est pas publiquement destinée aux téléspectateurs mais réservée à l'intimité de la famille endeuillée.

Troisièmement, quand la foule justicière faisait preuve de mouvements violents et spontanés, la foule compassionnelle n'évolue plus qu'avec une lenteur calculée. À l'image, elle s'est densifiée, assombrie par la couleur du deuil. Les visages sont baissés et les caméras s'attardent quelquefois sur les lunettes que l'on ôte pour essuyer des larmes. Si la foule de Bruay semblait plus féminine, celle de Troyes a rajeuni et s'est donc démocratisée : beaucoup

---

<sup>1060</sup> INA, Journal télévisé, A2, 23h, 20 février 1976, 1'04.

<sup>1061</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 20 février 1976, 3'30.

<sup>1062</sup> *Ibid.*

<sup>1063</sup> La France compte 52,6 millions d'habitants en 1975. Source : INSEE.

<sup>1064</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 23h, 20 février 1976, 39'.



de mère portent des bébés dans leurs bras tandis que quelques plans rapprochés montrent de jeunes enfants portant des fleurs ou des bougies.

Les circonstances des obsèques imposent certes une liturgie catholique, mais à bien des égards, la foule du malheur se comporte comme une véritable foule religieuse : c'est-à-dire qu'elle ne se contente pas de réunir une somme d'esprits diversement croyants ou incroyants associés dans le respect d'une cérémonie funèbre, mais elle forme au contraire un véritable bloc spirituel duquel se dégage un puissant sentiment de religiosité collective. Comme pour honorer le repos dominical, la foule compassionnelle a d'abord cessé toute activité économique : les caméras présentent des rues désertes et des boutiques fermées. Elle est ensuite venue nombreuse honorer son martyr, « l'enfant Philippe », en lui déposant « des monceaux de fleurs blanches, symboles de pureté et d'innocence... »<sup>1065</sup>, aidée dans son cheminement spirituel par le Père Dominique Roy, dont « la pudeur et l'élévation d'esprit [qui] le guident. »<sup>1066</sup> frappe Roger Gicquel à 20h et son confrère à 23h :

« Un homme, peut-être, a pris sur lui, pour que les passions ne déferlent pas [...] C'est lui que vous voyez, là, en blanc, [...] Le Père Dominique Roy... très jeune curé, ami de la famille Bertrand [...] dont l'autorité morale, malgré toutes les difficultés que l'on pressent, n'a pas été entamée, à cause de son calme. »<sup>1067</sup>

Cette « foule bouleversée », achève Roger Gicquel, venait « chercher la prière dans l'homélie du Père Roy ». Le présentateur se propose donc de restituer une prière télévisuelle : « Écoutez d'ailleurs ce qu'a dit hier soir le Père »<sup>1068</sup> introduit-il avant que n'apparaisse le visage du jeune curé qui déclare ne pas savoir s'il pourra pardonner un tel acte. La foule religieuse a également fait des parents les icônes de la douleur, n'osant plus les approcher qu'avec pudeur et respect, à l'image des caméramans qui ne franchissent pas l'enceinte du cimetière et se contente de montrer des silhouettes lointaines.

Enfin, le petit écran renforce la religiosité sonore en ajoutant, chose rare dans les récits criminels, une musique puisée dans le répertoire religieux de Jean-Sébastien Bach (œuvres pour orgue) aux images des obsèques<sup>1069</sup>.

---

<sup>1065</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 20 février 1976, 3'30.

<sup>1066</sup> *Ibid.*

<sup>1067</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 23h, 20 février 1976, 39'.

<sup>1068</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 20 février 1976, 3'30.

<sup>1069</sup> La qualité sonore montre qu'il ne s'agit pas simplement d'un son synchrone enregistré au moment de la scène. L'effet a été renforcé au montage. INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 20 février 1976, 1'05.

Cette foule éplorée est-elle la même qui hier manifestait sa haine ? La réponse ne fait pas de doute pour Roger Gicquel : « la ville du chagrin » est bel et bien la même « cité qui, après la colère et l'indignation collective de ces derniers jours, devait aujourd'hui respecter la douleur insondable des parents du petit Philippe »<sup>1070</sup>.

*c. Conclusion*

Durkheim était déjà frappé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par le « degré d'énergie que peut prendre une croyance ou un sentiment par cela seul qu'ils sont ressentis par une même communauté d'hommes en relation les uns avec les autres. [...] Il n'est même pas nécessaire que nous éprouvions déjà par nous-mêmes, en vertu de notre seule nature individuelle, un sentiment collectif pour qu'il prenne chez nous une telle intensité »<sup>1071</sup>. Un siècle plus tard, la télévision est entrée en scène et est devenue le vecteur le plus puissant capable de « mettre en relation les uns avec les autres ». Son hégémonie ne rend que plus évidente l'observation du sociologue. Le spectacle de la foule, toute en bruits, en images et en mouvement, s'invite désormais dans les foyers français. Jusqu'alors réduite aux écrans des salles obscures ou au vécu direct, la foule s'introduit dans l'espace public (la rue, le palais de justice, le cimetière etc.) tandis que sa représentation s'immisce dans l'espace privé. La télévision consacre alors la thèse de Gustave Le Bon selon laquelle les foules reprennent de plus en plus d'importance dans le monde<sup>1072</sup>.

Toutefois la foule que présentent les récits criminels s'inscrit sur un mode binaire : elle peut, comme l'analysait l'auteur de la *Psychologie des foules* en 1895, « parcourir successivement la gamme des sentiments les plus contraires, sous l'influence des excitations du moment »<sup>1073</sup>. Mais les commentateurs contemporains auraient pourtant tort d'y voir une quelconque versatilité impulsive et infondée car - et il s'agit d'une constante de la foule justicière dans l'histoire des récits criminels, c'est en conscience et avertie qu'elle se tourne avec esprit de vengeance vers le criminel. Si les journaux télévisés sont dans l'ensemble hostiles à la foule vengeresse et en empathie avec la foule compassionnelle, un tel partage reflète au fond la nature consensuelle du média : le petit écran recherche certes les images fortes de la colère, mais leur préférera toujours le spectacle rassembleur de l'émotion.

---

<sup>1070</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 20 février 1976, 3'30.

<sup>1071</sup> DURKHEIM Émile, *De la division du travail social*, Paris, PUF, Quadrige, 1991, p. 66.

<sup>1072</sup> LE BON Gustave, *op. cit.*, p. 1.

<sup>1073</sup> *Ibid.*, p. 18.

## 3.2. Institutions

### 3.2.1. Le corps judiciaire

#### *a. Le juge d'instruction*

La procédure voudrait que le juge d'instruction soit un personnage muet et invisible à l'écran. Si la règle est généralement respectée (affaires Ranucci, Patrick Henry, Sagawa), elle est quelquefois superbement ignorée. L'affaire de Bruay-en-Artois est l'un de ces contre-exemples qui inaugure, à travers la personnalité du juge Henri Pascal, la figure du « petit juge » et amorce pour la première fois à la télévision la réflexion autour de la place et du rôle du juge d'instruction<sup>1074</sup>.

Pendant tout le mois d'avril, les journalistes se contentent d'évoquer l'instruction dans le cadre du journal télévisé. Mais la complexité juridique du dossier et la personnalité du juge Pascal, qui, depuis le début de l'enquête, rompt avec la réserve habituellement de rigueur, oblige la rédaction de l'information à s'emparer du sujet. Le 4 mai 1972, un mois après la mort de Brigitte et seulement trois semaines après que la télévision se fût intéressée à l'affaire, le fait-divers est devenu une question de société, introduite par Étienne Mougeotte dans le bien-nommé magazine « L'actualité en question » :



« Ce qui n'était qu'un fait-divers sordide... l'assassinat d'une jeune fille de seize ans à Bruay-en-Artois... étranglée puis sauvagement mutilée...

est devenue en moins d'un mois, peut-être, l'une des affaires judiciaires les plus importantes de l'après-guerre... Cette affaire de Bruay pose donc, vous le voyez, le problème du juge d'instruction... magistrat au pouvoir particulier, seul face à sa conscience et qui dispose, finalement, de la liberté des citoyens... Ce sera notre sujet, ce soir, avec exceptionnellement deux invités »<sup>1075</sup>

<sup>1074</sup> La fonction apparaît pour la première fois en 1522, lorsque François 1<sup>er</sup> charge le « lieutenant criminel » de mener des investigations préalables au procès d'un criminel. L'ordonnance de Villers-Cotterêts crée officiellement la fonction de juge d'instruction, tandis que subsiste simultanément le lieutenant criminel. Il faut attendre le Code d'instruction criminelle de 1808 pour qu'apparaisse la figure moderne du juge d'instruction dont le pouvoir est renforcé en 1856. Le juge d'instruction est un magistrat du siège, indépendant, nommé par le Président de la République sur proposition du Garde des Sceaux et avec l'accord du Conseil supérieur de la Magistrature. Lire à ce sujet VAN RUYMBEKE, *Le juge d'instruction*, 3<sup>ème</sup> édition, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1996, p. 33.

<sup>1075</sup> INA, « Le juge d'instruction et la loi », *L'actualité en question*, 1<sup>ère</sup> chaîne, 4 mai 1972, 1h.

Pour débattre du « problème » face aux trois journalistes<sup>1076</sup>, ont donc été invités Dominique Charvet, juge d'instruction à Lille et vice-président du syndicat national de la magistrature (SNM) et Jean-Denis Bredin, avocat à la cour de Paris. En préparation de l'émission et pour introduire plus précisément la question du secret de l'instruction, François



Cornet est allé recueillir l'avis du juge Pascal qui se dit « d'abord extrêmement gêné que euh... [...] ce rôle [lui] revienne à [lui] ! ». Ce qui ne l'empêche pas de manifester un plaisir évident et

provocateur en dénonçant « un secret de l'instruction qui remonte à une époque de la justice inquisitoriale... où il n'existait pas, à ce moment-là, de presse »<sup>1077</sup>. Satisfait de bousculer les traditions de l'institution qu'il représente, le juge Pascal prend donc la défense du droit à l'information aux dépens du secret de l'instruction, sur les marches du Palais de Justice de Béthune, devant les caméras de la 1<sup>ère</sup> chaîne !

En plateau, dans une atmosphère rapidement enfumée, Étienne Mougeotte soumet la question du « pouvoir du juge » à l'avis des participants. La discussion qui suit est à l'image de la justice elle-même c'est-à-dire, selon le juge d'instruction Charvet, « le lieu du débat et



donc des divergences de vues »<sup>1078</sup>. Charvet, sans prononcer de critiques

à l'égard de son confrère Henri Pascal, ne remet pas en cause l'organisation et la procédure judiciaires, qu'il juge « bâtie de façon équilibrée ». L'avocat Bredin, conscient du rôle que la presse joue dans



la défense de ses dossiers, dénonce l'hypocrisie et réclame la publicité de l'instruction car, « le pire, c'est la semi-information »<sup>1079</sup>, mais à condition, lance-t-il en direction de « messieurs » les journalistes, que

l'information soit de qualité et objective. Du côté des journalistes, on

réagit à l'image d'une autre tradition, celle d'une génération de chroniqueurs qui rejettent l'aspect trop juridique de la justice pour lui préférer sa dimension humaine. Tel Frédéric Pottecher qui, lorsqu'il parvient à avoir la parole, la monopolise :

<sup>1076</sup> Trois chroniqueurs judiciaires : Frédéric Pottecher (Europe 1), André Fontain (*France-Soir*), Raymond Thévenin (RTL).

<sup>1077</sup> INA, « Le juge d'instruction et la loi », *L'actualité en question*, 1<sup>ère</sup> chaîne, 4 mai 1972, 1h.

<sup>1078</sup> *Ibid.*

<sup>1079</sup> *Ibid.*



« Oui moi je voudrais dire un mot... Bien entendu il y a le dossier... il y a le droit [...], c'est également certain... Y'a la procédure, monsieur le juge, c'est également vrai... mais y'a aussi les *hommes*... On oublie *toujours* que la justice, c'est pas seulement une question de *textes* ou de *droit*... La justice, c'est une question d'*hommes* et d'une *conscience d'hommes* !... »<sup>1080</sup>

Au bout d'une heure, Étienne Mougeotte remercie cordialement ses invités, pipe à la bouche. Bref, la discussion, somme de points de vue individuels et catégoriels, n'a pas beaucoup fait avancer le « problème » de base, si au fond problème il y a. Car tous les invités de *L'actualité en question* s'entendent à peu près sur le fait que l'affaire de Bruay ne remet pas véritablement en cause le fonctionnement de l'institution judiciaire, et que le contestable secret de l'instruction n'est guère menacé par un juge Pascal « extrêmement habile », qui certes « n'arrête pas de parler, de raconter des choses, mais quand on en fait le bilan, vous vous apercevez qu'il n'a rien dit du tout ! »<sup>1081</sup>.

Un problème plus grave s'esquisse pourtant au cours du débat, abordé brièvement par le vice-président du SNM et repris par l'avocat Bredin : la question des moyens de la justice.

« La question que nous ne devons pas cacher à l'opinion publique, c'est « pourquoi la France consacre moins d'1% de son budget à la Justice... Pourquoi la France se désintéresse... ou s'est longtemps désintéressée de l'institution judiciaire. La misère de la Justice, c'est comme la misère des hôpitaux... Si les gens crèvent dans les tribunaux, si les gens crèvent dans les hôpitaux... C'est parce que la société *le veut* ! »

Le véhément avocat en oublie presque de préciser que le 0,67% du budget de la Justice de 1969 ne s'est pas vraiment décidé dans le salon des Français.

Le personnage du juge Pascal n'est au fond qu'une silhouette dans ce débat et son comportement, peu critiqué, qu'un prétexte pour soulever une question plus large que cet « homme *rond et jovial* ». Le débat du 4 mai 1972 vaut donc guère moins par ce qu'il *est* que par ce qu'il *représente*. L'émission inaugure ainsi en premier lieu à la télévision une réflexion sur l'instruction judiciaire et la place des juges non seulement dans la procédure, mais également dans la société. Au début des années 1970, le secret de l'instruction apparaît comme un secret de Polichinelle, inadapté aux réalités judiciaires et médiatiques. Mis en place pour protéger et préparer la vérité judiciaire, le secret s'est chargé d'une connotation

---

<sup>1080</sup> *Ibid.*  
<sup>1081</sup> *Ibid.*

négative à mesure qu'évoluait l'idée même de démocratie : une démocratie qui cache des choses n'est pas totalement démocratique. Si en 1789 la Justice devait être publique<sup>1082</sup>, elle doit en 1972, devenir transparente, analyserait-on à travers la réflexion qui s'amorce avec l'affaire de Bruay-en-Artois.

L'émergence puis l'affirmation des médias de masse et plus singulièrement de la télévision n'est pas étrangère à cette évolution, obligeant la société à redéfinir les relations entre ses différents pouvoirs. Le fait-divers agit comme un détonateur, simple et lisible, qui permet à cette société et ses vecteurs médiatiques de se saisir d'un débat long et complexe. L'émission du 4 mai 1972, n'étant que la première étape télévisuelle de la réflexion. On comprend alors mieux le peu de critiques réellement prononcées à l'encontre du juge Pascal. Désireux de dépoussiérer les traditions en portant la problématique sur la place publique, il est devenu un personnage sympathique, à l'utilité certaine. Toutefois, les critiques se feront plus fortes fin juillet : son dessaisissement du dossier transforme ses audaces en erreurs judiciaires. À l'homme le plus puissant de France que décrivait Balzac au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1083</sup> succède un « petit juge » attaqué sur de multiples fronts et pour de multiples raisons (partialité, abus d'autorité etc.).

Et le juge, rouage jusqu'alors discret sur la scène publique, émerge - et la curiosité des citoyens avec : « Qui sont vos juges ? » interroge ainsi Antenne 2, le 25 avril 1977, en partant à la rencontre des « 4700 magistrats qui rendent ou qui demandent la justice au nom du peuple français, [qui gagnent] 4000 francs en début de carrière, 18000 en fin de carrière [et qui jugent] 2.000.000 d'affaires civiles et 11.000.000 d'affaires pénales »<sup>1084</sup>. Cette interrogation renouvelée autour de la personnalité du juge est révélatrice d'un questionnement plus général sur la Justice, institution sur laquelle on jette un regard chiffré et statistique afin de se demander si là ne résiderait pas la source de quelques dysfonctionnements et obsolescences.

---

<sup>1082</sup> Décret du 8 octobre 1789.

<sup>1083</sup> « Aucune puissance humaine, ni le Roi, ni le Garde des Sceaux, ni le Premier ministre ne peuvent empiéter sur le pouvoir d'un juge d'instruction, rien ne l'arrête, rien ne lui commande. C'est un souverain soumis uniquement à sa conscience et à la loi », BALZAC Honoré de, *Splendeur et misère des courtisanes*, Paris, Gallimard, Éditions de la Pléiade, 1982, p. 719. *Splendeur et misère des courtisanes* a été publié en 1846 aux éditions Fume.

<sup>1084</sup> INA, « Qui sont vos juges ? », A2, 25 avril 1977, 25'.

b. *L'avocat*

Contrairement au juge d'instruction, la parole de l'avocat est totalement libre : à partir du moment où il respecte le secret de l'enquête, il peut apparaître sans crainte dans la presse. L'avocat devient dès le XIX<sup>e</sup> siècle une figure médiatique incontournable, source privilégiée des chroniqueurs judiciaires (ou chroniqueur lui-même<sup>1085</sup>) qui ne cachent pas, en retour, une grande admiration à l'égard de certains « ténors du barreau ». L'avocat de la défense, parce qu'il défend bien souvent le monstre indéfendable, attire plus particulièrement l'attention des reporters. En 1870, la presse écrite est ainsi séduite par Me Charles Lachaud, l'avocat de Troppmann. Par la suite, font également impression Me Vincent de Moro-Giafferi (procès de Landru, 1921), Me Henri Torrès (procès de Schwartzbard<sup>1086</sup>, 1927), Me Maurice Garçon (procès de Violette Nozière, 1934), Me Jacques Isorni (procès de Brasillach et Pétain, 1945), Me René Floriot (procès de Petiot, 1946) ou encore Me Émile Pollack (procès de Dominici, 1954). Leurs qualités oratoires, leur vivacité intellectuelle et leur habileté rhétorique emportent l'adhésion sur les bancs de la presse.

Les années 1950-1960 sont pourtant marquées par le recul de la figure médiatique de l'avocat. La raison est d'abord générationnelle : la plupart de grands avocats cités prennent en effet leur retraite alors que la relève ne s'est pas encore imposée. Mais il faut ajouter une autre raison qui concerne plus particulièrement la télévision et porte un nom : Frédéric Pottecher. En habile conteur, le « chroniquacteur » avait pris lui-même le rôle de l'avocat (également de l'accusé, du juge et des victimes !) et rendu inutile son apparition à l'écran<sup>1087</sup>. Privé d'images, l'avocat n'était donc pas privé de parole, mais cette parole était restituée indirectement à travers la figure du chroniqueur judiciaire.

---

<sup>1085</sup> Au XIX<sup>e</sup> siècle, le journalisme judiciaire était principalement pratiqué par les avocats eux-mêmes qui, grâce à leurs compétences juridiques, peuvent alimenter les gazettes spécialisées. L'association confraternelle des journalistes de la presse judiciaire compte ainsi plusieurs illustres avocats, comme Raymond Poincaré ou Alexandre Millerand, parmi ses fondateurs en 1887.

<sup>1086</sup> Schwartzbard, horloger juif d'origine ukrainienne, naturalisé français en 1925, est jugé en 1927 pour l'assassinat à Paris du chef du gouvernement provisoire de la République ukrainienne Simon Petlioura, responsable de massacres de juifs. L'anarchiste Schwartzbard dit avoir agi seul, par vengeance. Joseph Kessel, d'origine russe, vient témoigner à la barre pour défendre son ami Schwartzbard et surtout dénoncer l'antisémitisme et l'horreur des pogroms. Henri Torrès obtient l'acquiescement de son client. *En votre âme et conscience* consacrera son numéro du 28 février 1958 à l'affaire.

<sup>1087</sup> Parmi les quelques contre-exemples, on peut citer l'interview de Me Gautrat, avocat de Marie Besnard, par Dominique Réty dans le cadre de l'émission *Au-delà de l'écran* le 11 décembre 1960. La séquence ne dure pas plus de 5'30. L'avocat évoque les grandes affaires d'empoisonnement et plus particulièrement celle de sa cliente Marie Besnard, qui attend toujours son troisième procès. INA, « Maître Gautrat », *Au-delà de l'écran*, 11 décembre 1960, 5'30.

Le début des années 1970 change la donne puisque le contexte correspond, d'une part, au retrait de Frédéric Pottecher, remplacé par des reporters qui commencent à intégrer des images dans leurs chroniques judiciaires, et coïncide, d'autre part, avec l'émergence d'une nouvelle génération d'avocats, d'autant plus exposés que la question de la peine de mort devient centrale dans les années 1970. La figure de l'avocat pénaliste apparaît donc à la télévision et réapparaît dans la presse sous des traits rajeunis, portant les noms de Robert Badinter (procès de Roger Bontems, 1972 et de Patrick Henry, 1977), de Philippe Lemaire (procès de Roger Bontems, 1972), de Thierry Lévy (avocat de Claude Buffet, 1972), de Paul Lombard (Procès de Christian Ranucci, 1976), etc.

Dans les chroniques, la rhétorique judiciaire au moment du procès apparaît d'abord comme une véritable joute physique, parfois violente. Les mots sont donnés et reçus comme des uppercuts, analyse par exemple Paul Lefèvre, d'abord trompé par la « voix *calme* avec ce fond d'accent de Provence qui contredit les *mots* » et le « visage de grand-père souriant à l'enfant »<sup>1088</sup> de l'avocat général d'Aix-en-Provence. En réalité...

« L'avocat général Viallat... est un homme *redoutable* qui *captive* l'attention... pour mieux la convaincre... *Quatre fois... Quatre fois...* il a requis la peine de mort... contre Christian Ranucci... L'homme, dans son box... semblait se *tasser*... »<sup>1089</sup>

Par la force des mots, l'avocat général Viallat est donc parvenu à faire vaciller Christian Ranucci qui, jusqu'alors, s'enfermait dans une carapace d'arrogance. L'avocat est présenté comme une véritable machine guerrière de la joute oratoire, dont le chroniqueur relève moins la position morale que la frappe et la « *logique* de précision »<sup>1090</sup>.

Le crime du tueur d'enfant rend la tâche particulièrement difficile à celui qui le défend, et qui n'est pour cette raison pas loin d'apparaître comme un surhomme aux yeux des chroniqueurs. Car non seulement le défenseur plaide une cause indéfendable, mais il doit faire face à une partie civile que la douleur rend inattaquable, affronter une l'opinion publique déchaînée et... parfois même combattre son propre client. Sur les bancs de la presse, on salue donc unanimement le courage de l'avocat d'un Ranucci entêté et antipathique. Jean-Louis Burgat reconnaît ainsi que « maître Lombard avait la tâche très *difficile*... après le système de défense *étrange*... de son client... »<sup>1091</sup>. Paul Lefèvre est également conquis :

---

<sup>1088</sup> INA, Journal télévisé, A2, 20h, 10 mars 1976, 1'35.

<sup>1089</sup> *Ibid.*

<sup>1090</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 23h, 10 mars 1976, 1'10.

<sup>1091</sup> *Ibid.*



« Je n'ai jamais vu une défense... des avocats... repousser *autant* la limite de leurs moyens et de leurs convictions... Ils ont *bien fait leur métier* !... Ils voulaient *créer le doute*... c'est-à-dire *réveiller ou faire grandir* cette idée de *mesure* de calme que certains appellent la « sérénité de la Justice »... Une tâche *énorme*... devant la conviction que *tous avaient* de la culpabilité de Christian Ranucci... »<sup>1092</sup>

Mais une fois le verdict de mort tombé, le surhomme redevient un homme, un « homme seul » face à son échec, venu faire une déclaration plus personnelle et plus intime en haut des marches du tribunal d'Aix-en-Provence. Les mots de maître Lombard, qui n'a pu sauver la tête de Ranucci, sont pesants et le visage a les traits marqués du héros vaincu, il livre sa pensée :

« Les avocats sont des citoyens [...] Un avocat est un homme *seul*... et il doit puiser dans sa *solitude*... à la fois de la *certitude*... du *courage*... et de la force ! »<sup>1093</sup>

L'avocat n'est donc pas seulement un brillant et froid rhéteur : sous la robe se cache un être humain doté de sentiments qui « pren[d] *acte*... avec *tristesse*... »<sup>1094</sup> de la décision judiciaire. C'est encore un maître Paul Lombard « très pâle... [qui vient dire] simplement... « C'est fini »... »<sup>1095</sup> aux journalistes prévenus de l'exécution de Christian Ranucci, à 4h25, le 28 juillet 1976. Mais si la vie du condamné à mort est finie, le combat de l'avocat continue, engagé corps et âme aux côtés de la mère de Christian Ranucci dans la lutte pour la réhabilitation (voir Partie III).

### c. Conclusion

L'avocat, même lorsqu'il défend un monstre, est donc présenté comme une figure positive dans les récits des chroniqueurs. Il est un combattant dont on oublie rapidement la cause du combat, celle-ci étant héroïquement perdue d'avance, pour ne s'intéresser qu'au combat lui-même. Comme au siècle précédent, les qualités oratoires de l'avocat déterminent donc largement sa dimension médiatique. On note toutefois que les chroniqueurs ont a cœur

---

<sup>1092</sup> INA, Journal télévisé, A2, 20h, 10 mars 1976, 1'35.

<sup>1093</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 13h, 9 mars 1976, 2'06.

<sup>1094</sup> INA, Journal télévisé, FR3 Marseille, 19h10, 11 mars 1976, durée indéterminée.

<sup>1095</sup> INA, Journal télévisé, FR3 Marseille, 19h10, 28 juillet 1976, durée indéterminée.

de restituer l'humanité de l'avocat (« le visage de grand-père souriant à l'enfant » de Viallat, la « tristesse » de Lombard etc.). La nature du média audiovisuel contribue sans doute beaucoup à cet effet. Mais les relations cordiales, voire amicales, qu'entretiennent avocats et journalistes fournissent également une explication. Cinq jours avant le procès de Christian Ranucci, Paul Lombard invitait ainsi à dîner une dizaine de chroniqueurs judiciaires qu'il « connaissait tous, en tutoyait la majeure partie, savait pouvoir compter sur l'amitié de quelques-uns »<sup>1096</sup>. Il faut noter enfin que la télévision, à partir du moment où elle commence à s'y intéresser au début des années 1970, est le média le plus apte à restituer l'essence même du métier d'avocat. Car la rhétorique est une incarnation du verbe dans un corps : il faut donc non seulement donner le verbe à entendre, mais également donner ce corps en mouvement à voir. Ce que seule la télévision peut faire, en plus de flatter les égos et d'appuyer les stratégies de défense ou d'accusation. Les avocats n'ont pas tardé à le comprendre, certains d'entre eux faisant reposer leur carrière professionnelle sur leur image télévisuelle.

### 3.2.2. Le corps médical : quelles racines du mal ?

Lorsque le chroniqueur s'intéresse à la personnalité du criminel, il utilise un vocabulaire directement emprunté à une terminologie plus scientifique. À travers la chronique judiciaire, se joue donc la crédibilité du corps médical, convoqué en qualité « d'expert » par la justice, avec la difficile mission d'expliquer les racines criminelles. Deux champs scientifiques retiennent plus particulièrement l'attention des journalistes : le terrain biologique, et plus particulièrement génétique, et le terrain psychiatrique. Bien qu'il ne s'agisse pas ici de les opposer, on ne peut que constater la discrétion de l'analyse biologique et l'emprise de la parole psychiatrique dans le discours des commentateurs. Cet usage interprétatif est-il révélateur du crédit accordé par les journalistes aux différentes expertises ?

---

<sup>1096</sup> PERRAULT Gilles, *op. cit.*, p. 248-249. Au-delà de la relation amicale, le dîner est évidemment stratégique pour la défense qui explique en détail le dossier de Ranucci, insiste sur l'homme au pull-over rouge afin que la presse reprenne ce point et demande aux chroniqueurs ce qu'il plaiderait : innocence et acquittement ou culpabilité avec circonstances atténuantes ? La question surprend les chroniqueurs qui optent majoritairement pour la seconde position. À la fin du dîner, Paul Lombard demande aux journalistes « de faire preuve de sérénité : [...] Christian Ranucci ne [doit] pas payer pour le crime de Patrick Henry ».

*a. Le facteur génétique : scepticisme des chroniqueurs*

Le 9 mars 1976, à Aix-en-Provence, le chroniqueur Paul Lefèvre constate que Christian Ranucci n'a...

« ...même pas ce fameux X chromosome supplémentaire... dont on dit que c'est la fatalité du crime... »<sup>1097</sup>

Le journaliste est ici le rapporteur involontaire d'une vieille querelle scientifique qui oppose les partisans du rôle exclusif de l'hérédité dans le déterminisme des comportements criminels à ceux qui privilégient le facteur environnemental. Problématique que résume la question plus journalistique : naît-on ou devient-on criminel ?

Depuis les années 1950, les chercheurs avaient entrepris de faire l'inventaire chromosomiques de l'être humain<sup>1098</sup>. En 1959, la biologiste Patricia Jacobs, de l'université d'Edimbourg, mettait en évidence l'existence d'une anomalie chromosomique : certains sujets présentent des chromosomes sexuels supplémentaires (XXX pour la femme, XYX ou XYY pour l'homme). Lorsque d'autres études viennent souligner le fait que les porteurs de ces anomalies présentent une prédisposition aux comportements caractériels et antisociaux, une partie de la communauté scientifique (Curt Brown, Lise Moor, Michel Benezech) en conclut qu'elle vient de déceler le « chromosome du crime »<sup>1099</sup>. Chez l'homme de sexe masculin : c'est le XYY. En 1965, des travaux scientifiques portant sur les détenus et les personnes hospitalisées viennent confirmer le rôle du facteur génétique dans le comportement criminel. En France, la théorie du « criminel-né » s'impose surtout entre 1968 et 1972 dans la communauté scientifique, d'abord, dans la presse ensuite, qui puise matière à réflexion dans les nombreux articles et communications des chercheurs<sup>1100</sup>.

Le profil du « criminel-né » se dessine alors. Selon Michel Benezech<sup>1101</sup>, l'individu qui détient un chromosome Y supplémentaire est plutôt grand et athlétique, possède une faible pilosité, des testicules de petite dimension et une allure féminoïde. Son niveau intellectuel est

---

<sup>1097</sup> INA, Journal télévisé, A2, 23h, 9 mars 1976, 1'26.

<sup>1098</sup> Rappelons que, chez l'être humain, la transmission des caractères héréditaires se fait par l'intermédiaire de l'ADN qui est contenu dans les chromosomes et divisé en plusieurs unités : les gènes. L'homme et la femme possèdent 23 paires de chromosomes, soit 46 chromosomes. L'une des paires distingue les deux sexes : la femme possède une paire XX quand l'homme possède la même XY.

<sup>1099</sup> DELTEIL Pierre, *Les racines criminelles*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 23-27.

<sup>1100</sup> AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Peurs privées...op. cit.*, p. 126-127.

<sup>1101</sup> BÉZENECH Michel, *Aberration du chromosome Y en pathologie médico-légale*, Paris, Masson, 1975.

médiocre et il présente fréquemment des troubles psychiques, éthyliques ou un déséquilibre mental.

Apparemment, même s'il se trompe de chromosome supplémentaire (parlant d'un X au lieu d'un Y) et s'il ne se contente pas de reprendre entièrement les conclusions de l'expert, Paul Lefèvre a bien lu les thèses de Benezech, publiées l'année précédente, et n'a de toute évidence pas été convaincu (« ...dont *on dit que* » souligne-t-il sceptique) puisqu'il précise au contraire que Ranucci est « intelligent, d'une bonne culture... pas de drogue, pas d'alcool... pas de déviation mentale »<sup>1102</sup>. À l'écran, il paraît en outre évident pour les téléspectateurs que Ranucci ne manque pas de pilosité<sup>1103</sup>. Aux yeux du chroniqueur, les racines criminelles de Ranucci ne sont donc certainement pas chromosomiques.

Cette prudence journalistique en 1976 révèle au fond le scepticisme d'une partie de la communauté scientifique à l'égard de la théorie du chromosome du crime, qui ne fait effectivement plus l'unanimité à cette date. Si la question du « tueur-né » se pose toujours dans le débat public, les criminologues et les biologistes ont déjà invalidé ces théories depuis le colloque de Cambridge, en 1972. Le chromosome Y serait, au pire, un facteur aggravant, mais ne serait en rien le fondement exclusif du comportement criminel.

*b. Le développement affectif et psychologique : tabou et morale*

« *Pourquoi Christian Ranucci a-t-il tué ?* »<sup>1104</sup>. Si la génétique n'a pu répondre à la question des chroniqueurs, la psychiatrie semble bénéficier d'un plus grand crédit. Dès le premier jour du procès, les experts-psychiatres décrivent l'accusé Ranucci comme un « déséquilibré »<sup>1105</sup>, envisageant les racines criminelles du côté des insuffisances de son développement affectif et psychologique. Le soir même, une bonne partie de la presse reprenait le terme : Ranucci n'était donc de toute évidence pas un fou mais « un déséquilibré qui s'est *affolé* après l'accident de voiture » et son crime qualifié « [d]acte d'un "déséquilibré" », insistait Jean-Louis Burgat<sup>1106</sup>.

Le comportement de l'enfant, avance les psychiatres, est étroitement lié au comportement maternel. Dès lors, le procès prend une autre tournure puisque l'ombre d'Héloïse Mathon, mère de Ranucci, vient se profiler dans le box des accusés. Juger le crime

---

<sup>1102</sup> INA, Journal télévisé, A2, 23h, 9 mars 1976, 1'26.

<sup>1103</sup> Du moins lors du crime en 1974. Au moment du procès, il rase très court sa chevelure.

<sup>1104</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 28 juillet 1976, 10'.

<sup>1105</sup> Ce qui explique pourquoi la figure du monstre a résisté à Ranucci.

<sup>1106</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 28 juillet 1976, 10'.

de l'enfant, c'est condamner insidieusement le choix éducatif de la mère. L'examen psychiatrique de la personnalité de l'accusé à l'audience se transforme donc dans la presse en un jugement moralisateur, plus particulièrement prononcé chez le chroniqueur de TF1 Jean-Louis Burgat :



« En fait, Ranucci, que tous les psychiatres décrivent comme un garçon normal mais fragile, émotif et surtout immature - c'est-à-dire avec une mentalité d'adolescent [...] Christian Ranucci a été abandonné par son père à l'âge de trois ans. Sa mère, tenancière de bar, reconnaît l'avoir élevé comme une fille, l'avoir couvé pendant 22 ans. Elle a changé 30 fois de domicile pendant cette période ! Christian lui voue un véritable culte. Et ce lundi de Pentecôte 74, jour de la mort de la petite Dolorès, c'était la première fois, affirme sa mère qu'il passait une nuit sans elle, hors de la maison. »<sup>1107</sup> (Voir CD Extrait 6)

La charge est rude. Le chroniqueur condamne d'abord Héloïse Mathon d'avoir surprotégé son fils. Mère anxieuse, elle est jugée coupable d'avoir craint pour la santé de son enfant, de l'avoir conservé dans un cocon familial réduit et fusionnel qui expliquerait l'incapacité de Ranucci à s'intégrer dans un groupe, son agressivité (« l'affolement » après l'accident). À cause de cette surprotection, le criminel possède ici un développement affectif inachevé, en témoigne la « mentalité d'adolescent » du jeune homme.

Mais le discours du chroniqueur est surtout emprunt de tabous et de non-dits. Héloïse Mathon est ainsi présentée comme une femme instable, qui « a changé trente fois de domicile » : Jean-Louis Burgat omet juste de préciser que la mère de Ranucci cherchait avant tout à fuir son ex-mari, le père de Ranucci, coupable de graves violences conjugales. Elle craignait qu'il ne veuille récupérer son fils. D'où les déménagements et la surprotection.

Jean-Louis Burgat n'ose également pas briser le tabou de la prostitution. « Tenancière de bar » est un euphémisme pour ne pas totalement révéler la teneur du débat à l'audience : Héloïse Mathon, précise prudemment le dossier d'instruction, se serait prostitué quelques années auparavant. Peu importe la validité de cette accusation – apportée de façon très orientée par le seul témoignage du père de Christian Ranucci : putain ou tenancière de bar, la morale d'Héloïse Mathon, « divorcée, d'ailleurs »<sup>1108</sup>, est de toute façon défailante, juge sévèrement le chroniqueur.

<sup>1107</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 9 mars 1976, 2'06.

<sup>1108</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 28 juillet 1976, 10'.

Plus grave, enfin, est le soupçon de l'inceste maternel que fait peser Jean-Louis Burgat en précisant que Christian voue « un véritable culte » à sa mère et n'a jamais passé « une nuit sans elle » (dans son lit ?) :

« À 19 ans, il avait passé *pour la première fois* une nuit loin de sa mère... la veille du crime. »<sup>1109</sup>.

La suite logique de ce raisonnement est aisée : Ranucci aurait cherché à combler sa frustration sexuelle, causée par l'absence de sa mère cette nuit-là, en enlevant une fillette. « S'il n'y a pas eu de violences *sexuelles* sur la petite Maria-Dolorès », c'est au fond parce que Ranucci, « dans l'affolement de l'accident », n'a pas eu le temps de s'y adonner car « les psychiatres ont dit [qu'il avait] agi sous le coup d'une *pulsion* sexuelle »<sup>1110</sup>. Plus allusif et moins insistant, Paul Lefèvre parlera lui simplement « d'une émotivité excessive... d'une sexualité hésitante... d'une personnalité floue... et écrasée par l'image d'une mère possessive... »<sup>1111</sup>.

Mais l'inceste maternel est un tabou trop brûlant dans la bouche du chroniqueur judiciaire pour être brisé en deux minutes au journal télévisé. Au milieu des années 1970, cet interdit est de toute façon à l'œuvre dans toute la société. Justice, services sociaux, centres éducatifs, responsables politiques, médias : la cécité est forte lorsque pointe l'inceste, *a fortiori* l'inceste maternel<sup>1112</sup>. La télévision elle-même ne sort pas indemne lorsqu'elle ose aborder le thème. En mai 1971, le débat sur l'inceste autour de l'écrivain Alberto Moravia et du cinéaste Louis Malle, à l'occasion de la sortie de son film *Le souffle au cœur*<sup>1113</sup>, provoque la suspension immédiate de l'émission de Michel Polac, *Post Scriptum*. Les propos d'Alberto Moravia et de Louis Malle, qui banalisait et plaisantait sur l'inceste, ont provoqué

---

<sup>1109</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 28 juillet 1976, 10'.

<sup>1110</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 13h, 28 juillet 1976, 10'.

<sup>1111</sup> INA, Journal télévisé, A2, 23h, 9 mars 1976, 1'26.

<sup>1112</sup> Si Lévi-Strauss a démontré le caractère universel du tabou de l'inceste, il semble, aux yeux des anthropologues, que les faits ne sont pas jugés avec la même gravité selon qu'il s'agisse d'un inceste paternel, plus « toléré » car plus fréquent, ou d'un inceste maternel, plus rare et plus transgressif. John Goody a par exemple noté, concernant la société des Ashanti (Ghana) que l'inceste du fils avec sa mère (ou sa sœur) est puni de mort, quand celui du père avec sa fille ne l'est pas. LOMBARD Jacques, « La peine et la répression », in POIRIER Jean, *Histoire des mœurs, Tome II, Modes et modèles*, Paris, La Pléiade, 1991, p. 682 [pp. 611-698].

<sup>1113</sup> Le film raconte l'adolescence de Laurent, 14 ans, Laurent, passionné de jazz. Élevé dans un milieu bourgeois, il souffre néanmoins des absences répétées de son père, mais entretient une relation fusionnelle avec sa mère. Lorsque les médecins diagnostiquent un souffle au cœur à l'adolescent, la mère emmène son fils se reposer : tous les deux s'installent à l'hôtel, où ils se rapprochent. Louis Malle filme sans porter de jugement une bourgeoisie très libérée : la mère trompe ouvertement son mari sous les yeux de son fils, Laurent se masturbe, va voir des prostituées et, sujet de l'émission de Michel Polac, couche finalement avec sa mère.

l'indignation du biologiste Grassé également présent sur le plateau. Sa plainte condamne l'émission, six mois après sa création<sup>1114</sup>.

### *c. Conclusion*

Possible enfant d'une prostituée incestueuse sur TF1, adolescent en crise d'identité sur Antenne 2 : la personnalité de Christian Ranucci varie sensiblement d'une chaîne à l'autre. On le voit, la parole des experts-psychiatres est donc soumise à une interprétation journalistique qui varie considérablement selon la subjectivité morale du chroniqueur lui-même. Le facteur biologique du comportement criminel offrait un cadre interprétatif finalement sans suspense et trop restrictif aux yeux des chroniqueurs. Mais l'important crédit accordé à l'analyse psychiatrique peut parfois conduire au défaut inverse, le journaliste étant tenté de surinterpréter la personnalité de l'accusé, avant même d'avoir interrogé les faits qui accusent réellement ce dernier. « Il n'a pas été difficile d'établir sa culpabilité »<sup>1115</sup> rappellera Jean-Louis Burgat en évoquant seulement la personnalité détestable à ses yeux de Ranucci et alors que plane déjà le spectre de l'erreur judiciaire.

### 3.2.2. La procédure

#### *a. Le verdict : dans le secret des délibérations*

Les chroniqueurs judiciaires sont les observateurs attentifs des procès : si leur regard se porte en priorité sur l'accusé, la victime et les avocats, ils n'en oublient pas moins cet acteur discret des cours d'assises qui, en France, détient un rôle central : le jury populaire, chargé de déterminer la culpabilité d'un accusé et la nature de sa peine.

Au nombre de neuf, tirés au sort à partir des listes électorales, les jurés sont soumis au secret, rigoureux et sans fin, des délibérations<sup>1116</sup>. Il s'agit là de l'étape la plus protégée du procès. Cette réglementation contribue donc à faire du jury une figure discrète, mais au sujet

---

<sup>1114</sup> « Censure, autocensure : maladies des médias ? Entretien avec Michel Polac », *Le Temps des médias. Revue d'histoire*, n°1, automne 2003, p. 213-222.

<sup>1115</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 28 juillet 1976, 10'.

<sup>1116</sup> Le serment du juré est ainsi défini par l'article 304 du Code de procédure pénal : « Vous jurez et promettez d'examiner avec l'attention la plus scrupuleuse les charges qui seront portées contre X, de ne trahir ni les intérêts de l'accusé, ni ceux de la société qui l'accuse ; de ne communiquer avec personne jusqu'à votre déclaration ; de n'écouter ni la haine ou la méchanceté, ni la crainte ou l'affection ; de vous décider d'après les charges et les moyens de défense, suivant votre conscience et votre intime conviction avec l'impartialité et la fermeté qui conviennent à un homme probe et libre, et de conserver le secret des délibérations même après la cessation de vos fonctions ».

de laquelle circulent de nombreuses spéculations, d'autant plus fortes dans les années 1970 que la peine de mort figure parmi le choix de la peine. L'évocation du jury populaire dans les commentaires renvoie à deux interrogations principales : qui est-il ? est-il indépendant ?

Le temps du procès, du début des audiences à l'énoncé du verdict, le jury forme un tout indivisible, sa décision étant le résultat d'une majorité<sup>1117</sup>. Il est donc bien davantage qu'une somme d'individualités, même si les commentaires des chroniqueurs restituent un visage pluriel qui permettra d'asseoir l'autorité du verdict : « La Justice, c'est d'abord un jury [...]. Un jury, c'est-à-dire des hommes et des femmes » rappelle un présentateur d'Antenne 2 qui, deux jours après la mort de Philippe Bertrand, envisage déjà le procès de son assassin ; « au cours du procès, ce sont des visages silencieux, des visages impassibles »<sup>1118</sup> souligne encore ainsi Robert Badinter quelques jours après le verdict de Troyes.

Mais avant le procès, le jury n'est pas encore un agrégat, plutôt une addition d'anonymes :

« Les neuf jurés sont énigmatiques. Mais n'est-ce pas la fonction qui l'exige ? On sait simplement qu'il y a trois femmes sans profession, un agriculteur, un mécanicien, un électricien, un magasinier, un commerçant, un directeur d'école. » (Troyes, 1977)<sup>1119</sup>

Et juste après le verdict, il se désintègre déjà :

« Les jurés sont sortis *un par un*... redescendus dans la foule anonyme dont ils étaient le symbole. » (Aix-en-Provence, 1976)<sup>1120</sup>

Au regard des passions que génèrent les meurtres d'enfants et la peine de mort, les chroniqueurs judiciaires de télévision sont conscients du risque qui existerait à dévoiler l'identité des jurés. Ils prennent soin de faire évoluer les jurés dans une forme d'anonymat audiovisuel, évoquant le profil (sexe, profession) sans montrer d'images<sup>1121</sup>.

Mais la réintégration du jury de Troyes dans la société n'est pas aussi évidente qu'à Aix-en-Provence : lorsque la société ne reconnaît pas un verdict, elle rejette ceux qui l'ont prononcé. C'est ainsi que le 20 février 1977, une foule haineuse lançaient « des cris hostiles

---

<sup>1117</sup> Huit voix pour la culpabilité, huit voix pour la peine.

<sup>1118</sup> INA, « Robert Badinter », *C'est-à-dire*, A2, 26 janvier 1977, 33'.

<sup>1119</sup> INA, Journal télévisé, A2, 20h, 20 février 1976, 2'10.

<sup>1120</sup> INA, Journal télévisé, A2, 23h, 10 mars 1976, 1'25.

<sup>1121</sup> En 1977, la presse écrite avait révélé l'identité et les adresses des jurés de Troyes.



aux jurés et aux avocats » qui avaient sauvé la tête de Patrick Henry, tandis qu'un « inspecteur de police, que la foule [avait] pris pour un juré, [était] violemment malmené. »<sup>1122</sup>

Un tel comportement est vivement critiqué sur les bancs de la presse, où l'on respecte généralement le principe des jurés populaires. Jean-Pierre Berthet leur reconnaît volontiers une certaine indépendance<sup>1123</sup>...

« À l'opposé, il y a ceux qui dénoncent l'hypocrisie d'un procès dont le verdict, la peine capitale, serait à l'avance une quasi-certitude. En voilà qui ne croient pas une minute à l'indépendance de conscience des juges professionnels et des jurés populaires »<sup>1124</sup>

...quand Jean-Pierre Pernaut les présente comme plus influençables à travers cette légère nuance : les jurés d'Aix-en-Provence n'ont pas décidé la peine de mort, ils « ont *suivi* l'avocat général... qui avait requis la peine de mort »<sup>1125</sup>. Ce point de vue rejoint au fond celui qu'exprimait Gustave Le Bon un siècle plus tôt, persuadé que « les jurés sont très impressionnés par des sentiments et très faiblement par des raisonnements, [...] fort éblouis par le prestige »<sup>1126</sup> d'une robe. Il est propre au membre d'une élite sociale, qu'il soit journaliste de télévision dans les années 1970 ou médecin bourgeois à la Belle Époque (comme l'était Le Bon), de manifester une condescendance voire un mépris à l'égard des foules, jugées influençables.

La question du jury populaire et du secret des délibérations intéresse au-delà du journal télévisé. Entre 1956 et 1968, la dramatique *En votre âme et conscience* explorait déjà le poids du verdict populaire en revisitant de grands procès d'assises. Mais, en 1974-1986, la série *Messieurs les jurés* va plus loin dans la mise en scène et le dévoilement du secret des délibérations.

En 1973, Alain Franck, auteur d'émissions policières à la radio, est contacté par le réalisateur André Michel, avec lequel il avait déjà collaboré sur des projets radiophoniques. Cette fois, André Michel lui propose, pour la télévision, de prendre « les affaires policières à l'envers », c'est-à-dire non pas de retracer une enquête policière pour aboutir au jugement du criminel mais utiliser le procès judiciaire afin de remonter l'investigation et mieux comprendre les raisons du geste criminel. Le principe est de faire la reconstitution exacte d'un

---

<sup>1122</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 20 janvier 1977, 1'.

<sup>1123</sup> Robert Badinter regrette pourtant que la presse n'ait pas salué « le courage » des jurés de Troyes qui « ont préféré leur conscience à leur confort ». INA, « Robert Badinter », C'est-à-dire, A2, 26 janvier 1977, 33'.

<sup>1124</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 17 janvier 1977, 2'43.

<sup>1125</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 23h, 10 mars 1976, 1'10.

<sup>1126</sup> LE BON Gustave, *op. cit.*, p. 103.

procès d'assises, *inspiré de faits réels*, et de confier la délibération et le verdict à un jury de neuf téléspectateurs volontaires, sélectionnés par les auteurs en fonction de leur « représentativité » de la population française. À chaque fois il s'agit de placer le jury devant deux hypothèses (vengeance ou légitime défense, meurtre ou suicide, etc.) afin qu'il délibère et choisisse l'une des possibilités.

Depuis l'arrêt d'*En votre âme et conscience* en 1968, il manquait à la télévision une grande série judiciaire. Mais quand l'émission de Pierre Desgraupes, Pierre Dumayet et Claude Barma revisitaient les grands faits-divers historiques du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1127</sup> et plus rarement du XX<sup>e</sup> siècle<sup>1128</sup>, celle d'Alain Franck et d'André Michel choisit volontairement d'aborder les thèmes plus ou moins tabous que pose la société française des années 1970-80. À chaque émission son thème, révélateur des préoccupations du moment : l'agression et le vol d'un commerçant (« L'affaire Savigne », 5 juillet 1974), la prise d'otages par un récidiviste (« L'affaire Lambert », 2 octobre 1975), l'auto-défense (« L'affaire Coublanc », 25 août 1979), le chômage (« L'affaire Romette », 20 septembre 1981), la marée noire (« L'affaire Tromse », 3 juillet 1982), l'homosexualité (« L'affaire Crozet », 6 juillet 1983), le racisme et l'immigration (« L'affaire Kerzaz », 31 août 1986).

Mais le plus intéressant ici concerne la mise en scène du jury populaire et l'intérêt porté aux délibérations. La séquence du délibéré est cruciale et l'une des plus longues : 40 minutes lui sont en moyenne sur 1h40 que dure généralement un épisode. C'est à Marie Franck, femme d'Alain Franck, que revient la charge de sélectionner les « jurés » de l'émission. À partir de l'abondant courrier de téléspectateurs qu'elle reçoit dès la seconde émission, elle constitue donc ses échantillons « représentatifs ». Il faut, pour cela, tenir compte de l'origine géographique, respecter une répartition hommes/femmes équilibrée. Elle écarte ainsi les profils trop partisans, les téléspectateurs dont les propos lui paraissent trop enflammés, préférant retenir les candidats ouverts à la discussion, susceptibles d'exprimer un point de vue nuancé, et, avant tout, concerné par un sujet. Les « jurés-téléspectateurs » ignorent tout de l'affaire avant le tournage. Le tournage du procès et celui des délibérations s'enchaînent après une courte pause<sup>1129</sup>, les jurés sont donc amenés à se faire une opinion rapide de l'affaire. Mais l'effet de surprise joue à tous les niveaux : les réalisateurs eux-

---

<sup>1127</sup> L'affaire Lacenaire (8 février 1957), L'affaire Lafarge (30 mars 1957), L'affaire Troppmann (2 janvier 1959)

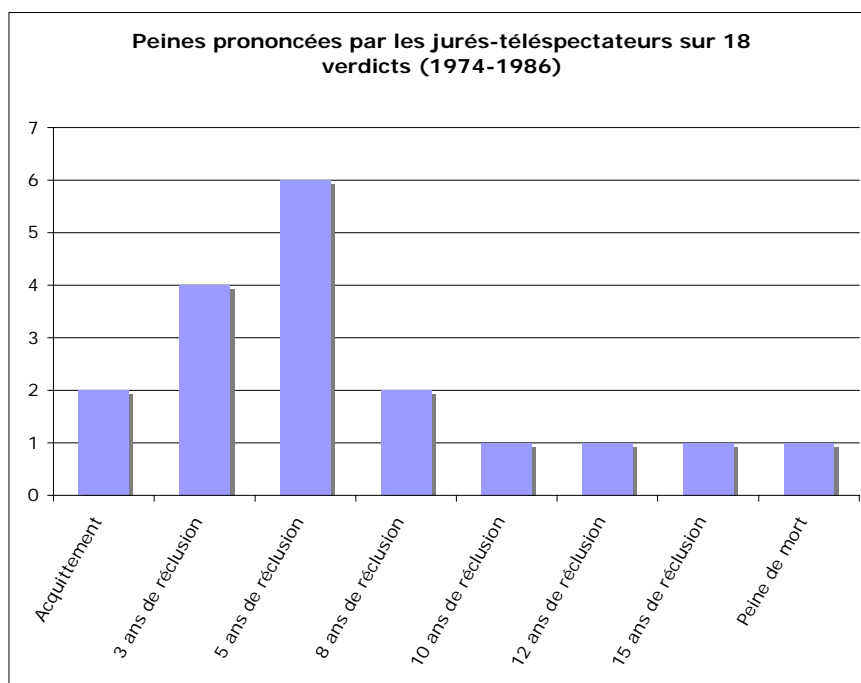
<sup>1128</sup> L'affaire Weidmann (22 octobre 1957).

<sup>1129</sup> Les textes sont d'abord répétés pendant quinze jours avec les comédiens<sup>1129</sup>. Puis l'enregistrement est tourné en vidéo, dans les conditions du direct, aux studios des Buttes-Chaumont. Le samedi, les « jurés » sélectionnées sont priées de se rendre sur les lieux du tournage vers 10h : ils ne savent alors rien de l'affaire qu'ils vont avoir à juger. Marie Franck se charge de les familiariser avec les détails techniques du tournage et la procédure judiciaire afin qu'ils en oublient rapidement la caméra et se concentrent sur leur rôle de juré.

mêmes, ne sachant pas quelle pourra être la réaction des « jurés », doivent en conséquence s'appuyer sur une technique légère rapide à saisir les comportements.

Mais le jury télévisuel n'a pas la sévérité du jury d'assises. Alors que les peines prononcées par les seconds lors des procès criminels sont souvent plus lourdes que les réquisitions de l'avocat général ou du procureur de la république, les jurés de téléspectateurs favorisent plus souvent l'accusé, lui accordant fréquemment des circonstances atténuantes (8 cas sur 18) et des peines de réclusions inférieures ou égales à 5 ans (12 sur 18)<sup>1130</sup> (graphique 2.25).

**Graphique 2.25**



Sur les 28 émissions diffusées avant l'abolition de la peine de mort, il n'a été prononcé qu'une seule condamnation à mort<sup>1131</sup>. Il est intéressant de remarquer enfin que les peines les plus lourdes sont infligées après 1981, la durée de la peine prononcée par les jurés-téléspectateurs se rallonge alors : entre 1982 et 1986, ils n'hésitent plus à infliger une réclusion de 8, 10, 12 ou 15 ans de prison ferme.

<sup>1130</sup> Les 45 émissions n'étant pas toutes consultables, il n'a été possible d'étudier que 18 verdicts.

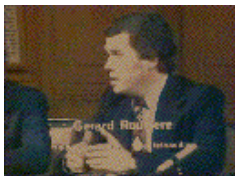
<sup>1131</sup> À l'encontre d'un récidiviste issu de la bourgeoisie algérienne qui, après une première condamnation prend en otage une mère et ses enfants, avant d'abattre la mère et défenestrer le petit garçon (« L'affaire Lambert », 2 octobre 1970).



Les jurés de l'émission ne maîtrisent pas forcément la prise de paroles, intimidés par les caméras<sup>1132</sup>. Mais quand ils parviennent à oublier le dispositif, ils argumentent en exprimant une sensibilité propre, reliée à leur expérience, leur sexe, leur statut, etc.



Marie-Antoinette Moulin, retraitée (Grenoble). Elle se montre par exemple très embarrassée parce qu'elle ne croit pas l'accusé capable d'un acte criminel : « C'est une victime de sa naissance, de la misère morale et matérielle »<sup>1133</sup>

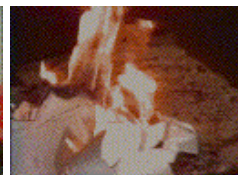


Gérard Rouvières, kinésithérapeute (Castelnaudary) est particulièrement méthodique : il a réparti les éléments négatifs et positifs dans un tableau et en a déduit qu'il ne peut accorder les circonstances atténuantes à l'accusé<sup>1134</sup>.



Nicole Vigier, enquêtrice sociale (Dissay), a du mal à se faire une opinion, et reprend les arguments du précédent juré qui soulignait le traumatisme dont avait souffert l'accusé : « Ce n'est pas un vrai meurtrier »<sup>1135</sup>.

Lors des premières émissions, les réalisateurs sont d'ailleurs catastrophés par la faiblesse des arguments des jurés, jusqu'à ce qu'un président de cours d'assise, présent lors du tournage, vienne les féliciter pour leur réalisme : « C'est ça ! C'est vraiment comme cela que ça se passe ! »<sup>1136</sup>



Puis la procédure se poursuit, fidèle à la réalité judiciaire. Après les discussions vient donc le moment du vote : chaque juré dépose son bulletin dans l'urne. Lorsque le dépouillement est terminé, les bulletins sont brûlés<sup>1137</sup>.

Certes le choix de convoquer ici le téléspectateur traduit la volonté d'Antenne 2 de se rapprocher toujours plus près de son public afin de le fidéliser dans un contexte nouveau de concurrence. *Messieurs les jurés* est d'ailleurs créée au moment où se multiplie la participation du public dans les émissions. Sa parole est de plus en plus sollicitée par les programmeurs

<sup>1132</sup> Il y en a trois, placées dans l'ombre pour faire oublier le plus possible le dispositif du tournage.

<sup>1133</sup> INA, « L'affaire Beauquesne », *Messieurs les jurés*, A2, 3 février 1977, 1h50.

<sup>1134</sup> *Ibid.*

<sup>1135</sup> INA, « L'affaire Bernay », *Messieurs les jurés*, A2, 28 juin 1981, 1h51.

<sup>1136</sup> Entretien avec l'auteur, 14 mai 2004, 2h15.

<sup>1137</sup> Par la suite, Alain Franck cessera de brûler les bulletins afin de pouvoir les récupérer, par curiosité. Il avoue que certains verdicts « l'ont rendu malade ».

qui invite les téléspectateurs à donner leur avis au cours d'une émission, en plateau ou par téléphone. *Les Dossiers de l'écran*, créé en 1967 sur la même chaîne, se construit précisément sur le principe de l'échange et de l'interactivité avec le public, grâce au contrat qu'a passé Armand Jammot avec la société SVP<sup>1138</sup>. Dans *Messieurs les jurés*, la parole du juré-téléspectateur est plus déterminante encore car il ne se contente pas de poser une question, il y répond (« l'accusé est-il coupable ? ») et infléchit directement sur le cours de l'émission<sup>1139</sup>.

Mais au-delà, la série *Messieurs les jurés*, à la fois directement héritée des dramatiques judiciaires des années 1950-1960 mais plus ouvertement concernée par les problèmes de société contemporains, parvient à dévoiler l'aspect le plus secret et le mieux protégé de l'institution judiciaire : les délibérations des jurés. La fiction permet donc de pallier les contraintes de la réalité et vient compléter ainsi dans les imaginaires des téléspectateurs une étape jusqu'alors inconnue des procès d'assises. On ne peut s'empêcher de remarquer qu'en brisant cet interdit de la procédure judiciaire, la télévision contribue à désacraliser la parole des jurés, celle-ci apparaissant dans toute sa banalité et parfois sa médiocrité.

#### *b. L'exécution : le procès de la peine de mort*

Si Christian Ranucci n'est pas le dernier condamné à mort à être guillotiné, son exécution est probablement la dernière à faire l'objet d'une importante couverture médiatique, au beau milieu de l'été 1976. L'intérêt est plus fort sur TF1, où l'on cherche davantage à exploiter le potentiel de l'événement en lui consacrant plus d'un tiers des JT de 13h et 20h, le 28 juillet.

Le traitement de l'exécution dans les journaux télévisés s'articule autour de deux modes discursifs : d'abord narratif, à travers la restitution chronométrée de l'événement ; ensuite argumentatif, lorsque le fait de société se substitue au fait-divers. On remarque alors le journaliste assumer sans complexe une subjectivité éditoriale qui nous incite à esquisser cette question : la passion qui anime le débat sur la peine de mort a-t-elle gagné le journaliste au point de lui faire endosser le rôle d'un véritable militant de la cause abolitionniste ?

---

<sup>1138</sup> En 1975, la société SVP, dirigée par Guy Darbois, est liée par un contrat annuel aux chaînes. En échange d'une rétribution mensuelle par l'ORTF, elle SVP met à la disposition des *Dossiers de l'Écran* environ 150 lignes téléphoniques et une quarantaine de standardistes chargés de recueillir les appels des téléspectateurs invités à réagir au débat. Au cours de l'émission, Guy Darbois propose différentes synthèses pour relancer les interrogations principales des téléspectateurs, réclamer des précisions, etc. *Presse Actualité*, n°102, juin-août 1975, p. 24-29.

<sup>1139</sup> On peut considérer que cette forme d'incorporation du public préfigure les reality show des années 1980-1990, qui font triompher la parole du public anonyme et effectuent « un renversement des rôles entre spécialistes et profanes ». MEHL Dominique, *La fenêtre et le miroir. La télévision et ses programmes*, Paris, Payot, 1992, p. 63.

-L'exécution « minute par minute »

La restitution chronométrée des faits permet de relever un saisissant contraste télévisuel. Si les reporters de la Belle Époque racontaient une exécution dont ils avaient pu être témoins, les journalistes de télévision doivent mettre en scène un événement sans images, invisible depuis l'interdiction des exécutions publiques en 1939<sup>1140</sup>. En 1976, le commentaire



bavard cherche donc à pallier la rareté d'une image qui montre peu. De l'exécution, l'écran ne restituera en effet que le décor

extérieur, c'est-à-dire la prison des Baumettes de Marseille, dont on aperçoit en boucle les hauts murs de pierre, la tourelle de surveillance, la grille d'entrée et, plus en phase avec l'événement, l'avis d'exécution affiché sur la porte de la prison. Ces images ont été tournées par FR3 Marseille et serviront d'illustration à toutes les chaînes nationales.

Face à ce désert visuel, les commentaires du 28 juillet abondent pourtant de détails chiffrés et chronométrés sur l'enchaînement des faits, prononcés avec emphase et solennité. L'heure de l'exécution, d'abord : « 4h13, ce matin, à la prison des Baumettes... Un homme a été exécuté... la guillotine est tombée... » (Yves Mourousi, TF1, 13h) ; « Ce matin donc, à 4h13 précisément, le couperet est tombé » (Jean-Louis Burgat, TF1, 13h) ; « il a été exécuté à 4h13 ce matin... » (Roger Gicquel, TF1, 20h) ; « 4h13, ce matin... dans la cour de la prison des Baumettes, à Marseille... Christian Ranucci a été exécuté » (FR3 Marseille, 19h10).

L'heure de l'apposition de l'acte d'exécution, ensuite : « À 4h25... sur la prison des Baumettes... un *papier* sur la porte... c'est l'avis d'exécution » (Yves Mourousi, TF1, 13h) ; « À 4h25, on vous l'a dit, un fonctionnaire de l'administration pénitentiaire a affiché sur la porte d'entrée de la prison une feuille de papier [...] C'était l'avis d'exécution. » (Jean-Louis Burgat, TF1, 13h) ; « l'affiche apposée... toujours selon la loi... sur la porte de la prison des Baumettes à Marseille, ce matin... douze minutes après l'exécution... » (Roger Gicquel, TF1, 20h). Seul Jean-Pierre Pernaut s'emmêle les pinceaux entre les deux chronos, annonçant que Christian Ranucci avait été « exécuté ce matin à 4h15 »<sup>1141</sup>.

Au-delà d'un temps suspendu à l'instant fatal, l'exécution est également encadrée dans un « avant / après » serré, comme sur *FR3 Marseille*, qui précise que dès...

<sup>1140</sup> Décret publié dans le Journal officiel du 25 juin 1939.

<sup>1141</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 23h, 28 juillet 1976, 1'02.

« 3h, un service d'ordre composé de CRS et de gardiens de la paix prenait place aux abords de la prison. Arrivaient ensuite les personnes devant assister à l'exécution... Au même moment, le fourgon bleu sombre... amenait à toute vitesse le corps de Christian Ranucci... vers le carré des suppliciés... au cimetière Saint-Pierre. »

Ou comme sur TF1, lorsque Jean-Louis Burgat raconte également que...

« Quelques heures plus tôt, les avocats avaient été avertis que le recours en grâce avait été refusé par le président de la République... Ranucci n'a pas dit *un mot*... entre sa cellule et la cour de la prison où avait été montée dans la nuit la guillotine.... »<sup>1142</sup>

Cette mise en scène, basée sur les informations fournies par l'avis officiel et le témoignage accordé par Me Lombard aux journalistes, contribue à faire de l'exécution un acte mécanique, froid, précis, rapide et surtout honteux (« 4h13 », heure où tout le monde dort ; le fourgon qui quitte la prison « à toute vitesse »). Cet embarras de la République est d'ailleurs dénoncé par l'avocat abolitionniste Me Kiejman lorsqu'il évoque « ce châtiment qu'on présente exemplaire et qu'on exécute toujours de manière *honteuse... secrète* [parce qu'] on *n'ose pas* le montrer »<sup>1143</sup>. La tension dramatique est donc savamment entretenue autour de l'événement, vécu et restitué « de l'intérieur » depuis l'interdiction des exécutions publiques.

Le retranchement de la décapitation à l'intérieur des murs des prisons françaises explique-t-il cette profusion de détails, jugés nécessaires à la visualisation mentale de l'événement ? Non, à en croire l'étude de Xavier Lapray, qui, s'intéressant aux exécutions publiques entre 1871 et 1914, relève à cette époque chez les commentateurs cette même « dilatation de l'instant guillotine »<sup>1144</sup> qui conduit les journalistes à raconter une multitude de détails sur l'histoire de l'invention du docteur Guillotin et son mécanisme, la procédure de grâce, les préparatifs de l'exécution, le décor de la place publique, la météo qu'il fait le jour de l'exécution, les derniers gestes du condamné, les réactions de la foule, etc. On notera que l'abandon des exécutions publiques a simplement obligé les journaux télévisés à réduire l'évocation des détails et resserré l'événement dans un « avant/après » plus immédiat. Mais le temps télévisuel, plus restrictif que les colonnes de la presse écrite, est un facteur tout aussi déterminant. De ce point de vue, la longue lecture de l'acte d'accusation et des articles du

---

<sup>1142</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 13h, 28 juillet 1976, 10'.

<sup>1143</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 28 juillet 1976, 10'.

<sup>1144</sup> LAPRAY Xavier, *L'exécution publique de la peine capitale entre 1871 et 1914*, mémoire de maîtrise, direction : Alain Corbin, Université de Paris I, novembre 1991. Cité par AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Les faits-divers... op. cit.*, p. 285.

code pénal par Roger Gicquel est un contre-exemple (presque) exceptionnel<sup>1145</sup> (voir II, 2.1.5, a).

-Du fait-divers au débat sur la peine de mort : un engagement journalistique ?



L'exécution de Christian Ranucci ne s'écrit pas sur le seul mode narratif : dès 13h, le 28 juillet, le fait-divers devient le détonateur d'un débat qui enfle dans la société depuis plusieurs années : « Ranucci n'est plus... Il paye sa dette à la société... Voilà qui va sans doute relancer le débat sur la peine de mort »<sup>1146</sup> annonce Yves Mourousi (13h), « *l'un des plus grands problèmes de la société d'aujourd'hui* »<sup>1147</sup> reprend Roger Gicquel (20h) – Voir CD Extrait 9.

On doit faire remarquer ici que ce n'est pas la condamnation à mort en mars 1976 mais bien l'exécution de Ranucci en juillet 1976 qui rend possible la relance du débat sur la peine de mort. Car au soir du verdict, même si Paul Lefèvre pense « avoir entendu le premier écho du couperet »<sup>1148</sup>, aucun commentateur n'ose réellement sceller le sort de Christian Ranucci, la procédure judiciaire prévoyant un recours en grâce et une possibilité de commuer la peine en réclusion criminelle à perpétuité.

Depuis plus d'un siècle, la question de la peine capitale connaît donc des résurgences régulières et passionnées dans le débat public. Mais, dans les années 1970, celles-ci semblent s'intensifier, ravivées plus particulièrement dès 1971-1972 par le drame de Clairvaux et l'exécution des assassins Buffet et Bontems. La montée plus évidente de la criminalité, on l'a vu, n'a, par la suite, cessé de renforcer les inquiétudes des Français qui ont dès lors cherché à se rassurer en invoquant l'exemplarité de la peine de mort sur les comportements criminels. Une majorité variable mais toujours forte de l'opinion française réaffirme ainsi son opposition à l'abolition dans les différents sondages réalisés au cours de la décennie<sup>1149</sup>.

---

<sup>1145</sup> La popularité de Roger Gicquel conforte son autorité et, ainsi, l'autorise à prendre la parole pendant de longues minutes pour éditorialiser les événements de l'actualité. Toutefois, dans le cas présent, il s'agit d'une lecture aride – même si elle s'accompagne de commentaires, d'un long document juridique.

<sup>1146</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 13h, 28 juillet 1976, 10'.

<sup>1147</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 28 juillet 1976, 10'.

<sup>1148</sup> INA, Journal télévisé, A2, 23h, 10 mars 1976, 1'25.

<sup>1149</sup> Sondage IFOP en 1960 : 50% contre la peine de mort, 39 % pour ; Sondage IFOP du 25 novembre 1972 : 27% contre la peine de mort, 63% pour (trois jours avant l'exécution de Buffet et Bontems, certains ont accusé les sondeurs d'avoir gonflé les chiffres, réduits à 53% les partisans de la peine de mort en septembre 1972, à l'occasion d'un sondage non publié. [DELPORTE Christian, « De l'affaire Philippe Bertrand à l'affaire Patrick Henry. Un fait-divers dans l'engrenage médiatique », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°58, avril-juin 1998, pp. 127-143]). Sondage Figaro du 9 octobre 1981 (le jour du vote de l'abolition) : 33% contre la peine de mort, 62% pour.



Après avoir laissé la presse écrite et magazine couvrir en longueur la tuerie de Clairvaux, la télévision s'empare réellement du débat dès 1975 en diffusant le reportage « Peine de mort 75 », que réalise le chroniqueur judiciaire Jean-Pierre Berthet pour TF1<sup>1150</sup>. Le document collecte ainsi les témoignages d'avocats, d'un aumônier, de députés, d'associations de victimes ou d'abolitionnistes, de psychiatres et de criminologues, amenés à donner leur point de vue sur le sujet. Si l'émission répartit de façon assez équilibrée la parole des abolitionnistes<sup>1151</sup> et des partisans de la peine de mort<sup>1152</sup>, les commentaires du chroniqueur et les séquences retenues favorisent les arguments des premiers.

Le débat qui s'ouvre à cette occasion à la télévision, et qui va se poursuivre les années suivantes, est finalement dominé par trois questions principales : la peine de mort a-t-elle valeur d'exemplarité ? la peine de mort est-elle digne d'une société moderne comme la société française des années 1970 ? le droit de grâce est-il légitime ? Ces différentes entrées pour traiter le débat sont d'emblée exposées par les journalistes sous un angle critique qui ne cache guère *a priori* une position abolitionniste.

L'exemplarité de la peine de mort est ainsi sérieusement mise en doute à l'écran.

« [La société française] doit-elle ou non appliquer la loi du *talion* quand très peu de ses membres croient [...] au fond de leurs cœurs... au pouvoir de *dissuasion* de la peine de mort ?... »<sup>1153</sup> (Voir CD Extrait 9)

...s'interroge ainsi un Roger Gicquel plus que sceptique au soir de l'exécution de Christian Ranucci. Cinq mois plus tôt, Paul Lefèvre avançait déjà, amer :

« Sa tête... si elle tombe... ne sera pas sans doute un meilleur exemple... [...] Combien sont tranquilles ceux qui pensent sincèrement que la peine de mort est... efficace... juste... exemplaire... Je les envie ! »<sup>1154</sup>

Pour le docteur-psychiatre Lafon, interrogé par Jean-Pierre Berthet en 1975, il ne s'agit même plus de « penser » ou de « croire » en l'exemplarité ou non de la peine capitale,

---

<sup>1150</sup> INA, « Peine de mort 1975 », TF1, 13 novembre 1975, 53'.

<sup>1151</sup> Me Badinter et Me Lemaire (avocats), André Clavier (aumônier de la prison de la Santé), Georgie Viennet (Association française contre la peine de mort), Claudius-Petit (député centriste), Dr. Lafon (psychiatre), Pr. Léauté (Institut de criminologie).

<sup>1152</sup> André Houdot (avocat général), le Père Bruckberger (dominicain), Yves Taron (père de l'enfant assassiné par Lucien Léger et président de l'Association pour l'application de la peine de mort), Toulouse (bâtonnier), Hector Rolland (député), une femme employée de banque.

<sup>1153</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 28 juillet 1976, 10'.

<sup>1154</sup> INA, Journal télévisé, A2, 23h, 10 mars 1976, 1'25.

car c'est un fait *prouvé* : « L'exemplarité n'existe pas »<sup>1155</sup> affirme-t-il en évoquant les crimes passionnels et sexuels<sup>1156</sup>. Le professeur Léauté ne le contredira certainement pas : s'appuyant sur des travaux de recherches effectués aux États-Unis, le criminologue démontre au contraire que la peine de mort n'a aucune incidence sur les comportements : le taux de criminalité dans les États qui appliquent la peine de mort est le même que dans ceux qui ne l'appliquent pas.

Mais la question de l'exemplarité de la peine rejoint directement celle de la publicité de l'exécution : dans l'esprit du législateur, la vision du châtement public avait à l'origine pour fonction de terroriser les populations et dissuader certains individus de commettre à leur tour un crime. À partir du moment où la guillotine s'est retirée de l'espace public et a été cachée afin de prévenir les dangers de la spectacularisation, l'exemplarité s'est progressivement retranchée dans les imaginaires, affaiblissant ainsi son éventuel pouvoir de dissuasion. Ce qui fait dire à l'avocat Philippe Lemaire :

« La guillotine, on la voit dans les livres d'histoire, mais on ne la voit pas dressée à notre époque dans les cours des prisons. »<sup>1157</sup>

Le retour de la guillotine à l'écran, dans le documentaire de Jean-Pierre Berthet et le JT de Roger Gicquel, est donc une façon de ramener brutalement au regard de tous un objet dont l'opinion semble applaudir le principe tout en ignorant la réalité (voir CD Extrait 9). L'image de l'exécution, certes « désincarnée » puisque le couperet est actionné dans le vide, a finalement pris un sens inverse puisqu'il ne s'agit plus de dissuader le crime mais de dénoncer l'incapacité du pouvoir de dissuasion.

À côté de ces convictions fermement affirmées chez les journalistes, on peut être tenté d'interpréter le renoncement de Jean-Pierre Pernaut, le 28 juillet 1976, comme une simple paresse ou un manque de temps, plus qu'un réel scepticisme au sujet de la non-exemplarité de la guillotine :

« Son caractère d'exemplarité existe-t-il vraiment ? Ce débat, il ne nous appartient pas de l'amplifier... Voyons simplement les faits avec Jean-Paul Flory. »<sup>1158</sup>

---

<sup>1155</sup> INA, « Peine de mort 1975 », TF1, 13 novembre 1975, 53'.

<sup>1156</sup> Parce qu'ils obéissent à des pulsions incontrôlables. Dans les cas de crimes prémédités comme les hold-up et les prises d'otage, le Dr. Lafon admet que la peine de mort peut éventuellement avoir un effet dissuasif mais il réclame des études plus approfondies sur ce point.

<sup>1157</sup> INA, « Peine de mort 1975 », TF1, 13 novembre 1975, 53'.

<sup>1158</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 23h, 28 juillet 1976, 1'02.

Car douter de l'exemplarité de la peine de mort, c'est risquer de contredire la position du garde des Sceaux Jean Lecanuet, qui, bronzé et en chemisette, déclare devant la caméra de TF1 espérer « personnellement [...] que cet acte sera exemplaire, et que ceux qui croyaient pouvoir commettre des crimes aussi odieux et échapper au plus grand des châtiments, mesureront les risques qu'ils encourent »<sup>1159</sup>...

Un second argument émerge ensuite dans les commentaires : la peine de mort renvoie la société française au temps primitif où la régulation des rapports sociaux se faisait par « la loi du talion »<sup>1160</sup>. « Répondre à la mort par la mort » est le propre d'une société archaïque qui n'a pas encore su penser l'arbitrage d'une peine et organiser un système judiciaire évolué, doit-on entendre ici<sup>1161</sup>. Le journaliste, conscient de refléter lui-même, à travers la modernisation des technologies et l'accélération du processus de fabrication de l'information, un des aspects de la modernité des années 1970, se montre ainsi particulièrement sensible à cet argument.

« *Voici comment cela se passe en France... un des rares pays développés... à appliquer encore la peine de mort... par la guillotine.* »<sup>1162</sup>

...souligne emphatiquement Roger Gicquel avant de présenter l'objet indigne d'une société moderne. Le présentateur de TF1 est au fond comme l'une de ces « personnes présentes [à l'exécution qui] ont ressenti *détresse... honte... et impuissance* ? »<sup>1163</sup>. La même honte qui anime sans doute l'avocat Philippe Lemaire lorsqu'il avoue à Jean-Pierre Berthet que « les gens qui ont assisté à une exécution ressortent de là avec un profond mépris d'eux-mêmes, que puisse se passer à notre époque quelque chose de pareil ! »<sup>1164</sup>, faisant référence à l'exécution de Bontems, dont il était l'avocat en 1972.

De ce point de vue, le droit de grâce est perçu comme une scorie du monarchisme français parce qu'il « veut dire que nous acceptons l'idée qu'un homme, dans une société,

---

<sup>1159</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 30 juillet 1976, 1'15.

<sup>1160</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 28 juillet 1976, 10'.

<sup>1161</sup> Notons que les anthropologues ont combattu cette conception : la loi du talion n'est pas le fait des sociétés primitives et n'a de toute façon concerné qu'un très faible nombre d'organisations sociales, qu'elles soient anciennes ou contemporaines. LOMBARD Jacques, « La peine et la répression », in POIRIER Jean, *Histoire des mœurs, Tome II, Modes et modèles*, Paris, La Pléiade, 1991, p. 671 [pp. 611-698].

<sup>1162</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 28 juillet 1976, 10'.

<sup>1163</sup> *Ibid.*

<sup>1164</sup> INA, « Peine de mort 1975 », TF1, 13 novembre 1975, 53'.

puisse mettre à mort un autre homme, ou le sauver, à son gré. »<sup>1165</sup> Et Robert Badinter de s'indigner :

« Et ça, c'est une conception qui se comprend quand le chef de l'État est le monarque choisi par Dieu... Mais dans une société comme la nôtre, ce n'est pas admissible ! »<sup>1166</sup>

Mais cette critique du droit de grâce par l'avocat de Roger Bontems et Patrick Henry est trop radicale pour les journalistes de télévision, qui, plus déferents à l'égard d'une décision présidentielle, n'osent pas critiquer frontalement cette prérogative du chef de l'État. Jean-Pierre Pernaut rend au contraire hommage à la solitude du président tandis que Roger Gicquel salue son courage lorsqu'il se retrouve confronté à ce « grave problème de conscience »<sup>1167</sup> :

« L'exercice du droit de grâce... ou le *pouvoir* de laisser la justice suivre son cours... est l'un des plus *douloureux* problèmes qui puissent se poser à un chef de l'État en France »<sup>1168</sup>

Soucieux de ne pas déplaire à l'Élysée, Roger Gicquel ne vient curieusement pas souligner le paradoxe suivant : si « Monsieur Giscard d'Estaing avait dit sa *profonde aversion* pour la peine de mort »<sup>1169</sup>, il n'en a pas moins choisi de refuser la grâce de Christian Ranucci. Yves Mourousi vient à la rescousse du chef de l'État :

« Le droit de grâce, cela ne veut pas dire que l'on remet en cause la peine de mort... Valéry Giscard d'Estaing s'en était expliqué au cours d'une conférence de presse... Il y a différence entre l'application du droit de grâce dans une législation *existante*... et la législation *elle-même* ! »<sup>1170</sup>

Il n'y a donc aucune contradiction à condamner la peine de mort et prononcer la mort du condamné ! La déroute électorale de mars 1976 a bel et bien balayé la conviction

---

<sup>1165</sup> INA, « Peine de mort 1975 », TF1, 13 novembre 1975, 53'.

<sup>1166</sup> *Ibid.*

<sup>1167</sup> Roger Gicquel diffuse une allocution de Georges Pompidou, prononcée le 12 mars 1970 lors d'une conférence de presse : « Le droit de grâce n'est pas un cadeau fait au chef de l'État pour lui permettre d'exercer ses fantaisies... C'est une responsabilité parfois effrayante *qu'on lui impose* et qu'il prend, au vu des dossiers bien sûr... *Mais seul !... Avec sa conscience* ! ... Et la *tradition* et le *devoir*... l'empêchent *et* de s'expliquer... *et bien sûr*... de revenir sur ses décisions... Imaginez ce que ça donnerait dans d'autres cas, une *condamnation à mort, par exemple* !... Ce qui *ne veut pas dire* que la grâce constitue une *absolution de la faute* !... Ni que si peu que ce soit, elle diminue la *pitié* ou le *respect* que l'on *doit* aux victimes ! Elle est purement et *simplement* un acte de clémence... *Et c'est tout* ! »

<sup>1168</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 28 juillet 1976, 10'.

<sup>1169</sup> *Ibid.*

<sup>1170</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 13h, 28 juillet 1976, 10'.

« profonde » d'un président progressiste tandis que sur la question épineuse du droit de grâce se sont échouées les volontés les plus militantes des présentateurs de TF1. Roger Gicquel met d'ailleurs autant d'ardeur à charger son discours d'émotion qu'il prend d'habiles précautions à désamorcer les pièges politiques nuisibles pour le pouvoir.

Le premier semestre de l'année 1976 ne favorise d'ailleurs pas les commentaires politiques subversifs. L'heure est à la sévérité gouvernementale et les journalistes le savent bien, eux qui ont largement donné la parole au soir de la mort de Philippe Bertrand au ministre de l'Intérieur Michel Poniatowski alors que celui-ci réclamait une justice « rude et vite » et suggérait aux jurés de se prononcer pour la peine de mort ; eux qui au même moment ont également pris connaissance du projet de réforme du garde des Sceaux Jean Lecanuet allant dans le sens d'une répression plus sévère à l'égard des meurtres d'enfants ou de personnes âgées. À grand renfort d'images chocs, emplies de haine et de pleurs, le journal télévisé avait largement contribué à légitimer cette volonté répressive. Si bien que le ton scandalisé des JT qui, le 28 juillet 1976, semblent découvrir les réalités de la peine de mort, s'avère beaucoup plus opportun qu'il n'y paraît.

La critique du chef de l'État n'est formulée qu'indirectement par l'avocat abolitionniste Me Kiejman qui dénonce un président qui « est aujourd'hui, qu'il le veuille ou non, un chef de majorité politique. Et dans la *quête* de cette majorité [...] il est à la remorque de l'opinion »<sup>1171</sup>.

Pourtant, la question du droit de grâce aurait pu favoriser la nécessaire politisation du débat sur la peine de mort. Car le débat de société intensément développé dans les médias ne doit pas cacher le silence des parlementaires qui, depuis le début des années 1960, s'évertuent à faire tomber le débat aux oubliettes afin de ne pas bousculer l'opinion publique.

« Tant que la peine de mort n'a pas été *détruite* par une autre loi que celle qui l'avait créée... eh bien ! cette peine de mort *existe*... et le président de la République, *même* en exerçant son droit de grâce... ne modifie pas la législation. »<sup>1172</sup>

...rappelle Yves Mourousi. Quelques mois plus tôt, Jean-Pierre Berthet dénonçait déjà l'inertie : « le dernier grand débat national remonte à ... 1908<sup>1173</sup> ! ». Mais le chroniqueur

---

<sup>1171</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 28 juillet 1976, 10'.

<sup>1172</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 13h, 28 juillet 1976, 10'.

<sup>1173</sup> En 1906, forte de sa victoire aux élections législatives, la gauche radicale pose la question de l'abolition de la peine de mort, qui figurait dans son programme électoral. Le contexte, marqué par une clémence présidentielle, est favorable : Émile Loubet (1898-1906) accorde en effet presque systématiquement son droit de grâce tandis que son successeur Armand Fallières grâcie également tous les condamnés au début de son mandat. Le Garde

restait prudent puisqu'il précisait aussitôt que « le blocage n'est pas politique [puisque], des communistes aux UDR, toutes les formations politiques ont des élus partisans de l'abolition de la peine de mort, ou en tout cas de la discussion »<sup>1174</sup>, avant de citer en exemple le député centriste Eugène Claudius-Petit. Ce dernier vient alors un peu désabusé lire devant la caméra l'article de la proposition de loi que « de manière régulière [il] dépose à chaque début de législature, avec le même insuccès, d'ailleurs ! »<sup>1175</sup>. Preuve que le blocage est bel et bien politique.

La position politique la plus ferme vient finalement du Parti Communiste, auquel TF1 et Antenne 2 donnent finalement la parole... une semaine après l'exécution de Christian Ranucci. Le 3 août, le secrétaire général Georges Marchais déclare au sujet d'un « problème extrêmement grave » :

« En ce moment, l'opinion publique est *sensibilisée* à l'extrême sur cette question... *Et il ne peut en être autrement*. [...] J'ai des enfants, j'ai cinq petits-enfants : je comprends ces choses... Mais [...] est-ce que l'exécution de Ranucci a réglé le problème ? Le problème *n'est pas* réglé pour autant. Il faut empêcher les crimes pour ne pas avoir à condamner à mort et à exécuter [...] Mais je pense que, personnellement je reste opposé à la peine de mort. Mon Parti... les partis de gauches *le sont*. [...] On peut pas avoir la conscience tranquille... après cette exécution. »<sup>1176</sup>

« Contre l'écrasante majorité... pour ne pas dire *la quasi-totalité* de l'opinion », il réaffirme encore sur Antenne 2 : « Je suis *contre* la peine de mort ! »<sup>1177</sup>

Après l'exécution de Ranucci, la télévision semble s'assoupir sur la question de la peine de mort, diffusant à l'occasion quelques débats. Aucun fait-divers ne parvient réellement à relancer le sujet, exception faite d'un numéro des *Dossiers de l'écran* qui, le 28 juin 1977 (cinq jours après l'exécution de Jérôme Carrein<sup>1178</sup>), posent la question « Pour ou

---

des Sceaux Guyot-Dessaigne dépose donc un projet de loi en faveur de l'abolition, le 5 novembre 1906, qui se joint aux propositions de loi de quelques députés. Une commission de réforme judiciaire est alors nommée. Mais les changements de présidence jouent contre le camp abolitionniste. Le 3 juillet 1908, le nouveau Garde des Sceaux Aristide Briand soumet à nouveau le projet de loi aux députés. Le rapport remis à l'été 1908 conclut dans le sens du maintien de la peine de mort. La discussion parlementaire commence alors pour s'achever en décembre 1908 : le projet du gouvernement est rejeté à une large majorité par 330 voix contre 201. Le climat sécuritaire et le crime de Soleilland en janvier-juillet 1907 (viol et meurtre d'une fillette de 11 ans), longuement exploité par la presse majoritairement abolitionniste, ne sont pas étrangers au revirement d'une grande partie des radicaux.

<sup>1174</sup> INA, « Peine de mort 1975 », TF1, 13 novembre 1975, 53'.

<sup>1175</sup> *Ibid.*

<sup>1176</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 3 août 1976, 1'.

<sup>1177</sup> INA, Journal télévisé, A2, 23h, 3 août 1976, 30'.

<sup>1178</sup> Exécuté le 23 juin 1977 pour le viol et le meurtre d'une fillette de 8 ans.

contre la peine de mort ? »<sup>1179</sup>. Après la diffusion d'un téléfilm américain sur l'affaire Lindbergh, l'essentiel du débat est consacré à une confrontation personnelle entre la mère d'une jeune fille violée et assassinée et Héloïse Mathon, mère de Christian Ranucci, accompagnées des avocats Me Sarda, partisan du maintien de la peine de mort et Me Badinter, abolitionniste. La dernière exécution d'un condamné à mort, celle d'Hamida Djandoubi<sup>1180</sup>, le 10 septembre 1977, passe quasiment inaperçue. Le 30 janvier 1979, un nouveau *Dossier de l'écran* consacré plus généralement à la justice<sup>1181</sup> revient le temps d'une séquence très réaliste sur la peine capitale en montrant : une caméra subjective montre la cellule du condamné et refait le trajet vers la guillotine.

Pendant ce temps, le débat politique se fait discrètement dans les commissions (réforme du Code Pénal, comité d'études sur la violence). En 1979, la préparation de la répressive loi Peyrefitte « Sécurité et Liberté » prouve que le gouvernement n'a clairement pas l'intention, à l'approche d'une échéance électorale, de trancher le dossier de la peine de mort. Pourtant, le camp abolitionniste n'a cessé de se renforcer et les députés de droite sont de plus en plus nombreux à rejoindre ceux de la gauche. Il faut attendre l'élection de François Mitterrand en 1981 pour que le « véritable débat » attendu en 1976 par Me Kiejman, « un débat de parlementaires responsables... soit engagé sur ce sujet »<sup>1182</sup>. Il sera rapide, parce qu'ayant finalement déjà eu lieu en 1976-1977 au moment des affaires Christian Ranucci et Patrick Henry. Déposée à l'ordre du jour fin août 1981, la loi est promulguée par le Président de la République le 9 octobre 1981 et publiée dans le Journal officiel le lendemain<sup>1183</sup>. « La peine de mort est abolie »<sup>1184</sup>.

### *c. Conclusion*

En s'emparant des affaires Patrick Henry et Christian Ranucci en 1976-1977 et en relayant la forte émotion populaire générée par ces deux faits-divers, la télévision a incontestablement amplifié la question de la peine de mort dans la société. Mais le débat sur l'abolition a-t-il réellement eu lieu à l'écran ? L'analyse prouve qu'il a été limité, et ce pour trois raisons. D'abord parce que la télévision ne s'est emparée de la question qu'assez

---

<sup>1179</sup> INA, « Pour ou contre la peine de mort ? », *Les dossiers de l'écran*, A2, 20h30, 28 juin 1977, 1h10 (notice).

<sup>1180</sup> Il a torturé et tué une jeune fille.

<sup>1181</sup> INA, « Les Français et la justice », *Les dossiers de l'écran*, A2, 20h30, 30 janvier 1979, 1h10 (notice).

<sup>1182</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 28 juillet 1976, 10'.

<sup>1183</sup> 369 députés de l'Assemblée nationale se sont prononcés en faveur de l'abolition contre 113, le 18 septembre 1981. 161 sénateurs ont également voté pour, 126 contre, le 30 septembre.

<sup>1184</sup> Article 1<sup>er</sup> de la Loi n°81-908 du 9 octobre 1981. Journal officiel, 10 octobre 1981, p. 2759.

tardivement, vers 1975-1977, alors que la presse écrite et magazine avaient, dès la tuerie de Clairvaux en 1971, ravivé un débat récurrent. Il a donc fallu attendre la fin de la présidence de Georges Pompidou pour que le petit écran s'intéresse plus ouvertement au sujet... avant de s'en détourner discrètement à la fin de la décennie. Les affaires Ranucci et Patrick Henry constituent au fond les bornes chronologiques du débat télévisuel sur la peine de mort.

La nature même du média a deuxièmement contribué à affaiblir l'autonomie du débat télévisuel : la dramatisation des événements, on le sait, ne favorise pas la réflexion. L'image n'est toutefois pas ici vraiment en cause puisqu'elle s'est avérée à nouveau rare et pauvre. C'est donc plutôt *la mise en image d'une parole*, à la fois envahie de détails factuels et obnubilé par la dimension passionnelle, qui aura surtout fait obstacle à l'argumentation.

Enfin, au-delà des apparences, on s'aperçoit que la cause abolitionniste n'a pas complètement su se fondre dans la logique télévisuelle, à l'heure où la concurrence médiatique conduit les commentateurs à surjouer l'émotion et la frilosité politique à taire la critique, où l'affaiblir en la restituant brièvement et indirectement. Le journaliste de télévision n'est donc pas un militant et ce qu'on prenait chez Roger Gicquel pour un engagement courageux face à une opinion majoritairement favorable à la peine de mort n'est probablement qu'une recherche inversée du consensus... contre soi. Le présentateur-vedette de TF1 avait même mis en scène sa singularité :

« Oui !... après une telle exécution... les réactions ne peuvent être que *passionnées* !... *Il n'y a pas d'indifférence* devant une telle action de justice... Il y a les *pour*... et il y a les *contre*... Ceux qui sont *pour* sont *largement* majoritaires... [pointant le téléspectateur] *Vous l'êtes* !... dans l'opinion... »

Roger Gicquel se retrouve donc, intellectuellement, à l'image du dispositif du journal télévisé : seul en face de tous les spectateurs, seul « contre » face à tous les « pour », ce qui ne l'empêche pas de faire corps avec ce public. Si l'indignation du journaliste à l'égard de la peine capitale est sans doute sincère, elle ne fait donc pour autant pas de lui un militant de la cause abolitionniste car cinq mois avant l'exécution de Ranucci, son JT aiguisait déjà le couperet pour Patrick Henry.

Mais il reste qu'une importante rupture historique se profile d'un siècle à l'autre : quand, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les journaux manifestaient « parfois féroce-ment en faveur d'un



maintien de la peine capitale et de son application plus fréquente »<sup>1185</sup>, il n'y a plus une seule voix télévisuelle pour venir défendre la guillotine dans les années 1970. Si le débat est toujours vif et passionné, il intervient dans une société qui s'est néanmoins pacifiée et qui prouve malgré tout que la fin « de la longue marche »<sup>1186</sup> vers l'abolition est désormais envisageable.

## Conclusion

Comme on pouvait s'y attendre, l'analyse de la sociologie fait-diversière met à jour des permanences et des ruptures d'un siècle à l'autre, la singularité du média télévisuel se dessinant au-delà de ce clivage.

Les figures mises en scènes dans les récits criminels renvoient à une signification anthropologique (la mort, la folie, le cannibalisme) qui, analysait Georges Auclair<sup>1187</sup>, contribue à faire déborder le récit de sa réalité sociale et participe ainsi à la construction de stéréotypes dont les contours et les contenus semblent résister à la temporalité.

On remarquera par exemple que la hiérarchie criminelle n'a guère évolué et que le meurtre d'un enfant est toujours considéré aux yeux des Français comme le plus odieux des actes criminels. L'universalité de ce jugement explique donc la pérennité des figures du bourreau et de sa victime. Le même questionnement à l'égard du monstre et la même empathie à l'égard de l'enfant innocent rapprochent en effet le reporter de la Belle Époque du chroniqueur de télévision des années 1970-1980, alors que les crimes interviennent dans des contextes parfois très différents et que le journaliste n'est pas lui-même exempt de sa subjectivité ou de l'orientation éditoriale et politique de son journal. La mise en image télévisuelle est ici particulièrement efficace dans un rôle d'amplificateur de l'horreur ou de la compassion.

L'examen successif des principales figures ne doit pas nous induire en erreur : ces représentations ne sont pas indépendantes les unes des autres. Elles entretiennent au contraire entre elles des liens étroits, voire indissociables. On a ainsi vu comment l'enfant-victime se construisait au regard du criminel monstrueux, comment deux criminels pouvaient se

---

<sup>1185</sup> AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Les faits-divers... op. cit.*, p. 280. Sur les quatre journaux étudiés, seule *La Dépêche* est abolitionniste tandis que *Le Figaro*, *Le Petit Journal* et *Le Courrier de la Montagne* réclament parfois avec ferveur la peine capitale.

<sup>1186</sup> BADINTER Robert, *L'abolition, op. cit.*, p. 109.

<sup>1187</sup> AUCLAIR Georges, *Le mana... op. cit.*, p. 127.

télescoper à l'écran, comment l'image de la foule justicière renvoyait à celle de la foule compassionnelle, comment la douleur parentale se façonnait une légitimité unique, partagée par des familles que pourtant le crime oppose... L'image-mouvement télévisuelle est de nature à restituer parfaitement la cohérence et les interactions de ses figures à travers le regard des commentateurs, attentifs aux multiples facettes des personnages.

Pourtant, les signes d'une évolution sociale sont bel et bien perceptibles à travers la mise en image fait-diversière. Le miroir télévisuel dévoile, à un siècle de distance, deux ruptures importantes. Les affaires de Bruay-en-Artois, Christian Ranucci et Patrick Henry, si elles génèrent assurément des emportements passionnés que renforce la télévision, présentent d'abord une société pacifiée depuis la fin de la guerre, une société qui s'est reconstruite et a prospéré en tenant éloignée la figure de la menace (internationale, militaire). Les rapports sociaux ne doivent plus se réguler par la voix des armes, mais à travers le débat et le dialogue, qui sont les instruments d'une démocratie moderne comme la société française des années 1970. De ce point de vue, l'effacement de la foule meurtrière ou la répugnance des journalistes à l'égard de la guillotine sont autant de signes du recul des archaïsmes régulateurs de la société du XIX<sup>e</sup> siècle.

Cette évolution en génère aussitôt une nouvelle, relative à la forte demande institutionnelle. On aura ainsi cherché à souligner dans ce chapitre l'interrogation plus aigue, voire la profonde remise en cause des institutions, comme en témoignent les critiques exprimées sur la question de la responsabilité pénale du criminel dans l'affaire Sagawa, du rôle contesté du juge d'instruction dans l'affaire de Bruay-en-Artois, et, surtout, de l'exemplarité de la peine de mort. Mais ce vif questionnement des Français au sujet de leurs institutions n'est toujours qu'amorcé, à la faveur de faits-divers opportuns. La télévision des années 1970-1980 pointe donc le problème, esquisse le débat mais ne le dirige pas, héritière qu'elle est elle-même d'une forte culture institutionnelle, et ainsi emprunte d'un respect encore solide à l'égard autres corps institutionnels.

## Conclusion de la deuxième partie

« Véritable mal du siècle, la violence se serait depuis peu abattue sur les hommes et, tels les grands fléaux du passé, elle aurait contaminé tous les aspects de leur vie quotidienne. C'est, du moins l'impression qui se dégage à la lecture de l'infinité de messages qui assaillent le grand public inquiet d'un Occident frileux et rabougri » écrivait, pessimiste, l'économiste et démographe Jean-Claude Chesnais dans une remarquable *Histoire de la violence*<sup>1188</sup> parue en 1981. L'auteur désignait là surtout une presse écrite prompte à relayer ou combattre, non sans arrière-pensées politiques, un discours de la peur. Mais, parvenus au terme de cette seconde partie consacrée à la période couvrant les années 1970 et la première moitié des années 1980, nous sommes désormais en mesure d'ajouter à l'éventail des messages « qui assaillent » et se donnent à lire à l'homme moderne ceux que la télévision lui donne à voir et à entendre du monde. En effet, depuis le début de la décennie, le petit écran a commencé à s'ouvrir aux réalités sociales et criminelles et participe désormais indéniablement à refléter une généralisation avérée, réelle et quantifiée, des violences criminelles qui menacent la société française.

Car la télévision des années 1970 ne pouvait en effet rester davantage muette et aveugle face aux insécurités croissantes et plus aisément quantifiables depuis l'homogénéisation de leur recensement par les ministères afférents. Dans le sillage des événements sociaux, au gré des climats politiques, le média s'empare donc dès le milieu de la décennie du phénomène des violences criminelles et s'engouffre, après la presse écrite, dans une scénarisation plus dramatisante des faits, une mise en images plus conscientisée, apostrophant les institutions de la République à travers le besoin supposé des publics à être rassurés et protégés.

La logique concurrentielle dans laquelle se sont engagées les rédactions au cours des années 1970 n'est bien sûr pas étrangère à la promotion du récit criminel et à l'ancrage de la rubrique des faits-divers dans les structures même de l'information télévisée. De ce point de vue, il n'est pas surprenant de constater que l'avènement du récit criminel et l'émergence des premiers véritables feuilletons criminels coïncident avec la professionnalisation et la modernisation d'un service des informations générales désormais pourvu en hommes, en moyens et surtout réactif à l'événement. En devenant le plus grand média de masse, la

---

<sup>1188</sup> CHESNAIS Jean-Claude, *Histoire de la violence*, Paris, Hachette, Pluriel, 1996 [réed.], p. 13.

télévision se serait-elle départi de cet élitisme, répandu chez les professionnels de l'information, qui amenait ces derniers à considérer le fait-divers avec mépris et lui préférer invariablement les sujets « nobles » ? Toujours est-il que la rubrique a, dès l'aube des années 1970, porté en elle ce double mouvement qui caractérise les objets populaires : la rencontre adéquate et opportune entre une demande et une offre, incarnée d'un côté par un public ayant longtemps plébiscité ces faits-divers invisibles, et de l'autre par des professionnels manifestant désormais à leur égard une curiosité et un réel intérêt. Car à travers le récit criminel, c'est aussi l'image et la crédibilité du journaliste moderne et rapporteur d'une information plus rapidement accessible, qui sont en jeu, appelant quelquefois ce professionnel à réfléchir sur sa propre déontologie.

Il faut pour autant bien se garder de voir à travers l'avènement du récit criminel au cours de cette période une irruption brutale des violences à l'écran, une pandémie télévisuelle du crime. Plusieurs explications guident ce constat. D'abord, les volumes du récit criminel dans les journaux télévisés présentent une relative stabilité. Ensuite, bien qu'elle s'ouvre à la concurrence et soit tentée par le spectaculaire, la télévision des années 1970-1980 est encore le vecteur d'une morale héritée de la période précédente. Il est rare, en effet, que le crime, même dramatisé dans sa mise en scène, ne s'affranchisse de considérations normatives, subjectives et prudentes dans les commentaires. Enfin, si les détracteurs continuent de dénoncer une image coupable de venir favoriser les comportements violents et délictueux, on ne peut manquer de leur renvoyer la réalité d'un visuel vidé de tout effet de violence. Car l'image de la violence n'implique pas la violence des images et, de ce point de vue, le journal télévisé, en présentant la plupart du temps un récit pauvre, désincarné, répétitif, ne prête à l'événement qu'une dimension somme toute médiocre. Bien sûr la télévision est un flux, et au journal télévisé succède parfois une série américaine qui plongera, elle, peut-être le téléspectateur au cœur d'une criminalité new-yorkaise. Mais ceci est une considération qui dépasse déjà le cadre de cette étude.

La période qui précédait avait vu le récit criminel lentement émerger sur les écrans ; celle qui vient de s'achever a installé ce récit en l'articulant davantage avec les réalités de la société ; la période qui suit va de nouveau s'affranchir de la réalité, non cette fois pour l'ignorer ou la marginaliser, mais semble-t-il au contraire pour l'amplifier. Au crime parfois spectaculaire succède donc le spectacle du crime.



*Troisième partie*

**Le spectacle du crime**  
**(milieu des années 1980 - 2006)**



## Introduction de la troisième partie

« Le fait-divers frappe, parce qu'il est l'invasion d'une vie dans celles qui l'ignoraient » faisait observer Maurice Merleau-Ponty en décembre 1954<sup>1189</sup>. À la date de ces propos, le fait-divers télévisuel se conjugait pourtant volontiers au singulier, tandis que les observateurs « ignorants » devant leur écran ne représentaient pas plus d'1% de Français. Ignorée, la rubrique ne s'adressait donc qu'à une « ignorance » insignifiante et l'« invasion » suggérée n'avait, dans le cas de la télévision, pas grand-chose à voir avec le mouvement offensif d'une armée impériale. Trois décennies plus tard, l'« invasion » devenue quotidienne des faits-divers est en passe de devenir massive quand l'« ignorance » des publics s'est, quant à elle, généralisée sur tout le territoire. Des vies meurtries d'anonymes sont désormais portées à la connaissance de 95% des Français. Seul 5% de réfractaires aux écrans de télévision pouvait échapper à cette force de « frappe » du fait-divers. C'est à travers la nuance du quantitatif que nous choisissons d'aborder la troisième et dernière partie de cette étude consacrée à la période qui s'amorce au milieu des années 1980 et s'achève au début des années 2000. Le récit criminel a ici quitté un âge artisanal pour entrer dans l'ère d'une industrie de masse : production d'images intensifiée, relation de communication aux institutions normalisée, pratiques journalistiques rationalisées, rythmes de travail précipités, circulation des informations accélérée, journaux télévisés en quête d'un public élargi... caractérisent désormais la mise en scène de l'événement criminel (et les autres) à la télévision.

En changeant de volume, le récit criminel a-t-il changé de nature, de ton et de visuel ? Le contexte médiatique des années 1980 inciterait à formuler d'emblée une réponse affirmative. Car la décennie n'a pas seulement officialisé un régime de concurrence télévisuelle qui verrait les seules chaînes s'opposer les unes aux autres : elle a surtout achevé de plonger la télévision dans le système de concurrence médiatique général en lui faisant directement subir et affronter les rivalités de la presse écrite, des magazines et de la radio. Un régime de concurrence ne s'est donc pas ajouté à un autre préexistant : il s'y est fondu et en son sein renforcé. La télévision avait goûté la compétition et le spectaculaire, elle livre désormais bataille non sans s'aventurer sur les pentes glissantes du sensationnalisme. Un champ de réflexion s'offre ici à nous, qui connaissons la valeur stratégique du fait-divers aux yeux des responsables d'un média pleinement converti aux lois du marché. Quel espace

---

<sup>1189</sup> MERLEAU-PONTY Maurice, *Signes*, Paris, Gallimard, 1960, p. 388-391.



l'écran va-t-il ouvrir dans ce contexte au récit criminel ? Quelles évolutions les pratiques journalistiques autour de l'événement criminel sont-elles amenées à connaître ? Le récit criminel appartient-il exclusivement à l'information ou déborde-t-il volontiers des journaux télévisés et magazines de reportages pour venir alimenter d'autres genres et d'autres formats télévisuels ?

Les enjeux autour de l'événement criminel ne sont toutefois pas seulement d'ordre économique : ils sont aussi résolument culturels. Déclinés, adaptés, romancés, allégés de leur dimension tragique ou au contraire alourdis d'une rhétorique du *pathos*, les faits-divers criminels n'en sont pas moins de puissants relais d'une culture populaire et d'inépuisables sources d'inspirations dans la production de programmes télévisuels. L'essor quantitatif du récit criminel s'accompagnant donc nécessairement d'une diversification des formes narratives et des fonctions événementielles, il appartiendra à l'historien d'analyser sous cette problématique les phénomènes d'appropriations et les passages d'un genre télévisuel à l'autre du fait criminel.

Pourtant, malgré les évolutions historiques, les inflexions observées, nous avons également pu constater au cours des époques précédentes la stabilité de la chronique. Si les thématiques ont pu changer et infléchir les représentations, la construction narrative et la mise en images se heurtent comme avant aux mêmes effets scénaristiques, aux mêmes contraintes imposées par l'image. Les années 1980-2000 ont-elles innové dans ce domaine ?

Cinq chapitres composeront cette troisième et dernière partie. Le premier présentera comme il se doit le profil métamorphosé du récit criminel dans l'information, observé non seulement à la lumière de nos échantillons télévisés mais également, puisqu'il est désormais possible de le faire grâce au dépôt légal, des premières analyses réalisées à partir de l'outil statistique récemment mis en place par l'Ina : Ina'stat. En tenant compte des différences méthodologiques, nous chercherons ainsi à rapprocher ces morphologies du récit criminel télévisé afin d'en affiner notre perception et l'ampleur de son essor. La longue affaire Grégory, objet d'un second chapitre, fournira l'occasion de questionner le rôle spécifique tenu par la télévision dans ce naufrage médiatico-judiciaire incontournable des années 1980. Au-delà, l'exemple du fait-divers permettra de saisir cette mise en concurrence des rédactions, l'hétérogénéité des hiérarchies et la singulière polyphonie des discours télévisuels. Dans un troisième chapitre, il sera temps de revenir ensuite sur la fabrique du fait-divers et achever, pour le fait-diversier comme pour le chroniqueur judiciaire, l'historique de ces figures journalistiques traditionnelles du récit criminel. La question du fait-divers comme objet culturel sera au cœur du quatrième chapitre consacré à l'observation des résurgences fugaces

ou des retours remarquables du fait-divers, à l'étude des formes de restitution des événements criminels du passé et la mise en évidence d'une construction d'une mémoire télévisuelle du crime. Parce que l'image est un premier pas vers les imaginaires, il s'agira enfin d'achever cette partie sur trois figures saillantes des représentations criminelles. Le choix du tueur en série, du pédophile et de la victime peut certainement s'avérer arbitraire et insuffisant, lié à notre sélection des faits-divers marquants de la période, il n'en offre pas moins un éclairage riche d'enseignements sur les marges obscures de la société française et leurs représentations à l'abord d'un nouveau millénaire.



« Six petites lignes sèches dans un coin de page ou longue enquête approfondie, le fait divers raconte la vie. [...] Lors du journal télévisé, il fait l'objet d'une phrase rapide du présentateur, la bouche arrondie par l'émotion ou étirée par un sourire en coin, c'est selon. Il pourra provoquer un reportage « à chaud », caméras s'attardant sur des images chocs, micros brandis sous le nez des témoins, parents, amis ou ennemis... Et puis s'il est trop petit, trop « divers » pour devenir une « affaire » ou un « phénomène de société », il sombrera dans l'oubli malgré ses caractéristiques étranges, horribles »<sup>1190</sup>. Ce regard porté par le quotidien catholique *La Croix* en dit long sur le statut acquis par la rubrique à la télévision en 1983. À cette date, on le note dans le propos, le fait-divers s'est d'abord complètement fondu et banalisé dans le conducteur des journaux télévisés. Genre multiforme, il a ensuite gagné l'espace de l'information télévisée en occupant tout l'éventail des formats disponibles, des plus brefs aux plus développés. Le fait-divers télévisé s'est également imposé en misant déjà sur sa qualité essentielle : la quête de l'image forte qui parviendra à capter l'attention des téléspectateurs. Enfin, au-delà de son insignifiance supposée, il a déjà prouvé qu'il était capable, quelquefois, de porter en germe une information-monstre qui le dépasserait sitôt révélée : un fait de société.

Pour toutes ces raisons, on ne s'interroge finalement plus en ce début des années 1980 sur la légitimité ou même l'utilité de la rubrique fait-divers : on plaide au contraire sa nécessité voire on ordonne sa présence dans les JT. Toutes les conditions institutionnelles, économiques, médiatiques, journalistiques et culturelles sont donc réunies à cette date pour donner une nouvelle inflexion au récit criminel. C'est à cette évolution que se consacre le présent chapitre qui, dans le sillage des précédents, doit présenter les principales caractéristiques des mutations du récit criminel entre 1985 et 2002 dans les journaux télévisés et les magazines d'information, ces données devant bien sûr être appréciées au regard des mutations de l'information télévisée elle-même.

---

<sup>1190</sup> *La Croix*, 30 avril 1983.

## 1.1. Les journaux télévisés

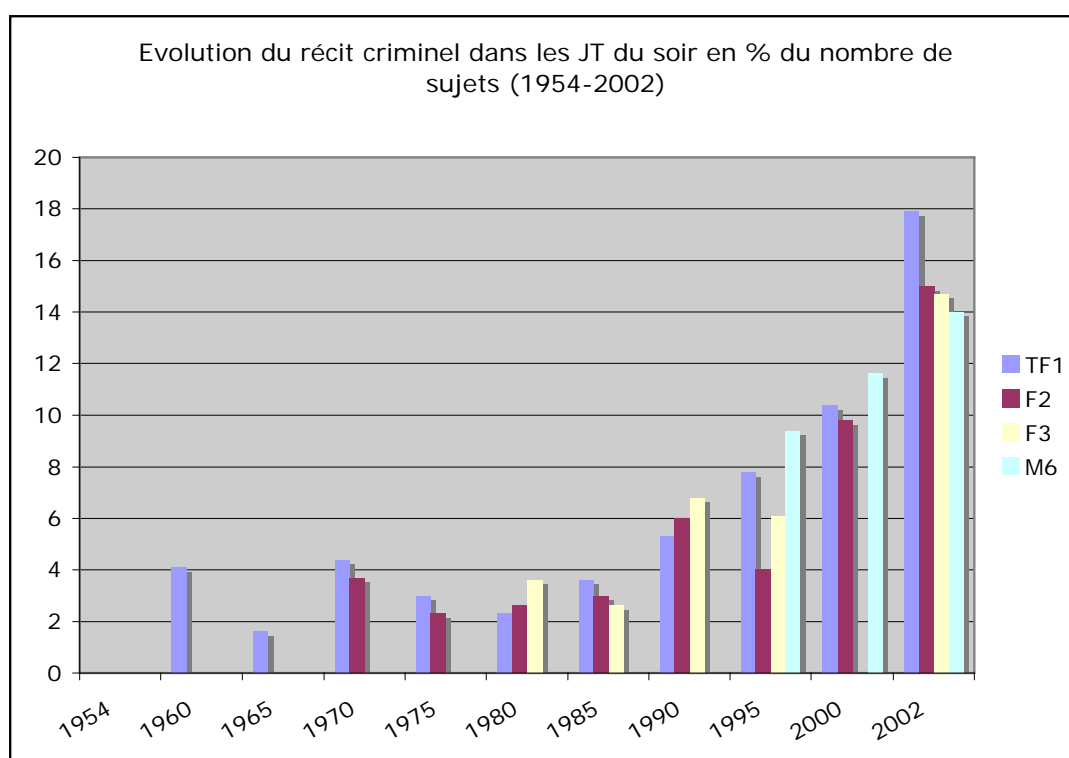
### 1.1.1. Morphologie générale

Le récit criminel, dont le pourcentage en nombre de sujets dans les JT s'était stabilisé dans les années 1970 autour d'une moyenne de 3,3%, connaît à partir du milieu des années 1980 une très forte augmentation (voir tableau 3.1 et graphique 3.2).

Tableau 3.1 et graphique 3.2 : Le récit criminel dans les JT du soir, 1954-2002 (en % du nbre de sujets)

	TF1	A2 France 2	FR3 France 3	M6
<b>1954</b>	0	-	-	-
<b>1960</b>	4,1	-	-	-
<b>1965</b>	1,6	-	-	-
<b>1970</b>	4,4	3,7	-	-
<b>1975</b>	3	2,3	-	-
<b>1980</b>	2,3	2,6	3,6	-
<b>1985</b>	3,6	3	2,6	-
<b>1990</b>	5,3	6	6,8	-
<b>1995</b>	7,8	4	6,1	9,4
<b>2000</b>	10,4	9,8	*	11,6
<b>2002</b>	17,9	15	14,7	14

\* Donnée impossible à obtenir en raison d'une grève de la rédaction



En 1985, si la première chaîne consacre 3,6%, la deuxième 3% et la troisième 2,6% aux événements criminels, la place de ces derniers dans les JT a déjà presque doublé (5,6% sur TF1, 6% sur Antenne 2) voire quasiment triplé (6,8% sur FR3) cinq ans plus tard, en 1990. L'année 1995 met en évidence le caractère parfois arbitraire du choix éditorial : quand la rubrique ne cesse de se développer sur TF1 (7,8%), elle se stabilise sur France 3 (6,1%) et recule même sur France 2 (4%). Entre temps s'est également imposé un nouveau journal sur la sixième chaîne : le *Six Minutes* de M6. Ce format court calé juste avant la grand messe du 20h recueille un succès grandissant en consacrant notamment, malgré sa durée, une large place à l'information de fait-divers et « people ». En 1995, 9,4% des sujets du *Six Minutes* se rapportent à une actualité criminelle : fait-divers, procès, projets de lois... L'année 2000, toujours dans une phase ascensionnelle, révèle un rééquilibrage entre trois des quatre chaînes<sup>1191</sup> : le récit criminel s'établit désormais en moyenne à 10,6% de l'ensemble des sujets. Mais c'est surtout en 2002, année d'élection présidentielle, que l'on remarque un nouvel essor spectaculaire du récit criminel. M6, qui dominait les autres chaînes en 1995 et 2000, est rattrapée cette année-là par le service public (14,7% sur France 3 et 15% sur France 2) mais surtout distancée par TF1 qui consacre près de 18% des JT de 20h aux événements criminels, reliés au thème corollaire de l'insécurité/sécurité.

Entre 1985 et 2002, TF1, France 2 et France 3 ont donc multiplié par cinq en moyenne la place consacrée au récit criminel. Sensible dès entre 1985 et 1995, l'ascension sur ces trois chaînes s'est surtout accélérée entre 1995 et 2002. M6 présente un profil plus régulier.

Les données du baromètre de l'information réalisé par l'Ina à partir des journaux télévisés collectés dans le cadre du dépôt légal viennent confirmer cette évolution. Il n'est pas anodin de rappeler que l'outil statistique « Ina'Stat » a été initié par le président-directeur général de l'Ina Emmanuel Hoog au lendemain de l'élection présidentielle de 2002. Constatant « l'omniprésence des reportages sur l'insécurité »<sup>1192</sup> et les faits-divers criminels au cours de la campagne électorale, Emmanuel Hoog a en effet voulu proposer un outil permettant de « révéler la structure thématique des journaux et d'en suivre l'évolution dans le temps »<sup>1193</sup>. Les premières analyses élaborées sur la période 1995-2004 ont ainsi été publiées en 2006 dans un numéro des *Nouveaux dossiers de l'audiovisuel*<sup>1194</sup>.

---

<sup>1191</sup> En raison d'une grève de la rédaction nationale, il a été impossible d'effectuer l'échantillonnage des 19/20 de FR3.

<sup>1192</sup> La sociologue Régine Chaniac explique la genèse du projet auquel elle a participé en qualité de chercheur. *Les nouveaux dossiers de l'audiovisuel*, n°10, mai-juin 2006, p. 23.

<sup>1193</sup> *Les nouveaux dossiers de l'audiovisuel*, n°10, mai-juin 2006, p. 23.

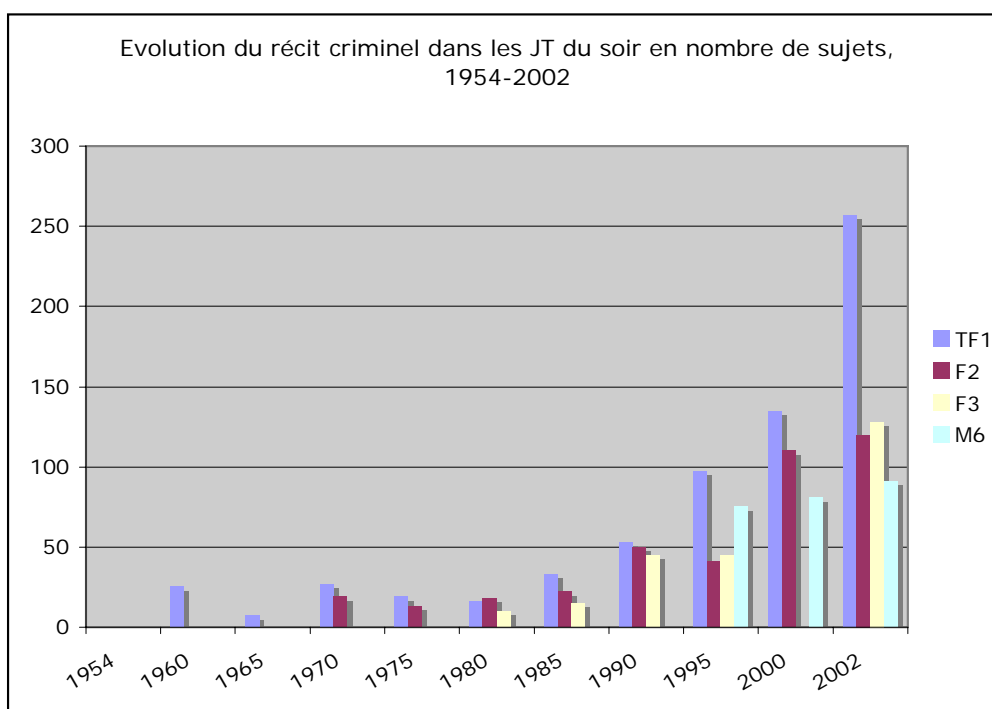
<sup>1194</sup> *Ibid.*, p. 22-61.

Le baromètre distingue quatorze rubriques d'informations et pour ce qui nous concerne ici, différencie les rubriques « justice », « fait-divers » et « société ». On ne peut donc *a priori* très clairement évaluer la place occupée par le récit criminel dans ce baromètre exhaustif des journaux télévisés de 1995 à 2004 (soit 7000 heures d'information) puisque ce récit, on le sait, peut apparaître dans plusieurs rubriques et que chacune des rubriques citées ne comportent pas exclusivement une thématique criminelle fait-diversière (c'est le cas de la « Justice » qui concerne des procès d'assises mais également des procès politiques ou internationaux, peut traiter autant de crimes de droit commun que de crimes de guerres). Toutefois la distinction d'une rubrique « catastrophe » permet d'isoler l'événement criminel. Selon le vocabulaire du thésaurus arrêté, la rubrique « fait-divers » d'Ina'Stat recense bien les événements de nature criminelle : délits, vols, agressions etc. L'évolution de la rubrique mise en évidence par le baromètre s'avère donc bel et bien pertinente ici et nous autorise à en rapprocher les résultats de nos propres échantillons. Précisons qu'il faut toutefois se garder d'établir une stricte comparaison entre ces données car Ina'stat élabore d'une part des statistiques à partir de JT non recensés dans nos échantillons (comme ceux de Canal+ et d'Arte) et, d'autre part, concerne tous les JT de 20h de l'année quand nos échantillons, élaborés sur le long terme, se limitent aux deux mois de janvier et juin.

Le baromètre révèle donc que la rubrique « Fait-divers » a quasiment triplé entre 1995 et 2004, passant de 415 à 1290 sujets. Notre acception plus large du récit criminel dans nos échantillons révèle, au cours d'une période sensiblement plus courte (1995-2002), une augmentation de volume du même ordre : le tableau 3.3 et graphique 3.4 montre ainsi que le nombre du sujets est passé de 97 en 1995 à 257 en 2002 sur TF1 (soit un nombre multiplié par 2,6), de 41 à 120 sur France 2 (multiplié par 2,9), de 45 à 128 sur France 3 (multiplié par 2,8).

**Tableau 3.3 et graphique 3.4 : Le récit criminel dans les JT du soir, 1954-2002 (nbre de sujets)**

	TF1	France 2	France 3	M6
<b>1954</b>	0	0	-	-
<b>1960</b>	25	0	-	-
<b>1965</b>	7	0	0	-
<b>1970</b>	27	19	0	-
<b>1975</b>	19	13	0	-
<b>1980</b>	16	18	10	-
<b>1985</b>	33	22	15	-
<b>1990</b>	<b>53</b>	<b>50</b>	<b>45</b>	-
<b>1995</b>	97	41	45	75
<b>2000</b>	135	110	-	81
<b>2002</b>	257	120	128	91



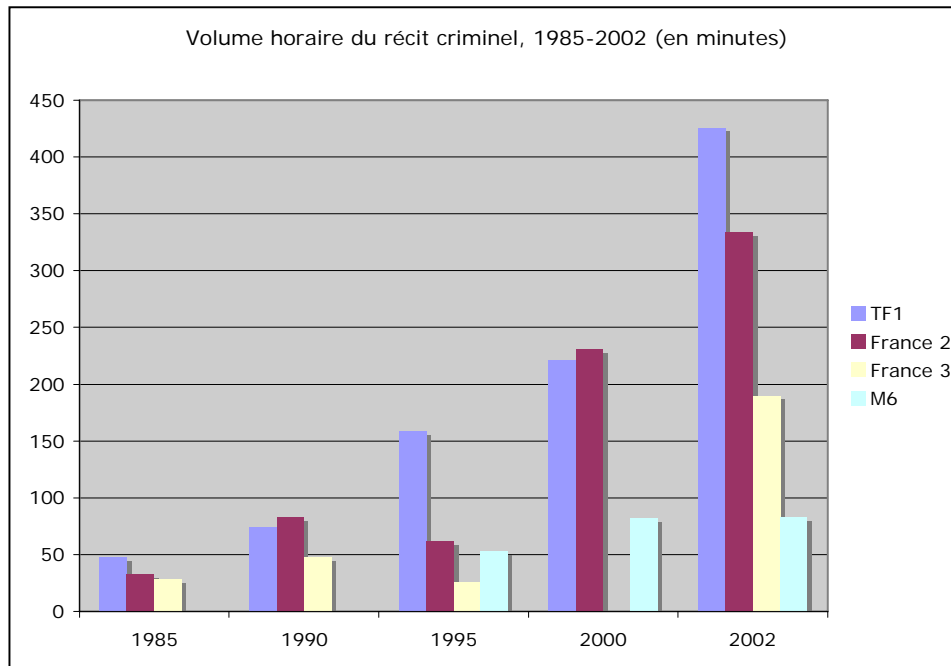
En nombre de sujets, TF1 se détache nettement des autres chaînes. Parce que leur durée est plus réduite, le 19/20 et le *Six minutes* ne peuvent rivaliser sur ce critère avec le journal de TF1. Plus surprenant, le 20h de France 2, dont la durée moyenne est pourtant semblable à celle du 20h de TF1, ne présente pas une morphologie si développée en nombre de sujets. Cette disparité s'explique par un choix éditorial : si les deux JT consacrent plusieurs reportages d'1'30 aux événements criminels, le 20h de TF1 ajoute plus favorablement dans ses conducteurs des informations sous formes de brèves. Réduits à 10 ou 20 secondes, il devient aisé de multiplier ainsi l'évocation de différentes affaires criminelles reliées généralement autour d'une thématique commune (vols à la tire, viols, braquages). Cette stratégie éditoriale se révèle en 1995 mais se creuse très distinctement en 2002, année où l'insécurité a marqué l'élection présidentielle, alimentée par de nombreuses brèves et reportages sur le sujet.

Le baromètre de l'Ina révèle encore que le volume horaire de la rubrique « fait-divers » a quadruplé au cours de la période 1995-2004, passant de 7 à 31 heures. Nos échantillons nuancent cette évolution sur la période 1995-2002 (tableau 3.5, graphique 3.6).

**Tableau 3.5 et graphique 3.6 : Le récit criminel dans les JT du soir (en minutes)**

	1985	1990	1995	2000	2002
<b>TF1</b>	48	74	159	221	426
<b>France 2</b>	33	83	62	231	334
<b>France 3</b>	29	48	26	-	190
<b>M6</b>	-	-	53	82	83





Selon ses données brutes, TF1 a « seulement » triplé le volume horaire du récit criminel. En janvier 1995, la chaîne proposait 2h39 (159mn) d'information criminelle et sept ans plus tard, ce volume horaire s'élève à 7h06 (426mn). Si l'augmentation est plus forte sur les autres chaînes, le volume horaire est contenu dans des proportions moindres. Ainsi, quand France 2 quintuple le récit criminel au cours de la même période (de 1h02 à 5h34), le volume horaire en 2002 reste de deux heures inférieur à celui de TF1. Quand France 3 sextuple également la place de l'information criminelle (de 26mn à 3h10), cette dernière ne représente pas la moitié du volume de TF1 en 2002. Il est vrai que le *19/20* est plus court et ne peut, encore une fois, être comparé strictement aux longs journaux télévisés de TF1 et F2. Pour cette même raison, il convient d'apprécier de façon isoler le journal de M6 qui ne dispose pas d'une marge de manœuvre temporelle suffisante pour développer si sensiblement l'information criminelle dans ses éditions, où le récit criminel ne gagne que 30 minutes entre 1995 et 2002 : passant de 53 à 83mn, le volume horaire n'est ainsi multiplié « que » par 1,5.

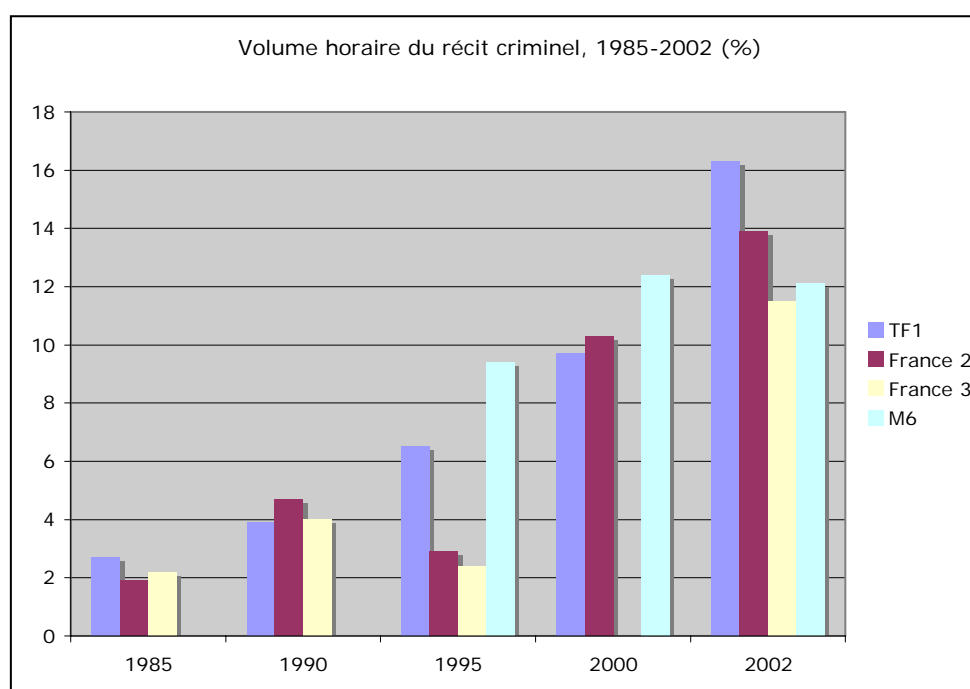
On ne peut évidemment évaluer l'évolution de ce volume horaire sans la comparer à celle du volume horaire global de chaque journaux télévisés. Car derrière la hausse générale du récit criminel se cache une augmentation des durées moyennes des JT. Selon Ina'Stat, entre 1995 et 2002, l'offre d'information dans les 20h de TF1 est passée de près de 190 heures à plus de 220 heures et sur France 2 de 160 à 210 heures<sup>1195</sup>. France 2 est donc la chaîne qui a

<sup>1195</sup> *Les nouveaux dossiers de l'audiovisuel*, n°10, mai-juin 2006, p. 28.

connu la plus forte augmentation avec +37% du volume horaire d'information entre 1995 et 2004, suivie par TF1 (+26%) et M6, dont le *Six Minutes* a gagné 15h entre 1995 et 2004. Il convient donc à présent de convertir les données brutes de nos échantillons en données relatives. Le tableau 3.7 et le graphique 3.8 présentent ainsi le volume horaire du récit criminel en pourcentage du volume horaire des journaux télévisés.

**Tableau 3.7 et graphique 3.8 : Volume horaire du récit criminel dans les JT, 1985-2002 (%)**

	1985	1990	1995	2000	2002
<b>TF1</b>	2,7	3,9	6,5	9,7	16,3
<b>France 2</b>	1,9	4,7	2,9	10,3	13,9
<b>France 3</b>	2,2	4	2,4	-	11,5
<b>M6</b>	-	-	9,4	12,4	12,1



Les écarts observés à travers les données brutes, on le voit, se réduisent très sensiblement. À l'exception des deux extrémités chronologiques de 1985 et 2002, TF1 ne conserve finalement pas tout le temps son hégémonie en ce qui concerne le volume horaire relatif du récit criminel. En 1990, elle est d'abord distancée par France 2 et France 3 (respectivement 4,7 et 4 contre 3,9%) mais surtout par M6 en 1995, qui consacre 9,4% de son volume horaire au récit criminel tandis que TF1 en consacre 6,5%. En 2000, TF1 est à nouveau en troisième place (9,7%), derrière France 2 (10,3) et plus encore M6 (12,9%). Cette dernière se distingue donc par une politique résolument volontariste puisque, malgré son court format, elle ne se prive pas d'accorder une forte visibilité relative au récit criminel. Mais

l'amplitude de variation est beaucoup plus stable sur M6 que sur TF1 qui passe de 6,5% à 16,3% entre 1995 et 2002 tandis que la « petite chaîne qui monte » gagne à peine 3%.

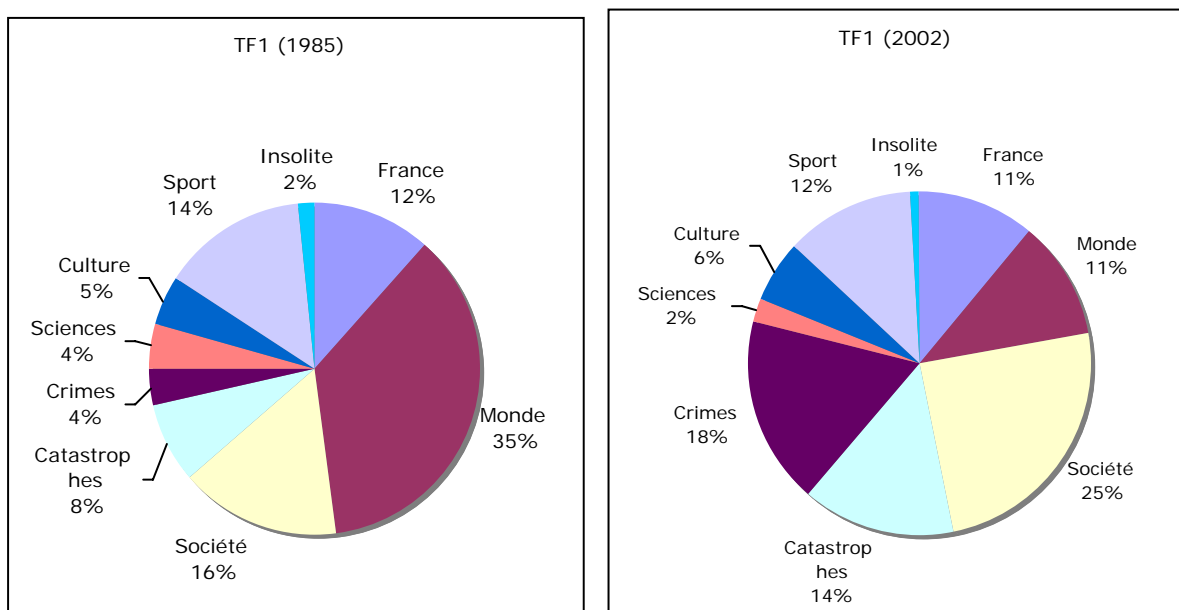
On ne peut manquer enfin de relever le net reflux de 1995 sur le secteur public : sans doute cette disparité met-elle en lumière les différentes approches éditoriales et les sensibilités des responsables de l'information. Ainsi, sur France 2, le rédacteur en chef Michel Strulovici et les présentateurs Étienne Leenhardt (janvier) et Bruno Masure (juin) ont-ils, comme leurs confrères de France 3, cherché à privilégier la politique intérieure et l'actualité internationale en cette année d'élection présidentielle et municipale.

Cette dernière remarque nous conduit désormais à l'analyse plus attentive des politiques éditoriales de chaque chaîne : comment le récit criminel s'intègre-t-il dans les conducteurs au regard des autres catégories d'information ?

### 1.1.2. Lignes éditoriales

Les huit graphiques suivants – 3.9 à 3.16 - (deux pour chaque chaîne) présentent l'évolution du récit criminel (en violet) au regard du reste de l'actualité dans les JT entre 1985 et 2002<sup>1196</sup>. On peut ainsi clairement observer les disparités et les convergences des lignes éditoriales des quatre principales chaînes.

Sur TF1, on observe clairement l'essor du récit criminel : en passant de 4 à 18% du nombre de sujets, la rubrique est multipliée par 4,5 entre 1985 et 2002. Si deux autres



rubriques connaissent un développement important, leur croissance n'égale toutefois pas en

<sup>1196</sup> Les données ont été arrondies à l'unité pour plus de clarté.

proportion celle du récit criminel. Ainsi les sujets « Société », en passant de 16 à 25%, ne sont multipliés que par 1,5 tandis que la rubrique « catastrophe » est à peine doublée (de 8 à 14% des sujets). Les rubriques « France », « Sport » et « Culture » présentent une évolution relativement stable entre 1985 et 2002 avec une très légère diminution pour les deux premières (de 12 à 11% pour les sujets « France », de 14 à 12% pour les sujets « Sport ») et une timide augmentation pour les sujets « Culture » (de 5 à 6%). Deux rubriques connaissent par contre une plus forte réduction (« Science » et « Insolite ») mais leur caractère mineur et leur place déjà réduite dans les JT ne permettent pas d'expliquer la place acquise par le récit criminel en premier lieu, et les rubriques « catastrophes » et « société » dans une moindre mesure. C'est donc essentiellement par la fonte de l'actualité internationale que s'explique l'essor du récit criminel. La rubrique « Monde », en passant de 35 à 11% du nombre de sujets, a ainsi été divisée par 3. Dans les années 1970, on se souvient, le récit criminel et les sujets de société avaient donc pu se développer en empiétant sur des catégories mineures. Seuls les sujets de société étaient parvenus à s'imposer devant la politique intérieure. Si les décennies 1980-1990 n'ont pas fait ombre à cette dernière (effet de la présence de l'élection présidentielle en 2002), l'augmentation accélérée des sujets criminels à bel et bien directement nuï à l'information internationale, pourtant rubrique phare des JT dans les années 1970. En 2002, les tensions diplomatiques et conflits du monde sont même relégués en cinquième position, à égalité avec la politique intérieure.

Ce redéploiement très net de la ligne éditoriale est clairement le produit de la concurrence qui s'est affirmé entre les chaînes au cours des années 1980 et suivantes. La journaliste de TF1 Yamina Zoutat, « au risque de trahir un secret de la stratégie interne », révèle d'ailleurs l'un des derniers points d'achoppements qui ont de façon récurrente animé le rapport de force entre la première chaîne et sa rivale directe France 2 :

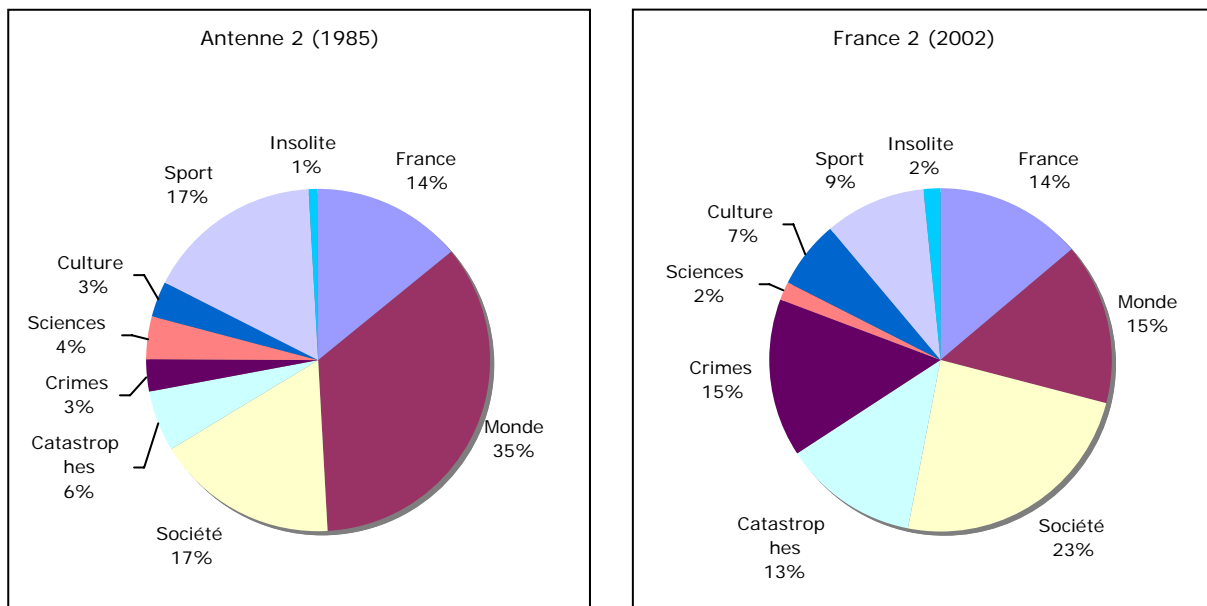
« L'automne dernier [en septembre 2001], lorsqu'on a vu arriver une nouvelle concurrence sur la deux avec un nouveau présentateur [David Pujadas], on nous a fait comprendre ici que la différence – parce que c'était la première fois que cette concurrence-là était solide, inquiétante [...] – se ferait sur le fait-divers. »<sup>1197</sup>

On ne peut exposer plus clairement le rôle joué par le fait-divers dans la stratégie éditoriale des responsables de l'information de TF1, ainsi que le lien entre la valorisation d'une rubrique et des considérations d'ordre économiques.

---

<sup>1197</sup> Entretien avec l'auteur, 28 juin 2002, 1h30.

La ligne éditoriale de France 2 adopte-t-elle la même évolution ? Les rubriques « crime », « société » et « catastrophes » connaissent, on le note elles aussi, les plus fortes

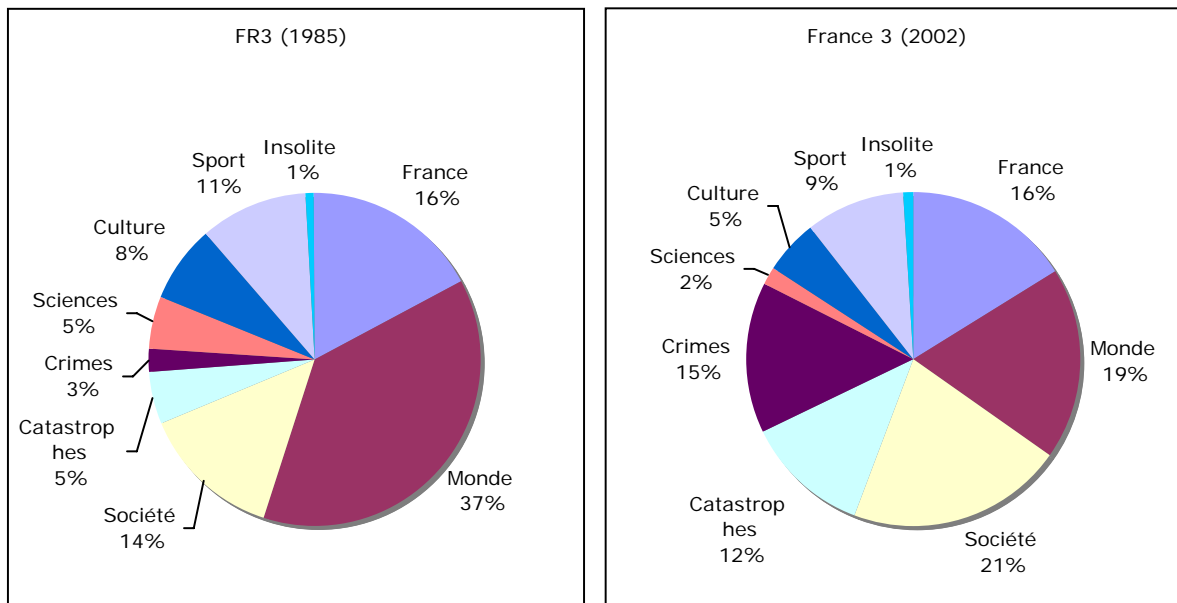


progressions. Mais il faut également souligner ici l'augmentation sensible de la rubrique « Culture », qui passe de 3 à 7% du nombre de sujets, au dépens de la rubrique « Sport », qui régresse quant à elle de 17 à 9%. Le journal télévisé opérerait-il une forme de rééquilibrage par rapport à l'ensemble des programmes ? Alors que différents rapports déplorent en effet le recul des émissions culturelles<sup>1198</sup>, le sport, grande tradition du journal télévisé, tend quant à lui à « s'externaliser » vers des émissions spécialisées ou de courtes « capsules » insérées entre deux pauses publicitaires. Le JT récupère donc la première, et évacue plus certainement le second. Comme sur TF1, la politique intérieure connaît encore une remarquable stabilité (14%) tandis que l'actualité internationale s'amenuise considérablement, passant de 35 à 15%.

Au total, en 2002, le bloc « France-Monde » reste plus solide sur la chaîne du service public (29%) que sur TF1 (22%) mais dans les deux cas, le temps où il formait le noyau dur des JT est bel et bien révolu, comme est révolu d'ailleurs la corrélation qui semblait les unir dans les années 1970 (II, 1.2.2) : la chute de l'actualité internationale ne profite plus à l'actualité intérieure et, inversement, la stabilité de la seconde n'empêche pas le déclin de la première. Enlèvement d'Ingrid Bétancourt en Colombie (février), menace d'un coup d'état au Venezuela (avril), élections présidentielles (avril-mai) et législatives (juin) en France, indépendance du Timor oriental (mai), procès de Zacarias Moussaoui (août), élection de Hu

<sup>1198</sup> CLÉMENT Catherine, *La nuit et l'été, rapport remis au ministre de la Culture et de la Communication Jean-Jacques Aillagon sur l'évaluation, l'analyse et les propositions concernant l'offre culturelle à France Télévision*, le 10 décembre 2002, 113 p. Publié aux Éditions Seuil / La documentation Française en 2003, 142 p.

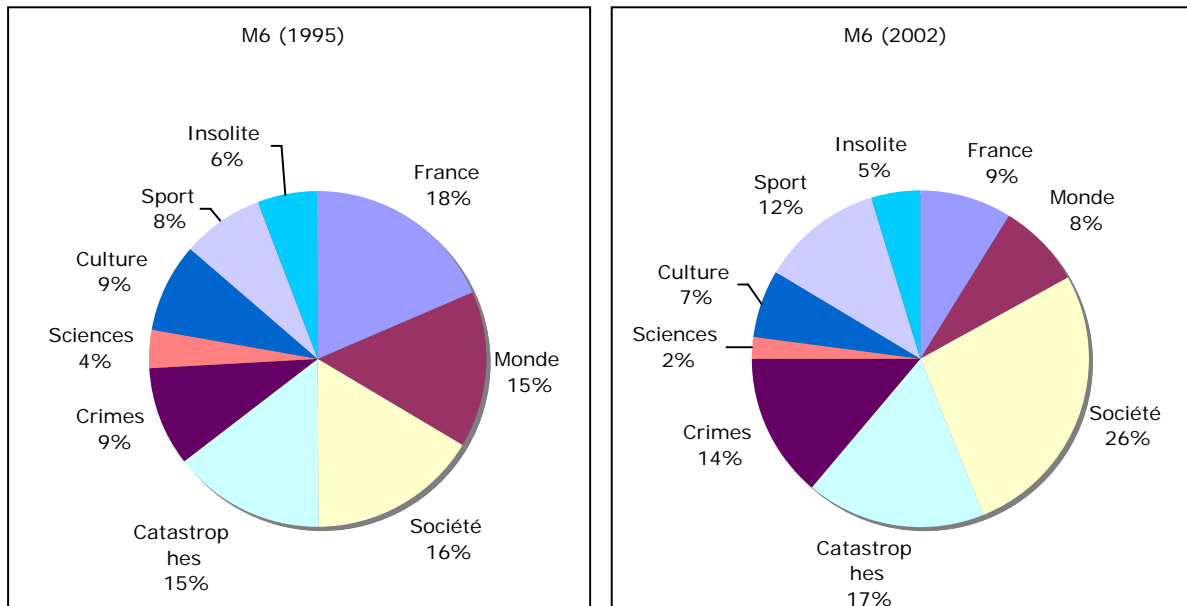
Jintao en Chine (novembre)... l'année 2002 ne manquait pourtant pas d'événements importants dans ce domaine.



On ne remarque pas de réelles différences avec le cas de France 3 : même si elle représente encore 19% en 2002, l'actualité internationale est de nouveau ici divisée par 2 dans le *19/20* tandis que la politique intérieure se maintient à 14%. Comme sur les deux chaînes précédentes, ce recul profite toujours au récit criminel (multiplié par 5, il passe de 3 à 15%), aux « catastrophes » (de 5 à 12%) et aux sujets « Société » (de 14 à 21%). Mais contrairement à France 2, la régression du sport (de 11 à 9%) ne profite pas à la rubrique « Culture », qui chute aussi de 8 à 5%. Au total, la ligne éditoriale de France 3 reste tout de même plus proche de celle de sa consœur du service public que de la chaîne privée.

Les trois chaînes principales ont finalement connu au cours de la période 1985-2002 le même déplacement du « noyau dur » du JT : le bloc « France-Monde » qui occupait plus de la moitié du pourcentage des sujets jusqu'au milieu des années 1980 ne représente plus qu'un tiers (France 2 et France 3), voire un quart (TF1) du JT, remplacé par le pôle « Crimes-Catastrophes-Société » qui oscille entre 48 % (France 3), 51% (France 2) et 57 % (TF1).

Seule M6 présente au fond une ligne éditoriale décalée. L'échantillon est certes plus réduit puisqu'il ne débute qu'en 1995. Mais à cette date on observe déjà que



l'actualité internationale n'est pas la priorité de la stratégie du *Six Minutes* : avec 15% du nombre des sujets, la rubrique « Monde » est déjà au même niveau que dans les JT des trois grandes chaînes sept ans plus tard. Si la politique intérieure culmine avec 18% en 1995, il faut y voir l'effet du début de la campagne présidentielle en janvier et des élections municipales en juin : le scrutin local correspond en effet à la volonté de la chaîne de favoriser la proximité avec les téléspectateurs, M6 multipliant à cette date des décrochages dans les principales métropoles françaises. En juin 2002, l'actualité des élections législatives n'empêche déjà plus le fort recul de la politique intérieure, divisée par 2 en sept ans (9% en 2002). Au total, le couple « France-Monde » déjà minoritaire en 1995, ne représente plus qu' $1/6^{\text{ème}}$  (17%) du JT en 2002. Journal plus consensuel, le *Six minutes* a bel et bien axé sa ligne éditoriale autour de deux idées : des rubriques légères et populaires. Ainsi, il propose d'une part une dose non négligeable d'information « Insolites » (exploits, records, curiosités), culturelle (même si celle-ci favorise l'angle plus « people », les vedettes etc.) et scientifique. Regroupées (14%), ces trois rubriques totalisent en 2002 presque le pourcentage du couple « France-Monde ». Réunis, les faits-divers criminels et les catastrophes, rubriques-phares des quotidiens populaires, représentent d'autre part à elles seules déjà  $1/4$  du journal en 1995 (24%) et près d' $1/3$  en 2002 (31%).

La rubrique sportive de M6 se distingue également des trois autres JT : loin de se flétrir, elle semble au contraire s'épanouir en passant de 8 à 12% : la chaîne ne cache plus ses

ambitions de percer dans ce domaine et d'acquiescer notamment les droits de retransmission de certaines manifestations sportives (football...), concurrençant directement Canal+ et TF1 sur ce terrain. En raison de la bonne visibilité des rubriques « mineures » (insolite, culture, sport, sciences), de la durée plus courte de l'échantillonnage observé et enfin parce qu'elles figurent parmi les rubriques les plus fortes du *Six Minutes* dès 1995, les rubriques « Catastrophe », « Crime » et « Société » connaissent en 2002 une augmentation moins forte que sur les trois premières chaînes. Reste que, comme sur les autres chaînes, ces trois rubriques particulièrement équilibrée en 1995, se développent elles aussi directement aux dépens de l'actualité intérieure et internationale. Valorisée dans la ligne éditoriale de M6 dès les premières années du journal, le récit criminel ne semble donc jamais avoir eu besoin de légitimer sa place au cœur de l'actualité, ne faisant que la conforter régulièrement quand TF1, France 2 et France 3 opéraient une ascension plus brutale.

### 1.1.3. Hiérarchisation

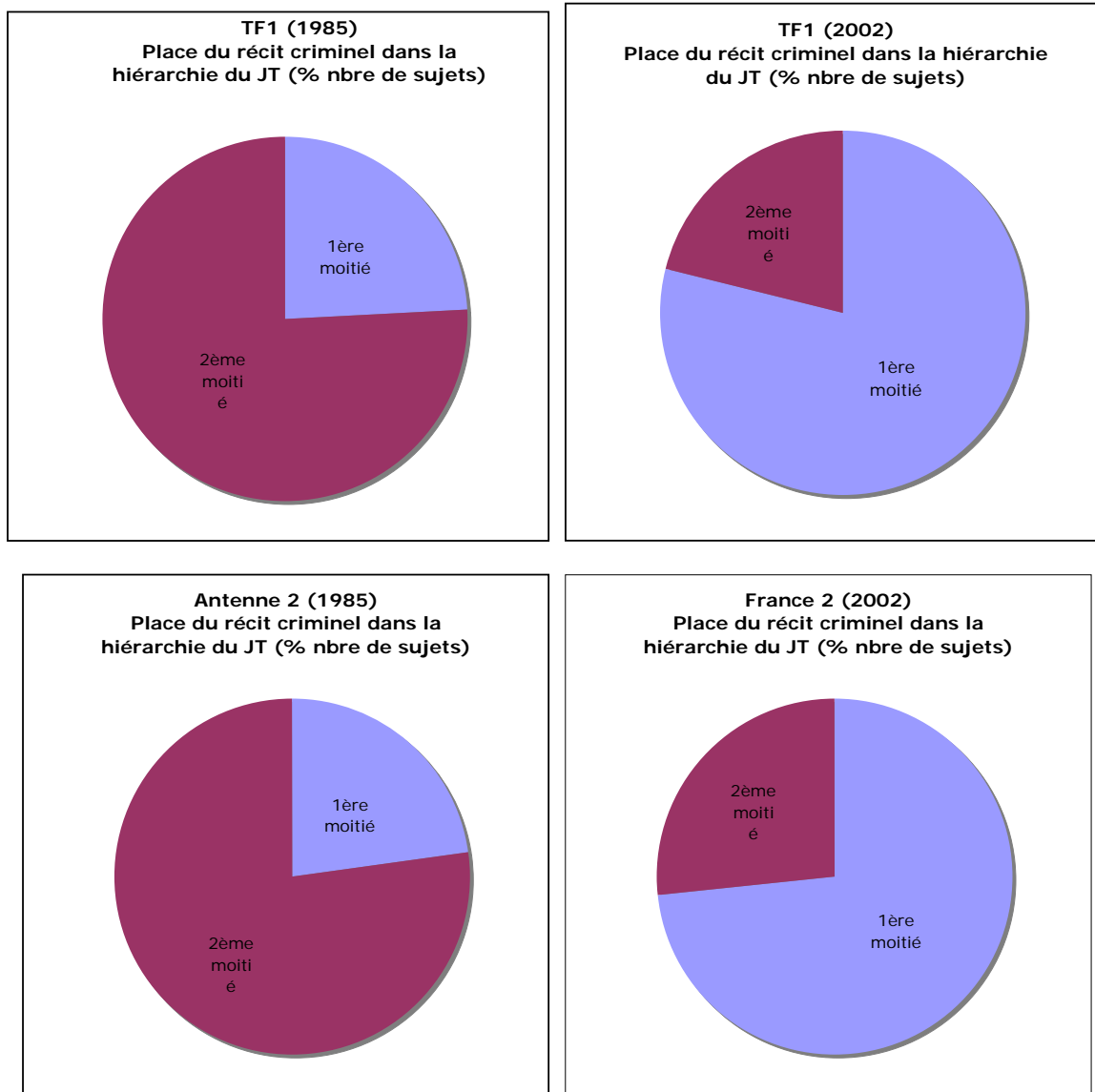
Les huit graphiques suivants (3.17 à 3.24) présentent la place du récit criminel dans la hiérarchie du JT en pourcentage du nombre de sujets entre 1985 (1995 pour M6) et 2002<sup>1199</sup>. Le fait-divers s'est-il imposé à la une au cours de la décennie ? Il s'agit d'évaluer, en découpant le journal en deux moitiés, si l'essor du récit criminel s'est accompagnée d'une valorisation de la rubrique.

Le résultat est très clair dans le cas de TF1 et France 2, qui présentent quasiment le même profil. La place de l'événement criminel s'est en effet complètement inversée au cours de la période. Quand seuls ¼ des sujets criminels parvenaient à atteindre la première moitié du journal télévisé en 1985 (24% sur TF1, 23% sur Antenne 2), les ¾ des sujets en 2002 apparaissent désormais dans la première moitié du JT.

---

<sup>1199</sup> Un minutage aurait été certes plus pertinent mais si les conducteurs d'actualité en 2002 offrent des données très complètes, ceux de 1985 ne permettent pas d'obtenir ces informations. Pour pouvoir établir une comparaison au cours de la période, il a donc été retenu le critère du nombre de sujets, le récit criminel étant alors ensuite réparti selon sa place dans chaque conducteur : 1<sup>ère</sup> moitié ou 2<sup>ème</sup> moitié.

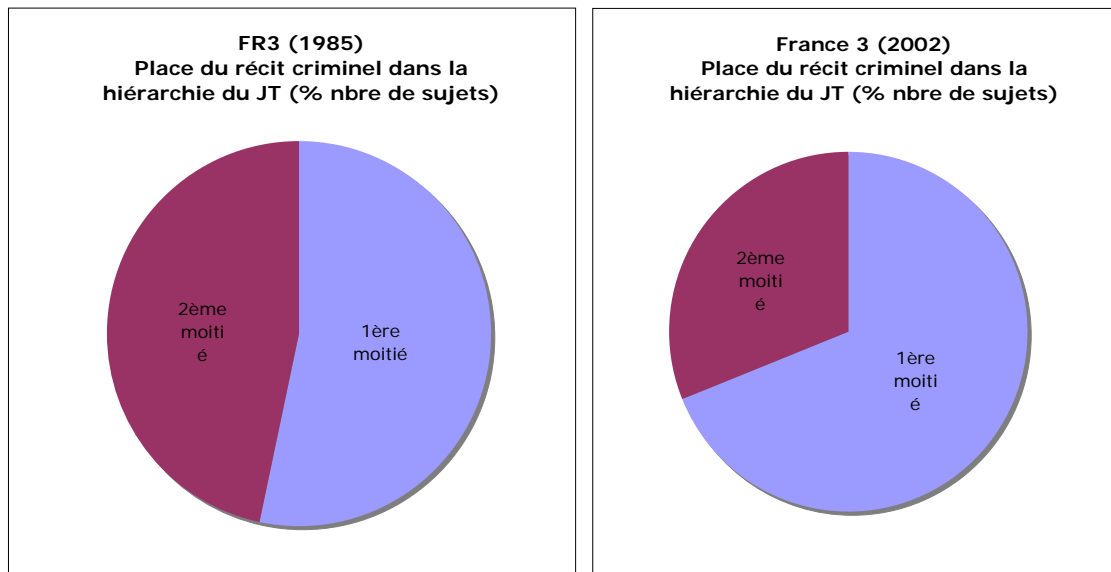




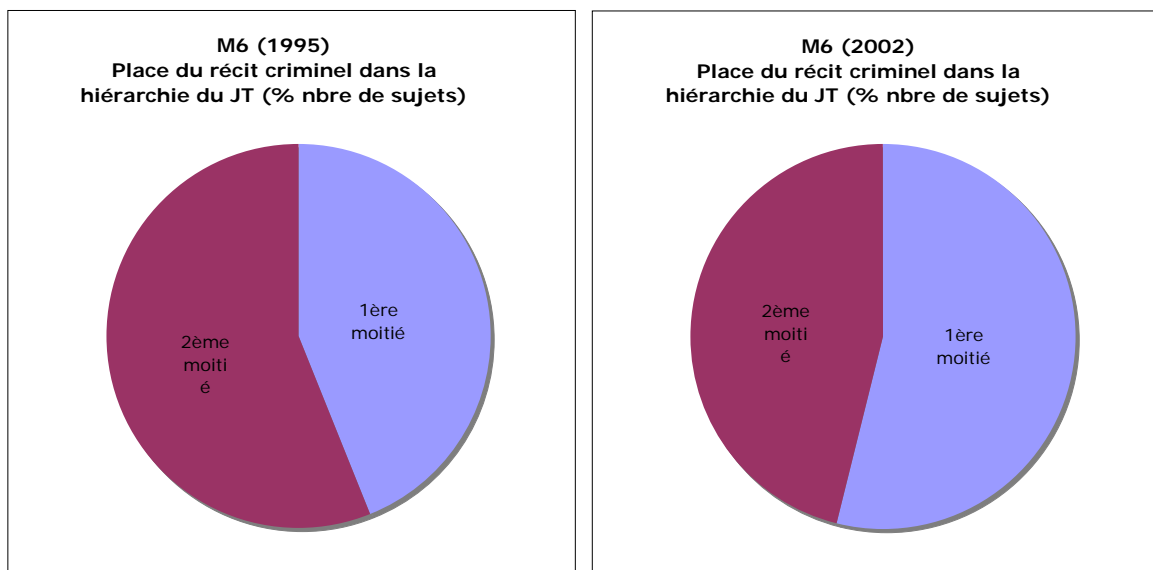
On observe une inflexion légèrement plus forte sur TF1, où le récit criminel est plus volontiers valorisé puisque seul 21% se retrouve encore relégué en deuxième partie du JT en 2002, contre 27% sur France 2.

France 3 présente une évolution différente : si en 2002 le récit criminel semble s'être épanoui dans un ordre de grandeur légèrement inférieur aux deux premières chaînes (les 2/3 et non les 3/4 figurent dans la première moitié du JT), on observe que les faits-divers avaient déjà la faveur des rédacteurs en chef en 1985 puisqu'une légère majorité d'entre eux apparaissaient en première partie du JT (53%). Cette nuance repose essentiellement sur l'affaire Mauvillain, que FR3 a jugée plus importante que ses consœurs en lui accordant sa une le 29 janvier : la chaîne a en effet obtenu l'exclusivité du témoignage de Mauvillain et n'hésite donc pas à couronner ce scoop en lui réservant une place de choix. La valorisation du récit criminel sur

France 3 est donc au final plus amortie par une hiérarchisation déjà favorable aux faits-divers dès 1985.



M6 qui, on l'a vu, a pleinement intégré le récit criminel dans ses conducteurs, est pourtant la chaîne qui lui accorde le moins volontiers le privilège de la une (54% des cas en 2002). La durée d'observation plus réduite de l'échantillon et la longueur déjà moindre du *Six minutes* ne sont pas étrangères à cette hiérarchisation de l'information : nul besoin de valoriser en effet des faits-divers criminels qui arriveront de toute façon assez vite dans le déroulé du conducteur. Reste que dans ce cas aussi, même s'il n'a progressé que de 10% entre 1995 et 2002, le récit criminel est devenu majoritairement une rubrique intégrée dans la première partie du JT.



Même s'il apparaît de façon plus ou moins tranchée selon les chaînes, l'essor du récit criminel s'est donc bel et bien accompagné d'une réelle valorisation de la rubrique et d'une

visibilité plus immédiate de l'événement criminel dans les éditions du JT. Si le fait-divers criminel parvenait à conquérir ponctuellement la une dans les années 1970, la rubrique s'est définitivement installée en première partie des journaux télévisés en se familiarisant avec les « ouvertures » et les « titres ». À la fin de la période, la capacité du récit criminel à « faire l'événement » est donc indéniable.

#### 1.1.4. Récit criminel et criminalité : thématiques et contrastes

Si la croissance du récit criminel dans les journaux télévisés n'a cessé de s'accélérer au cours de la période 1985-2002, celle de la criminalité constatée par les statistiques des services de police et gendarmerie a plutôt eu tendance, après une phase d'essor dans les années 1970, à se stabiliser (tableau 3.25). Les données brutes des crimes et délits présentent une augmentation régulière du phénomène (2,6 millions de faits en 1980, 3,5 en 1990 et 4,1 en 2002) mais le taux de criminalité, qui analyse l'évolution des crimes au regard de l'évolution démographique, vient nuancer cette analyse.

**Tableau 3.25 : Evolution du taux de criminalité (%) et du récit criminel dans les JT (%)**

Années	Total Crimes et délits	Taux de criminalité pour 100 habitants	Récit criminel en % des sujets du JT 1 <sup>ère</sup> chaîne	Récit criminel en % des sujets du JT 2 <sup>ème</sup> chaîne	Récit criminel en % des sujets du JT 3 <sup>ème</sup> chaîne	Récit criminel en % des sujets du JT 6 <sup>ème</sup> chaîne
<b>1954</b>	524579	1,139	0	-	-	-
<b>1960</b>	687766	1,505	4,1	-	-	-
<b>1965</b>	660441	1,354	1,6	-	-	-
<b>1970</b>	1135621	2,237	4,4	3,7	-	-
<b>1975</b>	1912327	3,629	3	2,3	-	-
<b>1980</b>	2627508	4,89	2,3	2,6	3,6	-
<b>1985</b>	3579194	6,5	3,6	3	2,6	-
<b>1990</b>	3492712	6,169	5,3	6	6,8	-
<b>1995</b>	3665320	6,317	7,8	4	6,1	9,4
<b>2000</b>	3771849	6,421	10,4	9,8	0	11,6
<b>2002</b>	4113882	6,932	17,9	15	14,7	14

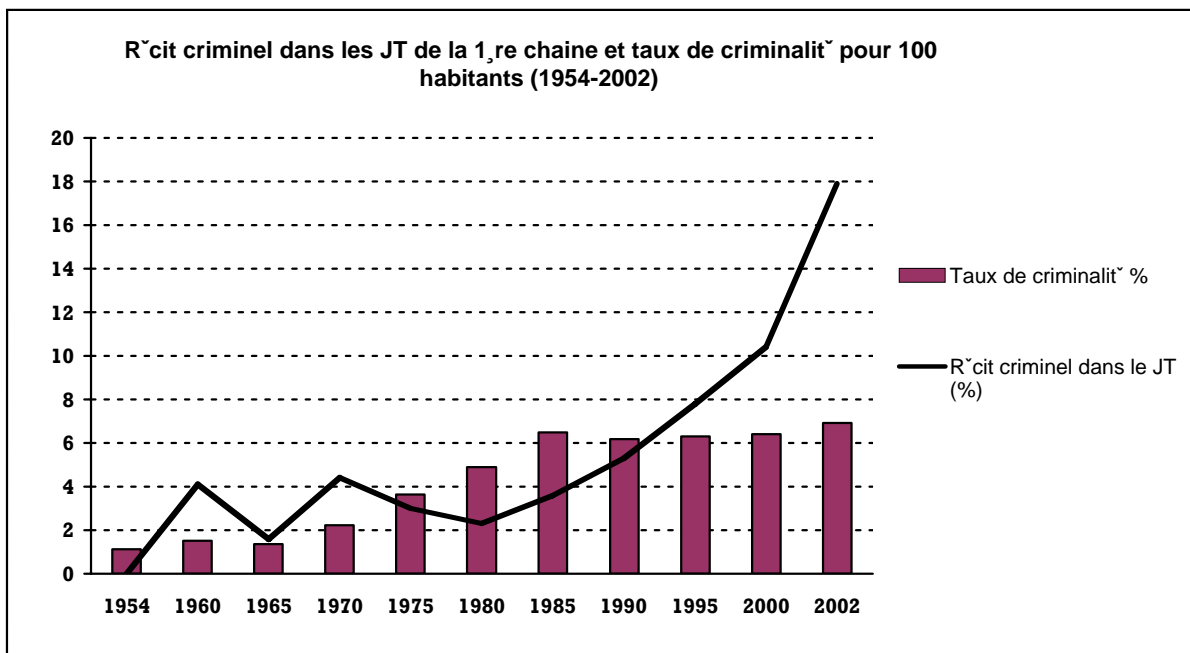
Sources : Ministère de l'Intérieur / Echantillons INA

Après une forte augmentation entre 1970 et 1985, période au cours de laquelle on voit le taux de criminalité pour 100 habitants tripler en passant de 2,2 à 6,5%, les années suivantes inaugurent une période de relative stabilité : avec 6,9% en 2002, le taux de criminalité n'est au fond que légèrement supérieur à son niveau de 1985. Deux réalités semblent donc bel et bien s'opposer et l'on peut dès lors s'étonner du décalage entre la criminalité constatée et la

criminalité représentée : quand l'une est stable, l'autre croît brutalement. Le graphique 3.26 propose de confronter les variations de ces deux réalités à partir de l'exemple de TF1, dont on a retenu la part de récit criminel en % du nombre de sujet.

Après une décennie 1970-1980 où le journal télévisé a donc eu tendance à minorer l'augmentation de la criminalité, le récit criminel a connu entre 1980 et 1990 une croissance plus conforme à la réalité criminelle. Mais cette année 1990 amorce également la phase de surreprésentation de l'événement criminel. Tandis que le taux de criminalité, on l'a vu, se stabilisait, le récit criminel n'a cessé quant à lui de refléter une criminalité incontrôlable.

Graphique 3.26



« Il n'existe pratiquement aucun lien entre l'actualité médiatique et la réalité scientifiquement constatée. [...] Le lien n'est pas non plus automatique ni proportionné entre l'importance « réelle » d'un phénomène (naturel ou social) et sa médiatisation, loin s'en faut » assure Éric Darras en prenant l'exemple de la « visibilité médiatique croissante des meurtres alors qu'ils sont toujours plus rares depuis plus d'un siècle »<sup>1200</sup>. Si la disparité méthodologique du recensement de la criminalité tout au long du XX<sup>e</sup> siècle se prête mal à une telle conclusion sur le long terme, l'homogénéité des statistiques criminelles depuis le début des années 1970 nous permet assurément de valider ici cette formule pour la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle. Il s'agit moins ici de comparer strictement la valeur des données que

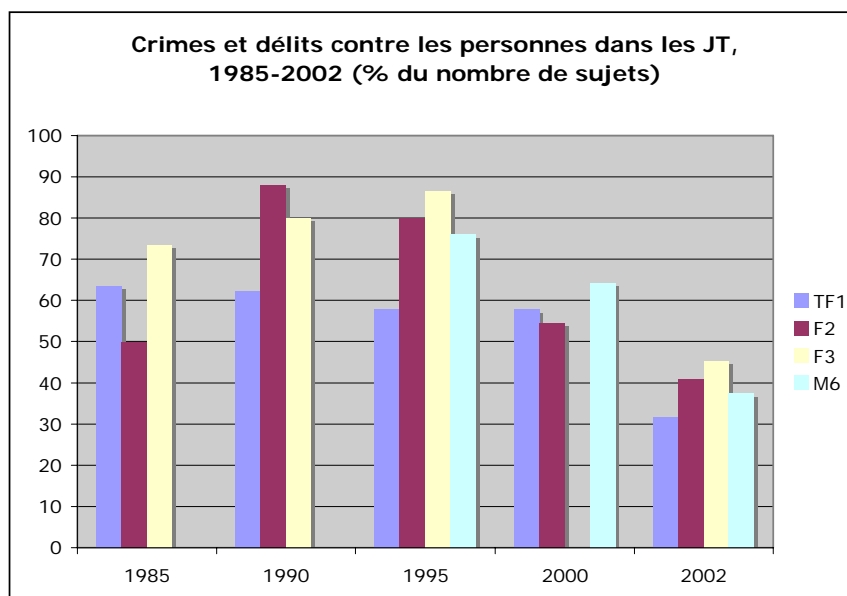
<sup>1200</sup> DARRAS Éric, *op. cit.*, p. 55-57.

leur volume de variation, en notant la remarquable disparité entre la criminalité médiatique et la criminalité statistique.

Il est d'autant plus étonnant de souligner ce décalage que, dans sa pratique (nous le verrons plus longuement dans le chapitre 3), le journaliste n'a cessé de se rapprocher de sa source institutionnelle pour y recueillir des informations chiffrées et ces mêmes statistiques distordues ensuite à l'écran. On peut mesurer le phénomène du rapprochement à l'égard des corps institutionnels à partir des thématiques relevées dans le récit criminel.

On se souvient - et il s'agissait d'une constante depuis l'émergence du récit criminel – que les sujets des journaux télévisés privilégiaient très nettement une criminalité contre les personnes aux dépens d'une criminalité contre les biens. La période 1985-2002 abolit la distance et tend à donner une vision plus complexe de la criminalité.

En observant le tableau 3.27 et le graphique 3.28 ci-dessous, on s'aperçoit ainsi que les crimes et délits contre les personnes perdent du terrain dans les journaux télévisés. En 1985, ils représentaient ainsi sur TF1 63,5 % des récits criminels : en 2002, ce taux a été divisé par 2 (31,6%). Le déclin sur France 2 et France 3 est encore plus spectaculaire lorsque l'on note que le service public a continué d'augmenter la part de la criminalité contre les personnes respectivement jusqu'en 1990 et 1995 : le reflux étant plus tardif, il est aussi plus



brutal. M6 n'échappe pas au phénomène général. Au total, les crimes et délits contre les personnes sont devenus minoritaires dans les journaux télévisés des quatre chaînes en 2002, évalués entre un minimum de 31,6% (TF1) et un maximum de 45,3% (F3).

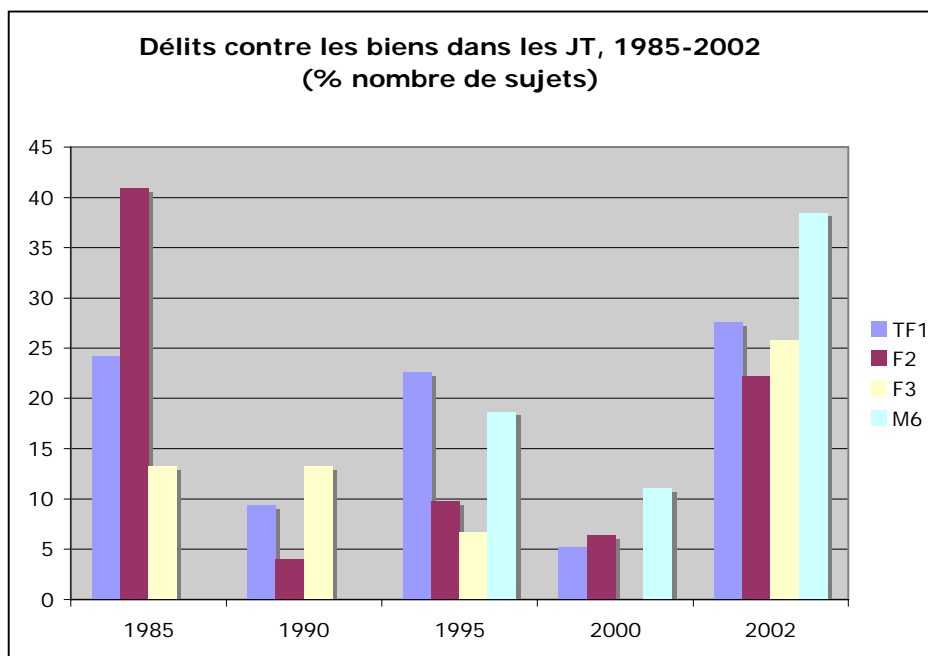
**Tableau 3.27 et graphique 3.28**

	<b>TF1</b>	<b>F2</b>	<b>F3</b>	<b>M6</b>
<b>1985</b>	63,5	50	73,4	-
<b>1990</b>	62,3	88	80	-
<b>1995</b>	57,8	80	86,6	76
<b>2000</b>	57,8	54,5	-	64,3
<b>2002</b>	31,6	40,9	45,3	37,4

Le recul de la représentation des crimes et délits contre les personnes aurait dû logiquement profiter aux reportages concernant les délits contre les biens. Mais le tableau 3.29 et le graphique 3.30 présentent une réalité plus nuancée et une grande hétérogénéité d'une chaîne à l'autre.

**Tableau 3.29 et graphique 3.30 : Délits contre les biens dans les JT, 1985-2002 (% nombre de sujets)**

	<b>TF1</b>	<b>F2</b>	<b>F3</b>	<b>M6</b>
<b>1985</b>	24,2	40,9	13,3	-
<b>1990</b>	9,4	4	13,3	-
<b>1995</b>	22,6	9,8	6,7	18,7
<b>2000</b>	5,2	6,4	-	11,1
<b>2002</b>	27,6	22,2	25,8	38,5



Les actes de délits contre les biens ont connu sur TF1, malgré deux années de reflux en 1990 et 2000, une stabilité entre 1985 (24,2%) et 2002 (27,6%). France 2 a au contraire nettement marginalisé ces événements délictueux en divisant par 2 leur présence à l'écran

entre 1985 et 2002 (de 40,9 à 22,2%) et, surtout, en ne leur accordant jamais plus de 10% entre ces deux extrémités chronologiques. France 3 et M6 s'inscrivent, pour leur part dans une phase ascensionnelle plus franche : de 13,3% à 25,8% pour la première et surtout de 18,7% à 38,5% pour la seconde sur une durée plus réduite. En 2002, M6 devance très largement les trois autres chaînes, alors relativement homogènes. La disparité des profils nous enseigne qu'en matière de délits contre les biens, les appréciations éditoriales ne sont pas vraiment partagées d'une chaîne à l'autre, ce qui n'est pas le cas en matière de délits contre les personnes, qui, parce qu'ils sont plus graves, font davantage l'unanimité dans les rédactions. Il n'en reste pas moins une interrogation : si le déclin des récits de violences contre les personnes n'a pas profité aux petits délits et autres dégradations de biens, où donc est passé le bénéfice dégagé de ce recul dans les JT ?

C'est là que se révèle toute la complexité de l'analyse du récit criminel de cette dernière période. On remarque en effet, au fil des années, que le fait-divers perd son autonomie dans les conducteurs des JT. Il était finalement aisé, jusqu'à la fin des années 1980, d'isoler le fait-divers criminel des autres événements de l'actualité : l'enchaînement des sujets, leur hiérarchie claire dans l'information, les thématiques distinctes abordées permettaient d'en faire un recensement pertinent. Mais à partir des années 1990, la généralisation du fait-divers en fait de société, de plus en plus systématiquement effectuée par les journalistes, a obstrué les frontières du fait-divers.

Deux phénomènes conjoints se produisent alors et structurent le rapport entre l'événement singulier et pluriel. Au sein du journal, voire au sein du même reportage, on observe en effet l'angle fait-diversier de l'événement criminel conduire à une généralisation du phénomène criminel en fait de société : à partir du drame de l'individu (un viol collectif, une acte de pédophilie, un braquage), le journaliste, se basant sur des rapports parlementaires ou des statistiques officielles, rapporte immédiatement ce cas sur une grande échelle. Inversement, une seconde démarche journalistique consistera à présenter d'abord les « chiffres » (évolution du nombre de viols collectifs sur le territoire, recensement des actes de pédophilie sur une période X, taux de braquages dans une région Y...) avant d'en proposer une déclinaison en images en prenant exemple d'un cas particulier, d'un fait-divers « provoqué », sorti de l'anonymat au seul nom de sa valeur illustrative. Ce fait-divers « prétexte » n'est plus nécessairement « un produit frais » de l'actualité : les faits peuvent dater de quelques semaines, voire quelques mois, peu importe au journaliste qui exploitera au contraire l'« au-delà » du drame, c'est-à-dire ses conséquences pour la victime (exposée à

travers un témoignage, genre toujours efficace en matière d'audiovisuel) et pour la société (analysée à travers la parole d'une association, d'un responsable politique...).

Nous avons déjà souligné ce basculement de l'événement, ce fondu du fait-divers en fait de société. Mais le phénomène s'est considérablement renforcé au cours de la troisième période étudiée ici, et même systématisé dans les années 1990 et 2000, bouleversant la nature même du fait-divers criminel et les frontières de la rubrique. Au fond, le fait-divers s'apparente de plus en plus à « un programme de stock » qu'à un programme de flux.

Il résulte de ce constat une conséquence : l'émergence de plus en plus évidente de la parole institutionnelle dans le récit criminel. On vient de le voir, pour généraliser le phénomène criminel, le journaliste s'appuie sur des sources officielles et, plus particulièrement en ce qui nous concerne dans cette thématique de la criminalité, sur la parole émanant du ministère de l'Intérieur (chiffres de la délinquance, rapports, organismes spécialisés, discours du ministre de l'Intérieur...). « Les institutions dominantes [...] s'imposent et en imposent aux professionnels de l'information, contribuent grandement, sauf exceptions, à définir l'ordre du jour, dont celui du conducteur du journal télévisé. Il en va ainsi du ministère de l'Intérieur, lui-même en phase ascendante au sein de la hiérarchie gouvernementale » analyse Éric Darras qui, profitant de l'outil Ina'Stat, a observé les faits-divers pour la seule période du dépôt légal : « les faits-divers sélectionnés apparaissent régulièrement comme de simples prétextes pour illustrer une information en provenance de ce ministère », conclut-il également<sup>1201</sup>. Jacques Siracusa ne dit pas autre chose lorsqu'il met en évidence que, parce qu'ils recherchent avant tout des informations fiables « qui ont un caractère reproductible » afin de valider le propos de leurs reportages, les journalistes se retrouvent de plus en plus dépendants des « hiérarchies bureaucratiques [qui] constituent des hiérarchies de crédibilité »<sup>1202</sup>. Ces sources sont particulièrement adaptées au rythme et aux formats de l'information télévisée : « Elles appliquent en effet des catégories abstraites à une multitude de phénomènes concrets, changeants et difficilement accessibles. Elles donnent ainsi une information suffisamment générale pour être compatible avec le champ d'intervention et suffisamment synthétique pour le format de présentation des reportages. »<sup>1203</sup>

Nos échantillons soulignent cette émergence du discours institutionnel et proposent d'en quantifier l'évolution (tableau 3.31 et graphique 3.32 ci-dessous).

---

<sup>1201</sup> DARRAS Éric, *op. cit.*, p. 57.

<sup>1202</sup> SIRACUSA Jacques, *op. cit.*, p. 67.

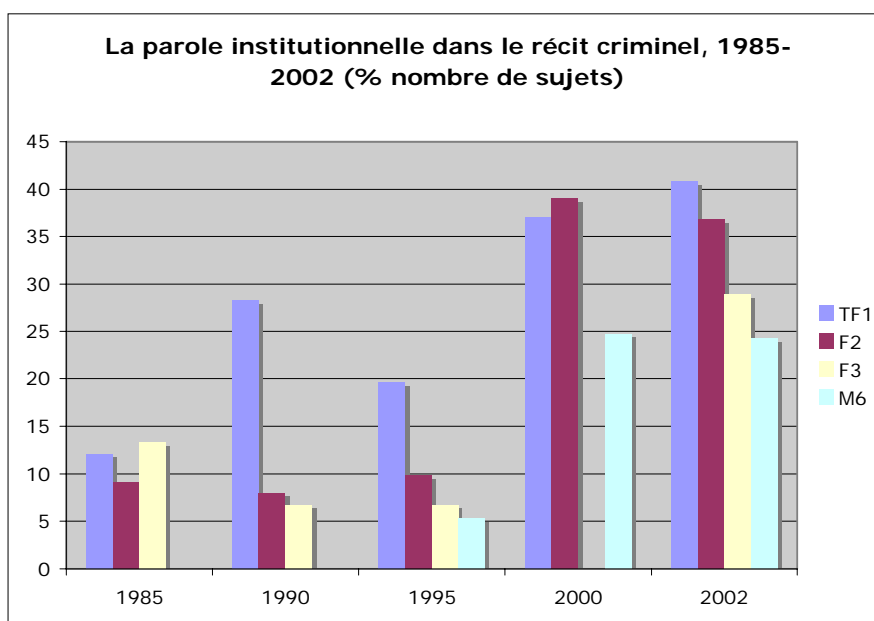
<sup>1203</sup> *Ibid.*, p. 68.



**Tableau 3.31 et graphique 3.32 : La parole institutionnelle dans le récit criminel, 1985-2002**

(% du nombre de sujets)

	<b>TF1</b>	<b>F2</b>	<b>F3</b>	<b>M6</b>
<b>1985</b>	12,1	9,1	13,3	-
<b>1990</b>	28,3	8	6,7	-
<b>1995</b>	19,6	9,8	6,7	5,3
<b>2000</b>	37	39	-	24,7
<b>2002</b>	40,8	36,8	28,9	24,2



Entre 1985 et 2002, TF1 est la chaîne qui propose le récit criminel le plus « institutionnalisé », c'est-à-dire tributaire d'un angle ou d'une parole officielle (politique, administrative, associative) et non singulière (comme dans le cas des simples faits-divers). Autour de 12% en 1985, soit dans le même ordre de grandeur qu'Antenne 2 (9,1%) et FR3 (13,3%), TF1 impulse nettement le mouvement dès 1990 et 1995 en grimpant respectivement à 28,3 et 19,6% des récits et surtout en 2000 et 2002 avec 37 et 40,8%. Le service public a préféré tout au long des années 1990 une approche résolument fait-diversière de l'information criminelle en ne consacrant jamais plus de 13,3% (FR3 en 1985) des récits à une parole officielle, avant de brutalement rejoindre la première chaîne (autour de 35-40% dans le cas de France 2). Dans des volumes moindres, M6 présente une évolution similaire.

À l'origine de cet essor réside plus particulièrement un usage intensifié des statistiques de la criminalité publiée par le ministère de l'Intérieur. En 2000, si TF1 diffuse par exemple un énième reportage sur les « Statistiques de la délinquance » (26 janvier), les journalistes de la rédaction sont surtout mobilisés par le thème des violences scolaires : « Violences dans les

collèges » (20 janvier), « Violence à l'école : plan Allègre » (22 et 26 janvier), « Élèves et civisme » (24 janvier), « Mesures anti-violences à l'école » (27 janvier), « BD contre la violence au collège de Reims » (27 janvier)... sont autant de sujets amplifiant la portée de quelques faits-divers intervenus au début du mois et qui ont rapidement disparu des JT pour laisser place au phénomène de société, à la prise de conscience politique et aux alternatives de la société civile.

Mais les statistiques criminelles sont plus nettement au cœur de l'échantillon en 2002, en raison, on le sait, de la place occupée par l'insécurité dans la campagne présidentielle<sup>1204</sup>. Le mois de janvier 2002, alors que la campagne électorale ne fait que commencer, est particulièrement significatif de l'emprise du chiffre criminel venu nourrir quotidiennement une multitude de reportages généraux, territorialisés ou thématiques : « Délinquance à Paris » (15 janvier), « Insécurité à Vitry » (15 janvier), « Chiffre délinquance » (17 janvier), « Délinquance près de Bordeaux » (18 janvier), « Insécurité à Mulhouse » (19 janvier), « Recrudescence de l'antisémitisme en France » (20 janvier), « Voitures incendiées en France » (21 janvier), « Insécurité dans les trains de banlieues » (21 janvier), « Chiffres de la délinquance à Paris » (23 janvier), « Le vol de portables » (24 janvier), « Paris : les cambriolages de bureaux de change » (25 janvier), « Délinquance petites villes Eure » (26 janvier), pour la troisième fois une « Délinquance Paris » (27 janvier), « Bilan délinquance » (28 janvier), « Statistique délinquance » (28 janvier), « Lyon délinquance » (29 janvier), « Délinquance Toulouse » (29 janvier) etc. On comprend mieux à travers cet inventaire la raison des 40,8% de sujets criminels consacrés à une parole institutionnelle en 2002.

L'évolution est frappante depuis les années 1970 quand, on se souvient, les statistiques de la criminalité avaient largement nourri le discours sécuritaire dans la presse écrite tandis que la télévision mettait alors plus favorablement en image des récits singuliers, sans les assujettir à une dimension chiffrée et générale. En 2002, la télévision procède désormais comme le faisait autrefois la presse écrite, usant du chiffre criminel comme une grille de lecture indispensable du fait-divers mais avec une nuance : quand les quotidiens affirmaient une ligne politique assez claire, la télévision, média du consensus sévèrement soumis aux règles du CSA, prétend conserver un apolitisme de rigueur. Pourtant, s'il n'implique pas directement une parole politique, le fait-divers criminel, surtout en période électorale, est une information politiquement stratégique.

---

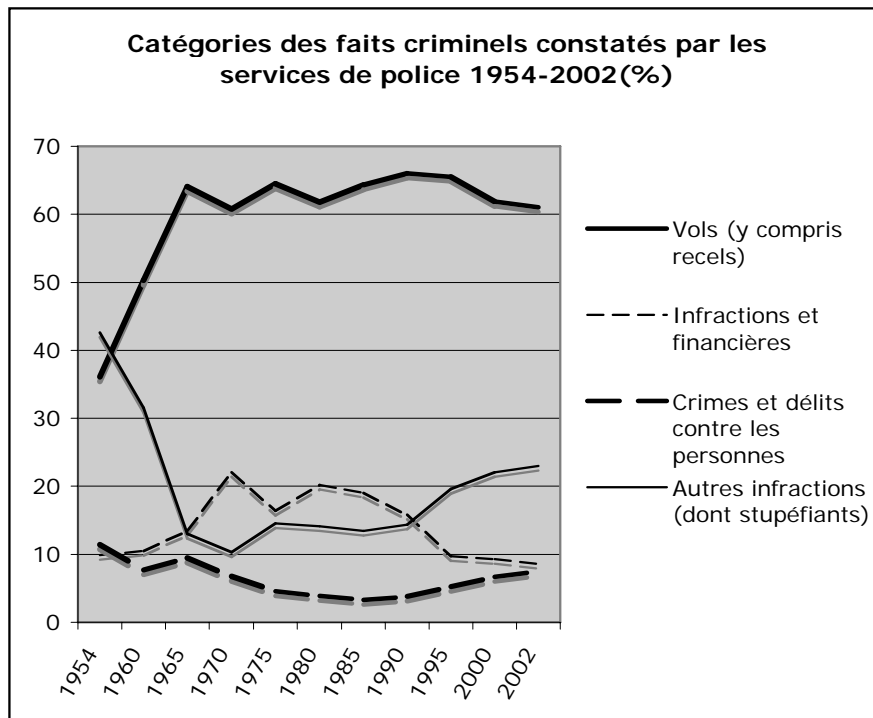
<sup>1204</sup> Lire à ce sujet TERRAL Julien, *L'insécurité au Journal télévisé. La campagne présidentielle de 2002*, Paris, L'Harmattan, 2004, 126 p.

On mesure plus en détail la distorsion entre criminalité constatée et criminalité représentée lorsque l'on confronte cette cascade de sujets et d'images à la source qui les a inspirés et qui, sur le long terme, est loin de présenter la même perception anxiogène du récit criminel (tableau 3.33 et graphique 3.34).

**Tableau 3.33 et graphique 3.34 : Catégories criminelles constatés par les services de police, 1954-2002 en nombre de faits et (%)**

Années	Vols y compris recels	Infractions et financières	Crimes et délits contre les personnes	Autres infractions (dont stupéfiants)	Total
1954	189219 (36,1)	51968 (9,9)	59696 (11,4)	223696 (42,6)	524579
1960	345945 (50,3)	71893 (10,5)	53272 (7,7)	216656 (31,5)	687766
1965	423216 (64,1)	88471 (13,4)	62975 (9,5)	85779 (13)	660441
1970	690899 (60,8)	250990 (22,1)	77192 (6,8)	116540 (10,3)	1135621
1975	1233186 (64,5)	314100 (16,4)	87738 (4,6)	277303 (14,5)	1912327
1980	1624547 (61,8)	531588 (20,2)	102195 (3,9)	369178 (14,1)	2627508
1985	2301934 (64,3)	681699 (19)	117948 (3,3)	477613 (13,4)	3579194
1990	2305600 (66)	551810 (15,8)	134352 (3,8)	500950 (14,4)	3492712
1995	2400644 (65,5)	357104 (9,7)	191180 (5,2)	716392 (19,6)	3665320
2000	2334696 (61,9)	352164 (9,3)	254514 (6,7)	830475 (22,1)	3771849
2002	2507027 (61)	355342 (8,6)	303755 (7,4)	947758 (23)	4113882

Source : Ministère de l'Intérieur



Les statistiques de la délinquance qui servent de sources aux journalistes en janvier 2002 révèlent bel et bien, on l'a vu plus haut, une hausse générale, ainsi que pour chaque

catégorie, du nombre de crimes et délits constatés : 2,3 millions de vols en 1985, 2,5 millions en 2002 ; près de 118.000 atteintes contre les personnes en 1985, plus du double en 2002. Mais ces hausses qui affolent les petits écrans en 2002 ne sont ni récentes, ni brutales et procèdent d'un lent mouvement constaté depuis plusieurs décennies. De plus, traduits en % (graphique 3.34), ces faits présentent quelques évolutions positives comme le déclin des vols et recels depuis 1990 ou celui plus lointain des infractions économiques et financières. Si les crimes et délits contre les personnes et autres infractions (dont stupéfiants) vont réellement croissant, ce regain date au moins de 1990 et n'a pas le caractère d'explosion éruptive sous-entendu par le coup de projecteur hautement circonstanciée de 2002.

On remarque, pour achever ce point sur la place du discours institutionnel, qu'au-delà des particularités de chaque chaîne (l'année 1990 notamment), une singulière homogénéité des volumes et des évolutions de la parole institutionnelle se détache sur l'ensemble de l'échantillon. Une telle homogénéité se retrouve au fond chaque fois que l'actualité est « imposante » : c'était le cas des crimes contre les personnes (à défaut d'être également celui des crimes contre les biens), c'est donc aussi le cas de la parole institutionnelle qui dicte les événements et impose le tempo (publication des chiffres de la délinquance, déclarations du ministre de l'Intérieur sur une affaire, un projet de loi etc). Mais au-delà de l'influence institutionnelle, il faut également analyser cette homogénéité comme le produit des logiques de concurrences médiatiques. Car, rappelle Éric Darras, « l'accentuation [de ces logiques] aboutit au suivisme puis au grossissement de certains faits-divers au rang "d'affaire d'État" selon les logiques de circulation circulaire de l'information »<sup>1205</sup> soulignées par Pierre Bourdieu et Patrick Champagne<sup>1206</sup>. « La part comparable réservée aux « hard news », bien que décalée dans le temps, sur les trois chaînes leaders, témoigne de cette homogénéisation des conducteurs appelée par les logiques de concurrence »<sup>1207</sup>. Il en va du fait-divers comme de la parole institutionnelle puisque l'adresse du journaliste à l'endroit des sources officielles répond à une recherche du « crédible » et du « reproductible ». Le « reproductible » appelant au « reproduit », il n'est donc pas surprenant de constater les échos répétés d'un JT, voire d'un média à l'autre.

---

<sup>1205</sup> DARRAS Éric, *op. cit.*, p. 57.

<sup>1206</sup> BOURDIEU Pierre, « L'emprise du journalisme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°101-102, 1994, p. 3-9. L'auteur expose entre autres que cette circulation interne de l'information dans le champ journalistique fait appel à un principe de légitimation : la reconnaissance par les pairs. CHAMPAGNE Patrick, (avec MARCHETTI Dominique), « L'information médicale sous contrainte », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°101-102, 1994, p. 40-62. En prenant l'exemple de l'affaire du sang contaminé, l'auteur met également en lumière le phénomène de reprise entre les différents supports de presse : « ce qui donne tout son poids politique à une information, c'est sa circulation à l'intérieur du champ journalistique » (p. 60).

<sup>1207</sup> DARRAS Éric, *op. cit.*, p. 57.

Mais parce que l'information au sein d'une chaîne ne se limite pas au seul journal télévisé, il convient à présent d'observer la morphologie du récit criminel dans un format rallongé et un rythme temporisé par celui des magazines d'information hebdomadaires, en tentant de distinguer les convergences ou les décalages avec l'approche quotidienne des journaux télévisés.

## 1.2. Les magazines d'information

Dans les années 1960, *Cinq colonnes à la une* avait contribué à valoriser une rubrique « fait-divers » alors marginalisée dans les journaux télévisés. Mais à l'heure où la légitimité du récit criminel ne fait plus défaut dans les « grand-messe » de l'information, il convient d'analyser la ligne éditoriale des principaux magazines de deux rédactions, les hebdomadaires *Envoyé spécial* pour France 2 (1990-2001) et *Sept à huit* pour TF1 (2001-2003), en formulant cette interrogation : de quelle façon le magazine accompagne-t-il désormais une rubrique très présente dans le JT ? L'événement criminel accède-t-il encore aussi favorablement au long format des reportages diffusés dans le cadre de ces programmes ?

### 1.2.1. *Envoyé spécial* (A2-F2, 1991-2001)

*Envoyé Spécial* est créé le 17 janvier 1990 par la rédaction de l'information d'Antenne 2. Les journalistes Paul Nahon et Bernard Benyamin en deviennent les producteurs, les rédacteurs en chef et assurent également la présentation du magazine en alternance jusqu'en janvier 2001, date à laquelle ils sont remplacés par le duo féminin Guilaine Chenu et Françoise Joly. En 1990, ce nouveau magazine émerge dans un contexte à la fois favorable et difficile. Favorable, parce qu'après deux décennies d'austérité pour le genre, les magazines d'informations semblent renaître à la fin des années 1980 : *Reportages*, *Grands reportages*, *52 sur la une* sur TF1, *Envoyé spécial* sur Antenne 2<sup>1208</sup>. Mais leur apparition est pourtant difficile parce que ces magazines « démarrent dans un contexte de concurrence brutale, à une heure où les autres chaînes font assaut de séduction triviale »<sup>1209</sup>. Contrairement aux journaux télévisés, les magazines d'information des différentes chaînes ne se livrent pas une

---

<sup>1208</sup> Il faut toutefois citer les magazines *L'enjeu* et *Nouveau Vendredi* apparus à la fin des années 1970.

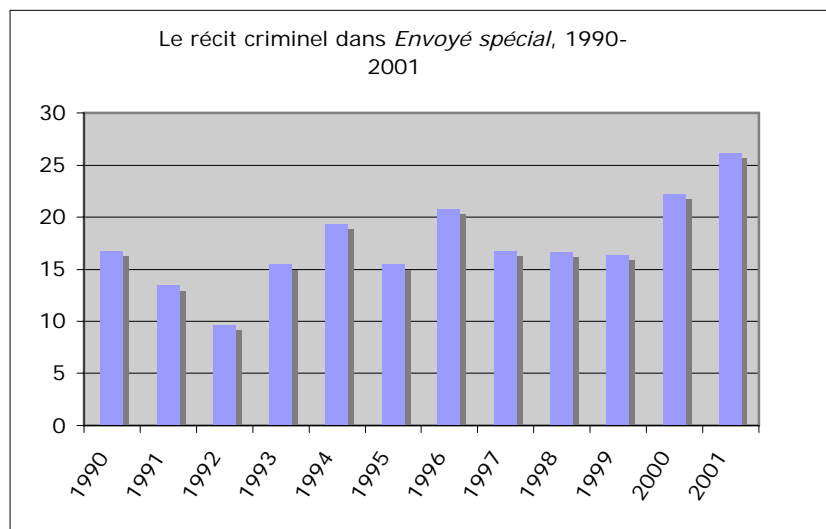
<sup>1209</sup> PUTHOD Pascale, « Les magazines d'information », in JEANNENEY Jean-Noël (dir.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Arte Éditions, La Cinquième édition, Hachette Littératures, Coll. Pluriel nov. 2001 [2<sup>ème</sup> édition], p. 589-592.

concurrence directe<sup>1210</sup> : *Envoyé spécial* (A2) est par exemple programmé le jeudi soir à 20h40, tandis que *Reportages* est diffusé sur TF1 le samedi midi et *52 sur la une* en semaine en deuxième partie de soirée. *Envoyé Spécial* doit en revanche surtout affronter chaque semaine, selon les chaînes et les époques, des programmes distrayants, des variétés populaires ou des fictions à succès. Malgré tout, le magazine parvient à s'imposer auprès des téléspectateurs : en 1998, il atteint en moyenne 25% de parts de marché.

Paul Nahon et Bernard Benyamin n'ont pas caché leur volonté d'inscrire *Envoyé spécial* dans le sillage de *Cinq colonnes à la une* et de devenir ainsi les héritiers de Desgraupes, Dumayet, Lazareff et Barrère. Ils ambitionnent un magazine diversifié, curieux des changements sociaux mais qui, quelques mois après la Chute du mur de Berlin, est résolument ouvert aux grands bouleversements du monde. Quelle place le magazine peut-il consacrer à l'événement criminel en respectant cette ligne éditoriale ? Le tableau 3.35 et le graphique 3.36 ci-dessous apportent des éléments de réponse en relevant le pourcentage de sujets consacrés au récit criminel.

**Tableau 3.35 et graphique 3.36 : Le récit criminel dans *Envoyé Spécial*, 1990-2001 (% du nbre de sujets)**

	% Récit criminel
1990	16,8
1991	13,4
1992	9,6
1993	15,5
1994	19,4
1995	15,5
1996	20,8
1997	16,8
1998	16,7
1999	16,4
2000	22,2
2001	26,2



Dans les années 1960, *Cinq colonnes à la une* n'avait dans le meilleur des cas, malgré sa bienveillance à l'égard des faits-divers, jamais consacré plus de 7% de ses sujets à l'événement criminel. Trois décennies plus tard, *Envoyé spécial*, qui se présente au contraire comme un magazine résolument porté sur l'actualité internationale, s'inscrit paradoxalement dans un ordre de grandeur deux fois plus élevé. Jusqu'en 1999, le magazine de la rédaction de

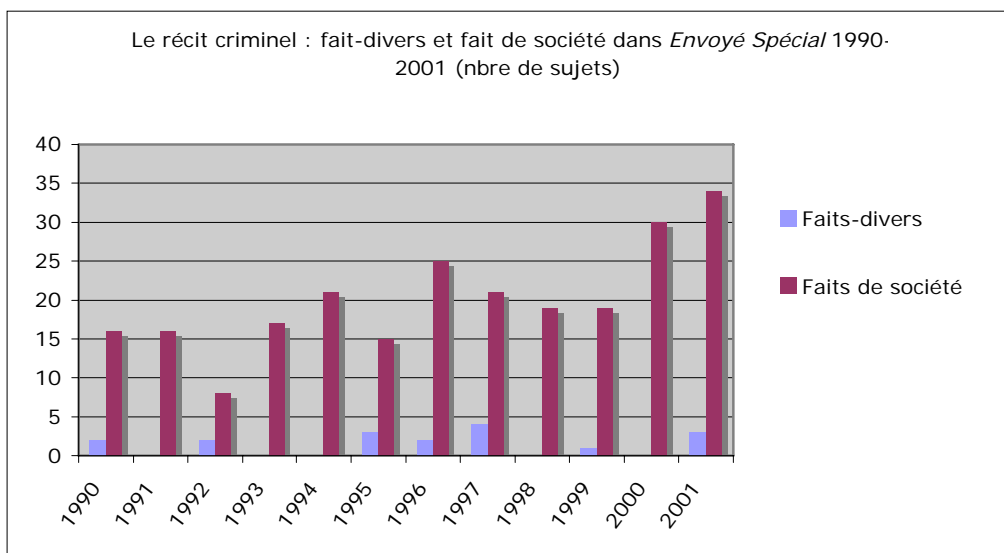
<sup>1210</sup> Pour cette raison, nous n'avons pas mené d'analyse comparée au cours de la période mais adopté plutôt une approche chronologique, *Sept à huit* (2001-2003) succédant à *Envoyé Spécial* (1990-2001).

France 2 traite effectivement en moyenne d'un sujet sur le crime dans 16% des reportages réalisés chaque année. Cette régularité cache quelques reflux (9,6% en 1992) ou percée (19,4% en 1994 ou 20,8% en 1996). En 2000-2001, on remarque toutefois un accroissement sensible du récit criminel (22,2% en 2000, 26,2% en 2001). L'actualité internationale chargée (élections d'Ariel Sharon en Israël, sommet du G8 à Gènes, attentats du 11 septembre, bombardements américains en Afghanistan) n'a donc pas empêché l'information criminelle de s'épanouir. Il est toutefois impossible ici de déterminer s'il s'agit d'une véritable inflexion de la politique éditoriale du magazine. Reste que, l'essor du récit criminel en 2000-2001 coïncide avec un effritement de l'audience, qui repasse régulièrement en-deçà des 20% de parts de marché.

*Envoyé spécial* a-t-il pour autant manifesté plus d'intérêt pour le fait-divers criminel ? Le tableau 3.37 et le graphique 3.38 sont catégoriques : *Envoyé Spécial* reste avant tout un magazine de société, pas de fait-divers.

**Tableau 3.37 et graphique 3.38 : Le récit criminel dans *Envoyé Spécial*, 1990-2001 (nombre de sujets)**

	Nbre total de sujets	Nbre sujets Faits-divers criminels	Nbre sujets Faits de société criminels	Total récit criminel
<b>1990</b>	107	2	16	18
<b>1991</b>	119	0	16	16
<b>1992</b>	104	2	8	10
<b>1993</b>	110	0	17	17
<b>1994</b>	108	0	21	21
<b>1995</b>	116	3	15	18
<b>1996</b>	130	2	25	27
<b>1997</b>	149	4	21	25
<b>1998</b>	114	0	19	19
<b>1999</b>	122	1	19	20
<b>2000</b>	135	0	30	30
<b>2001</b>	141	3	34	37
<b>Totaux</b>	<b>1455</b>	<b>17</b>	<b>241</b>	<b>258</b>



Sur 1455 sujets réalisés entre 1990 et 2001, 258 s'apparentent à l'information criminelle. Mais 241 d'entre eux, soit 93,4% des récits, envisagent le crime comme fait de société tandis que seuls 17 reportages (6,6%) se concentrent sur un fait-divers en particulier. Prendre du recul avec les événements, généraliser un phénomène d'actualité qui apparaît de façon éclatée dans le journal télévisé : c'est au fond la mission d'un magazine d'information au rythme hebdomadaire. Si les faits-divers des JT inspirent quelques thématiques aux responsables d'*Envoyé spécial*, qui sont des journalistes à part entière de la rédaction de l'information, l'angle des reportages s'éloigne de l'événement criminel lui-même pour s'intéresser aux causes ou aux conséquences des faits-divers perçus du point de vue de la société. Si cette approche de l'information criminelle repose souvent sur la parole des individus et les témoignages recueillis, cette parole n'émane finalement des individus que pour construire une vision générale d'un phénomène criminel. Le 25 janvier 1990, le reportage « Les mules » donne ainsi la parole à quatre femmes de la prison de Rennes, détenues pour avoir transporté ou fait transiter de la drogue. Même si le reportage butine d'un témoignage à l'autre, on comprend que l'intérêt du reporter ne se limite pas à ces histoires singulières mais que sa démarche prend tout son sens à travers le recoupement de ces témoignages. Quatre faits-divers ont ainsi été utilisés pour illustrer un problème de société plus générale : « Les mules » (le pluriel indique que nous ne sommes pas dans le particulier) vise ainsi à sensibiliser les téléspectateurs sur le sort des détenues et sur les raisons de leur situation, établissant à chaque fois un lien causal entre le délit et le contexte social et/ou familiale difficile de ces femmes.

Ce pluriel ou ce singulier générique prévaut ainsi dans la plupart des récits criminels. « Les enfants disparus » (5 avril 1990), « Bagnes pour adolescents » (27 juin 1991),



« Mamies contre gourous » (24 octobre 1991), « Des hommes en colère » (18 février 1993), « Gardiens de l'ombre » (29 avril 1993), « Peines perdues » (20 janvier 1994), « Enfants tueurs » (8 décembre 1994), « L'enfant et son revolver » (29 juin 1995), « Harcèlement » (5 décembre 1996)... : ces sujets arpentent ainsi un aspect de la criminalité en esquissant des faits-divers sans finalement les traiter, ceux-ci étant noyés dans le récit. L'essor du récit criminel constaté à la fin de la période observée profite donc essentiellement au fait de société, dont la visibilité croît plus rapidement (18 sujets en 1990, 37 en 2001) que le nombre total de reportages (107 en 1990, 141 en 2001).

Le fait-divers criminel présente ici un profil irrégulier et un volume faible (jamais plus de quatre sujets par an), soulignant ainsi le caractère arbitraire et aléatoire de la rubrique. Quelques faits-divers d'importance font pourtant l'objet d'une réelle attention dans les reportages d'*Envoyé Spécial*. C'est le cas par exemple de l'affaire Carpentras, à laquelle le magazine consacre deux reportages le 17 mai 1990 : quelques jours seulement après les événements, « Carpentras l'horreur » et « Carpentras l'espoir » plongent ainsi directement les téléspectateurs au cœur de ce fait-divers criminel qui prend déjà, il est vrai, la dimension d'une affaire d'État. Le deuxième reportage ouvre d'ailleurs le fait-divers sur le fait de société. En 1995, le magazine s'intéresse encore au sort d'une jeune Philippine condamnée à mort pour le meurtre de son employeur qui l'avait violée (« Pour Sarah », 12 octobre 1990) ou à « L'affaire Bannister »<sup>1211</sup> (26 octobre 1995), avant de se mobiliser en 1997 autour de l'affaire Yann Piat (4 sujets le 30 octobre 1997). La fin de la décennie se distingue par un intérêt plus évident pour les faits-divers « classiques », c'est-à-dire des crimes sexuels, des actes de folies criminelles plus isolées comme l'affaire des « Disparues de l'Yonne » (22 février 2001) quelques semaines après les aveux d'Émile Louis<sup>1212</sup> ou à « L'affaire Dils » (26 juin 2001), un mois après l'annulation par la Cour de révision de la condamnation à la réclusion criminelle à perpétuité de Patrick Dils, et enfin au tueur-fou de Tours (« Tours : profil d'un tueur », 22 novembre 2001), trois semaines après la fusillade meurtrière. Les reportages de faits-divers sont ainsi beaucoup plus clairement liés à une actualité immédiate ou récente. Soit le magazine précède le journal télévisé, soit il le prolonge.

---

<sup>1211</sup> Alan J. Bannister est détenu au pénitencier de Potosi (Missouri, États-Unis), condamné à mort pour avoir tué un homme au cours d'une bagarre. Mais quand la version policière défend la thèse d'un assassinat prémédité, la défense évoque un homicide involontaire. Le reportage fait le point sur le dossier du condamné qui vient de bénéficier d'un sursis.

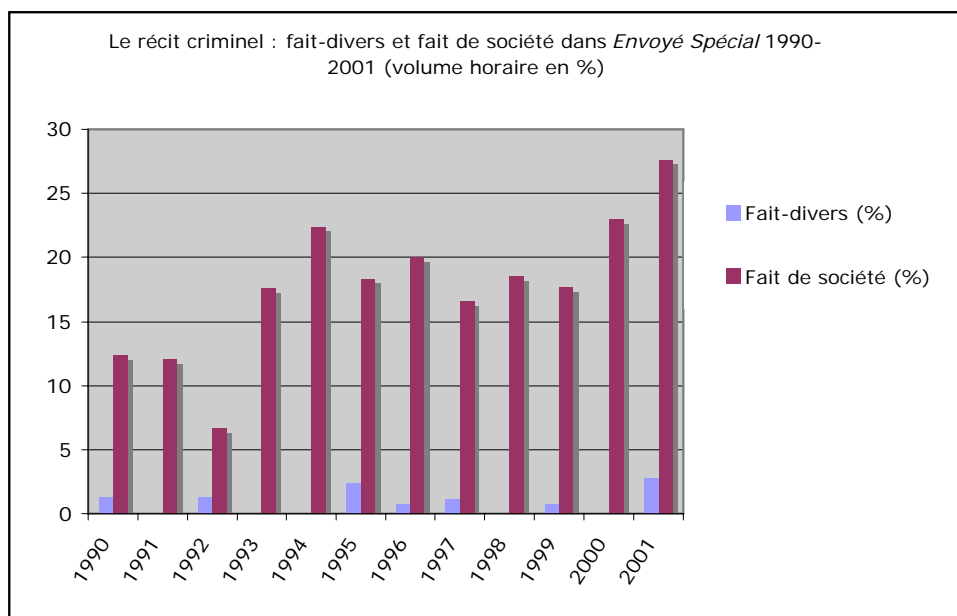
<sup>1212</sup> Le 12 décembre 2000, Émile Louis est placé en garde à vue après avoir avoué le meurtre de 7 jeunes femmes disparues dans l'Yonne entre 1975 et 1979. Les victimes étaient toutes légèrement déficientes mentales et habitaient le centre de la DASS d'Auxerre. Émile Louis, alors chauffeur d'autobus de ramassage scolaire, avait fait leur connaissance en transportant ses futures victimes. Il est condamné le 26 mars 2004 à 20 ans de réclusion. D'autres affaires de viols et proxénétismes alourdissent le dossier judiciaire de l'accusé.

Finalement, si l'on s'en tient au seul fait-divers, *Envoyé Spécial* ne reflète aucunement l'accroissement spectaculaire de la rubrique dans les journaux télévisés au cours de la même période, à l'exception des années 2000-2001. Les morphologies du JT quotidien et du magazine d'information hebdomadaire se rejoignent lorsque l'on considère le récit criminel en général. Mais on remarquera le décalage : si le récit criminel connaît un fort développement dans les journaux télévisés dès le début des années 1990, il faut attendre la fin de la décennie pour observer une même inflexion dans le magazine de la rédaction.

L'analyse du volume horaire n'apporte pas d'éléments nouveaux : la croissance du récit criminel, la disparité fait-divers / fait de société se retrouvent dans les mêmes proportions et connaissent les mêmes évolutions (voir tableau 3.39 et graphique 3.40).

**Tableau 3.39 et graphique 3.40 : Le récit criminel dans *Envoyé Spécial*, 1990-2001 (% du volume horaire)**

	<b>Volume horaire fait-divers criminel (%)</b>	<b>Volume horaire fait de société criminel (%)</b>	<b>Total volume horaire récit criminel (%)</b>
<b>1990</b>	1,3	12,4	13,7
<b>1991</b>	0	12,1	12,1
<b>1992</b>	1,3	6,7	8
<b>1993</b>	0	17,6	17,6
<b>1994</b>	0	22,4	22,4
<b>1995</b>	2,4	18,3	20,7
<b>1996</b>	0,8	20	20,8
<b>1997</b>	1,1	16,6	17,7
<b>1998</b>	0	18,5	18,5
<b>1999</b>	0,8	17,7	18,6
<b>2000</b>	0	23	23
<b>2001</b>	2,8	27,6	30,4



Le volume horaire du récit criminel (en pourcentage du volume horaire global du magazine) est ainsi multiplié par deux entre 1990 (13,7%) et 2001 (30,4%). Mais cet essor profite essentiellement aux faits de société, qui passent de 12,4% à 27,6% tandis que le volume horaire du fait-divers criminel, s'il est certes doublé, reste finalement très marginal puisqu'il ne représente jamais plus de 2,8% du volume horaire du magazine. Malgré un regain d'intérêt récent pour l'information criminelle - sans doute manifeste d'une volonté de regagner un peu d'audience - *Envoyé Spécial* demeure un magazine de société qui préfère résolument se pencher sur les événements criminels à travers le prisme d'une interrogation collective, d'une remise en cause générale des comportements ou des actions publiques et une interpellation des citoyens-télespectateurs. De ce point de vue, l'émission se distingue aussi bien de *Cinq colonnes à la une*, qui proposait plus volontiers une approche narrative des faits-divers en plongeant le téléspectateur au cœur d'un récit avec son intrigue et ses personnages, que de *Sept à huit*, le magazine d'information de TF1.

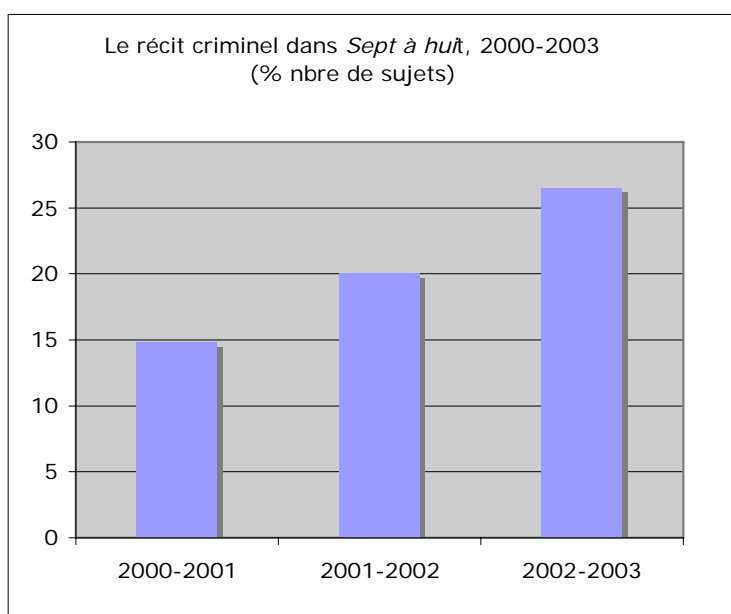
### 1.2.2. *Sept à huit* (TF1, 2000-2003)

Créé en août 2000, *Sept à huit* est produit par Éléphant & Cie pour TF1 et intégré dans la grille de la chaîne dès le 4 septembre 2000. D'une durée de 52 minutes, le magazine d'information présenté par deux journalistes de la rédaction, Thomas Hugues et Laurence Ferrari<sup>1213</sup>, est diffusé chaque dimanche à 18h45 : comme son nom l'indique, il occupe le créneau-horaire de « l'access prime-time » dominical, de 19h à 20h, et doit ainsi conduire en

<sup>1213</sup> Jusqu'en juin 2006. Il est repris Anne-Sophie Lapix et Harry Roselmack à la rentrée 2006.

douceur les téléspectateurs vers le JT présenté par Claire Chazal. Trois ans après sa création, *Sept à huit* est couronné d'un succès critique (en obtenant le Sept d'Or du meilleur magazine d'information en 2003) et public (une moyenne de 6 millions de téléspectateurs chaque dimanche). Quel profil éditorial la chaîne souhaite-t-elle privilégier à une heure stratégique en ce jour de semaine consacré généralement au repos, aux loisirs et à la famille ? Quelle visibilité le fait-divers criminel peut-il espérer ? L'échantillon observé est certes réduit mais permet toutefois d'esquisser quelques éléments de réponses.

Le récit criminel connaît d'une façon générale une phase d'expansion. Tandis que le

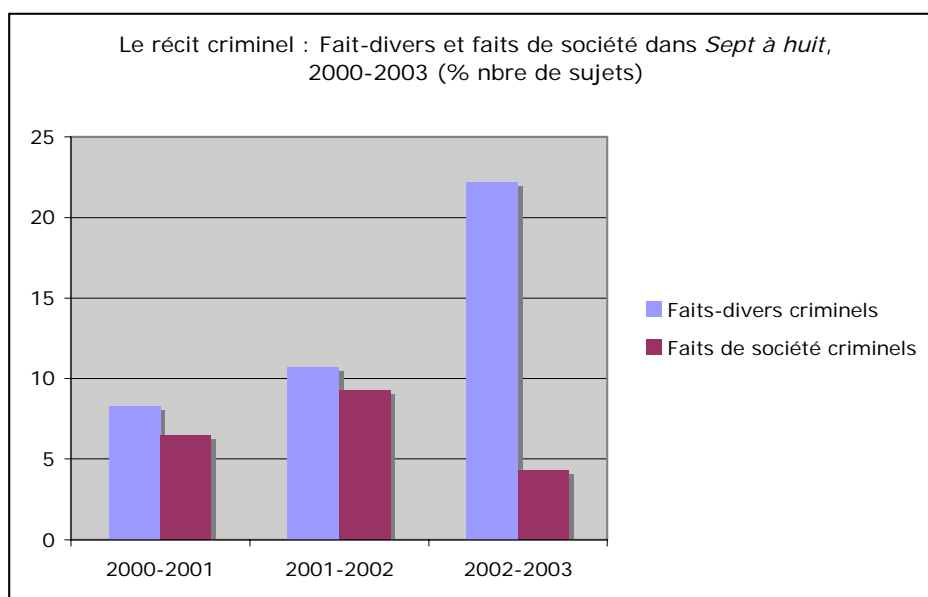


nombre de sujets proposés par le magazine reste stable chaque année (168, 150 et 162 sujets), le nombre de récits consacrés à l'information criminelle va croissant : 25 en 2000-2001, 30 en 2001-2002 et 43 en 2002-2003. Le graphique 3.41 ci-contre montre que la part des sujets criminels dans le magazine a été multipliée par 1,8 en trois ans, passant de 14,8% à 26,5% des reportages proposés.

Si ce premier constat général assimile *Sept à huit* à *Envoyé spécial*, le magazine de TF1 se distingue de celui de France 2 dès que l'on cherche à identifier la nature de l'approche privilégiée de l'événement criminel : fait-diversière ou sociétale ?

**Tableau 3.42 et graphique 3.43 : Le récit criminel dans *Sept à huit* (2000-2003) en % du nombre de sujets**

	Faits-divers criminels	Faits de société criminels	Total récit criminel
2000-2001	8,3	6,5	14,8
2001-2002	10,7	9,3	20
2002-2003	22,2	4,3	26,5



À en juger le tableau 3.42 et le graphique 3.43 ci-dessus, la ligne éditoriale de *Sept à huit* favorise ainsi toujours le fait-divers aux dépens du fait de société. Si la supériorité du premier est déjà claire en 2000-2001 (8,3 contre 6,5% des sujets) et en 2001-2002 (10,7 contre 9,3%), elle apparaît plus franche encore la dernière année où, pour la première fois, le fait de société connaît une régression (4,3%) tandis que le fait-divers progresse brutalement (multiplié par deux, il atteint 22,2%). Traitées dans des formats courts d'une dizaine de minutes, le magazine égrène chaque semaine des histoires criminelles déclinées au singulier : « Les disparues d'Auxerre : l'énigme » (5 novembre 2000), « Meurtre sans cadavre » (19 novembre 2000), « Sur les traces du crime » (7 janvier 2001), « Les aveux d'un tueur en série » (11 février 2001), « L'escroc du siècle » (23 septembre 2001), « Tueur ou escroc » (4 novembre 2001), « La milliardaire et l'assassin » (9 décembre 2001), « Le combat d'une mère » (13 janvier 2002), « Le mystère de la tuerie du Gers » (17 février 2002), « Le silence d'Alègre » (24 février 2002), « Il a tué sa femme par amour » (26 janvier 2003), « Qui a vu Marine ? » (30 mars 2003), « Le mystère du Grand Bornand » (11 mai 2003) etc.

Sans surprise, on retrouve le pluriel avec les plus rares sujets de société : « Les détenus du 3<sup>ème</sup> âge » (4 février 2001), « Cellule de traitements contre les violences familiales » (20 mai 2001), « Garde à vue des mineurs » (17 juin 2001), « Flics du métro » (6 janvier 2002), « Les fous derrière les murs » (27 avril 2003), « Les flics du bitume » (1<sup>er</sup> juin 2003). On remarque tout de suite le caractère institutionnel de cette catégorie de sujets et on devine déjà, dès l'intitulé, que le reportage propose moins une analyse indépendante qu'un vécu au contact d'un corps institutionnel, une plongée au sein d'un service de police, une maison d'arrêt ou un hôpital psychiatrique.

*Sept à huit* ne cherche finalement pas à mener des enquêtes de fond sur des thématiques criminelles, mais propose plutôt un éclairage développé des principaux événements intervenus dans l'actualité de la semaine, n'hésitant pas à bâtir quelquefois des reportages avec les rushs inutilisés du JT. Pour cette raison, le magazine affiche un lien plus étroit avec le journal télévisé, vers lequel, rappelons-le, il est censé guider les téléspectateurs le dimanche soir. Le magazine de TF1 s'inscrit également dans un journalisme de proximité qui, comme le souligne Pascale Puthod, caractérise l'évolution de certains magazines d'information<sup>1214</sup>. Après *Reportages* d'Henri Chambon, *Sept à huit* entend effectivement favoriser les sujets qui « touchent » (émotionnellement, géographiquement, sociologiquement...) le public en donnant prioritairement la parole aux intéressées, aux victimes, etc. Les reportages du magazine sont, plus encore qu'*Envoyé Spécial* construit autour de témoignages. Mais à l'inverse du magazine de France 2, la singularité du sujet, son histoire, sa souffrance, sont complètement préservées et isolées. Le protagoniste d'un fait divers prend alors toute sa place tandis que s'efface le journaliste. La voix *off* cède à la voix *in* jusque dans l'intitulé des sujets : le 1<sup>er</sup> septembre « Au nom de ma fille »<sup>1215</sup> suit ainsi le combat de Jacky Kulik, le père d'une jeune fille violée et assassinée le 10 janvier 2002 dont le criminel n'a toujours pas été retrouvé. Le 6 octobre 2002, encore, « On m'a volé ma fille »<sup>1216</sup> raconte le drame de Pascale, dont l'ex-mari a enlevé la fille huit ans plus tôt avant de repartir en Turquie. « Enfin libre »<sup>1217</sup> offre le 10 novembre 2002 l'occasion d'écouter le témoignage de l'acquitté Patrick Dils qui, six mois après sa sortie de prison, explique son difficile réapprentissage de la liberté. « Jamais pour ma mère ! »<sup>1218</sup> répercute encore le cri d'une femme qui a refusé de payer les factures de la maison de retraite de sa mère parce que celle-ci l'avait maltraitée dans son enfance... « Mon père ce monstre »<sup>1219</sup> cède la parole à Maryline Vinet, fille d'Émile Louis. Les exemples de cet ordre sont nombreux et présentent le drame criminel essentiellement dans une dimension familiale et psychologique, jamais sociale et collective.

<sup>1214</sup> PUTHOD Pascale, *op. cit.*, p. 589-592.

<sup>1215</sup> INA, *Sept à huit*, « Au nom de ma fille », TF1, 1<sup>er</sup> septembre 2002, 9'.

<sup>1216</sup> INA, *Sept à huit*, « On m'a volé ma fille », TF1, 10 octobre 2002, 11'35.

<sup>1217</sup> INA, *Sept à huit*, « Enfin libre », TF1, 10 novembre 2002, 6'.

<sup>1218</sup> INA, *Sept à huit*, « Jamais pour ma mère ! », TF1, 24 novembre 2002, 10'25.

<sup>1219</sup> INA, *Sept à huit*, « Mon père, ce monstre », TF1, 9 mars 2003, 6'54.

## Conclusion

Essor spectaculaire du récit criminel, abolition des frontières de la rubrique fait-divers, poids de la parole institutionnelle pour appréhender et relater le crime : l'information criminelle a bel et bien opéré à partir du milieu des années 1980 une mutation, sinon marquée par de profondes ruptures avec les périodes précédentes, du moins caractérisée par une très nette accélération des évolutions. De ce point de vue, les années 1995-2002 sont encore plus significatives. Le volume du récit criminel dans les journaux télévisés comme dans les magazines d'information n'a cessé d'augmenter en empiétant sur les catégories-phares de l'information, l'actualité politique et internationale. L'événement criminel n'est d'ailleurs pas le seul concerné puisque les faits-divers catastrophiques ont, eux aussi, profité de ce réajustement des lignes éditoriales. Une « bataille » opposant les rubriques populaires et les rubriques prestigieuses se serait-elle finalement jouée au cours des années 1980 et 1990 et achevée par un succès évident des premières sur les secondes ? La formule est réductrice parce qu'elle cache évidemment des disparités selon les chaînes, tait l'hétérogénéité des rédactions et des approches journalistiques, masque volontiers le qualitatif derrière une approche que l'on pourra juger trop quantitative. Mais elle a au moins le mérite de souligner l'enjeu crucial de ces rubriques plébiscitées de façon récurrente par les publics, quels que soient les époques historiques et les supports médiatiques, à l'heure où les logiques concurrentielles marquent désormais très ouvertement les contenus et les pratiques de l'information télévisée. Quel fait-divers pouvait-il donc mieux que la longue et pénible affaire Grégory nous permettre désormais de saisir cette forte pression concurrentielle qui s'exerce autour de l'événement criminel sur les pratiques journalistiques et nous aider à mieux comprendre la façon dont s'articulent les hiérarchies au sein même des rédactions ?

Parce qu'elle a ébranlé les principaux corps institutionnels accusés d'errements et de dysfonctionnements, parce qu'elle a déchiré, trois ans après l'abolition de la peine de mort, une opinion publique toujours sensible aux crimes d'infanticide, l'affaire Grégory est devenue rapidement le fait-divers de tous les superlatifs : « la plus grande catastrophe judiciaire », « le mystère criminel le plus marquant du XX<sup>e</sup> siècle »... La profession journalistique, on le sait, n'a pas été épargnée par les accusations et n'a pu se soustraire au débat déontologique qui s'est clarifié en 1993 avec la publication du livre de Laurence Lacour<sup>1220</sup>. L'ancienne journaliste d'Europe 1, envoyée par sa rédaction couvrir « le fait-divers des Vosges », a ainsi magistralement démonté les mécanismes d'un grave dysfonctionnement médiatique. Si la faillite est collective, les plus graves dérives sensationnalistes de cette affaire restent cependant largement imputables à la presse écrite et radiophonique. Qu'en est-il plus particulièrement de la télévision ? Quelle place a tenu le média du son et de l'image dans cette surenchère ? Il importait de consacrer un chapitre entier à ce fait-divers fleuve qui caractérise non seulement les années 1980, mais également une bonne partie des années 1990 et continuait encore en 2006 à faire couler beaucoup d'encre et nourrir d'autres images<sup>1221</sup>.

Une première analyse montre que la télévision a finalement plutôt résisté à l'inflation médiatique. L'affaire Grégory, certes largement étudiée et commentée, doit néanmoins nous aider à saisir la spécificité de la mise en scène télévisuelle du récit criminel et les pratiques journalistiques qui en relèvent, afin de comprendre les raisons qui semblent disculper le petit écran des plus lourds manquements éthiques. Mais la télévision est un média polyphonique, voire cacophonique : aussi voit-on, à travers l'affaire Grégory, cohabiter étrangement un double discours : celui de la spectacularisation et celui de la modération, chacun obéissant à une logique et des dispositifs particuliers, qu'il conviendra tour à tour de recontextualiser et analyser après avoir rappelé les faits et la morphologie du fait-divers.

---

<sup>1220</sup> LACOUR Laurence, *Le Bûcher des innocents. L'affaire Villemin, coulisses, portraits, preuves, engrenages, choses vues...*, Paris, Plon, 1993, 678 p. Réédité en 2006 aux éditions Les Arènes.

<sup>1221</sup> Nous faisons allusion au téléfilm « L'affaire Villemin » diffusé sur France 3 en octobre 2006 et dont il sera question dans le chapitre 4.



## 2.1. Faits et fait-divers

### 2.1.1. Un dossier sans fin

Le 16 octobre 1984, en fin d'après-midi, Christine Villemin fait quelques rangements dans sa maison pendant que son petit garçon de quatre ans et demi, Grégory, joue dans le jardin de la maison familiale, à Lépanges-sur-Vologne (Vosges). Mais quand la jeune femme appelle son enfant, vers 17h30, aucune réponse ne lui parvient : Grégory a disparu. Affolée, elle alerte aussitôt la gendarmerie et son époux Jean-Marie, surveillant de chaîne à l'usine Autocoussin. Le soir même, vers 21 heures, les gendarmes retrouvent le corps sans vie de Grégory, pieds et poings liés dans les eaux de la Vologne, petite rivière des Vosges. Le « Corbeau », qui empoisonne la vie de la famille depuis trois ans par des lettres et des appels anonymes, revendique le crime. À 17h15, il a déposé ce jour-là une lettre qui arrivera le lendemain chez les Villemin à la poste de Lépanges : « Te voilà content avec ton pognon. Ton fils est mort, et je me suis vengé ».

Les enquêteurs privilégient rapidement la piste familiale et leurs soupçons s'orientent vers le cousin de Jean-Marie Villemin, Bernard Laroche. Le 5 novembre 1984, la jeune belle-sœur de ce dernier, Muriel Bolle, interrogée par les gendarmes, confirme cette thèse en désignant Laroche comme le ravisseur et l'assassin de Grégory. La police alerte aussitôt le juge Lambert pour qu'il entende l'adolescente de quinze ans. Mais le juge d'instruction chargé de l'enquête, parti en week-end, ne souhaite pas interrompre son congé et remet l'interrogatoire au lundi suivant. Le 6 novembre, la jeune fille, qui a subi entre-temps les menaces de sa famille, se rétracte devant le juge Lambert. Ce dernier est donc bien obligé, faute de preuves, de remettre en liberté le principal suspect le 4 février 1985, provoquant la colère des parents de Grégory. Libre, Bernard Laroche reste inculpé d'assassinat.

Les tensions sont alors palpables entre les gendarmes et le magistrat-instructeur, qui ont déjà commis plusieurs erreurs de procédure, l'une d'entre elles ayant par exemple entraîné l'annulation des expertises graphologiques qui accusaient Bernard Laroche. Le 20 février 1985, le juge Lambert dessaisit les gendarmes de l'enquête au profit du SRPJ de Nancy. L'enquête repart de zéro et prend une nouvelle direction. Car les policiers en sont persuadés : c'est la mère *elle-même* qui a tué son enfant. Elle est d'autant plus suspecte que *Le Parisien Libéré* vient d'annoncer sa grossesse : quelques semaines après la mort de son petit garçon, l'image d'une femme enceinte ne cadre pas avec celle de la mère endeuillée. L'accusation se resserre donc autour de Christine Villemin. Le 25 mars 1985, d'autres expertises en écriture

confirment l'hypothèse de sa culpabilité : la mère de Grégory pourrait finalement être l'auteur des lettres du « Corbeau ». Désespérés par ces accusations, les Villemin s'enferment dans le ressentiment à l'égard d'une justice incapable et dans le désir de vengeance contre celui qui demeure à leurs yeux l'assassin de leur enfant : Bernard Laroche. Le 29 mars 1985, alors que sa femme se trouve à l'hôpital après avoir ressenti des douleurs abdominales suspectes, Jean-Marie Villemin tue Bernard Laroche d'un coup de fusil avant de se rendre lui-même au commissariat. Il est incarcéré.

Pendant ce temps, la piste qui accuse Christine Villemin se consolide. Fin avril, les policiers saisissent dans la maison des Villemin une pelote de cordelette semblable aux liens qui enserraient le cadavre de Grégory. Le 5 juillet 1985, le juge Lambert inculpe finalement la mère de l'assassinat de son enfant et, alors que Christine Villemin se rendait à la prison pour rendre visite à son mari, le chef du SRPJ procède à l'arrestation. À six mois de grossesse, Christine Villemin entame une grève de la faim pour protester contre cette inculpation. Elle est remise en liberté et placée sous contrôle judiciaire onze jours plus tard. L'instruction du juge Lambert s'achève le 23 avril 1986 et, le 9 décembre suivant, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Nancy ordonne le renvoi de Christine Villemin devant la cour d'assises. Abattue, la mère de Grégory fait une tentative de suicide. Mais trois mois plus tard, la Cour de cassation casse et annule cet arrêt.

L'enquête reprend donc, confiée cette fois au président de la cour d'appel de Dijon, le juge Maurice Simon. Décidé à faire la lumière sur l'assassinat de Grégory, il organise une nouvelle reconstitution le 13 octobre 1987, en espérant que la vision du mannequin parviendra à délier les langues. En vain. Mais la piste Laroche resurgit et le 24 décembre 1987, le juge Simon prononce la remise en liberté provisoire et le placement sous contrôle judiciaire de Jean-Marie Villemin, qui pourra ainsi passer les fêtes en compagnie de sa femme et de leur fils de deux ans, Julien.

En février 1988, alors que l'enquête connaissait une période d'accalmie depuis 1986, le *Républicain Lorrain* et *Le Figaro Magazine* font leur une avec « l'affaire des cordelettes ». Ils accusent les policiers d'avoir eux-mêmes trafiqué les preuves qui ont permis d'inculper Christine Villemin en juillet 1985 : les cordelettes découvertes dans la maison des Villemin « auraient » ainsi été placées volontairement par quatre policiers pour accabler la mère de Grégory. Mais l'instruction du juge Simon est interrompue brutalement : le 28 janvier 1990, le magistrat, qui avait accepté de reprendre le dossier alors qu'il s'apprêtait à partir à la retraite, est victime d'un infarctus. Le 19 septembre suivant, encore trop fragile, il doit céder le dossier au nouveau président de la cour d'appel de Dijon, le juge Jean-Paul Martin.

Le troisième magistrat chargé de l'instruction du meurtre du petit Grégory poursuit cette fois l'enquête dans le sens de son prédécesseur. Le 3 février 1993, la justice prononce ainsi un arrêt de non-lieu en faveur de Christine Villemin : les soupçons qui pesaient sur elle s'effondrent ainsi définitivement, la justice ayant reconnu qu'il n'existait « pas de charges » contre la mère de Grégory. À la fin de la même année s'ouvre le procès de Jean-Marie Villemin inculpé du meurtre de Bernard Laroche. Le 16 décembre 1993, la cour d'assises de Dijon condamne l'accusé à cinq ans de prison, dont un avec sursis. Avec le jeu des remises de peine et sa détention préventive, il sera libéré quinze jours plus tard. Jean-Marie Villemin devra en outre verser 1.385.000 francs de dommages et intérêts à la veuve de sa victime, Marie-Ange Laroche. Mais le couple Villemin est à son tour dédommagé : le 4 juillet 1995, la justice reconnaît ainsi en accordant 410.000 francs à Christine Villemin pour ses onze jours de détention. Le 25 novembre 1999, les parents de Grégory, qui cherchent toujours à lever le mystère sur la mort de leur enfant, demandent la réouverture du dossier pour recherche d'ADN sur le timbre d'une des lettres du « Corbeau ». Mais le document se révèle finalement inexploitable. La chambre d'accusation referme donc le dossier le 11 avril 2001. Le 28 juin 2004, après la justice, l'État reconnaît à son tour ses torts, condamné par le tribunal de grande instance de Paris à verser 70.000 euros aux époux Villemin pour « fautes lourdes » et « graves dysfonctionnements de la justice ». L'affaire Grégory, qui n'a plus aucun coupable, sera prescrite le 11 avril 2011.

### 2.1.2. Morphologies médiatiques

#### *a. Presse écrite, magazines, radios*<sup>1222</sup>

Dès les premières heures du drame, la presse régionale, nationale et les radios se précipitent sur une histoire qui semble réunir tous les ingrédients du « beau » fait-divers : la mort d'un enfant, la signature d'un « Corbeau », des querelles familiales, un microcosme social difficile... *L'Est Républicain, France-Soir, Le Figaro, Le Parisien libéré, Le Quotidien de Paris, Le Journal du Dimanche, RTL, l'ACP et AP* sont les premiers à réagir à l'annonce du drame. *Libération, Le Monde, L'Humanité, Europe 1, France-Inter et RMC* ravivent l'étincelle médiatique en dépêchant à leur tour leurs reporters dans les Vosges. Une troisième

---

<sup>1222</sup> Nous nous contenterons d'aborder ici ce point à travers des généralités, invitant le lecteur à approfondir le sujet en consultant, entre autre, l'ouvrage de Laurence Lacour, *op. cit.*

vague complète enfin le tableau avec l'envoi des télévisions, des photographes d'agences, de l'AFP, des hebdomadaires et des magazines à sensations. Le 20 octobre 1984, quatre jours après la découverte du corps de Grégory, toutes les pièces médiatiques sont en place pour assister à l'enterrement de l'enfant et « soixante-dix reporters vont ainsi fondre sur les petites villes de Bruyères et de Lépanges-sur-Vologne, soudain tirées de leur anonymat »<sup>1223</sup>.

Dans le système de concurrence féroce que connaissent les médias français au milieu des années 1980, la mort de Grégory, dont l'instruction pâtit elle-même de lourds dérèglements, devient rapidement le fait-divers de toutes les collusions et dysfonctionnements institutionnels et médiatiques. L'affaire se réduit à une série d'intérêts dont les oppositions se révèlent et se consolident à la une des quotidiens, des hebdomadaires et dans les flashes radios. « Chacune des parties a successivement "communiqué" [...] en choisissant tout à la fois les informations et les vecteurs pour propager ses différents messages »<sup>1224</sup>. Face aux journalistes s'affichent ainsi les tensions entre le juge d'instruction et les gendarmes chargés de l'enquête : mal préparés à la pression médiatique, fragilisés par leur manque de communication interne, ceux-ci semblent en effet instruire à ciel ouvert et contrevenir eux-mêmes au secret de l'instruction. De leur côté, les avocats, plus expérimentés avec la presse, mettent en scène leurs rivalités stratégiques et idéologiques<sup>1225</sup> à la une des hebdomadaires en incitant leurs clients à répondre aux sollicitations des photographes<sup>1226</sup>, les images se négociant parfois à hauteur de plusieurs centaines de milliers de francs. La « guerres des polices » qui se joue enfin entre les gendarmes et les policiers au début de l'année 1985 se répercutent dans les commentaires journalistiques, chaque journaliste ayant à choisir sa source d'information privilégiée.

Par le jeu des convergences stratégiques et saisis à leur tour par la série de conflits que génère le fait-divers, les journalistes présents sur les lieux de l'enquête se retrouvent donc scindée en deux « camps » cristallisés autour de la mère de Grégory : d'un côté les « pro-Laroche », de l'autre les « pro-Christine ». Les radios et journaux (RTL, L'Est Républicain, Paris-Match) qui puisent leurs sources, leurs informations et leurs reportages auprès des premiers alimentent donc l'hypothèse de la culpabilité de Christine Villemin. Multiplier en effet les piges dans les différents organes de presse a pour effet direct de réduire d'autant la

---

<sup>1223</sup> LACOUR Laurence, *op. cit.*, p. 24.

<sup>1224</sup> LACOUR Laurence, « Mystère sans fin et fin d'une époque ? », *Médiaspouvoirs*, oct-déc. 1997, p. 69-73.

<sup>1225</sup> L'avocat des Villemin est Me Garaud, célèbre partisan de la peine de mort et cofondateur de l'association Légitime Défense, connu pour ses positions politiques proches de l'extrême-droite. Tandis que Mes Prompt et Welzer, avocats des Laroche, sont connus pour leurs positions proches du parti communiste.

<sup>1226</sup> Maître Garaud incite ainsi sa cliente à poser pour les photographes après la naissance de son fils Julien ou la publication de son livre en mai 1986, tandis que Me Welzter n'hésite pas à pousser une Marie-Ange Laroche en larmes devant les photographes après le meurtre de son mari.

diversité des commentaires. D'abord observateurs, les journalistes deviennent des acteurs à part entière du drame par le biais des sources auxquels ils se sont étroitement liés. Les convaincus de la culpabilité de Christine Villemin s'alimentent exclusivement auprès des policiers du SRPJ de Nancy. Entre les journalistes et les enquêteurs, les échanges d'informations sont basés sur des intérêts réciproques : aux premiers le bénéfice de « scoop », aux seconds l'avantage d'asseoir la crédibilité de leurs investigations. Le média devient alors le relai efficace pour affiner et imposer l'intime conviction du journaliste désormais impliqué dans l'affaire.

La première campagne de presse contre Christine commence en mars 1985 après l'expertise des graphologues en défaveur de la mère de Grégory. Dans le même paragraphe des articles, à quelques lignes de distance, se retrouvent insidieusement associés le nom de Christine et l'évocation de l'assassin. Ces accusations amplifiées par le reste de la presse, poussent le couple Villemin au désespoir et expliquent en partie le meurtre de Bernard Laroche par Jean-Marie. À ce moment-là, l'implication de la presse a atteint un dangereux paroxysme : quelques jours avant le drame, le reporter de *Paris-Match* Jean Ker avait ainsi alimenté la rage de Jean-Marie Villemin en lui faisant écouter des bandes sonores de Bernard Laroche. La presse hebdomadaire n'est pas en reste dans la campagne contre la mère de Grégory. Dans *Paris-Match*, « la France atterrée découvre qu'une mère émouvante pourrait avoir tué son enfant »<sup>1227</sup> : sous la plume de Jean-Michel Caradec'h, Christine Villemin devient au fil des semaines le « Monstre de la Vologne ».

La fragilité de l'instruction judiciaire favorise les élucubrations les plus délirantes et alimente l'imagination des journalistes qui surinterprète et instrumentalise chaque élément, chaque information, chaque image. « Dans le regard de Jean-Marie posé sur Christine, une insupportable interrogation »<sup>1228</sup> peut-on ainsi lire dans *Paris-Match* le 5 avril 1985 au moment où les soupçons se posent sur Christine et ce, alors que le couple est plus soudé que jamais face aux événements. Loin de s'en tenir aux faits, les détracteurs de Christine Villemin, repris par une presse moins partisane mais suiviste, diffusent et entretiennent ainsi les plus viles rumeurs : Christine Villemin et Bernard Laroche étaient amants, Jean-Marie Villemin n'était pas le père de Grégory<sup>1229</sup>, etc. Le 17 juillet 1985, après la remise en liberté

---

<sup>1227</sup> *Paris-Match*, n° 1871, 5 avril 1985, p. 60-71.

<sup>1228</sup> *Ibid.*

<sup>1229</sup> Jean-Michel Caradec'h écrit par exemple : « C'est au cours d'une entrevue au Palais de justice que le juge Lambert pose à Christine une série de questions portant sur sa vie intime. « Grégory est-il le fils de Jean-Marie ? » [...] Christine raconte [...] Au cours d'un repas de mariage, elle était assise entre Jean-Marie, en permission, et un certain Bernard Laroche. Celui-ci n'a pas arrêté de lui faire du pied et de vouloir danser avec

de Christine Villemin, *Libération* choisit à son tour d'alimenter les haines en publiant l'article controversé de Marguerite Duras intitulé « Sublime, forcément sublime Christine V. » : l'écrivain, sans même avoir examiné les pièces du dossier ni rencontré les protagonistes du drame, s'affirme convaincue de la thèse de l'infanticide. Symbole de cette collusion de la presse dans ce fait-divers, de nombreux journalistes sont entendus comme témoins au procès de Jean-Marie Villemin en novembre 1993.

Le fait-divers s'est donc largement affranchi des réalités pour devenir un feuilleton à rebondissements, un roman noir dont se sont emparés non seulement les journalistes mais également des écrivains, des intellectuels, des hommes politiques<sup>1230</sup>. L'affaire a connu sa phase médiatique la plus intense entre octobre 1984 et fin 1986, c'est-à-dire durant l'instruction du juge Lambert. La mort de Grégory (16 octobre 1984), le meurtre de Bernard Laroche (29 mars 1985) et l'inculpation de Christine Villemin (5 juillet 1985) figurent comme les trois temps forts de la première partie de l'affaire Grégory qui restera comme « une violente joute médiatique sur un vague fond d'instruction judiciaire »<sup>1231</sup>.

Avec la reprise de l'instruction en 1986, l'agitation médiatique retombe peu à peu, néanmoins ravivée à l'occasion de quelques rebondissements davantage fabriqués qu'ils n'apportent d'éléments nouveaux (tentative de suicide de Christine Villemin après l'annonce de son renvoi devant la cour d'assises en décembre 1986, « affaire des cordelettes » en février 1988). Le feuilleton de l'affaire Grégory a finalement mis au jour « les détails les plus crus des carences des trois systèmes » analyse avec le recul la journaliste Laurence Lacour : « dysfonctionnement d'une justice basée sur la religion de l'aveu ; errements de polices et méthodes plus qu'empiriques et enfin, excès d'une presse autocrate repoussant sans cesse ses limites »<sup>1232</sup>. Sur ce dernier point, la responsabilité des quotidiens, des hebdomadaires et de la radio est indéniable. Il reste ici à poser le rôle plus particulier de la télévision.

---

elle. Elle n'en a pas parlé à Jean-Marie, qui était saoul et le lui a dit simplement le lendemain. », *Paris-Match*, n° 1872, 12 avril 1985, p. 62-78.

<sup>1230</sup> Le 13 novembre 1984, Jean-Marie Le Pen, lors d'un meeting à Épinal, exprime son désir de voir les criminels punis de la peine de mort.

<sup>1231</sup> LACOUR Laurence, « Mystère sans fin... », *op. cit.*

<sup>1232</sup> *Ibid.*

## b. Télévision

C'est au journal de la mi-journée de TF1 et Antenne 2 du 18 octobre 1984 que sont diffusés à la télévision les premiers sujets consacrés à l'assassinat de Grégory, soit deux jours après la mort de l'enfant. Les rédactions de télévision ont pris conscience de l'envergure du fait-divers en lisant la presse populaire du 17 octobre. La publication par *France-Soir* des



photos du cadavre de Grégory repêché par un pompier ont eu un grand impact dans les rédactions télévisées alors que « l'horreur », le « corbeau », la « vengeance » abondent déjà à la une de la presse écrite.

En 1984, si le média consensuel qu'est la télévision prend généralement beaucoup de précautions en diffusant l'images de cadavres, la vision d'un enfant assassiné reste plus taboue encore. Dans l'actualité, les images de la mort violente se limitent aux cas des conflits armés, des guerres civiles ou des faits-divers catastrophiques qui, parfois tout aussi meurtriers, peuvent donner lieu à quelques images dans le cadre d'un message de sécurité publique (prévention des accidents etc.). Mais la mort criminelle, on l'a vu, reste en revanche invisible à l'écran, jugée purement sensationnaliste et sans portée pédagogique. Le cadavre de Jacques Mesrine, le 2 novembre 1979, donne lieu à la plus spectaculaire des entorses à cette règle télévisuelle qui prévoit de ne pas exposer la mort criminelle violente à l'heure du dîner, sous les yeux des plus jeunes<sup>1233</sup>.

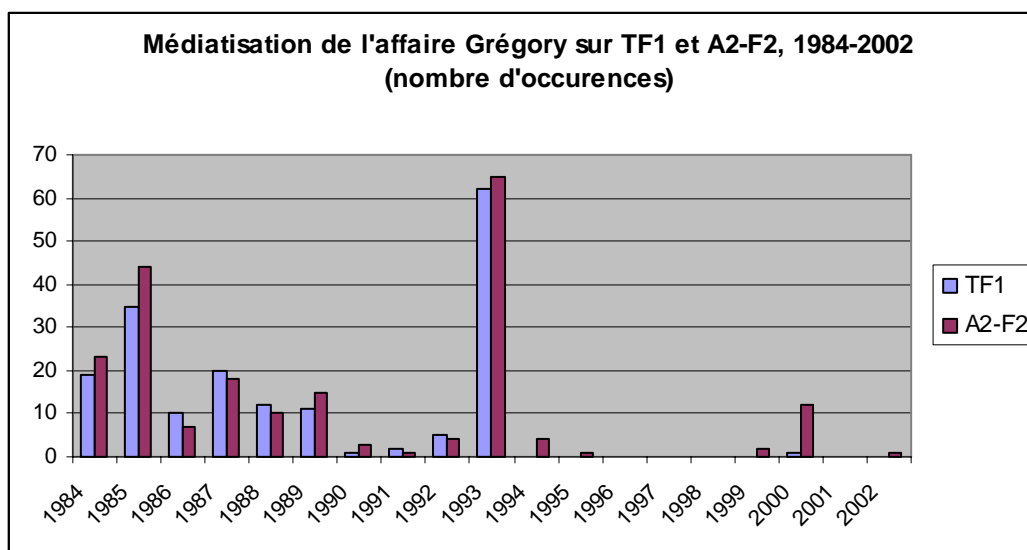
En matière de fait-divers criminel, la télévision se fait donc l'écho de la perte ou de l'absence de la victime plus que de sa mort brutale. Dernier retranchement déontologique ou obstacle juridique, le cadavre de Grégory n'apparaîtra donc pas à l'écran en 1984. Mais si les images du petit corps ligoté sont immontrables à la télévision<sup>1234</sup>, le fait-divers est déjà incontournable.

---

<sup>1233</sup> Le cadavre de Mesrine était pédagogique parce qu'il permettait d'interpeller le public sur les comportements criminels. Instrumentalisées, ces images devaient également conforter l'autorité policière et accréditer la thèse de « l'ennemi public numéro un » au moment où l'opération porte de Clignancourt faisait l'objet d'une vive polémique au sein des services policiers eux-mêmes.

<sup>1234</sup> L'image du cadavre ne sera diffusée à la télévision qu'ultérieurement, pour la première fois dans le cadre du magazine *Chocs*, le 19 décembre 1988. Le *reality show*, présenté par Stéphane Paoli et consacré aux faits-divers, entend de présenter une rétrospective de l'affaire sur un mode spectaculaire.

Graphique 3.44



La morphologie générale de l'affaire Grégory entre 1984 et 2002 (graphique 3.44 ci-dessus) présente d'abord une allure semblable à la couverture médiatique générale. Comme la presse écrite et radiophonique, la télévision s'intéresse plus intensément au fait-divers en 1984 (près de 20 sujets sur chaque chaîne en seulement deux mois et demi) et 1985 (plus de 40 sujets) avant certes de connaître plus précocement que les autres médias une période d'accalmie de 1986 à 1989, puis de retomber, de 1990 à 2002, dans un silence que viennent rompre exceptionnellement le non-lieu de Christine et le procès de Jean-Marie Villemin en 1993. Bien que plus de 60 sujets soient en effet consacrés cette années-là à l'affaire Grégory, il n'en reste pas moins que ces événements sont véritablement vécus comme les « épilogues » du feuilleton qui s'achève : après des années de tourmente, il s'agit surtout de laisser place à une parole judiciaire apaisée.

Durant la première phase, on observera qu'Antenne 2 devance sa concurrente TF1. Depuis les années 1970, on l'a vu, la volonté de capter l'attention du public est plus forte sur la deuxième chaîne, qui bénéficie d'une moindre audience, que sur la première, assurée de son hégémonie auprès des téléspectateurs. Après 1981, sous la houlette de Pierre Desgraupes, Antenne 2 parvient cependant à gagner progressivement la « bataille du 20 heures ». Grâce à ses « stars » Patrick Poivre d'Arvor et surtout Christine Ockrent, le JT de la deuxième chaîne a gagné en audience et crédibilité, ayant su adopter un habillage plus moderne et une organisation plus claire : l'image du jour, le fait, le commentaire, l'invité. Le rythme est plus



trépidant : « nos journaux se faisaient sous la pression du *news* en 1981-1983 »<sup>1235</sup> se souvient Christian Guy, rédacteur du JT aux côtés de Patrick Poivre d'Arvor.

Pendant ce temps, TF1 traverse une mauvaise passe : la rédaction est divisée depuis l'élection de François Mitterrand et les tandems Jean-Claude Narcy / Françoise Kramer et Jean-Pierre Berthet / Geneviève Buchi ne parviennent pas à s'imposer. Le JT de 20h de la chaîne ne cesse de perdre de l'audience : en 1982, il n'est plus qu'à 23% de part de marché contre 41% pour celui d'Antenne 2<sup>1236</sup>. En juillet 1983, Hervé Bourges est nommé par la Haute Autorité à la tête de la chaîne avec la mission de « remonter l'audience de TF1 pour la rapprocher, autant que faire se peut, de celle d'Antenne 2 »<sup>1237</sup>. Mais il faut attendre l'année 1985 pour voir la première chaîne partir à la reconquête de son public. Alain Denvers, nouveau directeur de l'information, place de nouvelles têtes à l'antenne : Bruno Masure et Claude Sérillon. Le premier aime les faits de société, le second, s'il privilégie la politique intérieure, possède une longue expérience des faits-divers et aime tout particulièrement l'actualité judiciaire. À ses yeux, les « événements très forts, graves et émouvants » que le journal doit valoriser peuvent tout aussi bien concerner « la famine du tiers-monde, les guerres, les témoignages du quart-monde en France » que « certains faits-divers dramatiques »<sup>1238</sup>. Aidé par le *Bébête Show* qui le précède, le journal de 20h de TF1 parvient à rattraper son retard : 36% de part de marché en 1985 et, avec 43% en 1986, il a définitivement dépassé son concurrent (40%). L'année 1986 correspond d'ailleurs précisément à la date à partir de laquelle TF1, comme le montre le graphique 3.44, choisit d'accorder plus de sujets à l'affaire Grégory qu'Antenne 2 : respectivement 10 contre 7 sujets en 1986, 20 contre 18 en 1987 et 12 contre 10 en 1988. La supériorité est légère mais réelle. Le contexte concurrentiel et la privatisation de TF1 qui s'opère alors expliquerait-elle ce rééquilibrage ? En 1987, Alain Denvers justifie son action à la direction de l'information : « Est-ce faire le lit de la privatisation que de [...] préparer les journalistes à une concurrence accrue, veiller à ce qu'ils aient l'œil rivé sur ce que font les autres pour être meilleurs et plus rapides ? Un esprit concurrentiel nous animait car, pour peu que les journaux aient été mauvais, les résultats d'audiences s'en seraient ressentis instantanément. »<sup>1239</sup>

Une morphologie plus détaillée de la couverture télévisuelle (voir graphique 3.45 page suivante) permet d'affiner le rapport de force qui se joue entre les deux chaînes.

---

<sup>1235</sup> ASLINE Jacques, *La bataille du 20 heures*, Paris, Acropole, 1990, p. 150.

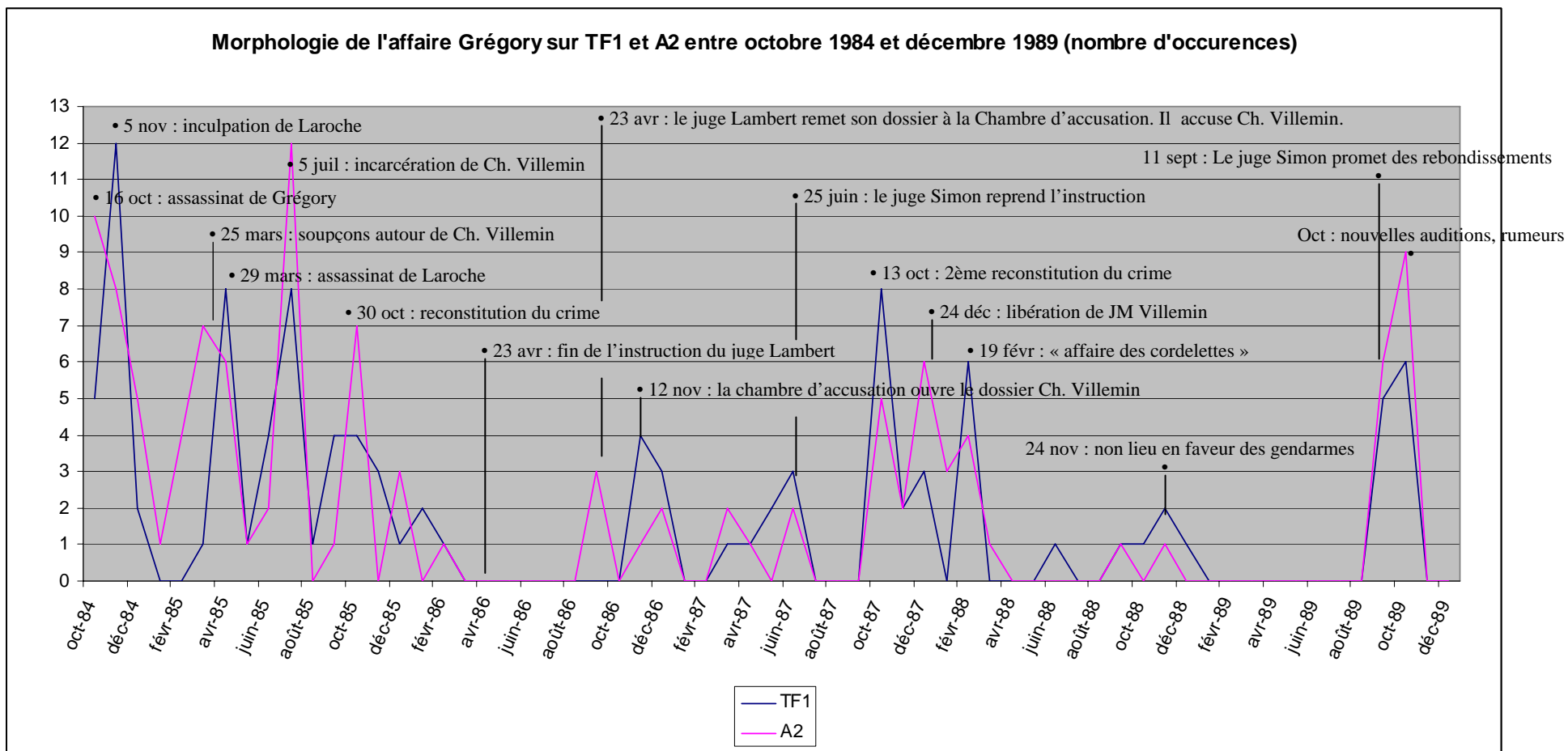
<sup>1236</sup> Source : CESP.

<sup>1237</sup> ASLINE Jacques, *op. cit.*, p. 165.

<sup>1238</sup> *Ibid.*, p. 175.

<sup>1239</sup> *Ibid.*, p. 204.

Graphique 3.45



La « combativité » d'Antenne 2 dès les premiers mois de l'affaire Grégory se confirme. La deuxième chaîne parvient en effet à prendre l'ascendant sur sa concurrente de deux façons. D'une part, Antenne 2 entend se montrer plus réactive : c'est ainsi qu'elle accorde dès octobre 1984 deux fois plus de sujets que TF1 (10 contre 5)<sup>1240</sup>, cette dernière rattrapant son retard et s'emparant véritablement du fait-divers le mois suivant, avec l'inculpation de Bernard Laroche. En mars 1985, encore, Antenne 2 se montre plus alerte à relayer les premières rumeurs de la culpabilité de Christine Villemin dès le 25 mars alors que TF1 attendra l'assassinat de Bernard Laroche quatre jours plus tard pour mettre en scène le deuxième temps fort du feuilleton. D'autre part, lorsque les chaînes se retrouvent temporellement en phase lors d'un rebondissement, Antenne 2 tente de marquer sa différence en accordant plus de place à l'événement : c'est par exemple le cas lors de l'incarcération de Christine Villemin le 5 juillet 1985 ou de la reconstitution du crime le 30 octobre suivant.

Si l'on s'en tient à la seule dynamique télévisuelle, Antenne 2 semble donc bel et bien orchestrer le rythme du feuilleton tandis que, moins volontariste, TF1 se montre plus mesurée. Fin 1986, pourtant, le rapport de force s'équilibre. À plusieurs reprises, TF1 reprend l'avantage de la couverture télévisuelle. Le partage de la temporalité pourrait au fond correspondre à des prises de positions différentes sur le dossier lui-même : on s'aperçoit ainsi qu'Antenne 2 favorise les éléments qui accusent Christine Villemin (soupçons autour de la mère en mars 1985, inculpation en juillet 1985) tandis que TF1 insiste au contraire sur des événements en sa faveur : reprise de l'instruction par le juge Simon en juin 1987, l'affaire des cordelettes (qui accuse les policiers) en février 1988, le non lieu en faveur des gendarmes en décembre 1988. Bien sûr, il ne s'agit là que d'une première approche quantitative de la morphologie du fait-divers : la réalité est plus nuancée et oblige à considérer aussi bien la hiérarchie journalistique que les commentaires qualitatifs. Mais à travers l'affaire Grégory – et bien sûr la concurrence s'étend bien au-delà du seul fait-divers - on peut donc mesurer la bataille qui se joue entre les deux chaînes : Antenne 2 et TF1 orchestrent au fond avec plus ou moins le même empressement la temporalité du fait-divers.

La mort de Grégory le 16 octobre 1984 devient la référence chronologique qui permet de rendre intelligible un feuilleton de plus en plus compliqué. Les rappels pédagogiques se multiplient ainsi en plateau. « Une semaine après l'horrible drame » (A2, 13h, 22 octobre 1984), « Il y a dix-sept jours, à dix-sept heures » (TF1, *Infovision*, 1<sup>er</sup> novembre 1984), « Il y a

---

<sup>1240</sup> Le 18 octobre 1984, alors que les éditions de 13h des deux chaînes s'intéressent pour la première fois à l'affaire, les JT de 20h ne lui accordent plus la même importance : l'affaire Grégory est ignorée par TF1 (Claude Sérillon) et est le 2<sup>nd</sup> titre traité dans le JT d'Antenne 2 (Christine Ockrent).

trois semaines, on retrouvait le corps ligoté de Grégory » (TF1, 20h, 2 novembre 1984), « Trente-six jours après la mort du petit Grégory » (A2, 13h, 23 novembre 1984), « Cinq semaines après l'assassinat du petit Grégory » (A2, 20h, 24 novembre 1984), « Plus de cinq mois après l'assassinat du petit garçon » (TF1, 20h, 25 mars 1985)... L'affaire s'étale, rebondit et se complexifie au risque de devenir incompréhensible à ceux qui auraient raté un épisode. Car l'inculpation de Bernard Laroche le 5 novembre 1984, sa mort le 29 mars 1985 sont autant de rebondissements à leurs tours points de départs de chronologies parallèles. Entre « l'affaire Grégory » (sur la mort de l'enfant) et « l'affaire Villemin » (sur la mort de Bernard Laroche), il devient d'autant plus difficile d'y voir clair que les efforts des présentateurs pour rafraîchir la mémoire des téléspectateurs sont parfois peu efficaces : « Vous vous souvenez de cette enquête toute à la fois pénible et compliquée, de cette famille, de ces parents accablés lors des obsèques de l'enfant [...] Ce furent ensuite les expertises, suivies de contre-expertises. Bref, depuis plusieurs semaines, le dossier s'était effrité »<sup>1241</sup> tente ainsi un Bernard Rapp un peu découragé et qui, moins de quatre mois après l'assassinat de Grégory, semble déjà suivre l'affaire à distance.

Les journalistes semblent d'ailleurs hésiter à qualifier l'événement criminel : fait-



divers ? fait de société ? justice ? Les manchettes se succèdent sans trop de cohérence sur

les plateaux des JT : le fait de société redevenant un fait-divers avant de réapparaître comme une information judiciaire et retrouver le lendemain son chapeau « société », etc. L'enquête, décidément, ne gagne pas en lisibilité à l'écran. Sur le long terme, le discours télévisuel dévoile donc sa faiblesse à finalement clarifier l'événement criminel. À la télévision, la feuilletonisation de l'actualité nuit d'autant plus à la bonne compréhension de l'événement que, contrairement à la presse écrite, il n'est pas possible de réécouter (sauf enregistrement) les épisodes précédents. Les dates « rondes » symboliques sont heureusement plus aisément lisibles et évocatrices : les parents de Grégory ont ainsi attendu ce 16 décembre 1984, c'est-à-dire, souligne Noël Mamère, « deux mois *jour pour jour* après la mort du petit Grégory »<sup>1242</sup> pour répondre aux questions d'Isabelle Baechler.

<sup>1241</sup> INA, Journal télévisé, A2, 20h, 4 février 1985, 3'13.

<sup>1242</sup> INA, Journal télévisé, A2, 13h, 16 décembre 1984, 2'30.

Un an après le drame, l'affaire Villemin a pris le pas sur l'affaire Grégory : le 22 octobre 1985, malgré la date anniversaire, ce n'est donc pas « l'enfant assassiné il y a *tout juste un an* »<sup>1243</sup> qui fait l'actualité mais son père, entendu le matin même par le juge Lambert. En 1986, les passions se sont calmées et les journalistes de télévision adoptent prudemment le silence : affaire Villemin et Grégory s'effacent. L'année suivante, l'affaire Grégory peut enfin accéder à une nouvelle dimension, celle de la mémoire et du souvenir : « Trois ans après », l'heure est donc à la commémoration du fait-divers. Le 16 octobre 1987 compte ainsi davantage pour ce qu'il représente car « il n'y a pas d'éléments nouveaux »<sup>1244</sup>



prévient d'emblée Henri Sannier alors que se poursuit au même moment la reconstitution organisée par le juge Simon. Au besoin, l'incrustation peut aider à comprendre que le dossier brûlant (« Affaire Villemin » en lettrine rouge) n'est toujours pas bouclé (la bandelette retombe négligemment, la chemise attendant d'être rouverte). Sur TF1, Bruno Masure préfère se recueillir avec les parents de l'enfant et ignore même la troisième journée de la reconstitution pour mieux faire la promotion du « document sur les acteurs de ce drame... et le souvenir qu'il conserve de cette petite victime » diffusé par le magazine *Reportages* « demain, à 13h15, tout de suite après le journal... »<sup>1245</sup>. Élément déclencheur au cœur du drame, Grégory Villemin est pourtant resté jusqu'alors le « grand absent omniprésent » des JT. À quatre ans, il n'a pas eu d'existence sociale, seulement affective, ce qui explique l'absence de « portrait de la victime » dans les commentaires. Le troisième anniversaire de la mort du petit garçon ne change pas la donne. La réalité crue et insupportable de sa mort, la vision de son cadavre sont restées étrangères aux petits écrans : Grégory reste une présence furtive, un visage figé dans un sourire poupon et, pour les chaînes en 1987, un nouveau prétexte d'autopromotion.

La morphologie générale du fait-divers tendrait donc à rapprocher les différents médias et suggérer un traitement similaire de l'événement par la presse écrite, la radio et la télévision. Ce rapprochement est d'autant plus valide que la concurrence qui se joue entre les quotidiens, les radios et les hebdomadaires touche également les chaînes de télévision, TF1 et Antenne 2 se retrouvant placées en situation de concurrence sur deux niveaux : l'une strictement télévisuelle opposerait, on l'a vu, les deux grandes chaînes, l'autre plus généralement médiatique les obligerait à considérer le reste de la presse. De ce point de vue, il

<sup>1243</sup> INA, Journal télévisé, A2, 13h, 22 octobre 1985, 1'20.

<sup>1244</sup> INA, Journal télévisé, A2, 20h, 16 octobre 1987, 1'40.

<sup>1245</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 16 octobre 1987, 1'00.

n'est donc pas surprenant d'identifier à la télévision, comme dans les quotidiens, les hebdomadaires et les flashs radios, un véritable discours de la spectacularisation influencé par la presse écrite et radiophonique, dont il faut néanmoins tenter de dégager les spécificités télévisuelles.

## 2.2. Le discours de la spectacularisation

### 2.2.1. L'émotion

Le meurtre d'un enfant ne laisse aucun présentateur de télévision indifférent, surtout lorsque ce dernier entend ne pas laisser à d'autres le « monopole du cœur ». L'histoire de la télévision s'assimile de ce point de vue à un lent crescendo émotionnel. En 1952, la mort de la petite Elizabeth Drummond avait d'abord échappé aux caméras de télévision quand, déjà, les *Actualités Françaises*, mises en concurrence, évoquaient dans les salles obscures ce « drame horrible » qui « appelle l'indignation universelle ! »<sup>1246</sup> et dénonçaient « l'affreux vieillard »<sup>1247</sup> Dominici en appelant la justice à « venger » ses victimes. En 1960, le journal télévisé, ébranlé par l'enlèvement du petit Éric Peugeot, s'était exceptionnellement mobilisé avant de souffler de soulagement lorsque l'enfant fut ramené sain et sauf à ses parents. En 1964, la mort de Luc Taron était certes discrètement évoquée, mais, deux ans plus tard, le journal télévisé n'a pas hésité à mobiliser son unique chroniqueur judiciaire lors du procès du meurtrier Lucien Léger, dit « L'étrangleur ». Si la pudeur accompagne encore les commentaires des journalistes au moment de la mort de Brigitte Dewèvre (1972) et Maria-Dolorès Rambla (1974), le meurtre de Philippe Bertrand en 1976 brise d'un coup toutes les retenues des présentateurs à l'écran, au premier rang desquels celles du très empathique Roger Gicquel. Dans la foulée, la mort de Maria-Dolorès redevient rétrospectivement odieuse à l'heure de la décapitation de Ranucci (28 juillet 1976).

Entre temps, l'éclatement de l'ORTF, qui a officialisé la mise en concurrence en faisant dépendre les budgets des chaînes de leur audimat respectif, n'est certainement pas étranger à cette inflexion du discours émotionnel. Huit ans plus tard, alors que la télévision commerciale est déjà une réalité<sup>1248</sup>, la concurrence s'apprête à franchir un nouveau seuil puisqu'il est désormais question de privatisation du service public : en mai 1984, l'UDF, bientôt rejointe par le RPR, a en effet manifesté sa volonté de voir privatiser deux chaînes sur

---

<sup>1246</sup> INA, *Actualités Françaises*, 14 août 1952, 40''.

<sup>1247</sup> INA, *Actualités Françaises*, 17 novembre 1953, 2'30.

<sup>1248</sup> Le 6 décembre 1983, l'État et l'agence Havas signent une convention : Havas obtient la concession de la chaîne hertzienne à péage Canal +.

trois<sup>1249</sup>. Le 4 et le 16 janvier 1985, le président de la République François Mitterrand, mécontent d'avoir été devancé, évoque à son tour une privatisation du secteur audiovisuel.

C'est dans ce contexte qu'intervient la mort de Grégory le 16 octobre 1984. Sans surprise, le *pathos* se répand comme un feu de paille dans les rédactions. Sans douter de leur sincérité, les présentateurs ne cachent plus une émotion généralisée. Au contraire, ils la mettent en scène : indignation et douleur servent de lancement au fait-divers. Le 18 octobre, Noël Mamère est ainsi le premier à dénoncer, le visage fermé, le « geste horrible »<sup>1250</sup> du meurtrier. Le soir même, à 20h04, Christine Ockrent bouillonne tandis que le visage souriant de l'enfant occupe en médaillon le coin gauche de l'écran :

« L'affaire est révoltante... Et dans le petit village de Lépanges-sur-Vologne, dans les Vosges... l'indignation avive encore l'angoisse... Un petit garçon de quatre ans et demi a été retrouvé noyé... pieds et poings liés ! »<sup>1251</sup>

« Une semaine après l'horrible drame », Daniel Bilalian ouvre encore avec gravité son édition de mi-journée sur ce « crime odieux »<sup>1252</sup>, avant d'enchaîner autrement plus détaché par l'actualité politique et étrangère. Le reporter Jean-Claude Darrigaud, chargé de commenter ce jour-là les obsèques poignantes de l'« enfant de quatre ans et demi », s'indigne du sort funeste du « bambin assassiné » qui a été « noyé comme un petit chat dans une rivière des Vosges ! »<sup>1253</sup>.

TF1 n'est pas en reste. « Si vous connaissez cet homme, dénoncez-le, c'est un assassin d'enfant ! » s'emporte ainsi Jean-Claude Bourret après avoir lancé son habituel « Bonjour la France » dans le journal de 8h30 et alors que le second portrait-robot du meurtrier est diffusé depuis le 26 octobre 1984 dans les gendarmeries<sup>1254</sup>. Le 1<sup>er</sup> novembre, la rédaction choisit de consacrer un reportage de 8 minutes diffusé dans le magazine *Infovision* du jeudi soir. C'est le premier sujet de la soirée. « Dix-sept jours » après que Grégory ait été vu vivant pour la dernière fois à « dix-sept heures », il s'agit de faire le récit de cette « petite demi-heure de violence froide... méthodique... inhumaine » qui précède le coup de téléphone du « Corbeau » annonçant qu'il avait mis sa vengeance à exécution, à 17h26. Même avec un peu de recul sur le drame du 16 octobre, l'émotion demeure l'entrée narrative immédiate. Quand

---

<sup>1249</sup> BOURDON Jérôme, *Haute fidélité... op. cit.*, p. 261

<sup>1250</sup> INA, Journal télévisé, A2, 13h, 18 octobre 1984, 1'35.

<sup>1251</sup> INA, Journal télévisé, A2, 20h, 18 octobre 1984, 1'35.

<sup>1252</sup> INA, Journal télévisé, A2, 13h, 22 octobre 1984, 1'36.

<sup>1253</sup> *Ibid.*

<sup>1254</sup> LACOUR Laurence, *op. cit.*, p. 51. Les conducteurs du JT de 8h30 de TF1 ne livrent pas le programme détaillé des sujets.

le commentaire de Jean-Pierre Férey et d'Alain Pottiez égrène la liste des synonymes de la « mort atroce », le reportage s'ouvre sur les images d'un petit cercueil mis en terre (20 octobre) tandis que résonnent les cris de douleur de la mère de Grégory le jour de l'enterrement.

La scène est effectivement déchirante et tous les médias sont aux premières loges pour ne rien rater de la cérémonie. L'entrée dans le cimetière a cependant été interdite aux journalistes qui forment alors une véritable ceinture médiatique derrière le mur d'enceinte. Peu importe, les zooms des caméras et les téléobjectifs des photographes sont suffisamment puissants pour pouvoir capter les larmes de Christine et les traits contractés de Jean-Marie, ce que ne manque pas de faire le caméraman de TF1 Alain Pottiez. Le caméraman de FR3 Nancy a d'ailleurs dû monter sur le mur : sa caméra, qui ne quitte pas le cercueil jusqu'à sa mise en terre, filme en effet légèrement en plongée. La vue du petit cercueil recouvert d'un linge blanc et d'une énorme gerbe de fleurs, acheminé avec lenteur au son lugubre du glas produit un effet de réel particulièrement dramatique, bien plus efficace que l'inévitable photographie du visage poupin et rayonnant mais figé de l'enfant.



Mais alors que les premières pelletées commencent à recouvrir le cercueil, la mère de Grégory pousse un cri encore plus déchirant avant de d'effondrer, évanouie. « Un caméraman de TF1, profitant du trouble, saute par-dessus le muret et court vers la mère inerte » se souvient la journaliste d'Europe 1 Laurence Lacour. Les obsèques dégénèrent lorsqu'un homme s'interpose devant le journaliste, menaçant de briser sa caméra tandis que le maire de Lépanges vient à la rescousse, une pierre à la main. Le cimetière est finalement évacué par les pompiers et les gendarmes<sup>1255</sup>. La scène est filmée par le caméraman de FR3 Nancy (voir ci-contre) mais n'est pas retenue le soir même par Catherine Bomeisl, la journaliste de *FR3 Nancy* qui, elle-même surprise du déferlement des médias nationaux, évoquera sobrement « l'ambiance pesante et dramatique des obsèques » mais occultera complètement la responsabilité de ses confrères :

« Beaucoup craignaient que des incidents n'émaillent la cérémonie et certains membres de la famille avaient été priés de ne pas y assister. [...] La cérémonie s'achèvera dans une atmosphère angoissante, marquée par les crises de nerfs et les syncopes des proches de l'enfant. »<sup>1256</sup>

<sup>1255</sup> LACOUR Laurence, *op. cit.*, p. 37.

<sup>1256</sup> INA, Journal télévisé, FR3 Nancy, 20 octobre 1984, durée indéterminée.



En 1976, les journalistes avaient respecté la douleur des parents de Philippe Bertrand en filmant à distance la mise en terre du cercueil : huit ans plus tard, l'affaiblissement de la barrière déontologique leur fait franchir sans scrupule l'enceinte du cimetière.

Mais les journalistes ne sont pas les seuls à vivre l'affaire avec passion : à Bruyères, les gendarmes sont également bouleversés par « cet acte abominable »<sup>1257</sup>. Le 26 octobre, espérant ainsi recueillir des témoignages, le jeune capitaine Sesmat, ému et impressionné par les micros et les caméras<sup>1258</sup>, lit un communiqué de presse qui tranche singulièrement avec la retenue coutumière et le ton lapidaire des militaires :



« Je ne comprends pas, *personnellement*, comment l'un [des] complices [de l'auteur de cet acte *abominable*] ne parvient pas à libérer sa conscience et transmettre *l'horrible* secret qu'il a en lui ! »<sup>1259</sup>

On reconnaît donc le meurtre d'un enfant au qualificatif qu'il introduit invariablement : « horrible », « odieux », « abominable », « atroce », un tel crime n'est jamais neutre. Mais au fil des jours, à mesure que s'installe l'enquête pénible et laborieuse, les adjectifs se détournent du crime lui-même pour s'attacher à l'affaire et ses errements. Car si la mort de Grégory ne peut plus révolter et émouvoir indéfiniment, les événements qui se succèdent prennent le relais. Le 6 novembre, Daniel Bilalian parle ainsi désormais de « la *dramatique* et *sordide* affaire de l'assassinat du petit Grégory »<sup>1260</sup> avant d'annoncer, presque rassuré après les piétinements des derniers jours, l'inculpation de Bernard Laroche : « En tout cas, *sur place*, l'émotion est *grande*... on le devine aisément »<sup>1261</sup>. Que les téléspectateurs inquiets de voir s'éteindre les passions se réjouissent donc : « notre envoyée spéciale Isabelle Baechler », qui a pu vivre ses moments intenses, va s'empresse de leur faire partager cette « grande » émotion.

<sup>1257</sup> INA, Journal télévisé, A2, 13h, 26 octobre 1984, 2'32.

<sup>1258</sup> Laurence Lacour évoque ainsi l'embarras des enquêteurs : « Assaillis de questions décousues dès qu'ils sortent de la gendarmerie, les deux directeurs de l'enquête, le capitaine Étienne Sesmat et le commandant Charles Chaillan, sont gênés par les assauts de cette presse avide qu'ils ne savent pas repousser. Pour tenter de canaliser notre demande, ils organisent un premier point de presse, le matin à 11h, puis selon nos vœux un second vers 17h. » LACOUR Laurence, *op. cit.*, p. 28-29.

<sup>1259</sup> INA, Journal télévisé, A2, 13h, 26 octobre 1984, 2'32. À travers cette déclaration « personnelle », on mesure déjà l'absence de stratégie formalisée et le manque de soutien hiérarchique qui ont nuit à l'enquête des gendarmes.

<sup>1260</sup> INA, Journal télévisé, A2, 13h, 6 novembre 1984, 1'35.

<sup>1261</sup> *Ibid.*

Mais les émotions sont fugaces à l'écran, surtout lorsqu'elles sont essentiellement suggérées dans le décor froid d'un plateau, par un présentateur moins bavard que dans les années 1970, pressé de céder la place aux images qui, elles, s'avèrent d'ailleurs au final bien décevantes. Car pour faire vivre un feuilleton criminel haletant, il faut compter sur d'autres ressorts dramatiques que les seules émotions intrinsèques aux événements et orchestrer une mise en scène plus savante pour pallier les temps morts et faire durer le suspense.

## 2.2.2. Suspense et rebondissements à la une : mise en scène d'un feuilleton

### *a. Influence de la presse magazine : photomontages et manchettes*

Au moment de la mort de Philippe Bertrand, le présentateur avait le choix entre deux options : intervenir pendant de longues secondes devant un décor neutre et dépouillé ou, plus fréquent, devant une photo au contraire omniprésente à l'écran. En 1984, la mise en scène s'est élaborée. L'emprunt aux techniques de la presse magazine hebdomadaire et des journaux à sensation est évident.

Le secteur de la presse magazine en France a, dès l'entre-deux-guerres, prouvé son « exceptionnelle vitalité »<sup>1262</sup>. Au milieu des années 1980, il se vend chaque semaine en moyenne 1354 magazines pour mille habitants, soit le double de la Grande-Bretagne de l'Italie et de la Suisse. Contrairement aux prévisions des plus pessimistes, la télévision n'a pas tué les « pictures magazine » : ceux-ci ont même, en France, plutôt mieux résisté qu'aux États-Unis<sup>1263</sup>. Toutefois, la diffusion de ces magazines montre dans les années 1980 des signes d'essoufflements. En 1987, *Paris-Match* a déjà perdu 35.000 lecteurs et en perd à nouveau plus de 20.000 en 1991. La situation est plus grave pour *VSD* : en 1987, la diffusion est déjà tombée à 214.772 (-119.772). Quant au magazine *Photo*, l'affaire Durieux, en 1984, a signé son arrêt de mort. Si l'image animée n'a donc évidemment pas tué l'image fixe, elle a néanmoins précipité les hebdomadaires dans une course visuelle effrénée, comme en témoignent précisément les titres sensationnalistes publiés au moment de l'affaire Grégory. Mais les influences sont plus partagées qu'il n'y paraît entre le secteur de la presse écrite et celui de l'audiovisuel. Pour trouver sa place sur ce marché concurrentiel, l'information

---

<sup>1262</sup> JEANNENEY Jean-noël, *Une histoire des médias... op. cit.*, p. 197-198.

<sup>1263</sup> *Paris-Match*, après avoir connu son âge d'or au début des années 1960 avec une diffusion de 1.500.000 exemplaires, voit ses ventes hebdomadaires tomber à 580.000 exemplaires en 1975, date de son rachat par Daniel Filipacchi : il retrouve néanmoins une bonne santé générale avec 919.223 exemplaires vendus chaque semaine en 1981. Son principal concurrent, *VSD*, fondé en 1977 par Maurice Siegel est loin derrière avec 334.564 exemplaires en 1981. Source : OJD-DC.

télévisée, en raison de sa pauvreté quotidienne, n'a effectivement pas hésité à s'approprier et adapter quelques recettes à succès propres aux hebdomadaires illustrés eux-mêmes.

Ainsi, comme *Paris-Match* ou *Détective*, le journal télévisé pratique par exemple l'art du photomontage destiné à rapprocher des éléments incompatibles et créer ainsi une tension dramatique. Le 26 avril 1985, la une de *Paris-Match* rapproche ainsi deux femmes que tout



oppose derrière le prénom « Grégory » (document 3.46 ci-contre). À gauche Christine, la femme mystérieuse et envoûtante, au regard défiant et résolu, qui, dans son blouson de cuir noir a revêtu les habits d'une Médée des temps modernes ; à droite Marie-Ange Laroche, la veuve explorée, la mère d'un enfant retardé, la femme complexée par un physique bourru qu'elle tente de dissimuler sous un large gilet blanc, masquant son regard incertain derrière de grosses lunettes. Le magazine orchestre une déclaration de guerre larvée et, caricaturant une réalité plus complexe en la traduisant sur le mode binaire, oblige le lecteur à choisir son camp (non sans induire fortement son choix).



Le journal de 20h d'Antenne 2 du 20 juin 1985 offre une version télévisée de cette technique (voir [CD Extrait 15](#)). Bernard Rapp ouvre ce soir-là sur la reconstitution du meurtre de Bernard Laroche. Dans le coin à gauche de l'écran, on peut voir les deux morceaux d'une photo déchirée : sur l'un figure Bernard Laroche, sur l'autre Jean-Marie Villemin. Bien sûr, les deux cousins n'étaient pas réunis sur le même cliché et ce dernier n'a pas été déchiré sous le coup d'une colère (par qui ?) comme dans les romans-photos de la presse du cœur. Le photomontage permet toutefois d'illustrer le gouffre qui s'était creusé entre les deux hommes depuis la libération de Laroche intervenue en février : persuadé que Bernard Laroche était l'assassin de son enfant, Jean-Marie Villemin avait mûri une haine farouche à l'égard de son cousin, l'abattant d'un coup de fusil moins de deux mois plus tard.

Le 5 juillet 1985, alors que les rumeurs couraient depuis plusieurs semaines, le juge Lambert finit par inculper Christine Villemin de l'assassinat de son fils et la fait aussitôt écrouer à la prison de Metz. Trois jours plus tard, alors que la mère de Grégory, enceinte de six mois, a entamé une grève de la faim, le juge refuse la mise en liberté provisoire réclamée par son avocat Me Garaud. Ce 8 juillet 1985, Hervé Brusini écarte pourtant la dimension judiciaire et réduit, photomontage animé à l'appui, la situation à un violent face à face personnel et psychologique entre la mère et le juge. Comme dans une tragédie classique, la dramaturgie est ternaire.



Première phase : « L'exposition ». À gauche, sur un écran noir, apparaît en fondu le portrait trois-quart de Christine Villemin. La dramatisation visuelle permet à Hervé Brusini de composer, plus qu'un commentaire, une véritable prose de tragédie de gare : « Christine d'abord, en arrivant au palais de justice d'Épinal, elle était déjà résolue. L'inculpation, l'incarcération... elle s'y opposerait de toutes ses forces... même cet enfant qu'elle attend... déjà seul survivant des jumeaux qu'elle portait... même la vie de cet enfant, Christine a décidé de la jeter dans la bataille. [...] Christine sait que derrière les murs de cette prison, une autre vie<sup>1264</sup> *pèse* dans la lutte qui l'oppose au juge Lambert. »<sup>1265</sup>



Deuxième phase : « L'action psychologique ». À droite apparaît alors l'autre protagoniste de cette « bataille » : le juge Lambert. Le psychodrame atteint son climax : « Christine Villemin... Le juge Lambert... À présent face à face... L'un et l'autre savaient que cela ne tarderait plus... leur singulier bras de fer observé au jour le jour par des millions de curieux... [...] Ils sont donc maintenant *face à face*... Christine, prête à jouer sa vie et celle de son enfant pour un non-lieu... Et le juge Lambert, qui se bat pour faire surgir la vérité. »<sup>1266</sup>



Troisième phase : « Le dénouement suspendu ». Christine s'efface pour laisser le juge Lambert sur le même point de vue omniscient du journaliste : « Cela, le magistrat Lambert le *sait*... Il n'a plus droit à l'erreur... Cette fois, son intime conviction doit être la *bonne*... »<sup>1267</sup>

Au-delà du « face à face entre deux volontés » qui vient d'apparaître clairement aux yeux des téléspectateurs, il est donc finalement surtout question de « solitude », celle que « cet homme... et cette femme ont en commun »<sup>1268</sup> et qui les fait apparaître ou disparaître



d'un néant obscur. Rarement un photomontage n'aura bénéficié d'une telle valorisation dans le JT. On mesure ici à quel point la technique, artificielle, favorise la dramaturgie du commentaire journalistique et, en négatif, combien l'image télévisuelle, pauvre et fugace, freine au fond ces épanchements. Mais la télévision n'est pas un théâtre et le journaliste un dramaturge.

<sup>1264</sup> Celle de Jean-Marie Villemin, qui a entamé à son tour une grève de la faim pour soutenir son épouse.

<sup>1265</sup> INA, Journal télévisé, A2, 20h, 8 juillet 1985, 2'15.

<sup>1266</sup> *Ibid.*

<sup>1267</sup> *Ibid.*

<sup>1268</sup> *Ibid.*

Si cette mise en scène caricaturale fait largement dévier le journal télévisé de l'imaginaire mais opérante ligne objective, elle plait néanmoins tant à Daniel Bilalian que ce dernier la reprendra en incrustation dans son plateau de 13h, le 16 juillet suivant, alors que le drame vient de trouver une issue avec la libération de Christine Villemin, qui reste toutefois inculpée.



Mais le photomontage oppose autant qu'il rassemble. Le journal de 20h de TF1 du 16 octobre 1987, à l'occasion du troisième « anniversaire » de la mort de Grégory, la magie du photomontage permet à Bruno Masure de réunir le couple séparé. Car si Christine Villemin est désormais libre et que l'hypothèse d'un procès d'assise s'est éloignée depuis mars 1987<sup>1269</sup>, Jean-Marie Villemin, à cette date, est quant à lui toujours en détention provisoire pour le meurtre de Bernard Laroche. Bruno Masure précise toutefois que ce jour-là le père et la mère de Grégory « ont pu se recueillir sur la tombe de leur enfant »<sup>1270</sup>. Le photomontage n'est donc pas totalement artificiel puisqu'il repose bel et bien sur une actualité. Deux mois plus tard, Jean-Marie Villemin sera d'ailleurs remis en liberté provisoire en attendant son procès.



Outre le photomontage, le journal télévisé s'inspire également des « bandeaux » de la presse magazine. Sur les unes de *Paris-Match* ou du *Nouveau Détective*, des formules en gros caractères barrent en effet les unes des éditions afin d'interpeller le regard, susciter la curiosité du lecteur fidèle en lui annonçant un nouveau rebondissement. « Le moment de vérité » titre par exemple *Le Nouveau Détective* du 20 juin 1985 alors que va avoir lieu ce même jour la reconstitution du meurtre de Grégory (document 3.47 ci-contre).

Au journal télévisé, on ravive donc l'intérêt des téléspectateurs pour « L'affaire » en



insérant une manchette à l'écran<sup>1271</sup>. Le 24 novembre 1984, « cinq semaines après l'assassinat de Grégory », alors que « l'instruction piétine » Christine Villemin « a décidé maintenant de parler »<sup>1272</sup>. Elle a en effet accordé une interview à Didier Bouillot, le journaliste

<sup>1269</sup> Rappel : le 17 mars 1987, la Cour de cassation a annulé et cassé l'arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Nancy du 9 décembre 1986 qui renvoyait Christine Villemin devant les assises sans complément d'information. Le juge Simon reprend l'affaire.

<sup>1270</sup> INA, Journal télévisé, A2, 20h, 16 octobre 1987, 1'40.

<sup>1271</sup> Les conducteurs d'Antenne 2 sont divisés en rubrique « Politique », « Étranger », « Société ». C'est dans cette dernière qu'est intégrée l'affaire Grégory avec ce sous-titre « L'affaire » ou « L'enquête ». Rares sont les sujets sous-titrés.

<sup>1272</sup> INA, Journal télévisé, A2, 20h, 24 novembre 1984, 1'03.

de FR3 Nancy qui collabore régulièrement avec les chaînes nationales. Parce que TF1 diffuse au même moment la scène, la présentatrice d'Antenne 2 Christine Ockrent tient donc à « marquer » son scoop d'un sceau-maison. Typographie familière, couleur vive, lettrine envahissante : le téléspectateur regarde pourtant ce soir-là son journal comme il lirait son hebdomadaire. Si la présentatrice dit s'être inspiré ici de la chaîne américaine CBS, Claude Carré, qui conçoit avec elle la formule du JT dès 1981, préfère évoquer une autre source d'inspiration :

« Nous avons innové en réalisant un journal disposant d'une mise en pages calquée sur les maquettes de la presse écrite. Dans les sujets, cela nous obligeait à séparer le fait du commentaire et nous l'annoncions à l'antenne avec des bandeaux »<sup>1273</sup>

La rédaction se plie à l'exercice, tel Hervé Claude qui, le 30 mars 1985, dans un costume assorti, vient annoncer la mort de Bernard Laroche, abattu par son cousin. La



manchette est quelquefois plus télévisuelle comme en ce 30 mars 1985 où, plus discrète, elle apparaît ainsi en dérouleur. Pour ne pas laisser le téléspectateur, la mention change parfois : « L'affaire » devient par exemple

« L'enquête » quand l'actualité est moins forte.

Bien sûr la télévision n'inaugure pas avec l'affaire Grégory ces techniques de mises en page empruntées à la presse hebdomadaire. Chaque annonce de sujets s'accompagne de certains effets. Mais l'usage des manchettes et du photomontage prennent une ampleur rare avec l'affaire Grégory : les rédacteurs s'autorisent avec le fait-divers une artificialité qu'ils ne peuvent déontologiquement adopter avec l'information politique ou internationale.

*b. « Scoop » à la une*

Spectacularisante, la mise en scène l'est aussi dans la hiérarchisation de l'information. Si les années 1970 ont fait accéder le fait-divers à la une, celui-ci reprenait sagement sa place en deuxième partie du JT dès que s'imposait une actualité politique ou internationale d'importance. Les années 1980 bousculent pourtant les lignes éditoriales et les choix des responsables de l'information. À la faveur du contexte concurrentiel, le fait-divers prend

<sup>1273</sup> ASLINE Jacques, *op. cit.*, p. 149.

véritablement l'ascendant sur le reste de l'actualité. Le journal de 13h d'Antenne 2 du 7 novembre 1984 en est – parmi d'autres – la parfaite illustration (voir CD Extrait 14).



À 12h45 - il s'agit d'anticiper d'1/4 d'heure le 13h de TF1 – résonne donc le générique du « Midi 2 » tandis qu'apparaissent sur fond de planisphère bleu les titres du jour. Le premier sujet

annoncé vient d'outre-Atlantique : « États-Unis : Reagan réélu » apprend d'abord la voix de Daniel Bilalian avant d'évoquer le « Meurtre de Grégory » et « sa surprise de taille » : « Muriel revient sur ses déclarations ». Viennent ensuite l'affrètement d'une navette spatiale américaine par une compagnie d'assurance, la coupe d'Europe de football et enfin la météo. Mais dès son apparition à l'écran, le présentateur propose de bouleverser l'ordre du jour. Le chef d'État le plus puissant du monde devra donc patiemment attendre qu'une adolescente de quinze ans ait énoncé quelques mots devant les caméras :



« Madame, Monsieur, bonjour... Le premier titre de l'actualité de ce matin... était jusqu'à [*il regarde sa montre*]... il y a un peu moins de deux heures... la victoire triomphale du président Reagan dans l'élection présidentielle américaine... Nous allons y revenir d'ailleurs

tout de suite... Mais auparavant... *un nouveau rebondissement* dans la *tragique* affaire de l'assassinat du petit Grégory... que l'on croyait enfin dénouée depuis 48h... La *petite Muriel*, belle-sœur de l'inculpé Bernard Laroche... devant des journalistes ce matin... est revenue sur ses déclarations qui avaient en partie déterminé l'inculpation de son beau-frère... [...] Aujourd'hui, elle revient donc sur cette version et déclare... « Au moment du crime, j'ai vu Bernard Laroche et son fils en train de regarder la télévision chez ma tante »... Ce nouveau témoignage, *vous allez l'entendre* !... enregistré ce matin par notre envoyée spéciale... Isabelle Baechler. »<sup>1274</sup>

La voix est grave, le ton théâtral, l'instant solennel : le présentateur a soigneusement préparé l'effet dramatique pour capter l'intérêt du téléspectateur dès l'ouverture du journal, jusqu'à regarder de façon « impromptue » sa montre et conforter ainsi l'idée d'un soudain « rebondissement ». On assiste clairement, ici, à la prise de pouvoir, en direct, d'un fait-divers sur une actualité internationale pourtant d'importance. Car finalement, l'élection du président des États-Unis, aussi décisive soit-elle pour l'équilibre géopolitique international,

<sup>1274</sup> INA, Journal télévisé, A2, 13h, 7 novembre 1984, 1'35.

n'était pas vraiment une surprise : il ne s'agissait que d'une *réélection* et qui plus est, le candidat Reagan était donné largement favori des sondages sur son rival démocrate<sup>1275</sup>. Face à une information étrangère sans suspense, la perspective de mettre en scène un « nouveau rebondissement » dans la dernière affaire criminelle qui passionne déjà la presse et le public français l'a donc rapidement emporté dans la stratégie éditoriale du présentateur et des rédacteurs en chef du journal. La « fausse ouverture » du JT permet de tirer pleinement profit d'un scoop qui n'en est pas un : le témoignage « enregistré ce matin par notre envoyée spéciale », suggéré ainsi comme une exclusivité Antenne 2, s'est déroulé devant une nuée de journalistes, comme en témoignent les micros de RMC et France Inter qui apparaissent dans le cadre lorsque le caméraman fait un zoom arrière. D'ailleurs, une fois l'effet d'annonce réussi, Daniel Bilalian consent à quelques précisions prudentes et dévoile ainsi les dessous d'une « exclusivité » :

« Oui... rappelons tout de même que Bernard Laroche, lui, de son côté... *continue* de clamer son innocence... que le témoignage de Muriel, que vous venez d'entendre... n'est pas... pourrait-on dire... *officiel*... Il a été fait devant des journalistes... et non pas le juge d'instruction... Et que cette jeune fille vit dans une ambiance *familiale*... que l'on imagine et que, bien sûr, on comprendrait à moins qu'elle risque de la perturber... Muriel n'a que *quinze ans*... mais tout de même c'est une information *nouvelle*... que *nous devons*... de vous donner ! »<sup>1276</sup>

Finalement, à 12h48, le téléspectateur capté par le fait-divers a sans doute désormais laissé tomber sa télécommande et pourra enfin (re)découvrir le visage du 40<sup>ème</sup> président des États-Unis.

Dès son premier sujet consacré à l'affaire Grégory, Daniel Bilalian avait prouvé son habileté à mettre en scène le mystère et entretenir le suspense à la une. Le lundi 22 octobre, il a ainsi choisi de faire la une avec ce titre « Grégory, l'étau se resserre ». Aucun événement ne justifie pourtant l'importance du fait-divers puisque, reconnaît le présentateur, « les enquêteurs n'ont toujours pas retrouvé l'assassin »<sup>1277</sup>. Il s'agit en réalité d'un prétexte pour diffuser les images de l'enterrement de Grégory, intervenu le samedi 20, filmé par le caméraman de FR3 Nancy, et que la chaîne avait déjà diffusé dans le JT de 20h de Christine Ockrent le 20 octobre. Le présentateur de la semaine qui a raté cet événement du week-end tient donc à se l'approprier. Et puisqu'il est trop tard pour inviter le public à revivre l'émotion

---

<sup>1275</sup> Le républicain a obtenu 58,8% des suffrages contre 40,6% pour son adversaire Walter Mondale.

<sup>1276</sup> INA, Journal télévisé, A2, 13h, 7 novembre 1984, 1'35.

<sup>1277</sup> INA, Journal télévisé, A2, 13h, 22 octobre 1984, 1'35.



d'un enterrement déjà daté, le présentateur a choisi ce jour-là un angle très différent mais tout aussi efficace (voir CD Extrait 11). Daniel Bilalian en appelle en effet à la vigilance de ses téléspectateurs, mobilisant ses qualités d'observations : « l'assassin est donc aujourd'hui toujours libre et... sans doute se trouvait-il samedi dernier... *présent*... aux obsèques du petit garçon »<sup>1278</sup>. À ces mots, le téléspectateur a déjà reposé la fourchette qu'il s'apprêtait à porter à sa bouche pour pouvoir mieux se concentrer sur l'exercice qui lui est proposé : pourra-t-il lui-même identifier un comportement suspect ou déceler un geste qui trahira le criminel ? Alors qu'apparaissent de nouveau les images de la cérémonie, le commentaire de Jean-Louis



Darrigaud détourne l'intérêt du cercueil et de la douleur des parents pour s'intéresser avec insistance au cortège funèbre : « La police en est convaincue... l'assassin se trouve parmi *ces hommes et ces femmes*... *Ces hommes et ces femmes* qui ont participé aux obsèques du petit Grégory »<sup>1279</sup>.

Au fil des jours, rien ne se passe, ou si peu, mais le présentateur, infatigable, a la technique pour faire croire à la possibilité d'un rebondissement en direct : ainsi, le 23 octobre, alors que circule un portrait robot du meurtrier « que la famille ne se décide *toujours pas* à dénoncer »<sup>1280</sup>, on se surprend déjà à croire que la diffusion du document à la télévision permettra de délier les langues et que l'identité de l'assassin sera révélée avant la fin du JT. Hélas, le 25 octobre, Daniel Bilalian a le regret d'avouer que « la diffusion du portrait-robot de l'assassin du petit Grégory n'a *pour l'instant* donné aucun résultat »<sup>1281</sup> avant de raviver aussitôt l'intérêt en précisant, après une nanoseconde stratégique de silence, «... *concret du moins* ». Qu'à cela ne tienne, toute information, même spéculative, est bonne à prendre ! Une enquête qui piétine peut même tout à la fois être trépidante, s'ingénie encore à faire croire Daniel Bilalian en annonçant le 5 novembre qu'un « *nouveau point* de l'enquête est nécessaire car de *nouvelles* déclarations de témoins sont remises en causes »<sup>1282</sup>. Il est pourtant difficile de déceler l'« ancien » du « nouveau » dans le reportage qui suit, tant foisonnent les conditionnels, les incertitudes et les « on dit ». À la fin du reportage, vers 13h14, Daniel Bilalian livre pourtant une dernière dose de nouveautés :

<sup>1278</sup> INA, Journal télévisé, A2, 13h, 22 octobre 1984, 1'35.

<sup>1279</sup> *Ibid.*

<sup>1280</sup> INA, Journal télévisé, A2, 13h, 23 octobre 1984, 1'23

<sup>1281</sup> INA, Journal télévisé, A2, 13h, 25 octobre 1984, 1'21.

<sup>1282</sup> INA, Journal télévisé, A2, 13h, 5 novembre 1984, 1'35.

« Oui... et aux toutes dernières nouvelles qui nous sont parvenues pendant la diffusion de ce reportage... eh bien Bernard Laroche qui avait déjà été en garde à vue avec sa femme la semaine dernière... a été interpellé ce matin sur son lieu de travail [...] Le juge d'instruction a affirmé, je le cite, "Nous brûlons". »<sup>1283</sup>

Évidemment, la nouvelle est chaude mais pas « brûlante » pour le présentateur qui l'a apprise avant l'ouverture de son édition à 12h45 : la scène s'est passée vers 12h et la reporter Isabelle Baechler a aussitôt appelé sa rédaction pour l'en informer. Le rebondissement n'est donc qu'un artifice orchestré en plateau par un présentateur soucieux d'imposer sa voix dans la surenchère médiatique et dépend de ce point de vue essentiellement de la ligne éditoriale et de la conception de l'information développée par chaque responsable d'éditions. Il est clair en tout cas que cette surenchère favorise tous les dérapages. De ce point de vue, Daniel Bilalian, perd peu à peu toute prudence. Le 26 mars 1985, il relaie ainsi dangereusement la thèse de la culpabilité de Christine Villemin en ne questionnant déjà plus les expertises pourtant incertaines des graphologues pour s'intéresser à une seule question :

« Bien qu'elle ne soit pas inculpée, il est à peu près établi donc d'après les experts, que la mère du petit garçon assassiné... a toutes les chances d'être l'auteur des lettres du « Corbeau »... qu'elle s'était donc elle-même adressées... à elle et à son mari. Ceci posé... ceci établi... il faut maintenant se demander *pourquoi*... elle a écrit ces lettres. »<sup>1284</sup>

Daniel Bilalian semble davantage lire *France-Soir*, *Le Figaro* et écouter RTL, qui



orchestrent déjà la première campagne de presse contre la mère de Grégory, qu'il ne tient compte des avis de sa propre journaliste envoyée dans les Vosges. Car lors d'un plateau enregistré devant la clinique où Christine Villemin, enceinte, vient d'être accueillie après quelques douleurs suspectes, Isabelle Baechler ne manque pas de souligner que, à ce jour, « les conclusions [des experts] ne sont pas définitives »<sup>1285</sup>.

Dans la course au sensationnel, le présentateur oublie donc facilement les plus simples règles déontologiques, tandis que, dans la précipitation et l'urgence, le journaliste succombe parfois tout aussi aisément à la facilité de la caricature. De ce point de vue, TF1 n'est pas en reste.

<sup>1283</sup> INA, Journal télévisé, A2, 13h, 5 novembre 1984, 1'35.

<sup>1284</sup> INA, Journal télévisé, A2, 13h, 26 mars 1985, 3'13.

<sup>1285</sup> *Ibid.*

### 2.2.3. La caricature



Le 1<sup>er</sup> novembre, pour la première fois, l'affaire Grégory s'échappe du journal télévisé pour faire l'objet d'un sujet dans le magazine de TF1 *Infovision* diffusé à 21h30 et que présente Alain Denvers, le directeur des magazines de la chaîne depuis 1983. La mine répugnée, celui-ci introduit le reportage sur ce fait-divers venu d'un « pays frustré... et pas très riche »<sup>1286</sup> :

« Affaire étrange... Pays étrange... Atmosphère pesante... Emprise des clans et des familles.... Méfiance... Goût du silence... Tout ce qui se passe dans les Vosges rappelle aux plus anciens des journalistes l'affaire *Gaston Dominici*... Tous les ingrédients d'un drame rural... secret... dans une France profonde un peu excentrée au cœur d'un village replié sur lui-même... C'est l'atmosphère de ce village, sorti de sa torpeur et de ses habitudes pour être projeté dans l'actualité... que dépeignent Jean-Pierre Férey et Alain Pottiez. »<sup>1287</sup>



La charge est déjà lourde mais la « peinture » de Jean-Pierre Férey et Alain Pottiez est plus dévastatrice encore : avec « Le clan de la haine », TF1 livre une vision caricaturale féroce des Vosges. À travers cette carte postale négative, la région française apparaît aussi misérable qu'un pays du tiers-monde, un « pays où beaucoup sont à la limite de la pauvreté », frappée par tous les malheurs : ceux de la providence, d'abord, avec cette « tornade qui a ravagé la région, il y a quelques mois » ; de la crise économique ensuite, à l'origine « des vagues de licenciements [qui] se sont abattu ». La contagion du mal semble d'ailleurs inexorable et son remède insoluble comme en témoigne l'image fataliste de cette scierie abandonnée, « une nouvelle entreprise... *une de plus* », qui a dû déposer son bilan.

La caricature favorise les comparaisons simplistes. Vus de Paris, les particularismes provinciaux s'estompent tandis qu'un fait-divers en appelle un autre. Pour les journalistes, les Vosges se résument ainsi à un nouveau Bruay-en-Artois avec ses « villages aux habitations

<sup>1286</sup> INA, « Le clan de la haine », *Infovision*, TF1, 1<sup>er</sup> novembre 1984, 7'54.

<sup>1287</sup> *Ibid.*

semblables [qui] ressemblent ici par certains aspects aux Corons du Nord »<sup>1288</sup>. Loin des



trépidations de la vie parisienne, la vie provinciale semble s'être figée dans le temps. La modernité présentée ici est le produit savant d'un XIX<sup>e</sup> siècle industriel encore marqué par le monarchisme des Lumières mais où pointe déjà, entre les lignes, la critique d'un paternalisme industriel allié à un collectivisme plus contemporain :

« Les patrons de l'industrie textile avaient construit des cités ouvrières... *Toute l'activité* était concentrée autour de filatures ou d'usines de confections... Le patronat était un patronat de droit *divin*... maître *absolu*... propriétaire de *tout*... En revanche, il fournissait du travail à chacun... Les familles pouvaient s'agrandir... les jeunes pouvaient rester "au pays" ... »<sup>1289</sup>

Si le pouvoir était détenu par une version industrielle du « petit père », celui-ci agissait dans l'intérêt de la population par la redistribution généreuse des sources de richesses, garantissant ainsi la préservation des structures sociales. Mais Jean-Pierre Férey ne manque pas de souligner la perversité de ce système : c'est justement parce que certaines « grandes familles ont évité la dispersion » que se sont peu à peu créés des « clans » en leur sein, comme ceux qui déchirent les Villemin :

« Le clan des Villemin fait partie de ces familles privilégiées [par la non-dispersion]... Ils sont 130 !... Parents proches ou éloignés, regroupés dans les villages autour de Bruyère... Mais ils ont depuis longtemps une mauvaise réputation... Les vieux du pays les appellent les "Manus". »<sup>1290</sup>

Le « Manu », c'était Emmanuel, ce grand-père Villemin réputé bagarreur qui s'est finalement pendu, comme d'ailleurs cet autre « frère qui s'est donné la mort dans les années 1945... après le meurtre d'un enfant... *Déjà !* », sans oublier ces « rumeurs troubles sur une femme tondu à la Libération »<sup>1291</sup>... Ce mode de structures socio-économiques, suggère implicitement Jean-Pierre Férey, est donc criminogène et porte en lui des signes de dégénérescence causée par la consanguinité séculaire qui caractérise les familles vosgiennes.

---

<sup>1288</sup> *Ibid.*

<sup>1289</sup> *Ibid.*

<sup>1290</sup> *Ibid.*

<sup>1291</sup> *Ibid.*



L'image est ici cruellement utilisée pour illustrer cette idée : la caméra d'Alain Pottiez insiste en effet sur les visages de quelques enfants livrés à eux-mêmes dans la cité ouvrière de Laveline-devant-Bruyères.

L'un d'entre eux, atteint de pelade<sup>1292</sup>, les joues sales, apparaît en gros plan. Sur ce visage se cristallise donc l'effet de dégoût et de rejet recherché.

Mais parce que la caricature prend du relief et de la force dans les contrastes et que la pauvreté n'est jamais plus miséreuse que lorsqu'elle se conçoit au regard d'une richesse qui s'affiche, les commentateurs n'oublient pas de rajouter une charge en évoquant le père de Grégory, « Jean-Marie, le jeune qui a eu de la chance de trouver du travail sur place [...], possède une belle maison, toute neuve, deux voitures et part en vacance chaque année en Italie »<sup>1293</sup>. Forcément, celui qui réussit suscite la jalousie et la haine de ceux qui n'ont rien. Adoptant momentanément le point de vue des envieux, Jean-Pierre Férey se montre tout aussi impitoyable :

« Jean-Marie... une trentaine d'années... décrit comme un être *froid... dur...* Dans la famille comme à l'entreprise où il est *déjà* contremaître... on l'appelle le « *chef* »... *Froid... dur...* Il a un demi-frère, Jacky, qu'il n'aime pas... Il a *dénoncé* Jacky aux gendarmes. »<sup>1294</sup>

Ici, la cible n'est pas Jean-Marie lui-même : avec « l'impression de sa fortune »<sup>1295</sup>, il est le personnage auquel peut finalement le mieux s'identifier le téléspectateur supposé de TF1 depuis longtemps converti au libéralisme consumériste des années 1980 et à l'acquisition des richesses. Car Jean-Marie n'est « froid et dur » que dans le regard des gens jaloux et haineux. Une maison, deux voitures, des vacances : ce sont là au fond des richesses bien modestes auxquelles peut aspirer légitimement chaque famille française moyenne. Ainsi, l'évocation du père de Grégory permet-elle par contraste de renforcer la vision caricaturale du « clan de la haine » en rendant plus facilement évident et intelligible le schéma binaire. L'image de télévision, on le sait, se prête assez mal à la complexité et aux nuances. Néanmoins, c'est surtout à travers le commentaire des reporters, en orientant la lecture du

<sup>1292</sup> Chute des cheveux laissant des plaques arrondies de cuir chevelu blanc, lisse, sans pellicules ni inflammations, entourées de zones de cheveux intacts.

<sup>1293</sup> INA, « Le clan de la haine », *Infovision*, TF1, 1<sup>er</sup> novembre 1984, 7'54.

<sup>1294</sup> *Ibid.*

<sup>1295</sup> *Ibid.*

visuel, que se construit finalement la vision caricaturale. « En fait, TF1 s'est contenté de mettre en images le feuilleton populaire créé par la presse parlée et écrite [...] une histoire tragique qui s'accommode mal de torrents, de randonnées en forêts et de lacs enchâssés dans les montagnes. »<sup>1296</sup> Avec « Le clan de la haine », la télévision vient ici d'apporter sa contribution aux fantasmes journalistiques.

Si le reportage d'*Infovision* soulève évidemment l'indignation des Vosgiens, des élus et des promoteurs du tourisme régional<sup>1297</sup>, il provoque plus encore la colère de la famille Villemin. Dès le lendemain matin, Jean-Marie et Gilbert Villemin partent à la recherche de l'équipe de TF1 mais les journalistes ont déjà quitté les Vosges. Pour contrer cette désinformation et réparer les dégâts causés par les délires de quelques reporters parisiens dépaysés, les parents de Grégory, qui s'étaient jusqu'alors tenus à l'écart des médias afin de respecter l'instruction judiciaire, se sentent obligés de sortir du silence. Pour la première fois, le 2 novembre 1984, ils accordent une interview à la télévision, qui sera diffusée le soir même dans le journal télévisé de TF1. Le 2 novembre, Claude Sérillon omet pourtant prudemment d'évoquer la polémique à l'origine de cette prise de parole :

« Sur TF1, dans notre magazine *Infovision*, hier soir, Jean-Pierre Férey racontait l'histoire de cette enquête. L'histoire aussi de ce que l'on appelle maintenant « le clan Villemin »... Alors les parents de Grégory ont souhaité un peu plus s'expliquer... Ils l'ont fait pour TF1. »<sup>1298</sup>

Ou plutôt « à cause de TF1 ». Devant Catherine Nayl, le père de Grégory, assis à côté de sa femme dans le canapé du salon qu'ils réoccupent pour l'occasion<sup>1299</sup>, se montre combatif : « quand on parle de *clan*, c'est de *famille*, pour moi ! » avant de justifier « Il y a des histoires dans toutes les familles »<sup>1300</sup>. La journaliste change alors de sujet en posant une question relative à l'enquête tandis que la caméra zoome sur le visage marqué de Christine,

---

<sup>1296</sup> LACOUR Laurence, *Le bûcher... op. cit.*, p. 75.

<sup>1297</sup> « Les hommes politiques, harcelés de plaintes d'élus locaux, élèvent des protestations. Christian Pierret, député de la circonscription de Saint-Dié qui englobe Aumontzey, rapporteur du budget à l'Assemblée nationale, s'offusque au nom des élus socialistes. Philippe Seguin, le député-maire d'Épinal, alerte la Haute Autorité de l'audiovisuel, en concertation avec le maire de Bruyères. Il se fait le porte-parole de « l'indignation et de l'émotion » soulevées par une « présentation superficielle, caricaturale, foncièrement erronée... franchement scandaleuse de la zone et de la population concernées ». Le député fustige les méthodes des reporters : « générations hâtives, exploitation de ragots présentés comme autant de vérité révélées, [...] sociologie de bazar tendant à établir un lien entre les faits et l'environnement socioculturel et à fonder une sorte de culpabilité collective... ». [...] La Haute Autorité rangera la lettre dans un dossier, ses membres se déclarant impuissant devant ce problème. » LACOUR Laurence, *op. cit.*, p. 76.

<sup>1298</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 2 novembre 1984, 1'50.

<sup>1299</sup> Le couple Villemin a quitté la maison après l'assassinat de Grégory.

<sup>1300</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 2 novembre 1984, 1'50.

yeux rougis, joues humides, mains crispées. L'épisode est clos, le feuilleton peut reprendre son cours.

Manchettes et photomontages au service d'une mise en scène feuilletonesque, entretien d'un suspense, illusion des rebondissements, vision caricaturale : le discours télévisuel de la spectacularisation autour de l'affaire Grégory est indéniable. Mais cette analyse serait elle-même caricaturale si elle ignorait un autre discours plus nuancé où l'image de télévision fonctionne moins comme un activateur sensationnaliste mais participe au contraire à modérer la surenchère et dépassionner parfois involontairement le fait-divers.

### **2.3. L'image modératrice : banalité, débat, vérité et pudeur**

#### 2.3.1. Répétition et pauvreté des images quotidiennes

L'essor d'un véritable journalisme audiovisuel au cours des années 1980 n'a pas changé une donnée de base en matière de récit criminel : un fait-divers criminel, par définition imprévisible, se déroule dans une large majorité des cas en dehors des caméras. Tout le travail des journalistes arrivés sur les lieux *après* l'événement, consiste donc à reconstruire le récit du crime et de l'enquête à partir d'images au contenu informationnel et émotif particulièrement pauvre. Paradoxalement, plus un fait-divers sera mis en scène, plus sera donc évidente la pauvreté du récit.

L'affaire Grégory n'échappe pas à cette règle. Si en plateau, le présentateur s'ingénie à mettre en scène le suspense, les reportages proposés plongent au contraire les téléspectateurs dans une torpeur soporifique. À l'écran, le trépidant feuilleton des Vosges n'est plus qu'un spectacle désincarné et lassant, constitué des mêmes plans prétextes et répétitifs. Un cours d'eau, la façade d'une maison, un attroupement lointain de gendarmes, une voiture de police qui roule, un clocher d'église : tel est par exemple le captivant visuel offert aux téléspectateurs du 13h d'Antenne 2, le 20 juin 1985 au moment où se déroule pourtant « l'étape importante »<sup>1301</sup> de la reconstitution du meurtre de Bernard Laroche (voir également CD Extrait 15 pour l'édition de 20h).

---

<sup>1301</sup> INA, Journal télévisé, A2, 13h, 20 juin 1985, 1'30.



Alors que la presse hebdomadaire surenchérit à coups de photomontages et de termes lourds de sens (monstre, horreur, horrible, vengeance...) et désigne la mère de Grégory comme le « monstre de la Vologne », le commentaire de Frédéric Astoux reste bridé par des évocations platement descriptives : « L'affaire Grégory commence ici, dans les eaux de la Vologne, une rivière des Vosges à quelques kilomètres d'Épinal »... « les parents habitent Lépanges, un village voisin, dans une maison située en bordure des champs »... « dès le début de leur enquête, les gendarmes, d'abord ceux de Bruyères, une commune voisine, puis ceux d'Épinal... orientent leurs recherches en direction des proches de la famille Villemin »... « Dix jours auparavant, les recherches ont été confiées aux policiers du SRPJ de Nancy »<sup>1302</sup> etc. Hervé Claude, en plateau avait bien prévenu que si les médias s'étaient emparés de cette affaire « parce qu'elle révélait une réalité sociale étrange... *inquiétante* », cette réalité apparaîtra « aussi quotidienne »<sup>1303</sup> au téléspectateur. Le commentaire de récit criminel compte en fait sur l'imagination des téléspectateurs, invités à se représenter le corps de l'enfant retrouvé dans la Vologne ou les propos échangés par les gendarmes regroupés au loin à l'écran. L'image plante le décor, le commentaire fournit quelques indications factuelles : au téléspectateur d'inventer la mise en scène.

Pour rompre le rythme de ces images désincarnées, des sonores sont régulièrement insérés dans le reportage. Mais là encore, toute tentative de dramatisation est balayée par la platitude des propos souvent diffusés : « Bah y'en avait toujours eu [des menaces]... plus ou moins mais toujours » lance la nourrice de Grégory, Christine Jacquot<sup>1304</sup> ; « Ils [les gendarmes] m'ont demandé qu'est-ce que j'avais fait mardi... Bon, mardi, j'ai sorti du travail à 21 heures euh... à 1h de la filature » bredouille Gaston Hollard, ouvrier brièvement suspecté et entendu le 22 octobre par les enquêteurs<sup>1305</sup> ; « Aucune idée ! » tranche sa femme lorsque la journaliste Isabelle Baechler lui demande si elle ne reconnaîtrait pas le criminel esquissé par le portrait-robot<sup>1306</sup>. Si le fort patois vosgien de Madame Claudion passe mal à l'écran, on

<sup>1302</sup> INA, Journal télévisé, A2, 13h, 20 juin 1985, 1'30.

<sup>1303</sup> *Ibid.*

<sup>1304</sup> INA, Journal télévisé, A2, 13h, 18 octobre 1984, 1'35.

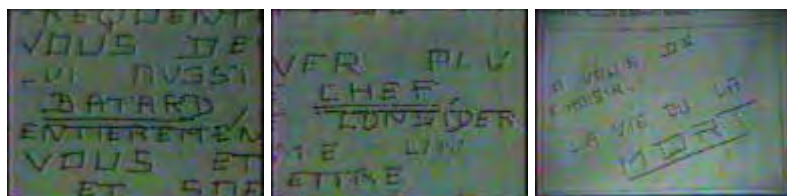
<sup>1305</sup> INA, Journal télévisé, A2, 13h, 23 octobre 1984, 1'23.

<sup>1306</sup> *Ibid.*



comprendra toutefois l'essentiel : la voisine des Villemin « n'a eu personne vu »<sup>1307</sup> lorsqu'elle a longé avec son troupeau à 17h15 le jardin où devait jouer Grégory. Les exemples de ce type sont pléthores (voir par exemple CD Extrait 12).

Quelques images plus fortes ravivent de temps en temps l'intérêt. Les lettres du « corbeau », parce qu'elles rappellent à la mémoire des téléspectateurs la figure d'un criminel



insaisissable, offrent ainsi quelques bancs-titres glaçants. Toutefois, le procédé n'a rien de spécialement télévisuel ni

d'exceptionnel : d'une part, la caméra s'est contentée de filmer les pages de la presse hebdomadaire qui a depuis longtemps publié les fac-similés des documents ; d'autre part, le ressort dramatique repose finalement moins sur une image que sur le visuel d'une écriture et le sens des mots qui apparaissent : « bâtard », « chef », « mort ». Rediffusées à l'excès, les lettres de ce « corbeau » finissent d'ailleurs par lasser les commentateurs.

Le 5 novembre 1984, encore, les caméras de télévision ont bien essayé de tenir en haleine les téléspectateurs : alors que les gendarmes roulent vers l'usine Ancel-Set où travaille Bernard Laroche et s'apprêtent à arrêter ce dernier, les voitures des reporters se lancent dans



une véritable course-poursuite, sirènes hurlantes, terrorisant la population sur leur passage. Le caméraman de RTL-Télé s'assied même sur le rebord de sa vitre baissée : « la moitié du corps à l'air libre, tenant d'une main ferme sa caméra et de l'autre la portière de la

voiture, il filme ainsi tout le voyage jusqu'à Épinal comme dans une série américaine »<sup>1308</sup>. Il est à son tour filmé par son confrère de FR3 Nancy. Le résultat n'est toutefois pas à la hauteur des efforts déployés : le téléspectateur d'Antenne 2 (la chaîne ayant récupéré les images) n'aura en effet droit qu'à un défilé muet de voitures, le son ayant été coupé pour laisser place au commentaire. Les images sont de toute façon noyautées par le commentaire qui précise que l'inculpé ne se trouve pas dans la voiture et qu'il sera interpellé plus tard. Au fil des jours, des semaines, des mois, des saisons, le visuel du feuilleton ne change pas, ou si peu : le téléspectateur aura au moins eu le privilège de contempler le cours de la Vologne aux couleurs de chaque saison.

Ces images de faits-divers sont d'autant plus pauvres qu'elles sont difficiles à obtenir. Dans le cas de l'affaire Grégory, les chaînes de télévisions n'ont pas tout de suite réagi à

<sup>1307</sup> INA, Journal télévisé, A2, 20h, 6 juillet 1985, 2'50.

<sup>1308</sup> LACOUR Laurence, *Le bûcher... op. cit.*, p. 93.

l'événement. Ce n'est qu'après les quotidiens de presse et les radios, on l'a vu, qu'arrivent à Lépanges, à partir du 18 octobre, soit deux jours après la découverte du corps de Grégory, les envoyées spéciales de TF1 et Antenne 2. Autrement dit, les premières 48 heures du drame ont totalement échappé aux caméras. Isabelle Baechler, pour Antenne 2, arrive à Lépanges juste avant l'enterrement de Grégory, le 20 octobre 1984. Après un bref passage sur Europe 1, la journaliste a rejoint la rédaction d'Antenne 2 en 1980 pour une période de six mois, d'abord intégré au service « Économie » en remplacement d'une collègue partie en congé de maternité. Elle doit attendre le départ d'Elkabbach après l'élection de François Mitterrand pour être recrutée définitivement et envoyée sur son premier grand fait-divers : la tuerie d'Auriol, en juillet 1981. L'« envoyée spéciale » des Vosges devient bientôt quasiment une correspondante permanente : pendant huit mois d'affilés, elle s'installe dans la région, effectuant quelques retours réguliers à la rédaction parisienne.

À Lépanges, les journalistes vivent en vase clos, occupant d'abord le même hôtel *La Renaissance*, à Bruyères. La bataille autour du standard téléphonique est perpétuelle et exaspère la tenancière Mme Julia qui finit par dissimuler une caméra de télévision de 500.000 francs dans les toilettes en représailles. La rivalité des journalistes devient une frontière intangible : retranché devant le palais de justice d'Épinal au début de l'année 1985, le pool des « pro-Christine » choisit l'*hôtel du Commerce* tandis que les « pro-Laroche » obtient les premières loges du *Grand-Cerf*, le bar-restaurant en face du tribunal. Toutefois, sur le terrain, les journalistes de télévision semblent davantage se solidariser entre eux qu'ils ne se livrent une bataille sans merci : Isabelle Baechler (Antenne2) et Catherine Nayl (TF1) n'entretiennent pas la concurrence qui oppose leurs rédacteurs et, au contraire, finissent par développer des liens d'amitiés discrets avec d'autres journalistes dont Laurence Lacour (Europe 1). L'échange d'informations est donc courant.

Isabelle Baechler, comme Catherine Nayl et Laurence Lacour, freine d'ailleurs des quatre fers lorsque leurs rédactions leur réclame d'étayer la « commerciale, vendeuse et croustillante thèse de la culpabilité de la mère coupable »<sup>1309</sup>. La pression vient des rédacteurs eux-mêmes qui « demandent alors de produire le même genre de discours sensationnaliste »<sup>1310</sup> observé dans la presse écrite et magazine. Quotidiennement, Isabelle Baechler tente donc avec difficulté à ne pas succomber aux différentes pressions hiérarchiques parisiennes et au climat local. Mais le travail de sources devient rapidement impossible pour la journaliste : comme les autres membres du pool qui rejettent la culpabilité

---

<sup>1309</sup> Entretien avec l'auteur, 17 avril 2003, 1h.

<sup>1310</sup> *Ibid.*

de Christine Villemin, elle ne parvient plus à obtenir d'information auprès des policiers du SRPJ et les avocats de la famille Laroche refusent désormais de lui répondre au téléphone. À l'été 1985, alors que l'affaire rebondit avec l'arrestation de Christine Villemin, Isabelle Baechler est remplacée par Marcel Trillat afin qu'Antenne 2 puisse couvrir sans blocage les événements de Lépages. « Très copain avec Catherine Nayl », celui-ci confirme la solidarité confraternelle qui se manifeste sur le terrain : pas d'esprit de concurrence entre journalistes de télévision, mais « au contraire on se rendait des petits services parce que l'on ne pouvait pas être partout »<sup>1311</sup>. Quant la situation offre plusieurs issues, les reporters n'hésitent effectivement pas à se séparer en équipe et se transmettre ensuite les informations obtenues.

Car sur place, les conditions de travail sont assurément plus compliquées pour les journalistes de télévision. D'abord, alors qu'un journaliste de presse écrite ou radio est autonome et relativement discret, le journaliste de télévision est obligé de travailler en équipe : pour mener à bien son sujet, il a besoin d'un éclairagiste, d'un preneur de son et d'un caméraman. La qualité du reportage dépend donc beaucoup de la façon dont s'harmonise la répartition des tâches et se gèrent les tensions en cas de désaccords. En raison de la lourdeur de ce travail d'équipe en télévision, il est en outre difficile d'obtenir des témoignages. Les habitants de Lépages-sur-Vologne, surpris, mal à l'aise ou mécontents de voir déferler brusquement près de soixante-dix journalistes dans leur région, ont tendance à fuir en premier lieu les caméramans. Il est vrai que le reportage « Le clan de la haine » a ulcéré les habitants qui n'hésitent pas à claquer leur porte aux journalistes de télévision. L'angle des sujets des JT reflète de plus en plus ce refus de la parole dont sont victimes, à travers les enquêteurs, les reporters du petit écran eux-mêmes : « La plupart du temps, le couple meurtri se calfeutre derrière ses volets... Pas de déclarations, pas confiance » regrette Isabelle Baechler sur des images de la maison close des Villemin<sup>1312</sup>. « Le clan de la haine », quelque jour plus tard, alimente le fossé qui se creuse déjà entre la population locale et la presse qui a « envahi » Lépages à l'occasion du meurtre d'un enfant et alors que « dans les difficultés quotidiennes vraiment propres au village, on a vu personne... on nous a laissé tout seul »<sup>1313</sup> déplore le maire André Claudel. Plus la presse se masse à Lépages, plus le village réagit en communauté assiégée. Le 6 juillet 1985, au lendemain de l'arrestation de Christine Villemin, la journaliste de FR3 Émilie Raffoul se trouve ainsi confrontée à « des portes et des fenêtres

---

<sup>1311</sup> Entretien avec l'auteur, 27 mai 2003, 2h.

<sup>1312</sup> INA, Journal télévisé, A2, 13h, 25 octobre 1984, 1'21.

<sup>1313</sup> INA, « Le clan de la haine », *Infovision*, TF1, 1<sup>er</sup> novembre 1984, 7'54.

fermées... des rues quasiment désertes... des gens qui se détournent au passage des journalistes » :

« Lépanges-sur-Vologne ressemble aujourd'hui à n'importe quel autre village au sortir d'un fait-divers et, surtout, après des semaines de projecteurs et de harcèlements médias... L'affaire, on ne veut plus en parler... On est comme *courbatu, traumatisé*... et bien sûr *excédé*. »<sup>1314</sup>

Si les journalistes de radio et de presse écrite, plus discrets, parviennent encore à recueillir des témoignages, ceux de la télévision ont désormais la tâche difficile.

Une fois enregistrées, il reste encore à envoyer les images aux rédactions parisiennes. Quand la presse écrite ou radiophonique n'a besoin que d'un simple coup de téléphone, les journalistes de télévision doivent, eux, se rendre jusqu'au lieu de transmission le plus proche, la station régionale de FR3, située à Nancy, à 70 km de Lépanges. Cette contrainte les oblige à quitter les lieux dès le milieu de l'après-midi s'ils veulent espérer que leur reportage soit diffusé dans l'édition de 20h. Un rebondissement survenant après 17 heures aura donc toutes les chances d'échapper une nouvelle fois aux caméras.

Le résultat de ces contraintes liées à l'image, à sa nature autant qu'aux pratiques journalistiques qui en relève, va dans le sens d'un discours de la modération : sur une image qui montre peu, et une parole qui ne raconte rien, le commentaire du journaliste ne peut évidemment guère surenchérir sans risquer de paraître complètement artificiel. De ce point de vue, la désincarnation de l'image tout autant que la nature consensuelle du petit écran ont freiné l'escalade des mots. Pour s'en persuader, il suffit d'observer comment, au même moment, la presse écrite et magazine, ne craignant plus de briser des tabous, n'hésite plus à publier les images particulièrement fortes du cadavre de Grégory repêché par les gendarmes (*France-Soir*) ou de Bernard Laroche sur son lit de mort (*Paris-Match*). La violence des photomontages encourage ici les titres accrocheurs et les formules sans nuances : « la nuit d'épouvante », « la malédiction » etc. Dans le cas de la télévision, la dramatisation du fait-divers repose sur des ressorts faibles, l'image filmée étant, la plupart du temps, une vision euphémisée et décalée de l'événement.

---

<sup>1314</sup> INA, Journal télévisé, FR3, Soir 3, 6 juin 1985, 1'21.

### 2.3.2. La preuve par l'image : Marcel Trillat et son chronomètre

Mais il existe des démarches journalistiques allant plus volontairement dans le sens d'une modération du discours. Marcel Trillat offre à l'été 1985 l'exemple d'une telle contribution.

La mort de Bernard Laroche le 29 mars 1985 a ébranlé les rédactions. Lorsque survient le troisième rebondissement de l'affaire le 5 juillet 1985, les journalistes sur le terrain insistent auprès des rédacteurs et présentateurs parisiens, les incitant à la prudence. Si, on l'a vu à travers le photomontage du 8 juillet qui oppose Christine Villemin au juge Lambert, Daniel Bilalian et Hervé Brusini persiste à dramatiser l'événement, le reporter Marcel Trillat, sur le terrain, élabore un efficace travail de rationalisation<sup>1315</sup>. Journaliste expérimenté et respecté, il est alors en 1984 chef du service société d'Antenne 2 et, à ce titre, préposé à un journalisme « assis » consistant à relire et soutenir le travail de ses reporters envoyés sur le terrain. Mais l'affaire Grégory le passionne et il se porte volontaire pour succéder à Isabelle Baechler à Épinal, après le refus d'un de ses journalistes : « J'avais des fourmis dans les jambes »<sup>1316</sup>.

La thèse du SRPJ lui paraît tout de suite douteuse. Pour éviter toute spéculation stérile sur le plan de l'enquête et désastreuse en termes de surenchère médiatique, Marcel Trillat



choisit de s'appuyer sur l'image télévisée : le 6 juillet 1985, il propose pour le journal de 20h une première reconstitution du trajet de Christine Villemin en caméra subjective. Le reportage transporte donc le téléspectateur à bord d'une voiture qui effectue le trajet minuté que la mère meurtrière aurait dû effectuer. Si la mère de Grégory est coupable, ce n'est pas à la rumeur de le laisser entendre mais au chronomètre de l'affirmer. Mais les 2'50 qu'il a réussies à obtenir sont encore trop courtes pour sa démonstration. Quelques jours plus tard, il propose à sa rédaction un sujet plus long mais son adjoint, resté à Paris, lui apprend que les rédacteurs en chef François Ponchelet et Alain Wieder et le présentateur Daniel Bilalian ne sont pas du tout intéressés. Il réalise tout de même deux sujets pour l'édition de 20h du 8 juillet : une version courte, qui sera diffusée avant le photomontage d'Hervé Brusini, et une version longue, qu'il conserve dans ses archives avant de rentrer sur Paris. Une semaine plus tard, la

<sup>1315</sup> On se souvient de son reportage pour *Cinq colonnes à la une* sur « Les innocents de la Guerche » qui, en 1967 déjà, voulait apporter une peu de rationalité dans une enquête qui avait nourri de nombreux fantasmes

<sup>1316</sup> Entretien avec l'auteur, 27 mai 2003, 2h.

chambre d'accusation qui se réunit à huis-clos s'apprête à remettre la mère de Grégory en liberté, contrevenant ainsi à la décision du juge Lambert. Marcel Trillat propose à nouveau son sujet à la rédaction qui cette fois accepte enchantée la version longue : le 15 juillet, c'est un reportage d'une exceptionnelle longueur de 7 minutes qui est ainsi diffusé en ouverture de l'édition de 13h que présente Hervé Claude (l'extrait 17 du CD présente une version plus courte diffusée la veille dans le journal de 20h du 14 juillet).

Le reportage s'ouvre sur une main qui fait partir un chronomètre. Le téléspectateur est



invité à un voyage dans le temps : il est 16h56 le 16 octobre 1984 et Christine Villemin sort de son travail pour aller récupérer son enfant chez sa nourrice. Une femme vêtue d'un imper joue le rôle de la mère de Grégory. Le reporter entend apporter la preuve par l'image que Christine



Villemin n'est pas coupable. On suit alors le trajet de la meurtrière : arrivé au carrefour, elle tourne à droite pour aller

poster la lettre du « Corbeau » à la poste de Lépanges, puis revient à l'embranchement et cette fois tourne à gauche pour récupérer son enfant, parle deux minutes avec la nourrice et rentre chez elle, ligote son enfant, le tue, reprend sa voiture pour jeter le corps dans la Vologne à Docelle avant de revenir chez elle sans être vue, alors que les vaches de Mme Claudion, en retard ce jour-là, obstruent précisément la route à 17h20 ! 16h56... 17h... 17h17... 17h20... L'hypothèse ne tient justement pas la route, affirme l'implacable journaliste qui a « chronométré à plusieurs reprises le trajet Lépanges-Docelle sur cette route étroite et tortueuse »<sup>1317</sup> :

« Compte-tenu du temps nécessaire pour ligoter l'enfant... trois minutes d'après les enquêteurs... il aurait fallu en tout plus de 19 minutes à Christine Villemin pour faire l'aller-retour... sans incident de parcours, sans hésitation... et en roulant à un train d'enfer [...] Christine ne pouvait prévoir le retard de Madame Claudion. »<sup>1318</sup>

La conclusion de cette démonstration d'une grande pédagogie journalistique est irréfutable : « Dans l'hypothèse où elle est coupable et *seule coupable*, [Christine Villemin] a bénéficié pour effectuer le trajet dans les temps et commettre son crime sans être vue d'une chance qui tient du *miracle* ! Elle a fait preuve d'une détermination et d'un sang-froid digne

<sup>1317</sup> INA, Journal télévisé, A2, 13h, 15 juillet 1985, 7'.

<sup>1318</sup> *Ibid.*

d'une criminelle d'exception... Une thèse qui aurait bien besoin de preuves décisives ou d'aveux pour devenir irréfutable et pour dissiper le mystère de la mort du petit Grégory. »<sup>1319</sup>  
CQFD.

Jamais le réalisme de l'image télévisuelle n'aura autant servi le suspense : en quelques séquences au fond d'une grande banalité sur les routes des Vosges, le journal télévisé vient d'apporter un sérieux soutien à la défense et une royale leçon aux confrères de la presse écrite, radio et magazines qui ne voient à travers la mère de Grégory qu'une façon de vendre du papier ou rallier les auditeurs, se livrant pour cela sans retenue aux commentaires les plus imaginaires. Le reportage de Marcel Trillat fait à ce point autorité qu'il sera bientôt versé au dossier de l'instruction et utilisé comme pièce à conviction lors du procès de Jean-Marie Villemin en novembre 1993. Si l'image de télévision peut aisément alimenter la vision caricaturale de l'affaire, elle parvient néanmoins quelquefois à imposer sa capacité didactique : dans les deux cas, on l'a vu, elle reste largement tributaire du commentaire et souligne ainsi la plus ou moins grande rigueur professionnelle du reporter qui l'utilise.

### 2.3.3. Le plateau de télévision, lieu du débat déontologique ?

Invité sur le plateau de *L'Heure de vérité* le 1<sup>er</sup> avril 1985, soit deux jours après le meurtre de Bernard Laroche par Jean-Marie Villemin, le Garde des Sceaux Robert Badinter contrevient à la réserve de rigueur qui oblige à ne pas évoquer une affaire en cours pour lancer un appel très ferme à la presse, reprenant à son compte les propos du procureur général d'Épinal qui « demand[ait] *instamment*... à toute la presse... de concilier la liberté de l'information qui doit être *absolument* respectée... avec toutes les réserves possibles à propos des personnes dans des circonstances comme celle-là. » Robert Badinter juge opportun de rappeler ensuite que « Dans les écoles de journalisme... aux États-Unis, et en France aussi je crois, on dit : "Rien ne vaut si cela n'a pas été vérifié à plusieurs sources"... Cette démarche prudente gagnerait à ne pas être oubliée à la sortie de l'école souvent ! »<sup>1320</sup>

L'affaire Grégory serait-elle capable d'amorcer une véritable réflexion déontologique à l'échelle collective ? Le plateau de télévision est-il le lieu privilégié de ce débat et favorise-t-il l'autocritique ? Aucun fait-divers n'a, depuis la naissance de la télévision, véritablement donné lieu à une remise en cause générale de la profession. Tout au plus a-t-on pu entendre quelques voix singulières et circonstanciées à l'encontre d'un journaliste ou d'un titre en

---

<sup>1319</sup> *Ibid.*

<sup>1320</sup> INA, *L'Heure de vérité*, « Robert Badinter », A2, 1<sup>er</sup> avril 1985, 1h32.

particulier (on se souvient du cas de Roger Gicquel pour la télévision). Car si le fait-divers parvient à souligner des dysfonctionnements institutionnels, ceux-ci ne concernent en premier lieu que les seuls corps policiers et judiciaires, la presse se contentant alors d'orchestrer le débat public en révélant le problème, amplifiant la discussion, permettant les échanges et favorisant les solutions. Avec l'affaire Grégory, la presse fait justement partie du problème, le fait-divers ayant pointé la responsabilité d'un trop grand nombre de journalistes pour que le débat public ne s'exempte cette fois d'une mise en perspective plus générale sur les structures et les réseaux médiatiques susceptibles de favoriser des débordements professionnels.

Mais la profession « du flou » est avant tout plurielle : au nom de la grande diversité des profils professionnels et des entreprises de presse, la réflexion déontologique risque fort de retomber dans les particularismes, les logiques singulières et les responsabilités individuelles du reporter ou de son journal. Comme à chaque résurgence du discours critique, celui-ci se limitera donc à la condamnation des pratiques d'une « certaine presse » avide et sensationnaliste. Les « news magazines » sont ici les plus intransigeants. Dès le 15 novembre 1984, *L'événement du jeudi* dénonce ainsi « Les buveurs de sang » et parle d'un « vent mauvais sur la vallée »<sup>1321</sup> : l'allusion au discours du maréchal Pétain qui, le 12 août 1941, inaugurerait la radicalisation du régime de Vichy<sup>1322</sup>, en dit long sur la gravité des faits reprochés aux journalistes au moment où le président du Front National Jean-Marie Le Pen s'appête à tenir un meeting à Épinal. Le 15 juillet 1985, *Le Point* s'en prend à son tour « aux vautours dans la vallée » partis à « la chasse au Corbeau », visant ici sans les citer « certains médias » et « quelques journaux irresponsables [...] braconniers d'information »<sup>1323</sup>.

D'une manière générale, la réflexion déontologique se déroule donc dans les pages des quotidiens ou sur les antennes des radios qui s'exonèrent précisément de tout dérapage. Le journalisme ne forme pas une profession homogène : une condamnation des pratiques est



donc improbable à l'échelle collective et ne peut au contraire porter que sur la moralité faillible de certains reporters et la déontologie douteuses de certains titres de presse. Comme les news magazine désireux de marquer clairement leur différence à l'égard des « pictures magazine », la télévision ne juge ainsi pas opportun de s'inclure dans

le débat qu'elle organise le 2 décembre 1985 dans le cadre du magazine *Aujourd'hui la vie* : si l'émission est consacrée ce jour-là au thème « Médias et Justice », il est en réalité

<sup>1321</sup> *L'Événement du Jeudi*, 15-21 novembre 1984.

<sup>1322</sup> LABORIE Pierre, *L'opinion française sous Vichy*, Paris, Seuil, Points Histoire, 2001, 406 p.

<sup>1323</sup> *Le Point*, 15-21 juillet 1985.



exclusivement question de l'affaire Grégory. Celle-ci vient en effet de rebondir dans l'actualité avec la reconstitution du meurtre organisée par le juge Lambert, fin octobre.

Invités de Richard Michel et Pernelle Chaboureau, sont réunis les journalistes Gilles Millet de *Libération*, Edwy Plenel du *Monde* et Jean-Marie Caradec'h de *Paris-Match*, confrontés au juge Patrice de Charrette et au substitut du procureur de Paris Laurent Davenas. Seul Frédéric Pottecher, alors chroniqueur judiciaire retraité, pourrait incarner la voix du petit écran s'il était précisément venue ce jour-là en qualité de journaliste. Mais le fier vosgien



qu'il demeure prévient d'emblée : il n'a pas suivi l'affaire, mais connaît « par cœur la région »<sup>1324</sup> et, à ce titre, possède la légitimité d'une expertise fiable sur le sujet. Loin de se pencher méticuleusement sur le dossier, il livre devant ses jeunes confrères stupéfaits mais polis l'une de ses fameuses analyses sur le « déterminisme des milieux » aux commandes des comportements criminels<sup>1325</sup> (voir CD Extrait 18).

Le préambule de Richard Michel manquait au fond de rigueur pour parvenir à lancer le débat :



« Pourquoi le fait-divers criminel vous intéresse-t-il tant ? Pourquoi intéresse-t-il aussi et de plus en plus les journalistes ? En fait, qu'est-ce qui vous intéresse dans le fait-divers criminel ? Est-ce la recherche de la vérité ?... ou bien le spectacle qui l'entoure ? [...] Par ailleurs, quels types de relations les journalistes entretiennent-ils avec les magistrats. »<sup>1326</sup>

Le sommaire de l'émission s'annonce chargé pour 56 minutes de débat avec six invités et l'on craint l'écueil sur lequel butera déjà la réflexion déontologique : il s'agit avant tout de savoir pourquoi le fait-divers intéresse les téléspectateurs (« vous ») et accessoirement les journalistes (« aussi »), dont il sera surtout intéressant de proposer une typologie de leurs



relations au corps judiciaire. De fait, la discussion s'ouvre sur une analyse sociologique du fait-divers dispensée par les journalistes eux-mêmes. Les arguments éculés se succèdent : Edwy Plenel souligne la capacité du fait-

<sup>1324</sup> INA, Aujourd'hui la vie, « Médias et justice », A2, 2 décembre 1985, 56', 14h.

<sup>1325</sup> Voir dans cette étude la section 4.3.2, partie I. On rappellera ici le propos du chroniqueur sur le plateau de l'émission : « Mais il ne faut pas oublier que ces affaires se déroulent dans des milieux *complètement* différents... Chez moi, à Lépanges, c'est le granite... Ils ont la tête dure, ils sont travailleurs, ils sont honnêtes, ils sont rivaux... Laroche et Villemin sont des rivaux qui travaillent comme des fous pour avoir une maison, parce que l'hiver est dur, parce qu'il faut se chauffer, parce que la terre ne produit presque rien... que des pommes de terre, des cochons et des sapins... Et ça influe sur le caractère des gens... Ce n'est pas possible que certains journalistes ne l'aient pas compris ! »

<sup>1326</sup> INA, Aujourd'hui la vie, « Médias et justice », A2, 2 décembre 1985, 56', 14h.

divers à « mettre le doigt sur les dérapages » (sans préciser lesquels) et « révéler des choses à la société elle-même » (sans spécifier ni ces choses, ni les canaux qu'elles adoptent pour être révélées) ; Frédéric Pottecher évoque les « problèmes moraux et humains » révélées par l'autorité judiciaire, etc.



Au bout d'un quart d'heure, le substitut Laurent Davenas n'est pas dupe et recadre le débat : au risque de froisser « l'idéalisme »<sup>1327</sup> du journaliste du *Monde*, il fait remarquer que les reporters ne s'intéressent pas à la portée sociologique des affaires criminelles mais bien davantage à



leur potentiel émotionnel et par extension à leur valeur marchande. Gérard Millet, dont les santiags semblent fasciner le réalisateur, choisit d'incarner la franchise et reconnaît l'arbitraire du choix éditorial qui valorise un fait-divers plutôt qu'un autre, admet que les journalistes succombent bien souvent aux « modes » et regrette que la profession valorise toujours la rapidité de l'information, visant ici

surtout la télévision qui « réclame des images » et « ne creuse pas assez les affaires »<sup>1328</sup>. La seule pique en direction du petit écran reste sans effet : on remarquera d'ailleurs qu'il s'agit moins de critiquer la déontologie des professionnels de l'audiovisuel que de juger la nature même du média et sa propension à simplifier et caricaturer par l'image des réalités complexes.

Un reportage sur le travail de Marcel Trillat à Lépanges-sur-Vologne crispe ensuite Jean-Marie Caradec'h, qui se sent à juste titre plus particulièrement visé par les critiques du



chef de service d'Antenne 2 contre les « chasseurs de sensationnels »<sup>1329</sup>.

La question de la relation aux sources ne semble pourtant pas poser problème : les journalistes ont « besoin de sources plus ou moins proches du pouvoir » assume le journaliste de *Paris-Match* tandis que son confrère de *Libération* affirme que la dépendance à l'égard des institutions était beaucoup plus forte « avant » et qu'elle s'avère suffisamment diversifiée « aujourd'hui ».

Plus intéressante pourtant est la discussion autour du « grave problème de l'achat d'information »<sup>1330</sup> amorcée par Edwy Plenel. Millet constate bel et bien que l'affaire Grégory est « vécue comme un spectacle, un Dallas à la française » mais il se montre plus résigné quant « au talent » du journaliste pour « sortir du système » :

<sup>1327</sup> *Ibid.*

<sup>1328</sup> *Ibid.*

<sup>1329</sup> *Ibid.*

<sup>1330</sup> *Ibid.*

« Le marché est comme ça ! [...] L'argent vient en permanence sur les faits-divers. On ne peut plus faire un travail d'information. »<sup>1331</sup>

Un court reportage donne la parole à Louis-Marie Horeau du *Canard Enchaîné* qui à son tour déplore que l'information soit devenue une marchandise qui, « pour ne pas se déprécier », doit « circuler rapidement ». L'hebdomadaire satirique, affranchi de toute contrainte liée au financement publicitaire, se permet de désigner plus nommément le niveau des responsabilités : la pression qui s'exerce sur le reporter, estime Horeau, provient bien plus certainement des rédacteurs en chefs parisiens, habiles à monter des scénarios, que des sources sur le terrain. Il en conclut à une « perversion » du fait-divers qui « est une discipline journalistique intéressante et noble mais dévoyée par le système marchand »<sup>1332</sup>. L'image, qui se négocie et se vend parfois à hauteur de centaines de milliers de francs, est au cœur de cette perversion, ce que ne peut nier Jean-Marie Caradec'h, bien seul sur le plateau à représenter cette presse « peu scrupuleuse » dénoncée par Louis-Marie Horeau.

L'image est-elle si indispensable en matière de récit criminel ? L'homme de radio qu'est Frédéric Pottecher s'en offusque devant ces jeunes confrères dans une diatribe qui révèle clairement son appartenance à un journalisme révolu :

« "Il faut des images"... Vous voyez, le *spectacle* ! [...] On fait du spectacle, on ne fait plus de l'information... Excusez-moi, mon vieux [Laurent Davenas], mais moi je suis une vieille brute et je peux vous dire qu'autrefois, c'était pas comme ça ! C'était différent... on *i-ma-gi-nait* des choses... »<sup>1333</sup>

Au fond, il n'y pas tant de différences : quand Frédéric Pottecher imaginait sans images, Jean-Marie Caradec'h imagine grâce à elle, à grand renfort de photomontages et de recadrages. Mais avec ou sans image, l'imagination n'est pas l'information. Les commentaires de Frédéric Pottecher n'étaient, pas moins que les articles de Jean-Marie Caradec'h, chargés de propos largement détachés des réalités engageant la même subjectivité du journaliste, affichée dans le cas du premier, dissimulée dans le cas du second.

L'émission aura donc eu un certain intérêt en esquisant le problème fondamental du journalisme dans les années 1980 : celui de la collusion entre la logique du profit, à laquelle sont soumises les entreprises de presse dont les finances dépendent du marché publicitaire, de

---

<sup>1331</sup> *Ibid.*

<sup>1332</sup> *Ibid.*

<sup>1333</sup> *Ibid.*

la vente et des abonnements, et celle de l'information. Bien qu'il introduise publiquement un débat sur les pratiques journalistiques collectives (et la chose est alors trop rare pour ne pas être soulignée), il faut reconnaître que le débat télévisé achoppe sur de nombreux points.

D'abord, les principaux responsables désignés sont absents d'un débat où les invités cherchent moins à évaluer la déontologie de tel journaliste (ici plus particulièrement celui de *Paris-Match*) qu'ils n'interrogent les structures et les modes de fonctionnements médiatiques à l'origine des dérapages. Le « système » et « le marché » sont précisément des concepts anonymes qui ne sont jamais clairement définis, expliqués et que l'on ne cherche pas à identifier nommément. La question déontologique se situe à un niveau de hiérarchie non représentée sur le plateau : ce n'est pas au reporter mais au rédacteur en chef et aux responsables de l'information de porter la responsabilité des dérapages, souligne Louis-Marie Horeau. On a vu à quel point, dans le cas de la télévision, cette affirmation se justifiait. Pourtant, en décembre 1985, ni les responsables de RTL, de *Paris-Match*, de *France-Soir* et encore moins les présentateurs du journal télévisé qui, comme Daniel Bilalian, n'ont pas manqué de traiter avec légèreté ce fait-divers, ne sont invités sur le plateau. Et c'est bien l'enseignement majeur qui nous intéresse ici : la télévision semble avoir au fond orchestré un débat qui ne la concerne pas. Elle a invité une grande majorité de journalistes qui à leur tour ne se sentent pas concernés par le sujet : des représentants de la presse « sérieuse » (*Le Monde*, *Libération*), au fond résignés, et qui suggèrent que les dérapages sont tout autant causés par les manquements de l'institution judiciaire ; et un représentant de la presse « dévoyée » qui se refuse à endosser le rôle de bouc émissaire et prétend n'avoir jamais fait que de l'information. Diffusé le lundi à 14h, alors que de nombreux téléspectateurs travaillent, la portée du magazine *Aujourd'hui la vie* ne prétendait de toute façon pas amorcer une profonde réflexion déontologique collective et entraîner un changement des pratiques. D'autres dérapages suivront...

#### 2.3.4. *La Marche du siècle* : tomber de rideau (France 3, 27 avril 1994)



« Ce que vous avez vécu, vous madame, et vous monsieur... incite chacun d'entre nous tous à beaucoup de

relativité et de retour sur ce qui se passe lorsque nous travaillons... même si l'on aurait pu ajouter au nombre de journaux et radios euh... dans les titres de presse que nous venons de

voir... et peut-être même si c'est d'une façon moindre... quelques journaux ou documents de télévision. Bref, ça n'est pas à nous de donner la leçon... Et je serais moi-même ce soir mal placé pour aller dans ce sens. »<sup>1334</sup>

Ces propos de Jean-Marie Cavada prononcés le 27 avril 1994 dans un numéro spécial de *La Marche du siècle* résumant au fond le rôle de la télévision dans l'affaire Grégory. Quatorze mois après le non-lieu de Christine Villemin, quatre mois après le procès de Jean-Marie Villemin et quelques semaines après la publication de leur livre *Le Seize octobre* [Plon, 1994], les parents de Grégory ont voulu apporter un épilogue médiatique au drame qui les a « sali », dans le but de retrouver leur dignité aux yeux du public, « être vus tels que nous sommes et pour ce que nous avons faits »<sup>1335</sup>. Ils ont pour cela choisi le plateau de l'émission-phare de France 3, *La Marche du siècle*, diffusée en direct sur le service public depuis septembre 1987<sup>1336</sup>. Malgré la sortie de leur ouvrage, les Villemin ont préféré un magazine d'information à une émission littéraire : ce choix est une critique implicite du juge Lambert qui, le 10 avril 1987, était venu tout souriant sur le plateau d'*Apostrophes* présenter son livre *Le Petit juge*<sup>1337</sup>. En 1994, les parents de Grégory ne cherchent pas à écouler leur ouvrage (d'ailleurs bientôt épuisé) mais bel et bien à trouver un « moyen de s'exprimer », d'accomplir une véritable « thérapie », expliquera le père<sup>1338</sup>. Contacté, Jean-Marie Cavada est aussitôt intéressé par le témoignage des Villemin. Il a conscience du privilège accordé par ce couple qui, depuis des années, tente d'échapper aux journalistes. Avec solennité, non sans rappeler François Chalais qui, en 1959, invitait déjà le téléspectateur à découvrir une femme blessée par la rumeur, Marie Besnard, sous un jour différent des portraits caricaturaux relayés par une « certaine presse », Jean-Marie Cavada introduit ses invités :

« Pendant ces dix ans, vous avez été au coeur d'un vacarme médiatique et judiciaire... Vous nous avez demandé... à participer à cette émission... Et si nous l'avons accepté, c'est dans le but de vous laisser vous expliquer avec un minimum de sérénité, comme nous l'avons fait

---

<sup>1334</sup> INA, *La Marche du siècle*, « Monsieur et Madame Villemin, innocents et coupables à vie », F3, 27 avril 1994, 1h28', 20h52.

<sup>1335</sup> *Ibid.*

<sup>1336</sup> L'émission était alors initialement diffusée sur Antenne 2.

<sup>1337</sup> INA, *Apostrophes*, « Le juge Lambert », 10 avril 1987, 1h. Sur le plateau de Bernard Pivot, Jean-Michel Lambert raconte être devenu « une star malgré lui », reconnaît timidement avoir cédé à la notoriété mais préfère évoquer le « destin » pour ne pas remettre en cause sa compétence et son incapacité à maîtriser le dossier. Il avoue avoir eu des accès de larmes et fait des crises de boulimie pendant l'instruction de « L'affaire ». Invité à réagir, Philippe Labro se montre impitoyable avec le juge Lambert, lui reprochant d'avoir écrit son livre, de ne jamais mentionner Bernard Laroche et « d'avoir trop tendance à accabler les autres » avant de lui lancer : « Mon idée de la justice n'est pas la vôtre ! » Si le ton reste poli, la charge est violente.

<sup>1338</sup> INA, *La Marche du siècle*, « Monsieur et Madame Villemin, innocents et coupables à vie », F3, 27 avril 1994, 1h28', 20h52.

depuis sept ans avec tant d'autres témoins d'origine et de situations diverses dans cette émission... Mais c'est aussi parce que votre histoire nous semblait refléter certains dysfonctionnements de la justice... et je dirais de nous... la presse... Nous n'avons naturellement à ce titre de leçons à donner à personne. Nous avons seulement le désir, comme à l'ordinaire, de permettre au public qui nous regarde ce soir de mieux vous approcher. »<sup>1339</sup>

Le journaliste juge bon d'apporter quelques précisions : « comme à l'ordinaire », le témoignage n'a fait l'objet d'aucune tractation financière et, « contrairement à l'habitude », l'émission ne comporte ni public ni photographe sur le plateau et a été enregistrée quelques heures avant sa diffusion. Le magazine qui comporte ordinairement plusieurs invités en plateau est cette fois entièrement consacré aux parents de Grégory, soulignant ainsi le caractère exceptionnel du numéro. Jean-Marie Cavada a clairement exposé son ambition : la télévision sera le lieu du débat serein et apaisé, et s'inscrira en rupture avec le brouhaha médiatique qui a caractérisé les premières années du fait-divers. Comme François Chalais, il veut mettre son invité au contact direct du public, à la différence pourtant que *La Marche du siècle* succède à la parole judiciaire quand *Cinq colonnes à la une* n'avait pas hésité à la précéder, quelques mois avant le dernier procès de Marie Besnard.

Pendant une heure et demie, entrecoupés par des extraits de journaux télévisés et de témoignages des journalistes qui ont suivi l'affaire, Jean-Marie et Christine Villemin reviennent donc sur le drame qu'ils ont vécu. Leur parole est digne, les phrases sortent avec lenteur mais sérénité. Jean-Marie Cavada semble s'effacer pour laisser à ses invités une totale liberté : loin de faire la chasse aux fréquents silences et hésitations qui rythment la parole des époux Villemin, il accorde au contraire le temps nécessaire à la recherche du mot juste, ce mot juste qui a justement souvent fait défaut à la une des quotidiens et des magazines.

L'émission est placée sous le sceau de la prudence. Jean-Marie Cavada n'ignore pas que les avocats de Marie-Ange Laroche ont promis des poursuites judiciaires si leur cliente se trouvait diffamée et la mémoire de son mari altérée par des accusations. Le présentateur prend donc la précaution de déclarer gravement en préambule que « quoi que nous disions ce soir, Monsieur, Madame... d'abord je voudrais que nous n'oublions pas... deux morts... [s'adressant aux Villemin] Votre fils, Grégory, dont l'assassin n'a toujours pas été retrouvé à ce jour... et puis vous, Monsieur Villemin, votre propre cousin, Bernard Laroche, que vous avez tué le 29 mars 1985 ». Jean-Marie Villemin lui-même fait plus loin acte de contrition

---

<sup>1339</sup> *Ibid.*

reconnaissant que « ça pourrait paraître indécent... que je [sois] là quatre mois après mon procès... Mais en même temps, ça fait neuf ans que j'attends... J'ai un besoin de parler. »<sup>1340</sup> La télévision apparaît donc ce soir-là comme le théâtre d'une parole médiatique enfin possible, placée au service d'un couple désireux de retrouver sa dignité, mais également de l'autorité judiciaire dont les téléspectateurs auront pu comprendre à travers les reportages les mécanismes du dysfonctionnement.

Mais *La Marche du siècle* aura-t-elle permis d'approfondir le débat déontologique qui avait fait défaut sur le plateau d'*Aujourd'hui la vie* en 1985 et de questionner ouvertement les pratiques journalistiques ? Les reporters de télévision se seront-ils désormais inclus dans la critique ? Sans doute le recul de dix ans permet-il aux journalistes interviewés pour *La Marche du siècle* de reconnaître davantage leurs responsabilités et de faire pour certains un véritable *mea culpa*. Mais ceux-ci ne font que répéter des propos tenus quelques mois plus tôt au procès de Jean-Marie Villemin : Jean Ker, Jean-Michel Bezzina, Laurence Lacour, Isabelle Baechler, Catherine Nayl, Denis Robert... ont ainsi défilé à la barre des témoins pour évoquer leur implication dans le fait-divers. Pour la première fois, les chroniqueurs judiciaires ont dû faire leur compte rendu du jour sur le témoignage de leurs confrères faits-diversiers !

Si le sujet reste délicat et l'autocritique difficile, les responsabilités semblent cette fois mieux identifiées et les noms sont même cités. Car si les intervenants s'accordent à reconnaître une faillite collective, quelques journalistes ont plus que d'autres bafoué la déontologie la plus élémentaire. Laurence Lacour, auteur d'un livre-enquête publié l'année précédente, en vient à accuser nommément son confère Jean-Michel Bezzina, qui n'a, pour sa part, pas souhaité s'exprimer, précise le commentaire. Lionel Raux, certes mal à l'aise, prend néanmoins la parole pour se justifier : ses papiers dans *L'Est républicain* ne faisaient que refléter ce qu'il pensait à l'époque. Denis Robert de *Libération* avoue avoir été fasciné par le thème de la vengeance et le personnage du « Corbeau ». En novembre 1993, *Le Parisien* a même présenté ses excuses aux familles Laroche et Villemin : « Nous nous sommes trompés parce que nous sommes sortis de notre rôle » reconnaît ainsi Noël Couëdel<sup>1341</sup>. Mais surtout, Isabelle Baechler, tout en défendant la télévision qui, d'une manière générale, a été beaucoup « circonspecte », reconnaît enfin - sans citer de noms - les pressions de sa hiérarchie :

« Nous avons essayé, jour après jour de convaincre nos rédactions que non, il fallait être beaucoup plus prudent... Que c'était des informations qui étaient distillées comme ça à la

---

<sup>1340</sup> INA, *La Marche du siècle*, « Monsieur et Madame Villemin, innocents et coupables à vie », F3, 27 avril 1994, 1h28', 20h52.

<sup>1341</sup> *Ibid.*

presse de manière extrêmement suspecte. [...] Mais [*les rédacteurs en chef*] avaient très envie de voir à 13 heures ce qu'ils lisaient dans *France-Soir* le matin. »<sup>1342</sup>

Serge Garde, de *L'Humanité Dimanche*, prolonge le point de vue de sa consœur, arguant que l'« on ne peut pas porter de jugement sur un journaliste sans faire référence à la logique rédactionnelle de son journal... Parce que c'est un peu facile de taper sur les photographes qui se battent pour avoir *la photo*... mais à Paris, il y a des rédacteurs en chef qui les poussent... Et ceux-là, il serait peut-être intéressant de s'interroger aussi sur leur responsabilité »<sup>1343</sup>. Mais comme l'a répété Jean-Marie Cavada, « ce n'est pas à nous de donner la leçon »... La réflexion déontologique sur un plateau de télévision a, même avec le recul du temps, des limites.

## Conclusion

L'affaire Grégory a-t-elle échappé à la télévision ? Il est indéniable que ce fait-divers appartient d'abord à la presse écrite et radiophonique. Si les photographes et les télévisions étaient aux premières loges, ce sont bel et bien les radios et la presse écrite qui ont finalement donné le rythme du fait-divers. Autrement dit, l'image était certes au cœur du récit criminel, mais ce sont les commentaires publiés à la une de la presse populaire, des magazines ou annoncés à chaud sur les ondes qui ont surtout retenu en haleine les publics et orchestré le feuilleton. Les témoignages que les présentateurs des JT osaient présenter comme des exclusivités étaient en réalité, à de rares exceptions près, des événements vécus et partagés par de nombreux reporters présents sur le terrain. De tous les modes narratifs en présence, l'image télévisée, difficile à recueillir, exigeante à traiter et laborieuse à diffuser dans les délais imposés, était donc au fond celle qui, par essence, permettait aux reportages de présenter un visuel dépassionné, voir sans intérêt, du fait-divers. Mais la nature de l'image télévisée n'a pas, seule, prévenu les dérapages : il faut reconnaître qu'au regard des pratiques douteuses de leurs confrères de *L'Est républicain*, *France-Soir*, RTL ou *Paris-Match*, les journalistes de télévision ont fait preuve d'une réelle prudence. Avec quelques-uns de leurs confrères, ils – *elles*<sup>1344</sup> - ont proposé des commentaires mesurés et n'ont pas cherché à violer les règles

---

<sup>1342</sup> *Ibid.*

<sup>1343</sup> *Ibid.*

<sup>1344</sup> Laurence Lacour, Isabelle Baechler, Catherine Nayl... : une femme journaliste aurait-elle moins tendance à envisager la profession sous l'angle des rapports de force ?



élémentaires du journalisme par des pratiques condamnables (achat d'information, fabrication de fausse preuve, vols de documents etc.). Certains, comme Marcel Trillat, ont même voulu apporter un peu de rationalité dans une enquête menacée par de dangereuses spéculations.

Mais si les reporters, dans l'ensemble, ont su se tenir à distance de la surenchère médiatique, il reste que les dérapages ont bien eu lieu à l'écran. En ce milieu des années 1980, à l'heure où la concurrence entre les chaînes et avec les autres médias vient de franchir un seuil supplémentaire, l'affaire Grégory montre que la « marchandisation de l'information » dénoncée sur les plateaux de télévision n'a pas attendu la privatisation des chaînes de télévision pour influencer le journalisme audiovisuel. La recherche d'une audience préoccupe au fond le secteur public télévisuel depuis les années 1970. Mais une nouvelle étape semble avoir été franchie en 1984 : le fait-divers s'est désormais imposé dans les stratégies éditoriales, la mise en scène et la dramatisation des émotions se sont généralisées tandis que la recherche du scoop autorise les commentaires hâtifs, caricaturaux et condescendants.

L'analyse permet de localiser très clairement ce discours de la spectacularisation chez les responsables de l'information. Rédacteurs en chefs et présentateurs ont en effet à cœur d'emporter la bataille du 20 heures, de conjurer les effets dévastateurs de la télécommande, devancer la radio et conquérir surtout quelques nouveaux téléspectateurs pour au fond recueillir un peu plus la confiance des annonceurs. L'affaire Grégory incarne finalement une période charnière : héritier des pratiques antérieures qui n'ignoraient pas la mise en scène dramatisante du récit criminel, le petit écran est en passe d'abandonner, au nom d'un impératif appelé « Audimat », ses derniers complexes et ses ultimes scrupules, n'hésitant plus à exploiter une image-choc<sup>1345</sup> et proposer le crime en spectacle.

Le 21 janvier 1988, l'affaire Grégory se transporte ainsi dans le décor paillette d'un *talk-show* diffusé par *La Cinq* berlusconienne (voir CD Extrait 19). Le principe est de confronter la victime d'un drame au « Français moyen ». Sur le plateau de *Face à France*, Marie-Ange Laroche, vêtue d'un bouffant chemisier bleu nuit, d'une jupe noir mais chaussée de talons hauts, tente donc de faire entendre sa voix devant un « panel représentatif » autorisé à lui soumettre quelques questions d'experts : sa mère était-elle cardiaque ? Son mari Bernard avait-il une maîtresse ? A-t-elle pardonné à sa sœur Muriel ?... Marie-Ange Laroche était

---

<sup>1345</sup> En novembre 1985, la télévision espagnole filme en direct la mort d'Omeyra, petite colombienne prise dans une coulée de boue. Grâce au réseau d'échange EVN, les télévisions françaises entrent en possession de ces images. TF1 et Antenne 2 choisissent de les diffuser sans coupe mais FR3 refuse d'exploiter la mort de la fillette : seul un plan furtif apparaîtra dans le Soir 3 du 16 novembre 1985. Le 19 décembre suivant, les JT de 13h de TF1 et Antenne 2 diffusent les images de la prise en otages d'un tribunal de Loire-Atlantique par trois malfaiteurs dont le procès venait de s'ouvrir en début de matinée. Leur chef, Georges Courtois avait exigé qu'une équipe de FR3 filme la scène : les téléspectateurs découvrent donc les images d'un homme armé d'un pistolet et d'une grenade en train de menacer le magistrat de la cour d'assises de Nantes.

venue protester contre la justice qui, trois semaines plus tôt, libérait l'assassin de son mari. Elle qui, précise-t-elle d'emblée, « n'a pas voulu recevoir un centime » pour venir dire sa colère voit, un peu décontenancée, son visage apparaître sur un écran géant avec, en incrustation, l'adresse de sa boîte postale... À l'issue de l'émission, avant de laisser place au dernier chanteur de variété en vogue du hit-parade, l'animateur Guillaume Durand ne sait d'ailleurs plus très bien s'il doit demander au public d'applaudir la séquence chargée d'émotions : « Marie-Ange Laroche je vous remercie... [...] J'pense que c'est pas vraiment le moment... je dirais... *d'applaudir* car on est pas dans... un système d'émission où on va se mettre à applaudir une affaire aussi grave... Ce serait un petit peu indécent. »<sup>1346</sup>. Mais, le dispositif du spectacle l'imposant, le public finira par battre des mains et saluer la performance de la jeune femme.

---

<sup>1346</sup> INA, Face à France, « Marie-Ange Laroche », La Cinq, 21 janvier 1988, 1h.



Les années 1980 amorcent le triomphe de l'image animée. À la télévision, il ne suffit plus d'être le premier à annoncer la nouvelle, il faut surtout être le premier à la *montrer*, car l'information ne vaut désormais que si elle peut être *vue*. La compétition des années 1970 franchit donc un seuil en se redéployant autour des enjeux de l'image. En passe d'être hégémonique à l'écran, cette dernière devient ainsi plus frontalement, nous venons de le voir, source de rivalités et de vives concurrences à l'heure de la privatisation des chaînes. Mais si l'image est au cœur d'intérêts économiques, elle révèle également de profondes mutations sociologiques au sein des rédactions télévisées en général, et du service des « infos génés » en particulier. Fait-diversier, caméraman, chroniqueur judiciaire : les générations se succèdent et avec elles se transforment les pratiques et les discours. Plongé au cœur des institutions, le journaliste constate ainsi dès le milieu des années 1980 une certaine dégradation des relations avec ses sources. Impératifs de la concurrence, droit à l'information, respect du secret de l'instruction et de la sérénité des débats judiciaires : les logiques diffèrent trop pour que la « triple entente » Presse-Police-Justice ne traverse sans heurts les événements criminels. Au gré des crises, les institutions, qui n'ignorent plus le lien entre autorité, crédibilité et image, adoptent donc, avec plus ou moins de célérité, des stratégies de communication, obligeant le journaliste à une délicate mise à l'épreuve de son indépendance. Information ou communication ? La question est d'autant plus difficile à résoudre que le temps manque au journaliste pour y réfléchir et que la formation du reporter présente à certains endroits trop de défaillances pour bien le préparer à surmonter les obstacles.

Ce chapitre s'articulera donc autour de trois axes. En premier lieu, il s'agira de dresser, quarante ans après son émergence, l'état du service des « informations générales » dont, paradoxalement, on constatera l'âge d'or et le déclin simultanés, à travers le cas de France 2. Puis nous reviendrons sur ce journalisme de source qui réunit autant qu'il oppose l'enquêteur, le reporter et le magistrat autour de la problématique de la formation, de l'information et de la communication. Enfin il sera temps, à travers les représentants de la troisième génération chargée de lui donner un visage, d'achever l'historique de la chronique judiciaire et de souligner les évolutions de ce journalisme spécialisé, au même titre que les autres confronté aux impératifs de l'image.

### 3.1. La fin du service des informations générales ? Le cas de France 2 (1997-2003)

Quel profil le service des « Informations générales » adopte-t-il quarante ans après son émergence sous l'impulsion de Pierre Sabbagh et Maurice-Robert Bataille ? Inexistant dans les années 1950, flou dans les années 1960, fort dans les années 1970, les années 1980-1990 ont fait de lui le « service-phare » des rédactions télévisées, le cœur battant de l'actualité. Pourtant, paradoxalement, son existence et son identité, construites de plus en plus autour du fait-divers, n'ont, à la fin des années 1990, jamais été si menacées, au point d'aboutir à l'aube des années 2000 à une disparition complète de l'information générale dans les structures des rédactions. Le cas de France 2 nous aidera à expliquer une mutation que partage désormais l'ensemble des chaînes généralistes<sup>1347</sup>.

#### 3.1.1. Les « Infos génés » : état de service (avril-août 1999)

##### *a. Les journalistes*

D'avril à août 1999, les informations générales de France 2 comptent 27 journalistes et réalisent 668 sujets pour le journal télévisé, c'est-à-dire une moyenne pour le service de 134 sujets mensuels et près de 6 sujets quotidiens<sup>1348</sup>. Ces moyennes cachent néanmoins quelques disparités liées à l'actualité et que souligne le tableau 3.48. En effet, le mois de juin, marqué par la campagne des élections européennes, entraîne un net recul de l'information générale au profit de l'information politique : alors que l'on pouvait relever 159 sujets en avril et 163 en mai, le chiffre tombe à 90 le mois suivant. Le mois d'août, traditionnellement le plus creux de l'année en raison des congés d'été, accuse également une activité ralentie.

---

<sup>1347</sup> Nous avons obtenu l'autorisation de la part de la direction de France 2 d'effectuer un stage d'observation au sein de la rédaction, du 14 au 28 avril 2003. Il nous a ainsi été permis de recueillir dans des conditions favorables les témoignages des journalistes, d'observer au quotidien la fabrication de l'information (du travail sur le terrain à la conférence de rédaction, du montage à la diffusion sujet). Et surtout, il a été possible d'accéder aux archives internes et réclamer la liste exhaustive des journalistes ainsi que les sujets réalisés par le seul service des informations générales au cours de la période avril-août 1999. Le choix chronologique de cet échantillon répond à un souci de clarté et d'accès aux informations demandées : après septembre 1999, comme nous le verrons, la rédaction de France 2 a subi une réorganisation des services qui n'a pas débouché sur l'enregistrement systématique des sujets selon le service dont ils dépendaient.

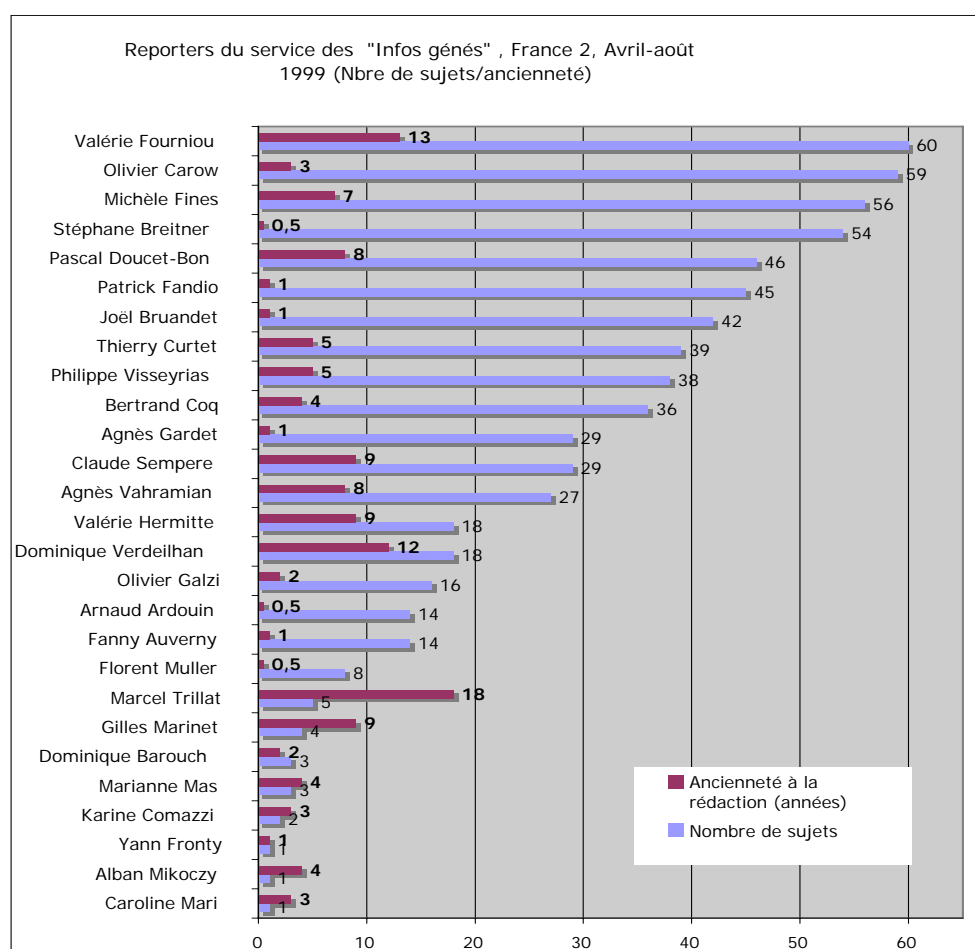
<sup>1348</sup> Rappelons qu'en 1960, le service réalisait en moyenne 36 sujets par mois, c'est-à-dire un peu plus de 1 sujet par jour. Six journalistes étaient officiellement en charge des informations générales mais le service tournait en réalité grâce au renfort de 12 autres journalistes de la rédaction.

**Tableau 3.48 : Production du service des « Infos génés » de France 2 (avril-août 1999)**

	avr-99	mai-99	juin-99	juil-99	août-99	Totaux	Moyenne mensuelle
Nombre de sujets	159	163	90	136	120	668	133,6

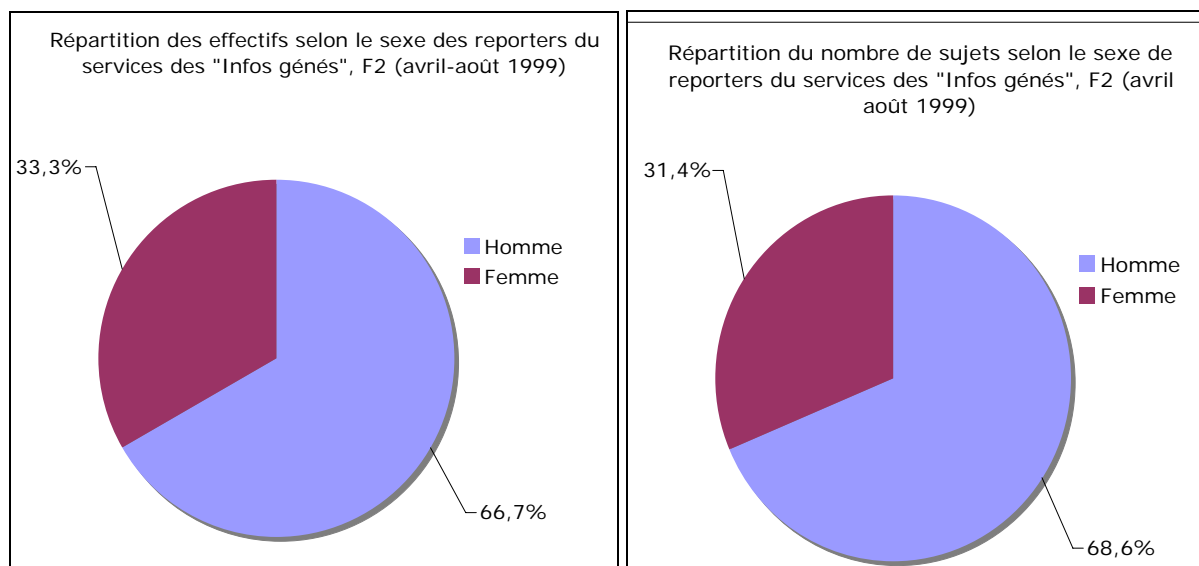
Le service des informations générales, que dirige alors Michèle Fines, n'est en réalité à cette date qu'un sous-service puisque, associé au service « Société » de Patrice Velay, ils forment tous deux un pôle « Société » de 54 journalistes dont Marcel Trillat est le rédacteur en chef (voir plus loin chronologie 3.62). Si les effectifs se répartissent donc à égalité entre les deux sous-services, la notion de « société » semble l'emporter puisqu'elle se retrouve au double niveau du chef de service et de la rédaction en chef. Les structures rédactionnelles elles-mêmes semblent donc refléter la dilution du fait-divers dans la lecture plus générale du fait de société, bien que, dans la pratique, la frontière soit assez imperméable entre les deux services. Malgré cette relégation structurelle, les « infos génés » n'en restent pas moins un service-phare : réactif, dynamique, il est en phase avec l'actualité « chaude », capable de réagir aux événements les plus soudains. Le graphique 3.49 présente la composition du service d'avril à août 1999.

**Graphique 3.49**



Sociologiquement, la composition du service a bien changé, à l'image des mutations qui touchent l'ensemble de la profession. Les « infos génés » se sont ainsi largement féminisées : en 1999, un tiers (33,3%) des reporters sont des femmes, ce qui ne les différencie en rien de leurs confrères masculins en termes de productivité puisqu'elles assurent également un tiers (31,4%) des sujets (tableau 3.50 et graphiques 3.51, 3.52). On compte même deux femmes dans le trio de journalistes les plus actifs au cours de la période : Valérie Fourniou (60 sujets) précède ainsi de peu Olivier Carow (59 sujets) et Michèle Fines (56 sujets).

	Effectifs	Nbre de sujets
Homme	18	458
Femme	9	210



Féminisé, le service des « informations générales » s'est aussi légèrement rajeuni. Quand, en 1960, l'âge moyen était de 32-33 ans, il n'est pas rare, en 1999, de compter sur de jeunes journalistes entre 25 et 30 ans, fraîchement sortis des écoles. Huit des vingt-sept journalistes, jeunes diplômés, sont d'ailleurs en contrat à durée déterminé : Stéphane Breitner, Patrick Fandio, Joël Bruandet, Agnès Gardet, Olivier Galzi, Fanny Auverny, Arnaud Ardouin et Florent Muller.

Stéphane Breitner est l'un des plus productifs jeunes reporters, et l'un des plus âgés du lot également. Titulaire d'un DESS d'économie internationale, il a commencé à travailler au ministère de l'Économie avant de partir au Vietnam. À son retour, il renoue avec son rêve de jeunesse et se réoriente vers le journalisme. Ayant, à 26 ans, dépassé la limite d'âge de la

plupart des écoles, il passe le concours de l'Institut Pratique de Journalisme (IPJ)<sup>1349</sup> en 1996. Diplômé en 1998, il entre d'abord à TF1 en octobre 1998, avant de rejoindre France 2 trois mois plus tard, le 4 janvier 1999. Entre avril et août 1999, il réalise déjà 54 sujets pour le service des « infos génés », ce qui le place en quatrième position derrière le trio déjà cité. Avec respectivement 45 et 42 sujets, Patrick Fandio et Joël Bruandet occupent les 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> places dans la liste et figurent donc parmi les piliers du service.

Mais les exemples qui alimentent l'image d'un service qui reposerait sur les forces vives des débutants s'arrêtent là : les cinq autres « CDD » apportent en effet une contribution beaucoup plus moyenne (Agnès Gardet, 29 sujets) voire franchement modeste (Olivier Galzi, 16 sujets ; Fanny Auverny et Arnaud Ardouin, 14 sujets ; Florent Muller, 8 sujets). Les hasards de l'actualité et la période estivale ne sont pas les seules explications de ce constat, que l'on doit plutôt attribuer à l'évolution de l'information fait-diversière télévisée elle-même, et aux compétences professionnelles que celle-ci requiert.

Le fait-divers est-il toujours le lot du débutant ? Si les « faits-divers de petite importance » sont effectivement délégués aux jeunes recrues, « les meurtres plus importants sont plutôt réservés à une élite, confiés à des journalistes expérimentés et spécialisés »<sup>1350</sup> assure le journaliste Pascal Doucet-Bon. Or la télévision, obligée de faire une sélection drastique des événements, élimine généralement ces « petits faits-divers » pour ne retenir que les plus graves, les plus marquants ou les plus représentatifs d'une réalité. Aussi n'est-il pas rare de confier de tels sujets à des journalistes qualifiés. Contrairement aux idées reçues, les plus productifs, sont donc quelquefois les plus anciens : l'industrielle Valérie Fourniou (60 sujets), enregistre ainsi 13 années d'ancienneté à la rédaction ; Michèle Fines (56 sujets), 7 ans ; Pascal Doucet-Bon (46 sujets), 8 ans ; Claude Sempère (29 sujets), 9 ans, etc.

Ces infos-généralistes chevronnés possèdent généralement un bon niveau d'études, certains ayant pris le temps d'obtenir un diplôme en sciences humaines ou politique avant de s'orienter vers le journalisme. Pascal Doucet-Bon a ainsi passé une maîtrise d'histoire et un DEA d'histoire géopolitique à Paris IV avant de s'inscrire en maîtrise d'information et communication avec option « journalisme » au CELSA. Après avoir prolongé son bac littéraire d'une année en hypokhâgne, Claude Sempère a lui obtenu un Deug de lettres, avant de rejoindre Sciences-po puis intégrer le CFJ, d'où il sort diplômé en 1989. Après un bref passage à Europe 1 - viré à cause d'une restructuration - il devient journaliste à FR3 Corse

---

<sup>1349</sup> Hors cas de dérogation, le CFJ (Paris) retient la limite d'âge de 23 ans, le CELSA (Paris) de 24 ans, le CUEJ (Strasbourg) celle de 25 ans et l'IPJ (Paris) de 26 ans.

<sup>1350</sup> Entretien avec l'auteur, 10 octobre 2002, 2h.

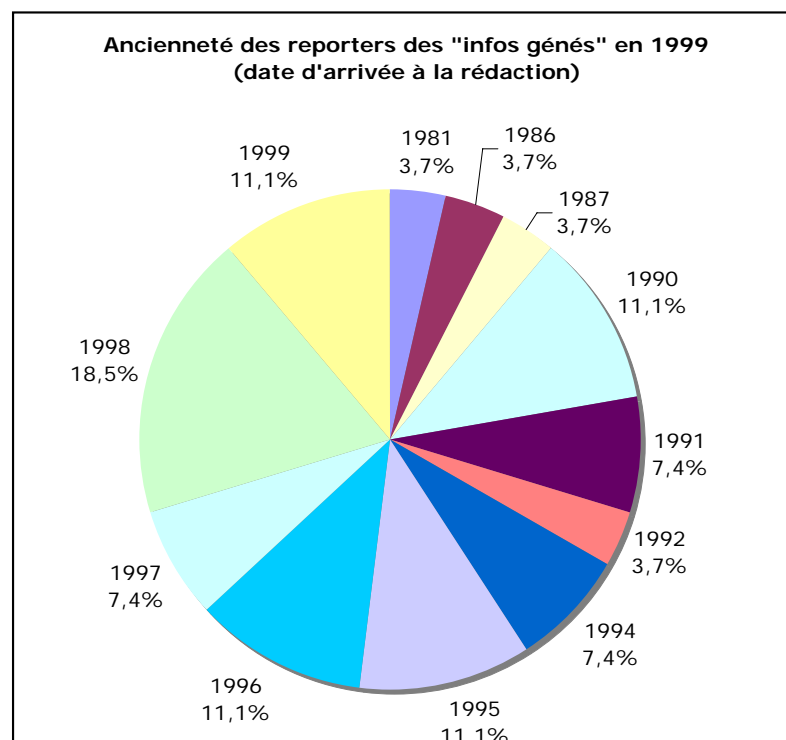


puis entre à Antenne 2 en janvier 1990. Le fait-diversier, souvent titulaire d'un diplôme d'études supérieures, n'a donc rien d'un simple « tâcheron » inexpérimenté de l'information envoyé sur le front pour y faire ses preuves. Le niveau d'études parfois poussé des faits-diversiers participe ainsi à faire du genre une rubrique difficile, exigeante, moins dévalorisante qu'autrefois puisque réclamant de solides connaissances générales. Mais il en va de même de toute la profession.

Le cas de Marcel Trillat est particulier : si le journaliste ne réalise que 5 sujets malgré ses 18 années d'ancienneté au sein de la rédaction, c'est avant tout parce qu'il exerce la fonction de rédacteur en chef du pôle « Société » et doit superviser le travail des quelque 54 journalistes dont il a la responsabilité. Dans une moindre mesure, le phénomène se reproduit avec Gilles Marinnet qui, avec 9 ans d'ancienneté, ne réalise que 4 sujets (essentiellement en juillet pour combler le creux des effectifs) : nommé chef de service adjoint des « infos génés », il semble en effet s'être résolu au journalisme « assis » quand sa consœur (et pourtant supérieure hiérarchique) Michèle Fines n'a, quant à elle, pas voulu renoncer au « terrain ». Si la fonction détermine l'activité, les volontés ne sont donc pas moins essentielles.

Entre jeunes recrues et anciens routards, le service des informations générales est néanmoins en 1999 un service en constant renouvellement, comme tend à le prouver le graphique 3.53.

**Graphique 3.53**



Les deux tiers des journalistes ont ainsi moins de quatre ans d'ancienneté au sein de la rédaction et près d'un tiers (29,6%) ont intégré France 2 en 1998 et 1999. Si le service peut donc compter sur ses piliers expérimentés (les 29,6% de journalistes arrivés dans la première moitié des années 1990) pour fournir l'essentiel des reportages, le graphique 3.53 donne pourtant l'image d'un service soucieux d'assurer sa pérennité en recrutant chaque année de nouveaux éléments, sachant qu'il doit tenir compte des abandons, des départs, des mutations, etc. Les vagues de 1998 et 1999 sont certes très visibles, mais on a vu qu'il s'agissait de reporters précaires dont la titularisation n'est pas forcément assurée. Les rédactions de télévision, soucieuses de présenter des visages toujours plus nouveaux et dynamiques, succomberaient-elles au jeunisme ? Toujours est-il que la notion « d'ancienneté » y est très nettement accélérée assure Stéphane Breitner qui, « en quatre ans [de 1998 à 2002], [est] passé du statut de débutant à celui de "plus ancien du service" ou presque »<sup>1351</sup>.

Les journalistes ayant moins de deux ans d'ancienneté ne sont pour autant pas tous des débutants : certains intègrent France 2 après avoir travaillé pour d'autres rédactions.

Offres salariales plus alléchantes, frictions avec des supérieurs, volonté de changement : le « mercato télévisuel » est constant au sein de la rédaction et touche donc au même titre le service des « infos génés » où la mobilité professionnelle est grande. Le parcours de Michèle Fines en est une bonne illustration : entrée à la rédaction de France 2 en juin 1992, elle s'impose comme une info-généraliste habile qui, en raison d'un carnet d'adresses bien garni, devient spécialiste du secteur « Police ». À partir de d'août 1998, elle est chef de service des « infos génés » sous la direction de Marcel Trillat. Mais la relation entre les deux journalistes est exécrationnelle et nuit à l'efficacité du service. En septembre 2000, Michèle Fines a donc d'autant moins de regrets d'accepter la généreuse proposition salariale que lui fait TF1, qui cherchait alors à renforcer son propre secteur « Police ». Les « infos génés » de France 2 sont alors confiées à Benoît Duquesne. Michèle Fines retrouve pourtant le secteur public l'année suivante lorsque la direction la promet au poste de rédactrice en chef du service des Informations générales<sup>1352</sup>. TF1 surenchérit en lui offrant un an plus tard la direction d'un service « Événements » né de la fusion des services « Étranger » et « Infos génés ». Elle aura sous sa responsabilité une trentaine de journalistes et dirigera le service le plus important de la rédaction. Son choix est vite fait.

---

<sup>1351</sup> Entretien avec l'auteur, 30 octobre 2001, 1h.

<sup>1352</sup> Marcel Trillat est alors sur le départ, désireux de collaborer davantage au magazine *Envoyé Spécial* et de se consacrer à la réalisation de documentaires.

Enfin, on ne saurait achever l'examen des mutations sociologiques sans évoquer, à travers le cas de Patrick Fandio, l'ouverture de la profession aux « minorités ». Le jeune journaliste de 24 ans, vite remarqué par ses supérieurs, devient ainsi l'un des premiers reporters noirs à apparaître à l'écran dès 1998. Né le 14 mars 1975 au Cameroun, Patrick Fandio s'installe en France après l'obtention d'un bac scientifique et s'inscrit en communication à l'université de Nancy, puis au Celsa. Il sympathise alors avec l'un des intervenants, le journaliste originaire de Kabylie Rachid Arhab<sup>1353</sup>, qui l'encourage à tenter sa chance à France 2 en 1998 en transmettant lui-même la cassette de présentation de l'étudiant au comité des stages de la chaîne. Le contexte est favorable à la promotion des « minorités » à l'écran : en septembre 1998, le directeur de l'information Pierre-Henri Arnstam confie justement la co-direction du 13h à Rachid Arhab<sup>1354</sup>. Patrick Fandio fait donc son stage durant l'été 1998 : remplaçant un confrère sur le Tour de France, il se retrouve brutalement exposé par le scandale du dopage. Son savoir-faire et son aisance face à la caméra satisfont ses supérieurs qui l'embauchent dès la rentrée en CDD, en qualité de rédacteur-reporter. Il est envoyé sur le front des grandes catastrophes : en Turquie en août 1999 pour couvrir le séisme meurtrier qui a secoué la région, il enchaîne avec l'affaire de l'Erika, et le crash du Concorde etc. Loin de vouloir jouer les alibis de l'intégration, le jeune Patrick Fandio a surtout réussi à prouver ses compétences professionnelles au point de se voir proposer rapidement une offre de... TF1. La première chaîne trouve décidément les bons arguments pour convaincre les journalistes compétents mais frustrés du secteur public : acceptant l'alléchant salaire qui lui est offert, Patrick Fandio quitte France 2 en septembre 2003 pour devenir « grand reporter » de la chaîne privée. Son ascension rapide au sein de l'information générale, à la fin des années 1990, témoigne néanmoins bel et bien des mutations sociologiques en cours dans la profession, Patrick Fandio ou Rachid Arhab étant les prémices d'une volonté de rendre l'information télévisée plus conforme à la diversité de la société française.

Contrairement au profil des années 1960, le service des informations générales, plus fourni et plus productif, ne repose plus sur les seuls épaules de quelques journalistes dévoués, les plus actifs reporters n'assurant jamais plus de 9% des sujets quand, on se souvient, le jeune Mario Beunat assurait déjà près de 25% de l'activité du service un mois après son recrutement en novembre 1959 ! Le graphique 3.54 illustre ainsi cette répartition plus graduée

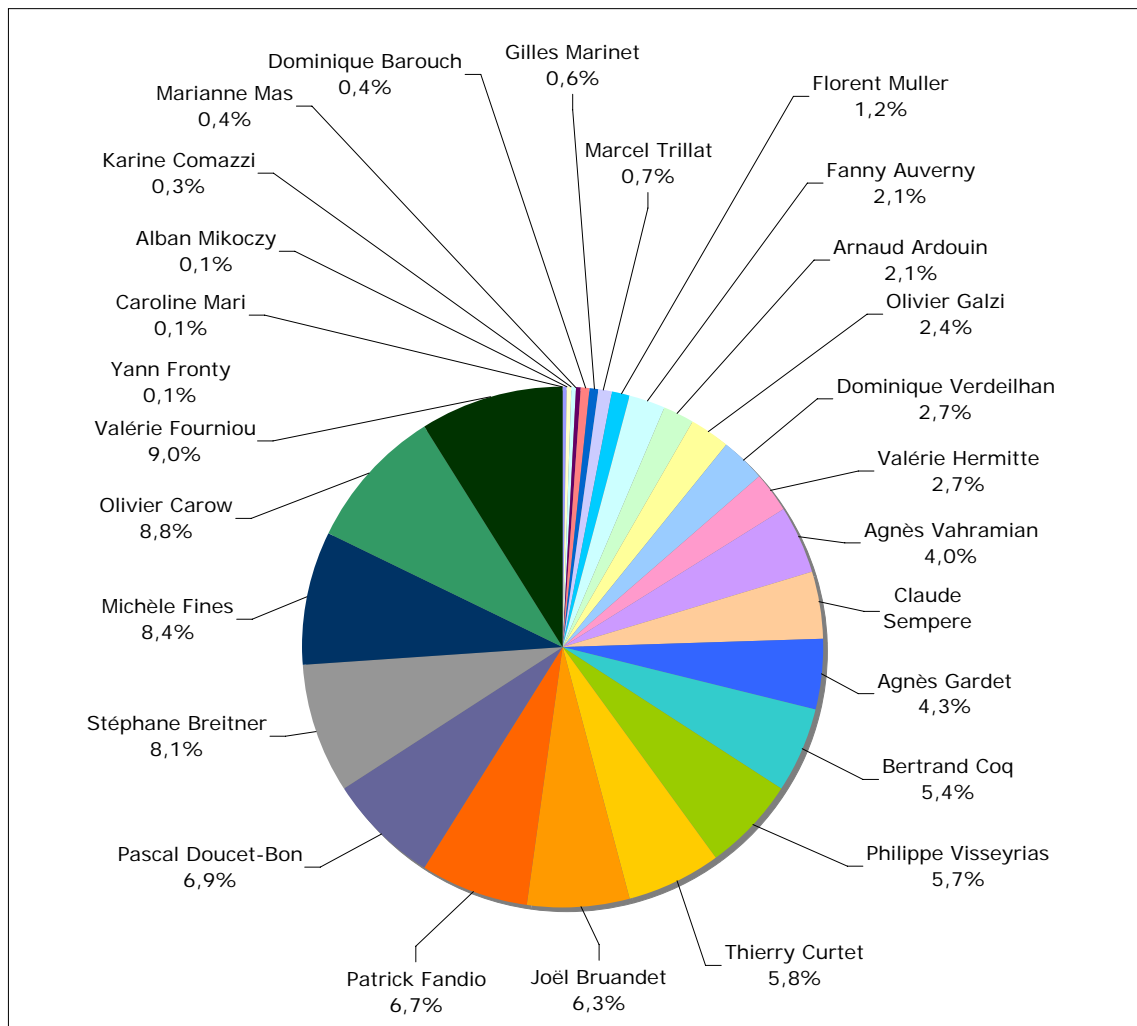
---

<sup>1353</sup> Né en 1955 à Fort Nationale en Kabylie (Algérie), Rachid Arhab devient journaliste pour FR3 Nancy en 1977, avant de rejoindre le service de politique intérieure d'Antenne 2 en 1985 et d'en prendre la direction en 1990. En 1992-1994, il assure la présentation du journal de la mi-journée pendant la période estivale.

<sup>1354</sup> Il présente avec Carole Gaessler le journal télévisé de 13h de France 2 pendant deux ans, d'août 1998 à août 2000.

de l'information générale, quand, en 1960, l'analyse révélait au contraire de grandes disparités entre les reporters. Il faut assurément y voir la confirmation évidente de la professionnalisation d'une rubrique qui repose désormais sur des critères d'ancienneté, de compétences, de roulements entre RTT et congés estivaux etc. et n'implique plus le sacrifice systématique et non-négociable de la jeune recrue.

**Graphique 3.54**



Plus nombreux, plus féminin, plus jeune, plus renouvelé, plus représentatif des minorités : telles sont les principales caractéristiques sociologiques qui distinguent le service des « infos génés » de Marcel Trillat en 1999 du service pionnier de Maurice-Robert Bataille quarante années auparavant. Cette évolution touche-t-elle de la même façon l'autre catégorie professionnelle indispensable de l'information télévisée ?

*b. Les journalistes reporters d'image (JRI)*

Jusqu'alors considéré comme un simple « technicien » au service d'un journaliste « rédacteur », le caméraman a connu une mutation profonde de son identité professionnelle avec l'apparition, dans les années 1980, du journaliste reporter d'images. Profil « hybride engendré par l'alliance de la profession journalistique et des techniques audiovisuelles »<sup>1355</sup>, le « JRI » illustre parfaitement l'affirmation d'un journalisme d'image intégré dans une logique d'économie des coûts de production. En septembre 1984, le CFJ inaugure ainsi une section « JRI » : les journalistes sont formés sur Betacam et préparés à réaliser eux-mêmes les reportages, du tournage d'images à l'écriture du commentaire. L'objectif des responsables de l'information qui font très vite le pari d'intégrer des JRI dans leurs rédactions est évidemment de réduire au maximum les effectifs et donc les coûts d'une équipe de tournage : désormais, le JRI pourra réaliser, seul, ses reportages, et ce, dans un délai plus rapide avec une plus grande souplesse. Mais ce potentiel ne s'est qu'exceptionnellement concrétisé à l'occasion de reportages ponctuels. Dans la pratique ordinaire, continue de s'imposer le trinôme rédacteur/JRI/preneur de son. Bien qu'il soit un journaliste à part entière, le JRI continue donc d'être considéré comme un subalterne, le « rédacteur » étant le véritable auteur du commentaire. Pour preuve, le salaire du JRI demeure inférieur à celui du « rédacteur », et sa perspective de carrière moins valorisante.

Néanmoins, le poids numérique des JRI au sein de la rédaction s'est indéniablement accru : lorsqu'en 1960, on comptait 31 caméramans pour 18 infos-généralistes (en comptant ceux qui n'étaient pas officiellement rattachés au service mais contribuaient à le faire tourner), l'échantillon de 1999 révèle qu'ils sont désormais 80 JRI pour 27 reporters des « infos génés ». Si le nombre des journalistes a été multiplié par 1,5 en quarante ans, celui des caméramans était donc lui presque triplé, preuve supplémentaire, s'il était besoin, de la place prépondérante acquise par l'image. Là encore, le cas du service des informations générales de France 2 n'est que le reflet de l'évolution générale de la profession<sup>1356</sup>.

Plus nombreux, le profil des caméramans des « infos génés » a pourtant moins changé que celui des rédacteurs. Ce qui frappe d'abord, chez les hommes de l'image, c'est que ce

---

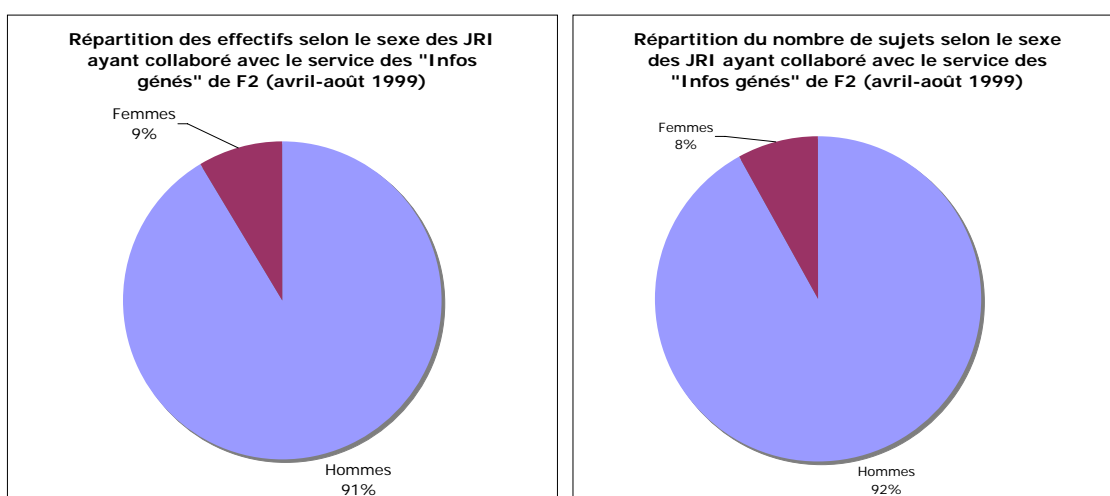
<sup>1355</sup> SIRACUSA Jacques, *Le JT, machine à décrire. Sociologie du travail des reporters à la télévision*, Bruxelles, De Boeck Université/ INA, 2001, p. 96.

<sup>1356</sup> Quand le nombre de journalistes passe de 22621 à 32000 entre 1985 et 2000 (multiplié par 1,4), le nombre de JRI seul passe lui de 251 à 900 au cours de la même période (multiplié donc par 3,6). Selon les données de la commission de la carte avancées par DEVILLARD, LAFOSSE, LETEINTURIER *et al.*, *Journalistes au pluriel. Sociologie d'un groupe professionnel à l'aube de l'an 2000*, Paris, La Documentation française, 2001.

sont avant tout... des hommes ! Sur les 80 JRI recensés à travers 372 sujets<sup>1357</sup>, on ne compte effectivement que 7 femmes (9%) qui partagent cependant avec les journalistes « rédacteurs » la caractéristique de réaliser un nombre de sujets (8%) conforme à leur effectif (voir tableau 3.55 et graphiques 3.56 et 3.57).

**Tableau 3.55 et graphique 3.56 et 3.57**

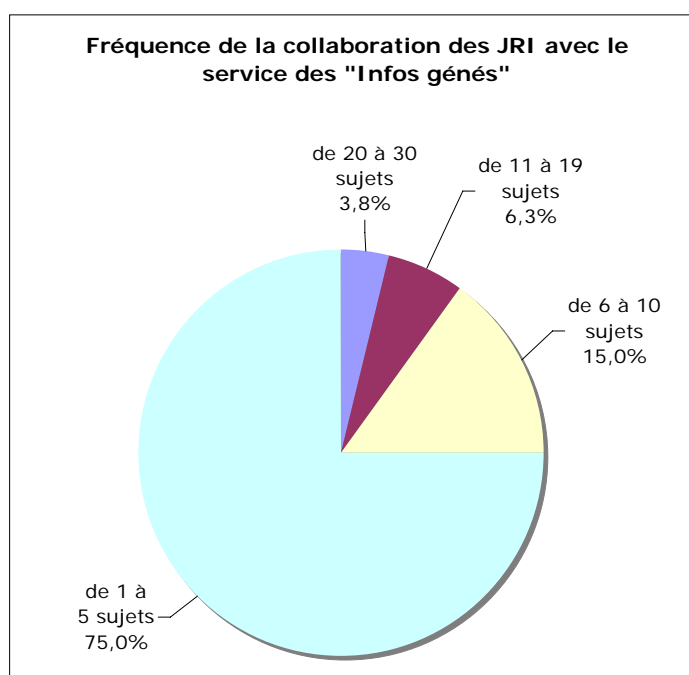
	Effectifs	Nbre de sujets
Hommes	73	342
Femmes	7	30



Comme en 1960, le service des Informations générales mobilise tout le service des prises de vues même si une large majorité d’entre-eux (75%) ne collaborent pourtant que faiblement avec les infos généralistes (entre 1 et 5 sujets entre avril et août 1999). *A contrario*, une faible minorité (3,8%) pratique assidûment l’information générale, comme le détaille le graphique 3.58 suivant :

<sup>1357</sup> C’est le nombre de sujets, sur les 668 que compte l’échantillon, qui donnent l’indication du nom du JRI : parce que ce dernier n’appartient pas au service des informations générales, les auteurs de la base de données n’ont pas cru bon de le mentionner systématiquement avec le rédacteur. De plus, de nombreux sujets ne sont pas tournés par les JRI de France 2, les images provenant de la source EVN.

Graphique 3.58



Trois JRI réalisent ainsi chacun entre 20 et 30 sujets : Frédéric Pasquette (29 sujets), Guillaume Fautrat (21) et Roger Motte (20). L'importance et le caractère lointain de l'événement déterminent ici leur surexposition : il n'est en effet pas surprenant de voir les plus productifs des JRI, Frédéric Pasquette et Guillaume Fautrat, associés à la plus productive journaliste Valérie Fourniou : tous trois<sup>1358</sup> ont été envoyés au Kosovo, dont l'actualité, quelques semaines après les frappes de l'OTAN, occupe largement l'activité du service et suppose un renouvellement moins fréquent des équipes. Quant à Roger Motte, il accompagne également Bertrand Coq (36 sujets) en Albanie, pour suivre les mouvements des réfugiés kosovars.

Ces JRI, dont le profil s'apparente au fond davantage au grand reporter qu'au fait-diversier, présentent déjà une solide expérience de l'international. Guillaume Fautrat n'a certes pas fait d'école de journalisme mais, avec son BTS en communication publicitaire, il a réussi à décrocher un stage d'entreprise à RFO Guadeloupe où il devient assistant opérateur de prise de vues en 1992. Au bout d'un an, il se présente à France 2 et profite d'une vague de recrutement : il est ainsi engagé en « doublon », c'est-à-dire obligé, pour faire ses preuves, de suivre une équipe de reporters pendant trois mois et réaliser en parallèle ses propres sujets. Son statut de pigiste lui facilite par la suite l'accès à la carte de presse<sup>1359</sup>. En 1995, il est

<sup>1358</sup> Guillaume Fautrat en mai, Frédéric Pasquette en avril et juillet.

<sup>1359</sup> Puisqu'il faut justifier de trois mois d'activité au sein d'un organisme de presse.

ajouté au planning des prises de vues<sup>1360</sup> et ne cesse par la suite d'alterner, au gré des événements, déplacements hexagonaux et séjours dans les zones de conflits à l'étranger (Kosovo, Irak...)

Jean-Jacques Le Garrec, dont le nom est mentionné à 10 reprises, jouit également d'un grand prestige, accumulant les grands reportages en terrain risqué : d'abord caméraman pour Antenne 2 à Londres et Los Angeles, il est au Mozambique en juin 1984, où il filme les aveux de trois membres du Mouvement National de Résistance (MNR) à l'occasion de leur procès public, puis au Tchad en septembre de la même année, en Hongrie, etc.

Le fait-divers semble donc à première vue très loin de l'activité et des centres d'intérêt des JRI. Pourtant, tous n'ont pas le goût du risque et la rubrique demeure un genre journalistique souvent apprécié par ceux qui préfèrent ne pas sacrifier vie personnelle et engagements familiaux. S'ils redoutent surtout la fadeur des sujets économiques et politiques<sup>1361</sup>, les JRI aiment en effet le fait-divers qui leur permet de raconter une histoire, de travailler l'image, de développer, espèrent-ils, une véritable écriture audiovisuelle (nous y reviendrons). La collaboration entre les deux services ne repose donc pas exclusivement sur les aléas de l'actualité mais également sur les volontés des hommes d'images, certains se portant volontaire lorsque survient un fait-divers. Car s'il appartient au responsable du service « reportages » de répartir les missions, ce dernier tient généralement compte des préférences individuelles au-delà des seules compétences professionnelles. Les JRI peuvent donc être rattaché à un service particulier.

C'est le cas ici de Pascal Caron qui a commencé en tant que caméraman au début des années 1980 et est devenu JRI après avoir suivi la formation d'un an proposée par le CFJ de Montpellier. Titulaire de la carte de presse, il travaille d'abord pour TF1 puis Antenne 2 de façon occasionnelle, avant d'intégrer définitivement la rédaction de France 2 en 1993. Après avoir collaboré pour tous les services (économie, société, politique), il choisit alors d'être « détaché en infos génés », c'est-à-dire de travailler prioritairement sur les enquêtes, petits reportages, faits-divers. La « spécialisation » de Pascal Caron lui a ainsi permis de constituer son propre réseau de contacts : le chef de service des « Infos génés » sait donc que le JRI est capable de partir seul pour enregistrer des sonores. Pour un JRI, le petit reportage est donc déjà une forme de promotion, une preuve de son savoir-faire et de sa compétence.

---

<sup>1360</sup> Il est définitivement intégré en 2002.

<sup>1361</sup> SIRACUSA Jacques, *op. cit.*, p. 114.



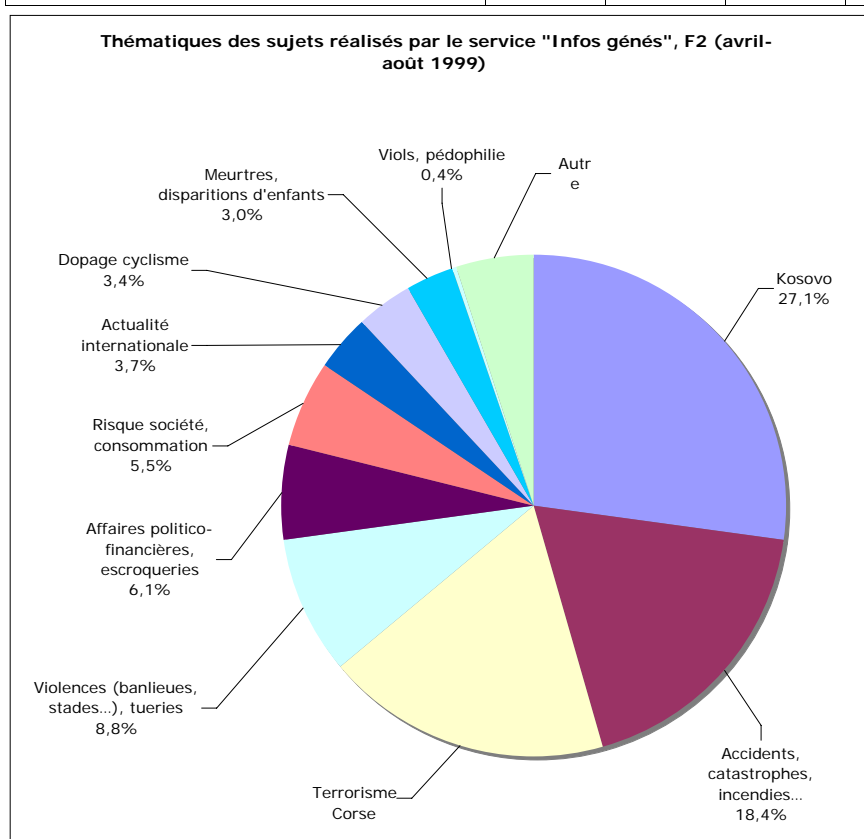
Pourtant, le cas des JRI en annonce les prémisses, les frontières entre « fait-divers » et « grands reportages » tendent à s’effriter. L’analyse des sujets qui mobilisent les journalistes du service des « infos génés » en apporte la confirmation.

### 3.1.2. Internationalisation du fait-divers, fait-diversification de l’international

#### a. Thématique des sujets (avril-août 1999)

À travers quels événements l’information générale se définit-elle en 1999 ? On se souvient qu’en 1960, le sujet d’information générale était avant tout hexagonal, et plus particulièrement parisien. Ce caractère exclusivement national de l’information générale a largement disparu quatre décennies plus tard, comme le révèle la thématique des sujets réalisés par le service entre avril et août 1999 (tableau 3.59 et graphique 3.60).

	avr-99	mai-99	juin-99	juil-99	août-99	Totaux
Kosovo	83	30	30	25	13	<b>181</b>
Accidents, catastrophes, incendies...	11	10	0	30	72	<b>123</b>
Terrorisme Corse	25	71	11	11	5	<b>123</b>
Violences (banlieues, stades...), tueries	13	11	16	13	6	<b>59</b>
Affaires politico-financières, escroqueries	11	10	8	11	1	<b>41</b>
Risque société, consommation	3	7	9	13	5	<b>37</b>
Actualité internationale	9	6	4	6	0	<b>25</b>
Dopage cyclisme	4	14	5	0	0	<b>23</b>
Meurtres, disparitions d'enfants	0	4	7	8	1	<b>20</b>
Viols, pédophilie	0	0	0	3	0	<b>3</b>
Autre	0	0	0	16	17	<b>33</b>
<b>Totaux</b>	<b>159</b>	<b>163</b>	<b>90</b>	<b>136</b>	<b>120</b>	<b>668</b>



**Tableau 3.59 et graphique 3.60 : Thématique des sujets**

On remarque immédiatement la place considérable occupée par l'actualité internationale, qui représente près d'un tiers de la production du service : le Kosovo fait ainsi l'objet de 181 sujets (27,1%) auxquels il faut ajouter 25 autres reportages variés (3,7%) sur la possible extradition de Pinochet vers l'Espagne (15 avril), un coup d'État aux Comores (30 avril), le procès du leader Kurde Abdullah Ocalan en Turquie (31 mai, 29 juin) etc.

À l'exception des factuelles affaires de terrorisme en Corse (18,4%) et du dopage cycliste (3,4%, qui curieusement n'est plus évoqué une fois le Tour de France lancé, en juillet<sup>1362</sup> !), on retrouve les catégories traditionnelles de l'information générale : accidents, catastrophes (18,4%), violences urbaines (8,8%), affaires politico-financières (6,1%), meurtres ou disparitions d'enfants (3%), viol et pédophilie (0,4%), qui mobilisent au total plus d'un tiers (36,1%) du service. Enfin, une dernière catégorie « consommation » (5,5%) aurait pu être traitée par le service « Société », si elle n'était envisagée sous l'angle des risques et des menaces (la découverte d'une bactérie infectieuse, la listéria, dans une fromagerie d'Époisses, 21 mai ; contamination d'œufs et de poulets en Belgique, 28 mai ; les radiations émises par les téléphones portables, 25 juin, etc.).

Quand, en 1960, le service de Maurice-Robert Bataille faisait surtout office de service « Culture, mondanités et curiosités », offrant en abondance ses indispensables sujets pittoresques et ignorant au fond largement la notion couramment admise dans les autres rédactions de presse de « l'information générale », on mesure le recentrage effectué au cours des quatre décennies. L'« info géné » est incontestablement devenue la colonne vertébrale du service, organisée en différentes catégories dont l'importance varie en fonction de l'actualité : entre avril et août 1999, le Kosovo et le terrorisme Corse ont ainsi empiété sur les catégories criminelles classiques tandis que le séisme meurtrier en Turquie (août 1999) arrivait à point nommé pour combler le creux aoûtien, renforçant la catégorie « catastrophe ».

Si la culture n'a plus sa place, l'international on le voit s'est considérablement renforcé, procédant d'un double phénomène : une fait-diversification de l'actualité étrangère et une internationalisation du fait-divers.

---

<sup>1362</sup> France Télévision détient les droits de retransmission de cette messe sportive et sait que les affaires de dopages ne favorisent pas les bonnes audiences.

L'exemple du Kosovo est caractéristique de la première inflexion. Un événement important dans l'actualité, comme le sont, à partir du 24 mars, les frappes aériennes de l'OTAN sur des cibles militaires serbes<sup>1363</sup>, est de nature à mobiliser toute la rédaction. Tandis que le service « Étranger » de la rédaction se charge des enjeux diplomatiques et des aspects militaires du conflit, les journalistes des informations générales abordent l'actualité sous l'angle des conséquences humaines. Pascal Doucet-Bon est ainsi envoyé dans les camps de réfugiés à la frontière Macédonienne pour y observer l'organisation de l'aide humanitaire, Valérie Fourniou fait de même à la frontière albanaise tandis que Bertrand Coq se rend à Pristina pour enquêter sur la rumeur de charnier. Patrick Fandio, Arnaud Ardouin et Florent Muller, trop récemment arrivés à la rédaction pour être dépêché dans une zone de conflit, « hexagonalise » donc l'événement. Quand les deux premiers communautarisent le sujet en allant recueillir les réactions des Serbes parisiens (« Solidarité serbe en France », 24 avril), le troisième l'individualise, le réduit à sa dimension la plus intime en interrogeant un couple franco-serbe sur son vécu de la guerre (10 avril).

Le contexte diplomatique et militaire n'empêche donc pas les reporters de développer une vision info-généraliste de la guerre : ainsi, le 14 avril, Valérie Fourniou recueille le témoignage de jeunes filles violées alors qu'elles se trouvaient dans un camps kosovars en Albanie. Le 27 avril, Claude Sempère évoque les traumatismes des enfants de Kukes. Le 18 juin, Bertrand Coq consacre un sujet à la découverte de deux cadavres serbes dans un village près de Pristina. La guerre est un sujet trop complexe pour être abordé frontalement par les infos généralistes qui la déclinent par petites touches à dimension humaines comme ils procéderaient avec n'importe quel fait-divers, à grands renforts de témoignages de victimes, de confidences de « bourreaux », de portraits de héros (médecins, pompiers, etc.) envoyés sur le lieu du drame. Le journaliste de politique étrangère de TF1 Bernard Volker en convient également, avouant que sa rédaction « n'a pas un grand faible pour les négociations internationales pointues » et, plutôt que de traiter par exemple des discussions d'adhésion du Monténégro à l'Europe, préférera « parler des conditions de vie des habitants à travers des

---

<sup>1363</sup> Depuis 1996, les kosovars, habitants de la province autonome yougoslave du Kosovo, s'étaient soulevés contre le gouvernement Serbe de Milosevic qui menaçait le statut autonome en voulant étendre son autorité sur la région. Une Armée de Libération du Kosovo, l'UCK, est créée la même année tandis que le leader Ibrahim Rugova prend la tête de la résistance albanaise du Kosovo. Les Serbes, en ordonnant les expulsions massives d'Albanais du Kosovo, sont responsables d'une catastrophe humanitaire. La communauté internationale tente d'abord de trouver une solution diplomatique, qui se solde par un échec en mars 1999 lorsque les Serbes choisissent de se retirer des négociations. Les premières frappes aériennes de l'OTAN commencent le 24 mars 1999 et s'achèvent le 10 juin de la même année, avec le début du retrait des forces serbes du Kosovo. Le Kosovo est placé sous l'administration de la mission intérimaire des Nations Unies au Kosovo, sécurisé par les forces internationales de la KFOR. Le nombre de victimes kosovars tués par les Serbes est estimé à 10.000.

témoignages »<sup>1364</sup>. Son confrère de France 2 Thierry Thuillier abonde dans ce sens en avançant une raison historique au renoncement journalistique, et plus singulièrement télévisuel, face à la complexité et la multipolarité du monde :

« À partir de la chute du Mur, il y a eu un changement de nature de la couverture internationale, avec effacement progressif du traitement géopolitique « classique ». On aborde aujourd'hui l'étranger de façon plus transversale, par l'économie, la société, la culture. »<sup>1365</sup>

Du coup, les profils professionnels deviennent flous : le fait-diversier envoyé à l'étranger en zone de conflit fait-il du « petit » ou du « grand reportage » ? Le journaliste du service « Étranger » est-il encore un « grand reporter » lorsqu'il se contente de faire le point de la situation militaire en mettant en image une dépêche AFP à partir de sources EVN et après avoir passé deux coups de téléphone de sa rédaction ? Si la guerre avait façonné l'image mythique du « grand reporter » dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, alors qu'apparaissent les premiers correspondants de guerre<sup>1366</sup>, l'image télévisée a sans doute entamé le caractère épique et aventurier de ces récits originels en ancrant les représentations dans une réalité plus brute qui laisserait moins de place aux imaginaires, en même temps que s'effaçait le grand reporter lui-même et se banalisait sa présence sur le terrain du drame. Autrefois véritable acteur de l'événement<sup>1367</sup>, le reporter n'est plus que l'observateur impuissant : si son visage apparaît trente seconde à l'écran, il a pourtant totalement écarté de son vocabulaire le « je » qui invitait autrefois les lecteurs à être les témoins guidés des grands événements internationaux.

Si l'actualité internationale se fait-diversifie, le fait-divers abolit également les frontières, annulant toute dimension géographique de la « loi de proximité ». Il suffit en effet d'observer dans le graphique 3.61 toutes les catégories de l'« info géné » pour en mesurer le caractère extra-hexagonal : près de la moitié des sujets (48,5%) se déroule au-delà des

---

<sup>1364</sup> *Télérama*, n°2944, 14 juin 2006, p. 62-66.

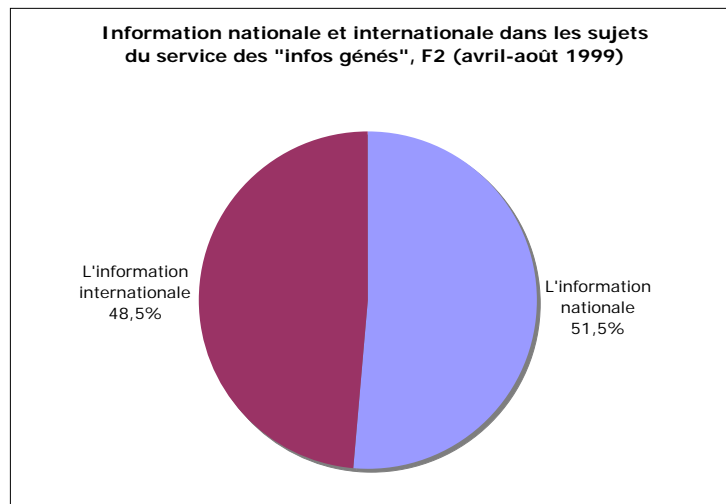
<sup>1365</sup> *Ibid.*

<sup>1366</sup> Le correspondant de guerre apparaît au moment des grandes conquêtes napoléoniennes, publiant par exemple ses récits dans les *Bulletins de la Grande Armée*. La guerre de Crimée (1854-1855) précise les contours journalistiques des récits publiés dans le *Morning Post* ou le *Times*. La presse française s'approprie véritablement le genre à partir des années 1870, avec la guerre franco-prussienne. Le quotidien *Le Temps* se distingue alors plus particulièrement en organisant pour la première fois une équipe de correspondants étrangers. Voir DELPORTE Christian, *Les journalistes en France*, Paris, Seuil, 1999, p. 66-74 ; MARTIN Marc, *Médias et journalistes de la République*, Paris, Odile Jacob, 1997, p. 66-68.

<sup>1367</sup> DELPORTE Christian, *Les journalistes en France*, Paris, Seuil, 1999, p. 69-70.

frontières. Comme dans les années 1950 (voir I, 1.5)<sup>1368</sup>, crimes et catastrophes demeurent fréquemment des informations de nature étrangères, le caractère hexagonal du service de Maurice-Robert Bataille s'expliquant au fond par la faible place occupée par les catégories criminelles et catastrophiques elles-mêmes.

**Graphique 3.61**



Mais dans les années 1950, il s'agissait essentiellement de pallier le manque d'images en ayant recours aux agences étrangères (United Press...). En 1999, la problématique se pose différemment, le journal télévisé étant inversement en situation d'abondance plus que de pénurie. Entre les deux dates, est apparue la première banque internationale d'images, l'Eurovision News Exchange (EVN). Renforcé dans les années 1970, le système EVN se développe considérablement avec l'apparition des chaînes d'informations (CNN, BBC World, LCI...) qui, par conséquent, « accompagnent et consolident le phénomène d'internationalisation de l'image plus qu'il ne le crée »<sup>1369</sup>. À l'heure où s'est imposé le direct, les images EVN permettent ainsi la circulation rapide et la diffusion immédiate d'images venant de toute la planète, court-circuitant le réseau de correspondants étrangers des chaînes.

Le fait-divers catastrophique ou criminel n'échappe pas à ce phénomène de circulation des images. Ainsi, la tuerie de Littleton, fin avril, arrivera à la rédaction par le biais du réseau EVN, commenté le 22 avril par Olivier Galzi (« Fusillade à Littleton ») ou le 25 avril par Pascal Breitner (« Obsèques à Littleton »). Aucun reporter n'aura fait le déplacement pour ce

<sup>1368</sup> On rappellera simplement ici que sur l'ensemble des récits criminels relevés entre 1949 et 1959, 55,3% concernent une information nationale et 44,7% une actualité internationale.

<sup>1369</sup> DELPORTE, « Télévision : circulation des images » in GERVEREAU Laurent (dir.), *Dictionnaire mondial des images*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2006, p. 1003-1007.

fait-divers lointain et d'importance mineure au moment où la rédaction est mobilisée par l'actualité en Corse et au Kosovo. Le scénario se reproduit le 3 août lors des graves inondations qui touchent l'Asie du Sud-Est après le passage du typhon Olga. Le drame est rapporté par Olivier Carow : chargé de préparer un sujet sur les malversations de Xavière Tiberi pour le JT de 20h, le journaliste meuble sa journée en rédigeant le commentaire des images EVN de la catastrophe naturelle pour l'édition de 13h. De nombreux faits-divers étrangers, furtivement traités, sont ainsi réalisés sans le moindre déplacement.

Quant les 500 victimes d'une collision ferroviaire indienne mobilise un rédacteur le 3 août, la disparition de John Kennedy Junior, abîmé en mer alors qu'il survolait avec sa femme la baie de New-York à bord d'un avion civil, le 18 juillet, devient un véritable feuilleton. L'accident apparaît d'abord dans le JT de France 2 sous forme d'images EVN ou d'images d'archives (pour le portrait de la victime), commenté par Marcel Trillat, Michèle Fines, Olivier Carow et Patrick Fandio. Trois jours plus tard, quand sont finalement retrouvés les corps des victimes, la rédaction décide d'envoyer Pascal Doucet-Bon à New-York. En duplex devant l'immeuble des victimes, il évoquera l'accident et l'émotion suscitée en Amérique. En revanche, une actualité proche qui intervient en période creuse favorise sans hésitation le déplacement de l'info-généraliste : fin juillet, Thierry Curtet et Pascal Breitner sont ainsi envoyés en Suisse pour couvrir l'accident de canyoning qui a coûté la vie à des vacanciers. Le premier réalise quelques duplex factuels tandis que le second recueille le témoignage des rescapés.

Quand, dans les années 1950, la pénurie obligeait le journaliste à recourir aux images étrangères, le souci d'économie, la rapidité de l'information et l'embarras du choix face au spectaculaire conduisent, en 1999, l'info-généraliste à importer massivement le fait-divers étranger sans manquer de lui de lui donner un angle et une résonance plus nationale. L'exercice est facile avec le fait-divers, la rubrique s'exportant par le biais d'émotions généralement universelles.

Mais l'abolissement des frontières et l'effacement de la distinction entre « petit » et « grand » reportage ne s'observe pas seulement dans la thématique des sujets. Il suffit de revenir sur les structures rédactionnelles pour en mesurer le sens, l'origine et les conséquences sur les pratiques professionnelles.

*b. Restructuration des services : un modèle américain ?*

Si, jusqu'à la fin des années 1990, il était admis de rapprocher de service « Informations générale » du service « Société », voire, selon les périodes, de faire fusionner les deux services en une seule entité, une conception et une pratique renouvelées de l'information ont conduit au divorce du couple « Infos génés » / « Société » tandis que les premières opéraient un rapprochement avec le service « Étranger ». C'est la conclusion que l'on peut tirer en observant la restructuration des services de France 2 entre 1997 et 2003 (voir chronologie page suivante).

Graphique 3.62 : Chronologie du service Informations Générales France 2 (1997-2003)

Services « Infos génés » / « Société »  
⇒ Fait-divers, Fait de société

Services « Etranger » / « Infos génés »  
⇒ Internationalisation du fait-divers

Services	ÉTRANGER							1 <sup>er</sup> mars 2003	
	Août 98		Août 99		Août 2001			ENQUETE REPORTAGE	
<b>FRANCE</b> Hervé Brusini <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Informations générales</li> <li>➤ Société</li> </ul>	<b>SOCIETE</b> Marcel Trillat <i>Rédacteur en chef</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Infos génés (Fines)</li> <li>➤ Société (Velay)</li> </ul>	<b>INFORMATIONS GENERALES</b> 7 juil. 2000 Michèle Fines <i>Chef de service</i>		<b>INFORMATIONS GENERALES</b> Août 2001 Benoît Duquesne <i>Chef de service</i>			<b>INFORMATIONS GENERALES</b> Août 2002 Michèle Fines <i>Rédactrice en chef</i>		Thierry Thuillier <i>Rédac. en chef</i> Doucet-Bon / Grizbec <i>chefs de service</i>
		<b>SOCIETE</b> Jun 2001 Marcel Trillat <i>rédacteur en chef</i>		<b>SCIENCES-ENVIRONNEMENT</b> Patrice Velay <b>VIE SOCIALE</b> Emmanuel Vannier		<b>VIE SOCIALE-SCIENCES-ENVIRONNEMENT</b> Frédérique Lantieri <i>Rédactrice en chef</i>			
<b>20h</b>	Daniel Bilalian		Claude Sérillon			David Pujadas			
<b>13h</b>	Patrick Chêne	Rachid Arhab – Carole Gaessler			Gérard Holtz		Daniel Bilalian		
<b>WE</b>	Béatrice Schönberg								
<b>Dir. Info</b>	Albert Du Roy		Pierre-Henri Arnstam			26 mars		Olivier Mazerolle	
	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>		



Échantillon



Jusqu'en août 1999 domine la conception d'une fusion des services, réunis d'abord sous la dénomination « France » et placés sous la responsabilité d'Hervé Brusini, puis remplacés après le changement de direction par le pôle « Société » déjà évoqué plus haut de Marcel Trillat. La mésentente entre le rédacteur en chef et sa chef de service Michèle Fines aboutit en septembre 1999 à la scission des services, l'information générale reprenant son indépendance du service société. Le service connaît entre 1999 et 2002 une certaine instabilité, changeant chaque année de responsable. En septembre 2002, TF1 crée son service « Événement » en fusionnant les informations générales (« news ») et le service « Étranger » et en débauchant Michèle Fines pour le diriger.

De son côté, France 2 cherche à amorcer la même restructuration, défendue quelques années plus tôt par Michèle Fines<sup>1370</sup>. Pascal Doucet-Bon, à la tête des informations générales et Thierry Thuillier, chef du service « Étranger » commencent donc à opérer un rapprochement de leurs troupes en lançant des consultations individuelles auprès des journalistes. « Si le *pool* permet de traiter l'urgence dans les meilleures conditions (départs plus rapides, disponibilité plus grande des équipes, mise en place de moyens plus efficaces), pourquoi pas ? » consent le Syndicat des journalistes<sup>1371</sup>, qui pose néanmoins trois conditions. Premièrement, les journalistes du *pool* ne devront pas se substituer aux journalistes spécialistes d'un domaine, mais au contraire se limiter sur ces questions à jouer un simple rôle de complément. L'adoption du *pool* ne doit également en aucun cas justifier un journalisme « au rabais » en termes d'économie et de polyvalence des effectifs, le SDJ dénonçant par là les méthodes de travail des chaînes tout info qui « aseptisent l'information alors qu'elle est souvent plus complexe ». Enfin, le SDJ met en garde contre les risques d'autonomisation qui conduirait le *pool* à évoluer en vase clos, ignorant des autres services et fermé à tout « brassage régulier »<sup>1372</sup>.

Mais le principe du *pool* ne rencontre pas d'opposition majeure au sein de la rédaction. La décision finale revient néanmoins au directeur de l'information Olivier Mazerolle : le 1<sup>er</sup> mars 2003, celui-ci officialise donc le service « Enquête et Reportage ». Thierry Thuillier est nommé rédacteur en chef tandis que Pascal Doucet-Bon et Gérard Grizbec deviennent conjointement chefs de service avec, sous leur direction, une quarantaine de reporters appelés à traiter aussi bien un fait-divers en province qu'un conflit à l'étranger.

---

<sup>1370</sup> Selon un tract du Syndicat des journalistes du 20 septembre 2002, les lenteurs de la direction sur cette question ont été les principales raisons du départ de Michèle Fines.

<sup>1371</sup> Tract du syndicat des journalistes du 20 septembre 2002.

<sup>1372</sup> *Ibid.*

Qu'ils s'intitulent « Événement » sur TF1 ou « Enquête et reportage » sur France 2, les services des rédactions télévisées ont bel et bien enterré la notion traditionnelle d'information générale en revêtant paradoxalement cette dernière d'une importance jusqu'alors inégalée, puisque c'est sur le dynamisme et l'efficacité du service nouvellement renforcé que repose désormais l'essentiel du journal télévisé. Cette restructuration révèle au fond l'aboutissement d'un changement de rapport à l'événement, ce dernier étant moins classé et traité selon sa nature (actualité internationale ou fait-divers) que selon sa temporalité (actualité « chaude » ou « froide »). De ce point de vue, les télévisions françaises ne font que reprendre le modèle qui prévaut dans les médias britanniques et américains, où les rédactions ne distinguent pas le fait-divers du fait international mais les réunissent au contraire à travers la notion du « Hard news », par opposition au « Soft news ».

Quand le « Hard news » appartient aux registres de l'imprévu (catastrophe, accident, crime), de l'événement (grande compétition sportive) ou de l'actualité chaude tant par son immédiateté que par ses enjeux (prise d'otages, débat législatif), le « Soft news » s'en détache pour proposer une actualité plus distanciée et moins urgemment motivée, sous forme de dossiers (portraits, tranches de vie, évocation de changements de comportements à long ou moyen terme, information pratique ou consumériste)<sup>1373</sup>. L'information générale et étrangère appartiendrait au premier quand le sujet « société » s'apparente au second.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le modèle de journalisme américain exerçait déjà une indéniable fascination sur une partie de la presse française, le fait-divers criminel n'étant pas étranger à cet intérêt hexagonal pour le genre nouveau du reportage. Dès 1836, en effet, naissait aux États-Unis le premier grand reportage criminel sous la plume de Gordon Bennet, chargé, par le *New York Herald*, de relater le meurtre d'Ellen Jewett par son amant<sup>1374</sup>. Le journaliste américain se définit avant tout comme un professionnel de la quête de la nouvelle, l'information brute et factuelle, inaugurant « les rituels élémentaires de la pratique journalistique, telle la « tournée » qui conduit [aux] commissariats pour les faits-divers »<sup>1375</sup> précise Éric Neveu.

Mais comme en témoigne l'échec du *Matin* d'Alfred Edwards<sup>1376</sup>, le modèle américain de l'information brute, c'est-à-dire une nouvelle sommaire concentrée sur les faits, ne s'est

---

<sup>1373</sup> NEVEU Éric, *Sociologie du journalisme*, Paris, La Découverte, Coll. Repères, p. 7-8.

<sup>1374</sup> DELPORTE Christian, *Les journalistes... op. cit.*, p. 62.

<sup>1375</sup> NEVEU Éric, *op. cit.*, p. 10.

<sup>1376</sup> Le Français Alfred Edwards avait créé en 1884, grâce au financement de l'Américain Sam Chamberlain, un quotidien basé sur l'information brute, où le récit était écarté au profit de formats courts et factuels (nouvelles, filet, brèves). Mais *Le Matin*, plus cher que les autres journaux et inadapté aux goûts du lectorat, accuse de lourdes pertes et fini par disparaître. DELPORTE Christian, *Les journalistes... op. cit.*, p. 62-63.

pas exporté sans une forme d'appropriation très sélective et tardive par les journalistes français, ceux-ci préférant au fond un reportage à la française plus littéraire, mieux approprié à la mise en récit des faits-divers et aux goûts des lecteurs. « Nous sommes trop raffinés pour nous contenter d'un reportage trop sec » expliquait ainsi le fondateur du *Journal Fernand Xau*<sup>1377</sup>.

Un siècle plus tard, l'apparition et l'affirmation des médias « chauds » (radio, télévision), l'évolution des technologies, le besoin d'une information immédiatement accessible, l'uniformisation des images, etc., ont eu raisons de nombreuses résistances nationales. Si le particularisme français demeure fort en matière de mise en récit de l'événement - l'image jouant pour un journaliste français un rôle premier dans l'écriture télévisuelle quand son confrère britannique ou américain ne lui accordera qu'une valeur secondaire - on ne peut ignorer l'influence du modèle américain à travers l'observation de l'organisation des rédactions, la terminologie professionnelle pétrie d'anglicismes, etc.

La notion d'information générale semble donc avoir disparu, relégué dans l'imaginaire collectif professionnel ou retranché dans d'autres rédactions plus « traditionnelles ». Si les journalistes de télévision parlent de l'info génés, plus aucun ne la pratique au fond véritablement tant ses contours se sont évanouis derrière les notions générales, pour reprendre l'appellation des services, d'événement, d'enquête et de reportage.

### **3.2. Presse, police, justice : formation, information et communication**

#### 3.2.1. Apprendre le fait-divers : la formation des journalistes

Au regard de son importance dans le parcours du débutant et des nombreuses questions déontologiques qu'il génère, le fait-divers criminel méritait *a priori* une attention et une place particulières dans la formation des journalistes. À moins que les graves manquements à l'éthique professionnelle révélés régulièrement à l'occasion d'une affaire criminelle ne soient justement le signe d'une véritable absence dans l'apprentissage du métier de reporter.

Car il est en effet un point qui semble faire l'unanimité dans les services d'informations générales : le fait-divers, cela ne s'enseigne pas. De la même façon que le

---

<sup>1377</sup> Cité par DELPORTE Christian, *Les journalistes... op. cit.*, p. 63.

journalisme résiste à la théorie, le fait-divers est avant tout une question de pratique. Pour cette raison, les écoles agréées n'ont guère pris la peine de lui consacrer une place à part alors que paradoxalement c'est souvent par l'information générale que débute le reporter pour faire ces preuves.

Si le fait-divers est absent dans la formation, c'est au fond parce qu'il en est la base même et concentre les fondamentaux du métier. De ce point de vue, son étude en tant que genre spécifique s'avère inutile et réductrice : le fait-divers se dessine indirectement à chaque évocation des principes théoriques du journalisme tandis que la première confrontation à la pratique de la rubrique se fait lors du stage effectué à l'issue de la formation. « Le fait-divers était abordé d'assez loin » avoue ainsi Pascal Doucet-Bon, qui a suivi la formation du CELSA. Même constat pour Audrey Goutard, passée par la même école : « J'ai appris le fait-divers au *Parisien* lorsque j'y ai fait mon stage en 1989, au moment où ils étaient en train de préparer une nouvelle formule, de créer un journal populaire de qualité largement basé sur fait-divers »<sup>1378</sup>.

L'absence de formation au fait-divers est plus évidente dans les écoles à statut universitaire<sup>1379</sup>, où sont essentiellement proposés des modules théoriques en information et communication, sciences humaines, langues, économie, histoire, droit, etc.<sup>1380</sup> La pratique se limite là à quelques semaines de stage qui, selon les attributions, ne concernent parfois aucunement le fait-divers. Le jeune journaliste diplômé pourra donc avoir complètement échappé à l'exercice du fait-divers à l'issue de sa formation. L'apprentissage est en revanche plus axé sur la pratique dans les écoles privées<sup>1381</sup>. De ce point de vue, le CFJ apparaît comme le plus spécifiquement formateur à la rubrique : après quatre premiers mois consacrés aux techniques rédactionnelles, l'étudiant expérimente les différents genres journalistiques et les différents médias à travers des exercices pratiques et la réalisation d'un « journal-école ». Surtout, un cycle de conférences sur la police et la justice lui permet d'appréhender plus directement les réalités et la problématique liée à l'exercice du fait-divers. Mais Claude Sempère, passé par le CFJ, avoue que, dans son cas, la session s'est résumée par la rencontre

---

<sup>1378</sup> Entretien avec l'auteur, 30 octobre 2002, 1h30.

<sup>1379</sup> CELSA (Paris), CUEJ (Strasbourg), EJCM (Marseille), IUT de Tours et de Bordeaux.

<sup>1380</sup> JANVIER Sophie, *Les métiers du journalisme*, Paris, PUF, 2001, p. 93-128.

<sup>1381</sup> CFJ (Paris), EJT (Toulouse), ESJ (Lille), IPJ (Paris). En 2004, Sciences-Po inaugure sa propre école de journalisme. Partant du constat que, dans « un monde concurrentiel en mutation permanente », le « métier de journaliste exigeait d'autant plus de rigueur, de connaissances, de faculté de compréhension des évolutions historiques, internationales, économiques et politiques », l'École de Journalisme de Sciences Po se donne pour mission pédagogique de répondre à cette « triple exigence de culture générale, de réflexion, de maîtrise technique et professionnelle » [conclusions de la Commission animée par Michèle Cotta, février 2004].

avec un seul magistrat : « je n'ai jamais croisé de policiers »<sup>1382</sup>. À l'IPJ, Stéphane Breitner a surtout appris à « se spécialiser dans un média, pas une matière »<sup>1383</sup>.

Au final, le fait-divers continue donc d'occuper dans les écoles une place négligeable voire inexistante dans la formation.

La rubrique fait-divers se retrouve ainsi noyée dans la formation, abordée à travers l'étude des quatre principaux genres journalistiques au croisement desquels il se situe : le reportage, le compte rendu, l'enquête et l'interview, qu'il convient de rappeler brièvement.

Historiquement, on l'a vu, le fait-divers est d'abord l'héritier de la presse judiciaire dans laquelle il apparaissait d'abord sous la forme de comptes rendus d'audience. Annonçant déjà le petit reportage, le compte rendu suppose du journaliste une présence – parfois indirecte – sur le terrain à l'occasion d'un événement particulier (une audience, une réunion politique etc.), dans l'idée de restituer cette information pour le public absent. Le genre s'apparente donc essentiellement à un journalisme « d'agenda », et est plus particulièrement prisé de la presse spécialisée (judiciaire, sportive), provinciale ou locale. Toutefois, le récit de compte rendu reste dépouillé de tout effet de style, plus préoccupé à fournir des éléments factuels d'information que d'exploiter le ressort dramatique de l'événement.

Cette sécheresse narrative, qui rapproche le compte rendu de l'information brute telle qu'elle se pratique alors aux États-Unis, se retrouve pourtant rapidement comblée avec l'émergence du petit reportage. Plus adapté, on l'a vu, à la tradition littéraire française, le petit reportage enrobe le travail sur le terrain d'une véritable dimension narrative. Contrairement au genre « plat » du compte rendu, le reportage est effectivement un récit incarné et sensoriel qui, selon les manuels de journalisme, doit « montrer une réalité vivante, ou faire vivre une réalité »<sup>1384</sup>, donner « du corps et de la vie »<sup>1385</sup> à un article. Dès le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, la presse écrite s'approprie et définit donc les contours d'un genre qui repose largement sur le fait-divers criminel<sup>1386</sup>. Mais c'est pourtant vers l'image-mouvement que tend la notion même de reportage, comme le souligne l'ancien enseignant en journalisme Jean-Luc Martin-Lagardette en évoquant la presse écrite :

« Le lecteur doit se croire au cinéma, emporté dans une aventure. La description des lieux, des personnages, leurs attitudes, leurs actions, leurs vêtements, leurs façons de parler, tout

---

<sup>1382</sup> Entretien avec l'auteur, 30 octobre 2002, 1h.

<sup>1383</sup> *Ibid.*

<sup>1384</sup> AGNÈS Yves, *Manuel de journalisme. Écrire pour le journal*, Paris, La découverte, 2002, p. 244.

<sup>1385</sup> MARTIN-LAGARDETTE Martin, *Le guide de l'écriture journalistique*, Paris, Syros, 2000, p. 106.

<sup>1386</sup> Voir DELPORTE Christian, *Les journalistes... op. cit.*, p. 64-68 ; KALIFA Dominique, *L'encre..., op. cit.*, p. 19-28 ; MARTIN Marc, *Médias et journalistes... op. cit.*, p. 65.

doit concourir à **imager**<sup>1387</sup> la situation, à la rendre vivante et prenante. Le reportage est un « film » par lequel on communique une impression déterminée au moyen de plans successifs. [...] Il faut faire voir, entendre, sentir, vivre et toucher »<sup>1388</sup>

On le voit, le genre du reportage trouve à travers la télévision sa force narrative la plus aboutie, le média étant le plus apte à composer avec ces capacités sensorielles.

L'interview et l'enquête s'intègrent enfin naturellement dans le genre du reportage. La première contribue à lui apporter une matière vivante en faisant intervenir les témoignages des protagonistes d'un fait-divers que le reporter est parti rencontrer sur le terrain. La seconde s'immisce chaque fois que le journaliste pourra approfondir l'événement, mener ses propres recherches, apporter des informations nouvelles et ne pas se contenter de mettre en image des éléments déjà connus et annoncés par une dépêche AFP ou un article de presse écrite. En matière d'affaire criminelle, la tentation du journaliste est forte de mener une enquête parallèle à celle des policiers et instructeurs. Toutefois, l'enquête fait-diversière reste, faute de temps pour la réaliser et la diffuser, rare dans le cadre du journal télévisé, plus volontiers retranchée dans un magazine d'information ou un documentaire. Le travail dans l'urgence et les formats courts favorisent donc à l'écran les « genres premiers » du journalisme (nouvelle, brève, filet). L'enquête est donc plus appropriée à la presse magazine ou spécialisée hebdomadaire (*Paris-Match*, *Détective*, *Nouveaux Détective*) qui dispose de davantage de temps pour mener un « journalisme d'investigation ». La télévision, au fond, n'a pas vraiment produit ses Rouletabille ou ses Jean Ker.

Au carrefour de ces quatre grands genres journalistiques se dessine finalement le profil du bon fait-diversier, tel que voulu et décrit dans les manuels de journalisme.

S'il veut faire un compte rendu fidèle, le journaliste devra ainsi conjuguer rapidité, disponibilité et concentration sur le terrain : « rien ne doit lui échapper »<sup>1389</sup>. Le bon reporter doit, pour sa part, faire preuve de « curiosité et fraîcheur d'esprit », d'une « réelle aptitude à s'étonner, à s'émouvoir ». Il doit « aimer le contact avec les gens », leur montrer un véritable « intérêt » et développer « une sensibilité qui lui permet de ressentir avec acuité les situations, de s'imprégner d'une atmosphère, de se laisser impressionner par ses perceptions »<sup>1390</sup>. L'intervieweur compétent ne devra, quant à lui, pas rechigner à s'effacer devant son interlocuteur afin de lui « faciliter la prise de parole », souvent difficile en matière de crimes

---

<sup>1387</sup> Surligné par l'auteur.

<sup>1388</sup> MARTIN-LAGARDETTE Martin, *op. cit.*, p. 107.

<sup>1389</sup> AGNÈS Yves, *op. cit.*, p. 231.

<sup>1390</sup> *Ibid.*, p. 247.

ou de viols. Le bon enquêteur présente enfin un profil plus mordant : « passion du concret » et sens de la méthode, il doit faire preuve « d'une minutie quasi obsessionnelle », avoir même « un côté universitaire, chercheur »<sup>1391</sup> !

Mais l'acquisition de toutes ces qualités humaines et professionnelles ne s'effectue pas nécessairement dans les écoles de journalisme. Le débutant arrive généralement sur le terrain avec ce canevas générique à l'esprit, sans avoir mené une réelle réflexion sur l'exercice particulier du fait-divers ni forcément expérimenté les qualités requises par ce dernier. Le genre, on l'a dit, ne s'apprend pas, il se pratique. Et c'est bien là justement l'origine de certains dérapages. Car le fait-divers, c'est « un journalisme de sources » explique Pascal Doucet-Bon :

« Un bon fait-diversier se fonde sur les confidences que lui font les services de police et de gendarmeries : on n'acquiert pas ces contacts-là en cinq minutes. Il y a un savoir-faire, une méthode, un mode de pensée qui d'ailleurs n'est pas loin de celui des enquêteurs eux-mêmes. Un débutant peut difficilement acquérir cela. »<sup>1392</sup>

La qualité du petit reporter dépend donc largement du nombre et de la richesse de ses contacts, ce qu'évidemment ne peut apporter l'approche théorique du métier. Par définition, le fait-divers s'apprend sur le terrain. Son bon traitement dépend avant tout de la capacité d'immersion du journaliste dans un milieu donné, l'obligeant à effectuer avec assiduité la tournée des commissariats, des gendarmeries, soigner régulièrement ses relations avec les enquêteurs, le judiciaire, hospitalier ou carcéral. Bref, multiplier les canaux d'alerte pour être le premier à réagir. Pour cette raison, le fait-divers est devenu, on l'a vu, un genre de plus en plus réservé aux reporters expérimentés : cirrhose du foie et surcharge pondérale sont les principaux risques d'un métier qui se joue souvent autour d'une table de restaurant. En chef de service soucieux de la formation et du renouvellement de ces troupes, Pascal Doucet-Bon s'inquiète de voir les jeunes stagiaires de moins en moins attirés par le fait-divers :

« [Parce que] c'est un travail sur sources, [le fait-divers] fait peur à des débutants qui vont davantage rechercher l'illustration d'un document déjà produit, en particulier une dépêche ou un papier de presse écrite. »<sup>1393</sup>

---

<sup>1391</sup> *Ibid.*, p. 279-280.

<sup>1392</sup> Entretien avec l'auteur, 10 octobre 2002, 2h.

<sup>1393</sup> *Ibid.*

Le journaliste de France 2 remet pourtant moins en cause les compétences de ses jeunes stagiaires qu'il ne pointe, non sans arrière-pensées politiques, « un problème plus général lié aux écoles de journalisme ». Celles-ci, parce qu'elles étaient pour « la plupart cogérées par des syndicats majoritairement orientés à gauche », ont fini par développer une « culture antiflic ». Le fait-divers, en obligeant le journaliste à établir des liens étroits avec les institutions, serait donc un genre nuisible au mythe du professionnel libre, affranchi, insoumis puisqu'il empêcherait l'adoption d'un esprit subversif attendu. On objectera qu'aux yeux du débutant, il s'agit moins d'un problème idéologique que déontologique, le principal problème du fait-diversier consistant effectivement à interroger quotidiennement sa relation avec ses sources : que faire pour attirer la confiance des enquêteurs ? le journaliste peut-il devenir l'ami d'un policier ? doit-il personnaliser sa relation avec un gendarme ? Que faire si ces derniers sont, un jour, responsables d'une bavure ? etc.

La jeunesse des services d'informations générales est de ce point de vue un facteur aggravant : qui pourra aider le débutant dans ses tâtonnements si les « vieux dinosaures »<sup>1394</sup> du fait-divers ont quasiment tous disparu ? Il y a donc un réel problème de transmission des savoirs, que soulignent Stéphane Breitner et Claude Sempère :

« Nous sommes les derniers, Claude [Sempère] et moi à avoir côtoyé les grands noms de cette rédaction [de France 2] qui avaient un savoir-faire, une expérience qu'ils transmettaient aux autres. »<sup>1395</sup>

« Quand j'ai commencé, il y avait encore des anciens comme Marcel Trillat, Hervé Brusini. Quand on avait un problème, on décrochait notre téléphone : "Ah, je ne sais pas comment traiter cela !" Et ils te répondaient. »<sup>1396</sup>

« L'ancien » Stéphane Breitner estime pour sa part en 2002 qu'il ne sentait « pas avoir le bagage nécessaire pour aider aujourd'hui un débutant »<sup>1397</sup>. Une génération intermédiaire de référence semble donc manquer à la rédaction. Ce phénomène sociologique entraîne un double risque. D'une part, il favorise la propulsion parfois hâtive de jeunes reporters à des postes à responsabilité, sans que ces derniers n'aient pris le temps d'acquérir une solide expérience du métier. D'autre part, il affaiblit l'encadrement des jeunes recrues, ainsi livrées à

---

<sup>1394</sup> Entretien avec l'auteur, 30 octobre 2002, 1h.

<sup>1395</sup> *Ibid.*

<sup>1396</sup> *Ibid.*

<sup>1397</sup> *Ibid.*



elles-mêmes et exposées plus facilement à la faute professionnelle, soit par excès de zèle, soit, au contraire, par accumulation d'indécisions et de paralysies face à la situation sur le terrain.

Il demeure certain que les dérapages journalistiques (pas toujours télévisuels) des années 1980, la surenchère des scoops et les dérives sensationnalistes ont bel et bien terni le profil du fait-diversier - phénomène récurrent chaque fois que se côtoient dangereusement les logiques de l'information et du marché. La génération formée dans les écoles à la fin des années 1980 et au début des années 1990 se serait-elle désintéressée de la rubrique pour ne pas subir l'érosion de cette image ? Il n'est pourtant pas étonnant que les écoles de journalisme, destinées à préparer l'élite de la profession, cultivent un mépris tenace à l'égard du fait-divers<sup>1398</sup>, mépris né en même temps que la figure du petit reporter et qui se teinte d'une réelle hostilité dans le discours des contemporains, comme en témoignent les articles sévères d'Alfred Fouillée<sup>1399</sup> à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Toujours est-il que l'essor simultané des scandales politico-financiers au début des années 1990 ont probablement fait ombrage à la rubrique des faits-divers en relançant l'intérêt des jeunes journalistes pour l'enquête et l'investigation et reléguant ainsi le petit reportage de fait-divers à un genre plus futile et anecdotique<sup>1400</sup>.

Reste que le manque de préparation à l'exercice du fait-divers lors de la formation a contribué à rendre plus nécessaire, aux yeux de certains journalistes, le besoin de formation professionnelle. C'est dans ce sens que l'on doit donc interpréter le succès grandissant des formations proposées par le Centre de perfectionnement de journalistes (CPJ) en matière d'information criminelle.

### 3.2.2. Mieux traiter le fait-divers : la formation continue au CPJ

#### *a. historique d'une formation professionnelle (CPJ)*

En 1983, le Centre de perfectionnement des journalistes (CPJ) inaugure à l'attention des journalistes de presse écrite un stage de dix jours sur le thème « Mieux traiter le fait-divers ». L'initiative en revient au responsable de formation Claude Furet. Ce dernier part

---

<sup>1398</sup> Exemple du fréquent mépris formulé par les journalistes formés au CFJ et à l'ESJ, la réflexion d'Hélène Thiébaud (CFJ, promotion 1984) publiée dans *Presse Actualité* (juin-juillet 1985, p. 26) : « D'accord pour la province mais si c'est pour la rubrique des chiens écrasés ou le bal des pompiers, ce n'était pas la peine de passer par le CFJ ! ».

<sup>1399</sup> DELPORTE Christian, *Les journalistes... op. cit.* 137-140.

<sup>1400</sup> C'est dans le domaine des affaires politico-financières que s'est ainsi spécialisé le journaliste de France 2 Olivier Carow.

d'un double constat général. Au début des années 1980, il s'aperçoit d'une part, à la lecture d'articles erronés ou imprécis, que les journalistes de presse écrite et plus particulièrement de la presse quotidienne régionale (PQR) connaissent parfois mal le fonctionnement de la justice, les différentes phases de l'enquête judiciaire et le déroulement de la procédure pénale. D'autre part, lors de rencontres organisées en province, Claude Furet voit venir vers lui des lecteurs mécontents qui, sortant une coupure de presse de leur portefeuille, se plaignent que les propos rapportés ne correspondent pas avec la réalité vécue et soulignent l'irresponsabilité du reporter et du directeur de la publication, inconscients des effets dévastateurs causés par la parution de ces articles (licenciements, déménagements, harcèlements...).

La formation doit donc responsabiliser et combler les lacunes générales des reporters afin de les aider à mieux maîtriser les bases institutionnelles indispensables au traitement des faits-divers :

« La réalité du fait-divers, c'est savoir ce que veut dire "mise en examen", "garde à vue", être capable de distinguer le rôle du procureur de celui du juge d'instruction »<sup>1401</sup>

En 1983, aucune affaire criminelle particulière ne semble avoir motivé cette prise de conscience professionnelle. Preuve de l'utilité de la formation et de la forte demande professionnelle, les stages affichent souvent complet et sont renouvelés sans interruption d'une année à l'autre. Mais progressivement, les organisateurs voient affluer des journalistes de radio et de télévision. Pour répondre à la demande et à la problématique plus spécifique des médias audiovisuels, une seconde formation est donc créée en 1999 destinés cette fois aux professionnels de la radio et de la télévision. Le choix et la fréquence des stages s'étoffent : en 2000-2001, le CFPJ propose désormais trois stages pour la presse écrite (une session « Mieux traiter les assises et la correctionnelle »<sup>1402</sup>, deux sessions « Mieux travailler avec les magistrats »<sup>1403</sup>) ainsi qu'une formation sur mesure afin de « Mieux couvrir les faits-divers ». Pour le secteur audiovisuel sont proposées deux formations sur mesure : « Les faits-divers et

---

<sup>1401</sup> Entretien avec l'auteur, 20 mai 2003, 30mn.

<sup>1402</sup> Durée de trois jours (24-26 janvier 2001). Le programme prévoit l'étude des différentes juridictions pénales, du rôle de la correctionnel ou des assises, des réformes en cours ou à venir, du rôle de l'expert psychiatre, du pouvoir du président d'assises, de la place de la défense, du droit de la presse. Coût du stage : 937,56 euros.

<sup>1403</sup> Durée de trois jours (deux sessions : 9-11 octobre 2000 et 9-11 octobre 2001). Le stage vise à améliorer les relations presse/justice et insiste sur l'évolution du secret de l'instruction, sur le rôle et l'exercice de la chronique judiciaire, sur la différence entre le fait-divers et le fait politique, sur le problème de la médiatisation des audiences pénales, sur la présidence de cour d'assises dans un contexte de médiatisation, le rôle des avocats, et enfin sur l'éthique des journalistes et des magistrats. Coût du stage : 937,56 euros.

leur traitement à la télévision »<sup>1404</sup> et « Les magistrats et le fonctionnement de la justice française »<sup>1405</sup>.

En 2003, la presse écrite a déjà perdu de l'influence : les deux sessions ont disparu et le stage généraliste « Mieux couvrir les faits-divers » est ouvert à tous les secteurs. En revanche, l'audiovisuel s'est renforcé : des stages sur « Le traitement des faits-divers »<sup>1406</sup> et « Les magistrats et le fonctionnement de la justice française »<sup>1407</sup> ont été spécialement créés pour les journalistes de radio, tandis que les mêmes thèmes sont abordés spécifiquement pour la télévision : deux sessions sur le traitement des faits-divers<sup>1408</sup> (l'une étant cependant commune avec la radio) et également une formation sur mesure sur le fonctionnement de la justice.

Il nous a été permis d'assister à deux sessions organisés pour les journalistes de télévision en novembre 2002 et de mesurer ainsi les difficultés de la pratique professionnelle et les attentes des reporters.

*b. « Mieux travailler avec les magistrats » (4-11 nov. 2002)*

Le stage « Mieux travailler avec les magistrats », destiné aux journalistes de télévision, se déroule du 4 au 7 novembre 2002 et est animé par l'ancien chroniqueur judiciaire Paul Lefèvre. L'objectif est de « présenter les principes généraux du droit français, l'organisation du système judiciaire et les grandes étapes de la procédures pénales ». Les sept journalistes participants travaillent pour France 3 : trois sont issus de la rédaction nationale, quatre des stations régionales<sup>1409</sup>. Ils ont tous postulé volontairement. La répartition par sexe est assez équilibrée (4 hommes contre 3 femmes) et l'échelle des âges souligne que les participants sont plutôt expérimentés (un seul a moins de 30 ans et 3 ont plus de 40).

---

<sup>1404</sup> Destinée aux journalistes expérimentés de l'audiovisuel, la formation insiste sur des thèmes variés et réactualisés : nouvelles techniques d'enquête, mise en place du fichier national d'empreintes génétiques, le rôle du parquet et du juge d'instruction, le droit à l'information et ses limites, le risque de manipulation, la mise en images etc.

<sup>1405</sup> Au programme : l'organisation du système judiciaire, le rôle des différents juges, les juridictions de mineurs, la présomption d'innocence, le droit à l'information etc.

<sup>1406</sup> Durée : 5 jours. Deux sessions (26 au 30 mai 2003, du 24 au 28 novembre 2003). Effectifs : 6 stagiaires minimum, 12 maximum. Coût : 1640 euros.

<sup>1407</sup> Sur mesure.

<sup>1408</sup> Durée : 5 jours. Deux sessions (19 au 23 mai 2003, du 24 au 28 novembre 2003). Effectifs : 6 stagiaires minimum, 12 maximum. Coût : 1640 euros.

<sup>1409</sup> Éric MONIER, Antoine MONTOYA et Hélène PRONO (France 3), Nabil AOUADI et Joëlle CERONI (France 3 Rhone-Alpes-Auvergne), Isabelle BRIS et Laurent VILAIN (France 3 Lorraine-Champagne-Ardenne).

	Homme	Femme	Totaux
moins de 30 ans	1	0	1
de 30 à 39 ans	2	0	2
plus de 40 ans	1	2	3
Indéterminé	0	1	1
Totaux	4	3	7

**Tableau 3.63 : Sociologie des stagiaires (« Mieux travailler avec les magistrats », nov. 2002)**

**Source : d'après notre enquête réalisée auprès des stagiaires**

Après une demi-journée d'ouverture, les sept autres demi-journées s'organisent autour d'un intervenant, invité à venir expliquer son métier et répondre aux questions des journalistes. Les stagiaires rencontrent ainsi un procureur de la République, deux juges d'instruction, un juge d'application des peines, un juge des enfants, un président de cour d'assise et un avocat spécialisé dans le droit à l'image.

*c. « Mieux traiter les faits-divers » (25-29 novembre 2002)*

Le stage « Mieux traiter les faits-divers », qui se déroule du 25 au 29 novembre 2002, s'adresse également aux journalistes de télévision et est toujours animé par Paul Lefèvre. Son objectif est d'approfondir les connaissances techniques, juridiques et professionnelles indispensables au bon traitement des faits-divers. Treize reporters se sont portés volontaires : si l'on compte un journaliste de France 2, les douze autres travaillent pour France 3 régions<sup>1410</sup>. Les participants présentent globalement les mêmes caractéristiques sociologiques<sup>1411</sup>. Ce sont des journalistes expérimentés (parmi ceux qui ont précisé leur âge, aucun n'a moins de 30 ans et 4 ont plus de 40) et la parité est respectée (6 hommes et 7 femmes).

	Homme	Femme	Totaux
moins de 30 ans	0	0	0
de 30 à 39 ans	1	2	3
plus de 40 ans	2	2	4
Indéterminé	3	3	6
Totaux	6	7	13

**Tableau 3.64 : Sociologie des stagiaires (« Mieux traiter les faits-divers », nov. 2002)**

**Source : d'après notre enquête réalisée auprès des stagiaires**

<sup>1410</sup> Dominique MASSE (France 2), Myriam LIBERT, Jean-Pierre BONNEFON (France 3 Normandie), Sophie CHARLES (France 3 Ouest), Marie-Hélène DRUGEON, Hélène ERLINGSEN, Patrick GOUPILLION, Karine PELLAT, Laurence BAFFÉ, Nicolas ESTURGIE (France 3 Sud), Sandra MÉALLIER, Régis POUILLAIN (France 3 Rhone-Alpes Auvergne), Dominique SIEDLACZEK (France 3 Alsace).

<sup>1411</sup> Six d'entre eux n'ont cependant pas voulu préciser leur âge.

Le contenu du stage est plus diversifié : si l'on retrouve un procureur de la République, un président de cour d'assise, un juge des mineurs et un juge d'instruction par les intervenants, les stagiaires rencontrent également la responsable du laboratoire de police scientifique et une psychologue criminelle (« profileuse ») de la PJ. Le stage est également moins théorique puisqu'une visite de l'Institut de Recherches Criminelles de la Gendarmerie (IRCG) de Rosny-sous-Bois est prévue tandis qu'un journaliste d'investigation de *L'Est Républicain* est invité à évoquer la pratique avec ses confrères de télévision.

*d. Analyse*<sup>1412</sup>

Les stagiaires des deux formations partagent la plupart des points essentiels.

Tous volontaires pour participer aux stages, ils associent d'abord leur démarche individuelle au désir de voir s'améliorer les pratiques collectives. Ainsi, ils n'hésitent pas à poser un regard critique sur leur métier, qu'ils observent volontiers en qualité de téléspectateurs exigeants. En matière de traitement des fait-divers, la télévision cède donc à leurs yeux trop facilement au voyeurisme ou au racolage (Régis Poullain, Myriam Libert, Marie-Hélène Drugeon), ce qui ne signifie pas, reconnaît Marie-Hélène Drugeon, qu'il faille « écarter toute émotion car après tout, la télévision, c'est aussi et surtout de l'émotion » mais suppose néanmoins que le journaliste doive veiller davantage au « respect capitale de la dignité humaine ». La seconde critique implique plus directement le professionnel de télévision. Celui-ci juge son média « trop suiviste » (Dominique Masse) puisqu'il faut généralement attendre qu'une dépêche AFP tombe ou qu'un article de presse écrite soit publié pour que l'information figure enfin dans les JT. Le traitement des faits-divers est également jugé trop superficiel : « trop rapide », il n'aboutit pas assez sur une remise en perspective à travers un travail de réflexion et d'analyse (Hélène Erlingsen) tandis que, une fois passée l'overdose médiatique des premiers jours, il retombe généralement dans l'oubli (Marie-Hélène Drugeon).

Trop suiviste en amont, pas assez en aval : ces réflexions de la part des journalistes rejoignent au fond les critiques formulées régulièrement par les publics eux-mêmes. Ainsi les deux mouvements critiques sont-ils historiquement indissociables. La prise de conscience par les professionnels de la télévision d'un manque de réflexion déontologique et d'une impréparation pratique dans les formations a émergé dans la deuxième moitié des années

---

<sup>1412</sup> Quatorze des vingt journalistes participant à l'un de ces stages ont bien voulu répondre à un questionnaire préparé à cette occasion. Nous proposons ici une synthèse de leurs réponses.

1980, et surtout au début des années 1990, comme en témoigne l'augmentation des inscriptions de journalistes du secteur audiovisuel dans les stages de formations continues du CPJ. Au même moment, l'information télévisée enregistrait le début d'une crise de confiance de la part des publics. En 1988, si la télévision est le média pour lequel les Français ont le plus confiance puisque, selon un Sondage SOFRES-La Croix, 65% d'entre eux pensent que le JT raconte les choses « à peu près » telles qu'elles se sont passées tandis que la radio est à 62% et la presse écrite 56%, ils ne sont déjà plus que 49% quatre ans plus tard<sup>1413</sup>. Entre les deux dates, « Timisoara » ou la guerre du Golfe ont entre autres considérablement entamé le crédit de l'information télévisée. La confiance n'a cessé de s'effriter encore tout au long de la décennie, touchant certes tous les médias mais plus particulièrement la télévision. En 2003, les Français ne sont plus que 45% à considérer que l'information est à peu près conforme aux faits.

Autre observation saillante, les stagiaires du CPJ sont unanimes à regretter le manque de temps, la nécessité de travailler dans l'urgence. Pourtant, ce sont les journalistes de régions qui semblent souffrir plus particulièrement de ce handicap, qui doit être relié au problème de la faiblesse des effectifs régionaux. Parce que la rédaction de France 3 Lorraine-Champagne-Ardenne ne dispose pas d'une équipe suffisamment étoffée, Laurent Vilain est ainsi obligé de réaliser des reportages variés, d'assurer la chronique judiciaire et de présenter lui-même le journal ! À France 3 Rhone-Alpes-Auvergne, son collègue Nabil Aouadi, chargé de couvrir toute l'actualité, quel que soit le sujet, avoue la même difficulté à effectuer des sujets de qualité et soigner simultanément ses relations avec ses sources.

Mais ce point, qui concerne en pratique davantage les journalistes de régions, devient commun à tous les stagiaires sur un plan plus théorique. Car si les journalistes des rédactions nationales ont peut-être plus de marges pour entretenir leurs contacts, ils sont autant empêchés dès qu'il cherchent, de façon moins utilitariste, à enrichir leur culture générale. C'est d'ailleurs la principale raison de l'inscription des 20 journalistes aux deux stages. « Mise à niveau », « approfondissements des connaissances », la formation professionnelle révèle au fond les lacunes de la formation de base qui néglige, on l'a vu, l'apprentissage des connaissances en matière d'organisation du système judiciaire français, de fonctionnement de la procédure d'enquête, du vocabulaire spécifique adéquat, etc. Nombreux sont ceux qui, malgré leurs années d'expériences, avouent « une méconnaissance du milieu », voire de « grandes lacunes ». La formation, espère-t-ils, devra leur permettre d'aborder les « acteurs

---

<sup>1413</sup> Cité par D'ALMEIDA Fabrice, DELPORTE Christian, *Histoire des médias en France de la Grande Guerre à nos jours*, Paris, Flammarion, 2003, p. 340.

policiers et judiciaires "à froid" », en prenant le temps de poser des questions théoriques, générales, non dépendantes d'une actualité ponctuelle.

Le problème de l'*in*-formation judiciaire n'est toutefois pas seulement imputable aux insuffisances des écoles de journalisme. Les magistrats portent eux-mêmes une lourde responsabilité, soulignent encore unanimement les journalistes en dénonçant leur manque de communication. Isabelle Bris déplore ainsi « le mutisme et la méfiance des hommes de loi », qu'elle aimerait voir plus ouverts et disponibles à la presse. À France 3, Hélène Prono, responsable d'édition et collaboratrice au « Journal des Journaux », attend également des magistrats « un plus grand sens de la communication et plus de confiance en général dans les relations » tout en reconnaissant « manquer de temps pour travailler les dossiers ». La communication serait-elle préférable au silence ? Oui, répondent donc les journalistes : si la première compromet certes leur indépendance et instrumentalise leur fonction, le second est parfois à l'origine d'erreurs et de dérives journalistiques plus néfastes encore. Tous appellent donc instamment le personnel du parquet, au premier rang desquels le procureur de la République<sup>1414</sup>.

Mais les évolutions de la magistrature sont lentes dans ce domaine. Dès 1986, à la suite de l'affaire Villemin, la direction de la formation continue de l'École Nationale de la Magistrature avait certes créé une session d'apprentissage des techniques de communication, dont la co-direction était confiée au chroniqueur judiciaire Jean-Pierre Berthet, et plus tard à Dominique Verdeilhan et Hugue Liese. Mais le magistrat qui partageait la responsabilité de cette formation avait clairement annoncé la couleur à ses collègues stagiaires : « Apprenez ces techniques d'expression mais, croyez-moi, la seule attitude à avoir, c'est la langue de bois »<sup>1415</sup>. Et c'est d'ailleurs la stratégie qui prévaut dans la magistrature jusqu'au début des années 2000, comme en témoignent les reproches des journalistes stagiaires du CPJ. Dans les stages de formation continue de l'ENM, Jean-Pierre Berthet conseille aux magistrats de « cadrer leur communication » :

« Sur une affaire brûlante, il s'agit de renvoyer l'ensemble des médias à des points presse périodiques, selon l'évolution de l'enquête. [...] Cela donne aux journalistes et à leurs rédactions une promesse régulière d'information. J'ai pu mesurer à TF1, l'effet bénéfique de cette communication programmée et organisée. Le matin, il est annoncé que le

---

<sup>1414</sup> Le procureur de la République, décidant de l'opportunité des poursuites, est à l'origine de l'enquête judiciaire et dirige à ce titre les activités des enquêteurs et du magistrat instructeur.

<sup>1415</sup> Jean-Pierre Berthet lors d'une communication devant l'Académie des Sciences Morales et Politiques, le 19 juin 2006.

Procureur s'exprimerait sur l'affaire à 17h ou à 18h. Cela fait baisser la pression et l'impatience de la rédaction. »<sup>1416</sup>

Si la baisse de la pression bénéficie d'abord au reporter, elle se répercute également sur les magistrats. Devant la commission d'enquête sur l'affaire d'Outreau, en 2006, les juges de Boulogne s'étaient plaints d'avoir dû travailler sous la pression des médias. Le scandale judiciaire d'Outreau semble pourtant avoir favorisé un changement d'attitude du Parquet à l'égard de la presse : depuis l'affaire, il est de plus en plus fréquent de voir un procureur de la République organiser promptement des points-presse afin d'éviter tout risque d'emballement autour d'un fait-divers<sup>1417</sup>. Sans doute est-il prématuré de déterminer si cette inflexion relève de prises de positions circonstanciées et individuelles ou s'il s'agit là d'une inflexion profonde et collective. Néanmoins, la prise de conscience est réelle : dans le catalogue 2007 de la formation continue de l'ENM, une session « Le magistrat et la communication audiovisuelle » constate la « nécessité », aujourd'hui, « de gérer dans l'urgence la communication sur une affaire médiatisée » et rappelle qu' « aider le public à comprendre le fonctionnement de la justice est par ailleurs un acte de pédagogie »<sup>1418</sup>.

Parmi les autres difficultés soulignées par les journalistes appelés à traiter le fait-divers figurent les raisons liées à la mise en scène et à la narration de l'événement. Sans surprise, les JRI (3 sur 20) sont les premiers à souligner le problème particulier et récurrent de l'image, sur lequel nous reviendrons plus loin en détail.

Le milieu des années 1980 amorce donc une période nouvelle, durant laquelle des milieux professionnels et institutionnels aux logiques différentes, parfois contradictoires, commencent à exprimer le besoin de travailler non pas « contre », mais « avec » les autres, dans le souci finalement de préserver l'intérêt général de tous, citoyens et publics. Mais les prises de conscience se font à des rythmes différents : si le milieu judiciaire résiste farouchement à entrer dans une logique de communication, la gendarmerie présente au contraire le cas inverse d'une institution ayant rapidement adopté dans ces pratiques et intégré dans ses structures une véritable « culture de la communication ».

---

<sup>1416</sup> *Ibid.*

<sup>1417</sup> En septembre 2006, durant l'affaire des « bébés congelés », on a ainsi pu voir le procureur de la République Philippe Varin organiser régulièrement des communiqués de presse. Le 15 octobre 2006, il accorde même une interview à Frank Moulin pour le magazine *Sept à Huit* (TF1). L'interview est intégrée dans le reportage « Les aveux terribles » consacré à l'affaire Courjault.

<sup>1418</sup> La session vise à améliorer « les techniques d'expression (prise de parole, image, comportement) et leurs applications dans le cadre d'interviews télévisuelles et radiophoniques ». Elle doit ainsi familiariser le magistrat face au micro ou à la caméra à travers des exercices pratiques. Le stagiaire doit apprendre à « avoir le dernier mot lors d'un débat télévisé ». Source : Catalogue 2007 de la formation continue de l'École nationale de la magistrature (ENM).



### 3.2.3. Communiquer le fait-divers : le cas de la gendarmerie

L'image d'une institution repose désormais sur ses actions autant que sur sa communication. Une opération demeurera ainsi ignorée voire incomprise du public si sa communication fait défaut ; à *contrario*, communiquer aidera quelquefois à réparer les erreurs d'une intervention mal pilotée. Dans les années 1980, la gendarmerie, dans un souci très « militaire » d'efficacité, est la première des institutions à comprendre l'utilité d'organiser ses relations avec la presse, passant, au cours de la décennie, d'une attitude essentiellement *réactive* face à des journalistes en demande d'informations à une véritable stratégie de communication avec les médias. La fin de l'improvisation de la parole institutionnelle a sonné. Le fait-divers n'est pas étranger à cette profonde mutation.

#### *a. La prise de conscience*

« L'affaire Grégory a montré l'inadaptation de la structure hiérarchique classique »<sup>1419</sup> des services de communication avouait en 2001 le chef d'escadron Charles-Édouard Anfray dans un numéro spécial de la *Revue de la gendarmerie nationale*, consacré à la communication. L'année 1984 constitue bel et bien un tournant dans les méthodes de communications de l'institution militaire. Les ratés et les blocages<sup>1420</sup> de l'enquête sur la mort de Grégory Villemin ont en effet conduit à une prise de conscience et une profonde remise en cause des structures et des stratégies de communication au sein de la gendarmerie nationale. Le fait-divers a joué comme l'élément déclencheur d'une nécessaire modernisation de l'institution, latente depuis plusieurs années.

Dès 1964, une section « relations publiques », première structure de ce genre, était créée au sein de la gendarmerie nationale, transformée en 1969 en « Service d'informations et de relations publiques des Armées » (SIRPA). Au sein du SIRPA central, chaque armée possède alors sa propre antenne. Mais dans les années 1970, la communication du SIRPA-gendarmerie se construit essentiellement sur des actions de promotion ou des campagnes de prévention (contre la toxicomanie, les incendies etc.). Contrairement au secteur de la défense, aucune stratégie n'est réellement prévue pour affronter les situations de crises. Dans les gendarmeries, les relations avec la presse s'effectuent donc souvent sur un mode

---

<sup>1419</sup> ANFRAY Charles-Edouard, « De l'information à la communication », *Revue de la gendarmerie nationale*, n° 200, septembre 2001, p. 56-62.

<sup>1420</sup> Rappel : mauvaises relations avec le juge d'instruction, relations improvisées et incontrôlées avec une presse avide d'informations, absence de soutien hiérarchique de la part des services de gendarmerie nationaux etc.

interpersonnel entre journalistes et enquêteurs d'une même région, sans que la hiérarchie militaire ne cherche à émettre un droit de regard sur les informations révélées à la presse, ne vienne dicter des précautions et des usages autres que ceux régis par le code pénal (secret de l'instruction etc.). En l'absence de tout contrôle hiérarchique des services nationaux, il n'est pas rare, au début des années 1980, de voir les gendarmes chargés d'une enquête criminelle révéler avec beaucoup d'improvisation des informations à la presse. L'affaire Grégory met de ce point de vue subitement en lumière les graves défauts de cette stratégie informelle : face à la violente pression de la presse nationale, les gendarmes d'Épinal, sans soutien des services centraux, n'ont pu réussir à conserver la sérénité et la maîtrise de l'enquête criminelle. Le 18 février 1985, quatre mois après le début de l'enquête, les hommes du lieutenant-colonel Sesmat étaient dessaisis par le juge d'instruction Lambert au profit du SRPJ de Nancy, alimentant ainsi une véritable « guerre des polices ».

Afin de restaurer son autorité et sa crédibilité, la gendarmerie inaugure alors progressivement un ensemble de structures destinées à améliorer la communication externe<sup>1421</sup>. En 1987, preuve du besoin et de l'importance de définir une véritable politique de communication, l'antenne SIRPA-gendarmerie prend son autonomie du SIRPA central pour être directement rattaché à la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN). Ce redéploiement témoigne, d'une part, de la place stratégique occupée désormais par la question de la communication au sein des plus hautes instances de la gendarmerie nationale et, d'autre part, de la réflexion menée par tout un corps institutionnel, désireux d'évoluer et de s'adapter aux changements d'une société de plus en plus médiatique.

*b. Le Bureau « Presse et audiovisuelle » (PAV)*

Le SIRPA-gendarmerie, outre ses traditionnelles missions de promotion, développe alors ses propres outils de communications. Le Bureau « Presse et Audiovisuelle » (PAV) devient ainsi l'interface incontournable entre l'institution et les grands médias nationaux, et donc l'interlocuteur indispensable de tout journaliste appelé à couvrir une affaire criminelle dont l'enquête a été confiée aux gendarmes<sup>1422</sup>. La veille est permanente pour recevoir les

---

<sup>1421</sup> D'autres instances nationales, comme les Conseils de la fonction militaire (CFM) ou le Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM) sont simultanément créés afin d'améliorer la communication interne.

<sup>1422</sup> Le SIRPA-gendarmerie est composé de trois bureaux : le bureau « Presse et audiovisuel » (PAV), le bureau « Publications et affaires culturelles » (PAC), chargé essentiellement de la communication interne (revues, etc.) et un bureau « Promotion de l'Image et documentation » (PDI) destiné à appuyer les opérations de recrutement et contribuer au rayonnement de la gendarmerie à l'occasion de salons, portes ouvertes, expositions etc.

requêtes de la presse. Chaque jour, les officiers du PAV<sup>1423</sup> enregistrent les demandes d'informations ou de reportages formulés par les journalistes. Les attentes concernent des sujets variés et sont dirigées vers les services appropriés : tandis que les « marronniers » des départements en vacances relèvent des services de la sécurité routière, les faits-divers criminels renvoient dans la plupart des cas le reporter vers l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN) ou le groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN). Un crime ou un projet de loi motive généralement la démarche journalistique.

Face à la presse, la stratégie de communication de la gendarmerie en matière d'affaire criminelle repose généralement sur un « principe de réactivité et de transparence »<sup>1424</sup> respectueux du secret de l'instruction. En pratique, le silence et la transparence sont donc les deux extrêmes rarement appliqués de la stratégie de communication des gendarmes : entre communication minimale et ouverture totale à la presse, les enquêteurs préfèrent généralement une « discrétion maîtrisée » consistant à lâcher des informations au compte-goutte aux journalistes afin « de ne pas laisser le champ libre à la désinformation et aux rumeurs »<sup>1425</sup>. Au cœur de la démarche, il s'agit évidemment de valoriser le travail des professionnels et soigner l'image de l'institution. Les communicants chargés de répondre aux questions des journalistes sont donc soigneusement choisis : outre une bonne connaissance du dossier, ils doivent également posséder des qualités d'élocution et une bonne présentation. Afin de les familiariser à la prise de parole face aux micros et caméras, des stages sont même proposés chaque année depuis le milieu des années 1980 par le CFPJ aux gendarmes qui désirent maîtriser les techniques de communications ou seront appelés à exercer des responsabilités dans les services de relations-presse.

Le dispositif va même au-delà de l'information pour s'aventurer dans le domaine de la fiction télévisée. Le PAV est ainsi chargé de l'étude des scénarios qui mettent en scène des personnels de la gendarmerie, chaque fois qu'une société de production ou un réalisateur les lui transmettent. Les officiers doivent pouvoir « apprécier le caractère favorable à l'institution, la faisabilité et la cohérence »<sup>1426</sup>. Une participation des moyens et des effectifs de gendarmerie est même parfois envisagée<sup>1427</sup>. Le cas de la série « *Une femme d'honneur* » offre l'exemple le plus abouti de ce type de collaboration. Créée en 1996, la série, coproduite par VIA Productions et TF1, met en scène une unité de gendarmerie appelée à résoudre des

---

<sup>1423</sup> Ils sont cinq en 2001.

<sup>1424</sup> CAER Thierry, « Les relations avec la presse », *Revue de la gendarmerie nationale*, n° 200, septembre 2001, p. 79-82. Le lieutenant-colonel Thierry Caer est en 2001 chef du PAV du SIRPA-gendarmerie.

<sup>1425</sup> *Ibid.*

<sup>1426</sup> *Revue de la Gendarmerie Nationale, op. cit.*, p. 66.

<sup>1427</sup> Dans 10% des cas selon les chiffres avancés dans la *Revue de la Gendarmerie Nationale, op. cit.*, p. 66.

enquêtes criminelles, dirigée par le séduisant adjudant-chef Isabelle Florent (Corinne Touzet) qui, pour l'occasion, porte l'uniforme un peu plus moulant que de coutume. En réalisant en moyenne 43,2% de parts de marché, la série est un véritable succès d'audience pour la chaîne et un véritable et confortable espace de promotion pour l'institution<sup>1428</sup>.

*c. Point de vue des journalistes audiovisuels*

Sans surprise, les journalistes de télévision ont dans l'ensemble accueilli avec bienveillance cette stratégie de la « transparence » disciplinée qui leur permet d'obtenir des informations généralement solides :

« Les gendarmes sont « carrés ». Avec eux, c'est oui ou non, on sait où l'on va »<sup>1429</sup>

... apprécie ainsi le JRI Dominique Masse, correspondant permanent de F2 à Lille, tandis que ses confrères, Myriam Libert (France 3 Normandie) et Régis Poullain (France 3 Rhône-Alpes), saluent également « les gros efforts » de communication amorcés « depuis quelques années » par la gendarmerie nationale.

En réalité, le reporter de télévision trouve largement son intérêt dans la stratégie d'ouverture de la gendarmerie à la presse, considérant cette relation de communication comme une solution honnête ou une alternative acceptable afin de surmonter les contraintes du journalisme d'images, quand un confrère de la presse écrite, moins lié à cet impératif, répugnera plus volontiers à critiquer une relation jugée néfaste à la notion d'information.

« Leurs images nous intéressent pour mieux illustrer nos récits. »<sup>1430</sup>

...constate simplement le caméraman Jean-Pierre Bonnefon (France 3 Normandie). Obligés de couvrir une affaire criminelle, les journalistes de télévision se retrouvent en effet fréquemment confrontés au manque d'images (refus des habitants de venir témoigner face à la caméra, interdiction d'accéder aux lieux du crime etc.) tandis que le manque de temps les

---

<sup>1428</sup> Le PAV reçoit, étudie et corrige ainsi chaque scénario. La gendarmerie met ensuite à disposition de la société VIA Productions tous les moyens en personnels et matériels dans le cadre d'une convention (on devine l'intérêt budgétaire pour les producteurs). Les gendarmeries d'Auxerre puis d'Avignon servent ensuite de lieux de tournage, les activités ordinaires des unités s'effectuant alors grâce au renfort de l'escadron mobile d'Orange durant la session annuelle de tournage.

<sup>1429</sup> Questionnaire réalisé à l'occasion du stage « Mieux traiter les faits-divers » (CFPJ, 25-29 novembre 2002). Réponse à la question : « Quelles relations entretenez vous avec les policiers ? les gendarmes ? les magistrats ? »

<sup>1430</sup> *Ibid.*

empêche généralement d'effectuer un travail de terrain plus fouillé, de rencontrer et discuter longuement avec les protagonistes d'un fait-divers, d'instaurer une relation de confiance. Aussi, se montrent-ils particulièrement reconnaissants à l'égard des gendarmes lorsque ceux-ci n'hésitent pas à multiplier les communiqués, les interviews et les points presse, lorsque le PAV leur accorde avec facilité une autorisation de tournage ou, mieux encore, lorsque les services de gendarmerie concernés leur fournissent eux-mêmes des images. Le cas le plus évident ici concerne les images réalisées par les équipes de l'IRCGN sur les scènes de crimes : tournées dans le cadre de l'enquête judiciaire, certaines d'entre elles (les plus « neutres » évidemment) sont quelquefois mises à la disposition des télévisions qui les diffusent pour pallier l'absence d'images journalistiques.

« Leurs images nous intéressent lorsque nous n'avons pas accès aux scènes de crimes »<sup>1431</sup>

... précise Myriam Libert ou encore Hélène Erlingsen (France 3 Sud) qui, elle, avoue ne pas hésiter à recourir aux images institutionnelles afin d'apporter plus de contenus visuels à son récit. Le recours aux sources de l'IRCGN fait même parfois l'économie d'un reportage et permet à une équipe de journalistes d'être mobilisés sur un autre sujet. Ce « partenariat » institutionnel est d'autant plus voué au succès qu'il intervient, on le voit, dans une logique de rapidité de l'information et de réduction des coûts et des effectifs journalistiques. Mais cette évolution récente entraîne au moins deux conséquences, l'une sur les représentations, la seconde sur les pratiques professionnelles.

L'image institutionnelle modifie d'abord le récit en présentant l'événement criminel sous un angle inédit aux yeux des téléspectateurs. Les images aériennes d'une scène de crime tournées à partir des hélicoptères de la gendarmerie inscrivent ainsi l'événement criminel dans un espace vertical jusqu'alors inhabituel dans la mise en image journalistique, les journalistes n'ayant pas à leur disposition de tels moyens techniques pour couvrir de simples faits-divers criminels. Bien que l'image ne révèle au fond guère plus d'informations (les silhouettes sont toujours aussi lointaines et la scène de crime généralement obstruée par la végétation), la verticalité renforce la dramatisation du récit<sup>1432</sup>. L'acte criminel n'est plus seulement perçu à l'échelle humaine : en prenant une hauteur qui réduit l'homme à la taille d'une fourmi,

---

<sup>1431</sup> *Ibid.*

<sup>1432</sup> On peut penser également au programme américain *Cops*, créé en 1988 par John Langley pour la chaîne Fox Broadcasting Company, et qui filme et diffuse en direct des poursuites de criminels par les forces de police, filmées par hélicoptères. La dramatisation du programme repose toutefois davantage sur l'action que sur le point de vue aérien.

l'image convoque la figure d'une fatalité supérieure, d'une force omnisciente alors que, paradoxalement, la distanciation visuelle est causée par un dispositif technique entièrement conçu par l'homme lui-même. S'il prouve donc sa capacité à maîtriser la machine et la modernité (c'est la fonction de ces images destinées à souligner la compétence et la crédibilité des gendarmes), l'homme est donc simultanément trahit par sa petitesse face aux déviances criminelles les plus humaines.

Mais l'image institutionnelle pose d'autre part le problème déontologique de la source journalistique : la valeur informationnelle de ces images est-elle la même ? Le journaliste n'a-t-il pas le devoir d'assumer entièrement la production et le contenu visuels de son information, au risque de présenter une image moins forte ? Si, quelquefois, une mention de la source est insérée à l'écran, comment le téléspectateur peut-il se garantir contre les omissions volontaires (des reporters qui ne veulent être accusés de succomber à la facilité) ou accidentelles (une erreur technique) qui l'empêcherait de ne pas pouvoir identifier la provenance et la nature de ces images ? La mention de la source suffit-elle d'ailleurs au public pour faire la distinction entre éléments d'information et éléments de communication ? N'est-ce pas le rôle du journaliste d'éclairer le contexte et la source de ces images, quitte à faire passer le sujet initial au second plan dans certain cas ? Il s'agit là d'une problématique qui s'impose de plus en plus aux journalistes, du service des informations générales comme du service politique ou étranger, à mesure que se renforce une relation de dépendance à l'égard des institutions. Quand, autrefois, le reporter manifestait, sous l'œil attentif des responsables politiques, une déférence ouverte et évidente à l'égard des autorités institutionnelles, un assujettissement de nature plus économique et aux contours beaucoup plus pernicieux, difficilement identifiables aux yeux des téléspectateurs se dessine au cours des dernières années de notre étude.

*d. Communiquer le crime : le contre-exemple de la police*

Si la gendarmerie (et plus généralement l'armée<sup>1433</sup>) développe rapidement une culture de la communication et de l'image, la police présente inversement un exemple de relation basée sur l'opacité des relations interpersonnelles avec journalistes, bien loin de la transparence institutionnalisée des gendarmes. Au milieu des années 1980, les rapports police

---

<sup>1433</sup> La professionnalisation de l'armée et le besoin de recrutement et renouvellement des effectifs militaires ont considérablement renforcé cette culture de l'image ainsi que la stratégie et les structures de communication au sein de l'armée.

/ presse se sont dégradés, constate l'un des responsables de l'association des journalistes d'information sur la Police (AJIP), Alain Hamon, évoquant une relation basée sur « la méfiance mutuelle et [le] dialogue de sourd »<sup>1434</sup>. Créée en 1979<sup>1435</sup> pour faire face aux tentatives de manipulations des policiers, l'AJIP devait permettre aux journalistes de se constituer en interlocuteurs valables et crédibles, soumis à des devoirs, certes mais également bénéficiaires de droits. L'affaire Durieux sur la publication des photos de la victime du cannibale Sagawa ou bien les fuites dans l'enquête sur les dirigeants d'Action Directe ont en 1984 ravivé les tensions entre services de police et journalistes. Pour mettre fin aux fuites, le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation Gaston Defferre prend la décision de chasser les journalistes du Quai des Orfèvres et de tous les commissariats de France, ces « préfectoriers » familiers des locaux depuis le XIX<sup>e</sup> siècle et qui avaient même pour certain, installé des lits pour assurer la permanence auprès des policiers.

Le contexte de concurrence acharnée est bel et bien à l'origine de la dégradation des relations. Policiers et journalistes procédaient sous forme d'accords tacites, les premiers acceptant de donner quelques informations sur une enquête aux seconds en échange de leur discrétion momentanée en retardant de quelques jours ou semaines leur publication. Mais la course au scoop et la pression des rédactions fragilisent la résistance du reporter et sa capacité à tenir ses engagements. Autre signe d'une glaciation des relations, le Comité Presse-Police-Justice qui, créé en 1973, était destiné à faire se rencontrer tous les professionnels en terrain neutre à l'occasion de colloques réguliers, interrompt finalement ses travaux. Le dernier colloque se tient le 20 octobre 1984, c'est-à-dire cinq mois après l'affaire Durieux et, plus symboliquement, quatre jours après la mort du petit Grégory Villemin.

Les policiers se montrent traditionnellement « hostiles aux caméras »<sup>1436</sup>, regrette ainsi le JRI Jean-Pierre Bonnefon. Mais ce qui pose un réel problème aux journalistes de régions est néanmoins mieux vécu au sein des rédactions nationales, qui disposent d'effectifs suffisamment nombreux pour mobiliser un journaliste à part entière sur les questions de police. Alors que l'expérience de l'AJIP révélait l'échec de solutions à l'échelle associative et collective, ont alors commencé à se développer des réponses individualisées à travers l'affirmation d'une spécialité « police » au sein des services d'informations générale, le poste étant d'autant plus indispensable que persistaient les mutismes policiers. Attribué à Michèle

---

<sup>1434</sup> *Presse Actualité*, juillet-août 1984, p. 50-52.

<sup>1435</sup> Après la vague de braquages de banques et de fourgons ou bien encore la mort de Jacques Mesrine (novembre 1979).

<sup>1436</sup> Questionnaire réalisé à l'occasion du stage « Mieux traiter les faits-divers » (CFPJ, 25-29 novembre 2002). Réponse à la question : « Quelles relations entretenez vous avec les policiers ? les gendarmes ? les magistrats ? »

Fines dans les années 1990, le rôle revêt, dans le contexte de concurrence médiatique, une importance capitale : on comprend dès lors pourquoi France 2 vit particulièrement mal le(s) départ(s) de la journaliste sur la chaîne concurrente, emportant avec elle son précieux carnet d'adresses à l'origine de bien des scoops. La direction de l'information s'empresse donc aussitôt de recruter à la rentrée 2000 la journaliste du *Parisien* Audrey Goutard qui, depuis 1988, était responsable du secteur « Police » pour le quotidien :

« France 2 avait besoin de mon carnet d'adresses. Ils étaient prêts à prendre quelqu'un qui n'avait jamais fait de télé. Et puis l'offre salariale était intéressante. »<sup>1437</sup>

Le rôle du spécialiste Police consiste à aider les journalistes sur le terrain à avoir des informations ou des contacts. Le reporter ne rencontre généralement pas les policiers : envoyé quelques heures par sa rédaction sur le lieu d'un crime, il ne bénéficie pas des passerelles qui lui permettraient d'obtenir facilement des renseignements de la part de sources policières locales. En revanche, la spécialiste « Police », après quelques coups de téléphone de la rédaction, peut la plupart du temps lui débloquent certaines informations utiles. « C'est dans la relation personnelle que tu obtiens les meilleures infos, pas dans la relation institutionnelle, comme pour la gendarmerie » estime ainsi Audrey Goutard<sup>1438</sup>.

Le spécialiste jouit d'un prestige que n'a pas son confrère info-généraliste. Quand ce dernier demeure principalement un réactif qui attend qu'une dépêche AFP ou un papier de la presse écrite vienne motiver un reportage, le spécialiste, en raison de ses contacts privilégiés avec les sources, peut initier lui-même ses sujets et obtenir de sa rédaction des délais plus longs et un espace plus confortable dans le cadre du JT. « L'info vient à moi » résume encore Audrey Goutard<sup>1439</sup> !

Mais le spécialiste Police n'est pas toujours indispensable. Lorsqu'un reporter ne couvre pas une délicate affaire criminelle mais doit seulement évoquer un projet de loi, il n'a aucun mal à trouver des interlocuteurs réceptifs au sein du corps policiers : les syndicats. À travers eux, s'établit finalement une véritable relation de communication Presse/Police. La jeune reporter de TF1 Dominique Lagrou reconnaît ainsi avoir avec les policiers des « rapports très syndicalisés ». Au risque de privilégier certains d'entre eux et de se faire l'auxiliaire consentant d'un message idéologique ou politique, le journaliste profite en réalité

---

<sup>1437</sup> Entretien avec l'auteur, 30 octobre 2002, 1h30. Audrey Goutard n'a pas voulu révéler le montant de l'offre salariale.

<sup>1438</sup> *Ibid.*

<sup>1439</sup> *Ibid.*



des querelles syndicales policières. Ainsi, reconnaît Pascal Doucet-Bon, France 2 a tendance à privilégier les mêmes « bons clients », c'est-à-dire les syndicats les plus ouverts à la presse et aguerris à la communication, les plus disposés à répondre aux questions des journalistes comme « Synergie » pour les officiers et « Alliance » chez les gardiens, tous deux classés « à droite » politiquement.

La relation de communication qui s'instaure malgré tout en marge des événements criminels se confirme à travers les formations créées dès 1990 par l'IHESI<sup>1440</sup> et auxquelles participent aux côtés des commissaires, officiers supérieurs, avocats ou élus, chaque année des journalistes de la presse écrite et audiovisuelle. Leur nombre n'a cessé d'augmenter<sup>1441</sup> et France 2 envoie désormais chaque année un de ses reporters suivre les sessions, une semaine par mois pendant un an. « C'est un gros sacrifice pour la rédaction » avoue Pascal Doucet-Bon lui-même ancien auditeur. Mais le bénéfice est plus intéressant encore puisqu'il permet au journaliste de se créer des contacts stratégiques avec tous les acteurs de la sécurité (pompiers, policiers, magistrats, etc.). Après Audrey Goutard en 2001, Stéphane Breitner était ainsi choisi par son chef de service pour participer à la session 2002. L'INHES, créé en juillet 2004 par Nicolas Sarkozy en remplacement de l'IHESI, prévoit le même dispositif de formation<sup>1442</sup> tandis que le conseil d'orientation du nouvel Observatoire national de la délinquance, créé au même moment pour « définir une stratégie garantissant la fiabilité et la pertinence des données statistiques en matière de sécurité »<sup>1443</sup> intègre pleinement « un journaliste de la presse écrite et un journaliste de l'audiovisuel, spécialistes des questions de

---

<sup>1440</sup> Créé en 1989 par le ministre de l'Intérieur Pierre Joxe et placé sous sa responsabilité, l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI) est chargé d'identifier les différentes formes de risques et de menaces, d'évaluer leur impact sur l'opinion à travers une approche pluridisciplinaire. Dans cet objectif, policiers, magistrats, gardiens de prisons ou gendarmes collaborent ensemble à la réflexion et aux activités.

<sup>1441</sup> Dans son mémoire de DEA, Isabelle Pénicaut recense 1 journaliste sur 31 participants en 1990, 3 (sur 31) en 1991 et 3 (sur 36) en 1992. Béatrice Nivois est la première journaliste de télévision à suivre la formation en 1992. PÉNICAUD Isabelle, *Les journalistes chargés de la rubrique Police-Justice. Identité et originalité*, mémoire de DEA en Information et communication, sous la dir. de Rémy Rieffel, Paris II-Assas, 1992, dact.

<sup>1442</sup> « Le département de formation, d'études et de recherche organise [...] des sessions, nationales ou territoriales, de formation à la sécurité. Il peut également mettre en place des sessions thématiques ainsi que des cycles de perfectionnement d'études ou de sensibilisation ». Outre les magistrats, les officiers gradés, les élus, participent en qualité d'auditeur des « personnalités civiles exerçant des responsabilités dans les différents secteurs d'activité économique, sociale, scientifique, juridique, culturelle, culturelle, ainsi que dans la presse écrite ou audiovisuelle. » Article 19 du Décret n° 2004-750 portant création de l'Institut national des hautes études de sécurité (INHES), Journal Officiel, 29 juillet 2004.

<sup>1443</sup> Article 20 du Décret n° 2004-750 portant création de l'Institut national des hautes études de sécurité (INHES), Journal Officiel, 29 juillet 2004.

délinquance »<sup>1444</sup>, ces derniers étant désignés sur proposition du ministre chargé de la communication<sup>1445</sup> !

L'opacité des rapports Presse/Police favorise donc insidieusement le rapprochement des journalistes avec le pouvoir politique en place tandis qu'une culture du chiffre et du résultat au sein des services de police appelait le concours du journaliste en amont même de la construction des données statistiques. Histoire de désamorcer toute critique en aval ? Quoi qu'il en soit, l'événement *a priori* insignifiant qu'est le fait-divers continue bel et bien de frôler les sphères politiques, au risque de servir, dans un contexte de communication exacerbé, de véritables manoeuvre d'instrumentalisation politique.

### 3.3. L'écriture du récit judiciaire : le règne de l'image

#### 3.3.1. De l'éditorial au reportage judiciaire : la fin du chroniqueur ?

Depuis son apparition à la télévision en 1958, la chronique judiciaire n'a cessé d'évoluer de plus en plus vers l'image, passant d'un exercice de radio filmée (Frédéric Pottecher, Paul Lefèvre) à la mise en image d'un éditorial (Jean-Pierre Berthet). Mais la période qui s'ouvre à la fin des années 1980 amorce pourtant une troisième étape de la mutation : à l'*éditorial* succède finalement le *reportage* judiciaire. Au cours des années 1990, on observe en effet l'effacement progressif de l'éditorial, construit à partir du débat judiciaire, au profit d'une illustration de ces débats à travers des images environnantes, qui « externalise » les enjeux du procès en les transposant dans les couloirs des palais de justice. La chronique judiciaire perd formellement sa singularité en devenant de plus en plus semblable à n'importe quel reportage de fait-divers. Comme dans les décennies précédentes, l'adoption d'une forme nouvelle s'appuie sur un phénomène générationnel. Dominique Verdeilhan (Antenne 2), Clément Weill-Raynal (FR3) se présentent donc comme les chefs de file de cette troisième génération de chroniqueurs, parvenant encore à imposer leur nom au moment où s'éclipse leur visage. Règne de l'image, multiplication des chaînes et donc banalisation de la figure du chroniqueur judiciaire, ce dernier est-il une espèce journalistique en voie de disparition à la télévision ?

---

<sup>1444</sup> *Ibid.*

<sup>1445</sup> Ont été désignés par le ministre Renaud Donnedieu de Vabres : Jean-Marc Leclerc, journaliste au Figaro, ancien auditeur de l'IHESI et Alain Acco, journaliste à Europe 1, responsable de la rubrique Police, Justice et ancien auditeur de l'IHESI.

Diplômé de l'école de journalisme en 1976, à l'âge de 21 ans, Dominique Verdeilhan intègre Antenne 2 la même année, après un bref passage à RTL. Malgré l'obtention de sa carte de presse, il choisit de ne pas rejoindre le journal télévisé et accepte l'offre du producteur Armand Jammot qui lui propose de travailler pour le magazine *Aujourd'hui Madame*<sup>1446</sup>, diffusé en début d'après-midi depuis mai 1970. Dominique Verdeilhan y collabore pendant onze ans, préparant les sujets des émissions. Il tente brièvement, de janvier à juin 1987, l'expérience d'un autre magazine *Ligne directe*, mais se décide finalement à la rentrée suivante à intégrer la rédaction du journal télévisée, appelé par la direction. Il a 32 ans et suit alors le parcours ordinaire du « débutant ». Intégré au service des informations générales, il réalise ses premiers reportages à l'occasion de faits-divers : une prise record de drogue (6 octobre 1987), un grave accident de train en Italie (16 octobre), le crash d'un Denver DC9 (16 novembre), l'enlèvement d'une fillette (19 novembre) etc.

Mais sa carrière s'accélère. En effet, depuis juin 1987, la chaise du chroniqueur judiciaire était restée inoccupée après le départ de Paul Lefèvre pour La Cinq. Or, au même moment, se déroule à Lyon, depuis le 11 mai, le procès de l'ancien chef de la Gestapo Klaus Barbie. Aucun chroniqueur judiciaire officiel de la rédaction n'est donc là pour entendre, le 4 juillet, le verdict de condamnation à la réclusion criminelle à perpétuité de l'accusé. Malgré le vide criant, la direction de l'information d'Antenne 2 tarde à désigner le successeur de Paul Lefèvre. Pendant plusieurs mois, l'actualité judiciaire est donc couverte selon les hasards du planning par les infos-généralistes, « l'un des chef de service Hervé Brusini se réservant les procès terroristes parce que c'était un domaine qui l'intéressait »<sup>1447</sup>, se souvient Dominique Verdeilhan. Après avoir abordé quelques dossiers judiciaires en cours à l'automne (par exemple le cas Maurice Papon le 15 décembre 1987), Dominique Verdeilhan couvre son premier procès les 25 et 26 janvier 1988. Dans le box de l'accusé se trouve Christian David, dit « Le Beau Serge », accusé du meurtre d'un commissaire de police en 1966, en fuite aux États-Unis dans les années 1970, arrêté puis extradé vers la France en 1985. L'expérience l'enthousiasme :

---

<sup>1446</sup> Devient « Aujourd'hui la vie » en janvier 1982.

<sup>1447</sup> Entretien avec l'auteur, 21 juin 2002, 1h.

« C'était mon premier procès pour la télévision. Ça m'a plu. Je suis resté. [...] On m'a dit : "Eh bien voilà ! Tu vas continuer la chronique judiciaire !" »<sup>1448</sup>

Au milieu des années 1980, l'actualité judiciaire n'est pas quotidienne. Il peut s'écouler plusieurs semaines entre deux procès, sélectionnés parmi les plus importants par la rédaction. Aussi le chroniqueur Dominique Verdeilhan continue-t-il, comme ses confrères Jean-Pierre Berthet et – dans une moindre mesure - Paul Lefèvre au début des années 1970, à couvrir l'information générale. Entre les procès d'Action Directe en juin 1988 et celui du FLNC Corse en octobre 1988, il réalise ainsi des reportages sur l'« Accident d'un A320 » (27 juin), la « Pollution à Venise » (10 août), un « Hold-up en RFA » (18 août), des « Incendies à Lisbonne » (26 août), un « crash à Hong-Kong » (31 août), des « Ripoux de la fourrière » (8 septembre) etc.

La chronique judiciaire, il l'apprend « sur le tas », et comme les confrères de sa génération, sous l'angle du fait-divers :

« Nous somme d'abord des gens de « l'info géné » : nous faisons du « news », apprenons à travailler vite, à synthétiser et puis, ensuite, il y a une spécialisation qui se fait au fur et à mesure. »<sup>1449</sup>

Le chroniqueur judiciaire reste donc à la base un info-généraliste qui peut, par la suite, « s'improviser » spécialiste en se « plongeant dans les codes, en discutant avec des avocats »<sup>1450</sup> etc. Dominique Verdeilhan apprend à employer les termes exacts de la procédure afin d'acquérir une crédibilité dans le milieu judiciaire, auprès de ses confrères comme des magistrats. Le rythme des procès s'accélère dès le début des années 1990. Affaires politico-financières, grands faits-divers criminels, procès historiques, il enchaîne ainsi les reportages pour sa rédaction : procès des meurtriers de Malik Oussekinge en janvier 1990<sup>1451</sup>, procès de l'adjudant Chanal<sup>1452</sup> en octobre 1990, procès de « la diabolique de Nancy » Simone

---

<sup>1448</sup> *Ibid.*

<sup>1449</sup> *Ibid.*

<sup>1450</sup> *Ibid.*

<sup>1451</sup> Les deux policiers accusés du meurtre du jeune Malik Oussekinge (il avait été molesté lors d'une manifestation étudiante et était mort dans l'ambulance) sont condamnés le 28 janvier 1990 à deux et cinq ans de prison avec sursis.

<sup>1452</sup> L'ex-adjudant Pierre Chanal est condamné en octobre 1990 à dix ans de réclusion pour la séquestration et le viol d'un jeune auto-stoppeur Hongrois. Libéré en 1995, il est rattrapé par d'autres meurtres, ceux « des disparus de Mourmelon » jeunes appelés du contingent. Mais il se suicide la veille de l'ouverture de son procès, le 15 octobre 2003.

Weber<sup>1453</sup> en janvier-février 1991, procès du bandit évadé Vaujour<sup>1454</sup> en mai 1991, procès des « Irlandais » (juin 1991)<sup>1455</sup>, procès de Canson<sup>1456</sup> (octobre 1991), procès du « Gang 205 » (mars 1992)<sup>1457</sup> ... Il ne se passe pas un mois sans qu'un procès ne fasse pendant plusieurs jours l'objet d'un traitement médiatique régulier, voire intensif.

Les années 1990 font ainsi renaître le feuilleton judiciaire qui avait marqué les années Pottecher, mais avait survécu plus discrètement durant les années 1970 et 1980. Toutefois, quand le pionnier de la chronique judiciaire couvrait généralement deux ou trois grands procès chaque année, plus volontiers politiques que criminels, Dominique Verdeilhan doit, pour sa part, assurer chaque mois le traitement d'un grand procès (10 à 15 jours d'audiences), d'autres plus secondaires (2 à 3 jours d'audiences) et enfin réaliser parallèlement des reportages « orbitaux » autour du monde judiciaire (« Journée porte ouverte au palais de Justice », 23 mars 1990 ; « Budget Justice », 18 juillet 1990 ; « Privilège de la protection juridique », 4 octobre 1991 etc.). En prenant en compte le travail des infos-généralistes envoyés en renfort sur d'autres procès quand le chroniqueur judiciaire est déjà pris, on mesure finalement le formidable essor de l'information judiciaire au début des années 1990.

Ce constat vaut pour l'ensemble des chaînes de télévision. Sur FR3, lorsque le jeune Clément Weill-Raynal, tout juste diplômé du CFJ, rejoint à 26 ans la rédaction, en juin 1986, il est sans surprise envoyé faire ses premiers reportages sur des faits-divers : « Assassinat de vieille dame » (28 juin 1986), « Bavure de Fontenay-sous-Bois » (1<sup>er</sup> août), « Pic-pockets yougoslaves » (13 août), « Hold-up à Pontoise » (17 janvier 1987) etc. À vrai dire, à cette date, la chronique judiciaire n'est pas tout à fait libre<sup>1458</sup> ... ni vraiment « prise » d'ailleurs :

---

<sup>1453</sup> Sexagénaire accusée du meurtre en 1985 de son ancien amant Bernard Hettier, empoisonné avant d'être dépecé à l'aide d'une meule à béton. Simone Weber est condamnée le 28 février 1991 à 20 ans de prison. Elle est libérée en 1999 et clame depuis son innocence.

<sup>1454</sup> Michel Vaujour est condamné à 15 ans de réclusion pour deux vols à main armée commis lors de sa cavale après son évasion rocambolesque en hélicoptère, le 26 mai 1986.

<sup>1455</sup> Le Préfet Prouteau et le colonel Beau sont condamnés en juin 1991 pour « subordination de témoins » dans l'affaire « des Irlandais de Vincennes ». Ce scandale d'État avait impliqué les hommes de la cellule antiterroriste nommé par le président de la République François Mitterrand, à la suite de l'attentat antisémite de la rue des Rosiers le 9 août 1982. Des nationalistes Irlandais avaient été accusés à tort de l'acte criminel : les enquêteurs avaient en réalité façonné des preuves compromettantes.

<sup>1456</sup> En 1985, le musée du Louvre fait l'acquisition d'un portrait de Murillo « Le gentilhomme Sévillan ». Mais il s'avère rapidement que la transaction s'est effectuée dans des conditions suspectes : peu de temps après mourrait l'ancienne propriétaire du tableau Suzanne de Canson, héritière de l'industrie papetière. Un juge d'instruction et un journaliste choisissent d'enquêter sur cette obscure enquête criminelle mais le procès ne parvient pas à dévoiler le mystère sur le meurtre.

<sup>1457</sup> Les trois membres gitans du gang 205 sont condamnés le 7 octobre 1992 à 18 et 20 ans de réclusion pour le meurtre d'une jeune femme, ainsi qu'un viol et une série d'agressions en 1988.

<sup>1458</sup> Jacques Bayle s'occupe plus que d'autres des sujets judiciaires mais ceux-ci ne sont pas considérés comme une spécialité devant faire l'objet d'un traitement particulier. L'information judiciaire se traite surtout sous forme de brèves, parfois « remontées » des régions.

les fonctions se répartissent à ce moment-là de façon beaucoup plus informelle au sein de la rédaction de la troisième chaîne.

L'intérêt de Clément Weill-Raynal pour la chose judiciaire n'est pas nouveau : si ses études de droit l'ont certes profondément ennuyé au point qu'il les abandonne rapidement<sup>1459</sup> pour s'inscrire à l'école de la rue du Louvre, il continue de poser un regard curieux sur le théâtre judiciaire. Il n'hésite pas, régulièrement, à se rendre aux audiences publiques des cours correctionnelles ou d'assises parisiennes, « pour être dans le public »<sup>1460</sup>. Plus tard, lorsque, étudiant au CFJ, il se voit réclamer la réalisation d'un portrait, il prolonge le sens de sa démarche en proposant un portrait collectif sur « Le public des salles d'audience », « montrant qu'il y avait des retraités, des gens qui venaient comme on va au théâtre et que c'était une activité presque à plein temps ! »<sup>1461</sup>.

Il arrive donc progressivement à la chronique judiciaire, sans être « intronisé comme cela se fait sur la 2 »<sup>1462</sup> : outre les procès, il couvre évidemment les faits-divers mais également un peu l'actualité étrangère. Sa spécialisation se précise pourtant en 1989-1990, à l'occasion du procès d'Habib Maamar<sup>1463</sup> (décembre 1989), des incendiaires du cinéma Saint-Michel<sup>1464</sup> (mars 1990), du CRS Gilles Burgos<sup>1465</sup> (juin 1990) : « de fil en aiguille, je n'ai presque plus fait que des procès »<sup>1466</sup> regrette presque celui qui n'aime pas se sentir enfermé dans un rôle immuable. C'est ainsi qu'il accepte avec plaisir de se confronter à l'occasion à d'autres exercices, par exemple le reportage politique en période électorale.

Arrivés au même moment à la chronique judiciaire, à l'heure où celle-ci reprend un peu de vigueur, Dominique Verdeilhan et Clément Weill-Raynal se croisent donc sur les mêmes procès. Ils vont amorcer, avec leur confrère de TF1 Jean-Pierre Berthet, installé depuis longtemps à la chronique, la mutation du journalisme judiciaire, que l'on doit évidemment toujours aborder à la lumière des changements qui touchent toute la profession. L'émergence

---

<sup>1459</sup> Son frère, Guillaume Weill-Raynal, se montre plus persévérant et devient avocat au Barreau de Paris. Leur père était lui-même avocat : « Je suis un peu tombé dedans étant petit sans m'en rendre compte » analyse Clément Weill-Raynal. Entretien avec l'auteur, 25 juillet 2002, 1h30.

<sup>1460</sup> Entretien avec l'auteur, 25 juillet 2002, 1h30.

<sup>1461</sup> *Ibid.*

<sup>1462</sup> *Ibid.*

<sup>1463</sup> Habib Maamar est condamné par la cour d'assises de Paris pour l'attentat commis le 23 février 1985 contre le magasin Marks & Spencer, à Paris.

<sup>1464</sup> Le 23 octobre 1988, un groupe fondamentaliste catholique incendie la salle de cinéma Saint-Michel à Paris pour protester contre la projection du film *La dernière tentation du Christ*, de Martin Scorsese, faisant une dizaine de blessés.

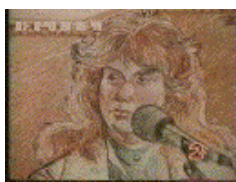
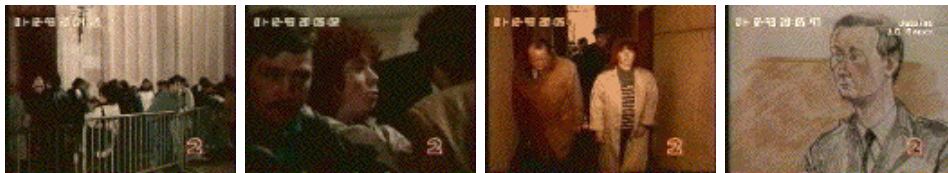
<sup>1465</sup> Le CRS Gilles Burgos est accusé du meurtre d'un jeune homme, Loïc Lefèvre, abattu d'une balle dans le dos le 5 juillet 1985. Burgos avait estimé avoir agi en légitime défense !

<sup>1466</sup> Entretien avec l'auteur, 25 juillet 2002, 1h30.

du reportage judiciaire se situe à la croisée de deux évolutions : l'abandon du point de vue éditorialisé et la disparition partielle ou totale de la figure du chroniqueur même.

L'abandon de l'éditorial s'explique donc par la place centrale qu'occupe désormais l'image au cours des années 1980, révélant ainsi pourquoi le recul du genre éditorial, même s'il concerne la presse dans son ensemble, touche plus particulièrement l'information télévisée. À sa mesure, la chronique judiciaire évolue du style argumentatif au style descriptif et narratif. Dominique Verdeilhan et Clément Weill-Raynal ne sont plus que des accompagnateurs de l'image, construisant leur récit à partir de ce matériau. Images filmées à l'extérieur, dessins croqués à l'intérieur deviennent le support d'un récit abondamment aéré par de courtes citations, où il n'est plus question d'exprimer un point de vue personnel ou de défendre une cause, mais plutôt de se contenter de faire revivre pour les téléspectateurs quelques instants d'audience.

Dominique Verdeilhan devient rapidement habile à cet exercice de patchwork journalistique. Le 1<sup>er</sup> décembre 1993, au milieu du procès de Jean-Marie Villemin, il s'intéresse ainsi au témoignage-clé de Muriel Bolle, la belle-sœur de Bernard Laroche qui avait dans un premier accusé ce dernier du meurtre de Grégory Villemin, avant de revenir sur ses aveux. La caméra puis le crayon de Jean-Claude Bauer ne quittent pas la jeune femme des yeux tandis que le chroniqueur se préoccupe de restituer sa parole :



**Commentaire Dominique Verdeilhan :** « Une fois de plus, la cour d'assises de Dijon est invitée à un voyage... en arrière... Destination ? La gendarmerie de Bruyère, dans les Vosges... Le 2 novembre 84, Muriel Bolle y a donné sa seconde version... celle qui *accuse* Bernard Laroche... Une version qui, dit-elle *depuis*...

lui a été "soufflée par les enquêteurs"... Le président Ruissenne note dubitatif que pour une déclaration faite sous la dictée, il y a beaucoup de détails que les gendarmes ne pouvaient pas inventer... "Ou bien vous avez dit *vrai* !... Ou bien les gendarmes sont des *faussaires de la pire espèce* !" lance-t-il *agacé* au témoin... En revanche, Muriel reconnaît une chose : elle a bien dit que les gendarmes étaient ses "copains" : "C'est parce que j'avais peur d'eux.... C'était pour me protéger"... Le commandant Sesmat n'a pas le même souvenir de cette garde à vue : "Je lui ai demandé si elle avait bien conscience de ce qu'elle disait.

J'avais en face de moi quelqu'un de détendu qui n'avait pas l'air traumatisé par son audition. Elle était soulagée... comme libérée" ... »<sup>1467</sup>

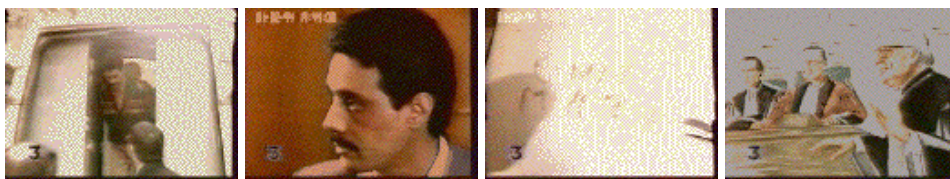
Muriel Bolle, le Président Ruissenne, le commandant Sesmat : les citations se succèdent pour rendre le plus vivante possible la scène de confrontations. Quant au chroniqueur, il n'apparaît plus que vingt secondes à la fin de sa chronique, moins pour exprimer son point de vue que pour trouver une « chute » à son récit.



« Et puis à son tour, le commandant Sesmat affiche son intime conviction... : « Je reste persuadé que Muriel Bolle... est rentrée ignorante dans cette affaire... embarquée à son corps défendant »... D'ailleurs, Bernard Laroche ne pouvait pas savoir que Grégory était *tout seul*. Il a agi dans un état second... Preuve ?

La lettre de revendications été écrite à la va-vite... C'est la *folie* qui passe... Une folie travaillée par la *haine*... *Drôle de procès*... où les retours en arrière donnent le vertige... Il y a huit jours, des témoins, des experts... faisaient porter le *soupçon*... sur *Christine Villemin*. »<sup>1468</sup>

L'année suivante, Clément Weill-Raynal ne procède pas différemment au sixième jour du procès d'Omar Raddad, « le jardinier marocain accusé du meurtre de sa patronne », la riche veuve retraitée Ghislaine Marchal. Images filmées et dessinées se complètent de la même façon, s'arrêtant sur les visages, les preuves (la porte avec l'inscription « Omar m'a tuer » qu'aurait tracé la victime avant de mourir), la gestuelle des avocats etc. Le chroniqueur de France 3 bat toutefois le record de citations : 17 en 1'23 !



**Commentaire Clément Weill-Raynal :** « "Ce n'est pas moi qui ai tué Ghislaine Marchal !" déclare encore ce matin à l'ouverture de l'audience Omar Raddad. "Je ne veux pas payer pour un autre. Il s'agit d'une machination" affirme-t-il. "C'est l'assassin de Ghislaine Marchal qui a marqué mon nom !" ... Mais pour maître

Leclerc, l'avocat de la famille Marchal, cette thèse de la machination est tout simplement absurde. "Tout le monde voulait une belle énigme ! La presse et le public désiraient un

<sup>1467</sup> INA, Journal télévisé, F2, 20h, 1<sup>er</sup> décembre 1993, 1'28.

<sup>1468</sup> *Ibid.*



roman policier !" s'enflamme l'avocat. "Mais depuis hier, depuis que l'on a vu les portes de sang... nous ne sommes plus dans la fiction ni dans le mystère... mais la douleur"... "Nier ce message de Ghislaine Marchal, c'est *nier* son ultime effort, l'ultime manifestation de courage infini de cette femme agonisante" martèle l'avocat. "Elle a démasqué son meurtrier, elle est morte en disant « Omar m'a tué ». Il n'y a plus de secret... Il n'y en a d'ailleurs jamais eu !"... Une argumentation reprise par l'avocat général : "Nous ne sommes pas au pays d'Agatha Christie. Les meurtres que nous avons à juger dans ce pays ont le plus souvent le produit d'actes *irréfléchis*, sans préméditation ni mise en scène" »<sup>1469</sup>  
 (Voir CD Extrait 21)

Son « plateau », sans surprise, évoque un factuel dont il aura pris soin d'éloigner tout parti pris direct bien que le chroniqueur soit convaincu de la culpabilité de l'accusé.



« Dix-sept à vingt années de prison... c'est la peine réclamée par l'avocat général à l'issue de son réquisitoire. maître Vergès, l'avocat de la défense, qui continue à plaider la thèse de la machination... aura visiblement fort à faire demain, s'il veut convaincre les douze jurés de l'innocence d'Omar Raddad. »<sup>1470</sup>

Finalement, les reportages judiciaires de Dominique Verdeilhan, Clément Weill-Raynal et, rappelons-le, de Jean-Pierre Berthet, se rapprochent sur le plan narratif de la forme originelle de la chronique judiciaire télévisée : celle du compte rendu, le reportage se présentant comme une version raccourcie de ce dernier. La troisième génération adopte d'ailleurs une méthode comparable lors de la phase de préparation du procès : comme Frédéric Pottecher, Dominique Verdeilhan essaie désormais « d'arriver aux audiences de plus en plus vierge ». Il s'est aperçu que les lectures attentives du dossier ou des coupures de presse qu'il faisait à ses débuts en imitant son prédécesseur Paul Lefèvre finissaient par « [l']handicap[er] parce qu'[elles] donnai[en]t vis-à-vis du dossier une lecture trop préparée et que l'effet quelquefois d'audience [lui] était retiré ». De toute façon, les contraintes de l'information sont telles qu'il n'aurait plus le temps de préparer longuement les audiences. Il se contente donc de lire l'arrêt de renvoi de l'accusé afin de laisser parler ses « impression d'audience »... mais, à la différence de Pottecher, en prenant soin de dissimuler ses opinions et d'éclipser son visage. Dominique Verdeilhan, Jean-Pierre Berthet et Clément Weill-Raynal

<sup>1469</sup> INA, Journal télévisé, F3, 19/20, 1<sup>er</sup> février 1994, l'23.

<sup>1470</sup> *Ibid.*

ne font désormais plus qu'une brève apparition de 15 à 20 secondes à la fin de leurs sujets. La figure du chroniqueur tend donc vers le complet anonymat.

*b. Le chroniqueur anonyme : le cas de Yamina Zoutat (TF1)*

Au milieu des années 1990, le chroniqueur judiciaire de TF1 Jean-Pierre Berthet songeant à sa retraite future, plus de vingt-cinq ans après ses débuts sur la première chaîne, envisage de former la relève. À cette date, le journalisme judiciaire connaît une nouvelle phase d'essor, relancé par les affaires politico-financières qui, après avoir été des « scandales » aux « infos génés » s'annoncent désormais sur l'agenda des procès du chroniqueur. D'une manière générale, l'augmentation de l'information criminelle et judiciaire répond à une stratégie éditoriale initiée par la direction de l'information et basée sur l'engouement réel et attendu des téléspectateurs pour les faits-divers criminels. C'est dans ce contexte que Jean-Pierre Berthet s'adjoint donc le renfort d'une jeune journaliste : Yamina Zoutat.

Après avoir obtenu sa maîtrise au Celsa en 1994, Yamina Zoutat décroche un stage à la rédaction de TF1 en juillet 1994. Pendant un an, elle reste ainsi en période d'apprentissage à la rédaction avant d'assumer la signature de son premier reportage en février 1996 et devenir progressivement l'adjointe de Jean-Pierre Berthet à la chronique judiciaire. Les rôles sont bien répartis : quand Berthet assure la couverture des procès les plus importants, Yamina Zoutat est envoyée sur des procès « secondaires », qui peuvent toutefois se révéler au fil des audiences plus intéressants que prévus. Le duo se retrouve pourtant sur les procès les plus « difficiles » ou les plus stratégiques, comme celui d'un professeur de mathématique de Périgueux, accusé pour acte de pédophilie sur l'une de ses jeunes élèves. La victime avait refusé le huis-clos pour que le procès de son violeur soit rendu public : elle avait donc envoyé personnellement un courrier à Jean-Pierre Berthet afin de l'informer. Aucun journaliste n'était alors prévenu de la tenue du procès en mai 1995 : un an avant l'affaire Dutroux, la pédophilie est encore un sujet tabou. La rédaction de TF1 saisit l'opportunité de ce scoop et envoie « toute une kyrielle de moyens de montage, de diffusion à Périgueux »<sup>1471</sup> Le lendemain de la diffusion du sujet, « on a vu débarquer tout un tas de reporters sans doute dépêchés par leurs rédactions [...] très attentives à ce qui peut se passer dans le journal de TF1 »<sup>1472</sup>.

---

<sup>1471</sup> Entretien avec l'auteur, 28 juin 2002, 1h30.

<sup>1472</sup> *Ibid.*

Yamina Zoutat apprend les techniques de base du journalisme judiciaire, c'est-à-dire qu'elle fait l'apprentissage moins d'une technique ou d'un savoir juridique que d'un sens aigu des émotions. Certes, elle prépare (rapidement) les dossiers avant le début du procès. Mais à l'audience, si elle note les répliques importantes elle cherche ainsi surtout « à capter » des visages, des regards, des gestes, et parfois l'imprévisible : « ce qui retient », note-t-elle, « ce sont souvent des choses humaines, de l'émotion » qui permettent de « se raccrocher à des personnes » et « de raconter chaque soir l'histoire [de l'une d'entre elles] venue témoigner »<sup>1473</sup>.

Le témoignage, d'abord simple composante de la chronique judiciaire, en devient rapidement l'élément de base indispensable :

« Honnêtement, le jour où il n'y a pas de témoignage-clé, il n'y a pas de sujet, tout simplement. »<sup>1474</sup>

Pourtant, Yamina Zoutat n'a pas l'intention d'entretenir la tradition. Ses chroniques judiciaires, elle les conçoit comme de simples reportages en image et ne s'autorise aucune incartade devant la caméra. Le plateau, « c'est presque un autre métier. Ce qui m'intéresse, c'est l'image, la mise en images d'un événement »<sup>1475</sup>. La journaliste a appris au Celsa à faire parler les images et entend mettre en pratique la leçon. Pour elle, l'apparition à l'écran du chroniqueur judiciaire relève moins de règles imposées par le genre journalistique qu'elle ne dépend de la personnalité même du journaliste, celui-ci présentant quelques tendances à l'égoïsme, voire au narcissisme. De ce point de vue, la jeune femme discrète ne croit pas trahir une tradition en s'effaçant, se sentant plus à l'aise dans l'anonymat. Pas plus que son visage, la moindre opinion de la journaliste ne transparaîtra, persuadée qu'à la télévision, il ne faut « pas d'analyse ou d'édito, mais des images », pour « entendre ce que l'on appelle "les vrais gens" »<sup>1476</sup>. Un sonore poignant d'une victime vaudra donc toujours mieux qu'une analyse du chroniqueur.

Les deux mouvements sont bel et bien indissociables car la disparition du chroniqueur à l'écran n'est au fond que l'interprétation physique d'un effacement éditorial. En quarante années ont disparu les grandes figures chargées d'incarner ce journalisme spécialisé qu'est la chronique judiciaire. Quand le visage, la voix et les idées bien arrêtées de Frédéric Pottecher

---

<sup>1473</sup> *Ibid.*

<sup>1474</sup> *Ibid.*

<sup>1475</sup> *Ibid.*

<sup>1476</sup> *Ibid.*

crevaient effectivement l'écran dans les années 1960, ceux de Yamina Zoutat, et avec elle toute la génération en place au début des années 2000, ne sont plus guère visibles, audibles ou intelligibles. Le profil du chroniqueur judiciaire subit donc, comme celui du fait-diversier, une érosion de ses contours et de sa spécificité. Reste que même réduite sous la forme du reportage, la chronique judiciaire continue d'exiger en pratique certaines règles : conservation des contacts, fréquentation des tribunaux et, surtout, entretien d'une sociabilité professionnelle dans le cadre de l'APJ.

*c. Sociabilité et confraternité professionnelles : l'APJ*

Plus les contraintes extérieures pèsent sur l'exercice journalistique, plus il est fréquent d'observer une certaine solidarité sur le « terrain » malgré les rivalités concurrentielles. Si ce constat vaut pour les reporters envoyés en zones de conflits à l'étranger, il est également vrai pour le journalisme judiciaire. Dans le premier cas, les questions de sécurité et les enjeux stratégiques et militaires favorisent la constitution de « pools » de reporters et les échanges d'information ; dans le second, cette solidarité est plutôt le produit de l'encadrement législatif très restrictif et d'une tradition professionnelle.

Car la solidarité entre chroniqueurs judiciaires ne se limite pas à une collaboration ponctuelle imposée à l'occasion d'un procès. Elle obéit plus culturellement à une sociabilité séculaire apparue à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au moment de la création de l'Association confraternelle de la Presse Judiciaire, l'APJ, dont on a déjà évoqué l'existence.

Chaque vendredi tombe sur les écrans la dépêche « Justice Agenda ». Plus spécifiquement destinée aux chroniqueurs des rédactions, elle annonce ainsi le « programme » judiciaire de la semaine suivante. Mais c'est dans le cadre de l'APJ que se construit le calendrier du chroniqueur à moyen et long terme : l'échéancier des mois à venir circule ainsi entre les rédactions tandis que certains journalistes, selon les amitiés, choisissent même de préparer ensemble les procès les plus importants ou les plus compliqués. Le courrier électronique a renforcé les échanges qui se font désormais via une messagerie collective.

Le jour des audiences, les chroniqueurs se retrouvent ensemble sur les bancs de la presse face aux accusés. Les longues suspensions régulières des débats et l'attente collective dans la « salle des pas perdus » favorisent les discussions. Mais la confraternité ne repose pas seulement sur l'échange de points de vue : lorsqu'un journaliste doit quitter le tribunal pour rejoindre son monteur installé dans un car à l'extérieur du Palais de Justice, ses confrères n'hésitent pas à lui raconter les événements qui ont pu se produire lors de son absence. La

publicité des audiences explique-t-elle cette confraternité ? Il est certain, en tout cas, que, chaque journaliste assistant aux mêmes débats, toute recherche de scoop est inutile. « Le scoop n'existe pas dans le journalisme judiciaire » confirme Dominique Verdeilhan :

« Il ne peut pas y avoir de guerres entre nous, que ce soit en radio, presse écrite ou télévision »<sup>1477</sup>

Un procès difficile permet même de souder les liens entre les journalistes, surtout lorsqu'il se déroule en province où, après s'être côtoyés pendant de longues journées de travail sans horaire, veillant parfois tard dans la nuit pour attendre un verdict, les chroniqueurs se retrouvent encore le soir à l'hôtel ou au restaurant. « C'est très fort, la communauté de procès » assure Yamina Zoutat<sup>1478</sup>, surtout lorsque cette communauté s'étend au-delà de la profession elle-même et se crée également avec tous ceux qui, avocats, parties civiles, etc., viennent de Paris ou d'ailleurs pour participer aux audiences le jour, loger à l'hôtel la nuit. Si le procès autour d'un fait-divers donne rarement l'occasion de vivre une longue expérience collective, il en va autrement des procès historiques comme celui de Maurice Papon, qui reste pour Yamina Zoutat un exemple « extrême » :

« Pendant six mois, on a vécu ensemble la même aventure. Avocats, parties civiles, anciens déportés, journalistes, historiens... On était tous dans le même chaudron. Cela unit »<sup>1479</sup>

... Ou désunit ? Comme dans tout microcosme, les tensions et les désaccords existent. Mais lorsque celles-ci deviennent trop fortes, le journaliste peut choisir de quitter l'APJ et continuer à exercer sa spécialité de façon plus individuelle. Le journalisme judiciaire se pratique bien au-delà de l'association confraternelle de la presse judiciaire, qui demeure au fond une association très élitiste et parisienne. La plupart des chroniqueurs judiciaires de province ne sont d'ailleurs pas membres et, certains ignorent même l'existence de l'association<sup>1480</sup>. Clément Weill-Raynal lui-même n'a jamais ressenti le besoin ou la nécessité de devenir membre de l'APJ, ce qui ne l'empêche pas de collaborer avec ses confrères... et le dispense également d'une certaine confraternité lorsqu'il lui arrive d'obtenir des informations intéressantes.

---

<sup>1477</sup> Entretien avec l'auteur, 21 juin 2002, 1h.

<sup>1478</sup> Entretien avec l'auteur, 28 juin 2002, 1h30.

<sup>1479</sup> *Ibid.*

<sup>1480</sup> Selon les témoignages de quelques journalistes de France 3 Régions que nous avons pu rencontrer au cours de la formation du CPJ « Mieux travailler avec les magistrats ».

La confraternité journalistique devient véritable sociabilité lorsque les échanges et les liens s'entretiennent en dehors de l'actualité judiciaire. À l'occasion, par exemple, du traditionnel repas gastronomique annuel entre membres de l'association, ou bien d'un événement plus personnel, comme celui qui réunit ainsi sur les bancs de la Mairie Jean-Pierre Berthet, Yamina Zoutat d'autres chroniqueurs radio et de presse écrite, venue célébrer le mariage de leur confrère Dominique Verdeilhan.

Si la confraternité entre chroniqueurs s'est construite dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en dehors de la question de l'image, celle-ci est devenue, un siècle plus tard, un enjeu important du journalisme judiciaire, lui permettant de redéfinir et d'expérimenter sous d'autres aspects cette confraternité professionnelle.

### 3.3.2. L'image judiciaire : enjeux et écriture

#### *a. Le poids de la presse audiovisuelle à l'APJ*

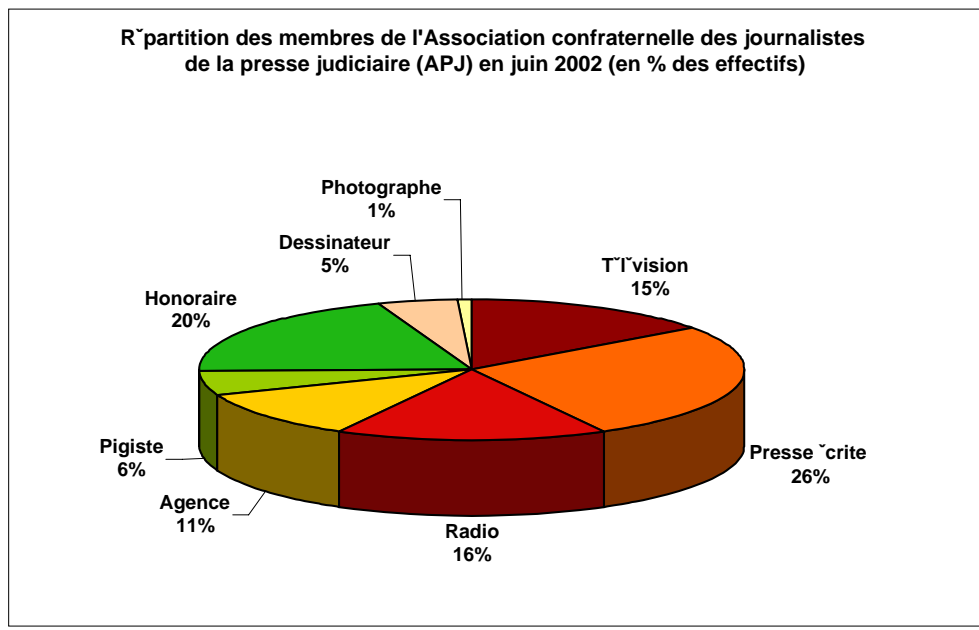
En 2002, l'historique registre<sup>1481</sup> de l'APJ relevait 126 membres de l'association. Le tableau 3.65 et le graphique 3.66 montrent que les trois principaux médias se partagent près des deux tiers des effectifs : 34 pour la presse écrite (26%), 20 pour la radio (16%) et 19 pour la télévision (15%). Le dernier tiers réunit des agenciers (11%), des pigistes (6%), des dessinateurs (5%) et un photographe (1%). Une catégorie numériquement importante de membres honoraires (20%) reste plus difficilement identifiable, car moins régulièrement mise à jour<sup>1482</sup>. Parmi les membres en activité, le secteur audiovisuel est donc majoritaire.

**Tableau 3.65 et graphique 3.66 : Répartition des membres de l'APJ en juin 2002 en effectif (tableau) et % (graphique)**

Presse écrite	Radio	Télévision	Agence	Dessinateur	Pigiste	Photographe	Honoraire	Total
34	20	19	14	6	7	1	25	126

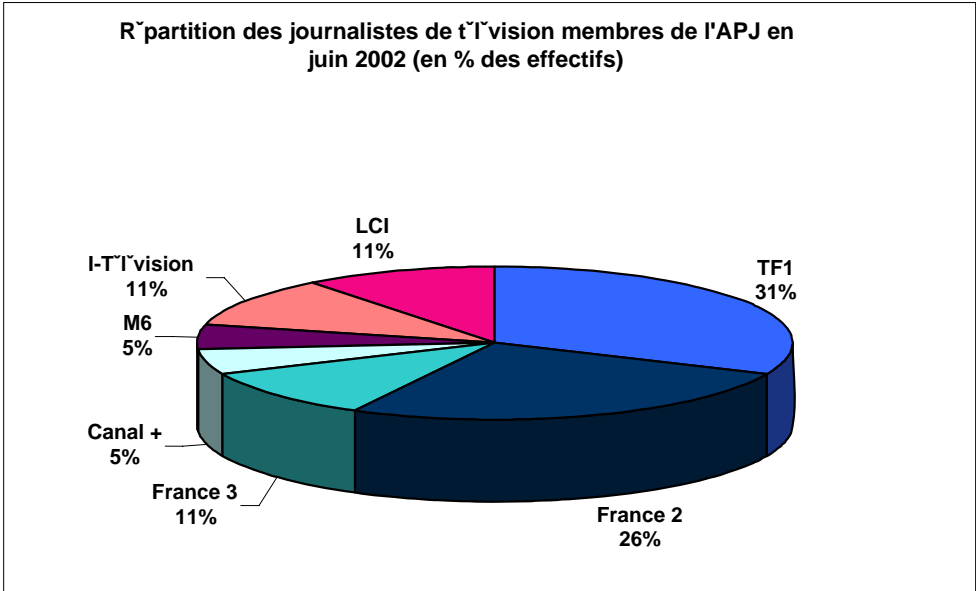
<sup>1481</sup> À l'heure des ordinateurs et de l'informatique, les membres de l'APJ continuent de tenir à jour leur registre par voix écrite, dans le grand cahier à couverture cartonnée inauguré en 1887. Il s'agit d'entretenir le mythe et la tradition, révélant ainsi le caractère élitiste d'une association qui au fil des années a compté en son sein quelques grandes plumes de la chronique et ténors du barreau. Un fichier informatique a néanmoins été créé et sert pour les questions d'ordre pratiques (envois de courrier, d'informations etc.)

<sup>1482</sup> Ainsi, bien que décédé le 13 novembre 2001, Frédéric Pottecher figurait toujours parmi les membres honoraires en juin 2002.



En observant les seuls journalistes de télévision (graphique 3.67), on remarque immédiatement l'hégémonie des deux premières chaînes généralistes : TF1 qui, avec 6 journalistes, représente 31% des membres de l'APJ pour le secteur de la télévision (et près de 5% de l'effectif total), suivie de près par France 2 (5 journalistes, 26% des journalistes de télévision membres de l'APJ, près de 4% de l'effectif total).

**Graphique 3.67**

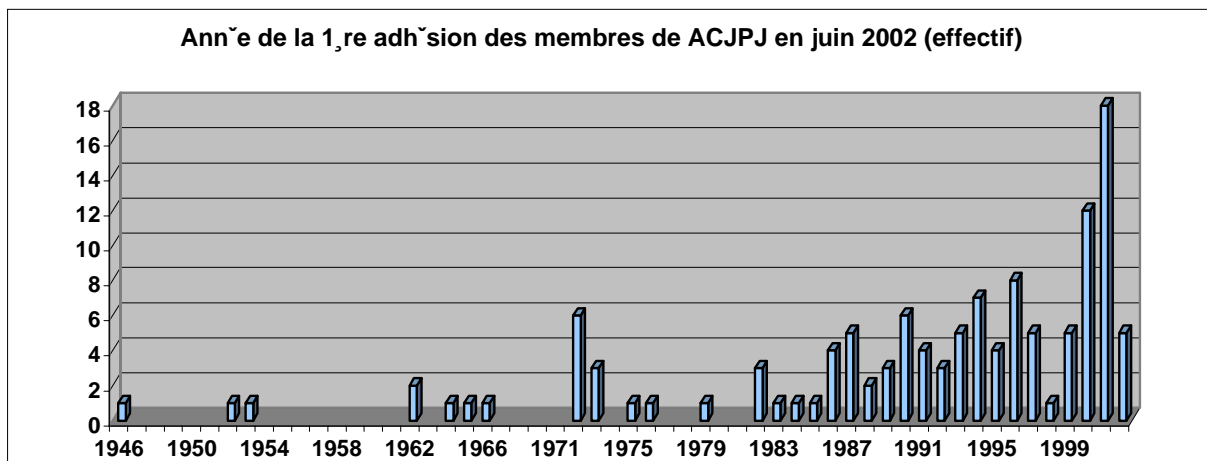


France 3, on l'a vu à travers le cas de Clément Weill-Raynal, cultive moins la tradition de sociabilité au sein de l'APJ. Mais les 11% qu'elle représente dans le secteur télévisuel est

déjà révélateur d'une forme d'élitisme : ses deux journalistes membres de l'APJ, Gérard Bonnemaïson et Albert Ripamonti, n'appartiennent pas aux rédactions régionales de la chaîne mais bien à la rédaction nationale. On l'a vu, les journalistes de province ignorent largement la très parisienne association. À moins que cela ne soit l'inverse. La presse écrite se montre, de ce point de vue, plus ouverte aux quotidiens régionaux (*Sud-Ouest, La Provence, Le Dauphiné, Le Républicain Lorrain*) voire étrangers (*Le Matin de Lausanne, Le Soir de Bruxelles, The Irish Times*), chacun comptant un de leurs journalistes parmi les membres de l'APJ.

Le graphique 3.68 reflète au fond assez bien l'évolution du journalisme judiciaire puisqu'il permet d'abord d'identifier la vague du début des années 1970, qui correspond au changement de génération déjà évoqué et qui se traduit dans le cas de la télévision par les adhésions de Paul Lefèvre (1972) et Jean-Pierre Berthet (1975). Mais l'apparition de nouvelles têtes à la chronique judiciaire ne touche alors pas en priorité la télévision mais plus certainement la radio et la presse écrite.

**Graphique 3.68**



Le secteur télévisuel est en revanche bien plus concerné la décennie suivante, au moment où le journalisme audiovisuel connaît une phase de développement plus générale. L'arrivée des journalistes judiciaires de télévision se produit donc dès le milieu des années 1980 avec les adhésions de Gérard Bonnemaïson en 1982 pour FR3, Michel Richard en 1984 pour TF1, Frédérique Lantieri en 1987 pour Antenne 2. Mais le phénomène s'accélère surtout la décennie suivante : Charles Villeneuve (TF1) adhère en 1989, Dominique Verdelhan et Dominique Sarfati (Antenne 2) en 1990, Albert Ripamonti (France 3) et Anne-Sophie Martin (Le Vrai Journal de Canal +) en 1992, Pierre Baretta (TF1) en 1995, Yamina Zoutat (TF1) en 1996, Nellie Pons (TF1) en 1997, Valérie Hermitte (France 2) et Mélanie Maingot (M6) en



2000 et Yasmina Farber (France 2) en 2002. On notera au passage la réelle féminisation du journalisme judiciaire qui, une fois de plus, ne fait que refléter une évolution sociologique commune à l'ensemble de la profession.

L'émergence des chaînes infos est plus récente et se fait en duo : Valérie Noyer et Christophe Moulin sont ainsi admis à l'APJ en 2000 pour LCI (11%) ; l'année suivante, c'est au tour de Patricia Chaira et Estelle Martin de rejoindre l'association pour I-Télévision (11%). Les chaînes fonctionnant en flux continu, il est important, jugent les rédactions, de compter au minimum deux journalistes complètement intégrés dans le milieu de la chronique judiciaire à l'heure où les affaires judiciaires prennent parfois une large place dans les éditions.

En 1887, les statuts de l'APJ ne prévoyaient d'ailleurs pas de limites du nombre d'adhérents, celui-ci étant « forcément limité puisqu'il n'y a qu'un rédacteur judiciaire par journal »<sup>1483</sup>. La multiplication des médias, les doublons fréquents au sein d'un même média et l'ouverture à la presse provinciale et étrangère<sup>1484</sup> auraient pu entraîner une augmentation incontrôlée des effectifs de l'association. Tel n'est pourtant pas le cas : si en 1887 les membres tant participants qu'honoraires s'élevaient tout au plus à 51 adhérents, les données en 1910 sont quasiment identiques à celles de 2002 : soit 102 participants auxquels il faut ajouter 21 membres honoraires (respectivement 101 et 25 en 2002). L'arrivée de la radio et de la télévision n'a donc fait que combler le tarissement des titres de presse écrite<sup>1485</sup>.

Reste que, contrairement aux suppositions des fondateurs, il n'y a plus forcément un seul rédacteur judiciaire par média en 2002. Mais tous les membres de l'APJ ne sont pas nécessairement des chroniqueurs judiciaires : le flou et la porosité des profils journalistiques, déjà observés, ont contribué à faire intégrer au sein de l'APJ de simples infos-généralistes appelés occasionnellement à couvrir les procès. C'est par exemple le cas de Yasmina Farber, reporter au service des informations générales de France 2 : en mars 2001, c'est à elle que revient la couverture du procès du tueur en série Guy Georges, en attendant que son confrère Dominique Verdeilhan « se libère » du procès de Roland Dumas. Quant à Valérie Hermitte, si elle a suivi pour France 2 le meurtre de Guilaine Marchal et l'affaire « Omar Raddad » dans sa phase criminelle en août 1991, l'info-généraliste cède la place au chroniqueur « maison » Dominique Verdeilhan trois ans plus tard, alors que s'ouvre le procès du jardinier marocain.

---

<sup>1483</sup> Statut de l'Association confraternelle et mutuelle de la presse judiciaire parisienne, approuvé par décret du 17 mars 1887.

<sup>1484</sup> Pour devenir membre de l'APJ, il faut, selon les statuts de 1887, que le professionnel ait fait un stage de 18 mois ou ait exercé pendant 18 mois la profession de journaliste à Paris et soit parrainé par un membre de l'APJ.

<sup>1485</sup> On comptait à la Belle Époque entre 50 et 70 quotidiens dans la capitale, auxquels il fallait ajouter environ 250 quotidiens en province en 1914. Chiffres cités par ALBERT Pierre, TERROU Fernand, *Histoire de la presse*, Paris, PUF, Que sais-je ?, [1<sup>ère</sup> édition 1970], p. 70-73.

La télévision et plus généralement le secteur audiovisuel tient donc depuis les années 1990 une place prépondérante au sein de l'association confraternelle de la presse judiciaire. Mais les journalistes de télévision pèsent d'autant plus fortement que l'APJ est présidée depuis 1989 par le journaliste de TF1, Jean-Pierre Berthet. Celui-ci, fort de son expérience et de son réseau de contacts au sein de la magistrature, est sensible aux difficultés des journalistes de l'audiovisuel et essaie de relayer efficacement leurs attentes auprès des hommes de loi. Ainsi, l'affirmation d'un journalisme audiovisuel et l'émergence du reportage judiciaire renouvellent-ils donc, dès le début des années 1980, la problématique de l'image et la question de la présence des caméras dans les prétoires.

*b. La caméra dans les prétoires (années 1980-2000)*

La loi du 8 décembre 1954 qui interdit aux caméras de filmer les débats judiciaires continue d'encadrer la pratique du journaliste judiciaire. Mais, sa rigidité trouve quelques assouplissements au cours des années 1980, permettant ainsi aux journalistes de télévision d'exercer plus confortablement la chronique judiciaire et de développer dans ce domaine un véritable langage audio *et* visuel.

La loi du 2 février 1981 consent ainsi une première ouverture. Sur demande présentée avant l'audience, le président du tribunal pourra éventuellement autoriser les prises de vues avant l'ouverture des débats le jour de la première audience du procès, et à condition que les parties et le ministère public soient consentants. Si l'autorisation « exceptionnelle » de quelques clichés était déjà prévue dans la loi de 1954, un tel droit restait en pratique inappliqué car entièrement soumis à la volonté du Garde des Sceaux. Le caméraman du journal télévisé n'aurait de toute façon nullement bénéficié de cette autorisation réservée au photographe. La loi de 1981 délègue désormais ce droit au président du tribunal et permet d'allonger la liste des médias bénéficiaires : les caméras de télévision pourront, sous condition, capturer de brèves images du procès. Mais la loi est une chose, son application une autre, constate à regrets le chroniqueur judiciaire : au début des années 1980, rares sont les magistrats qui souhaitent en effet user de ce droit. La plupart des procès continuent d'être sans images.

Le débat ressurgit au printemps 1985, au moment où le garde des Sceaux Robert Badinter présente un projet de loi « relatif à l'enregistrement audiovisuel ou sonore des audiences des juridictions » devant l'Assemblée nationale. Le 25 avril, il interpelle donc le législateur dans son exposé des motifs :

« Il serait impardonnable, à une époque marquée par le développement de l'image et du son, de priver la justice de toute mémoire vivante ? [...] Le développement des techniques permet maintenant d'envisager l'enregistrement audiovisuel des audiences. Peut-on admettre, dès lors, que l'histoire de nos grands procès demeure muette et aveugle »<sup>1486</sup>

Le garde des Sceaux envisage donc la possibilité d'enregistrer « dans la perspective d'une utilisation différée, des procès présentant un intérêt pour la constitution d'archives historiques de la justice ». Évidemment, ce ne sont pas les procès ordinaires d'assises qui parviennent à motiver le projet de loi dont les discussions se déroulent à l'Assemblée le 3 juin 1985 « après déclaration d'urgence ». En avril 1985, Robert Badinter a surtout en tête le nom d'un accusé historique : Klaus Barbie. Extradé le 5 février 1983 de Bolivie, où il coulait des jours paisibles sous le nom de Klaus Altmann, l'ancien chef de la Gestapo de Lyon est incarcéré à la prison de Montluc (Lyon) pendant que se déroule l'instruction. Un procès historique s'annonce donc. Mais le Garde des Sceaux, réalisant le vide juridique, réclame l'inscription urgente à l'ordre du jour d'un projet de loi qui devra ainsi permettre à la nation française de conserver la mémoire de ce futur procès.

Le 3 juin 1985, le rapporteur de la loi Philippe Marchand tente néanmoins d'élargir la portée d'un texte circonstancié, regrettant l'absence du « témoignage le plus vivant » capable de « restituer aussi bien le climat des périodes troubles de notre histoire judiciaire *que la teneur des débats plus modestes, sans doute, mais aux conséquences sociales très importantes.* »<sup>1487</sup>. Parmi ces « débats plus modestes » figurent donc les affaires criminelles et autres faits-divers qui, tels les procès Buffet-Bontems, Ranucci, Patrick Henry, ont fait avancer la réflexion et évoluer le droit pénal français. Mais le député pense également à l'affaire de Bobigny<sup>1488</sup>, tout aussi crucial pour le droit social et de la famille, ou au procès Paribas, digne d'intérêt parce qu'il reflétait l'état du droit économique et commercial de la France.

Mais quel est l'apport de la caméra puisque de toute façon les archives écrites conservent déjà la mémoire du procès historique, ou l'intérêt historique du procès commun ? La caméra, poursuit le rapporteur, c'est finalement la possibilité de saisir « le mieux ce qui

---

<sup>1486</sup> Projet de loi n°2651, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 25 avril 1985.

<sup>1487</sup> Assemblée nationale, séance du 3 juin 1985, p. 1380.

<sup>1488</sup> La jeune fille inculpée pour avoir avorté après un viol est acquittée en octobre 1972 après un procès à huis-clos. Ses « complices », dont sa mère, sont jugées le mois suivant cette fois en audience publique. Ce qui permet à l'avocate Gisèle Halimi de transformer le procès en tribune pour interpellier l'opinion sur le thème de l'avortement. De nombreuses personnalités soutiennent les quatre accusées. Le tribunal prononce finalement deux acquittements, une peine de 500 francs d'amende et un an de prison avec sursis.

peut être l'essentiel d'un procès : un regard, celui de la victime vers l'auteur de son préjudice ou celui d'un témoin, un geste ou tout simplement la tonalité d'une parole en disent souvent bien plus que la lecture d'un long témoignage, voire d'une plaidoirie ou d'un réquisitoire. »<sup>1489</sup> Le cœur de la vie judiciaire, la bonne connaissance et compréhension qu'a le citoyen de l'institution judiciaire ne se trouvent donc pas dans les dossiers de la procédure mais bien dans le spectacle animé de l'audience, « dans ses péripéties » : « C'est dans les débats, les incidents [...] dans les interventions des participants que se joue l'essentiel » reprend Robert Badinter devant les parlementaires, regrettant qu'il « ne reste rien pour l'histoire, en dehors de quelques notes, des comptes rendus judiciaires, des caricatures ou des photographies qui sont prises avant que l'audience ne commence »<sup>1490</sup>. Autrement dit, un matériau futile, incomplet et décalé au regard de la réalité intense du procès lui-même. Au contraire, l'image animée s'approchera de la vérité et l'audiovisuel permettra de donner enfin vie au procès et de l'intégrer dans un patrimoine visuel et judiciaire collectif.

Si l'intérêt d'enregistrer les procès historiques n'a, depuis la Libération, jamais vraiment rencontré l'opposition de principe des parlementaires, on a vu que la publicité du débat judiciaire avait été sacrifiée dans les années 1950 pour deux raisons principales : le souci de moraliser la société et celui de préserver la sérénité des débats judiciaires. Mais ce dernier point est, dans les années 1980, largement invalidé par « les progrès techniques réalisés dans le domaine de l'audiovisuel, [qui] nous permettent à présent de faire entrer, sans gêne aucune, la caméra dans le prétoire », fait remarquer Robert Badinter. Quant à l'état de la morale, s'il persiste comme dans toute société, les années 1970 lui ont singulièrement fait relâcher son emprise sur les comportements individuels et collectifs.

Pour mieux convaincre son auditoire, le Garde des Sceaux rappelle néanmoins la distinction fondamentale entre « enregistrement » et « retransmission », le premier n'autorisant pas nécessairement la seconde. De ce point de vue, il reste prudent, mais ferme :

« La diffusion immédiate des débats judiciaires peut présenter un intérêt indiscutable pour les médias et pour les publics. Mais pour les justiciables eux-mêmes, pour tous les protagonistes du débat judiciaire et pour le bon fonctionnement de l'institution judiciaire, on mesure clairement la gravité des risques et les inconvénients majeurs qu'elle engendre pour les droits de la personnalité et de la présomption d'innocence, sans qu'on décèle les avantages obtenus en contrepartie. »<sup>1491</sup>

---

<sup>1489</sup> Assemblée nationale, séance du 3 juin 1985, p. 1380.

<sup>1490</sup> *Ibid.*, p. 1382.

<sup>1491</sup> *Ibid.*, p. 1383.

L'enregistrement des audiences ne concernera donc que les procès historiques. Face au ministre, les critiques se succèdent mollement. Celle du communiste Georges Hage, d'abord, qui regrette que les enjeux historiques fassent obstruction à l'intérêt pédagogique du projet :

« Nous espérions plus de ce projet qui se devait de concilier les exigences de l'exercice serein de la justice et une information moderne et éducative sur le déroulement des procédures. »<sup>1492</sup>

Ou celle du député socialiste Jean-Pierre Michel, dénonciateur de l'hypocrisie séculaire dont est victime l'audiovisuel tout en épargnant la presse écrite :

« Est-il scandaleux aujourd'hui de prévoir [...] que des procès pourront être télévisés en même temps qu'ils se déroulent alors qu'au début de la presse écrite des comptes rendus s'étaient dans les pages des journaux ? [...] Par rapport aux témoins, aux jurés eux-mêmes, aux inculpés [...] aux parties civiles, enfin, tous ces inconvénients étaient et restent les mêmes ! »<sup>1493</sup>

En 1954, la presse audiovisuelle était sur le banc des accusés : trente ans plus tard, elle a trouvé ses défenseurs. À l'issue de la séance, le texte est en tout cas adopté par 330 des 331 votants, promulguée dans la foulée le 11 juillet 1985. Le dossier d'instruction de Klaus Barbie peut donc se poursuivre dans la sérénité. Si l'urgence n'a pas permis de discuter le cas des procès criminels de droit commun, les discussions au Palais-Bourbon ont toutefois révélé le net changement de ton des parlementaires à l'égard de l'image judiciaire. Car en 1985, l'heure est à la libéralisation assumée de l'audiovisuel : il n'est donc pas étonnant de constater que l'hypothèse d'une remise en cause de la prohibitive loi de 1954 ne rencontre guère d'hostilités dans l'hémicycle. La question de la publicité des audiences est en cours, rebondissant au gré des textes de lois et des projets documentaires<sup>1494</sup>.

---

<sup>1492</sup> *Ibid.*

<sup>1493</sup> *Ibid.*

<sup>1494</sup> En avril 2003, Joëlle et Michelle Loncol réalisent un documentaire, *L'appel aux assises*, sur le jugement en appel d'un jeune homme condamné en première instance à dix ans de réclusion. Pour la première fois, un film montre les coulisses d'un procès, à l'exception des délibérations. Mais le 11 septembre 2003, la Chancellerie, qui avait pourtant cofinancé le projet à hauteur de 30.000 euros, demande à surseoir la diffusion prévue sur France 5 le 28 septembre suivant : les réalisatrices n'auraient pas respecté les textes de loi en vigueur (1954, 1981 et 1985). Celles-ci réfutent : elles ont toutes les autorisations nécessaires. Le film sort donc d'abord dans les salles de cinéma Arts et essai et se fait remarquer au Festival international des programmes audiovisuels

Malgré l'assouplissement législatif de 1981 qui autorise pour la première fois les caméras de télévision à pénétrer dans les prétoires, les journalistes restent soumis au bon vouloir des présidents des tribunaux. Ceux-ci commencent d'ailleurs à redouter la multiplication des médias et plus singulièrement des journalistes audiovisuels. Jean-Pierre Berthet est ainsi témoin dès la fin des années 1980 du « repli des juridictions sur elles-mêmes, par crainte de cette déferlante de caméra »<sup>1495</sup>. À la tête de l'APJ, il cherche donc à initier des formules, parlementer avec les magistrats voire faire pression auprès des responsables politiques afin que puisse s'exercer un véritable journalisme judiciaire de télévision. L'APJ se révèle de ce point de vue être le cadre favorable d'un lobbying discret.

Pour amadouer les magistrats, il instaure d'abord le principe du « pool » : lorsque les équipes de télévision sont trop nombreuses au premier jour d'un procès important, risquant ainsi de provoquer un refus catégorique de la part du président du tribunal, Berthet obtient de ses confrères la limitation des prises de vues. Seuls deux ou trois caméramans sont désignés pour aller tourner les quelques images rituelles d'avant-procès. La confraternité des journalistes judiciaires s'exerce donc non seulement à travers la circulation d'informations mais également l'échange des images, parfois au-delà des membres de l'association<sup>1496</sup>. Cette organisation des journalistes en amont est généralement appréciée des hommes de loi qui, en retour, accordent plus favorablement la précieuse autorisation de tournage.

L'APJ joue encore un rôle de filtre en délivrant des « cartes d'entrée temporaires » aux audiences qui ne nécessitent pas la signature du magistrat et permet au bénéficiaire d'accéder aux bancs de la presse. La « carte de la presse judiciaire » permet quant à elle la libre circulation dans tout le palais de justice, les sections du Parquet et les couloirs de l'instruction.

Mais au nom de l'équité d'accès et de retransmission de l'image, l'APJ combat tout principe de contrat d'exclusivité entre justiciables et chaînes de télévision. Ainsi, les chroniqueurs de l'association s'élèvent violemment contre les producteurs du talk-show *Sans aucun doute* que présente Julien Courbet sur TF1, parce que ceux-ci ont réussi à obtenir avec l'avocat de Patrick Dils, Jacques Vergès, habitués des plateaux de l'émission, le droit exclusif

---

(FIPA). Face à la pression, le cabinet du ministre Dominique Perben annonce le 28 janvier 2004 qu'il souhaite engager une réflexion sur la législation encadrant l'enregistrement et la diffusion de débats judiciaires. La loi du 9 mars 2004, dite « Perben II », autorise ainsi l'enregistrement de tout ou partie des débats dans le cas unique où cet enregistrement peut servir le cours ultérieur des procès d'assises ou des procès en appel. L'appel aux assises est finalement diffusé le 14 mars 2004. Entre-temps, Arte diffusait également le 19 février *Le droit de juger*, autre documentaire décrivant lui aussi un jugement en cour d'assises.

<sup>1495</sup> Entretien avec l'auteur, 28 juin 2002, 50mn.

<sup>1496</sup> Au procès Papon, les caméramans français recopient ainsi les images pour leurs confrères de la presse étrangère.

de filmer les premières déclarations du jeune homme accusé à tort du meurtre de deux enfants à Montigny-les-Metz, et acquitté le 24 avril 2002.

Mais surtout, les années d'expérience de Jean-Pierre Berthet et ses contacts en qualité de formateur au sein de l'école nationale de la magistrature ont fait de lui un interlocuteur quasi-institutionnel des juridictions lorsque surviennent des procès. Si en province, il fait autorité et aide quelquefois certains magistrats, peu habitués à recevoir la presse nationale, à prévoir le dispositif de sécurité adapté, les magistrats parisiens se montrent en revanche généralement moins arrangeants, philosophiquement plus hostiles au principe de publicité médiatique des audiences. Parce qu'ils occupent désormais les postes les plus convoités de la magistrature, ils sont moins soumis à la tentation des caméras. « Il est évident que si l'on nous interdit toute image dans les cours parisiennes, c'est un sale coup pour la chronique » s'inquiète Jean-Pierre Berthet.

Quelles conséquences ce cadre médiatique, professionnel et juridique peut-il au fond avoir sur la mise en images du procès d'assises ?

*c. L'écriture du récit : images et dessins judiciaires*

Il est un professionnel que la loi du 8 décembre 1954 aurait pu combler : le dessinateur judiciaire. Mais dans les années 1960, Frédéric Pottecher ne lui accorde guère d'espace dans ses chroniques : si le dessin consiste à faire revivre aux téléspectateurs des instants d'audiences, le chroniqueur comédien peut très bien s'en charger lui-même ! Dans les années 1970, Paul Lefèvre et Jean-Pierre Berthet se montrent certes plus curieux : quand le chroniqueur éditorialise le commentaire, le « croqueur » propose à son tour une éditorialisation de l'image. Mais celle-ci n'est à ce moment pas vraiment indispensable à l'écran et les dessinateurs judiciaires trouvent plus facilement preneurs dans la presse écrite nationale ou régionale. Quelques noms apparaissent néanmoins à l'écran, comme celui de Jean Chesnot (sur Antenne 2 et FR3), graveur et également dessinateur de timbres. Il faut donc surtout attendre la voracité d'images des années 1980 et la disparition de l'éditorial parlé pour voir se multiplier à l'écran l'œuvre des croqueurs judiciaires.

C'est dans ce contexte que Jean-Claude Bauer est engagé par Antenne 2 à la fin de l'année 1986, à l'âge de 34 ans. Après une formation à l'école des Beaux-Arts, le dessinateur s'est d'abord lancé dans la BD et l'illustration d'albums pour enfants, en espérant secrètement faire carrière dans l'animation. Mais le secteur est sinistré à l'époque si bien que, lorsqu'il apprend que le chroniqueur Paul Lefèvre cherche un dessinateur judiciaire, il saisit

l'opportunité et se présente à la rédaction d'Antenne 2, qui l'embauche. Il réalise ses premiers croquis judiciaires quelques semaines plus tard, à l'occasion du procès de Georges Ibrahim Abdallah en mars 1987<sup>1497</sup>. Jean-Claude Bauer observe ses confrères, teste son coup de crayons, esquisse maladroitement quelques profils. Il sait qu'il doit adapter son style pour la télévision, c'est-à-dire développer un trait fort et colorée, quand le dessinateur de presse écrite peut se permettre, lui, d'exploiter le trait brouillon du fusain ou vaporeux de l'aquarelle (David Wassermann). Il opte finalement pour des crayons de couleur très gras, un papier Canson à grain qui accroche bien et quelques feutres.

Outre le trait, le dessinateur judiciaire doit se plier au rythme de l'information télévisée. À la reprise des audiences de l'après-midi, il sait qu'il devra produire au minimum trois dessins des débats avant 18h, heure à laquelle il apporte ses croquis aux techniciens de l'équipe mobile de télévision afin qu'ils soient banc-titrés et prêts pour le JT de 20h. Le dessin, qui doit respecter le rapport 4x3 du cadrage télévision, est alors posé sur une chaise et filmé.

Jean-Claude Bauer enchaîne deux mois plus tard avec le procès de Klaus Barbie mais le départ de Paul Lefèvre pour La Cinq, en juin, le contraint à une activité réduite quelques mois seulement après ses premiers essais. L'arrivée de Dominique Verdeilhan à la chronique judiciaire lui permet de commencer véritablement sa carrière de croqueur judiciaire. Jusqu'en 1987, il collabore avec lui sur les grands procès d'assises ou correctionnels : Simone Weber (1991), affaire du sang contaminé (1992), affaire Céline Jourdan<sup>1498</sup> (1992), procès de Jean-Marie Villemin (1993), d'Omar Raddad (1994), d'Élisabeth Cons-Boutboul<sup>1499</sup> (1994), de Paul Touvier<sup>1500</sup> (1994), drame de Furiani<sup>1501</sup> (1995), procès de Pierre Botton<sup>1502</sup> (1995) ou affaire OM/Valenciennes<sup>1503</sup> (1995).

---

<sup>1497</sup> Libanais poursuivi et retrouvé par le Mossad en France. Il est incarcéré en 1984, inculpé pour ses relations avec le groupe de résistants à l'occupation israélienne au Sud-Liban. Il est condamné à perpétuité.

<sup>1498</sup> Le corps de Céline Jourdan, fillette de 7 ans, était découvert le 26 juillet 1988. Deux suspects, Didier Gentil et Richard Roman, sont interrogés par les policiers. Gentil avoue le viol de l'enfant mais rejette la responsabilité du meurtre de la fillette sur Roman. En 1990, les charges qui pèsent sur Roman s'évanouissent et juge d'instruction décide de le remettre en liberté après avoir prononcé un non-lieu, finalement cassé par la chambre d'accusation. Le procès des deux accusés s'ouvre le 30 novembre. Le 17 décembre, Didier Gentil est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité ; Richard Roman est acquitté et remis en liberté le soir même.

<sup>1499</sup> L'énigmatique avocate Marie-Élisabeth Cons-Boutboul est accusée de complicité d'assassinat sur la personne de Jacques Perrot, son gendre avocat, mari de sa fille jockey, Darie Boutboul. Elle est condamnée à 15 ans de réclusion criminelle à perpétuité le 24 mars 1994.

<sup>1500</sup> Poursuivi pour crime contre l'humanité, condamné le 20 avril 1994 à la réclusion criminelle à perpétuité pour l'assassinat de 7 otages juifs à Rillieux-la-Pape.

<sup>1501</sup> Le 5 mai 1992, une tribune du stade Furiani (Corse) s'effondre alors que se joue la demi-finale de la ligue corse de football. Le bilan est très lourd : 17 morts, 2357 blessés. Chacun des treize inculpés encourt deux ans de prison ferme, peine maximale prévue par la loi et prononcée le 31 mars 1995 par le Tribunal correctionnel de Haute-Corse.



La chronique judiciaire se construit alors en duo, chacun ayant ses méthodes. Paul Lefèvre préfère s'entretenir avec son dessinateur avant l'audience. Il a déjà plus ou moins une idée de sa chronique et « passe commande » auprès de son dessinateur, lui expliquant les enjeux d'un témoignage ou d'une plaidoirie. Au milieu des années 1980, il ne peut plus se contenter de parler deux minutes face à la caméra : sa rédaction lui demande des images, qu'il accepte de caler avec son commentaire. Mais le dessin reste une illustration :

« On envoyait à Paris la chronique, les 3-4 dessins et je téléphonais au chef-monteur en lui disant "ligne 3, dessin 2" etc. Les dessins renforçaient mon texte. »<sup>1504</sup>

Avec Dominique Verdeilhan, les choses sont plus improvisées. Rarement assis l'un à côté de l'autre (le dessinateur ayant le privilège de pouvoir occuper les premiers rangs), chroniqueur et croqueur communiquent par signes : quelques raclements de gorges insistants du premier font savoir au second que la scène est intéressante et mérite d'être esquissée. En cinq minutes, le dessinateur fixe d'abord la bouche, le nez et les yeux : les autres éléments viendront plus tard. Quand le chroniqueur retranscrit citations, remarques, interjections, le dessinateur se concentre donc sur les éléments visuels. Il scrute l'accusé prostré, sonde les jurés impassibles, dissèque les témoins impressionnés, apprécie la gestuelle des avocats, pèse l'atmosphère de la salle d'audience afin de donner matière à son dessin, trouver le « bon » angle.

Est-il objectif ? La question est vaine selon Dominique Lemarié, dessinatrice occasionnelle pour France 3 en 2000-2002 et femme de Jean-Claude Bauer, qui fait ainsi l'aveu d'une subjectivité assumée :

« Quand j'aime bien un accusé, j'évite de dessiner des policiers autour de lui, si je ne l'aime pas, j'en mets beaucoup »<sup>1505</sup>

Le dessinateur ne surestime de toute façon pas l'influence de ses dessins. Trop fugaces à l'écran, souvent recadrés, il y a peu de chances qu'ils ne rendent l'accusé plus sympathique ou haïssable aux yeux des téléspectateurs. Toute tentative d'éditorialisation de l'image trouve

---

<sup>1502</sup> Michel Noir, Pierre Botton, Patrick Poivre d'Arvor et Michel Mouillot se retrouvent sur le banc des accusés du Tribunal correctionnel de Lyon. Le 20 avril 1995, ils sont condamnés à des peines de prison ou d'inéligibilité dans une affaire de corruption.

<sup>1503</sup> Bernard Tapie et Jean-Pierre Bernès sont condamnés pour corruption et subordination de témoins le 15 mai 1995

<sup>1504</sup> Entretien avec l'auteur, 25 juin 2002, 2h.

<sup>1505</sup> Entretien avec l'auteur, 9 octobre 2002, 2h.

ses limites à travers la mise en scène de la chronique. Le dessin judiciaire, loin d'imposer un parti pris, accompagne donc l'effacement de l'éditorial judiciaire.

Si les années 1980-1990 marquent un âge d'or sans éclat du dessin judiciaire à la télévision, le dessinateur continue de souffrir de son statut précaire. Pigiste intervenant à la demande, son travail artistique n'est généralement pas reconnu par les journalistes. Selon les cas, il est payé à la journée ou au dessin. En 1997, Jean-Claude Bauer reçoit ainsi un forfait journalier de 2500 francs ou bien 1500 francs par dessin commandé, qu'il soit diffusé ou non. Déprimé, lassé, en désaccord avec Dominique Verdeilhan, Jean-Claude Bauer met finalement un terme à sa collaboration avec France 2 en 1997 afin de se consacrer, comme à ses débuts, à l'illustration pour livres d'enfants.

À partir de la fin des années 1990, le dessin judiciaire tombe en désuétude. Les directeurs et rédacteurs en chef de l'information le jugent désormais « vieillot », avoue Dominique Verdeilhan<sup>1506</sup>. Trop statique, inadapté au rythme des sujets, tranche Jean-Pierre Berthet :

« Le dessin ralentit car il faut prendre le temps pour le voir, le regarder. Alors que le rythme des reportages s'est accéléré. »<sup>1507</sup>

Le danger, pour le chroniqueur soucieux de rendre vie au procès et réanimer l'audience grâce à l'image-mouvement et le témoignage, est d'immobiliser son reportage par l'usage d'images fixes. Vaut-il mieux montrer un dessin figé de l'audience ou diffuser les images animées mais environnantes capturées dans la salle des pas perdus ? Les années 1990 avantagent encore la première stratégie : avec l'aide des caméramans et des monteurs, on remarque les chroniqueurs rivaliser d'astuces pour donner l'impression de mouvement aux croquis. La plus évidente est celle du balayage : la camera filme la vue d'ensemble dessinée par le chroniqueur, zoomant tour à tour sur les personnages, passant d'un personnage à l'autre.

C'est par exemple le cas avec le croquis de Jean-Claude Bauer réalisé lors du procès de Jean-Marie Villemin et diffusé dans le JT du 3 novembre 1993. Le procès vient de s'ouvrir, et l'enjeu de la journée consiste à savoir si la jeune Muriel Bolle, appelé à témoigner lors du procès, a le droit en tant que partie civile d'assister aux audiences<sup>1508</sup>. Grâce au dessin de son croqueur et au zoom du caméraman, Dominique Verdeilhan permet au téléspectateur

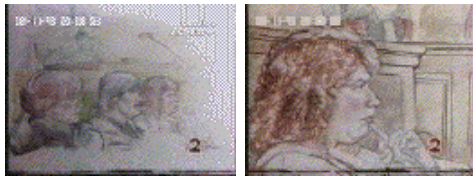
---

<sup>1506</sup> Entretien avec l'auteur, 21 juin 2002, 1h.

<sup>1507</sup> Entretien avec l'auteur, 28 juin 2002, 50mn.

<sup>1508</sup> Un témoin n'a pas le droit d'assister aux débats avant sa déposition à la barre.

de visualiser l'enjeu d'une subtilité judiciaire en le plaçant au cœur de la salle, sur les bancs de la presse.



« Jean-Marie Villemin n'a *aucun regard*... pour le banc de la partie civile... Là où sont pourtant assis entre autres Marie-Ange Laroche, la veuve de Bernard... et *surtout*... *Muriel Bolle*... Une présence que les avocats de Jean-Marie Villemin qualifient d'« *in-con-ce-vable* »... Pour eux, Muriel n'a pas *sa place* sur le banc des victimes... À Dijon, elle ne doit être que *témoin*... parce que principal témoin à charge pour son beau-frère. »<sup>1509</sup>

Autre exemple l'année suivante au moment du procès d'Omar Raddad, « le jardinier marocain » accusé du meurtre de la riche veuve Guilaine Marchal le 22 juin 1991. Grâce aux dessins de Jean Chesnot, balayés par le caméraman Cristo Camilieris, le chroniqueur de France 3 Clément Weill-Raynal peut se livrer à une narration vivante et incarnée des audiences. Celle du 27 janvier 1994 est ainsi consacrée au témoignage d'une voisine de la victime :



« Francine Pascal... Une vieille dame très digne de 80 ans... Elle a pris fait et cause pour Omar... *son* jardinier... puisque l'accusé travaillait aussi chez elle. C'est d'ailleurs Francine Pascal qui, en bonne voisine, avait présenté Omar à Ghislaine Marchal. Et madame Pascal... qui n'a rien d'une mythomane... affirme avoir reçu le lundi 24 juin au soir un *mystérieux* appel téléphonique... Une voix inconnue l'aurait averti : « Il en a fait de belles, votre *jardinier* ! Et elle l'a écrit avec son *sang* ! »... avant de raccrocher. [...] Il y aurait donc une *machination* visant à désigner Omar... »<sup>1510</sup>

Mais Clément Weill-Raynal, convaincu de la culpabilité d'Omar Raddad, s'intéresse également aux réactions des magistrats et jurés. Les traits anguleux de ces derniers, rapportés par Jean Chesnot et sur lesquels insiste encore la caméra, soulignent parfaitement la défiance et l'impassibilité suggérée par le chroniqueur :

<sup>1509</sup> INA, Journal télévisé, F2, 20h, 3 novembre 1993, 1'11.

<sup>1510</sup> INA, Journal télévisé, F3, 19/20, 27 janvier 1994, 1'23.



« Mais le président demeure sceptique car Francine n'a informé les enquêteurs de ce

mystérieux appel qu'au mois de décembre... soit plus de six mois après le meurtre. Ce qui l'avait d'ailleurs fait suspecter de vouloir couvrir à tout prix, par générosité et affection, Omar... son jardinier. »<sup>1511</sup>

Le dessin judiciaire a donc deux avantages : d'une part il renforce le potentiel narratif de la chronique, d'autre part il permet au journaliste de se concentrer sur le procès vécu « de l'intérieur ». Mais il a également un défaut majeur : il coûte beaucoup plus cher<sup>1512</sup>. Son abandon à la fin des années 1990 répond donc à la volonté toujours plus forte de réduire les coûts de reportage. La conséquence est immédiate : au début des années 2000, on observe effectivement se renforcer un « phénomène d'externalisation » des débats judiciaires. Le chroniqueur, parce qu'il veut désormais utiliser l'image-mouvement dans ses reportages judiciaires, s'en remet à son caméraman en lui donnant pour mission de saisir toutes les déclarations faites à la sortie des audiences, voire en-dehors même du tribunal et dans une temporalité décalée par rapport à l'actualité judiciaire.

Le procès de Guy Georges illustre cette évolution de façon éclairante<sup>1513</sup>. L'info-généraliste de TF1 Liseron Boudoul propose ainsi une couverture très fait-diversière du procès, allant chercher l'émotion là où peut la capturer son caméraman, c'est-à-dire parfois bien au-delà de l'enceinte du Palais de justice. Si le début du reportage du 19 mars 2001 s'ouvre logiquement sur les précieuses images de pré-audience où l'on voit un Guy George cynique et souriant s'asseoir dans le box des accusés, juste en face des parties civiles dignes et dans l'attente, le commentaire s'échappe rapidement de la salle d'audience tandis que l'image invite le téléspectateur à la table familiale et à partager la prostration émotionnelle.

<sup>1511</sup> *Ibid.*

<sup>1512</sup> Si, en 1997, un seul dessin coûte 1500 francs pour 10 secondes, le même temps d'images filmées revient à moins d'1 franc et 40 centimes (une cassette Bétacam de 30mn se vendant au prix de 250 francs). L'image fixe est donc plus de 100 fois plus chère que l'image animée.

<sup>1513</sup> L'affaire sera étudiée plus loin en détail (chapitre 5).



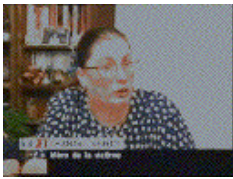
« La salle se tait... Guy Georges entre dans son box, presque indifférent... Les



familles des victimes redoutaient cet instant... Face à elles, celui qui accusé d'avoir tué *sept jeunes femmes*. Face à elles, celui qui a brisé *leurs vies*... Il y a quelques jours, les parents

de Magali nous ont reçus dans leur appartement... en banlieue parisienne... Guy Georges a avoué le viol et le meurtre sauvage de Magali... avant de se rétracter. »<sup>1514</sup>

Le procès n'est plus qu'un prétexte au témoignage. La cour d'assises est un cadre froid et austère, impropre à soutenir l'épanchement d'une douleur parentale qui se révèle bien plus sûrement à travers le témoignage capté dans le décor intime. Dans sa salle à manger, la mère de Magali Sirotti, victime du tueur en série, laisse donc couler ses larmes de douleur et de colère.



**Sonore mère de Magali Sirotti :** « Quand vous vous réveillez la nuit et pi... qu'vous voyez son visage... dans son cercueil... Vous pouvez pas dire autrement... "Mais qu'est-ce qu'elle a pu subir !"»... Vous pouvez pas dire autre chose... "Qu'est-ce qu'elle a pu subir !" »<sup>1515</sup>



Le frère de la victime déverse ensuite sa haine, réclamant non pas « cinq ans, dix ans, trente ans » mais tout simplement la mort de Guy Georges : « Moi, ce que je veux, c'est qu'y soit mort, c'est tout... Cette

personne a tué, il doit mourir c'est tout ! »<sup>1516</sup>. La journaliste de TF1 a d'ailleurs pris soin de relayer le discrédit de la parole judiciaire, assurée que, devant leur poste, les téléspectateurs, que l'on présente de plus en plus défiants à l'égard de leurs institutions, sont à l'image de « cette famille, [qui] n'attend pas grand-chose du procès du tueur présumé »<sup>1517</sup>. Au premier jour du procès, le chroniqueur judiciaire lui-même vient de réduire à néant tout l'intérêt de l'événement judiciaire, sacrifiant la parole institutionnelle à la parole émotionnelle !

<sup>1514</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 19 mars 2001, 1'43.

<sup>1515</sup> *Ibid.*

<sup>1516</sup> *Ibid.*

<sup>1517</sup> *Ibid.*

Le reportage s'achève d'ailleurs sur un troisième témoignage poignant, celui du père qui a accepté pour l'occasion de guide morbide, promenant la caméra dans le cimetière où repose sa fille.



**Sonore Aldo Sirotti, père de Magali :** « Elle est là... ce qui reste, elle est là. »

**Liseron Boudoul :** « Depuis, chaque matin, le père de Magali se rend sur la tombe de sa fille. »

**Sonore Aldo Sirotti :** « Guy Georges a tout brisé... C'était le jour... c'est la nuit... Tout a changé... Tout a basculé dans le... dans le *rien* ! »

**Liseron Boudoul :** « Cette famille attend maintenant des explications de Guy Georges. Cet après-midi, malgré ses aveux, malgré les empreintes génétiques... Guy Georges s'est contenté de *tout nier*. »<sup>1518</sup>

De retour en plateau, Patrick Poivre d'Arvor enchaîne sans répit avec un « autre procès... celui d'un couple appartenant à une secte poursuivi pour avoir laissé mourir son enfant par manque de soin »<sup>1519</sup>. Le cœur des téléspectateurs a intérêt à être bien accroché s'il ne veut pas chavirer sous les coups martelés de toutes ces émotions. Les témoignages emplis de larmes et de colère constituent désormais la colonne vertébrale de tout reportage judiciaire. Que peut le dessin d'audience plat et muet contre les témoignages forts et animés capturés à l'extérieur des débats ? TF1 a tranché en défaveur du croquis judiciaire.

Mais les trois longues semaines du procès ont raison de la patience des journalistes de France 2 et France 3. Les images de pré-audience montrant Guy Georges en train de pénétrer dans le box des accusés ne suffisent pas à meubler les sujets toute la durée du procès. Rediffusées en boucle dans les reportages, elles lassent rapidement journalistes et téléspectateurs. Le 27 mars, un rebondissement se produit à l'audience : Guy Georges « craque » et avoue enfin le meurtre des sept jeunes femmes. Son sourire provocateur du 19 mars devient caduc et son profil d'arrogance d'autant plus inadéquat que, le matin même, il s'est présenté à l'audience avec une nouvelle coiffure. Pour évoquer l'événement du jour, Yasmina Farber (F2) et Nathalie Coze (F3) ont donc besoin d'une image « fraîche » et sollicitent les services de la dessinatrice Sylvie Guillot, qui suivait alors les audiences pour la

---

<sup>1518</sup> *Ibid.*

<sup>1519</sup> *Ibid.*

presse écrite, et dont elles se partagent les croquis. Nathalie Coze évoque la transformation en distinguant « l'avant » photographié de « l'après » dessiné.



**Nathalie Coze :** « maître Ursulet [avocat de Guy Georges], aujourd'hui, veut entendre la vérité. Il demande : "Guy Georges... Le moment est venu de dire les choses, personne ne supporte le silence !"... Guy Georges n'est plus souriant comme sur ces images réalisées le premier jour du procès. Il a le crâne rasé et il baisse la tête. Tout à coup, entre deux sanglots, il avoue avoir tué Magali, Elsa, Pascale, Estelle, Catherine, Agnès et Hélène. »<sup>1520</sup>

Sa consoeur de France 2 dramatise encore davantage l'instant, suggérant presque la dimension mythologique et biblique de ce Samson criminel, monstre surhumain par son forfait qui, redevenu faible mortel par la tonsure, a fait un premier pas vers la communauté des hommes<sup>1521</sup> (voir CD Extrait 24) :



**Commentaire Yasmina Farber :** « L'accusé a changé... Il arrive le crâne rasé... C'est peut-être un signe. »

**Sonore Me Solange Doumic, avocate de la partie civile :** « Guy Georges rasé... impliquait un changement de comportement, une attitude différente. Et en effet, il est passé aux aveux. C'est comme s'il s'était mis à *nu*... après s'être rasé la tête. »

**Commentaire Yasmina Farber :** « Ce sont ses avocats qui mettent à *nu* le tueur en série en ouverture d'audience. Alex Ursulet a une voix à la fois ferme et douce... "Pour les sœurs, les mères des victimes, pour les familles... si c'est vous le coupable, vous avez un poids trop lourd"... Guy Georges craque. Il pleure. Son avocat égrène les noms des sept jeunes filles. À la question : "L'avez-vous tuée ?"... Il répondra "Oui"... Sept fois<sup>1522</sup>. »<sup>1523</sup>

<sup>1520</sup> INA, Journal télévisé, F3, 19/20, 27 mars 2001, 2'04.

<sup>1521</sup> Au Moyen Age, il était d'usage de sacrifier sa chevelure en signe de deuil tandis que dans les territoires germains, les personnes rasées étaient surtout des esclaves et des condamnés. In CAZENAVE Michel (dir.), *Encyclopédie des symboles*, Paris, La Pochothèque, 1996, p. 132-133.

<sup>1522</sup> Nombre sacré. Dans *L'Apocalypse de Saint-Jean*, le sept représente un élément structurant du texte (sept églises, sept cornes, sept coupes, sept anges et sept trompettes). Le Moyen Age européen apprécie également les séries reposant sur ce nombre : sept vertus, sept arts et sciences, sept péchés capitaux. À l'époque moderne, Newton définit sept couleurs fondamentales. In CAZENAVE Michel (dir.), *Encyclopédie des symboles*, Paris, La Pochothèque, 1996, p. 619-622.

<sup>1523</sup> INA, Journal télévisé, F2, 20h, 27 mars 2001, 2'06.

Si le dessin judiciaire n'a donc pas complètement disparu à la télévision, son usage, « par défaut », palliatif, révèle toutefois qu'il n'est pas considéré par les journalistes de télévision comme un matériau essentiel. Il peut être utile, certes, mais il est surtout cher et nuisible lorsque l'objectif du chroniqueur consiste à présenter avant tout une réalité animée du procès. Ainsi, le cadre législatif, qui aurait dû, dès 1954, imposer avec force le dessin judiciaire, n'a finalement guère eu d'influence face aux impératifs narratifs du journalisme de télévision qui consiste, en France, à toujours privilégier l'écriture audiovisuelle, l'image-mouvement.

La place limitée du dessin judiciaire souligne au fond cette spécificité française de l'écriture télévisuelle : aux États-Unis, où le commentaire du chroniqueur se construit indépendamment de l'image, le dessin judiciaire connaît ainsi une grande prospérité, comme peut en témoigner la dessinatrice Dominique Lemarié. Celle qui se voyait déjà dessinatrice de mode, décide en 1973 de partir aux États-Unis pour y parfaire son anglais. Par hasard, elle se voit demander par le rédacteur en chef de la chaîne WBAL TV (Baltimore) de remplacer le dessinateur désigné pour suivre le procès du Watergate. Si elle ne comprend pas grand-chose de la complexité des débats, son regard et son coup de crayon lui permettent de réaliser des croquis très appréciés. Engagée pour un mois, elle reste finalement 15 ans à Washington où elle suit quelques grands procès pour différents médias américains<sup>1524</sup>. « La presse américaine est très friande de dessin judiciaire alors que la presse française préfère les photos » reconnaît celle qui a pu, aux États-Unis, exercer son métier comme un véritable travail à temps plein et reconnu pour sa valeur journalistique. À son retour en France, elle doit apprendre la précarité du métier et le manque de reconnaissance de son statut, complétant ses piges occasionnelles pour *France 3* ou *Le Monde* avec d'autres projets (illustrations, bande dessinée...).

Reste que « l'externalisation du débat » pose au fond une réelle question déontologique : le chroniqueur ne risque-t-il pas de favoriser la tenue d'un véritable procès parallèle en donnant la parole aux témoins à la sortie des audiences ? Car ces derniers sont libres de faire des déclarations qu'ils n'ont nullement prononcées à la barre ou bien, plus stratégiquement, d'exprimer des jugements en prenant la presse à témoin afin d'infléchir l'opinion. La responsabilité du chroniqueur est engagée : s'il veut diffuser un témoignage, il devra d'abord vérifier que ce dernier concorde bien avec la réalité des débats judiciaires. Deux « écoles » s'affrontent alors. Quand la majorité des membres de l'APJ, et plus particulièrement Dominique Verdeilhan, veille scrupuleusement à la concordance des

---

<sup>1524</sup> Procès de James Brown pour fraude fiscale, procès de l'auteur de l'attentat contre Ronald Reagan, etc.



discours et à ne pas court-circuiter la parole judiciaire, Clément Weill-Raynal, de son côté, n'hésite pas à « aller plus loin » dans la salle des pas perdus :

« On est journaliste, on n'est pas juges. Qu'est-ce que je peux donc faire pour mon "produit télé", pour qu'il y ait autre chose qu'un simple compte rendu ? Les questions apportent donc un "plus" : "vous y croyez, vous à sa culpabilité ? ", "Quand vous vous êtes tourné vers lui, dans le box, qu'avez-vous pensé ? " »

La différence d'approche crée parfois de véritables tensions<sup>1525</sup> et explique en partie la raison pour laquelle Clément Weill-Raynal ne souhaite pas être membre de l'APJ. Il n'est pas sûr, d'ailleurs, qu'il trouverait le parrain nécessaire pour y être accepté.

Image contre dessin judiciaire ? Si la prospérité de la première est indiscutable, elle n'est pas sans sacrifice sur l'originalité du sujet. En effet, quand l'éditorial permettait au journaliste d'exprimer un point de vue singulier, le reportage judiciaire renforce l'homogénéisation des regards par une homogénéisation des images. Les photos (documents 3.69 ci-dessous), que nous avons eu l'occasion de prendre lors du procès de François Besse à la cour d'Assises de Paris (4-12 juin 2002), montrent ainsi les caméramans de TF1 et France 2. Sans se concerter, ils ont eu, au même moment, le même réflexe de s'agenouiller pour filmer en contre-plongée, et en utilisant les perspectives intéressantes du couloir du Palais de justice, l'avocat de l'accusé Me Henri Leclerc, qui avançait vers eux en attendant la reprise de l'audience.

---

<sup>1525</sup> Au procès de Patrick Alègre, le père d'une jeune fille assassinée s'adresse, très remonté, à l'accusé, lui disant qu'il espérait le voir condamné à la peine maximum. Mais en sortant de l'audience, le témoin est interrogé par Clément Weill-Raynal qui lui demande « Êtes-vous pour la peine de mort ? ». Le père de la victime s'engage aussitôt dans un discours en faveur de la peine de mort. Berthet, Verdeilhan et Zoutat dénoncent aussitôt la « malhonnêteté » de leur confrère qui n'a pas respecté les propos abordés au cours de l'audience. Une vive discussion les oppose. Finalement, la question est réglée par la rédaction de France 3 qui prend parti contre son chroniqueur en refusant de diffuser l'extrait. Les journalistes de presse écrite jugent sévèrement les méthodes de leurs confrères de télévision. Yamina Zoutat s'est ainsi sentie « furieuse » lorsque des chroniqueurs de presse écrite sont par la suite venus la voir pour lui reprocher ce « sale boulot qui n'a rien à voir avec l'audience » [entretien avec l'auteur, 28 juin 2002, 1h30]. Le chroniqueur judiciaire du Monde, Maurice Peyrot souligne la particularité des méthodes de ces confrères de télévision : « Privées d'images dans la salle d'audience, les équipes de télévision font parler les témoins, les experts, les avocats et les victimes dans la salle des pas perdus. [...] Les débats sont ainsi reconstruits à l'extérieur. » [Entretien avec l'auteur, 2 octobre 2002, 2h].



**Documents 3.69 : Les caméramans de TF1 et F2 filment l’avocat de François Besse, Me Henri Leclerc (Cour d’assises de Paris, juin 2002)**

Ce sont d’ailleurs souvent les mêmes caméramans qui collaborent avec les chroniqueurs : habitués au palais de Justice, ils en connaissent les angles, les recoins les profondeurs, savent exploiter l’obscurité des couloirs et ont acquis des automatismes communs. Puisque les caméras filment les mêmes scènes, les mêmes déclarations de témoins à la sortie des audiences et que les images de pré-audience s’échangent d’une chaîne à l’autre, il n’est donc pas surprenant de remarquer les différences s’estomper entre les chroniques de TF1, F2 ou F3.

## **Conclusion**

Les années 1980 et 1990 sont ainsi marquées par deux phénomènes concomitants.

D’une part, on voit se développer un « brouillage croissant des frontières entre métiers liés à la production de l’information »<sup>1526</sup>. Fait-diversier, grand reporter, caméraman, chroniqueur judiciaire : les contours traditionnellement admis de ces figures professionnelles s’estompent à mesure que s’impose une information télévisée rationalisée et restructurée pour mieux répondre aux impératifs de réactivité, de rapidité et d’économie. Ces enjeux ne sont certes pas nouveaux, mais ils touchent cependant le journalisme audiovisuel avec une acuité renforcée dès le milieu des années 1980. Car l’image est bel et bien au cœur de ces mutations professionnelles. Alimenté par les banques d’images des grands circuits d’échanges internationaux, le mythique « grand reporter » tend ainsi à se sédentariser<sup>1527</sup> tandis que son profil se confond de plus en plus avec celui du petit reporter. Le caméraman s’est transformé

<sup>1526</sup> NEVEU Éric, *op. cit.*, p. 96.

<sup>1527</sup> D’ALMEIDA Fabrice, DELPORTE Christian, *op. cit.*, p. 318.

en « homme-orchestre »<sup>1528</sup> en devenant ce « JRI » dont la rédaction attend qu'il sache tourner, produire, monter et commenter lui-même ses images. Quant au chroniqueur judiciaire, dont l'œil en quête d'images s'échappe progressivement des salles d'audience et finit par proposer une actualité judiciaire perçue désormais à la périphérie des procès, il semble revêtir de plus en plus les habits du simple fait-diversier, en quête du moindre témoignage, de la moindre émotion.

Si le flou a souvent caractérisé les identités professionnelles<sup>1529</sup>, l'effacement manifeste des grandes figures journalistiques au cours des deux décennies a néanmoins contribué, d'autre part, à la fragilisation croissante du reporter face à ses sources. À partir des années 1980, en effet, les grandes institutions ont appris, à travers quelques échecs, l'importance de la communication. Presse, police, justice : les trois milieux professionnels que concerne le fait-divers n'ont cependant pas opéré leurs mutations au même rythme, chaque institution réagissant selon son histoire propre et sa culture. Ainsi, quand la gendarmerie adoptait en quelques années une communication méticuleusement organisée et basée sur le principe de transparence, les magistrats ont longtemps préféré rester sourds aux pressions de la presse, avant de montrer quelques signes récents de changements. Mais « délivrée aux journalistes, l'information fournie par les groupes, les entreprises, les gouvernements donne une vision unilatérale ; s'il n'y prend pas garde, le journaliste peut être pris au piège »<sup>1530</sup>. Pour écarter le risque, ce dernier a d'abord cru devoir faire confiance aux structures collectives et associatives, avec toutefois des résultats bien différents : si l'échec de l'AJIP est patent pour les faits-diversiers, l'APJ des chroniqueurs judiciaires, plus ancienne et solidement ancrée autour de ses missions, a permis à ses membres de relayer avec quelque succès certaines causes, et en priorité la question de l'accès des caméras aux prétoires.

Sources plus actives, journalistes plus passifs : le risque de la dépendance, même involontaire, est bien réel et ne vaut pas seulement dans les contextes les plus graves comme la Guerre du Golfe, devenue un cas d'école. Chaque jour, un banal fait-divers pourra tout autant compromettre l'autorité du journaliste. L'enjeu de la formation n'en est donc que plus déterminant : si le fait-divers demeure un travail de « sources » qui se cultive et s'entretient quotidiennement, il exige également un apprentissage théorique, une culture générale et institutionnelle toutes aussi cruciales et dont ne peuvent s'exempter, ni le journaliste débutant, ni le reporter confirmé.

---

<sup>1528</sup> *Ibid.* p. 319.

<sup>1529</sup> RUELLAN Denis, *Le professionnalisme du flou. Identité et savoir-faire des journalistes français*, Grenoble, PUG, 1993, 240 p.

<sup>1530</sup> D'ALMEIDA Fabrice, DELPORTE Christian, *op. cit.*, p. 317

Dans les années 1950, le fait-divers criminel se faisait encore rare dans l'actualité télévisée qu'il s'épanouissait déjà, en marge des journaux et des magazines d'information, dans les dramatiques produites par la RTF. Dès 1956, la série *En votre âme et conscience* inaugurait ainsi une mémoire télévisuelle de l'histoire criminelle française en réanimant les figures des assassins célèbres du siècle précédent. Lacenaire (1835), Lafarge (1842), Troppmann (1869), Landru (1919) : ces noms doivent pourtant leur renommée à la presse écrite du XIX<sup>e</sup> siècle et de la Belle Époque et figurent déjà dans la généalogie des crimes historiques lorsqu'ils apparaissent à la télévision. Car l'histoire criminelle a précédé l'histoire du média et le petit écran, au cours de ses premières décennies d'existence, s'en tient alors prudemment à un récit « préhistorique » du crime : toutes les affaires criminelles revisitées appartiennent en effet à un siècle passé, à une époque révolue qui ne s'aventure généralement pas au-delà de la Seconde Guerre mondiale<sup>1531</sup>, donc antérieure à son existence. Le recul temporel permettait au fond l'exploitation et la traduction du fait-divers criminel dans un genre télévisuel moins destiné à informer qu'à divertir. Le crime « divertissant », quant à lui, relevait alors exclusivement de scénarios de fiction exploités dans le cadre des séries policières (*Les cinq dernières minutes*, *Commissaire Maigret*...). Mais qu'en est-il des événements criminels basés sur des faits réels et contemporains du média ? Combien de temps le petit écran mature-t-il une affaire criminelle avant de l'intégrer dans la mémoire collective et d'en proposer une relecture narrative à travers un autre genre télévisuel ? Quels genres télévisuels sont-ils d'ailleurs privilégiés pour façonner cette mémoire du crime ?

C'est à partir du milieu des années 1980 que semble se généraliser la transposition du fait-divers de l'actualité à la mémoire. Cette constitution d'une culture télévisuelle du crime accompagne au fond le phénomène d'introspection qui caractérise plus généralement les

---

<sup>1531</sup> La Libération a opéré dans l'esprit collectif une rupture suffisamment nette pour que même l'affaire Weidmann (1939) soit considérée comme un fait d'histoire et fasse l'objet d'une émission le 22 octobre 1957. Pierre Desgraupes prend néanmoins quelques précautions qui révèlent le caractère exceptionnel de la proximité temporelle : « Pour la première fois, depuis que nous avons commencé [...] cette série d'émissions *En votre âme et conscience*... pour la première fois, nous allons vous présenter une affaire dont, j'imagine, beaucoup d'entre vous se souviennent puisqu'elle a été jugée en 1939, ça n'est pas tellement loin. Cette intrusion dans l'époque contemporaine nous a obligé à prendre certaines dispositions. [...] J'espère ce faisant ne pas déplaire à ceux qui ont vécu cette affaire et qui, il me semble, aurait eu quelque raison au contraire de m'en vouloir de ma prétention si nous avions voulu, Jean Prat et moi, reproduire la réalité dans ce qu'elle a de plus difficile précisément reproduite. Notre but a été à la fois plus modeste et plus ambitieux que celui de ce qu'on appelle les « reconstitutions historiques ». Il a été simplement de vous relater fidèlement, dans sa nudité, dans sa vérité tragique un drame qui pourrait être aussi bien de tous les pays et de tous les temps. ». INA, *En votre âme et conscience*, « L'affaire Weidmann », 22 octobre 1957, 1h21, 20h50.

programmes télévisés dès les années 1980. En jetant un regard sur son propre passé, la télévision redécouvre les figures criminelles qui ont accompagné son émergence et son développement. Trois décennies ont donc été nécessaires pour que les premiers faits-divers des années 1950 accèdent au registre culturel et puissent s'exporter sans crainte vers d'autres formats et fonctions narratives. De l'information, le fait-divers passe au divertissement. Du JT au magazine, le voici désormais conquérir les émissions de variétés, les cases documentaires, la fiction ou les *talk-show* et *reality show*.

Mais les temporalités sont mouvantes, difficiles à saisir, et deviennent d'autant plus illisibles que se multiplient tout à la fois les crimes et les images de ces crimes, et que s'accélère le passage du fait-divers d'une fonction informative à une fonction récréative. Une affaire criminelle fait encore frémir à 20h qu'elle émeut déjà le public du téléfilm de la soirée ; présent dans les esprits, l'écran projette l'événement dans un passé immédiat, nous incitant à poser cette question corollaire : l'image télévisée a-t-elle accéléré le processus d'intégration du crime à la dimension culturelle ? Il convient donc dans ce chapitre d'examiner successivement à travers chaque genre la complexité de ces retours parfois cacophoniques du fait-divers.

#### **4.1. Le spectacle du crime et le goût de l'enquête : *talk-show* et *reality show***

Les années 1980 ont déplacé le registre du récit criminel. Des plateaux de JT, le fait-divers gagne le décor-paillette des variétés et en premier lieu celui des *talk-shows* dans la deuxième moitié de la décennie et des *reality show* dès le début de la suivante. Les deux genres ont en commun de porter sur la scène publique la parole des anonymes.

##### 4.1.1. *Chocs* (TF1, 1987-1991)

Première émission régulière entièrement consacrée au fait-divers, *Chocs* appartient à la catégorie du *talk show*. Inauguré sur TF1 le 19 octobre 1987, le magazine, produit par Pascale Breugnot sur une idée de Claude Maggiori, s'installe un lundi par mois en deuxième partie de soirée. La rubrique fait-divers dans toute sa diversité (crimes, accidents, miracles, exploits, faits absurdes, événements heureux...) est au cœur du concept, comme en témoigne le sous-titre « Les faits-divers à la une ». Stéphane Paoli, contacté par la production pour en assurer la présentation, explique l'ambition du magazine :



« Ce qui nous intéresse, c'est de comprendre. Ce n'est pas de faire du spectaculaire, du sensationnel ou du sordide. *Chocs*, si vous le voulez, c'est du brut de vie. Nous avons décidé d'entendre et de garder les yeux ouverts, d'écouter avec tendresse et avec respect même ce qui peut nous paraître choquant. »<sup>1532</sup>

En 1986, Pascale Breugnot soulignait les trois moteurs qui, à ses yeux de productrice, avaient fait évoluer le langage télévisuel et influencé plus particulièrement son travail, citant premièrement « la modification de l'attitude des téléspectateurs vis-à-vis de la télévision, l'influence décisive de la publicité, de son écriture et de son efficacité » et, enfin, « les sondages et leur prise en compte de plus en plus active dans les choix des programmes »<sup>1533</sup>. *Chocs* est au fond une réponse à cette triple prise de conscience. Le téléspectateur armé de sa télécommande est devenu volage et intraitable depuis que l'offre de programme s'est diversifiée. La production entend donc dès le premier numéro établir un lien étroit avec son public, dont *Chocs* sera le reflet : « dans cette émission, vous ne verrez aucune personnalité connue, aucune star. Nous ne parlerons ni de politique, ni de conjoncture internationale... non. Vous ne verrez que des anonymes, que des inconnus raconter des histoires, leurs histoires. Juste des héros d'un jour. [...] Nous avons décidé de ramener les caméras plus près de vous »<sup>1534</sup> annonce un Stéphane Paoli avenant juste avant un générique placé opportunément sous le sceau de l'anonymat. Sur une version a cappella de la chanson d'Édith Piaf « Milord », on y voit défiler en accéléré les visages expressifs rehaussés de couleurs vives d'un « panel représentatif » de Français.



On rejoint ici la seconde préoccupation de Pascale Breugnot : l'influence du format publicitaire. Non seulement le générique, mais également tout le magazine

est construit sur une succession de formats courts. Chaque séquence, montée de façon serrée, s'enchaîne sur un rythme trépidant. « L'ensemble des téléspectateurs s'est accoutumé à cette rapidité de succession d'images, à ce nouveau rythme de lecture de signes, au point même de

<sup>1532</sup> INA, *Chocs*, TF1, 10 octobre 1987, 52'.

<sup>1533</sup> BREUGNOT Pascale, « La télévision entre nécessité et vertu », in *Nouveaux programmes et communication audiovisuelle*, actes du colloque CNCA, publications du Centre Georges Pompidou, juin 1986, p. 129-132.

<sup>1534</sup> INA, *Chocs*, TF1, 10 octobre 1987, 52'.

supporter difficilement l'alternance des temps forts / temps faibles qui constituait l'architecture normale des récits » justifie encore Pascale Breugnot<sup>1535</sup>. Si le fait-divers dispose avec *Chocs* d'un espace de 52 minutes, le récit criminel lui-même ne bénéficiera d'un développement à peine plus long que les reportages des journaux télévisés : chaque émission (qui comprend également une coupure publicitaire) aborde en moyenne une vingtaine de faits-divers, annoncés par une manchette ou regroupés sous une rubrique comme « Planète express » qui, en fin d'émission, présente quelques faits-divers du monde entier sous forme de brèves.

Troisième souci de la production, il s'agit de répondre aux volontés des téléspectateurs mises en évidence de plus en plus précisément par les sondages et les résultats d'audience. Ce que ces derniers révèlent à Pascale Breugnot est clair : il faut promouvoir les thèmes de société, aux dépens des programmes culturelles et artistiques, évoquer le quotidien des Français « sans donner de leçons » et surtout en « quitt[ant] l'observation sociologique » pour « faire accéder aux idées et aux concepts par le détour de la sensibilité et de l'émotion »<sup>1536</sup>. *Chocs* promet donc de faire plonger le téléspectateur au « plus près de l'événement, là où se produit la déchirure, là où l'individu craque. *Chocs*, c'est les accidents de la vie. *Chocs*, c'est l'aventure des gens souvent dramatique, parfois choquante, quelquefois souriante et drôle, en tout cas toujours passionnante »<sup>1537</sup>. Le succès de l'émission conforte la production : d'abord programmé en troisième partie de soirée, *Chocs* est avancé à 22h30 dès le second numéro.

Avec *Chocs*, le fait-divers accède à une dimension jusqu'alors inexploitée. Tandis que les JT et les magazines d'informations façonnent une « élite » du fait-divers à partir d'histoires feuilletonesques, de personnages familiers, de trames complexes dont les résonances sociales assurent quelquefois l'accès de l'événement criminel à une dimension historique, se façonne un fait-divers « populaire » qui ne prétend ni sortir de l'anonymat, ni se décliner en épisodes ou rebondissements à la une. Quand, le 20 février 1989, *Chocs* s'intéresse à Patrick Henry, il ne s'agit pas du « monstre de Troyes » mais de son homonyme : « Patrick Henry... l'autre » raconte en effet le calvaire d'un brave homme (néanmoins prisonnier) victime d'une « triste coïncidence » qui lui vaut de recevoir de nombreux coups de téléphone incendiaires et courriers anonymes.

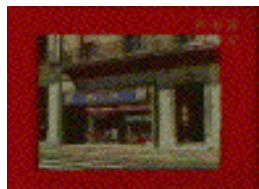
---

<sup>1535</sup> BREUGNOT Pascale, « La télévision entre nécessité et vertu », in *Nouveaux programmes et communication audiovisuelle, actes du colloque CNCA*, publications du Centre Georges Pompidou, juin 1986, p. 129-132.

<sup>1536</sup> *Ibid.*

<sup>1537</sup> INA, *Chocs*, TF1, 10 octobre 1987, 52'.

Pas de « Dominici », de « Ranucci » ou de « Villemin » dans l'émission, donc : les « héros » de ces faits-divers ne sont d'ailleurs la plupart du temps désignés que par leur prénom. Tel « Emmanuel » qui « en juillet 1987, en pleine nuit [...] tire sur un adolescent qui tente de cambrioler son magasin »<sup>1538</sup>. Le 10 octobre 1987, il vient donc raconter à Stéphane Paoli les faits l'ayant conduits à tirer sur le jeune noir qui menaçait son commerce



d'électroménagers.

« Emmanuel » raconte sa peur et son geste sans manifester le moindre remord. Qui est la

victime ? La peur justifie-t-elle l'usage d'une arme à feu ? N'y a-t-il pas derrière l'acte de défense un acte raciste ? Mais *Chocs* ne s'aventure pas sur le terrain de la réflexion et ne cherche surtout pas à donner de leçons.

Si la plupart des faits-divers retenus dans le magazine sont généralement anodins et prêtent parfois à sourire<sup>1539</sup>, il n'en reste pas moins qu'à travers la mise en parole de ces anonymes, ressort essentiel de l'émission<sup>1540</sup>, se reflètent ainsi les principaux thèmes qui agitent alors la société : racisme ordinaire, xénophobie, autodéfense, etc<sup>1541</sup>.

Reste que le concept de *Chocs* ne se renouvelle guère et la lassitude finit par s'installer : au printemps 1991, Stéphane Paoli indique aux producteurs sa volonté de mettre fin à l'expérience<sup>1542</sup>. *Chocs* ne survit pas à ce départ : après quatre saisons, le dernier numéro est diffusé le 31 mai 1991. Mais à cette date, TF1 a déjà prévu la relève et intronisé un nouvel animateur en la personne de Jacques Pradel, premier présentateur français d'un *reality show*.

#### 4.1.2. *Perdu de Vue* (TF1, 1990-1997) et *Témoin numéro un* (TF1, 1993-1996)

Né le 11 février 1947, Jacques Pradel fait ses premiers pas à la radio alors qu'il n'est encore qu'étudiant à Sciences Po : pour financer ses études, il entre à Europe 1 comme

<sup>1538</sup> INA, *Chocs*, TF1, 10 octobre 1987, 52'.

<sup>1539</sup> Quelques exemples : « Dans la rue, le maniaque coupait les cheveux longs », « Chargée par un bélier en rut » (16 novembre 1987), « Ils volent un bus pour voir la mer » (21 mars 1988), « Le mort était en vacances » (19 septembre 1988), etc.

<sup>1540</sup> Reportages et reconstitutions des faits-divers n'occupent qu'une place secondaire et ne sont que des images prétextes mises au service des témoignages en plateau.

<sup>1541</sup> Dans la même émission du 19 octobre 1987 sera ainsi dénoncée la « Marabout connection » par des femmes victimes des escroqueries de plusieurs Marabouts africains au Havre. Le 24 octobre 1988, *Chocs* s'intéresse encore au sort d'un « Français blanc du Front National » : en plateau, ce dernier ne parle pourtant pas en qualité d'agresseur d'un jeune Beur, mais en tant que victime d'un « tabassage par vingt-cinq maghrébins » intervenu dans la cour de la prison où il purge sa peine suite à sa condamnation !

<sup>1542</sup> En 1993, Stéphane Paoli ira sur M6 animer pendant un an *État de Choc*, consacré à la reconstitution de faits-divers par leurs vrais acteurs.



réceptionniste. Mai 68 le détourne des études et, décidé à entrer dans la vie active, le jeune Pradel s'embarque pour Hiversum aux Pays-Bas, où le patron de Radio Netherland vient de l'embaucher. Il collabore ainsi aux programmes francophones de la station à destination des Français exilés. Pendant trois ans, il s'essaie à tous les genres (interviews, reportages, variétés, théâtre) et tous les thèmes, apprenant le journalisme sur le tas en compagnie de reporters belges et africains... De retour en France, il entre à France Inter pour prendre en 1975 *Le temps de vivre*, émission quotidienne co-présentée avec Jean-Michel Damian. Dans les années 1980, il enchaîne avec *Adrénaline*, *Lignes de vie*, *Virus* et *Contact* où, avec Martine Mauléon, il explore le monde du travail, fait découvrir des méthodes d'associations alternatives (troc...) et tente de favoriser les échanges. Simultanément, il collabore pour la première fois avec la télévision en faisant quelques piges pour *Les enfants du rock*. Mais en 1990, la directrice des programmes de TF1 Pascale Breugnot l'appelle pour lui proposer la présentation d'un nouveau magazine : *Perdu de vue*.

Inspiré du *Crimewatch* britannique, du *Rescue 911* américain et du *Chi l'ha visto* italien<sup>1543</sup>, *Perdu de vue* inaugure en France le genre du *reality show*, concept communément traduit par la formule « télé-vérité ». Dans le contexte d'une crise des programmes, le *reality show* apparaît aux yeux des chaînes comme un remède susceptible de rallier un public familial en lui offrant une formule ancrée dans le quotidien et à travers une scénarisation du réel qui laisse une large place aux émotions. Mais les *reality show* présentent une grande hétérogénéité scénaristique : quand *L'amour en danger* explore, quelques années après *Psy-show*, les aléas de la vie conjugale, *Perdu de Vue* et *Témoin numéro un* se consacrent quant à eux aux insuffisances des institutions judiciaires et policières, plaçant ainsi le fait-divers criminel au cœur de leur concept.

En 1990, *Perdu de vue* promet d'abord d'aider à retrouver des personnes disparues. Les téléspectateurs désireux de retrouver un être cher prennent ainsi contact avec la chaîne qui, après examen des requêtes, les invite sur le plateau de l'émission. Évocation de la personne, circonstances de sa dernière apparition, hypothèses : toute la mise en scène se construit autour de la figure de l'Absent, convoqué à la troisième personne à travers des photos de sa maison, de sa chambre, de ses objets familiers et les témoignages d'amis ou de connaissances. Moment clé de l'émission, « l'appel » au disparu offre des instants particulièrement chargés d'émotion. Le style indirect devient cette fois direct : un père, une

---

<sup>1543</sup> *Crimewatch* est apparu sur les écrans de BBC 1 le 7 juin 1984, inspiré lui-même de l'émission allemande *Aktenzeichen XY ungelöst* [*File XY... unsolved*] diffusé sur la ZDF à partir de 1967. *Crimewatch* inspire simultanément les États-Unis et l'Italie : en avril 1989, CBS propose ainsi *Rescue 911* tandis que la RAI 3 inaugure *Chi l'ha visto*. La France suit dès octobre 1990 en proposant *Perdu de Vue* (TF1).

mère ou une sœur... appellent leur fils, leur fille ou leur frère en gros plan, directement face à la caméra, regard implorant et si possible baignés de larmes, à travers une élocution souvent difficile où, pour une fois, les silences ont une grande importance. Le fait-divers décline toute sa palette d'émotions non plus à travers un récit construit par un journaliste-narrateur mais grâce à une mise en scène de paroles éclatées d'anonymes que le journaliste se contente de recueillir et favoriser. Pour ne pas rester dans la seule expectative et valider finalement la légitimité et l'efficacité de l'émission, une séquence « retrouvailles » succède à la séquence « recherche », sur le registre plus souriant et tout aussi émotionnel du « happy end ».

Avec 28% d'audience et 50% de parts de marché dès 1991, l'émission devient immédiatement un succès et passe rapidement en première partie de soirée : 4 millions de téléspectateurs, 1500 lettres reçues par semaine, huit enquêteurs qui mènent de front 300 enquêtes. Sur les 250 cas résolus entre septembre 1990 et janvier 1992, une quarantaine ont été diffusées à l'antenne s'enorgueillit déjà Jacques Pradel<sup>1544</sup> qui, pourtant, constate qu'après « deux ans d'existence, *Perdu de Vue* [a] atteint les limites de ce que peut faire une émission de télévision en matière d'action sociale »<sup>1545</sup>. En mars 1993, le présentateur n'en rechigne pas moins à s'aventurer dans un autre *reality show*, *Témoin numéro un*, diffusé à partir de mars 1993 sur TF1.

Quand *Perdu de vue* pouvait s'intéresser au sort de jeunes fugueurs ou, plus légèrement, aux amis d'enfance que l'on cherchait à retrouver, *Témoin numéro un*, lancé par Richard Michelet et Patrick Meney, se recentre plus spécifiquement sur les faits-divers criminels. Attentifs lecteurs de la presse quotidienne régionale, les collaborateurs de l'émission font ressurgir d'anciens crimes non élucidés, rappellent à la mémoire des cadavres restés non identifiés (rubrique « Identification ») ou reprennent une affaire criminelle dont l'instruction, toujours en cours, révèlent déjà quelques lenteurs. Jacques Pradel travaille cette fois en collaboration plus étroite avec les services de police, de gendarmerie et les magistrats, invités à venir évoquer sur le plateau un dossier particulier.

Mais si la mise en scène du fait-divers se concentre plus sensiblement ici sur l'investigation criminelle, *Témoin numéro un*, comme *Perdu de vue*, laisse la part belle aux émotions. Celles-ci doivent envahir l'écran : plans serrés sur les visages larmoyants, artifice du « nous » compassionnel qui unit le présentateur, ses invités et les téléspectateurs dans une communion artificielle autour du drame. La douleur vécue est avant tout une souffrance partagée sur le plateau de télévision. L'émission mensuelle établit un rendez-vous régulier

---

<sup>1544</sup> PRADEL Jacques, PERTHUIS Jean-Marie, *Perdu de vue*, Paris, Lattès, 1992, 312 p.

<sup>1545</sup> *Ibid.*, p. 249.

(« nous nous retrouvons »)<sup>1546</sup> et dans cette relation privilégiée, le téléspectateur est appelé à jouer un rôle clé : Jacques Pradel ne cesse ainsi tout au long de chaque émission d'appeler la participation des téléspectateurs, d'inviter le public à décrocher son téléphone pour apporter son aide par quelques informations précieuses. Le *reality show* devient donc à la fois le lieu d'une relation intime et l'espace de l'action publique.

Avec les *reality show*, le petit écran s'est investi lui-même d'un rôle central dans l'investigation des affaires criminelles. « À côté de la télévision messagère et de la télévision relationnelle se profile la télévision actrice » dont « le principe directeur tient en sa capacité à intervenir dans le champ social, à prendre elle-même en charge des problèmes ou plutôt des personnes, à susciter des réparations ou des solutions »<sup>1547</sup>. À travers des affaires irrésolues, la télévision se présente donc comme l'auxiliaire d'une justice dépassée et s'impose elle-même comme une institution en dialogue avec d'autres institutions dans une relation non plus de subordination, mais d'égalité<sup>1548</sup>.

Mais l'interventionnisme du média sur des affaires en cours n'est pas sans risque. Au nom du spectaculaire et du scoop, le programme contrevient à la règle de la prudence pour venir alimenter les rumeurs instrumentalisés par des avocats ou magistrats peu scrupuleux. La crédibilité de Jacques Pradel est ainsi une première fois entamée en juin 1995, quand un reportage bidon sur l'affaire de Roswell est diffusé dans un autre magazine consacré aux affaires mystérieuses, *Le troisième œil*<sup>1549</sup>. Mais c'est surtout l'affaire de Carpentras qui, la même année, remet en cause le genre déjà controversé du *reality show*.

Le 10 mai 1990, on découvre dans le carré juif du cimetière de Carpentras des tombes saccagées, des stèles cassées et, surtout, le cadavre d'un homme exhumé et empalé sur un manche de parasol. Dans un contexte social qui voit la recrudescence des actes antisémites et la montée électorale de Jean-Marie Le Pen, le fait-divers de Carpentras devient rapidement une affaire d'État<sup>1550</sup>. La juge d'instruction Sylvie Motte, qui privilégie la piste d'un acte perpétré par des skinheads proches du Front national, se mure dans un silence que cherche à briser l'avocat de la veuve Germon, Me Gilbert Collard. Les clients de ce dernier, Madame Germon et son cousin, sont persuadés que la profanation est l'œuvre d'une jeune bourgeoisie locale adepte des jeux de rôles. Si cette thèse convient parfaitement aux responsables du Front

---

<sup>1546</sup> ESQUÉNAZI Jean-Pierre, *Le pouvoir d'un média : TF1 et son discours*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 93-94.

<sup>1547</sup> MEHL Dominique, *La télévision de l'intimité*, p. 197-198.

<sup>1548</sup> LEBLANC Gérard, *Scénarios du réel. Tome 2 : Information, régimes de visibilité*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 53.

<sup>1549</sup> En octobre, la polémique enfle autour du reportage acheté à un anonyme américain et qui présentait le soi-disant cadavre de la créature extraterrestre de Roswell retrouvée au Nouveau-Mexique en 1947. Le 23 octobre

<sup>1550</sup> Sur l'affaire, lire SCHNEIDER Floriane, « Carpentras, 10-15 mai 1990, polysémie d'une profanation », *Le Temps des médias, revue d'histoire*, n° 6, printemps 2006, p. 175-187.

national, elle favorise tout autant les ambitions d'un avocat médiatique qui, pour faire entendre la cause qu'il défend, contacte les auteurs de *Témoin numéro un*, dont il devient rapidement un « bon client ». Le 18 septembre 1995, Me Collard évoque ainsi sur le plateau sans la moindre preuve un « mensonge d'État » visant à protéger de jeunes nantis tandis que Patrick Meney révèle un scoop en fin d'émission. Effectivement, jouant sur la rivalité entre la juge d'instruction Sylvie Motte et le procureur Michel Tissot, Patrick Meney a réussi à obtenir une interview de ce dernier. Ignorant le travail de sa collègue, Michel Tissot annonce aux téléspectateurs de prochaines mises en examen : « On va vers un rebondissement » reprend gravement le co-présentateur de *Témoin numéro un*. Mais la piste locale ici privilégiée ne repose en réalité que sur le témoignage d'une jeune fille fragile. Lorsque celui-ci s'effondre quelques jours plus tard, la critique pleut sur l'équipe du *reality show* qui tente de se justifier. Le 19 février 1996, Jacques Pradel donne la parole à la mère de la jeune fille à l'origine des rumeurs. Ce sera le dernier numéro d'une émission qui, au bout de trois saisons, est devenue trop scandaleuse et contestée aux yeux des programmeurs. Le 30 avril 1997, TF1 fait également disparaître *Perdu de vue* des écrans, scellant ainsi l'expérience française des *reality show*. Mais la télévision judiciaire est née et son champ d'action ne fait que commencer : introduite par le fait-divers criminel, elle investit rapidement la sphère des petits tracas quotidiens, des contentieux de voisinages ou des arnaques liées au consumérisme ordinaire.

C'est dans la relation à l'institution que semble finalement se distinguer la spécificité française d'un genre télévisuel exporté largement à travers le monde. Aux États-Unis, la télévision propose au fond à travers ces *reality shows* des spectacles ludiques qui plongent le citoyen-télespectateur au cœur de l'action institutionnelle en le faisant participer aux enquêtes policières et judiciaires. Celles-ci s'exposent d'ailleurs en général dans l'espace public dans une grande transparence institutionnelle. En France, les *reality show* s'inscrivent davantage contre une institution jugée opaque, assujettie au pouvoir, voire corrompue<sup>1551</sup>. La mise en images très réglementée, on l'a vu, de l'instruction et de la justice, ainsi que l'augmentation des scandales politico-financiers au tournant des années 1980-90, expliquent sans doute largement cette caractéristique culturelle. Quoi qu'il en soit, les vifs débats qui ont jalonné l'essor puis le déclin de ces programmes renvoient directement au contexte plus général d'une grave crise institutionnelle de la société française : dépolitisation des électeurs, fragilisation des syndicats, recul des services publics, désengagement de l'État, carences judiciaires,

---

<sup>1551</sup> LEBLANC Gérard, « L'intime dans le moule institutionnel », *Médiaspouvoirs*, n° 34, 2<sup>ème</sup> trimestre 1994, p. 114-117.

individualisation de la société sont autant de thèmes durablement implantés, parfois à l'excès, dans l'esprit des concitoyens. Le média télévisuel viendrait-il alors prendre le relais des élites dépossédées de leurs prérogatives originelles ? La diversité de l'offre télévisuelle et l'hétérogénéité des personnels nuancent cette hypothèse. Reste que, en s'imposant comme une institution à part entière, la télévision française finit par subir, au même titre que les autres, la défiance des publics. Il n'est pas sûr que le média ait su tirer profit des carences judiciaires, les dérapages voyeuristes et sensationnalistes de *Perdu de vue* et *Témoins numéro un* ayant de ce point de vue tout autant réussi à conquérir le public d'un soir que contribué à discréditer en partie l'action journalistique.

## 4.2. Une mémoire télévisuelle du crime : le documentaire

### 4.2.1. « Trente ans de faits-divers » (Antenne 2, 12 octobre 1987)

À partir des années 1970, la télévision entre dans une « période de reconnaissance de sa réalité économique et culturelle »<sup>1552</sup>. C'est dans ce contexte, souligne Pierre Beylot, que se multiplient à la fin des années 1970 les émissions à vocation autopromotionnelle dont les seuls titres suffisent à souligner le caractère introspectif : *Télé à la une*, *Télé-connexion*, *C'est à vous sur Antenne 2*, *Tout, tout tout sur A2...* sont autant de programmes affirmant les identités des chaînes à l'heure où celles-ci cherchent à conquérir le cœur des téléspectateurs. La télévision s'observe dans un miroir, interrogeant son langage, ses dispositifs<sup>1553</sup> mais également son passé, non sans le mythifier parfois. Dès le début des années 1980, le retour du petit écran sur son histoire donne matière à une série d'émissions basées sur la valorisation d'image d'archives à des fins souvent divertissantes : *Rue des archives* (1978-1980), *Téléthèque* (1982-1984), *Bonjour la télé* (1988-1989), *Les enfants de la télé* (1994-...). En 1987, la série « Trente ans de télévision » répond à la même volonté d'ausculter la société française ou le média lui-même à travers le prisme de l'image télévisée.

Co-produite par Antenne 2, l'INA et Télé-Libération, « Trente ans de télévision » comporte six volets de 56 minutes confiés à différents réalisateurs et diffusés sur Antenne 2 en septembre et octobre 1987 en deuxième partie de soirée. La télévision, qui aime par-dessus tout les chiffres « ronds » s'autorise une cure de rajeunissement en datant sa naissance

---

<sup>1552</sup> BEYLOT Pierre, *Quand la télévision parle d'elle-même*, p. 30.

<sup>1553</sup> Deux exemples : *Boîte à malices*, diffusé en 1973 (1<sup>ère</sup> chaîne) puis 1979 (FR3), est un jeu avec des téléspectateurs sur le fonctionnement de la télévision. *Télétests* (FR3, 1980-81) apprend aux téléspectateurs à décrypter des images.

à l'année 1957 ! Personne ne relèvera le petit mensonge mais « Quarante ans de télévision », documentaire diffusé en 1990, rectifiera un peu l'âge réel du média. Quoi qu'il en soit, après deux premières émissions consacrées à « Trente ans de politique à la TV »<sup>1554</sup> (Serge July et Roland Portiche, 14-21 septembre) la série s'intéresse à « Trente ans de scandale à la TV » (Pierre Bouteiller et Olivier Guitton, 28 septembre), « Trente ans de vacances à la TV (Gilbert Trigano et Roland Portiche, 19 octobre), et enfin « Trente ans de vie de couple et de famille à la TV » (Marcel Teulade et Marie-Françoise Lévy, 26 octobre).

Diffusé le 12 octobre 1987, « Trente ans de faits divers à la TV » est donc le quatrième volet de la série, réalisé par Gilles Perrault et Patrick Jeudy. Le premier, journaliste et écrivain, est l'auteur du controversé *Pull-Over rouge*, contre-enquête sur l'affaire Ranucci. Le second est réalisateur de documentaires, contacté par Pascale Breugnot au début de l'année 1987 dans la perspective du projet. « La période marquait les débuts de la privatisation de TF1 et la série entrait dans la stratégie de Pascale Breugnot de proposer des programmes fédérateurs »<sup>1555</sup>. À la date de la diffusion pourtant, Pascale Breugnot a rejoint la première chaîne et, coïncidence, inaugure la même semaine son *talk-show* entièrement consacré au fait-divers, *Chocs*.

Comme pour les autres thèmes, le quatrième épisode envisage l'évolution de la société en partant du postulat que cette histoire est indissociable de celle de la télévision et que cette dernière, en s'appropriant le sujet, a profondément influé sur le cours des événements. Ainsi l'histoire du fait-divers est-elle devenue depuis trente ans une histoire audiovisuelle, compilation des images produites et accumulées par le petit écran. Bien que la production ne l'ait pas imposé aux auteurs, Patrick Jeudy et Gilles Perrault n'ont pas sélectionné d'accidents ou de catastrophes mais uniquement des affaires criminelles.

Quelles images ont-ils finalement retenu pour cette première rétrospective télévisuelle de l'histoire criminelle ? Celles de vingt-deux faits-divers traités en 1h15 ! Les deux premières décennies sont, sans surprise, évoquées essentiellement à travers les documents de *Cinq colonnes à la une* plus que des images du journal télévisé : la supplication de Marie Besnard aux téléspectateurs, les confessions de Pierre Jaccoud et Linda Baud, les provocations du voyou Georges Figon... inaugurent un récit où, curieusement, on relève un absent de taille : Gaston Dominici. La nostalgie est de mise pour évoquer cette période et Gilles Perrault ne cache pas son admiration pour le talent de conteur de Frédéric Pottecher.

---

<sup>1554</sup> « De la préhistoire au Panthéon : les hommes politiques à la télévision » (14 septembre 1987) et « Les émissions politiques » (21 septembre 1987).

<sup>1555</sup> Entretien avec l'auteur, 31 janvier 2001, 1h.

Mais la critique du média croit à mesure que se déroule la chronologie criminelle. Les années 1970 ont ainsi, selon les commentateurs, donné « rendez-vous avec l'émotionnel et le sensationnel au JT »<sup>1556</sup>. L'auteur du *Pull-over rouge* retiendra principalement ici les affaires Buffet et Bontems, Ranucci, Henry et Mesrine. Avec les années 1980, Jeudy et Perrault considèrent que la télévision a joué un rôle central dans la mise en scène d'un spectacle du crime. Les archives de JT ne manquent cette fois plus pour évoquer les affaires Mauvillain, Mériel ou Cons-Boutboul... Le ton se fait donc moins enthousiaste à l'égard du petit écran, cette « caisse de résonance dont le tam-tam ne va pas sans risques de bavures » assène Gilles Perrault<sup>1557</sup> tandis que Patrick Jeudy conclut sur cette critique à l'heure où les affaires politico-financières semblent menacer la rubrique : « Aujourd'hui, la politique chasse le fait-divers [...] la télé ne va plus le chercher, c'est lui qui doit venir »<sup>1558</sup>. Le reproche n'est bien sûr pas exact quand on songe à l'affaire Grégory mais la discrétion sur cette affaire est de rigueur dans le documentaire : après trois années de tapage médiatique, l'affaire Grégory vient de recouvrer un peu de sérénité et les auteurs ont jugé bon de ne pas s'attarder sur ce fait « brûlant » pourtant déjà entré dans l'histoire, se contentant d'évoquer le juge Lambert invité comme une vedette sur le plateau d'*Apostrophes* en avril 1987.

« Trente ans de fait-divers » avait intrigué la critique de télévision qui « attendait beaucoup de [la] prestation » de Gilles Perrault, ce « virtuose de la sociologie de terrain » qui « revêt avec brio tous les costards » : allait-il pouvoir « décrypter les significations cachées de ces non-événements sanglants et crapuleux » et apporter « un témoignage sur les tendances inavouables de la société française » ?, s'interrogeait *Télérama*<sup>1559</sup>. Le résultat a déçu : le documentaire n'offre qu'un « exposé de ces feuilletons maudits qui ont envahi nos salles à manger », juge l'hebdomadaire. *Le Figaro TV Magazine* aussi « aurait pu attendre une analyse plus affinée » que cette « succession de faits-divers selon une stricte chronologie »<sup>1560</sup> tandis que *Télé 7 jours* déplore une sélection de crime qui n'a pas été « assez sévère » : « paradoxalement, le défaut de l'émission, c'est sa richesse »<sup>1561</sup>. Les attentes insatisfaites de la presse de télévision montre en tout cas clairement que la critique a validé la dimension historique des faits-divers récents qui, constitutifs d'une histoire sociale et culturelle contemporaine, méritaient de ce point de vue une véritable analyse scientifique. Si le pari critique est perdu, les producteurs se satisfont de l'essentiel : les téléspectateurs étaient au

---

<sup>1556</sup> INA, Trente ans de télévision « Trente ans de faits-divers », 12 octobre 1987, 1h15, 22h21.

<sup>1557</sup> *Le Figaro TV Magazine*, 9-15 octobre 1987, p. 69.

<sup>1558</sup> INA, Trente ans de télévision « Trente ans de faits-divers », 12 octobre 1987, 1h15, 22h21.

<sup>1559</sup> *Télérama*, n° 1969, 7 octobre 1987, p. 114.

<sup>1560</sup> *Le Figaro TV Magazine*, 9-15 octobre 1987, p. 69.

<sup>1561</sup> *Télé 7 jours*, n° 1428, 10 octobre 1987, p. 81.

rendez-vous de cette histoire criminelle observée du petit écran. Le registre consensuel et le retour sur le passé n'ont certes pas donné lieu à une savante analyse historique ou sociologique mais offrent plutôt un butinage visuel distrayant des principaux mystères criminels saisis par les caméras. Contrairement aux événements politiques ou aux guerres qui obligent au regard explicatif et soulèvent souvent des débats et polémiques, les affaires criminelles se contentent d'une mise en images narrative sans conséquence, se donnent à voir et à entendre comme un bon film noir. Les événements revisités ont bel et bien cessé de glacer le sang du public et parviennent désormais à lui inspirer quelques sourires, signe de la distanciation du tragique, de l'appropriation des faits dans la mémoire collective et de leur transmission aux plus jeunes générations (si elles ne sont pas couchées à cette heure tardive)<sup>1562</sup>.

#### 4.2.2. « Faites entrer l'accusé » (France 2, 2002-2006)

Après les excès des *reality show* au milieu des années 1990, le fait-divers criminel se retrouve quelque temps marginalisé dans les programmes télévisés. Les dérives voyeuristes accumulées sur les plateaux de *Témoins numéro un* ou *Perdu de vue* ont contribué à détériorer la réputation de la rubrique auprès des jeunes générations de journalistes (chapitre 3). Si les journaux et magazines d'informations ne cherchent pas à occulter le fait-divers d'actualité, rares sont désormais les producteurs et les réalisateurs à vouloir monter des projets d'émissions autour d'affaires criminelles<sup>1563</sup>.

En 1998-1999, pourtant, la directrice des magazines de France 2 Christine Lentz<sup>1564</sup> contacte Christian Gérin pour proposer à la société qu'il dirige, 17 Juin Production<sup>1565</sup>, un concept de magazine basé sur le fait-divers criminel. Mais le projet rencontre un premier coup

---

<sup>1562</sup> « Trente ans de fait-divers est diffusé un lundi de semaine à 22h20 hors vacances scolaires (les congés de la Toussaint ne commencent que le 30 octobre).

<sup>1563</sup> *Le droit de savoir*, créé en 1990 sur TF1 par Patrick Poivre D'Arvor, Pierre Géraud, Franz Olivier Giesbert, Gérard Carreyrou et Charles Villeneuve, est un magazine d'investigation spécialisé dans les affaires non élucidées. Mais les faits-divers criminels n'ont finalement qu'une place secondaire au sommaire de cette émission qui cherche surtout à dénoncer les affaires politico-financières, les scandales d'État ou souligner des injustices institutionnelles. À partir de la deuxième moitié des années 1990, le magazine évolue vers une criminalité plus ordinaire mais observée exclusivement du point de vue policier (« Les nouvelles brigades de chocs » 18 février 1998 ; « Des flics dans la ville » 16 décembre 1998 ; « Flics de banlieues : la guerre des bandes » 25 avril 2001...). À partir de 2003, la série hebdomadaire consacre irrégulièrement quelques numéros au traitement plus classique du fait-divers mais toujours abordés selon l'angle de l'investigation qui laisse entendre de nouvelles révélations : « La mort de Diana : enquête sur de nouvelles révélations » (23 novembre 2003) ; « Omar Raddad : pourquoi la justice ne l'a pas innocenté... » (27 janvier 2004)... Ce magazine est dépendant de la rédaction de l'information.

<sup>1564</sup> Directrice des magazines de M6, elle rejoint France 2 en 1998 pour occuper le même poste.

<sup>1565</sup> 17 Juin Production est créé en septembre 1992 par Christian Gérin.



d'arrêt lorsqu'une partie des journalistes de France 2, alertée, manifeste son opposition : le fait-divers concerne l'information et, à ce titre, « appartient » à la rédaction. Le concept est alors modifié : l'émission sera scénarisée, ce qui lui permet de quitter le genre « magazine » pour rejoindre celui du « documentaire ». Les trois premiers numéros d'« Histoire de... » sont donc programmés pour l'été 2000 : « Les empreintes du crime » (6 juin, rediffusé le 22 juillet), « La psychologie du crime » (20 juin, rediffusé le 15 juillet) et « Mystérieuses disparitions » (19 octobre) ravivent ainsi les affaires Cons-Boutboul, Jean-Louis Turquin, Guy Georges ou Francis Heaulme. Mais « Histoire de » est une série plus policière que criminelle puisqu'elle s'intéresse moins aux faits-divers eux-mêmes qu'au travail des enquêteurs, aux méthodes de la police scientifique, aux figures policières de la « Crim' » : « nous avons voulu essayer d'éclairer ces parts d'ombre qui font les grands faits-divers » au moment où « est révolu le temps des questions et des passions » explique Christian Gérin dans l'éditorial de présentation<sup>1566</sup>.

Renouvelée l'année suivante en raison de son succès, « Histoire de » semble pourtant s'essouffler. Les auteurs, constatant l'épuisement du concept, réoriente alors la série vers un récit purement criminel. Leur ambition est de réaliser une véritable anthologie télévisée des grands faits-divers contemporains, non plus compilés en une seule émission, comme pour « Trente ans de faits-divers », mais développés chacun d'entre eux dans un long format documentaire de 90 minutes. En 2002, « Histoire de » est donc remplacé par « Faites entrer l'accusé ». Le nombre d'émissions estivales est doublé et la programmation avancée à 20h50. La chaîne entend ainsi proposer une version télévisée du « polar de l'été », dont la formule remporte un grand succès dans le secteur de l'édition. « Cette série télévisée estivale sera la collection des polars vrais de nos vacances » annonce Christian Gérin<sup>1567</sup>. Le petit écran prend ainsi soin des non-vacanciers : ceux qui ne pourront en cet été 2002 dévorer sur la plage *Azazel*, *Crève l'écran* ou *L'âme du mal*<sup>1568</sup> se rattraperont en regardant cette série télévisée consacrée aux grandes affaires criminelles.

Chaque numéro est donc consacré à un fait-divers. Les 90 minutes de l'émission se partagent en deux formes de mise en scène. Une partie « reportage » d'une durée moyenne de 50 minutes est réalisée par une équipe de journalistes. Composée d'images actuelles et d'archives, elle propose une narration des faits calquée sur une approche classique de la

---

<sup>1566</sup> Consulté sur [www.17juin.fr](http://www.17juin.fr) le 11 août 2002.

<sup>1567</sup> *Ibid.*

<sup>1568</sup> *Azazel* de Boris Akounine, [Presses de la Cité] a reçu le « Prix mystère de la critique » 2002. Le *Crève l'écran* d'André Klopmann [Fayard] est récompensé la même année du « Prix Quai des Orfèvres » tandis que Maxime Chattam obtient le « Prix sang d'encre » pour son *Âme du mal* [Michel Lafon].

rubrique : récit du meurtre, évolution de l'enquête, portrait des victimes et accusés... Mais le reportage est diffusé de façon morcelée : entre chaque chapitre sont en effet insérées des séquences « plateaux » destinées soit à synthétiser les informations jusqu'alors accumulées et lancer de nouvelles questions, soit à valoriser la parole d'un témoin. Dans les deux cas, le plateau est assuré par le même présentateur Christophe Hondelatte<sup>1569</sup>, déjà aux commandes d'« Histoire de » en 2000.



Avec *Faites entrer l'accusé*, le rôle du journaliste a pourtant considérablement évolué vers une scénarisation-fiction plus assumée. Un véritable personnage de « flic-journaliste » a été inventé et intégré dans la narration. Le guide Christophe Hondelatte s'est transformé en Rouletabille moderne : revêtu d'une veste ou d'un manteau de cuir noir, il évolue dans une atmosphère inspirée du cinéma noir classique, digne de Philip Marlowe. Un hangar désaffecté et obscur de la région parisienne (Yvry-sur-Seine) sert de principal décor : quelques tables où s'amoncellent des livres et des piles de dossiers éclairés par des lampes de bureaux, des murs garnis de coupures de presse consacrées à l'affaire du jour, une ambiance musicale à la fois familière et mystérieuse... plongent le téléspectateur dans un univers révolu sans ordinateur, fax ou autres signes d'une modernité démythifiante de l'investigation criminelle. D'autres lieux occasionnels se succèdent : le zinc d'une brasserie chic offre des couleurs plus chaudes pour accueillir un témoin, l'intérieur d'une voiture ou une promenade sur les quais de la Seine permet au Rouletabille de rencontrer l'un de ses confrères – souvent le journaliste d'investigation Dominique Rizet<sup>1570</sup> – et d'échanger ainsi quelques informations. Les scènes sont généralement tournées le soir ou la nuit (en banlieue parisienne pour le hangar) afin de restituer le climat nocturne du genre.

Si les critiques parlent en 2002 d'une émission novatrice, le concept de *Faites entrer l'accusé* n'est pas totalement inédit et provient indirectement de la radio. En 1985, le magazine de FR3 *Histoire d'un jour* avait déjà tenté d'imposer le personnage du « flic-journaliste » : Philippe Alfonsi apparaissait revêtu de noir dans le décor d'un hangar mal

---

<sup>1569</sup> Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux, titulaire d'un DEA Vie locale, Christophe Hondelatte devient reporter dans les radios locales de Radio France (Radio France Pays Basques ou Berry Sud) en 1984 avant d'intégrer les rédactions de France Inter et France Info en 1996 et devenir présentateur du 19h (1996-1999) et du 13/14 (1999-2000). L'année suivante, il rejoint RTL pour y présenter le 13h et l'émission Les auditeurs ont la parole. Après un bref passage à la présentation du 13h de France 2 (il claqué la porte après la publication d'un article jugé trop personnel dans Libération), il retourne sur RTL animer la matinale.

<sup>1570</sup> Journaliste du *Figaro*, il s'est rendu célèbre en 1998 pour avoir recoupé l'affaire Patrick Dils avec l'affaire Francis Heaulme et contribué ainsi à réactiver la procédure d'annulation de la condamnation du premier. L'innocence de Patrick Dils est reconnue le 24 avril 2002.

éclairé et, pendant 90 minutes, tentait de faire la lumière sur un fait d'actualité non sans chercher à entretenir savamment le suspense à travers une mise en scène scénarisée. Le 27 juin 1985, par exemple, se souvenant « personnellement de cette affaire d'une triste banalité, si simple et si horrible »<sup>1571</sup> il revenait en compagnie de son invité Gilles Perrault sur l'affaire Ranucci en formulant une question lourde de sens : « 28 juillet 1976 : qui a tué Christian Ranucci ? ». « Tentons de refaire le puzzle en images... Quand une pièce nous manquera, nous utiliserons des scènes du film »<sup>1572</sup> proposait Alfonsi. Ainsi l'image cinématographique du film de Michel Drach<sup>1573</sup> devait elle combler le manque des images d'actualités du JT pour faire pénétrer le téléspectateur dans les arcanes d'un récit qui lui échappe : la scène du crime, des aveux pendant l'interrogatoire avec le policier... Cette inquiétude du présentateur face au manque d'image rappelle au fond qu'*Histoire d'un jour* a d'abord été une émission de radio, créé à la fin des années 1970 sur Europe 1 et présenté par le même Alfonsi. S'il ne néglige pas les faits-divers, le magazine télévisé n'est cependant pas exclusivement consacré à la rubrique. Les risques judiciaires liés à l'évocation d'une affaire criminelle ont sans doute dissuadé les auteurs<sup>1574</sup> de poursuivre l'exploration des grands faits-divers. Le décor et la mise en scène inspireront néanmoins directement les producteurs de *Faites entrer l'accusé* et le réalisateur Bernard Faroux.

Si l'atmosphère du polar est donc particulièrement travaillée, la forme documentaire est tout autant soignée, les enquêtes étant confiées à des journalistes férus de faits-divers comme Laurent Hakim ou Marie-Sophie Tellier. Ceux-ci, parce qu'ils ont l'expérience du journal télévisé, apprécient de mettre le long format de l'émission au service de la rigueur journalistique. L'idée, avance Christophe Hondelatte, n'est pas de faire de l'investigation, « ce qui était surtout le problème de *Témoin numéro un* ou *Perdu de vue* », mais « avant tout de raconter un fait-divers, tout en mettant éventuellement le doigt sur des problèmes institutionnels »<sup>1575</sup>.

La personnalisation de l'émission autour du flic-journaliste n'est pas un choix artificiel : « à 20h50 sur une chaîne généraliste, il faut "incarner" une émission » résume

---

<sup>1571</sup> INA, Histoire d'un jour, « 28 juillet 1976 : qui a tué Ranucci ? », FR3, 27 juin 1985, 1h39.

<sup>1572</sup> *Ibid.*

<sup>1573</sup> *Le pull-over rouge*, adapté de l'ouvrage de Gilles Perrault, est sorti dans les salles en novembre 1979.

<sup>1574</sup> Pour ne pas subir un procès des parents de la victime, les responsables de l'émission ont fait biper chaque évocation de Maria-Dolorès Rambla, ou de son petit frère Jean. En mai 1990, pourtant, Philippe Alfonsi et Gilles Perrault sont condamnés à verser chacun 60.000 francs de dommages et intérêts à chacun des cinq policiers qui s'estimaient diffamés par le terme « forfaiture » prononcé au cours de l'émission pour qualifier le travail des enquêteurs.

<sup>1575</sup> Entretien avec l'auteur, 23 septembre 2002, 45'.

Christophe Hondelatte<sup>1576</sup>. Mais parce que les téléspectateurs ne sont pas habitués à voir un journaliste pousser la mise en scène à ce point, le présentateur de *Faites entrer l'accusé* se montre d'abord prudent. Il cherche à imposer son personnage sans surjouer, tout en se construisant une crédibilité et une bonne image dans les milieux policiers et judiciaires, avec lesquels il est stratégique d'établir des liens de confiance pour la pérennité de l'émission.

Le succès public et critique est immédiat<sup>1577</sup>. Dès les premiers numéros, l'équipe de *Faites entrer l'accusé* reçoit une vingtaine de lettres enthousiastes, de téléspectateurs certes « impressionnés par le sérieux et la qualité »<sup>1578</sup> mais qui veulent surtout alerter les auteurs sur leur cas personnel et suggérer d'autres affaires criminelles. Si la plupart des requêtes restent sans suite, quelques-unes, au contraire, intéressent la production. Ainsi, le 16 août 2002, alors qu'elle vient de regarder la veille l'émission consacrée à Pierre Chanal et aux disparus de Mourmelon, Jamila Belkacem rédige cette lettre de sa cellule de la maison d'arrêt de Lyon :

« En regardant l'émission *Faites entrer l'accusé* présentée par Mr. Christophe Hondelatte, cela m'a pressé de vous écrire afin de vous dire qu'il y a beaucoup d'affaires qui restent dans l'ombre [...] Est-ce que c'est à cause de la pauvreté de l'accusé ? Je me présente, je suis condamnée à 20 ans de réclusion criminelle pour un crime que je n'ai pas commis [...] Ce n'est pas facile de se battre toute seule et sans argent »<sup>1579</sup>.

Trois ans plus tard, bien que l'affaire soit encore à l'instruction, France 2 diffuse l'épisode « Djamila Belkacem, l'empoisonneuse »<sup>1580</sup> qui ne va pas exactement dans le sens de l'accusée.

Quelles caractéristiques cette anthologie criminelle télévisée inédite présente-t-elle ? Sur les 56 numéros réalisés entre 2002 et 2006 (tableau 3.70 et graphique 3.71), on remarque

---

<sup>1576</sup> Entretien avec l'auteur, 23 septembre 2002, 45'.

<sup>1577</sup> D'abord estivale, la série hebdomadaire devient mensuelle en s'installant dans la grille de rentrée à partir de novembre 2003. Diffusée en deuxième partie de soirée l'année, elle retrouve son rythme estival et le prime time chaque été 2004. En septembre 2006, l'émission devient définitivement hebdomadaire et s'impose régulièrement comme la plus forte part de marché de la tranche horaire en réunissant plus de 2,8 millions de téléspectateurs.

<sup>1578</sup> Lettre manuscrite de Frédéric Encel (Maisons-Alfort) datée du 2 août 2002.

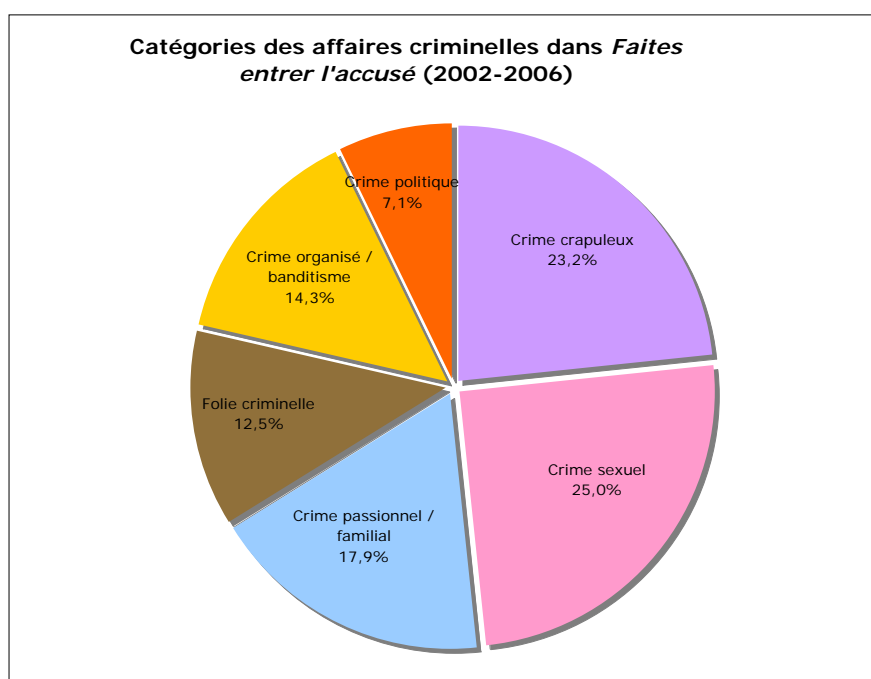
<sup>1579</sup> Lettre manuscrite de Jamila Belkacem envoyée à la rédaction de *Faites entrer l'accusée*, datée du 16 août 2002.

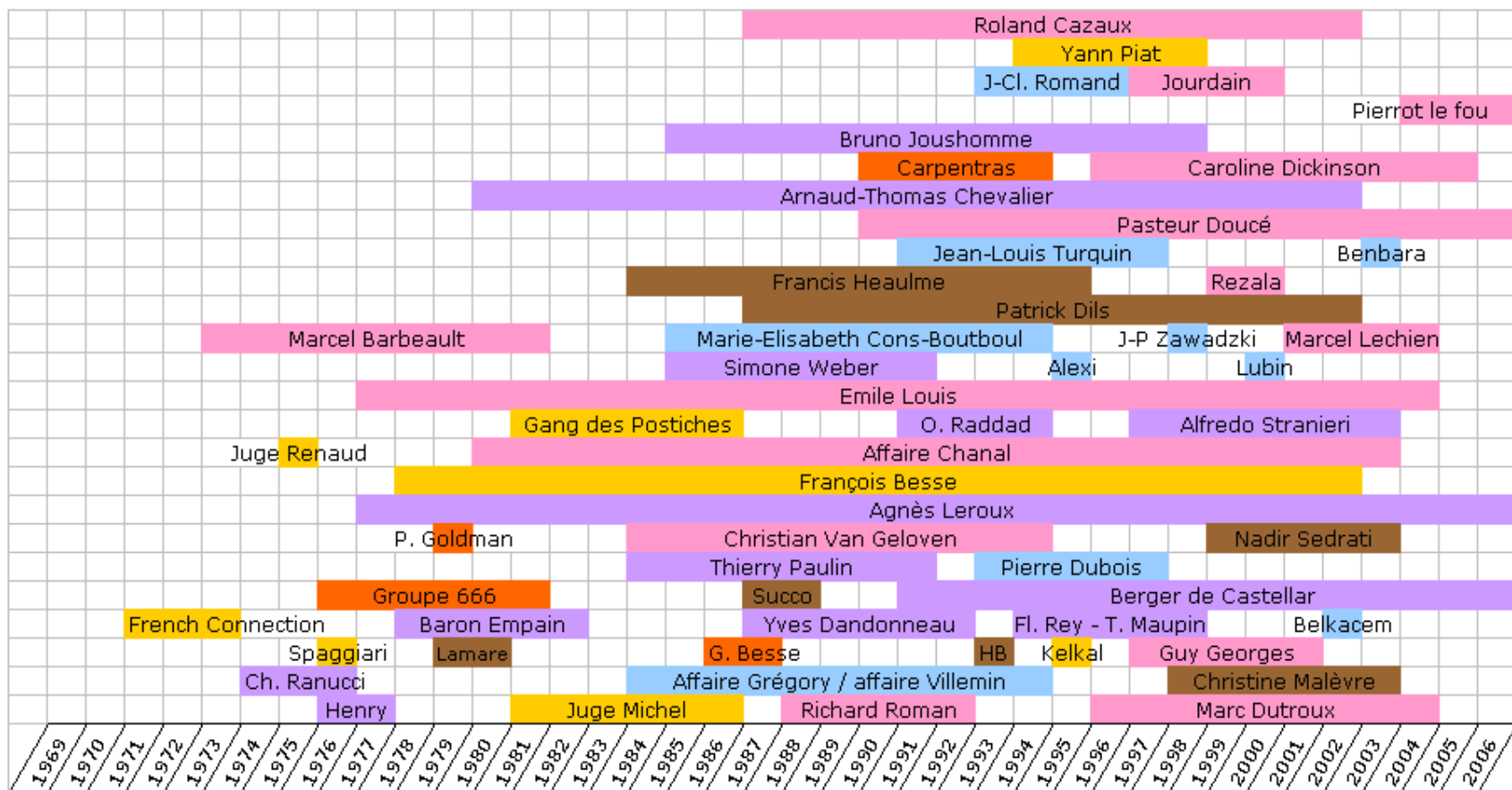
<sup>1580</sup> INA, *Faites entrer l'accusé*, « Djamila Belkacem, l'empoisonneuse », France 2, 25 août 2005, 1h12. En avril 2002, Djamila Belkacem est condamnée à 20 ans de réclusion criminelle pour l'assassinat de son amant Jacques Brunet. Elle fait appel mais lors de son deuxième procès, un coup de théâtre se produit : le mari de Djamila envoie une lettre au président de la Cour dans laquelle il s'accuse du meurtre de l'amant et annonce qu'il va se suicider. En janvier 2006 (après l'émission de *Faites entrer l'accusé*) elle comparait cette fois devant la cour d'assises pour tentative de meurtre sur son mari avec la complicité de sa fille : elle est finalement condamnée à perpétuité pour l'empoisonnement de son mari.

que les crimes sexuels (25%), les crimes crapuleux (23,2%) et les crimes passionnels ou drames familiaux (17,9%) constituent les deux tiers du corpus. Les crimes organisés et les crimes politiques, qui s'éloignent un peu plus de la rubrique fait-divers pour rejoindre parfois l'actualité politique, les affaires de terrorisme ou de grand banditisme (meurtre de Yann Piat ou du PDG George Besse, French Connection, Pierre Goldman...) ne représentent pas le quart (21,4%) des sujets. L'approche de l'histoire criminelle de *Faites entrer l'accusé* est donc résolument fait-diversière.

**Tableau 3.70 et graphique 3.71 : Catégories des affaires criminelles dans *Faites entrer l'accusé*, 2002-2006**  
(nbre de sujets)

Crime crapuleux	Crime sexuel	Crime passionnel / familial	Folie criminelle	Crime organisé / banditisme	Crime politique	Total
13	14	10	7	8	4	56





Crime crapuleux
Crime sexuel
Crime passionnel / familial
Folie criminelle
Crime organisé / Banditisme
Crime politique

Graphique 3.72 : La mémoire du crime dans *Faites entrer l'accusé* (2002-2006)

L'analyse de la répartition chronologique des affaires sélectionnées (voir chronologie 3.72 page précédente) révèle d'autre part une réduction de la mémoire criminelle. Aucun fait-divers n'est en effet antérieur au début des années 1970. La raison est double. D'une part, si le retentissement médiatique et la complexité des affaires sont des critères essentiels dans la sélection des faits-divers, la disponibilité des archives et l'existence de témoins vivants le sont davantage encore dans la mesure où le récit criminel doit cette fois tenir 90 minutes. De ce point de vue, les affaires Dominici, Besnard, Jaccoud, Léger, Bruay... sont infaisables. Toutefois, dans le cas des affaires Dominici et Bruay-en-Artois, on peut avancer un autre argument, celui de la redondance. En 1985, le magazine *Vérités interdites* d'Anne Hoang était revenu sur « Bruay, le 6 avril 1972 » à travers un documentaire sous-titré « Les années ont passé : mémoires »<sup>1581</sup>. Quelques années plus tard, le journaliste Laurent Hakim, avant de collaborer à *Faites entrer l'accusé*, avait lui-même réalisé un documentaire sur « Bruay, histoire d'un crime impuni », diffusé le 28 février 1998<sup>1582</sup>. La mise en images reposait alors dans les deux cas principalement sur des documents fixes (unes de presse écrite, photographies) ou des témoignages de journalistes ou de la famille des victimes, enregistrés pour l'occasion.

Le retour documentaire d'un fait-divers à la télévision obéit finalement à trois types de démarche. Une affaire criminelle peut d'abord resurgir sous l'impulsion d'un rebondissement de l'actualité policière ou judiciaire, le documentaire cherchant alors à prolonger les courts reportages du journal télévisé et rappeler le dossier à un public rajeuni : ainsi les requêtes en révision inlassablement déposées en 1978 puis 1981 par les avocats de Ranucci ont-elles inspiré *L'Histoire d'un jour* de Philippe Alfonsi en 1985. Mais ce retour peut également correspondre à une approche commémorative des événements : en 1993, TF1 revient par exemple sur les « quarante ans de rumeurs »<sup>1583</sup> qui ont succédé les aveux de Gaston Dominici. Enfin, le récit criminel télévisé se contente plus passivement d'accompagner une actualité éditoriale : diffusé sur France 2 en 1996, « L'honneur perdu des Dominici » est conçu pour accompagner la sortie annoncée de l'ouvrage du journaliste William Reymond<sup>1584</sup>. Dans tous les cas, le ressort narratif de ces retours documentaires repose au fond moins sur l'évocation des faits passés que sur le combat présent des familles et la résonance

<sup>1581</sup> INA, *Vérités interdites*, « Bruay, le 6 avril 1972. Les années ont passé : mémoires », TF1, 9 octobre 1985, 1h04.

<sup>1582</sup> INA, « Bruay : histoire d'un crime impuni », 28 février 1998, France 3, 53'.

<sup>1583</sup> INA, Reportages, « Dominici, quarante ans de rumeurs », TF1, 11 décembre 1993, 28'.

<sup>1584</sup> INA, « L'honneur perdu des Dominici », France 2, 11 mars 1996, 52'. Dans son ouvrage *Dominici non coupable. Les assassins retrouvés* [Paris, Flammarion, 1997, 382 p.], William Reymond développe la thèse de l'assassinat politique : Jack Drummond aurait été un agent de l'Intelligence service

contemporaine de l'affaire : la mère de Ranucci décidée à réhabiliter son fils, les parents Dewèvre, attachés à découvrir l'assassin de leur fille Brigitte, le petit-fils de Gaston Dominici, Alain Dominici qui tente à l'instar de Denis Seznec de prouver l'innocence de son aïeul etc.

Reste que *Faites entrer l'accusé* révèle au fond l'accélération des temporalités. Les exigences du passage d'un rythme mensuel à un rythme hebdomadaire ont obligé les auteurs à puiser dans un corpus plus récent, parfois encore traité dans l'actualité. Outre le cas déjà cité de Djamil Belkacem, on notera ainsi que la diffusion des épisodes « Pierre Bodein : Pierrot le fou » (15 janvier 2006) ou « Pierre Chanal : les disparus de Mourmelon » (15 août 2002) a précédé de quelques mois la tenue de leurs procès<sup>1585</sup>. De plus, pour la même raison, des affaires secondaires apparaissent dans les sommaires : le notaire assassin Arnaud Thomas Chevallier, le meurtre du député Benbara ou le « dépeceur du canal » Nadir Sedrati n'ont pas eu l'écho retentissant des affaires Guy Georges, Simone Weber ou Omar Raddad mais accèderont comme eux à cette mémoire du crime. Celle-ci se construit au fond de moins en moins sur l'événement criminel lui-même qu'elle n'est déterminée par la commande de plus en plus gourmande de la chaîne. Enfin, l'anthologie proposée par *Faites entrer l'accusé* contrairement à « Trente ans de faits-divers », n'est pas introspective : le petit écran a besoin de l'image télévisée mais ne problématise aucunement cette dernière et ne s'inclut jamais dans le récit, se contentant, fidèlement à son cahier des charges qui le lie à la direction des programmes de France 2, de « raconter » le crime et plonger le téléspectateur dans un « polar vrais » tout à la fois instructif et distrayant.

### 4.3. Mémoire du crime : quand la fiction revisite le fait-divers

#### 4.3.1. Récit et réel

La fiction présente plusieurs intérêts cruciaux aux yeux des responsables des programmes. Fédératrice, elle permet souvent à la chaîne de réaliser ses meilleures audiences<sup>1586</sup>. Elle favorise ensuite la construction d'une identité à travers la familiarisation de personnages récurrents<sup>1587</sup> et d'un style narratif distinctif. Enfin la fiction offre l'opportunité de créer l'événement, de communiquer lors de l'annonce de la grille de rentrée

---

<sup>1585</sup> Le procès de Pierre Bodein se déroule début 2007 tandis que celui de Pierre Chanal, prévu à l'automne 2003, est annulé en raison du suicide de l'accusé le jour de l'ouverture du procès, le 14 octobre 2003.

<sup>1586</sup> 60 des 100 meilleures audiences de l'année 2003, toutes chaînes confondues, sont des fictions nationales. Source : CSA.

<sup>1587</sup> On peut citer Navarro (1989) et Julie Lescaut (1992) pour TF1, Nestor Burma (1991) sur Antenne 2, Louis la brocante (1998) sur France 3...



ou des programmes estivaux en valorisant des feuilletons ou des téléfilms à la distribution prestigieuse, aux moyens budgétaires conséquents et aux thèmes traités audacieux ou populaires.

Mais les codes narratifs de la fiction télévisée de faits-divers sont directement hérités de la littérature et du cinéma. Apparenté depuis l'époque moderne à une littérature de colportage principalement oralisée, le fait-divers s'ancre dans une culture littéraire de l'écrit avec l'essor de la presse dès l'époque romantique tandis que les salles du boulevard du Crime ne désemploient pas chaque fois que se jouent des mélodrames comme *L'auberge des Adrets* (1823). À la Belle Époque, les romans de Gaboriau traduisent toutefois une volonté de plus en plus forte d'inscrire le récit criminel dans un réel qui réfute le merveilleux et privilégie la vraisemblance au détriment du style, du point de vue et des idées<sup>1588</sup>. En marge des journaux populaires, le crime suscite une production florissante de romans. Le genre policier semble toutefois prendre l'ascendant sur le récit criminel avec l'émergence des premières collections « populaires » de récits policiers. Apparus timidement durant la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle, ces romans connaissent un essor remarquable à partir de 1910, date à laquelle Pierre Souvestre signe un contrat avec Fayard et donne naissance à la très populaire série *Fantomas*. Autre signe d'un ancrage d'une littérature criminelle dans le réel, des journalistes comme Jules Larmina, qui a couvert l'affaire Troppmann en 1869, investissent désormais le champ romanesque pour prolonger leur démarche journalistique - et sans doute aussi arrondir leurs fins de mois. Le contexte fortement concurrentiel entre petits éditeurs de collections ou de simples fascicules favorise largement l'essor de ces récits criminels parfois directement inspirés de faits réels<sup>1589</sup>.

La fiction criminelle au cinéma est quasiment née avec le cinéma lui-même, souligne Dominique Kalifa en prenant l'exemple du genre policier : en 1899, quatre ans après l'invention des frères Lumières, Georges Méliès tournait quelques minutes de *Pickpockets et policemen*, autour d'une poursuite policière<sup>1590</sup>. Mais la première œuvre réellement construite et diffusée sur les grands écrans est attribuée à Ferdinand Zecca (Pathé), réalisateur d'une *Histoire d'un crime* en 1901. Le film, qui raconte le destin criminel d'un rôdeur de barrière, est un franc succès public. Gaumont riposte aussitôt en produisant bientôt trois projets : *Paris la nuit*, *L'assassinat de la rue du Temple* et *L'assassinat du courrier de Lyon* en 1904. La concurrence entre Pathé, Gaumont, et bientôt L'éclair favorise comme dans le secteur de

---

<sup>1588</sup> ÉVRARD Frank, *Fait-divers et littérature*, Paris, Nathan, 1997, p. 35.

<sup>1589</sup> KALIFA Dominique, *L'encre... op. cit.*, p. 39-40

<sup>1590</sup> *Ibid.*, p. 47-48.

l'édition l'épanouissement immédiat du cinéma criminel. Mais la ligne « réaliste » des premières années s'épuise au profit d'une mise en scène plus imaginée, basée sur des scénarios et des personnages inventés, comme le bandit Zigomar créé en 1911 par Léon Sazie pour le matin, ou le détective Nick Carter porté à l'écran pour la première fois en 1908.

Un demi-siècle plus tard, la fiction télévisée ne tarde pas dès sa naissance à s'emparer du genre populaire qu'est le récit criminel. Après une brève tentative en 1954, *Les cinq dernières minutes* s'imposent dès 1958 comme la première fiction policière du petit écran, avec un redoutable Raymond Souplex dans le rôle du commissaire Bourrel. Mise au point par le réalisateur et producteur Claude Loursais, la série propose une forme hybride entre la dramatique et le jeu et emporte l'adhésion immédiate des téléspectateurs. Bien que la réalisation soit ancrée dans une forte réalité sociale, les intrigues sont purement fictives, écrites à quatre mains par les scénaristes-dialoguistes Henri Grangé et André Maheux avec parfois l'aide d'auteurs<sup>1591</sup>. L'arrivée d'une chaîne concurrente en 1964 multiplie l'offre de fiction policière. En 1967 apparaît ainsi la figure policière du commissaire Maigret, dont les enquêtes ne sont cette fois plus basées sur des scénarios originaux mais adaptées directement des œuvres d'un maître de la littérature policière, Georges Simenon. Des programmes plus courts de 26 minutes apparaissent simultanément : tel le jeune et dynamique *Inspecteur Leclerc* en 1961-1963<sup>1592</sup>.

Le premier enracinement d'une série policière dans une réalité historique intervient avec le *Commandant X* dont les dossiers traités ont pour décor la Seconde Guerre mondiale et sont directement inspirés de faits réels. Mais la série créée par Guillaume Hanoteaux délaisse les faits-divers pour s'intéresser à des affaires plus consistantes d'espionnages. En 1967, le personnage de *Vidocq* connaît à son tour une adaptation. Pourtant, une fois encore, la référence aux faits réels apparaît bien lointaine, brouillée par la distance temporelle de ce héros de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, largement romancée par des adaptations littéraires et cinématographiques ultérieures<sup>1593</sup>.

On le voit, certes réaliste, la fiction télévisée rechigne à s'inscrire dans un réel proche. Les dramatiques et les téléfilms développent davantage un récit policier basé sur des scénarios inventés et destinées à mettre en scène les personnages récurrents de policiers charismatiques.

---

<sup>1591</sup> BAUDOU Jacques, SCHLÉRET Jean-Jacques, « La fiction policière » in BOURDON Jérôme (dir.), *La grande aventure... op. cit.*, p. 188-190.

<sup>1592</sup> Les épisodes de 26 minutes de *L'inspecteur Leclerc* sont réalisés par des metteurs en scènes expérimentés du petit écran comme Marcel Bluwal ou Claude Barma.

<sup>1593</sup> Citons dans le domaine littéraire : *Une revanche de Vidocq* de Louis Noir (1889) ; le *Vidocq* d'Arthur Bernède (1922) ou celui de Jean Floréal en 1923. Pour le cinéma, il y a d'abord le court-métrage de Gérard Bourgeois *La jeunesse de Vidocq ou comment on devient policier* (1909), puis le *Vidocq* de Jean Kemm (1922) ou de Jacques Daroy (1938). En 1946, Douglas Sirk propose son *Scandal in Paris* etc.

Le fait-divers d'actualité n'inspire pas plus le feuilleton que les téléfilms unitaires pourtant plus souples à traiter.

Petits et grands écrans n'ont finalement pas la même réactivité aux événements. Le cinéma, peut-être parce qu'il dépend d'abord moins que la production télévisée de la politique de programmation d'un diffuseur, répond également à une volonté individuelle parfois militante d'un réalisateur et qu'enfin il ne s'impose pas si aisément devant le jeune public et dans l'intimité des foyers, montre plus d'empressement à s'emparer d'une histoire criminelle récente et à en proposer une traduction en salle. Deux ans après le suicide de Gabrielle Russier, sort ainsi sur les écrans en janvier 1971, *Mourir d'aimer*, le film d'André Cayatte avec Annie Girardot dans le rôle principal. En 1969, à deux mois d'intervalle, décèdent l'épouse d'un démarcheur d'EDF et le plombier Bélaire : l'instruction révèle que ce double crime est l'œuvre des conjoints respectifs des victimes qui entretenaient une liaison : la sortie des *Noces rouges*, le film de Claude Chabrol adapté de ce fait-divers (avec Michel Piccoli et Stéphane Audran), est fixée le 1<sup>er</sup> mars 1973, c'est-à-dire trois semaines avant la date du procès des assassins<sup>1594</sup>. Si Claude Bernard-Aubert a encore attendu deux décennies pour réaliser et sortir son *Affaire Dominici* en mars 1973, avec Jean Gabin en patriarche de la Grand-Terre, Michel Drach n'a pas tardé : dès novembre 1979, trois ans après l'exécution de Ranucci, il propose son film polémique *Le pull-over rouge*, basé sur le livre éponyme de Gilles Perrault, publié l'année précédente.

Ainsi, dès le début des années 1970, le cinéma a montré un intérêt précoce pour les faits-divers les plus contemporains. C'est d'abord à travers cette production cinématographique que le petit écran fait ressurgir ces faits-divers. Le 27 octobre 1972, le JT de la première chaîne envoie ainsi l'un de ses journalistes faire un sujet sur le tournage du film de Claude Bernard-Aubert, un an avant que la sortie de *L'affaire Dominici* ne soit saluée dans le cadre des magazines culturels comme *Pour le cinéma* (2 mars 1973) ou la rubrique cinéma d'*Aujourd'hui madame* (16 mars 1973). Quelques années plus tard, la polémique autour de la sortie du film de Michel Drach<sup>1595</sup> fait à son tour l'objet de plusieurs reportages

---

<sup>1594</sup> La commission de contrôle, estimant que le film portait une appréciation sur la responsabilité et la culpabilité des protagonistes a cependant suggéré de différer la sortie à une date postérieure à la tenue du procès. Cette proposition est entérinée par le ministère des Affaires culturelles et le Conseil d'État au motif « du risque sérieux de trouble grave à la sérénité de l'appréciation des faits par la juridiction devant laquelle le procès est porté ».

<sup>1595</sup> Les parents de la petite victime Maria-Dolorès Rambla ont d'abord vainement tenté d'empêcher la sortie du film en salles. En novembre 1979, saisie par le couple Rambla, la cour d'appel de Paris fait néanmoins ordonner la suppression de quatre scènes dont l'une montrait par exemple la réaction des parents à l'annonce de la mort de leur fille. Dans la région où s'est produit le drame, sept municipalités ont en outre décidé d'interdire la projection du film dans leur ville. Enfin, simultanément, les dirigeants du Syndicat des commissaires de police et du Syndicat autonome des policiers en civile des Bouches-du-Rhône ont adressé des lettres de protestation aux

du journal télévisé tandis *Samedi midi* (A2, 10 novembre 1979) et *Courte échelle pour grand écran* (A2, 6 décembre 1979) font rebondir le débat en invitant le réalisateur du *Pull-over rouge* à venir répondre aux accusations. Quant aux films eux-mêmes, ils finissent par être présentés sur le petit écran : le 9 septembre 1980 *Les dossiers de l'écran* introduisent ainsi le débat de la soirée par la diffusion de *L'affaire Dominici*.

Mais il faut véritablement attendre la décennie suivante pour voir enfin le petit écran s'appropriier directement un fait-divers contemporain et le transposer à l'écran à travers un téléfilm.

#### 4.3.2. De Marie Besnard à Alice Sapritch (TF1, avril 1986)

En 1986, l'« héroïne » d'un fait-divers de l'après-guerre devient pour la première fois le personnage d'une fiction télévisée. Près de trois décennies après l'importante couverture de son troisième procès dans le journal télévisé, Marie Besnard revient ainsi à l'écran sous les traits de l'actrice Alice Sapritch dans le téléfilm *L'affaire Marie Besnard*, diffusé en deux épisodes sur TF1 les 12 et 19 avril 1986. Les plus âgés des téléspectateurs connaissent sans doute déjà l'histoire de la « bonne dame de Loudun » grâce aux comptes rendus partisans du chroniqueur judiciaire Frédéric Pottecher. En novembre et décembre 1961, le « cinquième avocat » de l'accusée déployait en effet d'inoubliables efforts pour défendre l'honneur de Marie Besnard devant un tribunal médiatique. Mais vingt-cinq ans plus tard, le fait-divers risque de ne pas évoquer beaucoup de souvenirs dans la mémoire du jeune public. Affaire oubliée ou inconnue, la distanciation temporelle permet au fait-divers de resurgir à travers une forme narrative plus élaborée : la fiction.

Au printemps 1985, à la recherche de thèmes populaires pour ses fictions, Charles Brabant, chargé des programmes et des fictions de TF1, contacte donc le réalisateur Yves-André Hubert pour lui donner à lire un « paquet énorme... presque une valise ! »<sup>1596</sup> du projet de fiction sur l'affaire Marie Besnard. L'auteur du scénario n'est autre que... Frédéric Pottecher qui, décidément, n'est pas moins bavard avec un stylo que devant un micro ou une caméra. Proposant une nouvelle version allégée du scénario à la chaîne, Yves-André Hubert accepte avec engouement de réaliser le téléfilm.

---

ministères de l'Intérieur, de la Justice ainsi que de la Culture, estimant que le film était « gravement diffamatoire » envers les services de police qui ont mené l'enquête et arrêté le meurtrier.

<sup>1596</sup> Entretien avec l'auteur, 27 juillet 2002, 2h.

L'adaptation de l'affaire Marie Besnard occupait déjà l'esprit de Frédéric Pottecher et circulait déjà dans les couloirs de la direction des programmes de la première chaîne dès la fin des années 1970. Mais Marie Besnard s'était toujours opposée au projet, moins pour une

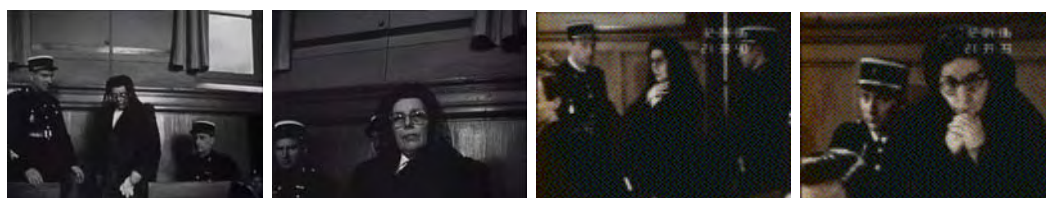


question de principe qu'en raison d'un désaccord sur le choix de l'actrice pressentie pour incarner son rôle. Selon Yves-André Hubert, elle jugeait en effet qu'Alice Sapritch aurait donné d'elle

une image bien trop sévère et négative. La mort de la « bonne dame de Loudun », annoncée sur FR3 et TF1 le 15 février 1980, met fin aux attentes de la production qui confie l'écriture du scénario à l'ancien chroniqueur-maison, puis la réalisation à Yves-André Hubert.

Le réalisateur n'en est pas à sa première collaboration pour la télévision. Assistant sur le tournage de *Bob le flambeur* de Jean-Pierre Melville (1955), puis du *Testament du docteur Cordelier* de Jean Renoir (1959), il se lance dans la réalisation cinématographique en 1964 avec *La confrontation*, puis *Le Quai de l'étrangleur* en 1974 ou *Les parents terribles* en 1980, avec la participation de Jean Marais. Parallèlement, il réalise dès 1964 de nombreuses dramatiques pour l'ORTF en proposant l'adaptation d'œuvres littéraires comme *La sœur de Gribouille* de la comtesse de Ségur (1964-65), le *Pot-Bouille* d'Émile Zola (1972)... C'est sur le tournage de *La cousine Bette* qu'il fait la connaissance d'Alice Sapritch, avec laquelle il sympathise rapidement.

Lorsque TF1 lui propose d'adapter le fait-divers en avril 1985, Yves-André Hubert est d'abord séduit par l'opportunité d'adapter des faits réels pour le petit écran. Il commence alors un véritable travail documentaire, relit les chroniques de l'époque, recherche les photos publiées dans les magazines ou visionne les images des actualités cinématographiques qui avaient dès 1952 couvert le premier procès de « l'empoisonneuse de Loudun ». Au plus près de ce corpus iconographique existant, le souci du réalisme de la fiction se retrouve à l'écran. Décor, costumes, jeux et postures des acteurs : tout doit refléter la réalité du procès et l'atmosphère de l'époque. Le photogramme ci-dessous rapproche ainsi *les Actualités françaises* du 28 février 1952 (voir page suivante, à gauche) et le téléfilm *L'affaire Marie Besnard* des 12 et 19 avril 1986 (à droite).



Interrogée par Françoise Bernardi pour le journal télévisé, Alice Sapritch elle-même, mantille noire sur la tête, mi-cabotine, mi-sérieuse, ne manque pas d'évoquer son trouble d'interpréter des faits réels :

« Je suis au Palais de Justice... je suis dans la prison... dans une *vraie* prison [...] J'avoue que... me retrouver en face des *vrais* coupables... en face de la vie... dans la tenue où je suis... C'est très, très, très... C'est inquiétant. Ça me hante parce que je ne sais plus si j'ai des menottes ou si je n'en ai pas ! »<sup>1597</sup>



L'actrice a elle aussi scrupuleusement observé les photographies publiées dans la presse, puisant « surtout dans le regard de Marie Besnard [...] l'ambiguïté de son personnage »<sup>1598</sup>. La confrontation au matériau iconographique réalisé durant le procès de Marie Besnard a sans doute conforté le réalisateur dans son approche essentiellement judiciaire du fait-divers, déjà très fortement imposée par le scénario de Frédéric Pottecher. « Ce qui m'intéressait c'était de montrer le procès très théâtral et la succession de gags » avoue-t-il en effet. En 1986, L'affaire Marie Besnard s'inscrit donc directement dans la filiation des dramatiques comme *En votre âme et conscience* puisque l'adaptation du fait-divers propose une mise en scène bien plus judiciaire que criminelle<sup>1599</sup>.

Impératifs de concurrence obligent, Frédéric Pottecher et Alice Sapritch investissent les plateaux des JT de TF1 quelques jours avant la diffusion pour faire la promotion de leur téléfilm. Dans une ambiance détendue, chacun évoque l'historique affaire criminelle le sourire aux lèvres. Avec le temps, l'innocence ou la culpabilité de l'accusée est débattue avec légèreté. Seul Frédéric Pottecher n'en démord pas : face à une Alice Sapritch plutôt convaincue de la culpabilité de l'accusée, il s'emporte très sérieusement : « Elle se trompe car Marie Besnard n'était pas coupable. *Même moi, j'en suis convaincu !* »<sup>1600</sup>. Au total, le téléfilm aura bénéficié de 22 minutes de promotion en seulement deux JT.

L'affaire Marie Besnard est non seulement un succès public mais également un triomphe critique. *Télérama* applaudit « le scénario scrupuleusement basé sur les faits » de

<sup>1597</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 13h, 3 janvier 1986, 2'53.

<sup>1598</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 13h, 11 avril 1986, 7'07.

<sup>1599</sup> C'est d'ailleurs le rapprochement que fait *Télé 7 jours* dans sa présentation du téléfilm [n° 1350, 12-18 avril 1986, p. 50-51], situant *L'affaire Marie Besnard* entre « La caméra explore le temps » et « En votre âme et conscience ».

<sup>1600</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 13h, 3 janvier 1986, 2'53.

Frédéric Pottecher, s'enthousiasme pour la performance d'Alice Sapritch et son « étonnante ressemblance avec la vraie Marie Besnard »<sup>1601</sup> :

« Yves-André Hubert et ses comédiens ont réussi ce qui tient sans doute du prodige, à nous faire revivre ces moments uniques de novembre 1961. Qu'ils en soient tous ici remerciés »<sup>1602</sup>

*Télé Loisirs* conseille sans réserve cette « excellente reconstitution d'une affaire criminelle » et souligne à son tour « le sérieux travail d'enquête de Frédéric Pottecher »<sup>1603</sup> tandis que *Télé 7 jours* tranche : « du travail solide »<sup>1604</sup>. Mais surtout, *L'Affaire Marie Besnard* reçoit le 24 octobre 1986 le Sept d'Or du meilleur téléfilm. Revenu en compagnie d'Alice Sapritch sur le plateau du JT de TF1 le 25 octobre 1986 pour évoquer la récompense qu'il vient de recevoir, le perfectionniste chroniqueur, oubliant royalement le travail d'Yves-André Hubert, avoue pourtant « ne pas être très content de sa fin » parce qu'il n'a « pas assez donné d'importance à deux dépositions de deux très grands témoins, des savants »... Mais avant qu'il ne puisse entrer dans les dédales imparfaits de sa mémoire, il se voit interrompu par un Bruno Masure déjà inquiet : « Voilà. J vous remercie. Nous n'avons pas l temps d faire l instruction du procès... » annonce-t-il, soulagé de « passer la parole à Muriel [...] qui va nous dire si, demain, le ciel sera bleu... »<sup>1605</sup>. Le temps où Frédéric Pottecher imposait son tempo au journal télévisé est bel et bien révolu. Mais le chroniqueur judiciaire retraité aura finalement l'occasion de se rattraper sur d'autres plateaux télévisés jusqu'au milieu des années 1990<sup>1606</sup>.

Cette première adaptation d'un fait-divers contemporain dans le cadre d'une fiction comporte finalement trois principaux enseignements. D'abord, elle révèle, que le petit écran a attendu vingt-cinq ans après la fermeture d'un dossier pour se réapproprié un fait-divers

---

<sup>1601</sup> *Télérama*, n° 1891, 12-18 avril 1986, p. 71.

<sup>1602</sup> *Télérama*, n° 1891, 12-18 avril 1986, p. 61.

<sup>1603</sup> *Télé Loisirs*, n° 6, 12-18 avril 1986, p. 30-31.

<sup>1604</sup> *Télé 7 jours*, n° 1350, 12-18 avril 1986, p. 50-51.

<sup>1605</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 25 octobre 1986, 3'40.

<sup>1606</sup> Au milieu des années 1980, la télévision manifeste en effet un regain d'intérêt à l'égard du premier chroniqueur judiciaire de son judiciaire. Invité quelquefois sur les plateaux des JT ou des magazines (par exemple sur celui déjà évoqué d'*Aujourd'hui la vie*, autour de l'affaire Grégory / A2, 2 décembre 1985) Frédéric Pottecher fait l'objet d'une série documentaire biographique de Daniel Costelle : en trois épisodes, *Quel roman que ma vie* raconte ainsi la carrière du chroniqueur à travers les grands faits-divers qu'il a couverts (TF1, diffusion les 23 février, 2 et 9 mars 1984). En 1993, Pascal Sevrain lui réserve à son tour trois émissions de *La chance aux chansons* : en sa compagnie, des chanteurs viennent interpréter le répertoire musical consacré aux grandes figures criminelles : « Landru », « La Vologne », « La Brinvilliers », « Rue d'Appel », « Les pousse-au-crime », « Les amants d'Oradour »... (France 2, diffusion les 18, 19 et 20 janvier 1993). Voir CD Extrait 20. Il disparaît définitivement des écrans au milieu des années 1990 avant d'occuper cette fois la rubrique nécrologique, à l'occasion de son décès le 13 novembre 2001, à l'âge de 96 ans.

autrefois à la une de l'actualité télévisée et proposer une scénarisation destinée à divertir le public. On remarquera ensuite que le réalisateur n'a d'ailleurs pas cherché à romancer la trame mais au contraire fortement exploité le réalisme de la mise en scène et s'est évertué à établir une proximité visuelle à l'égard des sources d'époques. L'absence de rupture entre l'actualité et la fiction se comprend d'autant mieux ici que celles-ci sont toutes deux reliées par un fil conducteur : Frédéric Pottecher. Enfin, malgré le succès du téléfilm, l'expérience ne semble curieusement pas avoir incité les programmeurs à produire d'autres adaptations de faits-divers criminels récents. Il est vrai que l'affaire Marie Besnard avait l'avantage d'être « éteinte » : la justice ayant tranché et Marie Besnard étant décédée, l'écriture du scénario et la réalisation pouvait s'affranchir d'un respect dû aux volontés des vivants. Mais la plupart des autres faits-divers contemporains n'offrent pas la même liberté : soit parce que, comme l'affaire Patrick Henry, ils évoquent des faits bien trop douloureux, soit parce que comme l'affaire Christian Ranucci, ils font peser sur les scénaristes et réalisateurs de lourdes menaces judiciaires. À l'exception d'une Affaire Seznec diffusée le 7 janvier 1993 sur TF1<sup>1607</sup>, il faut donc attendre le début des années 2000 pour constater une politique de programmation très volontariste dans le domaine des téléfilms de faits-divers. Une nouvelle fois, l'initiative revient à TF1.

#### 4.3.3. TF1 et la vague de « fictions du réel » (2003-2007)

« Depuis trois ans, la télé-réalité a bouleversé la donne, en documentaire, en magazine, en variété, en divertissement... et évidemment en fiction. [...] Ce qu'on appelle fiction-réalité, c'est ce qu'on a fait avec *l'Affaire Dominici* ou *Jean Moulin*, ou encore avec *Dans la tête d'un tueur* [...] : nous traitons en fiction des faits réels » explique ainsi le directeur de la fiction de TF1 Takis Candilis en 2004<sup>1608</sup>. Entre 1990 et 2003, la fiction française a traversé une crise importante caractérisée par la baisse globale de près de 5000 heures au cours de la période (-35%) et surtout un effondrement de la diffusion de 75% pour la seule fiction française<sup>1609</sup>. En 1990, TF1 diffusait par exemple près de 562 heures de fictions et y consacrait 77,91 millions d'euros. Si le budget a plus que doublé en 2003 en raison de

---

<sup>1607</sup> Réalisé par Yves Boisset, *L'affaire Seznec* (3h20) réunit Jean Yanne, Christophe Malavoy et Nathalie Roussel. Le téléfilm est récompensé de 3 Sept d'Or mais l'affaire, malgré l'acharnement des descendants de l'accusé pour obtenir la révision du procès, renvoie à une période lointaine de l'entre-deux-guerres et ne peut donc compter comme un fait-divers contemporain.

<sup>1608</sup> *L'Humanité*, 15 octobre 2004, p. 20.

<sup>1609</sup> Source : CSA. L'analyse tient compte de l'évolution du paysage audiovisuel : augmentation du nombre de chaînes et du nombre d'heures de diffusions etc.



l'augmentation des coûts (165,71 millions), le volume horaire a quant à lui été divisé par deux (209 heures annuelles), se rapprochant des données plus stables constatées sur le service public<sup>1610</sup>.

L'irruption médiatique des émissions de « télé-réalité » en 2001, dans le sillage de *Loft Story*, a-t-elle donc, comme le suggère Takis Candilis, réanimé la fiction télévisée en propulsant des « fictions-réalité » ayant favorisé le retour de faits-divers criminels contemporains ? La réponse est plus nuancée car l'analyse des différents formats de fiction montre que le « 90 minutes » a plutôt traversé la période 1990-2003 en s'épanouissant : TF1 et France 2 proposaient respectivement 77 et 108 heures de fictions dans ce format en 1990, 164 et 111 heures en 2003. Les téléfilms ne semblaient donc pas traverser de crise avant l'apparition de la « télé-réalité » en 2001. Il n'en demeure pas moins que l'on remarque dès 2003 le retour cette fois durable des faits-divers contemporains. En 1986, l'affaire Marie Besnard était restée ponctuelle et sans suite : tel n'est pas le cas de *L'affaire Dominici* en 2003, qui inaugure une véritable vague de fictions basées sur des faits-divers réels. Plusieurs traits communs caractérisent cette production.

#### a. Des succès d'audience

Réalisée par Pierre Boutron, *L'affaire Dominici*<sup>1611</sup> (Gétévé Productions) est diffusée sous la forme d'un téléfilm en deux épisodes de 90mn, les 13 et 20 octobre 2003. Avec près de 23% de l'audience globale et 50,2% de parts de marché, TF1 réalise sa meilleure audience de l'année : 12,2 millions de téléspectateurs. Ce triomphe joue comme un appel d'air. Le directeur des programmes et des fictions, Takis Candilis, qui « fonctionne de manière assez empirique » voit à travers ce succès « la confirmation que nous avons raison d'aller dans ce sens »<sup>1612</sup>. Il passe aussitôt une série de commandes aux différentes maisons de production. Inspiré de l'affaire Francis Heaulme, *Dans la tête du tueur*<sup>1613</sup> (GTM), réalisé par Claude-Michel Rome, est ainsi prêt quelques mois plus tard et diffusé le 10 mars 2005. La chaîne n'est pas déçue des 42,9% de parts de marché obtenus (10,3 millions de téléspectateurs) et non moins satisfaite de l'International Emmy Award remporté le 21 novembre 2005 par

---

<sup>1610</sup> France 2 : 202 heures et 52,75 millions d'euros en 1990, 230 heures et 101,53 millions en 2003.

<sup>1611</sup> INA, *L'affaire Dominici*, TF1, 13 et 20 octobre 2003 [1h41 et 1h56], 20h55. Réal. : Pierre Boutron.

<sup>1612</sup> *Le Film Français*, 1<sup>er</sup> octobre 2004. Les faits-divers ne sont pas les seules sources d'inspiration de cette fiction du réel qui puise également dans les faits historiques : les 6 et 13 janvier 2003, TF1 programmat ainsi *Jean Moulin, une affaire française* (coproduction européenne, avec Pierre Aknine à la réalisation).

<sup>1613</sup> INA, *Dans la tête du tueur*, TF1, 10 mars 2005, 1h51, 20h59. Réal. : Claude-Michel Rome.

l'acteur Thierry Frémont pour sa performance dans le rôle du tueur en série<sup>1614</sup>. En septembre 2005, TF1 s'autorise un détour plus lointain dans l'histoire criminelle en réanimant *Désiré Landru*<sup>1615</sup> sous les traits de Patrick Timsit. La réalisation a été confiée au même Pierre Boutron (Septembre Productions) qui, deux ans plus tôt, mettait en scène le patriarche de la Grand-Terre. Le 19 septembre 2005, 9,5 millions de français suivent donc les aventures du cynique criminel, assassin de onze de ses 283 conquêtes entre 1915 et 1919. L'année suivante, TF1 revient pour la deuxième fois sur l'affaire Marie Besnard en diffusant le téléfilm en deux parties de Christian Faure : avec près de 45% de parts de marché et plus de 11 millions de téléspectateurs, *Marie Besnard, l'empoisonneuse*<sup>1616</sup> (Ramona Productions) n'est pas loin de battre le record détenu par son contemporain Gaston Dominici. Le 9 novembre 2006, encore, *La Chasse à l'homme*<sup>1617</sup> (TAP) met en scène la traque de l'ennemi public numéro un Jacques Mesrine mais ne séduit « plus que » 8 millions de téléspectateurs (32,9% de parts de marché). Fin provisoire de la déferlante, TF1 ose enfin adapter la délicate *Affaire Ranucci : Le combat d'une mère*<sup>1618</sup> (Septembre Productions) : réalisé par Denys Granier-Deferre, le téléfilm obtient toutefois un résultat décevant puisqu'il plafonne à 30% de parts de marché.

Malgré une légère érosion, les adaptations d'affaires criminelles françaises permettent donc à TF1 de remporter quelques-uns de ses plus gros succès d'audience et de bénéficier ainsi d'une augmentation des tarifs publicitaires auprès des annonceurs.

#### *b. Une assise éditoriale*

Pour accélérer et faciliter la production de ces « fictions-réalité », la première chaîne s'appuie essentiellement sur une actualité éditoriale particulièrement dynamique. Car, effet incitatif, le vif intérêt du public pour la rubrique encourage le traitement voire la surmédiatisation de certains faits-divers, ce phénomène médiatique alimentant et se nourrissant à son tour d'une activité éditoriale intensive. Sur les étals des libraires se multiplient en effet les témoignages de victimes innocentes, d'accusés injustement condamnés, d'enquêteurs contrariés et mêmes de criminels plus ou moins repentis, dont les mésaventures sont publiées parfois avant même une décision judiciaire. En 1962, on se

---

<sup>1614</sup> L'Académie internationale de la télévision, organisée à New-York, récompense les meilleures programmes de télévision du monde entier. Thierry Frémont est le premier acteur français à recevoir un prix d'interprétation.

<sup>1615</sup> INA, *Désiré Landru*, TF1, 19 septembre 2005, 1h40, 20h58. Réal. : Pierre Boutron.

<sup>1616</sup> INA, *Marie Besnard, l'empoisonneuse*, TF1, 25 sept. [1h41] et 2 oct. 2006 [1h38], 20h50. Réal. : Christian Faure.

<sup>1617</sup> INA, *La chasse à l'homme*, TF1, 9 novembre 2006, 1h39, 20h49, Réal. : Arnaud Ségnac.

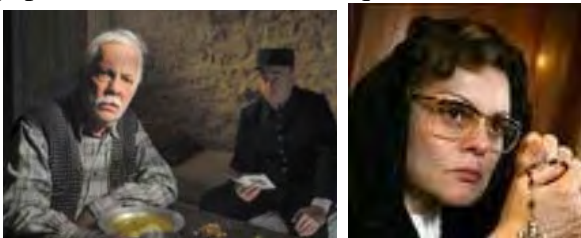
<sup>1618</sup> INA, *Le combat d'une mère*, TF1, 29 janvier 2007, 1h30, 20h53. Réal. : Denys Granier Deferre.

souvent que Marie Besnard avait attendu scrupuleusement la fin de son procès avant de publier ses *Mémoires* aux éditions Les Productions de Paris. Au début des années 2000, attirées par la perspective de réaliser des records de ventes, les maisons d'éditions, pour certaines en crise, ont bien du mal à résister à la tentation de publier des récits encore d'actualité. Ainsi, en 2002, Calmann-Lévy s'apprête à publier *Vous n'aurez pas à le regretter*, témoignage de Patrick Henry recueilli un an et demi après sa sortie de prison. Mais début le 5 octobre 2002, Patrick Henry, en liberté conditionnelle, est arrêté en Espagne en possession de 10 kg de haschisch et retourne donc aussitôt en prison dans l'attente de son nouveau procès. Mais Calmann-Lévy, qui a déjà versé 600.000 francs d'à-valoir à l'intéressé, maintient la parution du livre, en changeant toutefois opportunément le titre : *Avez-vous à le regretter ?*<sup>1619</sup>

TF1 surveille avec attention ces publications et, chaque fois, qu'elle en juge l'intérêt, achète les droits. Les téléfilms peuvent donc prétendre au titre de « fictions du réel » précisément parce qu'ils s'appuient bien souvent sur cette littérature de témoignages. *L'affaire Dominici* est ainsi directement adaptée du livre de William Reymond<sup>1620</sup>. *Dans la tête du tueur* est également l'adaptation fidèle du livre de Jean-François Abgrall<sup>1621</sup>, l'ancien gendarme de la brigade de Relecq qui a réussi à démasquer Francis Heaulme. Un autre enquêteur, le commissaire Lucien Aimé-Blanc<sup>1622</sup>, a inspiré le scénario de *La chasse à l'homme*.

### c. Une distribution d'acteurs populaires

Les adaptations de faits-divers criminels ont encore en commun le fait de s'appuyer sur une distribution prestigieuse. La production n'hésite pas à faire appel à des acteurs populaires et consensuels qui, eux-mêmes, ne craignent pas d'incarner des personnages



antipathiques et cyniques. Michel Serrault incarne ainsi un Gaston Dominici aussi bourru et obstiné qu'est buté son partenaire Michel Blanc, en commissaire Sébeille. Le jovial Patrick Timsit, habitué des comédies à succès, surprend également dans le rôle du sinistre Henri-Désiré Landru. Après l'austère interprétation d'Alice Sapritch, l'humoriste Muriel

<sup>1619</sup> HENRY Patrick, *Avez-vous à le regretter ?*, Paris, Calmann-Lévy, octobre 2002, 327 p.

<sup>1620</sup> REYMOND William, *Dominici non coupable, les assassins retrouvés*, Paris, Flammarion, 283 p. Publié en 1997, l'ouvrage a été réédité à la suite de la diffusion du téléfilm, enrichi de « d'informations inédites ».

<sup>1621</sup> ABGRALL Jean-François, *Dans la tête du tueur. Sur les traces de Francis Heaulme*, Paris, Albin Michel, 2002, 250 p.

<sup>1622</sup> AIMÉ-BLANC Lucien, CARADEC'H Jean-Michel, *L'indic et le commissaire*, Paris, Plon, 2006, 246 pages.

Robin réussit à rendre fragile une Marie Besnard finalement plus boudeuse que sévère, et du coup plus sympathique.

Tel n'est pas l'objectif de Thierry Frémont qui, à défaut de rendre son personnage de psychopathe attachant, impressionne la critique en composant un Francis Heaulme animalisé. Lorsque la production engage des acteurs quasiment inconnus dans les rôles principaux, elle ne manque pas de les seconder par des acteurs plus familiers. Ainsi, Serge Riaboukine et Alexandre Halimi, qui incarnent respectivement Jacques Mesrine et Christian Ranucci, sont chacun entourés de Richard Berry (commissaire Lucien Aimé-Blanc) et Catherine Frot (qui joue la mère de Ranucci, au fond le personnage central du téléfilm intitulé *Le combat d'une mère*).

#### *d. Des faits réels romancés*

Bien qu'ils reposent sur des faits réels, ces téléfilms n'en sont pas moins destinés à un public que la chaîne cherche avant tout à rassembler et divertir. Lorsque la trame des faits-divers semble trop aride, les producteurs n'hésitent donc pas à romancer le récit. *Marie Besnard, l'empoisonneuse* est de ce point de vue l'exemple le plus emblématique d'un réel réinventé. En disparaissant de l'actualité, le fait-divers a effectivement perdu son sens immédiat. La résurgence de l'affaire à travers la fiction n'a donc plus pour objet de raviver un débat ou une polémique désormais obsolètes mais plutôt d'interroger une période historique donnée, de restituer le contexte d'une époque révolue pour le plaisir de toutes les générations, parents et grands-parents des plus jeunes téléspectateurs. En 1986, l'affaire Marie Besnard, parce qu'elle était scénarisée par un journaliste de l'époque, restait très proche de la querelle des experts, contre-experts et surexperts au cœur des commentaires de la presse des années 1950 et 1960. Mais cette polémique n'a plus aucun intérêt pour le réalisateur Christian Faure en 2006. L'ambition de ce dernier est donc de proposer au téléspectateur un dépaysement historique en le replongeant, via l'événement criminel, au cœur de la société française des années 1950 et 1960. Décors, costumes, mobiliers, accessoires, univers musical... sont ainsi revisités à travers une mise en scène et des dialogues dont le rythme n'a, lui, rien de commun avec les productions de l'époque.

Mais l'intérêt de redécouvrir un passé en toile de fond ne suffit pas à fidéliser le public destiné à revenir la semaine suivante pour le deuxième épisode. Une vision trop proche des faits réels est même risquée pour la production car l'accusée est âgée et un fait-divers vieux de quarante ans peut susciter l'indifférence. Pour rajeunir et rendre donc plus « sexy »

l'intrigue du téléfilm, les scénaristes inventent le personnage d'une jeune stagiaire de radio envoyée par sa rédaction pour couvrir l'affaire. Le faible potentiel de séduction de la sexagénaire Marie sera donc compensé par le visage frais de la jolie Simone (Mélanie Bernier). Les téléspectateurs ne manqueront d'ailleurs pas de se passionner pour sa relation orageuse avec le jeune et brillant Me Vidal, avocat de Marie Besnard (Grégory Fitoussi). Cette stratégie semble finalement avoir été opérante puisque TF1 n'a quasiment pas perdu de téléspectateurs entre la diffusion du premier et du deuxième épisode<sup>1623</sup>. Le romanescque a néanmoins quelques limites quand pèsent sur les scénaristes de lourdes menaces judiciaires.

*e. Risques judiciaires et proximité temporelle*

L'achat des droits d'un livre (biographie, récit, enquête) ne règle pas le problème des producteurs et diffuseurs car, dans la plupart des cas, l'ouvrage en question propose un témoignage subjectif et parfois controversé de la part d'un protagoniste du fait-divers. C'est le cas, du téléfilm sur Jacques Mesrine : furieux de voir la version de son rival bénéficier d'une adaptation télévisée, l'ex-commissaire Broussard, qui a pu voir *La chasse à l'homme* lors d'une première diffusion sur les écrans belges (15 mars 2006) et suisses (29 avril 2006), entame une procédure judiciaire<sup>1624</sup>. La décision de la Cour de cassation du 6 octobre 2006 lui donne en partie raison en confirmant la situation de légitime défense des policiers au moment de la fusillade<sup>1625</sup>. TF1 est également contrainte de compléter l'avertissement en préambule du téléfilm (« Ce téléfilm est basé sur des faits réels, utilise le langage de la fiction et s'inspire du récit qu'en a fait l'un des protagonistes ») par l'insertion « D'autres peuvent avoir une vision différente de ces événements » et d'intégrer un « Police ! Bouge pas ! » dans les dialogues pour montrer que les policiers ne se sont pas précipités sur leurs armes.

Les tentatives pour empêcher la diffusion de ces téléfilms ne sont pas rares : un ancien compagnon de cellule de Jacques Mesrine avait déjà tenté de faire pression sur les producteurs. En 2006, encore, *Le combat d'une mère* a provoqué la colère des parents de Maria-Dolorès Rambla, qui comme en 1979 pour la sortie du film de Michel Drach, déposent

---

<sup>1623</sup> Le premier épisode réalise 46,1 de parts de marché (11,6 millions de téléspectateurs), le second 44,4% de PDM et (11,1 millions de téléspectateurs).

<sup>1624</sup> Selon *Télérama* [n° 2943, 7 juin 2006, p. 17], Robert Broussard aurait été approché par Charles Villeneuve (TAP) qu'il connaît depuis longtemps. Le producteur du *Droit de savoir* lui aurait affirmé que « loin d'être à la gloire de Mesrine, le téléfilm montrera aussi le côté « salaud » du personnage » et qu'il pourrait visionner le téléfilm avant toute diffusion.

<sup>1625</sup> C'est la version défendue par le commissaire Broussard : il a donné l'ordre de tirer en voyant Mesrine se baisser pour ramasser des grenades qu'il allait envoyer en direction des policiers. Dans son ouvrage, Lucien Aimé-Blanc estime au contraire que Mesrine était démuni et a été abattu sans sommation.

un référé pour empêcher la diffusion du téléfilm. Le 30 octobre 2006, au nom de la liberté d'expression, le tribunal juge qu'il ne peut a priori interdire la diffusion de l'adaptation : si recours il doit y avoir, il se fera donc après le passage à l'antenne. Mais le téléfilm de Denys Granier-Deferre n'adopte pas le parti pris du film de Michel Drach : s'il souligne les incohérences de l'enquête et suggère l'innocence de Ranucci, le réalisateur, comme en témoigne le titre, s'intéresse surtout à la détresse et à l'acharnement de la mère du condamné pour obtenir un traitement juste et indépendant de la part de l'institution judiciaire.

Tout en étant bienveillante à l'égard de la liberté d'expression, la jurisprudence française, au regard des dossiers traités en justice dans les années 1990, tend néanmoins à inciter les auteurs d'œuvres basés sur des faits réels à « respecter un devoir de prudence et d'objectivité »<sup>1626</sup>. C'est justement au nom du manquement de ce principe que l'avocate de Francis Heaulme choisit, en mars 2005, d'intenter une action contre les producteurs du téléfilm : dans une scène, on voit en effet Francis Heaulme dessiner parfaitement les lieux du double crime de Montigny-lès-Metz. Or, le document réel, versé dans le dossier comme pièce à conviction, n'est pas, aux dires de l'avocate, aussi précis, ce qui sous-entend que l'accusé ne connaissait pas les lieux et ne pouvait ainsi être le meurtrier. L'avocate s'appuie ici sur l'état de la procédure d'instruction à l'encontre de son client : car si Francis Heaulme a été condamné en décembre 2004 pour trois homicides commis en 1988 et 1989, et reconnu au total coupable de 9 meurtres, il n'a jamais été mis en examen pour le crime de Montigny-lès-Metz, imputés à tort à un autre condamné : Patrick Dils.

L'adaptation d'affaires récentes ou non élucidées est plus particulièrement problématique. En 2004, TF1 se voit ainsi contraint d'annuler la diffusion de son docu-fiction sur *La tuerie de Nanterre*, survenue deux ans plus tôt. Les rescapés et les familles des victimes de Richard Durn s'étaient en effet catégoriquement opposés à ce projet développé en partenariat avec la direction des fictions et la maison de production de Charles Villeneuve, qui produit le magazine d'information de la chaîne (*Le droit de savoir*). Le docu-fiction a donc été réalisé mais jamais diffusé. La prudence et la discrétion règnent encore autour du projet *Notable, non coupable*, inspirée de l'affaire Alègre. Réalisé par Francis Girod (Flach Film), le téléfilm en deux parties n'était, selon l'annonce des responsables des programmes, pas prévu avant le printemps 2007... c'est-à-dire après le départ de Dominique Baudis de la présidence

---

<sup>1626</sup> « Dans toute œuvre tirée d'un fait ou d'un personnage public, il ne doit pas pouvoir être possible de démontrer de la part des auteurs une volonté manifeste de nuire à l'une ou l'autre des parties. Il s'agit d'une ligne rouge à ne pas franchir. Il a été jugé par exemple que ne respectait pas un devoir de prudence et d'objectivité l'auteur qui ne mentionnait pas tous les faits d'une affaire judiciaire. » (Cour de cassation, Civ. 1<sup>ère</sup>, 20 novembre 1990, JCP II 21908).

du CSA. En juillet 2006, enfin, TF1 achète les droits du livre « Moi Karine, innocente et cassée » [Plon] et annonce qu'elle produira le téléfilm sur l'affaire d'Outreau du point de vue de l'une ses victimes, Karine Duchochois. « Le danger [...] est que des scénaristes tranchent à partir d'éléments contestables. Sur un fait-divers ancien, c'est juste perturbant sur le plan intellectuel. Mais dans un pays où la justice est extrêmement lente, la fiction risque d'interférer de plus en plus avec le fonctionnement judiciaire » prévient le sociologue des médias Jean-Marie Charon<sup>1627</sup>.

La programmation de ces téléfilms révèle au fond un complet bouleversement du rapport de la fiction à l'événement criminel. D'une prudence ou d'une indifférence constante jusqu'au début des années 2000 les responsables des fictions télévisées adoptent à partir de cette date une attitude beaucoup plus impatiente, agressive et professionnalisée à l'égard des faits-divers criminels. Négociateurs pour l'achat des droits éditoriaux ou conseillers juridiques soucieux de respecter le droit des personnes : ces intermédiaires ont désormais pris une place cruciale dans le processus de fabrication des fictions du réel. Si les adaptations de faits-divers criminels ne sont évidemment pas seules en cause, elles ont en effet contribué au renforcement significatif des effectifs des services juridiques au sein des chaînes : sur TF1, en 2006, 45 personnes étaient ainsi chargées de veiller à ce que les programmes respectent les lois encadrant le droit à l'image et protégeant la vie privée (23 pour France Télévision). Dix ans après les *reality show*, les émissions de télé-réalité, également caractérisée par leur capacité à s'exporter à travers le monde entier, font resurgir en France le débat sur la notion de réel à l'écran. Ce contexte médiatique, économique et culturel a donc bel et bien contribué à renouveler les politiques de programmation de fictions télévisée et accroître ainsi la visibilité des récits criminels. Si TF1 a impulsé le mouvement, d'autres chaînes s'engouffrent bientôt dans la brèche.

*f. Une contre-programmation : L'affaire Villemin sur France 3 (28, 29, 30 octobre 2006)*

La vague de fictions du réel sur TF1 oblige involontairement la concurrence à s'emparer d'un autre fait-divers particulièrement délicat : l'affaire Villemin. En 1994, les parents de Grégory, on se souvient, avaient appelé sur le plateau de *La marche du siècle* les médias à ne plus exploiter leur drame. Mais au début des années 2000, TF1, qui compulse alors les grandes affaires criminelles contemporaines, envisage de porter à l'écran le fait-

---

<sup>1627</sup> *Télérama*, n°2836, 19 mai 2004, p. 76-80.

divers de la Vologne. Christine et Jean-Marie Villemin réagissent aussitôt et, malgré eux, choisissent de contrecarrer les plans de la chaîne privée :

« Nous avons toujours été contre tout projet de film. Quand nous avons appris incidemment qu'une chaîne privée préparait un docu-fiction sur notre affaire, sans nous en parler, nous avons décidé de réagir plutôt que de subir encore. Comme nous ne pouvions rien empêcher, nous préférons que ce soit sur une chaîne de service public et avec des personnes de confiance qui respecteraient les faits. Alors, nous accepterions d'y contribuer. Si cette chaîne privée ne s'était pas lancée, jamais nous ne serions sortis de notre retraite. »<sup>1628</sup>

En 2003, ils contactent donc Laurence Lacour, la journaliste d'Europe 1 envoyée dans les Vosges par sa rédaction en 1984 et devenue depuis une amie proche de la famille, afin de leur faire part de leurs inquiétudes. L'auteur du *Bûcher des innocents* tente de persuader l'un de ses amis, Raoul Peck, de s'intéresser à l'affaire. D'abord réticent, ce dernier accepte finalement de rencontrer les époux Villemin et cède<sup>1629</sup>. Christine et Jean-Marie Villemin vendent alors les droits de leur livre *Le Seize octobre* [édition Plon, 1994] à la maison de production Studio International qui confie le scénario à Pascal Bonitzer et bien sûr la réalisation à Raoul Peck. France 3 sera le diffuseur des six épisodes de 55 minutes de *L'affaire Villemin*.

À l'opposé de la démarche de TF1, les producteurs et le réalisateur de *L'affaire Villemin* rejettent l'idée d'une version romancée du drame criminel et entendent au contraire restituer l'affaire avec une précision documentaire. Raoul Peck, tout en s'inspirant du livre des parents de Grégory et de celui de son amie Laurence Lacour, entreprend donc une longue recherche dans les actes de la procédure judiciaire pour étayer son scénario. Nombre de dialogues sont ainsi directement extraits des procès-verbaux. Six mois d'écriture sont nécessaires aux auteurs. Le tournage se déroule quant à lui dans des conditions de secret inhabituelles bien loin des lieux du crime (en Franche-Comté et en Ile-de-France) et dure soixante-quatre jours. Contrairement, encore, à la stratégie de la chaîne privée, aucune vedette n'est prévue à la distribution et les parents de Grégory seront incarnés par deux acteurs inconnus Francis Renaud et Armelle Deutsch<sup>1630</sup>. Il est vrai que le budget fiction de France 3

---

<sup>1628</sup> Jean-Marie Villemin, *La Croix*, 24 octobre 2006.

<sup>1629</sup> « J'ai été touché par ces gens simples et légers malgré la tragédie qu'ils ont vécue. J'avais devant moi des êtres humains, pas le fruit des clichés que j'avais accumulés. [...] Je n'ai vu qu'un couple broyé par une énorme machine judiciaire et médiatique. Une humanité qui faisait sens. À partir de là, un film devenait possible. » *Télérama*, n°2963, 25 octobre 2006.

<sup>1630</sup> Armelle Deutsch était déjà au générique de *L'affaire Dominici* sur TF1 en 2003. Elle y tenait le rôle secondaire de « Brigitte ».



n'est pas aussi élevé que celui de TF1<sup>1631</sup>. À l'écran, L'affaire Villemin rappelle la démarche du *Marie Besnard* de 1986. Si la première s'intéresse plus au récit criminel que la seconde, essentiellement consacrée au récit judiciaire, toutes deux ont misé sur un hyperréalisme efficace où les images de fiction (à droite) se confondraient presque avec les images d'actualité (à gauche).



Le résultat « bouleverse » en tout cas les parents de Grégory<sup>1632</sup>. Le téléfilm « est criant de vérité : c'est impressionnant et même éprouvant » avoue Christine Villemin tandis que son mari souligne à quel point l'adaptation est fidèle à leur vécu, quasi-documentaire et exprime sa reconnaissance à l'égard des producteurs Jérôme Minet et Nora Melhli qui ont privilégié la « clarté et la sobriété » au « pathos » : « Pour nous, ce film est un chef-d'œuvre »<sup>1633</sup>. S'ils n'osent guère espérer que la diffusion du film fasse éclater la vérité judiciaire (par la prise de parole de témoins muets retranchés dans leur silence)<sup>1634</sup>, ils attendent au moins que « l'opinion publique comprendra ». Mais « l'opinion publique » qui aurait pu comprendre durant trois soirées consécutives<sup>1635</sup> le drame des parents de Grégory ne s'est pas réellement mobilisée : si les deux premiers épisodes ont réussi à atteindre le score médiocre de 23% de part de marché, les quatre épisodes suivants ont enregistré une chute importante de l'audience avec respectivement 13,7%, 14,9%, 15,9% et finalement 19% de parts de marché. Sans doute les vacances scolaires, les fêtes d'Halloween ou la concurrence des autres chaînes etc. expliquent-elles en partie le manque d'intérêt du public. Mais on ne peut manquer d'ajouter à ces raisons le format inhabituel du téléfilm et, surtout, le parti pris de l'austérité de la mise en scène.

<sup>1631</sup> En 2003, France 3 consacre 75,1 millions d'euros aux fictions de 90mn pour un volume horaire de 111h20, tandis que TF1 dépense le double (148,91 millions) pour 164h de fictions dans ce format.

<sup>1632</sup> Christine Villemin déclare : « Ce qui m'a le plus bouleversée, ce sont les scènes où Raoul Peck évoque la vie d'avant et fait apparaître Grégory. » Jean-Marie Villemin poursuit : « La première fois que nous l'avons vu, c'était un soir, chez nous, seuls avec Raoul Peck et Laurence Lacour. Nous ne pouvions parler Nous pleurions, bouleversés. Nous revivions tout avec une intensité inimaginable. C'est un film fort et juste, important pour Grégory, pour nos enfants, pour nous. » *La Croix*, 24 octobre 2006.

<sup>1633</sup> *La Croix*, 24 octobre 2006.

<sup>1634</sup> La prescription de l'affaire interviendra en 2011. D'ici là, de nouveaux éléments ou des aveux peuvent entraîner la réouverture du dossier.

<sup>1635</sup> « La foudre » et « la meute » sont diffusés le 28 octobre 2006, « L'engrenage » et « Dérapage » le 29 octobre, « La traque » et « L'espoir » le 30 octobre.

Comme pour les autres adaptations de faits-divers criminels sur TF1, France 3 a du subir une offensive judiciaire de la part des avocats de Marie-Ange Laroche, qui, craignant que la série ne soit à charge contre Bernard Laroche, réclament de la part du juge des référés du tribunal d'instance de Nancy un droit de prévisionnage. Ils sont déboutés le 3 octobre 2006, au nom de la liberté d'expression. Reportée plusieurs fois, la diffusion est finalement programmée les 28, 29 et 30 octobre 2006. Mais trois mois plus tard, le 26 janvier 2007, les avocats de Marie-Ange Laroche et Muriel Bolle assignaient France 3 devant le tribunal de Grande instance de Nanterre pour diffamation.

### **Conclusion**

Fiction réaliste, réalité dramatisée, faits scénarisés, réel romancé : avec le temps, le récit brouille d'autant plus les faits criminels que ces derniers resurgissent, à partir des années 1980, à travers des genres télévisuels inédits, en marge de l'information. L'éventail des fonctions de l'événement s'en trouve alors considérablement élargi. Le fait-divers n'est plus une rubrique de l'information télévisée déclinée dans les seuls JT et magazines de la rédaction en vue d'éclairer l'actualité et éveiller les téléspectateurs sur les mouvements qui troublent et révèlent une société : il devient au contraire un véritable spectacle destiné à rassembler et divertir le plus grand nombre de téléspectateurs. Des *reality show* voyeuristes aux « polars » télévisés de *Faites entrer l'accusé* ou aux « fictions du réel » de TF1, les faits criminels du passé sont soumis à des relectures, des appropriations, des mises en scène, des réinterprétations certes distinctes selon les genres, mais qui au fond visent un objectif commun : fédérer.

Dans cet objectif, on a pu observer la télévision s'imposer au cours des années 1980 comme une actrice à part entière des événements<sup>1636</sup>. Ainsi, quand les émissions rétrospectives cherchent à rassembler autour des images du passé et construisent ainsi dès le début des années 1980 une véritable mémoire télévisuelle du crime indissociable du média lui-même, les *reality show* placent le petit écran dans une logique plus prospective. *Perdu de Vue* et *Témoin numéro un* rappellent moins les crimes à la mémoire (certains étant complètement inconnus aux yeux téléspectateurs) qu'ils ne cherchent à créer de nouveaux faits en comptant sur la complicité du public. Mais les frontières ne sont d'ailleurs pas si tranchées entre les différents genres et, de ce point de vue, une fiction peut parfois produire un

---

<sup>1636</sup> Ce constat dépasse largement le cas des faits-divers criminels.

effet de réel bien plus convaincant qu'un traitement scénarisé et dramatisé de la réalité criminelle.

Le début des années 2000 semble enfin révéler l'affirmation de deux stratégies distinctes de programmations entre les chaînes : quand France 2 mise sur la case documentaire (*Faites entrer l'accusé*), TF1 fait le pari plus coûteux de la fiction. Mais dans les deux cas, on constate finalement une nette accélération des temporalités à l'égard des faits réels. À l'heure où s'effacent les contours de la rubrique mais se multiplie paradoxalement le récit criminel à l'écran, la question, pour les journalistes et programmeurs, n'est plus de savoir si le fait-divers deviendra un fait d'histoire, mais plutôt d'apprendre à gérer la production d'images sitôt produites, déjà englouties par de nouvelles.

Si la criminalité présente au fond mille visages, les époques mettent de temps à autre plus distinctement en lumière des profils, sinon nouveaux, du moins réactualisés au rythme des évolutions économique, politique, sociale, juridique ou culturelle qui façonnent et bousculent parfois les sociétés. Mais à l'heure de la transmission par satellite, du fantasme du direct, du flux ininterrompu des programmes, de la multiplication des images, du règne de la télécommande et de l'éclatement des publics, ces comportements criminels changent peut-être moins vite que le regard porté sur eux. Dans cet ultime chapitre, consacré aux représentations, nous avons retenu deux figures criminelles saillantes de cette fin de siècle, voire de millénaire : le tueur en série, évoqué ici à travers le cas de Guy Georges, et le pédophile, décliné au contraire à l'infini afin de briser un long silence individuel et collectif. Parce qu'elles questionnent tragiquement l'(in)adaptation des institutions, toutes deux ont donc en commun le fait d'avoir profondément marqué les débats contemporains dès la deuxième moitié des années 1990 et d'avoir contribué – sans en détenir l'exclusivité – à propulser l'émergence d'une troisième figure jusqu'alors négligée : la victime. C'est donc à travers ces trois représentations saillantes de la criminalité sur la scène médiatique que s'achève notre étude et que se reformule un questionnement récurrent : quelles mutations des imaginaires collectifs surgissent-elles de la mise en image du récit criminel et, inversement, de quelle façon ce récit télévisuel exerce-t-il une pression sur la société et accompagne-t-il ses changements ?

## **5.1. Le tueur en série**

### 5.1.1. Du « tueur de l'Est parisien » à « l'affaire Guy Georges » : morphologie

« Il y aurait un tueur en série dans la capitale... Un homme... qui s'attaque à de jeunes femmes sans histoire... les viole... puis les tue »<sup>1637</sup> annonce brutalement Valérie Fourniou le 19 novembre 1997, expliquant aux Français et plus particulièrement aux jeunes Parisiennes de 20 à 25 ans la menace qui pèse elles. À en juger le ton de sa voix, la journaliste trentenaire de France 2 n'écarte d'ailleurs pas l'hypothèse que le tueur puisse s'en prendre à des victimes plus âgées... Ces propos glaçants plongent quoi qu'il en soit immédiatement le téléspectateur au cœur d'une intrigue criminelle plus haletante qu'à l'accoutumé, marquée par une

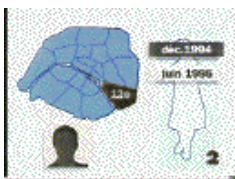
---

<sup>1637</sup> INA, Journal télévisé, France 2, 13h, 19 novembre 1997, 1'30.

couverture télévisée sensiblement schizophrène puisque, pendant quatre mois, vont en effet se mélanger les points de vue criminel et policier. Se promenant dans la foule anonyme, le JRI Jacques Cardoz filme ainsi avec attention les chaussures à talons des passantes et s'attarde sur les silhouettes non identifiables de jeunes femmes : en adoptant au fond le regard du tueur, la caméra cherche moins le criminel qu'elle ne traque sa victime potentielle ! Même la vaste et populaire place de la Bastille prend des allures de coupe-gorge. Au contraire, le commentaire



de Valérie Fourniou, se place pour sa part résolument du côté des policiers en faisant le point de l'enquête, armé d'une infographie



éclairante destinée à mieux visualiser « le champ d'action » et le « terrain »<sup>1638</sup> du tueur. L'usage de la cartographie va d'ailleurs dès le mois suivant accréditer dans la presse le sobriquet de « Tueur de l'Est parisien ».

L'affaire du tueur en série parisien éclate donc dans les médias à la suite du meurtre d'Estelle Magd, le 15 novembre 1997. Les journaux télévisés, qui n'avaient pourtant pas relevé cet assassinat isolé, en parle dès le 19 novembre lorsque, à partir des renseignements obtenus auprès des policiers, se dessine finalement la piste d'un tueur en série dans la capitale. Les traces prélevées sur les lieux du crime ont en effet conduit les enquêteurs à faire le lien avec d'autres crimes antérieurs survenus depuis plusieurs années dans certains quartiers de Paris. Si les reportages télévisés qui se succèdent les semaines suivantes sont



principalement consacrés à la traque de l'assassin, les journalistes ne manquent pas, les premiers jours, de dresser le « tableau de chasse » du criminel en faisant le morbide inventaire de ses victimes. Son coupé, on pourrait d'abord penser que le reportage de Denis Brunetti du 19 novembre, entraîne le téléspectateur dans une virée touristique au cœur du Paris populaire. Mais le commentaire, en livrant des détails macabres, parvient à « corporiser » le sujet... de cadavres. La liste est certes longue mais le téléspectateur mesure déjà, à travers les ellipses du reporter, qu'elle est incomplète :

<sup>1638</sup> INA, Journal télévisé, France 2, 13h, 19 novembre 1997, 1'30.

« Dimanche dernier, dans une petite rue tranquille du 11<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, les policiers découvrent le corps d'Estelle, 25 ans, sauvagement égorgée, dévêtue, les mains liées dans le dos... [...] Ce meurtre d'une jolie blonde ressemble à celui, dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement cette fois, de Magali. Il y a deux mois. Une étudiante polie, mignonne, victime de violences sexuelles. Au quai des Orfèvres, pourtant, plusieurs groupes de la Brigade criminelle sont sur le pied de guerre et ils sont peut-être revenus sur la trace d'un tueur en série de 94-95... [...] En décembre 94, c'était Agnès Nijkamp, une décoratrice de 32 ans... En juillet 95, c'était Hélène Frinking, une étudiante en médecine, toujours dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement... En juin de la même année, une jeune femme avait aussi échappé à un tueur. [...] »<sup>1639</sup>

« L'affaire du tueur de l'Est parisien » tient donc en haleine l'opinion publique à partir du 19 novembre 1997 et fait régulièrement la une des grands médias nationaux. De novembre 1997 à mars 1998, la presse talonne la police dans leur « traque » du tueur en série. Mais après quatre mois de psychose dans la capitale, dix-huit semaines de ferveur médiatique et de lenteurs policières, Guy Georges est enfin arrêté le 26 mars 1998, dans un supermarché près de la station de métro Blanche. « L'affaire du tueur de l'Est parisien » devient « l'affaire Guy Georges » et, après la traque, le fait-divers prend alors une tournure plus polémique. En effet, tout en s'intéressant de près au criminel désormais identifié, en dressant de lui un portrait plus complet, en cernant son parcours et dressant enfin la liste exhaustive de ces crimes, les journalistes interrogent : comment Guy Georges a-t-il pu échapper aussi longtemps à la police ?

Le débat s'intensifie à la télévision jusqu'à la fin de l'année 1999 avant de connaître quelques mois d'accalmie. Mais une tentative d'évasion ratée du tueur en série présumé, fin décembre 2000, ainsi que l'annonce, début février 2001, de la tenue imminente du procès, ravive l'intérêt médiatique. De nombreux journalistes sont donc mobilisés lorsque s'ouvre le procès de Guy Georges, le 19 mars 2001, à la cour d'assises de Paris. L'accusé, qui persistait à nier les faits, finit au neuvième jour de son procès par avouer les sept meurtres qui lui sont reprochés et demander pardon aux familles des victimes : le mur d'indifférence froide qu'il avait réussi à préserver vient de s'effondrer en ce 27 mars 2001. Mais cette « défaillance » du tueur en série ne dure pas et c'est « sans émotion apparente »<sup>1640</sup>, observe Nathalie Coze (France 3), que Guy Georges accueille le verdict de perpétuité assortie d'une peine de sûreté de 22 ans, c'est-à-dire la peine maximale prévue par le droit pénal français.

<sup>1639</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 19 novembre 1997, 1'36.

<sup>1640</sup> INA, Journal télévisé, France 3, 19/20, 5 avril 2001, 2'00.

Mieux que les longues et confuses affaires Thierry Paulin, Émile Louis ou Pierre Chanal dans les années 1970 et 1980, l'affaire Guy Georges, parce qu'elle intervient dans un contexte favorable, réussit à imposer et décliner sur les petits écrans la figure mythique d'un tueur en série « à la française », version hexagonale du « serial killer » américain.

### 5.1.2. Influence et appropriation d'un mythe criminel à la télévision

Guy Georges n'est pas le premier tueur en série de l'histoire criminelle française : avant lui, Henri-Désiré Landru et Marcel Petiot avait dès le début du siècle largement nourri la chronique. Toutefois, malgré leur 11 et 27 assassinats respectifs, aucun journaliste n'avait qualifié ces assassins de « tueur en série »<sup>1641</sup>. L'origine de cette figure criminelle, ainsi désignée, appartient plus sensiblement à la culture américaine qui, à partir de faits-divers réels ou inventés, a largement œuvré à la construction du mythe du « serial killer » dans le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle.

En novembre 1983, le magazine américain *Time* décrivait les « serial murderers » [criminels en série] comme une « nouvelle variété de tueur »<sup>1642</sup>. En réalité, reconnaît l'auteur, la nouveauté provient moins des criminels eux-mêmes que de leur recrudescence au cours des années 1970. Selon le *Federal Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention*, plusieurs centaines des 21.000 meurtres commis aux États-Unis en 1982 doivent être attribués à cette catégorie de psychopathes<sup>1643</sup>. Preuve qu'au début des années 1980, la prise de conscience du phénomène est aux États-Unis toujours récente, le *Justice Department* envisage seulement la création d'un centre national de recherche spécialement consacré à ce type de crimes. La formule « serial killer » est née quant à elle au début des années 1970 mais ne s'est pas complètement fixée dans la presse américaine qui, comme *Time* en 1983, lui préfère parfois le terme « serial murderer » ou « psychopath ».

Les cas de meurtres en séries se sont en effet multipliés aux États-Unis dans le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle. Entre 1962 et 1964, déjà, Albert de Salvo, surnommé « L'étrangleur de Boston » avait semé la terreur en étranglant 13 femmes. La fin des années 1970 est plus sanglante encore. Si Ted Bundy, arrêté le 15 janvier 1978, est officiellement condamné pour le meurtre de 32 jolies étudiantes, celui que l'on appelle « le tueur de femmes » est en réalité soupçonné d'avoir tué plus d'une centaine de femmes. Il est exécuté le 24 janvier 1989. À la

---

<sup>1641</sup> AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Peurs privées...*, op. cit., p. 152.

<sup>1642</sup> STANLEY Alessandra, « Catching a New Breed of Killer », *Time*, 14 novembre 1983. Article consulté sur le site [www.time.com](http://www.time.com) le 14 novembre 2004.

<sup>1643</sup> *Ibid.*

même époque, « Le clown tueur », de son vrai nom John Wayne Gacy Jr. comparait pour les meurtres de 33 jeunes hommes commis à la fin des années 1970. En 1978-1979, Richard Trenton Chase, dit « le vampire de Sacramento », est encore l'auteur d'une série d'assassinats avant d'être arrêté et condamné. Il se suicide en décembre 1980. « Le cannibale de Milwaukee » Jeffrey Lionel Dahmer devient quant à lui tristement célèbre pour les meurtres de 17 jeunes hommes entre 1978 et 1991. Mais le record à cette date est détenu par Henry Lee Lucas et Otis Toole qui, lorsqu'ils se rencontrent en 1975, ont déjà chacun un lourd passé judiciaire. Ensembles, les deux amants commettent pourtant à partir de 1978 une série de meurtres encore aujourd'hui difficile à quantifier. Lors d'une arrestation en 1983, Lucas confesse en effet plus de 200 crimes, dont 108 seront confirmés par la justice. Il meurt en prison le 13 mars 2001, cinq ans après son compagnon.

Ces faits-divers ne sont pas sans inspirer une intense production culturelle<sup>1644</sup>. Littérature, cinéma, chanson puisent abondamment dans la réalité ou une œuvre déjà existante adaptée de cette réalité. En 1960, trois ans après son arrestation, « Le boucher de Plainfield » Ed Gein est ainsi devenu le Norman Bates d'Alfred Hitchcock dans *Psychose*, après avoir entre-temps inspiré le romancier Robert Bloch. En 1968, « L'étrangleur de Boston » réapparaît sur les grands écrans dans le film de Richard Fleischer tandis que l'année suivante, les Rolling Stones s'inspirent du même psychopathe dans leur chanson *Midnight Rambler*. D'autres productions romanesques et cinématographiques s'affranchissent davantage des réalités tout en entretenant une relation de vraisemblance avec elle. Du côté des romanciers, les cannibales américains comme Gary Heidnick ont dès le début des années 1980 inspiré l'écrivain Thomas Harris qui, avec *Dragon Rouge* (1981) et *Le silence des Agneaux* (1988) inaugure une série autour du personnage d'Hannibal Lecter. Au même moment, James Ellroy arpente les noirceurs psychopathes dans *Un tueur sur la route* [*Killer on the Road*, 1986] et *Le Grand nulle part* [*The Big Nowhere*, 1988]. Le roman de Bret Easton Ellis *American Psycho* devient quant à lui un best-seller dès sa parution en 1991. L'histoire du golden boy flamboyant de Wall Street et psychopathe Patrick Bateman fascine des centaines de milliers de lecteurs américains.

Ces productions pénètrent le marché français surtout au début des années 1990, à la faveur des traductions littéraires et des adaptations cinématographiques. *Un tueur sur la route* est ainsi publié en français en 1991, année même où sort sur les écrans le film de Jonathan Demme, *Le silence des agneaux*. Malgré l'interdiction aux moins de 16 ans, Hannibal Lecter

---

<sup>1644</sup> Le phénomène n'est pas réservé aux États-Unis : en 1931, Fritz Lang s'inspirait du cas réel de Peter Kürten, dit « le Vampire de Düsseldorf », pour son film *M. le Maudit*.



(Anthony Hopkins) attire plus de trois millions de spectateurs français dans les salles. Un an avant l'affaire du « tueur de l'Est parisien », enfin, le film de David Fincher *Seven*, qui racontait l'histoire de deux flics (Morgan Freeman et Brad Pitt) lancés sur la piste d'un tueur en série obnubilés par les sept péchés capitaux, devenait l'un des plus grand succès de l'année avec ses cinq millions d'entrées.

Lorsque l'affaire Guy Georges éclate, le public Français est donc bel et bien imprégné de ces nombreuses références culturelles qui, à leur tour, contribuent dans une certaine mesure à valider l'assise médiatique du fait-divers. Tel environnement culturel n'existait pas encore treize ans plus tôt lorsque le tueur Thierry Paulin avait semé la terreur dans la capitale en assassinant 21 vieilles dames entre 1984 et 1987. Présente depuis plusieurs années dans le cinéma et la littérature, la figure du tueur en série, jusqu'alors en germe dans l'information télévisée, s'impose véritablement avec l'affaire Guy Georges.

Qu'est-ce qui, dans la mise en scène télévisée du fait-divers, différencie le simple criminel du redoutable tueur en série ?

On note tout d'abord dans les commentaires un intérêt renforcé pour la personnalité du



meurtrier, ses mobiles et sa façon de procéder. À l'écran, cette curiosité se traduit, on l'a vu, par une image qui

ne se contente pas de présenter les lieux à distance, mais qui y *pénètre*. Le 19 novembre 1997, Christian Bartès (TF1) se présente ainsi au domicile de l'une des victimes, Estelle Magd, filme ses fenêtres, sa boîte à lettres et monte lentement les escaliers qui mènent à son appartement.

Comme le tueur en série, le JRI se calque sur la périodicité systémique du rituel criminel et, deux jours plus tard, sa caméra subjective arpente une nouvelle cage d'escalier,



celle de l'immeuble où vivait Hélène Frinking,

étudiante de 25 ans tuée par Guy Georges le 8 juillet 1995. La mise en image du récit offre donc dans le cas du crime en série quelques effets plus spectaculaires que l'ordinaire des faits-divers. Sans doute le caméraman a-t-il à l'esprit un référentiel visuel emprunté au corpus cinématographique déjà cité (son confrère de France 2 se livre à la même mise en scène). Mais parce qu'il filme pour le journal télévisé, il a néanmoins abandonné l'univers nocturne et, au lieu de suivre la chronologie du tueur (qui ne tuera plus entre le 15 novembre 1997 et

son arrestation le 26 mars 1998), la déconstruit en illustrant sans logique les crimes resurgis du passé.

Avec le tueur en série se développe également dans les commentaires une métaphore animale jusqu'ici inédite. Jeune délinquante, la bête Guy Georges n'était au fond pas très dangereuse et l'animalité était encore du côté de la victime, se souvient son premier avocat qui, en 1984, « le voyait plutôt comme un voleur de poules »<sup>1645</sup>. Devenu criminel, le voleur s'est animalisé en félin face à une victime plus fragile encore : la conduite de Guy Georges est « celle d'un chat qui chasserait un oiseau » résume PPDA le 2 avril 2001, reprenant l'expert qui avait décrit l'accusé « comme un chat très calme focalisé sur sa proie »<sup>1646</sup>. « Il doit considérer que tout ce que [lui] disent les psychiatres, c'est de la bouillie pour les chats » reprend encore, amère, Liliane Rocher, la mère d'une victime.



Pourtant, durant l'hiver 1997-1998, les téléspectateurs auraient juré avoir affaire à un prédateur bien plus dangereux que leur tranquille animal de compagnie. Journaliste et policiers étaient en effet lancés dans une véritable « traque »<sup>1647</sup>, une « chasse »<sup>1648</sup> au criminel. Le préfet de police en personne venait annoncer le 21 novembre qu'il avait « mis en place d'importants moyens » : « quatre groupes de la Brigade criminelle... 20 à 30 hommes » précisait Béatrice Schoenberg, rassurée<sup>1649</sup>. Tel un tigre de Sibérie, Guy Georges était ensuite décrit comme un solitaire « renfermé, asocial »<sup>1650</sup> qui « choisirait sa proie pourvu qu'elle soit seule, et la [suivrait] jusque chez elle »<sup>1651</sup>, et qui « loin des regards et à l'abri du faubourg Saint-Antoine [...] a choisit cette arrière-cour pour commettre son premier meurtre »<sup>1652</sup>. Pour retrouver ce fauve dans la capitale, les enquêteurs se livrent quant à eux à un véritable « travail de fourmi »<sup>1653</sup>.

La métaphore animale se poursuit au moment du procès. Mais cette fois la bête, capturée, s'est emmurée dans un silence hautain, insupportable pour les familles de victimes. Elle refuse même de répondre au président : « il s'enferme, il s'est bloqué... parce qu'il a le

<sup>1645</sup> INA, Journal télévisé, France 3, Soir 3, 27 mars 1998, 1'20. On pourra admettre également que, dans l'imaginaire collectif rural, « le voleur de poules » désigne déjà un animal : le renard.

<sup>1646</sup> INA, Journal télévisé, France 2, 20h, 2 avril 2001, 1'44.

<sup>1647</sup> « La traque a été lancée hier en secret » (TF1, 20h, 26 mars 1998) ; « Après plusieurs mois de traque » (F2, 20h, 26 mars 1998).

<sup>1648</sup> « La chasse : arrestation de Guy Georges » (M6, 26 mars 1998).

<sup>1649</sup> INA, Journal télévisé, France 2, 20h, 21 novembre 1997, 1'00.

<sup>1650</sup> INA, Journal télévisé, France 2, 20h, 27 mars 1998, 2'39.

<sup>1651</sup> INA, Journal télévisé, France 2, 13h, 19 novembre 1997, 1'30.

<sup>1652</sup> INA, Journal télévisé, France 2, 20h, 25 novembre 1997, 2'29.

<sup>1653</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 10 décembre 1997, 2,10.

sentiment d'être une bête traquée »<sup>1654</sup> plaide Me Ursulet pour défendre son client en cage dans le box des accusés. La mère d'une victime, en attente d'aveux et qui désespère de discerner un semblant d'humanité chez l'accusé, explose à la sortie des audiences le même jour : « Finalement, quand on essaie de penser qu'il peut être *humain*, eh bien ! il ne l'est pas du tout ! »<sup>1655</sup>. Si le monstre tueur d'enfant révélait au fond de lui une humanité dérangeante, le tueur en série reste un animal « pervers, très dangereux » irrécupérable pour la société : « Quand bien même on voudrait le resocialiser après trente années de prison [...] dès qu'il ressort, il tue à nouveau » prévient d'emblée la psychologue Christiane Jumeaucourt<sup>1656</sup>.

Enfin, pour rendre plus intelligible la spécificité du crime en série, les journalistes ont le réflexe récurrent de l'inscrire, dès le 26 novembre 1997, dans une sérialité. Mais l'histoire française contemporaine de cette figure criminelle demeure limitée : Valérie Fourniou a beau chercher dans la mémoire télévisuelle, elle ne peut attribuer au « tueur de l'Est parisien » d'autres prédécesseurs qu'un « tueur de vieilles dames » :



« Avec ce portrait-robot, ils espèrent réaliser la même opération qu'en 1987 [*images d'archives non datées*]... l'arrestation de Thierry Paulin... l'assassin de huit personnes âgées... C'est un policier qui avait reconnu le suspect grâce à un portrait diffusé. »<sup>1657</sup>

« On ne connaît en France que peu de tueurs en série » reconnaît à son tour Philippe Visseyrias qui parvient néanmoins à citer Francis Heaulme, le « psychopathe incapable de se maîtriser, en proie à des crises de démence »<sup>1658</sup>, condamné quelques mois plus tôt à 22 ans de réclusion<sup>1659</sup>.

<sup>1654</sup> INA, Journal télévisé, France 3, 19/20, 26 mars 2001, 1'38.

<sup>1655</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 26 mars 2001, 1'31.

<sup>1656</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 2 avril 2001, 1'16.

<sup>1657</sup> INA, Journal télévisé, France 2, 20h, 26 novembre 1997, 1'35.

<sup>1658</sup> INA, Journal télévisé, France 2, 20h, 27 mars 1998, 2'39.

<sup>1659</sup> Arrêté le 7 janvier 1992 en Alsace grâce à la vigilance du gendarme Jean-François Abgrall, il est condamné pour plusieurs meurtres en mai 1997 et sera à nouveau condamné à 30 ans de réclusion pour trois autres meurtres le 16 décembre 2004.

### 5.1.3. *Profiling* et fichier ADN : le procès de l'enquête

Très vite, alors que la psychose gagne la capitale, l'enquête sur les crimes de l'Est parisien piétine. L'évocation d'un tueur en série ayant pu commettre ses assassinats pendant plusieurs années sans être inquiété suscitent aussitôt des interrogations : « J'comprends pas qu'la police n'ait pas fait le lien plus tôt pour pouvoir rapprocher tout ça ! »<sup>1660</sup> s'indigne dès le premier jour la mère de Magali, jeune victime de Guy Georges en septembre 1997. Malgré les efforts du préfet de police Philippe Massoni, soucieux de communiquer sur « le *maximum* de moyens » donné aux « deux juges d'instruction », la mère d'Hélène, Anne Gautier, formule un jugement calme mais sévère : « Trouver un homme dans une ville comme Paris, c'est évidemment difficile. Donc je ne fais pas de critiques à ce niveau-là. Mais je dis que les moyens dont ils disposent sont vraiment trop faibles »<sup>1661</sup>.



Les premières critiques ne viennent donc pas des journalistes mais de la bouche même des familles de victimes dont la parole est toutefois recueillie et mise en scène par les reporters. Que veulent ces victimes qui « s'interrogent sur les méthodes utilisées par la police », relaie PPDA ? Denis Brunetti, porte-parole d'une troisième mère de victime, suggère prudemment le 10 décembre :

« Pourquoi ne pas utiliser les techniques de profilage psychologique du FBI ? »<sup>1662</sup>

La méconnaissance d'un tel phénomène criminel sur le territoire français favorise, trois semaines après le tueur en série, l'émergence de sa figure corollaire dans les journaux télévisés : le « profiler » ou « analyste comportemental ». Le *profiling* est en effet né aux États-Unis dans les années 1950<sup>1663</sup>, lorsque le FBI a commencé à recourir aux psychiatres et psychocriminologues pour l'aider à résoudre une série d'attentats perpétrés dans les salles de cinéma de New-York. D'après les éléments de l'enquête, le profileur tente de déterminer le profil psychologique du meurtrier et oriente ainsi les enquêteurs vers des pistes plus précises. Si le *profiling* a gagné la France sur le terrain culturel, véhiculé essentiellement à travers les

<sup>1660</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 19 novembre 1997, 1'36.

<sup>1661</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 21 novembre 1997, 2'00.

<sup>1662</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 10 décembre 1997, 2'10.

<sup>1663</sup> NÉGRIER-DORMONT Lygia, NOSSINTCHOUK Ronald, *Tueurs en série*, Paris, Dominos Flammarion, 2001, p. 56-58.

films hollywoodiens des années 1990, la méthode n'a jamais pénétré les pratiques institutionnelles : police et gendarmerie s'en tiennent officiellement à des pratiques traditionnelles et rejettent généralement cette « importation » américaine<sup>1664</sup> et ces méthodes de « nouveaux Sherlock Holmes »<sup>1665</sup>. « En France, pas de tels spécialistes mais l'appel ponctuel à des experts-psychologues pour cibler des suspects ou préparer des interrogatoires » nuance Denis Brunetti<sup>1666</sup>. L'affaire Guy Georges vient changer la donne.

« Nous demandons qu'on s'ouvre à d'autres méthodes... à savoir les méthodes anglo-saxonnes – anglaises ou américaines – qui sont des méthodes de profilage. »<sup>1667</sup>

En multipliant les interventions devant les caméras pour y répéter ce message, Anne Gautier devient ainsi la plus active « militante » de l'introduction du *profilage* en France. Les journalistes ne semblent pas insensibles et commencent à donner régulièrement la parole à des « experts » : la psycho-criminologue et expert près la Cour d'Appel de Paris Michèle Agrapart-Delmas (TF1, 10 décembre 1997 ; F2, 27 mars 1998 ; F3, 18 mars 1999), l'expert psychiatre Michel Benezech (TF1, 10 décembre 1997 ; F2, 26 mars 1998), l'expert criminologue Michèle Rudler (TF1, 30 mars 2001), la « psychologue spécialiste des comportements criminels » Christiane Jumeaucourt (TF1 et M6 les 2 avril 2001) et surtout, le criminologue « spécialiste des serial killer » Stéphane Bourgoïn, qui, « bon client », apparaît principalement sur M6 (M6 les 26 mars 1998, 21 mars 2001, 28 mars 2001) et modérément sur les autres chaînes (TF1, 28 mars 2001 ; F2, 2 avril 2001). L'intérêt de M6 pour la figure du profileur n'est d'ailleurs pas anodin : par un pur hasard de la programmation (?), la « petite chaîne qui monte » diffuse en effet depuis le 6 décembre 1997, c'est-à-dire trois semaines après le début de l'affaire Guy Georges, la série américaine *Profiler*, première du genre à être consacrée à cette profession<sup>1668</sup>.

Ces experts viennent apporter des éléments de définition<sup>1669</sup> et introduire un vocabulaire spécifique dans les reportages : « mode opératoire », « motivations »<sup>1670</sup>,

---

<sup>1664</sup> En 1991-1992, le gendarme Jean-François Abgrall s'était pourtant inspiré des méthodes de *profiling* pour retrouver le tueur Francis Heaulme.

<sup>1665</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 10 décembre 1997, 2'10.

<sup>1666</sup> *Ibid.*

<sup>1667</sup> INA, Journal télévisé, France 2, 20h, 20 février 1987, 1'44.

<sup>1668</sup> *Profiler* a été créé par Cynthia Saunders et diffusé sur NBC de 1996 à 2000. Le personnage récurrent, la blonde Sam Waters, est une bonne mère de famille le jour et une collaboratrice du FBI la nuit, qui a le don de visualiser à travers des flashs ce qu'il s'est passé sur les lieux d'un crime.

<sup>1669</sup> La définition du tueur en série repose sur des critères bien précis : ce criminel commet au moins trois homicides à dimension sexuelle, sans mobile apparent et séparés dans le temps (ce qui le différencie d'un « mass murder » ou « tueur de masse » qui, au contraire, commet plusieurs meurtres en une seule fois). Il utilise à

« profil du coupable », « crime organisé ou inorganisé », « chosification des victimes ». Ces termes sont repris par les journalistes plus sensiblement à partir de février 1998, c'est-à-dire au moment où, faute d'indices, les policiers ont commencé à solliciter eux-mêmes l'aide des psychocriminologues.

Le profileur devient finalement un sujet à part entière dans les journaux télévisés les mois suivants, à la faveur d'autres faits-divers. Ainsi, après les aveux des meurtriers récidivistes d'une adolescente, Élise Lucet consacre un reportage à la profession « passionnante » de profileur, « qui ne sont que deux pour le moment en France », pays où « la technique est balbutiante » alors qu'elle « a déjà prouvé son efficacité » aux États-Unis<sup>1671</sup>. Signe de l'appropriation rapide d'une « importation », la figure du profileur est déclinée dans les autres programmes télévisés, couplée avec celle du tueur en série. *La marche du siècle* y consacre son *États d'urgence* du 21 octobre 1998<sup>1672</sup>. *Le droit de savoir* est plus sévère le 19 mai 1999 : avec « Tueur en série : enquête sur des erreurs à répétitions », Charles Villeneuve accuse une justice « embourbée dans ses routines », une « médecine impuissante » et une psychiatrie « ordinaire dépassée par ce phénomène »<sup>1673</sup>. Stéphane Bourgoïn revient dans *Ca se discute* le 6 décembre 2000 incarner un expert des « serial killer » obsédé par son objet<sup>1674</sup> (et dont Jean-Luc Delarue ne saurait que trop recommander le dernier ouvrage) tandis que sur le plateau de *Calvi expertise*, les invités renvoient une image plus professionnalisée, en passe d'institutionnalisation<sup>1675</sup>. *Zone interdite* et *Pièces à*

---

chaque fois le même procédé d'exécution de sa victime, développant un rituel propre constitutif de son identité criminel autour d'une victime chosifiée.

<sup>1670</sup> Six motivations : la recherche de sensations extrêmes, issues de fantasmes sexuels à caractère pervers, la négation de l'applicabilité des lois étatiques et sociétales, la recherche de sensations extrêmes de domination, de manipulation et maîtrise, la revitalisation (pouvant passer par des actes d'anthropophagie), la quête de célébrité médiatique, l'orgueil pathologique. NÉGRIER-DORMONT Lygia, NOSSINTCHOUK Ronald, *op. cit.*, p. 21-25.

<sup>1671</sup> INA, Journal télévisé, France 3, 19/20, 18 mars 1999, 1'49. Michèle Agrapart-Delmas collabore avec la gendarmerie tandis que Pierre Leclair, en poste après l'affaire Guy Georges, travaille avec la police depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1998.

<sup>1672</sup> INA, *La marche du siècle. États d'urgence*, « Tueurs en série : la traque infernale », France 3, 21 octobre 1998, 1h17, 20h57. L'affaire Guy Georges est dans toutes les mémoires mais n'est pas évoquée dans l'émission car le dossier est toujours à l'instruction. Jean-Marie Cavada s'intéresse donc pour les cas Français à « L'affaire de Perpignan », non élucidée, et à l'affaire Francis Heaulme, déjà jugée. Le profilage est abordé à travers des exemples américains (affaire Shawcross...).

<sup>1673</sup> INA, *Le droit de savoir*, « Tueurs en série : enquête sur des erreurs à répétition », TF1, 19 mai 1999, 52', 23h15.

<sup>1674</sup> INA, *Ca se discute*, « Trahison, agression, perte d'un être cher : peut-on tout pardonner ? », France 2, 6 décembre 2000, 2h07, 22h25. Stéphane Bourgoïn raconte que sa fascination pour le serial-killer vient de son expérience personnelle : sa fiancée a été tuée aux États-Unis en 1976 par un tueur en série, arrêté deux ans plus tard. Si sa haine a disparu à cette date, il explique avoir ressenti un « très fort besoin de comprendre l'absence de remord des 40 « serial killers » qu'il a rencontrés par la suite.

<sup>1675</sup> INA, *Calvi expertise*, « Tueurs en série », *La Cinquième*, 17 mars 2001, 52', 12h30. On retrouve parmi les invités le psychologue et criminologue Jean-Pierre Bouchard, la psychocriminologue Michèle Agrapart (gendarmerie), le psychologue Pierre Leclair (police)...

*conviction* encadrent quant à elles le procès de Guy Georges les 21 janvier 2001 et 14 novembre 2002 : ne figurant plus seul au sommaire, le « tueur en série de l'Est parisien » prouve qu'il n'est plus un cas isolé en France.

Enfin, la fiction policière française ne reste pas indifférente face au potentiel dramatique de ces nouveaux personnages : Si *Quai numéro un* traquait avant même l'arrestation de Guy Georges un dangereux « tueur de la pleine lune »<sup>1676</sup>, France 2 installe à la rentrée 1998 sur les écrans un profileur très second degré incarné pour onze épisodes par l'ex-Inconnu Pascal Légitimus. Ce dernier campe en effet dans *Crimes en série* un Thomas Berthier qui n'abandonne pas son humour vache lorsqu'il part en quête des plus dangereux criminels. Les tueurs en séries sont plus présents encore à partir de 2002 dans les fictions familiales et familiales comme *Une femme d'honneur* ou *Les enquêtes d'Éloïse Rome*<sup>1677</sup>.

Si les journalistes ne sont donc pas longs à s'approprier la figure du profileur, ils avaient pourtant, dans leurs premiers reportages consacrés au tueur de l'Est parisien en novembre 1997, conservé une réelle confiance dans les méthodes d'investigation traditionnelles, comme celle du portrait-robot.

Le 19 novembre, alors qu'un visage anonyme apparaît en transparence sur une vue aérienne de la capitale, Valérie Fourniou croit déjà y voir les traits du



« tueur dont les enquêteurs ne connaissent vraiment qu'une chose : son ADN... autant dire... sa quasi-identité »<sup>1678</sup>. Une fois l'identité prochainement découverte, l'arrestation sera un jeu d'enfant, sous-entend-



elle. TF1 procède de la même façon mais, recherche du scoop oblige, force les événements. Le 21 novembre, le visage en transparence devant la place de la Bastille n'est déjà plus une ombre anonyme : à l'image, on aperçoit déjà les yeux et la bouche d'un suspect<sup>1679</sup>. Les policiers ont en

effet, à ce stade de l'enquête, procédé à une correction du portrait-robot grâce aux derniers témoignages recueillis mais ils hésitent encore à diffuser le résultat obtenu. Denis Brunetti, qui a de bons contacts au 36 Quai des Orfèvres, est manifestement déjà en possession du document mais préfère ne pas « griller » ses sources et choisit de couper la poire en deux,

<sup>1676</sup> INA, *Quai numéro un*, « Le tueur de la pleine lune », France 2, 6 février 1998, 1h28, 21h.

<sup>1677</sup> Citons par exemple « Portrait d'un tueur » pour *Une femme d'honneur* (TF1, 18 avril 2002) ou « SK » (qui fut le nom du dossier judiciaire de Guy Georges en 1995) pour *Les enquêtes d'Éloïse Rome* (F2, 4 octobre 2002).

<sup>1678</sup> INA, *Journal télévisé*, France 2, 13h, 19 novembre 1997, 1'30.

<sup>1679</sup> INA, *Journal télévisé*, TF1, 20h, 21 novembre 1997, 2'00.

esquissant le visage tout en veillant à ce que ce dernier ne soit pas identifiable. L'objectif d'attiser la curiosité est en tout cas rempli.

Mais l'usage du portrait robot s'avère décevant et n'apporte guère de résultats concrets. L'espoir des journalistes ne repose plus que sur la molécule « miracle » porteuse de l'identité du tueur : l'ADN<sup>1680</sup>. Mais encore faut-il qu'au-delà du recours aux analyses de l'empreinte génétique, les services de police disposent d'un fichier informatique susceptible de recouper toutes les informations entre les différents meurtres. Et là encore, la France accuse un retard que ne manquent pas de dénoncer bientôt les journaux télévisés.

L'ADN, dont la structure a été découverte en 1953 par les chercheurs James Watson et Francis Crick, est devenue en quelques décennies un outil au service de nombreuses applications et champs d'activité : biologie, médecine, agriculture ou justice. La molécule a ainsi révolutionné l'enquête criminelle à partir du milieu des années 1980. En 1985, le Britannique Alec Jeffreys, découvreur de l'empreinte génétique en 1984, expliquait ainsi avec deux collègues dans la revue *Nature*<sup>1681</sup> les différentes applications possibles dans le domaine de l'investigation criminelle, après avoir lui-même résolu un cas d'immigration illégale grâce à sa découverte. Jusqu'alors, seules les analyses de sang permettaient éventuellement l'incrimination des suspects : mais un même groupe sanguin étant partagé par des millions d'individus, les marges d'erreur s'avéraient trop importantes et engendraient parfois des erreurs judiciaires. La Grande-Bretagne et les États-Unis commencent aussitôt à rechercher les empreintes génétiques des criminels en multipliant le prélèvement d'indices sur les lieux du crime : sang, poil, sperme, salive, sueur, mégots sont autant de traces parfois invisibles laissées potentiellement par l'assassin. Grâce à la mise en place rapide de fichiers génétiques informatisés, les enquêteurs britanniques et nord-américains parviennent aisément à identifier les récidivistes et les tueurs en série déjà fichés.

En France, si le recours à l'analyse ADN est déjà entré dans les pratiques de l'investigation criminelle alors qu'éclate l'affaire du « tueur de l'Est parisien », il n'existe pour autant aucun fichier génétique permettant le rapprochement entre différents meurtres. C'est ainsi que Guy Georges, plusieurs fois arrêté pour des infractions et des viols, a pu échapper aux enquêteurs alors que son empreinte génétique figurait dans un dossier oublié des

---

<sup>1680</sup> Le corps humain contient environ 100.000 milliards de cellules qui, chacune, renferme dans son noyau tout son patrimoine génétique (génome) distribué sur 22 paires de chromosomes. Chaque chromosome est un filament d'ADN (acide désoxyribonucléique), c'est-à-dire une molécule formée de quatre types d'éléments chimiques appelés « bases » A,T,G,C (A : adénine, T : thymine, G : guanine et C : cytosine) dont la séquence est propre à chaque être humain.

<sup>1681</sup> JEFFREYS Alec, « Foresinc Application of DNA Fingerprints », *Nature*, 314, p. 67-74 et *Nature*, 316, p. 76-79.



locaux du laboratoire de Nantes depuis 1995. Faute d’outil informatique, l’échantillon prélevé deux ans plus tard sur les lieux des crimes du « tueur de l’est parisien » n’a pu être relié avec le dossier existant qui révélait le nom de Guy Georges<sup>1682</sup>.

Face au scandale dévoilé au moment de l’arrestation du tueur en série, les journalistes qui se contentaient jusqu’alors de relayer les reproches des victimes, reprennent la critique à leur compte, avec un argument de poids régulièrement évoqué :

« La dernière victime du tueur en série a été retrouvée en novembre 1997, soit deux ans après le prélèvement d’ADN sur Guy Georges. Si un fichier central avait existé [...] elle serait encore en vie. »<sup>1683</sup> (Philippe Visseyrias, 26 mars 1998)

« Cette affaire révoltante met cruellement au jour les dysfonctionnements dans la lutte contre la délinquance sexuelle et notamment le retard pris dans la création d’un fichier informatique de ce type. S’il avait existé, plusieurs jeunes femmes auraient échappé au tueur en série. » (PPDA, 21 mars 2001)

« On a bien compris que l’existence d’un fi-chier cen-tral des em-preintes gé-né-tiques aurait sans aucun doute épargné... sauvé plusieurs vies dans ce... cette dramatique affaire » (Jean-Pierre Berthet, 27 mars 2001)

Leurs critiques jalonnent d’autant plus régulièrement les reportages que s’accumulent les lenteurs législatives. Et pour mieux dénoncer le retard français, rien de tel que de s’appuyer sur un modèle, comme celui du Royaume-Uni dont le fichier « comporte près de 200.000 fiches individuelles » tandis qu’en France, « on réfléchit », constate exaspéré Clément Weill-Raynal le 27 mars 1998<sup>1684</sup>. Mais le législateur français a pourtant réagi au fait-divers : le 31 mars, il adopte d’idée de la création d’un fichier national des empreintes génétiques et le 17 juin 1998, une loi porte création du Fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG). Toutefois les débats butent sur le choix des catégories criminelles concernées, sur des considérations d’ordre éthique (risques d’atteintes aux

---

<sup>1682</sup> Le lien sera fait par hasard début 1998. Certain que le meurtrier qu’il recherche est un récidiviste, le juge Gilbert Thiel, en dépit des interdictions de la loi, ordonne à tous les laboratoires de France de comparer les empreintes ADN du tueur de l’Est parisien avec celles qu’ils possèdent et de lui communiquer les résultats. La dizaine de laboratoires s’exécute et, le 23 mars 1998, le juge Thiel reçoit un appel du docteur Pascal, de l’institut de Nantes : le « tueur de l’Est parisien » vient de révéler son identité. L’arrestation est alors rapide puisqu’elle intervient trois jours plus tard, malgré la bévée de RTL qui, dans son flash de 7 heures le 26 mars, annonce que la police connaît l’identité du tueur en série. Pour éviter que Guy Georges, s’il a écouté la radio, ne lui échappe, la brigade criminelle lance l’opération en catastrophe. À 12h45, Guy Georges est arrêté place Blanche : trop tard pour les JT de 13h, mais parfait pour ceux de 20h.

<sup>1683</sup> INA, Journal télévisé, France 2, 20h, 26 mars 1998, 2’00.

<sup>1684</sup> INA, Journal télévisé, France 3, Soir 3, 27 mars 1998, 2’35.

libertés), ainsi que sur un retard d'ordre technique<sup>1685</sup>. Le 18 décembre 1999, Axel Girard (TF1) se veut optimiste : « en France, un fichier informatisé contiendra bientôt les empreintes de tous les délinquants sexuels »... avant de souligner que « la base de données anglaise contient déjà 400.000 traces » et « facilite le travail de la police »<sup>1686</sup>. Il faut encore attendre mai 2000 pour que le décret d'application soit publié dans le journal officiel. Mais la polémique rebondit en mars 2001, lors du procès de Guy Georges : officialisé depuis près d'un an, le FNAEG n'est toujours pas opérationnel. Excédée, Yasmina Farber préfère donner la parole aux familles de victimes : « Nous sommes tous *très en colère... très en colère* » répète ainsi impuissante Liliane Rocher<sup>1687</sup>. La situation est d'autant plus critiquée que gendarmerie et police développent chacune de leur côté leur propre logiciel (« Anacrim » pour la gendarmerie, « Chardon » pour la police). Le fichier génétique entre finalement en application quelques mois après le verdict<sup>1688</sup>.

Appel aux méthodes de profilage et dénonciation de l'absence de fichier génétiques sont finalement, au-delà des aspects émotionnels de l'affaire, les ressorts essentiels de la médiatisation du fait-divers, qui expliquent largement le vif intérêt des journalistes.

#### 5.1.4. La délicate couleur du crime

Comme l'affaire Sagawa quelques années plus tôt, l'affaire Guy George révèle un malaise autour d'un autre non-dit : la couleur de peau du criminel. Car Guy Georges, de son vrai nom Guy Rampillon est le fils d'un noir américain qui séjournait en France après la Guerre dans l'une des nombreuses bases militaires américaines de la région parisienne. La mère de Guy Georges, Hélène Rampillon, avait l'habitude de fréquenter les bars situés aux alentours et flirter avec les soldats. En 1961, à Marly-le-Roi, elle fait la connaissance de Georges Cartwright, colosse noir, cuisinier dans une unité de l'armée américaine. Au bout de quelques mois, la jeune femme est enceinte et choisit, malgré l'hostilité de son compagnon,

---

<sup>1685</sup> Contrairement au VICAP (Violent Crime Apprehension Program) américain ou au VICLAS canadien, la France ne possède pas de logiciel adapté. Des équipes du FBI ont ainsi proposé leur aide aux policiers français pour l'installation à Lyon du programme CODIS

<sup>1686</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 18 décembre 1999, 2'01.

<sup>1687</sup> INA, Journal télévisé, France 2, 20h, 30 mars 2001, 1'55.

<sup>1688</sup> En 2003, le fichier contenait à peine 2500 profils génétiques de personnes condamnés pour une infraction sexuelle tandis que le fichier britannique 1,5 million de codes génétiques (allant de criminels sexuels dangereux au simple voleur de CD). En mars 2003, le fichier français est à son tour étendu à tous les crimes graves et les actes de terrorisme, ainsi qu'aux personnes disparues et aux cadavres non identifiés. Les critères nationaux ont été progressivement homogénéisés afin que les polices scientifiques européennes et internationales puissent recouper leurs données et retrouver des criminels itinérants.

de garder l'enfant. Deux mois avant l'accouchement, Georges Cartwright retourne aux États-Unis en abandonnant Hélène et son futur bébé... pour retrouver sa femme et ses autres enfants. L'enfant qui arrive est un fardeau pour la jeune mère qui n'éprouve à son égard aucun sentiment. Hélène Rampillon finit à son tour par abandonner le petit Guy, quittant la France pour les États-Unis où elle espère retrouver son amant. L'enfant est confié à la Ddass et vivra une enfance chaotique entre plusieurs familles d'accueil.

Né de père noir et de mère blanche, Guy Georges est donc mulâtre. Mais ce détail, qui n'en est pas un lorsque l'on recherche un criminel en diffusant des portraits-robots et en décrivant des particularités physiques, embarrasse considérablement les journalistes français. À leur décharge, il est vrai que les victimes ayant réchappé à Guy Georges ont, lors de leurs déclarations aux policiers, fait preuve d'une grande incertitude gênée. En 1995, Élisabeth a par exemple décrit « un homme foncé comme un Indou » avant d'évoquer « un type nord-africain »<sup>1689</sup>. Cette confusion majeure est grave de conséquences car elle écarte les enquêteurs de la piste métis. En 1997, alors que l'ADN retrouvé sur les lieux des meurtres de Magali (23 septembre 1997) et Estelle Magd (16 novembre) a permis de faire le recoupement avec l'agression d'Élisabeth, policiers et dans leur sillage les journalistes se lancent donc la piste d'un tueur maghrébin.

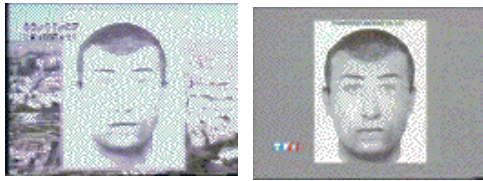
Le racisme qui s'est déployé à partir des années 1980 s'exprime désormais « sous des formes certes souvent prudentes ou édulcorées mais de plus en plus courantes et ouvertement professées »<sup>1690</sup>, y compris, on l'a vu, sur des plateaux de télévision. Selon les études réalisées par la Commission nationale consultative des droits de l'homme, 62% des Français avouaient en 1994 avoir tenu des propos racistes ou eu une attitude raciste « exceptionnellement, de temps en temps ou souvent » (contre 56 l'année précédente). Ce racisme politique et culturel en pleine expansion favorise dans les années 1990 la montée en puissance d'un sentiment de menace pesant sur l'identité nationale et cristallisé autour de la figure de l'Autre, l'immigré, celui-ci étant perçu comme un facteur de désintégration. Guy Georges, en associant la menace criminelle et la menace identitaire, devenait aux yeux des commentateurs un personnage délicat à aborder, autour duquel il fallait à tout prix éviter d'entretenir l'amalgame immigré/criminel. Dans les faits, Guy Georges était pourtant moins le produit d'un passé colonial de la France que le fruit d'une liaison héritée du contexte de la Libération. Mais les premiers témoignages des victimes et la diffusion du portrait-robot ont accrédité la thèse du

---

<sup>1689</sup> GUENDOUZ Omar, SPENGLER Franck, *Guy Georges. Contre-enquête sur le « Tueur de l'Est parisien »*, Paris, Mango, 2001, p. 131.

<sup>1690</sup> WIEVIORKA Michel, « Racisme et exclusion » in PAUGAM Serge (dir.), *L'exclusion. L'état des savoirs*, Paris, La découverte, 2000, p. 344-363.

« nord-africain », alors catégorie la plus visée par les actes de racisme<sup>1691</sup>. Conscients du malaise, les journalistes ne sont pas loin de pratiquer un véritable refoulement des informations relatives à l'origine du suspect.



Le portrait robot qui, diffusé en noir et blanc dans la presse, « blanchi » considérablement la peau du suspect (plus encore sur France 2 à gauche que sur TF1, à droite), traduit déjà symboliquement le malaise qui s'installe. Mais surtout, la couleur de peau est abordée avec beaucoup de prudence et d'euphémismes dans les commentaires. Si Valérie Fourniou évoque sans détour le 19 novembre « un nord-africain de 25-30 ans »<sup>1692</sup>, Denis Brunetti, sur TF1, préfère parler le même jour « d'un homme *brun* d'une trentaine d'année »<sup>1693</sup> tandis que Soir 3 élude toute information détaillée. Denis Brunetti réitère le 21 novembre son allusion à un « tueur de 25-30 ans, *brun* »<sup>1694</sup>. Sa consœur de France 2 est plus explicite à nouveau le 25 novembre : le tueur qui « s'exprime bien... est froid, méthodique, toujours poli » est « un homme de 25-30 ans, d'origine méditerranéenne »<sup>1695</sup>. Mais de retour en plateau, Daniel Bilalian a le mauvais goût d'enchaîner avec « Le procès du réseau des seize complices des terroristes islamistes du GIA »<sup>1696</sup>... ! Le risque d'amalgame est persistant. L'expression « origine méditerranéenne » a finalement le mérite d'être rassurante, d'introduire la notion d'immigré sous un jour « ensoleillé » : elle est d'ailleurs réutilisée le lendemain par la même Valérie Fourniou qui nous précise cette fois, grâce à l'empreinte sanglante laissée dans l'appartement de l'une des victimes, que le meurtrier a « un pied dit "égyptien"... au deuxième orteil plus long que le pouce »<sup>1697</sup>. Pas à pas, la cartographie méditerranéenne se précise donc !

De son côté, Denis Brunetti a trouvé une parade : pour éviter d'avoir à dresser le portrait physique du suspect, il se concentre sur le profil psychologique en donnant la parole à la psycho-criminologue Michèle Agrapart-Delmas. Celle-ci esquisse la personnalité « d'un homme de 25 ans, fragile [...] Il est vraisemblable qu'il se drogue, qu'il a des conflits avec

---

<sup>1691</sup> Depuis les années 1960, les flux migratoires avec les pays d'Europe du nord (Belgique, Allemagne, Grande-Bretagne), de l'est (Pologne), et du sud (Portugal, Espagne, Italie) réunis n'ont cessé de diminuer au profit d'une immigration extra-européenne, et en provenance surtout du monde arabe. En 1999, les différentes communautés arabes (marocains, algériens, tunisiens) représentent 1,1 million personne et la communauté noire 500.000 personnes. NOIN Daniel, CHAUVIRE Yvan, *La population de la France*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 164.

<sup>1692</sup> INA, Journal télévisé, France 2, 13h, 19 novembre 1997, 1'30.

<sup>1693</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 19 novembre 1997, 1'36.

<sup>1694</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 21 novembre 1997, 2'00.

<sup>1695</sup> INA, Journal télévisé, France 2, 20h, 25 novembre 1997, 2'29.

<sup>1696</sup> *Ibid.*

<sup>1697</sup> INA, Journal télévisé, France 2, 13h, 26 novembre 1997, 1'35.

l'image de son père ou qu'il n'a vraisemblablement pas de père »<sup>1698</sup>. Aucune caractéristique physique n'est relevée.

L'arrestation de Guy Georges le 26 mars 1998, place « Blanche » (!), n'infléchissent aucunement les prudences de langages. Guy Georges est décrit comme un « Antillais » (TF1, F3) ou un homme « d'origine antillaise » (F2, M6). Cette précision relative à la couleur de peau du tueur n'est d'ailleurs apportée qu'une seule fois, le 26 mars. Les trois jours suivants, alors que l'affaire occupe encore la une des JT, l'origine de Guy Georges n'est plus mentionnée (à l'exception du Soir 3 du 27 mars) et aucune rectification ne viendra corriger l'erreur de l'AFP : Guy Georges n'est pas un « Antillais » mais le fils d'un père afro-américain et d'une mère blanche Française. Les journalistes s'estiment au fond dispensés de préciser un élément déjà évident à l'écran. Dans les écoles de journalisme, ils ont appris en effet à laisser parler les images et à ne pas faire de « doublon » dans leur commentaire. Le portrait-robot puis la photo suffiront donc à mettre en scène un élément gênant. Les mots « noir », « arabe » restent eux tabous.



Si la couleur de peau de Guy Georges est du point de vue des chaînes nationales une information délicate ou sans valeur, ce sujet est d'une tout autre importance pour le Journal de RFO diffusé quotidiennement sur France 3 à 13h25. Le 10 février 2001, le commentateur, soucieux de dédouaner la communauté antillaise à laquelle il s'adresse, n'a pas oublié l'erreur de 1998 et ne manque de préciser en annonçant la date prochaine de son procès, que « Guy Georges, 38 ans aujourd'hui... présenté comme *antillais* lors de son arrestation en 1998... alors que ce métis français recueilli par la Ddass est probablement né d'un père américain » avant d'ajouter dans un esprit communautaire que « c'est un avocat antillais, Alex Ursulet, qui défendra Guy Georges. »<sup>1699</sup>. Ce dernier se présente d'ailleurs comme l'avocat de tous les accusés noirs affirmant qu'il « trouve très curieux que lorsque l'accusé... soit vient des Antilles, soit est métis... qu'il y ait une présomption de *culpabilité*. »<sup>1700</sup>



Au moment du procès, quelques semaines plus tard, France 3 sera la seule chaîne nationale à présenter plus clairement l'identité de l'accusé, ce « Guy Rampillon de son vrai nom, [né] en 1962 d'un père américain et d'une mère Française »<sup>1701</sup>, laissant pourtant opportunément au téléspectateur le soin de deviner lequel des deux est noir de peau. Le 2

<sup>1698</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 10 décembre 1997, 2'10

<sup>1699</sup> INA, Journal de RFO, France 3, 13h25, 10 février 2001, 0'45.

<sup>1700</sup> *Ibid.*

<sup>1701</sup> INA, Journal télévisé, France 3, 19/20, 17 mars 2001, 1'45.

avril, Guy Georges reste pour la journaliste de France 2 Yasmina Farber « le fils de personne »<sup>1702</sup>.

Si l'identité du meurtrier est une problématique récurrente dans la mise en scène des affaires criminelles, les commentaires des journalistes ont, avec l'affaire Guy Georges, largement vidé cette thématique de sa partie la plus gênante : la couleur de peau. L'impasse, les euphémismes, les approximations, les erreurs sans rectifications sur un aspect physique qui avait, au moins au moment de la traque du criminel, une réelle importance, révèlent finalement la persistance d'une difficulté à formuler et affronter l'existence d'un problème identitaire dans une société française qui aime pourtant, dans la victoire, s'afficher « Black, blanc, beur ». Mais Guy Georges n'est pas Zinedine Zidane ou Thierry Henry et ce qu'on célèbre dans les heures de gloire, doit se taire lorsque l'on aborde les frontières de la marginalité criminelle. Au-delà du malaise, en tout cas, se dévoile déjà en 2001, à travers la figure de l'avocat Me Ursulet, la solidification des arguments communautaires et leur enracinement dans les raisonnements qui alimentent le débat public.

## 5.2. Le pédophile

La prise en considération par les pouvoirs publics du problème des abus sexuels sur les enfants remonte en France à la fin des années 1980<sup>1703</sup>. Il faut pourtant attendre le milieu des années 1990 pour voir véritablement émerger, dans la presse en général, et sur les petits écrans en particulier la figure du pédophile<sup>1704</sup>. Anne-Claude Ambroise-Rendu accorde d'ailleurs à la télévision un rôle moteur<sup>1705</sup> dans cette conscientisation médiatique, évoquant l'émission de Mireille Dumas, *Bas les masques*, consacrée le 26 avril 1995 à « L'enfance violée »<sup>1706</sup>. Repris dans le journal télévisé, le thème des abus sexuels sur enfants parvient ainsi à sensibiliser l'opinion publique. Et s'il manquait encore un fait-divers pour cristalliser

---

<sup>1702</sup> INA, Journal télévisé, France 2, 20h, 2 avril 2001, 1'44.

<sup>1703</sup> Un congrès international tenu à Montréal en 1984 autour du thème des abus sexuels sur les enfants a favorisé cette prise de conscience qui aboutira, les années suivantes, à une série de mesures et d'actions : conférences, diffusion de cassettes et livres dans les écoles, sensibilisation des professionnels de l'enfance, numéros verts... Fondation Scelles, *La pédophilie*, Érès, p. 122-125.

<sup>1704</sup> Le terme « pédophile » vient du grec « pais, paidos » et « philein » et désigne ainsi « celui qui aime les enfants ». L'usage du terme émerge dans les années 1970 et désigne ainsi la personne qui ressent une attirance sexuelle pour les jeunes enfants tout demeurant. Le mot passe du registre psychologique au registre criminel dans les années 1990, à la faveur de la dénonciation de crimes sexuels au cours de la décennie. Pour qu'il y ait acte de pédophilie, la victime doit être prépubère. REY Alain, (dir.), *Dictionnaire culturel en langue française*, tome III, Paris, Le Robert, p.1502.

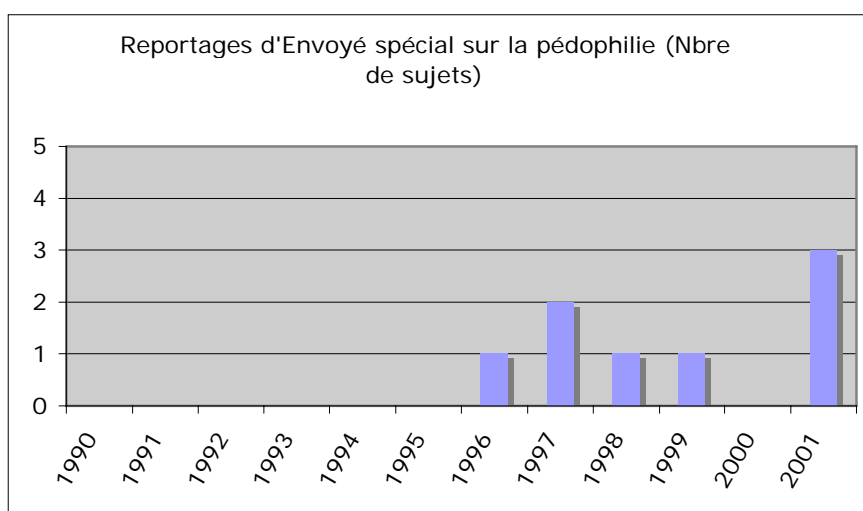
<sup>1705</sup> AMBROISE-RENDU, « Un siècle de pédophilie dans la presse (1880-2000) », *Le Temps des médias. Revue d'histoire*, n°1, automne 2003, p. 31-41.

<sup>1706</sup> INA, *Bas les masques*, « L'enfance violée : pour briser le silence », France 2, 26 avril 1995, 2h, 20h58.

les indignations et briser le tabou de la pédophilie, celui-ci ne tarde pas à survenir du Brabant belge : l'affaire Dutroux qui éclate en août 1996 n'est certes pas hexagonale mais elle parvient efficacement à faire émerger sur la scène nationale une série d'affaires similaires.

Cette prise de conscience au milieu de la décennie apparaît en tout cas très clairement dans le magazine d'information *Envoyé spécial*. Entre 1990 et 2001, 8 reportages abordent frontalement le thème de la pédophilie<sup>1707</sup> : comme nous le montre le graphique 3.73 ci-dessous, aucun n'est diffusé avant la première moitié de la décennie. En 1996, l'affaire Dutroux permet bel et bien au magazine de France 2 d'amorcer le débat.

**Graphique 3.73**



De 1996 à 2000, le magazine consacre en moyenne un reportage chaque année au thème de la pédophilie, celui-ci faisant écho à d'autres thématiques connexes (l'enfance maltraitée, l'enfance au travail, l'enfance prostituée...). Un regain d'intérêt pour ce crime vient clore l'échantillon : même s'il est difficile d'apprécier ici la pérennité et la portée de ce dernier, la représentation de l'enfance menacée n'a cessé de gagner en visibilité dans le magazine, reflétant par là le contexte d'affirmation et de renforcement des droits de l'enfant. À travers ces huit reportages, on peut déjà pleinement mesurer les résonances du débat autour de la pédophilie et, en premier lieu, dégager une volonté journalistique commune : briser la loi du silence.

<sup>1707</sup> Nous avons exclu de cet échantillon les quinze sujets consacrés à la prostitution infantile parce qu'ils s'attachaient moins à souligner la déviance criminelle d'un individu qu'à pointer un phénomène enraciné dans les sociétés. De plus, tous ces sujets ont été réalisés dans des pays en développement (Népal, Brésil, Inde, Viet Nam, Roumanie...) ce qui déplace la problématique du pédophile perçu comme une menace proche et directe.

### 5.2.1. Briser la loi du silence

« L'enfance violée : pour briser le silence » revendiquait déjà *Bas les masques* en avril 1995. « Le poids du silence » (13 mars 1997), « Les enfants du silence » (16 décembre 1999), « Les silences de l'Yonne » (22 février 2001), « Les silences de l'Église » (14 juin 2001) : décline encore *Envoyé spécial* à partir de l'année suivante. Le rideau qui vient de se lever sur les crimes pédophiles dévoile finalement aux yeux de l'opinion publique une scène vide. Car ce qui compte, pour les journalistes, c'est moins la figure criminelle sensée apparaître en pleine lumière que la difficile montée de rideau, c'est-à-dire la mise en scène d'un tabou enfin brisé.

Comme au théâtre, avec le fait-divers, « tout commence dans un coup de tonnerre »<sup>1708</sup> annonce Bernard Benyamin avant d'évoquer en mars 1997 l'affaire de pédophilie qui a secoué le petit village de Pélussin. L'acte de pédophilie est à ce point monstrueux qu'il ne peut en effet émerger sur la scène publique sans violence, sinon physique, du moins symbolique. Le premier sujet d'*Envoyé spécial* consacré à la pédophilie, diffusé le 31 octobre 1996, attribue ainsi au fait-divers une puissance phénoménale : l'affaire Dutroux ne révèle pas un accident du quotidien, mais rien moins qu'une véritable « révolution morale », avance Paul Nahon en évoquant les conséquences de la « marche blanche » :



« Deux mois plus tard, il reste en Belgique comme un parfum d'insurrection. »<sup>1709</sup>

La violence de la réaction des Belges qui attribue au fait-divers une dimension immédiatement historique ne doit pas se comprendre en fonction du criminel mais au regard de l'identité de sa victime :

« Dans un pays en crise, Dutroux a touché à l'essentiel : les enfants. Pour toute la Belgique, c'est insupportable. [...] Les petites victimes de Dutroux deviennent les porte-paroles de tout un peuple. »<sup>1710</sup>

<sup>1708</sup> INA, *Envoyé spécial*, « Le poids du silence », France 2, 13 mars 1997, 37'.

<sup>1709</sup> INA, *Envoyé spécial*, « La révolution morale », France 2, 31 octobre 1996, 30'51.

<sup>1710</sup> *Ibid.*



Plus un tabou éclate avec fracas, plus le silence qui a précédé apparaît odieux et pesant. Toute la démarche journalistique mise en scène dans les huit reportages d'*Envoyé spécial* s'inscrit dans ce raisonnement. C'est en entendant le récit « de violences exercées sur les élèves » que « nous [avons] décidé [de] partir enquêter dans ce collège... pour connaître la vérité, pour briser le mur du silence... pour que les enfants soient mieux entendus »<sup>1711</sup> explique ainsi Bernard Benyamin le 13 mars 1997 en introduisant « Le poids du silence », le reportage de Marie-Noëlle Himbert et Pierre-Laurent Constant. Les deux journalistes s'attachent ainsi à montrer comment s'est installé le silence de nature historique, socio-économique et culturel qui a permis au directeur de l'établissement d'abuser pendant plusieurs années de la jeune Catherine :

« Dans le village de Pélussin [...], les paroles sont rares et les haines tenaces. Il y a deux cimetières et deux églises au village. Une vieille guerre de clochers entre les gens du bas et les gens du haut, entre les pauvres et les riches. Mais ici, on aime et on respecte le collègue Saint-Jean. Parfois au point de se taire. Une enfant se plaint d'attouchements faits par le directeur. La mère prend peur : elle retire son enfant du collège mais n'en parle à personne. [...] Catherine était alors une petite fille, âgée de onze ans. Aujourd'hui, elle et sa mère ont décidé de parler... pour exorciser le passé. »<sup>1712</sup>

Le silence, préférable à une parole génératrice de conflits, avait donc fini par réguler les rapports sociaux à Pélussin. « La parole est d'argent, le silence est d'or » résume un professeur de mathématique du collège qui a vécu la médiatisation de l'affaire comme un « coup de massue »<sup>1713</sup>.

Briser la loi du silence ne se limite pourtant pas exclusivement aux actes de pédophilie et n'est pas un moteur nouveau de la démarche journalistique : à l'époque de *Cinq colonnes à la une*, Marcel Trillat et Jean-Pierre Chabrol étaient, on se souvient (I, 5.3), déjà habités par cette volonté. Mais quand Jean-Pierre Chabrol cherchait dans les années 1960 à mettre en garde les téléspectateurs contre la parole influençable et versatile de l'enfant, le journaliste à la fin des années 1990 rappelle combien, au contraire, il faut que la société prenne en compte les mots des plus jeunes. La mère de la jeune Catherine l'avoue : c'est parce qu'elle a eu « peur qu'on mette la parole des enfants en doute »<sup>1714</sup> qu'elle « n'a pas osé

---

<sup>1711</sup> INA, Envoyé spécial, « Le poids du silence », France 2, 13 mars 1997, 37'.

<sup>1712</sup> *Ibid.*

<sup>1713</sup> *Ibid.*

<sup>1714</sup> *Ibid.*

témoigner lorsque l'affaire [de Pélussin] a éclaté »<sup>1715</sup>. Les mêmes suspicions ont empêché un autre cas de pédophilie, qui mettait cette fois en cause un homme d'Église respecté, d'être dévoilé en Bretagne : « Parole d'enfant contre une institution solidement enracinée dans cette région... Les pressions des fidèles et de l'Église ont été très fortes : le scandale ne devait pas éclater... Les enfants sont traités de menteurs »<sup>1716</sup>. Ce scepticisme à l'égard de la parole des enfants qui prévalait dans les années 1960 est invalidé au cours des années 1990 par une série de mesures prises par les pouvoirs publics et la société civile.

En 1989, une loi institue en France le Service national d'accueil téléphonique de l'enfance maltraitée (SNATEM) qui met alors en place un numéro vert national « Allô, enfance maltraitée » et prévoit l'assistance d'un avocat pour les jeunes victimes. Des associations comme *L'enfant bleu* (1989), *l'APEV* (1991), la *Fondation Scelles* (1994) favorisent et relaient très vite leur cause. Si la parole de l'enfant a commencé dès lors à être audible dans la société, elle pouvait devenir visible, et surtout crédible, dans les médias. Invitée sur le plateau après la diffusion de son reportage, la journaliste Marie-Noëlle Himbert prend ainsi en 1997 l'exact contre-pied de Jean-Pierre Chabrol trente ans plus tôt<sup>1717</sup> : « C'est pas facile de dénoncer, mais il faut que le doute profite aux enfants »<sup>1718</sup>. Le risque étant, comme dans l'affaire d'Outreau, de passer d'un excès à l'autre en remplaçant le déni de la parole enfantine par une validation systématique, sans recul ni esprit critique, de celle-ci.

Briser le silence implique une prise de parole, mais pas nécessairement une prise d'images. Plusieurs victimes ont certes accepté de témoigner pour les journalistes, mais elles



n'ont pas consenti à le faire devant les caméras. C'est le cas de Claire, dont les téléspectateurs ne connaîtront que les mains sages, de

Mélissa, petite victime de Marc Dutroux filmée de dos, ou des trois anciens élèves du collège Saint-Jean de Pélussin, plongés dans l'ombre. La pédophilie à l'écran reste donc difficile à

<sup>1715</sup> Le directeur du collège a été arrêté le 15 mars 1995 et condamné. Son procès est au moment de la diffusion du reportage, sur le point de revenir devant la cour de cassation.

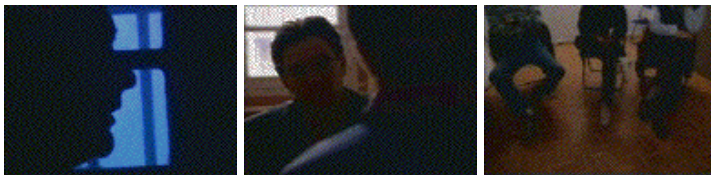
<sup>1716</sup> INA, Envoyé spécial, « Les silences de l'Église », France 2, 14 juin 2001, 40'23.

<sup>1717</sup> Rappel : « « Les institutrices [...] elles sont atterrées !... L'enfant ne dit pas la vérité... Il dit mieux... Il construit ses fables avec le matériel qu'il a... d'après ce qu'il entend... À la maison, d'abord... dans la rue, à l'école, au cinéma, à la télévision... Dans tout ce qu'il raconte, il faut faire la part du jeu... celle de la peur, aussi parfois... C'est un choix délicat qui demande une connaissance profonde de la psychologie enfantine... Enseignants, spécialistes, médecins, parents aussi... le savent bien : parole de gosses n'est point parole d'hommes... Les coupables ne sont pas les gosses... mais les hommes qui choisissent dans les fables enfantines ce qui peut nourrir leurs thèses... ou leurs cabbales. ». INA, Cinq colonnes à la une, « L'affaire Cornec », 1<sup>er</sup> juillet 1966, 33'.

<sup>1718</sup> INA, Envoyé spécial, « Le poids du silence », France 2, 13 mars 1997, 37'.

mettre en scène parce que le témoignage demeure délicat à obtenir. Mais cette mise en images de l'anonymat se fond dans le sujet lui-même et on peut supposer qu'elle ne gênera nullement les téléspectateurs non seulement compréhensifs mais également familiarisés avec ce procédé visuel. Encore une fois, *Cinq colonnes à la une* avait, bien avant *Envoyé spécial*, utilisé la technique avec le voyou Georges Figon ou les jeunes délinquants du centre renforcé de Savigny-sur-Orge. Mais à l'époque, les caméras s'intéressaient plus volontiers au criminel qu'à sa victime, tentant de voir à travers lui une victime elle-même. Le discours médiatique s'est donc complètement modifié à la fin des années 1990 et le ton, en matière de crimes pédophiles, n'est plus à la bienveillance ou à la complaisance à l'égard du criminel. « Voici venu le temps d'une condamnation sans appel et, si ce n'est absolument sans ambiguïté, au moins dépouillée des réserves et des ambivalences qui étaient celles de la période »<sup>1719</sup> des années 1970, quand la presse n'hésitait pas à entonner parfois quelque plaidoyer en faveur des représentants de la libération des moeurs les plus affranchis des rigueurs morales.

Si la pédophilie est apparue à l'écran à partir de 1995, le pédophile demeure paradoxalement quant à lui quasiment invisible... bien que pas complètement muet : sur les huit reportages abordant la pédophilie, un seul tente ainsi d'adopter le regard du criminel. Le 23 janvier 1997, « Délinquance sexuelle », partant du postulat que la plupart des criminels sexuels sont des récidivistes, cherche en effet à savoir « comment [on] peut les empêcher de recommencer ? Peut-on les soigner ? Où les guérir ? »<sup>1720</sup>. Des pédophiles apparaissent alors dans l'ombre pour briser le tabou intime de leurs propres pulsions sexuelles. « Les pédophiles



doivent raconter leurs désirs, la montée de leurs pulsions »<sup>1721</sup>. De profil, le multirécidiviste Gérard évoque les viols répétés qu'il a

commis sur de jeunes enfants ; de dos, face au psychologue, Alain raconte comment il a abusé de son fils ; lors d'une séance de groupe, un homme explique le désir qu'il a ressenti pour sa fille et les pulsions qui l'ont conduit à abuser d'elle dans son sommeil. Il avoue avoir « peur encore aujourd'hui d'aller beaucoup plus loin »<sup>1722</sup> etc.

Mais cette approche compréhensive du pédophile est rare parce que, premièrement, elle ne repose pas sur les faits criminels eux-mêmes mais leur dimension médicale et psychologique. Deuxièmement, comme le souligne le titre du reportage, il s'agit moins de

<sup>1719</sup> AMBROISE-RENDU, « Un siècle... », *op. cit.*, p. 31-41.

<sup>1720</sup> INA, *Envoyé spécial*, « Délinquance sexuelle », France 2, 23 janvier 1997, 33'07.

<sup>1721</sup> *Ibid.*

<sup>1722</sup> *Ibid.*

« crime » que de « délinquance sexuelle ». Enfin, les délinquants sélectionnés dans le reportage apparaissent comme des pédophiles « modèles » parce qu'ils ont réclamé des soins, manifesté leur volonté de guérir, exprimé des remords et pour certains évoqué leur mal ou leur peur. La souffrance du pédophile vient donc rééquilibrer la souffrance de la victime et adoucir éventuellement le regard intransigeant des téléspectateurs.

Au fond, cette vision du pédophile reste très éloignée de la figure du criminel monstrueux et sans remords qui apparaît plus volontiers dans les journaux télévisés à travers les faits-divers, c'est-à-dire au contact des événements crus et violents. La journaliste Marie-Noëlle Himbert explique ce décalage à Paul Nahon, racontant qu'elle était venue à Pélussin « avec une autre idée de reportages, plus axée sur les faits, les violences. Et puis c'est le climat social qui s'est imposé : on n'était plus du tout dans le fait-divers, le factuel, mais beaucoup plus dans des comportements humains qui nous ont vraiment touchés »<sup>1723</sup>.

Reste qu'entre les deux paroles, celle de l'enfant et celle du pédophile, les médias – et ici plus particulièrement la télévision – ont clairement tranché en faveur de la première et largement construit une représentation de la pédophilie sans le pédophile lui-même. À l'exception de Marc Dutroux ou de l'abbé Bissey<sup>1724</sup>, peu de noms viennent personnifier en France la figure du pédophile. Le pédophile est un personnage secondaire, éclipsé par sa victime, et les institutions elles-mêmes.

### 5.2.2. Responsabiliser ou accuser les institutions ?

« La pédophilie, c'est un cas bien spécifique d'abus sexuel parce que très souvent [...] liée à l'Institution. Et l'Institution, c'est quoi ? Eh bien ! ça peut être les camps de vacance, l'école, le médecin... Alors pourquoi la pédophilie pose un problème ? Parce que vous avez ce lien à l'institution. Et si vous mettez votre enfant à l'école, et que tout à coup vous avez ce risque, là, vous perdez confiance », résume l'une des deux professeurs du collège de Pélussin qui avait contacté les reporters d'*Envoyé spécial* pour que la télévision les aide à briser le silence local et les tentatives d'étouffement.

Briser le tabou de la pédophilie, c'est donc non seulement ériger sur la scène publique la parole de l'enfant, mais également pointer la responsabilité des institutions : leur silence a imposé le silence aux enfants. Si les faits-divers appellent de façon récurrente l'opinion

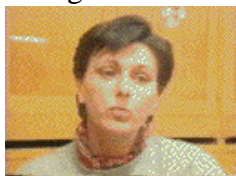
---

<sup>1723</sup> INA, *Envoyé spécial*, « Le poids du silence », France 2, 13 mars 1997, 37'.

<sup>1724</sup> Le 6 octobre 2000, l'abbé Bissey sera condamné à 18 ans de réclusion, reconnu coupable du viol d'un jeune garçon et d'atteintes sexuelles et de corruption de mineurs à l'encontre de dix autres adolescents.

publique à interroger ses relais institutionnels, le questionnement prend avec les affaires de pédophilie un tour plus volontiers accusatoire, parce que généralisé à des institutions jusqu'alors insoupçonnables et respectées.

C'est le cas de l'école, visée dans l'affaire de Pélussin. Les faits se sont déroulés au collège de Saint-Jean, tenu par des frères maristes, et impliquent le directeur de l'établissement, Jean Vernet, reconnu coupable de multiples agressions sexuelles sur des élèves âgés de onze à quinze ans. Le scandale a éclaté par la voix d'une des enseignantes, la professeur d'histoire Marie-Dominique Chavas, qui, aidée d'une collègue, a brisé le silence. Face à elles se sont pourtant dressés tous les autres enseignants qui leur reprochent d'avoir « porté l'affaire à l'extérieur ». Un surveillant les accuse même de « vouloir détruire l'école ». Pour éviter les conflits, le nouveau directeur de l'établissement finira par renvoyer les deux enseignantes, malgré la condamnation de Jean Vernet.



L'affaire de Pélussin, parce qu'elle se déroulait dans un collège fondé et dirigé par les frères maristes<sup>1725</sup>, touchait déjà au cœur l'institution religieuse. Mais le reportage « Les silences de l'Église » autour de l'affaire Bissey est plus délicat encore puisque « l'institution catholique [se retrouve] confrontée à des affaires de mœurs » et que « pour la première fois en France, un évêque est sur le banc des accusés » souligne Guislaine Chenu<sup>1726</sup>. En effet, Monseigneur Pican, est jugé depuis le matin même de la diffusion du reportage pour avoir protégé, au « nom du secret professionnel », l'abbé pédophile Bissey, alors qu'il n'ignorait rien des actes de torture et viols perpétrés par ce dernier. Si en 1956-58 l'Église était parvenue à imposer le silence télévisuel autour de l'affaire du curé d'Uruffe (I, 2.4) et n'avait pas été ébranlée par les articles accusateurs de la presse écrite, une telle assise n'existe plus quatre décennie plus tard. Les affaires de pédophilie ont profondément affecté la hiérarchie ecclésiastique qui évoque une « année noire » en 2000. Le nouveau millénaire s'ouvre pour l'institution sur l'obligation de reconnaître en toute transparence sa responsabilité et d'interroger le principe contestable du secret professionnel<sup>1727</sup>.

---

<sup>1725</sup> Membres de la congrégation religieuse de la Société de Marie. Le collège Saint-Jean avait été fondé au XIX<sup>e</sup> siècle pour remplir une mission d'évangélisation des campagnes.

<sup>1726</sup> INA, Envoyé spécial, « Les silences de l'Église », France 2, 14 juin 2001, 40'23.

<sup>1727</sup> Lors de la conférence de Lourdes en 2000, Monseigneur Pican et tous les évêques réunis parviennent à arrêter une position officielle : si les responsables ecclésiastiques reconnaissent les dérives et encouragent les auteurs à se dénoncer, il réaffirment néanmoins le principe du « secret professionnel ».

Pour juger du choc vécu et du changement de mentalités au sein de l'Église, les reporters d'*Envoyé spécial* partent à la rencontre des plus jeunes représentants de l'institution. À Lyon, le jeune prêtre Stéphane reconnaît que la question est délicate mais fait comprendre qu'elle n'est plus taboue en invitant les journalistes à une réunion d'aumônerie où est abordé



le sujet. Les termes « viol » et « pédophilie » sont toutefois soigneusement évités, fait remarquer le reporter de France 2. Le père Guimet, en charge des cours de morale délivré aux jeunes séminaristes, rappelle l'importance de son enseignement « au moment où l'Église est secouée par des affaires de mœurs »<sup>1728</sup>. La jeune génération présente finalement l'image rassurante d'une institution certes coupable d'avoir longtemps fait peser la loi du silence mais qui s'est aujourd'hui

conscientisée et veut se démarquer des pratiques du passé. C'est en tout cas le message qu'est venu délivrer le prêtre Stéphane aux lycéens qui l'interroge (encouragés par les journalistes ?) sur les affaires de pédophilie.

Chaque reportage sur la pédophilie indispose plus ou moins gravement un corps institutionnel. Avec les « silences de l'Yonne », l'accusation vise cette fois l'encadrement médico-éducatif et la Ddass du département : « L'institut de Grattery a-t-il fait silence pour qu'on ne vienne pas enquêter sur ses terres ? Le silence complice de l'administration a permis à l'établissement de garder tous ses secrets »<sup>1729</sup>, c'est-à-dire les viols répétés puis les disparitions de jeunes filles pensionnaires de l'institut, imputés au chauffeur pédophile Émile Louis. Le reportage de Fanny Auverny et Marie-Pierre Farkas se conclut sur cet espoir que « La vérité est en marche... Les sanctions finiront bien par tomber... Mais avant cela... ceux qu'on disait fragiles, ceux qu'ont a pas cru ou pas voulu entendre... auront bien fissuré tous ces murs de silence »<sup>1730</sup>.

« Délinquance sexuelle » pointe les « contradictions du système [médico-carcéral] français » qui prévoient bien quelques « rares » structures soignantes pour les agresseurs sexuels en préventive mais « une fois condamnés, ces pédophiles iront purger leur peine dans un centre de détention [où] faute de personnel, ils n'auront que très peu de chance de poursuivre leur thérapie. »<sup>1731</sup>. Comme pour l'affaire Guy Georges et le fichier ADN, le retard français dans ce domaine est d'autant plus flagrant qu'il est comparé à la précocité belge, britannique et danoise où respectivement, les personnels soignants n'hésitent pas à mesurer

<sup>1728</sup> INA, Envoyé spécial, « Les silences de l'Église », France 2, 14 juin 2001, 40'23.

<sup>1729</sup> INA, Envoyé spécial, « Les silences de l'Yonne », France 2, 22 février 2001, 42'39.

<sup>1730</sup> *Ibid.*

<sup>1731</sup> INA, Envoyé spécial, « Délinquance sexuelle », France 2, 23 janvier 1997, 33'07.

l'excitation sexuelle à l'aide d'un phallomètre avant d'analyser les érections, où les séances de thérapies ont été généralisées dans tout le pays, et où plus radicalement on pratique la castration chimique. La fin du reportage dénonce toutefois moins ces inadaptations pénitentiaires qu'il n'accuse les responsables politiques de ne pas accorder les moyens nécessaires : « le problème d'une vraie politique de soin pendant la détention reste entier »<sup>1732</sup> conclut sombrement le reportage.

Chacun des huit reportages alimente finalement la perception d'un déclin des institutions. L'Église et l'école, parce qu'elles reposent sur « un type de relation à autrui basé sur des valeurs et des principes [...] et vise[nt] à inculquer des normes qui conforment l'individu et, en même temps, le rendent autonome et « libre » »<sup>1733</sup> ont été plus que les autres touchées par les affaires de pédophilie commis par leurs représentants. Ces institutions ne forment plus des blocs à l'autorité et au prestige incontestables : elles ressortent de ces scandales émiettées, divisées, morcelées, et ainsi fragilisées aux yeux de l'opinion publique. C'est en tout cas la vision façonnée par les médias et que s'approprie la télévision en multipliant à l'écran les visages et les paroles en contradiction au sein de chaque institution (le professeur qui dénonce contre le surveillant qui consent ; l'évêque qui protège son abbé contre le jeune séminariste qui critique sa hiérarchie...).

Si le mérite du média est d'attirer l'attention sur des faits révoltants et d'obliger les institutions à combler des carences indignes d'une société moderne, la télévision ne s'aventure pourtant jamais sur les mouvements de fonds qui portent ces faits-divers et expliquent sans doute bien plus sûrement l'impression de déclin. Car les affaires de pédophilie n'enseignent pas tout : recul de la foi et des pratiques religieuses, remise en cause des méthodes d'enseignements, montée des violences scolaires qui traduisent la perte de l'autorité des enseignants dans leurs classes, individualisation de la société... sont autant d'évolutions lentes, difficiles à cerner et illustrer dans l'actualité et qui pourtant sont le terreau du fait-divers. Ce dernier provoque donc moins la crise institutionnelle qu'il ne la révèle. Mais, à défaut d'être constructive, la télévision s'en tient au spectacle insupportable d'un abandon des citoyens par les institutions, désignant parfois de façon très démagogique le nom d'un sauveur providentiel : l'opinion compassionnelle. Évoquant les parents des jeunes victimes de Marc Dutroux, la journaliste d'*Envoyé spécial* Anne Mourgue analyse en effet :

---

<sup>1732</sup> *Ibid.*

<sup>1733</sup> DUBET François, *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil, 2002, p. 13-14.

« D'un mot, ils peuvent contrôler la foule. Ils sont aujourd'hui les seuls à pouvoir contrôler l'opinion. Ils sont simples, parlent avec leur cœur... La population se reconnaît en eux. Elle leur fait confiance [...] Face aux hommes politiques discrédités, affaiblis... ils sont devenus les nouveaux leaders [...] Ils sont émouvants, honnêtes... Les médias belges, puis ceux du monde entier, ont épousé leur combat. »<sup>1734</sup>

Si le pouvoir se joue donc sur la capacité du prétendant à parler le langage du cœur à une population en mal d'amour parce qu'abandonnée par ses responsables classiques, alors on comprend mieux pourquoi la figure de la victime est assurée d'une longue carrière sinon politique, du moins médiatique.

### 5.3. La victime

#### 5.3.1. Une reconnaissance tardive

La découverte de l'expérience des victimes et sa mise en scène dans le récit criminel sont un phénomène décisif au cours des années 1990. Les *reality shows* avaient ouvert la voie dès la fin des années 1980 en plaçant la victime au cœur du dispositif télévisuel : « dans nos émissions, [...] surtout, nous avons voulu donner la parole aux victimes, ces acteurs centraux de la justice et pourtant ces grands oubliés. Au moins le justiciable avait un lieu où s'exprimer. Sans écoute et sans solidarité, c'est la fracture entre le citoyen et l'institution » se défendait le présentateur Jacques Pradel au plus fort de la controverse engendrée autour de *Perdu de vue* et *Témoin numéro un*<sup>1735</sup>. Jusqu'à la fin des années 1960, lorsqu'elle n'était pas retranchée dans l'ombre de son bourreau, la victime était présentée dans les récits criminels comme un sujet sinon complaisant, du moins pas complètement innocent : sur l'enfant victime d'inceste ou la jeune fille violée pesait en effet le soupçon du consentement<sup>1736</sup>.

L'amorce d'une considération se dessine dans la presse française dans les années 1970, au moment de la libération de la parole et des corps<sup>1737</sup>. Ce changement est le produit de plusieurs mouvements. Il accompagne d'abord l'essor de la victimologie, née dans les années 1960. Une longue tradition pénale avait favorisé, dès l'Ancien régime, l'observation des phénomènes criminels à partir des seules notions de crime, de peine et châtement. Le XIX<sup>e</sup> siècle avait hérité et approfondi cette pensée en fondant la criminologie moderne, c'est-à-dire

---

<sup>1734</sup> INA, Envoyé spécial, « Révolution morale », France 2, 31 octobre 1996, 30'51.

<sup>1735</sup> PRADEL Jacques, MENEY Patrick, *Y'a pas de justice*, Paris, Ramsay, 1997, p. 18-19.

<sup>1736</sup> AMBROISE-RENDU Anne-Claude, « Un siècle... », *op. cit.*, p. 35.

<sup>1737</sup> *Ibid.*



en plaçant la science anthropologique et psychiatrique au service de la lutte et de la recherche sur le crime, et en s'organisant autour de différents courants (positivisme, déterminisme etc.)<sup>1738</sup>. Mais les grands conflits mondiaux du XX<sup>e</sup> siècle ont largement contribué à renforcer l'attention autour des victimes et la réflexion activée avait nourri une série de travaux après la Seconde Guerre mondiale. Discipline en miroir de la criminologie, initiée par des avocats, la victimologie s'est d'abord construite contre son objet, car il s'agissait avant tout d'examiner en quoi la victime était coupable de ce qui lui était arrivé. Caroline Éliacheff et Daniel Soulez-Larivière ont de ce point de vue bien montré comment cette conception de la victimologie s'est progressivement inversée sous l'impulsion des mouvements féministes, les premiers à théoriser et utiliser la notion pour défendre cette fois leur cause<sup>1739</sup>. La victimologie s'est finalement mise au service de la victime, et a ainsi permis de poser la question de la réparation.

Psychologie, droit, sociologie ont alors affiné la *connaissance* de ce nouvel objet et favorisé simultanément sa *reconnaissance* par la société et les pouvoirs publics. Un second mouvement a donc vu la traduction législative et juridique de cette réflexion : en France, c'est à partir de 1977 que le droit français inaugure une série de lois d'indemnisation et de mesures d'aide aux victimes d'infractions pénales<sup>1740</sup>. Dans le sillage de la reconnaissance de la victime de guerre s'est donc immiscée la prise de conscience des souffrances de victimes plus « ordinaires » : femmes battues ou violés, enfants maltraités etc.

Malgré cette conscientisation dans les années 1970, la prise de parole de la victime est quasiment inexistante dans les médias. Ce sont les années 1980 qui, marquées par le crescendo émotionnel qui transpire des grands vecteurs de la société – retenons ici l'image télévisuelle - ont apporté cette parole sur la scène publique tandis que la décennie suivante consacrait finalement « le temps des victimes »<sup>1741</sup> en introduisant désormais plus volontiers le crime à travers le traumatisme de ceux qui l'ont subi. Alors que le récit criminel ne cesse de se développer au cours des années 1990, on observe un élargissement de l'éventail des émotions télévisuelles. Dans les années 1960, parce que les journalistes s'intéressaient

---

<sup>1738</sup> Lire à ce sujet CUSSON Maurice, *La criminologie*, Paris, Hachette, 1998, p. 19-43.

<sup>1739</sup> ÉLIACHEFF Caroline, SOULEZ-LARIVIÈRE Denis, *Le temps des victimes*, Paris, Albin Michel, 2007, 293 p.

<sup>1740</sup> Cinq lois d'indemnisation des victimes sont mises en places entre 1977 et 1990 en responsabilisant l'État lui-même qui peut, se voir obligé de réparer lui-même un préjudice. En 1982, le rapport du professeur Paul Milliez rédigé à la demande de Robert Badinter conclut à la nécessité d'aider les victimes et créer des structures spécifiques. En 1986 est ainsi créé l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation qui regroupe différents services d'aide aux victimes répartis dans toute la France. DAMIANI, *Les victimes publiques et crimes privés*, Paris, Bayard Éditions, 1997, p. 75.

<sup>1741</sup> ÉLIACHEFF Caroline, SOULEZ-LARIVIÈRE Denis, *op.cit.*, 293 p. ; SALAS Denis, *La volonté de punir. Essai sur le populisme pénal*, Paris, Hachette, 2005, p. 63-101.

exclusivement à la figure de l'accusé, le récit criminel pouvait choquer ou faire frémir le public ; dans les années 1990, au contraire, parce que la télévision réhabilite la souffrance des victimes, le récit criminel émeut, attendri, provoque larmes, pitié et compassion. Bien sûr, l'angle victimaire ne s'est pas réellement substitué à l'angle criminel<sup>1742</sup> : il l'a au fond surtout diversifié et enrichi. Le développement du récit criminel dans les années 1990 a donc moins marqué le réel déclin du criminel qu'il n'a révélé la promotion fulgurante de la victime.

### 5.3.2. Une place médiatique croissante

Si le couple criminel/victime qui vient de naître a fait disparaître le déséquilibre d'autrefois, la dynamique de cette évolution profite néanmoins bien plus nettement à la victime. C'est en effet sur elle que se fixent les regards et à elle que pense finalement le journaliste :



**Plateau extérieur Denis Brunetti (Paris) :** « Où est donc ce tueur ?... Les policiers ont-ils tout analysé pour le retrouver ? Les familles peuvent légitimement se poser ces questions, le public, alerté, s'interroger... Mais cette fascination pour un tueur en série ne doit pas faire oublier que derrière une énigme... il y a de la souffrance... Celle de victimes et de familles irrémédiablement frappées. »<sup>1743</sup>

Le duplex (enregistré) de Denis Brunetti en pleine « traque du tueur de l'Est parisien » illustre parfaitement l'articulation entre la fonction de la figure criminelle et celle de la victime dans la mise en scène de l'événement. Ainsi, le récit criminel s'ouvre sur le crime, qui permet de questionner l'efficacité et le rôle des institutions, et se conclut sur la victime, qui favorise l'introduction de l'émotion la plus immédiatement partagée : la souffrance. Les psychologues connaissent bien le phénomène : lorsqu'un individu assiste à une scène de violence criminelle par procuration à travers le récit de la victime, « il ressent, en vertu d'un processus identificatoire, des émotions proches de celles qu'éprouvent les personnes dont il voit et entend l'histoire, dans la mesure où ces émotions sollicitent son monde interne. Ainsi, il en vient à subir l'emprise d'une douleur psychique et d'une angoisse qui seraient véritablement les siennes si l'événement le concernait directement »<sup>1744</sup>. Or, on ne peut manquer de rapprocher ce phénomène psychologique de la logique concurrentielle qui

<sup>1742</sup> On l'a vu, la télévision continue avec Christophe Hondelatte à « Faire entrer l'accusé ».

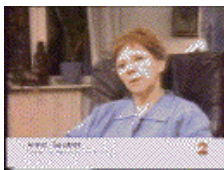
<sup>1743</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 10 décembre 1997, 2'10.

<sup>1744</sup> DAMIANI Carole, *Les victimes. Violences publiques, et crimes privés*, Paris, Bayard Éditions, 1997, p. 253.

caractérise le paysage médiatique : parce que la souffrance est fédératrice, l'exposer offre à une chaîne de télévision la perspective d'élargir son audience. On comprend donc l'intérêt et la valeur que prend la souffrance de la victime dans ce contexte et on devine la place qu'elle peut encore gagner à mesure que se renforcent éventuellement les pressions concurrentielles.

Le cas de Guy Georges est emblématique du rôle croissant de la parole des victimes (ou de leurs familles) dans les récits criminels. La nature même du crime en série suppose l'existence d'une série de victimes. À défaut de pouvoir recueillir le témoignage des disparues<sup>1745</sup>, les journalistes s'intéressent à leurs familles : à la monstruosité de Guy ils opposent donc la souffrance des mères.

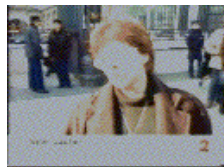
La victime présente l'intérêt d'exprimer sa souffrance à travers une vaste palette de



sentiments. Le 25 novembre 1997, Anne Gautier, mère d'Hélène, évoque bouleversée le meurtre de Magali, « 26 mois après... ». Sa voix craque : « c'est quelque chose que je ne supporte pas... J'ai vraiment euh... l'idée que euh... c'était de trop... Magali n'aurait jamais dû mourir »<sup>1746</sup>.



Le 28 janvier 1998, elle se fait mystérieuse, évoquant « des pistes très sérieuses qu'[elle] ne peu[t] pas dévoiler », mais également critique, constatant gênée « que euh... déjà beaucoup de monde [sont] sur cette affaire »<sup>1747</sup> :



Anne Gautier observe avec scepticisme les errements et les maigres résultats de l'enquête. Le 20 février, elle est de nouveau pleine d'espoir et contredit sa précédente interview en déclarant : « Ce qui me conforte,

c'est de voir qu'il y a en effet beaucoup de travail de fait... beaucoup d'hommes qui sont sur cette affaire »<sup>1748</sup>.

---

<sup>1745</sup> En février 2001, les JT découvrent une « victime oubliée » de Guy Georges : Nathalie David. La jeune femme avait été violée et gravement poignardée par Guy Georges en 1981 mais l'enquête n'ayant jamais abouti, son dossier avait été prescrit. En 2001, elle ne peut donc figurer parmi les victimes au procès de Guy Georges, prévu le mois suivant. Mais le 21 février, alors que l'État vient d'être condamné pour faute lourde à lui verser 800.000 francs de dommages et intérêts, « la victime oubliée de Guy Georges » prend finalement la parole grâce aux journaux télévisés de TF1, F2, F3 et M6. Elle pourra témoigner au procès : son drame, elle « le dira haut et fort » (F3, 19/20, 21 Février 2001).

<sup>1746</sup> INA, Journal télévisé, France 2, 20h, 25 novembre 1997, 2'29.

<sup>1747</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 28 janvier 1998, 1'42.

<sup>1748</sup> INA, Journal télévisé, France 2, 20h, 20 février 1998, 1'44.

La mère qui a perdu sa fille se montre encore exemplaire au lendemain de l'arrestation



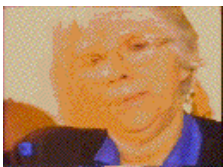
de Guy Georges, pour lequel elle ne ressent finalement aucune haine, juste une grande pitié à l'égard de « cette caricature de ce qui peut arriver de pire à un enfant »<sup>1749</sup>. Le 29 mai 1998<sup>1750</sup>, elle prouve sa combativité et sa



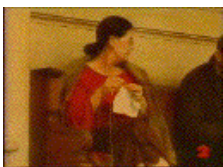
bravoure en appelant à la création immédiate d'un fichier ADN et en devenant la porte-parole d'autres victimes contre les lenteurs des institutions. Trois ans plus tard, à la veille du procès, les cheveux prématurément blanchis par l'épreuve, elle n'a pas perdu son « énergie



fabuleuse » qui l'avait fait se « mettre en route pour chercher aussi [le tueur] qui ne pouvait pas s'arrêter »<sup>1751</sup>, se souvient-elle à l'arrière d'une voiture (à l'arrêt !). Elle avait pourtant laissé explosé sa colère quelques



mois plus tôt lorsqu'elle apprenait la tentative d'évasion du meurtrier de sa fille : « Dysfonctionnement de la police, dysfonctionnement de la justice... [...] et là si on me parle de dysfonctionnement du système carcéral, je dis "Non attendez ! Il se passe quelque chose qui n'est pas



normal" [coupure] Je suis effondrée... pour tout le monde mais surtout... je... je suis en colère ! Aujourd'hui, je suis vraiment en colère ! »<sup>1752</sup>. Les journalistes n'iront finalement pas solliciter sa réaction au verdict de

réclusion à perpétuité, d'autres victimes offrant parfois, tricot en main dans les couloirs du palais de Justice, un spectacle plus incongru et un accès plus immédiat aux caméras !<sup>1753</sup>. Révoltée, combative, loquace, émue, larmoyante, silencieuse, patiente : la victime est donc courtisée par la télévision dans tous ses états émotionnels.

Le procès de Guy Georges permet de quantifier le décalage entre la parole des victimes et celle du criminel. Sur les 41 sujets réalisés au total par les quatre chaînes entre le 15 mars et le 7 avril 2001, on relève 95 prises de paroles des victimes (c'est-à-dire les familles et leurs avocats) ou de l'accusé (par l'intermédiaire des avocats de la défense). Mais le tableau 3.74 et le graphique 3.75 ci-dessous présentent une forte disparité entre les deux figures.

**Tableau 3.74 et graphique 3.75 : Parole des victimes dans les JT à l'occasion du procès de Guy Georges, 15 mars-7 avril 2001 (nbre d'interviews)**

<sup>1749</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 27 mars 1998, 2'19.

<sup>1750</sup> INA, Journal télévisé, France 2, 20h, 29 mai 1998, 1'33.

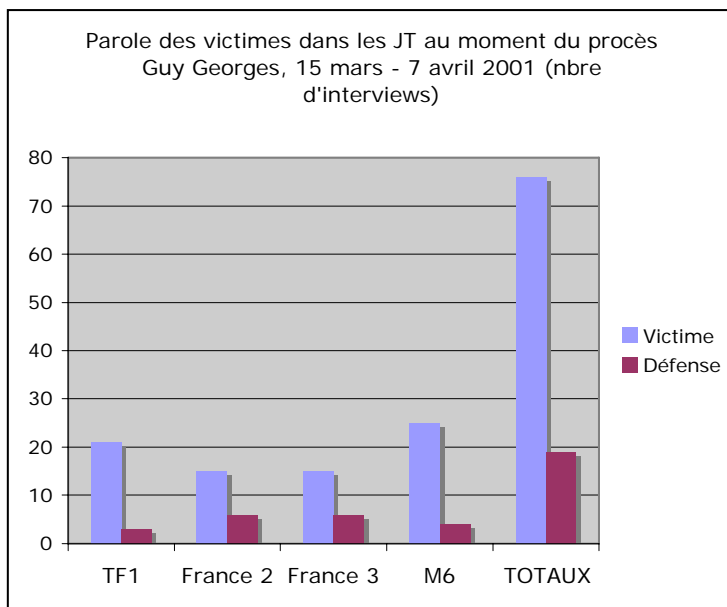
<sup>1751</sup> INA, Journal télévisé, France 2, 20h, 15 mars 2001, 2'51.

<sup>1752</sup> INA, Journal télévisé, France 3, 19/20, 26 décembre 2000, 1'41.

<sup>1753</sup> INA, Journal télévisé, France 2, 20h, 5 avril 2001, 2'04. La journaliste a décelé à travers cette image « une sérénité dans l'attente du verdict » et souligné « la pudeur, la dignité de ces familles ».

	TF1	F2	F3	M6	TOTAUX
Victime	21	15	15	25	76
Défense	3	6	6	4	19
TOTAUX	24	21	21	29	95

Toutes les chaînes favorisent très nettement les victimes (voir un exemple sur le CD



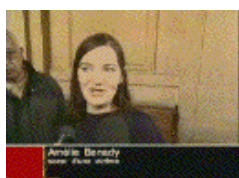
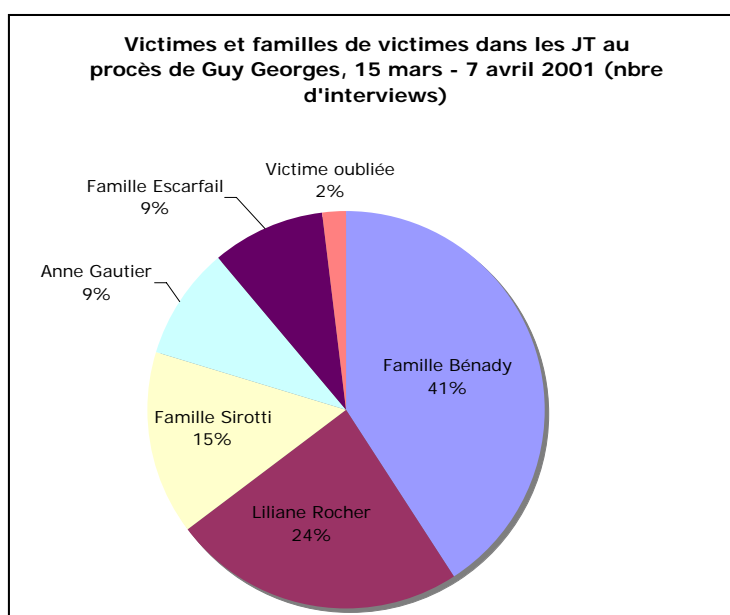
Extrait 24). Au total la parole des victimes occupe 4 fois plus de place (76 prises de parole) que celle de la défense (19). TF1 et M6 sont les plus inégalitaires et présentent un intérêt accru pour les mères des jeunes femmes assassinées par Guy Georges et les avocats de la partie civile en accordant respectivement 7 et 6,25 fois plus d'espace aux premières

qu'au second. Cette analyse doit directement se comprendre à la lumière de la politique éditoriale observée précédemment dans les rédactions (III, 1.1) : parce qu'elle favorisent plus que France 2 et France 3 le fait-divers dans leurs conducteurs d'actualité, TF1 et M6 mise logiquement sur une approche plus volontiers victimaire du récit criminel à l'heure où la mise en scène de la souffrance devient un critère dominant et prescripteur. Le service public est, pour sa part, à la fois plus équilibré et homogène, même s'il accorde deux fois plus la parole aux victimes (15) qu'aux avocats de la défense (6).

Certains visages incarnent plus que d'autres la souffrance des victimes. Le tableau 3.76 et le graphique 3.77 détaillent ainsi le nombre des interventions selon les familles de victimes.

**Tableau 3.76 et graphique 3.77 : Victimes dans les JT à l'occasion du procès de Guy Georges, 15 mars-7 avril 2001 (nbre d'interviews)**

	TF1	France 2	France 3	M6	TOTAUX
Famille Bénady	6	3	3	10	22
Liliane Rocher	4	4	3	2	13
Famille Sirotti	4	0	2	2	8
Anne Gautier	2	3	0	0	5
Famille Escarfail	2	0	1	2	5
Nathalie "victime oubliée"	0	1	0	0	1
Avocats Partie civile	3	4	6	9	22
Avocats Défense	3	6	6	4	19
TOTAUX	24	21	21	29	95



La plus présente est donc la famille Bénady (41%) qui se révèle pour la première fois aux médias au moment du procès. Ghislaine et Amélie Bénady, respectivement mère et sœur d'Elsa, ont en effet systématiquement adressé quelques mots aux journalistes à la sortie des audiences et on peut supposer, au regard des 10 interviews diffusées dans le *Six minutes*, que M6 a jugé qu'elles étaient de « bonnes clientes ». Cette valorisation est d'autant plus compréhensible dans le cas d'Amélie que celle-ci n'est pas dénuée de charme. Jeune, vive, coquette, elle présente même, malgré les circonstances, un visage souvent souriant aux caméras. C'est d'ailleurs ce visage que la sixième chaîne a retenu en guise d'épilogue de l'affaire Guy Georges en allant, deux jours après le verdict, demander à la jeune femme s'il est possible et comment « tourner la

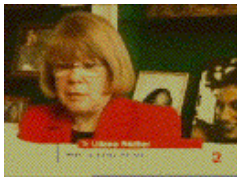
page »<sup>1754</sup>. Il fallait un « happy end » à cette histoire criminelle : « le retour » d'Amélie Bénady (à la vie ? dans l'anonymat ?) fait presque croire à la disparition du cauchemar et même douter qu'il ait vraiment eu lieu :



**Sonore Amélie Bénady, sœur d'une victime :** « Faut juste que je réapprenne à faire comme avant... Ça ne va pas être trop difficile ! Je pense ! »<sup>1755</sup>

L'annonce de la défaite du quinze de France (« Le Match ») qui succède à ce sourire et cet espoir pourra en contraste apparaître comme une épreuve finalement plus traumatisante.

La quasi-absence d'Anne Gautier, qui avait pourtant été la plus médiatique des mères



de victimes entre 1997 et 2001 n'est pas une surprise, annoncée la veille du procès par une Liseron Boudoul compatissante : « Aujourd'hui, cette mère ne se sent pas la force d'assister au procès de Guy Georges »<sup>1756</sup>. «

Le déballage en public... à haute voix... de chacun de ces crimes... me terrifie » confie Anne Gautier<sup>1757</sup>.

Après l'enquête pénible, le procès apparaît comme une nouvelle épreuve, concentrant et démultipliant en quelques jours des émotions diluées par le temps long de l'instruction.



Avant et au début du procès, les victimes évoquent surtout l'espoir qu'elles ont de savoir que « justice sera enfin faite » : « Ca, c'est indispensable » considère Liliane Rocher<sup>1758</sup>. Mais l'idée « de se retrouver dans une salle d'audience en présence de Guy Georges » provoque aussi chez elles

« forcément une hantise, une angoisse » : Le procès s'ouvre dans un « sentiment nécessairement contradictoire : [...] à la fois une anxiété et en même temps une promesse d'apaisement »<sup>1759</sup> résume l'avocat d'une victime rescapée, Me William Bourdon. Au fil des audiences, les journalistes s'intéressent davantage au factuel et tentent, à travers la parole des avocats, de restituer le contenu des débats du jour, ou plutôt des bribes de citations, tels celles de Me Benoît Chabert, avocat de la partie civile :

<sup>1754</sup> INA, Journal télévisé, M6, Six minutes, 7 avril 2001, 1'27.

<sup>1755</sup> *Ibid.*

<sup>1756</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 19h (« soirée spéciale élections municipales »), 18 mars 2001, 2'42.

<sup>1757</sup> *Ibid.*

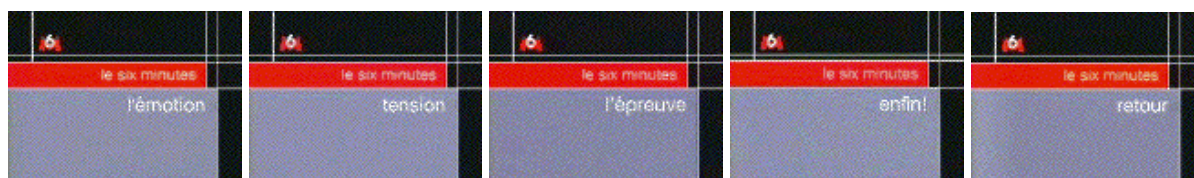
<sup>1758</sup> INA, Journal télévisé, France 2, 19h25 (« soirée spéciale élections municipales »), 18 mars 2001, 2'04.

<sup>1759</sup> INA, Journal télévisé, M6, Six minutes, 18 mars 2001, 1'02.



**Me Benoît Chabert** : « Je lui demande : « Mais alors pourquoi vous recommencer ? »... Là j'ai pas de réponse... J'ai uniquement : « Je ne sais pas »... Donc il vient de nous dire qu'il recommence... donc il vient de nous dire qu'il est coupable. »<sup>1760</sup>

L'avocat a une fonction d'expert, chargé d'analyser l'orientation des débats, l'évolution du rapport de force. Le tableau nous prouve en tout cas que le journaliste n'oublie pas qu'il est à la fois juge et partie : dans l'ensemble, les journalistes accordent à peu près autant d'espace aux avocats de la défense (19) qu'à ceux de la partie civile (22). Seule M6 choisit de déséquilibrer nettement cette parole au profit des victimes (9 contre 4 prises de parole). Cherchant à fédérer en entretenant la proximité, la chaîne se calque résolument sur le pouls des victimes jusque dans les inserts titrés destinés à introduire les sujets : « L'émotion » (19 mars), « Tensions » (20 mars), « L'épreuve » (21 mars), « Enfin ! » (27 mars, le jour des aveux), « La question » (28 mars), « Retour » (7 avril).



La rationalisation des débats par les avocats autorise l'exploitation par les journalistes de la parole immanquablement confuse ou maladroite des victimes, peu rodées à l'art de la communication et traversées par leurs émotions, tel Jean-Pierre Escarfail, l'un des rares représentants masculins de la figure victimaire (seules 7 des 54 interventions des familles de victimes mettent en scène la souffrance des pères).



**Sonore Jean-Pierre Escarfail, père de Pascale** : « C'est invivable ! C'est insupportable !... Et tous... tous les parents des victimes, là... vont avoir... nous sommes les premiers... tous vont avoir à subir la vision... l'écoute *d'horreurs* ! »<sup>1761</sup>

Si la victime s'affirmait autrefois devant les cours de justice et les pouvoirs publics surtout pour obtenir réparation et justice<sup>1762</sup>, désormais, à travers les écrans de télévision, elle s'offre à l'opinion publique dans le dénuement de sa souffrance, de son vécu. Son statut de

<sup>1760</sup> INA, Journal télévisé, France 2, 20h, 20 mars 2001, 1'27.

<sup>1761</sup> INA, Journal télévisé, TF1, 20h, 21 mars 2001,

<sup>1762</sup> ÉLIACHEFF Caroline, SOULEZ-LARIVIÈRE Denis, *Le temps des victimes*, Paris, Albin Michel, 2007, 293 p.



victime suffit à l'imposer : la victime s'affirme comme telle tandis que la mise en scène médiatique tend à rejeter dans l'ombre le long travail judiciaire qui l'entoure, validant ainsi l'idée que face à la souffrance de la victime, l'institution sera toujours impuissante.

Reste que la valorisation de la souffrance ne répond pas aux seules considérations économiques des responsables soucieux de gagner quelques points d'audience : elle révèle et légitime également un discours inquisiteur qui alimente la défiance des publics à l'égard de leurs institutions et exacerbe le besoin de répression. Car plus on ressent et partage une souffrance, plus on attend que la réponse à cette souffrance soit immédiate et autoritaire. La multiplication récente d'ouvrages d'avocats, parmi les plus farouches défenseurs des droits de la défense, venant dénoncer cette « idéologie victimaire » et le « populisme pénal » qui en résulte, révèle en tout cas la crispation collective à l'égard de cette évolution pénale. La figure omniprésente et dramatisée de la victime est-elle le signe d'une altération de l'objectif initial et salutaire de la prise en considération de sa parole ? Alors qu'elle devait conduire les institutions à opérer de façon constructive et concertée leur modernisation et adapter leurs missions aux évolutions complexes des sociétés, la souffrance des victimes devient le plus sûr appui d'une idéologie répressive. La responsabilité du journaliste est en tout cas posée dès lors que, s'engouffrant sans nuance et sans esprit critique du côté de la victime, il choisit d'alimenter ce discours et prend le risque d'être instrumentalisé. La surmédiatisation d'une victime imaginaire sur la ligne D du RER en juillet 2004<sup>1763</sup> est de ce point de vue emblématique du risque de dévoiement des comportements professionnels.

## Conclusion

Un glissement s'est opéré au cours des années 1990 dans le champ des représentations criminelles. Sous l'impulsion des évolutions sociale et juridique, motivées par des considérations économiques dans un contexte de concurrence médiatique aigu, les caméras de télévision se sont en effet détournées du criminel pour s'orienter résolument vers la victime, dont la souffrance magnétise tous les regards, doit permettre l'interpellation de la puissance publique et appelle à un mouvement d'audience massif et compassionnel. Ainsi, tueur en série

---

<sup>1763</sup> Le 9 juillet 2004, Marie-Léonie, jeune femme de 23 ans, se rend au poste de police et affirme avoir été victime d'une agression antisémite par une bande de jeunes alors qu'elle était dans le RER D avec son bébé. Le ministère de l'Intérieur est rapidement alerté et relaie à son tour l'information jusqu'au sommet de l'État qui intervient aussitôt publiquement : Jacques Chirac manifeste son « effroi » face à cet acte. Toute la classe politique réagit en cascade au risque d'attiser les tensions communautaires tandis que les journalistes relaient et amplifient à leur tour une agression pourtant déjà douteuse. En effet, le 13 juillet, la jeune femme, fragile, avoue avoir tout inventé.

et pédophile, ces deux figures saillantes du récit criminel à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, ont finalement en commun d'être placés au cœur du débat tout en étant paradoxalement absents des représentations, ou disons plus volontiers appréhendés à travers le vécu douloureux de leurs victimes.

Même en retrait, ces criminels partagent néanmoins la singularité de refléter une vision post-moderne de la criminalité marquée par une porosité des frontières. Le tueur en série comme le pédophile sont en effet des figures « exportables » d'un continent à l'autre par le biais des échanges et des appropriations culturels (tueur en série) ou de l'adoption de pratiques de masses indépendantes des espaces nationaux (pédophile). Ainsi, avec Internet, la notion de protection liée à la distanciation physique avec l'objet de la menace est devenue complètement obsolète puisqu'une mise en réseau internationale des sociétés impliquait assez naturellement la mise en réseau de la criminalité. De ce point de vue, il n'est pas surprenant de constater la concomitance entre l'émergence du pédophile et celle d'Internet au cours des années 1990<sup>1764</sup>.

Au-delà des seuls enjeux d'audience, la valorisation de la victime est quant à elle riche d'enseignements. Sur le plan des relations sociales, elle pointe d'abord une évidente crise du rapport entre les citoyens et leurs institutions. Dans ce point de vue, le rôle du média télévisuel n'apparaît pas très clairement. Le petit écran, en effet, accuse une tendance à brouiller le débat en transformant rapidement une exigence légitime et constructive en condamnation systématique et stérile, voire destructrice du lien de confiance sans lequel aucune autorité publique émanant d'une démocratie représentative ne peut agir et se maintenir. Sur le plan des pratiques journalistiques, la valorisation de la victime révèle d'autre part une forme de désengagement professionnel : en effet, quand il *construit* un langage autour du meurtrier, le journaliste *délègue* une parole avec la victime. Car contrairement à la figure criminelle, qui, parce qu'elle est justement privée de cette parole, oblige le reporter à la mettre en scène et faire usage d'une terminologie appropriée (comme dans le cas du tueur en série), la figure de la victime possède son langage propre, adéquatement maladroit et confus. Il n'existe donc pas véritablement de grammaire journalistique victimaire puisque le professionnel se contente la plupart du temps de tendre un micro et diriger une caméra.

La place croissante de la victime est-elle une spécificité télévisuelle ? On serait en effet tenté d'avancer qu'il s'agit au moins là d'une particularité du journalisme audiovisuel,

---

<sup>1764</sup> L'un des sujets d'*Envoyé spécial* était consacré à ce thème « Amour, sexe et Internet » le 29 janvier 1998. Il y était certes question de rencontres et de relations ordinaires mais également de comportements criminels et le reportage mettait plus particulièrement en évidence l'exposition via Internet des jeunes enfants face aux pédophiles.

qui, on le sait, est dévoreur de « témoignage » quand la presse écrite se montre moins friande. À travers la parole de la victime, prend finalement corps l'horreur du crime. Dans le cas de la télévision, on peut donc interpréter cette valorisation de la parole des victimes comme un palliatif nouvellement exploité pour proposer une alternative à la désincarnation originelle des images de récits criminels, telle que mise en évidence tout au long de cette étude.

## Conclusion de la troisième partie

Recherche décomplexée de l'audience dans un système concurrentiel renforcé, redéfinition des relations entre les professionnels de télévision et les institutions : ces deux thèmes dominent les problématiques du récit criminel au cours de la dernière période de notre étude. Certes perceptibles dans les années 1970, ces phénomènes se sont en effet singulièrement accrus dès le milieu des années 1980, au point de transformer un récit prudent, familier mais rarement dominant, de l'information, en rubrique reine et répandue, en spectacle débordant de son lit originel, l'actualité, pour nourrir le flux télévisuel sous d'autres genres et d'autres formats. « La course au spectacle brouille les frontières entre l'information et le divertissement. Étalon principal de la valeur des émissions, l'audience ne fait pas la différence entre les genres »<sup>1765</sup> note Jérôme Bourdon. De ce point de vue, l'événement criminel permet pleinement d'illustrer la confusion des contenus qui caractérise les petits écrans des deux dernières décennies du siècle.

La spectacularisation s'est d'abord installée dans l'actualité, favorisée par la contrainte d'alimenter l'information en images, sinon « chocs » du moins porteuses de sujets fédérateurs, et parfois opportunément idéologiques. Quantitativement, elle se traduit donc par une réelle emprise dans les conducteurs d'actualité du récit criminel, ce dernier parvenant à refléter la hiérarchie des tâches journalistiques : quand les reporters jouent la partition, rédacteurs et présentateurs tiennent la baguette et orchestrent plus particulièrement la promotion incontestable du fait-divers à la une. Si les premiers sont, en cas de fausse note, jugés moins responsables que les seconds, on constate que les journalistes de télévision n'ont jamais clairement et frontalement posé le débat déontologique à la suite de dérives et de pratiques télévisuelles contestables. Quant aux magazines, ils s'infiltrèrent dans le mouvement des JT et s'aventurent, selon leurs lignes éditoriales, sur le terrain d'une criminalité plus ou moins fait-diversière.

Mais le fait-divers d'actualité seul ne suffit plus : à la faveur d'un mouvement d'introspection du média sur lui-même au début des années 1980, ressurgissent les crimes d'un passé télévisuel glorieux que les documentaristes revisitent non sans nostalgie et mythification. Dans ce sillage, bien que plus tardivement, s'immiscent les responsables des programmes et les réalisateurs à la fin des années 1990 : les fictions adaptées de faits-divers réels, particulièrement prescriptrices d'une production éditoriale, fédèrent désormais les

---

<sup>1765</sup> BOURDON Jérôme, *Haute fidélité...*, op. cit., p. 315.

jeunes générations devant l'écran alors que leurs parents se divisaient quelques décennies auparavant en regardant les journaux télévisés. Dramatisés et romancés, les événements criminels perdent alors leur lien avec la réalité des faits ; livrés avec rigueur et dans un souci d'authenticité, ils frappent au contraire par leur capacité à être fidèles aux représentations du passé.

La spectacularisation se radicalise enfin, non sans flirter dangereusement avec le voyeurisme, lorsque le crime devient paillette, mis en scène sur des plateaux de variétés, baigné dans les larmes et essoré par des applaudissements incongrus. Que le récit criminel ainsi diversifié apporte selon les uns une contribution de qualité, ou qu'il dévoie au contraire selon les autres une culture télévisuelle populaire, il est rare en tout cas que le spectacle du crime se joue sans spectateur.

La question de la place et du rôle des institutions est également au cœur de cette période. Tout au long des années 1950-60, le discours journalistique autour du fait-divers criminel se plaçait finalement au service des corps institutionnels, soulignant l'efficacité de leur action, la force de leurs moyens, la volonté de leurs représentants, appelant, au pire, à leur vigilance renforcée. À partir des années 1970, on a vu poindre à travers le fait-divers les prémises d'un questionnement sur l'institution, une interrogation sur sa capacité à refléter la modernisation de la société et, dans le cas de la peine de mort seulement, la ferme dénonciation d'une pratique pénale jugée indigne de la nation française. La montée du discours critique répondait alors globalement à un désir de renforcer le lien entre les citoyens et leur justice ou leur police autour de missions redéfinies et renforcées. Cette finalité est mise à mal au cours des deux dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, qui mettent en évidence l'ambiguïté de la relation entre les journalistes de télévision et les institutions.

En effet, les années 1980-2000 sont à cet égard marquées par un double mouvement. La relation des reporters vis-à-vis de leurs sources d'information subit d'abord un phénomène d'assujettissement consenti et normalisé. Si le lien étroit entre les journalistes et les institutions n'est pas inédit dans le principe - le monopole lui ayant fait connaître des heures de gloire - il se renouvelle dans la forme en devenant plus insidieux, moins détectable par les téléspectateurs, codifié dans une relation de communication confortable et tout à fait adaptée au contexte d'accélération de la production d'information. Quand les professionnels interviennent sur ce sujet, c'est moins pour s'en inquiéter déontologiquement, que pour s'en déclarer impréparés et appeler à la prise en compte de cette nouvelle réalité dans l'apprentissage du métier. Le profil du petit reporter et la figure du chroniqueur judiciaire,

tous deux réunis autour du fait-divers criminel ont en tout cas progressivement reculé pour partie en raison de cette désindividualisation des paroles journalistiques et institutionnelles.

Grâce à la surexposition de la souffrance et de la colère plus particulièrement incarnées à travers la figure de la victime, le petit écran est d'autre part passé d'un discours de l'erreur à un discours de la faute : quand le premier indisposait un des représentants institutionnels, le second, accusateur, sévère et répété, remet en cause les institutions elles-mêmes, accréditant la thèse d'une faillite généralisée des pouvoirs publics. « Tout se passe comme si l'importance du discours télévisuel était inversement proportionnelle à la vitalité des institutions et de la société civile [...]. Lorsqu'un système de valeur est puissamment défendu et représenté dans les institutions officielles, la télévision se hasarde rarement à en prendre le contre-pied. En revanche, lorsque les normes vacillent, les références s'estompent, les croyances s'effritent, le petit écran se faufile plus volontiers sur les sentiers de la marge »<sup>1766</sup>. Le spectacle du crime offrirait de ce point de vue une représentation qui interpelle plus qu'elle ne divertit les publics, et donne en tout cas largement matière à réflexion pour l'historien.

---

<sup>1766</sup> MEHL Dominique, *La télévision...*, *op. cit.*, p. 203-204.



## CONCLUSION GENERALE

Objet « flou » saisi par un média ogresque, une étude du fait-divers à la télévision s'avérait d'autant plus ambitieuse qu'elle faisait délibérément le pari de la longue durée : plus de cinquante années d'images et de paroles filmées, mises en scène et diffusées autour de l'événement criminel, qu'il nous a fallu embrasser, sélectionner, analyser et restituer afin de dégager une histoire singulière, née de la rencontre de ces deux objets de la culture populaire. Que retenir, donc, de cette longue aventure commune entre le fait-divers et la télévision ? Qu'apprend-on du mariage entre un genre narratif séculaire et son appropriation par un petit écran balbutiant dans les années 1950 et devenu boulimique à l'aube du nouveau millénaire ? Quels imaginaires professionnels et collectifs autour de la figure de la menace sont-ils ainsi renvoyés et soumis au regard de l'historien ? Il nous faut à présent tenter d'établir ce bilan et ancrer notre recherche dans le double champ culturel dont il dépend : l'histoire des représentations et celle du journalisme. Comme on pouvait s'y attendre, chacune est jalonnée de permanences et de variations qui se rejoignent parfois dans leur périodisation. Un bref rappel des principales époques de cette histoire croisée permettra d'ouvrir ensuite plus longuement cette recherche sur une mise en perspective respectueuse de l'historiographie du sujet. Car souligner la spécificité du fait-divers télévisuel, le rôle du média et les enjeux de l'image ne peut en effet s'accomplir sans faire remonter notre réflexion jusqu'à la période de la Belle Époque, afin d'ancrer notre demi-siècle télévisuel dans le siècle de la culture de masse et des industries culturelles qui abritent ces deux objets et, au-delà, un pan entier des imaginaires contemporains.

### **Jalons d'une histoire du fait-divers criminel à la télévision**

Avant de triompher dans les journaux télévisés et de s'épanouir dans les fictions au début des années 2000, le fait-divers criminel a donc connu des premières heures difficiles, récusé par le média naissant qui refusait de le porter à l'écran. Rejeton indigne, il était pourtant plébiscité par le public et la critique : « Plus de fait-divers ! » réclamait-on à la fin des années 1950 alors que la télévision était en passe de s'imposer comme le plus populaire des médias. « Moins de fait-divers ! » entend-on pourtant près de cinquante ans plus tard du côté des syndicats de journalistes du service public qui, inquiets d'assister à l'érosion des



audiences des journaux télévisés de France 2 et France 3, espèrent en écartant l'événement retrouver la confiance des publics<sup>1767</sup>. Beaucoup d'incompréhensions et quelques contradictions encadrent finalement l'histoire télévisuelle d'une rubrique dite « mineure » de l'actualité, « prétendu[e] bouche-trous de l'information »<sup>1768</sup> et qui a pourtant ébranlé parfois les plus solides institutions et suscité l'inquiétude jusqu'aux plus hautes sphères du pouvoir.

Trois périodes se sont dessinées tout au long de cette étude. La première, qui couvre les origines de l'information télévisée en 1949 jusqu'à la césure de Mai 1968, est donc caractérisée par une marginalisation de l'événement criminel à la télévision. À l'heure où la nation française vient de faire la douloureuse expérience de la guerre, de l'Occupation et de la division, l'entreprise de moralisation de la société est à l'œuvre, insufflant cet air « pur » par tous les canaux susceptibles de toucher une opinion publique dont on attend un comportement exemplaire. La télévision, instrument au service du pouvoir politique, devient le vecteur privilégié de cet impératif de reconstruction de l'unité nationale. Dans ce contexte, le fait-divers criminel, parce qu'on craint qu'il ne valorise des contre-modèles dangereux et vienne influencer le public et en particulier la jeunesse, fait l'objet d'un rejet collectif, unanimement partagé tant par les responsables politiques que par les journalistes. Toutefois, à cette date parviennent néanmoins à émerger, malgré les difficultés techniques et budgétaires inhérentes de l'information télévisée, les rubriques du récit criminel traditionnellement acquises dans toute rédaction de presse : l'information générale et la chronique judiciaire. La figure criminelle est donc peu visible à l'écran, mais lorsqu'elle apparaît, prenant même quelquefois la parole, elle s'entoure généralement d'un discours humaniste qui cherche moins à condamner qu'à comprendre les causes de l'acte criminel, afin d'y remédier.

La seconde période, qui s'ouvre au début des années 1970 et se prolonge jusqu'au milieu de la décennie suivante, est celle du développement du récit criminel à la télévision et de son enracinement dans les réalités plus quotidiennement appréhendées. Le contexte de concurrence, qui caractérise désormais le paysage télévisuel en particulier et médiatique en général, n'est pas sans effet sur cette exposition croissante des faits-divers dans les journaux télévisés et les magazines d'information. L'émotion, sans surprise, reste un capteur d'autant plus puissant qu'elle est supportée par l'image. Toutefois, cette inflexion correspond également à un réel intérêt journalistique pour les sujets de sociétés et les grandes questions

---

<sup>1767</sup> Début 2007, les chiffres de Médiamétrie révélaient par exemple que les JT de 20h de France 2 passaient régulièrement en-deçà du seuil des 20% d'audience. « Les sujets essentiels ne sont plus traités dans les journaux » déploraient ainsi les journalistes de la SDJ dans un rapport intitulé « Urgences » remis le 7 juin 2007 à la directrice de l'information de France 2 Arlette Chabot.

<sup>1768</sup> *La Croix*, 3 septembre 1982. « La chronique de Jules Gritti ».

qui alimentent le débat national (peine de mort, sécurité, avortement...). La télévision, qui parvient – dans certaines limites – à s’affranchir au cours de la période de la tutelle politique, cherche désormais, à travers l’évocation de quelques affaires criminelles, à aborder et débattre de sujets dérangeants, objets de polémiques ou de division. Simultanément, on assiste à un renouvellement des hommes et des pratiques journalistiques : face au criminel, la nouvelle génération de chroniqueurs se montre ainsi plus prudemment impartiale, moins automatiquement encline à expliquer le geste criminel et plus aisément apte à le condamner.

La troisième période, qui s’amorce au cours des années 1980 et se prolonge jusqu’à la fin chronologique de notre étude, est caractérisée non plus par l’essor mais par une véritable prolifération et dilatation du récit criminel. La création de chaînes privées, la privatisation d’une chaîne publique, la concurrence de la radio et de la presse illustrée n’ont fait que renforcer des évolutions déjà sensibles au cours de la période précédente. Si les journaux télévisés et les magazines d’informations restent l’espace privilégié du récit criminel, on voit ce dernier apparaître dans des genres plus aptes à exploiter le potentiel dramatique de l’événement : fiction, divertissement, *reality show*, *talk-show* etc. revisitent les mystères présents ou passés, façonnant ainsi une mémoire télévisuelle de l’événement criminel. Le crime devient un spectacle d’autant plus télévisuel qu’il se nourrit désormais d’une figure jusqu’alors ignorée des récits : la victime, dont la parole se libère et trouve avec la télévision un puissant relais. Mais la spectacularisation favorise également les dérapages et le fait-divers devient alors quelquefois l’amorce d’une – rapide – réflexion déontologique sur les pratiques journalistiques. Celles-ci ont effectivement beaucoup évolué avec l’affirmation d’un journalisme audiovisuel et l’influence de la communication, qui place le fait-diversier et le chroniqueur judiciaire dans une relation plus étroite avec les institutions concernées (police, gendarmerie, justice). Paradoxalement, alors que les faits-divers ne cessent d’augmenter dans les journaux télévisés, on constate une dilution même de la rubrique dont les contours sont devenus flous : noyé dans une lecture plus sociale que fait-diversière, exporté et importé au-delà des frontières grâce à l’amélioration des techniques et l’échange accéléré des images, le profil du « petit reporter » tend à s’estomper alors que l’omniprésence du chroniqueur judiciaire à l’écran est bel et bien révolue.

Sans remettre en cause la pertinence de cette périodisation, on doit tenter, avant tout autre mises en perspectives, d’interroger le découpage de cette histoire culturelle de la télévision afin de mieux saisir l’historicité de nos objets et comprendre comment et pourquoi ils ont pu se rencontrer et s’inscrire dans divers champs historiques.

## Mises en perspective

### *Fait-divers et télévision : les champs historiques des objets*

Cette histoire du fait-divers à la télévision, résolument nourrie de contenus et d'images, soucieuse d'embrasser le champ des représentations et des pratiques culturelles, s'affirme, on le voit, comme l'héritière d'une histoire institutionnelle du média. « La dimension culturelle des médias prend son sens et son épaisseur dès lors, et dès lors seulement, qu'on en maîtrise l'histoire économique, politique et sociale »<sup>1769</sup>. Les premiers historiens de la télévision (Jean-Noël Jeanneney, Monique Sauvage, Jérôme Bourdon, Agnès Chauveau) avaient donc posé les jalons de cette histoire institutionnelle afin de permettre l'émergence de travaux portant plus directement sur les contenus. En retour, une seconde génération, plus directement en phase avec ces contenus, semblent jeter en permanence une main tendue en direction de cette historiographie, sollicitant le renfort de ce cadre pour venir mettre en lumière les inflexions de la mise en images - ici, de l'événement criminel - et relier ainsi l'historicité d'un sujet à l'historicité de l'objet dans une même périodisation nourrie et réciproquement justifiée. Un précédent nous conforte dans cette idée : « les grandes dates de l'histoire à la télévision sont aussi des dates de l'histoire de la télévision »<sup>1770</sup> observait en effet pour sa part Isabelle Veyrat-Masson. L'historienne, dont la thèse soutenue en 1997 avait officiellement inauguré cette reconnaissance académique des contenus télévisuels, faisait ainsi très clairement apparaître la concordance entre les ruptures de son sujet – une histoire mise en scène dans les différents programmes – et les ruptures dans l'évolution du média lui-même.

Au terme de notre réflexion, il en va au fond de même avec le fait-divers : une semblable harmonie entre le contenu et son contenant se dégage et vient réaffirmer la périodisation révélée par les premiers historiens de la télévision. La césure de Mai 68, parce qu'elle renouvelle en profondeur les personnels ; la libéralisation de 1969 puis l'éclatement de l'ORTF, parce qu'ils inaugurent et renforcent la logique de concurrence qui caractérise alors le paysage audiovisuel ; le milieu des années 1980, ce véritable *limès* qui marque le passage d'une télévision de l'offre à une télévision de la demande apparaissent de ce point de vue comme les marqueurs communs de ce fait-divers comme sujet et de cette télévision comme

---

<sup>1769</sup> DELPORTE Christian, « L'histoire des médias en France : mise en perspective » in MARTIN Laurent, VENAYRE Sylvain (dir.), *L'histoire culturelle du contemporain*, Paris, Nouveau monde éditions, 2005, p. 139-152.

<sup>1770</sup> VEYRAT-MASSON Isabelle, *Quand la télévision... op. cit.*, p. 15

objet. Une telle périodisation n'avait pourtant pas été posée *a priori* : elle s'est en fait progressivement imposée, nourrie par l'analyse des évolutions quantitatives de nos échantillons, l'observation des pratiques journalistiques, les inflexions de la programmation ou encore l'étude des discours véhiculés par les commentateurs sur les figures criminelles.

Il paraissait arbitraire de proposer un découpage trop tranché lorsque l'on manipule, comme c'est le cas ici, un objet culturel aussi insaisissable que le fait-divers. « Les limites chronologiques ne peuvent pas être drastiques. Comment imaginer que les phénomènes sociaux et culturels puissent obéir sagement à un calendrier ? » constatait Isabelle Veyrat-Masson en faisant l'expérience d'un objet pareillement rétif à la définition qu'est l'histoire. C'est ici que l'histoire culturelle du média trouve son indépendance à l'égard d'une histoire institutionnelle, plus aisément apte à proposer une segmentation chronologique affinée. Néanmoins, sans y puiser tout son souffle et bien qu'il en révèle simultanément les sursauts, le fait-divers bat donc au rythme du média qui se l'est approprié.

Cette filiation entre une histoire institutionnelle et une histoire culturelle est-elle une spécificité du média télévisuel ? On peut supposer que la radio, sœur aînée de la télévision, première fille du monopole, présente au fond les mêmes caractéristiques qui obligent le chercheur à dépouiller son histoire avant d'écouter les sons qu'elle a pu produire (les études sont encore trop peu nombreuses dans ce domaine). Mais la presse écrite offre un accès plus direct aux contenus parce que son paysage apparaît plus diversifié, éclaté, moins monopolistique et donc moins impérativement institutionnel. On le voit, les recherches sur les contenus ont pu s'épanouir sinon en les précédant, du moins en accompagnant les diverses monographies de presse.

Ces observations générales nous permettent ainsi de poser très clairement le fait-divers comme un objet culturel résolument inscrit dans le contexte économique et politique du média qui le retransmet : qu'il s'agisse de la presse écrite de la Belle Époque ou de la télévision dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, on peut remarquer que les âges d'or du récit criminel correspondent à des périodes caractérisées par une très forte concurrence médiatique, une multiplication des quotidiens ou des chaînes ainsi qu'une libéralisation à l'égard du pouvoir politique. Le fait-divers reste un choix éditorial stratégique révélateur des volontés des journalistes et programmeurs de capter et séduire les publics dans le but de contribuer à la prospérité économique et financière de leur titre ou de leur chaîne.

Mais le fait-divers ne se réduit pas, loin de là, à la seule histoire de la télévision. Il ne vient pas seulement s'inscrire dans le prolongement de l'histoire institutionnelle du média, ni docilement satisfaire la curiosité du spécialiste du seul petit écran. Si on le voit épouser le

média « de l'intimité de masse », qui introduit les images au cœur de millions de foyers, ce n'est certes pas pour accepter de réduire ses prétentions d'objet populaire et pouvoir ainsi s'infiltrer dans un étroit tube cathodique pour y mener une existence plus ou moins prospère. C'est au contraire pour révéler avec davantage d'éclat encore le caractère populaire du média dans lequel il se fond.

Gardons-nous bien de tomber dans l'excès qu'entraîne toute étude de cas : la télévision, nous en avons fait la démonstration, n'a pas attendu le fait-divers pour devenir un média populaire puisqu'elle avait déjà gagné une part non négligeable de son public lorsque se sont installés plus franchement ces récits criminels à l'écran. Le public qu'elle a par la suite définitivement conquis, auprès duquel elle n'a cessé de s'imposer en venant influencer les pratiques, en créant des phénomènes générationnels etc., ce public, donc, ne s'est pas rallié à elle pour la seule raison qu'elle y présentait toujours plus d'affaires criminelles ! Ce triomphe du petit écran dépasse largement le fait-divers et relève d'une histoire des programmes télévisuels en général. Constatons simplement que le fait-divers criminel a étroitement accompagné la construction d'une audience massive et, à sa juste mesure, appuyé ce mouvement.

Genre transmédiateur, le fait-divers appartient donc en premier lieu à la culture de masse puisqu'il y figure comme l'un des produits phares, un contenu narratif façonné par « un ensemble de productions, de pratiques et de valeurs modelé par les agents de l'industrie culturelle »<sup>1771</sup>. Une histoire du fait-divers à la télévision échouerait donc à nos yeux si elle n'affirmait pas résolument et clairement son appartenance à l'histoire de cette culture de masse, et ne chercherait pas à franchir des passerelles vers d'autres médias (la presse écrite, d'abord, mais également la radio, malheureusement trop ignorée) et d'autres siècles, et notamment ce XIX<sup>e</sup> qui a justement donné naissance aux industries culturelles. Les historiens ont établi le lien entre l'émergence de nouveaux produits culturels destinés à toucher un large public et les phases de profondes transformations économiques et sociales. En cela, il est tout à fait légitime de rapprocher la bouillonnante période de la Belle Époque des consuméristes années des « Trente Glorieuse », chaque époque ayant affirmé son média de prédilection. L'histoire du fait-divers à la télévision commence finalement d'une certaine façon avec l'histoire du fait-divers dans la presse écrite : nous avons mesuré en étudiant les pratiques journalistiques et les représentations à l'écran qu'il était nécessaire de faire ces renvois et ces

---

<sup>1771</sup> KALIFA Dominique, *La culture de masse en France, 1. 1860-1930*, Paris, La découverte, 2001, p. 3.

incursions vers un « âge du papier » pour mieux comprendre la nature, la portée, la valeur et la spécificité de nos images.

Restait la question de leur réception. Nous avons, précisons-le, pleinement conscience d'avoir dû, pour relever ce défi du long terme autour de deux objets-monstres, négliger une partie des pistes de recherche qu'appelait un tel sujet, en commençant par la question de la prétention réel ou fictive du récit criminel. Nous n'avons pas considéré le récit criminel en général mais seulement le récit construit à partir d'une réalité criminelle. Ce choix nous a ainsi conduit à privilégier l'information aux dépens des autres genres télévisuels - sauf quand ceux-ci s'étaient eux-mêmes appropriés une réalité – et a pour conséquence de ne finalement reconstituer qu'une dimension parcellaire de la menace criminelle proposée sur les écrans et pourtant plus diversement vécue par les téléspectateurs amateurs de fictions ou séries policières<sup>1772</sup>. La question du public et de la réception qui se dessine ici reste l'autre piste délaissée de cette étude, inscrite en transparence mais jamais révélée comme un champ de réflexion à part entière, sacrifiée par l'ambition du sujet. Le triptyque production/image/réception qui donnerait à ce sujet la dimension complète d'une véritable « histoire des médias » n'est donc pas achevé.

Interrogée pour mieux nous propulser vers un champ résolument culturel, la périodisation institutionnelle propre à la télévision vient finalement révéler qu'elle reste nécessaire et indispensable à la bonne compréhension historique des objets populaires mis en images à l'écran. Il nous faut à présent revenir sur les principaux enseignements de cette recherche.

### *Le journalisme de fait-divers existe-t-il à la télévision ?*

La question de l'existence ou non d'un journalisme de fait-divers à la télévision mérite bel et bien, au terme de notre recherche, d'être soumise à la réflexion tant se multiplient les éléments accréditant en effet l'hypothèse qu'autour de l'événement criminel, une telle activité journalistique, spécifique et distincte des autres rubriques, n'a pas véritablement réussi à émerger dans le champ des pratiques professionnelles de l'information télévisée.

À l'appui de ce constat, on remarque d'abord qu'aucune figure ne parvient à se dégager, aucun nom à s'imposer à l'exercice de la rubrique. Quels héritiers aux prestigieux faits-diversiers de la presse écrite de la Belle Époque la télévision a-t-elle porté à la

---

<sup>1772</sup> Renvoyons ici plus particulièrement à l'ouvrage de BEYLOT Pierre, SELIER Geneviève (dir.), *Les séries policières*, Paris, INA/L'Harmattan, Coll. Les médias en Actes, 2004, 406 p.

renommée ? Où sont les Gaston Leroux (*Le Matin*), les Marcel Hutin (*L'Echo de Paris*), les Jules Huret (*Le Figaro*) les Louis Thinet (*Le Figaro*), dit « le prince du fait divers », et plus tard les Joseph Kessel ou les Paul Bringuier (*Déetective*) du petit écran ? Quelles « légendes » de la chronique la télévision a-t-elle façonnées dans les imaginaires professionnels ? Aucune véritablement. L'ingénieux Rouletabille, l'intrépide Fandor lancé sur les traces de Fantomas, ou le timide Isidore Bautrelet non moins décidé à percer le secret d'Arsène Lupin appartiennent tous au monde de la presse écrite, érigés en modèles d'un journalisme moderne, libre et aventurier. Sans doute la lourdeur de l'écriture télévisuelle explique-t-elle l'incapacité du journaliste de télévision à venir s'inscrire dans cette mythologie journalistique. À travers le reporter du journal télévisé, transpirent les pesanteurs et les lourdeurs d'un exercice collectif et bruyant, à l'opposé de la discrétion et de la liberté consubstantielle à la figure du petit reporter de la presse écrite.

On aurait tort cependant de conclure à l'absence d'un journalisme de fait-divers criminel à la télévision en partant du seul critère de l'absence de renommée de ses représentants. Car la question est indépendante et dépasse en effet largement celle des « grands noms » mythiques de la profession. Au fond, s'ils ne signaient pas leurs articles, les premiers faits-diversiers n'en cultivaient pas moins de réelles pratiques faits-diversières et l'anonymat n'avait pas empêché que se construise et s'organise autour de l'événement criminel un véritable petit monde des « tacherons de l'information ». Le fait-divers criminel avait ainsi généré ses « rubricards », ses « préfectoriers », ses « tourneurs », introduit des codes et édicté des règles au sein de ce milieu spécialisé.

Tel n'est pas le cas du fait-divers à la télévision. L'idée même d'un journalisme spécialisé autour de l'événement criminel paraît tout simplement absurde dans les années 1950 et 1960, à l'heure où le journal télévisé peine déjà à faire du journalisme tout court et où, de toute façon, on se refuse à considérer une information jugée dégradante et nuisible. Elle devient en revanche possible dans les années 1970 alors que se professionnalise le service des informations générales. Mais l'intérêt pour les faits-divers criminels, certes réel et croissant, est bien trop anecdotique au regard du reste de l'information pour venir légitimer la constitution d'une spécialité à part entière au sein des rédactions. De ce point de vue, Philippe Gildas et François Cornet ont réussi à imposer la figure de « l'info-généraliste » comme ce représentant d'un journalisme de télévision moderne et réactif, mais une telle figure n'était pas appelée à être déclinée en spécialité. L'essor spectaculaire du récit criminel dans la période 1985-2000, n'a, contre toute attente, pas non plus provoqué l'appel d'air en faveur d'un spécialiste de l'événement criminel. Le mouvement n'a fait que conforter le statut de

l'info-généraliste, désormais « homme à tout faire » de la rédaction : crimes, catastrophes, mais également conflits internationaux, événements sociaux et politiques peuvent ainsi se retrouver sur son chemin et solliciter sans différenciation sa qualité première de professionnel : la réactivité. Si le profil clair et distinct d'un fait-diversier spécialiste de l'événement criminel reste improbable dans le journalisme audiovisuel<sup>1773</sup>, notre étude a pourtant permis de révéler la montée en puissance de cette figure professionnelle qu'est l'info-généraliste et dont relève assurément l'événement criminel, sans l'y réduire cependant. Bien que nous l'ayons fréquemment utilisé pour qualifier les professionnels rencontrés au gré de notre recherche, le terme « fait-diversier » s'avère finalement impropre aux réalités du journalisme télévisé.

Celui de chroniqueur judiciaire est en revanche tout à fait validé, bien que là encore, il nous faille clore notre réflexion sur ce doute : cette autre figure professionnelle, certes plus stable et plus précoce (rappelons que c'est à travers elle que s'est d'abord immiscé sur les écrans l'événement criminel) n'est-elle pas une espèce en voie de disparition ? Le paradoxe commun à l'info-généraliste et au chroniqueur judiciaire est qu'ils se retrouvent justement le plus menacés d'effacement au moment même où leurs spécialités, l'information générale et l'actualité judiciaire, connaissent chacune une indéniable prospérité.

Mais le récit criminel ne nous a pas seulement permis d'explorer les pratiques et d'interroger les profils des hommes de l'information : quand les journalistes et les caméramans fabriquent le récit, ils charrient également avec eux tout un imaginaire reconstitué dans lequel le public est invité à pénétrer, pour s'y évader.

### *Quels imaginaires du crime l'image télévisuelle permet-elle ?*

Le récit de fait-divers met en scène et confronte des personnages principaux (le criminel, la victime, l'enquêteur...) ou secondaires (le témoin, le voisin, l'animal de compagnie...), leur attribue une psychologie et des sentiments (jalousie, désespoir, haine, passion...), un statut ou une fonction. Il convoque également des lieux (la maison du crime, le terrain vague de la reconstitution, le supermarché de l'arrestation...) et des objets (le couteau ensanglanté, le revolver fumant, la malle sanglante, la lettre d'un Corbeau...). Tous ces éléments façonnent un imaginaire riche et inépuisable, source d'information pour le journaliste, source d'inspiration pour l'écrivain, le cinéaste ou l'artiste. Cet imaginaire du

---

<sup>1773</sup> Encore une fois, soulignons que le cas du journalisme de radio mériterait d'être véritablement étudié.



crime est donc producteur de valeurs et de codes qui, selon la démarche et le talent du narrateur, peuvent élever l'événement criminel à une dimension esthétique.

Les récits de la Belle Époque avaient produit et diffusé « un imaginaire original [...] neuf et captivant »<sup>1774</sup> autour de l'événement criminel. Par l'écriture, faits-diversiers et lecteurs avaient ainsi chacun préservé un espace de liberté – respectivement de production et de réception – dans lequel s'étaient engouffrés tous les fantasmes et les mythes que nourrissait le suspense de l'enquête, toute la fascination mêlée de répulsion qu'inspirait l'acte criminel. Cet imaginaire « flamboyant »<sup>1775</sup> et fertile dans le domaine de la presse écrite et de la littérature allait à partir des années 1950 être mis à l'épreuve par « l'étrange lucarne ». L'apprentissage de l'image-mouvement n'était certes pas inédit pour le récit criminel qui avait déjà trouvé une déclinaison narrative sur les grands écrans grâce aux films de fictions et aux actualités filmées. On s'attendait donc à ce que la télévision vienne modifier simplement les conditions de réception de cet imaginaire en faisant pénétrer l'image directement dans l'intimité des foyers.

Pourtant, on ne peut manquer de relever, après avoir parcouru ce patrimoine visuel, que les images télévisuelles n'ont pas seulement renouvelé en aval la portée de l'événement, le rendant sans aucun doute plus directement accessible auprès du public, mais qu'elles ont également infléchi en amont sur la nature et la dimension de cet imaginaire du crime. « L'intimité et le « peu », l'image pauvre, pénètrent dans les foyers »<sup>1776</sup>. Sans présupposer de leur appropriation par les téléspectateurs, on constate en effet que l'image de télévision, dont on n'a cessé de souligner la banalité inhérente<sup>1777</sup> à chaque mise en scène de faits-divers, a bel et bien appauvri l'imaginaire du récit criminel, sur le plan esthétique comme sur le plan des représentations.

La dimension esthétique se heurte d'abord à la réalité des pratiques journalistiques. Dans les années 1950 et 1960, on l'a vu, l'image criminelle n'existe pas dans le journal télévisé, l'événement criminel étant lui-même une rareté, un invisible ignorée. Quant à la chronique judiciaire, elle se réduit au fond au spectacle d'un homme-tronc certes vivant et incarné mais relevant bien plus sûrement de l'exercice de radio filmée que d'un véritable journalisme télévisuel. Une exception se dessine pourtant au cours de cette période et vient accrédi-ter la thèse d'une dimension esthétique du récit criminel propre à nourrir les imaginaires collectifs : *Cinq colonnes à la une*. Le magazine d'information, en effet, en jouant

---

<sup>1774</sup> KALIFA Dominique, *L'encre... op. cit.*, p. 301.

<sup>1775</sup> *Ibid.*

<sup>1776</sup> GERVEREAU Laurent, *Les images qui mentent. Histoire du visuel au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 2000, p. 343.

<sup>1777</sup> *Ibid.*

sur les jeux d'ombre, la partition musicale, l'esthétique du noir et blanc avait réussi à mettre en image le mystère et surtout... le silence, c'est-à-dire *le relief* d'un récit, condition indispensable pour pénétrer les consciences individuelles et collectives. L'image suspendue permettait le suspense. On sait ce que doit cette écriture télévisuelle au cinéma et, de ce point de vue, l'esthète et critique François Chalais, également auteur d'un reportage sur l'affaire Marie Besnard en 1959, illustre de façon emblématique la confluence des genres cinématographique et télévisuel. *Cinq colonnes à la une* a indéniablement proposé un récit criminel riche et captivant au petit écran : l'enthousiasme des critiques au lendemain de la diffusion de ces sujets prouve que les imaginaires publics et critiques parvenaient à s'échauffer, au moins un vendredi par mois.

Mais l'âge d'or de l'image criminelle télévisuelle semble s'arrêter là. Les décennies suivantes n'ont cessé d'enraciner le récit dans une réalité visuelle quotidienne et terriblement banale. D'un côté l'accélération de la fabrication de l'information obligeait le caméraman à se contenter d'un spectacle de l'ordinaire, à proposer des images « prétexte », souvent capturée à l'identique chez ses confrères ; de l'autre, la persistance de tabous récurrents autour de l'événement criminel (images de cadavre, vision du sang...) acculait également le preneur de vue à se retrancher invariablement dans un visuel moralement, socialement, culturellement et déontologiquement acceptable. Mais l'image de télévision montre à la fois trop et pas assez de l'événement criminel pour que s'activent les imaginaires : la simultanéité des images, leur enchaînement sans répit ne laisse aucune respiration, aucun temps aux consciences pour se mettre en route. Le flux télévisuel triomphant est au fond sans aucun doute le principal désactivateur de cet imaginaire « flamboyant ».

Un autre phénomène explique l'appauvrissement de l'imaginaire du récit criminel par la télévision : l'effet d'homogénéisation des images et, ainsi, l'affaiblissement des représentations à l'écran. La presse de la Belle Époque, caractérisée par le nombre élevé des titres, proposait une multitude de récits, une grande diversité et une approche différenciée de la figure criminelle selon la ligne éditoriale, la couleur politique et idéologique de chaque quotidien. Il en résultait selon Anne-Claude Ambroise-Rendu une vision contrastée des représentations et des systèmes de valeurs véhiculés à travers ces récits. Tantôt traditionnels, tantôt plus novateurs, sévères ou au contraire indulgents, les journaux portaient assez clairement les valeurs partagés *a priori* par un lectorat qui y adhéraient puisqu'il continuait de s'abonner ou d'acheter leur journal. Malgré la spectaculaire diminution des titres dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle et le déclin d'une presse d'opinion, on peut encore parvenir à identifier les lignes éditoriales de cette presse. Notre incursion délibérée à travers ces sources

dans le contexte du regain d'un discours sécuritaire dans les années 1970, a permis de vérifier cette particularité de la presse écrite et, par défaut, révélé la démarche différente dans laquelle s'inscrit le petit écran, pour sa part soucieux non pas de parler à « son » public, mais de s'adresser à « tous » et à « chacun ».

Alors que se tarissait lentement la presse écrite, la télévision, à l'inverse, faisait en effet l'apprentissage de la pluralité avec la création en 1964 d'une deuxième chaîne, puis d'une troisième en 1972. Loin de renouveler cet imaginaire du crime, la multiplication des canaux n'a au contraire cessé de favoriser une image qui, au-delà des distinctions, présente un visuel globalement identique, toujours plus répétitif et décliné sans variation majeure d'un journal télévisé à l'autre. En les filmant dans le lointain (effacement visuel), la télévision a par exemple gommé les personnages de cet imaginaire du crime (effacement narratif) ; et lorsque finalement ces personnages se mettent à parler, la caméra capte surtout l'effondrement d'un mystère potentiel tant la banalité de la parole rapportée vient briser les élans d'imagination : la télévision « accumule là avec éclat [...] une capacité à prendre du temps pour expliquer qu'elle ne sait rien et qu'elle n'a rien à dire »<sup>1778</sup> ! La topique criminelle émerge sur les écrans dans la même indigence, furtive, exposée comme un élément sans intérêt. On peut comparer sur ce point avec la presse écrite : lorsqu'un article propose une description détaillée de la maison du crime en y consacrant un paragraphe entier afin de faire pénétrer le lecteur au cœur du drame, la caméra se contentera de présenter en trois seconde une façade extérieure, laissant à nouveau en plan son téléspectateur. Images brèves, filmés à peu près sous le même angle par les caméramans des différentes rédactions, l'imaginaire du crime a résolument perdu de sa vigueur et de sa richesse en devenant télévisuel. À l'uniformisation des pratiques journalistiques observées autour de l'événement criminel répond donc une uniformisation des images, inaptes à venir nourrir en retour l'imaginaire du crime.

Dans la perspective d'attirer le plus grand nombre, de séduire et fidéliser le téléspectateur, le petit écran ambitionne toujours de présenter des programmes fédérateurs. L'introduction au début des années 1970 de la télécommande, petite innovation technique qui renouvelle pourtant en profondeur les pratiques culturelles, n'a fait qu'accroître les inquiétudes des programmeurs et des responsables de l'information convertis et soumis aux impératifs de la concurrence. Si la rubrique fait-divers, répétons-le, présentait dans ce contexte un intérêt majeur, sa mise en scène comportait donc simultanément une réelle difficulté : comment concilier la valorisation d'une rubrique populaire avec la volonté de ne

---

<sup>1778</sup> *Ibid.*, p. 358

pas détourner ce public en présentant une image glaçante du crime à l'écran ? Comment donner à voir un spectacle captivant des malheurs individuels sans risquer de choquer d'autres individus, des parents et leurs enfants, qui, devant leur écran, peuvent s'identifier eux-mêmes aux personnages de ces récits tragiques. La presse écrite parvenait à reconstruire un visuel dramatisé grâce au dessin de presse ou au photomontage, qui ne peuvent tromper le lecteur du caractère illusoire de la fidélité au réel. Mais la télévision, en prétendant saisir et restituer ce réel, risquait d'introduire un visuel propre à détourner son public.

Ainsi la pauvreté des images finit par épouser la finalité d'un petit écran soucieux de fédérer son public. En valorisant les faits-divers, les hommes de l'information avaient d'abord misé sur la rubrique, non sur l'intérêt des images qui la nourrissaient. L'histoire du fait-divers a de ce point de vue moins révélé d'images-chocs qu'elle n'a souligné les fantasmes et les attentes portés par les hommes de l'information à de telles images potentiellement choquantes : craintes et condamnées par Pierre Sabbagh dans les années 1950, elles devenaient recherchées et valorisées par les présentateurs dans les années 1980.

Car entre ces deux dates, l'effet d'accoutumance et de banalisation n'a cessé de repousser les frontières d'un visuel acceptable et toléré du crime. Pour venir combler les attentes supposées d'un public que l'on considérait autrefois craintif, il a bien fallu, dans les années 1980, tenter d'enrichir ce visuel en propulsant cette fois le spectacle au cœur de l'image, non dans sa mise en scène. L'affaire Villemin, parce qu'elle présente les contradictions d'un visuel qui ambitionne un spectaculaire sans en avoir les moyens discursifs, permet de resituer historiquement cette période charnière du récit. C'est donc pour remédier à ce handicap de l'image pauvre que l'on doit sans doute comprendre l'irruption croissante dès les années 1980 du témoignage. « L'image amplifie le partage de l'émotion, autrement et avec plus de force que ne le fait un texte »<sup>1779</sup>. La mise en scène du témoignage a alors redonné de la vigueur au récit criminel le propulsant même dans d'autres espaces télévisuels qui pouvaient lui être entièrement consacré, comme les bien-nommés « talk » et « reality » *show*.

Reste que si l'image télévisuelle n'enrichit pas l'imaginaire du crime, elle fait pénétrer très certainement l'historien dans les imaginaires sociaux et accéder aux systèmes de représentations dont s'imprègne fortement le récit criminel.

---

<sup>1779</sup> LITS Marc, « Espace public et opinion : de la presse écrite à Internet », in *La Communication. Etat des savoirs*, Auxerre, Editions sciences humaines, 2005 [2<sup>ème</sup> édition], p. 259-266 [p. 261].

### *Un système de représentation : récit et société*

Cette étude nous a finalement conduit sur les terres d'une vieille opposition philosophique entre idéalisme et réalisme. Le premier estime que l'on « ne peut se forger une image du réel tel qu'il est en lui-même [et que l'on] y introduit toujours des catégories avec lesquelles on déchiffre le monde : [...] ce qu'il est en soi, sans elles, est forcément inaccessible »<sup>1780</sup>. L'idéalisme pose donc la nécessité d'un langage pour accéder aux choses de ce monde, mais introduit déjà le risque de considérer comme réel ce qui n'est qu'un pur produit de ces catégories. Inversement le réaliste considère qu'il lui est possible d'accéder directement « à la nature des choses, des faits, des autres, sans craindre qu'il y ait un prisme qui en déforme la lecture »<sup>1781</sup>. La presse écrite de la Belle Époque semblait déjà flotter entre ces deux écueils qui plaçaient l'historien dans une position inconfortable, ne lui permettant finalement pas de donner à son matériau toute la dimension et la portée méritées. Aussi le champ des représentations est-il venu lui apporter en renfort une aide précieuse : « ni réel ni imaginaire, le récit de fait-divers ne se situe pas non plus à la confluence de ces deux catégories, mais dans le champ culturel que construit un système de représentations »<sup>1782</sup> observait ainsi Anne-Claude Ambroise-Rendu. Nos images télévisuelles produites autour de la figure criminelle évoluent dans cette même et exacte dimension. Affranchi de considération sur son éventuel échec à accéder au réel, ou de sa propension à façonner un réel trompeur, il nous était permis de considérer le langage médiatique comme une simple grille de lecture qui venait, parmi d'autres, présenter sa lecture du monde, fournissant « des signes (rassurants ou inquiétants) de l'existence de ce monde »<sup>1783</sup>.

Si nous avons tenté, concernant le thème de la montée des violences et de la hausse de la criminalité, de relier ce langage télévisuel aux chiffres de la criminalité recensés par les services de police du ministère de l'intérieur, c'est parce que finalement, il semblait légitime de considérer que les statistiques ne font elles-mêmes que proposer une construction de la réalité. La prudence des chercheurs en sciences criminelles, le doute persistant autour d'un « chiffre noir » du crime prouvent que cette réalité chiffrée, n'en déplaie aux lectures politiques et idéologiques qui instrumentalisent parfois ces données, demeure bien infidèle à l'insaisissable réalité de la criminalité. De ce point de vue, notre démarche ne consistait donc pas à analyser la confrontation entre un réel (statistique) et un imaginaire (médiatique), mais à

---

<sup>1780</sup> MEYER Michel, *Comment penser la réalité ?*, Paris, PUF, 2005, Quadrige, p. 9.

<sup>1781</sup> *Ibid.*

<sup>1782</sup> AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Les faits-divers... op. cit.*, p. 617.

<sup>1783</sup> *Ibid.*, p. 627-628.

établir une correspondance entre deux systèmes de représentations, deux formes d'appréciations du phénomène criminel.

L'individu, le monde, Autrui sont finalement les trois dimensions qui se retrouvent, s'articulent et se redéfinissent dans cet univers télévisuel. L'individu affirme en effet son identité, quand la collectivité s'attache à définir les normes au sein d'un groupe. Le journaliste apparaît dès lors comme cet individu partie prenante du monde, ce professionnel témoin des événements, habilité à mettre en image un criminel, un « Autre », un être invariablement différent de lui, différent également du public auquel il s'adresse, et dont les malheurs auront pour fonction d'actionner, de symboliser, de personnifier la mise en marche – ou plutôt les trébuchements – de ce monde.

Le système de représentations que nous renvoie l'écran est tout à la fois cohérent, inscrit résolument dans un contexte socio-historique, et capricieux, propice à s'emballer autour d'une thématique un jour pour l'abandonner peut-être le lendemain au profit d'une autre. Trois points méritent d'être soulignés.

-pacification de la société ou montée des tensions ?

La période qui suit la Libération a plongé la France dans un profond et durable mouvement de pacification de la société française, un adoucissement général des mœurs qui manifestait la volonté d'effacer les souffrances et les divisions d'un conflit. Pour l'historien du contemporain, ce contexte s'inscrit dans la continuation d'un phénomène amorcé dès le début du XX<sup>e</sup> siècle. La télévision des années 1950 et 1960 offre de ce point de vue une réelle appréciation de ce mouvement. La figure criminelle écartée, les menaces susceptibles de fragiliser le tissu social s'en sont trouvées d'autant plus affaiblies que le petit écran ne s'est pas contenté de jouer un rôle de bouclier en préservant la société du spectacle de ses désordres : il a volontairement activé un onguent réparateur sur les plaies collectives. Délinquance juvénile, suicide, meurtre crapuleux ou passionnel, proxénétisme, abus de drogue : Frédéric Pottecher et les hommes de *Cinq colonnes à la une* ont ausculté les frontières de la criminalité, visité les marges de la société dans le but de ramener en son sein les « brebis égarées », de restituer aux individus déviants leur humanité et transmettre à travers eux le message que la nation, protectrice et bienveillante, leur accordait une forme de seconde chance. À l'adresse des téléspectateurs, il s'agissait également de prévenir les comportements déviants, d'appeler à la vigilance et à la responsabilisation à l'égard d'un « semblable » plus que d'un « autrui », dans l'idée de ressouder une communauté.

Toutefois, portées par le désir de spectaculariser le phénomène des violences, les décennies suivantes ont quelque peu brouillé la perception d'une pacification de la société, et au contraire accrédité l'idée que ces violences criminelles croissaient de façon exponentielle. Au-delà de la prolifération du récit, tout autant tributaire on l'a vu d'un contexte médiatique, politique et économique, les indices d'un adoucissement des mœurs depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle demeuraient pourtant bel et bien présents à l'écran. L'effacement, d'une part, de la foule meurtrière au profit d'une foule justicière soucieuse de s'en remettre à une institution plus humaine et efficace, la dénonciation par les journalistes, d'autre part, de la peine de mort comme pratique indigne d'une société moderne sont autant d'éléments qui affirment pourtant à nos yeux toute la pertinence d'une représentation pacifiée des rapports sociaux à l'échelle du long terme. Quoi qu'il en soit, la télévision de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle ne se distingue pas sur ce point de la presse écrite de la Belle Époque dont il était également souligné « que le crime s'[y] affichait d'autant plus qu'il semblait par ailleurs refluer, en tout cas ne plus être un mode naturel de régulation des tensions et conflits »<sup>1784</sup>.

-La chronique et le moderne : les progrès de la science

Incapable d'éclairer à elle seule les mouvements de fond des sociétés, la chronique des fait-divers jette pourtant quelques rayons sur sa modernisation en cours, perçue ici sous l'angle criminel. De ce point de vue, le regard des commentateurs sur la science en dit long sur la modernité des temps, la perception d'un progrès et les espoirs parfois déçus qui y sont investis par les contemporains. Avec l'affaire Marie Besnard, l'expert scientifique offre dans les années 1950 le spectacle désastreux de son impuissance sur la question de l'arsénicisme et des poisons. Il n'avait alors pas manqué de chroniqueurs comme Frédéric Pottecher pour venir railler et conforter le discrédit d'une parole réfugiée pour le spectacle derrière ses tubes à éprouvettes, à la limite d'un charlatanisme hérité des siècles passés et indigne d'une nation en passe de maîtriser l'arme nucléaire. Les années 1960 et 1970 renouent avec la confiance et même l'espoir de voir se résoudre le phénomène de la criminalité par le traitement génétique d'un chromosome responsable des comportements déviants. Simultanément, l'emprise du vocabulaire de la psychiatrie dans les commentaires traduit le soulagement des journalistes à l'idée de pouvoir manipuler les notions du crime à travers des définitions plus cliniques toutefois non moins normatives. Mais une meilleure intuition des catégories criminelles bute encore sur les profils de l'(a)normalité : qu'est-ce qu'un fou ? qu'est-ce qu'un fou criminel ?

---

<sup>1784</sup> KALIFA Dominique, *L'encre... op. cit.*, p. 303.

et un criminel fou ? La science peine à élucider un domaine d'autant plus mystérieux qu'il n'est pas qualifié pénalement dans le Code. Surtout, parce qu'elles interviennent davantage dans une démarche de soins que de prévention du crime, les sciences médicales impatientent les esprits inquiets de la montée des violences. Une « croyance » positiviste retrouve de la vigueur à partir des années 1980-1990, quand la génétique et l'ADN laisse entrevoir l'idée d'un crime parfait est impossible : grâce à la science qui sonde l'infiniment petit, le criminel n'a plus aucune échappatoire, trahi par la goutte de sueur qui s'est déposée sur le tapis. Voici venue l'heure où le policier endosse lui-même la blouse blanche, abandonne son arme pour dégainer sa pipette. Les journaux télévisés révèlent en filigrane une société finalement plutôt rationaliste, qui favorise l'investigation méthodique et circonstanciée, laissant sans doute à d'autres programmes plus spectaculaires le soin d'orchestrer les univers occultes du crime.

-de l'accusé à la victime : un long panoramique du regard

Mais l'un des enseignement les plus frappants de notre étude des représentations reste le long panoramique de la caméra qui s'est opéré en l'espace de quelques décennies dans les récits criminels. La fascination pour le criminel s'est tarie, remplacée par une empathie démultipliée pour la victime. On mesure parfaitement le phénomène à travers l'inflexion du discours dans les commentaires des chroniqueurs judiciaires, dont l'attention s'est radicalement détournée du box des accusés pour venir recueillir, au cours des années 1990, la colère et les larmes des victimes dans les couloirs des palais. Ce mouvement s'explique d'abord par le lent processus de reconnaissance sociale, morale et juridique du statut de la victime. Sur le plan médiatique, il est également indissociable de l'invasion des émotions grâce à l'enracinement du « témoignage » comme clé d'accès à l'événement criminel. La valorisation de la souffrance participe d'un même élan qui, comme pour la presse écrite de la Belle Époque, atteste une volonté « d'établir un partage entre ceux qui souffrent – les héros malheureux de la chronique - et ceux qui ne souffrent pas »<sup>1785</sup>, au premier rang desquels les lecteurs, dont on doit toucher le cœur... et le porte-monnaie. Pourtant, quant cette presse du XIX<sup>e</sup> siècle distinguait très clairement le discours de la pitié de celui de la dénonciation, la télévision de la fin du XX<sup>e</sup> siècle articule plus confusément ces deux niveaux de langage. L'image de télévision parce que justement elle s'immisce dans l'intimité des familles rend sans doute plus sensible la perception de la violence, de la même façon qu'elle met à l'épreuve le seuil de tolérance des téléspectateurs à l'égard des comportements criminels.

---

<sup>1785</sup> AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Les faits-divers... op. cit.*, p. 625.



« Les exigences morales face à la souffrance convergent [...] vers un seul impératif : celui de l'action »<sup>1786</sup>. Et cet impératif de l'action se traduit alors automatiquement par un discours de l'accusation, dont font les frais bien sûr le criminel mais également les institutions qui, engluées dans leurs lourdeurs administratives, présentent une intolérable image de déresponsabilisation aux yeux des publics citoyens. La figure de l'enfant tient un rôle à part dans cette montée en puissance de la victime en cristallisant plus efficacement l'expression de la douleur et en introduisant avec d'autant plus de force une volonté de punir. Reste que, d'un siècle à l'autre, l'enfant s'est constitué comme une figure à part entière dans les récits criminels : si la brutale entrée en scène de l'enfant martyr en 1898 avait fait penser à un phénomène de « mode », une artificialité médiatique, la montée en puissance de son statut social et politique en ont fait un personnage central à l'aube du nouveau millénaire.

Le fait-divers s'installe dans les carences de la société, pointe la caducité du droit, s'infiltré dans les hoquets des institutions, dévoile les tabous des sociétés, les crispations des rapports individuels, familiaux ou collectifs. Mais, récit rapporté et mise en scène sur le papier ou les écrans, il peut aussi se retourner contre son rapporteur, ce reporter qui fait mine de toujours convoquer la valeur sociologique de ces récits mais considère au fond ces derniers bien souvent pour leur valeur marchande - celle-ci étant bel et bien réelle puisque le fait-divers reste l'enfant prodigue des industries culturelles. La chronique vient alors jeter une lumière crue sur les dysfonctionnements mêmes de la profession à laquelle – en partie – elle doit son existence narrative. En un demi-siècle, la télévision a accumulé la matière de cette dialectique complexe entre réel et imaginaire, ces tensions entre normes et transgression, pratiques et représentations, offrant le spectacle des émotions collectives. L'image s'est déposée comme un sédiment. Pour l'historien, la ruée vers l'or a déjà commencé.

---

<sup>1786</sup> BOLTANSKI Luc, *La souffrance à distance*, Paris, Métailié, 1993, p. 9.



## Index

### A

Acker, 124, 130, 132, 394  
Agnès, Yves, 417, 652, 653  
Alègre, affaire, 572, 704, 741  
AMBROISE-RENDU, Anne-Claude, 1, 9, 16, 52, 66, 67, 231, 241, 243, 250, 251, 258, 272, 273, 292, 293, 294, 296, 459, 460, 461, 473, 477, 484, 492, 506, 518, 528, 750, 765, 770, 775, 801, 804, 807  
Anjubault, Jacques, 46, 143, 153  
Aron, Raymond, 216, 219, 378  
Asline, Jacques, 391, 392, 395, 398, 584, 597  
Aubertin, Jacques, 124, 125, 130  
Aubouin, Michel, 294, 295  
Auclair, Georges, 7, 19, 409, 463, 528  
Auverny, Fanny, 630, 631, 773  
Avril, Robert, 177, 178, 181, 187, 190, 242

### B

Badinter, Robert, 297, 298, 338, 363, 364, 378, 415, 460, 503, 511, 512, 520, 523, 526, 528, 614, 689, 690, 691, 776  
Baechler, Isabelle, 587, 592, 598, 601, 607, 609, 610, 612, 622, 623  
Barma, Claude, 264, 513, 729  
Barnole, François, 58, 90, 116, 117, 118, 120, 121, 122, 130, 132, 143, 144, 145, 146, 147  
Barrère, Igor, 49, 197, 220, 221, 225, 253, 355, 565  
BARTHES, Roland, 4, 7, 20  
Bataille, Maurice-Robert, 90, 106, 110, 113, 115, 117, 121, 123, 124, 127, 129, 141, 142, 145, 147, 148, 162, 391, 394, 417, 628, 635, 642, 644  
Baud, Linda, 33, 181, 182, 202, 229, 230, 231, 232, 717  
Baudis, Dominique, 741  
Baudrier, Jacqueline, 374, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 395, 415, 439, 445, 446, 448, 449  
Bauer, Jean-Claude, 678, 694, 695, 696, 697  
Bellanger, Claude, 371, 396  
Benyamin, Bernard, 564, 565, 767, 768  
Bertherat, Bruno, 9, 300  
Berthet, Jean-Pierre, 391, 440, 445, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 512, 520, 521, 522, 524, 584, 662, 673, 675, 677, 680, 681, 685, 687, 689, 693, 694, 697, 704, 760  
Bertrand, Philippe, 9, 287, 371, 376, 381, 404, 462, 463, 464, 465, 478, 479, 480, 481, 486, 487, 495, 497, 511, 519, 524, 589, 592, 593  
Besnard, Marie, 12, 13, 79, 184, 185, 186, 189, 193, 196, 202, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 225, 226, 243, 246, 502, 620, 621, 717, 726, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 744, 801, 806  
Beunat, Mario, 116, 117, 120, 122, 130, 131, 145, 146, 147, 397, 634  
Beylot, Pierre, 716, 797  
Bezzina, Jean-Michel, 578, 622  
Bilalian, Daniel, 475, 590, 592, 596, 598, 599, 600, 601, 612, 619, 647, 763  
Bill, monsieur, 153, 154, 155, 183, 191  
Boissy, Gabriel, 170

Bolle, Muriel, 576, 678, 679, 697, 698, 745  
Bonnet, Christian, 300, 335, 343  
Bontems, Roger, 298, 409, 503, 519, 522, 523, 690, 718  
Borrell, Alexandre, 8, 354  
Bourdieu, Pierre, 563  
Bourdon, Jérôme, 4, 5, 8, 20, 21, 47, 48, 103, 122, 126, 232, 328, 370, 388, 389, 393, 395, 396, 397, 443, 590, 729, 782, 787, 794  
Bourgoin, Stéphane, 756, 757  
Boyer, Henri, 259, 353  
Breitner, Stéphane, 630, 633, 645, 652, 655, 672  
Breugnot, Pascale, 708, 709, 710, 712, 717  
Brigneau, François, 153, 154, 155, 158, 160, 161  
Brovelli, Claude, 357, 402  
Bruandet, Joël, 630, 631  
Brunetti, Denis, 748, 755, 756, 758, 763, 777  
Brusini, Hervé, 19, 594, 595, 612, 647, 648, 655, 674  
Buffet, Claude, 298, 409, 503, 519, 690, 718  
Burgat, Jean-Louis, 409, 445, 461, 462, 464, 465, 478, 503, 507, 508, 509, 510, 517, 518

### C

Candilis, Takis, 735, 736  
Caradec'h, Jean-Michel, 580, 616, 617, 618  
Carow, Olivier, 630, 645, 656  
Carter, Raymond, 88, 89, 90, 91, 150  
Cavada, Jean-Marie, 620, 621, 623, 757  
Cayatte, André, 237, 730  
Chaban-Delmas, Jacques, 307, 388, 389, 426, 445  
Chabrierie, Aimé, 71, 88, 124, 125, 126, 129, 201  
Chabrol, Jean-Pierre, 239, 240, 279, 730, 768, 769  
Chalais, François, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 217, 218, 231, 233, 620, 621, 801  
Chapus, Jacques, 220, 221, 223, 224  
Chauvaud, Frédéric, 456  
Chazal, Claire, 378, 415, 571  
Chesnais, Jean-Claude, 316, 317, 361, 530  
Chesnot, Jean, 694, 698  
Chessman, Caryl, 119, 202, 253, 254, 255  
Chirac, Jacques, 298, 300, 353, 378, 784  
Coldefy, Jean-Marie, 51, 71, 107, 206  
Cornec, affaire, 239, 240, 241, 769  
Cornet, François, 398, 415, 420, 421, 425, 446, 491, 499, 798  
Coty, René, 78, 96, 220  
Crépin, Thierry, 82  
Cusson, Maurice, 358, 776

### D

D'Almeida, Fabrice, 45, 661, 705, 706  
d'Arcy, Jean, 5, 156  
D'Aiguillon, Benoît, 402, 403  
Darget, Claude, 43, 63, 93, 116, 119, 147, 174, 182, 197  
Darras, Éric, 555, 559, 563  
De Caunes, Georges, 47, 116, 117, 119, 122, 146, 192, 277, 279  
De Certeau, Michel, 17, 22  
De Gaulle, Charles, 4, 94, 171, 220, 276, 311, 337, 388, 444  
De Hoyos, Ladislav, 415, 424, 445

Debouzy, Roger, 107, 144, 158  
 Debré, Michel, 154, 155  
 Delaunay, Gabriel, 156, 176  
 Delporte, Christian, 9, 16, 17, 27, 45, 66, 103, 206, 486,  
 519, 644, 645, 649, 650, 652, 656, 661, 705, 706, 794  
 Denvers, Alain, 584, 602  
 Desgraupes, Pierre, 116, 119, 173, 192, 207, 220, 221,  
 222, 223, 224, 226, 227, 228, 229, 230, 234, 235, 236,  
 247, 248, 249, 250, 269, 270, 271, 275, 276, 278, 279,  
 389, 390, 391, 393, 394, 395, 397, 398, 425, 440, 441,  
 442, 445, 446, 448, 513, 565, 583, 707  
 Desnoyers, Guy, 95, 96, 98, 100, 101, 463, 772  
 Dewèvre, 330, 413, 415, 418, 420, 427, 478, 480, 481,  
 483, 490, 492, 589, 727  
 Di Marco, Angelo, 242, 244  
 Diaz, Charles, 294, 295  
 Dils, affaire, 568, 573, 693, 721, 741  
 Dominici, 12, 13, 42, 71, 80, 84, 127, 139, 174, 185, 200,  
 202, 220, 221, 223, 224, 225, 502, 589, 602, 711, 717,  
 726, 730, 735, 736, 738, 743  
 Donot, Jacques, 48, 119, 143, 175  
 Dordhain, Roland, 153, 154, 237, 238, 239  
 Doucet-Bon, Pascal, 631, 642, 645, 647, 648, 651, 654,  
 672  
 Drach, Michel, 722, 730, 740, 741  
 Drummond, 174, 220, 223, 589, 726  
 Duguet, affaire, 444  
 Dumayet, Pierre, 58, 207, 216, 217, 218, 219, 241, 242,  
 244, 245, 246, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 272,  
 273, 274, 279, 327, 355, 513, 565  
 Dupriez, affaire, 39, 40, 48, 175  
 Durand, Guillaume, 625  
 Duras, Marguerite, 248, 581  
 Durkheim, Émile, 267, 268, 497  
 Dutroux, affaire, 241, 681, 766, 767, 769, 771, 774

## E

Elias, Norbert, 282  
 Elkabbach, Jean-Pierre, 395, 418, 420, 421, 426, 428,  
 609  
 Esquénazi, Jean-Pierre, 408, 412, 714  
 Eveno, Patrick, 66  
 Evrard, Frank, 728

## F

Fandio, Patrick, 630, 631, 634, 642, 645  
 Farber, Yasmina, 688, 701, 702, 761, 765  
 Farcy, Jean-Claude, 438  
 Fautrat, Guillaume, 638  
 Fayard, Claude, 7, 8, 9, 105, 124, 127, 282, 424, 720  
 Ferro, Marc, 7, 8  
 Ferry, Jules, 163, 164  
 Feyel, Gilles, 36  
 Figon, Georges, 203, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 717,  
 770  
 Fines, Michèle, 629, 630, 631, 632, 633, 645, 647, 648,  
 671  
 Floriot, maitre, 88, 173, 177, 188, 442, 443, 502  
 Foucault, Michel, 8, 466  
 Fourniou, Valérie, 630, 631, 638, 642, 643, 747, 748,  
 754, 758, 763  
 Franck, Alain, 512, 513, 515  
 Furet, Claude, 656, 657

## G

Gabin, Jean, 730  
 Galzi, Olivier, 630, 631, 645  
 Garaud, maitre, 357, 454, 455, 579, 594  
 Gautier, Anne, 755, 756, 778, 781, 782  
 Gautrat, maitre, 140, 211, 502  
 Gayman, Vital, 107, 126, 156, 163, 173, 174, 175, 176,  
 177, 178, 190  
 Georges, Guy, 12, 13, 47, 122, 191, 247, 250, 251, 319,  
 361, 450, 451, 470, 523, 624, 688, 699, 700, 701, 702,  
 709, 710, 720, 727, 747, 749, 750, 752, 753, 754, 755,  
 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 764, 765, 773, 777,  
 778, 779, 780, 781, 782  
 Gervereau, Laurent, 18, 645, 800  
 Gicquel, Roger, 287, 325, 350, 360, 364, 365, 404, 405,  
 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 462, 479, 486, 495,  
 496, 497, 517, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 527, 589,  
 615  
 Gildas, Philippe, 395, 398, 399, 400, 410, 411, 440, 798  
 Giscard D'Estaing, Valéry, 128, 298, 300, 311, 337, 340,  
 341, 342, 349, 361, 378, 434, 435, 436, 437, 438, 448,  
 523  
 Goutard, Audrey, 651, 671, 672  
 Guérin de Beaumont, Jean-Michel, 77, 79  
 Guerini, frères, 59, 318, 323  
 Guillou, Paule, 202, 207, 225, 226, 227, 228, 230, 248

## H

Hamon, Léo, 75, 78, 79, 81  
 Heaulme, Francis, 720, 721, 736, 738, 739, 741, 754,  
 756, 757  
 Henry, Patrick, 9, 360, 376, 381, 459, 460, 462, 463, 464,  
 465, 466, 478, 480, 482, 486, 488, 489, 490, 493, 498,  
 503, 505, 512, 519, 523, 526, 527, 529, 690, 710, 718,  
 735, 738, 751  
 Héricotte, René, 98  
 Hermitte, Valérie, 687, 688  
 Hondelatte, Christophe, 721, 722, 723, 777  
 Hostache, René, 91, 92  
 Hubert, Yves-André, 731, 732, 734

## I

Isorni, maitre, 48, 502

## J

Jaccoud, 12, 13, 33, 34, 56, 93, 113, 181, 182, 188, 196,  
 203, 227, 228, 229, 717, 726  
 Jacob, Madeleine, 98, 442, 447  
 Jeanneney, Jean-Noël, 5, 8, 9, 222, 564, 593, 794  
 Jolivet, Guy, 124, 127, 128, 129, 130, 132, 133, 207, 208,  
 215, 434, 435, 437, 438  
 Joubert, Claude, 48, 159, 175, 397

## K

KALIFA, Dominique, 7, 9, 16, 105, 109, 119, 123, 134,  
 145, 148, 176, 237, 244, 258, 291, 292, 293, 294, 652,  
 728, 796, 800, 806  
 Ker, Jean, 580, 622, 653

## L

Laborde, Jean, 323, 433  
Lacour, Laurence, 575, 579, 581, 590, 591, 592, 605, 608  
Lacour-Lacaze, affaire, 127, 202, 275, 277  
Lambert, juge, 454, 576, 577, 580, 581, 588, 594, 595, 612, 613, 616, 620, 718  
Landru, 463, 502, 707, 734, 737, 738, 750  
Laroche, famille, 185, 455, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 586, 587, 592, 594, 596, 597, 598, 599, 601, 606, 608, 610, 611, 612, 614, 616, 620, 621, 622, 624, 625, 678, 679, 698, 745  
Larriaga, Gilbert, 124, 127, 129, 139, 177, 242  
Lazareff, Pierre, 29, 171, 199, 207, 220, 221, 229, 415, 565  
Le Bon, Gustave, 493, 497, 512  
Le Forsonney, maitre, 429, 436, 437  
Le Goff, Jean-Pierre, 295, 415  
Le Pen, Jean-Marie, 339, 581, 615, 714  
Lecanuët, Jean, 522, 524  
Leclerc, maitre, 673, 679, 704, 705, 729  
Lefèvre, Paul, 362, 363, 367, 395, 440, 445, 446, 447, 448, 450, 452, 453, 454, 455, 460, 461, 462, 465, 466, 479, 488, 489, 491, 503, 506, 507, 509, 519, 520, 658, 659, 673, 674, 675, 677, 680, 687, 694, 695, 696  
Léger, Lucien, 12, 13, 183, 184, 520, 589, 726  
Lemieux, Cyril, 17  
Leroy, Pierre, 413, 414, 415, 416, 418, 419, 420, 421, 424, 425, 426, 427, 428, 478, 482, 490, 492  
LEVER, Maurice, 9  
Lévy, Marie-Françoise, 107, 232, 266  
Lits, Marc, 7, 19, 459, 803  
Lochard, Guy, 259, 353  
Lombard, maitre, 378, 429, 436, 437, 455, 462, 494, 503, 504, 505, 518

## M

M'Sili, Marine, 9, 57, 58, 66, 68, 69, 255  
MACÉ, Éric, 2, 328, 329, 337  
MAIGRET, Éric, 2  
Malliar, affaire, 375, 376  
Malraux, André, 220, 450  
Mamère, Noël, 472, 587, 590  
Mandel, Georges, 4  
Marcellin, Raymond, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 351, 400  
Marcilhacy, Pierre, 74, 75, 78, 80, 82, 84  
Martin, Marc, 16, 66, 67, 68, 388, 644, 652  
Masure, Bruno, 415, 546, 584, 588, 596, 734  
Mauriac, François, 170, 207, 250, 251, 255  
Maury-Larivière, affaire, 308, 320  
Mauss, Marcel, 469  
Mauvillain, affaire, 319, 552, 718  
Mehl, Dominique, 270, 516, 714, 789  
Mella, Agathe, 169  
Mendès-France, Pierre, 78  
Mercier, Arnaud, 5, 8  
Merleau-Ponty, Maurice, 7, 535  
Mesrine, Jacques, 9, 250, 251, 300, 373, 374, 377, 582, 670, 718, 737, 739, 740  
Michelet, Edmond, 220, 221  
Minjot, Jean, 72, 73, 77, 78, 79, 80, 82  
Mitterrand, François, 78, 103, 174, 337, 339, 340, 388, 452, 471, 526, 584, 590, 609, 676  
Morisse, Lucien, 194, 439  
Moro-Giafferi, Maitre, 171, 172, 502

Mougeotte, Etienne, 395, 410, 440, 498, 499, 500  
Mourousi, Yves, 411, 517, 519, 523, 524  
M'Sili, Marine, 9, 27, 57, 66, 67, 68, 255  
Mucchielli, Laurent, 301, 305, 325, 328, 329, 337, 383

## N

Nahon, Paul, 564, 565, 767, 771  
Nayl, Catherine, 605, 609, 610, 622, 623  
Neveu, Éric, 649, 705

## O

Ockrent, Christine, 583, 586, 590, 597, 599  
Ollivier, Albert, 136, 143, 154, 179

## P

Paoli, Stéphane, 582, 708, 709, 711  
Pascal, juge, 414, 425, 491, 498, 499, 500, 501  
Paulhan, Jean, 7  
Paulin, affaire, 750, 752, 754  
Penchenier, Georges, 116, 117, 119, 122, 145  
Péricard, Michel, 58, 116, 117, 118, 120, 121, 122, 127, 130, 138, 145, 146, 147, 391  
Pernaut, Jean-Pierre, 512, 517, 521, 523  
Perrault, Gilles, 434, 436, 437, 461, 465, 483, 505, 717, 718, 722, 730  
Perrot, Michelle, 7, 8, 66, 695  
Petiot, Marcel, 502, 750  
Peugeot, affaire, 87, 88, 89, 130, 149, 153, 237, 238, 320, 323, 376, 589  
Peyrefitte, Alain, 91, 300, 341, 362, 363, 375, 378, 379, 381, 526  
Pivot, Bernard, 466, 620  
Plenel, Edwy, 616, 617  
Poivre d'Arvor, Patrick, 365, 366, 368, 373, 468, 583, 584, 696, 701, 719, 753, 755, 760  
Polac, Michel, 509, 510  
Pompidou, Georges, 311, 319, 361, 389, 418, 439, 450, 451, 523, 527, 709, 710  
Poniatowski, Michel, 298, 299, 300, 331, 336, 342, 343, 356, 524  
Portal, affaire, 318  
Pottecher, Frédéric, 29, 33, 39, 48, 81, 94, 103, 113, 140, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 212, 236, 237, 283, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 447, 448, 452, 457, 485, 499, 502, 503, 616, 617, 618, 673, 676, 680, 682, 685, 694, 717, 731, 732, 733, 734, 735, 805, 806  
Pottecher, Maurice, 164, 165, 192  
Pradel, Jacques, 711, 712, 713, 714, 715, 775  
Prioux, Robert, 124, 130, 131

## R

Raddad, Omar, 12, 13, 679, 680, 688, 695, 698, 719, 727  
Rambla, famille, 429, 430, 460, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 486, 487, 489, 589, 722, 730, 740  
Ranucci, Christian, 12, 13, 289, 360, 381, 387, 407, 408, 409, 410, 412, 429, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 478, 479, 480, 482, 483, 487, 488, 489, 490, 491, 493, 498, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 516, 517, 518,

519, 520, 523, 525, 526, 527, 529, 589, 690, 711, 717,  
718, 722, 726, 727, 730, 735, 737, 739, 741

Rapp, Bernard, 587, 594

Reagan, Ronald, 598, 599, 703

Rebuffat, Jean-Jacques, 106, 124, 126, 127, 129

Renault, Lucien, 95, 161, 191

**Rieffel, Rémy**, 17

Rioux, Jean-Pierre, 27

Robert, Philippe, 301, 302, 305, 325, 326, 327, 328, 329,  
337, 383

Robin, Muriel, 739

Roland, Barthes, 4, 7, 20, 39

Roumajon, Yves, 381, 382

Roumajon, Yves, 382

Ruellan, Denis, 17, 706

Russier, affaire, 319, 730

## S

Sabbagh, Pierre, 5, 45, 47, 70, 71, 84, 85, 86, 89, 90, 93,  
106, 108, 110, 111, 117, 118, 120, 123, 126, 127, 128,  
129, 130, 131, 135, 136, 137, 138, 140, 141, 142, 143,  
144, 145, 146, 147, 149, 155, 156, 162, 193, 259, 376,  
391, 396, 628, 803

Sagawa, 12, 13, 289, 459, 466, 467, 468, 469, 471, 472,  
473, 474, 475, 476, 477, 478, 482, 498, 529, 670, 761

Salerno, Claude-Henri, 88, 107, 110, 116, 117, 118, 120,  
121, 122, 130, 131, 145, 146, 147, 395

Sallebert, Jacques, 49, 51, 96, 116, 119, 127, 188

Sapritch, Alice, 731, 732, 733, 734, 738

Sauvage, Monique, 8, 228, 794

Schimmel, Albert, 207, 208, 213, 215

Seguin, Jean-Pierre, 7, 605

Sempère, Claude, 631

Sérillon, Claude, 584, 586, 605, 647

Serrault, Michel, 738

Séveno, Maurice, 84, 122, 130, 131, 142, 146, 147, 397

Seznec, Denis, 40, 43, 204, 236, 237, 727, 735

Shorter, Edward, 232, 266

Siracusa, Jacques, 17, 122, 559, 636, 639

Spaggiari, Albert, 300, 381

## T

Tchernia, Pierre, 62, 351

Terrenoire, Louis, 84, 88, 91, 93, 142, 148, 175

Théolleyre, Jean-Marc, 98, 442

Thibault, René, 46, 84, 86, 89, 90, 91, 93, 94, 140, 145

Trillat, Marcel, 231, 232, 233, 279, 610, 612, 613, 614,  
617, 624, 629, 632, 633, 635, 645, 647, 648, 655, 768

Troppmann, affaire, 8, 28, 66, 105, 258, 463, 502, 513,  
707, 728

## V

Verdeilhac, Dominique, 662, 673, 674, 675, 676, 677,  
678, 680, 684, 685, 687, 688, 695, 696, 697, 703, 704

Veyrat-Masson, Isabelle, 8, 388, 794, 795

Villedieu, Claude, 145, 152

Villemin, affaire, 185, 454, 455, 575, 576, 577, 578, 579,  
580, 581, 583, 587, 588, 594, 595, 596, 603, 605, 607,  
608, 610, 614, 616, 620, 621, 622, 662, 664, 670, 678,  
695, 697, 698, 711, 742, 743, 744, 803

Villemin, Christine, 454, 455, 456, 576, 577, 578, 580,  
581, 586, 594, 595, 596, 601, 610, 612, 613, 620, 621,  
679, 744

## W

Wakhevitch, Michel, 60, 62, 63, 124, 174

Walter, Georges, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 451, 452

Weber, Simone, 676, 695, 727

Weidmann, affaire, 171, 513, 707

Weill-Raynal, Clément, 673, 674, 676, 677, 678, 679,  
680, 684, 686, 698, 704, 760

## Z

Zitrone, Léon, 116, 118, 122, 138, 139, 192, 197, 242,  
391

Zoutat, Yamina, 547, 681, 682, 683, 684, 685, 687, 704

# Sources

## ➤ Archives audiovisuelles INA

Les archives audiovisuelles constituent un volume important du corpus de cette thèse, constitué à partir de deux angles :

- (1) Les affaires criminelles : A partir de la base de données « Hyperbase archives TV », une liste exhaustive de documents a été établie pour chacun des dix fait-divers criminel sélectionné parmi les plus représentatifs de la période étudiée.
- (2) Les programmes : Trois magazines d'informations et cinq programmes documentaires ou de divertissements complètent ce corpus.

### 1. Affaires criminelles

	Nbre de documents recensés	Nbre de documents visionnés	Pourcentage de documents visionnés	Temps de documents visionnés
Affaire Besnard	67	32	48 %	8h45
Affaire Dominici	56	32	57 %	11h00
Affaire Jaccoud	32	3	9 %	2h00
Affaire Lucien Léger	20	1	5 %	2h00
Affaire de Bruay-en-Artois	192	18	9 %	7h15
Affaire Ranucci*	55	36	65 %	9h15
Affaire Sagawa	17	14	82 %	4h15
Affaire Grégory*	473	269	57 %	20h00
Affaire Raddad	150	128	85 %	22h30
Affaire Guy Georges	149	128	86 %	24h15
<b>TOTAUX</b>	<b>1211</b>	<b>659</b>	<b>54 %</b>	<b>111h15</b>

\* Ont été comptés ici des documents provenant des **fonds régionaux** :

- INA Marseille a enrichi le corpus de l'affaire Ranucci de 7 documents consultables (15 mn de documents visionnés).
- INA Nancy a enrichi le corpus de l'affaire Grégory de 29 documents consultables (56 minutes de documents visionnés).

## 2. Programmes

Programmes	Nbre de documents recensés	Nbre de documents visionnés	Temps de documents visionnés
<b>Magazines d'information</b>			
<i>Cinq colonnes à la une</i>	763	31	9h00
<i>Envoyé Spécial</i>	1455	24	13h30
<i>Sept à huit</i>	110	-	0h00
<b>Autres</b>			
<i>En votre âme et conscience</i>	64	3	4h30
<i>Messieurs les jurés</i>	45	6	11h30
<i>Témoin numéro un</i>	27	2	3h30
<i>Chocs</i>	33	2	1h45
<i>Faites entrer l'accusé</i>	58	20	18h00
<b>TOTAUX</b>	<b>2555</b>	<b>88</b>	<b>61h15</b>

## 3. Bilan

Au total, 5413 documents ont été recensés ; 747 d'entre eux ont fait l'objet d'un visionnage ; soit 172 heures et 30 minutes de visionnage.

### ➤ Archives écrites INA : Les documents d'accompagnement

« Tout document textuel ou graphique (essentiellement sur support papier) relatif à l'ensemble d'un programme ou rattaché à une émission particulière, établi par le diffuseur en accompagnement des émissions versées »

**Article 38 du décret d'application du 31 décembre 1993 relatif au dépôt légal.**

#### 1. Les conducteurs d'actualités des journaux télévisés :

Cette précieuse source a permis l'élaboration d'un échantillon destiné à fournir des données quantitatives et qualitatives concernant la place des faits-divers criminels dans les journaux télévisés. Quelques remarques préliminaires :

- 1647 conducteurs ont donc été consultés à raison de 61 par an (correspondant à deux mois de l'année) pour chaque chaîne et ce, tous les cinq ans à partir de 1954. Les mois de janvier et juin ont été choisis en fonction du caractère saisonnier des faits-divers de type catastrophique : plus abondant les mois d'hiver, ils auraient risqué de donner une vision déformée de l'actualité criminelle (qui s'impose aussi en fonction des autres événements). Un mois de printemps et un mois d'hiver nous a semblé plus « représentatif » de l'information télévisuel annuelle en matière de fait-divers.
- L'année 1954 (au lieu de 1950 ou 1955) a été retenue pour inaugurer l'échantillon parce qu'elle correspond à une période de professionnalisation du journal télévisé.
- En janvier et juin 2000, des grèves à la rédaction de F3 ont perturbé la tenue quotidienne du journal télévisé. L'échantillon étant insuffisant, aucune donnée ne peut être fournie (car cela aurait déséquilibré les résultats par rapports aux autres chaînes).
- Il a été ajouté l'année 2002 afin d'actualiser l'échantillon.



**Répartition de l'échantillon des conducteurs d'actualité de JT consultés par chaîne et par année  
d'échantillonnage**

Chaîne	1954	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2002	TOTAUX
1	61	61	61	61	61	61	61	61	61	61	61	671
2				61	61	61	61	61	61	61	61	488
3						61	61	61	61	-	61	305
6									61	61	61	183
												1647

2. Plus ponctuellement ont été consultés d'autres documents d'accompagnement : *les documents des services de presse, les dispositifs plateaux, les relevés de droits d'auteurs, les fiches d'émissions et les fiches techniques, génériques, résumés, scénarios...*

➤ **Archives Nationales**

- Archives de Pierre Sabbagh, RTF-ORTF, 1953-1968, Cote CAC : 950256
- Direction des informations 1280/i, Cote CAC : 1983/269-278, *Emissions ou fonctionnement 1951-1963*
- Direction des informations 1280/i, Cote CAC : 1982/409, *Minutier (1961-1962). Fonctionnement, émissions 1957-1962*
- Direction des informations 1280/i, Cote CAC : 1982/408, *Généralités, s.d.*
- Direction de l'information de la 2<sup>ème</sup> chaîne de télévision 1280/t2a, Cote CAC : 1993/191-197 [sauf cartons 194, 195 : pilonnés], *Emissions 1951-1971*
- Direction de l'information de la 2<sup>ème</sup> chaîne de télévision 1280/t2a, Cote CAC : 1993/147-154, *Emissions 1968-1971*
- Direction de l'information de la 2<sup>ème</sup> chaîne de télévision 1280/t2a, Cote CAC : 1993/1986-190, *Correspondance de Pierre Sabbagh 1963-1971*

➤ **Archives Assemblée Nationale**

-Loi n°54-1218 du 06/12/1954 complétant l'article 39 de la loi du 28 juillet 1881 sur la liberté de la presse en vue d'interdire la photographie, la radiodiffusion et la télévision des débats judiciaires.

+ Documents parlementaires relatifs :

- Assemblée Nationale, annexe n° 5353, session de 1953, séance du 23 janvier 1953 (rapport commission proposition de loi)
- Assemblée Nationale, annexe n° 7728, session de 1954, séance du 11 février 1954 (rapport commission proposition de loi)
- Assemblée Nationale, séance du 2 mars 1954 (adoption sans débat proposition de loi)
- Conseil de la République, séance du 29 juin 1954 (adoption avis sur proposition de loi)
- Assemblée Nationale, 1<sup>ère</sup> séance du 1<sup>er</sup> décembre 1954 (débat restreint, en 2<sup>ème</sup> lecture, proposition de loi)
- Loi n°85-699 du 11/07/1985 tendant à la constitution d'archives audiovisuelles de la justice – Enregistrement des débats)

## ➤ Association confraternelle des journalistes de la presse judiciaire (APJ)

La consultation des registres de l'Association confraternelle des journalistes de la presse judiciaire a permis (1) de faire état de la composition de cette association professionnelle à la date de juin 2002, (2) d'étudier l'évolution des adhésions depuis 1950 et (3) de mesurer ainsi le poids du journalisme de télévision dans l'exercice de la chronique judiciaire.

## ➤ Presse écrite

Journaux quotidiens et magazines hebdomadaires ont été ponctuellement consultés en fonction des affaires criminelles étudiées. Citons les principaux titres : *Le Monde*, *Libération*, *France-Soir*, *Le Figaro*, *La Croix*, *Paris-Match*, *L'Express*, *Détective...*

De plus, la presse de télévision a également retenu notre attention. *Télé Magazine* a fait l'objet d'une étude exhaustive entre 1955 et 1960 (le magazine, en se faisant l'écho des problématiques tournant autour du journal télévisé, s'avère particulièrement riche d'informations). *Télérama*, *Télé 7 jours...* ont fait l'objet de recherches plus ponctuelles, en fonction des programmes diffusés.

## ➤ Sources publiées : Rapports, manuels, mémoires, témoignages, essais

### 1. Rapports officiels, codes

- *La famille et les médias. Rapport présenté au Premier ministre par Maurice Dousset, député d'Eure-et-Loire*, Paris, La documentation française, 1<sup>er</sup> trimestre 1981, 262 p.
- *Rapport de la commission de réflexion sur la justice. Commission présidée par Pierre Truche, premier président de la Cour de cassation. Rapport au président de la République*, Paris, La documentation française, 3<sup>ème</sup> 1997, 92 p.
- *La violence à la télévision. Rapport présenté au Premier ministre par Blandine Kriegel au ministre de la Culture et de la Communication*, Paris, Ministère de la culture et des communications, 2002, 75 p.
- *Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France en 2000 par les services de police et les unités de gendarmeries d'après les statistiques centralisées par la Direction Centrale de la Police Judiciaire (Tome 1, 2)*, Paris, La documentation française, 2001, 196 p.
- *Code de procédure pénale*, Paris, Dalloz, Edition 2002, 1884 p.

### 2. Manuels et guides de journalisme

Entendons par « manuels et guides de journalisme » tous les ouvrages édités par des centres de formation aux métiers du journalisme et/ou destinés explicitement aux jeunes et moins jeunes en formation, soucieux d'acquérir ou de perfectionner une pratique. Ces sources ont servi à comprendre la perception des journalistes par la profession elle-même, les méthodes et les principes sur lesquels elle se base et se renouvelle.

- APJ, *Guide du Jeune Journaliste*, Paris, Profession journaliste, 1985, 56 p.
- BACHMANN Philippe, *Communiquer avec la presse écrite et audiovisuelle*, Paris, CFPJ éditions, 1996, 168 p.
- BARNABÉ Réal, *L'interview à la télévision. Techniques et méthodes*, Montréal, Saint-Martin, 1998, 106 p.
- BEAUD Stéphane, WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, 1997, 328 p.
- BESSE Brigitte, DESORMEAUX Didier, *Construire le reportage télévisé*, Paris, CFPJ éditions, 1997, 142 p.
- BOURGEON Roger, *Demain... je passe à la télé. Efficace face au public, face à la caméra*, Paris, Eyrolles, 1988, 96 p.
- BROUCKER José de, *Pratique de l'information et écritures journalistiques*, Paris, CFPJ, 1995, 244 p.
- CFPJ, *Glossaire des termes de presse*, Paris, CFPJ éditions, 1982, 134 p.
- CFPJ, *Guide du correspondant local*, Paris, CFPJ éditions, réed. 1986, 48 p.
- CFPJ, *Guide des sources d'informations*, Paris, CFPJ éditions, (mise à jour annuelle assurée par ZBINDEN Madeleine, DUBOIS Sophie), 3<sup>ème</sup> édition, 1989, 368 p.
- CHARON Yvan, *L'interview à la télévision*, Paris, CFPJ éditions, 1989, 94 p.
- FELL René, *Le journalisme en vingt et une leçons*, Neuchâtel, La Baconnière, 1946, 134 p.
- FLORIO René, *Initiation à la pratique du journalisme. Des techniques de métier pour écrire plus vite et être lu*, Lille, ESJ, 1975, 149 p.
- GANZ Pierre, *Le reportage radio et télé*, Paris, CFPJ éditions, 1989, 94 p.
- GRENIER Jean-Claude, *Le journaliste*, Paris, Chotard/Celse, 1983, 168 p.
- HUSSON Didier, ROBERT Olivier, *Profession journaliste : source d'information, typologie d'article, styles d'écriture, éthique... 100 conseils pratiques*, Paris, Eyrolles, 1991, 168 p.
- JOBIM Danton, *Introduction au journalisme contemporain*, Paris, Nizet, 1957, 144 p.
- JUNQUA Daniel, *La presse écrite et audiovisuelle*, Paris, CFPJ éditions, 1995, 168 p.
- LECLERC Henri, THEOLLEYRE Jean-Marc, *Les médias et la justice. Liberté de la presse et respect du droit*, Paris, CFPJ éditions, 1996, 156 p.
- MARTIN-LAGARDETTE Jean-Luc, *Guide de l'écriture journalistique : Ecrire, informer, convaincre*, 4<sup>ème</sup> édition, [1<sup>ère</sup> édition : 1987], Paris, Syros, 2000, 224 p.
- MAURIAT Caroline, *La presse audiovisuelle 1989-1990*, Paris, CFPJ, 1989, 94 p.
- MONTANT Henri, *Commentaires et humeurs. Billets, éditoriaux, critiques, pamphlets, chroniques, échos, etc.*, Paris, CFPJ éditions, 1994, 86 p.
- PINARD Nathalie, RÉMOND Edith, *Le guide du reporter dans le monde judiciaire*, Bordeaux, IUT de journalisme, PUB, 1995, 184 p.
- SAUVAGE Christian, *Journaliste : une passion, des métiers*, Paris, CFPJ éditions, 1988, 138 p.
- SORZANA-ROUAULT Catherine, *La prise de parole en public*, Paris, CFPJ, 2<sup>ème</sup> édition, 1996, 176 p.
- VOIROL Michel, *Guide de la rédaction*, 2<sup>ème</sup> édition, Paris, CFPJ éd., 1987, 96 p.
- VOYENNE Bernard, *Les journalistes français*, Paris, CFPJ-Retz, 1985, 286 p.

## 2. Souvenirs et témoignages

### 2.1. Professionnels : journalistes, juges, avocats

- BADINTER Robert, *L'exécution*, Paris, Le livre de Poche, [1<sup>ère</sup> édition : 1973], 2000, 220 p.
- BADINTER Robert, *L'abolition*, Paris, Fayard, [1<sup>ère</sup> édition : 2000], 2002, 286 p.
- BALLAND Philippe, MESSAGER Danielle, *L'envers du décor*, Paris, Balland, 1986, 304 p.
- BLUWAL Marcel, *Un aller*, Paris, Stock, 1974, 404 p.
- BOURGES Hervé, JOSÈPHE Pascal, *Un amour de télévision. Elle n'est plus ce qu'elle était, elle ne sera pas ce que vous croyez*, Paris, Plon, 1989, 180 p.
- CAMARET Henri de, *Les gens de la télévision*, Paris, Critérim, 1991, 326 p.
- CHAMARD Marie-Ève, KIEFFER Philippe, *La télé. Dix ans d'histoires secrètes*, Paris, Flammarion, 1992, 702 p.
- DESGRAUPES Pierre, *Le mal du siècle*, Paris, Grasset, 1977, 346 p.
- GICQUEL Roger, *La violence et la peur*, Paris, Éditions France-Empire, 1978, 255 p.
- GICQUEL Roger, *Le placard aux chimères*, Paris, Plon, 1988, 306 p.
- GRIOTTERAY Alain, *L'argent de la télévision*, Paris, Ed. du Rocher, 1996, 218 p.
- LEFÈVRE Paul, *Canal 6. Télé Saga*, Paris, Stock, 1979, 398 p.
- LE TAILLANTER Roger, *36 Quai des orfèvres*, Paris, Grancher, 2001, 390 p.
- MASURE Bruno, *La télé rend fou...mais j'me soigne*, Paris, Plon, 1987, 206 p.
- PASCAL (Juge), *Une certaine idée de la justice*, Paris, Fayard, 1973, 246 p.
- PELLETIER Jean-Louis, SERILLON Claude, *Un certain sentiment d'injustice*, Paris, Balland, 1988, 330 p.
- PLÉNEL Edwy, *Le canard et le lapin : le journalisme et ses critiques*, Paris, Textuel, 2000, 112 p.
- PLÉNEL Edwy, *Un temps de chien*, Paris, Stock, 1994, 187 p.
- POIVRE D'ARVOR Patrick, *L'homme d'image. Un métier, une passion*, Paris, Flammarion, 1992, 186 p.
- POTTECHER Frédéric, *A voix haute*, Paris, Lattès, 1978, 390 p.
- POTTECHER Frédéric, *Circonstances atténuantes*, Paris, Fayard-Radio Monte Carlo, 1983, 407 p.
- PRADEL Jacques, PERTHUIS Jean-Marie, *Perdu de vue*, Paris, Lattès, 1992, 312 p.
- PRADEL Jacques, MENEY Patrick, *Y'a pas de justice*, Paris, Ramsay, 1997, 240 p.
- PREZELIN Jacques, *Roger Louis raconte ses reportages pour Cinq colonnes à la une*, Paris, Solar, 1966, 284 p.
- QUÉVAL Jean, THÉVENOT Jean, *TV*, Paris, Gallimard, 1957, 416 p.
- SABBAGH Pierre, *Encore vous Sabbagh !*, Paris, Plon, 1984, 166 p.
- VERDEILHAN Dominique, *Portraits de justice*, Paris, Dargaud, 1995, 176 p.
- VERGÈS Jacques, *Beauté du crime*, Paris, Plon, 1988, 214 p.
- VERGÈS Jacques, *Mon dieu, pardonnez-leur*, Paris, Lafon, 1995, 218 p.
- VERGEZ Michel, *Faits divers. Un étonnant portrait du monde*, Paris, AFP/Lieu Commun, 1990, 220 p.
- VICTOR Éliane, *Les femmes... aussi*, Paris, Mercure de France, 1973, 240 p.

- VILLENEUVE Charles, *Le glaive et la balance. 25 grandes affaires judiciaires*, Paris, M6/Compagnie 12, 1989, 284 p.
- WELZER Gérard, *Le juge, le journaliste et l'assassin*, Paris, Editions Bartillat, 1996, 212 p.
- ZITRONE Léon, *Téléjournaliste. Un homme et son métier*, Paris, Laffont, 1974, 376 p.
- ZITRONE Léon, *Mesdames, Messieurs, au revoir*, Paris, Hachette/Carrère, 1995, 240 p.

## 2.2. Témoins et acteurs de faits divers

- BESNARD Marie, *Mes mémoires*, Paris, Les Productions de Paris, 1962, 301 p.
- CHENEVIER Commissaire, *L'affaire Dominici. 20 ans après le drame de Lurs : toute la vérité*, 1973, Paris, N.O.É, 168 p.
- DUVAL Patrick, *Le Japonais cannibale*, Paris, Stock, 2001, 262 p.
- ESCARFAIL Jean-Pierre, *Pour ma fille, victime d'un tueur en série*, Paris, Ramsay, 2006, 308 p.
- FAVREAU-COLOMBIER Jacqueline, *Marie Besnard, le procès du siècle*, Paris, Privat, 1999, 448 p.
- FRATACCI Mathieu. *Qui a tué Christian Ranucci ?* Paris, Editions 1, 1994.
- GARDE Serge, *Affaire Grégory, autopsie d'une enquête*, Paris, Messidor, 1990, 285 p.
- GAUTIER Anne, *Victime d'un tueur en série*, Paris, Méréal, 2000, 174 p.
- GIONO Jean, *Notes sur l'affaire Dominici. Suivies d'un essai sur le caractère des personnages*, Paris, Gallimard, 1955, 152 p.
- GUENTOUZ Omar, SPENGLER Franck, *Guy Georges : contre-enquête sur « le tueur de l'Est parisien »*, Paris, Mongo, 2001, 218 p.
- LACOUR Laurence, *Le bûcher des innocents. L'affaire Villememin, coulisses, portraits, preuves, engrenages, correspondances, choses vues...*, Paris, Plon, 1993, 678 p.
- LAMBERT Jean-Michel, *Le petit juge*, Paris, Editions Albin Michel, 1987, 411 p.
- MAMOUNI Sophie, *L'affaire Besnard*, Paris, Éditions De Vecchi, 1999, 134 p.
- MORROT Bernard, MATHIEU Antoine, *L'autre crime de Bruay*, Paris, Julliard, 1973, 238 p.
- PERRAULT Gilles, *Le pull-over rouge*, Paris, Ramsay, 1978, 442 p.
- PERRAULT Gilles et al., *Christian Ranucci vingt ans après*, Paris, Julliard, 1995, 276 p.
- POTTECHER Frédéric, *Jaccoud*, Genève, Editio-service, 1985, 35 p.
- RADDAD Omar, *Pourquoi moi ?*, Paris, Seuil, 2003, 174 p.
- RANUCCI, Christian. *Jusqu'au 28 juillet 1976*. Hachette, 1980.
- REYMOND William, *Dominici non coupable. Les assassins retrouvés*, Paris, Flammarion, 1997, 382 p.
- ROUART Jean-Marie, *Omar, la construction d'un coupable*, Paris, Editions de Fallois, [1<sup>ère</sup> éd. : 1994], 2001, 204 p.
- SESMAT Etienne (Colonel e.r.), *Les deux affaires Grégory*, Paris, Belfond, 2006, 392 p.
- SIMONNOT Dominique, *Justice en France. Une loterie nationale*, Paris, Editions de la Martinière, 2003, 396 p.
- VERGÈS Jacques, « *Omar m'a tué* » : *histoire d'un crime*, Paris, Lafon, 1994, 238 p.
- VILLEMIN Christine, *Laissez-moi vous dire*, Paris, Carrère / Lafon, 1986, 216 p.

### 3. Les critiques

- BERL, Emmanuel, *Un télé-spectateur engagé. Chroniques 1954-1971*, Paris, François Bourin, 1993, 262 p.
- MARCELLE Pierre, *Contre la télé*, Lagrasse, Verdier, 1998, 107 p.
- REMOND Alain, *Les mémoires de mon œil*, Paris, Seuil, 1993, 192 p.
- RUFFIN François, *Les petits soldats du journalisme*, Paris, Editions des Arènes, 2003, 276 p.
- SCHNEIDERMANN Daniel, *Arrêts sur images*, Paris, Fayard, 1994, 234 p.
- SCHNEIDERMANN Daniel, *Anxiety show : de la peur à la télévision*, Paris, Arléa, 1994, 58 p.
- SCHNEIDERMANN Daniel, *Le cauchemar médiatique*, Paris, Denoël Impacts, 2003, 282 p.

#### ➤ Sources orales

- 1- BAECHLER Isabelle, journaliste A2 / France 2, 17/04/2003, 1h
- 2- BAUER Jean-Claude, dessinateur judiciaire A2 / France 2, 09/10/2002, 2h
- 3- BERTHET Jean-Pierre, chroniqueur judiciaire TF1, 28/06/2002, 50mn
- 4- BILALIAN Daniel, présentateur journal télévisé A2 / France 2, 23/04/2003, 20mn
- 5- BOUDOUL Liseron, journaliste TF1, 29/10/2002, 30mn
- 6- BREITNER Stéphane, journaliste France 2, 30/10/2002, 1h
- 7- BRUSINI Hervé, directeur de la rédaction France 3, 21/05/2003, 1h30
- 8- CARON Pascal, JRI France 2, 30/10/2002, 30mn
- 9- CAROW Olivier, journaliste France 2, 30/10/2002, 1h
- 10- CHABRERIE Aimé, journaliste, 06/05/2003, 3h
- 11- CHAPUS Jacques, journaliste, 25/10/2001, 2h
- 12- COLDEFY Jean-Marie, journaliste, 16/10/2002, 2h
- 13- CORNET François, journaliste, 05/04/2003, 1h
- 14- COSTELLE Daniel, documentariste, réalisateur de *Quel roman que ma vie* sur Frédéric Pottecher, 25/06/2002, 1h30
- 15- DOUCET-BON Pascal, chef du service Informations Générales France 2, 10/10/2002, 2h
- 16- DUMAYET Pierre, journaliste retraité, présentateur *Lecture pour tous*, 07/05/2004
- 17- FAUTRAT Guillaume, JRI France 2, 30/10/2002, 1h
- 18- FRANCK Alain et Marie, réalisateur-scénariste, assistante de *Messieurs les jurés*, 14/05/2004, 2h15
- 19- FURET Claude, fondateur de la formation CFPJ « Mieux couvrir les faits-divers », 20/05/2003, 30mn
- 20- GILDAS Philippe, ancien chef du service Informations générales A2, 17/06/2004, 1h
- 21- GIRARD Axel, journaliste TF1, 29/10/2002, 1h
- 22- GOUTARD Audrey, journaliste « Police » France 2, 30/10/2002, 1h30
- 23- HARROUARD Philippe, directeur adjoint de l'information France 2, 17/04/2003, 30mn
- 24- HONDELATTE Christophe, journaliste, animateur de *Faites entrer l'accusé*, 23/09/2002, 50mn
- 25- HUBERT Yves-André, réalisateur « L'affaire Marie Besnard », 27/07/2002, 2h

26. JEUDY Patrick, réalisateur « Trente ans de faits-divers », 31/01/2001, 1h.
- 26- JOLIVET Guy, journaliste, correspondance épistolaire 2001-2003
- 27- LAGROU Dominique, journaliste TF1, 29/10/2002, 1h
- 28- LEFEVRE Paul, chroniqueur judiciaire A2, 25/06/2002, 2h
- 29- LEMARIE Dominique, dessinatrice judiciaire France 2 / France 3, 09/10/2002, 2h
- 30- MULES Jean-Claude, commissaire retraité de la Police judiciaire, 28 juin 1994, 2h
- 31- PAOLI Stéphane, journaliste, animateur de *Chocs*, 17/06/2004
- 32- PEYROT Maurice, chroniqueur judiciaire *Le Monde*, 02/10/2002, 2h
- 33- POTTECHER Frédéric (†), ancien chroniqueur judiciaire, correspondance épistolaire, janvier 2001
- 34- PRADEL Jacques, journaliste, animateur de *Témoin numéro un*, 11/06/2004, 1h
- 35- PUJADAS David, présentateur 20h France 2, 22/04/2003, 30mn
- 36- REBUFFAT Jean-Jacques, caméraman, 10/04/2003, 2h
- 37- SALERNE Claude-Henri, journaliste, 10/04/2003, 2h
- 38- SALOU Jean-Claude, assistant réalisateur, 09/11/2001, 1h
- 39- SCHIMEL Albert, preneur de vues pour *Cinq colonnes à la une*, 25/10/2001, 1h
- 40- SEMPERE Claude, journaliste France 2, 30/10/2002, 1h
- 41- TRILLAT Marcel, journaliste A2 / France 2, 27/05/2003, 2h
- 42- VERDEILHAN Dominique, chroniqueur judiciaire A2 / France 2, 21/06/2002, 1h
- 43- WALTER Georges, journaliste, 05/12/2002, 1h15
- 44- WEILL-RAYNAL Clément, chroniqueur judiciaire FR3 / France 3, 25/07/2002, 1h30
- 45- ZOUTAT Yamina, journaliste « Justice » TF1, 28/06/2002, 1h30

### ➤ Formations et stage

- Grâce à l'aimable accord de Paul Lefèvre, il a été possible de suivre *trois formations du CFPJ* et de pouvoir rencontrer les participants :

- « Mieux travailler avec les magistrats », du 22 au 25 octobre 2002. Formation animée par Paul Lefèvre et à destination de 12 journalistes de France Bleue régions.
- « Mieux traiter les assises et la correctionnelle, mieux travailler avec les magistrats », du 4 au 7 novembre 2002. Formation animée par Paul Lefèvre et à destination de 7 journalistes de France 3 régions.
- « Le traitement des faits-divers » du 25 au 29 novembre 2002. Formation animée par Paul Lefèvre et à destination de 13 journalistes de France 3 régions.

- *Stage au sein de la rédaction de l'information de France 2 du 14 au 28 avril 2003.*

## Bibliographie

Cette bibliographie s'articule autour de trois axes : (1) le premier s'attache à retracer l'histoire du petit écran ; (2) le second est consacré au fait divers et ses approches en temps que genre ; (3) le troisième et dernier axe se concentre sur les ouvrages de référence méthodologique et la thématique des contenus de faits divers.

## **1. Histoire de la télévision**

### *1.1. Ouvrages généraux*

### *1.2. Contexte général*

#### 1.2.1. Politique et institutionnel

#### 1.2.2. Technique et économique

#### 1.2.3. Juridique

### *1.3. Professionnels du petit écran*

#### 1.3.1. Histoire et sociologie

#### 1.3.2. Pratiques et déontologie

#### 1.3.3. Biographies

### *1.4. Programmation et programmes*

#### 1.4.1. Programmation : généralités

#### 1.4.2. L'information

#### 1.4.3. Autres programmes

### *1.5. Publics*

#### 1.5.1. Audiences et téléspectateurs

#### 1.5.2. Profession : critique

### *1.6. Archives et méthodologie*

## **2. Le fait divers : approches d'un genre**

### *2.1. Généralités*

#### 2.1.1. Ouvrages

#### 2.1.2. Revues

### *2.2. Histoire et sociologie*

### *2.3. Analyse du récit : démarches méthodologiques*

#### 2.3.1. Rhétorique de l'écrit : sémiologie, linguistique

#### 2.3.2. Rhétorique de l'audiovisuel : image et son

#### 2.3.3. Le genre

## **3. Médias, société et représentations**

### *3.1. Généralités*

#### 3.1.1. Approches historiques

#### 3.1.2. Sociologie, communication

### *3.2. Thématique*

#### 3.2.1. Criminalité, violence, insécurité

#### 3.2.2. Figure des institutions : police, justice, prison

#### 3.2.3. Minorités, immigration, racisme

#### 3.2.4. Localité, proximité

#### 3.2.5. Sexe, sexualité, sexisme, viol

#### 3.2.6. Famille, enfance, quotidien

#### 3.2.7. Corps, suicide, décès, folie, médecine, psychiatrie

<b>1. Histoire de la télévision</b>
-------------------------------------



### 1.1. Ouvrages généraux

- ALBERT Pierre, TUDESQ André-Jean, *Histoire de la radio-télévision*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1995, 128 p.
- BALLE Francis, *Médias et sociétés*, Paris, Montchrestien, 2003, 11<sup>ème</sup> édition, [1<sup>ère</sup> édition : 1980], 873 p.
- BARBIER Frédéric, BERTHO-LAVENIR Catherine, *Histoire des médias de Diderot à Internet*, Paris, Armand Colin, 2003, 280 p.
- BERTHO-LAVENIR Catherine, *La démocratie et les médias au XX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2000, 288 p.
- BÉLISLE Claire *et al.*, *Pratiques médiatiques : 50 mots-clés*, Paris, CNRS éd., 1999, 488 p.
- BOURDON Jérôme, *et al.*, *La grande aventure du petit écran. La télévision française 1935-1975*, Paris, BDIC/INA, 1997, 320 p.
- BOURDON Jérôme, JOST François (dir.), *Penser la télévision. Actes du colloque de Cerisy*, Paris, Nathan, 1998, 336 p.
- BOURDON Jérôme, *Introduction aux médias*, Paris, Montchrestien, 2000 [2<sup>ème</sup> édition], 160 p.
- BROCHAND Christian, *Histoire générale de la radio-télévision*, Tome 2 : 1944-1974, Paris, La Documentation française, 1994, 690 p.
- CAYROL Roland, *Les médias. Presse écrite, radio, télévision*, Paris, PUF, 1991, 480 p.
- CAZENAVE Elisabeth, MAURIAT-ULMANN Caroline, *Presse, radio et télévision en France de 1631 à nos jours*, Paris, Hachette, 1995, 254 p.
- CHABAUD Pascal, *Médias, pouvoirs et société*, Paris, Ellipses, 2002, 96 p.
- CHAUVEAU Agnès, TÉTARD Philippe, *Introduction à l'histoire des médias en France de 1881 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1999, 96 p.
- CORTADE Jean-Emmanuel, *La télévision française*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1993, 128 p.
- D'ALMEIDA Fabrice, *La question médiatique. Les enjeux historiques et sociaux de la critique des médias*, Paris, Seli Arslan, 1997, 224 p.
- D'ALMEIDA Fabrice, DELPORTE Christian, *Histoire des médias en France, de la Grande Guerre à nos jours*, Paris, Flammarion, coll. Champs Université, 2003, 434 p.
- DELPORTE Christian, « Au miroir des médias », in RIOUX Jean-Pierre, SIRINELLI Jean-François, *La culture de masse en France à la Belle Epoque à aujourd'hui*, Paris, Fayard, 2001, p. 305-351.
- FERRO Marc, PLANCHAIS Jean, *Les médias et l'histoire*, Paris, Victoire Eds, 1997, 168 p.
- GERVEREAU Laurent (dir.), *Dictionnaire mondial des images*, Paris, Nouveau monde éditions, 2006, 1118 p.
- HERVÉ Michel, *Les grandes dates de la télévision française*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1995, 128 p.
- JEANNENEY Jean-Noël, *Une histoire des médias. Des origines à nos jours*, Paris, Seuil, 1996, 374 p.
- JEANNENEY Jean-Noël (dir.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littératures, Arte éditions, La cinquième édition, 1999, 602 p., [édition de poche : 2001, 700 p.]
- MARCILLAC Raymond (dir.), *Chronique de la télévision*, Paris, Editions Chronique, 1996, 408 p.
- MISSIKA Jean-Louis, WOLTON Dominique, *La Folle du logis. La télévision dans les sociétés démocratiques*, Paris, Gallimard, 1983, 338 p.
- MOUSSEAU Jacques, BROCHAND Christian, *Histoire de la télévision française*, Paris, Nathan, 1982, 190 p.

- MOUSSEAU Jacques, BROCHAND Christian, *L'aventure de la télévision*, Paris, Nathan, 1987, 240 p.
- WOLTON Dominique, *Éloge du grand public. Une théorie critique de la télévision*, Paris, Flammarion, 1990, 320 p.

## 1.2. Contexte général

### 1.2.1. Politique et institutionnel

- BACHMANN Sophie, *L'éclatement de l'ORTF. La réforme de la délivrance*, Paris, L'Harmattan, 1997, 254 p.
- BLUM Sylvie, *La télévision ordinaire du pouvoir (1958-1981)*, Paris, PUF, 1982, 184 p.
- BOURDON Jérôme, *Haute fidélité. Pouvoir et télévision (1935-1993)*, Paris, Seuil, 1993, 374 p.
- BOURDON Jérôme, *Histoire de la télévision sous de Gaulle*, Paris, INA / Anthropos, 1990, 360 p.
- BOURDON Jérôme, « Censure et télévision », in ORY Pascal (dir.), *La censure à l'ère démocratique, 1848-1996*, Bruxelles, Complexe, 1997, 360 p.
- CHATELAIN Violaine, « La télévision publique française : une fabrique politique ? Les interventions de Georges Pompidou, Premier ministre, 1962-1968 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 47, oct-déc. 2000, p. 768-782.
- CHAUVEAU Agnès, « Audiovisuel et politique sous la Vème République », in SIRINELLI Jean-François (dir.), *Dictionnaire historique de la vie politique française au XXème siècle*, Paris, PUF, 1995, p. 61-66.
- CHAUVEAU Agnès, *L'audiovisuel en liberté ? Histoire de la Haute Autorité*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997, 544 p.
- DE BUSSIERE Michèle *et al.* (dir.), *Radios et télévision au temps des « événements d'Algérie » (1954-1962)*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- DELPORTE Christian, « L'orateur et l'image télévisée : le laboratoire des années 1950 », in D'ALMEIDA Fabrice (dir.), *L'Eloquence politique en France et en Italie, des années 1870 à nos jours*, Rome, Ecole française de Rome, 2001.
- DELPORTE Christian, « Interview politique, propagande gouvernementale et télévision dans les années 1950. Autour des entretiens de Guy Mollet et de Pierre Sabbagh de 1956 », *Les Cahiers du journalisme*, n° 8, déc. 2000, p. 88-101.
- ECK Hélène, « Audiovisuel et politique sous la IVème République », in SIRINELLI Jean-François (dir.), *Dictionnaire historique de la vie politique française au XXème siècle*, Paris, PUF, 1995, p. 56-66.
- ESQUENAZI Jean-Pierre, *Télévision et démocratie. Le politique à la télévision française (1958-1990)*, Paris, PUF, 1999, 388 p.
- LE CHAMPION Rémy, *Télévision de pénurie, télévision d'abondance : des origines à Internet*, Paris, La Documentation française, 2000, 224 p.
- LEVY Marie-Françoise (dir.), *La télévision dans la République. Les années 50*, Paris, Complexe, 1999, 242 p.
- MARTIN Marc, « La reconstruction de l'appareil d'information en France à la Libération », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 39-40, juil-déc. 1995, p.35-38.
- OLIVESI Stéphane, *Histoire politique de la télévision*, Paris, L'Harmattan, 1998, 320 p.
- PORCHER Louis, *Télévision, culture, éducation*, Paris, Armand Colin, 1994, 256 p.

- VASSALLO Aude, *La télévision sous de Gaulle. Le contrôle gouvernemental de l'information (1958/1969)*, Bruxelles, De Boeck, 2005, 310 p.
- *ORTF : l'agonie du Monopole ? La problématique de la télévision française durant la décennie 70*, Actes du colloque du Centre d'économie de l'information tenu le 10 octobre 1972, Université de Paris I, Paris, Plon, 1973, 230 p.
- *Mai 68 à l'ORTF*, Paris, Comité d'histoire de la télévision, La Documentation française-INA, 1987
- « Télévision et politique », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n° 37, 1<sup>er</sup> trimestre 1997, 208 p.
- « Censures visibles, censures invisibles », *Les Dossiers de l'audiovisuel*, n° 106, nov-déc. 2002. Dossier sous la direction de Patrick Champagne et Dominique Marchetti.
- « Une télévision sans service public ? », *Médiamorphoses*, Hors série, 2005, Dossier sous la direction de Jérôme Bourdon.

### 1.2.2. Technique et économique

- BONNEL René, *La vingt-cinquième image. Une économie de l'audiovisuel*, Paris, Gallimard/FEMIS, 2001, [1<sup>ère</sup> édition : 1989], 696 p.
- BROCHAND Christian, *Economie de la télévision française*, Paris, Nathan, 1996, 128 p.
- EVENO Patrick, MARSEILLE Jacques (dir.), *Histoire des industries culturelles aux XIXe et XXe siècles*, actes du colloque tenu en Sorbonne en décembre 2001, ADHE, 2002, 478 p.
- FLICHY Patrick, *Les industries de l'imaginaire. Pour une analyse économique des médias*, Grenoble, PUG, rééd. 1991, 276 p.
- MIÈGE Bernard et al, *L'industrialisation de l'audiovisuel*, Paris, Aubier, 1986, 284 p.
- PARACUELLOS Jean-Charles, *La télévision : clefs d'une économie invisible*, Paris, La Documentation Française, 1993, 230 p.
- TOUSSAINT-DESMOULINS Nadine, *L'Économie des médias*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 2001, 128 p.

### 1.2.3. Juridique

- BIOLAY Jean-Jacques, *Droit de la communication audiovisuelle*, Paris, Delmas et Cie, 1997 [1<sup>ère</sup> édition], 296 p.
- DEBBASCH Charles, *Droit de l'audiovisuel*, Paris, Dalloz, 4<sup>ème</sup> édition, 1997, 750 p.
- DERIEUX Emmanuel, *Droit des médias*, Paris, Dalloz, 2<sup>ème</sup> édition, 2001, 150 p.
- DERIEUX Emmanuel, *Dictionnaire de droit des médias*, Paris, Victoires éditions, 2004, 356 p.
- GALVADA Christian (dir.), *Droit de l'audiovisuel : cinéma, télévision, vidéo, multimédia*, Paris, 3<sup>ème</sup> édition, Lamy, 1995, 964 p.

## 1.3. Les professionnels

### 1.3.1. Histoire et sociologie

- BOURDON Jérôme, « Les techniques de production et les professionnels à la télévision française depuis 1974 », in *Réseaux*, numéro Hors-série : *Sociologie de la télévision : France*, CNET, 1993, p. 11-25.
- CHARON Jean-Marie, *Cartes de presse. Enquête sur les journalistes*, Paris, Stock, 1993.
- CORSET Pierre, *et al.*, « Sociologie d'un corps professionnel : les réalisateurs de télévision », in *Réseaux*, numéro Hors-série : *Sociologie de la télévision : France*, CNET, 1993, p. 27-38.
- DELPORTE Christian, *Histoire du journalisme et des journalistes en France*, Paris, PUF, *Que sais-je ?*, 1995, 128 p.
- DELPORTE Christian, *Les journalistes en France, 1880-1950. Naissance et construction d'une profession*, Paris, Seuil, 1999, 450 p.
- DELPORTE Christian, « Le journalisme de télévision (1949-1959). Dix glorieuses ou années zéro ? », in BOURDON Jérôme et al. (dir.), *La grande aventure du petit écran*, Paris, BDIC, 1997, p. 117-123.
- FERENCZI Thomas, *L'invention du journalisme en France*, Paris, Payot, 1996, 274 p.
- LE BOHEC Jacques, *Les mythes professionnels des journalistes : l'état des lieux en France*, Paris, L'Harmattan, 2000, 398 p.
- MARTIN Marc (dir.), *Histoire et médias. Journalisme et journalistes français, 1950-1990, Actes du colloque de Nanterre*, Paris, Albin Michel, 1991, 306 p.
- MARTIN Marc, *Médias et journalistes de la République*, Paris, Ed. Odile Jacob, 1997, 494 p.
- MATHIEN Michel, RIEFFEL Rémy (dir.), *L'identité professionnelle des journalistes. Actes du colloque de Strasbourg (25-26 novembre 1994)*, Strasbourg, Alphacom/CUEJ, 1995, 224 p.
- MUHLMANN Géraldine, *Du Journalisme en démocratie*, Paris, Payot, 2004, 349 p.
- MUHLMANN Géraldine, *Une histoire politique du journalisme, XIX-XXème siècles*, Paris, PUF, 2004, 248 p.
- RIEFFEL Rémy, *L'élite des journalistes. Les hérauts de l'information*, Paris, PUF, 2000, [1<sup>ère</sup> édition : 1984].
- RUELLAN Denis, *Le professionnalisme du flou : identité et savoir-faire des journalistes français*, Grenoble, PUG, 1993, 240 p.
- RUELLAN Denis, *Les « pro » du journalisme : de l'Etat au statut, la construction d'un espace professionnel*, Rennes, PUR, 1997, 170 p.
- « Sociologie de la télévision : France », *Réseaux*, Numéro hors-série, CNET, 1993, 206 p.
- « Les journalistes ont-ils encore du pouvoir ? », *Hermès*, n° 35, 2003. Dossier coordonné par Jean-Marie Charon et Arnaud Mercier, CNRS ÉDITIONS, 344 p.
- « Le journaliste et la morale publique. Rencontres Ina/Sorbonne 20 octobre 2001 », Coll. Les médias en actes, INA/L'Harmattan, 2002, 176 p.

### 1.3.2. Formation, pratiques et déontologie

- ACCARDO Alain *et al.*, *Journalistes au quotidien : outils pour une socio-analyse des pratiques journalistiques*, Bordeaux, Le Mascaret, 1995, 230 p.
- ACCARDO Alain *et al.*, *Journalistes précaires*, Bordeaux, Le Mascaret, 1998, 412 p.
- AUBENAS Florence, BENASAYAG Miguel, *La fabrication de l'information : les journalistes et l'idéologie de la communication*, Paris, La Découverte, 1999, 108 p.

- AWAD Gloria, *Du sensationnel : place de l'événement dans le journalisme de masse*, Paris, L'Hamattan, 1995, 278 p.
- BLANCHET Alain, GOTMAN Anne, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan Université, 1992, 252 p.
- BOURDIEU Pierre, *Sur la télévision*, Paris, Liber, 1996, 96 p.
- BOURDON Jérôme, « Les médias, une éthique de la transgression », *Réseaux*, n° 78, juillet-août 1996, p. 87-100.
- BRUSINI Hervé, JAMES Francis, *Voir la vérité : le journalisme de télévision*, Paris, PUF, 1982, 194 p.
- CONAN Eric, « Où va le journalisme ? », *Esprit*, n° 167, déc. 1990, p. 5-12.
- CORNU Daniel, *Journalisme et vérité. Pour une éthique de l'information*, Genève, Labor et Fides, 1994, 510 p.
- CORNU Daniel, *Ethique de l'information*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1997, 128 p.
- COTTERET Jean-Marie, DAGNAUD Monique (dir.), *Le journaliste et la morale publique. Actes des VIIèmes Rencontres Ina-Sorbonne du 20 octobre 2001*, Paris, INA-L'Harmattan, 2002.
- DELPORTE Christian, « Journalistes français et morale professionnelle », in D'ALMEIDA Fabrice (dir.), *La question médiatique*, Paris, Séli Arslan, 1997, p. 25-41.
- DELPORTE Christian, PALMER Michael, RUELLAN Denis (dir.), *Presse à scandale, scandales de presse*, Paris, L'Harmattan, 2001, 258 p.
- DELPORTE Christian, « L'argent des journalistes au XXè siècle. Essai de mise en perspective », in EVENO Patrick, MARSEILLE Jacques, *Histoire des industries culturelles en France, XIX-XXè, Actes du colloque en Sorbonne (2001)*, Paris, ADHC, 2002, p.185-204.
- FREUND Andreas, *Journalisme et mésinformation*, Paris, La Pensée sauvage, 1991, 366 p.
- GAILLARD Philippe, *Technique du journalisme*, 4<sup>ème</sup> édition, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1985, 128 p.
- HUNTER Mark, *Les journalistes d'investigation*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1997, 128 p.
- LEMIEUX Cyril, *Mauvaise presse. Une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*, Paris, Métailié, 2000, 468 p.
- LOCQUIN Jacques, *De l'information à la publicité : profession journaliste*, Paris, L'Harmattan, 1999, 256 p.
- PASQUIER Dominique, *Les scénaristes et la télévision : approche sociologique*, Paris, Nathan Université, 1995, 220 p.
- PENICAUD Isabelle, *Les journalistes chargés de la rubrique Police-Justice. Identité et originalité*, Mémoire de DEA de sciences de l'information et de la communication, sous la dir. de Rémy Rieffel, IFP-Paris II, 1992 (dact.).
- POUMEROL Henri, *Le statut et les conditions de travail des journalistes de radio et de télévision de service public en France depuis 1935. Evolution et perspective*, Thèse de sciences de l'information et de communication, Université de Paris II, 1988, 5450 p.
- ROUCAUTE Yves, *Splendeurs et misère des journalistes*, Paris, Calmann-Lévy, 1991, 418 p.
- « Les journalistes peuvent-ils tout dire ?... », *Presse-Actualité*, n° 174, juin 1983, p. 25-43.
- « Télévision et déontologie », *Dossiers de l'audiovisuel*, n° 36, mars-avril 1991, 54 p.

- « L'activité journalistique », *Politix. Travaux de sciences politiques*, n° 19, 3<sup>ème</sup> trimestre 1992, 208 p. « Les journalistes spécialisés », *Réseaux*, n° 111, juin 2002. Présentation d'Erik Neveu, Rémy Riefel et Denis Ruellan, 292 p.

### 1.3.3. Biographies, portraits

- COURRIERE Yves, *Pierre Lazareff*, Paris, Gallimard, 1995, 808 p.
- ROBERT Guy, *Ils racontent l'histoire. Gens de radio, historiens : cinq grands conteurs (E. Ruggieri, H. Amouroux, F. Pottecher, P. Miquel, P.M. de la Gorce)*, Paris, Radio France Internationale, 1984, 132 p.
- « Frédéric Pottecher, chroniqueur judiciaire », *Presse-Actualité*, n° 106, janvier 1976, p. 50-55.
- « Jean-Pierre Berthet », *Presse-Actualité*, n° 161, février 1982, p. 21-25.

## 1.4. Programmation et programmes

### 1.4.1. Programmation : généralités

- BEAUD Paul, *et. al.*, « Géomètre contre saltimbanque : la prédominance de la programmation dans la télévision française », *Réseaux*, n° Hors série « Sociologie de la télévision : France », p. 187-203.
- BERTRAND Gisèle, « Evolution de la structure des programmes télévisés de 1981 à 1984 », *Dossiers de l'Audiovisuel*, n° 4, novembre-décembre 1985, p. 9-10.
- BOURDON Jérôme, « Le programme de télévision et l'identité nationale », *MédiasPouvoirs*, n° 28, octobre-décembre 1992, pp. 5-13.
- CARRIC Sylvie, *Audience et programmation des émissions télévisées de l'avant-soirée en France en 1994-1995*, DEA IFP/Paris II, dir. M. Hurard, 1996, 95 p. + annexes (dact.).
- CHANCIAC Régine, *La télévision de 1983 à 1993. Chronique des programmes et de leur public*, Paris, La Documentation Française/INA, 1994, 258 p.
- DAGNAUD Monique, « Profession : programmateur », *MédiasPouvoirs*, n° 20, octobre-décembre 1990, p. 15-24.
- GAILLARD Armand, « Création du marché international des programmes de télévision (MIP-TV) en France », *Cahiers d'histoire de la radiodiffusion*, n° 2, mars 1983, p. 9-14.
- GARDIES René, TARANGER Marie-Claude (dir.), *Télévision : notion d'oeuvre, notion d'auteur*, Paris, L'Harmattan, Champs Visuels, 2004, 272 p.
- MEHL Dominique, *La fenêtre et le miroir. La télévision et ses programmes*, Paris, Payot, 1992, 300 p.
- MEHL Dominique, *La télévision de l'intimité*, Paris, Seuil, 1996, 254 p.
- MEHL Dominique, *La bonne parole, Quand les pys prêchent dans les médias*, Paris, La Martinière, 2003, 398 p.
- SAINCY Sylviane, « Regard sur huit ans de programmation télévisuelle », *MédiasPouvoirs*, n° 31-32, 1993, p. 287-296.

- SOUCHON Michel, « Les mutations du paysage médiatique. Les programmes audiovisuels : de la production à la diffusion », *Cahiers Français*, n° 266, mai-juin 1994, p. 24-30.
- SOUCHON Michel *et al.* (documents de synthèse réunis par), *L'avenir des programmes de télévision. Colloque des 25-26-27 février 1976*, Paris, INA, 1977.
- *700 Titres – 16 Thèmes. La Télévision française de 1959 à 1981*, Paris, INA, 1981, 382 p.
- *Nouveaux programmes et communication audiovisuelle. Actes du Colloque international CNCA*, présidé par Gérard Carles et organisé en collaboration avec la Mission TV-Cable les 7 et 8 janvier 1986, publication : Paris, Centre Georges Pompidou, juin 1986, 174 p.
- « Programmation TV : grilles, créneaux, audience », *De Visu*, n° 5, avril-juin 1986, p. 14-53.
- « L'Europe des programmes », *Dossiers de l'Audiovisuel*, n° 13, mai-juin 1987, p. 13-55.
- « L'industrie des programmes », *Dossiers de l'Audiovisuel*, n° 27, septembre-octobre 1989, p. 10-51.
- « Les nouveaux paradoxes de la programmation : cibler et rassembler », *Dossiers de l'Audiovisuel*, n° 79, mai-juin 1998, 72 p.

#### 1.4.2. L'information

- ASLINE Jacques, *La bataille du 20 heures. 40 ans de journaux télévisés*, Paris, Acropole, 1990, 260 p.
- BAERD Elodie, *Le journal télévisé de France 2 et France 3 depuis la présidence commune*, Maitrise IFP/Paris II, direction : Gilles Feyel, 1998, 116 p. + annexes (dact.).
- BUSSIÈRE Michèle de, *et al.* (dir.), *Histoire des informations à la radio et à la télévision. Actes de la troisième journée du GERHA*, Paris, GEHRA-Comité d'histoire de la télévision, Comité d'histoire de la radio, 1989, 381 p.
- BUXTON David, *Le reportage de télévision depuis 1959 : le lieu du fantasme*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- COULOMB-GULLY Marlène, *Les informations télévisés*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1995, 128 p.
- DESORMEAUX Didier, « Implantation des nouveaux outils de reportage et l'évolution du journalisme télévisé à FR3 », *Etudes de radio-télévision*, n° 37, octobre 1987, p. 87-92.
- LOCHARD Guy, *L'information télévisée. Mutations professionnelles et enjeux citoyens*, Paris, Vuibert, 2005, 218 p.
- MERCIER Arnaud, *Le journal télévisé. Politique de l'information et information politique*, Paris, Presses de Sciences po, 1996, 346 p.
- SIRACUSA Jacques, *Le JT, machine à décrire. Sociologie du travail des reporters à la télévision*, Bry-sur-Marne, Paris, Bruxelles, INA/De Boeck Université, 2001, 304 p.
- VON MUNCHOW Patricia, *Les Journaux télévisés en France et en Allemagne. Plaisir de voir ou devoir de s'informer*, Presses Sorbonne Nouvelle, 2004, 260 p.
- « Télévision : l'information et les hommes », *Presse-Actualité*, n° 177, nov. 1983, p. 87-102.
- « Journaux télévisés », *Dossiers de l'audiovisuel*, n° 11, janvier-février 1987, p. 11-59.
- « La construction de l'information télévisée », *Dossiers de l'audiovisuel*, n° 76, novembre-décembre 1997, 68 p.
- « La fabrique de l'information. Une industrie de l'éphémère », *Textes et documents pour la classe (TDC)*, n° 809, février 2001.

### 1.4.3. Autres programmes

- BAUDOU Jacques et SCHLERET Jean-Jacques, *Meurtres en série : les séries policières de la télévision française*, Paris, Huitième Art, 1990, 294 p.
- BEYLOT Pierre, *Les magazines de reportages à la télévision*, Condé-sur-Noireau (Calvados), Corlet, 1997, 190 p.
- BUSSIÈRE Michèle de, et al. (dir.), *Histoire des programmes, histoire des jeux*, Paris, GEHRA-Radio France, 1986, 286 p.
- BUXTON David, *Le reportage de télévision en France depuis 1959. Le lieu du fantasme*, Paris, L'Harmattan, 2000, 266 p.
- CHANIAC Régine et BIANCHI Jean, *Feuilletons et séries à la télévision française. Généalogies*, Paris-Lyon, INA-IRPEACS, 1989.
- CLOSETS Sophie de, *Quand la télévision aimait les écrivains : Lectures pour tous, 1953-1968*, De Boeck, Medias recherches/histoire, 2003, 163 p.
- FERRAND Maxime, *Les variétés en soirée de 1986 à 1999*, Maîtrise IFP/Paris II, direction : Hélène Eck, 1999, 130 p. + annexes (dact.)
- JEANNENEY Jean-Noël, SAUVAGE Monique (dir.), *Télévision, nouvelle mémoire. Les magazines de grands reportage*, Paris, Seuil/INA, 1982, 250 p.
- ROUQUETTE Sébastien, *Vie et mort des débats télévisés (1958-2000)*, Paris, Ina-De Boeck, 2002, 251 p.
- THIBAUT-LAULAN Anne-Marie, « Un feed-back : Les Dossiers de l'Ecran », *Communication et langages*, n° 16, 4<sup>ème</sup> trimestre 1972, p. 89-99.
- VEYRAT-MASSON Isabelle, *Quand la télévision explore le temps. L'histoire au petit écran, 1953-2000*, Paris, Fayard, 2000, 568 p.
- « Feuilletons et séries », *Dossiers de l'audiovisuel*, n° 16, novembre-décembre 1987, p. 10-51.

## 1.5. Publics

### 1.5.1. Audiences et téléspectateurs

- BAHU-LEYSER Danielle et al., *Audiences des médias. Guide France-Europe*, Paris, Eyrolles, 1990, 144 p.
- BIANCHI Jean, BOURGEOIS Henri, *Les médias côté public : le jeu de la réception*, Paris, Centurion, 1992, 134 p.
- BLONDIAUX Loïc, *La fabrique de l'opinion : une histoire sociale des sondages*, Paris, Seuil, 1998, 586 p.
- BOULLIER Dominique, « Les styles de relation à la télévision », *Réseaux*, n° 32, novembre 1988, p. 7-44.
- BOURDON Jérôme, « A la recherche du public ou vers l'indice exterminateur ? Une histoire de la mesure d'audience à la télévision française », *Culture technique*, n° 24, février 1992, p. 131-140.
- BUSSIÈRE Michèle de, et al. (dir.), *Histoire des publics de la radio-télévision*, Paris, GEHRA-Comité d'histoire de la télévision, Comité d'histoire de la radio, 1994, 164 p.



- CAYROL Roland, *Sondages mode d'emploi*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000, 134 p.
- CHALVON Mireille *et al.*, *L'enfant devant la télévision*, Paris, Casterman, 1979, 186 p.
- DAYAN Daniel, « Les mystères de la réception », *Le Débat*, n° 17, septembre-octobre 1992, p. 146-162.
- DAYAN Daniel (dir.), « A la recherche du public », *Hermès*, numéro spécial 11-12, 1993, p. 11-326.
- DAYAN Daniel (dir.), *Spectateurs, audiences, publics : médias visuels et sociologie de la réception*, Paris, 2000, 238 p.
- DAYAN Daniel, KATZ Elihu, *La télévision cérémonielle*, Paris, PUF, 1996, 260 p.
- DURAND Jacques, « Le rôle des sondages dans le domaine de l'audiovisuel », *Communication et Langages*, n° 67, 1<sup>er</sup> trimestre 1986, p. 105-108.
- DURAND Jacques, « L'évolution des audiences de la radio et de la télévision au cours des quarantes dernières années », *MédiasPouvoirs*, n° 21, 1991, p.132-143.
- DURAND Jacques, « Mesurer l'audience : le cas de la télévision », *Hermès*, n° 11-12, 1992, p. 22-26.
- ESQUENAZI Jean-Pierre (dir.), *La télévision et ses téléspectateurs*, Paris, L'Harmattan, 1995, 220 p.
- GÉRIN Elisabeth, *Les jeunes et la télévision*, Paris, Fleurus, 1965, 164 p.
- MÉADEL Cécile, « La formation des comportements et des goûts. Les sondages à la télévision française dans les années 50 », in AKRICH Madeleine *et al.*, *Ces réseaux que la raison ignore*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 169-186.
- MISSIKA Jean-Louis, « Sondage : les Français et leurs médias. La défiance s'installe », *MédiasPouvoirs*, n° 33, 1<sup>er</sup> trimestre 1994, p. 16-26.
- OULIF Jean, « L'opinion des téléspectateurs et son approche », *Cahiers d'études de radio-télévision*, n° 8, 1956, p. 461-467.
- PROULX Serge (dir.), *Accusé de réception. Le téléspectateur construit par les sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, Champs Visuels, 1998, 198 p.
- SORLIN Pierre, « Le mirage du public » *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 39, 1992, p. 86-102.
- SOUCHON Michel, *Petit écran, grand public*, Paris, La Documentation française-INA, 1980, 198 p.
- SPIGEL Lynn, « La télévision dans le cercle de famille », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 113, juin 1996, p. 40-55.
- « Télévision : la mesure de l'audience », *Dossiers de l'audiovisuel*, n° 22, novembre-décembre 1988, p. 11-55.
- « Les approches du téléspectateur », *Dossiers de l'audiovisuel*, n° 51, septembre-octobre 1993, p. 8-58.
- « L'audience, presse, radio, télévision Internet », *Hermès* 37, 2003. Dossier coordonné par Régine Chaniac, CNRS Editions, 312 p.
- « Public, cher inconnu », *Le Temps des Médias, Revue d'histoire*, n° 3, automne 2004, 288 p.

#### 1.5.2. Profession : critique

- *Les critères et les fonctions de la critique de télévision*, (*Criteri e funzioni della critica televisiva, Atti del Convegno su*), Actes du colloque de Turin, 18-20 septembre 1972, XXIV Prix Italia, Torino, 1972, 236 p. Présentation et conclusion par Umberto Eco. Traduction en français.
- AMIEL Vincent, « Quelle place pour la critique ? », *Mscope*, n° 8, septembre 1994, p. 20-23.

- BEYLOT Pierre, *Quand la télévision parle d'elle-même. 1958-1999. Avec le témoignage de Daniel Scheidermann*, Paris, INA-L'Harmattan, 2000, 266 p.
- BOURDON Jérôme, FRODON Jean-Michel, *L'œil critique, le journaliste critique de télévision*, INA-De Boeck Université, collection Médias Recherche, 2003, 178 p.
- MONEGHETTI Merryl-Claude, *François Mauriac et la télévision. Deux regards : François Mauriac téléspectateur et chroniqueur de télévision et l'écrivain face aux caméras*, DEA d'histoire, Institut d'Etudes Politique de Paris, dir. Jean-Noël Jeanneney, 1995, 174 p.
- SPIES Virginie, *La télévision dans le miroir, Théorie, histoire et analyse des émissions réflexives*, Paris, L'Harmattan, 2004, 393 p.
- VAN THONG Sophie, *Une chronique critique des médias : Mon Œil d'Alain Rémond dans Télérama*, Maîtrise IFP/Paris II, direction : Frédéric Lambert, 1999, 83 p. + annexes (dact.).
- « La critique de télévision », *Dossiers de l'audiovisuel*, n° 47, janvier-février 1993, p. 9-55
- « La critique de télévision », *MédiaMorphoses*, 1<sup>er</sup> numéro, janvier 2001, p. 16-71.

#### 1.6. Archives et méthodologie

- BERTHERAT Bruno, « La mort de l'ennemi public n° 1 : Jacques Mesrine », in « Radio et télévision : les archives écrites », *Dossiers de l'Audiovisuel*, n° 70, novembre-décembre 1996, p. 14-15.
- BOURDON Jérôme, « L'historien devant l'audiovisuel. Préambules méthodologiques », in *Image et Histoire*, Paris, Publisud, 1987, p. 64-96.
- JOZEAU Marie-Laure, *Les archives télévisuelles à l'Inathèque de France pour la recherche en histoire du temps présent*, Maîtrise, Université Paris X-Nanterre, dir. Louise Merzeau, 1996, 64 p. + annexes.
- LÉVY Marie-Françoise, LOCHARD Guy (dir.), « Sources audiovisuelles du temps présent », *Médiascope*, n° 7, mai 1994, p. 37-142.
- LOUBET Mireille, *Télévision et histoire. Le journal télévisé de FR3 Toulouse (juin-juillet 1989) : méthodologie d'utilisation des sources audiovisuelles au service de l'historien*, Maîtrise, Toulouse, 1990.
- MÉADEL Cécile, MAURIAT-ULMANN Caroline, *Les sources de l'histoire de la radio et de la télévision en France. Actes de la journées d'étude du 20 octobre 1983*, Paris, GEHRA, 1984, 251 p.
- SAINTVILLE Dominique (dir.), *Panorama des archives audiovisuelles*, Paris, INA/La Documentation française, 1986, 298 p.
- « A quoi servent les archives de télévision », *Problèmes audiovisuels*, n° 14, juillet-août 1983, p. 1-44.
- « Les archives de télévision, quand le passé se conjugue au futur », *Problèmes audiovisuels*, n° 22, novembre-décembre 1984, p. 1-62.
- « Mémoire audiovisuelle : patrimoine et prospective », *Dossiers de l'Audiovisuel*, n° 45, septembre-octobre 1992, 124 p.
- « Le dépôt légal de la radio et de la télévision », *Dossiers de l'Audiovisuel*, n° 54, mars-avril 1994, 118 p.
- « Radio et télévision : les archives écrites », *Dossiers de l'Audiovisuel*, n° 70, nov-déc. 1996. Dossier sous la direction de Claire Mascolo et Cécile Méadel, 84 p.

- « Les archives télévisuelles à l'heure du numérique », *Dossiers de l'Audiovisuel*, n° 93, septembre-octobre 2000, 84 p.
- « Les archives du cinéma et de la télévision », *CinémAction*, n° 97, 4<sup>ème</sup> trimestre 2000.

## 2. Le fait divers : approches d'un genre

### 2.1. Généralités

#### 2.1.1. Ouvrages

- « Fait divers », *Encyclopaedia Universalis*, Paris, 1995, par Christine LETEINTURIER, p. 246-248.
- BERTHERAT Bruno, « Le fait divers », in JEANNENEY Jean-Noël (dir.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littératures, Arte éditions, La cinquième édition, 1999, 602 p., p. 443-445.
- CHEVALIER Louis, *Splendeurs et misères du fait divers*, Paris, Perrin, 2004, 166 p.
- DUBIED Annik, LITS Marc, *Le fait divers*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1999, 127 p.
- LECERF Maurice, *Les faits divers*, Nancy, Larousse, coll. « Idéologies et sociétés », 1981, 192 p.
- PAULHAN Jean, *Entretiens sur les faits divers*, Paris, Gallimard, 1945, 160 p.
- SCHULMANN Françoise, « Regards sur les faits divers », *Revue Esprit*, n° 400, 1971, p. 244-252.

#### 2.1.2. Revues

- « Le fait divers », *Presse-Actualité*, n° 54, déc. 1969, p. 28-33.
- « Le fait divers. Détails exacts et circonstanciés », *Feuilles*, n° 3, déc. 1982.
- « Le fait divers », *Presse-Actualité*, n° 170, février. 1983, p. 24-31.
- « Faits divers, fait d'histoire », *Annales ESC*, 38<sup>ème</sup> année, n° 4, juillet-août 1983, p. 821-919.
- « Le fait divers. Annales des passions excessives », *Autrement* n° 98, avril 1988, 224 p.
- « Autopsie du fait divers », *Tangence*, n° 37, septembre 1992.
- « Le fait divers », *La Recherche photographique*, n° 16, 1994.
- « Le fait divers », *Romantisme. Revue du XIX<sup>ème</sup> siècle*, n° 97, 1997.
- « Le fait divers : une rubrique à haut risque », *Textes et Documents pour la Classe (TDC)*, n° 732, mars 1997, p. 5-37.
- « Le fait-divers », *Les cahiers du journalisme*, n° 14, 2005.

## 2.2. Histoire et sociologie

- AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Les faits divers dans la presse française de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Etude de la mise en récits d'une réalité quotidienne (1870-1910)*, thèse de doctorat d'histoire, Université Paris I, dir. Alain Corbin, 1997, 674 p. + annexes, (dact.).
- AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Peur privées,angoisses publiques*, Paris, Larousse, 2001, 192 p.
- AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Petits récits des désordres ordinaires. Les faits divers dans la presse française des débuts de la III<sup>e</sup> République à la Grande Guerre*, Paris, Editions Seli Arslan, 2004, 332 p.
- AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Crimes et délits. Une histoire de la violence de la Belle Époque à nos jours*, Paris, nouveau monde éditions, 2006, 382 p.
- AUCLAIR Georges, « Fait divers et pensée naïve », *Critique*, n° 197, octobre 1963, p. 893-906.
- AUCLAIR Georges, *Le Mana quotidien. Structures et fonctions de la chronique des faits divers*, Paris, Anthropos, 2<sup>ème</sup> éd., 1982, [1970], 302 p.
- DEVIGNE Roger, « Le journalisme populaire. Les 'canards' aux XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, ancêtres pittoresques et folkloriques des journaux de faits divers », *Etudes de presse*, 15 juillet 1951, p.184-188.
- DRACHLINE Pierre, *Le fait divers au XIX<sup>e</sup>me*, Paris, Hermé, 1991, 174 p.
- FOUCAULT Michel, *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 1994, [1<sup>ère</sup> édition : 1973], 424 p.
- GRITTI Jules, « Les médias et le 'fait divers' de Bethléem », *La Croix*, 11 janvier 1986.
- GRITTI Jules, « Le fait divers, signal d'alerte », in *Feu sur les médias. Faits et symboles*, Paris, Centurion, 1992, 166 p., Chapitre 2, p. 29-47.
- KALIFA Dominique, « Les tâcherons de l'information : petits reporters et faits divers à la Belle Epoque », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, octobre-décembre 1993, p. 578-603.
- KALIFA Dominique, *L'encre et le sang. Récits de crime et société à la Belle Epoque*, Paris, Fayard, 1995, 351 p.
- KALIFA Dominique, « Usages du faux. Fait divers et roman criminel au XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales ESC*, n° 54-56, novembre-décembre 1999, p. 1345-1362.
- LEVER Maurice, *Canards sanglants. Naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993, 520 p.
- MONESTIER Alain, CHEYRONNAUD Jacques, *Le fait divers. Catalogue de l'exposition tenue au Musée des arts et traditions populaires à Paris, 19 novembre 1982 au 18 avril 1983*, Paris, Editions de la Réunion des musées nationaux, 1982, 166 p.
- M'SILI Marine, *Le fait-divers en République. Histoire sociale de 1870 à nos jours*, Paris, CNRS-Editions, 2000, 312 p.
- PERROT Michelle, « L'affaire Troppmann », *L'Histoire*, janvier 1981, p. 28-36.
- PERROT Michelle, « Fait divers et histoire au XIX<sup>e</sup> siècle », in « Fait divers, fait d'histoire », *Annales ESC*, 38<sup>ème</sup> année, n° 4, juillet-août 1983, p. 911-919.
- PERROT Michelle, « Le fait divers : quelle histoire ?! », *Diagraphe*, n° 50, décembre 1989, p. 107-118.
- PERROT Michelle, *Les ombres de l'histoire. Crime et châtement au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 2001, 428 p.

- POUCHOT Hélène, *La Gazette des Tribunaux, journal de jurisprudence et des débats judiciaires (1825-1848). Entre réalité et fiction, le triomphe du fait divers à travers les comptes rendus de procès ou l'émergence d'une nouvelle presse à sensation*, Maîtrise d'histoire, Université Versailles Saint-Quentin, dir. Jean-Yves Mollier / Diana Cooper-Richet, 2000, 171 p. + annexes, (dact.).
- ROMI, *Histoire des faits divers*, Pont Royal, Del Duca & Laffont, 1962, 208 p.
- SEGUIN Jean-Pierre, *Nouvelles à sensation. Canards du XIXème siècle*, Paris, Armand Colin, 1959, 228 p.
- SEGUIN Jean-Pierre, ADES Julie-Emilie, *Les canards illustrés du XIXè siècle : fascination du fait divers*, Paris, Musée-galerie de la SEITA, 1982, 63 p.
- THIESSE Anne-Marie, *Le roman du quotidien. Lecteurs et lectures populaires à la Belle Epoque*, Paris, Seuil, Points Histoire, 2000, 283 p.

### 2.3. Analyse du récit : démarches méthodologiques

#### 2.3.1. Rhétorique de l'écrit : sémiologie, lexicologie, linguistique

- ADAM Jean-Michel, *Les textes, types et prototypes, récits, description, argumentation, explication et dialogue*, Paris, Nathan, 1992, 223 p.
- ADAM Jean-Michel, REVAZ Françoise, *L'analyse des récits*, Paris, Seuil, 1996, 92 p.
- AMOSSY Ruth, *Les idées reçues. Sémiologie du stéréotype*, Paris, Nathan, 1991, 214 p.
- AMOSSY Ruth, ROSEN Elisheva, *Les discours du cliché*, Paris, SEDES, 1982, 151 p.
- ANGENOT Marc, *La parole pamphlétaire*, Paris, Payot, 1982, 425 p.
- BALADIER Louis, *Le récit, panorama et repères*, Paris, Editions STH, 1990, 310 p.
- BARILLAUD Marie-Christine, *et al.*, « Le fait divers : une didactique de l'insensé. 'Au fond, pourquoi pas ?' », *Le Français dans le monde*, n° 194, Paris, Larousse, juillet-août 1985, p. 76-88.
- BARILLAUD Marie-Christine, *et al.*, *Le fait divers. Aspects théoriques, pédagogiques, documentaires*, Paris, BELC, 1987, 224 p.
- BARTHES Roland, « Structure du fait divers », in *Essais critiques*, Paris, Seuil, Points Essais, 2000, [1<sup>ère</sup> édition : 1964], p. 194-204.
- BARTHES Roland, « Introduction à l'analyse structurale des récits », *Communications*, n° 8, 1966, p. 1-27.
- BARTHES Roland, *L'aventure sémiologique*, Paris, Seuil, 1991, [1<sup>ère</sup> édition : 1985], 358 p.
- BARTHES Roland, *Le bruissement de la langue*, Paris, Seuil, 1993, [1<sup>ère</sup> édition : 1984], 440 p.
- CHAURAND Jacques, *Histoire de la langue française*, Paris, PUF, 8<sup>ème</sup> édition, 1996, 126 p.
- CHRISTIN Pierre, *Le fait divers, littérature du pauvre, une étude d'un type de récit littéraire*, Doctorat 3<sup>ème</sup> cycle, Bordeaux, dir. Robert Escarpit, 1973, 360 p.
- CLAUDE Deborah, *Trois faits divers dans « Paris-Match »*, DEA IFP/Paris II, direction : Jean-Michel Croissandeau, 1999, 83 p. + annexes (dact.).
- DUCROT Oswald, *Les mots du discours*, Paris, Minuit, 1980, 241 p.
- DUCROT Oswald, ANSCOMBRE Jean-Claude, *L'argumentation dans la langue*, Liège, Mardaga, 1983, 184 p.

- DUCROT Oswald, TODOROV Tzvetan, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil, 1972, 468 p.
- ECO Umberto, *Le signe*, Bruxelles, Labor, 1990, 220 p.
- EVRARD Franck, *Fait divers et littérature*, Paris, Nathan, 1997, 128 p.
- FENEON Félix, *Nouvelles en trois lignes*, Paris, Macula, 1990, 180 p.
- FOUCAULT Michel, *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1979, 82 p.
- GENETTE Gérard, *Nouveau discours du récit*, Paris, Seuil, 1983, 118 p.
- GREIMAS Algirdas-Julien, *Description et narrativité*, Groupe de recherches sémio-linguistiques, 1980, 34 p.
- MATORÉ Georges, *La méthode en lexicologie*, Paris, Didier, 1973, 126 p.
- MERLEAU-PONTY Maurice, « Sur les faits divers », in *Signes*, Paris, Gallimard, 1954, p. 389-391.
- PETITJEAN André, « Le récit du fait divers : étude comparée de *France-Soir* et de *Libération* », *Pratiques*, n° 50, juin 1986.
- PETITJEAN André, « Les faits divers : polyphonie énonciative et hétérogénéité textuelle », *Langue française*, n° 74, mai 1987, p. 73-96.
- RICOEUR Paul, *La fonction narrative*, Paris, ISEO-ICP, 1980, 18 p.
- RICOEUR Paul, *Temps et récit*, vol. 1, 2, 3, Paris, Seuil, 1983-1985, 406/300/538 p.
- RICOEUR Paul (dir.), *La narration : quand le récit devient communication*, Genève, Labor & Fides, 1988, 310 p.
- SALES Claude, « Dimension pédagogique du fait divers », *Cahiers pédagogiques*, n° 11, février 1973, p. 9-10.
- SALEM André, *Pratique des segments répétés*, Paris, Klincksieck, 1987, 334 p.

### 2.3.2. Rhétorique de l'audiovisuel : image et son

- ARIJON Daniel, *La grammaire du langage filmée : encyclopédie de la mise en scène illustrée*, Paris, Dujarric, 3<sup>ème</sup> édition, 1989, 624 p..
- ARQUEMBOURG-MOREAU Jocelyne, *Le temps des événements médiatiques*, INA-De Boeck, 2003, 116 p.
- AUSTIN John Langshaw, *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil, Points Essais, rééd. 1991, [*How to do things with words*, 1962 ; 1<sup>ère</sup> éd. française : 1970], 204 p.
- BIANCHI Jean, « La mise en récit des feuilletons », *Dossiers de l'Audiovisuel*, n° 16, novembre-décembre 1987, p. 38-40.
- BONVILLE Jean de, *L'analyse de contenu des médias : de la problématique au traitement statistique*, Bruxelles, De Boeck Université, 2000, 452 p.
- BOULLIER Dominique, *La télévision telle qu'on la parle. Trois études ethnométhodologiques*, Paris, L'Harmattan, Champs Visuels, 2004, 240 p.
- BOURDON Jérôme, « Le direct : une politique de la voix ou la télévision comme promesse inaccomplie », *Réseaux*, n° 81, janvier février 1997, p. 61-77.
- CHARAUDEAU Patrick, *Le discours d'information médiatique : la construction du miroir social*, Paris, INA, 1997, 268 p.
- CHARAUDEAU Patrick, GHIGLIONE Rodolphe, *La parole confisquée. Un genre télévisuel : le talk show*, Paris, Dunod, 1997, 176 p.

- CHARAUDEAU Patrick, GHIGLIONE Rodolphe, *Paroles en images, images de paroles : trois talk-shows européens*, Paris, Didier-Erudition, 1999, 222 p.
- CHARAUDEAU Patrick, *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, Bruxelles, Ina/De Boeck, 2005, 256 p.
- COMPTE Carmen, *Fait divers à la une. Exploitation de documents authentiques en vidéo 3*, Paris, CIEP-BELC, 1989, 248 p.
- COULOMB-GULLY Marlène, « Rhétorique télévisuelle et incarnation politique : éléments de réflexion », *Réseaux*, n° 94, 1999, p. 195-213.
- DESGOUTTE Jean-Paul (textes réunis par), *La mise en scène du discours audiovisuel*, Paris, L'Harmattan, 1999, 138 p.
- DUCCINI Hélène, *La télévision et ses mises en scène*, Paris, Nathan, 1998, 128 p.
- HANOT Muriel, *La télévision, réalité ou réalisme ? Introduction à l'analyse sémio-pragmatique des discours télévisuels*, Paris, Ina/De Boeck, 2002, 156 p.
- ITHURRIA Etienne, *Contribution à l'étude et à l'histoire de l'expression dramatique à la télévision française : expériences et méthodologie*, Thèse d'Etat, Université de Paris III, Littérature française, dir. Michel Decaudin, 1980.
- JOST François, *Un monde à notre image. Enonciation, cinéma, télévision*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1992, 140 p.
- JOST François, *Introduction à l'analyse de la télévision*, Paris, Ellipses, 2004 [1<sup>ère</sup> édition : 1999], 174 p.
- JOST François, LEBLANC Gérard, *La télévision française au jour le jour*, Paris, Anthopos/INA, 1994, 143 p.
- JOST François, *La télévision du quotidien. Entre réalité et fiction*, Bry-sur-Marne, Paris, Bruxelles, INA/De Boeck Université, 2001, 216 p.
- KIENTZ Albert, *Pour analyser les médias. L'analyse de contenu*, Paris, Mame, 1971, 176 p.
- LITS Marc, *Récit, médias et société*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 1996, 178 p.
- LITS Marc, « Le récit médiatique », *Recherches en communication* n° 7, Louvain-la-Neuve, UCL/COMU, 1997, 228 p.
- LITS Marc, « Fait-divers : quand la télévision belge s'empare d'un genre décrié », *Les Cahiers du journalisme*, n° 14, 2005, p. 140-154.
- LOCHARD Guy, BOYER Henri, *Notre écran quotidien. Une radiographie du télévisuel*, Paris, Dunod, 1995, 203 p.
- LOCHARD Guy, SOULAGES Jean-Claude, *La communication télévisuelle*, Paris, Armand Colin, 1998, 240 p.
- MANCINI Paolo, « Simulated interaction : How the television journalists speaks », *European Journal of Communication*, vol. 3, n° 2, June 1988, p. 151-166.
- MIGOZZI Jacques (dir.), *De l'écrit à l'écran. Littératures populaires : mutations génériques, mutations médiatiques*, Limoges, Pulim, 2000, 870 p.
- MORIN Edgar, « L'interview dans les sciences sociales et à la radio-télévision », *Communications*, n° 7, 1966, p. 59-73.
- NEL Noël, *Le débat télévisé*, Paris, Armand Colin, 1990, 272 p.
- PERONI Michel, *De l'écrit à l'écran*, Paris, Centre Georges-Pompidou-BPI, 1991, 214 p.

- SEMPRINI Andréa, *Analyser la communication : comment analyser les images, les médias, la publicité*, Paris, L'Harmattan, 1996, 264 p.
- « De la télé-vérité au Reality show », *Dossiers de l'audiovisuel*, n° 55, mai-juin 1994, p. 10-67.
- « La parole en spectacle », *Dossiers de l'audiovisuel*, n° 59, janvier-février 1995, p. 8-51.
- « Télévision et radio : états de la parole », *Médiamorphoses*, n° 7, avril 2003, 120 p.
- « Le réel à l'épreuve des écrans », *Les Dossiers de l'audiovisuel*, n° 109, mai-juin 2003. Dossier sous la direction de Dominique Bloch et Alain Flageul, 72 p.

### 2.3.3. Le genre

- BOURDON Jérôme, « Propositions pour une sémiologie des genres audiovisuels », *Quaderni*, printemps 1988, n° 4, p. 19-37.
- GENETTE Gérard *et al.*, *Théorie des genres*, Paris, Seuil, Points littérature, 1986, 206 p.
- JOST François, « La promesse des genres », *Réseaux*, n° 81, jan-fév. 1997, p. 11-32.
- TODOROV Tzvetan, *Les genres du discours*, Paris, Seuil, 1978, 310 p.
- « Le genre télévisuel », *Réseaux*, n° 81, janvier-février 1997, 118 p.

## 3. Médias, Société, Représentations

### 3.1. Généralités

#### 3.1.1 Approches historiques

- BOYER Henri, LOCHARD Guy, *Scènes de télévision en banlieues, 1950-1994*, Paris, INA-L'Harmattan, 1998, 202 p.
- DUCHESNE Françoise, VAKALOULIS Michel (dir.), *Médias et luttes sociales*, Paris, Editions de l'Atelier, 2003, 176 p.
- CHANDELIER Michel, ROUSSEL-GILLET Isabelle (dir.), *Image(s) et sociétés*, L'Harmattan, Coll. Cahiers du CIRCAV n° 15, 2004, 276 p.,
- CHAUVEAU Agnès, « Le voile, le miroir et l'aiguillon ; La télévision et les mouvements de société jusque dans les années 1970 », *Vingtième siècle*, n° 72, oct-déc. 2001, p. 97-108.
- CRÉPIN Thierry, *Haro sur le gangster ! » La moralisation de la presse enfantine 1934-1954*, CNRS éditions, 2002, 493 p.
- DELPORTE, Christian, DUPRAT Annie (dir.), *L'événement. Images, représentation, mémoire*, Paris, Editions Créaphis, 2004, 272 p.
- FLEURY-VILATTE Béatrice (dir.), *Récit médiatique et histoire*, Paris, Ina/L'harmattan, 2003, 454 p.



- GERVEREAU Laurent, *Inventer l'actualité. La construction imaginaire du monde par les médias internationaux*, Paris, La Découverte, 2004, 168 p.
- GERVEREAU Laurent, *Les images qui mentent. Histoire du visuel au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 2000, 454 p.
- GONNET Jacques, *Les médias et l'indifférence*, Paris, PUF, 1999, 148 p.
- HUCHET Bernard, PAYEN Émmanuèle (dir.), *Figures de l'événements. Médias et représentations du monde*, Paris, BPI Centre Georges Pompidou, 2000, 190 p.
- JEANNENEY Jean-Noël (dir.), *Une idée fause est un fait vrai. Les stéréotypes nationaux en Europe*, Paris, Odile Jacob, 2000, 225 P ;
- JODELET Denise (dir.), *Les représentations sociales*, Paris, PUF, 1989, 424 p.
- KALIFA Dominique, *La culture de masse en France, 1. 1860-1930*, Paris, La Découverte, 2001, 128 p.
- KALIFA Dominique, *Crime et culture au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 2005, 336 p.
- MANNONI Pierre, *Les représentations sociales*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1998, 128 p.
- MOLLIER Jean-Yves, SIRINELLI Jean-François, *Culture de masse et culture médiatique en Europe et dans les Amériques (1860-1940)*, Paris, PUF, 2006, 336 p.
- NORA Pierre, « Le retour de l'événement », in LE GOFF Jacques, NORA Pierre (dir.), *Faire de l'Histoire. Tome 1 : nouveaux problèmes*, Paris, Gallimard, 1974, p. 210-218.
- RIOUX Jean-Pierre, SIRINELLI Jean-François, *La culture de masse en France à la Belle Epoque à aujourd'hui*, Paris, Fayard, 2002, 500 p.
- SOHN Anne-Marie, « Pour une histoire de la société au regard des médias », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 44, avril-juin 1997, p. 287-306.
- *Les temps des médias (vol 1) : Télévision, mémoire et identités nationales*, Ina/L'harmattan, coll. « Les médias en actes », 2003, 198 p.
- « Interdits. Tabous, transgressions, censures », *Le Temps des Médias, Revue d'histoire*, n° 1, automne 2003, 288 p.
- « Qui a peur de la culture de masse ? », *Sciences humaines*, n° 170, avril 2006, p. 33-53.

### 3.1.2. Sociologie et communication

- ABASTADO Claude, *Message des médias*, Paris, Cédic, 1980, 262 p.
- BALLE Francis, *Le pouvoir des médias : mélanges offerts à Jean Cazeneuve*, Paris, PUF, 1987, 183 p.
- BATESON Gregory, RUESCH Jurgen, *Communication et société*, Paris, Seuil, 1988, 347 p.
- BAUDRILLARD Jean, *La société de consommation, ses mythes, ses structures*, Paris, Gallimard, 1974, 318 p.
- BEYNIER Dominique et al., *Analyse du social*, Paris, Anthropos, 1984, 140 p.
- CAZENEUVE Jean, *Les pouvoirs de la télévision*, Paris, Gallimard, 1970, 384 p.
- CAZENEUVE Jean, *La société de l'ubiquité. Communication et diffusion*, Paris, Denoël-Gonthier, 1972, 422 p.
- CHARTIER Roger, « Le monde comme représentation », *Annales ESC*, « Histoire et Sciences sociales : un tournant critique », nov-déc. 1989, p. 1505-20.
- CHESNAIS Robert, *Les racines de l'audiovisuel : esquisse d'une histoire de la figuration et de la représentation en Occident*, Paris, Anthropos, 1990, 286 p.

- CERTEAU Michel de, *La culture au pluriel*, Paris, Seuil, 1993, 228 p.
- COURBET Didier, FOURQUET Marie-Pierre, *La télévision et ses influences*, INA/De Boeck, 2003, 208 p.
- ELIAS Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1976, 342 p.
- GRITTI Jules, *La sociologie face aux médias*, Tours, Mana, 1968, 156 p.
- HABERMAS Jürgen, *L'espace public : Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1993, [Strukturwandel der Öffentlichkeit, 1962, 1<sup>ère</sup> traduction française : 1978], 324 p.
- MACÉ Éric, *La société et son double. Une journée ordinaire de télévision*, Paris, Armand Colin, 2006, 318 p.
- MAIGRET Éric, MACÉ Éric, *Penser les médiacultures. Nouvelles pratiques et nouvelles approches de la représentation du monde*, Paris, Armand Colin, / Ina, 2005, 186 p.
- MIEGE Bernard, *La société conquise par la communication*, Grenoble, PUG, 1989, 226 p.
- MOSCOVICI Serge (dir.), *Introduction à la psychologie sociale*, Paris, Larousse, 1972, 362 p.
- MOSCOVICI Serge, *L'Age des foules. Un traité historique de psychologie des masses*, Paris, 2<sup>ème</sup> édition, Complexe, 1991, 504 p.
- ROSSET Clément, *Le réel et son double : essai sur l'illusion*, Paris, Gallimard, 1990, 129 p.
- STOETZEL Jean, *La psychologie sociale*, Paris, Flammarion, 1978, 350 p.

### 3.2. Thématiques

#### 3.2.1. Criminologie, criminalité, violence, insécurité

- AUCLAIR Georges, « Meurtre, inceste et énigme. Etude comparée de presse », *Revue Française de Sociologie*, VII, 1966, p. 215-216.
- BERLIERE Jean-Marc, *Le crime de Soleilland (1907). Les journalistes et l'assassin*, Tallandier, 2003, 240 p.
- BERTHERAT Bruno, *La mort de l'ennemi public numéro un : Jacques Mesrine. Fait divers et médias audiovisuels*, Paris, Découvrir, 1995, 281 p.
- BERTRAND Régis, CAROL Anne (dir.), *L'Exécution capitale, une mort donnée en spectacle, XVIe-XXe siècles*, Publications de l'université de Provence, 2003, 300 p.
- CHESNAIS Jean-Claude, *Histoire de la violence en Occident de 1800 à nos jours*, Paris, Laffont, 1981, 436 p.
- CHESNAIS Jean-Claude, *Les morts violentes en France depuis 1826*, Paris, PUF, Travaux et documents, Cahiers de l'INED, n° 75, 1976, 346 p.
- CUSSON Maurice, *La criminologie*, Paris, Hachette Supérieur, coll. « Les fondamentaux », 1998, 160 p.
- DELPORTE Christian, « De l'affaire Philippe Bertrand à l'affaire Patrick Henry. Un fait divers dans l'engrenage médiatique », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 58, avril-juin 1998, p. 127-143.
- ÉLIACHEFF Caroline, SOULEZ-LARIVIÈRE Denis, *Le temps des victimes*, Paris, Albin Michel, 2007, 293 p.
- FRAU-MEIGS Divina, JEHEL Sophie, *Les écrans de la violence*, Paris, Economica, 1997, 264 p.
- GERBNER George, *Violence et terreur dans les médias*, Paris, Unesco, Etudes et documents d'information n° 102, 1989, 50 p.
- JEANNENEY Jean-Noël, *Le duel, une passion française (1789-1914)*, Paris, Seuil, 2004, 240 p.
- JEUDY Henri-Pierre, *La peur et les médias : essai sur la virulence*, Paris, PUF, 1979, 159 p.

- JEUDY Henri-Pierre, *Imaginaire de l'insécurité*, Paris, Librairie des Méridiens, 1983, 122 p.
- KALIFA Dominique, ARTIÈRES Philippe, *Vidal, le tueur de femme. Une biographie sociale*, Perrin, Paris, 2001, 270 p.
- KATUVIADOCO NDOMBE Gabriel, *La consommation médiatique des adolescents en milieux défavorisés. Incidence sur la violence (cas du Val Fourré à Mantes-la-Jolies)*, Diplôme IFP/Paris II, Direction : Josiane Jouët, 2000, 108 p. (dac.).
- LITS Marc, « L'effet de série dans les récits criminels », *Médiaspouvoirs*, n° 31-32, 4<sup>ème</sup> trimestre 1993, pp. 29-39.
- MAFFESOLI Michel, *La violence fondatrice*, Paris, Champ Urbain, 1978, 186 p.
- MAFFESOLI Michel, BRUSTON André (dir.), *Violence et transgression*, Paris, Anthropos, 1979, 196 p.
- MANNONI Pierre, *La peur*, Paris, PUF, Que sais-je ?, n° 1983, 2<sup>ème</sup> édition, 1988, 128 p.
- MASON Paul (dir.), *Criminal Visions : Media Representations of Crime and Justice*, Collumpton, Willan Publishing, 2003, 256 pages.
- MONESTIER Alain, *Les grandes affaires criminelles*, Paris, Bordas, 1988, 256 p.
- MUCCHIELLI Laurent, *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, Paris, La Découverte, 2001, 142 p.
- MUCCHIELLI Laurent, ROBERT Philippe (dir.), *Crime et sécurité. L'état des savoirs*, Paris, Editions La Découverte, 2002, 438 p.
- PEJU Sylvie, *Chroniques de la mort violente : une année de faits divers criminels*, Paris, Plon, 1990, 322 p.
- RINGLET Gabriel (dir.), LITS Marc (coor.), *La peur, la mort et les médias*, Bruxelles, Vie Ouvrière, 1993, 192 p.
- ROBERT Philippe, *Les comptes du crime. Les délinquances en France et leurs mesures*, Le Sycomore, 1985, 220 p.
- ROBERT Philippe, *L'insécurité en France*, Paris, La Découverte, coll. Repères, 2002, 120 p.
- ROBERT Philippe, ZAUBERMAN Renée, *Du côté des victimes : un autre regard sur la délinquance*, Paris, L'Harmattan, 1995, 296 p.
- ROBERT Philippe, POTTIER Marie-Lys, « 'On ne se sent plus en sécurité' : délinquance et insécurité, une enquête sur deux décennies », *Revue Française de Sciences Politiques*, vol. 47, n° 6, décembre 1997, p. 707-740.
- SPARKS Richard, *Television and the drama of crime : moral tales and the place of crime in public life*, Buckingham, Open University Press, 1992, 186 p.
- TERRAL Julien, *L'insécurité au Journal télévisé. La campagne présidentielle de 2002*, Paris, L'Harmattan, 2004, 126 p.
- « Obsession sécurité : ennemis ou solidaires », *Autrement*, 1989, 188 p.
- « Peurs », *Communications*, n° 57, Paris, Seuil, 1993, 191 p.
- « Médias et violence », *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, n° 20, 2<sup>ème</sup> trimestre, 1995, 246 p.
- « La télévision pousse-t-elle au crime ? », *Débat*, n° 94, mars-avril 1997, p. 152-168.
- « Médias et violence. L'état du débat », *Problèmes politiques et sociaux* n° 886, 2003, Numéro coordonné par Monique Dagnaud, 124 p.

### 3.2.2. Figure des institutions : police, justice, prison

- ASSAYAZ William, FOURNIER Jean-Noël, *36 quai des Orfèvres : la maison du fait divers*, Paris, Moreau, 1989, 282 p.
- CHARON Jean-Marie, FURET Claude, *Un secret si bien violé. La loi, le juge et le journaliste*, Paris, Seuil, 2000, 250 p.
- CHAUVAUD Frédéric (dir.), *Le sanglot judiciaire. La désacralisation de la justice (VIIIe – XXe siècle)*, Paris, Éditions Créaphis, 240 p., 1999, 240 p.
- CIVARD-RACINAIS Alexandrine, RIEFFEL Rémy, *Le journaliste, l'avocat et le juge : les coulisses d'une relation ambiguë*, Paris, L'Harmattan, 2003, 337 p.
- FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, 318 p.
- IMBERT Jean, LEVASSEUR Georges, *Le pouvoir, les juges et les bourreaux*, Paris, Hachette, 1972, 359 p.
- JAMES Francis, « Cinq petites scènes de la chronique judiciaire à la télévision », *Les Cahiers du comité d'histoire de la Télévision*, n° 6, juin 2003, p. 71-90.
- KALIFA Dominique, *Naissance de la police privée. Détectives et agences de recherches en France, 1832-1942*, Paris, Plon, 2000, 336 p.
- KALIFA Dominique, *Célérité et discrétion : les détectives privés en France, de Vidocq à Burma*, Paris, Paris bibliothèques, 2004, 32 p.
- KALIFA Dominique, *Histoire des détectives privés en France, 1832-1942*, Paris, Nouveau monde, 2007, 400 p.
- LEVY Thierry, *Le désir de punir. Essai sur le privilège pénal*, Paris, Fayard, 1979, 258 p.
- LHUILLIER Dominique, *Les policiers au quotidien. Une psychologue dans la police*, Paris, L'Harmattan, 1987, 188 p.
- LOUBET DEL BAYLE J.L., CUBAYNES M.H., « La police et la presse : un système d'interactions » *Revue française des sciences politiques*, « Police et public », n° 16-17, avril 1987, p. 99-125.
- MATELLY Jean-Hugues, *Gendarmerie et crimes de sangs*, Paris, L'Harmattan, 2000, 184 p.
- MARTINAGE Renée, *Punir le crime. La répression judiciaire depuis le code pénal*, Paris, L'Espace juridique, 1989, 191 p.
- ROBERT Philippe, *La justice et son public : les représentations sociales du système pénal*, Paris, Masson, 1978, 293 p.
- ROBERT Philippe, *Le citoyen, le crime et l'Etat*, Genève, Droz, 1999, 312 p.
- ROBERT Philippe, *Crime et justice en Europe : état des recherches, évaluations et recommandations*, Paris, L'Harmattan, 1993, 392 p.
- ROBERT Philippe, VAN OUIRIVE Lode (dir.), *Crime et justice en Europe depuis 1990: état des recherches, évaluations et recommandations*, Paris, Montréal, L'Harmattan, 1999, 354 p.
- ROUQUETTE Sébastien, « Les prétoires télévisés (1956-2000) », *Les Cahiers du comité d'histoire de la Télévision*, n° 6, juin 2003, p. 91-124
- SAMET Catherine, *Justice, transparence et démocratie*, La Ferté-saint-Aubain, L'Archer, 1997, 240 p.

- THIEBLEMONT-DOLLET Sylvie, « Les deux visages de la justice », *Communication et Langages*, n° 113, juillet-septembre 1997, p. 49-56.
- *Dangerosité et justice pénale, ambiguïté d'une pratique. Actes du Colloque tenu à la Faculté de droit de l'Université catholique de Louvain*, 1979, Genève, Masson, 1981, 350 p.
- « Justice pénale, police et presse. Journée d'études du 16 mai 1987 », *Travaux de l'institut de sciences criminelles de Poitiers*, Vol. 7. Paris, Ed. Cujas, 1988, 248 p.
- « Police et médias », *Les cahiers de Sécurité intérieure*, n° 12, février-avril 1993, p. 11-85.
- « Presse - Justice : sous les marches du palais », *Presse-Actualité*, mai 1984, p. 19-35.
- « Presse - Justice : un débat à rebondissements », *Presse-Actualité*, juil-août 1984, p. 49-52.
- « Justice et médias. Droits et devoirs de l'information », *Médiaspouvoirs*, n° 1, 4<sup>ème</sup> trimestre 1997, p. 51-103.
- « Communication », *Revue de la gendarmerie nationale*, n° 200, sept. 2001, 202 p.
- « La vie judiciaire », *Sociétés & Représentations*, n°14, Octobre 2002. Dossier coordonné par Frédéric Chauvaud et Jean-Jacques Yvovel.
- « La justice saisie par la télévision », *Les Dossiers de l'audiovisuel*, n° 107, jan-févr. 2003. Dossier sous la direction de Guy Pineau, 72 p.
- « Figures de gendarme », *Sociétés & Représentations* n° 16, octobre 2003. Dossier coordonné par Jean-Noël Luc.

### 3.2.3. Minorités, immigration, racisme

- FRACHON Claire, VARGAFTIG Marion (dir.), *Télévisions d'Europe et immigration*, Paris, INA/ADEC, 1993, 304 p.
- HARGREAVES Alec, « L'immigration au prisme de la télévision en France et en Grande-Bretagne », *Migrations Société*, n° 21, mai-juin 1992, p. 19-29.
- MALONGA Marie-France, *Télévision française et intégration : présence et représentation des « minorités visibles » à l'écran*, DEA/IFP/Paris II, direction : Josiane Jouët, 2000, 148 p. (dact.).
- MATTELART Tristan (dir.), *Médias, migrations et cultures transnationales*, Bruxelles, INA/De Boeck, 2007, 160 p.
- MILLS-AFFIF Edouard, *Filmer les immigrés, Les représentations audiovisuelles de l'immigration à la télévision française, 1960-1986*, INA-De Boeck, 2004, 299 p.
- PEROTTI Antonio, « Présence et représentation de l'immigration et des minorités ethniques à la télévision française », *Migrations Société*, n° 18, novembre-décembre 1991, p. 39-55.
- ROBERT Philippe, TOURNIER Pierre, *Étrangers et délinquances : les chiffres du débat*, Paris, L'Harmattan, 1991, 264 p.
- SCHNEIDER Floriane, « Carpentras, 10-15 mai 1990, polysémie d'une profanation », *Le Temps des médias. Revue d'histoire*, n° 6, printemps 2006, p. 175-187.
- WALTER Jacques (dir.), *Télévision et exclusion*, Paris, L'Harmattan, 2001, 338 p.
- « Images de l'immigration dans les médias », *Mscope Revue*, n° 4, avril 1993, dossier spécial, p. 33- 122.

### 3.2.4. Localité, proximité

- ALBERT Pierre, « Grande actualité et petite actualité : deux genres de journalisme », in MABILEAU Albert, TUDESQ André, *La communication dans l'espace régional et local. Actes du colloque tenu à Talence les 23-24 mars 1990*, Bordeaux, CEM/CERVL, *Les Cahiers du CERVL*, n° 3, février 1992, p. 17-21.
- BOUTIN Sarah, *Le traitement de l'information locale par le 6 Minutes de Tours de 1990 à 2000*, Maitrise d'histoire, UFR Tours, direction : François Chaubet, 2000, 115 p. (dact.).
- CHRISTIN Pierre, « La perception de la vie quotidienne dans l'information locale », *Journées d'études sur l'information locale*, compte rendu des journées d'études, Paris, Pédone, 1980, p. 38-46.
- ROBERT Philippe, ZAUBERMAN Renée, *Enquêtes locales de victimation : deux tests en milieux urbains*, Paris, CESDIP, 1990, 124 p.
- ROSSET Clément, « La proximité du réel », *Traverses*, « La peur », n° 25, juin 1982, p. 35-41.
- « La rubrique locale », *Presse-Actualité*, n°56, fév. 1970, p. 9-17.
- « La télé à l'heure régionale », *Presse-Actualité*, n° 178, déc. 1983, p. 11-25.
- « L'audiovisuel en région », *Dossiers de l'Audiovisuel*, n° 4, novembre-décembre 1985, p. 15-56.
- « La télévision de proximité », *Dossiers de l'Audiovisuel*, n° 57, septembre-octobre 1994, 60 p.
- « France : le renouveau des TV locales », *Antennes*, n° 135, juin 2000, p. 15-20.
- « La télévision régionale et locale en France », *Dossiers de l'Audiovisuel*, n° 95, janvier-février 2001, 72 p.

### 3.2.5. Sexe, sexualité, sexisme, viol, pédophilie

- AMBROISE-RENDU Anne-Claude, « Un siècle de pédophilie dans la presse (1880-2000) », *Le Temps des médias. Revue d'histoire*, n°1, automne 2003, p. 31-41.
- ARON Jean-Paul, *Le pénis et la démoralisation de l'Occident*, Paris, Grasset, 1978, 306 p.
- BARRE Virginie *et al.*, *Dites-le avec des femmes : le sexisme ordinaire dans les médias*, Paris, CFD/AFJ, 1999, 140 p.
- ERIKSEN-TERZIAN, *Télévision et sexisme : la rencontre des jeunes avec les personnages proposés dans les émissions télévisées*, Cousset, Suisse, Del Val, 1988, 178 p.
- FLANDRIN Jean-Louis, *Le sexe et l'Occident. Évolution des attitudes et des comportements*, Paris, Seuil, Points Histoire, 1986, [1<sup>ère</sup> édition : 1981], 376 p.
- LITS Marc, « La personnalisation médiatique des protagonistes de l'affaire Dutroux », *Les Cahiers du comité d'histoire de la télévision*, n°6, 2003, p. 55-70.
- LITS Marc, « L'affaire Dutroux : la création d'un monstre médiatique », pré-actes du colloque international « Le fait-divers dans tous ses états », Lyon, 23-24 mars 2006, 2006, p. 1-11.
- VIGARELLO Georges, *Histoire du viol (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Seuil, 1998, 364 p.
- « Amour et sexualité en Occident », Recueil d'articles parus dans *L'Histoire*, Paris, Seuil, Points Histoire, 1991, 336 p.

### 3.2.6. Famille, enfance, quotidien

- ARIÈS Philippe, *Histoire des populations françaises et de leurs attitudes devant la vie depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, Points Histoire, 1971, 414 p.
- BURGUIERES André *et al.*, *Histoire de la famille. Tome 2 : le choc des modernités*, Paris, A.Colin, 1986, 560 p.
- CARLONI Glauco, NOBILI Daniela, *La mauvaise mère. Phénoménologie et anthropologie de l'infanticide*, Paris, Payot, 1977, 266 p.
- CERTEAU Michel de, *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, éd. présentée par Luce Giard, Paris, Gallimard, Folio, 1990, [1<sup>ère</sup> édition, 1980], 350 p.
- KNIBIEHLER Yvonne, FOUQUET Catherine, *L'histoire des mères du Moyen Age à nos jours*, Paris, Hachette, 1982, 364 p.
- LÉVY Marie-Françoise, *Regards de la télévision française sur la famille : 105 émissions sélectionnées à travers les archives : 1956-1986*, Paris, Institut de l'Enfance et de la Famille, 1987, 142 p.
- LÉVY Marie-Françoise, « Les représentations sociales de la jeunesse à la télévision française dans les années 60 », *Hermès*, 1994, n° 13-14, pp. 205-217.
- LEVY Marie-Françoise, « Famille et télévision, 1950-1956 », *Réseaux*, n° 72-73, juil-oct. 1995.
- PASQUIER Dominique, *La culture des sentiments : l'expérience télévisuelle des adolescents*, Paris, Ed. de la maison des sciences de l'homme, 1999, 234 p.
- SHORTER Edward, *Naissance de la famille moderne (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Seuil, Points Histoire, 1981, [The Making of the Modern Family, 1975 ; 1<sup>ère</sup> édition française : 1977], 380 p.
- VILCHES Lorenzo, *La télévision dans la vie quotidienne : états des savoirs*, Rennes, Apogée, 1995, 200 p.
- « Chaines de télévision et usagers familiaux. Actes du colloque « Télévision et familles, relations conviviales/rerelations rivales ? » tenu à Louvain-la-Neuve les 2,3 et 4 décembre 1994 », *Recherches Sociologiques*, n° 1, 1995, p. 1-112.

### 3.2.7. Corps, suicide, décès, folie, médecine, psychiatrie

- ALEXANDER Franz, SELESNICK Sheldon T., *Histoire de la psychiatrie. Pensée et pratique psychiatrique de la préhistoire à nos jours*, Paris, A.Colin, 1972, 480 p.
- ARIÈS Philippe, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen-Age à nos jours*, Paris, Seuil, Points Histoire, 1977, 224 p.
- ARIÈS Philippe, *L'homme devant la mort. Tome 2 : La mort ensauvagée*, Paris, Seuil, Points histoire, 1985, 344 p.
- BARIETY Maurice, *Histoire de la médecine*, Paris, PUF, 1971, 120 p.
- DURKHEIM Émile, *Le suicide : étude de sociologie*, Paris, PUF, 1960, [1<sup>ère</sup> édition : 1887], 462 p.
- ELLENBERGER Henri, *A la découverte de l'inconscient. Histoire de la psychiatrie dynamique*, Villeurbanne, SIMEP Editions, 1974, 759 p.

- FOUCAULT Michel, *Histoire de la sexualité. Tome 1 : La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, 211 p.
- LE BRETON David, *Anthropologie du corps et modernité*, Paris, PUF, 1992, 263 p.
- PÉLICIER Yves, *Histoire de la psychiatrie*, Paris, PUF, 1994, 128 p.
- POSTEL Jacques, QUÉTEL Claude (dir.), *Nouvelle histoire de la psychiatrie*, Paris, Dunod, 1994, 648 p.
- VIGARELLO Georges, *Le propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen Age*, Paris, Seuil, Points Histoire, 1987, 282 p.



<p><b>LE FAIT-DIVERS CRIMINEL A LA TELEVISION FRANÇAISE (1950-2006)</b></p> <p><b>ÉTUDE DE LA FABRIQUE ET DE LA MISE EN SCENE DU RECIT</b></p>
--

<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>1</b>
<i>Fait-divers et télévision : définition du sujet.....</i>	<i>2</i>
L'espace du fait-divers.....	2
Le temps du média.....	4
Historiographie d'un espace-temps.....	6
<i>Sources et méthode : l'image et ses contraintes.....</i>	<i>10</i>
L'échantillonnage.....	11
Le choix des faits-divers.....	12
Le choix des programmes.....	13
<i>Quelle histoire du fait-divers criminel à la télévision ? Problématiques.....</i>	<i>14</i>
La chronique et ses profils journalistiques.....	14
Image, récit et réel : une étude des représentations.....	18
 <b>PREMIERE PARTIE : LA LENTE EMERGENCE DU RECIT CRIMINEL (1949-1968).....</b>	 <b>25</b>
<i>Introduction de la première partie.....</i>	<i>27</i>
<b>1. Éléments de mesure généraux (1949-1970).....</b>	<b>31</b>
Introduction.....	31
1.1. Le fait-divers criminel, rebus de l'actualité télévisée.....	31
1.2. Terminologie et rubriquage.....	36
1.3. Hiérarchie.....	42
1.4. Quelles images ?.....	44
1.5. Espace et angle des récits criminels : la distanciation de la menace.....	49
1.6. Thématiques.....	52
1.6.1. Méthodes.....	52
<i>a. fait-divers / fait de société.....</i>	<i>52</i>
<i>b. approche juridique / approche médiatique.....</i>	<i>53</i>
<i>c. menace sur la personne / menace sur les biens.....</i>	<i>54</i>
1.6.2. Résultats.....	56
1.7. Rapporter l'événement criminel : exaltation de l'exploit technique.....	59
Conclusion.....	64

<b>2. L'image sous haute surveillance : télévision et morale</b> .....	65
Introduction.....	65
2.1. « Pas de sang à la une » : l'immaculée télévision.....	66
2.1.1. Anticapitalisme et moralisation de la presse écrite à la Libération.....	66
2.1.2. Et la télévision ?.....	69
2.2. La loi du 8 décembre 1954.....	72
2.2.1. Débats et adoption de la loi.....	72
2.2.2. L'image de télévision dans les argumentaires des débats.....	78
a. <i>défense et protection de l'institution judiciaire : le consensus politique</i> .....	78
b. <i>la hiérarchie des risques</i> .....	79
c. <i>télévision : la mesure préventive</i> .....	80
d. <i>conséquence sur l'exercice de la chronique judiciaire</i> .....	81
e. <i>projet de moralisation de la société</i> .....	82
2.3. Morale et censure politique.....	83
2.3.1. Les assauts parlementaires.....	83
2.3.2. Les résurgences de la Guerre d'Algérie.....	92
2.4. Analyse d'un silence télévisuel : le crime d'Uruffe (1956-1958).....	95
Conclusion.....	102
<b>3. La fabrique du fait-divers : au service des Informations générales</b> .....	105
Introduction.....	105
3.1. Émergence et structuration d'un service.....	106
3.1.1. Apparition des « Informations générales » dans le Journal télévisé (1949-1959).....	106
3.1.2. Création du service des Informations générales (1959).....	110
3.2. Composition, organisation, fonctionnement (1959-1961).....	110
3.2.1. Approche générale.....	111
a. <i>les « Infos génés » au sein du journal télévisé</i> .....	112
b. <i>les sujets sur le crime et la criminalité</i> .....	113
c. <i>récit criminel et discours institutionnel</i> .....	113
d. <i>conclusion</i> .....	115
3.2.2. Les journalistes.....	115
a. <i>un service sans autonomie</i> .....	117
b. <i>un service pour les débutants ?</i> .....	119
c. <i>conclusion</i> .....	122

3.2.3. Les preneurs de vue.....	123
3.2.4. L'information générale : un journalisme de « missions ».....	129
<i>a. principe et fonctionnement</i> .....	129
<i>b. géographie des missions</i> .....	132
3.2.5. Le service des Informations générales et les corps institutionnels.....	134
<i>a. la police</i> .....	134
<i>b. la justice</i> .....	139
3.3. Dysfonctionnements du service.....	141
3.3.1. Manque de moyens techniques et financiers.....	141
3.3.2. Manque de moyens humains et tensions.....	145
3.3.3. Manque de soutien et de coopération : les stations régionales.....	148
3.4. Pressions de la critique et des téléspectateurs.....	151
3.4.1. « Plus d'images ».....	151
3.4.2. « Moins de manifestations officielles et politiques ».....	156
3.4.3. « Plus de faits-divers ».....	157
Conclusion.....	162
<b>4. Naissance de la chronique judiciaire : Frédéric Pottecher (1958-1968)</b> .....	163
Introduction.....	163
4.1. Une famille vosgienne (1905-1930).....	163
4.2. Émergence d'une figure journalistique (1930-1958).....	169
4.3. Règne du premier chroniqueur judiciaire de la télévision (1958-1968).....	175
4.3.1. L'apprentissage de l'écran.....	175
4.3.2. Le style « Pottecher ».....	180
<i>a. le sens de la théâtralisation</i> .....	180
<i>b. le sens de la narration</i> .....	184
<i>c. le vulgarisateur</i> .....	188
<i>d. objectivité ou honnêteté ?</i> .....	189
<i>e. un chroniqueur logorrhéique</i> .....	192
4.3.3. Procès de faits-divers et procès politiques.....	195
Conclusion.....	197
<b>5. Cinq colonnes à la une et l'événement criminel (1959-1968)</b> .....	199
Introduction.....	199
5.1. Approche générale.....	199

5.1.1. Un choix éditorial.....	199
5.1.2. Statistiques.....	201
5.2. Poids de la parole et du silence dans la mise en scène.....	202
5.2.1. L'accusée parle : Marie Besnard.....	206
<i>a. le tournage</i> .....	206
<i>b. la mise en scène</i> .....	209
<i>c. Lecture pour tous : la métamorphose</i> .....	216
5.2.2. Le condamné reste muet : Gaston Dominici.....	220
5.3. Les démarches journalistiques.....	225
5.3.1. Réhabiliter.....	225
5.3.2. Prévenir.....	237
5.3.3. Rassurer.....	241
5.3.4. Comprendre.....	246
5.3.5. Admirer.....	252
5.3.6. Observer, dénoncer.....	253
5.4. Du fait-divers au fait de société.....	255
5.4.1. Basculement de l'événement et émergence des thématiques sociales.....	255
<i>a. approche générale</i> .....	255
<i>b. la jeunesse délinquante</i> .....	258
<i>c. le suicide</i> .....	266
<i>d. la drogue</i> .....	269
<i>e. la prostitution</i> .....	272
5.4.2. L'Histoire en fond.....	275
Conclusion.....	279
<b><i>Conclusion de la première partie</i></b> .....	281

<b>DEUXIEME PARTIE : LE RECIT QUOTIDIEN DES VIOLENCES.....</b>	
<b>(1968-MILIEU DES ANNEES 1980).....</b>	285
<b><i>Introduction de la deuxième partie</i></b> .....	287
<b><i>1. La montée des violences : réalités et reflets (1968-1985)</i></b> .....	291
Introduction.....	291
1.1. Violences politiques et retour de la question sécuritaire.....	292
1.1.1. Aperçu historique de la question sécuritaire.....	292

1.1.2. Rétablir l'ordre public (1968-1974).....	294
1.1.3. La sécurité : entre libéralisme et répression (1974-1981).....	298
1.2. La violence de masse : réalités « apparentes » et représentations.....	302
1.2.1. Les statistiques de la criminalité et de la délinquance (1968-1985) .....	302
<i>a. méthode et précautions</i> .....	302
<i>b. profil de la criminalité et de la délinquance</i> .....	303
1.2.2. Criminalité et récit criminel à la télévision : mesures et contrastes.....	306
<i>a. généralités</i> .....	306
<i>b. thématiques</i> .....	315
1.2.3. Émergence du sentiment d'insécurité.....	325
<i>a. définitions et étymologie</i> .....	325
<i>b. approche historique et sociologique d'un sentiment</i> .....	326
1.3. La question sécuritaire dans la presse écrite : un clivage politique.....	329
1.3.1. La rhétorique de l'insécurité dans la presse de droite (1968-1986).....	330
<i>a. défendre l'ordre et la morale (1968-1981)</i> .....	330
<i>b. dénoncer les mensonges et le laxisme (1981-1986)</i> .....	337
1.3.2. La rhétorique de l'insécurité dans la presse de gauche (1968-1986).....	341
<i>a. révéler les causes profondes de la délinquance (1968-1981)</i> .....	341
<i>b. soutenir les politiques d'intégration et de prévention (1981-1986)</i> .....	345
<i>c. conclusion</i> .....	348
1.4. Image, violence et insécurité à la télévision.....	349
1.4.1. Une télévision sécuritaire ?.....	350
<i>a. faits-divers, délinquance juvénile et banlieues</i> .....	352
<i>b. politique, sécurité, peur et légitime défense</i> .....	356
<i>c. le drame de Vitry (février 1980)</i> .....	364
1.4.2. Une télévision criminogène ?.....	369
<i>a. l'image en accusation</i> .....	370
<i>b. les relativistes de la nocivité télévisuelle</i> .....	378
Conclusion.....	384
<b>2. Rapporter l'événement criminel : évolutions, professionnalisation</b> .....	387
Introduction.....	387
2.1. Les Informations générales : émulation et mutations.....	388
2.1.1. « Libéralisation » de l'information : la réforme Chaban-Delmas (1969-1972).....	388

2.1.2. Concurrence et proximité : une chance pour la rubrique ?.....	390
2.1.3. La professionnalisation des Informations générales sur la 1 <sup>ère</sup> chaîne (1969).....	397
2.1.4. Allègement et modernisation des techniques (années 1970-1980).....	401
2.1.5. Faut-il montrer le crime ? Le journaliste face à sa conscience.....	404
<i>a. le cas de Roger Gicquel</i> .....	404
<i>b. exemples d'autocensures</i> .....	410
2.2. Le premier feuilleton criminel du journal télévisé : Bruay-en-Artois (1972-1975)....	413
2.2.1. Faits.....	413
2.2.2. Morphologie.....	414
2.2.3. Narration : les récurrences du récit de fait-divers.....	417
<i>a. suivre les événements</i> .....	417
<i>b. restituer un microcosme</i> .....	421
<i>c. recueillir la parole</i> .....	423
<i>d. analyser les enjeux</i> .....	426
2.2.4. Conclusion.....	427
2.3. Le fait-divers en région : échelle de l'émotion.....	428
2.3.1. La mort de Maria-Dolorès Rambla (4-6 juin 1974).....	429
<i>a. une émotion locale</i> .....	429
<i>b. analyse</i> .....	432
2.3.2. Quand FR3 Marseille gracie Christian Ranucci... (26-28 juillet 1976).....	434
<i>a. l'épisode de la double dépêche AFP</i> .....	434
<i>b. analyse</i> .....	438
2.4. Mutations de la chronique judiciaire.....	439
2.4.1. La fin du compte-rendu judiciaire : Georges Walter (1969-1970).....	440
<i>a. succéder sans hériter</i> .....	440
<i>b. se plier aux contraintes nouvelles</i> .....	442
2.4.2. Du compte-rendu à l'éditorial judiciaire : Paul Lefèvre et Jean-Pierre Berthet.....	445
<i>a. Paul Lefèvre (deuxième chaîne, 1971-1987)</i> .....	445
<i>b. Jean-Pierre Berthet (première chaîne, 1970-2005)</i> .....	449
<i>c. d'un journalisme de télévision à un journalisme télévisuel</i> .....	452
Conclusion.....	457
<b>3. Fait-divers, société, institutions (affaires Bruay, Ranucci, Sagawa).....</b>	<b>459</b>
Introduction.....	459

3.1. Figures.....	460
3.1.1. Le monstre tueur d'enfants.....	460
<i>a. un tueur « normal », arrogant et cynique.....</i>	460
<i>b. « Christian Henry, Patrick Ranucci » : le Janus meurtrier.....</i>	463
3.1.2. Le fou: Isséi Sagawa, le « Japonais cannibale ».....	466
<i>a. le cannibale.....</i>	467
<i>b. fou ou criminel ?.....</i>	472
<i>c. l'étranger.....</i>	475
<i>d. conclusion.....</i>	477
3.1.3. L'enfant.....	478
<i>a. la victime souriante et innocente.....</i>	478
<i>b. l'enfant témoin : une parole étouffée.....</i>	482
<i>c. l'adolescent criminel : une parole interdite.....</i>	483
<i>d. conclusion.....</i>	484
3.1.4. La douleur parentale.....	485
<i>a. parents de victime.....</i>	485
<i>b. parents de criminel.....</i>	488
<i>c. conclusion.....</i>	489
3.1.5. La foule.....	490
<i>a. la foule justicière.....</i>	490
<i>b. la foule compassionnelle.....</i>	494
<i>c. conclusion.....</i>	497
3.2. Institutions.....	498
3.2.1. Le corps judiciaire.....	498
<i>a. le juge d'instruction.....</i>	498
<i>b. l'avocat.....</i>	502
<i>c. conclusion.....</i>	504
3.2.2. Le corps médical : quelles racines du mal ?.....	505
<i>a. le facteur génétique : scepticisme des chroniqueurs.....</i>	506
<i>b. le développement affectif et psychologique : tabou et morale.....</i>	507
<i>c. conclusion.....</i>	510
3.2.3. La procédure.....	510
<i>a. le verdict : dans le secret des délibérations.....</i>	510

<i>b. l'exécution : le procès de la peine de mort</i> .....	516
<i>c. conclusion</i> .....	526
Conclusion.....	528
<b>Conclusion de la deuxième partie</b> .....	530
<b>TROISIEME PARTIE : LE SPECTACLE DU CRIME</b> .....	
<b>(MILIEU DES ANNEES 1980-2006)</b> .....	533
<i>Introduction de la troisième partie</i> .....	535
<b>1. Explosion et éclatement du récit criminel dans l'information (1985-2006)</b> .....	539
Introduction.....	539
1.1. Les journaux télévisés.....	540
1.1.1. Morphologie générale.....	540
1.1.2. Lignes éditoriales.....	546
1.1.3. Hiérarchisation.....	551
1.1.4. Récit criminel et criminalité : thématiques et contrastes.....	554
1.2. Les magazines.....	564
1.2.1. <i>Envoyé Spécial</i> , A2-F2 (1991-2001).....	564
1.2.2. <i>Sept à huit</i> , TF1 (2000-2003).....	570
Conclusion.....	574
<b>2. L'affaire Grégory : une surenchère télévisuelle ? (1984-1994)</b> .....	575
Introduction.....	575
2.1. Faits et fait-divers.....	576
2.1.1. Un dossier sans fin.....	576
2.1.2. Morphologies médiatiques.....	578
<i>a. presse écrite, magazines, radios</i> .....	578
<i>b. télévision</i> .....	582
2.2. Le discours de la spectacularisation.....	589
2.2.1. L'émotion.....	589
2.2.2. Suspense et rebondissements à la une : mise en scène d'un feuilleton.....	593
<i>a. influence de la presse magazine : photomontages et manchettes</i> .....	593
<i>b. « scoop » à la une</i> .....	597
2.2.3. La caricature.....	602
2.3. L'image modératrice : banalité, débat, vérité et pudeur.....	606



2.3.1. Répétition et pauvreté des images quotidiennes.....	606
2.3.2. La preuve par l'image : Marcel Trillat et son chronomètre.....	612
2.3.3. Le plateau de télévision, lieu du débat déontologique ?.....	614
2.3.4. <i>La marche du siècle</i> : tomber de rideau (France 3, 27 avril 1994).....	619
Conclusion.....	623
<b>3. Produire le récit et communiquer le crime : le journaliste au cœur des institutions.....</b>	<b>627</b>
Introduction.....	627
3.1. La fin du service des informations générales ? Le cas de France 2 (1997-2003).....	628
3.1.1. Les « infos génés » : état de service (avril-août 1999).....	628
<i>a. les journalistes</i> .....	628
<i>b. les journalistes reporters d'images (JRI)</i> .....	636
3.1.2. Internationalisation du fait-divers, fait-diversification de l'international.....	640
<i>a. thématique des sujets (avril-août 1999)</i> .....	640
<i>b. restructuration des services : un modèle américain ?</i> .....	646
3.2. Presse, police, justice : formation, information et communication.....	650
3.2.1. Apprendre le fait-divers : la formation des journalistes.....	650
3.2.2. Mieux traiter le fait-divers : la formation continue au CPJ.....	656
<i>a. historique d'une formation professionnelle (CPJ)</i> .....	656
<i>b. « mieux travailler avec les magistrats » (4-11 nov. 2002)</i> .....	658
<i>c. « mieux traiter les faits-divers » (25-29 nov. 2002)</i> .....	659
<i>d. analyse</i> .....	660
3.2.3. Communiquer le fait-divers : le cas de la gendarmerie.....	664
<i>a. la prise de conscience</i> .....	664
<i>b. le bureau « Presse et audiovisuelle » (PAV)</i> .....	665
<i>c. point de vue des journalistes audiovisuels</i> .....	667
<i>d. communiquer le crime : le contre-exemple de la police</i> .....	669
3.3. L'écriture du récit judiciaire : le règne de l'image.....	673
3.3.1. De l'éditorial au reportage judiciaire : la fin du chroniqueur ?.....	673
<i>a. Dominique Verdelhan (F2) et Clément Weill-Raynal (F3)</i> .....	674
<i>b. le chroniqueur anonyme : le cas de Yamina Zoutat (TF1)</i> .....	681
<i>c. sociabilité et confraternité professionnelles : l'APJ</i> .....	683
3.3.2. L'image judiciaire : enjeux et écriture.....	685
<i>a. le poids de la presse audiovisuelle à l'APJ</i> .....	685

<i>b. la caméra dans les prétoires (années 1980-2000)</i> .....	689
<i>c. l'écriture du récit : images et dessins judiciaires</i> .....	694
Conclusion.....	705
<b>4. Crime et culture : de l'actualité à la mémoire, les retours du fait-divers</b> .....	707
Introduction.....	707
4.1. Le spectacle du crime et le goût de l'enquête : <i>talk show</i> et <i>reality show</i> .....	708
4.1.1. <i>Chocs</i> (TF1, 1987-1991).....	708
4.1.2. <i>Perdu de Vue</i> (TF1, 1990-1997) et <i>Témoin numéro un</i> (TF1, 1993-1996).....	711
4.2. Une mémoire télévisuelle du crime : le documentaire.....	716
4.2.1. « Trente ans de faits-divers » (Antenne 2, 12 octobre 1987).....	716
4.2.2. <i>Faites entrer l'accusé</i> (France 2, 2002-2006).....	719
4.3. Mémoire du crime : quand la fiction revisite le fait-divers.....	727
4.3.1. Récit et réel.....	727
4.3.2. De Marie Besnard à Alice Sapritch (TF1, avril 1986).....	731
4.3.3. TF1 et la vague de « fictions du réel » (2003-2007).....	735
<i>a. des succès d'audience</i> .....	736
<i>b. une assise éditoriale</i> .....	737
<i>c. une distribution d'acteurs populaires</i> .....	738
<i>d. des faits réels romancés</i> .....	739
<i>e. risques judiciaires et proximité temporelle</i> .....	740
<i>f. une contre-programmation : L'affaire Villemin sur France 3 (28, 29, 30 octobre 2006)</i> .....	742
Conclusion.....	745
<b>5. Figures saillantes d'une fin de siècle</b> .....	747
Introduction.....	747
5.1. Le tueur en série.....	747
5.1.1. Du « tueur de l'Est parisien » à « l'affaire Guy Georges » : morphologie.....	747
5.1.2. Influence et appropriation d'un mythe criminel à la télévision.....	750
5.1.3. <i>Profiling</i> et fichier ADN : le procès de l'enquête.....	755
5.1.4. La délicate couleur du crime.....	761
5.2. Le pédophile.....	765
5.2.1. Briser la loi du silence.....	767
5.2.2. Responsabiliser ou accuser les institutions ?.....	771
5.3. La victime.....	775

5.3.1. Une reconnaissance tardive.....	775
5.3.2. Une place médiatique croissante.....	777
Conclusion.....	784
<b>Conclusion de la troisième partie</b> .....	787
<b>CONCLUSION GENERALE</b> .....	791
<i>Jalons d'une histoire du fait-divers criminel à la télévision</i> .....	791
<i>Mises en perspective</i> .....	794
Fait-divers et télévision : les champs historiques des objets.....	794
Le journalisme de fait-divers existe-t-il à la télévision ? .....	797
Quels imaginaires du crime l'image télévisuelle permet-elle ? .....	799
Un système de représentation : récit et société.....	804
<i>Sources et bibliographie</i> .....	809
<i>Index des noms</i> .....	843
<i>Tables des graphiques, tableaux et documents</i> .....	847
<i>Table des matières</i> .....	855